

HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

DU

PROTESTANTISME EN FRANCE

TOME TROISIÈME

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

III

HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DU PROTESTANTISME EN FRANCE

CONTENANT

L'HISTOIRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE DE LA NATION

DEPUIS

FRANÇOIS Ier JUSQU'A L'ÉDIT DE NANTES

PAR

L. AGUESSE

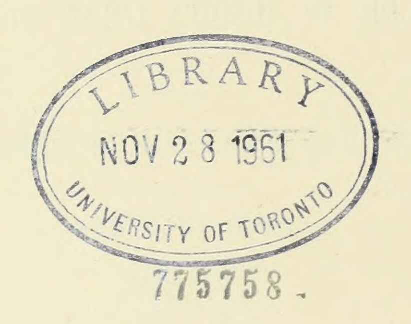
TOME TROISIÈME

1574-1589



PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
SOCIÉTÉ ANONYME
33, RUE DE SEINE, 33

1886


LIBRARY
NOV 28 1961
UNIVERSITY OF TORONTO

SIXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

1574. — ARGUMENT : LA FRANCE A PERDU A LA MORT DE CHARLES IX.
LA REINE-MÈRE S'ASSURE LA RÉGENCE.
ELLE DÉPÊCHE AU ROI DE POLOGNE. — HENRI SE SAUVE DE NUIT.
PASSE PAR VIENNE, VENISE, PADOUE, FERRARE, MANTOUE.
LIBELLES CONTRE LA REINE-MÈRE. — SES PRÉCAUTIONS VIS-A-VIS LE ROI DE NAVARRE
ET LE DUC D'ALENÇON.
SES MOUCHARDS. — SES CONVENTIONS AVEC DON JUAN D'AUTRICHE.
SUPPLICE DE MONTGOMMERY.
SITUATION RELIGIEUSE ET POLITIQUE DU PARTI HUGUENOT. — GRAMMONT EN BÉARN.
LE PRINCE DAUPHIN D'AUVERGNE EN DAUPHINÉ.
TROUBLES EN PROVENCE, EN POITOU. — ASSEMBLÉE DE MILHAUD.
LE PRINCE DE CONDÉ NOMMÉ CHEF DU PARTI. — IL ABJURE LE CATHOLICISME.
SON MANIFESTE.
IL FAIT DES LEVÉES EN ALLEMAGNE. — DAMVILLE S'UNIT AUX HUGUENOTS.
MANIFESTE DES DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE DE MILHAUD.
ARMÉE ROYALE EN POITOU. — LES PROTESTANTS PRENNENT NÉRAC.
LES ROYALISTES S'EMPARENT DE FONTENAY. — LES PROTESTANTS DE L'AGENOIS.
LE ROI A TURIN. — ON LUI PRÉSENTE DAMVILLE.
DISGRACE DE PIBRAC ET DE BELLEGARDE. — ARRIVÉE EN FRANCE.
LA RÉGENTE PRÉSENTE AU ROI LES PRINCES D'ALENÇON ET DE NAVARRE.
SITUATION DES FACTIONS A LA COUR.
CONSEIL AU SUJET DES PROTESTANTS. — LA DUCHESSE DE MONTMORENCY
DEMANDE JUSTICE POUR SON MARI.
RESTITUTION DE PIGNEROL A LA SAVOIE.

C'était pourtant un malheur pour la France que cette mort prématurée de Charles IX. Certes, toute la vie de ce prince n'avait été signalée que par d'horribles attentats, dont le souvenir couvre son nom d'une tache sanglante et ineffaçable ; mais sa jeunesse, la fatale autorité d'une mère, devant laquelle il avait été accoutumé à plier, doivent aussi être mis dans la balance par ceux qui voudront juger avec impartialité

les événements de ce déplorable règne. Si Charles eût vécu, il y avait tout lieu d'espérer, d'après les nouvelles dispositions dans lesquelles il paraissait être, qu'il se serait débarrassé de l'influence funeste à laquelle il n'avait que trop obéi; et qu'alors, régnant par lui-même, il eût profité des heureuses circonstances qui étaient venues mettre le royaume en état de devenir plus florissant que jamais.

Son frère Henri, roi de Pologne, et son allié nécessaire, lui donnait, par le moyen d'une si puissante nation, une influence incontestable parmi les puissances du Nord; le mariage projeté de son autre frère, le duc d'Alençon, avec Élisabeth, mariage que ni cette reine, ni l'Angleterre ne pouvaient plus refuser, allait le rendre maître de l'Océan ; le prince d'Orange et les Pays-Bas, fatigués du joug espagnol, offraient de de se donner à la France, et dans une telle situation, avec de telles forces, nul doute que la puissance française ne fût devenue l'arbitre et la modératrice suprême du reste de l'Europe. (Mézeray, t. III, p. 1.)

Charles mort faisait disparaître tous ces avantages. Car ce n'était pas à la gloire et à la prospérité du pays que visait Catherine ; et il ne restait plus qu'une régente intrigante et ambitieuse, un successeur à la couronne éloigné de ses États, et dont le retour était incertain ; des princes du sang prisonniers et accusés de conspiration, des grands seigneurs mécontents et même révoltés, une partie de la nation en armes contre le pouvoir, un peuple vexé et obéré, un trésor épuisé et une armée à peu près démoralisée. (Davila, t. II, p. 2.)

Catherine sut pourtant parer assez habilement aux premiers dangers de la situation. Son premier soin fut de se maintenir dans le pouvoir qu'elle avait su extorquer au malheureux monarque expirant sur son lit de douleurs. Elle s'arrangea pour que le Parlement et l'Hôtel-de-Ville députassent vers elle et la suppliassent de vouloir bien accepter une charge, objet de ses plus constantes ambitions. Après cela, elle fit murer toutes les portes et issues du Louvre, n'y laissant d'autre entrée que celle de la grande porte qui est du côté du jeu de paume, de laquelle encore ne laissa-t-on qu'un tout petit guichet ouvert, avec grande garde d'archers par dedans, et un corps-de-garde de Suisses par le dehors. Elle fit même clore de murs les deux bouts de la rue du Louvre, n'y laissant qu'une entrée de chaque côté, pareillement gardée par des Suisses ; et il était bruit qu'elle faisait tout cela par crainte des entreprises et conspirations de ceux qui avaient déjà machiné à Saint-Germain. (*Journal de Henri III*, 1574.)

Ensuite elle écrivit aux gouverneurs des diverses provinces, pour leur notifier que le roi, en mourant, l'avait chargée de l'administration des affaires, et, ce qu'on ne manqua pas de remarquer, c'est qu'allant au devant d'une accusation qu'elle soupçonnait pouvoir lui être faite, elle terminait ses lettres en assurant que Charles IX n'était pas mort de poison, mais d'une fièvre chaude, « ainsi qu'il avait, disait-elle, été constaté par l'ouverture du corps ». Elle obligea aussi le duc d'Alençon et le roi de Navarre, tout captifs qu'ils étaient, à reconnaître sa ré-

gence par acte authentique et à en donner leur déclaration. (Mézeray, t. III, p. 2.)

Cela fait, elle députa au roi de Pologne, pour le prier de tout quitter et de revenir en France, sacrifiant ainsi les avantages d'une alliance avec les Polonais, déjà si chèrement payée. Henri, quoique préparé à cette nouvelle, et déjà passablement ennuyé de son trône républicain, parut embarrassé. Il feignit de consulter les Français qui l'avaient suivi, et les opinions furent partagées. Les uns, et de ce nombre était Pibrac, voulaient qu'il prît au moins le temps d'affermir l'influence française en Pologne, avant que d'en sortir. « Il était de sa gloire, disaient-ils, de ne pas renoncer à ce trône, auquel il avait été si noblement appelé, avant d'avoir ménagé les moyens de s'y faire remplacer par le duc d'Anjou ; d'autant que ce serait un magnifique et illustre prétexte pour éloigner de France un frère dont les partis cherchaient à s'appuyer contre lui. » Les autres prétendaient qu'il n'y avait plus à balancer, qu'un intérêt tout puissant le rappelait en France, où sa présence pouvait seule couper court aux troubles et aux intrigues des factions, avant qu'elles n'eussent eu le temps de se fortifier. (De Thou, t. VII, liv. 58, p. 71.)

Mais tous furent d'avis qu'il fallait toujours commencer par faire acte de souverain, et députer vers la reine-mère un ambassadeur chargé de ses ordres, comme roi de France, pour confirmer à cette princesse la régence du royaume jusqu'à son retour.

Henri, comme on sait, n'aspirait qu'au moment de rentrer en France, où l'appelaient ses goûts et ses attachements voluptueux. Ce fut dans la nuit du dix-huitième de juin qu'il sortit de Varsovie, en se cachant parmi la suite de l'ambassadeur de France, qui avait feint la veille, à cet effet, d'être rappelé à Paris pour des affaires indispensables. Les ténèbres étaient épaisses, et cette fuite d'un roi, qui abandonnait ses sujets, avait été si mystérieusement conduite et préparée que, quoique les Polonais eussent eu quelque soupçon de son projet, ils ne purent s'apercevoir de rien. (De Thou, *ub sup.*, p. 75.)

Dès le lendemain leur roi fugitif était déjà sur la frontière de Moravie. Ce fut inutilement qu'ils se mirent à la poursuite du monarque déserteur, que l'éveil fut donné dans les campagnes, que les populations prirent les armes : Henri était déjà hors de l'atteinte de ses fidèles sujets. Un des Palatins, qui lui était dévoué et qui parvint à l'atteindre, au moment où il allait entrer en Autriche, fit toutes les instances possibles pour le ramener dans son royaume ; il ne put rien gagner. Le roi lui dit adieu en lui faisant cadeau d'une bague de grand prix ; alors ce seigneur s'ouvrit le bras avec la pointe de son poignard, et, au grand étonnement de Henri, il suça le sang qui jaillissait de la plaie. C'était là sa manière d'assurer son maître d'un attachement éternel.

Dès qu'on sut que le roi approchait de Vienne, l'empereur envoya au devant de lui, pour lui faire honneur, les deux archiducs, ses fils, suivis de soixante carrosses magnifiques et de trois cents chevaux. Il

alla lui-même à sa rencontre jusqu'à deux milles de la ville, et l'impératrice vint recevoir le roi de France à la porte du palais impérial. Maximilien n'était sans doute pas fâché de voir Henri abandonner la Pologne, et rendre ainsi des chances au désir qu'il avait lui-même de mettre ce royaume sous un roi de son choix et de sa famille. Il lui donna pourtant un bon conseil. « Votre premier soin, lui dit-il, devrait être de signaler le commencement de votre règne en France par une paix sérieuse et solide donnée à vos sujets. La religion, n'en doutez pas, doit être plantée et conservée par la doctrine et les bons exemples, non par la force et les armes. Le fer et le feu n'y peuvent rien ; et la guerre est nourrie d'impiété, comme la paix l'est de religion. Montrez-vous doux et tolérant, c'est le seul moyen d'effacer le souvenir du passé, et de prouver à tous que ce passé, fâcheux sous tous les rapports, doit être imputé à tout autre qu'à vous. Moi aussi, je suis arrivé au trône quand ma nation était déchirée par les troubles religieux, et toute l'Allemagne a reçu comme une grâce du ciel la paix que je me suis appliqué à rétablir. Maintenant, vous le voyez, l'empire jouit d'une tranquillité parfaite. » (MATHIEU, *Hist. de Henri III*, liv. 7, p. 395.)

On fit aussi proposer sous main au roi d'épouser la reine Élisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX. Henri, qui voulait quitter Maximilien sans se brouiller avec lui, eut l'air de recevoir cette proposition avec complaisance et bonne volonté ; mais il évita soigneusement de s'engager en rien. (DE THOU, *ibid.*, p. 76.)

Quand il partit de Vienne, l'empereur et ses fils l'accompagnèrent jusqu'à une assez longue distance de cette capitale : il se dirigeait vers Venise, et la république, avertie de l'honneur que voulait bien lui faire un roi de France de la visiter, faisait déjà d'immenses préparatifs pour le recevoir dignement. Sur les frontières du Frioul, il trouva le gouverneur de cette province, frère du doge ; ce noble seigneur s'avançait à la tête de cinquante gentilhommes du pays, tous en bon ordre, qui étaient venus pour rendre hommage au roi. Bientôt après arriva une députation du sénat, chargée de lui apporter les félicitations de la République. (DE THOU, *ubi sup.*)

Avec ce brillant cortège, le roi continua sa route, au milieu des fêtes et des acclamations des campagnes et des villes. Un vaisseau peint en or, couvert de drap d'or, avait été préparé pour le recevoir, et vint le prendre au rivage, entouré de quarante gondoles, pour la suite de Sa Majesté. Elles étaient couvertes de taffetas noir, appartenant aux plus riches familles patriciennes. Cette flotille arriva à Murano, ville célèbre par sa manufacture de glaces, la seule alors connue en Europe. Ce fut là que le légat du pape vint complimenter le monarque français, et que le doge, à la tête de tout le sénat, vint aussi lui faire la révérence. La mer était couverte de galères et d'autres bâtiments magnifiquement pavoisés. On arriva aux deux châteaux que la République avait naguère fait élever sur cette langue de terre qui est entre la ville et la mer Adriatique. On y

avait construit, en l'honneur du noble visiteur, de beaux arcs-de-triomphe dressés par le fameux architecte Palladio.

Après qu'on lui eut chanté un *Te Deum* en musique, six procurateurs de Saint-Marc, portant un dais, vinrent le prendre pour le conduire sur le Bucentaure, qui était paré avec une magnificence extraordinaire, et tout couvert de brocard d'or. Henri fit son entrée dans Venise au bruit des trompettes et du canon, et au milieu des vœux et des acclamations de la foule. Il fut logé au palais Foscarini, qui avait été préparé pour le recevoir. Puis les fêtes et les divertissements se succédèrent avec une variété admirable. La République poussa ses distinctions flatteuses jusqu'à nommer cent beaux jeunes gens des plus nobles familles pour le servir pendant son séjour, en qualité de pages.

Dans une assemblée des nobles, qui se tint pendant son séjour, et à laquelle il voulut assister, on le fit asseoir au-dessus du doge. Il permit que son nom fût inscrit au livre d'or comme noble citoyen de Venise, et il donna son suffrage comme les autres, avec une des trente-six ballottes dorées. Puis la salle ayant été transformée aussitôt en salle de bal, deux cents dames des plus distinguées et des plus belles d'entre les patriciennes, habillées de taffetas et resplendissantes de diamants et de perles, vinrent danser devant lui avec une grâce dont il fut émerveillé.

Il visita ensuite les ateliers et les arsenaux de la marine, et, pendant le temps qu'il y passa à faire honneur à un magnifique dîner, on lui bâtit une galère de première grandeur, équipée de tous ses agrès et de ses canons, qui, le soir, le reconduisait dans son palais. Il est vrai que tous les matériaux en avaient été disposés d'avance.

Le doge aussi, dans plusieurs conférences qu'ils eurent ensemble, fit entendre à Sa Majesté qu'il était de son intérêt d'établir une bonne paix en France ; du reste on ne trouve pas que la République ait fait payer par quelques concessions l'accueil splendide et coûteux qu'elle fit au monarque voyageur. Mais les courtisanes de Venise ne l'avaient pas tenu quitte à si bon marché ; elles lui firent part d'un mal dont il se ressentit toute sa vie, et qui ayant été imprudemment traité par le chirurgien Ambroise Paré, fut cause que la couronne de France passa dans la maison de Bourbon : une trop forte dose de sublimé corrosif avait rendu le monarque à peu près incapable de prendre part à d'autres plaisirs qu'à ceux qu'une passion impuissante fait rechercher aux eunuques. (*Vie anonyme de Henri III.* — Péréfixe. — Le Laboureur.)

Henri quitta Venise le vingt-septième jour de juillet, et se rendit à Padoue, où il fut magnifiquement traité, toujours au nom de la République. Le duc de Ferrare vint lui-même l'accueillir à l'entrée de ses États. Il y trouva Jacques Buoncompagnon, fils naturel du pape et gouverneur de l'État ecclésiastique, Alexandre Farnèse, fils du duc de Parme, et des envoyés de don Juan d'Autriche, vice-roi de Milan, qui, tous, étaient accourus pour lui faire honneur. On lui avait équipé, à

Ferrare, un bateau superbement orné qui le porta à Mantoue, où le duc poussa la condescendance jusqu'à lui faire présenter les clés de la ville. Il y fit une entrée triomphale, accompagné de toute la noblesse, dont les principaux portaient le dais devant lui. On lui avait préparé de grands divertissements, et entre autres une chasse magnifique ; mais il ne put en profiter. Des lettres de la régente, qui lui parvinrent en cet endroit, l'obligèrent à hâter son voyage. Il remonta le Pô, et arriva, le vingt-quatrième jour d'août, à Turin. (De Thou, *ubi sup.*)

Pendant ce voyage triomphal, voici ce qui se passait en France. Le parti des politiques et celui des protestants, après s'être unis dans une seule et active opposition, s'appliquaient à faire naître et à entretenir les haines et la confusion partout. Ce fut alors que les langues et les plumes, perdant tout respect avec la crainte, se mirent à déchirer la reine-mère plus fort que jamais, et décochèrent contre elle des traits où l'artifice avait si bien entremêlé la vérité avec la calomnie, qu'il était difficile de les distinguer. Le plus venimeux de ces libelles, celui auquel l'auteur que je cite fait ici allusion, est une satyre intitulée : *Vie et déportements de la reine Catherine de Médicis.* Quelques-uns l'ont attribuée à Théodore de Bèze, d'autres à de Serres ; mais plus probablement elle appartient à Henri Étienne, dont on y reconnaît le style mordant et incisif. Au reste, quel qu'en soit l'auteur, la pièce est de main de maître, et plus d'un savant a prétendu que pour savoir l'histoire de Catherine de Médicis, ce sont ces mémoires qu'il faut lire. Dans cette satyre, en décrivant toute la vie de cette reine, on la comparait à Brunehaut, de sanglante mémoire, la menaçant d'un châtiment pareil à celui qu'avait subi cette princesse Mérovingienne. (Mézeray, t. III., p. 5.)

Catherine, quoique ressentant vivement ces injures, affecta de paraître au-dessus des diffamations et des menaces. Elle s'appliqua plus à établir sa nouvelle régence qu'à punir et combattre ceux qu'elle appelait d'obscurs calomniateurs. Or, les moyens qu'elle employait pour parvenir à son but ne prouvaient guère que les imputations portées contre elle dans le libelle fussent des calomnies. (Mézeray, *ubi sup.*)

Il lui était bien facile de garder les deux maréchaux de Montmorency et de Cossé, dans la Bastille, où elle avait eu la précaution de les faire conduire prisonniers ; mais il n'était pas aussi aisé de retenir prisonniers les deux premiers princes du sang, dont l'un était son propre fils, et l'autre son gendre. Néanmoins, comme elle sentait que la continuation de son pouvoir et la conservation du royaume de France pour son bien-aimé fils Henri dépendaient de cette mesure, « elle conjura toutes ses créatures de lui venir en aide, en ce rencontre, et somma la noblesse de ne point remuer, en mettant en avant ces mots spécieux de bien public et de paix de l'État, qu'elle eut soin toutefois d'accompagner de menaces, et surtout d'argent. »

Alors elle fit transporter les princes du bois de Vincennes, où ils étaient, au Louvre, qu'elle avait fait murailler, comme on l'a vu ; là, elle les mit dans un appartement à côté du sien, après avoir pris la

précaution d'en faire boucher toutes les avenues, hors une. Puis elle redoubla les gardes, grilla les fenêtres ; mais, pour leur ôter même jusqu'à l'envie de s'échapper, elle leur permettait la fréquentation de ses filles d'honneur, lesquelles, étant fort belles et fort accortes, ne faillaient à offrir de bonne grâce aux nobles prisonniers toutes sortes de plaisirs et de voluptés convenables à la verdeur de leur âge. Aussi les meilleurs amis de ces princes, voyant qu'ils étaient si bien et si amoureusement choyés, auraient craint de les désobliger en les faisant sortir d'une prison si agréable.

De plus, il était presque impossible qu'ils se formât contre la régente quelque intrigue contraire à ses projets, sans qu'aussitôt elle n'en fût avertie et n'y mît bon ordre ; car elle entretenait par toute la France un grand nombre de mouchards, et entre autres une bande fameuse et redoutée, qu'elle nommait la troupe de ses vingt-cinq. Cette troupe était tout entière composée de gens choisis de sa main, auxquels elle fournissait secrètement de larges appointements ; et ces mouchards, que personne ne pouvait soupçonner, trouvaient toujours les moyens de s'introduire dans la confidence des grands, en favorisant et en prenant part à leurs débauches. Ils surprenaient ainsi leurs secrets, et en faisaient un rapport bien payé à leur royale maîtresse. (Mézeray, *ibidem*, p. 4.)

Au cas même où les princes auraient eu la volonté et les moyens de s'évader, elle avait un projet tout prêt pour combattre leurs prétentions à la régence. Elle était allée jusqu'à s'arranger avec don Juan d'Autriche, auquel elle promettait la lieutenance générale du royaume, et qui se tenait « en disposition de descendre à son mandement sur les côtes de Provence, où il n'eût pas manqué de s'emparer des villes et places fortes de ce pays, tant souhaitées de l'Espagnol, pour le bâtiment de sa monarchie universelle. »

Sur ces entrefaites, le comte de Montgommery, qui, comme on l'a vu, avait eu le malheur de se laisser prendre à Domfront, fut amené à Paris. Catherine ne pardonnait jamais quand elle avait le pouvoir de se venger ; elle avait, on ne sait trop pourquoi, par vanité peut-être, et pour se donner le renom d'une épouse plaintive et inconsolable, juré la mort du malheureux comte qui avait, bien involontairement, tué Henri II, dans le malencontreux tournois donné quinze ans auparavant. Par ordre de la régente, le Parlement instruisit son procès : il fut trouvé coupable de lèse-majesté, et, comme tel, condamné à mort ; mais avant de subir son supplice, il fut appliqué à la question pour tirer de lui, disait-on, le nom des complices de la prétendue conjuration tramée par l'amiral de Coligny contre la personne du roi, et qu'on voulait faire croire avoir été renouée depuis par le duc d'Alençon et par le roi de Navarre.

Montgommery soutint courageusement la torture sans rien répondre qui fût indigne de la réputation de fermeté qu'il avait acquise. « Il ne voulut point se confesser à notre maître Vigor, archevêque de Narbonne,

qui s'alla présenter à lui dans la chapelle pour l'admonester, ni prendre ou baiser la croix, qu'on a coutume de tendre à ceux qu'on mène au supplice. On le traîna, tout brisé par la torture, depuis la Conciergerie jusqu'à la Grève, dans un tombereau, sans qu'il voulût écouter les prêtres qu'on avait mis dans ledit tombereau avec lui. Il y eut même un bon père Cordelier qui, le pensant divertir de son erreur, lui dit qu'il avait été abusé. « Abusé! répondit-il. Eh! si je l'ai été, c'est donc par « ceux de votre ordre. C'est un de vos pères qui le premier m'a mis entre « les mains une Bible française, et qui me l'a fait lire, et là dedans j'ai « appris la religion que je tiens et en laquelle je veux, par la grâce de « Dieu, mourir aujourd'hui. » (*Journal de Henri III*, ad ann. 1574.)

Il alla au supplice sans aucune émotion apparente, et avec un visage parfaitement tranquille ; et comme la populace le huait par les rues, il répondait à ses injures d'une voix douce et rassise : « Eh ! mes amis, priez plutôt le bon Dieu pour moi, afin qu'il me fasse la grâce de bien mourir. » Quand il fut sur l'échafaud, on lui lut son arrêt qui le déclarait coupable de lèse-majesté. « Ces mots-là, s'écria-t-il, sont plus rudes pour moi que la mort même, et je proteste à mon dernier soupir contre l'imputation d'un pareil crime. » Le même arrêt portait aussi dégradation de noblesse pour ses enfants. « Qu'on leur dise de ma part, reprit-il, que j'y consens le premier et de bon cœur, s'ils ne s'efforcent de faire des actions qui les relèvent de cette condamnation ; mais s'ils succèdent à la vertu de leurs ancêtres, il n'y a puissance au monde qui les empêche de succéder à leur noblesse. » Après ces paroles, il fit la prière à Dieu, à la mode de ceux de sa religion, et sa tête tomba sous le coutelas du bourreau, le vingt-sixième jour de juin. (Mézeray, *ubi sup.*, p. 5.)

Cette tête offerte en holocauste à la passion vindicative de la régente qui avait voulu assister en personne à l'exécution de la sentence, irrita davantage les huguenots, lesquels s'en allèrent criant qu'on avait fait mourir le juste, en violation d'une foi solennellement jurée ; qu'on avait traité un prisonnier de guerre en voleur, un seigneur d'importance en coquin obscur. Et ils ne se gênaient pas pour menacer hautement les catholiques qu'ils useraient de représailles à la première occasion. (Mézeray, *ibidem.*)

Or, à cette époque, il fallait précisément un motif aussi excitant pour les réunir entre eux. Leur secte s'était depuis quelque temps partagée en quatre partis en opposition constante les uns avec les autres. Il y avait les Consistoriaux, gens extrêmement chauds et décidés à mourir, s'il le fallait, pour maintenir l'exécution des édits donnés en leur faveur. D'autres, qu'on nommait les Pacifiques, étaient tout disposés à souffrir patiemment certaines restrictions dans l'exercice de leur religion, pourvu qu'on ne leur otât pas la liberté de la croyance. Un troisième parti, appelé celui des Intéressés, était composé de ces gens qui savent en toute circonstance accommoder leur conscience et leur foi avec tout ce qui est dans leur intérêt, et ceux-ci tiraient de bonnes pensions et

autres émoluments de leur habile manière d'agir. C'était parmi eux que la cour trouvait au besoin des espions et des corrupteurs. Enfin, il y avait encore les Politiques, moitié catholiques et moitié huguenots, qui, sans se soucier beaucoup si la religion était bonne ou mauvaise, libre ou persécutée, n'y tenaient que pour la forme, et ne songeaient qu'à faire dominer leur principe politique, auquel ils étaient toujours prêts à sacrifier ce qu'ils voulaient bien appeler leur croyance religieuse. (Mézeray, *ubi sup.*)

Tous ces divers partis n'avaient plus de chefs. Le roi de Navarre et le duc d'Alençon étaient prisonniers ; le prince de Condé était en Allemagne. Ceux des autres seigneurs qui auraient pu les aider par leur influence et leurs talents militaires, comme par le passé, ou avaient disparu dans le massacre de la Saint-Barthélemy, ou s'étaient retirés d'eux par une soi-disant conversion au catholicisme. De plus l'argent leur manquait, et les cotisations que fournissaient les églises commençaient à paraître fort lourdes à tous. En effet, depuis que ces troubles duraient, on n'avait pas levé moins de seize millions de livres, pour faire les guerres du Seigneur, sans compter tout ce qui avait été gaspillé, perdu et saccagé par le pillage ; car des deux côtés on ne s'y épargnait guère.

Un autre symptôme inquiétant se manifestait encore ; c'est que dans toutes leurs villes, dites de sûreté, telles que La Rochelle et Montauban, ainsi que dans les diverses associations du Languedoc, l'esprit du protestantisme tendait visiblement à un gouvernement républicain (1), dans lequel, disait-on, on trouvait à établir mieux et plus solidement toute liberté de conscience et autre, et, par suite, le peuple commençait à avoir partout la noblesse en défiance et jalousie. (Mézeray, t. III, p. 6.)

Quant aux provinces où le parti se trouvait en état de prendre une attitude menaçante, les Huguenots étaient maîtres et s'étaient fortifiés dans la majeure partie du Poitou, de la Guyenne, du Languedoc et du Dauphiné. Tous les pays relevant du roi de Navarre étaient entièrement à leur discrétion, et, de plus, il n'y avait pas à cette époque en France une seule ville, un seul bourg, où il ne se trouvât des Huguenots.

Grammont avait été chargé du vivant de Charles IX d'aller exterminer les Huguenots du Béarn. Afin d'accomplir cette mission, il s'était rendu à son château d'Hayemeau, et il y convoqua la noblesse catholique de la contrée pour qu'elle vînt lui prêter main forte. Le vieux baron d'Arras, qui était aveugle et plus qu'octogénaire, mais plein d'un dévouement passionné pour le protestantisme, excita si bien son fils que ce jeune homme, ayant amassé dix ou douze gentilshommes déterminés comme lui, entra en même temps que les autres dans la cour du château, sans qu'on prît alarme de lui, ni de sa petite troupe. Soudainement il se met

(1) A Montauban, sous le règne précédent, les calvinistes avaient même frappé des pièces avec cette inscription : « Monnaie nouvelle de la république de Montauban. » (Varillas, *Hist. de Charles IX*, t. I, liv. III, p. 411.)

à charger tout ce qu'il rencontre, tue, écarte, et met en fuite ces gens étonnés, emmène Grammont prisonnier, et avec lui près de cent chevaux de butin. (De Thou.)

On a vu aussi qu'il s'était formé simultanément trois armées royales, pour faire la guerre aux Huguenots. J'ai déjà raconté comment Matignon, qui commandait celle qui devait agir en Normandie, s'était acquitté de son emploi. Montpensier, qu'on avait mis à la tête de la seconde armée, était venu tout d'abord mettre le siège devant Fontenay. Un assaut qu'il donna à cette place fut si vigoureusement repoussé qu'il n'avait plus osé y renvoyer ses gens ; il avait même eu la mortification d'apprendre qu'un révérend père cordelier, son propre confessseur, et qui s'était laissé prendre par l'ennemi, avait été pendu sans aucun égard ni merci, et cette injure, qu'il regardait comme personnelle, lui resta longtemps sur le cœur. De plus, averti tout à la fois, et que La Noue venait contre lui avec ceux de La Rochelle, et que Charles IX se mourait à Paris, il revint en toute hâte à la cour, où Catherine l'appelait par des lettres pressantes, et ses troupes se dissipèrent sans avoir rien fait.

Pour la troisième armée, qu'on avait mise sous les ordres du Dauphin d'Auvergne, fils de Montpensier, s'étant trouvée prête beaucoup plus tard que les autres, elle ne faisait en ce moment qu'entrer en Dauphiné ; mais elle trouva là pour lui tenir tête une foule de hasardeux et vaillants capitaines, Montbrun, Saint-Romain, Lesdiguières et un grand nombre d'autres, nourris dans ces guerres interminables et familiers à toutes les ressources et à tous les êtres du pays.

Dès l'ouverture de la campagne, Montbrun, tombant à l'improviste sur l'avant-garde de l'armée catholique, qui s'était avancée vers le pont de Royan, tailla en pièces ou enleva cinq compagnies ; mais, étant venu ensuite assiéger Die, ville située dans les montagnes et qu'il regardait comme un poste fort important à occuper pour son parti, la fortune lui devint contraire ; il se vit repoussé, avec grande perte de ses gens, dans un assaut qu'il eut l'audace de faire donner à l'escalade, et il se retira sans même avoir ouvert de brèche, car il n'avait point de canon.

Le prince Dauphin, de son côté, pour se venger de l'échec reçu à Royan, surprit la petite ville d'Alais et son château, dans lequel les habitants s'étaient retirés : ils y furent presque tous brûlés ou précipités du haut des remparts en bas. Oste, sur la rivière de Dionne, fut abandonnée par la garnison, qui n'osa pas attendre un assaut. Le Dauphin vint ensuite mettre le siège devant Livron, et, quoique ce ne fût qu'une toute petite ville, dont les fortifications étaient à peine réparées, depuis que les protestants les avaient ruinées en s'en emparant, l'armée catholique y fut arrêtée beaucoup plus de temps qu'on ne l'aurait cru. Puis Montbrun survint, quand les défenseurs de la place étaient aux abois : il tomba sur les assiégeants et les força de décamper. « Les catholiques, dit la relation de ce siège, n'en auraient pas été quittes à si bon marché, sans un vent impétueux qui survint du côté de la bise, et qui frappait les

Huguenots en face avec tant de violence, qu'il arrachait les enseignes des mains de ceux qui les portaient, rompant les piques, culbutant hommes et chevaux. Cette violente tempête força les Huguenots vainqueurs à chercher un abri, et les catholiques, quoique vaincus et mis en déroute complète, ne manquèrent pas de crier miracle !

Pendant ce temps-là, le parti de la religion se remuait aussi en Provence. Une espèce d'association de gentilshommes, qui s'étaient donnés le nom de *Bachés*, courait la nuit, en armes, dans le pays, où elle avait déjà surpris les places de Seyne, Riez, Gréols et Puymoisson.

Mais c'était surtout dans le Poitou et la Guyenne que les attentats des réformés devenaient chaque jour plus formidables et plus menaçants. La régente, qui n'avait plus d'armée à leur opposer, depuis la dispersion de celle de Montpensier, essaya de les attaquer avec des traités de paix. Elle leur avait donc envoyé de nouveau le sieur abbé de Gadaigne, l'un de ses plus déliés diplomates ; et celui-ci fit, en effet, si bien qu'il obtint d'eux une conférence amiable au bourg de Téré, à trois petites lieues de La Rochelle.

Là on convint d'une trêve qui devait durer deux mois au moins, et trois s'il plaisait à Sa Majesté. Le traité portait, entre autres conditions, cette convention étrange, qu'il serait payé aux confédérés, sur les recettes royales des places qu'ils avaient entre les mains, douze mille écus pour l'entretien de leurs garnisons. La Noue, qui avait signé cette trêve au nom des Rochellois, reconnut plus tard que son amour de la paix l'avait rendu la dupe du diplomate catholique ; car ses ennemis lui firent un crime d'avoir par ce traité donné à la régente ce dont elle avait le plus besoin : le temps de dresser une armée, qui faillit dans la suite accabler les protestants. (Davila, *ubi sup.* — Mézeray, t. III, p. 7.)

Pour profiter du loisir qui leur était laissé par cette trêve, les députés des églises du Languedoc, de la Guyenne et du Dauphiné s'assemblèrent à Milhaud en Rouergue, afin de mettre ordre aux affaires du parti. Là furent dressés, le premier jour d'août, dix-sept articles, qui devinrent comme la base et le fondement de l'union qui se fit entre les protestants des diverses opinions et ceux des catholiques qu'on nommait les Politiques. Ces articles contenaient en substance que le prince de Condé serait reconnu généralissime des troupes du parti, à condition qu'il jurerait de vivre et de mourir dans la religion protestante, de travailler de tout son pouvoir à étendre le royaume de Christ, et à rétablir l'ordre dans les différents États du royaume de France ; qu'il s'engagerait de plus à ne rien négliger pour procurer la liberté du duc d'Alençon, du roi de Navarre, et des maréchaux de Montmorency et de Cossé ; que ledit prince de Condé, comme le plus proche parent du roi absent, qui fût en ce moment en liberté d'agir, se chargerait du gouvernement provisoire, pour ne le remettre qu'à Sa Majesté Henri III, à son arrivée en France, ou au duc d'Alençon, ou au roi de Navarre, dans le cas où l'un ou l'autre deviendrait libre avant le retour du roi ; qu'enfin, il procurerait, le plus tôt qu'il lui serait possible, une assemblée des

États du royaume, pour prendre leur avis sur le gouvernement. (De Thou, liv. 58, p. 88.)

On ajouta quelques autres règlements, tant pour l'administration civile que pour l'ordre militaire; et le tout fut porté en diligence au prince de Condé, qui était alors à Strasbourg. Il s'y trouvait dans un tel dénûment qu'il avait été obligé d'emprunter vingt écus à deux de ses gentilshommes, montrant toujours néanmoins un cœur de prince, dans cette extrême incommodité. (Mézeray, t. III, p. 8.)

Dès son arrivée en cette ville, il était venu au temple huguenot, et là, publiquement et à haute voix, il avait de rechef abjuré la religion papiste, promettant que désormais, suivant les vestiges de son seigneur et illustre père, il s'emploierait tout entier à obtenir pour le culte réformé une paix heureuse et inviolable.

Aussitôt qu'il eut reçu les dépêches de l'assemblée de Milhaud, il écrivit en France et envoya la copie d'un manifeste qu'il venait de faire dresser à cette occasion. « Tant en mon nom, disait-il, qu'en celui de tous les seigneurs français, officiers de la couronne ou autres, faisant profession de l'une ou l'autre religion, les uns contraints de s'enfuir hors du royaume, les autres de s'y défendre à force d'armes, j'exhorte tous les bons Français à venir se joindre à moi pour délivrer l'État de la tyrannie de quelques étrangers. Ce sont ces misérables, que tout le monde connaît et maudit, qui détiennent en prison les princes du sang ; ce sont eux qui sont auteurs et fauteurs de tous nos maux ; ce sont eux qui ont déjà fait couler tant de sang innocent, commis tant de méchancetés, et si souvent violé la foi publique. Maintenant, chose horrible ! après avoir noirci le propre frère du roi et son plus proche parent, le roi de Navarre, du soupçon d'un crime horrible, par eux imaginé à plaisir, ils ne tendent rien moins qu'à leur faire perdre la vie par la main du bourreau, chose que la France n'a jamais vu pratiquer sur des personnes aussi sacrées. »

Condé s'occupa ensuite à lever des troupes. Les églises avaient déjà envoyé un nommé Gasque pour traiter de ces levées, et, comme on l'a vu, le prince leur avait écrit que cet homme n'entendait rien à ces sortes d'affaires. Il rompit donc les négociations que l'émissaire huguenot avait commencées déjà avec le prince de la Petite-Pierre, parce qu'il soupçonnait que celui-ci ne cherchait qu'à tirer de l'argent et ne tiendrait pas ses promesses, et il s'adressa à Casimir, son ami, fils puîné de l'Électeur Palatin, qui, en cette qualité, n'ayant point de terres en propre, et jouissant d'un grand crédit parmi les reîtres, ne demandait qu'à faire son chemin par son courage, et en rendant service aux grands potentats.

L'assemblée de Milhaud avait aussi à s'occuper d'une proposition que venait de lui faire Damville, gouverneur du Languedoc, comme on sait. Ce seigneur, à la nouvelle de l'arrestation de son frère, avait écrit partout, au roi, à la reine-mère et au parlement de Toulouse, demandant qu'on ne poussât pas les choses à l'extrémité, et déclarant vouloir

rester permanent au service de Dieu, de son Église et de son prince. Se voyant repoussé de tous les côtés, malgré cette belle protestation, il résolut de se rapprocher tout à fait des Huguenots, et premièrement, pour les adoucir, il leur avait accordé une suspension d'armes ; puis, pour les gagner tout à fait, il ordonna une convocation des États-généraux du Languedoc. On a vu qu'il était déjà fort mal en cour, et que, sans ses énergiques précautions, on lui aurait fait un mauvais parti. Cette dernière tentative ne contribua pas, comme on le pense bien, à adoucir les esprits de ses ennemis. Le parlement de Toulouse déclara aussitôt nulle et interdite l'assemblée qu'il avait convoquée, comme étant ladite convocation faite sans l'autorité du roi. Ce fut alors que Damville, dans son dépit « de se trouver ainsi choqué par des gens de robe, lui qui avait l'épée au côté », poussé de plus par l'appréhension de voir éteindre la gloire de sa maison par la condamnation de son frère aîné, craignant pour lui-même et pour ses deux frères cadets, qui déjà étaient en fuite, chargea Saint-Romain et Claveson de porter ses propositions formelles d'union à l'assemblée de Milhaud. Elles furent d'abord reçues avec quelque méfiance ; plusieurs même de ceux qu'on appelait consistoriaux condamnaient hautement cette union de religions et d'intérêts si divers, si opposés dans leurs principes, prédisant que de pareils mélanges il ne pourrait résulter que confusion. (*Mémoires de Philippi*, ad ann. 1574. — Mézeray, t. III, p. 8.)

D'autres (et principalement les députés de La Rochelle, au nombre desquels se trouvait La Popelinière, auteur d'une histoire que j'ai bien souvent citée) ne cherchaient qu'à engager l'assemblée à ne pas violer la paix. Ils proposaient d'envoyer une adresse à la régente, pour ménager un accommodement ; mais la grande majorité se trouvait portée à la guerre. On se contenta donc de remercier les députés de La Rochelle de leurs bons avis et l'on persista dans le dessein de repousser la force par la force. L'alliance de Damville fut acceptée, à condition que, quoique d'une religion différente, il travaillerait d'un commun accord avec les Huguenots à rétablir la tranquillité dans l'État. (De Thou, liv. 18, p. 90.)

Et enfin on publia, au nom des confédérés, une espèce de manifeste dans lequel ils protestaient, comme d'habitude, que ce n'était pas par esprit de révolte et de sédition qu'ils prenaient les armes, mais uniquement pour défendre leur religion et pour assurer leurs vies et leurs biens, s'offrant, du reste, à déposer lesdites armes aussitôt que dans les États nationaux, légitimement asssemblés par le roi, ou par ceux à qui, en l'absence de Sa Majesté, il appartenait de les convoquer, on pourrait parvenir à fixer les conditions d'une paix juste et solide.

Pendant ces conférences entre les députés protestants, la guerre s'était rallumée dans le Poitou et les provinces voisines. La trêve de Téré, qui devait durer deux mois au moins, n'en dura pas même un entier. Dès le commencement de juillet, les Huguenots s'aperçurent qu'elle n'était en effet qu'un moyen inventé par la reine pour avoir le

temps d'assembler des troupes contre eux sans être inquiétée, et ils n'hésitèrent pas à attaquer les premiers ; car, de toutes parts accouraient les nouvelles levées et les milices qui avaient ordre de se tenir prêtes à ouvrir incessamment la campagne. C'était à Saumur qu'avait été fixé le rendez-vous général de ces troupes, et cette ville avait été choisie à cause de sa position sur la Loire, et de la facilité des chemins pour pénétrer de là dans tous les pays insurgés. Le duc de Montpensier fut mis de nouveau à la tête de cette armée, qui montait déjà à dix mille hommes ; il y avait dix-huit pièces d'artillerie. Il se mit en route incontinent. (De Thou, liv. 18, p. 90.)

Les protestants, de leur côté, ne s'étaient pas endormis. Dès qu'ils eurent nouvelle de la marche de l'armée royaliste, ils entrèrent de leur côté en campagne. Louis de Saint-Gelais, l'un de leurs chefs, surprit d'abord Saint-Mexant, où il trouva de grands magasins de vivres, qu'il fit transporter à Lusignan, dont le parti était maître. Montpensier, qui s'approchait de cette dernière ville, avait l'intention d'en faire le siège ; mais, dans un conseil de guerre qui fut tenu à ce sujet, on décida qu'une telle entreprise, sur une place aussi forte par sa situation et aussi bien pourvue de défenseurs, serait tout à la fois dangereuse et compromettante ; et il fut résolu qu'on irait assiéger Fontenay, qui, n'ayant d'autres défenses que ses marais, pouvait être facilement enlevé, pendant que les glaces de l'hiver rendraient ses marais praticables. Pour fournir aux frais de ce siège, on mit toutes les villes voisines à contribution : les unes payèrent, les autres donnèrent caution, et sur ces sommes et ces engagements, Amaury Bourguignon, riche marchand de Niort, s'obligea à fournir l'armée de vivres pendant toute la durée du siège.

Tandis qu'on faisait ces préparatifs, Montpensier, pour ne pas laisser ses troupes oisives, s'emparait de tous les châteaux et petites places des environs, dont il faisait pendre les commandants à mesure qu'ils tombaient entre ses mains.

Les Huguenots, de leur côté, se rendaient maîtres de Castres. Cette ville, qu'ils avaient déjà prise une fois, s'était soumise de nouveau au roi. Elle fut reprise par eux à l'escalade et par surprise, mais ce ne fut pas cependant sans une vigoureuse et meurtrière résistance. Peut-être même l'entreprise eût-elle échoué complètement sans la connivence d'un meunier, lequel, pour se venger du gouverneur, dont il n'avait pu obtenir justice contre un soldat qui avait débauché sa femme, ouvrit aux assiégeants les portes de son moulin, et leur livra ainsi un passage dans la ville. Deux cents hommes, tant de la garnison que des bourgeois, furent passés au fil de l'épée. La ville fut pillée et l'on y trouva des armes et des provisions en grand nombre et de toute espèce. (*Ibid.*, p. 95.)

Fontenay était cependant assiégé. La Noue, qui sentait combien cette place était importante à La Rochelle par son voisinage et pour le maintien des communications avec le bas Poitou, n'avait rien omis de

tout ce que le temps et les commodités de la saison avaient permis pour la fortifier. Il avait mis dedans cinq cents de ses meilleurs soldats, lesquels avaient, dès l'abord et avant que la ville fût complètement entourée, fait une sortie dans le pays nantais et taillé en pièces une troupe de gentilshommes et enfants de riches bourgeois de la Bretagne, qui venaient joindre l'armée catholique ; mais comme la place, par sa situation sur la pente d'une montagne, se trouvait toute découverte à l'artillerie, dès que la garnison vit que le faubourg des Loges était déjà écrasé et emporté par l'ennemi, elle demanda à capituler. Pendant qu'on était occupé des pourparlers ouverts à cet effet, les catholiques pénétrèrent dans la ville et la mirent à sac. Dumoulins, l'un des deux pasteurs huguenots qui s'y trouvaient, homme d'un grand savoir, mais d'une humeur un peu trop aigre, ayant eu le malheur de se laisser prendre, fut envoyé au gibet par le duc de Montpensier, car ce grand prince était grand ennemi de tous ces prédicants. « C'est, disait-il, une bonne revanche que je prends de la mort du saint père cordelier, mon confesseur, que ces croquants-là ont fait pendre sans mercy. » (Mézeray, *ibidem*, p. 12.)

La prise de Fontenay fut un grand sujet de consternation pour les Rochellois, et d'un autre côté ils étaient encore travaillés par les tentatives de la régente, qui, pour les réduire à son vouloir, usait de toutes sortes d'adresses et cherchait à semer les dissensions et la méfiance parmi eux. A cet effet, elle crut devoir employer jusqu'aux femmes mêmes. Elle y envoya la dame de Bonneval, qui avait été nourrie avec elle, et elle avait eu grand soin de la bien instruire et dresser elle-même à sa main. « Comme cette dame, dit Mergy, m'aimait et me faisait cet honneur que de m'appeler son cousin, elle me pria de l'accompagner, ce que je ne pus lui refuser. Par les chemins, elle me confia sa commission, et me fit même lire ses instructions, lesquelles ayant lues, je lui dis que messieurs les Rochellois se moqueraient d'elle, et que mon avis était qu'elle montrât le tout à La Noue, ce qu'elle fit en effet, et s'en trouva bien ; car encore qu'elle ne fît rien de ce qu'elle prétendait, elle partit, toutefois, contente de ceux de La Rochelle, et eux d'elle. (Mergy, *Mém. ad ann.* 1574.)

La fermeté de La Noue, que la régente avait tenté à plusieurs reprises de faire corrompre, et entre autres par un certain Brisson, frère du président de ce nom, déconcerta bien d'autres menées, quoique pourtant cet honnête homme ne pût parvenir à décider les habitants à faire tous les efforts auxquels le temps et l'occasion les conviaient. (Mézeray, *ubi sup.*, p. 13.)

Dans la Guyenne, les Huguenots se défendaient mieux. On ne put leur ôter Clairac et Montflanquin, deux petites villes qu'ils avaient prises en Agénois. Clairac, qui se vante d'avoir été autrefois consacré au soleil et de tirer son nom de ce bel astre, est situé sur les bords de la rivière du Lot. La ville n'avait que de méchantes murailles qui s'en allaient en ruines; mais ses habitants avaient tant fait, en travaillant

jour et nuit, qu'ils les avaient à peu près remises en état, et que toutes les forces que put assembler le gouverneur de la province vinrent échouer devant ces fortifications en partie improvisées. Pour Montflanquin, qui est à quelques lieues de là, et sur lequel les catholiques s'étaient rabattus, une troupe de Huguenots du pays, forte de deux mille hommes, et commandée par le propre frère du gouverneur, qui s'était rendu de la religion, arriva assez à temps pour en faire lever le siège.

Cependant la reine régente, se flattant d'avoir mis ordre à tout, autant que les conjonctures pouvaient le permettre, se mit en route pour aller au devant de son royal fils, à qui elle avait su en effet ménager la couronne de France par des moyens que nul mieux qu'elle-même n'était en état d'apprécier. Elle partit de Paris, traînant à sa suite le duc d'Alençon et le roi de Navarre, toujours prisonniers; et, passant par Troyes, Dijon et Châlons, elle arriva à Tournus, célèbre par sa riche et antique abbaye. Là elle rencontra et passa en revue six mille Suisses qu'elle avait fait venir de leurs cantons, dans le dessein de s'en servir pour la guerre d'extermination qu'elle méditait contre les Huguenots. Elle attendait aussi des reîtres et des lansquenets, qu'elle avait chargé Schomberg de lui lever en Allemagne; mais ils n'étaient point encore arrivés. De là elle alla à Lyon, où elle se fit suivre par ces troupes, n'épargnant ni caresses, ni présents, ni séductions de toutes les sortes, pour s'attacher leurs officiers. (De Thou, p. 95. — Davila, t. II, p. 9. — *Ibid.*, *ubi sup.*)

Le nouveau roi de France poursuivait pendant ce temps-là son voyage vers le royaume où il était attendu. A Turin, où mon récit l'a dernièrement laissé, il eut le bonheur d'embrasser la duchesse Marguerite, sa tante, « qui était une des plus sages princesses de son temps. » Aussi elle lui répéta qu'il serait bien plus beau pour lui « d'entrer dans son royaume avec la branche d'olivier à la main, qu'avec la lance sur la cuisse. » (Mézeray, *ibid.*, p. 29.)

Le duc lui présenta Damville, son parent, qu'il avait fait venir exprès de France, en lui donnant parole de le réconcilier lui et les siens avec Sa Majesté. Pibrac et Bellegarde, amis de Damville, étaient alors, quoique pour des raisons différentes, hautement placés dans la confiance du monarque, et ils appuyaient tous les deux de toutes leurs forces cette réconciliation, tellement que le roi, qui avait eu jadis de l'amitié pour le noble suppliant, parut d'abord fort bien disposé, et le faisait même coucher dans sa chambre. Une nuit, Sa Majesté le conjura de lui dire à cœur ouvert sa pensée touchant la manière dont il devait commencer le nouveau règne. « Sire, lui répondit Damville, il y a surtout deux choses à faire : l'une de donner de suite la paix aux Huguenots, sauf à les ruiner après, si bon vous semble, par des moyens que je puis vous indiquer ; l'autre de prendre en vos mains toute l'autorité du gouvernement, sans vous reposer de rien sur personne. »

Le roi répondit qu'il était décidé à suivre ce conseil. Or, il y avait près de Sa Majesté un certain Villequier, placé par la reine-mère. C'était

un homme voluptueux et fort entendu surtout dans l'art de faciliter et de procurer les plaisirs que préférait Henri. Cette homme, jaloux de Pibrac et de Bellegarde, qui semblaient rivaliser avec lui dans la faveur du maître, fit avertir Catherine que, si elle ne se hâtait d'y donner ordre, l'esprit de son fils allait lui échapper ; qu'il y avait autour de lui des conseillers qui le portaient à tout casser de ce qui avait été fait sous le règne précédent et depuis la mort du roi Charles, à introduire un autre gouvernement, à la priver elle-même complètement du maniement des affaires de l'État, et peut-être même à la bannir du royaume.

Aussitôt Catherine, piquée au vif dans ce qu'elle avait de plus sensible, dans son amour pour le pouvoir, dépêcha au roi M. de Cheverny, en qui elle avait grande confiance, pour représenter à Sa Majesté l'état des affaires sous un tout autre aspect, et la prier de suspendre ses résolutions jusqu'à ce qu'elle l'eût vue. Cheverny s'acquitta merveilleusement bien de cette commission.

On lit avec peine dans l'histoire qu'un homme, élevé par la suite à la tête de la magistrature française, et qui rendit plus d'un service à la patrie, ait accepté une pareille mission, mais lui-même ne s'en défend pas dans dans les mémoires qu'il nous a laissés. « Je fus, dit-il, reçu par Sa Majesté le roi avec plus de caresses et de faveurs que je n'eusse pu espérer, m'ayant fait cet honneur de n'avoir voulu accorder ni expédier choses quelconques des affaires de France, qu'il n'eût parlé à moi et su de ma bouche l'état d'icelles, que j'avais charge de la reine de lui représenter. » (*Mémoires de Cheverny*, ad ann. 1574.)

Dans une conférence secrète qu'il eut avec Henri, et qui dura longuement, il lui représenta que le maréchal de Montmorency était prisonnier sous le coup d'une accusation de lèse-majesté, que Damville n'était lui-même qu'un dangereux factieux, lié déjà avec les ennemis de sa couronne, rebelle et Huguenot dans l'âme. Après cette dénonciation, qui fut d'autant plus funeste qu'elle ne contenait rien que de vrai, sauf un peu d'exagération dans les termes, il présenta une lettre du chancelier de Birague, contenant un plan pour extirper toute la vieille noblesse, comme principale et continuelle cause de toutes les rébellions. « Votre Majesté, disait la lettre, ne doit pas écouter ceux qui viendraient dire que ces nobles sont son bras droit et la principale force de son royaume. « Paroles d'un marane plutôt que d'un gentilhomme ! » s'écrie avec une indignation naïve l'historien Mézeray, dont je transcris ici les opinions. (Mézeray, *ubi supra*.)

Dans la suite du mémoire, l'Italien chancelier de France conseillait au roi de faire appréhender à corps Damville, sans avoir égard au sauf-conduit qu'il tenait du duc de Savoie, tout étant juste pour un prince, quand il s'agit de prévenir de plus grands maux. Une lettre de la régente, jointe à ce mémoire, et plus pressante encore, demandait aussi l'arrestation de Bellegarde et surtout de Pibrac, « qui, disait-elle, était en tout de la même pâte que le feu chancelier L'Hôpital, et dès sa jeunesse avait fait voir qu'il était imbu du levain d'hérésie. »

Ces insinuations étaient trop bien appropriées au caractère faible et soupçonneux du monarque, pour qu'elles manquassent leur effet. Au sortir de cette conférence, on reconnut qu'il ne regardait plus Pibrac et Bellegarde qu'avec froideur, et la duchesse de Savoie, avertie d'ailleurs par la lettre de la reine-mère, trouvée dans le lit du roi, qu'elle faisait faire sous ses yeux, par honneur, fit sauver Damville, pour le soustraire au mauvais coup préparé contre lui. Celui-ci revint avec presse en Languedoc, jurant qu'il ne voulait plus jamais voir le roi qu'en peinture, et se préparant à lui faire la guerre tout de bon. C'est alors qu'il signa définitivement avec les protestants le traité d'union qui avait été ébauché avant son départ. (Mathieu, *Histoire de Henri III*, liv. 7, p. 400.)

Les honneurs qu'on rendait à Turin à Henri III étaient cependant tout à fait loin d'être désintéressés. Le Savoyard, différent en cela des autres princes de l'Italie, songeait à se faire payer chèrement sa fastueuse hospitalité. Depuis le traité de Cateau-Cambrésis, la France avait toujours retenu Pignerol, Savigliano et le Val de Perouse, tant pour s'assurer de la fidélité du Savoyard que comme gages de certains autres droits qu'elle prétendait avoir sur ses pays. « C'était, disait lui-même le duc, une espèce de menottes qu'on lui laissait aux poings, et comme les clés de sa maison qu'il aurait données en gage. » Aussi voulut-il profiter de l'occasion pour se faire rendre ce gage. (*Vie anonyme de Henri III.* — Mézeray, *ubi supra.*)

Tous les courtisans du roi furent gagnés par ses caresses et ses flagorneries. Ils ne cessèrent plus de rabattre les oreilles du monarque à ce sujet, en mettant en avant de spécieuses maximes de libéralité. A cela se joignirent les petits soins et les attentions de sa tante, « l'une des plus sages princesses de son temps, » comme il a été dit plus haut, et, avant que le roi ne quittât Turin, la reddition de Pignerol à la Savoie était déjà consentie par la parole du monarque.

Ensuite Henri passa à Chambéry, et arriva au pont de Beauvoisin, où coule la petite rivière qui sépare la France de la Savoie. « Ah ! dit-il avec joie en jetant de là un coup d'œil sur la France, voilà le plus beau royaume du monde, et il est à moi ! » Puis tombant subitement dans de tristes réflexions, « hélas ! ajouta-t-il, qu'il est aujourd'hui dans un état bien différent de celui où je l'ai vu autrefois. Mon Dieu ! vous qui tenez toutes choses en vos mains, ne permettez pas que j'y entre, si vous ne voulez pas permettre que je le rende aussi florissant qu'il le fut du temps de mes ancêtres. » C'était beau, mais est-ce bien vrai ? (Mézeray, *ibid.*, p. 51.)

Le duc de Savoie l'avait accompagné jusqu'à Pont-Beauvoisin avec de grands honneurs et trois mille hommes de guerre. Son intention était de le suivre jusqu'à Lyon, pour ne pas lui laisser le loisir de changer les bonnes intentions où il l'avait mis pour lui, au sujet de Pignerol. Mais la nouvelle qui lui parvint en ce lieu, que sa femme venait de mourir le rappela dans ses États. Il prit donc congé du roi, non toute-

fois sans en avoir tiré la promesse de la prompte exécution des engagements pris.

La reine-mère était venue au-devant de Henri III jusqu'à Bourgoin, où elle l'attendait avec tout le gros de la cour. Après lui avoir témoigné par ses embrassements et par ses larmes tout le plaisir qu'elle éprouvait à le voir de retour : « Soyez le bien-venu, lui dit-elle, ô mon fils, dans ce royaume que je vous ai conservé, en dépit de toutes les tentatives des ennemis de vos droits légitimes. » Henri commença par la remercier grandement pour l'extrême obligation qui lui était due de tous les bons soins qu'elle avait pris pendant son absence, reconnaissant que, comme il lui devait la vie, aussi lui devait-il son dit royaume pour le lui avoir si bien gardé. (*Mémoires de Cheverny,* ad ann. 1574.)

La reine-mère s'inclina modestement, puis, en lui présentant le duc d'Alençon et le roi de Navarre : « Voici, lui dit-elle, deux prisonniers que je remets entre vos mains; je vous ai prévenu, comme c'était mon devoir, au sujet des fantaisies qui leur ont passé par la tête. C'est à vous maintenant à faire d'eux ce que vous voudrez. » Les deux princes se prosternèrent. Le roi les reçut froidement, leur fit quelques réprimandes d'un ton sévère, et finit par leur dire qu'il voulait bien encore les recevoir dans ses bonnes grâces. Après quoi, prenant un air plus gracieux, il prononça qu'ils étaient libres, les assurant qu'il ne demandait autre chose d'eux, pour la grâce qu'il leur faisait, que d'aimer leur honneur et l'État, s'ils ne pouvaient pas se contraindre à aimer sa personne. Les deux princes s'en allèrent le lendemain de cette journée faire *leurs pâques :* ils reçurent ensemble leur créateur, puis revinrent se prosterner devant Sa Majesté, protestant de leur fidélité, et lui jurant sur la part qu'ils prétendaient en paradis, qu'ils lui seraient, comme ils l'avaient toujours été, dévoués jusqu'à la dernière goutte de leur sang. (*Journal de Henri III*, 1574.)

Aussitôt que le roi fut arrivé à Lyon, où lui fut faite une fort belle entrée, Catherine le vint trouver au matin, en sa chambre, au palais de l'archevêché, où il était logé, à cette fin d'aviser et résoudre à eux deux seuls ce qui était le plus important et pressé à faire pour le bien de l'État. « Et, ajoute Cheverny, Leurs Majestés me firent cet honneur très grand et particulier que de m'appeler avec elles dans leur cabinet, où il fut avisé d'infinies choses importantes, et puis de ceux qui devaient avoir part aux affaires qu'elles me commandèrent d'appeler les uns après les autres. Ainsi je fis venir pour parler à eux M. le cardinal de Bourbon, puis M. le duc de Montpensier, et n'y eut lors ni autres princes, ni seigneurs admis aux conseils et affaires de Sa Majesté, que les susdits que je viens de nommer, lesquels, tous les matins, y venaient seuls, et tous les autres princes et seigneurs du conseil demeuraient dans la chambre. » (*Mémoires de Cheverny*, ad ann. 1574.)

Ce fut dans ces espèces de conciliabules secrets, tenus sous la direction immédiate de la reine-mère, que furent prises deux mesures qui ont depuis engendré beaucoup de maux dans l'État. L'une fut l'ouver-

ture de l'acquit des deniers comptants (1) mis ès-mains et coffres du roi; l'autre, le changement de la forme ancienne des expéditions des dons et bienfaits qui devaient désormais être délivrées sans contrôle ni objection, sur les seuls ordres du roi. Pour obtenir ces deux mesures ruineuses pour la nation à laquelle elles ôtaient toute garantie, on avait fait entendre à Sa Majesté qu'il n'était pas convenable que ses officiers contrôlassent ses volontés et commandements; et le résultat fut d'ôter à ceux qui maniaient les deniers publics toute espèce de responsabilité, en leur fournissant facilité et couverture pour cacher toutes sortes de concussions, larcins et dépenses mal employées, puisqu'il suffisait d'une signature du roi, toujours facile à arracher par flatterie et obsession, pour fermer la bouche à ceux qui auraient voulu marchander sur l'argent public ainsi gaspillé. (*Mémoires de Villeroy*, ad ann. 1574.)

Enfin le roi trouva bon de tenir un conseil public après avoir ainsi réglé à huis clos ce qu'il appelait ses affaires domestiques. Il fut mis en délibération si l'on adhérerait aux propositions de paix que devaient présenter les députés des protestants et des catholiques unis, ou s'il ne convenait pas mieux à la dignité royale de réduire les rebelles par la force des armes. Or, voici quelle était en ce moment la situation des factions à la cour. C'était le parti des Guises qui, ayant alors la régente pour lui, tenait par conséquent le dessus; celui des Montmorency, tout affaibli qu'il était par la disgrâce et la captivité du chef de la famille, se soutenait pourtant encore, et l'on a vu comment Damville, par son union avec les Huguenots, cherchait à lui procurer de nouveaux moyens d'action. (De Thou, t. VII, liv. 59, p. 156.)

Ces deux factions ne visaient qu'au pouvoir, quelques beaux semblants de religion ou d'intérêt public qu'ils missent en avant; mais il y avait encore deux autres partis : et ceux-ci, qui paraissaient n'avoir en vue que la paix et la prospérité de l'État, ne différaient que sur les moyens de parvenir à ce but. Les uns ne voyaient de salut que dans le strict maintien de la religion de leurs pères, sans se mettre en peine si elle avait ou non besoin de réformes. Ils voulaient qu'on prît les armes contre le protestantisme, même quand il faudrait violer ouvertement la foi due aux édits. Les autres, tout en ne voulant pas renoncer à la croyance et aux dogmes de l'Église catholique, étaient tout prêts à reconnaître que par la suite des temps l'avarice et l'ignorance avaient introduit dans l'Église de Jésus-Christ bien des abus qu'il

(1) On appelait ainsi ou simplement acquits de comptant des lettres-patentes expédiées à la décharge du garde du trésor royal, pour certaines sommes remises comptant entre les mains du roi. Les acquits de comptant ne sont point libellés, c'est-à-dire n'indiquent ni la raison ni l'emploi du paiement; ce sont lettres de validation concernant certaines sommes données manuellement au roi, et que Sa Majesté veut que sa Chambre des comptes passe en décompte sans qu'il soit fait mention de l'usage qui en a été fait, imposant sur ce, silence à ses procureurs généraux. (*Encyclopédie, verbo acquit*, t. I.)

était urgent de réformer. Aussi se montraient-ils plus favorables aux protestants que les premiers.

« Ils voulaient qu'on s'accommodât de bonne amitié avec eux, qu'on leur tînt de bonne foi tout ce qu'on leur avait promis et qu'à quelque prix que ce fût, on fît une paix solide, sans laquelle il était impossible de songer à la réforme de ce qui avait tant besoin d'être réformé. » Le créateur de ce dernier parti avait été Michel L'Hôpital. Il était mort, comme on sait, dans la disgrâce de la cour, mais il avait laissé bien des gens élevés à son école et qui pensaient comme lui.

Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, était maintenant à la tête de ceux qui professaient de pareilles idées. C'était un homme doux, souple, pliant, fort inférieur en tout au défunt chancelier, mais dont l'adresse à manier les affaires suppléait en quelque sorte à ce qu'il lui manquait de fermeté et d'abnégation personnelle.

Quand le conseil fut réuni et qu'il fut question de commencer la discussion, Paul de Foix, « homme, dit de Thou, dont on ne doit jamais parler sans rendre justice à son mérite et qui était de l'opinion du feu chancelier, prit le premier la parole. Il représenta au roi que la guerre qu'on voulait faire n'était pas utile. Une guerre n'est utile que quand son but est de nous protéger contre l'insulte d'un ennemi ou d'augmenter nos avantages aux dépens d'un peuple rival. Mais quel avantage peut trouver la nation dans une guerre civile, puisque ce sera toujours la nation qui perdra en force et en puissance dans la balance européenne, quel que soit le parti qui triomphe ? Une guerre n'est nécessaire que quand il n'y a plus d'autre moyen de sortir d'une situation intolérable, et qu'il faut absolument recourir à ce moyen extrême. Sommes-nous donc dans ce cas-là ?... Que demandent les protestants ? Qu'on leur assure ce que tant d'édits leur ont déjà accordé. A cette seule condition, ils redeviennent sujets soumis et fidèles. Or, en quoi cette liberté de conscience, qu'ils réclament pour eux et qu'ils ne veulent pas ôter aux autres, menace-t-elle la sûreté de l'État ? Mon avis, sire, est donc qu'on traite amiablement avec leurs députés, quand ils seront arrivés. On vous dira peut-être que c'est un affront pour la Majesté royale de reculer devant les prétentions de sujets trop audacieux. Eh ! mon Dieu ! n'est-ce pas le devoir d'un grand et bon roi, tel que vous, sire, de sacrifier quelque chose de ses droits personnels, quand il s'agit de la tranquillité et du bonheur de la nation que Dieu lui a confiée. » (De Thou, *ibid.*, 158 et seq.)

René de Villequier, le même dont le nom a si malencontreusement figuré plus haut dans mes récits, se chargea de répondre à cette harangue. C'était un homme perdu de réputation et d'une violence telle que sur un simple soupçon il avait de sa main poignardé son épouse au milieu de la cour même. Et pourtant c'était un pareil homme que l'on n'avait pas craint de nommer pour successeur au maréchal de Montmorency dans le gouvernement de la capitale ! « Je ne suis pas homme de barreau, dit-il ; élevé dans le sein des armes, je sais mieux

agir que parler. Les raisons qui viennent de vous être données, sire, je m'abstiens de les juger et de dire ce que j'en pense ; je sais seulement qu'elles ont été de tout temps à l'usage de ceux dont la fidélité est suspecte. Les protestants, dit-on, deviendront vos sujets fidèles, et qu'est-ce qu'une fidélité qui commence par exiger des concessions, qui stipule avec la volonté du maître ? Quand vous leur aurez accordé ceci, ils vous demanderont cela ; et que ne vous demanderont-ils pas ? Mon opinion bien ferme est que tout parti est à craindre dans un État et ne peut s'y former qu'aux dépens de la grandeur et de la tranquillité du monarque. Tout parti doit donc, en bonne politique, s'il ne se dissipe pas de lui-même, être anéanti par la force. Si les Huguenots ne se soumettent pas sans condition, la guerre est donc nécessaire pour les exterminer. C'est là tout ce que je sais, et à quoi bon délibérer davantage ? Dans les conjonctures où se trouve Votre Majesté, il faut ou qu'elle périsse elle-même avec tout l'État, ou que le protestantisme disparaisse à jamais ! » (Mathieu, *Histoire d'Henri III,* liv. 7. — De Thou, *ubi supra.*)

Ce discours de Villequier fut suivi d'un long murmure d'indignation d'un côté, et d'approbation de l'autre ; et l'assemblée se sépara sans avoir rien conclu.

On s'assembla de nouveau, le lendemain ; le roi, malgré toutes les sollicitations qu'il avait reçues sur sa route en venant en France, avait pris son parti ; il voulait mettre les rois hors de page, et il croyait que le moment était arrivé pour lui de se délivrer de la tyrannie de tous ces chefs de factions, sous laquelle ses prédécesseurs n'avaient que trop misérablement gémi. Il n'eut pourtant que le demi-courage de cette volonté ; on prit une décision par laquelle on chercha à contenter à peu près les deux partis du conseil. Il fut convenu qu'on écouterait les propositions des députés des protestants, s'ils les présentaient, pour y faire droit suivant mérite, et que cependant on se préparerait à la guerre, et qu'on la pousserait vigoureusement. (Davila, t. II, p. 14.)

Henri donna, sur cela, des lettres-patentes dans lesquelles, après avoir parlé de l'amitié qu'avait eue pour lui le feu roi, de ses propres exploits et de l'éclat de ses victoires, de la pacification de La Rochelle, de sa glorieuse élection comme roi de Pologne, il accusait d'ingratitude et de malice ceux qui voulaient renouveler les troubles. Puis, protestant de son affection pour le bien de ses sujets, il accordait abolition de tout le passé, pourvu qu'on posât les armes, et qu'on lui rendît ses villes, promettant du reste, sur sa parole de roi, de recevoir favorablement les plaintes et remontrances, et menaçant de grave punition ceux qui ne se laisseraient pas fléchir par cette dernière marque de bonté. (Mézeray, t. II, p. 33.)

Ensuite on chercha à séparer Damville des protestants, avec lesquels il venait de s'unir, en affectant de ne vouloir traiter qu'avec lui ; à cet effet, on lui envoya à Montpellier, où il s'était retiré, le sieur de Belloy avec des lettres pleines de grande affection ; mais Damville, se

doutant du piège, fit réponse qu'il ne pouvait plus écouter les propositions du roi qu'en présence de ses confédérés. Dans l'entrevue qui eut lieu à cette occasion, Saint-Romain, ancien archevêque d'Aix, et qui avait remplacé sa soutane par une cuirasse, s'emporta jusqu'à menacer Henri lui-même en pleine assemblée, et Damville, à son tour, ne ménageant plus rien, accusa Villeroi et Villequier d'avoir voulu le faire empoisonner. (Mathieu, *ubi supra.*)

En effet, il avait fait exécuter tout naguères, aux flambeaux et sans forme de procès, un misérable qui avait été arrêté, dit-on, au moment où il tentait de commettre ce crime. Les mémoires du temps ne nomment pas ce prétendu coupable, mais la précipitation avec laquelle le maréchal lui fit donner la mort, excita les réclamations de Villeroi. « C'est une imposture, dit-il dans ses mémoires, dont on m'a voulu charger. Si Sa Majesté m'eût commandé, comme on veut le faire croire, de prendre M. de Damville ou de le faire périr, nous n'eussions pas perdu tant de temps en pourparlers inutiles, et ne fussions pas partis de la cour sans y voir clair, et être bien assurés des moyens d'exécuter un pareil commandement. » (*Mémoires de Villeroi*, ad ann. 1574.)

Quoi qu'il en soit, Damville, après avoir ainsi brusquement rompu la conférence, réunit à Montpellier une sorte d'assemblée des États provinciaux, où il parvint, par son crédit et par les menées des religionnaires, à obtenir que presque toute la province du Languedoc se liguât avec lui contre ceux qui, disait-il dans ses proclamations, abusaient de l'autorité du roi. Ensuite, il se hâta d'assembler toutes ses forces, et courut assiéger Saint-Gilles. (Mézeray, t. III, p. 47.)

Le roi avait reçu dans le même temps les supplications de Diane, fille légitimée de Henri II, et femme de Montmorency, qui venait lui demander la liberté de son mari. Elle se présenta sur son passage en habits de deuil, suivie de toutes ses femmes dans le même équipage, et, se jetant à genoux, elle le pria d'avoir compassion de son époux qu'on retenait en prison, sans qu'il fût convaincu d'aucun crime, et sans vouloir lui permettre de prouver son innocence. Henri se sentit ému; il releva sa sœur avec bonté, et lui dit qu'elle prît courage, et qu'il allait s'occuper de la contenter. Sur cela, le cardinal de Lorraine, qui était présent, voyant l'esprit du maître tourner ainsi à la clémence, s'empressa d'appuyer la requête de Diane, ajoutant qu'elle ne demandait rien que de juste, et qu'il fallait bien permettre au moins au Maréchal de repousser les accusations qui pesaient sur lui. Aussitôt tous les courtisans qui se trouvaient là applaudirent d'un accord unanime aux paroles de Monseigneur le cardinal, et le roi témoigna que les prières de ses bons et fidèles sujets lui faisaient plaisir. Il daigna même laisser entendre qu'elles étaient en rapport avec l'affection qu'il portait à sa bien-aimée sœur; mais il prononça qu'il ne pouvait casser, sans connaissance de cause, ce que le feu roi son frère avait cru devoir faire; qu'il ne voulait pas cependant croire monsieur le Maréchal cou-

pable du crime dont on l'accusait, et qu'il examinerait soigneusement l'affaire lui-même. (De Thou, *ubi supra.*)

Enfin il fut question dans le conseil de la restitution de Pignerol et des autres places italiennes à la Savoie, restitution à laquelle le roi s'était si imprudemment engagé. Le duc de Nevers, gouverneur de ces pays-là, fit à ce sujet présenter un long mémoire, dans lequel il disait que les rois de France avaient toujours préféré la conservation de leurs États et possessions à leur vie même et à leur liberté ; que le roi Jean et François Ier lui-même avaient fourni d'illustres preuves du respect dû à cet antique principe de la monarchie française. « Pour entrer au vif dans la question qui nous occupe, disait le mémoire, si l'on nous demande de quel droit Sa Majesté possède les villes et États qu'on réclame, nous répondrons que c'est aux mêmes titres et droits que tous les princes possèdent ce qu'ils ont conquis par la force des armes. Et qu'on aille aujourd'hui leur redemander à tous de semblables restitutions ? Mais il est une considération importante surtout. Quel funeste et menaçant présage pour la suite du règne qui va commencer, si l'on voit un prince couronné de tant de lauriers, célèbre par tant d'éclatantes victoires, déjà appelé à l'un des plus beaux trônes de l'Europe par le suffrage de cent cinquante mille seigneurs polonais, inaugurer son accession à la couronne de France par un honteux consentement à la réduction des États que la Providence l'appelle à gouverner ! Qu'on considère combien le nom français perdra à cette concession. Ne nous fermera-t-elle pas absolument toute entrée en Italie, quand nous aurons remis à un étranger les seuls passages par lesquels nous puissions encore y pénétrer ? Quelles alliances les princes de ces contrées oseront-ils faire avec nous, quand ils sauront que nous n'avons plus aucune issue pour leur faire parvenir les secours qu'ils pourraient réclamer et sur lesquels ils auraient le droit de compter ? Ceux d'entre eux qui ont persisté à rester encore nos amis, ne peuvent manquer de renoncer à une alliance sur les avantages de laquelle ils n'auraient plus la moindre raison de compter. Aussi, je n'hésite pas à le dire, la cession qu'on nous demande est la honte de la France et la destruction complète de son influence dans la péninsule italique. Qu'on se rappelle qu'aux États de Blois, lorsque, sous le règne du roi François II, pareille proposition fut faite, ce fut aux applaudissements de tous que le chancelier Olivier répondit : « Je regarde comme digne du dernier supplice quiconque osera donner au roi de France un conseil aussi honteux. »

Mais Henri croyait son honneur engagé à la restitution de ces places. Il loua hautement le zèle du duc de Nevers, et n'en parut pas moins décidé à passer outre. Ce zèle pourtant n'était pas tout à fait désintéressé ; car, d'une part, le duc perdait à la restitution un beau et productif gouvernement ; d'un autre côté, la Maison de Savoie et celle de Gonzague (de laquelle était sorti le duc de Nevers) étaient depuis longtemps divisées par cette jalousie si commune entre des princes voisins ; et leurs dissensions étaient encore depuis peu aug-

mentées par leurs prétentions mutuelles sur le Montferrat; aussi, quand le duc vit le roi bien décidé, il envoya sa démission au monarque pour n'avoir pas le déplaisir de mettre lui-même son ennnemi en possession des forteresses qu'il n'avait pas pu conserver.

Le roi nomma à sa place Bellegarde, qui n'avait pas été longtemps à reprendre sa faveur dans l'esprit de son maître efféminé, et qui venait d'être créé Maréchal de France. Puis les lettres de restitution furent expédiées et signées à Lyon, le dix-neuvième jour de septembre. La reine-mère, le duc d'Alençon, devenu maintenant duc d'Anjou, le roi de Navarre, le duc de Guise, et tous les seigneurs qui avaient assisté au conseil, avaient également apposé leur signature.

CHAPITRE II

1574-1575. — ARGUMENT. — LA REINE-MÈRE PENSE A MARIER LE ROI.
ON CHERCHE A AMENER LES ROCHELLOIS A LA PAIX.
LE DAUPHIN D'AUVERGNE PREND POUSSIN. — BELLEGARDE LE REMPLACE DANS SON COMMANDEMENT.
DAMVILLE ASSIÉGE SAINT-GILLES. — BELLEGARDE ASSIÉGE LIVRON.
LA COUR A AVIGNON. — LES PERRITENTO. — MORT DU CARDINAL DE LORRAINE.
LA GUERRE EN POITOU. — SIÉGE DE LUSIGNAN.
SUCCÈS DES CONFÉDÉRÉS. — LEUR TRAITÉ D'UNION SIGNÉ A NÎMES.
LE ROI A REIMS.
SACRE ET MARIAGE DE HENRI III (1575).
ENTRÉE DU ROI A PARIS. — LES DÉPUTÉS DU PARTI PROTESTANT.
LA VEUVE DE CHARLES IX RETOURNE EN ALLEMAGNE. — GUERRE EN GUYENNE.
LA HAYE A POITIERS.
NOUVEAUX POURPARLERS AVEC LES ROCHELLOIS.
LA NOUE AU SECOURS DE MAUTAUBAN. — LES PROTESTANTS ATTAQUENT SAINT-MICHEL EN NORMANDIE.
DE LUDES EN POITOU. — TROUBLES AU BROUAGE. — LES CATHOLIQUES A L'ILE-DE-RÉ.
MORT DE BESME, ASSASSIN DE L'AMIRAL.
ÉMEUTE A MARSEILLE. — MONTBRUN EN DAUPHINÉ. — SA MORT.
LESDIGUIÈRES LE REMPLACE.
AFFAIRES DE POLOGNE. — LE ROI CÈDE BAR AU DUC DE SAVOIE.
INTRIGUES A LA COUR. — MONSIEUR S'ÉCHAPPE. — IL PUBLIE UN MANIFESTE.
TORÉ ET LES REITRES EN CHAMPAGNE.
BATAILLE DE CHATEAU-THIERRY. — TRÈVE DE SIX MOIS.

Pendant que le roi Henri III sacrifiait ainsi ce qui restait des possessions de la France en Italie, et qu'il s'en dédommageait, en inventant mille voies détournées, inconnues aux partisans mêmes, pour tirer des peuples un argent qu'il dépensait en folles prodigalités, sa mère songea à le marier. Elle jeta les yeux sur Élisabeth, sœur du roi de Suède, princesse qui était d'une grande beauté. On députa Claude Pinart, l'un des quatres secrétaires d'État, pour en aller faire la demande ; et on le fit accompagner par maître Nicolas Belon, peintre renommé de l'époque, chargé de rapporter au roi le portrait de la princesse. (De Thou, liv. 59, p. 158.)

En attendant, le monarque, gâté par les flatteries intéressées de la tourbe corrompue et corruptrice dont il s'était entouré, se laissait répéter que les rois, à l'image de Dieu, doivent faire sentir leur pré-

sence sans se laisser voir ; que la cause de toutes ces guerres civiles partait de la facilité avec laquelle les rois ses prédécesseurs avaient permis de les approcher ; que, pour que, le commandement fût respecté, il ne fallait en laisser voir la source qu'à peu de personnes ; qu'il était temps de désaccoutumer les Français de l'habitude qu'ils avaient prise de contester contre le sentiment du monarque, et de leur apprendre qu'il n'y avait point de meilleures raisons que sa volonté; que lui surtout, qui, dans l'âge le plus tendre, avait déjà fait tant de chefs-d'œuvre en politique, comme en guerre, semblait être appelé à rendre dans notre Europe à la royauté tout ce lustre qu'elle n'a plus que dans les vieilles monarchies de l'Orient. (Mézeray, t. III, p. 34.)

Ces idées de despotisme pouvaient bien flatter la vanité de Henri ; mais son caractère était trop mou et trop faible, son esprit trop ennemi de la gêne, et ses goûts trop crapuleux, pour qu'il fût précisément l'homme propre à rebâtir un semblable système de gouvernement. Il n'en adopta pas moins avec empressement les plans qu'on lui suggérait. On a déjà vu les tristes changements qu'il introduisit dans l'administration des finances et dans la distribution des grâces et emplois, où il mit la volonté unique du prince à la place des règles sauvegardiennes de la fortune de l'État. Il essaya de continuer sur le même pied. (De Thou.)

Il établit autour de lui de nouvelles formes de grandeur et de vanité, inconnues à ses prédécesseurs ; il fit mettre des balustres autour de sa table. On ne le vit plus sortir que rarement, et c'était toujours dans une litière fermée, enrichie d'or et de peintures. Au lieu de recevoir ses ministres et de s'occuper de l'expédition des affaires, il se tenait dans son cabinet avec deux ou trois mignons, passant des journées à discuter sur la coupe d'un pourpoint, quand il n'employait pas le temps plus crapuleusement encore. Aussi, tout ce qu'il y avait de seigneurs distingués par leur savoir et leur caractère, tels que les d'Angennes, les Biron, les La Châtre et autres, indignés de se voir accueillis par le roi avec aussi peu d'égards, prirent le parti d'abandonner la cour, qui perdit ainsi tout son lustre. (Mézeray, *ibid.*, p. 43.)

Il ne resta plus autour du roi que les jeunes courtisans, qui, à l'exemple du prince, ne s'occupaient que de plaisirs, de futilités et d'indécentes amourettes ; et la reine-mère n'était pas fâchée de voir ces jeunes et ardents esprits ainsi embarrassés dans des occupations oiseuses, « afin que, comme une autre Circé, elle pût toujours les tenir sous sa baguette. » Elle avait pris soin d'accoutumer elle-même les dames de son entourage à ne plus faire trop de cas de cette austère continence, qui avait été la gloire d'un autre siècle. (*Ibid.*, p. 44.)

De toutes les beautés qui brillaient alors à la cour de France, la plus brillante, la plus spirituelle, mais aussi la plus vaine et la plus inconstante, était Mme de Sauves, qui employait ses attraits, non moins pour servir les vues politiques de la reine, sa maîtresse, que pour sa propre satisfaction ; se jouant du reste de tous ses amants, avec un

empire si absolu, qu'elle n'en perdait pas un, tout en en acquérant chaque jour de nouveaux. Le premier de tous était le duc de Guise; mais comme la reine avait chargé cette dame d'adoucir aussi l'esprit du roi de Navarre, elle s'était appliquée à remplir cette commission, et elle y avait si bien réussi, que le duc était maintenant rempli d'une violente jalousie, et qu'il songeait à provoquer son rival. « Tout beau, cher neveu, dit le cardinal de Lorraine, si le Béarnais peut rester quelque temps dans cette humeur, vous êtes vengé. » Le duc comprit: bien loin de persister dans ses projets de violence, il se lia d'intimité avec le roi de Navarre.

Celui-ci, qui ne se contentait pas d'une seule maîtresse, quelque belle et quelque célèbre qu'elle fût, se rencontra encore en concurrence avec Monsieur, nouveau duc d'Anjou, et cette fois les deux rivaux se déclarèrent une haine bien franche et bien prononcée.

C'était parmi cette brillante troupe de femmes faciles et coquettes, à qui parviendrait à inspirer de tendres sentiments au roi lui-même, et à faire triompher ses charmes d'une conquête aussi auguste. La chose n'était pas facile; car, si Henri avait le cœur tendre et voluptueux, ce n'était pas toujours du côté du beau sexe que l'entraînaient ses penchants efféminés. Il eut pourtant la renommée d'avoir trois maîtresses : l'une parmi les dames de la reine-mère; l'autre parmi celles de Marguerite sa sœur, et la troisième fut la Châteauneuf, « que je ne me permets de nommer, dit pudiquement Mézeray, que parce que bien d'autres l'ont déjà nommée avant moi. » Mais c'était toujours la princesse de Condé, qu'il avait aimée avant son départ pour la Pologne, qui tenait la première place dans son cœur, en fait d'amour féminin. Il en vint même jusqu'à se mettre dans la tête de l'épouser, et de la faire à cet effet démarier d'avec le prince son mari, sous prétexte d'hérésie, car elle était restée, elle, bonne catholique depuis sa conversion, après le massacre de la Saint-Barthélemy. (Mézeray, *ubi supra.*)

Il se disposait donc à retourner promptement à Paris pour commencer à mettre ce beau dessein à exécution; mais la reine-mère, dont un pareil mariage contrariait les projets, parce qu'elle savait la princesse habile et rusée, prévint secrètement Condé de ce qui se tramait contre lui. Elle fut encore mieux servie par la mort, qui vint emporter subitement cette jeune femme, « laissant de grands doutes aux méfiants, de quel côté cette mort pouvait être venue si soudainement et si à propos. » (Mézeray, p. 48.)

Le roi en conçut un chagrin extrême. Il eut des évanouissements, et resta froid et immobile deux jours durant, comme s'il eut été lui-même privé de vie. Plusieurs jours encore après, il ne voulait voir autour de lui que des visages tristes et funèbres. Il ne paraissait que tout couvert des marques de sa douleur, portant, sur ses aiguillettes et aux rubans, de petites têtes de mort sculptées en guise d'ornement. Il s'en était même fait faire un chapelet, sur lequel il disait avec dévotion ses menus suffrages et prières. Mais tout cet étalage de désespoir fut si

promptement mis de côté, qu'on répandit le bruit que le roi avait été victime d'un sort, et qu'il ne s'en était trouvé délivré qu'après qu'on lui avait ôté du cou une croix et un pendant d'oreille, présents de la princesse de Condé. Henri lui-même se plut à faire croire à ce prétendu ensorcellement, et la vie voluptueuse et efféminée du monarque et de ses courtisans recommença comme de plus belle.

Pour n'avoir pas l'air toutefois de ne tenir aucun compte des services passés, Montluc, que la reine avait fait venir auprès d'elle après la mort de Charles IX, fut nommé maréchal de France. Le vieux guerrier, qui au reste ne s'était pas tout à fait oublié lui-même, puisqu'il s'était rangé plus de cent mille écus, après avoir commencé, comme il le dit lui-même, par n'avoir que la cape et l'épée, se chargea de réduire la Guyenne, pourvu qu'on lui fournît seulement quatre mille hommes et les fonds nécessaires. On lui donna ce qu'il demandait; mais, soit que la blessure qu'il avait reçue à Rabastens et son âge avancé lui eussent ôté la force et les bras, soit qu'il voulût s'en tenir encore à cette maxime qu'il avait adoptée : « de ne pas abattre par le pied, mais seulement d'émonder l'arbre où l'on pouvait cueillir de si bons fruits », il ne tint pas ce qu'il avait promis, et les troupes qu'il avait demandées s'en revinrent sans coup férir. (Mézeray, t. III, p. 43.)

Du reste, Sa Majesté voulait bien prendre des mesures pour donner la paix à ses sujets, et voici ce qu'elle faisait pour arriver à ce but. Voyant que plusieurs lettres qu'elle avait adressées aux Rochellois n'aboutissaient à aucun résultat, elle fit partir Pierre de Bourdeilles, abbé de Brantôme, pour traiter avec La Noue; mais l'abbé avait ordre de s'entendre avec Jean de la Haye, lieutenant de Poitou, et cet homme, dévoué maintenant à la reine-mère, tout en feignant d'être l'ami des réformés, ne cherchait qu'à pénétrer leurs desseins, pour en faire part ensuite à sa maîtresse. (De Thou, *ubi sup.*, p. 159.)

Afin de faciliter les arrangements, le roi permettait auxdits réformés de députer au prince de Condé, en Allemagne ; il leur envoyait à cet effet un sauf-conduit, et il avait nommé Roger, son valet de chambre, pour accompagner par honneur ceux que la ville chargerait de cette mission. Celui-ci avait un ordre secret de rendre à la cour un compte fidèle de toutes leurs démarches, de tous leurs discours ou desseins; d'examiner à qui ils parleraient en traversant le royaume, et surtout d'observer exactement, lorsqu'ils passeraient à Paris, si on ne leur donnait pas des lettres pour l'Allemagne, de qui seraient ces lettres, et s'ils ne recevaient pas aussi des lettres de change pour ce pays-là?

La cour cependant se disposait à partir pour Avignon. La reine-mère avait imaginé ce voyage, tant pour occuper et distraire le roi, que pour effrayer et faire rentrer dans le devoir les rebelles du Languedoc. Mais avant de se mettre en route, on délibéra, dans le conseil secret, sur ce qu'on ferait de Monsieur et du roi de Navarre pendant ce voyage. On savait que l'un et l'autre gardaient quelque ressentiment de leur prison, quelque douce et gracieuse qu'on la leur eût rendue; que le premier

conservait tout son attachement pour les Politiques, et que le second était encore huguenot au fond du cœur. Or, on craignait, en les approchant trop du théâtre de la guerre, « de mettre, comme on dit, les étoupes trop près du feu. » Il n'y avait pas moins de danger à les laisser libres, loin des yeux du roi, parce que les mêmes menées qui les avaient déjà débauchés une fois pouvaient encore aisément avoir le même résultat. Quelques-uns furent d'avis de les laisser à Pierre-Encise, sous bonne et sûre garde ; mais ce moyen fut rejeté comme pouvant paraître trop rigoureux. On trouva plus convenable de les emmener, en les entourant d'espions secrets qui veilleraient sur toutes leurs actions, et en feraient un fidèle rapport. On comptait aussi sur leurs maîtresses, qui, toutes élevées par la reine-mère, lui avaient promis de tirer tous les secrets du cœur de leurs amants, et de la mettre dans la confidence. De plus, le duc de Guise, qui, comme on l'a vu, s'était fait l'intime du roi de Navarre, dont il partageait la table et le lit, promettait de l'éclairer de près. Ces précautions prises, rien ne devait plus empêcher le départ. (Mézeray, t. III, p. 46.)

Avant de se mettre en route, le roi, informé que les garnisons de Livron, du Poussin et des autres places et châteaux occupés par les protestants, le long des bords du Rhône, ne cessaient de faire des courses et de troubler le pays, leur envoya un héraut d'armes pour les sommer de rendre ces places. La Rochegude et Pierre Gourde, qui commandaient les réformés de ces contrées, répondirent : « Loin de nous l'idée de refuser à Sa Majesté l'obéissance qui lui est due ; mais quand c'est à notre liberté de conscience, à nos biens, à nos vies mêmes qu'en veulent ceux qui n'ont que trop longtemps troublé le repos public, nous sommes résolus à nous défendre contre eux jusqu'à la mort. » Ils demandèrent aussitôt des renforts à tous leurs coreligionnaires, et l'ex-archevêque Saint-Romain accourut du Languedoc à leur secours, avec quelque cavalerie et trois enseignes de pied. (De Thou, p. 159.)

De son côté, le prince Dauphin, remis de sa défaite de Livron, vint faire le siège du Poussin. Il avait avec lui quatorze pièces d'artillerie, qui battirent la place pendant plusieurs jours, et quand la brèche fut largement ouverte, il envoya toutes ses troupes à l'assaut, mais elles furent repoussées avec une perte effroyable, et le Dauphin, voyant ses soldats découragés par cet échec, songeait déjà à lever le siège. Il arriva pour lors que les murailles de la ville, qui étaient fort vieilles, ayant été sans doute ébranlées par le canon, s'écroulèrent subitement. Saint-Romain, qui était dans le voisinage, accourut au bruit de cet accident et parvint à se jeter dans la ville en plein jour, en passant sur le ventre des assiégeants ; mais il vit tout aussitôt qu'il était désormais impossible de défendre une place aussi démantelée ; il en fit sortir la garnison et les habitants pendant la nuit, et les conduisit à Privas. Les femmes et les enfants se chargèrent de tout ce qui put être emporté. On en vit qui portaient leurs vieux pères malades ou leurs maris blessés,

pendant que les hommes, les armes à la main, accompagnaient ce triste convoi. Et, malgré le désordre de pareils mouvements, la chose fut conduite avec tant d'adresse qu'on ne s'aperçut de rien dans le camp royaliste.

Ce ne fut qu'au matin que les assiégeants, surpris du silence qui régnait dans la ville, s'en approchèrent, et, ne trouvant pas de résistance, ils y entrèrent. Le soldat pilla d'abord ce qui pouvait rester encore. On mit ensuite le feu, et il n'y eut qu'une seule maison qui fut épargnée par l'incendie. On raconte que ce désastre eut pour auteur le jeune Nostradamus, fils de Michel, surnommé le Prophète ; cet homme, qui se mêlait aussi de lire dans l'avenir, avait prédit que le Poussin périrait par les flammes, et, pour que le prophète ne fût pas en défaut, il se chargea de l'accomplir lui-même. On le surprit vaquant à cette œuvre avec une torche qui lui servait à mettre le feu partout. (D'Aubigné, *Hist. gén.*, liv. 7.)

La terreur se répandit incontinent dans le Vivarais. Le Dauphin d'Auvergne songeait déjà à reprendre toutes les places dont les Huguenots étaient encore les maîtres, quand le maréchal de Bellegarde, qui n'était pas encore parti pour accomplir sa triste mission en Italie, vint, par ordre du roi, le remplacer dans le commandement de l'armée catholique de ces contrées. La reine-mère, qui craignait de voir la famille de Montpensier devenir trop puissante, et le Dauphin d'Auvergne terminer trop promptement une guerre dont elle avait besoin pour se maintenir elle-même au pouvoir, avait provoqué cette mesure ; elle avait compris que les mignons du roi ne tarderaient pas à la priver elle-même de toute influence sur l'esprit du monarque, aussitôt qu'il n'aurait plus besoin d'elle. (De Thou, *ubi sup.*)

Le roi manda aussi à Montbrun de mettre bas les armes ; mais Montbrun s'en excusa, comme avaient déjà fait les autres chefs du même parti, en disant qu'il n'y aurait pas de sûreté pour sa personne, et il continua de parcourir le Dauphiné avec ses soldats, faisant aux catholiques tout le mal qu'il pouvait.

Damville, qui était venu, comme il a été dit plus haut, assiéger Saint-Gilles, battait la place si furieusement à coups de canon, qu'on entendait le bruit des décharges jusque dans l'appartement même de Sa Majesté, car Saint-Gilles n'est séparée d'Avignon que par le fleuve du Rhône, et la cour était déjà arrivée dans cette dernière ville, où le cardinal d'Armagnac, légat du pape et gouverneur du comtat, avait magnifiquement reçu le roi. Il avait même déjà eu de longues conférences avec Sa Majesté très-chrétienne, « touchant le moyen de faire périr tous les Huguenots. » (Mézeray, *ibid.*, p. 47.)

Au reste, il ne fut pas possible d'envoyer à temps du secours aux assiégés, parce que l'armée du roi était alors occupée au siège de Livron, et Damville put tranquillement continuer ses opérations et prendre Saint-Gilles.

C'était le sieur de Roësses qui commandait pour les confédérés dans

Livron, et il n'avait que quatre cents hommes de garnison. Le maréchal de Bellegarde, plus courtisan que général, qui était venu en faire le siège, avait vingt-deux pièces d'artillerie avec toute l'armée du Dauphin d'Auvergne, et en outre les compagnies des gardes et les troupes que le roi avait amenées avec lui. Au bout des deux premiers jours de siège, il y avait déjà onze cents coups de tirés, et la brèche était ouverte de plus de six cents pas. Le maréchal, toutefois, ne la trouva pas encore assez large pour tenter un assaut, et fit transporter ses batteries sur un autre point qui lui parut plus commode. Quatorze cents coups abattirent une autre brèche plus large que la première, et alors les assiégeants se rendirent maîtres du fossé, où, s'étant couverts de gabions, ils se tinrent prêts à monter à l'assaut. (De Thou, *ubi supra.*)

Les assiégés n'avaient pour toute artillerie qu'une seule pièce de campagne; mais ils la transportaient si rapidement d'un lieu à l'autre, selon les besoins, et leurs canonniers visaient si juste, qu'on croyait dans le camp ennemi qu'ils avaient plusieurs batteries. Par cette manœuvre, ils incommodaient fort les gens du roi, et, pour faire preuve d'assurance, ils lançaient contre eux mille brocards et plaisanteries du haut de leurs murailles. Ils imaginèrent, dans le but de faire insulte au général ennemi, d'élever au bout d'un long pieu un fer à cheval avec des gants et un chat, voulant montrer par là que leur ville, comme le chat qui a dent et griffes, n'était pas un morceau que le maréchal, désigné par le fer à cheval, pût prendre sans mitaines.

Le lendemain, vingt-sixième jour de décembre, toutes les troupes du roi montèrent à l'assaut. Le combat fut long, opiniâtre, et par conséquent sanglant. Tous les habitants, jusqu'aux femmes et aux enfants, étaient sur la brèche, mêlés avec les soldats de la garnison. Enfin les royalistes furent repoussés.

La perte qu'ils firent à cette attaque fut telle qu'ils n'osèrent plus y revenir pendant plusieurs jours. Ils se contentèrent de foudroyer de nouveau la place avec leurs batteries ; mais dans cette attaque, Roësses, le brave commandant huguenot, avait été tué, ainsi que deux de ses meilleurs capitaines. Ce fut un tout jeune homme, nommé de la Haye, que les assiégés choisirent d'un commun accord pour remplacer le chef qu'ils avaient perdu. De la Haye avait lui-même reçu une blessure qui le retenait au lit, et ce fut sur ce lit de souffrances qu'il apprit la nouvelle de son élection. Aussitôt, oubliant son mal pour se rendre digne de la confiance de ses compagnons, il donna tous ses soins à faire réparer sous ses yeux les murailles, et à élever de nouveaux retranchements.

A la cour, pendant ce temps-là, on s'occupait de choses bien différentes. « Le roi, qui avait naturellement un grand penchant aux pratiques dévotes, était de sa nature grand amateur de certaines cérémonies religieuses que l'antiquité chrétienne connaissait à peine, et qu'elle eut toujours en horreur. Se trouvant dans une ville de domination papale, il ne put se refuser à une aussi belle occasion

de satisfaire son goût. Or, depuis environ une centaine d'années, l'usage s'était introduit que des hommes, déguisés d'une manière grotesque, fissent des processions publiques, en se donnant, devant tous, la discipline. Henri voulut prendre part à ces exercices d'une piété mal entendue. » (De Thou, p. 164.)

Ceux qui donnaient dans cette espèce de superstition, qui n'avait pu se glisser dans la société chrétienne que par l'oubli des anciennes règles et par la corruption, dont les atteintes successives avaient fini par gangréner les plus sages institutions de l'Église, prenaient le nom de pénitents. Mais ce n'était pas dans l'intention de porter la pénitence au fond de leurs cœurs ; ils avaient la prétention de l'afficher au dehors par des marques extérieures et pour cela ils se revêtaient d'un sac, abusant d'un mot de l'ancienne loi qui disait qu'on se revêtait d'un sac dans les événements funestes. Détournant ensuite, dans le même esprit, certains passages des psaumes, où David dit qu'il se soumet au fouet du Seigneur, ils en concluaient qu'il fallait s'en aller en procession se fouetter au milieu des rues. L'université française réprouva, dès le commencement, cette bizarre et scandaleuse pratique. On appela par dérision ceux qui s'y livraient flagellants. Gerson lui-même, l'auteur si pieux du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, l'avait condamnée; mais les papes en avaient jugé autrement. Ils érigèrent les flagellants en confrérie, sous le nom de Sainte-Confrérie des pénitents.

Aussitôt il y eut des pénitents bleus, des pénitents blancs, des pénitents noirs, et on les vit lutter ensemble de fanatisme et de ridicule, au grand scandale des honnêtes gens, et à la honte de l'Église. Or, le roi de France était des blancs, et il avait avec lui le roi de Navarre qu'il disait n'être guère propre à cela. « La reine-mère, comme bonne pénitente », se mêlait parmi les noirs, et le légat, cardinal d'Armagnac, conduisait les bleus. (*Journal de Henri III*, décembre 1574.)

Sa Majesté n'eut besoin que de faire connaître son goût d'assister à ces processions, pour que tous les seigneurs de la cour suivissent l'exemple du maître, et tous ces brillants gentilshommes, affublés d'un sac, s'en allèrent pêle-mêle avec la populace des confrères, se frappant dévotement le dos, à coups de fouets, sans en être pour cela ni plus humbles, ni meilleurs, ni plus religieux.

Le cardinal de Lorraine voulut aussi prendre part à cette singulière dévotion. Après une de ces cérémonies, où il avait marché pieds nus dans les rues par un temps assez rigoureux, il se sentit sur le soir un peu de froid ; puis, tout à coup, il fut pris d'une fièvre violente, accompagnée de grandes douleurs de tête et de transports, pendant lesquels il priait et maudissait tour à tour. Enfin il mourut deux jours avant la Noël. Comme sa fierté et son ambition lui avaient suscité beaucoup d'ennemis, même parmi le clergé, et jusque dans sa famille, on soupçonna, suivant l'usage du temps, qu'une mort aussi prompte avait le poison pour cause. Les uns ont écrit qu'il fut empoisonné par un flam-

beau qu'on portait le soir devant lui; d'autres que son propre fils bâtard, dom Claude, abbé de Cluny, lui avait fait présenter par un célèbre *maleficieur*, nommé Saint-Barthelemy, une bourse de pièces d'or, contenant des vapeurs tellement délétères, qu'en l'ouvrant il avait été frappé à mort au cerveau par une seule et subtile émanation de ce présent empoisonné. (*Légende de dom Claude.*)

« Au moment où il expirait, il s'éleva à Avignon, à Paris et quasi par toute la France, un vent si grand et si impétueux, que de mémoire d'homme il n'avait été ouï telle foudre ni telle tempête; et les Huguenots disaient que c'était le sabbat des diables qui s'assemblaient pour venir quérir l'âme de monsieur le cardinal, et qu'il faisait bon mourir ce jour-là, parce qu'ils étaient tous retenus et empêchés par cette besogne. » (*Journal de Henri III*, décembre 1574.)

Toute la cour était venue le visiter et lui rendre honneur, à ses derniers moments; mais la plupart de ceux qui la composaient n'étaient pas fâchés de se voir débarrassés d'un personnage aussi remuant et aussi redoutable. Henri III, d'abord, s'en réjouissait dans le fond de l'âme. Pour la reine-mère, c'était sans nul doute un lourd fardeau dont elle se sentait enfin débarrassée; on rapporte pourtant que les rapports plus qu'intimes qu'elle avait eus avec ce prêtre en chapeau rouge, et le grand nombre d'intrigues plus ou moins coupables dans lesquelles ils s'étaient engagés ensemble, avaient laissé une telle impression dans cet esprit superstitieux, quoique brouillon et peu accessible aux remords, qu'elle croyait voir à toute heure le spectre damné de cet homme, son complice, se dresser devant elle et lui faire signe de le suivre en enfer. De sorte que pendant un mois tout entier, elle n'osa demeurer seule dans un appartement quelconque. (MÉZERAY, t. III, p. 53.)

Quoi qu'il en soit, dès que le cardinal eut fermé les yeux, le roi, persuadé que cette mort avait dû effacer de l'esprit de sa mère toute crainte de se voir dominée de nouveau par la famille des princes lorrains, se rappela qu'il était amoureux de la princesse Louise de Lorraine, qu'il avait eu l'occasion de voir en allant en Pologne. Il n'hésita plus à confier à Catherine le secret de cette tendre passion; et celle-ci, en bonne mère, considérant d'abord que la jeune princesse était d'un caractère faible, sans ambition, et tout à fait étranger à l'intrigue, croyant, en effet, n'avoir plus rien à craindre des Guises depuis la mort de celui qui avait été comme l'âme de tous leurs desseins, ne se montra pas trop opposée à ce nouveau projet de mariage. Cheverny, que le roi avait daigné mettre dans ses intérêts, parvint de plus à persuader à ladite très honorée dame et reine-mère « que ladite princesse était stérile d'âge, et ne saurait plaire longtemps au roi ni le captiver »; et l'ordre fut envoyé à Pinart de rompre les négociations de mariage déjà mises en train avec la princesse de Suède. Le pauvre ambassadeur, en voulant exécuter cet ordre, fut fort mal reçu du roi suédois, qui pensa lui faire mauvais parti, et ce ne fut qu'à grande peine qu'il put regagner la France. (*Mémoires de Cheverny*, ad ann. 1575.)

Cependant, la guerre était plus brûlante que jamais en Poitou. Après s'être emparé, comme on l'a vu plus haut, de la ville de Fontenay, Montpensier vint enfin assiéger Lusignan. Réné de Rohan s'était jeté dans cette place avec quarante gentilshommes et environ six cents soldats tous choisis. Il commença par brûler lui-même la basse ville et les bourgs voisins, de peur que l'ennemi ne s'y logeât; puis sur les ruines d'un village, appelé la Font-de-Cef, qu'il avait également brûlé, il éleva un fort pour défendre les approches de la haute ville, qui était assez faible de ce côté-là.

Le siège commença le treizième jour d'octobre. On tira près de trois cents coups de canon contre la porte Geoffroy et contre le beffroi. Le lendemain, on dressa trois batteries de vingt-cinq pièces chacune, et ce jour-là et le suivant, on tira près de deux mille coups, de sorte que la brèche se trouva longue de quarante pas. Alors, Montpensier fit sommer les assiégés de se rendre, leur promettant la vie et la liberté de se retirer où ils voudraient. « La cause que nous défendons, lui fut-il répondu, ne nous regarde pas seuls; les protestants du royaume y sont également intéressés; c'est pourquoi nous demandons à ne prendre de décision qu'après avoir consulté La Noue et pris l'avis des églises. Que le duc fasse retirer ses troupes de devant la place, et nous ferons partir des députés à cet effet. »

Après cette réponse, l'artillerie recommença ses décharges et une nouvelle batterie, pointée contre le ravelin dit de la Vacherie, tira en un seul jour plus de douze cents coups. Alors les royalistes montèrent à l'assaut. Le combat dura jusqu'à la nuit avec acharnement. Enfin les assiégeants furent obligés de se retirer, laissant leurs morts au milieu des décombres. Bussy d'Amboise fut blessé à cette attaque; mais les assiégés avaient perdu un grand nombre de leurs plus braves soldats.

Cela ne les empêcha pas de faire une sortie quelques jours après. Ils allèrent, pendant la nuit, brûler la poudre de l'ennemi, enclouèrent sept canons et rentrèrent, sans aucune perte, tous chargés de butin.

Dès lors, le siège ne continua plus qu'avec mollesse. La poudre manquait et la désertion s'était mise dans l'armée du roi. Tout le mois de novembre se passa dans une sorte d'inaction; mais au commencement de décembre, le duc de Montpensier, ayant reçu un secours de six cents hommes commandés par Saint-Martin et de douze cents reîtres, serra la ville de plus près et résolut de l'avoir par famine. Quelques dames de qualité, qui se trouvaient dans la place et dont plusieurs étaient enceintes, demandèrent la permission de se retirer : elle leur fut refusée.

Les assiégés furent bientôt réduits aux dernières extrémités de la faim; la garnison ne vivait plus que de chats, de rats et de la chair des chevaux que les soldats allaient voler pendant la nuit. Pour achever leur misère, les batteries ennemies abattirent le seul moulin à eau qui

restait encore debout et les moulins à bras du château ne pouvant plus fournir la quantité de farine suffisante à nourrir tout le monde, il fallut presque totalement renoncer à l'usage du pain. Ajoutez à cela que l'hiver était rigoureux, que les soldats étaient presque nus, qu'ils n'avaient pas même de souliers, et que le bois manquait, tant pour le chauffage, que pour la construction des ouvrages nécessaires à la défense. Il fallut en venir à démolir les maisons pour subvenir à ces besoins. Rohan ne parlait pas de se rendre, et c'était vainement que la cour lui avait fait écrire par la demoiselle de Rohan, sa sœur, pour le porter à accepter des conditions avantageuses et honorables. Il ne voulut pas même permettre qu'on lui proposât ces conditions.

On recommença donc à canonner la ville, et quand les fortifications furent complètement ruinées, l'armée royale, partagée en trois corps, donna l'assaut de trois côtés différents; mais le plus grand effort fut au ravelin de la Vacherie, où l'on se battit longtemps avec opiniâtreté. Déjà les catholiques s'étaient rendus maîtres de la brèche; les assiégés, sur le point d'être enveloppés, commençaient à perdre courage, lorsqu'un grand pan de murailles s'écroula subitement et ensevelit sous ses ruines une partie des assaillants. Cet accident jeta la consternation dans l'armée catholique, qui ne fit plus que d'impuissants efforts, et sur le soir elle se retira en abandonnant sur place un grand nombre de morts. Dans la suite, elle se borna à bloquer la ville encore plus strictement que par le passé, et à achever de la ruiner par son artillerie.

La garnison était réduite à quatre cent cinquante arquebusiers, et il ne restait au plus que quatre-vingts gendarmes : Rohan, poussé par la famine, n'espérant plus de secours et sentant l'impossibilité de résister encore longtemps, accepta enfin des conférences pour traiter de capitulation. Un lieu fut désigné, des otages furent donnés aux assiégés pour garantir la sûreté de ceux qu'ils y enverraient, et l'on finit par convenir des conditions suivantes : « Que le vicomte de Rohan et tous les gentilshommes de sa suite sortiraient avec armes et bagages; que la garnison sortirait de même en armes, mais enseignes ployées et mèches éteintes; qu'on lui donnerait une escorte pour la conduire à La Rochelle; que les ministres et pasteurs auraient la permission de se retirer; et qu'il serait publié une amnistie pour tous ceux qui voudraient rester dans la ville. »

Les protestants avaient perdu à ce siège deux cents soldats et vingt-cinq gentilshommes, les catholiques y eurent plus de huit cents hommes de tués. Montpensier fit complètement raser le château de Lusignan. Les paysans accoururent de tous les environs avec allégresse pour aider à cette démolition, qui cette fois, ne laissa rien debout. On ne fit pas même grâce à cette fameuse tour de Mélusine si célèbre par les fables qu'on en raconte encore dans la province. Bien des gens pourtant auraient voulu qu'on l'épargnât, comme un beau monument d'antiquité.

Pendant ce temps-là Bellegarde continuait en Vivarais le siège de Livron. Les assiégeants, sans se laisser décourager par le mauvais succès de l'assaut qu'ils avaient donné le vingt-sixième jour de décembre, se préparèrent à en livrer un second le deuxième jour de janvier 1575. Ce jour-là, les Suisses eux-mêmes se laissèrent persuader par le maréchal, et ils consentirent, contre leur coutume et leurs privilèges, à marcher à l'assaut avec les vieilles bandes françaises et les troupes auxiliaires du Piémont. Mais les assiégés avaient pour eux l'avantage du lieu; tous leurs coups dirigés de haut en bas portaient, et de plus ils combattaient pour leur vie et leur foi; aussi repoussèrent-ils les royalistes. Les femmes mêmes eurent part à ce succès. On les vit paraître sur la brèche, au milieu du feu, et précipiter les Suisses du haut des murailles à coups de pierres et d'épieux. (De Thou, liv. 60, p. 244.)

Les assiégeants, après ce nouvel échec, restèrent pendant deux jours dans la consternation, et les assiégés profitèrent de ce répit pour réparer leurs murs avec une diligence incroyable. Ils en étaient venus à ce point de confiance qu'on vit une femme venir s'asseoir sur la brèche, à la vue du camp royal, et y filer tout aussi tranquillement sa quenouille que si elle eût été au coin de son feu. Un secours des troupes de Saint-Romain entra même dans la ville, sans que les assiégeants se sentissent le courage de s'y opposer.

Sa Majesté jugea alors que sa présence était indispensable pour ranimer l'ardeur de ses soldats découragés. Elle quitta ses processions et se rendit de sa personne au camp, devant Livron. L'armée poussa des acclamations de joie à l'arrivée de son souverain ; mais les assiégés, oubliant cette fois le respect que la nation avait toujours eu pour ses princes, s'écriaient du haut de leurs remparts : « Assassin ! que viens-tu faire ici? Penses-tu nous surprendre dans nos lits, et nous égorger traîtreusement comme tu as fait de l'amiral ? Viens donc, et tu verras que tu n'as pas affaire à des gens désarmés, et que tes perfidies nous ont appris à nous tenir sur nos gardes. Envoie-nous aussi tes beaux mignons, ils éprouveront s'il est aussi aisé qu'ils le disent de faire tête même à nos femmes. » (De Thou, *ubi supra.*)

Henri fut profondément blessé de ces injures : il prodigua l'or et fit donner un quart d'écu d'or à chaque soldat de son armée pour l'exciter à le venger; mais, voyant bientôt que le siège n'était pas plus avancé que le premier jour, que la maladie et la désertion diminuaient d'une manière effrayante le nombre de ses troupes, il jugea plus prudent de réprimer ses ressentiments, et, sous prétexte d'aller se faire sacrer à Reims, il donna l'ordre de lever le siège. Les assiégés ne voulurent pas le laisser même se retirer en paix. Ils firent une sortie et tombèrent sur son arrière-garde, composée des Suisses, qu'ils taillèrent presque tous en pièces, n'épargnant pas même les malades, qu'on avait été forcé de laisser dans le camp abandonné.

En même temps le roi apprenait qu'Aigues-Mortes venait de tomber

au pouvoir des protestants. C'était Saint-Romain qui venait de faire ce coup. A la tête de quelques braves, il s'était rendu sans bruit, la nuit, sous les murailles de la place. Là, après avoir fait creuser un trou entre les deux portes, il y avait jeté quelques sacs de poudre, et, y ayant mis le feu, la violence de l'explosion fut telle qu'elle fit sauter ces deux portes. Saint-Romain pénétra aussitôt par ce passage dans la ville, et s'en rendit maître. Ce fut à peine si la garnison eut le temps de se retirer dans la tour de Constance, une des plus fameuses de ces cantons, et encore n'y put-elle tenir que deux jours. Elle fut obligée de se rendre à condition qu'elle aurait la vie sauve. Ensuite les protestants prirent la tour de la Carbonnière, qui n'est pas éloignée, et un autre fort bâti dans les salines de Pécays.

Malgré ces fâcheuses nouvelles, Henri ne pensait plus qu'à congédier son armée. On eût dit qu'il lui semblait que la paix serait faite dès qu'il n'aurait plus de soldats sous les yeux et à payer. Il renvoya en Italie les troupes auxiliaires du Piémont, que la maladie et l'ennemi avaient beaucoup diminuées ; les troupes nationales eurent la permission de retourner dans leurs foyers, et l'on ne garda sous les armes que quelques compagnies de reîtres, avec vingt-deux enseignes des Suisses, que le roi partagea entre le comte de Retz et le duc d'Uzès, pour s'opposer aux progrès de Damville. Or le roi venait d'ôter le gouvernement de la province du Languedoc à ce dernier, et, ayant partagé ce commandement en deux, il avait mis sous les ordres du duc d'Uzès tout ce qu'on appelle le bas Languedoc, laissant le haut au vieux duc de Joyeuse, qui s'y était depuis longtemps impatronisé, et qu'il n'osait déplacer. (*Mémoires de Philippi,* ad ann. 1575.)

Damville n'en continuait pas moins ses succès contre les royalistes. Après s'être emparé de Saint-Gilles, presque sous les yeux du roi, il s'était rabattu du côté d'Alais, qu'il surprit à l'improviste. Tout ce qui tenta, dans cette malheureuse ville, d'opposer quelque résistance, fut impitoyablement massacré ; le reste se sauva au château, attendant les secours du duc d'Uzès, qui venait d'arriver avec ses Suisses ; mais ceux-ci, à qui il était dû plusieurs mois de solde, refusèrent de marcher, de sorte que le château d'Alais, qui manquait de tout, ne pouvant plus compter sur aucune aide, fut obligé de se rendre.

Le Poussin, que le Dauphin d'Auvergne avait tout récemment reconquis, se rendit de nouveau au parti des confédérés. Cette place fut livrée par la garnison elle-même, qui, s'étant aperçue que son commandant détournait à son profit l'argent destiné à payer les troupes, se mit en insurrection, et l'aurait tué, s'il n'eût prudemment pris la fuite.

C'est alors que le dixième jour de février se tint à Nîmes une assemblée dans laquelle les protestants et les catholiques du parti des mécontents rédigèrent définitivement leur traité d'union entre eux, sous la présidence du duc de Damville, qui les avait convoqués. « Ce traité n'était rien moins que la constitution complète d'une nouvelle espèce

de république, séparée du reste de l'État, qui avait ses lois à elle pour la religion, le gouvernement civil, la justice, la discipline militaire, le commerce, la levée des impôts et l'administration des finances. » Il fut signé par Damville pour les catholiques du Languedoc, et par les sieurs vicomte de Paulin et baron de Terride, au nom des protestants. Damville y fut reconnu comme chef suprême, en l'absence du prince de Condé, et, devenu alors tout-puissant dans la plus grande partie de la province, il nomma lui-même les consuls de Montpellier pour cette année-là, et fit plusieurs autres actes de souveraineté. (De Thou, l. 60, p. 248. — *Mémoires de Philippi*, ad ann. 1575.)

Sa Majesté voyageait pendant ce temps-là vers Reims, où elle allait recevoir l'onction sacrée. Un soir que la cour s'était arrêtée à Chaumont en Bassigny, Henri, qui reposait dans son lit, fut subitement réveillé par Souvray, l'un de ses favoris, qui vint en tirer brusquement les rideaux. Il lui présenta M. de Fervaques, déguisé en paysan, lequel s'étant jeté à genoux devant le roi, et lui ayant d'abord fait promettre qu'il aurait grâce pour sa vie, lui confessa qu'il s'était déguisé de la sorte pour se sauver d'un certain lieu où il avait appris d'étranges choses ; qu'il quittait à l'instant même des gens qui, au nom de Monsieur, par lequel ils se disaient avoués, avaient conjuré contre la vie du roi ; que pour accomplir ce damnable projet, il y avait deux cents déterminés qui s'étaient donné foi, avec les plus exécrables serments, de profiter de la première occasion favorable de poignarder Sa Majesté, sur la route de Reims ou sur celle de Reims à Saint-Marcou. (Mézeray, t. III, p. 55.)

Le roi, tout tremblant, fit conduire le révélateur à sa mère ; le conseil secret s'assembla, et il fut décidé qu'on ferait accompagner Fervaques par quelqu'un de confiance, qu'il mettrait en état d'entendre et de pouvoir révéler toute la conspiration. L'homme qui fut choisi pour cette mission raconta, à son retour, qu'après avoir longtemps attendu en pleine campagne, sous un arbre, derrière lequel on l'avait caché, il avait vu arriver à cheval douze ou quinze personnes qu'il nomma et qui se trouvaient toutes être des amis connus de feu monsieur l'amiral ; qu'il leur avait entendu dire, en reniant Dieu, que la mort du roi était infaillible ; que toutes leurs mesures étaient bien prises, et qu'ils n'attendaient plus qu'un mot de Monsieur pour faire leur coup.

Le roi, encore plus effrayé, voulait qu'on convoquât de suite les pairs du royaume et qu'on mît son frère en jugement ; mais la reine-mère, trouvant que la chose avait déjà produit assez d'effet, fut la première à représenter que rien ne prouvait encore que le prince, son fils, eût donné son consentement à cet horrible assassinat. Elle alla le chercher elle-même et l'amena devant le roi. Monsieur se jeta en pleurant aux genoux de son frère, protesta de son innocence, et Henri voulut bien lui accorder sa grâce. On ne s'occupa même plus de ses prétendus complices ; aussi bien des gens soupçonnèrent que cette conspiration n'était qu'un coup monté par Catherine pour affaiblir le courage du roi par ces

frayeurs, et l'entretenir toujours en défiance contre son frère et contre les huguenots. Monsieur avait à peine obtenu son pardon que les craintes de Henri III se renouvelèrent. Tout à coup il se trouva saisi d'un mal d'oreille si douloureux que les médecins le jugèrent incurable ; Henri, se rappelant alors la maladie qui avait enlevé son frère François II, se crut empoisonné, et il n'hésita pas à accuser Monsieur, car on était venu lui dire que ce prince avait sollicité un valet de chambre de l'égratigner seulement avec une épingle qu'il lui avait donnée, en lui attachant sa fraise. « Faut-il, disait Sa Majesté au roi de Navarre, que je laisse ma couronne à ce méchant ! Je vous prie et conjure, beau cousin, que vous trouviez moyen de vous en défaire après ma mort, et que vous preniez pour vous ce bel héritage. » Il se trouva pourtant que le mal d'oreille du monarque n'était qu'un mal ordinaire, causé par un coup de vent frais. Il fut guéri, et la cour continua sa route vers Reims, où elle arriva après avoir traversé, au milieu des fêtes, le Mâconnais, la Bourgogne et une partie de la Champagne. (Mathieu, *Vie de Henri III*, p. 418. — De Thou, liv. 60, p. 250 et seq.)

Auparavant, le roi avait eu soin de dépêcher en Lorraine Duguast, l'un de ses favoris intimes, pour traiter de son mariage avec la princesse Louise. Cheverny, qui accompagnait ce seigneur, avait ordre de dresser les articles du contrat, et portait à la princesse les présents de noces, consistant en pierres fines de grand prix. On vit donc arriver à Reims, en même temps que le roi, d'un côté la plupart des grands seigneurs du royaume, curieux d'assister à cet illustre hyménée ; de l'autre la noble fiancée accompagnée de toute sa famille. (*Mémoires de Cheverny*, ad ann. 1575.)

Mais déjà l'humeur volage du monarque avait eu le temps de changer « parmi les chemins. » Il avait remarqué la fille du marquis d'Elbeuf, qui, sans avoir beaucoup d'attraits, possédait de la grâce et de la gaîté : il s'en crut amoureux. Cette jeune fille, cousine de la reine future, devina qu'elle pouvait la supplanter, et, partie par ses charmes, qu'elle s'appliqua à faire valoir à propos, partie par les rapports malins qu'elle eut l'art de faire au roi, au sujet de certaine inclination que sa noble cousine avait semblé partager, elle sut en effet si bien prendre pied dans le cœur de Henri, qu'il lui avait juré de l'épouser. (Mézeray, t. III, p. 55.)

La reine-mère, qui devait redouter par dessus tout une bru aussi habile, chargea la reine de Navarre et Duguast d'employer, pour dégoûter son fils de sa nouvelle passion, les mêmes moyens de médisance qui avaient si bien servi mademoiselle d'Elbeuf ; et Henri, ainsi manié, se laissa tout doucement ramener à ses premiers engagements.

Ce fut le quinzième jour de février, dernier jour du carnaval de cette année, que le roi fut sacré par le cardinal de Guise, car la mort du cardinal de Lorraine laissait alors le siège archi-épiscopal de Reims vacant. A cette occasion se renouvela encore la dispute interminable touchant le droit de préséance entre les princes du sang et les pairs.

Le duc de Montpensier était bien décidé cette fois à l'emporter sur le duc de Guise ; et c'est dans cette résolution qu'il s'était mis en route en toute hâte, après la reddition de Lusignan. Il n'était plus qu'à deux lieues de Reims, quand la reine-mère lui fit porter, de la part du roi, l'ordre de ne pas passer outre ; ce qui fit dire aux dames que la fée Mélusine, pour le punir de la destruction de son château, l'avait fait venir en poste pour le faire retourner avec honte.

Quelques curieux remarquèrent qu'à cette cérémonie du sacre on ne chanta pas le *Te Deum*, quoique ce soit la coutume, et ils regardèrent cette omission comme un très-mauvais présage. On fit aussi l'observation qu'au moment où le cardinal sacrait Sa Majesté, la couronne lui avait glissé de dessus la tête, et qu'il ne s'était pas trouvé d'huile dans la Sainte-Ampoule.

Les noces se firent le lendemain. Les mêmes curieux remarquèrent aussi ce jour-là que, comme au jour précédent, la messe n'avait pu être dite qu'après-midi, contre l'usage consacré par l'Église catholique, parce que le monarque, trop minutieux, avait passé toute la matinée à ajuster lui-même sa fraise et les cheveux de sa femme.

Au milieu même des fêtes de cette double céremonie, on apprit que la garnison de Metz était prête d'en venir aux mains avec les bourgeois. Les troupes, qui ne recevaient point leur paye, avaient commencé par se rendre à charge aux habitants, aux dépens desquels il fallait bien qu'elles vécussent. Elles finirent par pousser si loin l'insolence qu'elles devinrent insupportables. Un grand nombre de querelles partielles avaient déjà eu lieu, et maintenant on en était venu à une scission générale : les deux partis étaient, disait-on, en armes et en présence. La cour, occupée de réjouissances, n'eut pas même l'air de faire attention à cette nouvelle. Vainement le président de Thou, père de l'historien, représenta qu'il serait bon de faire quelques épargnes de l'argent qu'on dépensait en fêtes pour acquitter ce qu'on devait à la garnison de Metz, et rétablir la paix dans une ville aussi importante ; les courtisans le tournèrent en ridicule auprès du maître, et on laissa les gens de la ville menacée s'arranger comme ils l'entendraient.

Sa Majesté fit quelques jours après son entrée à Paris, après avoir visité Saint-Marcou, pour y recevoir le fameux don de guérir les écrouelles, et après être allée dévotement dans tous les autres lieux consacrés par la piété de ses prédécesseurs. (Davila, t. II, p. 21.)

La cour était à peine de retour dans la capitale qu'on y vit arriver une députation composée des envoyés de Damville, des délégués du Poitou et du Languedoc (qui revenaient d'auprès du prince du Condé, suivant la permission et le sauf-conduit que leur avait donnés le roi), du maire de La Rochelle et des députés de Condé lui-même. Le roi voulut bien leur donner à tous audience, en présence de la reine-mère, du duc d'Alençon, maintenant Monsieur, duc d'Anjou, du roi de Navarre et des autres seigneurs du conseil. Le sieur d'Aresne, l'un des gens de monsieur le prince, porta la parole pour tous. « Mon premier

devoir, sire, dit-il, est d'assurer Votre Majesté de la disposition où est le prince et où sont tous ceux de son parti de vous rendre toute sorte d'obéissance. Seulement, ils vous supplient très-humblement de pourvoir d'une façon convenable à la liberté de conscience, à leur honneur et à la tranquillité publique. »

Le roi répondit avec bonté : « En montant sur ce trône, où Dieu m'a fait la grâce de m'appeler, mon premier et plus cher désir a été de n'avoir pour mes peuples que des entrailles de charité, et, en particulier, de traiter les protestants avec la même équité que le reste de mes sujets, pourvu qu'ils se montrent aussi soumis et aussi fidèles en actions qu'ils affectent de le paraître en paroles.»

Henri prit ensuite le cahier qu'ils lui présentaient, et, après les avoir fait passer dans une autre pièce, il ordonna qu'on lui en fît tout haut la lecture. On y trouva plusieurs demandes au sujet de l'exercice de la religion huguenote et des sûretés que le parti exigeait. Elles parurent si exorbitantes qu'on crut ne pouvoir en accorder aucune. Alors, ayant fait rappeler lesdits députés, le roi leur dit avec beaucoup de vivacité : « Vos actes ne répondent en rien à tous vos beaux discours. » Il parut surtout indigné de la prétention de pouvoir s'assembler dans tout le royaume, au son de la cloche, de chanter publiquement leurs psaumes en français, d'administrer les sacrements selon leur usage, sans pouvoir être troublés, de tenir des consistoires pour le maintien de la discipline, et de convoquer des synodes. Ils furent renvoyés au jour suivant pour entendre discuter tous ces articles.

Le lendemain donc, sous la présidence de Morvilliers, parce que les protestants avaient récusé le chancelier comme leur étant suspect, le conseil s'assembla de nouveau pour s'occuper de cette discussion. Il y avait quatre-vingt-dix chefs à examiner qui tous causèrent de grands débats, un surtout, par lequel on demandait que le procès fût fait aux auteurs et provocateurs de la Saint-Barthélemy, révolta excessivement les courtisans et les ministres, et les indisposa absolument contre la paix.

Dans l'intervalle arrivèrent les ambassadeurs des cantons suisses; ils venaient complimenter le roi sur son avénement et l'exhorter à donner la paix à ses sujets. La reine d'Angleterre et le duc de Savoie lui faisaient faire aussi la même prière. Henri, ainsi pressé de toutes parts, n'osa prendre un parti décisif. Après quinze jours passés en contestations, il répondit aux députés huguenots que son intention était de satisfaire à leurs demandes, mais d'une manière convenable dont il voulait qu'on le laissât maître, « ajoutant qu'ils devaient être contents de ce qu'il daignait leur faire savoir que c'était son intention. » (De Thou, liv. 60, p. 252.)

Les députés auraient bien voulu obtenir quelque assurance plus solide de cette bonne intention; alors Fizes, leur montrant un écrit, affirma que Sa Majesté avait résolu de leur donner huit villes de sûreté dans le Languedoc, six en Guyenne, en y comprenant La Ro-

chelle et Montauban, et deux en Dauphiné; que dans toutes ces villes ils auraient l'exercice libre de leur religion, pourvu que toutes les autres places, dont ils étaient en possesion, fussent immédiatement rendues, dans le même état où elles étaient avant la dernière guerre; qu'en outre on leur accorderait un certain nombre de conseillers dans tous les parlements du royaume, et le droit d'en récuser quatre dans chaque cour devant laquelle ils auraient procès. Les députés voulaient qu'on leur donnât l'écrit qui contenait ces concessions, mais on le leur refusa.

Quelque temps après, la reine Élisabeth, veuve de Charles IX, vint prendre congé du roi et repassa en Allemagne. Elle laissait en France une fille de deux ans, qui mourut peu de temps après, et il ne resta plus dans le royaume rien de vivant qui pût rappeler la mémoire du malheureux monarque.

En Poitou, La Haye, qui flottait toujours entre les deux partis, les trahissant tour à tour l'un et l'autre, venait de se retourner du côté des protestants. Il tenta de surprendre en même temps Poitiers et Fontenay dont les royalistes étaient maîtres. Voici comment il avait dressé son plan : Le jour du dimanche de la Passion, il devait faire déguiser en pèlerins des soldats qui tenteraient de s'introduire dans Poitiers. Là, ils prendraient le temps où les fidèles assisteraient au sermon pour jeter l'alarme dans la ville, d'accord avec ceux des bourgeois qui étaient du complot, et à la faveur du tumulte ils devaient s'emparer d'une des portes. Au même instant des troupes, qui se tenaient cachées dans les environs, entreraient dans la ville et courraient promptement occuper le château.

Pendant que les choses se passeraient ainsi à Poitiers, quelques gens déterminés, que La Haye tenait tout prêts, devaient aussi se glisser par un souterrain dans la ville de Fontenay. Plusieurs soldats de la garnison, gagnés d'avance, les attendaient pour se joindre à eux, et l'on se serait ensuite jeté sur les catholiques qu'on avait le projet d'égorger tous jusqu'au dernier.

Mais ce double complot fut découvert avant son exécution par quelques-uns des conjurés qui furent arrêtés dans Fontenay. Ils avouèrent tout et furent pendus. La Haye écrivit alors au comte de Lude, gouverneur de la province, affirmant qu'il n'avait trempé dans aucune de ces machinations, et que le tout avait été méchamment inventé par ses ennemis. Il attestait du reste sa fidélité au roi dont ses services passés ne devaient pas permettre de douter. Il eut même l'audace de s'adresser à la reine-mère, et il partit pour la cour afin de présenter lui-même sa justification. En effet, Catherine, quoiqu'elle lui eût fait avouer qu'il n'était pas tout à fait innocent, du moins au sujet de la tentative projetée contre Poitiers, vit sans doute dans cet homme, aussi hardi que peu consciencieux, un instrument qui pouvait lui être utile et elle le tira d'affaire. (De Thou, liv. 60, p. 255.)

De retour en Guyenne, il forma une nouvelle entreprise sur Poitiers.

C'était, comme il l'avait insinué à la reine-mère, pour nettoyer cette ville de certains personnages d'entre les magistrats, qui quoique institués au nom du roi et se disant bons catholiques, se montraient beaucoup trop favorables au parti protestant. Cette fois, il avait résolu de se servir de plusieurs charrettes chargées de paille, d'y faire cacher un certain nombre de piquiers et d'arquebusiers, d'introduire ces charrettes dans la ville, et de les disperser dans les places et lieux de défense. Deux cents hommes bien armés et résolus devaient les suivre de près, et pénétrer par la porte Saint-Cyprien qu'on se dispensait de fermer depuis quelque temps, parce que le pont Ajoubert était rompu. Deux des charrettes, d'ailleurs, avaient ordre de s'arrêter sous cette porte, en cassant leur essieu, pour empêcher la herse de tomber. Six bourgeois, qui étaient du complot, mettraient le feu à la ville, en six endroits différents et éloignés, et, pendant que les habitants courraient éperdus pour éteindre ces incendies, on profiterait du trouble pour tomber sur eux et tuer tous ceux qui opposeraient de la résistance.

Le capitaine Bastardin, sergent des vieilles bandes de Cossé-Brissac, avait été initié à ce complot. Il eut la simplicité de prévenir un de ses amis de se mettre en sûreté en quittant la ville, et celui-ci courut avertir les magistrats. Bastardin fut arrêté, confessa tout le plan et fut immédiatement exécuté. On fit le procès à La Haye, qui fut condamné à mort par contumace. Celui-ci, comptant sur la protection de la reine-mère, ne s'inquiéta nullement de cette sentence; il ne quitta même pas sa maison de la Begaudière, qui n'est qu'à une lieue de Poitiers. C'est là qu'on vint l'investir avec trois cent soixante chevaux. La Haye reconnut trop tard son imprudence; mais il voulut du moins mourir en brave, et il se fit tuer les armes à la main. Son cadavre fut rapporté à Poitiers où le bourreau l'écartela. La tête fut plantée au bout d'une pique, sur la porte de Saint-Cyprien, et les quartiers pendus hors de la ville.

D'un autre côté, après la prise de Lusignan, Montpensier, en retournant à la cour où l'appelait, comme on l'a vu, le désir de faire prévaloir ses prérogatives de prince du sang, à l'occasion du sacre du roi, avait laissé ses reîtres et ses lansquenets sous la conduite de la Vauguyon et de Genouillac, et ceux-ci étaient entrés en Saintonge où ils incommodaient grandement les protestants. La Noue se mit en marche pour arrêter leurs dégats, et tout se préparait pour une bataille, quand arriva au camp catholique un ordre de Sa Majesté qui congédiait toutes ces troupes étrangères. Le roi, en effet, s'était aperçu qu'il avait bien d'autres moyens de dépenser son argent, et qu'il devenait ennuyeux de fournir aux frais de toute cette soldatesque exigeante qui n'avançait à rien.

La Noue n'eut plus qu'à retourner à La Rochelle où il trouva le conseil assemblé pour écouter le rapport de la députation protestante qui revenait de la cour. Les avis étaient partagés sur la décision qu'il fallait prendre. Les uns voulaient qu'on s'en rapportât aux promesses royales

et qu'on désarmât; les autres représentaient que ces promesses n'étaient appuyées par aucun titre, puisqu'on avait même refusé d'en donner copie aux députés. Le sentiment de La Noue fut qu'il ne fallait rien précipiter, et qu'il était indispensable, dans une affaire qui intéressait tout le parti, de consulter au moins les autres confédérés et d'agir de concert.

Le roi, ayant appris ce qui se passait, fit partir pour La Rochelle « M. Tournemine de la Hunandaye, seigneur breton, » qu'il chargea de seconder la partie du conseil qui semblait disposée à la paix. Il avait ordre d'assurer les Rochellois des bonnes intentions de Sa Majesté pour eux, de les exhorter à traiter séparément, sans confondre leurs intérêts avec ceux de leurs prétendus alliés, lesquels n'avaient pris les armes que pour conquérir quelques avantages particuliers et non pour la religion. Mais le conseil, rendant humblement grâce au roi du bon vouloir qu'il témoignait pour la ville de La Rochelle, répondit, conformément à l'opinion de La Noue, que dans une cause commune l'honneur voulait qu'on ne traitât pas les uns sans les autres; et on demanda du temps pour envoyer quelqu'un s'entendre avec Damville.

Après cette réponse, La Noue partit pour le Limousin, où son parti avait grand besoin de secours. Voici à quelle occasion : Une dame huguenote, célèbre par sa beauté et veuve du riche seigneur de Miraumont, habitait le château de ce nom, dans le Limousin. Elle avait toujours auprès d'elle soixante jeunes gentilshommes en bon équipage qui, s'efforçant tous à l'envi de mériter par leurs exploits l'honneur de son estime, s'étaient rendus extrêmement redoutables aux catholiques, sous le nom de compagnie de l'amour fulminant. Montal, lieutenant du roi en cette province, résolut d'anéantir une bande aussi entreprenante et aussi dangereuse. A cet effet, il assembla quinze cents hommes de pied et deux cents chevaux, pour venir attaquer le château de Miraumont. Et d'abord, pour essayer d'attirer la garnison dehors, il envoya devant cinquante de ses cavaliers faire le dégat jusqu'aux portes. L'amazone ne manqua pas de faire une sortie sur ces maraudeurs, à la tête d'une partie de ses braves. Elle les charge et les met en pièces; mais, revenant pour rentrer dans son château, elle en trouva l'entrée interceptée par l'ennemi. Aussitôt elle court à Turenne quérir quatre compagnies d'arquebusiers à cheval, et revient en toute hâte. Montal, de son côté, va au-devant d'elle, comptant lui fermer le passage, en s'emparant d'un défilé entre deux montagnes, par où il fallait qu'elle prît sa route. Le combat s'engage et se soutient avec une égale valeur des deux côtés; mais, enfin, Montal tombe blessé d'un grand coup à travers le corps, et les siens, découragés, prennent la fuite emportant leur général expirant. Il mourut en effet trois jours après. (MÉZERAI, t. III, p. 63.)

D'Uzès, que le roi venait de faire gouverneur du bas Languedoc, quand il en avait dépossédé Damville, résolut de venger cet échec. Il avait donc envoyé assiéger la ville de Montauban, après s'être emparé

de tous les châteaux et points fortifiés d'alentour, de sorte que la place se trouva rigoureusement bloquée. La Noue, averti de ce siège qui menaçait les protestants de la perte de la plus importante forteresse qu'ils eussent après La Rochelle, s'était mis aussitôt en marche, emmenant avec lui la plus grande partie des troupes du Poitou, lesquelles furent accrues sur la route de celles des Saintongeois et des bandes de La Rochefoucauld. Turenne aussi, quoiqu'il fît encore profession de foi catholique, se joignit à cette armée, en qualité de chef du parti politique en ces contrées; et ce fut lui que La Noue mit à la tête du corps chargé de dégager Montauban. Le jeune général perça bravement à travers l'armée catholique qui était en deçà du Tarn, chargea un grand convoi de vivres et de munitions sur des bateaux qu'avait envoyés la ville, s'empara ensuite de Puy-Gaillard et des autres châteaux qui bloquaient Montauban, y mit de fortes garnisons et la place se trouva délivrée.

La Noue, pendant cette expédition, était demeuré en arrière pour exécuter un projet qu'il avait conçu : c'était de surprendre Périgueux. C'est une grande ville, bâtie sur la rivière de l'Isle, et elle était en ce temps-là fort peuplée. La Noue avait remarqué, à l'extrémité du faubourg qui s'étend au delà des ponts, une maison entourée de jardins de grande étendue. Cette propriété appartenait aux sieurs Lambert, riche famille de bourgeois qui avaient pris parti pour les huguenots; aussi les plus sages des habitants catholiques avaient souvent insisté pour qu'on démolît la maison et qu'on ne souffrît pas « cette tanière de renards si près d'eux. » Mais les grandes alliances que les Lambert avaient dans la ville, avaient fait différer une mesure si nécessaire. La Noue fit entrer secrètement dans ladite maison quatre cents hommes choisis, et, un jour de marché, quatorze de ces soldats, déguisés en paysans, se saisirent du pont et de la porte de la ville, avant qu'on eût le temps de rien remarquer. Leurs camarades accoururent vite à leur aide, et Périgueux fut bientôt occupée. La résistance ne fut pas grande, mais la cruauté des vainqueurs fut horrible; quelques-uns avaient à venger la mort de leurs parents tués dans les derniers massacres, ils le firent avec une atroce barbarie; et les soldats, pour se faire remettre l'argent qu'ils soupçonnaient caché dans les maisons, soumirent un grand nombre d'habitants à d'épouvantables tortures.

Vers le même temps, à l'extrémité de la Normandie, le mont Saint-Michel avait été sur le point de tomber au pouvoir des réformés. Un certain Touchet, gentilhomme du voisinage, avait trouvé moyen d'introduire dans le château où est l'abbaye un bon nombre de soldats déguisés en pèlerins. Ceux-ci commencèrent par massacrer le prêtre qui leur avait dit la messe. Ils s'étaient ensuite saisis du gouverneur lui-même, et, une fois maîtres du château, ils s'apprêtaient à redescendre dans le bourg déjà livré à la consternation. Mais Devée, lieutenant du maréchal Matignon, accourut au secours. Son premier soin fut de couper toute communication entre le bourg et le château, et les protestants,

ainsi cernés, furent obligés de se rendre. Ils obtinrent qu'ils auraient la vie sauve. On les laissa donc passer, mais la plupart tombèrent entre les mains de Matignon, qui s'approchait pour aider son lieutenant au besoin, et il les fit tous pendre. (De Thou, *ubi supra.*)

D'un autre côté, le comte de Lude, gouverneur de la Guyenne, ayant rassemblé des troupes de tous côtés, resserra les protestants de son gouvernement dans les places qu'ils tenaient, fit faire les récoltes et ordonna de gâter tout ce qu'on ne pourrait emporter ou mettre en sûreté. Ensuite il commanda à Landereau de prendre avec lui autant de vaisseaux qu'il pourrait en trouver, d'y joindre même les galères du baron de la Garde, et de tâcher de se rendre maître des îles de Ré, d'Oléron et du Brouage.

Tout semblait se réunir pour favoriser cette tentative. Les pays menacés étaient sans défense, La Noue ayant emmené avec lui la plus grande partie des troupes; et les chefs qu'il avait laissés, pour commander pendant son absence, ne s'accordaient point entre eux. On se battait même au Brouage, entre gens de même religion. Or, voici à quelle occasion cette guerre intestine s'était élevée entre les protestants. Le vicomte de Rohan, lieutenant de La Noue, étant allé au Brouage, parce qu'il appréhendait que les catholiques n'eussent quelques desseins de ce côté-là, voulut ôter le commandement de la place à Cimendière, à qui le baron de Mirembeau, seigneur du lieu, l'avait donné. Il nomma à ce poste Louis de Saint-Gelais. Mais les habitants, à qui ce nouveau gouverneur ne plaisait pas, se réunirent en armes, mirent à leur tête le jeune Plassac, frère de leur seigneur, et forcèrent Saint-Gelais de se sauver en toute hâte dans le fort, où il se vit bientôt assiégé. Tout se disposait même pour un assaut, et déjà le mur qui séparait le fort de la ville était abattu, quand des amis communs ménagèrent un accommodement. On permit à Saint-Gelais de se retirer; mais pour que Cimendière n'eût pas à triompher de l'échec de son rival, et que raison ne fût pas donnée à la sédition, Rohan mit le Brouage en séquestre entre les mains de Virac, qu'il chargea provisoirement du commandement.

Landereau, pour profiter de ces divisions, ne voulut pas même attendre qu'il fût rejoint par les galères du baron de la Garde. Suivi d'environ quarante gentilshommes et de trois cents arquebusiers d'élite, il s'embarqua, sans bruit, sur deux vaisseaux de guerre et sur vingt autres petits bâtiments armés, et, à la pointe du jour, il se montra à la vue de l'île de Ré, où l'apparition de sa flotte jeta d'abord une grande consternation. Il opéra sa descente sans rencontrer d'opposition, et, s'étant avancé trois lieues dans le pays, il arriva, sur le midi, devant Saint-Martin, principal bourg de l'île. Incontinent il le fit attaquer. Les habitants se défendirent d'abord courageusement, mais Landereau les ayant fait charger par ses quarante gentilshommes armés de toutes pièces et couverts de cuirasses à l'épreuve, ceux-ci firent un carnage horrible des insulaires, qui se débandèrent enfin et prirent la fuite dans

toutes les directions. Quelques-uns d'eux, s'étant jetés dans des barques, gagnèrent La Rochelle, où ils apportèrent la nouvelle de cet échec.

Rohan, qui, comme on sait, commandait en l'absence de La Noue, assembla aussitôt le conseil. Il fut décidé que, sans laisser le temps aux royalistes de se fortifier dans l'île, on y enverrait La Popelinière avec une troupe d'élite. Celui-ci aborda au petit port de Samblanceau, qu'il commença par mettre à l'abri de toute surprise, en profitant de quelques restes de fortifications qu'il fit réparer. Ensuite il partagea ses troupes, en laissa une partie à la garde de ce poste et de sa flotte, et marcha avec le reste contre Landereau. A minuit, il s'avançait en bataille contre le bourg de Saint-Martin. Ses soldats allaient à grands pas et en silence; il leur avait recommandé de bien garder leurs rangs, et de ne penser au pillage qu'après la victoire. (La Popelinière, t. II, liv. 26, f° 342 et seq.)

L'attaque commença. Les gardes avancées de l'ennemi furent au même instant surprises et culbutées, et les royalistes se virent tout à coup et tout à la fois attaqués de front et en queue. Ils prirent la fuite et se retirèrent au port de leur débarquement et dans un moulin voisin, où ils tentèrent de se rallier et d'arrêter l'ennemi, mais ils furent encore forcés. Les uns tombèrent sous l'épée du vainqueur, d'autres se noyèrent dans la mer; ceux mêmes qui parvinrent à gagner les vaisseaux n'échappèrent qu'en bien petit nombre à la mort; ces bâtiments, se trouvant trop chargés, coulèrent presque tous à fond. Landereau, qui s'était sauvé des premiers, échappa pourtant avec quelques gens de sa suite, et put revenir en Poitou apporter lui-même la nouvelle de son désastre.

Alors, les vainqueurs ne pensèrent plus qu'au pillage. Les catholiques de l'île, à qui les protestants attribuaient d'avoir favorisé l'entreprise de Landereau, furent fort maltraités. Leurs biens furent confisqués et vendus à La Rochelle par l'autorité du magistrat, pour le prix en être employé aux besoins de la cause. On mit garnison dans l'île, et on en donna le commandement à Fromentières.

Quelque temps auparavant, ce Besme, qui avait assassiné l'amiral de Coligny, avait été arrêté près de Jarnac par un parti protestant de la garnison de Bouteville. Il revenait alors d'Espagne, où le duc de Guise l'avait envoyé soi-disant pour acheter des chevaux, mais, en effet, à ce qu'on prétendait non sans raison, pour renouer les négociations que le parti des princes lorrains avait jadis entamées avec Philippe. Vainement, afin que ceux qui l'avaient pris le remissent en liberté, Besme leur offrit des sommes immenses et bien au-dessus de sa condition; ceux-ci trouvèrent meilleur de proposer aux Rochellois de leur livrer leur prisonnier pour mille écus d'or. Le marché était sur le point de se traiter, car à La Rochelle on ne désirait rien tant que de venger la mort de Coligny sur un de ses bourreaux, mais La Noue dissuada le conseil d'entrer dans une voie qui pouvait amener de dures représailles.

Alors, le commandant de Bouteville, qui, d'une part, ne pouvait, sans se déconsidérer aux yeux de son parti, accepter, pour un pareil homme, une rançon du duc de Guise, et qui, d'une autre part, s'il le faisait mourir, avait à craindre que les catholiques n'appliquassent la loi du talion à leurs prisonniers de guerre, eut recours à un moyen terme. Par ses ordres, un soldat vint offrir à Besme de faciliter sa fuite, moyennant une forte récompense. Il le tira en effet de prison et se mit en route avec lui; mais ils n'avaient pas fait beaucoup de chemin qu'ils tombèrent dans une embuscade que le commandant avait fait préparer, et Besme fut poignardé.

C'est aussi vers cette époque qu'on vit entrer à La Rochelle une flotte toute chargée de richesses. Les vaisseaux rochellois, après un long et sanglant combat, proche les Açores, avaient pris un gros bâtiment portugais, « sur lequel ils avaient trouvé, à ce que disaient quelques-uns, mille livres d'or en barre. »

En Provence, il s'éleva une dangereuse sédition à Marseille. Cette fois, la religion n'en fut pas le prétexte. Un banquier florentin, nommé Diacceto, y avait été envoyé par la reine-mère pour percevoir, au profit du roi, l'impôt de la douane qui avait auparavant fait partie des recettes municipales, car la commune le rachetait moyennant une certaine somme payée d'avance et à forfait au trésor royal. Le roi, qui avait besoin d'argent, continua de se faire payer cette somme, et, de plus, voulut encore percevoir l'impôt qu'elle était censée représenter. Le banquier florentin, envoyé à cet effet, commença par promettre qu'il attirerait, par des moyens à lui connus, tout le commerce du Levant dans cette ville; mais pour cela il fallait que Sa Majesté fît quelques sacrifices indispensables, dont il était juste qu'elle se remboursât sur ceux qui devaient le plus en profiter; et là-dessus il se mit à établir un système de perception de droits encore beaucoup plus onéreux que ceux dont on avait cru se racheter. Les Marseillais, soulevés par leurs consuls eux-mêmes, ne trouvèrent pas ce procédé loyal. Ils s'assemblèrent en tumulte à l'Hôtel-de-Ville, déchirèrent les registres des collecteurs, brisèrent leurs poids et mesures qu'ils jetèrent dans la mer, fermèrent la douane et mirent des gardes aux portes de leur ville. Le faible Henri avait bien le courage de tenter toute entreprise qui pouvait être dans son intérêt, mais il n'avait pas assez de fermeté dans le caractère pour lutter franchement contre une opposition vivement prononcée; il abandonna donc, sans plus s'en inquiéter, ce projet avorté, et laissa les choses s'arranger d'elles-mêmes. (Mézeray, t. III, p. 60.)

En attendant, l'exemple de Marseille fut aussitôt suivi par toutes les autres villes de la Provence; les receveurs y furent poursuivis, et obligés de se cacher pour éviter d'être mis en pièces. (De Thou, *ubi supra.*)

Puis la noblesse vint mêler ses querelles à ces mouvements populaires. Ce n'était plus, toutefois, le même motif qui attirait les gens de cette classe sur le théâtre de la lutte. Le comte de Carses, l'un des

plus puissants seigneurs catholiques du pays, croyant l'occasion favorable pour se venger de ses ennemis, forma une ligue avec Jean de Vins, homme aussi fier et aussi détesté que lui. Leur parti s'appela les Carsistes, du nom du chef principal, et il commit tant d'excès que ceux qui en furent les victimes ou qui craignaient de le devenir crurent devoir se liguer à leur tour pour repousser de semblables violences. Ils prirent le nom de Razats, parce que leur signe de ralliement était d'avoir la barbe rasée, au lieu que les Carsistes la portaient longue, et ils virent bientôt se réunir à eux une grande partie des gentilshommes protestants, qui ne demandaient pas mieux que de trouver un point d'appui pour donner carrière à leurs désirs d'opposition contre la cour. Le trouble devint tel que le roi, malgré son insouciance, fut à la fin obligé d'envoyer en Provence des commissaires pour arrêter tout ce remuement et y mettre ordre. A l'inverse de ce qui arrive ordinairement en pareil cas, il paraît que ces commissaires réussirent, car depuis on n'entend plus parler dans l'histoire ni des Carsistes ni des Razats.

La guerre était bien plus vive en Dauphiné. Depuis la levée du siège de Livron, Montbrun s'était emparé de plusieurs places, tant par force que par composition. Or, il y avait dans les environs de Die un petit bourg nommé Châtillon, muni d'un bon château, et qui semblait braver toutes les forces des protestants. Montbrun envoya un de ses lieutenants, nommé Lesdiguières (personnage qui va maintenant figurer plus d'une fois dans mes récits), avec ordre de prendre ce bourg. Bertrand de Simiane, lieutenant du duc d'Uzès, vint à la tête des Suisses que le roi avait donnés à ce duc, pour débarrasser la place assiégée, et Lesdiguières en prévint tout aussitôt Montbrun, en lui demandant du secours. Celui-ci se mit incontinent en marche vers Châtillon, mais en rencontrant sur sa route l'armée de Simiane, qui lui fermait le passage, il envoya l'ordre à Lesdiguières de faire une attaque de son côté, pendant qu'il en ferait lui-même une autre en face, afin de placer ainsi l'armée royale entre deux feux. L'attaque se fit conformément à ce plan. Les Suisses, se tenant serrés, la soutinrent bravement, et la nuit qui survint empêcha que l'affaire eût un résultat décisif.

Simiane profita des ténèbres et du moment de relâche qu'elles lui fournissaient pour jeter une partie de ses soldats dans Châtillon, et pour opérer avec le reste sa retraite vers Die. Mais Montbrun, qui venait d'être rejoint par de nouveaux secours que lui envoyaient les confédérés, s'élança à sa poursuite. Il tomba sur l'arrière-garde des royalistes, au passage de la Drôme, et la tailla en pièces. Après ce premier succès, il attaqua le corps principal, où les Suisses firent d'abord bonne contenance, mais à la fin ils furent entamés et mis en déroute. Montbrun leur tua huit cents hommes, au nombre desquels était leur colonel-général, et leur prit dix-huit enseignes. Simiane, avec le peu de gens qu'il put sauver de cette déroute, rentra tout effrayé dans la ville de Die.

Les Seigneurs d'Ourches et d'Estaing, zélés pour le parti catholique, réunirent quelques troupes pour les mener au secours du lieutenant du duc d'Uzès. Mais Montbrun, en ayant eu nouvelle, se mit aussitôt en campagne pour leur couper toute communication. Il rencontra ces troupes dans les montagnes, à travers lesquelles elles s'étaient dirigées, pour être moins exposées aux attaques de la cavalerie, qui faisait la principale force de l'armée protestante. Montbrun assembla un conseil de guerre pour délibérer si on livrerait la bataille, et Lesdiguières y émit l'avis qu'on ne le fît pas, parce qu'on ne pouvait sans danger engager de la cavalerie dans ces défilés; mais le général, craignant de laisser échapper un ennemi qu'il avait en présence, ordonna, sans vouloir écouter d'autres raisons, à son avant-garde de charger. L'attaque commença mollement d'abord, car Lesdiguières, qui commandait cette avant-garde, n'était pas, comme on l'a vu, d'avis de livrer un combat sérieux dans un endroit qui offrait tant de désavantages. Alors Montbrun arriva lui-même avec le reste de l'armée, et, fondant sur l'ennemi l'épée à la main, il l'obligea à rompre ses rangs et à battre en retraite. Encouragé par ce premier succès, il s'élance pour achever la victoire, mais il n'était plus suivi que d'un petit nombre des siens; les autres s'étaient arrêtés pour piller, comme s'il n'y avait plus d'ennemis à combattre. Tout à coup il se voit enveloppé par les royalistes, qui s'étaient ralliés dans les rochers; une grêle de balles d'arquebuses pleut sur lui et sur sa petite troupe. La plupart tombent morts ou blessés, les autres prennent la fuite, et le héros des protestants du midi, en voulant franchir un fossé qui le séparait de l'ennemi, est renversé sous son cheval, la cuisse cassée et abandonné de tous ses compagnons.

Dans cet état, il se rend à Rochefort, qu'il connaissait et qui même était son parent. Celui-ci lui avait promis d'abord qu'il aurait la vie sauve.

Les troupes du roi avaient perdu plus de deux cents hommes dans cette affaire. Les protestants n'avaient eu qu'un petit nombre de tués et blessés; mais la prise de Montbrun valait seule une grande victoire. Il fut transporté à Crest, où l'on pansa la fracture de sa jambe. (De Thou, *ubi supra.*)

La cour, à la nouvelle de cette prise, fut dans la jubilation. Elle envoya aussitôt l'ordre de garder le captif avec le plus grand soin. Vainement le prince de Condé et Damville firent agir leurs députés pour obtenir qu'il fût traité en prisonnier de guerre; il fut enjoint, par courrier exprès, à Simiane de le remettre entre les mains du Parlement de la province, pour son procès lui être fait et parfait.

Montbrun fut donc conduit à Grenoble, et aussitôt on commença contre lui une espèce de procédure. Il fut interrogé, puis on se hâta de le condamner à mort comme coupable de lèse-majesté au premier chef; car on craignait que sa blessure, qui n'avait pu être guérie et qui offrait déjà des symptômes alarmants, ne l'enlevât au supplice qu'on voulait lui infliger.

Quand on le conduisit à l'échafaud, ce n'était plus qu'une espèce de cadavre anéanti par ses longues souffrances; mais là, le guerrier qu'on jetait au bourreau retrouva ses forces pour haranguer le peuple. « Citoyens, dit-il, la hache de l'échafaud m'attend; mais, vous le savez, ce n'est pour aucune mauvaise action que j'aie commise : c'est pour avoir pris la défense de ma religion persécutée, et pour avoir porté glorieusement les armes contre les véritables ennemis de l'État. Je meurs avec joie, car une pareille mort est la fin la plus désirable qu'un chrétien puisse obtenir en récompense de ses travaux. Puisse le sang que je vais répandre ici être utile au salut du royaume et servir d'expiation aux yeux du Seigneur Dieu, notre maître à tous. » En parlant ainsi, il tendit sa tête au bourreau, qui la fit tomber d'un seul coup. (De Thou, p. 270.)

Après le supplice du chef des protestants du Dauphiné, l'autorité du commandement suprême fut vivement disputée entre les principaux seigneurs du parti. Lesdiguières, tout jeune qu'il était encore, finit par l'emporter ; « il est vrai qu'il avait pour lui les ministres, qui sont fort puissants parmi les réformés. » Sa nomination fut quelque temps après confirmée par le roi de Navarre, lorsqu'il put quitter la cour pour se mettre à la tête du parti, et l'on peut dire qu'il se montra dans la suite, par son courage et son dévouement, digne en tout de la confiance qui lui avait été témoignée. (De Thou, p. 272.)

C'est vers ce temps-là qu'on sut enfin en France de quelle manière s'arrangeaient les affaires du royaume de Pologne, que Henri avait si brusquement abandonné. Après sa fuite précipitée, le Sénat et tous les ordres de la nation polonaise s'étaient assemblés à Varsovie. On décida qu'on écrirait au roi fugitif une lettre, où, après avoir rappelé tout ce que la Pologne avait fait pour lui, on lui ferait part des regrets de tout le royaume à la vue de tant de belles espérances disparues comme un éclair, par suite de son départ hors de saison. Suivaient des plaintes amères et même assez dures contre le monarque qui trahissait la confiance et l'amour de ses sujets. On ajoutait que pour pourvoir au soutien du trône sans roi, au repos et à la tranquillité publique, pour donner enfin à la Pologne un chef capable de maintenir la paix au dedans et au dehors, il avait été proposé de procéder à l'élection d'un nouveau roi; que cependant les Polonais, insensibles aux périls et oubliant l'affront qui leur avait été fait, n'avaient pas voulu procéder à cette nouvelle élection, sans demander au prince qu'ils avaient choisi, et envers qui ils se regardaient comme engagés par leurs serments, s'il était bien résolu à les abandonner tout à fait; qu'ils invitaient donc Sa Majesté à venir reprendre sans retard sa place sur un trône où elle avait été si glorieusement appelée, et à se mettre à la tête des braves qui allaient partir pour défendre la patrie contre le Valaque, le Tartare et le Moscovite; qu'ils attendaient sa présence à la diète convoquée pour le douzième jour de mai prochain; mais que si leur attente n'était pas remplie, c'était avec douleur qu'ils se voyaient obligés de lui déclarer

que le royaume, ne pouvait plus longtemps rester sans roi ni sans loi; qu'ils se regarderaient donc comme dégagés de leurs serments et libres de procéder à une nouvelle élection.

Cette lettre était parvenue au roi, quand il était encore à Lyon. Il répondit que les guerres qui l'occupaient en France ne lui permettaient pas de promettre rien de certain sur son retour en Pologne ; mais qu'il était tout prêt de leur envoyer, à son défaut, les personnes les plus distinguées de son royaume pour prendre avec eux, et en son nom, les mesures les plus propres à faire face aux besoins présents et à venir. Ce fut Bellegarde et Pibrac qu'il nomma pour cette mission, qu'il savait d'avance devoir être sans résultat; car il regardait sa couronne de Pologne comme perdue, et il ne s'en inquiétait guère. Avec un peu de ménagements, il eût pu cependant la conserver, ou du moins la mettre sur la tête de son frère, monsieur le duc d'Anjou.

Bellegarde, qui venait déjà d'être chargé, comme on sait, d'une autre mission en Savoie, ne se dérangea même pas. Quant à Pibrac, il ne se mit en route qu'au commencement de mai. Il tomba dans les mains d'une troupe de voleurs qui se tenaient sur la frontière et qui se donnaient pour des huguenots sortis de France pour cause de religion. Il leur offrit une somme considérable pour qu'ils le laissassent continuer son voyage; mais ils voulurent qu'il leur remît d'abord les lettres qu'il portait, et prétendant qu'au lieu d'être adressées en Pologne, elles contenaient plutôt des ordres pour lever des troupes en Allemagne, ils se mirent à piller ses équipages, se partageant l'argent et l'argenterie qu'ils y trouvèrent. Ils le conduisirent ensuite dans une forêt voisine, où sa vie fut pendant douze heures en danger sous le poignard de ces bandits; mais enfin ils le laissèrent en liberté, se contentant du butin qu'ils avaient fait.

Il continua sa route comme il put, en traversant la Suisse, l'Italie, la Souabe, la Bavière et la Bohême. Quand il arriva en Pologne, il était déjà trop tard ; la diète assemblée, depuis plusieurs jours, avait déposé Henri et décidé qu'on procéderait à l'élection d'un nouveau roi. L'empereur avait remis sur les rangs l'archiduc Ernest, l'un de ses fils ; le parti des patriotes voulait qu'on choisît un prince qui fût de la nation. Les électeurs finirent par convenir qu'on donnerait la couronne à la princesse Anne (1), sœur de Sigismond Auguste, et du noble sang des Jagellons, à condition qu'elle épouserait Battory, prince de Transylvanie. Or, la nouvelle reine avait déjà cinquante ans passés; Battory n'en accepta pas moins avec empressement cet hymen, qui lui donnait une couronne. Il accourut en poste en Pologne, épousa la reine Anne, et

(1) On avait déjà voulu marier cette princesse à Henri quand il était en Pologne; mais il l'avait refusée avec dédain, malgré les avantages qu'il aurait trouvés dans cette union. Puis, quand ce mariage fut tout à fait rompu, le capricieux monarque s'éprit pour cette vieille fille d'une violente passion, qui lui fit faire beaucoup de folies. Aussi ne manqua-t-il pas de dire qu'elle lui avait jeté un charme.

fut couronné solennellement avec elle le premier jour de mai de l'année suivante.

Henri, à la nouvelle de sa déchéance prononcée par la diète de Pologne, se sentit blessé dans sa vanité, non qu'il tînt à la conservation de ce trône lointain, mais parce « qu'il voyait bien que cette déposition ne lui faisait pas honneur. » Il s'en consola cependant en gardant le nom de roi de Pologne, qu'il continua de se faire donner, comme s'il eût toujours été en possession de ce royaume. (De Thou, p. 285.)

Il ne tarda pas à fournir une nouvelle preuve de la malheureuse facilité avec laquelle il se laissait dépouiller, ou plutôt laissait dépouiller le royaume. On le vit, presque en ce même temps-là, céder à son beau-frère, le duc de Lorraine, la souveraineté de Bar et même le droit d'y battre monnaie, et il alla en personne au Parlement, pour forcer cette cour à enregistrer l'acte de cette cession. C'était Birague qui l'avait dressé, et qui en porta tout le blâme ; mais l'homme de Catherine de Médicis ne fit qu'en rire, et comme quelqu'un lui reprochait qu'en cette occasion, comme en celle de la restitution des villes de l'Italie au duc de Savoie, il avait manqué aux devoirs d'un chancelier de France, qui répond sur sa tête des domaines de la couronne : « Eh ! qu'est-ce qu'un chancelier de France, répondit-il, sinon le chancelier du roi ? » Parole indigne et punissable, dit encore ici Mézeray. (Mézeray, t. III, p. 75.)

Il se formait pendant ce temps-là une foule d'intrigues et de petits complots à la cour. Le duc de Guise, après avoir en quelque sorte accepté le rôle d'espion auprès du roi de Navarre, avait fini, en vivant dans la familiarité de ce prince, par éprouver une certaine affection pour lui. La reine Marguerite, qui n'avait pas tout à fait oublié ses premiers sentiments pour le duc, contribuait de tous ses soins à l'entretien de cette bonne intelligence. Comme elle avait tout pouvoir sur l'esprit de Monsieur, qui ne l'appelait que sa bonne sœur, elle entreprit de le lier aussi avec Guise et avec son mari, quoique ce prince eût juré une haine mortelle à tous les deux, et qu'il eût même signé de son propre sang le serment de venger sur le premier le massacre de l'amiral. (*Mémoires de Marguerite*, ad ann. 1575.)

Le duc de Guise s'appliquait de son côté à gagner l'esprit du roi par le moyen de la reine Louise, sa parente, dont il dirigeait la volonté à son gré, et il se promettait déjà de grands avantages d'une semblable manœuvre. Mais la reine-mère, qui vivait dans une perpétuelle défiance, s'aperçut bientôt de toutes ces pensées des uns et des autres ; elle connut que toutes ces machinations tendaient à ruiner son autorité, et elle résolut de les désassembler. A cet effet, elle eut recours à Duguast, favori de Henri III. Celui-ci commença à rallumer peu à peu dans le cœur de Sa Majesté les anciens soupçons que mademoiselle d'Elbeuf y avait jadis fait naître. Il lui insinua adroitement que les pensées de sa royale épouse étaient encore attachées au jeune et beau comte de Salm, qu'elle avait jadis aimé ; que la tristesse, l'humeur

solitaire de la reine, sa couleur blême et les soupirs qui lui échappaient de temps en temps semblaient en effet prouver une passion secrète et contrariée. Le monarque, blessé au vif, plus encore dans son orgueil que dans son amour, témoigna son ressentiment à la malheureuse princesse par des procédés si outrageants, qu'elle en tomba dans une fièvre chaude qui dégénéra en fièvre étique et qu'elle garda toute sa vie. (Mézeray, *ubi supra.*)

« Ce même Duguast, dit la reine Marguerite dans ses *Mémoires*, était un bien mauvais homme, né pour mal faire, qui remplissait l'esprit de Monseigneur et frère de mille tyranniques maximes, et qui depuis longtemps était parvenu à l'indisposer contre moi par ses faux rapports au sujet de monsieur le duc de Guise. C'était lui encore qui avait trouvé le moyen de brouiller mon mari avec Monsieur, en excitant leur jalousie, à cause de leur commun amour pour madame de Sauves. Il avait aussi cherché à me faire faire mauvais ménage avec mon dit mari et seigneur, par de fausses et calomnieuses inventions contre ma conduite. Enfin il eut recours à une dernière ruse, la plus abominable de toutes, pour me faire perdre toute la confiance qu'avaient encore en moi le roi de Navarre et le roi mon frère. » (*Mémoires de Marguerite de Valois, ibid.*)

Or, voici qu'elle était cette ruse et quel en fut le succès. « Bussy d'Amboise, continue Marguerite, s'était donné depuis peu à Monsieur ; et comme Monsieur était toujours avec moi, ordonnant à tous ses serviteurs de m'honorer et rechercher, non moins que lui-même, Bussy me voyait souvent et honnêtement en ma chambre, en présence de mes femmes et autres personnes de la cour. Le méchant Duguast tâcha d'abord de persuader à mon mari que Bussy me servait d'amour ; mais voyant qu'il n'y avançait rien, il s'adressa au roi mon frère, qu'il trouva plus facile à persuader, tant pour le peu de bien qu'il voulait à Monsieur et à moi, que pour la haine qu'il avait personnellement contre Bussy, lequel l'avait autrefois servi, et l'avait quitté pour se dédier au duc d'Anjou. Alors on assembla certains des gentilshommes de mon mari, devenus ennemis dudit Bussy, par la jalousie que leur causaient sa bonne fortune et sa gloire, et il fut résolu qu'on l'assassinerait, un soir qu'il sortirait du coucher de son maître pour se retirer en son logis. » (Voir le *Divorce satyrique. Journal* de l'Estoile.)

Marguerite, comme on voit, dissimule avec adresse la part peu honorable pour elle que le roi de Navarre prit à ce complot, et ne semble pas même soupçonner que la reine-mère ait le moindrement trempé dans cette intrigue.

Douze cavaliers bien montés s'étaient chargés de commettre le meurtre; mais ils se trompèrent, et prenant un des gens de Bussy pour ce seigneur lui-même, ils le percèrent de coups. Bussy, connaissant que c'était à lui que l'on en voulait, ne perdit point le jugement dans le péril. Il se coula habilement dans une porte qu'il vit ouverte. On a prétendu que ce complot avait encore un autre but : que le roi lui-même y avait pris part, et qu'on voulait attirer Monsieur également dans ce

guet-apens, et le sacrifier à la jalousie du monarque, sauf à excuser ensuite cet assassinat par l'obscurité de la nuit et l'impossibilité où l'on aurait été de reconnaître le prince dans un pareil tumulte. En effet, un gentilhomme italien était venu dès le commencement de la bagarre annoncer à Monsieur qu'on tuait son favori dans la rue, et il y serait allé, s'il n'eût été retenu par sa sœur Marguerite. Quoi qu'il en soit, le grand but de Catherine, de diviser pour régner, était atteint : Monsieur et le roi étaient plus ennemis que jamais. Le premier était brouillé à n'en plus revenir contre le roi de Navarre, qu'il regardait comme l'auteur principal de la tentative faite contre un de ses amis, et le roi avait aussi perdu toute la confiance qu'il avait d'abord paru témoigner à Louise de Savoie.

Un nouvel événement vint distraire la cour de toutes ces intrigues. Le bruit se répandit tout à coup que Monsieur venait de s'échapper secrètement, et voici comment la chose s'était passée : Sur le soir du seizième jour de septembre, le prince se rendit au faubourg Saint-Marceau, sous prétexte de galanterie, et il entra dans une maison, laissant comme par discrétion à la porte ceux qui l'accompagnaient et qu'il savait être ses espions ; mais la maison avait sur la campagne une seconde sortie, où on lui avait préparé des chevaux de poste sur lesquels il s'éloigna de Paris à toute bride. Un parti de la noblesse de la faction des politiques l'attendait à quelques lieues de là, et le conduisit à Dreux, ville qui était de son apanage, et où il pouvait se flatter de n'avoir plus rien à craindre du roi, son frère.

Dès le lendemain, il publia un manifeste dans lequel, protestant de ses bonnes intentions pour le bien de la monarchie, pour tous les ordres de l'État et pour le clergé en particulier, il se plaignait amèrement des favoris dont le roi s'était entouré, et leur attribuait tous ses malheurs, ainsi que la disgrâce des plus honnêtes gens du royaume. Il déclarait qu'il ne ferait jamais rien au préjudice de Sa Majesté, et qu'il ne voulait autre chose que la voir bien affermie sur son trône ; que, pour arriver à ce but désirable, son dessein était de travailler, au péril même de sa vie, s'il le fallait, à rendre aux lois leur vigueur première et à l'État son ancienne splendeur. « Le temps était venu, disait-il, où il fallait réprimer les vols et toutes les concussions dont une troupe avide de flatteurs se rendait impunément coupable à chaque instant ; où il fallait tirer des prisons, dans lesquelles on les retenait si injustement, les premières et les plus nobles têtes du royaume ; décharger le peuple de toutes ces impositions onéreuses et sans nécessité dont on l'avait accablé et raffermir dans l'État l'ancienne religion, sans blesser cependant les libertés accordées aux protestants par les édits. » Pour cela, il ne voulait ni en venir aux armes, ni former un parti, mais il en appelait à une assemblée des États-Généraux librement et régulièrement convoquée. En conséquence, il suppliait donc le roi, son frère et son honoré maître, de prendre en bonne part la requête qu'il osait lui présenter à ce sujet, et d'être persuadé qu'elle partait d'un cœur qui n'a-

vait réellement en vue que la gloire de Sa Majesté, la religion et le bien de la France.

Le peuple prenait tout cela sérieusement et applaudissait déjà aux bonnes intentions de Monsieur; les plus sages seulement devinaient que ce prince n'était au fond qu'un ambitieux, et qu'il colorait d'un beau semblant ses projets de domination, cherchant par là à se faire des partisans, pour se rendre d'autant plus formidable, et obtenir de meilleures conditions. Il y en avait même qui croyaient que dans tout cela il agissait de concert avec la reine-mère, laquelle n'avait en vue que d'affaiblir le parti protestant, en lui lançant un chef dont elle pouvait disposer, et en excluant ainsi Condé dont le zèle aurait été beaucoup plus dangereux. (De Thou, *ubi supra*. — *Mémoires de Mergey*, ad ann. 1575.)

Les églises n'en rendirent pas moins à Dieu de solennelles actions de grâces pour cet événement. À La Rochelle, à Nîmes, à Montauban et dans plusieurs autres villes, on ordonna des prières publiques, et l'on n'appelait plus Monsieur que le nouvel Hercule destiné à détruire tous les monstres de la France.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, si Catherine était initiée au complot de cette évasion, ni le roi, ni aucun des seigneurs du conseil n'en avaient connaissance; aussi la cour en fut-elle consternée. Le duc de Nevers eut ordre de se mettre sur-le-champ à la tête de toutes les troupes qui se trouvaient autour du roi, et de poursuivre le fugitif; mais la reine fit aussitôt rappeler tous ces soldats, alléguant qu'il était encore plus urgent de se fortifier dans la capitale. On tint en effet un conseil de guerre, qui nomma des commandants à tous les postes, les portes furent soigneusement gardées, et on attendit les événements.

Condé, pendant ce temps-là, avait achevé de conclure, avec le prince Casimir, son traité relatif à la levée de soldats qu'il était chargé de faire en Allemagne pour le compte des confédérés, et il s'apprêtait à revenir en France avec ces troupes. Monsieur quitta alors Dreux et se hâta de venir rejoindre La Noue en Poitou, où les seigneurs du parti accoururent auprès de lui pour lui offrir leurs services. En peu de temps, il se vit à la tête de douze cents hommes de pied et de trois cents cavaliers; mais, comme il ne voulait rien risquer pour l'avenir, tout en acceptant le commandement des forces protestantes, il eut la précaution de députer vers le pape, pour lui faire connaître que ce n'était que dans une occasion extrême, et pour des motifs qu'on apprécierait plus tard, qu'il paraissait s'unir ainsi aux ennemis de la foi; que Sa Sainteté verrait un jour qu'il n'avait d'autre vue que la gloire de Dieu, le rétablissement de sa sainte Église, et la pacification du royaume. Le pape répondit favorablement à cette missive, conjurant le nouveau général de ne jamais perdre de vue ces nobles et saintes intentions qui doivent être, en toute circonstance, la règle de conduite d'un prince chrétien. (De Thou, *ubi supra*.)

Le roi, cependant, se montrait de plus en plus inquiet de l'attitude et du crédit que prenait son frère au milieu des rebelles. Catherine se

chargea d'aller traiter elle-même avec ce prince. Elle commença par mettre en liberté les maréchaux de Cossé et de Montmorency. Le premier, qui avait été jugé le moins redoutable des deux, avait déjà obtenu la permission de sortir de sa prison, où sa santé dépérissait, et de se retirer dans sa maison, qui était proche, et on l'y gardait seulement à vue. Pour Montmorency, encore prisonnier à la Bastille, il était même advenu comme le bruit s'était répandu de la mort de son frère Damville, que la cour, croyant n'avoir plus à craindre qu'il restât après le maréchal quelqu'un en état de venger sa mort, avait pris la résolution de le faire étrangler secrètement, la nuit, dans sa prison. On savait même que Miron, premier médecin du roi, avait été mis dans la confidence, et que c'était pour cela que ce médecin avait déjà fait courir le bruit que le maréchal était sujet aux coups de sang. On voulait, par là, faire croire qu'un accident de cette nature aurait causé sa mort. C'était Souvré, grand-maître de la garde-robe et l'un des favoris du roi, qui avait reçu l'ordre de conduire les assassins. Mais Souvré « était trop honnête homme pour obéir exactement à un pareil mandat ; » il s'arrangea de manière à traîner l'affaire en longueur, et bien en prit à Montmorency. Cela donna le temps à Catherine de changer d'avis.

Croyant donc que le maréchal pouvait lui être utile, du moins pour lui concilier Damville et les autres confédérés, elle lui fit dire que s'il voulait jurer de servir loyalement les intérêts du roi, elle lui accorderait sa liberté. Cette proposition ayant été acceptée, la reine partit avec lui et avec Cossé pour aller trouver Monsieur en Tourraine. Quand elle arriva, les confédérés venaient de recevoir la nouvelle qu'une partie des secours, qu'ils attendaient d'Allemagne, avaient été tout récemment défaits en Champagne.

Il était arrivé en effet que Thoré, l'un des frères du maréchal de Montmorency, se trouvant en Allemagne auprès du prince de Condé, avait sollicité ce prince de faire partir d'avance une partie des levées qui commençaient à se réunir, et il s'était offert à conduire lui-même ce premier secours en France. Le principal motif de tout ce bel empressement était la crainte qu'avait Thoré, que quelqu'un ne le remplaçât pendant son absence dans la faveur de Monsieur, et ne lui dérobât son crédit auprès de ce prince, dont il était un des plus intimes favoris. Thoré partit donc et arriva jusqu'à Attigny-sur-Aisne sans avoir rencontré d'obstacles. Mais là, ses soldats, à qui il était dû quelques jours de paye, se mutinèrent. Il perdit plusieurs journées à les calmer. Ensuite, la cour, alarmée de son approche, lui députa certaines gens chargés de lui faire des propositions ; on lui faisait dire en même temps que, s'il ne rompait son armée, on lui enverrait la tête de son frère et de son beau-frère. « Ni cela, répondit-il, ni aucune autre considération ne me contraindront à rien faire d'indigne du lieu d'où je suis sorti ; mais si la cour exécute ses menaces, je jure qu'il n'y a rien en France où je ne mette le feu et ne laisse des marques éternelles d'une juste ven-

geance. » (*Vie de Duplessis-Mornay*, liv. 1, p. 31. — MATTHIEU, *Histoire de Henri III*, liv. 7, p. 423.)

Tous ces retards donnèrent le temps au duc de Guise d'arriver avec mille hommes de vieilles troupes dans son gouvernement de Champagne. Il y fut bientôt rejoint par Strozzy, colonel-général de l'infanterie française, qui amenait dix mille hommes de pied, et par d'Uzès et Montpensier, accourus également avec leurs troupes, l'un du Languedoc, l'autre du Poitou, de sorte que Thoré se vit investi par une armée entière, quand il arriva près de Château-Thierry. Pour ajouter à ses embarras, ses Allemands commencèrent à se mutiner. Il parvint cependant à les ranger en bataille aussi bien que les circonstances pouvaient le permettre. Le duc de Mayenne, qui était avec son frère, commença l'attaque. Il fut aussitôt suivi par Guise lui-même avec tout le reste de l'armée; le choc fut rude, et les Allemands, après l'avoir soutenu avec bravoure, finirent par être enfoncés. Un de leurs corps, composé de cinq cents hommes au plus, tint même tête à l'ennemi, sans se rompre, jusqu'à la fin du combat, et ne consentit à se rendre que lorsqu'il vit tout espoir perdu, et qu'il n'y avait plus d'autre ressource. Pour Thoré, il s'était sauvé, depuis longtemps déjà, avec quelques-uns des mieux montés.

Guise lui-même avait été blessé d'un coup d'arquebuse à la mâchoire, en poursuivant un des fuyards. C'est ce coup dont la cicatrice lui resta, qui lui valut, dans la suite, le surnom de Balafré. Il fallut alors l'emporter évanoui du champ de bataille, et cet accident, en consternant les autres capitaines de son armée, permit aux débris de la troupe vaincue de se reconnaître et de pouvoir encore gagner le camp de Monsieur.

Ce fut à Champigny qu'eut lieu l'entrevue de la reine-mère et de son fils. Le maréchal de Montmorency servit de médiateur, et, comme il l'avait juré, il fit tout son possible pour amener les affaires à une conciliation satisfaisante. Mais soit, comme on l'a voulu dire, que le prince et sa mère fussent convenus d'avance de ne pas s'arranger, soit que leurs contestations fussent en effet réelles et trop envenimées, tous les efforts du maréchal échouèrent. Il ne put parvenir qu'à faire accepter une trève de six mois, qui devait commencer le vingt-deuxième jour de novembre et finir en juin de l'année suivante.

On stipula que Sa Majesté ferait compter cent soixante mille écus d'or à l'armée que le prince de Condé avait levée en Allemagne, afin qu'elle ne passât pas le Rhin; qu'on donnerait pour assurance aux confédérés les villes d'Angoulême, de Niort, de Saumur, de Bourges, de la Charité et de Mézières sur la Meuse. Cette dernière devait être remise au prince de Condé lui-même. Mais aussitôt la trève expirée, Monsieur et ses alliés s'obligeaient à rendre ces villes au roi, soit qu'on fît la paix, soit qu'on en vînt aux armes. Le roi devait aussi licencier toutes les troupes étrangères qu'il avait à sa solde, à l'exception de la garde écossaise et de la garde suisse. Enfin, au mois de janvier prochain, on devait reprendre à Paris les conférences pour parvenir à une paix définitive et solide.

CHAPITRE III

1575 ET 1576. — ARGUMENT : LA TRÊVE MAL EXÉCUTÉE DE PART ET D'AUTRE.
LE ROI DEMANDE DE L'ARGENT AUX PARISIENS ET N'EN REÇOIT QUE DES REMONTRANCES.
MORT DE DUGUAST.
LA ROCHELLE TRAVAILLÉE PAR LES DÉPUTÉS DE MONSIEUR.
LEUR PLAN EST REJETÉ.
MONSIEUR EMPRISONNÉ A BOURGES. — IL ÉCRIT AU PARLEMENT.
CONDÉ ENTRE EN FRANCE. — LE ROI DE NAVARRE S'ÉCHAPPE DE LA COUR.
L'ARMÉE DE CONDÉ FAIT SA JONCTION AVEC CELLE DE MONSIEUR.
ASSEMBLÉE A MOULINS. — LES CHEFS NE SONT PAS D'ACCORD. — REQUÊTE AU ROI.
SAC DE SAINT-VENIN EN NIVERNAIS.
LA REINE VIENT TROUVER MONSIEUR. — CINQUIÈME ÉDIT DE PACIFICATION,
APPELÉ L'ÉDIT DE MAI. — CASIMIR SORT DE FRANCE.
MONSIEUR PREND POSSESSION DES PROVINCES AJOUTÉES A SON APANAGE.
LE ROI DE NAVARRE REDEVIENT HUGUENOT.
IL TENTE DE S'EMPARER DE LA GUYENNE. — LE PRINCE DE CONDÉ EST REPOUSSÉ
PAR LES FUYARDS. — IL VIENT AUSSI EN GUYENNE.
S'EMPARE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY, PUIS DU BROUAGE.
DISSENSIONS A LA ROCHELLE A SON SUJET.
MONSIEUR RETOURNE A LA COUR. — COMMENCEMENT DE LA SAINTE LIGUE.
FORMULE DE CETTE ASSOCIATION.
SERMENT. — LE ROI SEMBLE APPROUVER LA LIGUE. — ON SE PRÉPARE OUVERTEMENT
A RECOMMENCER LA GUERRE.
ENTREPRISE DE LUYNES SUR PONT-SAINT-ESPRIT.
LETTRE DU ROI DE NAVARRE A LA NOBLESSE DE GUYENNE.
COMPLOT DES PROTESTANTS DU POITOU.

La trêve était bien signée par la reine-mère d'une part, et par Monsieur de l'autre ; mais, des deux côtés, personne ne se mettait en peine d'en exécuter les conventions. On ne remit point Mézières au prince de Condé ; le gouverneur de Bourges, dont la ville devait être une des places de sûreté promises aux huguenots, refusa de leur en ouvrir les portes, et il était en cela vigoureusement secondé par les principaux bourgeois et les catholiques de l'endroit. Ruffec, qui commandait à Angoulême, fit les mêmes difficultés, et de leur côté les protestants ne désarmaient pas. Le roi aussi, au lieu de congédier ses troupes étrangères, ainsi qu'on l'avait promis de sa part, enrôlait en ce temps-là six mille suisses, et envoyait des ordres et de l'argent pour faire de nouvelles levées en Allemagne. (De Thou, liv. 61, p. 296. — Mézeray, t. III, p. 84.)

Afin de fournir à cette dernière dépense, il convoqua une assemblée des bourgeois de Paris, à l'hôtel-de-ville, et leur demanda de lui prêter deux cent mille livres. On délibéra longtemps, on fit de forts beaux discours pleins de dévouement pour le trône et l'autel ; mais les Parisiens, qui tenaient à leur argent et qui n'en avaient guère, présentèrent leurs très-humbles remontrances à Sa Majesté, et lui exposèrent que leur ville, comme tout le reste du royaume, était épuisée par les frais d'une aussi longue guerre : que, depuis quinze ans que duraient les troubles, Paris seule avait fourni au roi trois millions six cent mille livres, et le clergé presque deux fois autant ; que tout cela n'avait servi qu'à entretenir de malheureuses guerres civiles, dont le résultat, au bout du compte, avait été d'affaiblir et de rabaisser si fort la France, qu'elle en était réduite à être comme le jouet du premier prince qui voudrait s'en emparer. Puis on partait de là pour signaler au monarque la foule d'abus qui s'étaient glissés dans tous les ordres de l'État et dans toutes les parties de l'administration. C'était-là, disait-on, ce qui avait attiré la juste colère de Dieu sur le royaume. Or la liste de ces abus était longue et effrayante ; de sorte que si l'on ne donnait pas d'argent, les avis du moins ne furent pas épargnés.

Le roi trouva cette manière de répondre outrageuse et malcuidante de la part de ses sujets ; et Villequier, qui s'aperçut du mécontentement du maître, interrompit brutalement celui qui portait la parole au nom de la ville : « Comment peux-tu être assez hardi, cria-t-il, pour venir manquer de respect à Sa Majesté ? Je te somme de te taire. » Le député, sans se déconcerter, tira un papier et présenta au roi par écrit tout ce qu'on lui empêchait de dire tout haut, et Henri, craignant d'aigrir encore les affaires par une sévérité hors de saison, fit signe à Villequier de s'exprimer avec moins de hauteur.

Prenant ensuite la parole lui-même, il se plaignit doucement et honnêtement du peu de dévoûment que lui montraient ses bons Parisiens. « J'aurais cru, ajouta-t-il, qu'il ne s'agissait pas ici de chercher des délais, ni de faire parade, hors de saison, d'un trop grand attachement pour la liberté et les privilèges de votre ville ; il me semblait que le péril présent qui menace tout l'État devait nous mettre tous au-dessus de ces règles communes. Au surplus il est encore en France des sujets affectionnés à leur prince et à la patrie, qui ne marchanderont pas pour m'aider à soutenir le poids de cette juste guerre. »

Henri espérait exciter par ces dernières paroles la générosité des Parisiens ; mais, voyant qu'il n'avait pas réussi, il se promit bientôt de trouver un autre moyen de les faire contribuer, et il s'adressa pour avoir l'argent qui lui manquait au duc de Nevers et au comte de Piennes. Le premier venait de se défaire des terres qu'il avait en Flandre, et en avait retiré de grosses sommes ; l'autre vendit sa comté de Piennes ; et tous les deux prêtèrent gracieusement le produit de ces ventes à Sa Majesté, qui leur assigna pour assurance de la dette de grands revenus sur ses domaines de Bretagne. (Mézeray, t. III, p. 89.)

Puis Sa Majesté, qui tenait à son idée d'avoir l'argent des Parisiens, commença par mettre à contribution les avocats et les procureurs au Parlement, « lesquels furent par le premier président appelés et assemblés au palais, en la salle Saint-Louis, afin de se cotiser et de prêter au roi, notre sire, la somme de cent mille livres. De fait, chacun fit quelques offres qui ne furent trouvées suffisantes, mais augmentées au gré des taxeurs : et ceux-ci envoyèrent incontinent à chacun de ces messieurs un billet de leurs taxes signé Potier, secrétaire des finances, ce pourquoi il y eut plaintes et murmures. Toutefois il fallut payer. » (*Journal de l'Estoile*, ad ann. 1576, 7 mai et suiv.

Semblable taxe fut mise sur tous les autres officiers, praticiens, notables et bourgeois, pour fournir, disait-on, aux travaux des fortifications de la capitale, et chacun finit par contribuer ; car tout le monde avait grande peur pour l'armée huguenote qui s'approchait. « Or une partie de ces fonds servit à acheter grande quantité de guenons, de petits chiens et de perroquets que le roi fit quérir à Dieppe en Normandie. » C'était un goût qu'Henri portait depuis quelque temps à l'excès, et il n'était pas rare de le trouver, même au milieu d'une procession, promenant, dans un panier suspendu à son cou, quelqu'un de ses animaux favoris.

Un audacieux attentat vint alors occuper pendant plusieurs jours les esprits des courtisans. Duguast, fier de la faveur de son maître, se montrait de jour en jour plus insolent. Quoique d'une naissance médiocre, il osait s'égaler aux plus grands seigneurs qu'il affectait même de traiter comme s'ils eussent été ses inférieurs. La reine Marguerite ne pouvait lui pardonner les mauvais bruits qu'il avait cherché à répandre contre elle, ni les méchants offices qu'il avait voulu lui rendre en toute occasion. « Il n'y a point d'âme plus vindicative que celle d'une femme et surtout d'une princesse. » Celle-ci, piquée au vif, s'adressa à Duprat, baron de Viteaux, qui, après avoir tué, deux ans auparavant, un autre favori d'Henri, se tenait caché dans le couvent des Augustins. Marguerite alla l'y trouver, et dans un entretien qu'elle eut avec lui, elle lui rapporta que Duguast s'était toujours opposé à la grâce qu'on voulait lui faire obtenir ; et, après avoir excité ainsi le désir de la vengeance chez un homme qui n'était que dejà trop disposé à de pareils excès, elle lui promit qu'après le coup il trouverait un refuge assuré auprès de Monsieur, lequel lui saurait gré de l'avoir défait d'un insolent dont il avait tant lui-même à se plaindre. (De Thou, liv. 61, p. 300.)

Duguast, qui pour lors avait une intrigue d'amour avec une des belles dames de la cour, avait pris, proche du Louvre, un appartement contigu à celui de sa maîtresse. Pour être plus libre, il s'y renfermait le soir, avec deux ou trois domestiques de confiance, après avoir congédié ses amis et ses autres valets : et une porte secrète, pratiquée dans un mur mitoyen, favorisait ses entrevues avec la dame. Viteaux fut mis au fait de toutes ces particularités, et, dressant aussitôt son plan, il choisit pour le moment de l'exécution la nuit de la Toussaint à la fête des morts, parce que le bruit que font alors toutes les cloches de la

capitale devait empêcher d'entendre celui qu'il ferait lui-même, et que cette nuit-là les bourgeois, après les dévotions de la journée, ont coutume de se retirer chez eux de meilleure heure et de s'y tenir renfermés.

Il se fait donc suivre de quelques assassins, et s'introduit, sur le soir, dans la cour de la maison de Duguast, en se mêlant parmi la foule des domestiques qui étaient à attendre leurs maîtres en visite chez le favori. Puis, quand tout le monde s'est retiré, et qu'il se voit seul avec sa troupe, il monte et vient frapper à la porte de l'antichambre ; un page ouvre et tombe frappé d'un coup de poignard. Viteaux entre : il laisse ses gens pour s'assurer de la porte, et pénètre dans la chambre à coucher où son ennemi, déjà au lit, lisait comme à son ordinaire. Aussitôt il se jette sur lui, et, tandis que les autres assassins égorgent les valets de chambre qui accouraient au bruit, il perce sa victime de plusieurs coups mortels.

En sortant, il rencontra sur l'escalier la dame qui, ne se doutant de rien, venait comme à l'ordinaire trouver son amant ; un des assassins essuya son épée toute sanglante au tablier de cette malheureuse femme, et, avant même que l'attentat fût connu de Sa Majesté, Viteaux était déjà loin et se rendait à toute bride auprès de Monsieur. On fit au mort de magnifiques obsèques où toute la noblesse s'empressa d'assister, croyant par là faire sa cour au monarque. On prétend cependant que Henri, qui commençait à se lasser de ce favori, parce qu'il lui avait un jour reproché sa mollesse, ne fut pas trop fâché de s'en voir débarrassé. Il est certain du moins qu'on ne fit aucune démarche pour punir les assassins, et qu'on laissa l'affaire s'étouffer peu à peu, comme si les auteurs du crime eussent été inconnus. (Mézeray, t. III, p. 85.)

Pendant ce temps-là, les confédérés exigeaient qu'on les mît enfin en possession des villes de sûreté qu'on leur avait promises. Le roi, pressé vivement, leur offrit Saint-Jean-d'Angely en Saintonge, et Cognac en Angoumois, à la place d'Angoulême et de Bourges que les gouverneurs, comme on l'a vu, s'obstinaient à garder. Cet échange fut accepté provisoirement. La Noue, au nom de Monsieur, alla prendre possession de Saint-Jean-d'Angely, La Bateresse en fit de même pour Cognac, Bussy d'Amboise reçut Saumur et La Charité, et enfin, le cinquième jour de décembre, le comte de Ludes lui-même remit Niort entre les mains de Louis de Saint-Gelais ; après quoi Monsieur fit aussitôt publier la trêve et ordonna au parti de désarmer.

Ensuite, alléguant que la trêve ne devait pas dispenser de se tenir prêt pour une guerre qui pouvait recommencer bientôt, Monsieur envoya demander de l'argent à La Rochelle. Les Rochellois rassemblèrent le plus d'argent qu'ils purent, mais la somme n'était pas bien considérable ; ils l'envoyèrent au prince à qui, dans la lettre qui accompagnait cet envoi, ils donnaient le titre de généralissime des armées fidèles levées pour la défense de la tranquillité du royaume. « Nous vous prions, disaient-ils, de conserver toujours la même bonne volonté pour nous, et de recevoir

nos excuses de ce que notre ville, se trouvant épuisée par les malheurs des derniers temps, nous ne pouvons, dans les circonstances présentes, contribuer aux frais de cette guerre sainte autant que nous le voudrions, ni même autant que nous le devrions. Daignez donc vous contenter du peu que nous avons pu vous envoyer. » (De Thou, liv. 6, p. 303, et suiv.)

Monsieur reçut gracieusement les envoyés qui lui apportaient la somme et cette lettre, et leur promit que ses députés se rendraient sous peu parmi les Rochellois pour traiter avec eux de leurs intérêts communs. Ces députés furent Jean de Lafin, sieur de Beauvais, Digoine et Lafoucadière. Ce dernier était un homme ambitieux, violent et rusé tout à la fois, et il avait fait adopter au prince un plan qui, le rendant tout à fait maître absolu du parti, ne devait pas être moins avantageux pour lui-même qui se chargeait de l'exécution : il avait fait comprendre que dans toutes les villes qui tenaient pour la confédération, Monsieur devait avoir un homme à lui, chargé d'avoir l'œil sur toutes les démarches des habitants, de présider leurs assemblées et de veiller à la levée des deniers ; il voulait aussi que la justice fût administrée de telle sorte que, pendant toute la durée de la guerre, les appels fussent portés à une espèce de conseil supérieur, établi auprès de la personne du prince, et il se promettait bien de se donner la meilleure place dans ce conseil, mais les Rochellois rejetèrent hautement tous ces arrangements en se référant aux privilèges de leur cité qui donnaient à leur maire l'autorité et la présidence dans les assemblées municipales, et qui ne reconnaissaient d'appel que par-devant le parlement de Paris. Le plan de Lafoucadière avait échoué sans ressources. La susceptibilité de ces bourgeois, une fois éveillée, alla même si loin, qu'ils ne voulurent pas permettre que la trêve fût publiée dans leurs murs au nom de Monsieur : ils exigèrent que ce fût au nom de leur maire, et il fallut bien consentir à cette outrecuidance.

Monsieur se rendit ensuite à Bourges ; et tout à coup le bruit se répandit dans tout le royaume qu'on avait voulu se défaire de lui par un nouvel attentat. Le prince, disait-on, Cimier et le seigneur de Thoré, qui avait repris son ancienne place de favori, avaient bu à leur collation d'après souper un vin empoisonné qui leur avait été présenté par un nommé Blondel. Cet homme avait été précédemment au service du chancelier de Birague, et il s'était enfui à Paris aussitôt le crime commis. L'empoisonnement cependant n'eut aucune suite funeste. Le prince put dès le lendemain écrire à ce sujet des lettres très-lamentables à toutes les villes du parti, les priant de joindre leurs prières aux siennes pour remercier Dieu de l'avoir conservé par une espèce de miracle. (*Journal de l'Estoile,* ad ann. 1579, 26 décembre.)

Il demanda aussi justice au parlement qui fit le procès audit Blondel; mais celui-ci ayant été mis plusieurs fois à la question ne fit aucun aveu, et d'autant qu'il n'y avait aucune autre charge contre lui, d'autant que ceux qui avaient bu de ce vin n'étaient pas morts, l'accusé fut

relâché, après toutefois qu'on lui eût fait faire amende honorable, pour n'avoir pas, avant que de présenter ledit vin à Monseigneur, fait l'essai, comme on a coutume de le faire pour les princes de cette qualité. Quelques-uns pourtant regardent cela comme un jeu imaginé de concert avec la reine-mère, dans le but d'écarter les soupçons qu'on pouvait avoir de quelque liaison secrète entre Monsieur et la Cour. (De Thou, p. 506.)

Monsieur écrivit ensuite une longue lettre audit parlement dans laquelle, après avoir protesté de son respect et de son attachement pour le roi, ainsi que de ses bonnes intentions pour le bien de l'État, il disait qu'à son grand chagrin il s'était vu dans l'obligation d'appeler des troupes étrangères en France. La malice seule de ses ennemis l'avait pu contraindre à avoir recours à ce parti extrême ; du reste on pouvait être bien assuré qu'il ne se servirait de ces troupes que contre ceux qui troublaient l'État depuis trop longtemps, et pour faire retomber sur eux-mêmes les noirs complots qu'ils ne cessaient de former. En conséquence il priait Messieurs de faire comprendre la justice de sa cause à Sa Majesté, et de la supplier, de sa part, de ne pas le contraindre à en venir aux dernières extrémités. Le roi, à qui cette lettre fut remise par le président de Thou, ordonna de la supprimer.

La cour avait cependant envoyé courriers sur courriers au prince de Condé, pour le détourner d'amener en France les troupes qu'il avait levées en Allemagne. On lui faisait des offres considérables s'il voulait seulement rester sur la frontière, jusqu'à ce que la reine-mère eût pu conclure une paix solide. On comptait par ce moyen obtenir ladite paix à de meilleures conditions. Condé répondit qu'il avait pris les armes, parce que les perturbateurs du repos public l'y avaient forcé ; qu'il était prêt à les poser, si l'on voulait faire de bonne foi une paix solide et acceptable ; et qu'il suppliait le roi de ne pas moins le croire son très-fidèle et très-respectueux serviteur.

Ensuite il entra en France, au commencement de janvier 1576, avec son armée. Elle était forte de six mille reîtres, de deux mille Français, qui étaient venus le rejoindre sur la frontière, de deux mille lansquenets, de deux mille hommes d'infanterie flamande et de six mille Suisses du canton de Berne ; l'artillerie se composait de deux gros canons et de seize pièces de campagne. (*Relation de la route en France de l'armée de Condé.*)

A la tête de cette armée, le prince traversa le Bassigny, et s'avança du côté de Langres, où son arrière-garde fut attaquée par des arquebusiers sortis de la ville. On tira même sur lui du canon ; mais la vengeance ne se fit pas attendre : tous les bourgs et villages des environs furent mis à feu et à sang. Dijon, devant laquelle on passa ensuite, se comporta comme Langres, et comme la place était forte et qu'on n'avait pas de temps à perdre, on ne s'arrêta pas pour la châtier. Nuits ayant voulu aussi fermer ses portes, il fut décidé qu'on ferait sur cette petite ville un exemple capable d'effrayer les autres. Dès le grand matin, l'armée se présenta en bataille, l'artillerie foudroya la place et l'on se disposa à

l'assaut. Les habitants effrayés demandèrent à capituler, et, comme le prince n'était pas en ce moment au camp, ce fut avec le prince Casimir, général des troupes étrangères, qu'ils furent obligés de traiter. Celui-ci leur promit que leurs vies et leurs biens seraient respectés ; mais les Allemands se mutinèrent et demandèrent insolemment le pillage, comme s'il leur eût été dû. Condé, qui venait d'arriver, eut beau s'y opposer ; ces furieux forcèrent la garde qu'il avait mise aux portes, taillèrent en pièces les troupes que le prince avait chargées de les maintenir, passèrent les habitants au fil de l'épée et saccagèrent tout.

Après cet exploit, l'armée passa, sans s'arrêter, sous les murs de Beaune et de Châlons, brûla sur sa route un couvent de chartreux, et vint à Lourdon, que les Allemands voulurent encore piller. Ce ne fut qu'en leur prodiguant les promesses, et qu'en prenant chacun de leurs officiers en particulier, que le prince parvint à les apaiser.

Tel était l'état des choses à la fin du mois de février 1576, lorsqu'on apprit que le roi de Navarre s'était aussi échappé de la cour. Ce prince, depuis le départ de Monsieur, ne semblait plus occupé que de plaisirs et de galanteries ; tout à coup il se réveilla et s'en alla demander au roi le commandement de l'armée qui se disposait à marcher contre les confédérés. « Je vous garde quelque chose de mieux, » répondit Henri III. Le roi de Navarre prit cette réponse pour un refus insultant, sous prétexte d'aller à la chasse, il se sauva d'abord jusqu'à Alençon. Arrivé dans cette ville, qui était au pouvoir des protestants, il assista au prêche ; le psaume qui se chanta avant cette partie de la cérémonie, que les huguenots appellent l'action, se trouva être le XXIe qui commence par ces vers :

« Seigneur, le roi s'éjouïra
« D'avoir eu délivrance
« Par ta grande puissance. »

Il demanda au ministre s'il avait fait chanter ce psaume exprès et à cause de lui. Ayant reçu pour réponse que l'on n'avait fait que suivre l'ordre selon lequel ce psaume devait être chanté ce jour-là, il en conçut un heureux présage pour le succès de ses entreprises ; il demeura cependant encore bien des jours sans se ranger entièrement à la religion que la crainte de la mort lui avait fait abandonner, et pendant ce temps-là sa vie fut plus libertine que dévote, ce qui était loin de contribuer à l'avancement de ses affaires. C'était Fervaques, devenu depuis maréchal de France, mais qui se bornait alors à jouer le rôle de complaisant espion de la reine-mère, qui avait dirigé cette fuite. (Matthieu, liv. 7, p. 427. — *Histoire de l'Édit*, t. I, p. 44.)

Le prince partit avec une telle hâte que, dit Marguerite de Valois, son épouse, « il s'en alla sans parler à moi, et sans me dire adieu, ce qui n'empêcha pas le roi, mon frère, d'être contre moi dans une violente colère ; mais étant retenu par la reine, ma bonne mère, il dit que pour

le moins il me fallait donner des gardes, afin d'empêcher que je ne suivisse mon mari, et aussi afin de veiller à ce que personne ne communiquât avec moi, et que je ne donnasse avis de ce qui se passait à la cour, ma mère reprit avec douceur qu'elle le trouvait bon ainsi, puis elle ajouta, quand elle vit le roi un peu calmé, que dans toutes les choses du monde il y avait deux faces : que cette première était triste et affreuse ; mais qu'étant retournée, l'autre face paraîtrait plus agréable et plus tranquille ; et que comme on pourrait alors avoir besoin de mon service, il fallait user de ménagements avec moi ». (*Mémoires de Marguerite*, ad ann. 1576.)

Henri de Navarre retrouvait pendant ce temps-là, à Vendôme, un grand nombre de ses amis qui avaient été prévenus et qui l'attendaient ; il envoya de là présenter ses excuses au roi de ce qu'il était parti, sans prendre congé de Sa Majesté à laquelle il promettait de ne rien entreprendre contre son autorité. Puis, continuant sa route, il passa la Loire sur le pont de Saumur, et se rendit dans son gouvernement de Guyenne. Il y rassembla autour de lui tous ceux que la mémoire de son père et le souvenir d'avoir servi sous ses ordres à lui-même attachaient de cœur à sa personne, et, employant habilement son autorité de gouverneur de la province pour le roi, sans laisser deviner s'il agissait par ou contre les ordres de Sa Majesté, il ne tarda pas à se trouver maître des principales places. (Davila, t. III, p. 53.)

Le roi instruit, par sa mère, ne se montra au reste que très-peu contrarié de cette évasion contre laquelle il avait d'abord commencé à jeter feux et flammes ; il affecta même de montrer de la satisfaction ; car on lui avait fait voir que plus il y aurait de chefs à la tête des révoltés, moins l'union serait possible entre eux, et que par suite des rivalités qui ne pouvaient manquer de naître, une ligue entre tant de gens d'intérêts et de caractères si différents serait bientôt rompue, ou du moins réduite à l'impuissance. On verra que Catherine ne se trompait pas dans cette prévision. (De Thou, *ubi supra*.)

Cependant le prince de Condé, après avoir traversé la Loire, à La Charité, était venu s'emparer de Vichy dans le Bourbonnais ; il y laissa le prince Casimir et une partie de ses troupes avec ordre de s'y fortifier et de s'opposer à l'armée royale que Mayenne commandait, en l'absence du duc de Guise, son frère, encore retenu au lit par la blessure qu'il avait reçue au combat de Château-Thierry. Cette armée s'était avancée jusqu'à Moulins, et Mayenne se promettait bien d'arrêter la marche des Allemands. Quoique bien jeune encore, il déployait déjà toute la fermeté d'un vieux général. Un soir qu'il voulait décamper pendant l'obscurité de la nuit, pour gagner une marche sur les ennemis, plusieurs compagnies d'infanterie, rebutées non seulement par les ténèbres d'une nuit très-noire, mais encore par un grésil très-fort mêlé de pluie et de neige, se refusent de suivre le reste de l'armée ; Mayenne, informé de ce refus, fit faire halte et commanda à sa cavalerie de tailler en pièces tous ces mutins, ce qui fut ponctuellement exécuté, et sur-le-champ. (*Relation, ubi supra*. — Davila, t. II, p. 54.)

Le prince de Condé avait sur ces entrefaites passé l'Allier, avec celles de ses troupes qu'il ne laissait pas à Casimir ; et il était en route pour aller joindre Monsieur. Mayenne, voyant alors que les forces de l'ennemi s'étaient divisées, crut l'occasion favorable pour une attaque ; il accourut en toute hâte ; mais Casimir s'était rangé en bataille dans un poste avantageux, et Condé, instruit de l'approche des royalistes, revenait pour prêter main forte aux siens. Mayenne craignit une défaite, rebroussa chemin et entra dans Moulins. Casimir, de son côté, après avoir vainement attendu l'ennemi, laissa une forte garnison dans Vichy, passa lui-même l'Allier et alla au devant du prince ; il le rejoignit sur la frontière d'Auvergne dont les habitants se rachetèrent du pillage, moyennant cinquante mille écus d'or. Gannat et Aigueperse, par où l'armée des confédérés devait passer, aimèrent mieux aussi s'engager à lui fournir des provisions, car les excès des troupes allemandes avaient répandu partout la terreur. (*Relation*, *ubi supra.*)

A Charroux dont le prince s'était rendu maître, en brisant les portes et les murailles avec son artillerie, il fut rejoint par La Noue, qui vint, à la tête d'une troupe de noblesse, lui apprendre que Monsieur était dans le voisinage et désirait qu'il se rendît auprès de lui. Aussitôt Condé se mit en marche avec toute son armée, et après avoir salué Monsieur qui l'embrassa, il salua aussi les colonels, tendit la main aux capitaines et remit le commandement général des troupes qu'il amenait au frère de son roi.

Les deux princes, après avoir fait leur jonction, ordonnèrent une grande revue dans les vastes plaines de Soze : on trouva que leur armée se composait de plus de trente mille hommes. C'était plaisir de voir se déployer tant de bataillons et d'escadrons si bien rangés, dont les enseignes de diverses couleurs flottaient au vent, et dont les armes luisantes et dorées étincelaient aux rayons du soleil ; on entendait en même temps les salves de l'artillerie, le roulement des tambours, les fanfares des trompettes, le bruit aigu des fifres, les cris de joie des soldats et le hennissement belliqueux des coursiers. Les protestants ne pouvaient contenir leur joie, lorsqu'ils considéraient qu'après les bannissements et les massacres, après s'être vus à deux doigts de leur anéantissement, ils se trouvaient maintenant au plus haut point de grandeur où ils eussent jamais pu espérer d'atteindre, comptant dans leur parti les plus grands seigneurs et les plus nobles têtes du royaume.

Le roi, sur l'avis qu'il reçut que cette armée devait bientôt venir fondre sur Paris, se hâta de rappeler les troupes que commandait Mayenne et les logea dans les environs de la capitale ; il pensait rassurer par là les Parisiens ; mais cette précaution ne servit qu'à effrayer davantage la grande ville, en faisant voir que le danger était proche. De plus l'insolence des gens de guerre, qu'on logeait chez les bourgeois, excita bientôt des crieries et des tumultes qui tendaient à la sédition ; on remontait à la première cause principale de tous ces embarras, et l'on se demandait pourquoi la cour s'obstinait à poursuivre le frère unique

du roi. N'était-ce pas là, disait-on, chasser l'enfant de la maison, pour complaire aux vues ambitieuses de quelques étrangers? (Mézeray, t. III, p. 30.)

La reine-mère imagina alors de prier le duc de Montpensier de prendre la lieutenance générale des armées du roi, afin de faire voir par ce choix d'un prince du sang, mortel ennemi de la religion nouvelle, mais en même temps ami de Monsieur, que ce n'était uniquement qu'aux huguenots qu'on voulait faire la guerre. Mais Montpensier répondit nettement : « Dieu me préserve de conduire une armée contre un fils de France, et de courir le risque de faire couler le sang du frère de mon roi. Madame, le prince votre fils a bien en effet quelque sujet d'être mécontent ; qu'on lui rende justice, et alors je vous réponds qu'il vous sera facile de le ramener à la raison. »

Cependant Monsieur et le prince de Condé, laissant le commandement de l'armée à Casimir, revinrent sur Moulins, que le duc de Mayenne avait été forcé d'évacuer. Ce fut dans cette ville que les députés du roi de Navarre et ceux des autres seigneurs et princes de la confédération se réunirent en assemblée générale, sous la présidence des deux princes. Mais il s'en fallait que tous les chefs fussent de bonne intelligence et marchassent d'accord. Les intrigues de Catherine, que les huguenots appelaient des sortilèges, avaient déjà semé le soupçon et la haine parmi les confédérés. Elle avait commencé par rendre Monsieur suspect, en lui faisant complaisamment conduire ses équipages et ses grands chevaux qu'il n'avait pu emmener, quand il s'était échappé de la cour. Elle faisait voir aussi partout des lettres de ce prince dans lesquelles il lui jurait une entière obéissance. Monsieur, de son côté, avait aussi conçu de la jalousie de l'évasion du roi de Navarre qui pouvait lui disputer l'autorité. Celui-ci à son tour lui portait envie, et croyait ne pouvoir recouvrer son crédit dans le parti que par l'éloignement d'un rival aussi puissant. Damville, qui s'était déjà fait comme une petite monarchie à part, redoutait également de s'en voir dépossédé par l'un ou par l'autre; il n'y avait que Condé et Casimir qui, étant intéressés d'une autre sorte, persistèrent franchement à faire la guerre. (*Mémoires de Bouillon,* ad ann. 1576.)

L'assemblée, au milieu de ce conflit d'intérêts divers, s'accorda cependant sur ce point, qu'il fallait présenter une nouvelle requête au roi, mais quand il fut question d'en venir à la rédaction de cette pièce, chacun ne songea qu'à son intérêt particulier.

La requête reproduisait d'abord les mêmes articles que le parti avait déjà adressés à Sa Majesté. De plus les Huguenots demandaient en particulier qu'il leur fût accordé d'employer à l'entretien de leurs ministres et pasteurs les dîmes que le clergé percevait sur leurs terres. On voulait aussi que le roi approuvât tout ce que le prince de Condé avait fait et traité avec l'électeur palatin et le prince Casimir, et qu'il se chargeât d'en remplir toutes les conditions à ses frais ; qu'il donnât un apanage à Monsieur à qui il serait permis d'ajouter à sa garde ordinaire

douze compagnies de cinquante hommes d'armes chacune, et trois mille hommes de pied, le tout entretenu et soldé des deniers de Sa Majesté. Le prince de Condé demandait pour son compte qu'on le mît en possession de son gouvernement de Picardie, qu'on y joignît Boulogne et ses dépendances, et enfin que le roi accordât au jeune marquis de Conti, son frère, une compagnie de cent hommes d'armes.

Quelques-uns voulaient encore faire ajouter à ses demandes que Monsieur serait reconnu lieutenant-général du royaume ; que toutes les églises de France seraient communes aux catholiques et aux protestants ; mais de pareilles exigences furent trouvées un peu trop dures par la majorité de l'assemblée, et on résolut de n'en pas parler pour le moment. Le roi de Navarre, ne s'oubliant pas plus que les autres, fit insérer dans ladite requête qu'après la paix conclue, il lui serait permis d'aller en Béarn, avec la reine son épouse, pour y mettre ordre à ses affaires, que Sa Majesté ratifierait l'alliance offensive et défensive que nos rois avaient faite avec les anciens rois de Navarre, qu'elle l'aiderait de ses troupes à rentrer dans son royaume injustement usurpé par l'Espagne ; qu'au cas où les circonstances présentes ne permettraient pas pour l'instant d'entreprendre cette conquête, on lui payerait du moins la pension de quarante mille francs anciennement accordée à ses prédécesseurs à titre de dédommagement de la perte de leur royaume ; qu'on payerait également les deux cent mille francs constitués pour la dot de la reine Marguerite, son épouse, avec l'intérêt réglé, au taux du roi ; qu'on lui restituerait les villes et domaines de sa dépendance dont les troupes du roi s'étaient emparées ; et enfin qu'il serait réintégré sur lesdites villes ainsi que sur tout autre pays à lui appartenant, dans tous les droits de souveraineté, tels que les avaient possédés ses ancêtres.

A travers tous ces grands personnages qui se faisaient ainsi curée des avantages particuliers que chacun d'eux croyait pouvoir tirer de la position du parti maintenant soutenu par une armée de trente mille combattants, un homme d'un rang bien inférieur, Gilbert de Levi, comte de Ventadour, éleva aussi sa voix. Du moins ne peut-on lui reprocher d'avoir parlé pour son seul et propre intérêt ; c'était un bon et zélé catholique, éloigné de tout point des sentiments des réformés, mais qui trouvait qu'il y avait déjà eu assez de guerres pour cause de religion. « Je demande, dit-il, que pour l'affermissement de la paix publique, but que nous poursuivons tous, on convoque un concile national, et qu'on assemble tous les deux ans les États-Généraux. Le concile réglera définitivement le dogme et les affaires de la religion, les États feront la même chose pour ce qui concerne la politique et l'administration. Il faut ensuite que Sa Majesté, par un édit, oblige tous ses sujets d'opter entre la foi catholique et celle des protestants, pour avoir chacun à s'en tenir de bonne foi et sérieusement aux dogmes de l'une et de l'autre, sans plus disputer ; que ce choix fait, il soit sévèrement interdit à tous de s'attaquer et scandaliser mutuellement par des discussions et des blasphèmes, mais que tous respectent la croyance d'autrui. De plus il faut que toutes

les charges de judicature cessent d'être vénales, que le nombre des magistrats soit fixé, ainsi que celui des officiers de la couronne infiniment trop multiplié. Pour les emplois publics, chaque province proposera à Sa Majesté trois sujets parmi lesquels elle en choisira un à son gré. » L'assemblée trouva ces demandes ridicules et jugea qu'il y aurait de l'indécence à faire de telles propositions au monarque. (De Thou, p. 415.)

On nomma deux députés pour porter à la cour la requête des confédérés. Henri demanda du temps pour y réfléchir et y répondre ; mais il s'arrangea de manière à ce qu'on ne pût convenir de rien. Du reste il combla les députés de caresses et les renvoya en leur promettant que la reine sa mère, se rendrait sous peu auprès de Monsieur, avec de pleins pouvoirs, et terminerait toute chose à leur satisfaction.

L'armée des confédérés, pendant ce temps-là, frappait des contributions dans tous les pays voisins pour fournir à sa subsistance. La petite ville de Saint-Verain-aux-Bois, dans le Nivernais, qu'un parti de huguenots était venu mettre à rançon, ferma ses portes. Se fiant sur ce qu'elle avait quatre à cinq cents hommes de garnison et qu'un grand nombre de paysans du voisinage étaient venus se réfugier dans ses murs, elle aima mieux se faire battre que de donner cent écus qu'on lui demandait. Elle soutint bravement le premier assaut et força les assaillants à se retirer avec perte ; mais les Suisses, étant contre leur ordinaire revenus une seconde fois à la charge, ceux qui défendaient la brèche se virent à leur tour si mal traités, qu'ils demandèrent à capituler. Pendant qu'on s'occupait des pourparlers, les assiégés laissèrent imprudemment l'ennemi pénétrer dans la place, et aussitôt commença un affreux carnage ; tout ce qui se trouva sous la main des Suisses fut passé au fil de l'épée ; la ville fut saccagée et brûlée, il n'échappa en tout qu'environ quatre cents hommes qui s'étaient retirés dans le château, et à qui le prince Casimir voulut bien faire quartier. (Mézeray, p. 97.)

Ce fut quelques jours après cet unique exploit de toute cette forte et brillante armée, que, suivant la promesse du roi, Catherine vint trouver Monsieur retourné alors en Touraine. Elle était accompagnée du maréchal de Montmorency et des plus jolies dames de la cour. Le lieu où l'on se réunissait était l'abbaye de Beaulieu. Monsieur et le prince de Condé s'y étaient déjà rendus. Casimir devait y venir aussi ; mais, avant de se confier entre les mains d'un ennemi qu'il savait n'être pas trop scrupuleux, Casimir envoya quelques-uns de ses gens faire une reconnaissance. Ceux-ci lui rapportèrent qu'on avait élevé des retranchements autour de l'abbaye. Il jugea d'après ce rapport, non sans raison peut-être, que cette entrevue soigneusement proposée pouvait bien n'être qu'un piège pour prendre d'un seul coup tous les chefs du parti, et il en fit donner avis à Condé. Celui-ci, tout effrayé, s'échappa de l'abbaye, et pour payer en même monnaie l'embuscade qu'il supposait lui avoir été tendue, il se hâta de passer en Beauce avec trois

mille chevaux. Il espérait y surprendre au dépourvu les compagnies des reîtres du roi qui s'étendaient à leur aise dans la campagne; mais elles avaient été averties à temps, et s'étaient déjà repliées sur Paris.

La reine-mère ne se laissa pas décourager par le mauvais succès de sa première tentative. Elle offrit de renouer les conférences à Chatenoy-le-Château, et les chefs consentirent de nouveau à s'y rendre, en prenant toutes leurs sûretés. Quand ils se présentèrent devant Catherine, elle était à table avec la reine de Navarre. Toutes les plus rares beautés de la cour étaient là étalées au bout de la salle, avec tous les affiquets, les agréments et les appas qui peuvent captiver les cœurs; et ce brillant étalage n'était que pour amollir les plus durs et désarmer les plus opiniâtres. On en vit aussitôt l'effet. Les seigneurs de la suite des princes commencèrent à faire connaître par leurs œillades et par leurs signes amoureux qu'ils se rendaient prisonniers de ces belles dames, et qu'ils en passeraient par toutes les conditions qu'elles daigneraient leur prescrire. Aussi, malgré l'étonnement des Allemands, dont la gravité est moins susceptible de ces légères passions, l'accord fut bientôt conclu, et ainsi fut fait le cinquième traité de pacification, depuis celui dit de Janvier. (Mézeray, p. 98.)

L'édit qui en fut publié contenait soixante-trois articles tels qu'on avait coutume de les faire quand on n'avait pas l'intention de les garder. C'est au reste cet édit qui a introduit le premier le nom de Religion prétendue réformée. Sa Majesté, comme à l'ordinaire, promettait l'oubli du passé. Ensuite elle accordait aux réformés le libre exercice de leur religion, dans toute l'étendue du royaume, pourvu que les seigneurs particuliers de la localité n'y missent point d'opposition. L'engagement était pris de convoquer dans six mois les États-Généraux, et la ville de Blois était dès à présent désignée pour le lieu de cette assemblée. Les prêtres et moines qui s'étaient mariés ne devaient plus être inquiétés pour cette cause, et les enfants issus de ces mariages étaient reconnus légitimes et capables d'hériter. Les protestants étaient admissibles, comme les autres sujets du roi, aux charges, dignités et emplois de l'État. Le prince d'Orange rentrait en possession de tous les biens qui lui appartenaient en France. Toutes les condamnations pour cause politique ou religieuse étaient cassées et annulées et la mémoire des condamnés qui avaient subi le supplice, même celle de l'amiral de Coligny, de Briquemart, de Mongommery et de Montbrun, était réhabilitée.

Outre cela, Sa Majesté proclamait qu'elle n'avait eu aucune part à la Saint-Barthélémy, et qu'elle regrettait au dernier point ce malheureux accident. Elle reconnaissait pour ses bons amis et fidèles cousins, l'Électeur Palatin et le prince Casimir son fils, déclarant qu'ils n'avaient agi que pour la défense de sa couronne et que les levées qu'ils avaient amenées en France, ainsi que celles faites en Suisse par les confédérés, avaient eu lieu par ses ordres. Enfin elle accordait aux protestants une chambre spéciale composée de juges de cette religion dans chaque tri-

bunal, et elle leur assignait pour villes de sûreté Beaucaire, Aigues-Mortes, Périgueux, Mas de Verdun, Nyons, Serres, Seine, Issoire, qui devaient être remises à Monsieur, au roi de Navarre et au duc de Damville, lesquels en promettraient la garantie.

Casimir voulait aussi que le roi s'engageât nominativement à payer toutes les sommes qui étaient dues pour le service des troupes allemandes en France, pendant ces guerres. Cette dette se montait à près de quatre millions d'écus d'or ; mais la reine-mère sut habilement obtenir le désistement du prince allemand sur ce point, en lui promettant que le roi lui donnerait une compagnie de cent hommes d'armes, avec le commandement de quatre mille reîtres, qu'il aurait une pension annuelle de quatorze mille écus d'or pour l'entretien de ces troupes, sept cent mille écus d'or comptant, et la principauté de Château-Thierry en propriété.

Condé reçut la promesse de sa mise en possession du gouvernement de Picardie. On augmenta l'apanage de Monsieur des trois plus riches provinces du royaume, le Berry, la Touraine et l'Anjou, et on lui assigna une pension de cent mille écus d'or, avec le droit de nomination à tous les bénéfices ecclésiastiques situés dans les lieux de sa dépendance.

On alla même jusqu'à offrir à Ventadour, qui n'avait rien demandé pour lui-même, certains avantages qui accommodaient ses terres et son gouvernement de Limousin ; mais il répondit avec indignation : « Je laisse aux courratiers de cet accommodement à chercher leur intérêt particulier dans la ruine de la cause publique, il ne m'appartient ni de les imiter, ni de les approuver. » (Mézeray, p. 99.)

On nomma ce cinquième édit de pacification l'Édit de mai, et la paix qu'on venait de faire fut appelée la paix de Monsieur. On aurait pu à meilleur titre la nommer la paix de la reine-mère, car c'était cette princesse qui l'avait conclue, et par là elle venait de rendre inutile cette armée formidable qui avait coûté à tout le parti tant de temps, tant de peine et tant de frais pour être mise sur pied. Du reste elle savait bien qu'une paix aussi désavantageuse au roi son fils ne serait pas de longue durée, et elle avait prévu que ces mêmes États-Généraux, dont on lui imposait la convocation, comme une nouvelle charge onéreuse, ne manqueraient pas de dégager la parole de Sa Majesté et la sienne sur l'article de tant de concessions arrachées par la nécessité. (De Thou, p. 419. — Davila, t. II, p. 31.)

Ceux de La Rochelle avaient pendant ce temps-là profité de l'absence des troupes que le roi avait rappelées autour de Paris, pour se rendre maîtres de Marans. Bourry, qui passait par là avec cinq compagnies d'infanterie, pour aller joindre le roi de Navarre, emporta cette place qui n'avait plus qu'une faible garnison. (De Thou, p. 420.)

Cependant Casimir, après avoir reçu les remerciements des princes, et célébré avec eux le retour de la paix par des libations à l'allemande, dans laquelle la raison était souvent noyée dans le vin, était passé en

Bourgogne avec son armée. Il s'arrêta aux environs de Langres, pour y attendre la remise des sommes qu'on avait promis de lui compter, et ses soldats y séjournèrent trois mois, y commettant les mêmes dégâts et cruautés que s'ils avaient été en pays ennemi. Il fallut leur envoyer six cent mille écus avec des obligations du roi pour le reste de la dette, dont caution était de plus baillée par le duc de Lorraine, et par cinq otages des principaux seigneurs du royaume : ce ne fut qu'à ces conditions que le prince allemand consentit à quitter le territoire de la France avec ses reîtres, et à retourner à Heidelberg, où il donna le spectacle d'une entrée triomphale, faisant traîner sur des chariots attelés de bœufs aux cornes dorées les riches dépouilles qu'il rapportait de son expédition. (*Vie de La Noue*, p. 187. — Mézeray. t. III, p. 104.)

Monsieur se retira en Berry, l'une des provinces qu'on venait de joindre à son apanage. Il passa de là en Anjou, montrant toujours en apparence une grande défiance et aversion contre la cour, et non moins de bienveillance et d'affection envers les huguenots ; mais on verra qu'il ne tarda pas à se lasser de porter ce masque.

Pour le roi de Navarre, après avoir séjourné quelque temps aux environs de Niort, voyant que dans le traité il n'avait été rien stipulé concernant ses intérêts, parce que Monsieur, qui ne l'aimait pas, avait fait en sorte qu'on ne s'occupât pas de lui, il chercha à se faire lui-même sa part. Il commença par faire de nouveau profession publique de la religion réformée, dans le temple de Niort, abjurant hautement la foi catholique « qu'il n'avait, disait-il, feint d'embrasser que par violence et par la terreur d'une mort cruelle dont on le menaçait. » Par là il voulait se rattacher les huguenots dont il se déclara de nouveau le chef. (Davila, t. II, p. 34.)

Malgré cette abjuration, ceux de la Rochelle, ayant conçu quelque défiance de ce qu'il avait tardé à la faire, et encore plus de ce qu'il conservait auprès de sa personne des gens qui avaient trempé leurs mains dans le sang des massacres, eurent beaucoup de peine à lui permettre l'entrée de leur ville. Rohan, son parent, fut obligé d'intervenir auprès du conseil municipal pour obtenir que le prince serait reçu avec cinquante chevaux seulement, mais sans qu'on lui portât le dais, et à la charge qu'il ne se ferait accompagner par aucun des assassins de la Saint-Barthélémy, et nommément par Fervaques : aussi n'y resta-t-il que peu de jours. Il en partit pour aller s'emparer d'Agen où il s'introduisit clandestinement, avec quantité de gentilshommes catholiques qui continuaient de suivre son parti. Il voulait faire la même chose à Bordeaux ; mais il apprit que les habitants avaient mis des gardes à leurs portes pour prévenir ce coup. (De Thou, *ubi supra*.)

Le prince de Condé voulut de son côté aller prendre possession de la ville de Péronne, qu'on lui avait promise par le traité de paix ; mais toute la Picardie se souleva en masse pour le repousser. Il y eut même plusieurs conspirations faites toutes contre sa personne, et quand il en porta ses plaintes à la cour, réclamant l'exécution de la parole

donnée, on se borna à le prier de ne pas irriter l'entêtement des Picards, et de se contenter de prendre en échange de Péronne les villes de Saint-Jean-d'Angely et de Cognac. Cet échange n'étant pas de son goût, il se retira aussi en Guyenne, pour se consulter avec son cousin, le roi de Navarre, sur l'état présent de leurs affaires. Il fut décidé qu'il s'emparerait toujours d'abord de Saint-Jean-d'Angely ; et, comme il apprit qu'on se disposait aussi à lui fermer les portes de cette ville, il fit subtilement glisser des soldats dedans, lesquels surprirent les habitants et se rendirent maîtres de la place.

C'est alors que, voulant se venger du manque de foi dont il était la dupe, il excita le roi de Navarre à reprendre les armes de concert avec lui. Il avait même écrit au prince Casimir de lui ramener ses reîtres, mais celui-ci satisfait du butin qu'il emportait, avait déjà repris le chemin de l'Allemagne. Condé, pour premier acte de cette nouvelle guerre, surprit le Brouage, dont il fit sa place d'armes; car Saint-Jean-d'Angély ne lui paraissait pas une ville assez forte pour servir à cette destination.

Cette surprise d'une place, leur voisine, excita les défiances du conseil des Rochellois. Ils craignaient que le commerce de leur propre ville ne fût gêné par la garnison qu'avait mise le prince dans un poste aussi important, et qu'il ne voulût même profiter des avantages de ce poste pour supprimer leur liberté. Le maire de La Rochelle députa donc vers lui pour le prier de ne pas revenir dans leurs murs, de peur que son arrivée ne causât quelque altération à la paix. Mais le consistoire, le menu peuple et les réfugiés, ayant eu vent de cette démarche, vinrent en foule sommer le magistrat d'envoyer au prince une nouvelle députation pour le convier au contraire à venir toutes les fois qu'il voudrait. En effet il arriva presqueaussitôt, au grand contentement desdits ministres et du peuple, mais non du maire et de ses suppôts, auxquels, pour se venger de l'outrage qu'ils avaient voulu lui faire, il reprocha en plein conseil d'avoir voulu livrer la ville aux catholiques.

« Au reste, dit-il, ce qui m'amène parmi vous, c'est le besoin de nous consulter et de nous entendre sur les affaires de la cause commune ; vous savez tous comment le dernier traité est exécutée. La cour s'est contentée de remplir exactement les promesses faites à Monsieur ; mais elle ne tient aucun compte des engagements qui ont été pris envers les autres et surtout envers les protestants. Sous divers prétextes, elle diffère l'établissement des chambres mi-partie dans les parlements. De tant de magistrats qui devaient être nommés à cette occasion, un seul a obtenu une place de président de la chambre de Paris, et encore le parlement a-t-il refusé de le recevoir, sans que le roi ait daigné en témoigner le moindre mécontentement. (Davila, t. II, p. 59.)

« Voici de plus que Monsieur, cessant de se contraindre, nous abandonne publiquement, et est retourné à la cour. La reine-mère, dit-on, doit bientôt arriver en Guyenne, et nous devons nous attendre encore à quelque ruse de sa part qui achèvera de nous ruiner. D'un autre côté il

n'est bruit que de forces qu'on prépare contre les réformés, tant au-dedans que hors le royaume. Don Juan d'Autriche et le légat du pape viennent de passer par Paris où ils ont eu une entrevue secrète avec le conseil royal si mal disposé pour nous ; il est donc bon que de notre part nous nous entendions aussi, pour qu'en cas d'attaque on ne nous surprenne pas à l'improviste. » (De Thou, *ubi supra.*)

Il était vrai en effet que Monsieur, gagné par sa mère, était retourné à Paris, où le roi, après l'avoir reçu à bras ouverts, « l'avait fait coucher avec lui, et lui avait donné de ses propres habits pour qu'il s'en parât. » Ce prince, à qui les plaisirs d'une cour efféminée convenaient mieux que le rôle dont il s'était chargé dans la confédération, répétait à qui voulait l'entendre qu'il avait bien assez comme cela de toutes ces querelles et manigances ; qu'il ne fallait que connaître une fois les huguenots pour apprendre à les haïr à tout jamais, et qu'il n'avait trouvé parmi eux qu'un seul homme de sens, qui était La Noue. (D'Aubigné, *Histoire universelle*, liv. 3, chap. iv.)

Quant au voyage de Catherine, dont avait également parlé le prince de Condé, il est vrai qu'il en avait été question ; mais il ne s'exécuta pas. J'aurais à raconter plus tard ce que Don Juan et le légat du pape étaient venus faire en France ; mais pour ces armements, qui, au dire du même prince, se préparaient de tous les côtés, c'était la Ligue Catholique qui venait d'éclore et qui se propageait déjà dans toutes les provinces du royaume. (De Thou, *ubi supra.*)

Cette association si funestement fameuse dans notre histoire avait commencé secrètement à Paris, à l'instant même où se signait la dernière paix, et où l'on publiait l'Édit de Mai. Les conditions que cet édit faisait aux Huguenots soulevèrent partout le mécontentement des Catholiques, car la reine-mère n'avait pu mettre tout le monde dans la confidence que ces conditions ne seraient pas remplies. Henri duc de Guise, Charles, duc de Mayenne, et Louis, cardinal de Lorraine, leur frère, surent habilement profiter pour l'intérêt de leur puissance des avantages que leur livrait une pareille combinaison politique. Ils commencèrent par exciter de plus en plus le mécontentement général ; et lorsqu'ils crurent par là s'être assurés un assez grand nombre de partisans, pour donner de l'ensemble à ces forces, ils formèrent une ligue secrète « sous le beau prétexte, disaient-ils, de défendre la religion contre les entreprises des hérétiques et de réformer ce que la trop grande bonté du roi avait laissé s'insinuer de défectueux dans le gouvernement. » Ils se virent aussitôt appuyés du chevalier d'Aumale, du duc d'Elbœuf, du duc de Mercœur et de ses frères, quoique alliés du roi, et de tous les princes attachés par le sang ou par les alliances à la maison de la reine. (De Thou, liv. 63, p. 425.)

Ce fut la capitale qui donna la première l'exemple de cette association. Un riche parfumeur, nommé Pierre de la Bruyère, et Mathieu de la Bruyère, son fils, conseiller au Parlement, se mirent à prêcher et à réunir dans des assemblées secrètes tout ce qu'il y avait dans cette

grande ville de gens débauchés et sans autre ressource que le trouble, le libertinage et la guerre civile ; il ne leur fut pas difficile de gagner et d'enrôler dans la nouvelle milice cette tourbe avide et affamée. Bientôt même plusieurs des plus riches bourgeois, que leur haine pour l'hérésie rendait aveugles jusqu'à ne pas voir le danger d'une pareille association, s'y firent aussi inscrire. Quelques-uns d'eux cependant voyant qu'on ne les réunissait qu'en secret et avec mystère, qu'on ne leur montrait aucun ordre, ni public, ni même secret de Sa Majesté, et qu'aucun des magistrats revêtus de la confiance du prince n'assistait à leurs assemblées, commencèrent à avoir quelques soupçons, et l'un d'eux n'hésita pas à les manifester hautement. « Pourquoi, dit-il, ne voyons-nous pas ici quelqu'un qui nous transmette les intentions du roi ? — C'est, leur fut-il répondu, que, l'affaire étant de nature à être tenue secrète, l'intention du monarque est que tout se passe ainsi. Sans cette considération ce serait M. de Thou, premier président du parlement de Paris, qui nous présiderait lui-même. »

Cette réponse ne parut pas suffisante, et quelques-uns eurent l'idée d'aller trouver le président de Thou pour lui demander s'il était vrai qu'il donnât secrètement la main à l'association, et si véritablement elle était formée sous les auspices et par ordre du roi, comme on le leur avait dit. Le président, surpris d'une pareille demande, qui était pour lui une révélation, répondit que c'était la première fois qu'il entendait parler de cette affaire. Je doute, ajouta-t-il, qu'elle soit plus connue du roi que de moi, et encore plus qu'elle obtienne son approbation ; car de semblables associations ne peuvent qu'être contraires à son service et à la tranquillité publique. »

Très-probablement l'honorable président était dans l'erreur touchant l'ignorance du roi ; toutefois ces paroles d'un homme aussi respecté pour sa science et son intégrité empêchèrent les plus sages de se laisser prendre au piège qui leur était tendu, mais la Ligue n'en continua pas moins de croître et de se fortifier, et les princes Lorrains se crurent bientôt assez forts pour faire publier la sainte union dans les provinces, et pour tenter d'y faire entrer toute la noblesse catholique du royaume. Le gouverneur de Péronne, Jacques d'Humières, était une de leurs créatures. Il fut un des premiers à se réunir à cette association, et ce fut ce seigneur qui souleva la Picardie contre le prince de Condé et qui lui fit refuser l'entrée de Péronne, ainsi que je l'ai raconté naguère. D'Humières était en effet alors à la tête de la noblesse de tout le pays, tant par ses richesses, que par l'importance des charges qu'il occupait grâce au crédit des Guises. De plus sa libéralité et ses airs populaires lui avaient gagné l'esprit du peuple, et à son exemple la Picardie tout entière avait été la première de nos provinces à embrasser le parti de la Ligue.

Aussitôt parut un manifeste de prélats, sieurs, gentilshommes, bourgeois et soldats de cette contrée, dans lequel ils déclaraient que comme bons confrères et associés, ayant préalablement invoqué l'assis-

tance du Saint-Esprit dans la communion du précieux corps de Jésus-Christ, ils sont tous fermement résolus de sacrifier leur vie pour conserver leur pays sous « l'obéissance de la sainte et seule vraie église catholique, et sous celle du roi, notre sire, s'assurant d'être soutenus dans cette louable entreprise par tous les princes et grands du royaume contre les rebelles qui ont projeté le renversement du trône de Sa Majesté, l'anéantissement de la religion et la ruine du peuple. » Ils terminaient en engageant les autres provinces à les imiter. (Mézeray, t. III, p. 120.)

En Poitou, Louis de La Trimouille, qui n'était pas ami des huguenots parce qu'ils lui surprenaient souvent quelqu'un de ses châteaux, s'enrôla avec empressement dans une association qui lui offrait le moyen de se venger, et il entraîna soixante gentilshommes de ses voisins à s'enrôler avec lui. Nous verrons bientôt toutes les autres provinces de la France imiter successivement ces exemples.

La formule qui devait être signée par tous ceux qui adhéraient à cette association se colportait dans tout le royaume par les prêtres, les prédicateurs et même par les confesseurs, qui la recommandaient à leurs pénitents jusque dans le sacré tribunal. Elle portait qu'au nom de la Très-Sainte-Trinité, les princes, barons, gentilshommes et bourgeois s'engageaient par serment à vivre et mourir dans la Ligue, pour l'honneur et le rétablissement de notre sainte Religion, pour la conservation du vrai culte de Dieu, pour la défense du roi et pour le maintien des libertés et privilèges de chacune des diverses provinces du royaume très-chrétien, tels qu'ils avaient été établis et observés depuis le règne de Clovis, le premier de nos rois qui avait implanté en France la foi chrétienne. Chaque particulier promettait de sacrifier ses biens et sa vie même pour contribuer à l'avancement de cette union sainte, et pour empêcher toute entreprise qui y serait contraire, que si quelqu'un des membres de l'association recevait tort ou dommage, quelque fût l'agresseur, et sans égard pour les personnes, rien ne serait épargné par les associés pour en tirer vengeance, soit par la voie ordinaire de la justice, soit au besoin par la force des armes; que celui des unis qui violerait les engagements pris envers l'union, sous la foi de la sainteté du serment, en serait puni avec la dernière rigueur, comme traître et réfractaire à la volonté de Dieu ; qu'il y aurait un chef suprême de l'union à qui tous les autres membres jureraient obéissance aveugle et sans bornes, et que ce chef aurait plein pouvoir de régler et d'ordonner les peines encourues par ceux qui manqueraient à leurs serments, à leurs devoirs, ou qui même feraient paraître de la répugnance à s'en acquitter; que quiconque entrerait dans l'union prendrait l'engagement de fournir, selon les besoins, de l'argent, des hommes et des armes suivant son pouvoir, qu'on regarderait comme ennemi de la sainte Ligue quiconque refuserait de s'y joindre, après y avoir été invité, et que, si le chef l'ordonnait, on lui courrait sus, à main armée, que le chef aussi déciderait seul et souverainement des querelles, contestations

et procès qui s'élèveraient entre les unis, sans qu'il fût, à moins de son autorisation expresse, loisible auxdits membres d'avoir recours aux tribunaux ordinaires. (De Thou, p. 426.)

Suivait la formule du serment que chacun devait prononcer sur les saints évangiles aussitôt son admission. Elle était ainsi conçue : « Je jure Dieu, mon créateur, la main sur cet évangile, et sous peine de damnation éternelle, que je suis entré loyalement et sincèrement dans cette sainte association catholique, selon la forme du traité qui vient de m'être lu, soit pour y commander, soit pour y obéir. Je promets sur ma vie et sur mon honneur d'y persévérer jusqu'à la dernière goutte de mon sang, sans y contrevenir, ni m'en tirer pour quelque prétexte, mandement, excuse ni occasion que ce soit. » (Mézeray, t. III, p. 119.)

Le roi, qui ne songeait qu'à rendre nul son dernier traité avec les protestants, crut d'abord que cette association lui en fournirait indubitablement les moyens. Au lieu donc de s'y opposer dès l'origine, et quand il lui était possible de l'empêcher ou de la détruire, il ferma les yeux ; plus tard même il eut l'imprudence de l'autoriser de son nom ; « car ce prince suivait parfois des maximes peu louables, et agissait par des procédés obliques qu'un grand roi ne doit jamais pratiquer envers ses sujets, s'il ne veut se rendre odieux ou méprisable. » Et en effet Henri se fit bientôt haïr également des deux partis : les catholiques lui reprochaient de ne pas faire à leurs ennemis une guerre franche et vigoureuse, et prétendaient que malgré ses momeries de religion, il avait la conscience masquée, aussi bien que le visage, quand il faisait ses processions de pénitents. Les huguenots l'accusaient de mauvaise foi, et se plaignaient sans ménagements des lâches détours dont il se servait pour ne pas tenir les conditions solennellement jurées, joint à cela que le scandale de ses déportements avec ses mignons le rendait l'objet du mépris de tous. (Mézeray, pp. 114 et 115.)

Le mépris en vint au point que quand on vit ce monarque du plus puissant État du monde aller à pied par les rues de Paris, tenant en main de grosses patenôtres qu'il marmottait, chemin faisant, pour gagner les pardons du jubilé envoyé en France par Grégoire XIII, le peuple s'en moqua tout haut, et on fit courir publiquement ce satyrique protocole sur son compte. « Henri, par la grâce de sa mère, roi inutile de France, roi imaginaire de Pologne, concierge du Louvre, marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois, bateleur des églises de Paris, gauderonneur des colets de sa femme, friseur de ses cheveux, mercier du palais, visiteur d'étuves, gardien des quatre mendiants, père conscrit des blancs battus et protecteur des capucins, etc. » (*Mémoires de l'Estoile*, août 1576.)

En présence d'un pouvoir aussi déconsidéré et aussi malhabile, la Ligue atteignit bientôt des proportions et une puissance colossales. Elle ne craignit plus de proclamer hautement que le dernier édit de pacification avait été extorqué de la faiblesse du roi, qu'il n'était que provisoire, qu'il n'engageait à rien, comme étant donné en faveur des hérétiques, et

que l'on devait tenir pour certain que les États-généraux convoqués à Blois le révoqueraient, qu'il fallait regarder cette révocation comme déjà prononcée, puisqu'on était sûr qu'elle aurait lieu, et qu'en conséquence il fallait dès à présent courir sus aux huguenots. — Et déjà il se formait, sous les auspices de l'union, des compagnies de gens de guerre en Picardie, en Artois et dans plusieurs autres provinces. Les gardes se posaient partout, tambour battant : c'était à qui s'assurerait le plus promptement des places fortes ; et chacun préparait d'avance ses avantages pour recommencer la mêlée. (Mézeray, p. 123.)

A Paris, on commençait à attaquer les protestants à main armée. Les dimanches, vingt-troisième et trentième jours de septembre, la populace se jeta sur eux, comme ils revenaient en troupe du prêche que l'édit de pacification leur permettait de tenir à Noisy-le-Sec, d'où il advint grand tumulte, et où il y eut des tués et des blessés en grand nombre. Pendant ce temps-là Sa Majesté faisait en un seul jour enregistrer de force au Parlement jusqu'à vingt-sept édits bursaux, pour fournir à de folles dépenses ; puis elle revenait tranquillement dans son Louvre assister à des joutes, ballets et tournois, vêtue en amazone, avec un pourpoint ouvert par le haut, lui découvrant la gorge qu'elle avait belle et blanche, et qu'elle entourait d'un collier de perles, avec trois collets de toiles, dont deux à fraise et un renversé, ainsi qu'était la mode parmi les dames de la cour, le tout comme si son royaume eût joui d'une paix complète et inaltérable. Toutes ces fêtes, dans lesquelles les plus belles dames de la cour consentaient à paraître dans un état presque complet de nudité, coûtaient des sommes énormes ; mais les banquiers italiens, espèce de sangsues que Catherine avait amenée d'Italie avec elle, étaient toujours prêts à fournir des fonds dont ils savaient au reste se rembourser au double, en se faisant adjuger les fermes des impôts. (*Mémoires de l'Estoile,* ad ann. 1576.)

Dans les provinces un nommé Albert de Luynes commença alors ouvertement les hostilités. Il s'empara, les armes à la main, de Pont-Saint-Esprit sur le Rhône. Thoré, frère de Damville, était alors dans cette place, avec quelques gentilshommes, la plupart protestants. Luynes s'y introduisit brusquement, à la tête de deux cents hommes, puis, s'étant rendu maître de tous les postes, il donna des gardes à Thoré ainsi qu'à ses compagnons, et arrêta prisonniers ceux des habitants qui voulaient lui résister. Ce coup hardi fut comme un signal à tous les huguenots du Languedoc de se mettre sous les armes. Damville se préparait à en tirer une vengeance exemplaire ; mais la reine-mère trouva moyen de l'adoucir par de belles promesses et par les caresses qu'elle fit à sa femme, alors à la cour. On obligea seulement Luynes à faire une sorte de réparation, à rendre la liberté à ses prisonniers, et les choses en restèrent là. (*Mémoires de Philippi*, ad ann. 1576.)

Il ne fut pas aussi facile de calmer les religionnaires des autres provinces. Partout ils reprirent les armes en voyant les progrès de la Ligue qui se formait contre eux. Partout aussi les prédicateurs se mirent

à exciter par leurs sermons les villes et les campagnes à l'extermination des hérétiques. (De Thou, *ubi supra.*)

Le roi de Navarre, dans une lettre qu'il adressait à la noblesse de Guyenne, s'exprimait ainsi, à la vue de toutes ces infractions faites au dernier traité de paix : « Tandis que je travaille ici à faire jouir les sujets du roi d'une bonne paix, en distribuant également et sans passion la justice aux catholiques comme aux réformés, et que je me conforme en cela à l'édit de mai, pourquoi faut-il que l'amiral de Villars, envenimé d'aigreur, et encouragé par ceux qui désirent la continuation des troubles, soit venu dans cette contrée pour y rallumer partout la discorde ? A l'aide de cinq ou six esprits turbulents, n'est-il pas parvenu à me faire refuser, à moi gouverneur de la province, l'entrée de la ville de Bordeaux? Cet attentat et celui que vient de commettre le sieur de Luynes à Pont-Saint-Esprit sont les signes manifestes d'une rupture prochaine. C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient, ainsi qu'au clergé, de prévenir le retour des malheurs qui n'ont déjà que trop longtemps accablé la patrie ; c'est à vous à dessiller les yeux du peuple qu'on égare. Pour moi, je proteste devant Dieu de ma ferme résolution de protéger également les catholiques et les réformés, sans aucune préférence, et de les défendre contre toute oppression de quelque part qu'elle vienne. »

En même temps ceux du Poitou qui appartenaient à la religion avaient aussi formé de leur côté un vaste complot pour prévenir les tentatives des catholiques. Ils devaient tous se réunir en armes, le lendemain de Noël, et se rendre maîtres des diverses places et forts de la province. Les Rochellois et Condé étaient, disait-on, l'âme de cette conspiration ; mais des lettres, qui contenaient une partie des détails de leur plan, ayant été interceptées, les conjurés se virent contraints d'avancer l'instant de l'exécution pour ne pas tout perdre, ce qui fut cause qu'ils ne purent agir avec ensemble, et qu'une partie de leurs projets échoua. Ils ne purent s'emparer que des villes de Pons, Royan, Marans, Melpin et Tallemond. Fontenay leur échappa ainsi que Niort, où l'abbé des Châtelliers fit pendre huit des plus audacieux qui s'étaient laissé prendre.

CHAPITRE IV

1576 ET 1577. — ARGUMENT : ÉTATS DE BLOIS.
PROTESTATION DES HUGUENOTS. — DISCOURS DU ROI, DU CHANCELIER, DES ORATEURS DES TROIS ORDRES.
LES ÉTATS HOSTILES AU POUVOIR ROYAL. — MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU PAPE PAR L'AVOCAT DAVID. — LE ROI SE DÉCLARE CHEF DE LA LIGUE.
LES ÉTATS DEMANDENT QU'ON NE SOUFFRE PLUS EN FRANCE QU'UNE SEULE RELIGION.
OPPOSITION DU DÉPUTÉ BODIN.
ARRIVÉE A BLOIS DES DÉPUTÉS DES PRINCES. — ILS PROTESTENT CONTRE LES ÉTATS.
LES ÉTATS, SUR LA DEMANDE DU ROI,
ENVOIENT DES DÉPUTÉS AU ROI DE NAVARRE ET AU PRINCE DE CONDÉ.
HENRI DÉCIDE QUE LES PRINCES DU SANG AURONT DÉSORMAIS LE PAS SUR LES PAIRS DU ROYAUME.
NICOLAÏ DEMANDE DE L'ARGENT AU NOM DE SA MAJESTÉ.
ON NOMME UNE COMMISSION POUR EXAMINER LES COMPTES. — LES ÉVÊQUES DEMANDENT L'ACCEPTATION DU CONCILE DE TRENTE.
LES CHAPITRES ET PLUSIEURS PROVINCES S'Y OPPOSENT. — DIVERS RÈGLEMENTS.
SECONDE SÉANCE ROYALE.
RÉPONSE DU ROI AUX DISCOURS DES TROIS ORDRES.
ON CHERCHE INUTILEMENT LES MOYENS DE TROUVER DE L'ARGENT.
LE CAHIER DES ÉTATS EST PRÉSENTÉ AU ROI.
TROUBLES DANS LA SAINTONGE, L'ANGOUMOIS ET LA GASCOGNE. — PROPOSITIONS FAITES A DAMVILLE.
BAZAS PRIS PAR LE CAPITAINE FAVAS, QUI SE DÉCLARE HUGUENOT.
RÉPONSE DU ROI DE NAVARRE A LA DÉPUTATION DES ÉTATS. — RÉPONSE DE CONDÉ.
SON MANIFESTE. — LES ÉTATS VEULENT SE SÉPARER.
BODIN S'OPPOSE A CE QU'ILS LAISSENT UNE COMMISSION PERMANENTE.
LE ROI NE CONSENT PAS A LEUR SÉPARATION.
IL DEMANDE A ALIÉNER UNE PARTIE DES REVENUS DE LA COURONNE. — LES ÉTATS REFUSENT LEUR ASSENTIMENT.
RÉPONSE DE DAMVILLE A LA DÉPUTATION DES ÉTATS.
MONTPENSIER, ENVOYÉ AU ROI DE NAVARRE, REVIENT AUSSI A BLOIS.
BODIN DISSUADE LA GUERRE.
CASIMIR DONNE LE MÊME CONSEIL AU ROI.
HENRI ENVOIE VILLEQUIER EN ALLEMAGNE POUR DEMANDER AUX PRINCES DE L'EMPIRE DE NE PAS AIDER LES HUGUENOTS.
RÉPONSE DE L'ÉLECTEUR PALATIN, DE CASIMIR ET DU LANDGRAVE.
HENRI ORDONNE DE FAIRE SIGNER LA LIGUE AUX PARISIENS.
OPINION DU PRÉSIDENT DE THOU SUR CETTE ASSOCIATION. — NOUVEL ÉDIT DU ROI.
LE ROI A DEUX ARMÉES.
MAYENNE, A LA TÊTE DE LA PREMIÈRE, OBLIGE CONDÉ A SE RETIRER DANS LES ILES DE LA SAINTONGE. — MORT DE LA TRÉMOUILLE.
MAYENNE DEVANT LA ROCHELLE.
TROUBLES DANS CETTE VILLE. — DISSENSIONS DANS L'ARMÉE DU ROI DE NAVARRE.

Le roi, par ses lettres datées de Paris du seizième jour d'août, avait convoqué les États-Généraux à Blois pour la mi-novembre, et, quelque temps avant cette époque, il s'était déjà rendu lui-même dans cette

ville accompagné de la reine-mère et du duc d'Anjou. Les députés y étant arrivés de leur côté tinrent, le troisième jour de décembre 1576, une première assemblée pour revoir et confronter leurs cahiers. Le clergé se réunit dans l'église de Saint-Sauveur, la noblesse au palais, et le Tiers-État à la maison de Ville. (De Thou, t. VII, liv. 63, pp. 447 et suiv.)

Mais les religionnaires, ayant appris que le parti catholique n'avait épargné ni les démarches, ni les intrigues, ni les promesses de toutes sortes, ni même l'argent, pour faire composer l'assemblée de gens qui lui fussent dévoués et que la plupart des députés s'étaient engagés d'avance à demander la révocation du dernier édit de paix, publièrent un manifeste dans lequel ils protestaient de la nullité et de l'illégalité d'une pareille assemblée. « Quelles raisons, disaient-ils, peut-on nous donner pour révoquer cet édit? Prétendra-t-on que le roi était mineur? Mais il a déclaré lui-même sa majorité à tous les princes de la chrétienté, et il a depuis longtemps dépassé l'âge où les souverains de France se mettent hors de tutelle. Voudrait-on faire croire que l'édit n'était que provisoire ! Sa Majesté n'a rien stipulé de semblable en le signant ; elle a donné sa parole purement et simplement. Eh! sur quelle garantie pourrait-on encore compter, si la parole royale elle-même ne pouvait plus être considérée comme telle? On cherche à faire croire que le roi a été forcé : forcé ? N'est-ce pas vouloir autoriser une injustice par une faiblesse.

« Que si c'est par l'autorité des États que les catholiques prétendent justifier la révocation des édits, nous demandons ce que sont ces prétendus États dont la convocation n'a été ni conçue, ni exécutée légitimement. Partout les élections ont été viciées et entachées de nullité. Ceux de notre religion n'y ont point été appelés; contre l'usage, les trois ordres se sont réunis dans une même salle ; ce sont les gouverneurs et gens du roi qui ont présidé ces réunions, et les nominations ont été faites tout haut et de vive voix, ce qui est une entrave à la liberté des votes.

« Dans plusieurs des provinces, ceux de la religion qui avaient été élus par la majorité des suffrages ont été rejetés par les présidents. De plus, au lieu de délibérer en commun les remontrances qu'on avait à faire à Sa Majesté, les mêmes gens du roi ont exigé que chacun remît individuellement, et par écrit, au député élu, ce qu'il jugeait devoir faire l'objet de ces remontrances ; or, une pareille mesure est tout à la fois contraire à la vérité, à l'indépendance et à l'autorité des réclamations qui doivent être faites et délibérées au nom du peuple entier, et non par de simples particuliers parlant chacun suivant son intérêt, ou celui qu'on lui inspire. Et en effet on a été jusqu'à dresser d'avance des mémoires et à les colporter de maison en maison, pour obtenir des signatures par promesses et par intimidation.

« Pour ces motifs nous protestons contre toute autorité que voudrait s'arroger ladite assemblée. Nous la regardons et déclarons comme

frappée de nullité, d'abord à cause des formes inusitées qu'on a employées pour la composer, puisque la convocation de ceux qui devaient l'élire n'a pas été faite conformément au droit commun, à cri public, et en lieu où ceux de la religion se pussent trouver, mais aux messes des paroisses ; et que quand les protestants se sont présentés pour voter, on les a repoussés. Secondement elle est nulle encore relativement à la fin que la nation a droit d'en attendre ; parce qu'en effet les États sont assemblés pour porter aux pieds du roi les plaintes et les griefs de ses sujets, et qu'ici au contraire c'est le roi lui-même qui, par des gens à lui, dicte et prescrit ce qu'il veut bien qu'il lui soit dit. Enfin, elle est nulle pour la qualité de ceux qui composent ladite assemblée, car ils sont tous ennemis jurés de la religion, amis familiers et pensionnaires des ecclésiastiques et par conséquent récusables, personne ne pouvant être juge dans sa propre cause. » (Mézeray, t. III, p. 123, et suiv.)

Les députés assemblés à Blois se contentèrent de déclarer pour toute réplique à cette protestation, qu'attendu que la convocation des États appartenait au roi seul, c'était au roi seul qu'il appartenait aussi de faire réponse aux opposants ; et ils n'en continuèrent pas moins de faire leurs dispositions pour remplir leur mandat. (Guillaume de Taix, fol. 9.)

On fit une procession solennelle et un grand jeûne fut ordonné pour obtenir la protection céleste ; puis l'ouverture des États eut lieu, le sixième jour du même mois, dans une salle du château qui avait été disposée pour cette cérémonie. Le roi était assis sur un trône élevé et surmonté d'un dais ; à sa droite, mais un peu au-dessous, siégeait la reine-mère ; plus bas étaient le cardinal de Bourbon et les autres princes de cette famille ; mais le roi de Navarre et le prince de Condé étaient absents. Paraissaient ensuite les princes lorrains ayant à leur tête le duc de Mayenne ; car le duc de Guise n'était point encore arrivé, et, derrière eux, se tenait Crussol duc d'Uzès. A la gauche du monarque se trouvait la reine son épouse, puis les évêques de Langres, de Laon et de Beauvais, tous pairs de France. La place des députés, du clergé et de la noblesse était de chaque côté du trône, sur des bancs préparés à cet effet, et le Tiers-État était plus bas dans le fond de la salle. Le chancelier de France, Birague, avait un siège aux pieds du roi. (De Thou, *ubi supra.*)

Sa Majesté, « après avoir levé son bonnet à l'honneur de l'assistance, lui tint ce propos de grâce et action fort belle. » C'était une harangue que Jean de Morvilliers avait composée à cette occasion. « Je pense, Messieurs, dit-il, que vous connaissez et que vous appréciez les motifs qui m'ont fait convoquer cette réunion. Je ne doute pas que vous ne soyez venus ici munis des instructions et des pouvoirs des provinces qui vous ont députés. Vous-mêmes, au reste, n'avez-vous pas été témoins de la triste situation où nos guerres civiles ont réduit le plus puissant et le plus florissant royaume du monde? Vous savez, et vous l'avez dit plus d'une fois, comme moi, que la contagion a gagné peu à peu

tous les membres de l'État, et qu'il n'y en a aucun qui ne soit pourri et gangréné, en sorte qu'on ne retrouve plus nulle part cet attachement pour la religion, cette union entre les sujets, cet amour et ce respect pour le prince qui ont fait notre antique gloire et notre force. A la vue de cette corruption générale, ah ! combien je déplore mon malheur, quand je compare les temps où je suis appelé à régner à ces heureux jours qui ont vu régner mon père et mon aïeul. Et pourtant c'est toujours au prince qui le gouverne que le peuple, ne tenant nul compte des circonstances, impute ses malheurs. C'est lui qu'il s'obstine à rendre responsable des événements. Pour moi, j'ai du moins la conscience de n'avoir rien négligé, depuis ma plus grande jeunesse, de tout ce qu'il était humainement possible de faire pour le bien du pays. Sous le règne du roi mon frère, on m'a vu, les armes à la main, sacrifier ma santé, mon repos, exposer ma vie et tout ce que l'homme peut avoir de plus cher, pour tâcher d'obtenir un accommodement raisonnable que j'ai toujours ardemment souhaité. Depuis que Dieu m'a appelé à mon tour sur le trône de mes pères, je n'ai également reculé devant aucun sacrifice pour atteindre ce but, mais le ciel n'a pas permis à mes bonnes intentions d'obtenir le résultat dont j'ose dire qu'elles étaient dignes. Malgré moi, je me suis vu rengagé de nouveau dans ces malheureuses guerres civiles, et, au lieu de pouvoir, comme je l'aurais tant voulu, soulager mes sujets du poids écrasant des impôts, je suis forcé d'en demander incessamment de nouveaux pour subvenir aux frais qu'on m'a mis dans la nécessité de faire. C'est là la cause principale de mes chagrins et de mes peines, c'est ce qui m'a fait souhaiter plus d'une fois de mourir plutôt à la fleur de mon âge, que d'être témoin des maux qui affligent mon royaume, mais je me sens soutenu par l'idée que Dieu ne m'a pas mis la couronne sur la tête pour faire le malheur de mon peuple, et que sa justice me dédommagera un jour au centuple de la vigoureuse épreuve à laquelle il lui a plu de me soumettre. Je vous prie donc tous en général, et chacun en particulier, par l'attachement que Dieu vous commande d'avoir pour votre prince, et par l'amour que vous devez à la patrie, d'oublier tout intérêt particulier, de sacrifier tout ressentiment, et de vous unir à moi de cœur et d'âme pour trouver les moyens de rendre à l'État cette paix si désirable, si utile et si nécessaire ; d'éteindre jusqu'aux moindres germes de nos discordes civiles, de corriger les mœurs, de bannir les vices et de restituer aux lois leur ancienne vigueur. Tel est le glorieux but vers lequel nous devons tous tendre nos efforts : et pour mon compte, bien persuadé de votre généreuse coopération, je donne ma parole royale de faire observer inviolablement les règlements qui seront faits dans ces présents États-Généraux de la nation, et de n'accorder à qui que ce soit aucun privilège qui y soit contraire. » (La Popelinière, liv. 43.)

Le chancelier Birague se leva ensuite, et, dans un langage qui n'était ni italien ni français, il s'excusa d'abord sur son âge avancé et sur le peu de connaissance qu'il avait de nos affaires, en sa qualité d'étranger

et d'homme qui n'avait pas été élevé en France. Après cet exorde assez maladroit de la part du premier magistrat du royaume, il fit un discours fort long dans lequel, après avoir beaucoup parlé du pouvoir et de l'autorité du roi, il s'étendit dans un interminable éloge de la reine-mère, de sa sagesse, de son dévouement, faisant valoir toutes les peines qu'elle avait bien voulu se donner, depuis tant d'années, pour le bien du royaume. Il loua aussi les grands et le clergé ; mais il ne ménagea pas la noblesse et le Tiers-État, « leur reprochant leur irréligion et leur indévotion, parce qu'ils ne portaient pas les chapelets et heures à l'église, comme c'était la sainte coutume de leurs prédécesseurs. » Il termina en exhortant les députés à faire de leur mieux pour seconder les bonnes intentions de Sa Majesté. (De Thou, *ubi supra*. — De Taix, fol. 12.)

Ce ne fut que le dix-septième jour de janvier que les orateurs des trois ordres firent leurs harangues au roi. Il avait fallu tout ce temps pour attendre les députés de quelques provinces, qui, au moment de l'ouverture des États, étaient encore en chemin. Pierre d'Espignac, archevêque de Lyon, portait la parole au nom du clergé. C'était un « homme très-digne par sa doctrine et sainte vie, » suivant les uns, mais qui, suivant d'autres, était de mœurs si décriées, que le pape fut obligé de lui refuser le chapeau de cardinal, attendu qu'il aurait commis un double inceste avec sa belle-sœur et avec sa propre sœur. Il avait été choisi d'une commune voix pour cet honorable fonction d'orateur. Pour lors, s'étant mis à genoux devant le pupitre, il commença son oraison ; puis le roi lui commanda incontinent qu'il se levât, et aux autres membres du clergé, demeurés debout par respect, qu'ils se missent assis. Un peu après même, il leur dit de demeurer couverts. (De Taix, fol. 17. — *Confession* de Sancy. — De Taix, *ubi supra*, fol. 22. — La Popelinière, liv. 43.)

Après l'archevêque, se présenta, au nom de la noblesse, le jeune baron de Sennecey qui fut ouï avec toutes les mêmes cérémonies ; on le laissa seulement un peu plus longtemps à genoux. Pour le Tiers-État, son orateur était maître Versoris, qui devait cette distinction à l'ordre déjà puissant des jésuites dont il avait, comme on l'a vu, plaidé la cause dans leur fameux procès contre l'Université. Il fut laissé trois fois aussi longtemps à genoux, et tous les autres membres du Tiers demeurèrent debout jusqu'à la fin, sans qu'il leur fût jamais commandé de se couvrir ni de s'asseoir. (*Histoire anonyme de Henri III*, p. 70.)

Les trois ordres au surplus assuraient le roi par leurs orateurs qu'ils allaient travailler de concert pour répondre, autant qu'il était en eux, à la confiance du monarque et aux vœux de tout le royaume. Tous convinrent en ce point qu'il ne fallait plus souffrir qu'une seule religion en France, « chose fort émerveillable, ajoute le chroniqueur que je copie, et que l'on eût jugée quasi procéder du Saint-Esprit. » Et ainsi se termina l'ouverture desdits États. (De Taix, fol. 47.)

Mais si Henri s'était flatté qu'il serait le maître de cette assemblée,

il n'eut pas besoin d'attendre longtemps pour s'apercevoir qu'il s'était trompé. Dès le lendemain, les députés, entraînés surtout par le Tiers-État, qui s'émeut toujours plus facilement aux apparences de la liberté, firent un décret par lequel il était résolu qu'on supplierait Sa Majesté de nommer un certain nombre de juges auxquels serait adjoint un député de chaque province, pour examiner toutes les propositions générales et particulières qui seraient faites par les trois ordres. Les États se réservaient le droit de récuser ceux de ces juges royaux qui leur paraîtraient suspects, et déclaraient que tout ce qui serait une fois décidé et accepté par ce nouveau tribunal s'observerait inviolablement dans la suite et serait regardé comme loi du royaume. (De Thou, *ubi supra.*)

C'était déjà chose inouïe jusqu'alors que placer ainsi l'autorité du prince au-dessous de celle de la nation. Trois jours après, les États portèrent un coup plus sensible et plus mortifiant encore. L'archevêque de Lyon, président du clergé, trouva sur son bureau un billet par lequel on l'avertissait de demander au roi qu'il voulût bien s'engager d'abord à faire observer tout ce qui serait adopté dans les délibérations, et que sur les questions où il y aurait eu partage, il ne pût rien décider de lui-même, mais qu'il fût tenu de prendre les avis de la reine-mère, des princes du sang, des pairs du royaume et de douze députés des États. L'archevêque lut tout haut cette proposition dont l'auteur avait évité de se faire connaître. Elle fut applaudie, et le clergé se hâta d'envoyer une députation porter cet article à Sa majesté. (De Thou, *ubi supra.* — Bodin, *Relation des États de Blois.*)

Henri était avec sa mère et le duc d'Anjou quand arrivèrent ces députés. Il répondit, en réprimant de son mieux son ressentiment, qu'aussitôt que les trois ordres lui auraient présenté leurs cahiers, il prendrait l'avis de son conseil sur l'opportunité de la mesure qu'on lui proposait. Qu'il voulait bien du reste permettre aux États de lui députer douze de leurs membres dont il accueillerait en toute circonstance les représentations avec bonté ; mais que pour s'engager d'avance et personnellement à accepter tout ce qui pourrait être résolu dans les délibérations, cela lui semblait impossible puisqu'il ne savait pas encore quelle serait seulement la nature des propositions qu'on aurait à lui faire. Il les congédia ensuite avec douceur et courtoisie, mais, quand ils l'eurent quitté, il put se rendre compte à lui-même de l'esprit du parti qui les faisait agir, et de ce qu'était cette ligue catholique dont il avait eu la faiblesse de souffrir, et même d'autoriser les premiers commencements. Il ne lui était plus permis de douter que, sous prétexte de n'avoir en vue que les intérêts de la religion, elle ne cherchait au fond qu'à substituer la puissance du parti catholique à l'autorité du prince, et à transférer le souverain pouvoir dans d'autres mains que les siennes. (*Ibid.*, p. 452.)

Une manifestation aussi imprudente qu'audacieuse vint, presque au même instant, mettre au grand jour le secret de ce projet que tous les bons esprits avaient deviné depuis longtemps. Il se répandit tout à

coup dans le public, avec une profusion qu'on attribua aux protestants eux-mêmes, bien aises de faire connaître leurs ennemis, un mémoire adressé au Pape. Cette pièce fabriquée, dit-on, par les chefs mêmes de la Ligue, portait le nom d'un certain David, avocat sans causes, taré de réputation et bien connu par son fanatique dévouement à la famille des princes lorrains. On savait qu'il l'avait lui-même présentée à Sa Sainteté. « Jusqu'ici, était-il dit dans cet écrit, on n'a rien avancé, en France, par toutes les guerres passées. Elles n'ont servi qu'à ouvrir la porte à une licence effrénée et scandaleuse qui n'épargne ni l'autorité du Saint-Siège, ni celle de la religion que les catholiques eux-mêmes tournent en ridicule. Les victoires qu'on a remportées ont été sans fruit, et toujours suivies d'une paix non seulement honteuse, mais encore, surtout désavantageuse à la sainte Église. Que conclure d'un résultat si constant, quoique si opposé à ce qu'il devrait être, sinon que les descendants de Capet n'ont pas hérité de la bénédiction apostolique accordée seulement aux princes du sang de Charlemagne ; que leur fondateur au contraire s'est rendu indigne de cette grâce céleste par son usurpation, et qu'il a attiré sur sa tête, et sur celle de toute sa paternité, la réprobation du Très-Haut? Et en effet, n'a-t-on pas vu en tout temps les rois de cette dynastie toujours armés contre l'Eglise, et toujours réfractaires à ses ordres ? N'est-ce pas par eux que s'est implantée en France cette abominable erreur qu'on nomme liberté de l'Église gallicane, et qui a fait du royaume l'asile de tous les hérétiques, tels que les Albigeois, les Pauvres de Lyon, les Luthériens et les Calvinistes ? En voyant les suites funestes de l'antique attentat d'un usurpateur, peut-on ne pas reconnaître l'admirable Providence de Dieu, qui semble avoir ménagé lui-même le malheureux ouvrage de cette dernière paix, pour rappeler enfin au trône les princes légitimes et le vrai sang du grand Charles. Car, tandis que ces nobles dépouillés montrent, et ont toujours montré, dans leur conduite, qu'ils sont les véritables héritiers de la bénédiction des Apôtres, les fils de Capet portent manifestement sur leur front le signe de la malédiction si justement encourue par leur auteur. Voyez ce que sont de nos jours les derniers rejetons de cette race réprouvée par le Seigneur. Les uns sont privés de bon sens, ou semblent frappés d'un aveuglement fatal ; les autres sont déjà proscrits et retranchés de la communion des fidèles ; et la preuve de la condamnation suprême qui plane sur leur tête à tous, c'est qu'ils sont la plupart sans santé et sans force, et qu'on les voit presque tous mourir à la fleur de l'âge, sans laisser de successeurs. Si tel est le sort de ceux qui vivent encore, comme il y a lieu de s'y attendre, la couronne va nécessairement tomber entre des mains hérétiques. Que doivent faire les bons catholiques en présence d'un aussi déplorable avenir? Leur devoir n'est-il pas de rétablir la postérité de Charlemagne sur un trône sanctifié pour elle par la bénédiction apostolique ? Déjà, pour en venir à l'exécution de ce saint projet, une ligue puissante s'est formée dans toute la France. Elle a sagement résolu qu'on se servirait du minis-

tère des prédicateurs de la sainte parole, pour soulever le peuple, dans toutes les différentes provinces, contre le dernier édit qui donne aux hérétiques la liberté de faire des assemblées ; que cependant on supplierait celui qui est encore le roi de fait de fermer les yeux à ces mouvements, et de laisser au duc de Guise, véritable roi de droit, toute la conduite de cette affaire ; que ce prince alors, usant habilement du pouvoir qui lui serait confié, se ferait prêter serment de fidélité par tous les unis, lesquels s'engageraient à ne reconnaître que lui pour chef; qu'il aurait l'œil à ce que tous les curés des villes et des campagnes tinssent un registre exact de tous ceux de leurs paroisses qui seraient en état de porter les armes, tandis qu'il aurait soin lui-même de leur envoyer des officiers en état de commander ces forces. Les confesseurs devaient aussi, dans le tribunal même de la pénitence, instruire leurs ouailles des armes dont chacun devait se munir pour se tenir prêt à défendre efficacement les intérêts sacrés de la religion. Cependant, pour faire donner les hérétiques dans le piège qu'ils avaient tendu eux-mêmes, on convoquerait les États-Généraux, ainsi qu'ils l'avaient demandé ; mais on se servirait de l'autorité même de l'usurpateur pour engager les provinces à ne choisir leurs députés que parmi les gens irréprochables, sous le rapport de la religion, et affectionnés au Saint-Siège. On ferait écrire par le même roi usurpateur au soi-disant roi de Navarre et au prince de Condé d'avoir à se rendre en personne à l'assemblée ; et sur leur refus d'obéir à cet ordre, refus qui n'était pas difficile à prévoir, ils seraient par les États déclarés rebelles, contumaces et déchus de tout droit à la couronne de France. On aurait soin aussi, pour mieux cacher les fils de cette trame, et ôter tout soupçon, de faire en sorte que le duc de Guise et ses frères se retirassent de la cour, sous prétexte de quelque mécontentement, et restassent à Paris, tandis que le prétendu roi se rendrait à Blois. Mais surtout, au moment de l'ouverture des États, les capitaines et membres influents de la sainte Ligue devaient, dans chaque localité, s'assurer d'un certain nombre de gens choisis et déterminés, selon qu'il serait réglé par le chef de l'union, pour les tenir prêts à faire ce qui leur serait indiqué plus tard. Quant aux députés nommés sous l'influence des partisans de la bonne cause, ils s'engageraient par les plus redoutables serments à observer eux-mêmes, et à faire observer ce qui serait arrêté par les États. Les chapitres et universités du royaume s'obligeraient de leur côté à fournir aux frais nécessaires à l'exécution du projet ; et Sa Sainteté était suppliée d'appuyer le tout par un bref apostolique, en forme de pragmatique sanction, ainsi qu'il était d'usage anciennement dans les Concordats passés entre la France et le Saint-Siège. Ensuite, pour exterminer tout à fait la race réprouvée de Capet, et rendre aux États l'antique droit qu'ils avaient de décider du choix de leur souverain, il n'y aurait plus qu'à faire décider, comme loi constituante, que si quelqu'un osait l'opposer aux résolutions prises par lesdits États, au cas où ce serait un prince de sang, il deviendrait dès lors inhabile à succéder à la couronne. Pour tout

autre opposant, gentilhomme ou roturier, les biens seraient confisqués au profit de l'union et il serait lui-même puni de mort. En cas de fuite il serait exécuté en effigie, et sa tête mise à prix. Les États, après avoir pris cette mesure, devaient renouveler le serment de fidélité et d'obéissance au pape, déclarant qu'ils voulaient vivre et mourir dans la doctrine, telle qu'elle avait été expliquée par le saint concile de Trente, cassant et révoquant tous les édits à ce contraires, et confirmant toutes les ordonnances de nos rois faites pour l'entière extirpation de l'hérésie. Cette décision dégagerait d'abord le roi actuel de la parole qu'il avait donnée aux huguenots, auxquels il ne serait accordé qu'un court délai pour se réconcilier franchement avec l'Église. Nul doute qu'alors on ne fût obligé de reprendre les armes pour ranger à la raison certaines provinces par trop rebelles. On supplierait donc le prétendu roi de mettre à la tête de ses armées un homme capable par son expérience, sa vigueur et son habileté, de soutenir le poids de cette guerre, et on le forcerait de confier cet emploi au duc de Guise. Monsieur, frère du roi, serait alors admonesté au sujet du crime qu'il a commis en portant les armes en faveur des hérétiques. Ce crime n'étant pas de ceux qui sont graciables, parce qu'il n'attaque pas moins la Majesté divine que la personne du souverain, les États supplieraient humblement le roi de nommer des juges pour instruire le procès du prince, comme l'avait fait Sa Majesté le roi d'Espagne, au sujet de son propre fils ; et pour forcer Henri à se rendre à cette requête, les troupes de la Ligue, soutenues par quelques troupes étrangères, levées et soldées à cet effet, feraient une grande manifestation par tout le royaume. Le duc de Guise alors, prenant le commandement de toutes ces forces, obligerait facilement les provinces rebelles à se mettre à la raison. La victoire ne devait pas être douteuse ; et toutes les villes, la noblesse, l'armée, le peuple lui-même, verraient dans ledit seigneur duc un libérateur envoyé de Dieu même. Le procès fait à Monsieur, qui serait condamné avec tous ses complices, on ferait, par la permission du pape, renfermer le roi dans un monastère, comme Pépin en usa autrefois à l'égard de l'incapable Childéric ; puis le duc de Guise, réunissant en sa personne le souverain pouvoir et la bénédiction apostolique dont il hérite de ses ancêtres, engagerait les États à se soumettre au Saint-Siège, et abolirait pour jamais tout ce qui s'appelle liberté de l'Église gallicane, le tout conformément à un serment qu'on aurait eu soin de lui faire prêter d'avance. »

J'ai peut-être eu tort d'analyser aussi longuement cette espèce de libelle qu'on a bien le droit de croire au moins falsifié par les huguenots eux-mêmes, et de le comparer à la fameuse Satyre Ménippée qui parut plus tard. Pourtant les plus graves écrivains de l'époque n'ont pas hésité à le regarder comme authentique ; et en effet ils voyaient que les choses marchaient d'une manière exactement conforme au plan indiqué soi-disant par l'avocat David. Quant à cette bénédiction apostolique dont il est ici fait mention à plusieurs reprises, on trouve dans nos vieilles chroniques qu'en 755, le pape Étienne II, étant venu demander du

secours au roi Pépin, contre Adolphe, roi des Lombards, eut un rêve dans lequel il vit saint Pierre et saint Paul, accompagnés de saint Denis, patron de la France, s'approcher de la couche où il était endormi. Ces trois grands saints lui ordonnèrent de sacrer et couronner le roi Pépin, avec ses deux fils, Charles et Carloman, et aussi la reine Bertrande son épouse ; de donner ensuite sa bénédiction à tous les seigneurs français, et de leur commander, en vertu du pouvoir qu'il avait, comme successeur de saint Pierre, et comme vicaire de Jésus-Christ, de ne jamais reconnaître, eux et leurs descendants, sous peine de la malédiction apostolique, d'autres maîtres que les successeurs dudit Pépin. (*Chronique de l'abbé de Pruim*, ad ann. 753. — *Chronique de Sigebert*, ad ann. 753.)

Quoi qu'il en soit de cette vieille histoire qui peut bien n'être qu'une fable inventée pour les besoins politiques et religieux de l'époque où on lui donna cours, il n'en est pas moins certain qu'un mémoire outrageux pour la dynastie actuelle fut porté à Rome par l'avocat David, et remis au cardinal de Pellevé, le plus dévoué des partisans des princes Lorrains. Ce cardinal mourut, en revenant en France, et la pièce tomba entre les mains des huguenots qui la firent imprimer. On refusa d'abord d'y ajouter aucune foi, mais l'ambassadeur français en Espagne crut devoir apprendre au roi que cette même pièce, ou du moins une toute semblable pour l'idée et le plan, avait été communiquée officiellement à Philippe. Alors Henri ouvrit les yeux sur les dangers qui l'entouraient. Il consulta sur les moyens de les éviter la reine sa mère et Jean de Morvilliers. Celui-ci jugea que dans le moment présent, où les États, déjà assemblés sous l'influence de la Ligue, ne parlaient que de rétablir en France la religion catholique, il ne serait pas prudent de tenter la destruction de cette ligue qui, en apparence, ne semblait pas avoir d'autre but que celui que se proposaient les États. Il conseilla donc à Sa Majesté de ne pas attendre qu'on vînt lui demander un chef pour la Ligue, et encore moins qu'on lui en proposât un, qui serait le duc de Guise infailliblement. Ce qu'il faut faire, ajouta l'imprudent conseiller, c'est de supplanter vous-même ce duc, en déclarant que vous voulez être vous-même le chef de la sainte union catholique : Et le monarque, non moins imprudent, se hâta de suivre cet avis. (De Thou, *ubi supra.*)

Lui-même signa l'acte fatal et força les princes et les seigneurs de sa cour à le signer avec lui. Puis il se déclara le chef de la Ligue, et recommanda aux gouverneurs de toutes les provinces de la faire recevoir partout.

Pendant ce temps-là les États continuaient leurs séances ; et le quinzième jeur de décembre, à la requête de Versoris et du conseiller Bigot, dévoués tous les deux aux Guises et à la Ligue, il fut proposé de demander au roi d'empêcher l'exercice en France de toute autre religion que la catholique, apostolique et romaine. C'était en d'autres termes demander la rupture de la paix et la déclaration d'une nouvelle guerre contre les huguenots. Sur quoi Jean Bodin, député du Tiers-État de la

province de Vermandois, s'écria : « Mais cette résolution est de tout point contraire aux édits, et ne tend à rien moins qu'à nous ramener tous les malheurs de la guerre civile ! » (Davila, t. II. liv. 6, p. 60. — Bodin, *Relation des États de Blois*.)

Mais comme le courageux député « avait affaire à des hommes liés par des serments antérieurs » et asservis à la volonté d'un parti déjà tout-puissant, on n'eut aucun égard à ses paroles ; seulement celui qui avait osé les prononcer se fit beaucoup d'ennemis. Dès le lendemain des hommes se présentèrent au nom des villes de Reims, de Châlons et de Soissons qui avait nommé Bodin, pour protester contre leur député, lequel, disaient-ils, avait dans cette circonstance outrepassé ses pouvoirs. On leur donna audience dans le conseil. Pourtant, malgré leurs raisons, on ne put s'empêcher de déclarer que ledit Bodin n'avait fait que son devoir en opinant suivant sa conscience. C'est au reste ce même Bodin qui nous a laissé un grand nombre d'écrits dans lesquels, dit le dictionnaire de Moréri, la religion catholique n'est pas trop respectée, et où souvent même elle est sacrifiée au déisme qui paraît être la croyance préférée de l'auteur. On lui doit aussi une relation des États de Blois dont j'ai extrait une partie de ce qui se trouve ici. (Davila, *ibid.*, p. 60. — Moréri, *verb.* Bodin.)

Le jour suivant, on vit arriver aux États Saint-Denys et Cauvin, tous les deux députés par le roi de Navarre, et La Popelinière, député par le prince de Condé. L'assemblée leur fit dire qu'elle leur donnerait audience dès le lendemain ; mais par le conseil du baron de Mirambeau, qui lui-même siégeait aux États, en qualité de député de la noblesse du Poitou et de la Saintonge, ils refusèrent de se présenter, pour ne pas paraître reconnaître l'autorité d'une assemblée qui semblait avoir pris à tâche de ruiner les affaires de leur parti. « Ils n'étaient venus, disaient-ils, que pour protester manifestement contre toute décision prise ou à prendre qui pourrait être contraire aux concessions et privilèges accordés par les édits aux chrétiens réformés ; et de plus pour protester aussi contre l'autorité des États eux-mêmes, comme n'étant ni convoqués, ni élus, ni assemblés légitimement ; » ce qu'ils exécutèrent en effet par un acte qu'ils rendirent public. (De Thou, *ubi supra*. — La Popelinière, liv. 43.)

Le baron de Mirambeau formula aussi dans l'assemblée même son opposition à l'article concernant la religion ; mais le parti contraire sut crier si fort, qu'il l'emporta pour le moment.

Alors parut un bon frère Dominicain avec une requête qui demandait, au nom de tous les ordres mendiants, que, conformément aux sacrés décrets du concile de Trente, il fût permis auxdits ordres de posséder en propre des biens tant meubles qu'immeubles. On trouva sans doute que les ordres mendiants se hâtaient peut-être un peu trop de manifester de pareilles prétentions à la possession des biens de ce monde ; car il ne fut pas donné de suite à la requête du bon frère. (De Thou, *ubi supra*.)

Vinrent ensuite les députés des universités de Paris, de Poitiers et d'Orléans, qui donnèrent sur l'article de la religion l'avis de leurs corps; et cet avis se trouva conforme en tout aux intentions déjà bien arrêtées de la majorité. On décida donc, à la pluralité des voix, que la religion catholique, apostolique et romaine serait exclusivement et seule pratiquée dans le royaume; que tout ministre protestant aurait ordre de sortir du royaume, en un délai qui lui serait fixé par Sa Majesté; et que, pour les autres huguenots, sa dite Majesté pourrait les prendre sous sa protection, et leur permettre de rester chez eux, en attendant qu'ils se fussent convertis. (Bodin, *ubi supra.*)

Le roi, dont il fallait obtenir ou forcer l'assentiment, comprit tous les dangers de la mise à exécution d'une pareille décision : il n'osa pas cependant s'y opposer ouvertement; car la cabale de ceux qui l'avaient provoquée ne lui semblait pas moins redoutable que la guerre civile elle-même. Il se flatta qu'il pourrait peut-être éloigner du moins le danger pour quelque temps, et pour cela il fit savoir aux trois ordres qu'il serait à propos d'envoyer une députation au roi de Navarre, au prince de Condé et au duc de Damville, pour tâcher de les amener par la douceur à accepter les réglements que venaient de proposer les États, sans qu'il fût nécessaire d'avoir recours contre eux à la force des armes. En conséquence les États chargèrent l'ordre du clergé de dresser incontinent les instructions pour les députés auxquels serait donnée cette mission. Ces instructions, rédigées par Arnault de Pontac, évêque de Bazas, furent approuvées, après quelques discussions, par l'ordre de la noblesse et par celui du Tiers-État, qui en firent pourtant adoucir quelques termes un peu trop durs; et la députation partit, le sixième jour de janvier, 1577. (De Thou, *ubi supra.*)

Mais toutes ces atteintes portées si ostensiblement à la puissance royale avaient jeté des semences de haine dans le cœur du monarque contre le duc de Guise et les princes de cette famille, et il cherchait tous les moyens de rabaisser leurs prétentions ambitieuses. C'est dans cette vue qu'il avait donné une déclaration, en date du dernier jour de l'année précédente, portant que tout prince du sang aurait désormais, tant au sacre des rois que dans les assemblées et parlements, le pas sur les autres pairs de France, quelque anciens qu'ils fussent d'ailleurs, dans la possession de cette haute dignité. Cette déclaration, qui tranchait une question de cérémonial longtemps disputée, fut enregistrée tout d'une voix au parlement, le huitième jour de janvier de cette année.

Cependant le roi avait besoin d'argent; Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, et l'homme qui sans contredit était le mieux au fait des finances du royaume, vint, par l'ordre de Sa Majesté, faire aux États un long discours sur l'épuisement du trésor royal et sur l'impossibilité où l'on se trouvait d'acquitter les dettes du gouvernement. Par malheur l'orateur ne pouvait pas prouver par des pièces authentiques ce qu'il avançait, et il fut décidé que chaque ordre nommerait

des commissaires, pour travailler conjointement avec ledit président à tirer à clair cette affaire des finances. (De Thou, *ubi supra*,)

En attendant, les évêques et archevêques, députés du clergé, se mirent à presser vivement l'acceptation pure et simple des saints décrets du concile de Trente. Les chapitres et les doyens des églises avaient d'abord paru seconder les intentions de ces hauts dignitaires de leur ordre ; mais la réflexion les fit changer d'avis : ils demandèrent de leur côté qu'on commençât par les soustraire à la juridiction des évêques, et qu'on reconnût les antiques privilèges et immunités de l'Église Gallicane. Les députés des provinces de Bourgogne, de Picardie, de Poitou et de Saintonge s'unirent à eux, protestant contre toute résolution qu'on pourrait prendre contre ces libertés, et ils exigèrent même du secrétaire du clergé acte de cette protestation, lequel ils se firent délivrer en bonne forme, et qu'ils rendirent public, pour frapper d'avance de nullité toute décision contraire, si elle était prise.

Les États firent ensuite quelques règlements particuliers. On établit qu'à l'avenir les huissiers et notaires feraient mention dans leurs actes de l'heure et du jour où ces actes auraient été passés, aussi bien que de la présence des parties. Puis on proposa de régulariser la manière dont il serait fourni à l'entretien de la cavalerie française, la seule troupe alors à peu près nationale ; on chercha à mettre de l'ordre dans la perception de l'impôt qui se levait pour cette sorte de dépense.

Enfin on tint, le dix-septième jour de janvier, une seconde assemblée générale, en présence de Sa Majesté, dans la même salle du château où s'était faite l'ouverture. La disette d'argent qu'éprouvait le roi ne se conciliait guère avec le luxe puéril qu'il se plut en cette occasion à étaler sur sa personne. « Il parut à la séance avec des pendants d'oreille comme en portent les dames de la cour ; il était vêtu fort richement d'un petit manteau, non grand, ni royal, mais bien de drap d'or, doublé de toile d'argent, et avec des passementeries d'or en si grand nombre, qu'on disait que tant sur ledit manteau que sur le pourpoint et les chausses, il y en avait bien quatre mille aunes. » (De Taix, fol. 47.)

Les orateurs des trois ordres firent chacun un discours, et ces trois discours ne tendaient qu'à supplier le roi de ne souffrir dans le royaume que la seule religion catholique, apostolique et romaine, d'en bannir à jamais toute erreur contraire, de remédier aux abus qui s'étaient introduits dans le culte divin, et de travailler à rétablir la justice et les finances.

Le roi répondit : « C'est une grande joie pour moi, Messieurs, de voir que vous n'avez tous qu'un cœur et qu'une voix au sujet de la religion et du culte que l'on doit à Dieu. J'aurai soin de faire examiner avec la plus grande attention, dans mon conseil, les demandes que vous m'adressez à ce sujet, et j'espère bien vous donner à tous pleine et entière satisfaction. En attendant, je vous recommande et ordonne que personne n'ait à se retirer avant la clôture des États, sans m'en avoir demandé congé. » (De Thou, *ubi supra*.)

Dans les séances qui suivirent on ne s'occupa exclusivement que des finances, mais sans pouvoir parvenir à rien régler. Les uns voulaient tout simplement qu'on prît l'argent dont on avait besoin sur les rentes de l'Hôtel-de-Ville qui, disaient-ils, pouvaient fournir sept millions, lesquels appartenant à tout le monde n'étaient le propre de personne, et pouvaient par conséquent entrer dans les coffres du roi, sans faire tort à qui que ce soit. D'autres proposaient de remplacer toutes les anciennes taxes, trop difficiles à recouvrer, par une taxe unique mise sur chaque feu, et de laquelle ne seraient exemptés que les ecclésiastiques et les gentilshommes ; l'assemblée rejeta ces deux moyens dont la discussion fit voir les dangers, l'insuffisance et les abus. Il y en eut parmi les plus dévoués au parti de la guerre, et entre autres le duc de Nevers, beau-frère et ami des Guises, qui voulaient forcer les députés « à faire une belle déclaration, pour offrir tout ce qu'ils auraient, au roi en cette occasion. » Mais le Tiers-État fit l'oreille sourde à tout, et ne voulut rien offrir, s'excusant sur la nécessité et la pauvreté du peuple, et sur ce que leurs mandats leur permettaient bien de demander l'abolition des subsides, mais non de consentir à de nouvelles taxes aux dépens du pauvre peuple. Ainsi les choses en restèrent là. (Bodin, *ubi supra*. — *Mémoires de Nevers*. — De Taix, fol. 56.)

Puis les États présentèrent au roi une nouvelle proposition de réforme qui lui fit d'abord beaucoup de peine : c'était que le conseil Royal, composé d'un nombre beaucoup trop prodigieux de prétendus conseillers, fût réduit à vingt-quatre membres seulement, sans compter les princes du sang et les grands officiers de la couronne. Henri, pour détourner ce coup, envoya alors son chancelier demander d'abord deux millions pour les frais de la guerre qui ne pouvait manquer d'être la suite de la résolution adoptée par les États touchant la religion. Ceux-ci, de leur côté, ne cherchèrent qu'à éluder cette demande par des délais de toute espèce, ce que voyant le roi, il la fit de nouveau présenter par son propre frère, Monsieur. Alors les États ne pouvant plus tergiverser, répondirent qu'ils étaient bien fâchés de ne pouvoir donner satisfaction à Sa majesté sur cet article ; mais qu'ainsi qu'ils avaient déjà eu l'honneur de le lui faire entendre, ils n'avaient pas mandat suffisant de leurs commettants ; qu'ils n'avaient été convoqués que pour deux raisons, pour porter au pied du trône les doléances des provinces, et pour travailler conjointement avec Sa Majesté à rétablir la tranquillité dans le royaume; que pour ce qui était des deux millions qu'on leur demandait, ils n'avaient aucun ordre ni pouvoir d'en délibérer. Il fallut se contenter de cette réponse qui pourtant ne répondait à rien. (De Thou, *ubi supra*.)

Enfin, le quatrième jour de février, il fut résolu que le cahier, signé des secrétaires des États, serait présenté à Sa Majesté par le président du Tiers accompagné d'un député de chaque province, et en présence du clergé et de la noblesse, qu'on supplierait le roi de vouloir bien y répondre incessamment et faire droit aux griefs. Puis on revint sur la

proposition de réformer le conseil que Henri désirait si fort d'éviter, et on dressa un plan suivant lequel Sa Majesté serait suppliée de réduire, comme il avait été décidé, à vingt-quatre le nombre de ses conseillers royaux, de n'admettre parmi eux aucune personne qui pût être suspecte d'hérésie ou d'avoir favorisé les rebelles, d'adjoindre auxdits conseillers un député de chaque province, et enfin d'enjoindre aux quatre conseillers d'État de ne garder aucun commis soupçonné d'avoir adhéré au parti des huguenots ou des politiques. (Bodin, *ubi supra.*)

Mais tandis que les États s'occupaient de ces réformes plus ou moins opportunes, tout était déjà dans le plus grand trouble dans le Languedoc, la Saintonge, l'Agénois et la Gascogne. Les huguenots de ces provinces, aussi nombreux que puissants, semblaient être un obstacle invincible à la résolution récemment prise de ne souffrir à l'avenir qu'une seule religion dans le royaume. Damville, tout catholique qu'il se disait, était accusé de les favoriser ouvertement, à cause des engagements qu'il avait pris avec le roi de Navarre et avec les autres seigneurs de ce parti; et il ne paraissait guère possible ni d'éteindre la fermentation qui régnait dans ces contrées, ni de l'empêcher de se communiquer aux autres provinces, tant que ce seigneur conserverait son gouvernement. (De Thou, liv. 63, p. 463, et seq.)

La cour lui fit donc demander par le viguier de Marseille de consentir à donner sa démission et de mettre lui-même le vicomte de Joyeuse, déjà nommé lieutenant du roi dans cette province, en possession des places fortes dont le parti s'était rendu maître. En dédommagement Sa Majesté offrait au duc de lui céder à vie le marquisat de Saluces, avec tous les revenus qui en dépendent, et de fournir et solder un certain nombre de troupes pour le maintenir dans cette concession. On lui fit même entendre que le roi consentirait à ce qu'il tînt cette principauté comme fief, et qu'elle passât à ses héritiers, avec la seule clause de rendre foi et hommage à la couronne de France. En conséquence Henri donna, au mois de mars de cette année, une déclaration par laquelle il dérogeait à la loi de l'État portant défense d'aliéner le domaine de la France, et à l'ordonnance de Moulins qui onze ans auparavant avait confirmé la même défense.

En même temps Sa Majesté ordonnait à Charles de Birague, gouverneur pour le roi au delà des Alpes, de remettre ces places au maréchal de Bellegarde, lequel était chargé de l'exécution de ce traité secret. Pourtant toutes ces négociations n'aboutirent à rien, soit que Damville n'eût pas foi entière dans la bonne volonté ou dans le pouvoir du roi en pareille matière, soit qu'il vînt à se rappeler, comme il le dit lui-même, qu'il y allait de son honneur à ne point quitter le Languedoc avant qu'on lui eût donné satisfaction de la tentative de Luynes, dont il avait paru, du reste, se mettre d'abord fort peu en peine. Par suite, il s'éleva tant de difficultés, qu'on ne put, ni de l'un ni de l'autre côté, parvenir à tomber d'accord.

Les huguenots, à l'exemple de leurs chefs, ne se montraient pas le

moindrement disposés à une paix qui devait être la ruine de leur parti, et pendant que les Etats députaient, comme on l'a vu, au roi de Navarre et au prince de Condé, pour essayer de leur faire accepter les résolutions qu'on venait de prendre, tous se préparaient partout à la plus opiniâtre résistance. Bazas, l'une des principales villes de la Guyenne et capitale du Bazadois, fut le premier théâtre où commencèrent à se déployer ces rivalités. Un certain capitaine Favas, qui s'était fait une grande réputation de bravoure dans les dernières guerres contre les Turcs, souhaitait de faire épouser à l'un de ses parents une fille fort belle et fort riche de ladite ville de Bazas. Cette fille, qui avait perdu son père, lui était refusée parce que le second mari de sa mère avait, de son côté, formé le projet de la marier à quelqu'un de sa propre famille. Mais le capitaine Favas, irrité de ce refus, rassembla quelques amis dévoués peu scrupuleux ; ils allèrent ensemble surprendre le beau-père, qu'ils massacrèrent impitoyablement, et enlevèrent la fille d'entre les bras de la mère éplorée.

Après cet exploit, le capitaine comprit qu'il ne pouvait se soustraire au châtiment qu'il avait si bien mérité que par un nouvel attentat. Il fit entrer secrètement des troupes dans Bazas, se rendit maître de cette ville, pilla le chapitre, rasa la cathédrale, fit un butin considérable, et quoiqu'il eut fait jusqu'alors profession de la religion catholique, il déclara qu'il voulait être protestant, et qu'il n'avait rien entrepris qu'au nom et par l'ordre du roi de Navarre. Pour mériter d'autant mieux la protection de ce prince, il alla incontinent surprendre La Réole, qu'il emporta par escalade.

En même temps, le baron de Langoiran, le même qui avait surpris Périgueux l'année précédente, attaquait Saint-Macaire; mais les échelles qu'il avait apportées s'étant trouvées trop courtes, il fut contraint de se retirer avec perte. Cette double tentative, faite au nom des protestants, quoique la dernière n'ait pas réussi, jeta l'effroi dans Bordeaux, et les habitants s'empressèrent d'accueillir la garnison que leur offrait le marquis de Villars, lieutenant du roi de la province.

Les catholiques, à leur tour, s'étaient emparés du Conquet, place forte située sur la côte de Bretagne. On passa au fil de l'épée la garnison et tous les habitants, qui avaient toujours été attachés au parti huguenot. On ne réserva que quelques-uns des plus considérables, qui furent conduits à Rouen, et pendus par la main du bourreau.

Cependant le roi de Navarre avait à cœur de se venger du refus que les Bordelais avaient fait de le recevoir dans leurs murs, et déjà il assiégeait Marmande, à quelque distance de Bordeaux, quand il apprit l'arrivée de la députation que lui envoyaient les États. A cette nouvelle, il leva le siège, et revint à Agen pour recevoir les députés. L'archevêque de Vienne, l'un d'eux, au nom de ses collègues, commença par exposer la résolution où étaient les États-Généraux de la France, assemblés à Blois, de conserver pour la personne du prince le respect et les égards dus à sa qualité de premier prince du sang ; il l'invita à se ren-

dre en personne à l'Assemblée, afin de se joindre à Sa Majesté pour procurer, conjointement avec elle, l'établissement d'une seule religion dans le royaume. « C'était là, disait le prélat, le seul parti qui lui restait à prendre s'il ne voulait pas se rendre coupable envers la patrie de tous les malheurs qu'entraînerait bientôt une nouvelle guerre civile, car la résolution unanime et irrévocable des États était de sacrifier leurs biens et leur vie pour arriver à ce but : qu'il n'y eût plus en France d'autre foi que la foi catholique. » (Péréfixe, *Vie de Henri IV,* p. 32.— De Thou, *ubi supra.*)

Le roi de Navarre répondit aux députés qu'il les remerciait des bons avis qu'ils étaient venus lui donner. Il écrivit ensuite une lettre aux États pour les remercier également de l'honneur qu'ils lui avaient fait en lui envoyant une députation. » Je ne saurais trop louer, leur dit-il, le zèle que vous marquez pour le bien public; je vous prierai toutefois de faire de sérieuses réflexions sur la résolution que vous avez cru devoir prendre relativement à la religion. Exiger qu'on n'en souffre plus qu'une en France, n'est-ce pas décider un peu trop hardiment que le roi peut sans scrupule manquer aux traités qu'il a faits et signés avec les protestants de son royaume? Or, une pareille décision me semble désastreuse, puisqu'elle détruit d'avance tout moyen d'en revenir à la paix, aux cas où les malheurs de la guerre, qui va sans doute s'allumer, viendraient à obliger les deux partis à souhaiter de se rapprocher de nouveau et de terminer leurs sanglantes querelles par un autre traité.

Cette lettre était accompagnée d'un mémoire tendant à prouver que la paix était maintenant le plus grand besoin de la patrie ; pour ce qui regardait la volonté manifestée par les États, de ne permettre, en France, qu'une seule religion, c'était par la persuasion et non par la violence qu'on pouvait espérer seulement d'arriver à ce but ; que les huguenots, se croyant dans la bonne voie, ne pouvaient l'abandonner sans violer leur conscience ; qu'il fallait donc avant tout commencer par leur prouver qu'ils étaient dans l'erreur, auquel cas il s'engageait lui-même, une fois que sa conviction serait ferme et complète, non seulement à vivre et à mourir dans la foi catholique, mais à travailler de tout son pouvoir à bannir l'erreur du royaume, et même de toute la terre.

Le prince de Condé ne s'était pas montré aussi poli avec les députés qu'on lui avait pareillement envoyés ; il refusa de les recevoir, et ne voulut même pas ouvrir leurs lettres, disant hautement que les États n'avaient pas été convoqués légitimement, et qu'il ne voyait à Blois qu'un rassemblement illégal de gens séduits et menés par les perturbateurs du repos public. L'évêque d'Autun, qui était à la tête de cette députation, chercha vainement à le faire revenir à des sentiments moins hostiles. Condé se contenta de répondre qu'il voyait avec douleur l'état malheureux où la France était réduite ; qu'il était fermement décidé à sacrifier sa vie, s'il le fallait, à la tranquillité publique : qu'il offrait pour épargner le sang des peuples, de terminer, lui et les autres chefs de son parti, par un combat singulier, contre les chefs du parti opposé, des

différents qui ne duraient que depuis trop longtemps. Voilà tout ce qu'on put obtenir de lui, et les députés furent obligés de s'en retourner à Blois avec cette réponse.

Le prince, presque aussitôt, publia un manifeste qu'il voulut composer lui-même, pour être plus sûr qu'il ne serait rien ôté à l'énergie de sa pensée. « Nous, disait-il, Henri de Condé, après avoir entendu l'injuste et pernicieuse résolution des prétendus États subornés et corrompus, résolution par laquelle le dernier édit de pacification juré par tant de princes et hommes nobles et publié dans tous les Parlements du royaume serait violé contre tout droit humain et divin ; voyant bien que ceci n'est fait qu'à l'instigation de méchants conseillers, dissipateurs de cette couronne et pensionnaires de l'Espagne, lesquels ont suscité de nouveau une ligue, bâtie en ce royaume uniquement à cette fin d'imposer sur la misérable tête des Français la plus barbare tyrannie ; voyant aussi que le dessein de ces mal intentionnés est de ruiner par guerre, poison et assassinats les plus illustres maisons du royaume, même celles de Bourbon et de Montmorency, dans le but de rendre ensuite la noblesse tributaire, de saccager le peuple, et de régner et de s'enrichir seuls par ces divisions. A ces causes, nous et un grand nombre de seigneurs, nos amis, déclarons que nous allons pourvoir à la défense de notre patrie, misérablement opprimée. En conséquence, sous l'autorité du roi de Navarre, premier prince du sang et protecteur des Églises réformées, ainsi que des catholiques associés, nous avons pris aujourd'hui les armes, et nous jurons notre foi de prince véritable, de ne plus les déposer jusqu'à ce que nous ayions restitué ce royaume en son ancienne splendeur et dignité, le tout en abolissant les insupportables impôts inventés par les Italiens, en délivrant les Français de l'infâme servitude où ils sont assujettis, et en chassant de notre patrie d'ambitieux étrangers, cause de tous nos malheurs. Ce pourquoi nous déclarons dès aujourd'hui ceux qui s'armeront contre nous, rebelles à la couronne et ennemis du bien public. Nous appelons à nous tous les bons et naturels Français qui gardent encore au fond du cœur quelque amour pour leur pays, si cruellement affligé et tourmenté. Au bas de cette pièce on lisait pour devise : *Deo et victricibus armis.* « Appel à « Dieu et à la force des armes. » (Mézeray, t. III, p. 140.)

Cependant les États jugeaient alors eux-mêmes qu'ils avaient rempli tout l'objet de leur convocation. Ils n'avaient pourtant guère fait que répandre partout des semences de discorde par des propositions dont ils ne s'étaient nullement occupés d'assurer la réalisation. Néanmoins, ils décidèrent que leurs pouvoirs étaient expirés, et que, n'ayant plus le droit de s'assembler, il ne leur restait autre chose à faire que de présenter leurs cahiers au roi. Le clergé et la noblesse revinrent alors sur la proposition jadis faite, de forcer Sa Majesté à prendre les avis de douze députés élus par l'Assemblée, pour statuer, de concert avec eux, sur les demandes contenues dans ces cahiers. On comptait bien sur l'assentiment du Tiers-État, qui ne devait voir là qu'une nouvelle con-

quête de la liberté nationale sur les prérogatives du trône ; mais Bodin déclara, au nom de ce même Tiers-État, qu'il s'opposait à cette mesure. Il prouva que rien n'était plus au désavantage de l'Assemblée en général que de rendre ainsi quelques-uns de ses membres arbitres souverains des demandes qui avaient été faites par les États réunis ; que c'était anéantir l'autorité de tous que de réduire la volonté de quatre cents députés à se soumettre aux décisions d'un petit nombre de délégués, lesquels pouvaient, ou n'être pas, au fond, de l'avis de la majorité sur certaines questions, ou se laisser corrompre ou intimider. « N'a-t-on pas à ce sujet, s'écria-t-il, l'exemple de Louis XI, qui, le premier de nos rois, sut s'arroger le pouvoir absolu, et trouva le secret de gouverner le royaume à sa fantaisie, en attribuant le nom d'États, et la puissance dont ils sont les dépositaires, à une poignée de gens dont il savait disposer à son gré, et, enfin, ne serait-ce pas rendre l'autorité des États-Généraux, jusqu'alors inhérente à la nation elle-même, dont elle tirait toute sa force, ambulatoire et représentée par un pouvoir qui ne viendrait plus d'elle immédiatement. » (Bodin, *ubi supra.*)

L'archevêque de Lyon, président du clergé, chercha à expliquer que les délégués seraient seulement présents comme témoins aux délibérations du Conseil du roi, et non point comme juges revêtus du pouvoir de décider ; mais Bodin répliqua qu'on avait d'abord proposé de les établir comme arbitres. « Que si maintenant vous vous bornez à ne leur accorder que le rôle de témoins, c'est encore pire. Ne voyez-vous pas que sans qu'ils puissent seulement faire valoir leur opposition, leur présence donnera aux décisions prises dans le conseil une autorité pour ainsi dire absolue et inattaquable, en ôtant aux États qui les auraient faits leurs mandataires tout droit légal de recourir à de nouvelles représentations, ce droit se trouvant déjà épuisé par ceux à qui elle en aurait aussi imprudemment confié l'exercice. »

L'assemblée tout entière se rendit à ces raisons, et malgré l'opposition de certains membres du clergé et de la noblesse, qui voyaient là un chemin ouvert pour les faire arriver à l'administration des affaires publiques, il fut résolu que les États ne nommeraient point de délégués. (De Thou, *ubi supra.*)

Le roi, qui, comme on l'a vu, s'était d'abord trouvé choqué de la proposition qui lui avait été faite à ce sujet, était depuis revenu à un sentiment tout différent. On lui avait fait comprendre que loin de donner des bornes à son autorité, la présence de cette espèce de commission nationale et permanente, composée de gens qu'il lui serait toujours facile de mettre dans ses intérêts, était le plus sûr moyen de régner sans opposition possible. Aussi ne pardonna-t-il jamais au philosophe Bodin d'avoir fait changer la décision de ses collègues sur cet article, « et depuis il ne le regarda plus de bon œil. (Bodin, *ubi supra.*) »

En attendant, il envoya le garde des sceaux, Morvilliers, dire de sa part à l'Assemblée, que Sa Majesté allait travailler incessamment à examiner les demandes contenues dans les cahiers des États, et que jusque-

là elle leur défendait de se séparer sans sa permission expresse. Un pareil ordre choqua la susceptibilité des députés, qui refusèrent de le reconnaître, et Henri fut obligé, pour les retenir, d'indiquer encore une séance royale. Il y parut accompagné de la reine sa mère, de la reine régnante, des cardinaux de Bourbon, de Guise et d'Est, tous en grand costume, du duc de Guise lui-même, qui venait enfin d'arriver à Blois, et d'une suite brillante de seigneurs et de courtisans. Là, il fit savoir aux États que, conformément à la requête qui lui avait été présentée, son intention était qu'ils choisissent eux-mêmes, et le plus tôt possible, les délégués qu'ils avaient proposés pour être présents à l'examen qu'on allait faire de leurs cahiers, « voulant bien, disait-il, leur complaire et octroyer sa bonne grâce sur cet article, quoique cela ne se fût jamais pratiqué par les rois ses prédécesseurs, plus jaloux de leurs droits. Je veux, de plus, ajouta-t-il, que vous ne vous sépariez pas avant le retour de ceux d'entre vous que vous avez députés au duc de Damville, et surtout avant le retour de mon cousin, le duc de Montpensier, que j'ai moi-même fait partir depuis peu pour aller trouver mon royal cousin et beau-frère de Navarre, car, messieurs, n'oubliez pas qu'au cas où, d'après la réponse que nous attendons, nous serions obligés d'en venir aux armes, j'aurai besoin de vous pour trouver les moyens de fournir aux frais d'une aussi juste guerre. J'ai, du reste, déjà résolu d'aliéner à perpétuité cent mille écus de rente du domaine de ma couronne, et je souhaite avoir sur cela votre agrément. Je vous ordonne donc de continuer vos séances, pour délibérer d'abord sur ce point. Si, cependant, vous trouvez trop onéreux pour vous de rester assemblés en corps, je veux bien consentir à ce que vous repreniez le chemin de vos provinces, à condition qu'avant de vous séparer, vous nommerez, comme vous l'avez sollicité vous-mêmes, des délégués revêtus de vos pleins pouvoirs, pour terminer convenablement ces importantes affaires. » (De Thou, *ubi supra.*)

Les États, après s'être consultés sur cette proposition royale, qu'ils n'avaient pas prévue, répondirent qu'ils ne pouvaient ni continuer leurs séances, ni nommer une commission prise dans leur corps, pour assister à de nouvelles délibérations, qu'ils n'avaient aucun mandat de leurs provinces ni pour accorder les subsides extraordinaires que Sa Majesté demandait, ni pour consentir à l'aliénation d'aucune partie du domaine de la couronne de France ; que, toutefois, en leur qualité de bons et fidèles sujets, entièrement dévoués à leur bien-aimé souverain et seigneur, ils étaient disposés à différer leur départ jusqu'au retour du duc de Montpensier et des députés qu'ils avaient eux-mêmes envoyés au duc de Damville.

Le roi, peu satisfait de cette réponse, défendit qu'on la lui signifiât, et dès le lendemain, il envoya Pomponne de Bellièvre exiger de sa part le consentement des députés à l'aliénation des cent mille écus de rente du domaine de la couronne, attendu que les nécessités urgentes du royaume rendaient cette aliénation indispensable, et que le salut du

peuple devait être, pour les députés comme pour le roi, la loi suprême.

Alors Hémar, président du Parlement de Bordeaux, prit la parole au nom des États et dit : « D'après la loi fondamentale de ce royaume de France, aucun cas ne peut être imaginé où le droit d'aliéner les propriétés appartenant à la couronne puisse être revendiqué par nos souverains. Il n'y a même, dans nos histoires, aucun exemple que cela ait jamais eu lieu. Les rois n'ont, en effet, que l'usufruit du domaine dont le fonds appartient à la nation, et de droit national, il ne peut jamais être vendu, même dans les nécessités les plus pressantes, comme l'exemple du roi Jean prisonnier en Angleterre le démontre invinciblement, et comme le démontre aussi la simple raison, puisqu'il est évident que ce fonds, une fois aliéné, il faudrait se hâter de le rétablir à tout prix, pour soutenir la dignité du monarque. Veuillez donc, monsieur de Bellièvre, dire à Sa Majesté que cette loi a toujours été regardée par nos pères comme sacrée et inviolable, et qu'il ne nous appartient pas de donner le premier exemple de son infraction. »

L'envoyé de Henri ne put obtenir d'autre réponse, de quoi on dit : « Que le roy fut si marry, que l'on vit quasi les larmes lui couler des yeux, quand on lui fit connaître cette opiniâtreté. « Ces gens-là, dit-il, « ne veulent donc ni me secourir du leur, ni permettre que je m'aide du « mien. C'est là une trop énorme cruauté ! »

Sur ces entrefaites, la députation qu'on avait envoyée à Damville était arrivée à Montpellier, où ce seigneur, devenu assez puissant pour traiter de pair avec son maître, faisait sa résidence. Déjà, à l'exemple du roi de Navarre et du prince de Condé, il avait publié une protestation contre toute décision prise par les États qu'il soutenait, lui aussi, n'être pas légalement convoqués et il avait envoyé cette pièce au roi lui-même. Il s'agissait de le faire revenir sur un pareil acte. Il reçut gracieusement les députés que les États lui envoyaient à cet effet, mais il persista à ne leur donner réponse que par écrit, et il mit pour adresse à cette réponse : « A l'Assemblée qui se tient à Blois, » évitant soigneusement de se servir d'une autre dénomination qui aurait pu faire supposer qu'il reconnaissait à ladite assemblée l'autorité des États-Généraux du royaume. « Je vous remercie, disait-il, de la députation honorable que vous m'avez envoyée. Vous savez, au reste, que je suis sorti d'une des plus anciennes familles du royaume, et que mes ancêtres ont mérité le titre glorieux de premiers barons chrétiens. En qualité de leur descendant, je ne puis qu'approuver infiniment le zèle que vous faites paraître pour la religion catholique, dans laquelle je suis né, et dans laquelle je suis disposé à vivre et à mourir. J'appréhende pourtant qu'en voulant apporter au mal qui nous afflige tous des remèdes hors de saison, vous n'arriviez à l'irriter plutôt que le guérir. Je vous prie donc très-instamment de réfléchir mûrement à ce que vous allez faire. »

Suivait un mémoire fort étendu dans lequel le duc exposait que tous les malheurs passés faisaient assez voir qu'il n'appartient qu'à Dieu

de donner la foi, et qu'elle ne peut être l'ouvrage d'aucune puissance qui soit sur la terre ; qu'il ne fallait pas douter que les protestants, à qui on prétendait l'imposer par la force, auraient recours aussi à la force pour maintenir leur liberté de conscience qu'ils avaient déjà su conquérir par tant de combats, et pour empêcher la violation des édits qui leur avaient déjà coûté tant de ruines et tant de sang ; que tous les gens de bien, quelle que fût leur croyance, frémissaient encore au souvenir des calamités passées, et qu'on ne pouvait trop s'étonner de voir un parti aussi imprudent qu'ambitieux s'obstiner à repousser la nation dans cette carrière de crimes et d'atrocités de toutes sortes ; que les effets obtenus par le dernier édit devaient pourtant prouver à tous que l'unique moyen de conserver la paix dans le royaume était d'y laisser chacun libre de suivre la foi que lui démontrait sa propre conscience; que quant à lui-même, tout ce qu'il pouvait affirmer, c'est que la province qu'il avait l'honneur de gouverner au nom du roi, et qui était une des plus considérables de la France, était bien décidée à ne pas trouver loyal qu'on pût violer des traités solennellement jurés de part et d'autre ; qu'au reste, il s'abstenait de rien résoudre pour son propre compte à cet égard, et de donner aucune réponse définitive jusqu'à ce qu'il eût consulté le roi de Navarre et le prince de Condé, qui s'étaient rendus garants du dernier édit, auquel ils avaient travaillé conjointement.

Quand les députés rapportèrent cette réponse à Blois, il se trouva que ce grand feu, qu'on avait d'abord fait paraître pour une guerre d'extermination contre les hérétiques, était déjà un peu amorti. Bodin, qui présidait alors le Tiers-État, repoussait avec une persévérance et un courage infatigables les raisons qu'élevaient contre la paix les deux autres ordres, dont la plupart des membres étaient gagnés par les Guises, et comme les orateurs objectaient que la décision touchant la religion, après avoir été prise du consentement unanime des États, avait déjà été présentée au roi dans leurs cahiers, et que par conséquent il n'était plus permis de la discuter, il n'hésita pas à répondre : « Il faut donc aussi vous regarder comme traîtres et criminels de lèze-majesté, puisque vous osez encore vous assembler après que les États ont également décidé qu'il n'y aurait plus de séances et que nos pouvoirs étaient expirés. »

Vers ce temps-là revint à son tour le duc de Montpensier, qui, comme on sait, avait été envoyé par Sa Majesté auprès du roi de Navarre. Il assura qu'il avait laissé ce prince dans des dispositions très-louables. « Quant à moi, ajouta-t-il, on ne saurait douter de mon attachement à la religion de nos pères ; on m'a vu, à la tête de nos armées, exposer maintes fois ma vie pour la défendre, mais l'image des malheurs qui ont frappé la France pendant seize ans de guerres civiles m'engage à conseiller à Sa Majesté de continuer à maintenir la paix qu'elle vient si récemment de donner à l'État ; et pour cela, je crois qu'il sera sage et avantageux de laisser les choses dans l'état où elles sont aujourd'hui,

jusqu'à ce que, par l'autorité d'un concile ou par une nouvelle assemblée des États convoqués légitimement à cet effet, ou enfin par quelque moyen doux et raisonnable, le roi puisse réunir tous ses sujets dans le sein de la vraie religion. »

Bodin profita habilement de ce que venait de dire le duc, « dont l'autorité et le grand caractère étaient, disait-il, généralement reconnus et appréciés. » Il parvint à faire remettre en délibération l'article concernant la religion, et à la pluralité des voix, on adopta cet amendement : que le roi serait supplié de ramener tous ses sujets à la foi catholique, mais seulement en employant des moyens doux, justes et raisonnables, sans en venir à la force et aux armes. L'article ainsi amendé fut présenté au roi par le Tiers-État, et il fut accompagné d'une requête tendant à demander la conservation de la paix.

Henri venait alors de recevoir une députation du prince Casimir, qui lui adressait des plaintes de ce qu'on n'acquittait pas les sommes qu'on était convenu de lui payer. « Sans vouloir, disait-il, se mêler en rien des affaires du royaume, il se croyait pourtant, pour son intérêt même, le droit de conseiller au roi de ne pas permettre que l'État fût troublé de nouveau, car comment lui paierait-on ce qui lui était dû si la guerre venait à se rallumer, quand on n'avait pas pu le faire encore depuis que la tranquillité était rétablie. » (De Thou, *ubi supra.*)

L'envoyé du prince, après s'être acquitté de sa mission avec une naïveté tout à fait tudesque, remit à Sa Majesté un acte signé, par lequel Casimir, pour ne pas rester plus longtemps exposé aux plaintes des officiers allemands, qui le soupçonnaient de ménager ses intérêts à leur préjudice, renonçait à toutes les pensions, charges et dignités qu'il tenait du roi, et se déclarait libre de tous les engagements qu'il aurait pu avoir pris avec Sa Majesté. Son envoyé ajouta, de plus, d'un air assez fier, qu'il avait ordre de son maître de passer aussi en Angleterre pour y convenir de certains articles importants avec la reine Élisabeth ; et toute la cour n'hésita pas à croire que l'objet de ces conventions ne pouvait être autre que d'engager la reine anglaise à donner des secours aux huguenots, au cas que le roi persistât dans le dessein de leur faire la guerre.

Cela fut cause que quoique Henri, en sa qualité d'éminemment bon catholique, fût bien décidé d'avance à ne pas transiger avec l'hérésie, on examina, dans le conseil, plus sérieusement qu'on ne l'aurait fait, la requête du Tiers-État. Les avis y furent partagés. Le cardinal de Guise, le duc de Guise, Mayenne et le duc de Nevers, opinèrent pour qu'on s'en tînt à la première rédaction de l'article concernant la religion, telle que cette rédaction avait été arrêtée dans les États et insérée dans leurs cahiers. La reine-mère, Montpensier, Cossé et les autres membres du Conseil adoptèrent le sentiment le plus doux, et leur avis prévalut.

Le roi n'en continua pas moins de pencher pour la première résolution; il songea donc à envoyer un ambassadeur en Allemagne pour se

préparer les moyens d'en venir à son but, et il confia cette mission à Villequier, qu'il chargea de présenter d'abord à l'électeur palatin les compliments de Sa Majesté. Villequier devait ensuite faire part à ce prince du désir bien naturel que le roi avait de ne plus voir en France qu'une seule religion, attendu qu'ainsi que l'expérience ne l'avait que trop démontré, il était impossible qu'un royaume fût jamais tranquille tant qu'on y souffrirait deux religions différentes ; mais que pourtant son intention n'était pas d'exclure absolument les protestants de ses bonnes grâces, qu'elle les prenait sous sa protection comme tous ses autres sujets, ne voulant pas qu'on les gênât le moindrement dans leur conscience, à condition seulement qu'ils n'auraient plus la liberté de s'assembler; qu'en conséquence, Sa Majesté priait l'électeur Palatin et le prince Casimir de refuser leur secours aux protestants français, au cas où ceux-ci voudraient mettre quelque obstacle aux justes desseins de leur souverain ; que quant aux sommes dont la France était encore redevable aux troupes allemandes, le roi était personnellement très-mortifié de n'avoir pu encore les acquitter, mais qu'il allait mettre tous ses soins à donner satisfaction sur cet article.

Casimir, qui se chargea de répondre pour lui et son frère, s'exprima avec beaucoup d'aigreur. Il était fort surpris qu'on songeât à recommencer la guerre civile en France, en rompant une paix qui avait été reçue avec joie par tous les princes et seigneurs de l'État, et à laquelle il se félicitait d'avoir eu lui-même l'honneur de contribuer. Il aurait attendu tout autre chose de la part de Sa Majesté ; il espérait pourtant encore, que mieux conseillée, elle aurait changé d'avis depuis le départ de Villequier, et qu'elle aurait réfléchi au déshonneur justement infligé aux rois qui ne tiennent pas une parole donnée et jurée. Quant à ce que disait le sieur de Villequier, que le roi laisserait liberté de conscience aux huguenots, à condition qu'ils ne feraient aucun exercice public de leur religion, cela ne pouvait paraître admissible à nul homme de bon sens, puisqu'on avait d'abord promis et juré bien davantage, et qu'on ne se faisait aucun scrupule de violer ce serment. Il termina en demandant qu'on se mît en mesure de remplir, à la prochaine foire de Francfort, les engagements qu'on avait pris avec lui et avec les officiers des troupes allemandes qui l'avaient suivi.

Villequier, congédié avec cette réponse, se rendit ensuite à la cour du landgrave de Hesse. Il lui fit part, également au nom du roi, son maître, des intentions de Sa Majesté relativement à la religion. Le landgrave se contenta de répondre avec modération que le plus ardent de ses vœux, à lui-même, était de voir, non pas en France seulement, mais dans tout l'univers régner la seule et vraie religion romaine, telle que l'avait annoncée les apôtres, mais qu'il savait aussi que depuis la destruction de l'empire romain, les papes avaient porté leurs prétentions jusqu'à vouloir soumettre à leur autorité temporelle les puissances séculières ; qu'à cette occasion, la pureté de cette foi s'était considérablement altérée par une foule de superstitions monstrueuses, introduites

par l'invention humaine, et que c'était là l'origine des schismes dont il reconnaissait le premier le danger ; qu'au reste, l'expérience avait appris que la contrainte et la force étaient un mauvais moyen pour imposer une croyance ; qu'il valait mieux laisser chacun écouter sa propre conscience, parce que la voix de Dieu, qui nous parle par là, est plus digne d'être crue que celle des hommes ; qu'ainsi il espérait que quelques bruits contraires qui lui fussent parvenus à ce sujet, le roi de France n'en viendrait pas à une persécution déclarée contre les protestants de son royaume, d'autant qu'un moyen aussi violent ne pouvait manquer de rallumer les guerres civiles. Il conclut en disant que si Sa Majesté lui faisait l'honneur de le consulter sur une pareille affaire, son avis était qu'il fallait en remettre la décision à un concile national, libre et convoqué légitimement. Pour ce qui regardait la demande à lui faite de ne pas se mêler des affaires des huguenots, qu'il regardait pourtant comme ses frères, cette demande était fort inutile ; qu'on le verrait toujours se conduire avec la même modération, qui avait été la règle de sa conduite jusqu'à ce jour, et que ce ne serait jamais lui qui porterait le trouble dans les États de ses amis.

Cependant, Henri qui, comme on l'a vu, avait cru d'une bonne politique de se déclarer lui-même chef de la Sainte-Ligue, venait d'enjoindre au prévôt des marchands, l'Huilier de Saint-Mesmin, de faire signer à Paris la formule de l'union par tous les habitants sans exception. Mathieu de la Bruyère, lieutenant particulier, fut chargé par le prévôt de l'exécution de cet ordre, et il s'en acquitta avec zèle. Il fallait d'abord obtenir l'assentiment du Parlement ; le lieutenant se transporta chez le premier président, de Thou, et lui présenta la formule, ainsi que l'ordre de Sa Majesté. Alors de Thou prit une plume et écrivit en marge, sur la pièce même, ce qu'il y trouvait d'injuste et de dangereux, et il ne voulut signer qu'en mentionnant ces restrictions. Son exemple fut imité par un grand nombre d'honnêtes gens, qui avaient confiance en ses lumières et en sa probité, ce qui fut cause que les factieux du parti des princes lorrains portèrent leurs plaintes à la cour, contre le premier président, et supplièrent le roi de ne pas souffrir qu'un magistrat, son sujet, se permît de désapprouver hautement ce qui avait déjà eu l'approbation royale.

Le roi n'en était pas à apprendre les risques dont le menaçait la prétendue association catholique, et toujours aux aguets contre les projets de ce parti, dont il s'était vu contraint de se déclarer le chef, il donna à Claude Dorron, homme de sens et d'honneur, la commission d'aller secrètement s'aboucher avec de Thou, pour savoir de lui-même quelles si puissantes raisons il avait eu d'afficher une opposition aussi manifeste.

Ces deux hommes également vertueux eurent un entretien au milieu de la nuit. « Hélas ! s'écria de Thou, en répandant des larmes, à la prévision des dangers dont la patrie était menacée, hélas ! il est bien tard de penser à me consulter, quand déjà toutes nos villes et toutes

nos provinces, entraînées dans le parti de la Ligue et séduites par de vains dehors de religion, se sont fait un devoir de signer la fatale formule. Depuis longtemps, j'avais prévu le péril, et j'en avais averti le roi, mais mes conseils n'ont été payés que par l'indifférence du monarque et la haine de presque tous les habitants de la capitale. Aujourd'hui que mes craintes sont devenues des sujets réels de douleur, que reste-t-il à faire ? C'est en vain que nous voudrions arrêter le mal qu'on n'a pas permis à notre prudence de prévenir ; pourtant, puisque Sa Majesté veut avoir mon avis, je ne craindrai pas de le dire. C'est une vérité politique et sans exception, que tout parti, dans un État, tend nécessairement à la ruine de la société établie ; que devons-nous donc attendre, si le roi lui-même autorise maintenant, par une dissimulation mal entendue, cette cabale qui se forme sous nos yeux dans le royaume, à l'ombre d'un faux prétexte de religion ? Il a cru que pour la maîtriser et la diriger il lui suffisait de s'en déclarer le chef, et il n'a pas voulu voir qu'il se dépouillait par là de la majesté royale et de l'autorité que Dieu et sa naissance lui donnaient sur ses sujets, pour n'être plus qu'un chef de faction, pour n'avoir plus qu'une autorité d'emprunt, dont l'origine, beaucoup trop rapprochée et bien plus facile à être discutée, ne peut faire même aucune illusion. Dieu veuille que mes prévisions soient fausses, mais je serais bien trompé, si ceux qui lui accordent aujourd'hui le premier rang parmi eux n'en viennent pas bientôt à tourner leurs armes contre un maître qui ne tiendra plus sa suprématie que de leur consentement. Eh ! que de prétextes n'auront-ils pas pour colorer cette rébellion ? Outre celui de la religion, toujours si à portée et si facile à employer, ne pourront-ils pas, par exemple, trouver aussi trop insupportable le joug des impôts et les autres charges indispensables d'un État ? Déjà, il me semble entendre tonner dans les chaires chrétiennes la voix des prédicateurs appelant les populations à la révolte, se déchaînant, au nom du ciel, contre les puissances établies, déchirant la conduite du prince et des magistrats. Et qui pourra alors s'opposer aux empiétements d'un parti au service duquel on vient déjà de mettre la majesté royale ? La déposition du souverain et la ruine complète d'un des plus florissants États du monde me semblent devoir être la conséquence inévitable d'une démarche aussi imprudente que celle que Sa Majesté a cru devoir faire. Quant à moi, dans l'état où sont les choses, le seul conseil que je puisse maintenant donner à mon roi, c'est de tourner toutes ses vues du côté de la paix, d'empêcher que la faction, qu'il n'a déjà que trop favorisée, l'entraîne lui-même plus loin encore dans la guerre civile, et puisqu'on a déjà porté atteinte au dernier édit de pacification, de se hâter d'en faire un second, dont le roi lui-même veillera à maintenir l'inviolabilité. Qu'on évite surtout, et à tout prix, ces luttes armées des partis dont les factieux ont jusqu'à présent su se faire un spécieux prétexte, et quand la tranquillité sera une fois rétablie sur des bases solides, que Sa Majesté fasse arrêter et sévèrement punir ceux qui chercheraient à rallumer le feu de la révolte,

afin que le châtiment de ce petit nombre serve à retenir la multitude et les chefs eux-mêmes dans le devoir. »

Quand Dorron fut revenu à Blois et qu'il eut rendu compte au roi de ce qu'avait dit le premier président, Henri en parut frappé, et après être resté quelque temps dans un profond silence : « Nous avons trop attendu à consulter M. de Thou, s'écria-t-il ; je m'en aperçois trop tard, mais j'essaierai du moins de profiter de ses derniers avis et d'inspirer la terreur à mes ennemis, en faisant un exemple salutaire. On verra bientôt ce que le roi entendait par là.

En attendant, il fit paraître un nouvel édit, par lequel il déclarait que, conformément à la requête qui lui avait été présentée par les États, il voulait bien qu'à la vérité on ne tolérât plus que l'exercice d'une seule religion dans le royaume, et qu'il avait chargé le duc de Montpensier de faire part de cette résolution au roi de Navarre et au prince de Condé ; que cependant son intention n'avait jamais été d'user de violence envers les réformés, comme quelques gens mal intentionnés avaient osé le publier ; qu'au contraire, il déclarait qu'il les regardait et tenait en qualité de fidèles sujets, les prenait sous sa protection et sauvegarde, leur recommandant de rester tranquilles chez eux, et défendant à ses autres sujets de les molester en quoi que ce soit. Cet édit, dont les différentes dispositions étaient contradictoires, fut loin de produire l'effet qu'on en attendait. Les Ligueurs continuèrent à se croire assez forts pour pouvoir tout oser, et les protestants, à qui l'on ôtait l'exercice public de leur religion, ne pensèrent plus partout qu'à se préparer à une guerre générale.

Le roi, de son côté, mit aussi deux armées sur pied. Monsieur, qu'on avait irrité contre les huguenots, ses anciens alliés, en lui faisant croire qu'ils avaient voulu, quand il était parmi eux, le livrer aux reîtres, Monsieur, à qui l'on avait répété que le prince de Condé se moquait de lui et le contrefaisait en courant la bague, et aussi que les ministres protestants, dans leurs prédications, l'appelaient impie et homme sans foi, se trouva tout disposé à accepter le commandement de la première de ces deux armées. Le duc de Guise s'offrait pour conduire la seconde, mais le roi lui envia cet honneur, qu'il aima mieux accorder au duc de Mayenne. (Mézeray, t. III, p. 148, et suiv.)

En même temps on équipait une flotte commandée par Lansac, pour croiser sur les côtes de la Rochelle. Par ces mesures Henri tendait vers un double but : d'abord il espérait fatiguer le parti catholique, ou l'amener à ne plus batailler contre lui au sujet de l'impôt, quand il pourrait faire valoir les dépenses nécessitées par ces armements. Ensuite il comptait effrayer les huguenots par un pareil déploiement de forces, et parvenir ainsi à se rendre l'arbitre d'une paix nouvelle, avec des conditions moins onéreuses que celles de la paix qui venait d'être rompue, sinon décidément, du moins en fait. (Davila, t. II, liv. 6, p. 69.)

Mayenne fut le premier en état de prendre la campagne, et il entra avec son armée dans le Poitou. Le prince de Condé, qu'une mauvaise

querelle armait alors contre le baron de Mirambeau, au sujet de la place du Brouage que celui-ci avait tenté de lui reprendre, était au petit Niort, quand il apprit tout à coup que Mayenne arrivait pour l'attaquer. A cette nouvelle la terreur se répandit dans son armée, et si les catholiques en eussent profité pour livrer bataille, ils eussent pu indubitablement remporter une victoire complète ; mais Mayenne laissa échapper cette bonne occasion, et le prince eut tout le temps de se retirer dans la Saintonge et dans le pays d'Aunis, où il se retrancha, en gardant toute cette lisière qui s'étend depuis Saint-Savinien jusqu'à Coignac ; lui-même vint prendre ses quartiers à La Rochelle.

En même temps Louis de La Trémouille, chef et promoteur de la Ligue en Poitou, assiégeait la ville de Melle, qui se rendit par composition. Mais, le jour même de la reddition de cette place, La Trémouille expirait dans son camp d'une fièvre continue, et le vainqueur ne put faire dans la ville qu'il venait de conquérir son entrée que dans une bière. (Mézeray, *ubi supra.*)

Cependant la Saintonge et les provinces voisines se trouvaient en proie à des troubles sans cesse renaissants ; les protestants qui y dominaient n'étaient plus d'accord entre eux. La licence qui régnait parmi leurs troupes exaspérait les habitants, et les prédicateurs de leur suite ne se gênaient pas pour attribuer ce relâchement dans la discipline de ceux qu'ils appelaient les combattants de la foi, à la malheureuse union que ceux-ci avaient faite avec le parti des catholiques mécontents. (De Thou, t. VII, p. 504, liv. 64.)

Au milieu de tous ces éléments de discorde, le prince de Condé ne se trouvait pas peu embarrassé ; car il sentait d'un côté la nécessité de ne pas s'attirer la haine des populations, et d'autre part il avait tout intérêt à ne pas trop mécontenter les troupes qui l'appuyaient, en leur imposant une consigne plus sévère. Il lui fallut donc fermer les yeux et passer sur bien des choses qu'en toute autre occasion il aurait probablement sévèrement réprimées.

Il imagina alors de proposer aux plus turbulents une expédition aux Sables-d'Olonnes. L'entreprise ne paraissait pas trop difficile et promettait en outre des profits suffisants pour contenter les plus avides. Il y avait là vingt-cinq navires chargés de blé pour l'Espagne, et qui pouvaient être enlevés, corps et biens, pendant qu'un vent contraire les retenait à la côte. Les plus mutins des Rochellois, à qui la chose fut proposée, firent donc incontinent leurs préparatifs ; le comte de Montgommery, fils de celui que Catherine avait livré au bourreau, et le sieur de Mouy se mirent à la tête de cette troupe composée de quinze cents hommes ; et, quoique les marchands eussent, à la première nouvelle de l'expédition projetée contre eux, acheté du prince, à prix d'argent, la promesse de n'être point inquiétés, la troupe n'en marcha pas moins vers les Sables dont on s'empara, aussi bien que de la Chaume. Ces deux places, les principales barrières du territoire d'Olonne, ne sont séparées que par une espèce de baie que le reflux laisse à sec. (De Thou, *ibid.*)

Or, le seigneur de Bouillé s'était, à l'arrivée des huguenots, retiré dans le château de La Chaume avec environ cinquante des habitants, tous bons soldats et excellents marins, dans l'espoir que l'armée royale arriverait bientôt à son secours ; mais le secours ne venant pas, ceux d'Olonne, pour sauver leurs concitoyens, députèrent alors de nouveau au prince, offrant de se remettre à sa discrétion, pourvu qu'il s'engageât à les garantir contre le pillage et contre la fureur de leurs ennemis. Leur demande ayant été favorablement accueillie, Condé fit partir aussitôt l'ordre de suspendre toute hostilité ; mais cet ordre arriva trop tard : Bouillé avait déjà capitulé, et, moyennant une somme dont on était convenu, lui et ses compagnons avaient obtenu la liberté de sortir, vie et bagues sauves. En dépit de cette convention, et malgré l'ordre du prince, les assiégeants n'en traitèrent pas moins la garnison du château de la Chaume comme si la place eût été emportée d'assaut ; la plus grande partie de ces malheureux furent impitoyablement massacrés.

Une aussi flagrante infraction à la foi des traités révolta les habitants de Ré et de toutes les autres îles voisines. Quoique protestants pour la plupart, tous coururent aux armes, et jurèrent d'en user envers ces furieux comme envers des bêtes féroces.

Ce fut là comme un signal qui annonçait aux huguenots la ruine de leur parti. Dès lors leurs troupes commencèrent à se débander; les uns se contentèrent de se retirer chez eux, les autres allèrent prendre du service dans l'armée royale. Mais la désertion devint surtout générale parmi ceux qu'on appelait les catholiques politiques, et que nul intérêt de religion n'attachait aux réformés ; aussi le roi de Navarre, effrayé de cet abandon, prit-il la résolution de signer une paix quelconque, et quelles qu'en fussent les conditions, pour peu qu'elles fussent à peu près tolérables. (De Thou, *ibidem*, p. 508.)

Condé tenta encore de vaincre les difficultés d'une pareille situation. Il parvint à convoquer une assemblée des habitants des îles. Il leur remontra que la flotte qui était sous les ordes de Lansac et qui se trouvait déjà prête à appareiller, à Bordeaux, ne manquerait pas de faire d'abord une descente chez eux pour boucher toutes les avenues de La Rochelle par mer tandis que Mayenne l'assiégerait par terre : Il les exhorta à réunir tous leurs efforts pour s'opposer de leur côté à l'exécution d'un pareil plan qui amènerait la ruine de tous et il obtint d'eux qu'ils lui prêteraient encore leur concours malgré les sujets de plaintes qu'on leur avait donnés. Les Rochellois fournirent aussi dix mille écus d'or et l'on travailla aussitôt à équiper une flotte protestante dont le commandement fut confié à Georges d'Amboise avec le titre d'amiral.

Mayenne, en effet, arrivait avec une armée formidable. Après avoir pris Tonnay-Charente, dont le gouverneur se fit bravement tuer en se défendant, il était entré sans coup férir dans Rochefort, et de là il s'était dirigé sur Marans, où commandait l'historien La Popelinière, qui n'avait avec lui que deux cents arquebusiers et une vingtaine de cavaliers. Le

prince de Condé se hâta de lui envoyer deux cents autres arquebusiers, et ce fut avec ce renfort bien insuffisant que La Popelinière se prépara sérieusement à résister contre toute une armée. Il fit entrer des vivres et des munitions dans la place qu'il fortifia aussi bien que les circonstances le permettaient ; ensuite il fit jurer à la garnison de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, mais à l'approche de l'ennemi ce serment fut bien vite oublié, et, malgré les efforts du brave commandant, la garnison quitta lâchement son poste et s'enfuit droit à La Rochelle. (La Popelinière, t. II, liv. 3.)

Mayenne la poursuivit de si près qu'il arriva presque en même temps qu'elle, aux portes de la ville, et là, après avoir rangé son armée en bataille du côté de Lafont d'Ès, il envoya défier par un trompette le prince « de venir rompre avec lui une lance, pour l'amour de sa maîtresse. » Le prince répondit à ce défi « que Monsieur le duc devait un peu mieux se rappeler la différence qu'il y avait entre eux ; que si pourtant il avait si grande envie de se mesurer avec lui, l'occasion ne tarderait pas à s'en présenter dans quelque bataille où l'inégalité du rang ne serait plus un obstacle à leur rencontre. » (Mézeray, t. II, *ubi supra*. — Matthieu, *Histoire de Henri III*, liv. 7, p. 445.)

La ville était cependant livrée à l'inquiétude et le canon des catholiques abattait chaque jour quelqu'une des maisons les plus rapprochées dans lesquelles s'étaient refugiés ceux qui s'étaient sauvés de Marans, et cela sans qu'on vînt à leur secours du dedans, où il y avait alors « de grandes brouilleries. » Les bourgeois ne voulaient pas sortir, de peur qu'en leur absence les nobles s'emparassent de la place, et la noblesse n'osait aussi s'éloigner dans la crainte que les bourgeois ne lui fermassent les portes. C'était la nomination d'un maire qui avait dans le principe excité toutes ces querelles. Les deux partis n'avaient pu s'accorder sur l'élection, et de leur animosité réciproque il était résulté que dans la ville on était près d'en venir aux mains, et que dans les bourgades où les huguenots avaient garnison « il se commettait tant de cruautés, blasphèmes et vilainies, qu'il vaut mieux supprimer une histoire aussi exécrable que de la laisser à la postérité. » (La Popelinière, t. II, liv. 44.)

Ce qui contribua encore à augmenter le désordre fut une contrariété particulière que le prince lui-même venait d'éprouver. Il avait pour lieutenant de sa compagnie de gens d'armes, et en même temps pour intendant de sa maison, un sieur de Montaigne, auquel il était extrêmement attaché. Or, ce favori était devenu suspect aux ministres, parce qu'il était catholique, et ils firent courir de mauvais bruits sur son compte. Ils l'accusèrent de s'être laissé gagné par la reine-mère à laquelle il avait promis, disaient-ils, de livrer son maître, aussitôt qu'il en trouverait l'occasion. Montaigne, au lieu de se disculper, préféra se retirer dans sa maison, annonçant qu'il allait y chercher le repos et la tranquillité qu'on ne trouve jamais à la suite des princes ; mais il s'en alla à la cour et l'accueil gracieux qu'il y reçut contribua à faire croire

que les soupçons de ses accusateurs n'étaient pas trop mal fondés. (MÉZERAY, t. II. p. 150.)

Il arriva de là que le prince tomba dans une grande appréhension pour sa vie, qu'il commença à se méfier de tout le monde, parce qu'il s'était vu tromper, à ce qu'il croyait, par celui qu'il avait tant aimé, et son caractère aigri devint chaque jour plus exigeant et plus difficile.

Malgré tant de circonstances favorables, le duc de Mayenne ne se crut pas assez en forces pour rester plus longtemps devant La Rochelle et il se replia sur le Poitou, pour y attendre de nouveaux secours.

Mais sur ces entrefaites on était de nouveau entré en pourparlers pour la paix avec le roi de Navarre, qui, comme on l'a vu, semblait tout à fait bien disposé pour un arrangement; aussi la cour espérait-elle le faire aisément consentir à quelques modifications aux derniers traités. On convint d'abord d'une trêve de quinze jours, pendant laquelle ce prince, au lieu de rester sur les lieux pour y disputer ses intérêts, s'en alla en toute hâte en Béarn faire, à ce qu'il disait, une visite à la princesse sa sœur, mais en effet pour voir la jeune Tignonville, dont il était alors amoureux. (*Mémoires de Sully*, édition corrigée, t. I, p. 75.)

Des conférences traitées d'une manière aussi leste par le principal intéressé n'aboutirent à aucun résultat, et les hostilités recommencèrent avec plus d'animosité que jamais.

Sainteri, qui était du parti des princes, quoiqu'il fût d'ailleurs bon catholique, venait de s'emparer de la Mirande. A cette nouvelle la noblesse du pays s'assembla à Condom, prit les armes et accourut avec tant de diligence que Sainteri, enveloppé de toute part, fut obligé de se retirer dans le château, où il fut brûlé avec ses compagnons, à la vue même du secours qui lui arriva une heure trop tard. (MÉZERAY, *ubi supra.*)

C'était le roi de Navarre lui-même avec toutes les forces qu'il avait pu réunir. L'armée des nobles catholiques n'hésita pas à marcher au-devant de lui et se rangea en bataille, à portée de l'artillerie. Il se fit force beaux coups de lance « que les braves des deux armées donnèrent pour leurs maîtresses ; » mais tout se borna à ces duels chevaleresques, et on n'osa pas en venir à une action générale. Du côté des nobles il y avait rivalité parmi ces gentilshommes à qui commanderait et n'obéirait pas. Le désordre était encore plus grand dans l'armée du roi de Navarre.

Ce prince venait de se donner un nouveau favori dans la personne de Laverdin, gentilhomme catholique, que tout le monde disait dévoué à la reine-mère, et il ne voyait plus que par les yeux de ce nouvel ami, auquel il accordait imprudemment, dans son affection, le pas sur tous ses anciens et fidèles serviteurs. C'était ce même Laverdin qui avait été le promoteur et le compagnon de la fuite du prince, quand il s'échappa de la cour où on le retenait prisonnier ; mais on disait tout haut que le nouveau favori n'avait agi que d'après un plan combiné par la politique astucieuse de Catherine. (MÉZERAY, *ubi supra.*)

Quoi qu'il en soit, le vicomte de Turenne et le brave La Noue lui-même accusèrent Laverdin de ne pas servir avec fidélité. Ils en vinrent même, dans la chaleur de cette discussion, jusqu'à mettre l'épée à la main, en présence du prince, qui fut obligé de se jeter au-devant pour éviter l'effusion du sang. Ce fut alors que La Noue, reconnaissant qu'il n'y avait plus place autour du roi de Navarre que pour la trahison et les lâches complaisances, et que sous le beau nom d'intérêt général se cachaient et se fomentaient les plus basses intrigues de l'égoïsme, jugea à propos de s'éloigner de cette cour. Il partit, se promettant de ne plus songer qu'à trouver quelque moyen de détourner les maux qu'il prévoyait pour la patrie et de transporter, s'il était possible, dans les Pays-Bas, la guerre qui désolait l'intérieur du royaume. (Mézeray, *ubi supra.*)

CHAPITRE V

1577 ET 1578 : — ARGUMENT. MONSIEUR ASSIÈGE LA CHARITÉ.
SIÈGE ET DESTRUCTION D'ISSOIRE.
SIÈGE ET PRISE DE BROUAGE. — PROPOSITIONS DE PAIX.
DAMVILLE EN LANGUEDOC. — LA PAIX EST FAITE PAR L'ÉDIT DE POITIERS.
COMÈTE. — MORTS ILLUSTRES. — DUEL DE QUÉLUS. — SAINT MÉGRIN ASSASSINÉ.
DÉBAUCHES A LA COUR. — CONDUITE DE DAMVILLE.
BEAUCAIRE. — LE COMTAT VENAISSIN. — SIÈGE DE MENERBES.
MENÉES DE BELLEGARDE AVEC LA SAVOIE.
LA REINE-MÈRE EN GUYENNE. — SURPRISE DE LA RÉOLE.
COMMENCEMENT DES CONFÉRENCES DE NÉRAC. — MONSIEUR AUX PAYS-BAS.

Monsieur avait enfin pu se mettre en campagne, avec l'autre armée dont le roi lui avait donné le commandement, et il s'était dirigé d'abord par le Berry, dans le dessein de s'emparer de La Charité, pour opérer ensuite plus sûrement dans l'Auvergne et dans les autres provinces voisines ; il passa la Loire sans rencontrer de résistance, et vint prendre ses quartiers dans un lieu nommé La Chapelle, tout proche de la ville. Il avait avec lui douze mille hommes de pied, trois mille chevaux et vingt-deux pièces de canon. La Châtre était son maréchal de camp, et, à vrai dire, son directeur dans la conduite de cette guerre ; le duc de Guise, le duc de Nevers, ainsi qu'un grand nombre de jeunes seigneurs de la cour, s'étaient fait une gloire de l'accompagner, en qualité de volontaires, et Biron commandait l'artillerie. (De Thou, t. VII, liv. 63, p. 499. — Mézeray, t. III, p. 151.)

Jacques Moroge, sieur Deslandes, un des plus notables d'entre les bourgeois, commandait dans la place : c'était un brave et prudent capitaine ; mais il se trouva si subitement assiégé qu'il n'eut loisir de faire entrer dans la ville que quarante-cinq ou cinquante gentilshommes de ses parents avec trois ou quatre cents soldats.

Les troupes du roi firent leur première attaque du côté du pont, et le comte de Martiningue, qui commandait l'infanterie, sous les ordres de Monsieur, y fut mortellement atteint d'un coup de couleuvrine. La reine-mère, qui l'aimait beaucoup, voulut que son corps fût rapporté à Paris, où elle le fit ensevelir dans l'église des Célestins. (De Thou, *ubi supra.*)

La brèche fut toutefois ouverte par une batterie de trois canons qui renversa presque aussitôt toutes les fortifications d'un ouvrage avancé nommé la tour de Coufain ; en même temps le duc de Guise s'emparait du fossé, et Claude de Saint-Agnan attaquait le retranchement dressé à la tête même du pont.

Malgré la vivacité de cette triple attaque, les assiégés, qui vu leur petit nombre, ne pouvaient opposer qu'une cinquantaine de soldats à chaque brèche, n'en résistèrent pas moins toute la journée du trente avril, et soutinrent bravement les décharges multipliées de l'artillerie royale ; mais le lendemain, voyant leurs murs ouverts de tous les côtés et reconnaissant qu'il était impossible de prolonger la défense, ils envoyèrent le sieur de La Ferté proposer des articles de capitulation. (Mézeray, *ubi supra.*)

Il fut convenu que les officiers de la garnison pourraient sortir avec leurs chevaux et leurs armes ; que les soldats garderaient l'épée au côté, et qu'on leur donnerait une escorte pour les conduire en lieu de sûreté. Ces conditions réglées, Monsieur fit son entrée dans la ville par la brèche, et après en avoir remis le commandement au duc de Nevers, il prit aussitôt la poste avec le duc de Guise, pour retourner à Blois où était la cour. « Ils étaient bien aises d'être les premiers à porter la nouvelle de leur victoire et de venir conter leurs beaux faits à leurs dames desquelles ils avaient reçu des écharpes avant de partir. » Le duc de Nevers pendant ce temps-là tirait bon parti de son poste de commandant de La Charité, contre laquelle, il avait, dit-on, une vieille animosité. Il rançonna les habitants, il fit démolir la tour carrée du château, s'empara des grosses cloches du prieuré et fit abattre deux arches du pont, parce que, prétendait-il, passant dans sa jeunesse en bateau sous ce pont, une pierre s'en était détachée et avait failli le blesser. (Gillet, *Annuaire du Nivernais.* — Mézeray, t. III, p. 152.)

Cependant l'armée royale continua sa route vers l'Auvergne, pour y reprendre les places dont les huguenots s'étaient emparés dans cette province. Un nommé Merle, fils d'un cardeur de laine de la ville d'Usèz, homme entreprenant et dont les talents militaires s'étaient formés dans ces guerres malheureuses, avait surpris naguère les villes d'Issoire et d'Ambert. Le roi de Navarre avait tout aussitôt envoyé le sieur de Chavagnac pour prendre le commandement de ces deux places, et le capitaine Merle était allé tenter de nouveaux exploits dans les Cévennes, où il se rendit encore maître de la ville de Marieuge en Gévaudan.

L'armée catholique arriva d'abord devant Issoire, qui est une ville située sur les rives de l'Allier. La place fut sommée ; et sur son refus de se rendre, le siège commença. A cette nouvelle, Monsieur quitta la cour et se rendit de nouveau au camp. Guise, le duc de Mercœur et le duc de Nevers dressèrent simultanément trois attaques de trois côtés différents ; mais tout à coup, le troisième jour de juin, survint une tempête mêlée de pluie et de tonnerre, dont la violence força les assiégés à abandonner la défense de leurs murailles, et les assiégeants à quitter

la tranchée. La foudre tomba sur le clocher de la grande église et le réduisit en cendres ; puis le duc de Nevers, profitant de la consternation des habitants, parvint à ouvrir une large brèche, à la porte du Barbigeau qu'il attaquait. Cela n'empêcha pas les gens d'Issoire, le lendemain, quand ils furent revenus de leur première frayeur, de faire une sortie dans laquelle ils perdirent beaucoup de monde ; mais ils en tuèrent aussi beaucoup de ceux du camp du roi, et la brèche fut réparée. (De Thou, *ubi supra*, p. 501.)

Alors Monsieur tint un conseil de guerre dans lequel il fut résolu que, pour épargner le sang, on sommerait une seconde fois la ville de se rendre. Les assiégés, qui venaient d'apprendre que le brave capitaine Merle se préparait à leur amener du secours, refusèrent toute proposition d'accommodement, et l'ordre fut aussitôt donné de se préparer à un assaut général.

Le duc de Guise, désireux d'avoir l'honneur, lui tout seul, d'emporter la place, voulut prévenir les autres, et sans attendre que le signal fût donné, il s'élança le premier, en simple pourpoint, à la tête de toute la jeune noblesse de l'armée, que son exemple encourageait ; mais il fut repoussé avec perte. Bussy, le capitaine Lamothe et Montmorin furent tués à ses côtés ; presque tous les autres seigneurs furent dangereusement blessés, et les assiégés, qui pour leur part avaient perdu cinq cents hommes, restèrent maîtres de leurs murs et de leurs forts. (Mézeray, *ubi sup.*, 152.)

Le duc de Nevers, qui avait prévu le résultat de l'imprudente tentative de cette noblesse, et qui n'était pas fâché de donner une leçon à tous ces jeunes volontaires pour leur apprendre à mieux obéir aux ordres, défendit aux troupes qu'il commandait de s'ébranler, disant qu'il voulait attendre, lui, le signal convenu, et il laissa impitoyablement écraser les assaillants qu'il aurait pu secourir.

Ce ne fut que le lendemain qu'il fit de nouveau diriger le feu de ses batteries contre la porte du Barbigeau. La brèche, qu'on n'avait pas eu le temps de réparer solidement, fut bientôt ouverte une seconde fois, et les assiégés, qui avaient déjà perdu leurs plus braves combattants, offrirent alors de se rendre, si on voulait leur accorder vie et bagues sauves. Monsieur refusa cette proposition, qui venait trop tard. Il exigea qu'ils se rendissent sans condition aucune, et l'artillerie continua à balayer leurs remparts démantelés et à leur tuer beaucoup de monde.

Il fallut qu'ils en passassent par ce que le prince exigeait d'eux ; ils s'en remirent donc à sa miséricorde. En conséquence, Monsieur leur envoya l'ordre de s'assembler dans la grande église, puis, l'après-midi, les troupes royales entrèrent en bataille par la brèche. Ce fut un massacre épouvantable. Les vainqueurs, irrités d'une résistance qui leur avait coûté tant de monde, se jetèrent en furieux sur cette foule désarmée, et « il n'y a point de violence ni d'excès qu'ils n'exerçassent sur ces malheureux. » La ville fut ensuite livrée au pillage, mais au milieu de tout ce tumulte, le feu ayant pris à quelques maisons, l'embrasement, secondé

par le vent qui soufflait alors avec violence, devint bientôt général, et Issoire ne fut qu'un monceau de débris fumants. (De Thou, *ubi sup.*)

L'armée royale marcha de là contre Ambert, qui, dans la crainte d'un sort pareil, se rendit sans résistance, et Monsieur, trouvant qu'il en avait assez fait pour sa gloire et pour rétablir l'autorité du roi en Auvergne, revint à la cour, toujours accompagné du duc de Guise. (De Thou, p. 503.)

Cependant la flotte que le roi avait placée sous les ordres de Lansac était réunie au nombre de soixante voiles, et s'était mise en route. Ainsi que l'avait bien prévu Condé, elle se dirigea d'abord vers les îles de Ré et d'Oleron. Les vaisseaux que le prince faisait armer de son côté se hâtèrent de prendre également la mer, quoique leurs préparatifs ne fussent pas encore terminés entièrement, et les deux armées navales se rencontrèrent vers Chef de Baya. Mais ni l'une ni l'autre n'osa commencer un combat sérieux : on se borna à se canonner de loin. Lansac se contenta de s'approcher de l'île de Ré, qu'il somma de se rendre, et sur le refus des insulaires, il ne crut pas devoir s'arrêter plus longtemps ; il alla aborder à Saint-Michel-en-L'Herm, où il comptait trouver les troupes qu'on lui avait promises, et dont il jugeait le concours indispensable à la réussite de son expédition. (De Thou, *ub. sup.*)

Rien n'était prêt. Il n'y avait là ni troupes ni munitions, et il perdit, à attendre, plusieurs jours, que la flotte des huguenots employa plus utilement à compléter son armement. Aussi se vit-elle en état de venir de nouveau chercher l'ennemi, avant qu'il eût eu le temps de rallier toutes ses forces, et il fut résolu, dans le conseil des protestants, qu'on lui livrerait la bataille s'il était possible.

L'amiral catholique, trompé dans son attente, ne songeait plus qu'à reprendre la route de Bordeaux. Il fut vigoureusement accueilli en passant, par le canon de l'île de Ré, puis, toujours poursuivi par la flotte ennemie, il fut obligé, pour l'éviter, de s'engager dans un bas-fond, qu'on nomme le Pas-des-Anes, tout rempli d'écueils et de bancs de sable très-dangereux. Les protestants n'osèrent pas le poursuivre dans un pareil endroit, où il était d'ailleurs protégé par les feux de la tour de Cordouan, et ils rentrèrent dans La Rochelle aussi triomphants que s'ils avaient entièrement défait l'armée du roi.

De son côté, le duc de Mayenne sortait enfin de son inaction. Il venait de recevoir de forts secours composés de jeunes gentilshommes de grand nom et d'une partie des troupes de l'armée de Monsieur, qui s'était à peu près débandée après la prise d'Issoire. Il vint camper au village d'Hiers, tout auprès de la ville du Brouage, dans le dessein de prendre cette dernière place, qui incommodait singulièrement les habitants de Bordeaux. (Mézeray, t. III, p. 155.)

Déjà il s'était emparé de quelques ouvrages avancés, quand le prince de Condé, qui tenait à conserver une ville dont la possession lui avait déjà coûté tant de querelles et tant de démarches, s'embarqua lui-même

sur la flotte rentrée à La Rochelle, et parut en bataille à la vue du camp royaliste. Les assiégeants, menacés d'une descente qui allait les mettre entre deux feux, ne songeaient plus qu'à se retirer ; mais tout à coup il survint une tempête si violente, que la plus grande partie des officiers de la flotte se trouvant incommodés du mal de mer, conseillèrent au prince de ne pas livrer le combat dans de pareilles conditions. Il est bon d'ajouter que ces officiers étaient presque tous Rochellois, et que La Rochelle ne voyait qu'avec inquiétude l'importance que Condé voulait donner à la ville du Brouage. On savait qu'en effet son intention était de la rendre assez forte pour qu'il pût l'opposer à La Rochelle elle-même, dont les habitants lui paraissaient trop exigeants et trop intraitables. (De Thou, *ubi sup.*)

La flotte protestante s'en retourna donc sans avoir rien tenté, et le siège put être continué. La place fut complètement entourée du côté de la terre. Alors le gouverneur Manducage fit la revue des troupes qu'il avait avec lui et de tous ceux qui pouvaient contribuer à la défense. Il se trouva qu'on pouvait compter sur un peu plus de mille combattants, mais il n'y avait pas dans la ville assez de vivres pour nourrir longtemps ce nombre d'hommes, car ceux d'Olonne et des autres îles, mécontents de l'injustice que le prince avait faite au baron de Mirambeau, leur seigneur, en s'emparant du Brouage, s'étaient depuis quelque temps déjà refusés à y apporter des provisions. On jugea qu'il n'y avait pas de temps à perdre et qu'il fallait faire une sortie générale et désespérée. Mais la fortune ne permit pas d'exécuter ce projet.

L'amiral protestant, Georges d'Amboise, que les assiégés avaient fait prévenir de leur résolution, revint avec sa flotte pour leur prêter secours. Il trouva que les vaisseaux du roi avaient eu le temps d'arriver avant lui, et comme ils avaient été rejoints par cinq galères commandées par le chevalier de Montluc, ils étaient en force bien supérieures et lui barraient le passage. D'Amboise n'hésita pas cependant à les attaquer, mais un seul de ses navires se montra assez dévoué pour suivre celui de l'amiral, les autres restèrent spectateurs du combat.

« Ce fut un spectacle digne de la compassion des vainqueurs eux-mêmes de voir ces deux bâtiments criblés de coups de canon, sans mâts et sans voiles, après avoir eu sur leurs bords plus de cent hommes d'équipage tués ou blessés, aller échouer sur les bancs de sable qui sont en grand nombre dans ces parages. (De Thou, liv. 69, t. VII, p. 519.)

A la nouvelle de ce désastre, Condé se transporta lui-même sur la flotte pour ranimer le courage des troupes et arrêter la désertion qui commençait à se mettre parmi elles. En même temps, il fit parvenir dans la ville assiégée la promesse qu'avant peu de jours l'échec qu'on venait de recevoir serait réparé, et que la place serait secourue. Manducage, comptant sur cette assurance, fit différer la grande sortie qu'on avait préparée, et fit savoir en retour au prince, qu'il répondait de sa garnison si l'on pouvait seulement lui faire parvenir des vivres.

Mais le prince avait promis beaucoup plus qu'il n'était en état de

tenir ; l'esprit de révolte prenait chaque jour une nouvelle activité à La Rochelle; les bourgeois accusaient hautement les nobles d'agir avec trop de mollesse et de s'entendre avec leurs ennemis. « N'avons-nous pas, disaient-ils, poussé déjà beaucoup trop loin la complaisance pour ces hauts et puissants seigneurs, qui nous laissent porter toutes les charges de cette guerre, et qui seuls veulent en retirer tout l'avantage et tout l'honneur ? Il est temps enfin de prendre un parti auquel nous aurions bien fait de nous résoudre plus tôt. Pourquoi nous confier à des gens qui sont étrangers à notre ville, et dont nous sommes volontairement devenus les esclaves ? Hâtons-nous de nous débarrasser de tous ces tyrans. »

Les seigneurs, de leur côté, se plaignaient de l'injustice du peuple. Est-ce la première fois, répondaient-ils, qu'on voit la fortune se plaire à déjouer les plans les mieux concertés? Et surtout est-il étonnant qu'il en soit ainsi, quand une populace turbulente et soupçonneuse, incapable de voir et de juger sainement, vient à vouloir se mêler de discuter et de contrarier tous les moyens d'exécution qu'on avait sagement élaborés ? Et maintenant, voyez encore ; on se refuse à faire aucun préparatif, on ne veut prendre aucune mesure, on trouve sans doute que c'est assez de se plaindre et d'accuser l'autorité des chefs. Certes, quand le droit du commandement, qui devrait résider dans une seule tête, se trouve ainsi partagé entre une multitude de séditieux, en peut-il résulter autre chose que désordre ? (De Thou, *ibid.*, p. 521.)

Ainsi les protestants, oublieux du danger, ne pensaient plus qu'à élever des récriminations plus ou moins fondées, les uns contre les autres, et pendant ce temps-là, Lansac, avec sa flotte victorieuse, s'emparait tranquillement de l'île d'Oléron, et interceptait toute communication entre La Rochelle et la place assiégée. Les secours que le prince de Condé tenta encore de faire passer furent ou repoussés, ou interceptés et massacrés. Le roi alors, voyant que rien ne pouvait plus arrêter le succès de ses armes de ce côté-là, partit de Blois et vint jusqu'à Poitiers, où il fit son entrée solennelle au mois de juillet, bien décidé à hâter par sa présence dans le voisinage de son armée la fortune qui commençait déjà à se déclarer en sa faveur. (De Thou, *ibid.*, p. 522.)

Tout d'abord il envoya les Suisses de sa garde au camp, et Mayenne, renforcé de ce nouveau secours, dressa une autre attaque contre le bastion dit du Pas-de-Loup, qui défendait le Brouage au sud, du côté même de la mer. Après l'avoir battu de cinq cents coups de canon, il y fit donner l'assaut. Cette position fut un moment au pouvoir des troupes royales ; Manducage, qui survint, la reprit bravement quelques instants après, mais il y reçut à la cuisse une blessure qui devint bientôt mortelle.

Le prince de Condé faisait pour lors désarmer la flotte protestante devenue inutile, et qui était restée à Chef de Baya, car il ne lui était pas demeuré assez de marins pour la conduire et la défendre, et il craignait que les catholiques ne vinssent s'en emparer et le priver de

l'artillerie qui était dessus. Lansac, prévenu à temps de ce désarmement, accourut avec ses vaisseaux, et son apparition, du plus loin qu'on put l'apercevoir, produisit une telle frayeur, que ce fut un sauve qui peut général. Les deux principaux des bâtiments des huguenots, nommés *Le Prince* et *La Florissante*, tombèrent au pouvoir de l'amiral du roi, et comme le premier faisait eau de toute part, il y fit mettre le feu après en avoir retiré l'artillerie ; *la Florissante*, qui s'était rendue sans combat, fut emmenée par le vainqueur.

Sur ces entrefaites, les provisions, déjà rares dans la ville assiégée, commencèrent à manquer tout à fait, et en même temps les soldats ne montraient plus le même courage. Les officiers eux-mêmes et la noblesse murmuraient de l'abandon où on les avait laissés, et le gouverneur Manducage, presque expirant par suite de sa blessure, s'efforçait en vain de calmer ces fâcheuses dispositions des esprits, en leur répétant qu'on ne pouvait tarder de voir arriver les secours promis par le prince de Condé.

« A quoi bon, s'écria le sieur de Séré, l'un des nobles volontaires qui s'étaient jetés dans la place pour la défendre, à quoi bon demeurer ici les bras croisés, en consommant le peu de provisions qui nous restent encore ! Vous attendez du secours ? Et sur quel fondement raisonnable pouvez-vous baser l'espoir de le voir arriver jusqu'à nous ? Est-ce pour cette belle espérance que nous devons nous exposer à nous voir par la famine livrés pieds et poings liés à nos ennemis ? Croyez-moi, prenons plutôt une résolution plus digne de la valeur française, revenons à la première idée que nous avions eue naguère et que de fallacieuses promesses nous ont fait à tort abandonner, et par une sortie vigoureuse repoussons nous-mêmes, sans plus compter sur personne, l'ennemi qui nous assiège. Voulez-vous me suivre, j'ose encore compter sur un heureux succès. » (De Thou, p. 523.)

Cette proposition obtint l'assentiment général. On fit choix des plus braves et des plus valides de la garnison, Séré se mit à leur tête, et cette poignée de soldats vint donner avec une telle impétuosité sur les royalistes, qu'elle les mit en déroute. Séré et quelques-uns des siens avaient même déjà franchi le retranchement, se croyant suivis du reste de leurs compagnons, quand ils se trouvèrent soudain enveloppés par les Suisses de la garde royale, qui les taillèrent tous en pièces. Ainsi, cette sortie entreprise avec tant de résolution, et qui avait d'abord, par son premier succès, donné l'espoir d'une prochaine délivrance à ceux qui, restés dans la ville, regardaient le combat du haut des remparts, cette sortie ne servit qu'à rendre plus affreuse encore la situation des assiégés.

Manducage se mourait alors. Ce fut La Rocle qui prit le commandement, et ce nouveau gouverneur, aussi brave que l'autre, persista à tenir jusqu'à la dernière extrémité. Toutes les avenues étaient rigoureusement interceptées, Lansac venait de boucher tout à fait l'entrée du canal par une estacade de pieux entrelassés et liés ensemble par

des cables, de sorte qu'il ne restait plus aux assiégés qu'à mourir de faim ou à se rendre à discrétion. Ce fut en ce moment que Strozzi, qui exerçait dans l'armée assiégeante les fonctions de lieutenant-général, ne put plus résister à la compassion généreuse qu'il ressentait pour ces braves gens dévoués à une mort atroce. Jugeant bien qu'ils ne voudraient jamais entamer d'eux-mêmes une négociation qui pouvait seule les sauver, il fit demander à parler à un sieur de Maninville qui se trouvait dans la place, et dont la mère avait été sa nourrice. (De Thou, *ubi supra.*)

Maninville accepta le rendez-vous après avoir pris l'avis de ses autres compagnons. Et là Strozzi s'efforça de lui faire comprendre toute l'imprudence coupable qu'il y aurait à ne pas capituler, quand il ne leur était plus possible de se défendre. Il finit par lui faire offre de ses services, en promettant d'obtenir du duc de Mayenne des conditions raisonnables.

Sur le rapport de Maninville, ceux de la ville entrèrent en négociation, et ils commencèrent par obtenir de donner avis de leur situation au prince de Condé, vers lequel on leur permit de faire passer des députés. Celui-ci, après avoir loué hautement et devant tous le dévoûment de la garnison, prit les députés en particulier et tâcha de les engager à obtenir que la ville tînt encore bon seulement pendant trois jours, promettant que le secours serait prêt avant cette époque. Mais ce secours parut beaucoup trop incertain aux assiégés, qui aimèrent mieux signer la capitulation que de s'exposer à une perte inévitable.

En conséquence, Brouage se rendit au duc de Mayenne, à condition que la noblesse, les officiers et la garnison avec armes et bagages, enseignes ployées, mais mèche allumée, sortiraient de la ville en silence et sans pousser aucun cri ; que ceux qui prendraient leur route par terre seraient escortés par Strozzi ; que Lansac remettrait de même en lieu de sûreté ceux qui voudraient aller par mer ; que les habitants restés dans la ville et dans les îles ne seraient en aucune façon inquiétés pour le passé, et qu'on leur laisserait la jouissance de leurs biens et la liberté de conscience. Strozzi veilla lui-même à ce que ces conditions fussent fidèlement remplies par le duc de Mayenne, tandis que les Rochellois, qui étaient en partie cause de la perte de cette place, se prirent à crier contre ceux qui l'avaient si noblement défendue, leur reprochant de n'avoir pas attendu le secours qu'on promettait de leur envoyer.

Condé cependant voyait son influence très-compromise par le mauvais succès de ce siège, et les affaires des huguenots commençaient à lui paraître dans un véritable péril. Il sortit de La Rochelle avec un corps de gentilshommes et de soldats choisis qui formaient environ trois cents hommes à cheval, et toujours poursuivi par divers détachements de l'armée royale, il se dirigea vers Saint-Jean-d'Angély, où il prit encore quelques troupes. De là passant par Barbezieux, il se rendit à Pons, résolu d'y attendre le roi de Navarre, et de faire sa jonction avec les troupes de ce prince, pour tenter encore un dernier effort et rétablir, s'il était possible, la fortune du parti.

Vers ce même temps, Damville, gouverneur du Languedoc, l'un des premiers instigateurs de l'union entre les catholiques politiques et les huguenots, trouvait plus d'avantage à se séparer de la cause de ces derniers, gagné, dit-on, par les sollicitations de sa femme revenue depuis peu de Blois, chargée de belles promesses de la part de la cour et de la reine-mère. Il était de plus rebuté des mauvais procédés qu'avaient eus pour lui les chefs des huguenots, dans la province qu'il commandait, et qui l'avaient fait expulser de Montpellier. (De Thou, *ibid.*, p. 327.)

Aussitôt qu'il eut fait connaître ses nouvelles intentions, le maréchal de Bellegarde reçut de la cour l'ordre de seconder ce nouvel allié avec les troupes qu'il commandait, mais on ajoute qu'il fut aussi chargé secrètement par la reine-mère de surveiller la conduite de Damville, et d'empêcher adroitement qu'il ne parvînt à rétablir son influence dans le pays. Quoi qu'il en soit, pendant uqe Bellegarde promettait d'aller prendre Nîmes, Damville vint mettre le siège devant Montpellier, dont il avait à cœur de se venger. On devait donc ainsi enlever en même temps aux protestants les deux plus fortes places qu'ils eussent en Languedoc. (Mézeray, t. III, p. 162.)

Le blocus de Montpellier avait déjà duré deux mois, pendant lesquels le maréchal ne put obtenir aucun succès. Outré de fureur, il fit pendre cinq prisonniers qu'il avait faits pendant une sortie des assiégés ; mais ceux-ci usèrent de représailles et pendirent à leur tour plus de trente catholiques.

Cependant la ville commençait à souffrir de la famine. Alors le jeune Châtillon, fils de l'amiral Coligny, entreprit de sortir pour aller chercher du secours et des vivres. Après avoir franchi la tranchée à l'aide d'une nuit bien noire, il s'en alla dans les Cévennes et dans le Rouergue, courut à Castres et à Montauban, et de là jusqu'à la cour du roi de Navarre, ramassant partout les gens de bonne volonté qui consentirent à le suivre, et il usa d'une telle diligence, qu'en moins de dix-neuf jours il put reparaître devant la place avec une armée de plus de quatre mille hommes. Les catholiques, à l'approche de ce renfort, lâchent le pied. Châtillon les poursuit l'épée dans les reins, force et emporte les barricades élevées par l'ennemi sur le pont de Castelneau, et entre dans la place assiégée, où il est accueilli comme un sauveur. Or les barricades qui venaient d'être prises par ce hardi coup de main étaient presque toutes composées de tonneaux remplis de blé, que les assiégeants avaient amassés de toutes les campagnes pour le vendre à leur commodité, de sorte que la livre de pain qui valait ce jour-là un écu dans la ville, ne valut plus qu'un sou le lendemain.

Au milieu de tous ces mouvements, tout le monde soupirait après la paix. Les Rochellois surtout, fatigués d'une guerre où ils prétendaient que leurs généraux s'étaient si mal comportés, désiraient ardemment qu'on en vînt à un accommodement quelconque. Le duc de Montpensier, Villeroi et Biron, travaillaient activement à amener un résultat aussi

désirable, et ce dernier allait et venait continuellement de Bergerac à Poitiers, pour ménager les conditions du traité entre les deux rois. Montpensier le secondait avec sa vieille et incontestable intégrité. Pour Villeroi, il n'oublie pas de faire beaucoup valoir ses services en cette circonstance. « Je fis, dit-il, ce que je pus pour n'être pas chargé d'une besogne semblable, car le roi avait lui-même déclaré et protesté dans la ville de Blois, quelques mois auparavant, et en présence des États assemblés, qu'il ne ferait jamais paix avec les huguenots, s'ils n'accordaient de vivre en ce royaume, sans jouir de l'exercice de leur religion, et que lors même que, par mauvais conseil ou autrement, il viendrait à se relâcher sur cette condition, il entendait et voulait qu'on regardât la chose comme non avenue, et que ses fidèles sujets n'en tinssent aucun compte. » (*Mémoires de Villeroy,* ad. ann. 1577.)

Il paraît toutefois que cette chose n'était pas tout à fait aussi difficile que veut le faire croire Villeroy, car des deux côtés on convint avec empressement des conditions ; et Henri III publia à Poitiers, au mois de septembre, un édit de pacification générale composé de soixante-trois articles. On y modifiait et interprétait ce qu'il y avait de trop choquant dans les édits précédents pour les catholiques. Le roi tâchait d'établir une juste égalité entre ses sujets de l'une et de l'autre religion. Au reste, on donnait pour sûreté aux religionnaires les mêmes places qu'ils avaient auparavant ; seulement on leur céda Montpellier au lieu de Beaucaire, et on ne leur rendit pas Issoire, et, en outre, il fut stipulé que le roi de Navarre, le prince de Condé et vingt autres d'entre les principaux chefs du parti s'obligeraient solidairement à rendre dans dix ans lesdites places à Sa Majesté. (De Thou et Mézeray, *ubi supra.*)

Cet édit auquel la Ligue, déjà pourtant si puissante, n'osa pas s'opposer ouvertement, quelque contraire qu'il fût à ses projets, fut enregistré au Parlement de Paris le huitième jour d'octobre, et fut accepté et signé à Bergerac le dix-septième du même mois, par les plénipotentiaires des deux partis. Il était accompagné d'articles secrets qui furent également enregistrés et signés. Entre autres dispositions qu'on ne jugeait pas utile de faire connaître à tous, il était dit que les places du Comtat Venaissin, dont les protestants s'étaient emparés sur le pape, seraient rendues à Sa Sainteté, et que la principauté d'Orange serait conservée au prince de Nassau. Les mariages des prêtres et des moines faits précédemment étaient validés, et les enfants provenant de ces unions déclarés habiles à succéder, mais seulement aux biens provenant directement de leurs auteurs, et non en ligne collatérale, pour ne pas jeter un trop grand trouble dans la législation alors en usage.

Le roi, qui se plaisait à appeler cet édit son édit, le duc d'Anjou et la reine-mère, en jurèrent solennellement l'observation, et Sa Majesté fit dresser un acte de ce serment, qu'elle envoya au roi de Navarre. L'édit fut ensuite porté à La Rochelle, où il fut reçu avec de grands témoignages de joie. Le prince de Condé, qui venait alors de rentrer dans cette ville, n'en ayant eu que le soir fort tard la copie accompa-

gnée, d'une lettre du roi de Navarre, ne voulut pas attendre jusqu'au lendemain pour en donner connaissance aux citoyens, et il le fit publier la nuit même aux flambeaux.

Pour lors, le roi, délivré de toute inquiétude par cette paix qu'il venait de donner à ses bien-aimés sujets, ne songea plus qu'à revenir à Paris, pour y reprendre sa vie de mollesse et de volupté. « On le vit de nouveau s'adonner entièrement aux festins, danses et mascarades. La reine-mère, qui aimait excessivement ces passe-temps, sans doute parce que sa politique savait en tirer bon parti, encourageait elle-même son royal fils à se livrer à ces jouissances. Elle avait coutume de dire qu'il fallait que le bal allât toujours, et souvent, pour un petit passe-temps d'une heure, elle n'hésitait pas à sacrifier de prodigieuses sommes d'argent, qui faisaient gémir et suer les peuples pendant des années entières. » Son fils Henri, élevé à une pareille école, et poussé de plus par ses courtisans, qui ne demandaient pas mieux que les finances fussent troublées, afin de pouvoir y pêcher mieux à leur aise, s'abandonna alors, ajoute Mézeray, « à des jeunesses et folies bien peu séantes à la majesté d'un roi, et c'est une chose incroyable que la quantité d'argent qu'il trouva le moyen de dissiper, dans un temps où l'État éprouvait de si pressants et de si nombreux besoins. » (Mézeray, t. III, p. 164.)

Pour subvenir à ces dépenses, il créa encore de nouveaux offices, invention qui, comme on sait, lui avait été suggérée par les Florentins, alors en grande faveur à la cour. « Ces honnêtes gens, qui trouvaient bien leur compte à cette marchandise, lui persuadaient que c'était là d'abord un excellent moyen de se procurer de l'argent sans peine et sans violence, puis aussi d'affermir la puissance royale, parce que la grande quantité des personnes qui auraient acheté de ces offices auraient le plus grand intérêt à maintenir celui qui seul pouvait les leur conserver. » (*Ibid.*)

Vainement le Parlement de Paris voulut à plusieurs reprises se refuser à l'enregistrement de ces édits aussi ruineux qu'immoraux ; vainement par un arrêt notable déclara-t-il, un jour qu'on lui en présentait vingt-deux à la fois à homologuer, « qu'il ne pouvait procéder à la vérification d'iceulx, pour ce que la création des offices y mentionnés n'était en effet qu'une charge et taille sur le peuple, laquelle ne se peut porter, et n'est pour le moment ni nécessaire, ni valable. » Henri, qui tenait alors sa cour à Fontainebleau, fit partir successivement l'avocat du roi, Brisson, le seigneur de Chavigny, et le président Bellièvre, avec des paroles sévères pour Messieurs. « Je vois bien, disait-il, que Madame ma cour du Parlement veut me donner la peine d'y aller moi-même ; mais, par Dieu, qu'elle y prenne garde ! je lui dirai choses qu'elle ne sera guère satisfaite d'ouïr. » De quoi la cour se tenant pour avertie, trouva bon pour le moment d'enregistrer les édits sans plus contester. (*Journal de l'Estoile*, 4 septembre 1578.)

Ce fut à cette époque que, cherchant partout de nouveaux divertisse-

ments, le roi appela du fond de l'Italie une bande de baladins efféminés, lesquels prirent le nom de *Li Gelosi*. Toutes leurs comédies, ou plutôt leurs farces, étaient de véritables leçons d'effronterie et d'impudicité, pleines de paroles grossières, de gestes obscènes et d'intrigues scandaleuses. Mais quoique le Parlement les condamnât par un édit à être chassés du royaume comme gens infâmes, et que repoussaient à la fois les bonnes mœurs et les saints canons ; quoiqu'il leur eût fait défense de ne plus jouer, sous peine de dix mille livres d'amende, Sa Majesté ne leur accorda pas moins des lettres-patentes, et leur donna, pour y faire des représentations, l'hôtel du Petit-Bourbon. « Ils prenaient de salaire, dit le *Journal de l'Estoile,* quatre sous par tête de tous les Français qui voulaient voir leurs bouffonneries, et malgré ce prix, il y avait tel concours et affluence de peuple, que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avaient pas ensemble la moitié quand ils prêchaient. » (Mézeray, *ibid.,* 166. — *Journal de l'Estoile*, 13 mai 1577.)

Il parut en ce temps-là une des plus grandes et des plus effroyables comètes qu'on ait jamais vues, car elle n'occupait pas moins de trente degrés en longueur, tenant les deux signes du Sagittaire et du Scorpion. Aussi, comme d'habitude, on se prépara partout à de nouvelles misères, et en attendant, on attribua à l'apparition de cette étoile menaçante plusieurs morts célèbres qui eurent lieu à cette époque. Le prince de Vaudemont, beau-père du roi, Jean de Morvilliers, que nous avons vu si souvent employé dans les affaires d'État, le vieux maréchal de Montluc, si brave et si cruel, le célèbre archevêque de Valence, terminèrent cette année-là leur carrière mortelle. Le dernier de ces illustres personnages, qu'on soupçonnait d'avoir du penchant pour les opinions réformées, malgré le poste éminent qu'il occupait dans l'église catholique, sembla prendre à tâche, même sur son lit de mort, de laisser prolonger ce doute. Comme on lui apportait le saint viatique : « O Christ, dit-il, en levant les yeux au ciel, fais-moi la grâce que je puisse te retrouver ici, en la même manière que tu t'es donné toi-même à tes apôtres. » (Mézeray, *ubi supra.*)

La cour, en dépit de la comète et de ses menaces, n'interrompit pas ses plaisirs et ses fêtes. C'était toujours René de Villequier qui présidait aux plaisirs du monarque en qualité de grand ordonnateur, et qui, après avoir commencé par pervertir les goûts de son maître, se chargeait des honteuses fonctions de fournir à ces goûts désordonnés. Le cabinet du roi était devenu un lieu que redoutait tout homme d'honneur et de moralité tant soit peu pudique, et il s'y passait des scènes de violence et d'une débauche si repoussante, que la plume de l'historien ne peut se permettre de s'y arrêter. Aussi la Majesté royale qui s'avilissait ainsi tomba-t-elle dans un si grand mépris, qu'elle devint le sujet des railleries sanglantes du peuple et des courtisans eux-mêmes. En voici un exemple qui faillit avoir des suites sérieuses : (De Thou, t. VII, p. 728.)

« Il arriva, la veille de la fête des Rois, que la demoiselle de Pons, fort jolie personne, et faisant partie du petit nombre des femmes déhontées qu'on admettait quelquefois, par exception, aux orgies du cabinet, tira la royauté de la Fève. Henri voulut le lendemain la mener à la messe en sa chapelle, étant lui-même somptueusement habillé et accompagné de ses mignons de couchette, encore plus richement parés. Monsieur et Bussy d'Amboise s'y rendirent aussi, mais par moquerie ils n'avaient pris, eux, que de pauvres habits, et s'étaient fait précéder de six valets vêtus de beau drap d'or, disant : « que le temps était venu, « grâce à Sa Majesté, où les bélitres devaient être le plus somptueuse- « ment équipés. » Le roi ne fit d'abord que rire de cette insolente épigramme, mais ses mignons en conçurent un tel mécontentement, qu'ils s'appliquèrent à envenimer l'esprit du monarque contre un frère pour lequel il ne se sentait pas déjà beaucoup d'affection, tellement, que Sa Majesté fit arrêter Monsieur, dans sa chambre au Louvre, et lui ordonna un capitaine de ses gardes pour le tenir aux arrêts. Mais Monsieur trouva le moyen de s'échapper quelques jours après ; il se réfugia d'abord à l'abbaye de Sainte-Geneviève, d'où il passa par dessus les murailles de la ville et se sauva dans la campagne. Un grand nombre de ses partisans vint bientôt le rejoindre, et l'on eut un instant la crainte de voir recommencer les troubles avec plus de passion que jamais. Mais le prince, qui n'était pas grand guerroyeur, eut le bon goût, cette fois, d'écouter de plus sages conseils, et de ne pas sacrifier son repos et ses plaisirs aux terribles chances d'une guerre civile. Pour ce, il délibéra de venir trouver le roi avec seulement deux gentilshommes affidés, se dérobant à tous les autres. Il arriva sur les onze heures du soir, et la réconciliation des deux frères eut lieu en présence de M. de Cheverny, qui nous a conservé dans ses mémoires ce fait, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. » (*Mémoires de Cheverny,* ad ann. 1578.)

Les fêtes et les mascarades de toute sorte n'en continuèrent pas moins pendant tout le carnaval, et se continuèrent jusque bien avant dans le carême. Henri, non content de faire régner ouvertement la débauche la plus infâme dans sa cour, s'amusait encore à la porter lui-même jusque dans le sanctuaire des familles particulières. Un orfèvre du Pont-au-Change faisait avec ses parents et ses amis le festin des noces de sa fille. « Le roi, lui trentième, masqué en homme, avec trente princesses et dames de la cour masquées en femmes, toutes vêtues de toiles d'argent avec garnitures de perles et de pierreries de grand prix, vint surprendre ladite noce, et y apporta une telle confusion, que les dames et demoiselles de la famille furent obligées de se retirer par pudeur, tant il se commit de saletés et vilainies. Ah ! si les tapisseries et les murailles eussent pu parler, elles auraient eu de belles choses à dire. » (*Journal de l'Estoile,* 10 décembre 1577.)

Ces réjouissances royales furent à la fin interrompues par la mort tragique de deux des mignons les plus en faveur auprès du monarque.

Quélus, l'un de ces favoris, s'était fait, on ne sait pour quel sujet, une querelle avec le sieur de Balzac, dit le bel Entraguet, l'un des amis du duc de Guise. Par suite, il y eut un défi à l'épée et au poignard, et le lendemain la rencontre eut lieu à la porte Saint-Antoine. Quélus amena pour second Maugiron, son compagnon dans les faveurs particulières du roi, et le sieur de Livarot ; Entraguet se fit accompagner de Riberac et de Schomberg. C'était alors l'usage, dans ces sortes de combats, que les seconds ne se bornassent pas au rôle de témoins, mais qu'ils se battissent entre eux avec les mêmes armes et aux mêmes conditions que les principales parties intéressées. De ces six combattants, il n'y eut que d'Entraguet qui put s'en aller seul du champ de bataille, encore était-il blessé. Maugiron et Schomberg restèrent étendus sans vie, Riberac mourut le lendemain, Livarot fut six semaines au lit, et Quélus, percé de dix-neuf coups, fut emporté évanoui à l'hôtel de Boissy. (De Thou, t. VII, p. 728.)

A la première nouvelle qui lui parvint du résultat de cette sanglante affaire, le roi accourut tout baigné de larmes, et voyant Maugiron mort et Quélus mortellement blessé, il supplia la mort de ne pas lui enlever au moins ce dernier. Il fit tendre des chaînes dans la grande rue Saint-Antoine, pour que le malade ne fût pas importuné du bruit des voitures, et s'établissant au chevet du lit, il aidait lui-même à tous les pansements. « Oh ! guéris-toi, pauvre enfant, s'écriait-il, je te donnerai cent mille écus si tu ne veux pas mourir. » Il promit aussi cent mille francs au médecin s'il parvenait à rendre la santé au blessé, mais tout cela ne put sauver Quélus, dont un grand coup d'épée avait traversé le poumon. Le roi voyait avec effroi ce teint de roses qu'il avait tant admiré se changer en une sombre couleur de plomb, et le gracieux embonpoint de la jeunesse faire place aux formes décharnées d'un squelette.

Enfin, après trente jours d'horribles souffrances, le blessé expira dans les bras du monarque, qui voulut avoir son dernier soupir. Henri couvrit de baisers ce corps inanimé, il coupa les cheveux qu'il serra précieusement, il ôta lui-même des oreilles les magnifiques pendants qu'il y avait jadis placés de sa propre main, il voulut qu'il fût exposé, le visage nu, sur un lit de parade, honneur qui n'est rendu qu'aux princes, et toute la cour s'empressa d'assister aux funérailles ; puis, sur le soir, après avoir posé la première pierre du pont qu'on appelle aujourd'hui le Pont-Neuf, et que dans son chagrin il baptisa du nom de pont des Larmes, il se retira au Louvre, où en signe de deuil, il garda la chambre pendant plusieurs jours sans se laisser voir à personne.

La chance n'était pas favorable aux mignons du roi ; à quatre mois de là, le jeune et beau Saint-Mégrin, qui avait le même emploi auprès de Sa Majesté, fut assassiné un soir, au sortir du Louvre, de trente-trois coups d'épée et de pistolet, dont néanmoins il ne mourut que le lendemain ; il ne fut fait aucune recherche sur cet assassinat, car parmi les meurtriers, on avait, dit-on, reconnu à sa barbe le duc de Mayenne ;

et l'on savait que le duc de Guise avait à se venger des indiscrétions du jeune homme, qui s'était publiquement vanté d'avoir obtenu les faveurs de la duchesse. Henri, dissimulant son ressentiment, fit enterrer Saint-Mégrin dans l'église de Saint-Paul, auprès des deux autres mignons qu'il avait déjà perdus, et leur fit faire à chacun une belle statue, que la populace abattit plus tard et traîna par les rues, à la célèbre journée des barricades. (*Mémoires de l'Estoile*, ad ann. 1577, 21 juillet.)

Mais si le roi n'osa pas se venger hautement de celui qu'il accusait tout bas de vouloir lui ravir méchamment toutes les joies de sa vie; dans l'intimité de sa cour, il laissait souvent échapper l'expression de de sa haine contre lui, ainsi que sa volonté de lui faire expier cruellement ses forfaits à la première occasion favorable, et ces propos ne manquaient jamais d'être rapportés au duc, « particulièrement par les dames, qui haïssaient le monarque depuis que lui-même avait tout à fait cessé de les aimer. » Guise, de son côté, se tenait sur ses gardes, et dans le fond de son âme, il rendait amplement au prince haine pour haine, et désir de vengeance pour désir de vengeance. (Mézeray, 171.)

Cependant, tandis qu'à la cour les choses se passaient ainsi, il y avait encore dans le royaume bien des troubles et bien des restes de guerre civile. Les provinces du Midi surtout étaient loin d'être tranquilles. Dans la Guyenne, les protestants et les catholiques avaient d'abord déposé les armes, peu après que le jeune Châtillon eut trouvé le moyen de faire entrer, comme on l'a vu, un puissant secours dans la ville de Montpellier ; car au moment même où l'on se préparait à une grande bataille, La Noue était survenu apportant de la part du roi de Navarre et du duc de Montpensier la nouvelle de la paix qui venait d'être conclue : Mais rien n'avait pu éteindre ni la défiance dans le cœur des protestants, ni l'animosité dans celui des catholiques. Damville, qui voyait que son importance allait être considérablement diminuée si le pays reprenait à l'aide de la paix son train normal et accoutumé, imagina, pour obvier à cet inconvénient, de demander compte à ceux qui, dans le cours de ces troubles, avaient obéi à d'autres ordres qu'aux siens, ayant eu seul, disait-il, en qualité de gouverneur de la province, le droit d'y commander. En conséquence, il défendit aux soldats qui avaient porté les armes sous Châtillon, de retourner dans leurs maisons. Ceux-ci, au nombre de sept à huit cents, se jetèrent dans les bourgades de Brugneroles et de Tessau qu'ils fortifièrent, et s'étant donné des chefs, ils se mirent à dévaster le pays, levant des contributions et faisant des prisonniers jusqu'aux portes mêmes de Béziers et de Pézenas. L'exacte discipline qu'ils avaient établie parmi eux les mit en état de continuer longtemps ce genre de vie. En hostilité contre la société, ils étaient unis entre eux comme des frères ; ils mangeaient tous ensemble avec grande sobriété, les capitaines et le ministre étant au haut bout de la table ; ils étaient tous vêtus du même drap, sans aucune autre distinction qu'une bande d'étoffe rouge pour les chefs ; le butin était fidèlement rapporté par ceux qui l'avaient fait pour être partagé entre tous, et l'on

n'entendait parmi eux ni querelles, ni blasphèmes. On eût dit une communauté de religieux, mais une fois en campagne, c'étaient de vrais démons. Aussi n'osa-t-on pas les attaquer, tant ils s'étaient rendus redoutables à tout le pays.

Damville trouva aussi le moyen de rallumer la guerre civile à Beaucaire. Il s'y était épris d'amour pour une femme nommée Latourette; celle-ci lui préféra M. de Parabère, gouverneur de la ville. Alors le maréchal, poussé par une jalouse fureur, débaucha deux ou trois capitaines de la ville et quelques habitants qui avaient à se plaindre du gouverneur. Ceux-ci se mirent en embuscade, et profitant du moment où le gouverneur sortait le matin du château avec sa maîtresse pour aller faire leurs dévotions à l'église, ils les massacrèrent tous les deux. Après avoir exercé mille indignités sur leurs cadavres, ils soulevèrent toute la ville et vinrent attaquer le château lui-même. La garnison qui le défendait, se voyant beaucoup trop faible, appela à son secours Châtillon, qui vint aussitôt se joindre à elle avec trois mille hommes; mais la reine-mère, qui était pour lors à Saint-Macaire, ayant appris ce qui se passait, s'adressa au roi de Navarre, lequel envoya l'ordre à Châtillon de rendre la place à Damville, et Châtillon obéit sans résistance.

Le Comtat Venaissin était encore moins tranquille. Les religionnaires avaient tout nettement refusé de se soumettre à l'édit de Poitiers, et s'étant donné deux chefs, Saint-Auban et Terrier, ils se fortifièrent dans la petite ville de Menerbe, d'où ils exerçaient de grands ravages dans toute la contrée. Les gens du pape, pour se débarrasser de ce dangereux voisinage, demandèrent du secours au grand-prieur de France, qui faisait alors les fonctions de gouverneur de la Provence, en l'absence du gouverneur lui-même, M. le maréchal de Rais. Tout aussitôt il vint joindre ses troupes à celles qu'on levait déjà dans le Comtat, et tous ensemble se mirent en marche pour assiéger ces révoltés.

Le grand-prieur fit d'abord dresser trois batteries avec grandes dépenses et donna plusieurs assauts qui, sans avoir un succès décisif, firent perdre beaucoup de monde aux assiégés. Aussi ceux-ci, voyant leur nombre considérablement diminué, demandèrent à capituler. C'était pourtant beaucoup moins les pertes qu'ils avaient subies qui les décidèrent à faire cette proposition, que les démarches secrètes de M. le grand-prieur, lequel n'étant pas autrement homme de guerre, avait su gagner le capitaine Terrier, l'un des deux commandants. Ils offrirent donc de rendre la ville, à condition qu'on leur achèterait leur butin, qui consistait en blé et en dépouilles, fruit de leurs pilleries. Cette proposition fut acceptée, mais tandis qu'il s'était établi comme une espèce d'encan à la porte de la ville, où les gens d'Avignon achetaient à l'enchère ce que ceux de la place avaient à leur vendre, Saint-Auban, qui n'avait pas pris part à la capitulation et qui en voulait à Terrier, réunit environ trois cents hommes de son parti, poignarda lui-même son collègue, puis resté seul maître dans Menerbe, il ne voulut plus entendre parler de se rendre.

Le grand-prieur fut outré d'avoir manqué son coup au moment où il se croyait si sûr de la réussite ; il se retira avec ses Provençaux, et ne sachant sur qui faire retomber sa colère, il fit assassiner dans une hôtellerie son propre lieutenant, le sieur de Montafier, qu'il soupçonnait de s'être entendu contre lui avec Saint-Auban.

Après le départ de M. le grand-prieur, Grimaldi, recteur de Carpentras, prit le commandement des troupes du Comtat, et il résolut d'avoir la ville de Menerbe par la famine. A cet effet, il l'entoura d'une ligue de circonvallation, avec des redoutes de cent pas en cent pas, et il jura qu'il n'accorderait pas la moindre grâce à cet amas de rebelles, qui tous, jusqu'au dernier, seraient traités comme larrons. Ces malheureux furent bientôt réduits aux dernières extrémités. Ils trouvèrent toutefois le moyen de faire supplier le roi de France d'interposer son entremise en leur faveur, et Châtillon, ayant reçu l'ordre d'aller régler cette affaire au nom de Sa Majesté, obtint que Saint-Auban pût sortir de Menerbe avec les siens, l'arme au bras et les enseignes déployées.

Châtillon ménagea en même temps entre les deux partis un traité particulier et spécial qui fut signé à Nimes, et par lequel il était réglé que les protestants auraient liberté de conscience dans tout le Comtat, qu'il leur serait permis d'avoir des temples à Menerbe et à Piles, et qu'ils seraient remis en possession de leurs biens, avec le choix de les vendre s'ils l'aimaient mieux, à un prix raisonnable et argent comptant.

En Dauphiné, où il y avait de nombreux éléments de discorde, Lesdiguières, lieutenant pour le roi de Navarre, s'entendait assez bien avec le lieutenant du roi de France, le sieur de Gordon, pour faire disparaître toute espèce de soupçons entre les deux partis ; mais survint le maréchal de Bellegarde, qui n'avait pas tout à fait les mêmes intentions. Quelques protestations de dévoûment qu'il eût faites par politique à la reine-mère, il n'avait pas oublié qu'il avait été disgracié jadis, et désireux de se venger de cet outrage fait à son amour-propre, il s'était lié étroitement de vues et d'intérêts avec le duc de Savoie qui, comme on sait, lui avait déjà de grandes obligations, quand il s'était agi de rendre à ce prince les places de Pignerol et de Savignan. Or, celui-ci se trouvait attaché au parti de l'Espagne, dont il attendait de grands avantages, et le maréchal prit aussitôt la même inclination. Il venait donc avec le projet bien arrêté de faire tomber entre ses mains les places que les protestants possédaient dans le Dauphiné, afin d'avoir toujours une porte ouverte pour faire entrer l'Espagnol et le Savoyard quand il jugerait le moment favorable. Conformément à ce projet, et se prétendant, en sa qualité de maréchal de France, spécialement chargé de faire exécuter l'édit du roi, il exigea impérieusement qu'on lui fît la remise de ces places. (Mézeray, *ibid.*, 175.)

Sur ces entrefaites, Gordon venait de mourir, et Sa Majesté avait envoyé pour le remplacer le sieur de Maugiron, père du favori dont nous avons raconté la fin malheureuse, mais qui vivait encore alors. Ce nou-

veau lieutenant ne donna pas dans les projets de Bellegarde, dont il soupçonna les intentions, et d'après les conseils de Lesdiguières, il crut mieux faire en consentant à ce que les huguenots restassent en possession de leurs places jusqu'à ce que les autres conditions de l'édit eussent été fidèlement et complètement exécutées. Il convint, de plus, qu'il leur serait payé, pour entretien et frais de garde, deux mille écus par mois, à condition que tout pillage cesserait dans la province.

La reine-mère venait de se mettre en route pour la Guyenne, où elle voulait régler elle-même avec le roi de Navarre les diverses questions relatives à l'exécution de l'édit de paix. Elle blâma ce que venait de faire Maugiron, et en fit de grandes plaintes au roi, prétendant que ces concessions donneraient beau jeu au parti protestant, qui ne manquerait pas d'en exiger de pareilles pour tous les pays où il avait pris quelques villes. Alors Maugiron, effrayé des suites que pouvait entraîner pour sa fortune le mécontentement du maître, tâcha de revenir sur ce qu'il avait fait en s'efforçant de persuader aux protestants du Dauphiné de renoncer à l'arrangement qu'on venait de conclure, et à faire un arrangement particulier, en leur nom seul, avec la cour, les assurant qu'ils y trouveraient plus de sûreté, et qu'ils obtiendraient de bien meilleures conditions. Lesdiguières fit d'abord plusieurs difficultés, et finit par avoir l'air de se laisser gagner. Il consentit à ce qu'on fît partir un député des églises pour aller porter à la reine-mère de nouvelles propositions ; mais il donna l'ordre à celui-ci de s'entendre préalablement avec le roi de Navarre, et de ne rien faire sans son assentiment. Ce prince acquiesça sans peine à ce que ce projet de traité particulier fût présenté à la reine. En effet, il prévoyait que pour désunir les protestants du Dauphiné d'avec le reste du parti, elle se montrerait probablement très-favorable à leur demande, et dès lors ce serait un antécédent de grande importance pour toutes les autres provinces qui seraient en droit de demander les mêmes concessions ; qu'au cas où au contraire elle refuserait de tenir les promesses faites par Maugiron, les choses resteraient toujours dans l'état où elles étaient déjà, et ceux du Dauphiné seraient toujours libres de joindre leur cause à celle du reste du parti.

La reine, tout habile qu'elle était, ne put en effet se tirer avec avantage de cette position embarrassante. Vainement elle chercha des faux-fuyants en accordant seulement quelques articles, dont par la suite les autres provinces tirèrent avantage contre elle-même, et en donnant à certains autres des interprétations dont personne ne fut content ; l'envoyé des protestants finit par déclarer qu'il n'avait plus pouvoir d'accepter le traité ainsi modifié, et il s'en retourna près de ses commettants, promettant seulement qu'il tâcherait de les décider à se conformer aux désirs de Sa Majesté. Mais il trouva, à son retour auprès d'eux, qu'ils étaient bien résolus à ne pas se dessaisir des places qu'ils occupaient, parce que, disaient-ils, la population catholique était si animée

contre eux, que le moment où ils quitteraient leurs armes serait le signal de leur massacre général. Les huguenots du Dauphiné restèrent donc en possession de leurs villes, « et il se fit encore quelques petites prises d'armes et rencontres particulières qui ne méritent pas d'être écrites. » (MÉZERAY, t. III, p. 176.)

Cependant les hommes d'État dont la reine-mère s'était fait accompagner ouvrirent à Nérac, avec les délégués des églises protestantes, des conférences qui se prolongèrent jusqu'au mois de février de l'année suivante. La reine avait aussi amené avec elle la princesse Marguerite, femme du roi de Navarre, qui était restée séparée de son mari, depuis que ce prince s'était éloigné de la cour en prenant la fuite. C'était même, disait Catherine, avec un air de bonté et d'intérêt, pour se procurer la douce satisfaction de réunir ces deux époux, qu'elle avait voulu entreprendre un aussi long voyage. (*Ibid.*, 178.)

« Ce n'était pas là pourtant la chose après laquelle soupirait le plus mon dit seigneur roi de Navarre, car son esprit s'était offensé contre Mme Marguerite, jusque-là qu'il doutait de la sûreté de sa personne, elle se rapprochant. La plupart de ceux qui étaient avec lui n'adhéraient pas non plus à cette venue, non plus que le corps des églises, estimant que cette femme allait apporter beaucoup de corruption, et que le prince lui-même se laisserait aller aux plaisirs, en donnant moins de temps et d'affection aux affaires. » (*Mémoires de Bouillon,* ad ann. 1578.)

Malgré tous ces obstacles, cette réunion des deux époux avait eu lieu en effet avec des marques de grande tendresse en apparence. « On eût dit qu'ils avaient tous les deux le cœur sur les lèvres, » et Catherine s'était montrée si franche, si joyeuse, que le vicomte de Turenne, tout méfiant qu'il était naturellement, n'avait pu s'empêcher de dire au roi de Navarre : « En vérité, j'en suis étonné moi-même ; mais cette fois, je ne vois rien dans cette négociation que de sincère et de loyal. » (MÉZERAY, p. 178. — D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*)

Mais voilà que pendant que le prince donnait le bal à sa belle-mère dans la ville d'Auch, on vint lui dire à l'oreille que les catholiques avaient surpris la ville de La Réole. Il y avait mis pour gouverneur un vieux gentilhomme périgourdin, huguenot de toutes pièces, et tout défiguré de plusieurs blessures qu'il avait glorieusement reçues pour la défense de la cause protestante. Ce vieux soldat, malgré son âge et sa laideur, était devenu subitement amoureux de la belle et folâtre d'Atrie, l'une des demoiselles que Catherine avait toujours soin de mener à sa suite pour de pareils coups, et comme le roi de Navarre et Turenne avaient plaisanté sans ménagement cet amant suranné sur sa ridicule passion, celui-ci en avait conçu un tel dépit, que pour se venger, il avait livré à Duras la ville confiée à sa garde. (*Ibid.*)

A cette nouvelle, le prince furieux fit de sanglants reproches à la reine-mère. Il dit qu'elle allumait les troubles au lieu de les éteindre, mais elle protesta et jura hautement de sa non participation à un pareil

complot, dont elle n'avait pas eu la moindre connaissance. Le roi de Navarre, sans vouloir même l'écouter, partit brusquement avec Turenne et tous les gens de sa suite, et il se porta en toute hâte vers la ville de Fleurance, qu'il voulait prendre à son tour, comme gage de la ville qu'on venait de lui enlever. Il trouva que les habitants avaient déjà été prévenus, et qu'ils s'étaient barricadés pour l'attendre. Il fallut les charger l'épée à la main, et ils ne consentirent à se rendre que quand on les eut menacés du feu. On mit garnison dans leur ville, après quoi le prince se retira à Nérac, d'où la reine n'eut pas peu de peine à le faire revenir. (Matthieu, *Histoire d'Henri III*, p. 446. — *Mémoires de Bouillon*, ad ann. 1578.)

Du reste, Catherine n'était probablement pas si étrangère à la surprise de La Réole qu'elle voulait bien le faire croire, car quand on vint lui apprendre que le roi de Navarre s'était à son tour emparé de Fleurance : « Je vois bien, dit-elle en riant, que c'est une revanche de l'affaire de La Réole, et que mon bien-aimé gendre a voulu faire chou pour chou, mais il conviendra lui-même que le mien est mieux pommé. » Après plusieurs négociations, elle consentit pourtant à faire rendre la ville au prince. A ce prix, les conférences purent continuer, et l'on put aussi continuer de danser et de se livrer à toutes sortes de plaisirs autour de la reine-mère, qui savait trouver son compte au milieu de ces joyeuses distractions. (*Économies royales*, ch. x, p. 23.)

La cour du roi Henri III n'avait pas, depuis quelque temps, un aspect aussi gai. Les plaisirs et la débauche faisaient place à de graves inquiétudes. Monsieur, malgré la réconciliation qui s'était faite entre lui et son frère, avait de nouveau ouvert l'oreille aux propos de quelques courtisans trop jaloux de ceux qui dominaient l'esprit du roi, et comme Monsieur n'était pas d'ailleurs d'un caractère très-ferme, on lui fit croire que Henri songeait à s'assurer de lui en le faisant encore arrêter. Il se décida donc de nouveau à se retirer de cette espèce d'enfer (c'est ainsi qu'il appelait la cour), et s'étant enfui une seconde fois, il se réfugia à Alençon, où il ne fut pas difficile de lui faire adopter le plan d'une entreprise contre les Pays-Bas. (De Thou, t. VII, liv. 66, p. 724.)

« Trois sortes de personnes, au reste, lui donnaient ce conseil, mais par des motifs tout à fait différents. Ses véritables amis, qui jugeaient en effet que c'était pour lui un moyen d'acquérir de l'honneur et d'augmenter son crédit en lui mettant les armes et les forces à la main ; ses courtisans pour trouver leur intérêt dans les emplois qu'il ne manquerait pas de leur distribuer ; et enfin quelques vrais et bons Français, pour le seul amour de la patrie. Ceux-ci considéraient que les deux frères étaient incompatibles et qu'ils s'accorderaient mieux de loin que de près ; que la France d'ailleurs était toute pleine de gens qui, n'ayant depuis longtemps point d'autre métier que la guerre, étaient devenus féroces, sanguinaires, et incapables de s'assujettir à la loi, à cause de quoi il était facile de prévoir qu'il y aurait toujours guerre civile en France, si on ne trouvait moyen d'en faire sortir tous ces factieux, les-

quels, au contraire, hommes de fer et d'entreprise, pouvaient acquérir à la nation grande gloire et utile influence à l'étranger. Cela avait été jadis le dessein de l'amiral de Coligny, c'était encore celui du brave La Noue, qui, en effet, y travailla avec de si pures intentions, que Monsieur avait accoutumé de dire : « Je n'ai remarqué que celui-ci homme de bien parmi les huguenots. » (Mézeray, t. III, p. 179.)

Mondoucet, agent de France dans les Pays-Bas, avait au reste été le premier auteur de ce plan. Bien longtemps avant la Saint-Barthélemy, il avait ouvert des négociations pour cette intervention française en faveur des Flamands opprimés, et depuis il n'avait pas cessé de renouveler ses sollicitations, en s'appuyant, pour l'exécution, sur l'engagement déjà pris par plusieurs des principales villes et par un grand nombre de seigneurs du pays, de seconder de tout leur pouvoir les efforts des troupes françaises. Charles IX, vers la fin de son règne, était décidé à entrer de bonne foi dans cette ligne de politique, dont on lui avait fait comprendre tous les avantages, mais la mort de ce prince recula indéfiniment l'entreprise. Elle n'interrompit pas cependant les démarches de Mondoucet ; il en écrivit plusieurs fois au roi Henri III. Malheureusement, ce prince craignait trop les embarras et les occupations sérieuses. « Puis le conseil de France, dévoué en grande partie aux intérêts de l'Espagne, et les chefs de la Ligue, devenue déjà une puissance redoutable, dissuadaient le monarque de rien faire qui pût choquer la maison d'Autriche, qu'on lui représentait comme une puissance contre laquelle il n'aurait jamais qu'à perdre en la mécontentant. »

Mondoucet, trouvant donc partout l'oreille fermée à ses propositions, se tourna du côté de Monsieur, qui se laissa décider à prendre le commandement de l'expédition qu'on allait préparer. Il donna ordre à La Noue de négocier avec les Flamands, et de régler avec eux les conditions d'une ligue contre l'Espagne, tandis que Bussy et quelques autres des seigneurs qui l'avaient accompagné travaillaient en France à lui lever des troupes.

Bientôt donc il parut sur la frontière des Pays-Bas avec une armée nombreuse, qui donna beaucoup d'inquiétude au roi et de jalousie aux Guises. Mais avant que de retracer l'histoire de cette expédition, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil sur la situation des choses dans les Flandres, et sur les principaux événements qui s'y étaient déjà passés.

CHAPITRE IV

1572 A 1579. — ARGUMENT : DIGRESSION SUR LA GUERRE DES PAYS-BAS.
SIÉGE D'HARLEM.
LE DUC D'ALBE ACCUSÉ EN ESPAGNE, REMPLACÉ PAR MEDINA CŒLI.
LOUIS REQUESENS SUCCÈDE A CE DERNIER.
SIÉGE DE LEYDE. — LA MORT DE CHARLES IX ARRÊTE L'INTERVENTION FRANÇAISE.
CONFÉRENCES DE BREDA.
LES CONFÉDÉRÉS OFFRENT LA COURONNE A LA REINE ÉLISABETH.
MORT DE REQUESENS. — MUTINERIE DES TROUPES ESPAGNOLES. — SOULÈVEMENT GÉNÉRAL CONTRE L'ESPAGNE.
PRISE DE MAESTRICH ET PILLAGE D'ANVERS.
L'UNION DES PROVINCES PROCLAMÉE. — JUAN D'AUTRICHE GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.
IL EST LIGUÉ AVEC GUISE. — CHERCHE A S'ACCORDER AVEC LES ÉTATS.
VEUT SE RENDRE ABSOLU.
LA REINE MARGUERITE DE VALOIS EN FLANDRE.
RUPTURE ENTRE DON JUAN ET LES ÉTATS. — LE PRINCE D'ORANGE EST MAITRE.
BATAILLE DE GEMBLOERS. — LE PARTI DES MALCONTENTS.
LA REINE D'ANGLETERRE OFFRE SON SECOURS. — LES MALCONTENTS FAVORISENT MONSIEUR, QUI FAIT UN TRAITÉ AVEC LES ÉTATS. — IL PREND HAUREC ET MAUBEUGE.
QUESNEL ET LANDRECY LUI FERMENT LEURS PORTES.
IL LICENCIE SES TROUPES ET ABANDONNE SON ENTREPRISE.
MORT DE JUAN D'AUTRICHE.
LE DUC DE PARME LUI SUCCÈDE. — QUERELLES INTESTINES. — LES REITRES BATTUS.
PRISE DE MAESTRICH. — L'ARTOIS ET LE HAINAUT SE RENDENT A LA FRANCE.
CONFÉRENCES POUR LA PAIX.

J'ai raconté précédemment, en divers lieux de ces récits, comment l'esprit patriotique des Flamands s'était réveillé vers les derniers temps du règne de l'empereur Charles-Quint, comment la crainte de voir établir la sainte inquisition dans les Flandres avait ensuite soulevé les esprits, déjà agités par l'introduction du protestantisme dans cette contrée, et comment il s'était formé une coalition des villes et des seigneurs pour secouer le joug espagnol. Il était sous tous les rapports de l'intérêt bien entendu de la France de seconder les efforts des patriotes flamands, et de contribuer par là à diminuer le pouvoir gigantesque et menaçant de l'Espagne ; mais nos malheureuses dissensions civiles étaient venues s'opposer à ce qu'on pût profiter efficacement d'une chance aussi favorable. Tous les bons esprits, tous les véritables amis

de leur pays, n'avaient pourtant pas cessé de tourner les yeux de ce côté ; le gouvernement seul était resté indifférent, ou, pour mieux dire, tout absorbé dans cette foule d'intrigues diverses qui composaient la politique du temps, et à l'aide desquelles chacun ne cherchait que son intérêt particulier. Il ne s'était permis que de loin en loin quelques tentatives timides et infructueuses, qui n'étaient pas même, pour la plupart, ouvertement avouées par lui. (Strada, *De bello belg.*, a lib. 8, usque ad lib. 11, *passim.*)

En dernier lieu, le massacre de la Saint-Barthélemy avait dû complètement rassurer l'Espagne sur ce qu'elle pouvait avoir à craindre de la France pour cette partie de ses vastes États, et en même temps jeter la consternation et le découragement dans les rangs des confédérés. Le brave La Noue, perdant tout espoir d'être secouru, fut enfin obligé de rendre la ville de Mons, après s'y être maintenu contre toute une armée, par des prodiges d'habileté et de valeur, jusqu'au vingtième jour d'août 1572. (De Thou, liv. 54.)

Le duc d'Albe n'eut plus alors qu'à s'occuper en toute liberté du soin d'anéantir la confédération flamande, et de reprendre à son loisir les villes révoltées. On pouvait s'en rapporter à lui pour semblable besogne, et déjà même plusieurs de ces places avaient mis bas les armes, par crainte ou par force ; de sorte que le prince d'Orange qui, comme on l'a vu, était à la tête des insurgés, voyait chaque jour son armée et ses partisans diminuer. En effet, l'effroi était grand dans tout le parti qui l'avait reconnu pour chef.

Le duc d'Albe, déjà célèbre par ses cruautés, dans cette circonstance surpassa encore tout ce qu'il avait fait dans ce genre. A la prise de Harlem, qui se rendit à discrétion après sept mois de siège, il fit pendre, décapiter, ou noyer, deux mille soldats et habitants, il fit impitoyablement traîner au gibet tous ceux que leurs blessures retenaient aux hôpitaux, et il condamna à mourir de faim quatre cents citoyens, qui, s'étant retirés dans un des forts, s'étaient rendus par composition à condition qu'ils auraient la vie sauve. « Je leur ai bien promis la vie, disait-il, mais je ne me suis pas engagé à leur fournir des vivres. »

Tant de barbarie jeta le pays dans une extrême consternation, et tous les habitants, d'un commun consentement, résolurent d'abandonner plutôt leur patrie que de se remettre jamais sous l'obéissance d'un maître aussi sanguinaire.

En Espagne même, une conduite aussi atroce fut généralement désapprouvée, et le duc d'Albe fut accusé auprès de Philippe, non pas d'inhumanité, car le monarque lui-même n'avait pas le cœur trop tendre, mais de concussion, de pilleries et de désobéissance aux ordres du Conseil royal d'Espagne, lequel avait, disait-on, prescrit des mesures propres à terminer cette malheureuse guerre, mesures que, par ambition personnelle, le gouverneur avait négligées, s'attachant, au contraire, dans son intérêt particulier, à prolonger les horreurs et les dangers de la situation. On ajouta qu'il poussait l'orgueil jusqu'à paraître dans

une assemblée publique assis sur un trône, et s'était fait ériger, dans la citadelle d'Anvers, une statue colossale, au lieu d'y ériger celle de son maître. On inférait de là qu'il aspirait à la souveraine puissance.

Cette dernière accusation surtout fit sur l'esprit soupçonneux et jaloux du roi d'Espagne tout l'effet qu'on en pouvait désirer. Le duc d'Albe fut révoqué, et le duc de Medina Cœli fut envoyé immédiatement pour le remplacer. Du reste, le duc d'Albe avait été pendant près de cinq ans le bourreau et le tyran de ces malheureuses contrées; lui-même se vantait souvent, dans les banquets, de s'être fait chaque année un revenu de huit millions de ducats, et d'avoir fait mourir plus de dix-huit mille hommes par la main de ses bourreaux, sans compter ceux que ses soldats, auxquels il donnait toute licence, avaient massacrés en plus grand nombre encore dans les villes et dans les campagnes.

Le duc de Medina amenait avec lui quarante vaisseaux et quatre mille soldats espagnols, mais il trouva les affaires tellement embrouillées, que n'étant au fond ni homme de guerre, ni homme politique, il n'osa rien entreprendre. Tout le pays, en effet, menaçait de s'insurger, et déjà l'on parlait d'un secours puissant que la France devait envoyer aux patriotes flamands. Medina ne se sentit pas capable de soutenir un fardeau pareil, et les périls de la circonstance l'effrayèrent le premier. Il demanda lui-même à être rappelé.

Ce fut Louis de Requesens, grand commandeur de Castille et gouverneur de Milan, qui abandonna ce dernier poste, où il avait fait preuve de courage et d'habileté, pour venir prendre la direction des affaires de l'Espagne dans les Pays-Bas. « Comme c'était un homme qui savait d'ailleurs fort bien se couvrir des apparences de la bonté et de la courtoisie, il déclara, dès son arrivée, qu'il ne voulait rien faire que pour la nation et par la nation, et qu'il prendrait en toute circonstance l'avis des États, d'après lequel il voulait toujours régler sa conduite, sur quoi on se flatta de l'espérance qu'il parviendrait par la douceur à ramener les pays soulevés. »

Pourtant il ne tarda pas, lui aussi, à se persuader que la force des armes serait un moyen plus facile et plus prompt. Il entreprit d'enlever la ville de Leyde, qui venait de se déclarer en faveur de l'insurrection, mais il trouva la chose plus difficile qu'il ne l'avait cru. Il fallut un siège en règle; les habitants, les femmes mêmes, résistèrent avec un courage indomptable pendant cinq mois entiers, malgré la famine qui ne tarda pas à se faire sentir dans la place. De quatorze mille personnes qui s'y trouvaient, il en mourut six mille de faim. Les autres répondirent aux Espagnols, qui les pressaient de se rendre pour leur éviter un pareil sort : « Nous avons chacun deux bras, il ne nous en faut qu'un pour combattre, nous mangerons l'autre et nous mourrons libres. » Ils donnèrent, par cette résistance désespérée, le temps aux confédérés de venir à leur secours et de faire lever le siège.

Au reste, pour récompenser le dévoûment de cette ville, les États décidèrent par la suite qu'il y serait établi une université à l'instar de celle que le roi Philippe avait fondée à Douai ; que des professeurs entretenus par le Trésor public y enseigneraient la théologie, la jurisprudence, la philosophie, la médecine, les langues et les mathématiques. Cette université ne devait être composée que de protestants, et l'on en a vu sortir une foule de grands hommes célèbres par leur érudition et les services qu'ils ont rendus à la science. (*Spond.*, ad ann. 1575.)

Charles IX venait alors de traiter définitivement avec le prince d'Orange, et de lui faire parvenir un premier secours de deux mille Français, avec cent mille écus pour faire face aux dépenses de la guerre ; mais dans ce moment arriva précisément la mort de ce monarque, qui, s'il eût vécu plus longtemps, aurait pu réparer toutes les fautes qu'on lui avait fait commettre. Les désordres de toute espèce survenus, en France, à la suite de cette mort funeste, furent cause que les confédérés ne purent plus, pendant longtemps du moins, compter sur l'appui des Français, et la longueur de la lutte commençait à les embarrasser. De son côté, Requesens, revenant à ses premières idées de pacification par la douceur, consentit à ouvrir des conférences à Breda, mais ces conférences furent sans succès, car la Confédération posait pour premières conditions qu'on fît sortir du pays toutes les troupes espagnoles et étrangères, et que l'on convoquât une assemblée des États des deux Flandres pour régler ce qui concernait l'exercice de la religion.

Toutefois, comme le parti sentait bien qu'il ne pouvait résister tout seul à toutes les forces de l'Espagne, qu'elles l'écraseraient tôt ou tard, et qu'il ne pouvait plus raisonnablement compter sur le secours de la France, gouvernée par un prince tel que Henri III, il délibéra d'appeler l'Angleterre à son aide. En conséquence, des députés furent envoyés vers la reine Élisabeth, pour lui offrir la souveraineté de la Hollande et de la Zélande ; d'autant, lui faisait-on remarquer, qu'elle y avait droit, comme étant issue de Philippine, fille du bon roi Guillaume III, laquelle princesse avait été mariée avec Édouard III en 1328.

Malgré ces titres d'une parenté déjà assez éloignée, la reine d'Angleterre trouva cette offre plus embarrassante qu'avantageuse, car les confédérés qui la lui faisaient demandaient en même temps de l'argent pour payer leurs troupes, et cette nouvelle couronne qu'on voulait lui mettre sur la tête devait être achetée par de longs combats contre une puissance formidable. Elle demanda donc du temps aux députés pour communiquer la chose à son Conseil, et les retint ainsi sept ou huit mois sans leur donner de réponse définitive.

Nul doute que si Requesens eût pu alors attaquer vigoureusement la confédération, il en fût aisément venu à bout, mais lui-même souffrait de son côté de la même pénurie d'argent. Le duc d'Albe, suivant la maxime ordinaire aux hommes d'État disgraciés, qui prétendent tirer leur gloire du mauvais succès de leurs successeurs, ne s'était pas contenté d'avoir ruiné le pays qui avait eu le malheur d'être si longtemps

sous ses ordres et d'en avoir emporté tout l'argent ; il s'était encore appliqué à empêcher qu'on envoyât des fonds à Requesens, en affirmant à tous que les Flandres avaient assez de ressources en elles-mêmes pour faire, au besoin, la guerre à toute l'Europe. Il arriva de là que le gouverneur, après avoir épuisé tout ce qu'il lui était possible de tirer par des impôts de toutes sortes dans un pays si longtemps dévasté, se trouva dans un tel état de gêne, qu'il fut obligé d'avoir recours à des emprunts faits à de gros intérêts dans la bourse des marchands et autres hommes d'affaires. Puis, Philippe s'étant refusé à rembourser ces emprunts, cette ressource lui fut encore fermée, si bien que pour payer ses soldats il se vit obligé de donner en gage les villes mêmes où ils tenaient garnison, et l'on comprend comment ces villes durent être traitées par ceux entre les mains desquels elles tombaient.

Enfin, la nécessité croissant toujours, Requesens imagina que, peut-être flatté d'un vain simulacre de liberté nationale, le peuple se montrerait plus disposé à faire de nouveaux et indispensables sacrifices, et il convoqua une assemblée des États à Bruxelles ; mais il arriva tout le contraire de ce qu'il se promettait par cette espèce de concession ; ceux qui, individuellement, n'auraient osé murmurer, haussèrent la voix sans crainte, quand ils se virent réunis. Ils demandèrent que le roi commençât par retirer du pays toutes les troupes étrangères, qu'il rendît aux Flamands tous les privilèges dont on les avait dépouillés, qu'à l'avenir rien ne pût être ordonné sans l'autorité des États. Ils exigeaient aussi qu'on châtiât sévèrement tous ceux, Espagnols ou autres, qui avaient commis des dégâts et des exactions, et qu'on cessât de rançonner les villes et de les livrer en pâture à une soldatesque effrénée.

Pendant que ces orageux débats réduisaient l'infortuné gouverneur au désespoir, la peste se déclara à Bruxelles, et lui-même en mourut l'un des premiers, le cinquième jour du mois de mars. L'autorité passa alors entre les mains du Conseil d'État, en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur, que la cour d'Espagne enverrait. Mais il s'en fallait que tous les membres du conseil fussent unis d'opinions et d'intérêts, et une autorité ainsi divisée entre tant de personnes qui n'étaient pas d'accord, ne pouvait plus être assez forte pour contenir dans une apparence de devoir des troupes depuis longtemps accoutumées à l'indiscipline et au pillage, quand surtout elles ne touchaient plus leur solde.

Aussi, les soldats espagnols, qui avaient déjà à plusieurs fois manifesté leur penchant à la mutinerie, firent, un jour, célébrer une messe du Saint-Esprit, pour appeler la bénédiction du ciel sur leur entreprise, et après cette cérémonie, où ils assistèrent avec recueillement et dévotion, ils se lièrent entre eux par le serment de s'entr'aider dans les tentatives qu'ils allaient faire pour se payer par leurs propres mains. Tout aussitôt, une partie de ces troupes se jette sur Alost, ville cependant toute catholique. Les principaux bourgeois furent faits prisonniers

et mis à rançon, et l'officier qui commandait la place au nom du roi d'Espagne, ayant voulu faire quelques représentations, fut pendu.

Le Conseil, fort alarmé en apprenant cette insurrection, se vit, par le danger de la circonstance, rappelé à une unanimité dans laquelle il aurait dû entrer plus tôt. Il déclara rebelles au roi et ennemies du pays les troupes qui s'étaient aussi audacieusement révoltées, et il ordonna aux bourgeois de Bruxelles, du Brabant et du Hainaut, de s'armer et de leur courir sus, mais les habitants de ces provinces, soupçonnant que ce ne pouvait bien être là qu'un prétexte pour les éloigner de chez eux, afin de piller plus facilement leurs maisons, refusèrent d'abord de marcher; puis, les esprits s'échauffant de plus en plus, ils arrêtèrent les conseillers eux-mêmes. Alors toutes les provinces, d'un merveilleux et unanime consentement, peuple, nobles, ecclésiastiques même, oubliant jusqu'à leurs différends au sujet de la religion, conspirèrent contre l'autorité de l'Espagne et firent alliance avec le prince d'Orange et les confédérés.

Les Espagnols, de leur côté, se hâtèrent de se rassembler pour former une armée en état d'opposer quelque résistance à cette population soulevée. Ils abandonnèrent les diverses villes qu'ils occupaient, et toutes leurs forces s'étant réunies, ils se mirent en campagne, portant partout le ravage et la mort. Ils se jetèrent d'abord sur Maëstrich, qu'ils pillèrent et mirent à feu et à sang. De là, ils vinrent attaquer avec furie la riche cité d'Anvers, dans laquelle il ne leur fut pas difficile de s'introduire par la citadelle elle-même, parce que la garnison était composée des leurs, et ils y commirent « toutes les cruautés et brutalités qu'il est possible d'imaginer. » Six mille personnes y furent massacrées, et l'incendie dévora plus de cinquante maisons. Le pillage ne monta pas à moins de quatre millions en argent monnayé ; car pour les meubles et les marchandises, on ne se donnait pas la peine de les ramasser, comme étant choses trop embarrassantes et de trop peu de profit.

Les États, que la peste de Bruxelles avait forcé d'aller tenir leurs séances à Gand, saisis d'horreur à la nouvelle de tant de barbarie, ne gardèrent plus aucun ménagement pour l'Espagne, qui permettait ou laissait commettre impunément de pareils actes par ses soldats. Ils proclamèrent aussitôt une ligue générale de toutes les provinces pour la défense commune, et c'est cette union qui a fait donner par la suite, et pendant longtemps, le nom de Provinces-Unies aux divers pays dont se composait ce qu'on appelait les Pays-Bas.

C'est en ce moment que Don Juan d'Autriche, fils bâtard de l'empereur Charles-Quint, arriva pour prendre le commandement des Flandres, si malheureusement laissé vaissé vacant par la mort de Requesens. Le roi Philippe, son frère, lui avait donné des pouvoirs illimités, et, de plus, il était muni d'une bulle du pape, par laquelle Sa Sainteté accordait à ce prince et à tous ceux qui l'aideraient dans cette guerre déclarée sainte, pleine et entière rémission de leurs péchés. (*Spond.*, ad ann. 1578, n° 1.)

Don Juan avait, pour se rendre à son poste, traversé la France sans se faire connaître, mais il avait eu l'honneur de dîner, à Paris, avec le roi Henri III, et il n'avait pas non plus négligé, ce qu'il regardait comme beaucoup plus important, de s'aboucher avec le duc de Guise, qu'il allait voir secrètement et la nuit. Ces deux esprits, également ambitieux, s'étant entre-communiqué leurs desseins, firent alors une alliance d'intérêts, à l'insu de leurs souverains respectifs, et ils convinrent d'entretenir entre eux une correspondance secrète, pour s'aider et s'éclairer mutuellement.

Quelque habiles pourtant que furent les précautions qu'ils prirent, l'ambassadeur d'Espagne en France parvint à découvrir l'affaire qui se négociait mystérieusement entre ces deux personnages. On prétend qu'il ne s'agissait de rien moins que de la conquête de l'Angleterre en faveur de don Juan, avec l'aide des partisans du duc de Guise, dont il devait, de son côté, soutenir toutes les tentatives au sujet de la couronne de France.

Quoi qu'il en soit, Philippe, instruit par son ambassadeur des découvertes qu'il avait pu faire, entra dans la plus violente colère, et, dès lors, il s'arrangea de manière à laisser don Juan manquer de tout ce qui lui était nécessaire pour établir son autorité dans les Flandres, le laissant tout exprès languir dans l'impuissance, afin d'humilier sa présomption.

Il arriva de là, en effet, que ce prince, trouvant toutes les provinces insurgées, à l'exception du Luxembourg, fut contraint d'entrer en négociation, et ne pouvant employer la force, il accepta toutes les conditions qu'il plut aux États de lui imposer. A ce prix, on voulut bien le reconnaître pour gouverneur ; et le traité dans lequel toutes ces conventions avaient été réglées fut approuvé par Philippe lui-même, par un édit qu'on nomma perpétuel, comme si les uns et les autres eussent réellement eu bonne envie de le garder. Entre autres concessions faites par l'Espagne, cet édit portait que Sa Majesté catholique retirerait incessamment du pays toutes les troupes étrangères, espagnoles ou autres, et qu'elle reconnaissait l'union des provinces proclamée à Gand, ainsi que le droit desdites provinces à délibérer entre elles de leurs intérêts, et à se soutenir et protéger mutuellement.

Le titre de gouverneur des Pays-Bas devenait par là un vain nom, puisque tout pouvoir et toute influence sur le gouvernement étaient enlevés à celui qui le portait. Don Juan n'était pas homme à se contenter d'une pareille position. Il chercha à reprendre le dessus par une feinte douceur, affectant de paraître libéral et courtois, et de caresser ceux qu'il aurait voulu briser, mais il ne put longtemps se soumettre à suivre cette ligne de conduite, trop opposée, en effet, à la violence naturelle à son caractère. Il commença d'abord par s'entourer de tous ceux qui avaient quelque sujet d'être mécontents de l'ordre actuel des choses, flattant et échauffant leurs sentiments. Il se donna ensuite une garde, retint dans le pays les troupes allemandes soudoyées au nom de

l'Espagne, et qu'il avait pris l'engagement de congédier en même temps que les troupes espagnoles, et changea les gouverneurs des places fortes, pour les remplacer par des gens sur lesquels il croyait pouvoir compter.

La princesse Marguerite, reine de Navarre, vint en ce moment lui fournir, du moins indirectement, l'occasion de se rendre maître absolu dans des places d'une plus grande importance encore. Elle dit elle-même, dans ses mémoires, que sous prétexte de chercher quelque lieu de retraite pour ne pas rester à la cour pendant qu'on faisait la guerre à son mari, elle avait demandé à aller prendre les eaux médicinales de Spa, au pays de Liège, mais que c'était Monsieur, son frère bien-aimé, qui lui avait indiqué ce voyage, afin qu'elle lui gagnât des partisans dans les Pays-Bas, et lui ménageât avec quelques-uns des commandants de la frontière des intelligences propres à favoriser le projet qu'il avait déjà conçu, de porter la guerre dans les Flandres. Or, il est très-probable que ce prétendu projet de Monsieur était encore loin d'être, à cette époque, bien arrêté dans sa tête inconstante et incapable de suivre et de nourrir longtemps une idée. Ce qui paraît plus conforme aux documents historiques du temps, c'est que Marguerite, qui n'avait jamais pu oublier son premier amour pour le duc de Guise, pouvait bien n'avoir, en réalité, d'autre but que de coopérer aux succès des plans formés de concert entre son ancien amant et don Juan d'Autriche, auxquels il convenait d'exterminer d'abord tous les hérétiques de la France et des Pays-Bas, pour fonder sur leur ruine la puissance qu'ils ambitionnaient, et de plus, ajoute Mézerai, elle avait trouvé dans ce voyage « une honnête excuse pour ne pas retourner, de si tôt du moins, auprès de son mari, dont elle haïssait la religion et encore plus la personne. » (*Mémoires de Marguerite,* ad ann. 1577. — Mézeray, t. III.)

Que cette supposition soit ou non fondée, voici comment les choses se comportèrent : Don Juan d'Autriche, à la nouvelle de l'arrivée de la princesse, qui eut grand soin de le faire prévenir, assembla ses amis pour lui faire honneur, et alla la recevoir jusqu'à Namur. Là, sous prétexte de veiller à la sûreté de l'illustre voyageuse, il put mettre sans résistance une partie de ses Allemands en garnison dans le château de cette ville importante ; il fit la même chose à Charlemont, à Mariembourg, et dans tous les pays que la reine Marguerite, assez bien guidée soit disant par son caprice de femme voyageuse, trouva bon de visiter. Puis, quand il se vit maître de toutes ces places, il quitta le masque et déclara hautement qu'en qualité de gouverneur il voulait être obéi.

Mais les États, instruits de ses projets par des lettres qu'ils avaient fait intercepter, s'étaient déjà préparés à les déjouer. Ils levèrent des troupes et appelèrent à la défense de la liberté commune tous les seigneurs du pays. Tous se trouvèrent prêts comme par enchantement. On commença par attaquer les troupes allemandes dans toutes les positions où le prince les avait logées, on les chassa de toutes les villes qu'elles occupaient, et dans lesquelles on mit de nouveaux gouverneurs.

Don Juan lui-même, de peur de se voir enveloppé et fait prisonnier, fut obligé de se retirer en toute hâte dans le Luxembourg, seule province où il eût encore assez de partisans pour s'y trouver en sûreté, et cependant les États, pour s'opposer à ce qu'il rentrât, appelèrent à leur aide le prince d'Orange.

L'arrivée de ce prince fut un véritable triomphe. Il fut reçu avec de grands applaudissements à Anvers et à Bruxelles. Partout on le proclamait le défenseur et l'appui des libertés du pays. Le conseil des États semblait le regarder comme son chef, les populations l'appelaient leur sauveur ; la province du Brabant, l'une des plus importantes de l'union, le choisit pour son gouverneur particulier, et les États étaient tout prêts à lui confier le pouvoir suprême, en le déclarant lieutenant perpétuel des Provinces-Unies.

Tout semblait prêt enfin pour la libération complète des Pays-Bas, sans qu'on eût eu besoin, cette fois, d'avoir eu recours à une intervention étrangère ; mais la jalousie des seigneurs, qui avaient jusque-là combattu pour la même cause, fit que ce résultat, déjà payé de tant de sang, fut encore reculé. Le duc d'Arschot, le comte d'Egmont et plusieurs autres des plus considérés parmi les anciens chefs de la confédération, ne purent se résoudre à voir la suprême autorité passer entre les mains du prince qui allait devenir leur maître, de leur simple compagnon qu'il était précédemment. Ils eurent assez de crédit pour faire décider dans l'assemblée des États qu'on offrirait le commandement avec le titre de gouverneur général à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe, et alors âgé de vingt ans à peine. Les partisans du prince d'Orange, qui étaient en grand nombre à Gand, mécontents de cette décision, qu'ils regardaient comme une injustice, soulèvent aussitôt la ville, se saisissent du duc d'Arschot, ainsi que de quelques prélats dont le crédit et la religion leur étaient redoutables, et une nouvelle guerre intestine fut sur le point de recommencer.

Cependant le jeune archiduc était arrivé en poste à Liège, sans avoir pris, au moins le disait-on ainsi, le consentement de l'empereur son frère. Tout étonné de trouver la plus grande partie des provinces et des membres du conseil peu disposés à le recevoir, il était sur le point de s'en retourner, quand le prince d'Orange lui-même conseilla aux États de l'accueillir et de lui donner en effet le titre de gouverneur. Ce conseil n'était pas toutefois aussi désintéressé de la part du prince qu'on pouvait le croire. Comme il était habile, il comptait bien exercer, sous le nom de cet adolescent, l'autorité suprême, que l'envie de ses anciens compagnons d'armes ne lui eût jamais permis de garder tranquillement sous le sien, et, de plus, il prévoyait que c'était là un excellent moyen de mettre la division dans cette puissante maison d'Autriche, en séparant d'intérêts l'Espagne et l'Empire, car il était probable que l'empereur voudrait assister son frère, ou que du moins le soupçonneux et vindicatif Philippe ne manquerait pas de croire qu'il en serait ainsi, ce qui, pour le salut des Flandres, devait toujours avoir le même résultat.

Or, don Juan, retiré dans le Luxembourg, ne perdait ni le cœur, ni le temps. Il ralliait à son parti tous ceux des seigneurs du pays qui, pour leurs intérêts ou leurs affections, tenaient encore un peu à l'Espagne. En même temps il écrivait à Philippe II, pour lui faire part des dangers de la situation présente, et pour l'engager à y pourvoir sans retard.

Philippe voulait bien que don Juan fût impuissant, mais il ne voulait pas que cette impuissance allât jusqu'au point d'entraîner l'expulsion des Espagnols des Pays-Bas ; il donna donc l'ordre de lever une armée et de la conduire dans les Flandres. En conséquence, un corps de huit mille Espagnols ou Italiens, tiré des garnisons de la Lombardie, fut immédiatement embarqué ; dix mille hommes, tant Allemands que Bourguignons et même Français, furent engagés pour venir se joindre à cette première troupe, et don Juan, à la tête de ces forces, livra près de Gemblours une grande bataille à l'armée des États qu'il mit dans une complète déroute, après lui avoir tué dix mille hommes, et fait un plus grand nombre de prisonniers.

Si le prince eût pu poursuivre ce premier succès, et si l'argent et les munitions ne lui eussent pas manqué, les Provinces-Unies (comme elles commençaient à se nommer déjà elles-mêmes), perdaient complètement leur cause, car l'épouvante y était universelle et la division encore plus grande.

C'étaient aussi les querelles religieuses, qui, là comme en France, engendraient troubles sur troubles, et paralysaient les efforts de ceux qui ne visaient qu'à l'affranchissement de leur patrie. Les religionnaires avaient, dès le commencement de cette guerre de liberté, grossi en grand nombre les rangs des confédérés, dont ils avaient fait longtemps la principale force. Le premier soin des États avait été, pour donner satisfaction à ces alliés, qui avaient en effet rendu de grands services à la cause commune, de proclamer la liberté de leur culte ; mais quelques séditieux, la plupart prédicants, et à la tête desquels s'était placé un certain Imbise, grand bailli de Gand, excitèrent les protestants à ne pas se contenter de cette tolérance, et malgré les ordres du prince d'Orange, malgré les États eux-mêmes, on se mit à Gand et dans plusieurs villes à chasser les ecclésiastiques, à abattre les images, et à piller les couvents et les maisons religieuses.

Cette nouvelle sédition s'étendit jusqu'à Amsterdam. Cette ville venait tout récemment d'embrasser aussi le parti de l'union et de recevoir une garnison des troupes du prince d'Orange. Il avait été convenu expressément, dans un traité intervenu à cette occasion, que les protestants ne pourraient s'assembler pour leur culte qu'en dehors des remparts, et qu'on leur donnerait un cimetière particulier pour enterrer leurs morts; mais à peine se virent-ils admis dans la place, qu'ils commencèrent par chasser les cordeliers, puis tous les autres prêtres de l'église romaine ; enfin, ne mettant plus de bornes à leur fureur, ils pillèrent les églises et les monastères, foulèrent aux pieds le Saint-

Sacrement, et abolirent entièrement le culte catholique, prétendant qu'ils devaient en agir ainsi pour maintenir la tranquillité publique. Cette conduite de gens égarés attira un grand nombre d'ennemis au prince d'Orange, et lui fit beaucoup de tort par la suite, car il y avait aussi dans son parti bien des seigneurs catholiques qui ne pouvaient voir de sang-froid outrager ainsi leur religion.

Ces seigneurs donc allèrent tout naturellement se joindre à ceux qui ne demandaient qu'un prétexte, et à se trouver assez forts pour séparer leur cause de celle des États. Les chefs de ce nouveau parti s'empressèrent de les accueillir, et ils se mirent à affecter un grand zèle pour la religion persécutée, mais, au fond, le principal mobile était, pour quelques-uns, la jalousie qu'ils avaient conçue contre le prince d'Orange, et pour d'autres, certains intérêts privés qui les rattachaient encore à la cour d'Espagne. Toutes les provinces wallonnes, c'est-à-dire l'Artois, le Hainaut et le Cambrésis, se déclarèrent pour eux. Ils se donnèrent eux-mêmes le nom de malcontents, mais ceux qui restèrent attachés à la fortune du prince s'amusèrent à les désigner sous le nom de soldats de la Patenostre, à cause que la plupart d'entre eux portaient des chapelets par-dessus leurs armes.

Malgré ce ridicule sobriquet, les États comprirent parfaitement que les hommes à qui on le donnait n'en étaient pas moins redoutables dans les circonstances présentes, et pour neutraliser tout le mal que pouvait faire ce nouvel ennemi, ils sentirent qu'ils avaient plus que jamais besoin de l'appui de quelqu'une des puissances étrangères. Monsieur, frère du roi de France, s'offrait alors à eux et leur faisait les plus belles promesses. La reine d'Angleterre, à laquelle ils s'étaient adressés auparavant, leur faisait rechercher son alliance, et les tenait en suspens dans l'attente d'une décision qu'elle différait de jour en jour. En ce moment pourtant, quand elle vit qu'on allait prendre des arrangements avec Monsieur, elle commença à craindre sérieusement que la France ne se rendît maîtresse dans ces contrées, qui situées à l'opposite de son royaume, pouvaient l'incommoder beaucoup, et même fermer pour les Anglais toutes les avenues de leur commerce maritime.

Elle prit donc les devants, et promit d'envoyer incontinent deux millions de livres en numéraire, mille hommes de cavalerie, et cinq mille hommes de pied, entretenus et soldés à ses dépens pendant une année. « Mais par après, et y ayant encore réfléchi, elle convertit cette promesse en un seul et unique envoi de quelques troupes allemandes qu'elle chargea le prince Casimir de lever et de conduire lui-même, avec le titre de son lieutenant-général. La politique anglaise, en effet, a toujours eu soin de ne pas faire la guerre, quand la chose était possible, avec des hommes pris dans la nation, et de ne combattre qu'avec des troupes achetées à l'étranger, et cela lui a toujours assez bien réussi. (Mézeray, t. III.)

Cette fois pourtant il n'en fut pas tout à fait ainsi ; il arriva que le parti des malcontents qui, comme on sait, se composait de gens se pi-

quant d'être d'excellents catholiques, craignit de voir la religion compromise, en mettant les Pays-Bas sous la protection d'une reine hérétique, et ils envoyèrent bien vite prévenir Monsieur, qui n'attendait plus que l'occasion pour commencer l'exécution d'un projet auquel, ainsi qu'il a été dit à la fin du précédent chapitre, on l'avait décidé depuis quelque temps déjà.

Immédiatement donc, et sans attendre davantage, l'avant-garde de l'armée qu'on lui avait faite entra dans les Flandres, au nombre de cinq cents chevaux et de deux mille hommes de pied. Lui-même, s'étant avancé jusque dans le Hainaut, avec le reste de ses troupes, députa Bussy et Mondoucet pour aller annoncer aux États qu'il venait avec dix mille hommes de pied et trois mille cavaliers, les aider à repousser les soldats du roi d'Espagne. Il offrait d'entretenir son armée à ses dépens, de s'entendre et de faire alliance, s'il le fallait, avec la reine d'Angleterre, avec Casimir et ses Allemands, et même avec le roi de Navarre, pour agir de concert avec eux, à condition cependant qu'il commanderait en chef dans toutes les occasions où il serait présent de sa personne, qu'on lui donnerait, pour sûreté et pour servir de retraite à ses malades et blessés, les villes de Quesnoy et de Landrecies, plus celle de Philippeville, qu'il se chargeait d'enlever lui-même aux Espagnols : que relativement aux autres places au delà de la Meuse, qui ne faisaient pas encore partie de l'union, celles qui seraient conquises par ses armes demeureraient en sa possession sa vie durant, et que, quand la paix serait faite, on lui rembourserait tous les frais qu'il aurait avancés, si mieux on n'aimait lui laisser à tout jamais les trois villes de sûreté ci-dessus indiquées.

A la première nouvelle qu'eut le roi d'Espagne de cette démarche que venait de faire Monsieur, il s'en plaignit vivement à Henri III, mais celui-ci répondit (ce qui au reste était vrai) que son frère était libre de ses actions, et qu'il n'était pas en son pouvoir de l'arrêter. (Spond., ad ann. 1578, n° 2.)

Quant aux États, la situation des affaires ne leur laissait guère la possibilité de discuter à quelles conditions on consentait à venir les aider. Toutes celles que Monsieur avait fait proposer furent acceptées sans hésitation, et ce prince alla tout aussitôt assiéger Haurech, qui se rendit à composition. Il s'occupa ensuite à chasser les Espagnols des différentes villes qu'ils occupaient, mettant des garnisons françaises dans toutes celles de ces places qu'il les forçait de lui abandonner. Il vint enfin en personne attaquer Bins, ville un peu plus importante, mais qui, après s'être laissée battre pendant quatorze jours par seize pièces de grosse artillerie, demanda à capituler.

La manière pleine d'humanité et de courtoisie avec laquelle le prince français traita les habitants de cette dernière place fut cause qu'on lui ouvrit aussi, sans coup férir, les portes de Maubeuge. Mais malheureusement, l'exemple du chef n'était pas imité par tous les autres corps de son armée, en partie composée de gens sans foi et sans miséricorde,

telle qu'on avait pu la lui faire au milieu de ces temps de désordre et de guerres civiles. On n'entendait partout parler que des pillages, des viols, des meurtres et des incendies, dont les troupes françaises se rendaient coupables. Aussi, Landrecies et le Quesnoy, les deux places que les États avaient désignées eux-mêmes pour rester pendant toute la guerre en garantie entre les mains de Monsieur, et qui devaient lui être remises immédiatement, aimèrent mieux lui fermer leurs portes que d'admettre dans leurs murs des hôtes aussi indisciplinés et aussi dangereux.

Le prince, profondément blessé de cette infraction aux conventions faites avec lui, refusa alors de joindre ses troupes à l'armée des États, et s'arrêta tout court, annonçant que puisqu'on ne lui remettait pas les places de sûreté qu'on lui avait promises pour y laisser ses malades et ses blessés, il ne pouvait les abandonner au milieu d'une population exaspérée, qui tuait et assommait ses gens quand elle pouvait les rencontrer à l'écart, et qui ne leur permettait l'entrée d'aucune ville, pour y acheter les choses dont ils avaient besoin.

Pour ajouter encore à ces motifs de mécontentement, il apprit, presque au même instant, que Casimir, secondé par Imbise et le parti exagéré des protestants, venait de s'emparer de la ville de Gand, où il s'était fortifié, en y appelant tous les Allemands qu'il avait amenés avec lui. C'était encore là un grave sujet de mécontentement pour Monsieur, qui n'aimait pas les huguenots depuis qu'il croyait avoir à se plaindre de ceux de la France, et qui ne pouvait voir avec plaisir les facilités qu'on leur laissait se donner dans les Flandres ; aussi, ce prince, dont la vertu principale n'était pas la persévérance, se trouva tout dégoûté d'une entreprise dans laquelle il avait espéré rencontrer moins de contrariétés. Il mit une partie de ses troupes en garnison dans les villes qu'il avait conquises, il licencia le reste, et se disposa lui-même à reprendre la route de France.

Les États, qui avaient plus que jamais besoin de son secours, lui envoyèrent une députation chargée de lui porter de leur part les plus belles et les plus séduisantes promesses. « Nous n'oublierons jamais, lui faisaient-ils dire, les grandes obligations que nous devons à Votre Altesse. Si nous parvenons, comme les secours que vous nous avez amenés nous en ont donné l'espoir, à contraindre l'Espagne de faire avec nous une bonne et honorable paix qui mette à couvert les libertés et les intérêts de notre patrie, nous déclarons d'avance qu'à vous seul en revient tout l'honneur, et pour éterniser, jusque dans la postérité la plus reculée, le souvenir du service que vous nous avez rendu, les États vous voteront des statues en bronze dans toutes les plus belles places d'Anvers et de Bruxelles. Chaque année, ils vous enverront, à vous ou au fils aîné qui sortira de votre race, deux députés de chaque ordre, qui seront chargés de témoigner hautement de la gratitude du pays, et de vous offrir une couronne d'olivier enrichie de pierres précieuses, du prix de cent mille livres. Mais, prince, consentez à rester avec

nous, pour achever l'ouvrage que vous avez si glorieusement commencé, et si d'ici à trois mois le roi Philippe ne nous accorde pas les conditions que nous lui demandons, il sera déclaré déchu de tout droit de souveraineté : alors, c'est à Votre Altesse que nous nous empresserons d'offrir le trône que vous nous aurez aidé à conquérir. »

On voit que la députation, soit qu'elle en eût en effet reçu l'ordre, ou qu'elle se laissât entraîner par la circonstance, ne craignait pas d'outrer les choses et d'exagérer la flatterie. Malgré toutes ces promesses, Monsieur pourtant n'en persista pas moins à quitter les Pays-Bas. La plus grande partie des troupes qu'il avait licenciées, alla se réunir au parti des malcontents, dont Montigny était alors le chef, et ce parti, augmenté d'un tel renfort, fit une guerre à mort aux protestants, sans plus se mettre en peine de l'autorité des États, ni des véritables intérêts de l'union.

Ainsi, il se trouvait alors dans les Flandres quatre grandes fractions différentes, toutes partagées de vues et d'intérêts, savoir : celle qui soutenait encore don Juan d'Autriche et les Espagnols ; celle des catholiques ou malcontents ; celle des protestants soulevés, et enfin celle du prince d'Orange et des États, autour de laquelle se ralliait le petit nombre des véritables patriotes. De plus, et pour achever le malheur du pays, les aventuriers français, espagnols et allemands ravageaient et pillaient les villes et villages, chacun pour son compte, et à qui mieux mieux.

Don Juan voyait cependant chaque jour son armée diminuer. N'osant plus tenir la campagne, il avait pris le parti de concentrer en dernier lieu toutes ses forces autour de la ville de Namur, et il ne cessait de demander de prompts secours auprès de la cour d'Espagne, se plaignant de ce qu'on ne semblait l'avoir envoyé là que pour lui faire perdre l'honneur et la vie. Mais la gloire de la dernière victoire qu'il venait de remporter avait ravivé toute la haine envieuse de Philippe, et les secours et l'argent n'arrivèrent pas. L'inquiétude et les contrariétés de toutes sortes causèrent enfin à ce malheureux prince une fièvre chaude, qui l'emporta le premier jour d'octobre 1578. Quelques-uns ont cru que la violence de cette maladie fut puissamment secondée par quelques drogues qu'on administra au malade en guise de médecine, « tant il est dangereux, sous un prince soupçonneux et jaloux, de vouloir joindre l'éclat de la gloire à celui de la naissance. » (Mézeray.)

La mort de don Juan semblait devoir être le signal de l'entière expulsion des Espagnols, car il ne restait plus que quelques troupes découragées, sans chef et sans ressources. Mais les troubles et les dissensions, qui continuaient de régner et de s'accroître parmi les Flamands, empêchèrent qu'ils ne profitassent d'une occasion aussi favorable. Les protestants de Gand et ceux des autres villes soulevées avaient pourtant fini par consentir à entrer en arrangement. Ils offraient même de laisser rétablir au milieu d'eux les ecclésiastiques qu'ils avaient chassés, mais la faction des malcontents répondait qu'elle ne pouvait se

résoudre à laisser le libre exercice de la nouvelle religion, et elle rejeta toute espèce de conciliation qui n'aurait pas pour condition première la défense de pratiquer publiquement un autre culte que le culte catholique.

Alors ceux de Gand fortifièrent leur ville, résolus, puisqu'on les y forçait, de combattre pour leur liberté de conscience, et ils confièrent le commandement suprême à ce même Imbise, qui les avait le premier poussés dans la voix de la sédition et de la rébellion aux ordres des États. Il s'établit là comme en véritable dictateur, affectant le faste et les manières d'un roi ; mais le prince d'Orange, étant parvenu à s'introduire dans la ville par le moyen de ceux des citoyens qui n'avaient pas donné dans les excès de leurs compatriotes, força Imbise à se démettre de la magistrature et à quitter Gand.

Sur ces entrefaites, le duc de Parme, petit-fils du pape Paul III, et fils de la sœur naturelle du roi d'Espagne, reçut de la cour l'ordre de prendre le commandement des Pays-Bas ; il avait été précédemment lieutenant-général dans l'armée de don Juan. Comme il venait enfin de recevoir quelques secours, il profita habilement de l'éloignement de Casimir, qui venait de partir pour l'Angleterre, où la reine Élisabeth l'appelait à rendre compte de sa conduite, et ayant attaqué les reîtres, il les défit complètement. Ceux-ci, après leur défaite, lui firent proposer moyennant finances de passer immédiatement au service de l'Espagne. « Messieurs, leur répondit le duc, je sais que votre métier est de vous louer à prix d'argent à tous les rebelles qui troublent la paix de la chrétienté, pour vous enrichir également des dépouilles de ceux qui vous ont achetés, et de ceux contre lesquels on a déjà payé vos secours. Mais sachez que les choses n'iront pas ici comme dans le pays de France, qui vous a trop accoutumés à recevoir récompense quand vous l'avez bien pillé. Au lieu de vous donner de l'argent, je prétends que vous m'en rendiez, pour racheter vos vies, qui sont en grand danger. Ainsi donc, défendez-vous si vous le pouvez, car je vous préviens que vous avez affaire à gens qui ne vous donneront aucun quartier, et que j'ai déjà un courrier tout prêt pour aller porter au roi mon maître l'heureuse nouvelle de votre entière extermination. »

En se voyant ainsi reçus, les reîtres perdirent tout à fait courage, et ils se trouvèrent fort heureux qu'on leur permît de quitter le pays dans quinze jours pour tout délai. Ils partirent donc poursuivis par les huées et le mépris de ceux qui les avaient vaincus, et de ceux qu'ils étaient venus secourir et qu'ils avaient voulu trahir.

Au moment où cette nouvelle parvenait à Élisabeth, Casimir était précisément auprès de cette reine, et lui vantait de son mieux le courage et la fidélité de ses soldats, rejetant tous les torts sur les Français, lesquels, disait-il, ne sont qu'une nation vaine, légère, querelleuse, infidèle et insupportable de tout point. « Il me semble, dit-elle, en lui passant la lettre qu'elle venait de recevoir, que vos reîtres aussi ne se piquent pas d'une trop grande fidélité, ils font autant de cas de l'argent

d'Espagne que du mien, et ils n'auraient pas été fâchés, à ce qu'il paraît, d'en recevoir des deux mains, si on avait bien voulu leur en donner. »

Après cette première victoire, le duc de Parme vint assiéger Maëstrich, qu'il ne prit qu'au bout de quatre mois. Mais il avait su employer d'une manière bien autrement avantageuse le temps qu'il semblait perdre à ce long siège. Par d'habiles négociations avec le parti des malcontents, il avait, sans coup férir, ramené sous l'obéissance du roi Philippe les provinces de l'Artois et du Hainaut, ainsi que les villes de Lille, de Douai, d'Orchies et de Gravelines. Cambrai, Tournay et Bouchain étaient les seules places de ces contrées qui fussent restées fidèles à l'union, quelques tentatives qu'eussent faites, pour les entraîner dans la défection générale, les malcontents, et le comte d'Egmont lui-même. Ce seigneur, oubliant en cette circonstance la mort sanglante de son père, ne craignit pas de se mettre au service des meurtriers de ce noble patriote. Il essaya même plusieurs tentatives à main armée, mais elles furent toutes déjouées par le brave La Noue. Celui-ci, après le départ de Monsieur, était resté dans les Pays-Bas à la tête d'un petit corps de Français composé de trois mille hommes au plus, et avec cette faible troupe il manœuvra si habilement, qu'il raffermit la fidélité de ceux qui hésitaient encore, reprit plusieurs des places qui s'étaient rendues, et força de nouveau l'ennemi à se tenir sur la défensive.

C'est en ce moment qu'on chercha enfin à arranger les choses amiablement. L'empereur se porta pour médiateur entre l'Espagne et les Pays-Bas, et des conférences entre les députés de tous les partis s'ouvrirent à Cologne sous ses auspices.

CHAPITRE VII

1578-1579. — ARGUMENT : LA COUR DE HENRI III. — LUXE DES MIGNONS.
LE ROI TIENT DES LITS DE JUSTICE.
CE QUI LE REND ODIEUX ET POPULARISE LES GUISES. — LES ÉTATS DE BOURGOGNE.
FRANÇOIS D'O INTENDANT DES FINANCES.
MATIGNON MARÉCHAL. — BIRAGUE CÈDE LES SCEAUX A CHIVERNY.
INSTITUTION DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT.
SUITE DES CONFÉRENCES DE NÉRAC. — LA REINE-MÈRE EN LANGUEDOC.
MORT DU MARÉCHAL DE MONTMORENCY, DONT DAMVILLE PREND LE TITRE. — LA REINE-MÈRE EN PROVENCE.
LE DUC DE SAVOIE A GRENOBLE. — BELLEGARDE SE LIGUE
AVEC LES HUGUENOTS POUR SE VENGER D'AVOIR ÉTÉ TROMPÉ PAR LA COUR.
S'EMPARE DE SALUCES.
MAYENNE VEND TENDE A LA SAVOIE. — LA REINE DE RETOUR A LA COUR.
MONSIEUR Y REVIENT AUSSI.
DISGRACE ET MORT DE BUSSY. — ON VEUT MARIER MONSIEUR A LA REINE D'ANGLETERRE.
ASSEMBLÉE DU CLERGÉ A MELUN.
DESSEIN DU DUC DE SAVOIE SUR GENÈVE.
LE ROI LA PREND SOUS SA PROTECTION. — MORT DE BELLEGARDE.
ASSEMBLÉE DES PROTESTANTS A MAZÈRE. — INTRIGUES DIVERSES POUR RECOMMENCER LA GUERRE CIVILE.

A la cour de France, Henri, que la mort funeste de trois de ses mignons les plus chéris, que surtout l'épouvantable avenir, qui grondait déjà sombre et menaçant autour de lui, auraient dû arracher à ses molles voluptés, n'en persistait pas moins dans cette déplorable immoralité, qui avait fini par éteindre en lui tout sentiment, non seulement de l'honneur, mais de l'homme même, « ce à quoi, du reste, contribuaient toujours, et de leur mieux, son bon ami Villequier et François d'O, gendre dudit Villequier, tous les deux confits dans les plus sales débauches. » (Mézeray, t. III, p. 197 *et seq.*)

« Ce dernier, après avoir dissipé tout son bien dès sa première jeunesse, venait d'être chargé par le prince de l'administration des finances, et il se comporta de telle sorte dans cet emploi de confiance, qu'on ne saurait dire lequel était le plus détestable, ou de ses voleries, ou de son luxe, ou de la malice avec laquelle il persécutait les gens de bien, ou de la protection qu'il donnait hautement aux méchants et aux fripons de toutes sortes. »

Le personnel des mignons avait été renouvelé et remis au complet par ses soins et par ceux de son beau-père. Il se composait alors du jeune Saint-Luc, d'Anne de Joyeuse, et des deux frères Nogaret ; quelques autres leur succédèrent, « se supplantant et tenant le haut bout chacun à son tour, en secret d'abord et modestement, comme s'ils avaient quelque honte du prix auquel ils achetaient leur faveur, puis après publiquement, et avec un faste insupportable. » Ils se mettaient sans façon au-dessus des princes du sang, et se faisaient suivre des plus grands du royaume, car ils disposaient des offices et bénéfices, des charges de la maison royale, et même des gouvernements des provinces, qu'ils vendaient, troquaient et prostituaient à des gens indignes. Et, en effet, le roi lui-même trouvait plaisir à s'abaisser le premier devant ces idoles de ses honteuses passions, qu'il élevait au-dessus de sa propre personne, et « qu'il aimait à voir ainsi parées de tout l'éclat de sa majesté. »

Il fallait beaucoup d'argent pour contenter les caprices coûteux de ces favoris, qui ne s'occupaient guère de la manière dont cet argent pouvait être réuni, au prix de la sueur des peuples ; et comme le Parlement montrait toujours de la répugnance à enregistrer les édits burseaux, Sa Majesté avait fini par prendre le parti d'aller elle-même, accompagnée de Villequier et du marquis d'O, faire vérifier ces édits en sa présence. Jamais aucun souverain français n'a tenu aussi souvent ce que nos historiens appellent un lit de justice ; aussi quand la nation eut reconnu que de ce lit de justice, d'où il ne devait sortir que des lois salutaires, il ne sortait plus que des édits d'oppression et de rigueur ; elle perdit toute affection pour un maître qui se conduisait, ou plutôt qui se laissait conduire d'une manière aussi déplorable, et au lieu de ces cris de joie et de bénédiction qui d'ordinaire accueillaient nos rois quand ils se montraient à leurs sujets, Henri n'entendit plus, sur son passage, que plaintes, murmures, expressions de mépris et de haine. Malheureusement, c'est un avertissement que les peuples peuvent bien donner aux princes, mais dont les princes ne profitent jamais.

Les Guises et le parti de la Ligue ne laissèrent pas échapper une si bonne occasion de faire retourner de leur côté tous les sentiments d'affection et de reconnaissance qu'on refusait à un souverain qui s'en était rendu indigne. On les vit, en toute occasion, afficher une grande tendresse pour le soulagement des peuples dont ils se chargeaient avec empressement d'appuyer les plaintes, et qu'ils engageaient à en faire, afin d'avoir le plus souvent possible l'occasion de se rendre médiateurs entre le roi et ses sujets mécontents, ce qui augmentait merveilleusement leur crédit, d'autant que si Sa Majesté refusait de faire raison, elle en devenait plus odieuse encore, et que si elle accordait quelque chose, c'était à eux seuls qu'on en rapportait l'honneur.

Ce n'était pas pourtant qu'ils osassent déjà afficher ouvertement leur mépris pour la personne du roi. Ils n'en parlaient jamais qu'en termes ambigus et respectueux, mais ils soudoyaient des hommes élo-

quents, tantôt pour le dépeindre publiquement dans les chaires sous des symboles et des figures flétrissantes, tantôt pour en parler avec moins de ménagement dans des conversations et des réunions particulières, et plus souvent encore, ils faisaient secrètement répandre, sous divers titres, des libelles écrits avec esprit et malignité. (Davila, t. II, p. 81.)

Ce fut aussi pour le même motif qu'ils trouvèrent un moyen détourné d'exciter les États de Bourgogne (qui se tinrent, cette année-là, dans la ville de Dijon), à protester hautement contre les abus de l'administration royale et à se refuser à l'acquittement des tailles. Le duc de Guise lui-même avait, en effet, paru en personne à l'assemblée, et il est plus que probable qu'il ne fut pas étranger à la rédaction de cette fameuse requête par laquelle Sa Majesté était suppliée de se contenter des tailles, telles qu'elles avaient été réglées du temps du bon roi Louis XII, et conformément aux franchises et privilèges de la province. On la priait de vouloir bien « cesser de forger sur le dos du pauvre peuple tous ces nouveaux offices, qui n'avaient d'autre but que de fournir à des profusions inutiles, et d'enrichir quelques personnes aux dépens de tout le royaume. » (Mézeray, *ubi supra.*)

Ce fut Lupin de Mire, abbé de Clairvaux, qui fut chargé par les États de porter cette requête au roi, et dans la harangue qu'il prononça en la présentant, il parla avec grande véhémence, jetant hardiment beaucoup de choses qui parurent nouvelles et blessantes aux oreilles des flatteurs et des complaisants du monarque. « Un bon berger, dit-il, ne doit pas écorcher ses brebis, il doit se contenter de les tondre, sans leur ôter tout à fait la laine que la bienfaisante nature leur fournit contre les rigueurs de la mauvaise saison. S'il plaît à Votre Majesté de doubler les impôts, qu'elle ordonne donc aussi à la terre de produire double moisson et double vendange. »

François d'O employa tout ce qu'il avait d'adresse pour amener l'envoyé des États bourguignons à plus de condescendance ; les raisons, les promesses, les menaces même ne furent pas épargnées ; il alla jusqu'à lui faire envisager qu'il n'était pas d'un homme d'esprit et de jugement de sacrifier ses intérêts particuliers à ceux de gens qui ne lui en sauraient aucun gré, et qui ne voudraient ni ne pourraient jamais le dédommager d'un tel sacrifice. Cette morale, à l'usage des courtisans de toutes les époques, n'eut aucun effet sur l'esprit inflexible de l'abbé de Clairvaux, et dans la crainte que l'exemple de la Bourgogne ne fût suivi par la Bretagne et la Normandie, qui tenaient aussi leurs États à la même époque, on se hâta de congédier le fâcheux orateur avec quelques remises d'impôts, qui n'eurent aucun effet, et avec de belles promesses pour le reste, mais qu'on ne se mit nullement en peine de tenir. « Car il n'y avait aucune manière d'épuiser le trésor public à son profit que ledit François d'O ne mît en usage. Il se faisait chèrement payer toutes les places qu'on obtenait par son crédit, et sur les ordonnances de comptant, inventées, comme on l'a vu, sous ce règne, il n'avait pas honte de se faire faire remise de moitié par ceux qu'il rendait porteurs

de pareils titres. » Toutefois, malgré toutes ses extorsions, il n'en était pas plus riche. Cet homme était comme un gouffre qui ne se remplit point. Le luxe, les femmes et le jeu absorbaient et au delà tout ce qu'il pouvait voler.

C'est à cette époque qu'il lui prit aussi la fantaisie de se rendre, comme il le disait, plus considérable par des honneurs et des dignités plus sortables à sa naissance que la surintendance des finances. Il abandonna cet emploi, dans lequel il avait cependant trouvé, suivant ses propres expressions, qu'une plume est d'un bien plus grand profit qu'une épée, et il se fit donner la charge de grand-maître de la garde-robe. Il acheta l'abbaye de Caen et la capitainerie du château de cette ville. Il voulut se faire nommer gouverneur de la Normandie, mais comme il n'était ni juste, ni facile d'ôter cet emploi à Matignon, il obtint du roi, qui ne pouvait plus rien lui refuser, qu'on donnerait le bâton de maréchal de France à ce seigneur, lequel, en retour, lui céda de bonne grâce ledit gouvernement.

Il y eut encore en ce même temps une autre mutation, mais beaucoup moins scandaleuse. On se décida à ôter les sceaux à Biragues, pour les remettre à Chiverny, auquel ils étaient promis depuis longtemps, en récompense des services qu'il avait rendus. Pour rendre plus supportable à l'ancien chancelier cette espèce de disgrâce, quoiqu'il l'eût amplement méritée par son ignorance des lois et des coutumes de la France, on obtint pour lui, de Sa Sainteté, le chapeau de cardinal.

Vers la fin de cette même année 1578, les calvinistes de France tinrent leur synode national à Sainte-Foi, ville de l'Agenois; il y fut décidé qu'on travaillerait, pour le bien national, à changer et modifier certains articles de la confession de foi présentée dans les premiers temps aux rois de France comme symbole de la croyance universelle des églises, et que tous les protestants s'étaient jadis engagés à soutenir jusqu'à l'effusion de la dernière goutte de leur sang. Les termes du décret qui autorisait cette modification sont dignes de remarque. Il est dit : « Après avoir vu les instructions de l'assemblée de Francfort, de l'année précédente, dans le dessein de lier dans une sainte union de pure doctrine toutes les églises réformées, dont certains voudraient repousser de nous la plus grande partie comme dissidente, l'assemblée approuve le dessein de faire dresser un nouveau formulaire de confession de foi qui puisse être commun à toutes lesdites églises, lesquelles sont invitées à envoyer leurs députés avec ample procuration, pour traiter et convenir des points de doctrine et autres choses concernant l'union et la tranquillité de l'église et le pur service de Dieu. » (Bossuet, *Hist. des Var.*, t. II, liv. 12. — Aymon, t. I, p. 12.)

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que ce fut le vicomte de Turenne, jeune encore, homme de guerre, nouvellement converti et fort peu théologien, qui fut mis à la tête de la commission nommée par le synode pour dresser cette nouvelle profession de foi ; mais, malgré tous les efforts de cette commission, on ne put arriver à rencontrer

l'unité, et chaque église persista obstinément dans sa croyance particulière, comme contenant la pure parole de Dieu, à laquelle on ne peut ni ôter ni ajouter.

Au commencement de l'année 1579, Henri III se sentit pris d'un de ces accès de dévotion redoublée auxquels il était sujet, malgré ses débauches honteuses, ou plutôt à cause de ces mêmes débauches. On ne le voyait plus qu'entouré de capucins, de bernardins, de jésuites, de hiéronymites, et de toute sorte de moines de toute couleur, qui ne lui inspiraient que l'idée d'exterminer les hérétiques. Voici le tableau qu'un écrivain contemporain nous a laissé de la piété du roi, d'après le révérend père Edmond Auger, qui avait, disait-il lui-même, bien tâté le pouls de ce prince. « Sa Majesté, pour dompter l'impiété par la piété, et l'hérésie par la vérité, sachant que le prince est une source d'où découle le vice ou la vertu, et que les peuples se forment à son moule, se rendit le miroir de la dévotion et de la réformation chrétienne; il se mit donc à instituer de saintes congrégations, vraies écoles et séminaires de piété, à bâtir des monastères et à porter lui-même le sac. » (Davila, t. II, liv. 6, p. 79. — Matthieu, *Histoire des derniers troubles*, liv. 1, p. 13.)

« Il établit, pour les seigneurs et grands de sa cour, l'ordre du Saint-Esprit, comme une authentique déclaration qu'il ne voulait ni aimer, ni faire bien aux hérétiques, obligeant par un serment solennel tous les chevaliers admis dans ce noble ordre à faire profession du catholicisme et détestation de l'hérésie. »

Il en tint la première assemblée le premier jour de janvier, avec sa pompe et sa magnificence accoutumées, dans l'église des Augustins de Paris, et c'était merveille que la beauté du costume de tous les illustres personnages admis dans cette noble association. Ils portaient la barette de velours noir, des chausses et pourpoints de toile d'argent, avec le grand bas de soie blanche d'attache, les souliers et le fourreau d'épée de velours blanc, le grand manteau de velours vert doublé de satin orangé, bordé tout à l'entour de fleurs de lys d'or et de langues de feu, entremêlées du chiffre du roi en fil d'argent, le petit mantelet de drap d'or enrichi de broderies, et le grand collier d'or du poids de trois cents écus, formé d'entrelas de fleurs de lys et soutenant une colombe en pierreries, emblême du Saint-Esprit. (*Journal de Henri III*, 1er janvier 1579.)

« Toute cette somptuosité était, dans l'intention de ce sage prince, comme un remède spirituel dont il pensait faire venir guérison pour cette maladie d'esprit, cette frénésie de nouvelles opinions qui désolaient la sainte Église. En outre, et dans le même but (dont il ne saurait être trop loué), il donnait des évêchés et prélatures aux hommes qu'il reconnaissait non moins doctes que religieux, il faisait imprimer et embellir de belles peintures, toutes sortes de livres de bonne dévotion, et défendait l'impression et la lecture des vilains livres des hérétiques. » (Matthieu, *ubi supra*.)

« Pour lui, il ne vivait plus maintenant que cloué au crucifix, ou, pour mieux dire et suivant les propres expressions des révérends pères capucins de Paris, s'il paraissait encore vivre sur cette terre, ce n'était plus lui qui vivait, c'était Jésus-Christ Notre-Seigneur qui lui-même vivait en lui. Aussi fit-on sur ce grand prince ce bel anagramme : HENRICUS TERTIUS (*tournez*) : IN TE VERE CHRISTUS, en vertu duquel ces révérends pères assuraient publiquement et en particulier que la France n'avait de longtemps eu prince plus religieux, plus débonnaire, ni qui eût eu autant de soin de tenir ses sujets sous l'obéissance de Dieu et et de notre mère Sainte Église premièrement, puis sous la sienne. »

Pendant ce temps-là, la reine-mère se trouvait toujours arrêtée dans la Guyenne, occupée à régler les conditions de la paix avec le roi de Navarre, ou plutôt, comme le disaient les huguenots, à le tromper, et à semer la division dans la petite cour. Ce prince, ayant posé comme première condition que, dans une cause qui lui était commune avec toutes les églises réformées, il ne voulait ni ne devait rien faire que de l'avis desdites églises, leurs députés se réunirent à Montauban. Là, Catherine, conformément à sa politique habituelle, chercha d'abord à les diviser et à les gagner les uns après les autres par le moyen de Pibrac, qui avait eu le malheur de mettre son éloquence et l'influence de sa réputation au service d'une pareille cause ; mais la reine comptait encore plus sur les attraits bien plus persuasifs des dames dont elle s'était fait accompagner. Le prince navarrois surtout trouva cette dernière manière d'argumenter si agréable, qu'il ne cherchait qu'à prolonger le plus possible les discussions « pour jouir plus longtemps de la douce présence de ces beautés. » C'était la belle Dayelle, italienne de naissance, et fille d'honneur de Catherine, qui partageait en ce moment le cœur du prince avec Madame de Sauve. Bien d'autres dames furent successivement admises au même honneur, et Catherine espérait bien qu'au moyen des charmes de toutes ces belles personnes, elle parviendrait à étourdir son gendre sur les véritables intérêts du parti dont il était le chef. (MÉZERAY, p. 205. — D'AUBIGNÉ, *Hist. universelle*, t. II, liv. 3, p. 1.)

De son côté, la reine Marguerite, pour se venger du roi son frère, dont elle avait eu tant à se plaindre, avait si bien enchaîné le cœur et les volontés de Pibrac, que celui-ci n'agissait plus qu'au gré de cette princesse, et tout au rebours de ce qu'attendait de lui la reine-mère; aussi les conférences durèrent-elles jusqu'à la fin de février, et se terminèrent, en apparence du moins, à l'avantage des huguenots. Plusieurs articles de l'édit furent étendus, modifiés et expliqués en leur faveur. Ils gagnèrent aussi un assez grand nombre de places de sûreté, qu'on ajouta à celles qui avaient déjà été désignées par l'édit, à la seule charge que le culte catholique n'y serait pas absolument interdit, et que les gouverneurs nommés par le roi de Navarre seraient tenus d'avoir l'agrément de Catherine. (*Histoire de France* du président HÉNAULT, ann. 1579.)

Mais, avec cette princesse, il ne fallait compter sur aucun traité ; personne n'était plus facile et ne se laissait plus aisément entraîner : en récompense, personne ne savait mieux imaginer un moyen de se donner le temps de regagner par adresse ce qu'elle avait eu souvent l'air d'abandonner par nécessité. Cette fois elle fit insérer dans l'acte que les conditions du présent traité ne seraient pas rendues publiques, et, en effet, elles ne le devinrent que deux ans après, quoique le roi les eut signées et ratifiées, à Paris, le dix-neuvième jour de mars de cette même année 1579. (De Thou, t. III, livre 68, p. 75.)

Elle partit ensuite pour Agen, où elle chercha encore (du moins les huguenots l'en accusèrent) à priver le roi d'un de ses meilleurs serviteurs. Le vicomte de Turenne avait une ancienne querelle avec un sieur Durefort du Rosan ; s'étant rencontrés à la cour de la reine-mère, les deux antagonistes avaient arrangé cette affaire, et semblaient réconciliés ; mais on prétend que Catherine s'appliqua à réveiller l'animosité de Rosan, et les choses furent poussées au point qu'un duel était devenu inévitable. Il y eut donc une rencontre, et Turenne, percé de vingt-trois blessures, fut laissé pour mort sur la place. Mais, ayant été rappelé à la vie, il publia, dans une espèce de manifeste, que Rosan avait employé la supercherie et la trahison, qu'il s'était présenté au combat armé d'une cotte de maille par dessous ses habits, et qu'il avait fait cacher sous une arche de pont, douze hommes qui avaient porté, par derrière, les premières blessures à l'adversaire de leur maître. La reine-mère fut hautement accusée par les amis du blessé d'avoir elle-même imaginé et conseillé cette manière déloyale de combattre, pour se défaire d'un homme à qui elle avait quelques raisons d'en vouloir ; mais elle jura de son innocence, et offrit même de faire faire le procès aux coupables. Le vicomte, estimant qu'un gentilhomme ne devait, en pareil cas, attendre d'autre satisfaction que son de épée, s'opposa à ce qu'il fut fait aucune poursuite. (Marsollier, *Histoire du duc de Bouillon*, ad ann. 1579. — Mézeray, *ubi supra*.)

Catherine, cependant, n'ayant plus rien à faire en Guyenne, se sépara du roi son gendre ; mais, ce qu'elle n'oublia pas de faire, avant que de le quitter, fut de lui débaucher une partie de ses officiers catholiques. Lavardin et Duras furent de ce nombre. Elle se mit ensuite en route pour le Languedoc et le Dauphiné. Son prétexte était d'y accommoder les difficultés qui retardaient l'exécution de l'édit dans ces provinces, mais on crut que sa véritable raison était d'y reconnaître par elle-même l'état des lieux et d'y tramer quelques menées à son avantage. On a même prétendu que la crainte assez bien fondée de voir les mignons parvenir à ruiner son crédit sur l'esprit du roi, ou peut-être aussi celle que Monsieur, qu'elle avait toujours si maltraité, ne fut bientôt appelé au trône par la mort de Henri III, épuisé de débauches, lui avaient déjà fait naître l'idée de s'appuyer sur le parti protestant et sur les politiques. (*Mémoires de Sully*, édit. corr., tome I, p. 88. — Mézeray, *ubi supra*.)

On remarqua, en effet, qu'en passant par Toulouse, elle engagea le Parlement à relâcher un peu de sa sévérité accoutumée contre les hérétiques, et à les laisser jouir en paix du droit que leur accordait l'édit. Ce que c'est pourtant qu'une mauvaise réputation de finesse et de perfidie, elle rend suspectes toutes les actions même louables ; mais on ne prête qu'aux riches.

Ensuite, prenant son chemin par Carcassonne, elle y vit le maréchal de Damville qui se faisait alors appeler maréchal duc de Montmorency, parcequ'environ vers ce temps-là, la mort venait d'emporter le brave et loyal Montmorency, son frère aîné, au nom duquel il succédait, d'après le testament du connétable leur père. Il fut accueilli très-gracieusement par Catherine, et c'est dans sa compagnie qu'elle voulut continuer sa tournée et qu'elle se rendit à Marseille.

La Provence était alors, et depuis longtemps, le théâtre d'une guerre acharnée que se faisait une foule de partis animés les uns contre les autres par les querelles incessantes des seigneurs de ce malheureux pays. Le roi en avait d'abord donné le gouvernement au maréchal de Rais, l'un de ces Italiens qui devaient leur rapide et scandaleuse fortune à la reine-mère ; mais celui-ci, s'étant vu assez mal reçu par les Provençaux, avait trouvé plus commode de faire donner commission au grand Prieur pour exercer en sa place, et c'était en cette qualité que mondit sieur, le grand Prieur, était venu commander au siège de Menerbe, comme on l'a vu plus haut. Du reste, sa qualité de prince issu du sang royal, quoique par bâtardise, flattait la vanité de ses administrés et il avait su se faire, parmi eux, un assez bon nombre de créatures et partisans. Il arriva, depuis, que le maréchal de Rais se fit donner par le roi la permission de traiter avec le comte de Suse de ce gouvernement dont il avait le titre sans profits. Mais, quand le nouveau gouverneur, quoique muni de la patente royale, vint pour prendre possession de sa charge, il trouva que toute la noblesse, sollicitée sous main par le grand Prieur, avait pris les armes et s'opposait à son entrée en fonctions,

A cette occasion, la faction des Carcistes et celle des Rasats dont j'ai parlé précédemment, trouvant le moment favorable, recommencèrent leurs remuements. Les Carcistes firent des courses dans les campagnes, et, comme ils avaient la noblesse pour eux, ils s'installèrent dans les châteaux d'où ils levaient de leur autorité privée des contributions sur les marchandises qui voyageaient, et sur les passages de ponts ou de routes dont ils s'étaient rendus maîtres. Les Rasats s'appuyaient sur le peuple, et le peuple, mis en fureur par les excès de ces nobles voleurs de grands chemins, s'en vengea à son tour en pillant et ruinant leurs maisons qu'ils avaient laissées sans défense pendant qu'ils couraient au butin.

Pour le grand Prieur, il attendait en silence que tous ces désordres, qu'il avait excités tournassent à son avantage. Il fut d'abord trompé dans cette attente ; Suse, n'ayant pu se faire accepter par aucun des

deux partis, rendit le gouvernement au maréchal de Rais, et celui-ci, au lieu de le confier de nouveau au grand Prieur qui s'y attendait bien, fit en sorte que le roi y commît le cardinal d'Armagnac ; mais, ce prélat tout cassé de vieillesse, et peu redouté, n'eut pas le moindre pouvoir sur l'esprit des factieux qui continuèrent leurs sanglantes discordes.

Tel était l'état des choses quand la reine-mère arriva à Marseille. Elle vit que le grand Prieur s'était fait un fort parti dans la province, et que c'était lui qui attisait tout cet embrasement, et elle n'imagina pas de meilleur moyen pour l'étendre que de donner le gouvernement à ce prince dont elle avait su d'ailleurs apprécier le caractère lors des massacres de la Saint-Barthélemy. Ensuite, elle se fit rendre compte des plaintes et des griefs des divers partis, et, par cette première concession d'abord, puis par son autorité et ses caresses, elle parvint à leur faire déposer les armes, d'autant plus facilement qu'ils n'étaient plus excités par les intrigues secrètes du grand Prieur qui s'était ménagé des intelligences dans les deux camps. (Mézeray, *ubi supra.*)

Toujours accompagnée du maréchal duc de Montmorency, devenu, comme il a été dit, l'héritier du titre de premier Baron chrétien, elle se rendit ensuite à Grenoble, où le duc de Savoie vint la trouver pour lui rendre, suivant ce qu'il disait, l'hommage qu'il lui devait en qualité de vassal de la France ; mais plutôt en effet pour tâcher de rétablir dans les bonnes grâces de la reine le maréchal de Bellegarde son allié. Celui-ci, après avoir échoué dans ses tentatives pour se faire remettre les places protestantes du Dauphiné et n'avoir retiré de toutes ses ruses que la certitude de s'être laissé tromper lui-même, s'était retiré à Villeneuve près d'Avignon, où son esprit remuant et inventif ne tarda pas à lui inspirer le dessein de s'emparer par surprise de la ville papale pour s'en faire une forteresse. Il avait d'abord compris que, par ce coup de main, il allait armer contre lui tout le parti catholique qui avait pris l'engagement de maintenir le pape dans la possession intégrale du comtat. Aussi n'avait-il pas hésité à rechercher dès lors l'alliance des Huguenots. Il s'était également ménagé, dans la place même, des intelligences qui lui en devaient faciliter l'entrée, et peu s'en fallut que cette entreprise, toute téméraire qu'elle paraisse, n'eut un plein succès ; mais le complot fut découvert. Ceux d'Avignon qui y avaient trempé furent arrêtés et punis du dernier supplice, et le pape envoya de suite une bonne garnison qui mit la ville à l'abri de toute tentative de cette espèce. (De Thou, t. VIII, livre 68, page 78.)

Mais Bellegarde sut tirer au moins de ce manque de succès un avantage qui n'était pas à dédaigner pour l'exécution de son principal projet, c'est que, s'étant tout à fait compromis vis à vis la cour qui ne lui voulait déjà pas trop de bien, il s'acquit d'autant plus de créance auprès du roi de Navarre, de Lesdiguière et des autres chefs protestants dont il se ménageait l'alliance. On sait déjà qu'il avait une vieille rancune contre la reine mère, cause de sa première disgrâce, mais il ve-

nait de reconnaître qu'il avait un sujet plus grave encore de lui en vouloir. J'ai raconté plus haut, que quand Damville s'était rallié au parti de la cour, Bellegarde avait eu commission d'aider ce nouvel allié ; mais le but principal de Catherine était de les tromper et de les dépouiller tous les deux. A Bellegarde, dont elle connaissait, sans en faire rien paraître, les intelligences avec le duc de Savoie, elle voulait ôter le gouvernement du marquisat de Saluces, et à Damville, celui du Languedoc, pour gratifier de ces deux emplois de nouvelles créatures sur lesquelles elle put compter davantage. Elle fit donc proposer une espèce de permutation : Damville devait avoir en toute souveraineté le marquisat dont Bellegarde abandonnerait le gouvernement, pour recevoir, en échange, celui du Languedoc. Et, comme cette place convenait mieux aux projets qu'il avait déjà formés avec l'Espagne, lui qui jouait à tromper la reine par une franchise simulée, s'était empressé, pour donner l'exemple à Damville, de rendre ses villes et places fortes à Charles de Biragues, chargé par la cour de les recevoir provisoirement. Quant à Damville, qui ne se fiait nullement aux promesses de Catherine, il fit naître toutes sortes de retards pour se dispenser de remettre ce qu'il tenait déjà ; d'où il arriva que Bellegarde, pris dans ses propres filets, se trouva tout à la fois expulsé et de la position qu'il avait si imprudemment abandonnée et de celle qu'il ambitionnait.

Et c'est alors qu'il jura de se venger et qu'il rechercha l'alliance des huguenots. Après leur avoir donné, par sa tentative sur Avignon, des gages de sa rupture complète avec les catholiques français, il parvint, en effet, à signer un traité avec Lesdiguières, agissant au nom et comme représentant du roi de Navarre. Ce traité portait, entre autres conditions, que le parti des réformés l'assisterait dans la tentative qu'il allait faire pour se réinstaller dans le gouvernement du marquisat dont on l'avait injustement dépouillé, et qu'en retour il donnerait à Lesdiguières vingt mille écus. Or, il s'était d'avance assuré de cette somme par un autre traité secret avec le roi d'Espagne en promettant à ce prince la remise de quelques places frontières de la France.

Les choses ainsi réglées, Bellegarde était entré hardiment dans le marquisat avec une armée de deux mille hommes que le duc de Savoie lui avait secrètement aidé de son côté à lever dans les vallées d'Angrogne et de Quieras et à laquelle s'étaient joints douze cents Français avec six pièces de canon envoyées par Lesdiguières. Il s'empara d'abord de plusieurs places à l'aide des intelligences qu'il y avait conservées ; puis il marcha ensuite tout droit vers Saluces. A son approche, Biragues abandonna la ville et se retira en France avec quelques restes des vieilles bandes italiennes restées fidèles aux Français, et ces pauvres gens traînaient avec eux leurs misérables familles se lamentant de la perte de leur patrie et des misères de l'exil.

Bellegarde, malgré ce premier succès, sentait bien qu'il ne pourrait résister à la France si elle venait l'attaquer et c'est pourquoi son allié le duc de Savoie avait fait exprès le voyage de Grenoble pour pallier, s'il

était possible, la conduite du maréchal et tâcher, comme je l'ai dit, de le remettre dans les bonnes grâces de la reine-mère.

Il obtint, en effet, qu'elle s'avancerait elle-même jusqu'à Montluel, en Bresce, où Bellegarde devait se rendre pour donner ses raisons, n'osant pas, à ce qu'il disait, entrer en France avant qu'il ne fût assuré de la toute-puissante protection de Catherine contre ses ennemis et ses détracteurs. Dans cette entrevue, qui eut lieu en effet, la reine-mère crut prudent de dissimuler tout son ressentiment et parut satisfaite des excuses du maréchal, espérant bien trouver l'occasion plus tard de le faire repentir de sa déloyauté. Elle se contenta, en attendant, de recevoir ses protestations de soumission au roi et lui fit expédier de nouveau et avec de grands honneurs le brevet de gouverneur du marquisat de Saluces. (Davila, t. II, p. 52.)

Mais les choses étaient trop avancées pour que celui-ci ne se crût pas obligé de les pousser jusqu'au bout. D'accord avec le duc de Savoie et pendant que celui-ci achetait à prix d'argent le comté de Tende du duc de Mayenne qui venait d'en hériter par la mort de l'amiral de Villars, son beau-père, et qu'il se procurait par cette acquisition une entrée toute ouverte sur la frontière du royaume, Bellegarde, ayant obtenu son brevet d'impunité, allait tranquillement rejoindre en Dauphiné Lesdiguières, pour s'entendre avec lui sur de nouveaux complots. Il lui représenta que dans l'état actuel des choses, la paix ne pouvait manquer d'être bientôt rompue, et il l'engagea à députer avec lui, auprès du roi de Navarre, une personne de confiance pour offrir de sa part les services qu'il était capable de rendre, et de la part de Lesdiguières pour engager à les accepter. Il demandait en conséquence au prince un plein pouvoir pour faire la guerre et lever des troupes en Dauphiné, en Provence et dans le Lyonnais, et le prince envoya en effet le pouvoir demandé, pour servir au maréchal, en cas qu'on fût obligé de nouveau d'en venir à une prise d'armes. Muni de cette pièce, Bellegarde repassa les Alpes et se retira à Carmagnoles, attendant le moment d'en faire usage conformément à ses vues. (De Thou, liv. 6, t. VIII p. 86, *ubi supra.*)

Pour Catherine, elle ne prit même pas le temps de chercher à déjouer cette nouvelle trahison quoiqu'elle en eût été instruite. Un intérêt plus pressant l'appelait à Paris. Elle venait d'apprendre que les mignons, profitant de son absence beaucoup trop prolongée, semblaient s'être complètement emparés de l'esprit du roi et elle ne vit rien de plus important que de revenir à la cour le plus promptement possible.

Sa présence remit encore cette fois le faible monarque sous sa domination ; mais elle se donna bien garde de contrarier ses goûts de dissipation et de plaisir. Elle trouva qu'à ses amusements ordinaires il venait d'ajouter une nouvelle et ruineuse espèce de passe-temps, au sujet duquel elle eut grand soin de fermer les yeux. Quelques Italiens avaient mis à la mode le jeu du ballon. Et ils avaient obtenu la permission d'établir dans le Louvre même un tripot, où il se perdait des sommes immenses dont la majeure partie grossissait la bourse de ces

hardis spéculateurs. Catherine laissa faire. Ce n'était, en effet, que quelques milliers d'écus d'or ajoutés à ceux qui se perdaient dans d'autres folies plus condamnables encore, et cela occupait l'esprit du roi en l'empêchant de penser à d'autres intérêts. (*Journal de Henri III*, ad ann. 1579, 25 mars.)

Presque en même temps que Catherine, était arrivé à la cour Monsieur, frère du roi. Ce prince, après son retour des Pays-Bas, s'était obstiné à se tenir isolé dans son apanage d'Anjou, ce qui donnait à tout le monde de grandes appréhensions. On pouvait craindre, en effet, qu'il ne se tramât encore quelques brouilleries. Or, c'était Bussy d'Amboise qui, peu rassuré lui-même sur le genre de réception que lui ferait le roi, dissuadait son maître, sur l'esprit duquel il avait alors tout pouvoir, de se rapprocher de son frère. Une répartie inconsidérée de ce favori lui fit à la fin perdre son inflence et par la suite la vie aussi. Un jour, Monsieur, jouant avec lui au jeu de la Vérité sans fard, lui adressa des propos assez piquants, et lui commanda de lui répondre sur le même ton, comme c'est la règle du jeu. Bussy, à qui son amour-propre, vivement blessé en cet instant, fit oublier que toutes vérités ne sont pas bonnes à dire à un frère de roi, répondit brutalement, en tutoyant le prince : « Si Bussy était aussi laid et aussi dédaigneux que toi, il irait se cacher et se donnerait bien garde de se montrer aux dames. « Monsieur garda le silence (on verra combien cette réponse devait l'offenser) ; deux jours après, sans avoir rien dit à son favori, il prit la poste et s'en alla à la cour. (Mézeray, *ubi supra*, p. 210.)

Ce retour fit grand plaisir au roi qui fit coucher son frère avec lui. Les courtisans en furent si surpris que le lendemain matin ils pariaient entre eux des sommes considérables que la bonne intelligence entre les deux frères ne durerait pas plus de quelques jours ; mais Henri, qui ne pensait plus alors qu'à s'abandonner à la mollesse, était disposé à accorder à son frère tout ce qu'il aurait voulu lui demander, pour peu qu'il eût voulu lui promettre de ne plus troubler le royaume, et d'un autre côté, Monsieur sentait qu'il avait besoin de l'appui du roi de France pour mener à bien un projet que la reine-mère lui avait suggéré depuis longtemps : c'était de devenir l'époux de la reine Élisabeth ; Catherine, en effet, n'avait jamais renoncé à l'idée de faire épouser cette reine par l'un de ses fils quelconque. (De Thou, t. VIII, p. 89.)

Henri donna donc volontiers la main à ce projet dont l'exécution paraissait d'autant plus facile, qu'Élisabeth à la première ouverture qui lui en fut faite, de la part de Monsieur, feignit d'abord de ne pas être très-éloignée d'un pareil hyménée. Elle avait même affecté de donner à entendre aux membres de son conseil qu'il valait mieux joindre les Pays-Bas aux États de l'Angleterre par le moyen de ce mariage que de les laisser aux Espagnols, ou de les disputer par les armes à la France ancienne et éternelle rivale de l'Angleterre. (Mézeray, *ubi supra*.)

En conséquence, Monsieur voulut aller lui-même à Londres, pour y

traiter cette affaire en personne. En faisant cette démarche, dit un contemporain, il suivait l'avis de gens peu avisés en pareille matière, car ayant été contemplé par ladite reine, elle le trouva bien laid, « tant à cause de la petite vérole qui lui avait laissé des fosses au visage, qu'à cause de son gros nez mal formé et de quelques glandes qu'il avait au cou. Pourtant elle ne lui en fit pas moins bon accueil. » (Guyon, *Diverses leçons*, t. I, p. 703.)

Or, avant de quitter la cour, Monsieur, qui n'avait point oublié l'outrageuse répartie de Bussy d'Amboise, avait imaginé un moyen de la lui faire chèrement payer. Sachant combien le roi voulait de mal à cet ancien favori, il montra en plaisantant à sa Majesté certaines lettres écrites par celui-ci dans un temps où il était fort familier avec son maître. Bussy racontait plaisamment et pour amuser le prince qu'il avait tendu ses retz à la bête du grand veneur et qu'il n'avait pas perdu ses peines puisque maintenant il la tenait dans ses filets. (De Thou, *ubi supra.*)

La dame aussi lestement désignée était la femme du comte de Monsoreau auquel Monsieur avait accordé en effet la charge de grand veneur dans sa maison, à la recommandation de Bussy lui-même. Le roi qui s'était fait remettre cette lettre, la fit voir à Monsoreau, en lui disant avec bénignité qu'il portait un trop grand intérêt à l'honneur d'un brave et digne gentilhomme, pour lui cacher plus longtemps le sanglant outrage dont un libertin étourdi et présomptueux s'était rendu coupable. Sa Majesté ajouta d'un air grave et sérieux, qu'elle croyait n'avoir pas besoin de lui indiquer de quelle manière un homme de cœur devait en agir en pareille occasion. Monsoreau, irrité de l'affront qu'il avait reçu, et plus encore de ce que le roi avait paru vouloir lui faire entendre qu'il passerait pour un lâche, s'il ne le lavait dans le sang du coupable, se rendit chez lui en diligence, et là il obligea sa femme d'écrire à Bussy pour lui donner un rendez-vous dans un château de chasse, isolé au milieu des bois.

Bussy n'eut garde de manquer à l'invitation : il accourut suivi d'un seul confident, mais au lieu de la dame, il trouva l'époux outragé qui l'attaqua à la tête de dix ou douze hommes tous armés de cottes de maille. Bussy, sans perdre courage, défendit longtemps sa vie et tua ou blessa plusieurs des assaillants ; mais enfin, accablé par le nombre, il fut tué par derrière au moment où, son épée s'étant cassée, et sentant ses forces prêtes à succomber, il cherchait à éviter la mort en sautant par une fenêtre dans les fossés du château.

Toute la province d'Anjou, dont il était gouverneur, ne fut pas fâchée que cet assassinat l'eût délivrée d'un homme, qui enivré de sa faveur, avait longtemps fait peser sur elle un joug assez dur ; et Monsieur, sans rien témoigner de ce qu'il pensait de cet événement, donna ce gouvernement à Jean de Simié, l'un de ces gentilshommes, qui savant en toutes sortes de ces gentillesses par où se prennent les femmes, lui avait, à ce qu'il pensait, rendu de grands services auprès de la reine Élisabeth. (Mézeray, *ubi supra*, p. 210.)

Pendant ce temps-là, Henri III qui avait toujours un pressant besoin d'argent, régla qu'il y aurait une assemblée du clergé, et il consentit même à ce qu'elle se tînt à Melun, sur l'observation qui lui fut faite par les prélats qu'à Paris leurs délibérations seraient gênées et influencées par la trop grande proximité du pouvoir de la bourgeoisie résidant à l'hôtel de ville. Le but du roi était de faire consentir le clergé à une nouvelle prorogation de la perception des décimes accordés sous le règne de Charles IX, en 1561, lors des États-généraux tenus à Poissy. Il s'agissait aussi de s'entendre sur le contrat passé en 1567, entre le clergé et la ville de Paris. Mais le prince eut tout lieu de se repentir d'avoir eu recours à un pareil moyen de concilier les choses. (*Vie de Charles IX*, chap. III et XVIII.)

En effet les prélats qui, gagnés séparément et sans s'être entendus ensemble, auraient probablement accordé tout ce que le roi eût voulu, s'enhardirent étant réunis, jusqu'à ce point qu'ils repoussèrent les demandes de Sa Majesté par d'autres demandes. Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, fut choisi par eux pour porter au souverain les plaintes de l'assemblée, et le troisième jour de juillet ce prélat s'acquitta de sa commission, avec une franchise qui dut paraître un peu rude. « Il ne faut pas, dit-il, chercher autre part la cause de tous ces désordres dont l'Église gémit et se plaint à si juste titre, que dans la corruption de la discipline et dans le mauvais choix des sujets dont on remplit les prélatures. Pour remédier à ces deux fléaux, le moyen le plus sûr est d'établir la réforme d'après les décrets du Concile de Trente, et de rendre la nomination des évêques à l'élection. (SPOND, ad ann. 1579. — DE THOU, *ubi supra*, p. 95.)

Sur le premier de ces moyens, l'orateur dit qu'il était chargé, au nom de l'assemblée tout entière, de demander au roi la publication dans tout le royaume des règlements de ce sacré concile, publication qui, malheureusement, n'avait déjà été que trop différée. Il s'étendit davantage sur le second point, reprochant à Sa Majesté elle-même d'avoir donné trop souvent occasion aux abus qui s'étaient introduits dans la distribution des bénéfices ecclésiastiques ; qu'on comptait actuellement dans le royaume vingt-huit évêchés vacants dont les laïques touchaient les revenus, et où le culte divin était absolument négligé ; qu'il y en avait beaucoup d'autres où les évêques ne résidaient point et ne venaient jamais se montrer, se contentant d'en percevoir scrupuleusement les produits ; que l'on voyait la plupart des abbayes données à des gens qui consacraient l'argent qu'ils en tiraient à des dépenses scandaleuses ; que dans la Guyenne et le Languedoc, sur les trente-cinq diocèses qui composent ces provinces, on aurait peine aujourd'hui à en trouver un seul où les saintes huiles se fussent faites cette année ; que les tribunaux ne retentissaient plus que du bruit de procès entre laïques pour la possession de quelque bénéfice ecclésiastique ; que déjà on commençait à compter dans les familles ces sortes de biens comme des propriétés héréditaires ; et qu'enfin, chose qu'on ne pouvait dire sans

frémir, quoiqu'elle fût vraie on avait, dans le conseil même du roi, adjugé un évêché à une femme, comme si c'était là un de ces effets dont il fut permis de faire commerce. Si Dieu lui-même n'y met la main, s'écria le prélat, en terminant cette virulente oraison, les choses en seront bientôt au point que nous verrons les laïques et gens d'épée, à l'aide de ce titre nouveau de Commandeur qu'on vient d'introduire dans l'Église de France, s'emparer de tout le patrimoine du clergé, ce qui amènera indubitablement la ruine complète de la religion. (*Abrégé des actes du clergé de France*, p. 479.)

Henri répondit avec une grande modération qu'à l'égard de la publication du concile de Trente, il en délibérerait à loisir dans son Conseil; que relativement à la distribution des bénéfices, il veillerait avec soin à ce qu'ils ne fussent plus donnés à l'avenir qu'à des gens capables et pieux, que tous les abus dont on se plaignait seraient réformés; puis il exhorta le clergé à s'occuper de l'objet principal de la convocation : l'affaire du décime de subvention, et le contrat de l'hôtel-de-ville de Paris.

L'assemblée de Melun envoya de nouveau une autre députation à la cour vers le mois d'octobre. Ce fut Monseigneur Langélier, évêque de Saint-Brieuc, en Bretagne, qui porta la parole. Il insista de nouveau sur la publication du concile de Trente, comme seul moyen de supprimer l'hérésie, qui avait déjà coûté inutilement des sommes immenses. Il supplia ensuite Sa Majesté de renoncer au concordat de François I[er], de rendre aux chapitres le droit d'élire eux-mêmes leurs évêques, et il finit par ces mots menaçants : « Ne l'oubliez pas, Sire, suivant une ancienne prédiction de Clovis, le saint fondateur de cette monarchie, la royauté ne doit subsister en France qu'autant que la religion catholique y sera florissante. Or, la religion catholique ne peut plus maintenant s'y soutenir que par la publication du saint concile et l'abolition du concordat. »

Cette fois, le roi, en entendant parler en termes aussi péremptoires de l'abolition du concordat, c'est-à-dire de son droit à disposer des nominations aux évêchés et hautes dignités ecclésiastiques, perdit tout à fait patience, et s'adressant brusquement aux évêques qui accompagnaient Langelier : « Seriez-vous ce que vous êtes, leur dit-il, si les chapitres eussent été les maîtres des élections ? Allez donc, messieurs, et appliquez-vous à montrer plus de modération, et surtout plus de reconnaissance pour celui de la libéralité seule duquel vous tenez la position que vous occupez aujourd'hui. »

Congédiés avec cette verte réponse , les députés eurent grand soin de la transmettre à ceux qui les avaient envoyés, et l'assemblée délibérante commença dans des dispositions peu bienveillantes la discussion de l'article pour lequel le roi lui avait permis de se réunir. Le sieur de Bellièvre, envoyé par Sa Majesté, reproduisit et appuya de son mieux la proposition de continuer encore la rente que ledit clergé s'était engagé à payer pour le soulagement de l'État. Incontinent on régla et on mit au net les comptes en sa présence, et il fut trouvé par l'assemblée

que le clergé avait plus que suffisamment satisfait à tout ce qu'il avait promis et à tout ce qu'on était en droit d'attendre de lui. « Vous le voyez, dit-on à l'envoyé royal, nous avons plus accordé aux rois de France pendant ces vingt dernières années qu'il n'a été accordé pendant les douze cents ans qui ont précédé, c'est-à-dire depuis que la religion chrétienne a été établie dans ce royaume. Au surplus, vous ne devez pas ignorer que c'est une loi universellement reconnue non seulement parmi les chrétiens, mais parmi les païens eux-mêmes, d'affranchir de tout subside les ministres des choses sacrées. » (*Mémoires du clergé*, édit. de 1696, t. I, p. 30.)

En conséquence, il fut immédiatement décidé que les décimes cesseraient d'être payés. Le sieur de Bellièvre parla alors du contrat passé avec la ville de Paris, et demanda qu'on prît des mesures pour continuer d'en desservir la rente, ou pour en rembourser le capital, qui était devenu exigible. Les prélats répondirent qu'ils se jugeaient entièrement libérés par les sommes énormes qu'on leur avait déjà extorquées sous ce prétexte, « et maintenant, ajoutèrent-ils, il nous suffit d'en sentir nos consciences déchargées. Que Dieu, auquel nous en appelons, soit juge entre nous et nos adversaires, nous sommes sûrs qu'il nous tiendra quittes. » (Mézeray, 215.)

Le prévôt des marchands ne se trouva pas tout à fait satisfait de cette manière théologique de terminer un différend qui pouvait et devait se régler d'après les lois humaines. Il établissait que les sommes versées par le clergé n'avaient servi qu'à payer l'intérêt et non le capital, pour lequel il exigeait, au nom de la ville de Paris, sept millions cinq cent soixante-six mille cinquante-six livres, en le fixant au denier douze. Le roi, appuyant cette demande et déclarant que c'était bien là, en effet, la somme qui avait été prêtée à son prédécesseur, et pour laquelle le clergé français s'était engagé, il fut répondu par l'assemblée qu'elle ne pouvait se croire liée en aucune façon par les contrats passés à l'hôtel-de-ville, que c'était au roi, qui avait touché les fonds, à les rembourser, qu'elle ne reconnaissait pas, ni ne devait reconnaître tout ce qui avait pu être manigancé dans cette affaire, et le onzième jour de décembre, elle fit signifier par huissier son refus de paiement au prévôt des marchands et aux échevins de la ville de Paris. (Mézeray, 215.)

Ce refus causa dans la capitale une émotion extraordinaire. Il n'y avait personne qui ne frémît de rage de voir des ministres de Dieu, qui doivent donner l'exemple de la droiture et de la fidélité à remplir des engagements consentis et signés, en venir non seulement à se déshonorer par une perfidie et un manque de foi, mais à vouloir ruiner complètement et mettre au désespoir tant de veuves, tant d'orphelins, tant de pauvres gens qui avaient fourni à la ville les fonds dont le clergé avait répondu. Le peuple, indigné, courait par les rues en poussant des cris de réprobation contre ceux qu'il appelait des voleurs déhontés ; on ferma les boutiques, et quelques-uns même demandaient qu'on prît les armes. (De Thou, 96.)

On était menacé d'une sédition prochaine, lorsque Claude d'Aubray, alors prévôt des marchands, se rendit au Parlement, où il exposa le fait à la compagnie. Aussitôt les chambres s'assemblèrent, quoique la nuit fût venue déjà depuis longtemps. On délibéra aux flambeaux, et la cour donna un arrêt par lequel elle ordonnait que les évêques qui se trouvaient encore à Melun, ou dans tout autre endroit hors du ressort du Parlement, seraient immédiatement arrêtés pour être ramenés à Paris, et cela dans le lieu même où cet arrêt leur serait signifié ; quant à ceux qui s'étaient déjà rendus dans la capitale, il leur était défendu de mettre le pied hors la ville, avec injonction de comparaître en personne pour avoir à répondre aux demandes du procureur général.

Le clergé, de son côté, protesta contre cet arrêt, qu'il caractérisa d'outrage fait à son sacré caractère, et il en appela à la décision de Sa Majesté. Henri prononça que le décime des revenus ecclésiastiques serait encore payé pendant dix ans, que la rente de l'hôtel-de-ville continuerait à être desservie comme par le passé, et que, quant au remboursement du capital, on s'entendrait plus tard à ce sujet. Le clergé, contraint par les circonstances, fut obligé d'accepter cette décision, en réservant toutefois l'autorisation du pape. Le tumulte se calma, mais plus tard nous verrons les prêtres protester de nouveau contre cette décision royale.

Tandis que les ministres de l'église catholique disputaient avec tant d'opiniâtreté pour la conservation de leurs libertés, ou plutôt de leurs revenus, le duc de Savoie, enhardi par le conseil de l'Espagne, sur l'appui de laquelle il croyait pouvoir compter, machinait de grands desseins, et ne méditait rien moins que l'occupation entière de la Suisse, à son profit et à celui de la maison d'Autriche. Il résolut de commencer par Genève, qui, étant sur la frontière de France, est pour ainsi dire la porte par laquelle les Français peuvent venir au secours de leurs anciens alliés et en recevoir d'eux. (Mézeray, t. III, p. 215.)

Déjà, du temps de François I[er], cette ville avait été défendue par la France contre une entreprise pareille de Charles, duc de Savoie, père du duc régnant, et quand depuis le fils avait été réinstallé dans ses États, il avait été question, à plusieurs reprises, de la mettre directement sous la protection de nos rois, afin qu'elle fût à l'abri de toute tentative de ce genre ; le seul prétexte de la religion avait empêché d'abord les Génevois d'accepter la protection française, et ensuite le roi lui-même de se déclarer ouvertement le protecteur d'une cité hérétique, car le faible Henri, qui commençait dès lors à trembler devant la Ligue, s'imaginait déjà entendre tonner contre lui, dans leur chaire, les prédicateurs catholiques à cette occasion. A la fin pourtant, quelques-uns de son conseil, moins timides, lui représentèrent tout le danger qui pouvait résulter pour la France d'une pareille couardise, si elle était cause, comme cela devenait évident, que Genève tombât entre les mains des Espagnols ou de quelqu'un de leurs partisans, tel que le duc de Savoie.

Alors le roi se décida à signer avec les Suisses un traité d'alliance

offensive et défensive par lequel il s'obligeait à maintenir les Bernois dans la possession des terres qui leur avaient été cédées par la Savoie. Il fut stipulé que la ville de Genève serait comprise dans ce traité. Que si, de l'avis des deux parties contractantes, il était nécessaire d'y mettre des troupes, le roi se chargeait d'y entretenir à ses frais cinq compagnies de gens de pied de chacune trois cents hommes, et à cet effet, il consignait présentement treize mille écus à ceux de Soleure tenus de fournir le personnel de cette garnison. Au cas où la place viendrait à être assiégée, tous les cantons protestants ou catholiques prenaient l'engagement de lever, pour la secourir, une armée dans laquelle les Français auraient le droit de prendre du service, et pour la solde de cette armée, le roi fournirait quinze mille écus par mois, en récompense de quoi les Génevois porteraient à la couronne de France l'honneur et le respect que l'on doit à un protecteur, et seraient tenus de laisser passer ses troupes par leur ville pour aller en Italie ou partout ailleurs.

Immédiatement après la signature de ce traité, le roi le fit signifier au duc de Savoie, qui se préparait déjà à venir assiéger Genève, et cette communication empêcha pour le moment cet ambitieux prince de passer outre.

Mais il avait encore formé bien d'autres projets à la ruine de la France. Bellegarde, son confédéré, obéissant à ses idées de rancune et de vengeance particulière, ne cessait de l'exciter et de lui fournir de nouveaux plans, et très-probablement la ligue de ces deux hommes également entreprenants et dangereux eût fini par causer de grands malheurs au royaume, mais la mort subite du maréchal empêcha toutes ces menées d'éclore. On le retira expirant d'un bain chaud, où il s'était mis pour quelques douleurs de gravelle, auxquelles il était sujet.

La singularité de ce trépas, qui n'avait pourtant rien que de naturel, donna cours à des bruits fâcheux sur le compte du défunt. On prétendit qu'il avait un pacte avec l'enfer, et son secrétaire, Chartier, homme du reste de fort mauvaise réputation, a raconté depuis à des personnes de qualité et d'honneur, que trois jours avant la mort de son maître, un grand spectre en forme d'ombre fort noire lui était apparu et lui avait dit : « Chartier, prends garde à tes affaires, dans trois jours je viendrai chercher ton maître. — Qui es-tu donc ? répondit Chartier, toi qui m'apportes une pareille nouvelle. — Je suis l'esprit du mal, reprit le spectre. — Et moi, que deviendrai-je ? — Toi, tu ne mourras pas cette fois, tu es réservé pour être pendu plus tard. » Réelle ou imaginaire, la prédiction du spectre fut accomplie sous Henri IV, qui fit pendre, en effet, ledit Chartier pour quelques menées de trahison. (Brantôme, *Eloge de Bellegarde.*)

Sur la fin de cette année, le roi de Navarre convoquait une assemblée générale des protestants à Mazère, dans le comté de Foix. Montmorency s'y rendit le neuvième jour de novembre par ordre de la reine-mère, pour présenter au prince les plaintes des États du Languedoc

qui venaient d'être tenus à Carcassonne sous sa présidence. Un parti de huguenots commettait alors de nombreux brigandages dans les environs de Pézenas, à l'aide de quelques châteaux dont ces coureurs étaient parvenus à s'emparer : les États demandaient donc à châtier ces brigands sans qu'il pût leur être reproché pour cela d'avoir enfreint l'édit de pacification. Ils demandaient ensuite que les protestants rendissent les places de sûreté qu'ils avaient dans le pays, et qui ne leur avaient été accordées que pour un certain temps dont le terme était arrivé. (De Thou, t. VIII, p. 89.)

Cette dernière demande surtout excita de grands débats. Le roi de Navarre la refusa nettement et dit qu'il envoyait à ce sujet des députés au roi son beau-frère et qu'il attendait la décision de Sa Majesté. Montmorency fut obligé de se retirer avec cette réponse, et l'assemblée des églises continua ses délibérations sur les intérêts du parti.

Il fut exposé que dans la plupart des provinces, non seulement on n'observait pas, mais qu'encore on violait ouvertement l'édit. Les uns demandaient qu'on prît aussitôt les armes contre les violateurs, les autres, plus modérés, suppliaient d'attendre encore ; on convint à la fin qu'on se préparerait à la guerre, mais qu'avant de la déclarer on attendrait le retour des députés envoyés au roi pour juger par la réponse qu'ils rapporteraient des dernières intentions de la cour. On fit un arrêté de cette résolution qui fut tenue secrète ; puis, le roi de Navarre, prenant à part le député des églises du Languedoc et celui du Dauphiné, cassa deux pièces d'or dont il retint deux moitiés, et leur remit les deux autres, leur enjoignant de porter l'une à Châtillon et l'autre à Lesdiguières et de leur dire qu'aussitôt qu'on leur rapporterait les deux moitiés qu'il gardait, ils eussent pleine croyance en celui qui serait chargé de ce message et qu'ils eussent à recevoir de lui l'ordre pour le jour et la manière de recommencer la guerre.

Cependant, Monsieur avait eu en Angleterre plusieurs conférences secrètes avec la reine Élisabeth et il se flattait de l'avoir tout à fait décidée à un prochain mariage. Déjà même Cecil, les comtes de Sussex et de Leycester, avaient reçu l'ordre d'en dresser les articles de concert avec de Simié, agent du prince, et les choses avaient même été conduites si loin que la reine et le prince s'étaient donné réciproquement un anneau. Mais les Anglais, auxquels le futur mari de leur reine n'avait pas le bonheur de plaire, cherchaient tous les moyens d'empêcher la conclusion de cette affaire, sollicités, à ce qu'on prétend, par dessous main, par la reine elle-même. Ils apportaient pour prétexte de leur opposition le danger auquel la religion du pays serait exposée, si leur reine prenait un époux d'une religion opposée ; mais on espérait que le succès des entreprises de Monsieur dans les Pays-Bas fermerait la bouche aux opposants, et tout, en effet, semblait promettre une prochaine et heureuse issue à ces entreprises. (De Thou, livre 68, p. 145. — Davila, t. II, p. 84.)

Les États délibéraient déjà sur la proposition qui leur était faite

d'appeler de nouveau le prince français et de le reconnaître, cette fois, pour leur souverain, car leurs affaires ne paraissaient plus pouvoir se rétablir que par ce moyen extrême. Le prince de Parme, après la défaite des reîtres, avait vivement poursuivi le cours de ses succès. Déjà Maëstrich était retombée au pouvoir des Espagnols après un siège meurtrier, et les ravages qu'y exerça le vainqueur furent tels que cette malheureuse ville, jadis l'une des plus populeuses des Pays-Bas, ne comptait plus à peine que trois cents habitants; un grand nombre d'autres places, moins importantes, à la vérité, avaient éprouvé un pareil sort, et déjà Anvers était menacée. D'un autre côté, Imbise soulevait de nouveau les Gantois, les dissensions et l'envie partageaient plus que jamais les seigneurs. Le brave La Noue était prisonnier de guerre et la défection des provinces Wallonnes privait l'union d'une bonne partie des ressources qu'elle eût pu tirer de ses propres forces. Ce n'était donc plus l'assistance d'un prince étranger qu'il fallait implorer comme autrefois; il s'agissait, pour que l'administration pût marcher d'accord et avec ensemble, de la remettre tout entière entre ses mains et de se soumettre absolument à sa domination. Le prince d'Orange, lui-même, parlait en faveur de Monsieur. « Puisque nous en sommes réduits à recevoir un maître, dit-il, je n'en vois point qu'on doive préférer à celui-ci, et le bien public demande qu'on s'arrête à ce choix. » L'autorité de ce grand homme entraîna la majorité des États, et l'on fit un décret qui déférait au frère de Henri III le commandement général de toutes les provinces unies. (De Thou, liv. 71, p. 317.)

Monsieur, de retour en France, avait reçu à Tours la députation des Flandres chargée de lui apporter ce décret. Il ne lui fut pas difficile de s'apercevoir que Sa Majesté, craignant plus que jamais la guerre et les embarras qu'elle entraîne à sa suite, ne se déciderait jamais, si elle n'avait la main forcée, à lui fournir les secours dont il avait besoin pour faire son entrée dans les pays qui s'offraient à sa domination.

De l'avis de son conseil il comprit qu'il n'avait pas d'autre ressource que de rallumer les discordes civiles en France, car alors il serait facile de montrer au faible et indolent monarque que l'unique moyen d'éloigner le fléau de son royaume était d'envoyer à l'étranger toute cette tourbe hardie et menaçante dont l'existence ne pouvait se passer de troubles et de combats.

D'une autre part, la reine-mère, pour arracher son royal fils à la domination des mignons qui semblait devoir lui ôter bientôt toute autorité à elle-même, trouvait dans cette même guerre civile un moyen de se rendre encore nécessaire. Enfin, Marguerite, reine de Navarre, avait à se venger d'un nouvel outrage que venait de lui faire encore le roi de qui déjà elle en avait reçu tant d'autres. Ce prince avait trouvé fort plaisant d'écrire à son beau-frère qu'il lui conseillait de surveiller la conduite de sa femme et du vicomte de Turenne, l'avertissant qu'il courait de vilains bruits sur l'intimité de l'une et de l'autre. Le roi de Na-

varre était trop avisé pour considérer quelque autre chose plus que la nécessité de ses affaires ; il montra en riant les lettres du roi à sa femme et au vicomte, en les assurant d'avance qu'il ne soupçonnait aucunement leur fidélité ; mais il est des injures que ne pardonne jamais une femme offensée, et Marguerite, sachant bien que la plus sensible punition qu'elle pût infliger à son frère était de le troubler dans sa vie molle et efféminée, appliquait tous ses artifices à embrouiller les choses. (Mézeray, t. III, p. 218.)

Les protestants aussi, comme on a pu en juger par le récit de ce qui avait eu lieu dans l'assemblée de Mazère, ne demandaient pas mieux qu'à reprendre la lutte, et se tenaient déjà tout prêts à entrer en campagne. Il était donc impossible que l'année qui allait commencer ne vît pas encore couler de nouveau en France le sang des guerres civiles.

CHAPITRE VIII

1580. — ARGUMENT : LA COUR DU ROI DE NAVARRE.
LA GUERRE DES AMOUREUX. — ENTREPRISE SUR LIMOGES.
LES CATHOLIQUES SURPRENNENT FIGEAC. — LE PRINCE DE CONDÉ PREND LA FÈRE.
LE ROI TRAITE AVEC LUI. — LE DUC D'AUMALE RENOUVELLE LA LIGUE EN PICARDIE.
LES HUGUENOTS RECOMMENCENT LA GUERRE OUVERTEMENT.
LÉSDIGUIÈRES EN DAUPHINÉ. — TURENNE EN LANGUEDOC.
LE MERLE EN GÉVAUDAN. — PRISE DE MENDE. — LES HUGUENOTS DU POITOU.
LA BOULAYE SURPREND MONTAIGU. — CONDÉ SORT DE FRANCE.
LE ROI DE NAVARRE AMUSE HENRI III. — IL PREND CAHORS.
LE ROI LÈVE TROIS ARMÉES. — SIÈGE DE MONTAIGU.
LE ROI DE NAVARRE EN CAMPAGNE. — BIRON ET SON ARMÉE EN GUYENNE.
MAYENNE RÉDUIT LE DAUPHINÉ. — PRISE DE LA MURE.
CONDÉ EN LANGUEDOC. — SIÈGE DE LA FÈRE PAR MATIGNON, EN POITOU.
MONSIEUR TRAITE DE LA PAIX EN GUYENNE. — PESTE ET FAMINE.
ARRÊT DU PARLEMENT CONTRE LA BULLE *In cœnâ Domini.*

Les exemples de Catherine de Médicis n'avaient pas été perdus pour la reine Marguerite, sa fille. Cette princesse, dans son désir ardent de se venger de son frère, se servit sans nul scrupule des moyens qu'elle avait si souvent vu pratiquer par sa mère. « Notre petite cour, dit-elle dans ses Mémoires, était belle et plaisante, et nous n'avions vraiment rien à envier à celle de France. J'avais avec moi bon nombre de dames et de jolies filles, et le roi, mon mari, était suivi d'une belle troupe de seigneurs et de gentilshommes, aussi honnêtes gens que les plus galants que j'aie jamais vus. Il n'y avait rien à regretter en eux, sinon qu'ils étaient huguenots. » Aussi instruisait-elle elle-même les dames de sa suite à captiver ceux qui avaient crédit près de son mari, dont elle n'hésita pas aussi à faire attaquer le cœur par une de ses demoiselles d'honneur, nommée Fosseuse, jeune et jolie personne de quatorze ans, qui, toute innocente encore, commença par se prêter de bonne foi aux intentions de sa maîtresse, et finit bientôt par la faire repentir des imprudentes leçons qu'elle en avait reçues. (*Mémoires de Marguerite de Valois*, ad ann. 1580. — MÉZERAY, t. III, p. 219.)

« Le roi, dit encore la princesse, servait alors Fosseuse, laquelle dépendant en tout de moi, se maintenait avec tant d'honneur et de vertu, que si elle eût toujours continué de cette façon, elle se fût,

à elle et à moi, épargné bien des malheurs. » (*Mémoires de Marguerite de Valois, ubi supra.*)

D'Aubigné, dans son style un peu cynique, donne le dernier coup de pinceau à cette petite cour, qui se tenait alors à Nérac. La reine de Navarre, suivant lui, y eut bientôt fait dérouiller les esprits et rouiller les courages. « Elle nous apprit à tous qu'un cavalier était sans âme quand il était sans amour, et la manière dont elle contribuait elle-même à mettre cette maxime en pratique n'était nullement cachée. Elle eut bientôt appris au prince à caresser les serviteurs de sa femme, comme elle caressait les maîtresses de son mari, et elle s'arrangea pour séduire et s'attacher les bonnes amies de ceux qui avaient voix au chapitre, le tout dans l'intérêt de la vengeance qu'elle voulait tirer des mauvais procédés du roi son frère. » (D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, liv. 4, p. 344.)

Or, il est vrai de dire que si à la rigueur les protestants n'avaient pas besoin d'être excités par toutes ces intrigues de femmes pour reprendre les armes, toutefois, elles ne furent pas inutiles à hâter l'explosion et à leur faire fermer les yeux sur l'insuffisance des moyens qu'ils avaient pu se préparer, car les caresses de ces dames et les rapports malicieux qu'elles savaient faire à leurs amants des plaisanteries qu'on se permettait sur eux à la cour de France piquaient leur vanité, et excitaient leur amour-propre. Aussi, cette guerre, qui fut résolue dans le conseil d'une manière aussi imprudente, est-elle appelée dans l'histoire contemporaine la *Guerre des amoureux*. (Mézeray, *ubi supra.*)

Dès la fin de l'année précédente, quelques étincelles en avaient déjà éclaté. Deux gentilshommes du roi de Navarre, Prinçay et du Bouchet, tous les deux Limousins, avaient donné asile dans leur château à un certain capitaine Mas, qui venait d'être condamné à mort à Limoges, pour quelque crime grave. Celui-ci fit entendre à ses bienfaiteurs qu'au moyen de quelques intelligences qu'il avait dans la ville, il lui serait facile de leur en livrer une des portes. Mais c'était une trahison par laquelle le capitaine voulait acheter sa grâce auprès de ses concitoyens, et les deux malheureux gentilshommes en furent victimes, car s'étant introduits dans Limoges par la porte qui leur fut en effet ouverte, ils se virent tout aussitôt arrêtés, et ils eurent la tête tranchée. (D'Aubigné, t. II, liv. 4.)

Les catholiques, pour ne pas demeurer en reste dans cette manière sourde de se faire la guerre, tentèrent de leur côté une entreprise pareille sur Figeac, l'une des places de sûreté cédées aux protestants, et ils eurent un plus heureux succès. La noblesse du pays s'entendit avec les principaux d'entre les habitants, qui étaient tous catholiques, et profitant d'un moment où le gouverneur s'était absenté, elle s'empara de la ville sans coup férir. La garnison, qui s'était retirée dans le château, fut obligée de se rendre trois jours après faute de vivres.

Le prince de Condé aussi n'avait pas voulu attendre la prise d'armes générale. Il était alors brouillé avec le roi de Navarre dont il ne recon-

naissait plus l'autorité comme chef du parti protestant, et la cour n'avait pas manqué de fomenter cette mésintelligence par tous les moyens possibles. Elle avait même fait écrire au prince par le roi lui-même des lettres dans lesquelles Sa Majesté lui offrait de le rétablir nonobstant toute opposition dans le gouvernement de Picardie, qui lui avait été cédé par les édits.

Voyant qu'on différait toujours de lui remettre ce gouvernement, il résolut de se faire raison lui-même et de s'emparer par ruse ou par force de quelques-unes des plus fortes places. Ayant donc appris que le commandant de la ville de La Fère était absent, et que la garnison était du reste très-faible, il était parti en poste du Poitou accompagné de cinq à six hommes seulement : leurs barbes et cheveux teints, et des emplâtres sur la figure, pour n'être pas reconnus. Il était venu joindre dans une ferme voisine de la ville quatre-vingts gentilshommes huguenots, auxquels il avait donné rendez-vous à cet effet. Là, il donne ordre à l'un d'eux de partir devant avec quatre chevaux seulement, lequel étant arrivé à la porte, se mit à amuser le chef du poste qui la gardait, sous prétexte de lui demander le chemin. Pendant ce temps-là, vingt autres cavaliers du prince survinrent; alors le premier jette un écu d'or à terre, en disant que c'est pour payer le vin aux soldats, et pendant que ceux-ci se culbutent, se disputant à qui ramassera la pièce, il se jette sur le pont-levis et empêche qu'il ne puisse être relevé, le reste des huguenots et le prince lui-même accourent aussitôt au galop et poussent jusque sur la place du château, où Condé, ayant fait appeler les principaux habitants, il leur déclare qu'il n'a agi que conformément aux ordres du roi, dont il fait voir les lettres ; il leur commande ensuite de porter toutes leurs armes au château, où il prend lui-même son logement, et il fait occuper le reste de la ville par une garnison de mille huguenots qu'il mande et rassemble à la hâte, laissant, sans s'en mettre en souci, le roi se plaindre de cette surprise faite en pleine paix. (*Mémoires de Bouillon*, ad ann. 1580.)

Il fallut bien, en effet, consentir à lui laisser ce qu'on n'avait pas pour le moment les moyens de lui ôter. La reine-mère lui écrivit une belle lettre pour le féliciter d'avoir eu le courage de prendre le premier les armes contre la Ligue et les Guises, dont un d'eux, le duc d'Aumale, s'obstinait à retenir, malgré le roi, le gouvernement d'une province dont Sa Majesté avait disposé depuis si longtemps en faveur de son bien-aimé cousin, et le roi lui-même, après plusieurs pourparlers, lui accorda de garder cette place avec le titre de gouverneur de Picardie à condition qu'il ne tenterait pas de nouvelles entreprises de ce genre, et qu'il laisserait le pays tranquille, ce que le prince promit de faire, bien résolu à ne pas tenir cette promesse. (*Mémoires de la Ligue*. — Mézeray, *ubi supra*.)

Mais les bons catholiques picards se sentirent saisis d'horreur en voyant l'hérésie se planter aussi audacieusement dans l'une des plus fortes places de leur pays. « Si l'on n'y prend garde, disaient-ils, il

va se faire là une nouvelle Rochelle presque aux portes de Paris. » Le duc d'Aumale, de son côté, ne pouvait voir établir ainsi dans son voisinage et au beau milieu de son gouvernement un compétiteur aussi dangereux que l'était le prince. Il prit donc de là occasion de renouveler la Ligue et de faire des assemblées catholiques pour la défense de la vraie foi, d'où il arriva que le roi, dont les démarches n'avaient tendu qu'à conserver la paix à tout prix, se trouva plus éloigné que jamais de son but entre ces deux compétiteurs également pressants et également menaçants. Le parti de la Ligue le poussait à la guerre par ses criailleries incessantes, et commençait déjà à l'appeler tout haut fauteur des hérétiques et traître à la vraie foi. De l'autre côté, il voyait les religionnaires tout disposés à rompre, au moindre prétexte qui leur serait fourni, une paix si douce, et qu'il trouvait si nécessaire au milieu de l'engourdissement où l'avaient plongé les plaisirs de sa vie efféminée.

Mais voilà que tout à coup le bruit des armes éclate simultanément en Dauphiné, en Languedoc, en Poitou et en Guyenne, et vient le forcer de remplacer son système de temporisations et de concessions calculées par le soin pressant de se défendre lui-même. Les moitiés de pièces d'or qui avaient été cassées par le roi de Navarre lors de l'assemblée de Mazère venaient d'être portées à Châtillon et à Lesdiguières, et tous les complots qu'on avait préparés d'avance devaient éclater, disait-on, à un signal donné. On ajoutait qu'il y avait soixante entreprises ménagées contre diverses places fortes, dont les huguenots avaient machiné de se rendre maîtres dans un même moment. De ces entreprises, il y en eut à peine deux ou trois qui réussirent, les autres échouèrent, car la plus grande partie des religionnaires refusa de se rendre à l'appel de ses chefs. Les églises du Languedoc laissèrent Châtillon presque seul, la noblesse du Dauphiné, divisée par des intérêts particuliers, pour lesquels elle se montra plus zélée que pour sa religion, ne voulut point obéir à Lesdiguières, parce que, quoique à la vérité il fût gentilhomme, sa famille avait toujours été sans illustration et sans richesses. Le roi de Navarre lui-même ne trouva plus que difficilement, chez les huguenots de la Guyenne, ce dévoûment sur lequel il était accoutumé à compter ; il les vit tièdes et décidés à rester dans leurs maisons, soit parce qu'ils appréhendaient le mauvais succès de cette nouvelle insurrection, pour laquelle ils n'apercevaient aucune chance de succès, soit parce qu'ils étaient offensés de la faveur dans laquelle le prince s'obstinait à maintenir auprès de lui Lavardin et d'autres catholiques suspects. Quant aux Rochellois, épuisés par les guerres précédentes, ils s'opposaient nettement à celle-ci, qu'ils regardaient comme injuste, et cette espèce de désertion générale découvrit manifestement aux chefs du parti l'insuffisance et le peu de solidité des ressources sur lesquelles ils avaient bâti de si hautes espérances. (D'Aubigné, t. II, l. 4, *passim.* — Davila, t. II, p. 90. — Mézeray, *ubi supra,* 221.)

Les catholiques, surpris d'abord par la brusque attaque de leurs ennemis, montrèrent beaucoup plus de fermeté et infiniment plus

d'union dans toutes les provinces où la guerre s'alluma; aussi eurent-ils le dessus presque partout. (De Thou, t. VIII, p. 384.)

En Dauphiné, les paysans, rebutés de l'insolence des nobles, s'étaient depuis quelque temps déjà réunis en bandes armées et se vengeaient par le pillage et par toutes sortes d'outrages des mauvais traitements qu'on leur avait fait subir. Il avait fallu envoyer contre eux une armée régulière commandée par Maugiron et par Mandelot, gouverneur du Lyonnais, et elles venaient enfin d'éprouver deux défaites successives, à Valence d'abord, et ensuite à Saint-Romans. Quand Lesdiguières eut reçu la moitié de la pièce d'or que le roi lui avait fait tenir, voyant le petit nombre de religionnaires qui avait consenti à se réunir sous le drapeau de l'insurrection, il jugea que, pour grossir un peu son armée, il fallait la joindre à ces bandes, dont les débris tenaient encore dans le bourg de Moirans. Dans ce dessein, il passa l'Isère au-dessous de Grenoble, mais à l'instant même où il se disposait à faire sa jonction, les paysans se virent attaqués par l'armée royale, qui les tailla en pièces, et obligea ceux qui échappèrent au massacre à se rendre prisonniers, à condition qu'ils auraient la vie sauve, condition au reste que Mandelot ne voulut pas tenir, car il les fit tous hacher en pièces, pour venger la mort d'un sien neveu tué dans un des combats qui avaient précédé. (*Histoire du connétable de Lesdiguières*, p. 144.)

Lesdiguières n'arriva que pour être témoin des derniers actes de ce massacre, qu'il ne pouvait empêcher. Il s'en alla vers Briançon, que les consuls de cette ville avaient promis de livrer, afin de se dérober aux poursuites qu'on menaçait de faire contre eux, pour avoir volé et dilapidé les fonds de la commune. Mais il apprit en chemin que les traîtres venaient d'être découverts, et qu'il ne trouverait plus que leurs têtes plantées sur des piquets aux portes de la ville. Trompé ainsi dans tous les plans qu'il avait formés, il fut obligé de se borner à fortifier la petite ville de La Mure. (Mézeray, p. 223.)

En Languedoc, Châtillon s'était aussi mis en campagne, mais comme l'insurrection n'y avait pas trouvé plus d'écho qu'en Dauphiné, et qu'il n'avait pu réunir que peu de troupes, « il ne faisait pas grand bruit, » et ne subsistait que par la tolérance de Montmorency qui, ne voyant pas ses affaires assez bien en cour, ne voulait pas ruiner tout à fait un parti sur lequel il pouvait avoir besoin de s'appuyer plus tard. (Mézeray, p. 223.)

Henri de Bouillon, vicomte de Turenne, vint alors, par ordre du roi de Navarre, prendre le commandement des religionnaires qui se trouvaient en assez grand nombre dans le haut Languedoc. « J'avais, dit-il, sollicité moi-même cet emploi, qui pourtant m'éloignait de la Guyenne, où j'avais acquis grande créance, mais j'avais mes raisons ; je voulais prendre une charge où je fusse seul, afin que le bien ou le mal que je ferais me fussent imputés, et que si je méritais quelques louanges, elles ne fussent pas emportées par le chef qui serait au-dessus de moi, comme c'est assez l'ordinaire. Outre cela, j'avais encore un sujet qui

me conviait à m'éloigner dudit roi, pour me soustraire à diverses passions qui tirent nos âmes et nos corps. » Quoique le vicomte ne s'explique pas plus clairement sur ce dernier motif, on devine qu'il veut faire allusion à ces rapports d'intimité avec la reine Marguerite, dont le roi Henri III s'était fait le dénonciateur auprès du mari. (*Mémoires de Bouillon*, ad ann. 1580.)

Son premier soin en arrivant à Castres fut de convoquer une assemblée de tous ceux du parti. « Il convient, leur dit-il, pour faire une bonne guerre, d'établir d'abord un ordre par lequel vos gens étant entretenus puissent vivre avec discipline et obéissance. Voyez vous-mêmes quels sont vos moyens financiers pour arriver à ce résultat. » L'assemblée, après avoir délibéré, trouva qu'elle en avait de trois natures : d'abord une espèce d'impôt ou capitation que chacun de ceux de la religion s'engagerait à payer ; ensuite les contributions levées sur les catholiques ; et enfin les biens ecclésiastiques et de tous ceux qui prendraient les armes pour le parti contraire, lesquels biens se trouvaient de droit soumis à la confiscation.

Ce point réglé, on résolut de commencer la guerre par l'attaque de La Bruyère. Turenne, avec une partie de ses gens, alla s'embusquer à la faveur de la nuit dans un chemin creux, tout près de la ville, et envoya quelques cavaliers, sous la conduite de son lieutenant, passer devant la porte. Ainsi qu'il l'avait prévu, la garnison fit une sortie sur cette petite troupe, qui en ayant l'air de lâcher prise, l'attira dans l'embuscade, où la plupart furent pris ou tués ; mais la ville ne fut pas prise, car les portes avaient été fermées pendant le combat, et Turenne n'avait pas de canon pour les forcer.

Il partit ensuite pour aller secourir ceux du parti qui assiégeaient Sorèze, dont les catholiques s'étaient emparés, mais que les huguenots voulaient ravoir, et qu'ils tenaient déjà comme investie à l'aide des forts et fortins qui étaient autour de la place. Turenne venait d'apprendre que de nombreuses troupes venaient au secours des assiégés, et à la tête de trois compagnies qu'il avait amenées à marches forcées, il n'hésita pas à en attaquer cinq, les battit, leur tua ou blessa cinq cents hommes, et les contraignit à renoncer à leur dessein de ravitailler la place.

Ensuite, comme les gens de Toulouse se montraient fort cruels envers ceux de la religion, brûlant les maisons et mettant à sac les habitants et le pauvre monde, il leur envoya dire que s'ils ne faisaient cesser telles rigueurs, il en ferait de même à l'égard des leurs. « Or, dit-il, je reçus réponse qui ne me contenta, et je résolus de faire cesser la cruauté par la cruauté. J'allai donc jusque sous les murs de Toulouse même brûler plusieurs métairies appartenant à quelques-uns des principaux habitants, et je pris et ruinai huit ou dix châteaux assez importants, puis je revins à Castres avec un riche butin. » Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'en brûlant les châteaux et les métairies il brûlait aussi ceux qui étaient dedans.

Pendant ce temps-là, un autre chef huguenot, encore moins accessible à la pitié, le capitaine de Merle, ce fameux aventurier qui s'était déjà signalé quatre ans auparavant par la prise d'Issoire, venait de s'emparer de la ville de Mende, dans le Gévaudan. Il avait profité, pour faire cette surprise, de la nuit même de Noël. Le son de la grosse cloche de la cathédrale était renvoyé avec tant d'éclat par les échos des montagnes voisines, que ceux qui veillaient aux remparts avec assez de négligence n'entendirent pas le bruit des troupes qui s'approchaient de la ville et qui plantaient déjà leurs échelles pour monter à l'escalade. Les dix-sept premiers qui parvinrent à franchir le mur allèrent en silence se saisir de la grande place, où leurs compagnons, arrivant à la file, se formèrent en bataille avant que les habitants, retenus au service divin de la messe de minuit, eussent même pu avoir quelque idée du danger qui les menaçait. (De Thou, t. VIII, l. 72, p. 381.)

A la fin pourtant, le gouverneur, averti, accourut avec quelques hommes et fut tué du premier coup de feu. Personne ne songea plus à faire résistance, et de Merle se trouva maître de la ville qu'il saccagea cruellement, ruinant les églises, fondant les cloches pour se faire de l'artillerie, et dévastant tout le pays à plusieurs lieues à la ronde.

La noblesse catholique de la contrée, s'étant rassemblée en grand nombre à Canac pour mettre fin aux dépradations de ce dangereux chef de partisans, lui envoya un trompette pour le sommer de rendre la ville qu'il avait surprise, s'il ne voulait s'y voir contraint par la force. De Merle fit boire le trompette et lui donna ordre de retourner dire de sa part à ceux qui l'avaient envoyé qu'il les attendait, mais que s'ils ne se hâtaient de venir, il irait lui-même leur faire une visite, poussant l'audace jusqu'à leur indiquer le jour et l'heure. On prit cette menace pour une rodomontade, mais le capitaine tint à montrer qu'il était homme de parole, et au moment qu'il avait indiqué, il se présenta avec ses hommes devant Canac, fit sauter les portes, entra dans la ville, qu'il mit au pillage, tuant ou navrant tout ce qui tenta d'opposer de la résistance, et se retira ensuite en bon ordre avec son butin et deux cents chevaux de grand prix appartenant aux seigneurs qui l'avaient fait sommer. On fut obligé, par la suite, de traiter avec lui à prix d'argent pour la reddition de Mende, car, même lorsque la paix fut faite, on ne put le contraindre à en déloger qu'en lui payant une grosse somme dont il acheta une baronnie. (Mézeray, p. 224.)

Dans le Poitou, où les Rochelois n'avaient pas voulu se soulever, quelques gentilshommes, plus par l'appât du butin que par dévouement à la cause de leur religion, se réunirent sous le commandement de La Boulaye, jeune seigneur de grand courage, qui avait été nourri en qualité d'enfant d'honneur auprès du roi de Navarre. La Boulaye avait dessein de s'emparer de la ville et du château de Blaye. Trois soldats de la garnison dudit château, qui se composait en tout de huit hommes et d'un lieutenant, avaient fait marché avec lui pour lui livrer d'abord ce poste d'où il comptait qu'il lui serait ensuite facile de surprendre la

ville. Les soldats gagnés commencèrent d'abord par poignarder le lieutenant et quatre de leurs compagnons, enfermant l'autre dans une basse fosse, puis ils firent le signal convenu pour que les troupes des huguenots vinssent prendre possession de la place. Mais ce signal ne fut pas aperçu dans l'obscurité, et La Boulaye, croyant que le coup avait manqué, s'en retournait déjà, quand l'un de ceux qui l'avaient fait l'appela tout haut en jetant dans le fossé les cadavres du lieutenant et des soldats assassinés, pour qu'il ne pût douter que le complot avait réussi. Aussitôt le chef ordonne de rapporter les échelles dont on s'était muni et qu'il avait renvoyées quand il croyait que la surprise n'aurait pas lieu. Par malheur pour lui ceux de la ville venaient d'être avertis par le soldat resté fidèle, et qui, au milieu de tout ce trouble, avait trouvé moyen de s'échapper de la fosse où on l'avait renfermé. Ils accoururent en force, et La Boulaye, les voyant gravir le rempart, n'osa pas pousser plus loin cette entreprise.

Il réussit beaucoup mieux à surprendre Montaigu pour laquelle il s'était ménagé les services d'un certain Gascon, qui faisait un étrange métier quoique fort ordinaire en ce temps-là et surtout très-lucratif. Cet homme servait de guide et d'espion aux cavaliers de la garnison pour voler sur les grands chemins et détrousser les marchands et les passants qui en valaient la peine. Ayant donc été gagné par La Boulaye, il alla dire à ceux qui l'employaient qu'il avait un beau coup à leur proposer et qu'il voulait les enrichir à tout jamais, de telle sorte qu'ils ne seraient plus obligés, à l'avenir, d'exposer leur vie pour vider les poches de quelque misérable mendiant. « Je sais, dit-il, qu'il doit passer par la forêt de Grata quatre gros marchands qui ont leurs bougettes toutes pleines d'or. Mais, à la vérité, je sais aussi qu'ils sont bien montés et bien armés et qu'ils ne se laisseront pas dépouiller sans coup férir ; prenez donc vos mesures en conséquence. » Le gouverneur du château, leurré de l'espérance d'un aussi beau gain, voulut lui-même diriger l'entreprise, et il se fit conduire avec cinq de ses meilleurs soldats à l'endroit indiqué ; mais au lieu des riches marchands qu'on lui avait promis, il ne trouva qu'un détachement des troupes de La Boulaye qui le fit prisonnier lui et ses gens. (Mézeray, 224.)

La nuit venue, La Boulaye se fait accompagner de ce commandant et de cinq hommes choisis parmi les plus déterminés de ses compagnons. Arrivé à la poterne du château : « Fais-la ouvrir, dit-il à son prisonnier, et donne toi-même le mot de passe ou je te poignarde. » Celui-ci obéit pour sauver sa vie, et de cette sorte le château fut pris sans beaucoup de peine. Mais qui fut bien surpris ? Ce fut La Boulaye, quand de tout le monde qu'il avait convié à cette expédition, il s'aperçut qu'il n'avait été suivi que par dix-sept hommes. Néanmoins, il ne perdit pas courage, et donnant vaillamment dans la ville à la tête de sa petite troupe, il fit si grande peur aux habitants que la plupart se sauvèrent en toute diligence, et que les autres se soumirent à la loi du vainqueur. (D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, liv. 4.)

Le succès ramena tout aussitôt autour de lui ceux des huguenots qui n'avaient pas eu le courage de lui aider à l'obtenir. Puis comme la garnison ainsi augmentée commença à faire des courses dans le pays et jusqu'aux portes de Nantes, pillant et brûlant les églises et ramenant chaque fois un riche butin sans compter bon nombre de prisonniers qu'on mettait à rançon, l'attrait de ces profits attira tant de gens de guerre qu'en peu de temps il se trouva plus de quatorze cents soldats dans la place.

Mais tout à coup le bruit se répandit que le prince de Condé était sorti de France. Le roi fut singulièrement alarmé de ce brusque départ ; car il était facile de deviner que le prince n'était parti que pour exciter les autres princes protestants, et ramener une nouvelle armée de reîtres dans le cœur de ce malheureux royaume.

Jusqu'alors cependant, le roi de Navarre, quoique chef secret de toutes ces entreprises, n'avait encore fait aucune démarche ostensible qui pût prouver sa participation à aucun mouvement insurrectionnel. Il écrivait au contraire au roi des lettres fréquentes dans lesquelles il lui promettait de pacifier bientôt toute cette rébellion et lui donnait l'assurance d'une fidélité aussi inébranlable que respectueuse. Pibrac, que la reine de Navarre avait fait son chancelier et qui était alors à la cour de France, répondait sur sa tête que le mari de sa maîtresse était incapable de manquer à ce qu'il devait à Sa Majesté et qu'il ne prendrait pas les armes. Pour preuve il montrait à tout le monde les lettres qu'il recevait chaque jour de Marguerite, et le roi, qui aimait peu à se troubler d'avance, se laissait facilement persuader d'une chose qu'il désirait de toutes les forces de son âme. (Mézeray, *ibid.*, p. 224.)

Mais quand, au moment qu'on s'y attendait le moins, on apprit à la cour que le roi de Navarre en personne venait de prendre et de saccager Cahors, ville capitale du Quercy, il fallut bien sortir d'une aussi douce quiétude. Henri, transporté de colère, fit venir Pibrac qui se présenta tout tremblant de honte et de frayeur. Aux reproches animés que lui fit Sa Majesté, il ne trouva rien à répondre, sinon qu'il s'était laissé tromper le premier et qu'il mettait sa tête aux pieds du roi pour en faire ce qu'il voudrait. Très-probablement il eût payé cher sa trop confiante crédulité, si la reine-mère qui l'aimait n'eût intercédé pour lui.

Or, voici comment les choses s'étaient passées à Cahors. Henri, à défaut d'argent comptant pour rembourser la dot de sa sœur telle qu'elle avait été réglée sous son prédécesseur Charles IX, avait assigné à cette princesse le Quercy et l'Agenais comme apanage. C'était déjà violer les anciennes et sages lois du royaume qui s'opposaient à ce que la dot des filles du sang royal de France fût payée en terres. Il avait plus fait encore ; afin que Marguerite, avec laquelle il était bien alors, possédât ces terres d'une manière plus honorable, il lui avait abandonné par lettres particulières tous les droits régaliens qui sont inséparables de la couronne, même jusqu'au pouvoir de nommer aux évêchés et aux abbayes, car ce

prince, quand il s'agissait d'acheter sa tranquillité ou de satisfaire un caprice, faisait très-bon marché des privilèges de sa couronne. (De Thou, t. VII, liv. 72, p. 375.)

Mais les habitants de Cahors, attachés à la religion catholique, se refusèrent à reconnaître un pareil marché pour lequel ils n'avaient pas été consultés et ne voulurent point admettre dans leurs murs le prince hérétique auquel on les donnait ainsi ; et c'est pour cela que celui-ci, blessé d'un semblable refus, résolut de commencer la guerre par une attaque contre leur ville.

Vesins s'était jeté dans la place, pour la défendre, avec quinze cents hommes de pied bien aguerris, une compagnie d'ordonnance et grand nombre de braves gentilshommes. Sa vigilance et son courage étaient connus, de sorte que l'entreprise semblait fort hasardeuse, et il n'y avait pas dans l'armée des huguenots de vieux et expérimenté capitaine qui n'eût souhaité d'y voir renoncer. On savait de plus que Vesins avait déjà quelque idée qu'il pourrait bien être attaqué, que par conséquent il se tenait sur ses gardes et qu'il avait même écrit de sa main sur un billet qui avait couru, ces mots assez expressifs dans leur grossier laconisme : Nargue pour les huguenots. (Mézeray, p. 226.)

Cahors est une grande et forte ville située sur le Lot qui l'environne presque de toutes parts et ne permet de l'approcher que par un seul côté qu'on nomme la Barre. Elle a trois ponts fortifiés à la tête ; ce fut par celui qui est du côté de Montauban, et qu'on appelle le Pont-Neuf, que le prince résolut de l'attaquer. Le cinquième jour de mars, à la faveur d'une nuit obscure et d'un furieux orage, il fit attacher des pétards à la porte qui défendait ce pont. Ces pétards étaient une invention nouvelle encore. Ils se composaient d'une espèce de boîte contenant quinze à vingt livres de poudre. On entourait ces boîtes de barres de fer croisées en sautoir ; puis, cette machine étant fixée contre une porte, on y met le feu à l'aide d'une mèche et, en éclatant, elle brise et renverse tout ce qui est aux environs. (De Thou, *ubi supra*, p. 376.)

Les habitants, qui ne savaient pas l'ennemi si près, prirent l'explosion pour un coup de tonnerre, car l'orage était accompagné de grands éclats de foudre. Ils ne conçurent donc aucune inquiétude pour leur sûreté. Mais la porte avait sauté. Biron de Salignac, Leclerc, Roquelaure, Terrides et le vicomte de Gourdon, qui avaient accompagné le roi de Navarre à ce siège, pénétrèrent, avec les troupes qu'ils commandaient, par le passage qui venait de s'ouvrir et qui se trouvait si étroit et si encombré qu'on ne pouvait dans les premiers moments y entrer qu'en rampant sur le ventre. La chose se fit d'abord en grand silence et sans trouble parce que les soldats de garde, cette nuit-là, se tenaient dans leur guérite pour se mettre à l'abri de la pluie qui tombait à torrents. Mais, quand on eut franchi le pont, le bruit du combat qu'il fallut livrer à ceux qui se tenaient à la porte de la ville, pour forcer le passage, avertit enfin les gens de l'intérieur de ce qui se passait. Aussitôt le tocsin se fait entendre, et en un moment, les maisons parurent cou-

vertes de combattants qui renversaient de grosses pièces de bois, des tuiles et des pierres aux cris redoublés de : Charge ! tue ! (De Thou, *ubi supra*, p. 576.)

Vesins accourut le premier avec une hallebarde à la main, n'ayant pas pris le temps de s'armer complètement. Ses gens se rangèrent autour de lui, à mesure qu'ils arrivaient de tous les côtés. Alors le combat devint furieux, et en moins d'une demi-heure, trois cents morts jonchèrent le pavé de la rue. Vesins lui-même fut renversé d'un coup d'arquebuse, et ses hommes, découragés par la perte de leur commandant, commencaient à plier; mais il leur arriva un nouveau secours de ceux du dedans qui n'avaient point encore eu le temps de venir prendre part au combat, et tous ensemble revinrent courageusement à la charge. Leclerc fut tué, Roquelaure et Salignac furent emportés par les leurs tout couverts de blessures. Terrides et Gourdon commençaient déjà à rallier ce qui restait des assaillants pour opérer leur retraite, et le roi de Navarre, lui-même, se disposait à monter à cheval pour s'éloigner, croyant l'entreprise manquée, lorsque le capitaine Choupe survint avec les troupes de la vicomté de Turenne, ayant fait plus de vingt lieues en deux jours. Aussitôt il donne avec tout son monde par le trou du pont, perce à travers la foule des fuyards et s'avance jusqu'à la grande rue, où il enfonce, sans se donner le temps de respirer, six cents arquebusiers qui s'y étaient barricadés et les poursuit chaudement jusqu'à l'Hôtel-de-Ville dont il s'empare ainsi que de quatre pièces de canon qui étaient dedans. (Mézeray, t. III, p. 226.)

Il restait encore aux catholiques la partie de la ville où se trouve le collège, dont ils avaient fait une espèce de citadelle, et ils avaient de leur côté deux portes par lesquelles ils pouvaient recevoir et faire entrer les secours qu'ils comptaient bien voir arriver incessamment. Choupe vient aussitôt les attaquer, se retranche devant le collège même et commence ses approches en escaladant et emportant chacune des maisons voisines, les unes après les autres. Ces combats acharnés durèrent deux jours entiers pendant lesquels le roi de Navarre remplit tout à la fois l'office de capitaine et de soldat, non sans grand danger de sa personne, car des deux côtés on faisait un feu terrible et la plupart des officiers généraux de l'armée protestante furent ou tués ou blessés dangereusement.

Le troisième jour, au lever du soleil, on vit arriver les secours que les assiégés attendaient. C'était un corps de quatre cents hommes qui chercha d'abord à pénétrer par le faubourg de la Barre. Choupe courut aussitôt pour empêcher leur jonction avec ceux de la ville et les chargea si vivement dans le faubourg même, qu'il les tailla en pièces et les força de s'enfuir en désordre.

Il ne restait plus à prendre que le collège. Le roi de Navarre y fit donner l'assaut le lendemain, et le feu ayant été mis aux portes, ceux qui étaient dedans sautèrent, pour échapper à l'incendie, par dessus les murailles. Ils allèrent se jeter dans douze ou quinze barricades qu'ils

dressèrent avec des tonneaux dans les rues avoisinantes. Ils s'y battirent quelque temps encore avec un courage désespéré. A la fin pourtant la plus forte partie de ces barricades fut emportée. Ils abandonnèrent les autres et ceux qui purent fuir se dispersèrent dans la campagne.

Ainsi fut prise la ville de Cahors après cinq jours d'un combat acharné pendant lequel chaque rue fut attaquée et défendue, et où il fallut, pour ainsi dire, assiéger chaque maison l'une après l'autre. « Personne de nous, dit un des acteurs de cette terrible scène, n'osa, pendant tout ce temps, ni quitter ses armes pour un seul instant ni s'éloigner pour se pourvoir de vivres, ni prendre aucun repos que debout et appuyé contre les boutiques. « Le soldat, irrité de cette longue résistance, se baigna littéralement dans le sang des habitants de cette malheureuse cité, et sa rage, s'exerçant encore plus sur les choses saintes que sur les profanes, les églises furent pillées, les images abattues, et le couvent des Chartreux, l'un des plus beaux édifices de la ville, fut à demi-brûlé. » (*Mémoires de Sully, ubi supra.* — Mézeray, *ubi supra*, p. 227.)

Le roi, que la première nouvelle de cette brusque et sanglante déclaration de guerre de la part du roi de Navarre avait, comme on l'a vu plus haut, jeté dans une violente colère, se hâta d'envoyer des ordres au maréchal de Montmorency et au comte de Lude, pour que l'un en Languedoc et l'autre en Poitou s'opposassent activement et sans retard aux progrès de l'insurrection. En outre, il leva trois armées tout à la fois. L'une était destinée pour la Guyenne sous le commandement de Biron, l'autre pour le Dauphiné, soûs le commandement de Mayenne, et la troisième, à la tête de laquelle était le maréchal de Matignon, devait aller faire le siège de la Fère.

Au reste, le choix des chefs qui devaient commander ces trois armées n'avait pas été fait sans dessein. La Fère, place voisine de Paris, pouvait facilement recevoir des secours du côté de la Flandre et devenir le quartier général d'une dangereuse insurrection dans nos provinces du nord. On ne pouvait donc la laisser d'aucune façon entre les mains d'un parti ennemi. Voilà pourquoi le roi chargea de cette expédition le maréchal de Matignon, qu'il avait toujours coutume d'employer lorsqu'il fallait agir avec vigueur. Au contraire, comme il désirait de réprimer seulement et non d'opprimer tout à fait le roi de Navarre, ce qui aurait donné trop d'avantage aux Guises dont ce prince était le plus redoutable adversaire, il envoya en Guyenne le maréchal de Biron, homme plein de circonspection et dont le parti huguenot avait déjà plus d'une fois éprouvé les sympathies. Enfin, obligé de se servir des princes lorrains, s'il ne voulait pas rompre avec les Ligueurs, il donna la préférence à Mayenne, le plus conciliant de tous ceux de cette famille, et l'envoya en Dauphiné, sachant d'ailleurs que les faits accomplis ou à accomplir dans cette province étaient précisément ceux qui devaient avoir le moins d'importance sur la situation générale du royaume. (Davila, t. II, liv. 81, p. 91.)

Ensuite il ordonna que tous les biens de ceux qui s'étaient levés en armes contre la paix publique seraient confisqués, même ceux du roi de Navarre, pour les produits et revenus desdits biens être employés aux frais de la guerre, à la décharge d'autant du trésor public et du pauvre peuple. Puis, afin de désunir les religionnaires, il donna, en date du troisième jour de juin, un nouvel édit confirmant tous les édits précédents faits en leur faveur, pourvu qu'ils demeurassent paisibles dans leurs maisons, et ordonnant que ceux qui les y molesteraient, en quelque sorte que ce fût, fussent punis comme rebelles et infracteurs du repos public. (Mézeray, *ubi supra*, p. 227.)

Ces nouvelles assurances de protection de la part du roi ne contribuèrent pas peu à retenir chez eux un grand nombre de huguenots qui seraient indubitablement venus joindre ceux de leur croyance qui étaient déjà en armes. Les ministres eux-mêmes, du moins ceux qui avaient la sagesse de voir que l'intérêt de leur foi n'était nullement engagé dans ces nouveaux troubles, se mirent à prêcher la concorde. Mais tout cela n'empêcha pas les autres de persister dans leur esprit de révolte.

La Boulaye, qui s'était fortifié dans Montaigu, entreprit de se rendre maître aussi de toutes les autres petites villes d'alentour; et de plus de dix tentatives que les catholiques de la province, qu'il incommodait beaucoup, firent pour le débusquer, aucune n'eut le moindre succès. A la fin, pourtant, le bruit public, qui fait toujours les choses plus grandes, vint lui apprendre que le comte de Lude assemblait de nombreuses troupes à Pouzanges, que la Hunaudaye avait déjà passé la Loire à Nantes avec toutes les forces catholiques de la Bretagne, et qu'il allait se voir bientôt attaqué par cette double armée grossie encore par les contingents de tous les seigneurs des environs. (D'Aubigné, *ubi supra*, liv. 4.)

A cette menaçante nouvelle, il retira les garnisons qu'il avait placées dans toutes les petites places dont il avait déjà fait la conquête, et réunit toutes ses forces dans Montaigu, où il jura de se défendre jusqu'à la dernière extrémité; mais le découragement s'était mis parmi ses soldats; ils ne s'étaient joints à lui que dans l'espoir de s'enrichir par un pillage presque sans danger, et quand ils crurent qu'il pourrait bien n'y avoir plus bientôt que des coups à gagner, la plupart d'entre eux désertèrent aussi vite qu'ils étaient venus, de sorte que la garnison se vit subitement réduite à cinq cents hommes au plus, mais tous gens à l'épreuve et bien décidés.

L'armée qu'on craignait si fort n'arriva pourtant pas; seulement Landereau, lieutenant du comte de Lude, ayant été averti du petit nombre de défenseurs qui restaient dans Montaigu, s'avança pour l'investir avec quelques cornettes de cavalerie et trois enseignes d'infanterie de chacune trois cents hommes. La garnison se porta bravement au devant de ces troupes et leur disputa les approches de la place deux jours durant. Puis le comte de Lude, qui arriva alors, voyant qu'il n'avait pas assez de monde pour tenter un assaut, et voyant de plus qu'il manquait de l'artillerie nécessaire pour ouvrir la brèche, convertit le

siège en un blocus qui dura jusqu'à la paix. Ce fut là la seule exécution que reçurent dans le Poitou les ordres si pressants du roi.

Pendant ce temps-là, le roi de Navarre, de qui « la vertu et l'humeur guerrière commencèrent à se dénouer à cette époque, » était nuit et jour à cheval pour empêcher la réunion de l'armée que Biron assemblait par l'ordre du roi dans la Guyenne. Il défit quelques-unes des troupes qui s'étaient mises en route pour la rejoindre, il en dissipa d'autres, chargeant tout ce qu'il rencontrait et courant incessamment d'un bout de la Provence à l'autre. Toutefois, comme il n'avait pu réunir que peu de gens, et qu'on pouvait regarder ce petit nombre plutôt comme une bande de coureurs que comme une armée, il se vit à la fin obligé d'abandonner la campagne et de se mettre à couvert dans celles des places qui tenaient pour lui, ce qui ne l'empêchait pas de sortir fort souvent pour se livrer à son plaisir favori de la chasse et à d'autres plaisirs encore. (D'Aubigné, *ubi supra.*)

Biron se vit donc à peu près maître de tout le plat pays. Il s'occupa d'abord à reprendre les villes, châteaux et autres petites bicoques dont le roi de Navarre s'était emparé ; il vint enfin sommer la ville de Gontaud en Agenois d'ouvrir ses portes à l'armée de Sa Majesté le roi de France. C'est de cette ville que sa propre famille avait pris le nom de Gontaud Biron. Cette circonstance ne le rendit pas plus indulgent. La place ayant refusé de se rendre à sa sommation et obligé l'armée royale à tirer le canon contre elle, il ordonna, pour qu'elle servît d'exemple aux autres, qu'elle fût saccagée et brulée.

De là, il se dirigea du côté de Nérac. Sur sa route il rencontra les deux fils du marquis de Foix que la proximité du sang, plutôt que la croyance religieuse, puisqu'ils étaient catholiques, attachait au parti du roi de Navarre. Ils s'étaient mis en campage avec quelques troupes, quand ils tombèrent au milieu d'un détachement de la cavalerie de l'armée royale tout près de Montcrabeau. On combattit courageusement de part et d'autre. A la fin les deux frères ayant été tués, ce qui restait de leurs hommes se dispersa, et Biron, continuant sa route, vint ranger ses troupes en bataille à cinq cents pas de la ville de Nérac.

C'était dans cette ville que la reine de Navarre tenait sa cour. « Dès le commencement de cette guerre (dit-elle dans ses *Mémoires,* où plus d'une fois elle a cherché à déguiser de son mieux la vérité), voyant que l'honneur que me faisait le roi mon mari me commandait de ne pas l'abandonner, je me résolus de courir sa fortune, non sans un extrême regret de me sentir convaincue que le motif de toute cette discorde fût tel que je ne pouvais souhaiter l'avantage de l'un ou de l'autre, sans souhaiter en même temps mon propre dommage. Car si les huguenots avaient le dessus, c'était la ruine de ma religion que j'affectionnais plus que ma propre vie, et si les catholiques l'emportaient, c'était la ruine du roi mon mari. J'écrivis donc au roi et à la reine ma mère l'état où je voyais les affaires de ce pays-là. Je les suppliais, que s'ils ne voulaient faire éteindre tout à fait ce feu au milieu duquel je me trouvais exposée,

il leur plût au moins commander à Monsieur le Maréchal que la ville où je faisais mon séjour fût tenue en neutralité, et qu'à trois lieues près de là il ne se fît pas la guerre. Je promis que j'en obtiendrais autant du roi mon mari, pour la part de ceux de la religion. Cela me fut accordé par le roi, pourvu que le roi mon mari ne fût point dans Nérac; mais que lorsqu'il y serait la neutralité n'aurait pas lieu. » (*Mémoires de Marguerite de Valois*, ad ann. 1580.)

Or, l'amour du roi de Navarre pour la belle Fosseuse l'attirait souvent à Nérac, malgré cette convention; et ce jour-là précisément il s'y trouvait avec sa petite armée, qui venait être augmentée de deux cents chevaux et de huit cents hommes de pied amenés par La Rochefoucauld. Biron, qui en était instruit, se crut donc en droit d'attaquer la ville. (Mézeray, p. 228.)

Quand on y apprit que l'ennemi était si près, Marguerite et les dames de sa maison coururent se placer dans les guérites des remparts, pour avoir le plaisir de contempler une bataille. Une pluie torrentielle qui se mit à tomber empêcha les deux partis d'en venir aux mains pour le plaisir des dames, et Biron, obligé de s'éloigner, fit tirer contre la ville quelques coups de son artillerie dont un des boulets vint donner à une demi-brasse au-dessous des pieds de la reine. Elle en fut si fâchée que malgré toutes les excuses que le Maréchal lui envoya faire elle jura de s'en venger. (D'Aubigné, *ibid.*, liv. 4.)

Biron tourna de là vers la ville de Mont-de-Marsan, dont le gouverneur, sans vouloir attendre le secours que le roi de Navarre avait promis de lui amener lui-même, se rendit à composition, au seul aspect des batteries qu'on dressait pour l'attaquer. L'armée royale mit une garnison dans la ville et continua sa route vers l'île Jourdain, l'une des places fortes du Languedoc, dont les protestants s'étaient emparés. Le dessein de Biron était de la leur reprendre, mais il se vit subitement arrêté par un accident qui le força à l'inactivité; son cheval s'abattit sous lui et il se cassa la même jambe dont il boitait déjà par suite d'une ancienne blessure. Son fils, qui devint si célèbre par la suite, prit le commandement de l'armée; mais il était alors beaucoup trop jeune pour exercer une semblable autorité. Puis l'hiver qui survint bientôt arrêta, de ce côté, toutes les opérations militaires. (De Thou, *ibid.*, p. 592.)

Le seul fait important qui reste à mentionner dans ces contrées et qui donna beaucoup d'inquiétude au roi de Navarre, est la perte de La Réole. Cette ville, située avantageusement sur la Garonne et où il y avait une célèbre abbaye, avait été donnée aux protestants pour place de sûreté, et le commandement en avait été confié à d'Ussai, gentilhomme périgourdin fort zélé pour sa religion et si savant qu'on avait voulu le faire ministre, mais il lui arriva de lier une intrigue d'amour avec une demoiselle catholique de la suite de la reine, et cela le fit changer subitement au grand étonnement de tout le monde. Il prit si bien son temps qu'il livra aux troupes du roi la ville et le château, dont Sa Majesté, pour le récompenser, lui continua le gouvernement, lui donnant

en outre le collier de l'ordre de Saint-Michel, après qu'il eut toutefois, bien et dûment, abjuré le calvinisme. (D'Aubigné, *ubi sup.*, liv. 4.)

L'armée qui avait été mise sous le commandement du duc de Mayenne avait, de son côté, déjà ramené presque tout le Dauphiné sous l'obéissance du roi, grâce à la désunion qui s'était mise parmi les chefs des religionnaires, qui n'avaient pas voulu se soumettre à suivre les ordres de Lesdiguières, homme nouveau, suivant eux et d'une noblesse obscure. La plupart de ces seigneurs, si susceptibles, avaient même envoyé jusqu'à Lyon au devant du général catholique pour faire secrètement, aux meilleures conditions possible, leur traité particulier. Lesdiguières, abandonné de tous et se voyant seul dans la province pour y soutenir les intérêts du parti, ne put faire autre chose que de continuer les fortifications de La Mure, comptant sur cette place pour se ménager au moins une communication avec ce qu'on appelait le Haut-Dauphiné et dont elle était comme la clé par sa situation sur le principal défilé des montagnes. Il l'avait fait entourer de bastions et de remparts en terre, de sorte que ce qui n'était dans l'origine qu'un méchant bourg composé de quelques maisons pouvait maintenant passer pour une ville forte. (*Vie du connétable de Lesdiguières*, *ubi sup.*, *passim.*)

Mayenne vint y mettre le siège au commencement de septembre; comme il n'avançait à rien ni par ses batteries, ni par divers assauts qu'il fit donner, il eut recours à la mine qui fit sauter la pointe d'un bastion tout entière. Il se trouva que les assiégés avaient fait dans la gorge de ce bastion un nouveau retranchement qui devait rendre l'effet de sa mine inutile. Mais ceux-ci furent trahis par un ingénieur italien qui était avec eux et qui avait dirigé leurs ouvrages. Cet homme, connu depuis sous le nom de comte de Saint-Front, donna avis à Mayenne que s'il transportait sa batterie en un certain endroit qu'il lui désigna, il prendrait le retranchement en flanc et à découvert et forcerait ceux qui le défendaient à le quitter. La chose en effet eut lieu ainsi et les assiégés furent contraints de se retirer dans la citadelle, où ayant bientôt épuisé par leur trop grand nombre l'eau des citernes qui était la seule qu'ils eussent à boire, il leur fallut capituler au moment où l'hiver qui commençait menaçait d'ensevelir dans les montagnes sous ses neiges accumulées l'armée ennemie tout entière, si elle eût persisté à demeurer là huit jours encore. La Mure fut rasée et Mayenne se retira à Grenoble, « passant dans les festins et dans les ballets le reste de cette année et une partie de l'année suivante, gagnant et s'attachant, par sa grande courtoisie, toute la noblesse de la province. » (Mézeray, p. 250.)

En Languedoc, Montmorency, malgré ses anciennes liaisons avec les religionnaires, ne pouvait plus se dispenser honnêtement d'obéir aux ordres pressants et réitérés du roi; il s'était mis en campagne avec cinq mille hommes de pied et quinze cents chevaux. La plupart des villes protestantes et Nîmes elle-même avaient d'abord refusé de prendre les armes, et protesté de leur volonté de s'en tenir à l'édit de pacification,

mais elles ne gardèrent pas longtemps cette neutralité. Le prince de Condé leur fit savoir qu'il allait venir à leur aide avec une armée de reitres et de lansquenets plus nombreuse que toutes celles qui étaient jusqu'à présent entrées en France. Cette nouvelle fut habilement exploitée par les partisans de la guerre et on se décida enfin à entrer en mouvement.

Condé, en effet, après être sorti de la Fère, où il avait tout lieu de craindre de se voir bientôt assiégé, était d'abord passé en Angleterre. Élisabeth l'avait accueilli favorablement, et lui avait promis de l'argent; mais elle ne voulut pas lui donner les soldats qu'il demandait pour faire une attaque sur quelque place maritime de la Picardie ou de la Normandie. Alors il fit voile pour les Pays-Bas, où on lui fit une entrée solennelle à Gand. Il eut à Anvers une entrevue avec le prince d'Orange, qu'il trouva assez embarrassé lui-même à repousser les attaques du duc de Parme, et à apaiser les querelles intestines qui divisaient les Flamands; aussi ne put-il en obtenir aucun secours. Enfin il arriva à Francfort, à l'époque de la foire d'automne, qui était précisément le temps où les capitaines de bandes avaient accoutumé de marchander et d'arrêter ceux dont ils voulaient faire des soldats. Là il traita avec le prince Casimir en possession depuis longtemps déjà de faire ce commerce en grand, et celui-ci lui promit de lui conduire en France une armée au printemps suivant, à condition qu'on mettrait entre ses mains la ville d'Aigues-Mortes et le fort de Pecais pour sûreté de ses payements. (Mézeray, p. 250.)

Le marché conclu ainsi, Condé, s'étant déguisé pour ne pas se voir arrêté et reconnu, reprit la route de France en passant par la Suisse et par Genève, et après avoir couru de grands risques, ayant même été pris et dépouillé par des brigands sur les terres de Savoie, il entra enfin en Dauphiné et se rendit auprès de Lesdiguières qui lui fournit un équipage, des chevaux et quelque argent. Là il se fit reconnaître de la noblesse protestante et il parvint à en rallier une petite partie sous le commandement de Lesdiguières, dont les affaires étaient loin de se trouver dans une situation brillante.

Passant ensuite en Languedoc, où sa présence n'était pas moins nécessaire pour rétablir l'union entre les religionnaires, il tint à Nîmes une assemblée générale du parti. Châtillon et les autres chefs s'empressèrent de lui remettre le commandement suprême, et il fut résolu qu'on entrerait en campagne immédiatement; qu'on commencerait par s'emparer des villes et châteaux qui interceptaient le passage entre Nîmes et Mendet et qu'on se réunirait avec le capitaine de Merle qui avait deux gros canons et un petit, fondus par lui avec cette même grosse cloche dont la sonnerie lui avait été si favorable quand il avait surpris cette ville. C'était en effet là la seule artillerie dont le parti protestant pouvait disposer dans toute la contrée. (De Thou, *ubi sup.*, p. 582.)

Le prince, en conséquence, se mit incontinent en route avec toutes les troupes qu'il put réunir. De Merle, qu'on avait fait avertir, partit aussi

de son côté pour venir le rejoindre avec ses canons qu'il trouva le moyen, au grand étonnement de tout le monde, de faire passer par des chemins réputés impraticables. A l'aide de vingt paires de bœufs qu'il attelait par derrière, il les faisait glisser tout doucement dans les précipices, puis les remontait par le même moyen en attachant ses bœufs par devant. Le prince et lui se joignirent devant la petite ville d'Espaignac, où de Merle mit le soir même son artillerie en batterie, et le lendemain, de grand matin, il la fit tonner contre les murailles, à la grande consternation des habitants. En peu de temps il parvint à se loger dans une tour qui flanquait un des angles de la ville et que son canon avait ruinée, bien résolu de donner l'assaut le jour suivant quand il aurait ouvert une brèche suffisante; mais la garnison effrayée ne voulut pas l'attendre; elle força son commandant à sortir avec elle pendant la nuit et à la conduire sur les hauteurs voisines en passant le Tarn, qu'elle mit ainsi entre elle et l'ennemi.

D'Espagnac, les huguenots marchèrent sur Quesac, autre petite ville dont les habitants, après avoir vu leurs murailles presque détruites par deux cents coups de canon, se sauvèrent également en perçant eux-mêmes une ouverture dans le rempart de leur citadelle.

De Merle, après avoir mis garnison dans ces deux places, vint mettre le siège devant le château de Bedoue. Ce poste avait de bonnes murailles et se laissa longtemps canonner, sans que la garnison parlât de capituler. Le froid, qui est très-rude dans ces montagnes, arriva bientôt; les neiges s'accumulèrent à une grande hauteur et les assiégés comptaient bien que les rigueurs d'une pareille saison contraindraient l'ennemi à se retirer; mais les chefs protestants ayant tenu conseil, il fut résolu que le capitaine Gondin demeurerait pour continuer le siège et que les autres iraient chercher des vivres, de la poudre et des boulets. Après leur départ, Gondin se retrancha et se tint à couvert avec ses hommes dans les ruines du faubourg.

Il arriva alors au secours des assiégés une troupe de quinze cents hommes de pied et de deux cents chevaux, levée et conduite par les seigneurs catholiques des environs. Mais Gondin avait si bien pris ses mesures et distribué si habilement ses postes que de toutes ces troupes qui gelaient et se morfondaient au milieu des neiges dont la campagne était couverte, sans pouvoir trouver un seul abri, il ne pénétra que vingt hommes au plus dans le château. Le reste fut obligé de se retirer pour ne pas mourir de froid, et la garnison consternée se rendit sans même prendre le temps de stipuler aucune sûreté pour la vie de ceux qui la composaient, ni pour celle des habitants ; aussi le vainqueur, usant largement des droits de sa victoire, en fit-il pendre plusieurs, rançonna les autres et se montra surtout implacable contre les ecclésiastiques qui eurent le malheur de tomber entre ses mains.

Pendant ce temps-là, Châtillon, qu'on avait laissé à la tête de ceux du parti restés en Languedoc, forçait et prenait de son côté Caux, Cabrières, Saint-Laurent, Saint-Lizier et dix ou douze bourgades ou châ-

teaux fortifiés, d'où les garnisons qu'il y plaça se mirent à faire des courses et à ravager toute la province.

Sur ces entrefaites, l'armée du maréchal de Matignon avait enfin pu se mettre en mouvement, et elle était venue mettre le siège devant La Fère, le cinquième jour de juillet. Elle se composait de huit mille hommes de pied et de trois mille chevaux avec quarante pièces de canon. Deux des mignons du roi, Arques et La Valette, avaient voulu faire partie de cette expédition : on leur avait donné à chacun un régiment à commander et ils s'étaient en outre fait accompagner d'une bonne partie de la jeune noblesse de la cour, « de sorte qu'on voyait partout de magnifiques équipages qui sentaient plus les noces que la guerre. » Le luxe qui régnait dans cette armée, où toutes sortes de rafraîchissements et de commodités affluaient, fit nommer par les railleurs ce siège « le Siège de Velours. » (Mézeray, p. 251.)

Le capitaine Lapersonne avait été laissé dans la place par le prince de Condé pour commander en son absence, et quantité de braves gentilshommes, à la première nouvelle qu'il allait être attaqué, s'étaient volontairement rangés sous ses ordres; aussi le siège dura deux mois pendant lesquels ils firent souvent de sanglantes sorties qui interrompaient un peu les fêtes et les plaisirs dans lesquels les assiégeants passaient le temps. Dans un de ces combats, le sieur de Quincampois fut mortellement blessé à la tête. Le duc de Guise, dont il était l'ami, lui avait confié tous ses secrets, parmi lesquels il y en avait plus d'un singulièrement compromettant. Craignant donc que l'approche de la mort ne rendît Quincampois indiscret, par scrupule de conscience, il accourut lui-même en poste pour retenir les aveux que le moribond aurait pu faire. Le duc d'Aumale, gouverneur de la Picardie, vint aussi pour assister à ce siège d'une place qui dépendait de son gouvernement.

Cependant un ingénieur italien (car presque tous les ingénieurs de cette époque étaient italiens) avait imaginé d'élever dans le quartier du jeune La Valette, au service duquel il s'était mis, un cavalier du haut duquel le canon pouvait battre dans tous les endroits de la ville. Il avait aussi construit sur la rivière une machine se haussant et se baissant à volonté par des contrepoids, et dans laquelle bon nombre d'arquebusiers logés à couvert et pouvant voir jusqu'au fond des retranchements de la place, ainsi que dans les rues et tout le long de l'intérieur des remparts, tiraient à coup sûr sur quiconque se présentait. Cette manière de leur faire la guerre découragea tellement les assiégés qu'ils n'osaient presque pas mettre le pied dehors pour venir défendre la tranchée.

Lapersonne fit alors une revue générale des soldats qui lui restaient; il n'en trouva plus que quatre cents encore en état de porter les armes; les munitions manquaient; il ne voyait aucun espoir probable de secours et il savait que dans le camp ennemi tout se préparait déjà pour un assaut dont l'issue ne pouvait être douteuse. Il fit donc demander à parlementer, et le Maréchal se montrant généreux accorda une capitulation par laquelle les gentilshommes sortiraient avec armes et

chevaux, les soldats avec l'épée et le poignard. Ceux qui voudraient aller trouver le prince de Condé seraient conduits sous escorte et en sûreté jusqu'à Sedan. Quant à ceux qui préféreraient retourner dans leurs foyers, ils pourraient y jouir en toute liberté du bénéfice des édits.

Les Guises, indignés de voir des hérétiques traités avec tant de douceur, partirent tous les deux sans même dire adieu au Maréchal et s'en allèrent à la cour présenter sa conduite au roi sous les plus affreuses couleurs. De leur côté, les mignons trouvèrent fort mauvais qu'on eût traité cette capitulation sans les consulter. La Valette surtout, qui se vantait d'avoir le plus contribué à la prise de la ville par les machines de son ingénieur, se montra furieux et voulait à lui seul continuer le siège avec son régiment. Matignon, sans prendre garde à toutes ces criailleries, signa le traité et fit en sorte que les conditions fussent religieusement observées. Il était mort pendant ce siège huit cents hommes dans la place et deux mille dans le camp soit de blessures, soit de fièvres pestilentielles.

Ainsi les protestants avaient eu sensiblement le dessous presque de tous les côtés. Le roi de Navarre trouva qu'il se faisait temps pour lui d'obtenir une nouvelle paix, s'il ne voulait se voir bientôt réduit aux dernières extrémités. Monsieur, qui souhaitait cet arrangement avec plus de passion encore pour pouvoir emmener avec lui les forces des deux partis dans les Pays-Bas, s'empressa de venir en Guyenne, pour entamer lui-même les négociations, et le château de Fleix-en-Périgord fut choisi pour être le lieu des conférences. Le duc de Montpensier, Bellièvre et le maréchal de Cossé s'y rendirent aussi de la part du roi. Là ces quatres plénipotentiaires, après s'être entendus avec ceux que le roi de Navarre appela de son côté, tombèrent d'accord de certains articles des anciens traités auxquels on donna une nouvelle rédaction, puis il fut dressé, sous le nom d'Édit de la conférence de Fleix, un nouveau traité confirmant et expliquant ceux de Poitiers et de Nérac, dont il amplifiait encore les concessions en faveur des religionnaires, notamment en donnant en plus au roi de Navarre la ville de Figeac en Quercy, et celle de Monségur en Bazadois. (Mézeray, p. 232.)

La reine Marguerite exigea aussi, pour se venger de l'impolitesse de Biron, qui avait fait tirer le canon sur elle à Nérac, qu'il serait par un article secret révoqué de sa place de gouverneur de la Guyenne, et la reine-mère fit donner cet emploi à Matignon qui passait pour un homme ferme, mais au demeurant « très-fin et très-rusé Normand, et qui battait froid, en un mot d'humeur tout à fait propre à tempérer la vivacité et le feu des Gascons, puisque cervelles chaudes les unes avec les autres ne font jamais bonne soupe. » (Brantôme, *Éloge de Matignon.*)

Cet édit, ratifié un mois après par le roi, fut vérifié au parlement le vingtième jour de janvier de l'année suivante. Le prince de Condé, qui attendait l'armée de reîtres et de lansquenets que devait lui amener Casimir vis-à-vis duquel il s'était engagé, voulut s'opposer à l'acceptation de cette paix par le parti protestant et chercha même à continuer

la guerre dans le Languedoc; mais, voyant qu'il allait bientôt se voir abandonné de tout le monde, il préféra à la fin congédier le premier ses gens, et il vint trouver Monsieur et le roi de Navarre, qui étaient pour lors à Cadillac. Ces trois princes, parmi les festins et les divertissements de toute sorte, traitèrent sérieusement de leurs intérêts particuliers, non sans que le roi ne conçût de grandes inquiétudes de ce qui allait sortir d'une pareille réunion. Ce qu'il craignait surtout, c'est que tous les trois ne se liguassent pour le forcer de faire la guerre à l'Espagne, l'un pour s'établir dans sa souveraineté des Pays-Bas, l'autre pour ravoir son royaume de Navarre, et le troisième pour se rendre nécessaire et obtenir un bon commandement dans les armées qu'il faudrait lever contre les Espagnols. (Mézeray, *ubi sup.*)

La fin de cette année fut signalée en France par deux terribles fléaux, la peste et la famine. Cette peste, que les historiens de l'époque appellent coqueluche, avait déjà sévi en France au temps du règne de Louis XII. Cette fois, dit-on, elle était partie d'abord des pays de l'Orient et du Midi, elle s'était ensuite étendue vers les régions plus septentrionales et elle venait d'envahir presque tout le royaume sans qu'on pût lui trouver aucun remède. La maladie se déclarait d'abord chez ceux qui en étaient atteints par un frisson convulsif dans l'épine dorsale, puis elle attaquait la tête par une grande pesanteur avec convulsion et délire ; de là elle tombait sur tous les membres qu'elle débilitait par une extrême langueur, spécialement la poitrine qui semblait être le siège principal du mal ; et s'il ne survenait de mieux, le troisième et le quatrième jour, la mort arrivait indubitablement.

La famine ne tarda pas à venir se joindre à ce premier et terrible moyen de destruction, de sorte qu'on ne saurait nombrer tous ceux qui furent moissonnés par la mort pendant ces jours malheureux. Rien qu'à Paris, il mourut quarante mille personnes ; des villes et des bourgades furent dépeuplées tout entières, et il y eut, en Normandie par exemple, des localités où il ne resta pas un seul homme debout pour ensevelir les corps. On fut obligé de les laisser exposés aux loups, ce qui habitua, dit naïvement un auteur du temps, ces bêtes carnassières à se jeter par la suite sur les vivants eux-mêmes.

L'hiver, qui d'habitude fait disparaître les autres pestes, n'avait fait qu'ajouter à l'activité de celle-ci. Alors on vit des bandes de brigands courir le pays pour profiter du malheur de tous, pénétrer dans les maisons, achever les moribonds et s'enrichir de leurs dépouilles. Un certain Ermite arrivé d'Italie parut en Provence, où il se vanta d'avoir un remède efficace contre le mal. Au seul aspect du malade ou seulement de son linge il pouvait, dit-on, le guérir, et les populations crédules de ces contrées adoraient de petites images taillées en bois de ce nouveau saint, dans la persuasion qu'elles étaient une sauvegarde contre la contagion. Mais à la fin, ayant été convaincu, ainsi qu'on le prétendit, de répandre lui-même et de propager cette peste, partout où il portait ses pas, le parlement de la province le condamna à être brûlé vif, pour ses

cendres être jetées au vent. Une concubine qu'il menait avec lui fut fustigée de la main du bourreau par tous les carrefours.

Le parlement de Paris rendait à peu près vers le même temps un arrêt qui sembla à plusieurs plus conforme à la raison. Quelques prélats français, contre les us et coutumes de l'église gallicane, publièrent la bulle du pape Paul III (*in cœnâ domini*). Ce fut, à ce qu'on croit, à l'instigation des chefs de la ligue qui voulurent sonder la patience du roi et des magistrats, et jeter dans le peuple catholique certaines opinions dont par la suite ils espéraient bien faire leur profit. On sait que par cette bulle, dont nos anciens parlements n'ont jamais voulu permettre la publication, le pape s'attribuait la puissance même temporelle sur tous les rois et princes de ta terre. Le procureur général porta aussitôt plainte contre une pareille publication, et la cour, sous la présidence de Barnabé Brisson, rendit un arrêt qui enjoignait aux gouverneurs des provinces de s'informer quels étaient les archevêques, évêques et grands vicaires qui avaient reçu cette bulle, et qui la leur avaient envoyée; d'ajourner les délinquants à comparaître pour répondre au réquisitoire du procureur général, et de saisir en attendant leur temporel et de le mettre sous la main du roi. (De Thou, *ubi sup.*, p. 405.)

CHAPITRE IX

1581 ET 1582. — ARGUMENT : LE ROI MARIE DEUX DE SES MIGNONS : JOYEUSE ET LA VALETTE. — CONCILE DE ROUEN. SYNODE DES PROTESTANTS A LA ROCHELLE. — REMONTRANCES DU PARLEMENT POUR L'ABOLITION DU CONCORDAT. MONSIEUR AUX PAYS-BAS. — IL RETOURNE EN ANGLETERRE. — RUPTURE DE SON MARIAGE. LES CATHOLIQUES SURPRENNENT PÉRIGUEUX. MOYEN DU ROI POUR CONVERTIR LES HUGUENOTS. — EXCÈS DES MIGNONS. DISGRACE DE SAINT-LUC ET DE FRANÇOIS D'O. — LE PARLEMENT ET LES NOUVEAUX ÉDITS FISCAUX. — AMBASSADE SUISSE. AMBASSADE TURQUE. — ENTREPRISE DE GUISE SUR STRASBOURG. LE ROI AVERTIT LES HABITANTS. CONCILE NATIONAL DE PARIS. — MONSIEUR RETOURNE AUX PAYS-BAS. IL EST PROCLAMÉ DUC DE BRABANT. — LE PRINCE D'ORANGE BLESSÉ PAR UN ASSASSIN. EXPLOITS DU PRINCE D'ORANGE. — BATAILLE DE BERGUES-SAINT-VINOCH. ENTRÉE DE MONSIEUR A GAND. — CONSPIRATION DE SALUDE.

Ce qui inquiétait alors le roi, c'était de trouver un moyen de partager ses bienfaits entre Joyeuse et La Vallette, ceux de ses mignons qu'il aimait le plus éperdûment, de telle sorte que la moindre inégalité ne pût venir exciter entre eux de la jalousie. Il est vrai qu'il n'était pas aisé d'atteindre un pareil but. Aussi tous les soins qu'il fallait prendre pour cela occupaient beaucoup plus l'esprit de Sa Majesté que les malheurs de son royaume et le vide qui se faisait dans son trésor, malgré cette multitude d'impôts et d'exactions de toute sorte dont, sans scrupule aucun, il ne cessait d'accabler la France. (De Thou, t. VIII, liv. 74, p. 552 et suiv.)

Il lui était venu à l'idée de marier honorablement et richement ces deux jeunes seigneurs. « Je me ferai sage et économe, disait-il, quand j'aurai vu ces pauvres enfants établis convenablement. » Joyeuse était déjà fiancé à l'héritière des comtes de Chabot, qui devait lui apporter en dot de grands honneurs et de grandes richesses; mais le roi lui fit rompre ses engagements et lui proposa la sœur de la reine elle-même, Marguerite de Lorraine, fille du prince de Vaudemont. Malgré la misère des peuples, ce mariage se fit à Paris, avec une magnificence plus que royale. « Henri voulut mener lui-même la mariée au monstier suivie de la reine, des princesses et dames de la cour tant richement et pompeusement vêtues, qu'il n'est mémoire d'avoir vu en France chose si pom-

peuse. Les habits du monarque et des jeunes époux étaient semblables, tant couverts de broderies, perles et pierreries qu'il était impossible de les estimer, coutant chacun dix mille écus de façon seulement. » (*Journal de Henri III*, 7 septembre 1581.)

Il assigna à sa belle-sœur, quoique princesse étrangère, une dot de trois cent mille écus d'or, précisément telle qu'elle est fixée par nos vieux usages, pour nos filles de France, et il en donna autant au mari qu'il avait préalablement créé duc et pair de France. Quelque odieuse pourtant que fût cette première profusion, aux dépens d'une nation déjà épuisée, les sommes bien plus considérables qu'on prodigua pour les fêtes dont ces noces furent accompagnées excitèrent plus de murmures encore; en tournois, carrousels, spectacles, joûtes sur la rivière, présents et autres magnificences semblables il fut dépensé plus de douze cent mille écus d'or.

Pour que La Valette ne fût pas jaloux, comme la reine avait une autre sœur, le roi le fiança avec cette jeune princesse qui n'était pas encore d'âge nubile; mais Sa Majesté trouva qu'il était juste de ne pas faire attendre au favori les avantages qu'il devait espérer d'une pareille union. La dot de trois cent mille écus lui fut payée d'avance en argent comptant: on lui fit les présents de noces, et le roi lui acheta de plus la seigneurie d'Epernon qu'il érigea, en sa faveur, en duché-pairie. (De Thou, *ubi sup.*)

Au milieu de ces folles prodigalités, qui épuisaient les ressources de la nation et attiraient de toute part un blâme mérité sur la personne du souverain, les Guises, qui espéraient bien les faire tourner à l'avantage des plans machinés depuis longtemps déjà dans cette famille, songèrent à faire quelque chose d'agréable au pape dont il leur importait d'obtenir la bienveillance. Sa Sainteté avait à cœur d'obtenir la publication entière et complète en France des canons et décrets du Concile de Trente. Plusieurs fois elle avait fait faire des démarches auprès du roi pour arriver à ce but, mais ces démarches avaient toujours été repoussées. On a vu comment avait été reçue celle que l'assemblée du clergé à Meaux avait tentée en dernier lieu. Les Guises imaginèrent donc de pousser les ecclésiastiques, parmi lesquels ils s'étaient fait un grand nombre d'adhérents, à célébrer des conciles provinciaux dans lesquels le dit concile serait accepté peu à peu, et comme par fragments. Ils gagnèrent à cet effet le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen et primat de Normandie, qui ouvrit lui-même, à la tête des évêques de sa province, une de ces assemblées dans sa ville archi-épiscopale. (Spond, ad ann. 1581, nº 12.)

On y dressa douze chapitres dans lesquels on trouve en abrégé tout ce qui regarde le dogme et la discipline. On consulta pour cela le pape comme père des fidèles et Sa Sainteté eut grand soin de renvoyer aux décisions du saint Concile de Trente, d'où il arriva que le concile de Rouen inscrivit ces décisions dans ses actes et par là même leur donna son assentiment. (Labbe, *Collect. conc.*, t. XV, p. 822 et suiv.)

Les calvinistes tinrent aussi cette année leur grand synode national, à La Rochelle. Les articles qui y furent décidés sont au nombre de cinquante. On en remarque un qui condamne un livre intitulé *Histoire de France* par La Popelinière, comme parlant avec peu de respect des choses de la religion. Dans un autre article on exhorte les fidèles à ne pas laisser trop longtemps leurs enfants sans les faire baptiser, à moins d'une extrême nécessité, et enfin on désigna la Bretagne pour la tenue du prochain synode. (*Act. des synod. nation.*, t. I, p. 146 et suiv.)

De son côté, le parlement de Paris et l'Université statuèrent qu'on présenterait une requête au roi pour le prier de rétablir la Pragmatique sanction en ce qui concerne l'élection aux bénéfices. Le premier président adressa en conséquence à Sa Majesté une protestation contre le concordat entre Léon X et François Ier, dans laquelle il rappela que, dès l'origine, le parlement s'est opposé de tout son pouvoir à ce concordat qu'il n'enregistra que sur un commandement très exprès, en présence du sieur de la Trémouille, député à cet effet par le roi lui-même ; que depuis il a toujours soutenu la Pragmatique qu'il regarde comme le *Palladium* de l'Église Gallicane, et qu'il a empêché autant qu'il l'a pu que le concordat n'eût son effet; que d'ailleurs la dite Pragmatique n'ôte pas au roi, comme on cherche à le faire croire, le droit de nommer aux prélatures vacantes en son royaume, puisqu'elle porte au contraire qu'en cas de vacance Sa Majesté fera instance auprès des électeurs en faveur des personnes qui ont bien mérité d'elle et de l'État ; que quoique le pape s'applique à faire entendre qu'il a beaucoup accordé à à nos rois, en leur laissant la nomination à tous les bénéfices de France, la vérité est que nos rois étaient en pleine jouissance de ce droit qui leur a été accordé par l'Église universelle, en la personne du glorieux empereur Charlemagne pour avoir expulsé d'Italie Didier, roi des Lombards, et rétabli le Saint-Père sur son siège de Rome ; que c'était là, en effet, un droit imprescriptible, et qu'aussi la Pragmatique sanction avait pris soin de le consacrer, comme étant un moyen efficace de repousser les empiétements des papes quand ils voulaient s'élever contre les libertés de l'Église gallicane. (D'Argentré, *Collec. judic. de nov. err.*, t. II, p. 452.)

Ainsi s'exprimait le premier président, mais ces raisons ne produisirent aucun effet.

Cependant Monsieur, après avoir terminé la conférence de Fleix et pris ses engagements avec le roi de Navarre et le prince de Condé, venait de publier en son nom un manifeste qu'il envoya à tous les parlements du royaume. Il y déclare fort au long la résolution généreuse et inébranlable qu'il a prise de protéger les Pays-Bas et de les délivrer d'un joug étranger. Le parlement de Paris, d'après l'opinion du président de Thou, renvoya ce manifeste au roi, sans permettre qu'il fût ouvert, attendu qu'il n'était pas d'usage de lire en pleine assemblée d'autres lettres que celles qui étaient adressées par le roi lui-même ou par le chancelier de France. Henri loua cette fois la démarche de son

parlement, car il s'était passé bien des choses qui avaient prodigieusement fait changer l'esprit versatile du monarque. La cabale espagnole et la haine des favoris qui s'attachait au prince, avait pris le roi par son côté faible, c'est-à-dire par la crainte qu'il avait de tout embarras et par la jalousie dont il ne pouvait s'empêcher de sentir les atteintes toutes les fois que son frère se mettait en évidence. On était donc parvenu à le mécontenter d'abord au sujet des tentatives que voulait faire Monsieur pour se mettre en possession de la souveraineté des Pays-Bas. (De Thou, t. VIII, p. 516. — Mézeray, t. III, p. 243.)

Il commença donc par défendre qu'aucune des troupes qui allaient prendre part à cette expédition pût s'approcher de Paris et il refusa d'admettre à sa cour aucun des seigneurs qui avaient accepté un commandement dans cette armée, le tout pour ôter au roi d'Espagne jusqu'au moindre sujet de plainte contre lui personnellement. (*Mém. de Bouillon*, ad ann. 1581.)

A l'ambassadeur de l'empereur qui lui présentait de la part de son maître des lettres par lesquelles Sa Majesté Impériale déclarait avoir été avertie de bonne part que le roi s'était accordé avec son frère, touchant la guerre des Pays-Bas, auquel cas et lui Empereur et tous les autres princes de l'empire que cela touchait grandement se verraient dans la nécessité de s'opposer à une pareille infraction de la paix, il répondait que Monsieur, son frère, ne se servait pas beaucoup de ses conseils, et faisait en ce moment beaucoup plus de bruit que de besogne, mais que la meilleure preuve que le roi de France ne l'aidait en rien, c'est qu'il n'avançait guère et ne faisait pas grand dommage aux Pays-Bas. Il ajouta même que pour manifester la droiture de ses intentions et son désir sincère d'entretenir une bonne et loyale paix avec son frère le roi catholique, il s'offrait d'envoyer ses troupes au secours du duc de Parme avec ordre de combattre non seulement contre celles des États, mais même contre celles que commanderait Monsieur. (*Journal de Henri III*, 25 mars 1582. — Davila, t. II, liv. 6, p. 94.)

Le duc de Nevers s'était aussi avisé de publier pour son compte un autre manifeste où il réclamait les anciens droits de sa famille sur le Brabant, le Limbourg et la ville d'Anvers. Il faisait remonter ces droits à Philippe-le-Hardi fils du roi Jean, et qui, ayant reçu la Bourgogne en apanage, y avait joint, par son mariage avec Marguerite de Flandre, la seigneurie des dits comtés et de la dite ville; il prouvait ensuite que la maison de Clèves descendait du dit Philippe, et qu'à défaut d'autre héritier plus proche, ces seigneuries usurpées par l'Espagne devaient lui revenir. Le duc après cette réclamation, qu'il était probablement lui-même bien loin de regarder comme efficace, s'en alla offrir ses droits à Monsieur; mais Son Altesse refusa l'offre, manifestant son mécontentement de ce qu'au moment où une souveraineté allait être disputée par les armes entre deux grandes et respectables puissances, un tiers vînt s'immiscer dans le débat avec de chimériques prétentions qu'aucune force militaire n'était là pour appuyer. (Mézeray, *ubi sup.*)

Il avait donné à Château-Thierry rendez-vous à tous ceux qui voudraient venir coopérer à son entreprise et il y fut bientôt rejoint par une armée de dix mille hommes de cavalerie, en grande partie composée de la noblesse tant catholique que protestante, et même de quelques-uns de ceux que le roi avait à sa solde. Tous brûlaient de se signaler dans une guerre où ils n'auraient pas cette fois à combattre contre des compatriotes.

Or, la situation des Flandres était loin de s'être améliorée depuis que les États en avaient offert la souveraineté à Monsieur. La Frise, entraînée par le comte de Rennebourg qui en était gouverneur, venait d'abandonner le parti de l'Union, et de se déclarer en faveur de l'Espagne. Voici comment la chose s'était passée : Le prince de Parme, toujours attentif à tout ce qui pouvait contribuer à ses succès, avait commencé par gagner la sœur de Rennebourg, puis il l'avait envoyée trouver son frère. « Eh! quoi, lui dit-elle, est-ce bien à un homme de votre naissance qu'il convient de trahir tout à la fois sa religion et son souverain légitime pour se mettre au service d'une tourbe de corroyeurs, de tisserands, de savetiers et de toute cette canaille de vils artisans. Réfléchissez, mon frère, et comprenez qu'en persistant à soutenir ces misérables hérétiques vous risquez tout à la fois et la perte de votre réputation pour cette vie et votre salut pour la vie à venir; au lieu qu'en revenant à votre véritable souverain, les faveurs, les dignités et les richesses vous attendent. Rendez-vous donc à la raison, et suivez l'exemple de tant d'autres seigneurs qui pensent comme ils le doivent sur la religion et sur leurs véritables intérêts. » (Strada, *De bello Belg.*, lib. 4, *passim.*)

Elle ajouta que Sa Majesté catholique avait promis de l'honorer du titre de marquis, et de s'intéresser à lui faire épouser la belle et riche comtesse de Meghen veuve depuis peu du Seigneur de Barlemont.

Rennebourg se rendit à ces raisons qu'il jugea d'autant meilleures qu'elles embrassaient tout à la fois ses intérêts spirituels et temporels. Il résolut donc de commencer sa trahison par un coup d'éclat et il surprit la ville de Groningue, dans laquelle il avait été reçu honorablement par le gouverneur qui ne s'attendait à rien de pareil. Il avait soupé avec lui et lui avait serré la main, en le quittant, ce qui n'empêcha pas que cet hôte malencontreux ne fût tué l'un des premiers, quand la ville fut occupée par les gens que Rennebourg y avait fait entrer clandestinement.

Après avoir ainsi levé le masque, Rennebourg n'avait plus gardé de mesure, et il avait commencé une guerre acharnée contre ceux de son ancien parti.

D'autre part, le duc de Parme, par ordre du roi son maître, avait mis la tête du prince d'Orange au prix de vingt mille écus d'or, le déclarant traître comme Caïn et Judas, hérétique, hypocrite, ennemi du genre humain et peste de la chrétienté. Ses biens étaient donnés au premier occupant; ses partisans et fauteurs, tous ceux qui lui donneraient asile, étaient proscrits également.

A Bruxelles, le comte d'Egmont conspirait et les tentatives de ses nombreux partisans mettaient le sénat dans la nécessité de proscrire toute cérémonie du culte catholique. Partout il n'y avait que troubles, défections, trahisons et révoltes.

Telle était la situation des affaires dans les Pays-Bas, quand Monsieur s'en approcha avec son armée. Cambray, assiégée depuis longtemps par les Espagnols, était réduite aux dernières extrémités de la disette ; on n'y vivait plus que de chair de cheval, de chats, de rats et d'autres animaux immondes. Le vicomte de Turenne à la tête « de cinquante gentilshommes de très-bonne qualité qui n'avaient pas dédaigné de porter les casaques de velours orangé, avec force passements d'argent, et les armes dorées par bandes, » entreprit de se jeter dans la ville, pour la ravitailler; mais, ayant eu le malheur de se laisser égarer par ses guides, cette brillante troupe se vit défaite par un parti de quatre-vingts ou cent hommes d'une compagnie ennemie qui chevauchait dans les environs. Turenne lui-même fut fait prisonnier et n'obtint sa liberté que l'année suivante, au prix de cinquante mille écus d'or qu'il lui fallut payer pour sa rançon. (*Mém. de Bouillon,* ad ann. 1581.)

Le duc de Parme apprit par ceux qui revenaient de ce premier engagement que l'armée de Monsieur n'était plus qu'à quelque distance de Cambray. Il rangea incontinent toutes ces troupes en bataille pour attendre les Français, et les deux partis restèrent ainsi toute une journée en présence. On s'attendait pour le lendemain à un combat sanglant qui n'eut pas lieu, car le duc abandonna ses forts et ses retranchements pendant la nuit, leva le siège, distribua une partie de ses gens dans les places voisines, et se retira avec le reste à Valenciennes.

Monsieur, dès le matin, entra pompeusement dans Cambray armé de pied en cap, aux acclamations du peuple qui l'appelait son libérateur. Deux jours après il prêta serment d'abord dans l'église Notre-Dame, ensuite à la maison commune, et il s'engagea à protéger cette ville impériale et à la gouverner suivant ses privilèges, lois et franchises ; après quoi il jeta de l'argent au peuple pour payer sa bienvenue. Il donna le gouvernement de la ville à Balagny, bâtard de Monseigneur de Montluc, évêque de Valence ; et celui-ci, qui venait d'épouser une noble demoiselle, sœur de Bussy d'Amboise, trouva par le conseil de sa femme le moyen de se faire une principauté indépendante qu'il perdit ensuite par sa lâcheté, comme on le verra plus tard. « Miraculeuse destinée, dit l'auteur de la *Confession de Sancy,* de bâtard cet homme devint capitaine, de capitaine maréchal de France, et prince souverain ; de prince, poltron et banni, et de banni....... » (*Confession de Sancy.*)

Le duc d'Anjou marcha ensuite vers Arleux et l'Écluse, d'où il chassa les ennemis et quelques jours après il vint investir Cateau-Cambrésis. Le gouverneur fut sommé de se rendre : il refusa; on fit avancer des canons et la place se rendit à discrétion après une courte résistance. Monsieur, qui voulait dans ces commencements donner des marques de douceur qui le fissent aimer, défendit sous de très-grandes peines les

violences contre le sexe, qui sont les malheureux droits de la guerre, et craignant encore que ses ordres ne fussent pas exécutés malgré la peste qui régnait alors dans la place, il assigna aux femmes les églises pour asile, et y mit des corps de garde pour les protéger. « Comme j'étais dans la rue, dit Sully, une jeune fille fort belle vint se jeter entre mes bras, en me conjurant de la garantir de quelques soldats qui la poursuivaient. Je m'offris à la conduire moi-même dans la première église. « Hélas, dit-elle, je m'y suis déjà présentée ; mais on n'a pas voulu m'y « recevoir, parce que j'ai la peste. » Je devins froid comme un marbre à cette déclaration, et la colère me rendant des forces, je repoussai violemment cette malheureuse qui m'exposait à la mort. Je fus longtemps encore après à m'attendre à tout moment à être saisi par le mal qu'elle aurait bien pu m'inoculer, heureusement j'en fus quitte pour la peur. » (*Mém. de Sully,* t. I, p. 214.)

Le prince d'Orange sollicitait vivement alors Monsieur de se frayer le chemin à travers l'armée ennemie et de pénétrer dans le Brabant où il était attendu avec impatience. Pour lui faciliter cette opération, il se chargeait d'attaquer en même temps la ligne espagnole sur ses derrières; mais Monsieur, qui n'avait pas, comme on sait, un goût bien prononcé pour la persévérance et le danger, s'excusa de son mieux, disant que ses troupes, toutes composées de volontaires, diminuaient chaque jour par la retraite de plusieurs, et que de plus il y avait de la division entre ses principaux officiers, au sujet d'une entreprise aussi hasardeuse, quelques-uns menaçant, si on la tentait, d'abandonner tout à fait l'armée. En conséquence il aima mieux laisser là ses soldats et faire un voyage en Angleterre auprès d'Élisabeth, promettant de revenir bientôt avec toutes les forces de cette reine, quand il l'aurait épousée.

Les troupes de l'Union s'étaient cependant mises en mouvement pour venir au devant de lui, et les États-Généraux, comptant le voir bientôt au milieu d'eux, avaient dans une séance solennelle renoncé authentiquement à l'obéissance et à la foi qu'ils avaient jurée à Philippe. En tête de l'acte qui fut par eux dressé à ce sujet, ils proclamèrent cette maxime: « Que les peuples ne sont pas créés pour les princes, mais les princes pour les peuples ; qu'il ne peut y avoir de prince sans peuple, mais que le peuple peut subsister sans prince. » Ils partaient de là pour dire que le souverain, qui devait les aimer, les protéger et les gouverner avec douceur, ayant le premier manqué à ces obligations, ils se regardaient eux-mêmes comme déliés d'une obéissance et d'une fidélité qu'ils n'avaient promise qu'à cette condition.

Après un décret si injurieux pour la maison d'Autriche, l'archiduc Mathias, qui était jusqu'alors demeuré dans le pays, avec le titre de gouverneur, sans en exercer la charge, comprit qu'il ne pouvait plus y rester avec honneur, et il abandonna les Flandres le vingt-neuvième jour du mois d'octobre. Tout le fruit qu'il retira du voyage qu'il avait fait avec de si belles espérances, fut d'avoir acquis la haine de Philippe sans avoir gagné l'estime des États.

Pendant ce temps-là l'armée française, abandonnée de son chef, laissait prendre Tournay presque sous ses yeux. Monsieur était alors occupé de bien d'autres soins. Il avait rejoint à Londres l'ambassade que le roi son frère avait sur ses instances envoyée à la reine Élisabeth, et l'on s'était mis à discuter les articles du fameux mariage, articles dont la rédaction avait, comme on l'a vu, été préparée l'année précédente par Cécil et Jean de Simié, nouveau favori du prince. Le premier portait que le futur époux et tous ceux de sa maison, de quelque nation qu'ils fussent, auraient liberté entière de conscience. En quelque endroit du royaume que le prince se trouvât, il y aurait une chapelle pour l'exercice de sa religion, mais dans laquelle ne pourraient entrer ni Anglais, ni Hollandais, ni aucun habitant des îles qui appartiennent à la couronne d'Angleterre. Un autre article statuait qu'après le mariage fait, Monsieur porterait le titre de Roi et en aurait tous les honneurs tant que durerait ce mariage, sans pourtant pouvoir disposer des bénéfices, des charges, du produit des impôts et des autres revenus du royaume dont la reine seule réglerait la distribution et l'emploi. Il était dit ensuite qu'en cas de mort de la reine, s'il restait des enfants dudit mariage, Monsieur garderait le titre de roi et aurait le gouvernement du royaume pendant la minorité de ces enfants ; qu'il aurait sur le trésor d'Angleterre une pension suffisant aux dépenses qu'exigeait son rang ; qu'il ferait de son côté à la reine un douaire de quarante mille écus d'or par an, assigné sur le duché de Berry et ratifié par le roi de France : que s'il mourait le premier, la reine jouirait de ce douaire tant qu'elle vivrait, et qu'elle aurait dans le dit duché la disposition entière des charges et bénéfices telle que l'avait Monsieur lui-même. Au cas ou Monsieur serait appelé à succéder à la couronne de France, l'aîné des enfants mâles pourrait seul en hériter et le second aurait la couronne d'Angleterre ; mais s'il n'y avait qu'un seul enfant, il serait alors héritier des deux royaumes, séjournant tour à tour dans l'un et l'autre et les gouvernant suivant les lois établies pour chacun. (De Thou, t. VIII, liv. 74, p. 532. — *Mém. de Nevers*, t. I, p. 474 et suiv.)

Ces conditions ainsi réglées, mais non encore signées définitivement, on laissa repartir les ambassadeurs français, pour les porter à leur roi afin qu'il les ratifiât. Sa Majesté ne répondit autre chose, sinon qu'elle acceptait de grand cœur tout ce qui avait été réglé par ses ambassadeurs ; mais la reine anglaise fit annoncer tout à coup au roi, que tout en rendant justice au mérite de Monsieur, elle ne pouvait terminer une affaire de cette importance, sans s'être assurée de l'approbation de son peuple ; que d'un autre côté elle croyait prudent de suspendre la célébration de ces noces jusqu'à ce que le prince se fût débarrassé de la guerre qu'il avait entreprise dans les Pays-Bas. Enfin elle exigeait qu'avant tout une alliance offensive et défensive fût signée entre la France et l'Angleterre.

Henri, qui voyait dans cette dernière condition une rupture prochaine avec l'Espagne, et qui, comme on sait, tenait par dessus tout à la paix,

répondit qu'il ne signerait un semblable traité que lorsque le mariage de son frère aurait été consommé.

Élisabeth n'en faisait pas moins bonne mine à Monsieur; car il entrait dans ses projets de donner par là de l'inquiétude à l'Espagne qui travaillait toujours à exciter des troubles en son royaume. Elle reçut même en grand apparat les hommages d'un grand nombre de seigneurs au sujet d'un mariage qu'elle était déjà bien décidée à ne conclure jamais; et la nouvelle de cette espèce de baise-mains ayant été portée en Flandre, les villes de Gand, d'Anvers et de Bruxelles firent des feux de joie, tirèrent le canon et ordonnèrent des réjouissances publiques.

Mais en Angleterre le peuple redoubla ses murmures, criant tout haut que la cause de la religion, les intérêts du royaume et le salut de la reine elle-même étaient trahis. Dans le sein du parlement, plusieurs des membres les plus influents parlèrent sans ménagement contre ce mariage. Parmi ceux des pairs qui montrèrent en cette occasion l'opposition la plus vive, on cite Leicester, « homme de petite noblesse, mais que la reine avait élevé si haut dans ses faveurs, qu'il avait osé concevoir l'espoir de l'épouser lui-même et se vantait, dit-on, avec ses amis de la tenir enveloppée dans un tissu de chaines à la fois si déliées et si solides qu'il la mettait au défi de s'en délivrer. »

Le lendemain de la séance dans laquelle les projets du mariage de leur reine avaient exité tant de tumulte parmi les nobles pairs, Élisabeth vint elle-même trouver Monsieur. Il y eut entre eux une explication assez vive accompagnée de reproches de part et d'autre, à la suite de laquelle le prince français, tout en lançant quelques mots piquants sur la légéreté des femmes, rendit la bague de fiançailles qu'il avait reçue, et reprit celle qu'il avait donnée.

Pendant que Monsieur échouait ainsi dans son projet de devenir l'époux d'une reine, Henri III, qui semblait respirer plus à l'aise depuis que son frère était loin de la France, s'était occupé à faire exécuter les édits de pacification tant pour ce qui concernait la reddition des places occupées par les protestants que pour le rétablissement de la tranquillité dans les provinces. Or, il était arrivé que quelque temps auparavant la noblesse du Périgord et des environs, fatiguée des courses que la garnison huguenote de Périgueux faisait dans la campagne, avait surpris cette ville pendant la nuit, et y avait exercé de sévères représailles. Périgueux était une des places de sûreté dont la possession était réservée aux religionnaires. Le roi de Navarre porta sa plainte au roi touchant cette infraction aux traités, et jusqu'à présent il n'avait reçu que des réponses insignifiantes. Enfin, pour tâcher de contenter à peu près tout le monde et empêcher, s'il était possible, que la bonne intelligence ne fût de nouveau rompue, Sa Majesté décida qu'après toutes les dévastations que la garnison de Périgueux avait commises, on ne pouvait pas rendre aux protestants une ville dont les catholiques avaient été obligés de les expulser pour leur propre sureté, mais qu'en compensation on leur

donnerait la ville de Puymirol, espèce de bicoque près d'Agen. Le roi de Navarre, qui craignait aussi pour son compte de se rembarquer de nouveau dans une guerre dont il avait eu tant de peine à se tirer, jugea à propos de se trouver satisfait de cette insuffisante compensation et la paix, d'un commun accord, fut rétablie de ce côté-là. (De Thou, t. VIII, liv. 74.)

On a vu qu'en Dauphiné Mayenne avait aussi su se concilier l'esprit de tous les partis. En Languedoc, le maréchal de Montmorency, ennuyé maintenant d'une guerre où il ne voyait aucun avantage pour lui, appliquait de bonne foi tous ses soins à maintenir l'ordre et la tranquillité, parcourant tous les pays de son gouvernement, « faisant dire la messe en tous les lieux de la religion, » et se faisant remettre les places dont les huguenots s'étaient emparés. Il fit raser le château de Cabrières aussitôt qu'il lui fut rendu, pour qu'il ne pût à l'avenir servir d'asile à de nouveaux perturbateurs. (Mézeray, t. III, p. 256. — *Mém. de Philippi*, ad ann. 1581 et 1582.)

Le roi de son côté semblait avoir reconnu que la force des armes n'était pas le vrai moyen de ramener les dévoyés au sein de l'Église et il venait d'en adopter un autre plus conforme à son apathie et à son indifférence naturelle pour tout ce qui n'était pas lui, ou ne servait pas à ses plaisirs. Il fit connaître à ceux de la religion qu'ils ne devaient craindre aucune violence de sa part, mais aussi qu'ils ne devaient en attendre aucune place ni aucune faveur, et en effet il n'en admit plus aucun dans sa familiarité, ni dans le service de sa maison, ni dans aucun emploi de la finance, de l'administration ou des armes. Ce moyen convertit plus de huguenots en quatre ans que les bourreaux ni les armées n'en avaient converti en quarante. Sans doute il eût été plus efficace encore, si celui qui l'employait se fût moins dégradé aux yeux de ses sujets par les ridicules et ruineuses folies qu'il se permettait lui-même, et qu'il laissait librement faire à ses mignons. (Mézeray, *ubi sup.*)

Quand quelque magistrat voulait s'opposer aux dilapidations de ces impudents favoris, ils se récriaient, disant : « Qu'on remène ce bœuf cornu à son étable. » En parlant de quelque nouvelle charge à mettre sur le peuple, ils appelaient cela « écorcher les veaux ». Quand la charge devait porter sur les marchands, c'était « tondre les brebis » ; et ils disaient « plumer les poules » quand ils s'en prenaient aux financiers. Leur insolence alla à ce point qu'ils parlaient la tête couverte aux princes du sang, et se faisaient appeler « Monsieur » comme s'ils eussent été fils de roi. Le seul bien qu'ils faisaient, sans avoir l'intention de bien faire, s'était de s'attaquer mutuellement et de se ruiner les uns les autres dans l'esprit du maître, ce à quoi ils avaient de temps en temps le bonheur de parvenir.

C'est ainsi que Saint-Luc, sur le nom duquel (Sainct-Luc) on fit dans le temps une anagramme ordurière (cats in cul), se vit malgré tous ses agréments et ses gentillesses subitement disgracié, au moment de ses plus hautes faveurs. Henri III venait de lui procurer un très-riche

mariage, en lui faisant épouser Jeanne de Cossé, fille du fameux maréchal de Brissac. Cette dame, qui avait le cœur haut et bien placé, se sentit révoltée quand elle eut connu les honteuses familiarités que le roi se permettait avec son mari. Elle en manifesta son dégoût, et Saint-Luc, couvert de confusion, résolut de trouver un moyen de forcer son maître à changer lui-même de conduite, sans perdre pour cela ses faveurs et ses bonnes grâces. Comme il connaissait mieux que personne l'esprit du monarque, qui, après s'être adonné à ses penchants, devenait aussitôt dévot et superstitieux à l'excès, voici le plan qu'il imagina ou qui plutôt lui fut suggéré par sa femme elle-même.

Une nuit dont Sa Majesté avait employé une partie dans ses débauches ordinaires, Saint-Luc, ayant épié le moment où elle s'était endormie, fit couler à la ruelle du lit une sarbacanne par le moyen de laquelle il fit entendre d'un ton faible mais distinct les plus effrayantes menaces si le roi ne se hâtait de changer de vie. Henri, réveillé et entendant répéter ces mêmes menaces à son oreille par la voix mystérieuse, fut saisi d'épouvante : il passa le reste de la nuit dans des agitations terribles. Il se leva de très-grand matin, la physionomie toute décomposée par l'effroi et gardant contre son ordinaire un morne et profond silence. Les mignons, étonnés de cet accueil auquel ils n'étaient pas accoutumés, se demandaient tout bas et d'un air consterné quelle pouvait être la cause de l'abattement où ils voyaient le roi. Saint-Luc, encore plus attristé que les autres, pria son maître de lui accorder un entretien particulier. « Sire, dit-il, j'ai eu cette nuit une vision bien terrible dont je me crois obligé de vous faire part. Un ange m'est apparu avec un visage irrité et m'a menacé d'une perte inévitable, si je ne renonçais à mes déréglements qui outragent le ciel et la nature, et si je n'engageais Votre Majesté à en faire elle-même pénitence. » Henri, de plus en plus effrayé de la coïncidence de cette vision avec ce qu'il avait entendu cette même nuit, raconta à son tour ce qui lui était arrivé. Il fit promettre à Saint-Luc de garder sur tout cela le plus profond silence, et depuis ce temps on ne le voyait plus aller passer la nuit avec les mignons.

D'O, dont cette réforme ne faisait pas le compte, parvint enfin à apprendre la cause de l'éloignement du roi pour des plaisirs qu'il avait tant aimés. Comme il était beaucoup moins crédule que son maître, il chercha tant, qu'il découvrit la ruse dont Saint-Luc s'était servi et n'eut rien de plus pressé que d'en instruire Sa Majesté, représentant le jeune favori comme un ingrat, qui, comblé de tant de grâces, avait osé se jouer de son bienfaiteur. Henri, blessé tout à la fois dans son amour-propre et dans ses penchants, retira au jeune homme une affection dont il lui reprochait d'avoir abusé. (D'Aubigné, *Hist. univ.,* t. II, liv. 4.)

Il avait même résolu de le priver de tous les bienfaits qu'il lui avait jadis prodigués, mais il était à craindre que le favori disgracié, s'il n'était mis en même temps hors d'état de nuire, ne se jetât, pour se venger, dans le parti de la Ligue ou dans celui des huguenots ; et en effet il

pouvait donner à l'un ou à l'autre une influence qui n'était pas à dédaigner; car sa famille, l'une des plus considérables de la Normandie par ses biens et son ancienneté, était toute-puissante dans cette province, et de plus il s'était fait personnellement un grand nombre d'amis et de créatures qui pouvaient bien vouloir embrasser ses ressentiments, s'il venait se mettre à leur tête. Joignez à cela qu'il était gouverneur du Brouage, l'une des places les plus importantes de la Saintonge, et qui était d'un revenu considérable à cause de ses salines, les plus belles et les plus productives de toute la France.

Henri envoya donc en diligence des troupes pour se saisir de ce poste et en même temps il donna l'ordre au lieutenant du prévôt d'arrêter Saint-Luc, avant qu'il pût sortir de Paris. Mais le duc de Guise, qui avait l'œil à tout ce qui pouvait favoriser ou contrarier ses projets, avertit celui-ci comme il était au bal de ce qui se tramait contre lui, et favorisa adroitement son évasion. Saint-Luc courut prendre la poste et arriva au Brouage bien avant les troupes envoyées par le roi. Il fit fermer les portes de la place, qui était plus forte qu'il ne fallait pour se défendre contre un coup de main, et la garda avec un grand sentiment d'obligation pour celui qui lui avait donné un avis aussi salutaire.

Quelque temps après, François d'O lui-même fut aussi victime de la jalousie de ses rivaux en corruption, et de l'inconstance de son royal maître. Ayant été accusé d'avoir vendu les pierreries de la couronne, il fut obligé de se sauver dans son gouvernement de Normandie, où, pour fournir à son goût pour la dépense, il se mit à faire le commerce des toiles et des pépinières; mais le désir de se rapprocher des plaisirs de la cour lui rendit bientôt cette espèce d'exil insupportable. Il céda son gouvernement de Caen et sa lieutenance de la province au duc de Joyeuse pour avoir la liberté de revenir auprès de Sa Majesté, où il se refit financier; mais en second ordre et sous le patronage de celui qui lui avait déjà fait payer si cher son rappel. Cette place, au reste, même en second, était moins à dédaigner que jamais pour un homme qui s'entendait si bien à la faire valoir à son profit. (Mézeray, *ubi supra*, p. 218 et 219.)

L'argent en effet devenait de plus en plus rare dans les coffres du roi qui n'en diminuait pas pour cela ses profusions. Pour l'y faire rentrer, Sa Majesté ajouta encore de nouveaux édits bursaux à tous ceux qu'elle avait déjà rendus, et pour les faire enregistrer par le parlement elle y alla encore elle-même tenir un lit de justice, comme elle avait été forcée d'en prendre l'habitude depuis quelque temps déjà. C'est à cette occasion que le président de Thou lui adressa les paroles suivantes : « Sire, selon la loi du roi qui est son absolue puissance, ces édits peuvent passer, sans doute, mais selon la loi du royaume, qui est l'équité et la raison, ils ne devraient ni ne pourraient être publiés. » (*Journ. de Henri III*, 4 juillet 1581.)

L'arrivée d'une ambassade des Suisses, qui eut lieu environ vers ce

temps-là, troubla un peu pourtant le laisser-aller avec lequel le roi dépensait l'argent de ses sujets. Ils venaient pour demander les sommes qu'on s'était engagé à leur fournir par le dernier traité relatif à la mise de la ville de Genève sous la protection immédiate de la France: c'était quelque chose assez approchant de trente mille écus qu'il fallait trouver et leur payer de suite. Les trésoriers de Sa Majesté leur répondirent que le trésor était absolument vide et qu'ils eussent à prendre patience. « La chose ne saurait être comme vous le dites, répondirent-ils, avec la rude franchise de leur nation ; vous ne nous ferez pas croire qu'un prince sage et avisé dépense chaque jour tant de milliers d'écus d'or pour ses plaisirs s'il n'en a pas d'autres dans ses coffres pour subvenir aux affaires sérieuses de son royaume. » Il fallut, pour trouver le moyen de les contenter, restreindre ces folles dépenses, au grand mécontentement de messieurs les favoris. (*Journ. de Henri III,* 15 fév. 1582.)

Une autre ambassade, qui se présenta peu après et qui ne contrariait pas autant les goûts du monarque, fut celle que lui envoya le Grand Sultan Amurat III pour le convier à assister à la circoncision de son fils aîné, laquelle devait se célébrer à Constantinople au mois de mai suivant. Elle était également chargée de renouveler avec la France l'ancienne confédération signée entre François Ier et la Porte ottomane. Ils furent reçus avec une grande magnificence et renvoyés chargés de présents ; mais par la suite les ligueurs tirèrent de là occasion d'appeler le roi Turc et renégat, et de lui reprocher qu'il était parrain du bâtard du Grand Sultan. (Mézeray, *ubi sup. — Mon abrégé de l'hist. de l'Empire ottoman.*)

Pendant ce temps-là, le duc de Guise ne restait pas oisif; depuis longtemps il convoitait la cité de Strasbourg, afin d'avoir une forteresse sur le Rhin d'où il pût empêcher les princes d'Allemagne de faire passer des troupes en France, soit au secours des huguenots, soit à la solde du roi lui-même. Pour réussir dans ce dessein, il avait gagné secrètement le jeune Malleroy, qui, ayant ses terres dans le pays Messin, et faisant profession de la nouvelle religion, ne pouvait exciter aucun soupçon de la part des huguenots. Malleroy donc se fit donner par les États des Pays-Bas commission de lever quatre mille hommes en Alsace pour le service de l'Union, ce qui lui fournissait le prétexte d'entrer souvent dans la ville pour acheter des armes et des munitions. De son côté, le duc de Guise vint sur la frontière de Lorraine afin d'être tout prêt quand le moment d'exécuter son projet viendrait se présenter. Son voisinage ayant inspiré quelques craintes aux bourgeois de Strasbourg, ils consultèrent à ce sujet Malleroy, qu'ils regardaient comme un confrère et un ami, le priant de les vouloir assister de ses troupes si le duc entreprenait quelque chose contre eux. Lui, qui ne demandait pas mieux qu'une semblable occasion fit approcher ses gens, dans l'intention de s'emparer d'abord d'une des portes de la ville ; mais le roi qui faisait soigneusement éclairer toutes les démarches du duc de Guise, comme celui-ci faisait éclairer les siennes, découvrit ce complot et en avertit ceux de

Strasbourg qui y mirent ordre en forçant Malleroy à retirer ses troupes de leurs terres et voisinage. (Mézeray, *ubi sup.*, p. 241.)

Le duc, désappointé cette fois, revint à Paris et y chercha d'autres moyens d'embarrasser le roi. Le clergé tint cette année (1582) son concile national dans la capitale. On sait que les Guises avaient un grand nombre d'adhérents parmi les fonctionnaires de l'Église ; aussi accusa-t-on l'assemblée de n'avoir agi que d'après leurs inspirations et dans leurs intérêts. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine, fut député à Sa Majesté pour lui présenter les demandes et les décisions du comité. L'orateur exposa d'abord que les rois ne pouvaient régner heureusement s'ils n'étaient pieux envers Dieu et bienfaisants envers l'Église et ses ministres. Il pressa le prince d'ordonner la publication du Concile de Trente, publication que, disait-il, l'ambassadeur de France avait promise au Concile lui-même, au nom et de la part du roi son maître. Il ajouta que de là dépendait l'affermissement de la religion et de la discipline chrétienne, dont les lois, quelque bonnes qu'elles soient, restent sans vigueur, quand il n'y a pas de bons magistrats pour les appliquer; que les évêques sont les magistrats de l'Église ; qu'ils doivent comme tels joindre à la sainteté la science des choses sacrées et le talent de la parole; qu'il importait, pour laisser la carrière libre aux sujets en état de remplir ces conditions, d'abolir tous ces infâmes trafics qu'un pernicieux usage avait introduits dans la collation des bénéfices et que pour cela il fallait que le roi lui-même commençât par rendre au clergé son droit d'élection en renonçant le premier à son prétendu droit de nomination. Il finit par supplier Sa Majesté de décharger les ouvriers de la vigne du seigneur du payement du décime, représentant l'impossibilité où ils étaient de soutenir l'énorme poids d'une semblable imposition. « Bientôt, dit-il, si cela continue, les curés se verront forcés d'abandonner et leur ministère et le soin de leur troupeau. » (De Thou, t. VIII, liv. 75, p. 573.)

Ce discours parut à plusieurs, non sans quelque raison, avoir été inspiré par la Ligue, dans l'espoir que le roi, n'ayant aucun égard à de pareilles remontrances, en deviendrait plus odieux, et qu'en repoussant une demande qui, bien que modérée dans les termes, attaquait une des prérogatives de la couronne, il fournirait tout naturellement un prétexte spécieux pour troubler l'État de nouveau, et soulever les catholiques zélés contre l'autorité royale.

Le roi répondit qu'il avait toujours eu tous les égards possibles pour son clergé, et qu'il allait s'occuper sérieusement des demandes qui lui étaient faites. En effet, cinq jours après, il donna une nouvelle audience au député du clergé, et dans un discours préparé en conseil privé, il exposa l'épuisement de ses finances et les besoins présents de l'État, d'où il conclut que pour cette année du moins il était impossible de remettre l'impôt du décime ; qu'à l'avenir on pourrait tout espérer de sa bonté. A l'égard de la publication du concile, il répondit que cette affaire regardait surtout le parlement et qu'il le consulterait.

Cependant Monsieur s'était embarqué à Douvres avec une suite nombreuse de seigneurs anglais qui avaient voulu l'accompagner pour lui faire honneur ou plutôt pour calmer le ressentiment du refus qu'il venait de recevoir. La reine lui avait fourni quelques troupes et quelques sommes d'argent pour les payer, car elle avait intérêt à contrarier par tous les moyens et en toute circonstance les plans de domination du roi d'Espagne. Le prince français fit donc route vers Flessingue où le prince d'Orange vint le reçevoir à la descente de ses vaisseaux, « se jetant respectueusement à ses genoux et le félicitant sur son heureux retour. » Monsieur, qui avait l'esprit délié et poli, le releva et l'embrassa avec beaucoup de tendresse. (Strada, *De bello belg.*, liv. 4, *passim.* — De Thou, *ubi sup.*)

Le lendemain, il se rendit à Middelbourg à pied, car il n'y avait guère d'autre moyen d'y aller autrement, le froid étant excessif, et la terre toute couverte de glaces. Il rencontra devant la porte les États de Hollande, qui le reçurent avec de grandes acclamations: toute la ville était en fête et illuminée. On lui donna un magnifique repas, puis de là il repartit pour Anvers, où il trouva sous les armes plus de vingt mille hommes superbement équipés qui poussaient des cris de joie à mesure qu'il traversait leurs rangs pour se rendre au palais du Sénat. On lui avait dressé un tribunal avec un siège d'or entouré d'une nombreuse garde d'honneur formée des plus riches bourgeois de la ville. Dès qu'il se fut assis, le docteur Hessels le harangua au nom de toute l'assemblée, remerciant Dieu qu'un aussi grand et aussi puissant prince eût bien voulu prendre les États sous sa protection.

Monsieur répondit d'une manière toute gracieuse qu'il était venu uniquement pour délivrer les Flamands de la tyrannie espagnole et qu'il les gouvernerait ensuite en douceur, selon leurs lois, leurs usages et leurs franchises; il prêta ensuite sur le saint livre des évangiles le serment du joyeux avènement, puis un second serment aux grands de l'État, à la noblesse et aux villes, par lequel il s'engageait à se conduire en prince équitable, à ne pas administrer l'État suivant son caprice, mais conformément aux lois, en respectant tous les privilèges établis.

Alors on apporta une longue robe de velours pourpre doublée d'hermine et la couronne ducale ou diadème: le prince d'Orange lui mit la robe en lui disant: « Voici le manteau de notre prince, attachez-le bien que personne ne puisse vous l'ôter. » Il lui plaça ensuite la couronne sur la tête, et le proclama duc de Brabant. Le premier il lui prêta serment de fidélité, et tous les autres grands et seigneurs prononcèrent le même serment à haute voix. Le conseil de la ville lui présenta aussitôt la clé dorée et Monsieur l'ayant prise la lui rendit et lui en confia la garde. Il ordonna de faire largesse au peuple auquel on jeta des médailles d'or et d'argent qui avaient été frappées à cette occasion. (Matthieu, *Histoire de Henri III*, liv. 7, p. 478.)

Quand toutes ces cérémonies furent terminées, le nouveau duc de Brabant fit une promenade triomphale dans sa bonne ville d'Anvers,

accompagné de toute la noblesse, des troupes de la milice bourgeoise et des divers corps de l'armée, au milieu des cris répétés de « Vive notre souverain ! »

Le lendemain, les seigneurs anglais qui l'avaient accompagné prirent congé de lui, en lui recommandant aussi bien qu'aux États les intérêts de leur reine. Puis le prince d'Orange lui présenta en particulier d'abord les députés des églises protestantes auxquels il promit d'apporter un soin tout particulier à faire respecter leur religion, et à empêcher qu'ils eussent le moindre sujet de plaintes. Aux catholiques, qu'il reçut ensuite et qui réclamaient contre l'interdiction de tout exercice public de leur culte, récemment prononcée par le sénat, il permit de se rassembler de nouveau pour célébrer leurs fêtes et cérémonies, dans l'église de Saint-Michel, à condition que tous ceux qui voudraient profiter de cette permission renonceraient à l'obéissance du roi d'Espagne et prêteraient serment à Son Altesse et à la ville d'Anvers.

L'ordonnance portait en outre que cette tolérance ne regardait que les personnes établies dans ladite ville depuis trois ans au moins. Elle défendait de venir en armes à l'église, et prohibait sous les peines les plus sévères toute voie de fait et toute injure pour cause de religion. Plusieurs d'entre les catholiques ne voulurent pas accepter la condition qu'on leur faisait, de renoncer à l'obéissance du roi d'Espagne et aimèrent mieux se passer de leur culte. On les condamna à être bannis si dans trois jours ils ne prêtaient pas le serment exigé.

On s'occupa après cela de l'article important des finances. On convint qu'on payerait au nouveau prince deux cent mille florins par mois, moyennant quoi il serait chargé de la solde de l'armée et de tous les autres frais de la guerre ; mais comme cette somme était loin de suffire pour soutenir la splendeur de la couronne et pour payer tant de troupes, ce fut la solde qui en souffrit : d'où il arriva que la guerre ne put se continuer avec toute la vigueur qui eût été nécessaire ; car il fallait bien et d'abord que le prince soutînt convenablement son rang.

Pendant une fête qu'il donna à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, un assassin s'embusqua dans la maison même du prince d'Orange et lui tira, comme il sortait de table, un coup de pistolet dans la tête. Le prince d'Orange, se sentant blessé, cria qu'on épargnât celui qui avait fait le coup. Mais déjà quelques Français qui étaient présents l'avaient mis en pièces.

A la nouvelle de cet attentat, les bourgeois courent aux armes, tendent les chaînes des rues, et, croyant que ce sont les Français qui par ordre du nouveau duc ont tenté l'assassinat, ils s'apprêtent de tout côté à en tirer une vengeance terrible. Ce qui donna encore plus de croyance à ce faux bruit, ce fut que les Français s'étaient hâtés de tuer le coupable, et l'on se répétait qu'ils ne l'avaient fait que pour ôter tout moyen de remonter jusqu'à celui qui avait conseillé le crime. Les plus mutins crient : « Voilà les noces de Paris qu'on veut nous refaire ici,

dépêchons-nous de tuer tous ces massacreurs si nous ne voulons qu'ils nous égorgent. » (Matthieu, *Hist. de Henri III*, liv. 7, p. 479.)

Monsieur, averti de ce tumulte, quittait déjà son palais pour se soustraire à la première fureur de tout ce peuple égaré. « Jamais, dit-il depuis, il n'avait eu si belle peur, et jamais il ne s'était senti si dévot, ni mieux pensé mourir. » Mais la prudence du jeune prince Maurice, fils de l'illustre blessé, empêcha la sanglante collision qui se préparait; il fouilla lui-même le meurtrier sur lequel il trouva quelques papiers en langue espagnole, puis il fit exposer le cadavre sur la place publique pour qu'il fût reconnu. On découvrit aisément que cet homme avait été au service du banquier Anastro, Italien de naissance, qui, après s'être ruiné dans des spéculations imprudentes, s'était vendu à l'Espagne pour rétablir sa fortune, et que la voix publique accusait déjà d'avoir empoisonné don Juan d'Autriche, par ordre de Philippe. On constata que le banquier avait reçu un brevet du roi espagnol qui lui promettait, après l'action, quatre-vingt mille ducats comptant et une commanderie de Saint-Jacques; que, pour encourager son domestique à commettre un pareil crime, le dit banquier s'était servi d'un moine Jacobin, lequel avait persuadé à ce malheureux qu'au moyen de certaines oraisons mystérieuses qu'il lui donna, il deviendrait invisible; et c'était en effet ces oraisons qu'on avait trouvées sur le cadavre du coupable, écrites en espagnol. (De Thou, *ibid.*, p. 609.)

La fureur populaire se tourna alors contre le banquier Anastro. On courut à sa maison; mais il avait déjà pris la fuite; on ne put s'emparer que d'un pauvre commis caissier et d'un moine Jacobin qui s'y tenaient dans une cachette; ils furent tous les deux condamnés à être séparés en quartiers à coups de couperet, comme c'était l'usage du pays, et leurs membres furent plantés au bout d'une pique sur les bastions du château. Par la suite les partisans de l'Espagne, quand le duc de Plaisance eut repris la ville, les recueillirent pour les ensevelir honorablement.

La blessure du prince n'était cependant pas mortelle; la balle, qui était entrée au-dessous de l'oreille droite, était sortie par la joue gauche au-dessous de la machoire inférieure et la plaie ne laissait pas même pressentir aucun danger. Mais l'escarre s'étant faite quelques jours après, comme c'est l'ordinaire pour les plaies d'armes à feu, il perdit presque tout son sang. Les médecins du temps ne trouvèrent pas d'autre moyen que de faire tenir continuellement le pouce sur le vaisseau ouvert, office que tous les gentilshommes de sa maison s'empressèrent de rendre à tour de rôle, et en effet la plaie put se reprendre, et le prince d'Orange fut parfaitement guéri au bout d'un mois.

Son retour à la santé fut célébré par la joie universelle de toutes les Flandres. Les Espagnols au contraire, qui avaient déjà partout répandu le bruit de sa mort commenté à leur manière, eurent plus de confusion du mauvais succès de cet assassinat que de honte de l'avoir tenté. Le duc de Parme avait d'abord profité de la première consternation de ses

adversaires pour faire rentrer des troupes espagnoles dans l'Artois et dans le Hainaut. Il avait même obtenu des habitants fatigués des désordres et des exigences de la milice du pays, qu'ils enverraient une députation à Philippe pour solliciter comme une grâce le retour d'une armée plus régulière et mieux disciplinée, ce que Philippe au reste avait accordé sans se faire trop longtemps prier, donnant de plus des titres illustres aux principaux seigneurs pour mieux gagner leur affection, et affectant un fonds de sept cent mille écus d'or pour l'entretien des régiments qu'il s'empressa de leur envoyer.

Il avait également écrit aux villes d'Anvers, de Gand, de Bruges, d'Ypres, et à d'autres encore, pour les engager, en leur offrant les conditions les plus avantageuses, à se réunir de nouveau au puissant royaume d'Espagne ; et en attendant leur réponse le duc de Parme, pour mettre le temps à profit, était venu mettre le siège devant Oudenarde qu'il contraignit à capituler. Il prit ensuite la ville de Lière et quelques châteaux sur l'Escaut.

Les Flamands, de leur côté, rassurés sur la vie de leur prince bien-aimé, se remirent en campagne. Monsieur, qui venait de recevoir par Dunkerque quelques renforts de ses alliés, s'était avancé jusqu'à Bergues-Saint-Vinoch, où il avait pris ses quartiers. Le duc de Parme vint aussitôt à sa rencontre pour l'empêcher de passer outre et déjà il s'était emparé de toutes les haies, chemins et fossés, de sorte qu'il tenait l'armée flamande comme investie dans la place. Alors le brave Rochepot, qui commandait sous Monsieur, se fit porter à la tête de ses gens tout malade qu'il était, et les capitaines et les soldats, encouragés par son exemple, firent si bien leur devoir qu'ils passèrent sur le ventre des Espagnols malgré la position presque infranchissable qu'ils avaient prise, mais non sans avoir perdu plus de la moitié des leurs.

Ils arrivèrent à Gand, où une entrée magnifique attendait Monsieur. C'était là qu'il devait recevoir le titre de comte de Flandre, comme il avait reçu à Bruxelles celui de comte de Brabant. Il trouva, à la porte de la ville, dix-sept cents jeunes filles galamment vêtues et rangées en haie, qui lui chantèrent un fort beau motet. Une autre jeune fille la plus jolie de toutes et qui était toute nue, hormis qu'elle était légèrement couverte par sa longue et belle chevelure, descendit du haut d'une arcade par une merveilleuse machine, pour lui apporter les clés de la ville. (*Mém. de Nevers,* t. I, p. 351.)

Au milieu de toutes ces réjouissances, il se tramait une horrible conspiration que la sagacité du prince d'Orange découvrit heureusement au moment où elle était sur le point d'éclater ; et qui devait perdre à la fois, et le nouveau duc, et le roi de France lui-même, et tous les autres princes du sang royal. Mais, par un aveuglement fatal et par une légèreté inconcevable Henri III, uniquement occupé alors de ses mignons, n'y donna pas l'attention qu'il devait, dans la pensée que le danger, regardant uniquement son frère, ne pouvait au plus que le débarrasser d'un rival dont il était las. Cette erreur du jaloux et égoïste monarque

eut pour résultat de l'empêcher de remonter au principal moteur de la conjuration : ce qu'il pouvait faire alors sans trop de difficultés et sans jeter la France dans une guerre de dix ans qui a mis le royaume à deux doigts de sa perte. (De Thou, *ubi sup.*, p. 622.)

Pierre Salcède, cet Espagnol naturalisé Français qui dix-sept ans auparavant avait excité la guerre cardinale, et qui plus tard, quoique bon catholique, était mort à la Saint-Barthélemy victime de la vengeance des Guises, avait laissé un fils de son nom. Mais ce fils s'était depuis attaché aux princes Lorrains par ambition, et ceux-ci en effet n'avaient laissé échapper aucun moyen de le gagner à force de bienfaits ; car ils le connaissaient déterminé aux plus grands attentats, et ils avaient besoin d'un agent de ce caractère.

Tout dernièrement encore, comme cet homme, accusé de faire de la fausse monnaie, avait été condamné par contumace à la peine de mort, le duc Charles de Lorraine lui avait obtenu la grâce du roi, quoiqu'on lui reprochât de plus d'avoir mis le feu à la maison de son dénonciateur, pour faire, disait-il, rôtir celui qui avait voulu le faire bouillir. C'était en effet de cette dernière peine qu'on punissait alors les faux-monnayeurs. (Mézeray, *ibid.*, p. 257.)

Or, après la mort de don Juan d'Autriche, Philippe II, qui, comme on sait, n'aimait guère ce prince, et qui avait quelques soupçons sur lesquels il désirait s'éclaircir, s'était fait remettre les papiers de l'illustre défunt, et en effet il y trouva la preuve de la ligue que don Juan avait faite avec le duc de Guise. Si don Juan eût vécu, cette ligue eût été au moins aussi pernicieuse à l'Espagne qu'à la France ; mais après la mort du prince, le rusé monarque comprit tout l'avantage qu'il pouvait retirer de la possession d'un pareil secret qui plaçait le duc de Guise dans sa dépendance. Il entra donc en communication avec celui-ci, offrit de se substituer aux conventions qui avaient été faites avec don Juan et de plus s'engagea à fournir cinquante mille écus d'or par an pour qu'on pût travailler plus efficacement dans l'intérêt commun des parties contractantes.

Cette ligue, dont on se garda bien de révéler le but secret, était colorée aux yeux de ceux qu'il fallut mettre dans la confidence du prétexte de raffermir la religion compromise chaque jour par la mollesse du roi de France, qui, tout occupé de ses plaisirs infâmes, et dans la crainte de les voir troublés par d'autres soins, tolérait l'hérésie dans son royaume. Or, il était à craindre, disait Philippe, que par suite d'une aussi dangereuse tolérance le mal ne gagnât bientôt l'Espagne. C'est pourquoi il pressait le duc de Guise, dont les ancêtres avaient toujours témoigné tant de zèle pour la foi, de s'en déclarer le protecteur en France où elle était menacée de périr bientôt.

Le duc, qui en effet affectait depuis longtemps cette espèce de protectorat, était déjà sûr de l'appui du clergé et de celui de certains prédicateurs qui, dans leurs sermons, travaillaient efficacement à détacher le peuple de l'obéissance due au prince et aux magistrats, ce en quoi ils

étaient merveilleusement secondés par les débauches et les coûteuses profusions du souverain.

Il y avait une personne dont l'existence par dessus tout gênait également et les projets du duc de Guise et les intérêts du monarque espagnol: c'était Monsieur, duc d'Anjou, héritier présomptif de la couronne de France et déjà reconnu souverain du Brabant et de la Flandre; il fut résolu qu'on commencerait par se défaire de ce prince.

Salcède, dont les lettres de grâce pour son double crime de faux monnayeur et d'incendiaire n'avaient point encore été publiées, se tenait alors caché au fond de la Champagne. Il fut appelé à Paris. Là il reçut mission de partir pour la Flandre à la tête d'un régiment qu'on lui leva et dont on le fit colonel, avec ordre d'offrir ses services au nouveau duc. En effet, il partit incontinent et arriva à Bruges, où Monsieur le reçut avec beaucoup de distinction, d'autant qu'il se disait immédiatement suivi d'un régiment entier de bons et braves soldats qui venaient se consacrer à la défense de sa cause; mais le prince d'Orange, qui avait l'esprit fin et soupçonneux, examina de près la conduite de ce nouveau venu contre lequel il avait tout d'abord conçu quelques doutes. Il découvrit qu'il avait passé par le camp du duc de Parme avec lequel il avait eu plusieurs entretiens secrets, que ce duc l'avait même fait accompagner à Bruges par deux hommes de confiance qu'il lui avait donnés, et qui étaient encore à son service.

Tout aussitôt il alla faire part à Monsieur de ses inquiétudes. « Si vous faites arrêter cet homme, lui dit-il, je suis certain qu'il peut nous apprendre beaucoup de choses sur les desseins de nos ennemis. » Salcède fut donc arrêté dans la salle même où il s'était rendu pour une audience. Des deux hommes que le duc de Parme lui avait donnés et qui l'attendaient à la porte du palais, l'un eut le bonheur de se sauver et l'autre, qui était Italien et qui se nommait Baza, se fit prendre étourdiment en venant s'informer pourquoi son maître tardait tant à revenir.

Le lendemain, Monsieur fit interroger les prisonniers en sa présence et voici la confession que Salcède fit « librement et sans aucune violence, » comme le porte le mémoire qu'il écrivit de sa propre main. « Je déclare qu'un agent du duc de Lorraine, mon protecteur, m'ayant convié à aller à Paris trouver le duc de Guise, je me rendis à cette invitation et je fus à plusieurs fois différentes introduit en présence de ce seigneur. Un jour il me fit venir et je vis Messieurs de Mayenne et Villeroy qui étaient en conférence secrète avec lui. Le duc de Mayenne se promenait dans la chambre et Villeroy leur remettait tour à tour des papiers dont il me fit lire quelques-uns, me demandant si je ne trouvais pas que l'affaire pour laquelle on m'avait fait venir et dont le duc m'avait déjà parlé dans nos entrevues précédentes fût en bon train? Nous sommes, ajouta-t-il, déjà assuré de presque toute la noblesse; le duc d'Aumale est maître de la Picardie, le duc de Guise a pour lui tous les gentilshommes de Champagne et de Bourgogne, le duc de Mayenne

s'est concilié la plupart de ceux du Dauphiné. Jean de Mouy nous a gagné ceux du pays de Caux dont il est gouverneur et le maréchal de Matignon vient de se déclarer pour nous. Tous les ports de la Bretagne et en particulier celui de Brest sont entre les mains de nos amis. Lyon d'un autre côté est tout prêt à ouvrir ses portes aux secours que nous attendons de l'Italie où les troupes du pape doivent se joindre à celles de la Savoie sous la conduite du duc de Nevers pour venir seconder notre entreprise, pendant que Mendoze et les Espagnols arrriveront par le Béarn et par le pays de Lourdes. Il ne reste plus qu'à s'entendre avec le vice-roi des Pays-Bas qui sera chargé de nous débarrasser de Monsieur et de ses prétentions qui pourraient nous gêner. » (*Original de la déposition de Salcède,* Bibl. roy., fonds Dupuy.)

« Alors monseigneur de Guise se rapprochant dit à Villeroy d'aller cacheter le paquet destiné au duc de Parme. Ce paquet contenait la plupart des pièces que ledit Villeroy m'avait fait lire. C'était un état de situation des forces du parti, un mémoire détaillé dans lequel on faisait part au duc vice-roi de l'espoir fondé qu'on serait sous peu maître de la personne du roi Henri. On expliquait les moyens dont on devait se servir pour opérer cette arrestation, et enfin il y avait aussi une lettre adressée au dit seigneur duc de Parme qui lui indiquait d'avoir à tenir ses troupes le plus près possible de Calais, pour qu'il fût à portée de s'emparer de cette ville quand le coup éclaterait.

« Quant à vous, me dit le duc de Guise, voici le rôle que vous aurez à remplir dans cette affaire. Vous porterez ce paquet à Monsieur de Parme et vous lui donnerez de vive voix tous les renseignements que vous connaissez et qu'il pourra vous demander. Vous irez ensuite vous présenter à Monsieur et vous lui offrirez le régiment qu'on dispose en ce moment pour vous, en lui faisant croire que vous l'avez vous-même levé à vos frais; nul doute que le prince, fort à court d'argent et de troupes, n'accepte votre offre avec empressement, peut-être même fera-t-il de vos gens sa garde particulière; car on sait qu'il est dans une défiance continuelle des troupes du pays et que les autres troupes le quittent journellement faute de paye. Ce qui est sûr au moins, c'est qu'il confiera à votre garde quelqu'une de ses meilleures places. Tâchez que ce soit Dunkerque, mais dans tous les cas vous serez toujours en position de servir efficacement notre cause, et nous aurons soin de vous faire parvenir des ordres ultérieurs.

« Je partis le jour même pour la Flandre. Quand j'eus remis au duc de Parme les lettres que je lui portais, il en parut satisfait ainsi que de mes explications, et me donna congé de venir à Bruges où il me fit accompagner par deux de ses gens de confiance. »

Salcède nomma ensuite un grand nombre des principaux seigneurs de la cour de France comme ayant pris part au complot, presque tous les gouverneurs des places et les bourgeois les plus riches et les plus influents de chaque bonne ville. Il ajouta que les conjurés s'étaient promis de renfermer le roi dans un couvent, que le cardinal Pillevé, arche-

vêque de Sens, avait déjà obtenu pour cette mesure l'autorisation du pape Grégoire XIII; qu'ensuite on devait pousser Monsieur à outrance, se défaire de tous les autres princes du sang, rendre les Pays-Bas au roi d'Espagne et partager la France entre ce monarque et la famille des princes Lorrains. (Chalons, *Hist. de France*, t. III, p. 165.)

Il est à peu près certain que dans cette déposition, quand même elle aurait été faite spontanément et sans aucune violence, le conspirateur en a dit beaucoup plus qu'il n'en savait. Villeroy, qu'il accuse si formellement, se défend dans ses mémoires d'une manière victorieuse, et la conduite qu'il a tenue par la suite le défend plus victorieusement encore. On peut dire la même chose de beaucoup d'autres personnages également accusés et dont la réputation est demeurée intacte; mais ce que l'on verra bientôt, les Guises tenter de concert avec l'Espagne, contre le pays qui leur avait donné asile, ne permet pas de douter de l'existence du complot. Seulement il est probable que Salcède, en accusant tant de personnes, obéissait à quelques conseils de ses protecteurs pour dévoyer les investigations de la justice. Cette ruse ne serait au reste ni neuve ni maladroite. (*Mém. de Villeroy*, ad ann. 1582.)

Quelques jours après, dans une lettre qu'il écrivait à Monsieur pour demander sa grâce, Salcède renouvelait tous ses aveux, ajoutant même de nouveaux noms à ceux des personnes notables qu'il avait déjà compromises, et protestant seulement qu'il n'en avait jamais voulu à la vie du prince. Il demandait qu'on le confrontât avec ceux qu'il avait dénoncés, ajoutant que plein de confiance en Dieu il se tenait sûr qu'aucun d'eux ne pourrait démentir ce qu'il avait avancé. (De Thou, p. 651.)

Monsieur, saisi d'horreur et considérant que le péril ne menaçait pas moins le roi de France que sa propre personne, fit aussitôt avertir Sa Majesté de tout ce qui venait d'être découvert, la suppliant d'apporter à une chose aussi grave toute l'attention qu'elle méritait. Le roi envoya en Flandre les sieurs Bellièvre et Brulart pour interroger eux-mêmes les prisonniers et les ramener à Paris. En arrivant ils trouvèrent que Baza, l'homme de confiance donné à Salcède par le duc de Parme, s'était tué d'un coup de couteau pour se soustraire aux tourments de la question à laquelle il prévoyait qu'il allait être soumis. On prononça la sentence au cadavre qui fut écartelé, et les quartiers furent attachés à un gibet avec ces mots: « Celui-ci est François Baza, Italien appréhendé et convaincu de trahison, ayant entrepris d'ôter par poison ou par autre moyen la vie à Son Altesse et à Monsieur le prince d'Orange, et cela par commandement du prince de Parme, général de l'armée du roi d'Espagne. » (*Mém. de l'Étoile*, anc. édit, t. III, p. 241.)

Salcède renouvela encore toutes ses déclarations devant les deux commissaires du roi, et Monsieur ne fit aucune difficulté de livrer le coupable entre leurs mains; seulement il écrivit au roi son frère de ne pas traiter cette affaire légèrement, parce qu'elle était de grande importance, et de ne rien donner à la faveur ni à la prévention, parce que,

si l'on prenait un mauvais parti, les conséquences en seraient terribles et qu'il n'y aurait plus moyen de réparer le mal une fois fait.

En paraissant se méfier ainsi de la fermeté de son frère, Monsieur ne faisait malheureusement que lui rendre justice. Salcède fut amené au château de Vincennes, où le roi l'interrogea lui-même, en présence de la reine-mère et de quelques-uns de ses conseillers intimes dont le président De Thou faisait partie. L'accusé ne voulut plus convenir de rien, disant qu'on lui avait arraché par force la prétendue confession qu'on représentait, quoiqu'elle fût écrite de sa main. « Pourquoi donc, lui dit Sa Majesté avec impatience, avez-vous renouvelé cette même confession à Bellièvre et à Brulart, et cela en l'absence des gens qui, suivant vous, vous ont fait violence. » Il répondit que les commissaires avaient eux-mêmes commencé par l'effrayer avec d'horribles menaces. Bellièvre, qui était présent, s'écria indigné que c'était là une atroce calomnie.

Conduit ensuite à la Bastille, il avoua de nouveau, puis se rétracta encore, puis fit un troisième aveu sans être cette fois appliqué à la question. « Oh ! le méchant homme !, » disait le roi tout troublé, « je n'ai de ma vie ouï parler d'aussi méchant que lui. » (Mézeray, t. III, p. 262.)

L'embarras n'en existait pas moins de savoir quel parti il fallait prendre à l'égard d'un accusé qui faisait des déclarations aussi opposées. De Thou voulait qu'on lui conservât la vie, en s'assurant seulement de sa personne, pour intimider ses complices par la crainte des révélations qu'on pourrait peut-être lui arracher plus tard ; mais le roi impatient de se délivrer d'un pareil embarras qui troublait désagréablement toutes ses habitudes de repos et de plaisir, repoussa l'avis de ce sage conseiller, il souffrit même qu'on le traitât en sa présence de vieux radoteur, et il préféra l'opinion de ceux qui prétendaient qu'au cas où la conspiration serait en effet réelle le supplice de Salcède découragerait les coupables; et que si elle était fausse il était juste de donner par la mort du calomniateur satisfaction à l'innocence accusée.

Salcède fut donc renvoyé devant le parlement de Paris qui le condamna comme coupable de lèse-majesté à être tiré à quatre chevaux pour les quartiers être exposés chacun à un gibet aux quatre principales portes de Paris, et la tête être envoyée à Anvers. Sur quoi l'ambassadeur d'Espagne étant venu protester contre cette dernière disposition du jugement, attendu que la couronne de France n'avait aucune juridiction sur cette dernière ville, le roi répondit qu'on ne prétendait rien prescrire aux Anversois au sujet de cette tête qu'on leur envoyait, et qu'ils étaient maîtres d'en faire des petits pâtés s'ils le voulaient. Les confessions du coupable, les lettres qu'on lui avait trouvées et les procès-verbaux des déclarations qu'il avait faites, depuis que son procès avait été commencé, furent brulés comme autant d'inventions malignes contre l'honneur de plusieurs princes et seigneurs. (L'Estoile, *Journ. de Henri III*, août 1582.)

Salcède, après qu'on lui eut prononcé son arrêt, avoua de nou-

veau que ce qu'il avait confessé dès le commencement était la vérité; mais un certain jésuite qu'on trouva le moyen de lui faire donner pour confesseur le persuada de revenir encore sur ce dernier aveu, en lui promettant que c'était le moyen de faire adoucir les douleurs de son exécution, comme en effet cela eut lieu, puisqu'on obtint qu'il serait étranglé, après la première tirée des chevaux. Il marcha donc au supplice, en criant sans cesse que les princes lorrains étaient gens de bien, et innocents de tous les crimes dont on prétendait les charger. (*Vie anon. de Henri III*, p. 94.)

Le roi voulut assister lui-même, avec les deux reines et tous ses favoris en grande parure, à l'exécution du condamné, et il put jouir de ce spectacle derrière un rideau de l'une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Puis les conjurés restèrent libres de reprendre le cours de leurs complots dont le malheureux révélateur venait ainsi d'être réduit au silence de la mort. Bien certainement tout autre prince que Henri III se fût au moins tenu sur ses gardes après les indications vraies ou fausses qui venaient de lui être données d'une manière aussi effrayante; mais Henri, en oubliant bien vite la mort du supplicié, se dépêcha d'en oublier la cause, et laissa avec une indifférence inexplicable ses ennemis creuser tranquillement l'abîme qui devait l'engloutir un jour.

CHAPITRE X

1582-1583. — ARGUMENT : EXPÉDITION FRANÇAISE AUX ILES TERCEIRES, A L'OCCASION DE LA SUCCESSION DE LA COURONNE DE PORTUGAL. RÉFORME DU CALENDRIER PAR GRÉGOIRE XIII INTRODUITE EN FRANCE. SUITE DES AFFAIRES DE MONSIEUR DANS LES PAYS-BAS. LE ROI NE LUI DONNE AUCUN SECOURS. LES HUGUENOTS ET LES CATHOLIQUES SE DÉFIENT ÉGALEMENT DE LUI. LE MAL-ENTENDU OU LA FOLIE D'ANVERS. — MONSIEUR OBLIGÉ DE RENTRER EN FRANCE. LE PRINCE D'ORANGE SE RETIRE DE SON COTÉ EN ZÉLANDE.

Malgré tous les désirs et toutes les protestations de Henri III qui aurait volontiers tout sacrifié pour vivre en bonne intelligence avec son redoutable voisin le roi espagnol, les Français, qui ne respectaient que médiocrement l'autorité d'un maître aussi faible, n'en faisaient pas moins la guerre à l'Espagne, en Flandre, comme on l'a déjà vu, et aux îles Terceires, comme il est temps de le raconter. C'était la reine-mère qui avait suscité elle-même cette dernière expédition, et voici à quelle occasion.

Don Sébastien, dix-septième roi de Portugal, avait disparu, en 1578, dans une bataille qu'il était venu livrer aux Maures en Afrique. Comme il ne laissait point d'enfants, Henri son oncle lui avait succédé en qualité de son plus proche parent. Ce prince était engagé dans les ordres sacrés, ayant été successivement archevêque de Braga, de Lisbonne et d'Evora, et de plus créé cardinal par le pape Paul III en 1547, et comme il était d'âge plus que septuagénaire, « c'était moins des enfants qu'on attendait de lui que sa mort prochaine. » (Mézeray, t. III, p. 265, et suiv.)

L'espoir de sa succession excita la convoitise d'un grand nombre de princes qui commencèrent à se la disputer dès son vivant, comme s'il n'eût déjà plus compté dans ce monde. Le pape, l'abbé de Clairvaux, le fils du duc de Parme, le duc de Savoie, Catherine de Portugal mère du duc de Bragance, Antoine prieur de Crato et le roi Philippe II y prétendaient à divers titres que chacun faisait valoir de son mieux. La reine-mère aussi, dont l'esprit remuant ne pouvait plus guère exercer son activité en France, où les mignons avaient réduit son ancienne influence sur l'esprit de son fils à presque rien, se persuada qu'elle

aussi avait des droits à faire valoir sur la couronne de Portugal, et voici sur quoi elle les fondait.

Alphonse III, qui fut roi de Portugal en 1246, étant venu en France, avant que de monter sur le trône, y avait épousé Mathilde, fille du comte de Dampmartin. De ce mariage était issu un certain Robert absolument inconnu dans l'histoire, dont Catherine de Médicis, prétendait descendre en droite ligne. Dans le mémoire qu'elle fit publier à ce sujet, il était dit qu'Alphonse, du vivant même de sa première femme, en avait entretenu une seconde, ce pourquoi il avait été excommunié par le pape Grégoire IX. Or, cette excommunication, qui en effet a eu lieu, n'a été provoquée, si l'on s'en rapporte aux écrivains de l'histoire ecclésiastique, que par certains empiétements sur les biens et priviléges du clergé dont ce prince s'était rendu coupable.

Quoi qu'il en soit, l'excommunication (toujours au dire du mémoire de Catherine) n'aurait pas empêché le roi Alphonse de préférer pour leur laisser sa couronne les enfants de sa concubine, contre toute règle et tout droit, puisqu'ils étaient les puînés et qu'ils n'étaient pas légitimes. Par conséquent, cette couronne si longtemps usurpée devait lui revenir à elle comme descendant du fils aîné et légitime.

Les États-Généraux du Portugal, qui s'étaient assemblés pour vider cette grande question entre tant de prétendants, décidèrent, que puisqu'il ne restait plus aucun héritier mâle du sang de leurs rois et que tous les concurrents qui se présentaient, ou s'appuyaient sur des titres improbables ou sur une filiation par les femmes seulement, il appartenait maintenant à la nation de se choisir un souverain, d'autant que la loi salique avait force en Portugal.

Mais Philippe fit soudainement entrer dans le pays deux armées afin d'enlever ce royaume par la force, avant que ses compétiteurs eussent eu le temps de se mettre en mesure pour le lui disputer par le même moyen. Les États, à la première nouvelle de cette invasion, voulurent faire au moins acte de protestation et proclamèrent en qualité de roi Antoine, prieur de Crato, qui venait de quitter le froc de moine pour se faire homme de guerre. De tous les prétendants, c'était en effet celui dont les droits paraissaient le mieux établis. Il pouvait du moins prouver seul sa descendance directe par les mâles, si lui-même eût été fils légitime de son père. Au reste, ce n'était pas la première fois, en Portugal, que les bâtards avaient été appelés à succéder au préjudice des femmes. Philippe, qui n'ignorait pas cette coutume, avait offert à Antoine de grands avantages pour le décider à ne pas faire valoir ses droits; mais quoique le nouveau souverain n'eût accepté, dit-on, la royauté que par force, il la trouva si douce, après en avoir goûté, qu'il résolut de la garder au péril de sa vie, et il alla faire son entrée à Lisbonne.

Par malheur l'armée espagnole commandée par le duc d'Albe ne lui laissa pas le temps de se fortifier dans cette capitale; elle défit le peu de troupes qu'il tenta de lui opposer, s'empara de Lisbonne et l'obligea

à prendre la fuite en toute hâte. Elle le poursuivit jusqu'à Porto et le prince fugitif ayant vainement tenté de s'embarquer fut obligé d'errer dans le pays sous toutes sortes de déguisements et de chercher un asile de couvent en couvent. Enfin il parvint à se réfugier en France, où la reine-mère lui procura une réception honorable, car elle avait l'espoir de l'amener à lui céder ses droits à un trône qu'elle ambitionnait pour elle-même.

Antoine était encore maître dans les îles Terceires, où les moines, dont il y avait foison, s'étaient empressés de le reconnaître parce qu'il avait porté leur robe, et où ils avaient su conserver le dessus à son parti. La reine-mère crut faire un coup de politique en ordonnant d'équiper une flotte pour aller au secours de ces îles ; et en attendant qu'elle fût prête, elle fit partir devant le capitaine Landureau, bon homme de mer, avec six vaisseaux et huit cents hommes. Mais déjà deux capitaines espagnols avaient eu le temps d'arriver avant lui, avec des troupes bien plus nombreuses, de sorte qu'au lieu des faciles succès qu'il s'était promis, le commandant français se trouvait au contraire réduit à la dernière extrémité quand la flotte qui devait le suivre parut enfin dans ces mers.

Elle était forte de 58 voiles, sous la conduite de Strozzi, et portait six mille hommes de guerre outre un grand nombre de gentilshommes avec lesquels don Antoine avait voulu marcher en personne. Ces troupes arrivèrent en vue de l'île Saint-Michel le treizième jour de juillet ; elles firent vaillamment leur descente, malgré la résistance que tentèrent de leur opposer les Espagnols. Mais la nonchalance du chef empêcha de profiter comme on l'aurait pu faire de cette première victoire, en poussant vigoureusement l'ennemi déconcerté. Strozzi lui laissa au contraire le temps de reformer un corps d'environ trois mille hommes avec lesquels il put encore tenir la campagne, jusqu'à ce que la flotte espagnole, commandée par Santa-Cruce, parût à son tour à la vue des îles.

Strozzi remonta aussitôt sur ses vaisseaux et prit le large, bien décidé à livrer bataille : il avait le vent et la position pour lui, mais il fut mal obéi par ceux qui commandaient ses vaisseaux et qui étaient jaloux les uns des autres. Les boutefeux de la ligue et les émissaires de l'Espagne n'avaient au reste pas peu contribué à allumer et entretenir cette discorde. Aussi, quand le signal de l'attaque eut été donné et que le général français eut commencé le premier le combat, en s'attachant à l'un des plus gros bâtiments des ennemis, sur lequel il croyait rencontrer l'amiral espagnol, il se vit lâchement abandonné par la plus grande partie de sa flotte. A peine trois ou quatre des capitaines s'ébranlèrent pour prendre part à l'action.

Strozzi, bientôt enveloppé de toutes parts, fut obligé de se rendre, après une courageuse résistance digne d'un meilleur sort. Le reste de la flotte, après avoir tiré de loin quelques coups de canon à la volée, se replia vers Terceires où le roi Antoine s'était mis à couvert dès le com-

mencement de l'affaire, mais il fit refuser l'entrée du port à ces lâches et à ces déserteurs.

On raconte que Strozzi, blessé et couvert de sang, ayant été présenté dans cet état au marquis de Santa-Cruce, celui-ci tourna dédaigneusement la tête pour ne pas le voir. Quelqu'un dit que c'était le général des Français: « Qu'on l'ôte de là, répondit le marquis, il ne fait qu'empuantir mon vaisseau. » Aussitôt un soldat acheva le malheureux captif de deux coups de dague, et Santa-Cruce, qui n'avait pas voulu le voir vivant, fit garder le cadavre, pour s'en faire un horrible trophée de vengeance, réservant déjà les autres prisonniers à la même destination.

En effet, dès qu'il eut pris terre avec sa flotte victorieuse, à l'île Saint-Michel, il fit mener en triomphe tous ses captifs, qui étaient au nombre d'environ trois cents, sur la place publique de Villefranche. Là les ayant exposés aux yeux du peuple, sur un échafaud, il leur prononça leur sentence de mort par laquelle ils étaient condamnés comme forbans, ennemis du commerce, fauteurs de rebelles, ayant, était-il dit dans cet acte inique, osé sortir de France en forme d'armée pour se mettre au service d'un certain Antoine de Crato, contre Sa Majesté catholique, et cela quoiqu'il y eût paix entre les deux couronnes. Les soldats mêmes du marquis témoignèrent leur horreur d'une pareille cruauté, et lui reprochèrent qu'il était injuste de traiter comme pirates et voleurs des gens qui avec l'autorisation de leur prince légitime avaient bravement et loyalement combattu; que cela pouvait amener de terribles représailles, notamment dans les Pays-Bas, où le frère du roi de France avait en son pouvoir bon nombre de prisonniers espagnols. Ces remontrances n'empêchèrent pas qu'on ne traînât, le lendemain, au supplice tous ces malheureux Français parmi lesquels se trouvaient plus de quatre-vingts gentilshommes, auxquels on fit seulement la grâce de les égorger, parce qu'il n'y avait pas là de bourreau assez habile pour leur trancher la tête, comme c'était leur droit. Pour les autres, ils furent simplement pendus, et l'aumônier du vaisseau, qui avait été chargé d'entendre leur confession, fut lui-même pendu le dernier.

Antoine pouvait prendre immédiatement sa revanche par le supplice d'au moins autant de prisonniers espagnols qu'il tenait à Terceires. La proposition lui en fut faite par le comte des Torres Vedas, gouverneur de l'île; mais il répondit qu'il fallait laisser aux héros de l'Espagne la gloire peu à envier de massacrer des innocents.

Ainsi se termina cette première expédition. Le marquis de Santa-Cruce, persuadé que l'armée française s'était tout entière retirée à Terceires, n'osa pas aller attaquer cette île, et s'en retourna à Lisbonne. Les débris de notre armée revinrent de leur côté en France, où ils trouvèrent partout le blâme et le reproche pour avoir si lâchement trahi l'honneur du nom français.

Quant à don Antoine, il resta encore environ trois mois à Terceires, et là oubliant, dit-on, qu'il avait été moine, il s'abandonna à toutes

sortes de voluptés. Mais craignant qu'au retour du printemps une nouvelle flotte espagnole ne vînt l'attaquer et lui intercepter tout moyen de retraite, il reprit prudemment la route de France. Il n'y rencontra pas le même acceuil que la première fois. On savait maintenant à quoi s'en tenir sur les lingots d'or, les pierreries et tous les autres trésors imaginaires qu'il promettait encore qu'on trouverait dans ces îles plus fortunées que le paradis terrestre. La reine-mère néanmoins, tant pour venger Strozzi qui avait l'honneur d'être son parent, que pour tâcher de soutenir encore ses prétendus droits au trône du Portugal, lui promit une nouvelle flotte; mais au moment du départ on ne put réunir qu'environ six cents hommes résolus à tenter une entreprise aussi hasardeuse; le dégoût et l'appréhension avaient paralysé la bonne volonté de tous les autres.

On mit ces six cents braves sous la conduite d'Aymard de Chasles, qui, indigné de la férocité avec laquelle les Espagnols avaient traité les prisonniers de la précédente expédition, n'hésita pas à partir avec cette petite troupe, moins pour acquérir de la gloire et des richesses que pour venger ses concitoyens.

Il arriva heureusement à Terceires; là, ayant reconnu que les forces de l'île, quoique restées fidèles encore à don Antoine et montant à environ cinq ou six mille hommes, n'avaient ni le courage ni la discipline nécessaires pour défendre les côtes contre une descente de l'ennemi, il donna le conseil au gouverneur Torres Vedas d'abandonner et de faire raser tous les forts et retranchements qu'on avait élevés sur les différents endroits du rivage. Il voulait qu'on se renfermât dans la ville et qu'on s'y préparât sans retard à soutenir un siège dont le résultat ne pouvait manquer d'être avantageux, si l'on avait assez de résolution pour se défendre jusqu'à la mauvaise saison prochaine; car alors l'ennemi serait bien obligé de se rembarquer, surtout si l'on prenait d'avance le soin de ruiner le pays et de ne lui laisser aucun moyen de subsistance.

Torres Vedas trouva ce conseil injurieux pour la vaillantise portugaise. « Avec mes braves, disait-il, je réponds de tailler en pièces tous les Espagnols qui oseront approcher du moindre de mes forts. » Malgré ces fières paroles, il songeait néanmoins déjà à se sauver par mer, sitôt qu'il apercevrait la flotte ennemie, et ses dispositions étaient prises d'avance. Comme il ne voulait pas cependant que les Français pussent se maintenir dans un poste qu'il se proposait d'abandonner lui-même, il leur refusa l'entrée d'aucune ville ou place fortifiée où ils auraient pu se défendre.

Pendant cette mésintelligence entre des gens qui auraient dû n'avoir qu'une même volonté, le marquis de Santa-Cruce arriva avec douze mille hommes et opéra son débarquement, malgré les efforts du capitaine français, accouru seul pour faire face à l'ennemi. Mais Chasle, obligé de céder au nombre et se voyant abandonné par les insulaires et par Torres Vedas si brave en paroles, se retira dans les montagnes.

Le gouverneur, de son côté, avait été surpris par l'arrivée des Espagnols qu'il n'attendait pas si tôt, et il n'avait pas eu le loisir de gagner les vaisseaux qui l'attendaient pour le ramener lui et ses richesses en Europe. Il fut contraint de prendre le même parti que Chasles et de chercher un refuge dans les montagnes.

Cependanl le commandant français, qui manquait de vivres et même d'eau, au milieu des rochers où il était retranché, se vit bientôt obligé de songer à conserver par une capitulation la vie et l'honneur des braves qui s'étaient mis sous sa conduite. Il fit prévenir Torres Vedas qu'il ne pouvait plus sans une imprudente témérité retarder son traité avec les Espagnols, et qu'il l'engageait à se joindre à lui pour obtenir tous ensemble de meilleures conditions. Celui-ci répondit, toujours avec la même fierté, que les Français étaient libres de se joindre s'ils le voulaient avec les troupes espagnoles; que les Portugais étaient assez braves pour résister aux forces réunies des deux nations et les battre tous ensemble; puis il écrivit à Santa-Cruce que si l'on consentait à lui accorder libre sortie à lui et aux siens, il se chargeait de livrer les Français.

Le marquis, malgré sa férocité, eut horreur de tant de lâcheté; il fit tenir les lettres du gouverneur à Chasles pour lui faire voir quel fonds il devait faire sur un pareil allié; et Chasles accepta alors les conditions du vainqueur qu'il ne se voyait plus en état de disputer. Elles furent telles: Les Français devaient rendre enseigne et armes, à l'exception de l'épée, et Santa-Cruce s'obligeait à les faire conduire en sûreté en France.

Quant au gouverneur portugais, son sort fut plus rigoureux: après avoir erré quelque temps dans les montagnes, il fut trahi par une esclave mauresque dont il avait fait sa maîtresse. Cette femme le livra au marquis et celui-ci le remit tout aussitôt entre les mains du bourreau. Tous les biens et les trésors de ces insulaires, qui s'étaient montrés à la fois si lâches et si ingrats, furent confisqués, leurs personnes furent en quelque sorte réduites au servage; mais la vengeance des Espagnols s'exerça surtout contre les moines et les gens d'église. On assure que le roi Philippe obtint en cette occasion une bulle de rémission de sa Sainteté pour le meurtre d'un nombre presque infini de gens d'église qui périrent ou furent mis à mort tant dans ces îles que dans le Portugal.

Cette dernière expédition aux Terceires eut lieu en 1583. La fin de l'année précédente avait été l'époque de l'introduction en France du Calendrier réformé. Les Romains, qui par suite de leurs conquêtes ont transmis leurs usages à presque toutes les nations de l'Europe, avaient d'abord, et dès les temps de Romulus, divisé l'année en dix mois seulement qui étaient alternativement de trente et de trente et un jours. Alors l'année commençait le premier mars; mais comme il s'en fallait de près de soixante et un jours que cette année ne s'accordât avec la véritable année solaire qui est en effet de trois cent soixante-cinq jours et envi-

ron quarante-neuf minutes, on s'aperçut promptement que les mois ne répondaient plus aux saisons. Numa ajouta donc deux mois de plus, janvier et février, qu'il plaça tous les deux avant mars. Il ordonna que le mois de janvier aurait vingt-neuf jours, février vingt-huit et que les mois d'août et de septembre ne compteraient plus chacun que vingt-neuf jours. De sorte que l'année ainsi modifiée se composait de trois cent cinquante-cinq jours et commençait comme à présent au mois de janvier. C'était un peu plus de dix jours par an, ou environ quarante-un jours en quatre ans qui manquaient à ce calcul. Numa, pour remédier à cette erreur, régla qu'au bout de deux ans, un mois de vingt-deux jours, et de vingt-trois jours au bout des deux années suivantes, serait intercalé ; car l'année grecque qui était lunaire donnait précisément cette différence de quarante-cinq jours en quatre ans et Numa crut convenable de ramener son calcul à celui des Grecs. Il appela ce mois le macédonien ou le février intercalaire. Le compte n'était pas juste encore par rapport à la révolution du soleil : on fut bientôt obligé d'avoir recours à une nouvelle manière d'intercaler, et le mois macédonien de la huitième année ne fut plus que de seize jours. On chargea les pontifes d'avoir soin que ces intercalations se fissent régulièrement ; mais leur négligence occasionna avec le temps une grande confusion. Au temps de Jules César, il se trouvait soixante-sept jours d'erreur. César, en qualité de souverain pontife, tâcha d'obvier à ce désordre, et s'étant adressé aux plus célèbres astronomes de son temps, ceux-ci prononcèrent qu'une révolution du soleil ne s'achevait qu'en trois cents soixante-cinq jours et six heures ; et en conséquence, pour rattraper le temps omis, il fut décidé que cette année, la sept cent huitième de Rome, serait composée de quinze mois ou de quatre cent quarante-cinq jours, et qu'à l'avenir trois années de suite seraient chacune de trois cent soixante-cinq jours et la quatrième de trois cent soixante-six. Cette quatrième année fut appelée bissextile parce que le jour intercalé était entre le vingt-quatrième et le vingt-cinquième jour de février, et se nommait, suivant la manière de compter des Romains, *bis sexto calendas*.

Cette réforme du calendrier fut appelée du nom du réformateur le calendrier Julien ; mais le calendrier Julien n'avait pas tenu compte d'une fraction en moins équivalant à peu près à une minute, d'où il arriva qu'en l'an 1582 de notre ère l'année se trouvait de dix jours en avance sur le cours du soleil. Le pape Grégoire XIII sentit aussi la nécessité de procéder à une nouvelle réforme, parce qu'avec le temps la fête de la Pâque, au lieu d'être dans l'équinoxe du printemps, arriverait au solstice de l'hiver et n'aurait plus aucune fixité. Il ordonna donc qu'il serait d'abord retranché d'un coup dix jours à l'année courante, puis qu'à l'avenir la centième année de chaque siècle ne serai tpas bisextile, excepté celle de chaque quatrième siècle pour avoir égard à la fraction de fraction, et ce nouveau calendrier fut appelé Grégorien. Il approche beaucoup plus de l'exactitude que tous ceux qui l'ont précédé et pour-

tant les astronomes trouvent qu'il y a toujours quelque légère erreur. Ainsi donc Dieu ne nous a pas encore permis de soumettre à nos calculs tout ce que sa sagesse a créé.

Quoi qu'il en soit, toutes les nations catholiques adoptèrent d'abord cette réforme. Les princes protestants au contraire commencèrent par s'y refuser parce qu'elle venait du Pape. Ils portèrent même leurs plaintes à la diète à ce sujet, disant que c'était là un empiètement manifeste que se permettait l'évêque de Rome sur le pouvoir de l'empereur, seul juge légitime en pareille matière.

Le parlement de Paris, qui n'avait pas un pareil motif, s'empressa de vérifier la bulle tout d'une voix et ordonna qu'au dix décembre prochain on compterait le vingt. Pourtant il se trouva aussi en France quelques esprits difficiles qui prétendirent qu'un changement de cette importance étant un fait de police séculière aurait dû être fait par la puissance temporelle et non par la spirituelle ; mais on leur répondit que, même chez les païens, la superintendance du calendrier avait toujours été attribuée aux souverains pontifes. Il fallut bien qu'ils se contentassent de cette raison bonne ou mauvaise.

Cette même année (1582) passèrent de vie à trépas plusieurs personnages célèbres. Christophe De Thou, père de l'historien, mourut, dit-on, du chagrin de s'être entendu appeler vieux radoteur en présence de Sa Majesté Henri III qui n'avait pas réprimé cette insolence. Le duc de Montpensier termina aussi une existence peu regrettée des protestants, car il avait toujours regardé comme un acte de religion fort agréable à Dieu de massacrer les hérétiques et même de violer à leur égard la foi jurée. Enfin le maréchal de Cossé, bon homme de guerre, mais grand temporiseur, et soupçonné de pencher vers les nouvelles opinions, de plus très adonné au vin, fut emporté par la goutte. Ce fut le garde des sceaux, Chiverny, qui hérita de son gouvernement de la duché d'Orléans.

Monsieur, de son côté, pendant toute l'année 1583, chercha à affermir sa domination en Hollande. François, prince dauphin devenu duc de Montpensier depuis la mort de son père, et le maréchal de Biron venaient de lui amener un renfort de quatre mille Français et de trois mille Suisses, avec douze cents hommes de cavalerie. La reine-mère lui avait aussi fait passer quelques sommes pour lever des reîtres ; mais c'était là tout le secours qu'il devait désormais attendre de la France. Le roi n'avait plus nulle inclination de l'assister. Gagné par la cabale espagnole dont ses favoris eux-mêmes se faisaient les instruments, il s'était laissé persuader qu'il ne devait pas permettre à son frère de s'établir en souverain dans ces riches provinces où l'esprit turbulent quoique sans idées arrêtées de ce jeune prince trouverait très-facilement les moyens d'agiter de nouveau le royaume. De plus on avait fait comprendre à Sa Majesté qu'elle pouvait elle-même s'emparer fort aisément des Pays-Bas. Il ne fallait pour cela que laisser Monsieur livré à ses propres ressources, lesquelles étant bientôt épuisées, il serait bien forcé de céder ses droits au roi son frère. Quant à Philippe, comme il avait aussi

dépensé tout ce qu'il avait d'argent et même de crédit chez les marchands auxquels il avait déjà fait banqueroute, il ne serait plus en état de disputer une aussi belle proie. (De Thou, t. IX, liv. 77, p. 29 et suiv.)

D'après cette ligne politique, dans laquelle il s'était d'autant plus parfaitement laissé engager qu'elle semblait ne devoir apporter aucun dérangement à ses habitudes et ne lui imposer d'autre obligation que d'attendre et de laisser faire, Henri ne permit pas au roi de Navarre de tenter une diversion, que dans l'intérêt de la France, et aussi pour reconquérir son royaume de Navarre, il offrait alors de faire jusque dans le cœur de l'Espagne, à ses dépens et avec des troupes levées et entretenues de ses propres deniers. Pour plus grande sûreté et comme garantie de ses intentions toutes patriotiques, il demandait seulement que le commandement de cette armée fût donné à un maréchal de France, au choix de Sa Majesté. Il promettait de plus de donner en otage entre les mains du roi sa propre sœur et celle du prince de Condé, et de remettre toutes les places de sûreté qu'il tenait en France, avant le temps fixé, aussitôt seulement que l'entreprise qu'il proposait aurait eu un commencement d'exécution.

Ces offres semblaient devoir être très-avantageuses à la France, dont l'intérêt véritable et bien entendu était d'abaisser par tous les moyens possibles la puissance de son malveillant voisin ; mais la cabale espagnole l'emporta encore cette fois comme toujours, et les partisans de la ligue, pour distraire l'esprit du roi, se mirent à remuer plus chaudement que jamais par l'entremise du nonce du Pape et de quelques prélats créatures des Guises, on replaça sur le tapis la fameuse instance tant de fois rebutée de la publication en France du concile de Trente. Les conciles diocésains et provinciaux s'assemblèrent, et le roi eut assez à faire que de défendre les droits de sa couronne contre les exigences de tous ces diplomates ecclésiastiques qui parlaient au nom de Dieu.

Monsieur ne pouvait donc plus compter maintenant que sur le dévouement des peuples qui l'avaient appelé à leur tête, comptant eux-mêmes sur les puissants secours qu'il leur avait promis. Mais il s'en fallait qu'il trouvât chez ses soi-disants sujets l'union et le dévouement qui auraient été si nécessaires dans de pareilles circonstances. Le désir de paraître libres les rendait insolents contre le prince, et contre les Français venus à leur secours. Outre cela, leurs prédicants huguenots s'appliquaient sans cesse à semer dans les esprits la haine et les soupçons contre celui qu'ils ne désignaient que par le nom de catholique et de suppôt de l'antéchrist de Rome. Ils rappelaient à tout moment à leurs auditeurs les massacres de la Saint-Barthélemy, et les avertissaient de se mettre en garde contre l'importation en leur pays d'un pareil moyen, à l'usage de la famille des Valois, pour avoir raison des mécontents.

Les catholiques flamands, de leur côté, faisaient un crime à ce même prince de se montrer beaucoup trop tolérant envers les hérétiques, « en

sorte que chacun semblait se méfier de lui, et se regardait de travers, la main pour ainsi dire sur la garde de l'épée et tout prêt à commencer la guerre civile. »

Mais ce qui embarrassait surtout Monsieur, c'était le manque absolu d'argent. Depuis les brillantes fêtes qu'on lui avait données à l'époque de son avènement, il se trouvait « précisément dans la position d'un nouveau marié, le lendemain de ses noces. » Aux réjouissances avaient succédé la froideur, le repentir, la jalousie et la haine. Les États ne parlaient plus des sommes qu'ils devaient lui fournir, et dès qu'il les réclamait, on les soldait en parties acquittées par son commandement, lesquelles se composaient de quelques pensions la plupart reconnues seulement par lui à son arrivée, si bien qu'en un an qu'il fut aux Pays-Bas, il ne toucha pas plus de trente mille livres et dépensa du sien cinq cent mille écus, sans compter trois cent mille autres écus qu'il avait empruntés à la reine Élisabeth, et tout l'argent qu'avait pu lui fournir en outre la reine Catherine sa mère.

Le prince d'Orange lui-même commençait à partager les soupçons qui s'étaient propagés dans toute la nation contre les Français. Du moins ceux-ci l'accusèrent-ils de fomenter artificieusement toutes ces funestes défiances, dans l'intention de rester seul maître dans les Pays-Bas. Ce qu'il lui fallait, disait-on, ce n'était pas un prince qui voulût et pût régner, mais seulement une espèce d'idole, avec un grand nom sans pouvoir, qui lui servît de marchepied pour arriver lui-même à la souveraineté du pays.

Il faut convenir pourtant que dans tous ces éléments de ruine, les Français aussi devaient s'attribuer leur bonne part du mal qui se faisait partout comme à l'envi. La plupart d'entre eux, n'étant venus là que comme volontaires et aventuriers, croyaient que tout leur était permis, et le prince lui-même, qui était loin d'avoir cette gravité qui inspire la crainte et force à l'obéissance, contribuait par son laisser-aller au relâchement de toute discipline. Un jour Saint-Luc devenu, comme on l'a vu, de mignon du roi un des membres les plus influents de l'opposition, eut l'audace de donner en plein conseil un démenti à quelqu'un. « Quiconque, dit le prince d'Orange, eût osé commettre une pareille insolence en présence du prince, du temps de notre glorieux et regretté monarque Charles-Quint, eût été jeté par les fenêtres. — Si ce glorieux monarque, comme il vous plaît de l'appeler, répondit effrontément Saint-Luc, eût vécu quelques jours de plus, vous ne seriez pas là pour dire votre avis qu'on ne vous demande pas; il vous eût fait depuis longtemps trancher la tête comme à un traître. » Cela dit, il sortit de la chambre, laissant tout le monde fort étonné de cet excès d'impertinence.

Cette extrême licence avec laquelle les chefs français se comportaient, soit à la cour, soit encore plus dans les provinces, les avait rendus tellement odieux, qu'on leur fermait partout les portes comme à des ennemis, et qu'ils ne pouvaient se procurer ni logement ni vivres qu'à coups de canon. Aussi la plupart de leurs soldats se débandaient

pour retourner en France, et les paysans exaspérés en massacraient le plus qu'ils pouvaient. Ceux qui restaient sous les drapeaux mouraient de faim et de misère. « Les chiens meurent bien sans qu'on en ait pitié, disaient les Flamands, et les chiens valent mieux que les Français. »

Aux nouvelles demandes de secours que Monsieur fit adresser à son frère, en ce temps-là, Sa Majesté fit répondre : « Qu'il commence d'abord par se rendre le plus fort dans ses États, s'il ne veut pas se voir chassé par ces marchands, comme l'a été l'archiduc Mathias. » Dans une position aussi désespérée et ne voyant plus de quel côté se retourner, le malheureux prince se laissa persuader par quelques courtisans à l'esprit faux de tenter secrètement et le même jour une entreprise pour surprendre sept ou huit des meilleures places du pays. Il comptait qu'en les tenant une fois en souverain et avec des garnisons à lui, il lui deviendrait beaucoup plus facile d'affermir dans les Pays-Bas une autorité que les divers partis catholiques ou protestants lui contestaient chacun de son côté. La chose ayant été mise en délibération dans un conseil intime où il se donna bien garde d'appeler ses vieux généraux, qui certes n'auraient pas manqué d'élever d'honorables objections, on choisit le seizième jour de janvier pour ce coup de main, lequel n'était rien moins qu'une trahison du souverain envers ses sujets.

L'entreprise réussit en effet à Termonde, à Dunkerque, et dans quelques autres places moins importantes, mais elle échoua honteusement à Ostende et à Bruges où La Valette et le colonel d'Espias furent pris au lieu de prendre, et avouèrent tout le secret de la conspiration, laquelle, suivant eux, aurait eu pour but principal de s'assurer de la personne du prince d'Orange, et de rétablir partout la religion catholique.

A Anvers, où se tenaient les États, et où Monsieur habitait pour lors, les choses eurent encore une importance beaucoup plus désastreuse. Le prince, comptant sur l'appui du grand nombre de catholiques qui étaient dans cette ville, espérait bien s'en rendre facilement le maître. Dans ce dessein il avait fait avancer son armée jusque sous les murailles et dans les faubourgs, sous prétexte de passer une revue générale. A la faveur de la libre communication avec les officiers de ses troupes qui ne pouvait exciter aucun soupçon, il s'était promis de faire entrer tant de soldats dans la place qu'ils seraient les plus forts et en état d'imposer à une population surprise ; mais quelqu'un du Conseil même du prince avait prévenu le bourguemestre de se tenir sur ses gardes, et celui-ci fit tendre les chaînes dans les rues et allumer des chandelles à toutes les fenêtres.

Monsieur, qui ne connaissait encore rien de ces précautions, se disposait cependant à sortir pour aller rejoindre ses troupes. « Ne bougez pas, lui dit à l'oreille le prince d'Orange, il y a là à la porte de votre palais trois mille hommes qui vous attendent le mousquet chargé et qui sans aucun respect tireront sur vous à bout portant. » Ces paroles touchèrent si fort le prince qu'il se renferma d'abord chez lui, fort inquiet de la

façon dont serait reçue la nouvelle, ne pouvant manquer d'arriver bientôt, de la suprise des autres villes, qui avait dû se faire en même temps.

Il prit enfin la résolution de tenter un coup désespéré. A la tête de ses gardes françaises et suisses, il se présenta pour franchir les chaînes de gré ou de force. Les bourgeois, soit qu'ils n'eussent encore aucune nouvelle de ce qui était arrivé dans les autres villes, soit qu'ils ne fussent pas fâchés de le voir s'éloigner, détendirent eux-mêmes avec l'apparence du respect leurs chaînes pour le laisser passer, mais peu s'en fallut qu'ils ne payassent cher cette imprudente condescendance.

Quand la suite de Monsieur fut arrivée à la porte et qu'il se fut lui-même mis en sûreté en allant rejoindre son armée, les soldats de sa garde s'emparèrent du pont-levis, et empêchèrent qu'on ne fermât la herse. Ils appelèrent ceux du dehors qui se précipitèrent dans la ville, en criant : « Tue, tue, vive la messe, Ville gagnée ! » et mettant le feu aux premières maisons qu'ils rencontrèrent. Mais ceux qui fuyaient devant eux allèrent bientôt porter l'alarme dans tous les autres quartiers. De toutes parts les habitants accoururent en armes. On dressa des barricades et les femmes mêmes firent pleuvoir par chaque croisée sur les assaillants tous les projectiles qui se trouvèrent sous leurs mains. Les hommes descendirent en armes dans les rues et chargèrent avec tant de zèle que ceux à qui le plomb manquait mettaient dans leurs arquebuses l'or et l'argent qu'ils avaient sur eux.

Cependant le prince d'Orange, qui sous prétexte d'indisposition s'était jusqu'alors tenu renfermé dans le château où il demeurait, à l'autre extrémité de la ville, arriva enfin accompagné de quelques troupes de la milice bourgeoise qu'il avait ralliées sur sa route. Il se jeta sans balancer sur Monsieur de Fervaques, qui marchait en tête de l'attaque, et l'ayant fait entourer, il le fit prisonnier et lui lia lui-même les mains derrière le dos. La prise de leur chef découragea les Français : alors les habitants, femmes, enfants, prêtres, prédicants, vieillards, sans différence de sexe ou de religion, se jettent sur eux et cette multitude innombrable les repousse vers la porte qu'ils se hâtent de regagner pêle mêle sans plus songer à une résistance devenue impossible au milieu du flot populaire qui les environne et qui les presse.

Ce fut un désordre épouvantable. Plus les nôtres se hâtent de sortir, plus la foule effrayée rend la sortie étroite et impraticable. Les Suisses qui venaient d'arriver au secours des troupes déjà engagées dans la ville s'avancent de leur côté, et, pour se faire jour, passent sans pitié sur le ventre des fuyards qu'ils renversent et écrasent sous leurs pieds, pendant que les bourgeois, tirant de leurs fenêtres tout à travers cette masse compacte, en font un terrible carnage.

Monsieur, qui voyait de loin ces malheureux entassés les uns sur les autres, et se débattant pour échapper à la mort, croyait que c'étaient les habitants de la ville chassés par les siens et recevait déjà les félicitations de ses flatteurs ; mais il ne tarda pas longtemps à reconnaître son erreur,

et trois ou quatre volées de canon dirigées contre lui du haut des remparts l'obligèrent bientôt à s'éloigner honteux et confus.

Il se réfugia au château de Berghen et chercha à y rallier les débris de son armée; mais sans équipages et sans aucune commodité pour lui-même, sans vivres pour ses troupes, il passa la nuit dans le regret et le repentir qui ont coutume de suivre le mauvais succès d'une honteuse action. Dès le soir même il fit porter à l'assemblée des États des lettres rappelant ses anciens services, et son dévoûment à la cause flamande; il se plaignait du mépris et des mauvais procédés dont il s'était vu payé. « Tant d'indignités, ajoutait-il, ont fini par lasser la patience des fidèles serviteurs qui sont avec moi, et les ont poussés malgré moi à une tentative que je suis le premier à blâmer et à déplorer. J'aurais, veuillez m'en croire, bien voulu vous avertir plus ouvertement que je ne l'ai fait; mais la chose ne m'a pas été possible. Maintenant il ne me reste plus qu'à vous demander de me faire connaître votre résolution, pour ce qui me concerne et à vous prier de me renvoyer mes équipages, ainsi que ceux des seigneurs de ma suite, mes papiers et mon grand aumônier qui est demeuré malade en votre ville. »

Les États mirent ces demandes en délibération, et le prince d'Orange, satisfait d'être débarrassé d'un maître qui avait voulu le traiter en sujet, obtint qu'elles seraient accordées, et que de plus on enverrait des vivres à l'armée française; mais ce fut en si petite quantité que les Français, pressés par la disette, formèrent la résolution de passer l'Escaut et de se retirer vers Termonde, l'une des places dont les leurs étaient parvenus à se rendre maîtres au moment du grand coup de main général, qui avait été si malheureusement tenté.

Alors ceux d'Anvers, instruits de ce projet, firent partir des barques armées en guerre pour défendre le passage de la rivière; de plus, au moyen des écluses qu'ils firent ouvrir, ils inondèrent tout le pays, ce qui fut cause que cette malheureuse armée, après avoir tournoyé quatre ou cinq jours pour trouver pied sur les terrains les plus élevés, se hasarda à traverser ces grandes plaines d'eau, cherchant des gués et ne vivant d'autre chose que d'herbages et de légumes. Enfin, après avoir fait près de trente lieues, quoiqu'il n'y en eût au plus que sept de droit chemin, elle arriva à Termonde, épuisée de fatigue. Elle avait perdu dans cette désastreuse retraite presque toute sa cavalerie et plus de cinq mille hommes qui se noyèrent ou moururent de faim dans les boues de ces marécages inondés. (*Mém. de Sully*, liv. 2, p. 121.)

Monsieur tenta de nouveau de raccommoder cette rupture que les historiens ont appelée « la folie ou le malentendu d'Anvers. » Il chercha à l'excuser encore une fois par les outrages qu'il avait, disait-il, reçus personnellement des bourgeois de cette ville, et des négociations furent entamées de part et d'autre pour amener une réconciliation. Alors ceux des seigneurs flamands qui avaient conservé de l'affection pour les Espagnols se hâtèrent d'écrire aux États, offrant leur entremise auprès du roi d'Espagne, qui, étant leur légitime souverain, pouvait seul les gouverner

avec douceur et avec modération. « En effet, disaient-ils, depuis que vous vous êtes retirés de son obéissance, voyez combien de maux vous ont accablés. Vous avez voulu fuir la houlette du pasteur, et vous vous êtes jetés dans la gueule du loup. Ceux à qui vous vous êtes inconsidérément confiés ont été, comme vous venez d'en avoir l'expérience, les premiers à vouloir vous égorger; ils ont mis vos biens au pillage et vos libertés sous un joug tyrannique. »

Ces bonnes raisons à l'usage de toutes les restaurations passées et futures, eurent un tel effet sur une populace irritée et souffrante, et excitèrent une telle haine contre les Français, que les députés d'un grand nombre de provinces des Flandres reçurent de leurs commettants mandat impératif de n'entrer en aucun traité avec Monsieur, avant qu'il n'eût préalablement restitué toutes les places dont il s'était injustement et perfidement emparé.

La nouvelle de ce désastre étant parvenue en France excita si vivement l'esprit national que le faible Henri lui-même ordonna dans un premier mouvement d'arrêter tous les Flamands qui se trouvaient dans le royaume; mais quelques jours après, revenu à des sentiments plus modérés, il dépêcha le baron de Mirambeau, zélé calviniste, vers les États, pour les prier de sa part « de vouloir aviser à quelque bon remède. » — « Mon frère, leur faisait-il dire, a fait assez de dépenses et s'est donné assez de peine, dans le but de vous être agréable et de vous secourir, pour que vous ne l'abandonniez pas aussi légèrement à cause d'une seule faute, d'autant mieux qu'elle n'a pu procéder de son naturel qui est bon est généreux et qu'elle ne peut être attribuée qu'à quelque mauvais conseil. Puisque heureusement Dieu n'a pas permis que ce mauvais conseil réussît, ce que vous avez de mieux à faire pour que l'Espagnol ne vienne pas profiter de vos dissensions, c'est d'en finir par une prompte réconciliation avec le souverain que vous aviez vous-mêmes choisi. Prenez au reste telle sûreté que vous jugerez nécessaire pour l'avenir, et si vous faites ainsi, je promets d'employer pour vous toutes les forces que Dieu a mises à ma disposition.

La reine d'Angleterre, qui avait presque autant d'intérêt que le monarque français à empêcher le triomphe de l'Espagne, s'offrit aussi de son côté pour être la médiatrice de cet arrangement et en écrivit fort longuement aux États, leur témoignant que la cause de Monsieur était comme la sienne propre. Le prince d'Orange, d'autre part, dissimulant avec une merveilleuse prudence ses sentiments à l'égard du prince détrôné, s'établit ouvertement son avocat, cherchant, disait-il, « à recoudre cette grande plaie. »

Dans un écrit qu'il publia à cette occasion, il s'exprimait ainsi, en s'adressant aux États: « Vous n'avez que trois moyens de donner ordre à vos affaires, ou vous réconcilier avec l'Espagne et rester humblement sous son joug, ou vous maintenir contre elle avec vos propres et uniques forces, ou choisir la protection d'un prince étranger qui vous aide de sa propre puissance. » Il démontra ensuite toute la honte et tout

le danger du premier de ces moyens; il prouva facilement l'impossibilité du second; puis, venant au troisième, il établit qu'il n'y avait pas de prince de qui ils pussent espérer une aussi puissante protection que de Monsieur qui leur apportait à la fois celle de la France et de l'Angleterre.

Ces raisons, jointes à celle que l'envoyé du roi très-chrétien exposa aux États et dans lesquelles les menaces étaient habilement mêlées aux promesses, décidèrent les Flamands à faire une espèce de traité provisoire. Il fut réglé que Monsieur commencerait d'abord par mettre au service de l'Union tous ses gens de guerre auxquels il serait payé quatre-vingt-dix mille florins, qu'il rendrait les places de Bergues et de Saint-Vinoch, et qu'il se retirerait à Dunkerque avec seulement quatre cents hommes de pied et trois cents chevaux; qu'il y tiendrait sa cour pendant qu'on travaillerait à un accord complet.

Monsieur, qui se trouvait dans une grande nécessité de vivres, n'hésita pas à souscrire à cet accord plâtré, dans l'espoir surtout que les circonstances lui amèneraient bientôt de meilleures conditions. Il se mit donc incontinent en route pour Dunkerque; mais en arrivant à Nieuport, il trouva que des factieux suscités par les huguenots de Gand lui avaient préparé une embuscade, à dessein, pour le moins, de le faire prisonnier. Ils avaient accommodé des herses et bascules à l'entrée et la sortie d'un ravelin, qui conduisait à la porte de par laquelle il devait passer, de telle sorte que ces machines tombant à la fois, aussitôt qu'il aurait pénétré dans le ravelin, devaient l'y renfermer, comme dans un trébuchet, et le retenir là, exposé à découvert à toute l'arquebuserie du rempart.

Une partie de ceux qui accompagnaient le prince s'était déjà engagée dans ce dangereux passage et lui-même était sur le point d'y entrer, quand Olivier du Temple, gouverneur de Bruges, détestant cette horrible perfidie, vint lui en donner avis, et lui enseigner un autre passage, en lui faisant dresser sur le canal un pont de branchages et de soliveaux. Le complot manqua, et Monsieur put arriver à Dunkerque, où triste, désolé et malade, il attendit pendant deux mois la résolution définitive des États.

Mais ceux-ci, qui avaient commencé par dissoudre le Conseil d'État, ne savaient ni ne pouvaient mettre ordre à rien, au milieu de la multitude de voix confuses et inexpérimentées qui s'élevaient à l'envi à chacune de leurs séances. Tout ce qu'ils savaient faire, c'était de crier contre les Français qu'ils accusaient d'être d'intelligence avec le duc de Parme, et ils ne purent s'arrêter à aucune résolution, tellement que Monsieur, las d'attendre, s'embarqua pour Calais, s'imaginant que son éloignement le ferait peut-être regretter.

Son départ n'eut d'autre effet que d'être comme le signal de la désertion pour la plus grande partie de la garnison française de Dunkerque. Les soldats sautaient par dessus les murailles pour ne pas rester dans la ville, et les Espagnols, avertis de ce qui se passait, vinrent

tout aussitôt la bloquer. Ils fermèrent toutes les avenues par terre avec des forts ; ils interceptèrent l'entrée du port en tendant des chaînes, et par le moyen d'une estacade faite avec des mâts et des poutres liés ensemble, de telle sorte qu'on ne pouvait plus entrer ni sortir et qu'à moins d'être promptement secouru la place était dans l'inévitable nécessité de se rendre.

Biron, que Monsieur avait laissé à la tête des troupes françaises restées en Flandre, entreprit de sauver Dunkerque, ce qu'il eût fait probablement, car les assiégeants n'avaient encore pu réunir que quatre mille hommes; mais les Gantois, sur le territoire desquels il lui fallait passer avec son armée, lui fermèrent toutes les routes, disant que c'était une impiété d'avoir aucune alliance avec des catholiques. Dunkerque destituée de tout secours fut donc obligée de se rendre à l'Espagnol. Bergues, Saint-Vinoch et Warhem suivirent cet exemple : et pendant ce temps-là les États toujours assemblés à Anvers continuèrent de crier et disputer, sans prendre aucune mesure. Le peuple de cette ville, dont tous ces débats parlementaires excitaient les mauvaises passions, courut en armes au château, dire des injures au prince d'Orange; on pénétra jusque dans ses appartements, on fouilla dans sa garde-robe, et on lui reprocha de vouloir livrer la place aux Français. Ce ne fut qu'à grande peine qu'il parvint à calmer ce tumulte; aussi jugea-t-il convenable de ne pas rester plus longtemps, pour avoir sans cesse à lutter contre ce flot populaire ; et il se retira sagement avec toute sa maison en Zélande, laissant à Anvers les affaires dans une confusion qu'il n'espérait plus pouvoir débrouiller.

Il fit, avant son départ, indiquer la prochaine assemblée des États à Middelbourg pour le quinzième jour du mois d'août suivant, gardant l'espoir qu'en changeant le lieu de leurs séances il les soustrairait au moins à l'influence d'une ville séditieuse et déjà partagée en une foule de partis.

Biron ne trouva aussi rien de mieux à faire que de sortir d'un pays où il ne rencontrait partout que haine et mauvaise volonté. Il revint avec ses troupes joindre Monsieur qui était alors dans le Cambrésis « et faisait contenance de vouloir lever une nouvelle armée. »

CHAPITRE XI

1583. — ARGUMENT : LE ROI PLUS DÉVOT QUE JAMAIS. INSOLENCE DES PRÉDICATEURS. LIBELLES ATTENTATOIRES A SON AUTORITÉ ET A SES DROITS. — ENCORE DES IMPOTS. DIVISION ENTRE LES MIGNONS. — JOYEUSE VA A ROME ET DÉNONCE AU PAPE MONTMORENCY DONT IL AMBITIONNE LA PLACE. LE ROI FAIT UNE INJURE PUBLIQUE A LA REINE DE NAVARRE. ASSEMBLÉE EN FORME D'ÉTATS A SAINT-GERMAIN. ON Y DISCUTE LES PRIVILÈGES DE LA SAINTE FIERTE DE ROUEN. MORT DE BIRAGUE. TENTATIVE DU ROI DE NAVARRE POUR RÉUNIR DANS UNE MÊME FOI TOUS LES PRINCES PROTESTANTS, A L'OCCASION DE L'ARCHEVÊQUE DE COLOGNE GEBBARD TRUSCHEZ.

Le faible du roi pour ses mignons, dont il souffrait les excès aux dépens de sa propre réputation et du bien du royaume, avait porté le mépris général à un tel point que Sa Majesté elle-même ne pouvait plus se dissimuler combien elle était devenue odieuse à tous ses sujets; aussi prit-elle le parti de ne plus se montrer en public que rarement, et accompagnée d'une troupe de hallebardiers et de Suisses. Henri voulait au moins se faire craindre, puisqu'il n'était pas aimé; mais comme il était d'une nature fort changeante, cette velléité ne lui dura pas longtemps; il s'ennuya bientôt de tout cet attirail de faste royal qui troublait ses plaisirs et jetait sur les amusements de sa vie habituelle une gêne dont plus d'une fois il eut à sentir les inconvénients. (De Thou, t. XI, liv. 79, p. 67.)

Renonçant donc à cet appareil de pouvoir et de grandeur trop opposé à ses goûts, il eut recours encore une fois à son moyen favori d'afficher à l'extérieur une dévotion exagérée. Il espérait par là se concilier bien plus sûrement l'affection du peuple. Il recommença à faire des retraites dans les cloîtres, il se livra à de pieux pèlerinages, tantôt à Notre-Dame de Liesse, tantôt à celle de Chartres, où il fit des vœux pour la grossesse de la reine, et se procura une ample provision de ces petites médailles qu'on appelait dans ce pays-là « chemises de la Sainte-Vierge ». Une autre fois il alla à Dijon pour voir la Sainte Hostie miraculeuse qui y

était conservée; enfin il parcourut tous les lieux de son royaume que la dévotion avait rendus célèbres. (Mézeray, t. III, p. 296 et suiv.)

A Paris il établit de pieux spectacles et de saintes confréries, et il se faisait un devoir d'assister en personne à ces espèces de comédies dont il avait pris le goût huit ans auparavant à Avignon. Pour la première fois la capitale vit cette année se promener dans ses rues la grande procession des flagellants. Les uns étaient vêtus de blanc, les autres de noir et les autres de bleu. Le roi lui-même confirma leurs statuts qui furent publiés sous la date du treizième jour de mars de l'an 1583. Et il voulut payer de sa personne à la solennité de leur installation qui eut lieu le jour de l'Annonciation. Les princes du sang, les favoris et les grands de la cour imitèrent l'exemple du prince. Tout ce noble cortège, vêtu de sacs et le visage couvert d'un masque, alla en procession par toute la ville, malgré une pluie battante qui tombait alors. On les voyait s'entre-fouettant mutuellement et quelques-uns mêmes, unissant la galanterie à ces singulières pratiques de dévotion, s'arrêtaient sous les fenêtres des belles dames qu'ils aimaient et se battaient jusqu'au sang. (De Thou, *ubi sup.*)

Ce fut un sujet de railleries pour certains et d'indignation pour d'autres, qui criaient tout haut que c'était là se moquer tout à la fois de Dieu et des hommes. Quoique le Pape eût donné son autorisation à ces nouveautés et que le nonce les eût en quelque sorte consacrées par sa présence, il y eut cependant bon nombre de prédicateurs catholiques qui dès le lendemain même tonnèrent du haut de leur chaire contre ce qu'ils ne craignaient pas d'appeler un acte de profanation. « Plats courtisans d'un maître périssable, criait Maurice Poncet, théologien habile, mais mordant et quelquefois bouffon, croyez-vous pouvoir cacher vos désordres trop réels sous le masque de la piété? Pauvres sots que vous êtes ! Vous n'êtes arrivés qu'à vous couvrir d'un sac mouillé contre la pluie. Et moi, ajouta-t-il, mes frères, je sais de bon lieu qu'hier soir même, jour de cette momerie et qui était un vendredi, la broche tournait pour ces gros pénitents, je sais qu'après avoir mangé le gras chapon, ils ont eu pour collation de nuit, et pour satisfaire l'aiguillon de la chair excité chez eux par la flagellation qu'ils s'étaient donnée, le petit tendron qu'on leur tenait tout prêt dans un lit bien blanc. Ah! que du fouet qu'ils portaient on aurait bien mieux fait de leur étriller de nouveau et plus amplement les épaules, car il n'y en avait pas un qui ne l'eût bien mérité. » Le roi se contenta d'exiler le hardi prédicateur à Melun, châtiment bien léger pour une pareille irrévérence. Guillaume Rose, un autre des prédicateurs ordinaires du roi, en fut encore quitte à meilleur marché. Ce prêtre fougueux, que Henri III nomma par la suite évêque de Senlis et que nous verrons devenir plus tard un des plus furieux ligueurs de tout Paris, avait très-peu ménagé le roi dans ses sermons. Sa Majesté le fit venir: « Vous m'avez, dit-il, pendant dix ans laissé, sans rien dire, courir par les rues pour mon plaisir le jour et la nuit, et voilà que pour un acte de dévotion vous me décriez en pleine

chaire! « Le prédicateur tout effrayé supplia le monarque de lui pardonner, et Henri, content de cette soumission, lui fit présent de quatre cents écus. « C'est dit-il, pour vous acheter du sucre et du miel pendant ce saint temps de carême, afin d'adoucir vos paroles beaucoup trop aigres. » (*Journ. de Henri III*, mars 1583. — Félibien, t. II, p. 1147.)

La procession des Flagellants recommença le vendredi saint; mais, pour la rendre plus respectable on la fit cette fois aux flambeaux. Georges de Joyeuse, frère du favori, s'y fit remarquer par toutes les apparences d'un zèle porté aux dernières limites; malgré le froid qu'il faisait ce jour-là, il persista à suivre la procession pieds nus; mais il y contracta une dyssenterie, dont il mourut quelques jours après.

Ces ridicules et indécentes cérémonies, par lesquelles le roi avait espéré se rattacher au moins la populace, ne servirent, comme il aurait été facile de le prévoir, qu'à l'avilir encore davantage et par conséquent à le rendre plus odieux; car le peuple déteste toujours le chef qu'il méprise. Il parut à cette époque une foule de libelles dans lesquels Sa Majesté était traitée sans aucun ménagement, ni pour sa personne, ni pour ses droits. On allait jusqu'à dire que la maison de Hugues Capet n'était sur le trône de France que par suite d'une usurpation détestable, et on renouvelait cette fable, qu'aux Guises seuls, comme descendants de Charlemagne, appartenait définitivement et légitimement la couronne des lys. (De Thou, *ubi sup.*, p. 70 et suiv.)

François de Rozières, archidiacre de Toul, avait fait imprimer un livre, intitulé : « Généalogie des ducs de Lorraine et de Bar, » dans lequel il avait inséré de semblables opinions, se livrant même à des injures personnelles contre le souverain. Il fut arrêté et amené à la Bastille où l'on se proposait de le faire servir d'exemple pour réprimer l'audace de tous ces libellistes; mais le duc Charles de Lorraine, averti par sa belle-mère, la reine Catherine, qui lui était toute dévouée, accourut à Paris, et obtint d'abord que la cause fût enlevée au parlement, de peur que la condamnation innévitable de l'accusé ne retombât sur l'illustre maison de Lorraine dont il s'était maladroitement, et disait-on, sans aveu, fait le champion.

Ce fut donc le garde des sceaux Chiverny lui-même qui jugea l'affaire, dans le Louvre, en présence du roi. Rozières confessa humblement qu'il avait en effet écrit dans son livre, et cela contre la vérité de l'histoire, beaucoup de choses calomnieuses et injurieuses à la Majesté du monarque; que cependant, comme il y avait eu de sa part beaucoup plus d'imprudence que de mauvaise intention, il implorait avec repentir la clémence du très-miséricordieux prince et maître. Chiverny prononça gravement que ledit Rozières méritait la mort; puis tout à coup la reine Catherine parut, comme sortant d'une machine, et pria son fils de vouloir bien à la considération du duc de Lorraine, son allié, accorder le pardon du coupable. Henri, s'acquittant du rôle qu'il avait accepté dans cette comédie, fit signe qu'il consentait à se montrer clément, et Rozières en fut quitte pour voir son livre lacéré en sa présence, mais

sans qu'aucun acte public consacrât cette flétrissure, par égard pour ses nobles et tout-puissants protecteurs. Son seul crime en effet était d'avoir trop bien servi leur cause.

Mais si Henri se montrait, comme on le voit, assez facile envers ceux qui l'offensaient, il n'en usait pas avec la même modération envers la bourse de ses sujets. L'année précédente il avait, comme on l'a vu, fait vérifier dix-sept édits d'impôts tout à la fois. Cette année, le septième jour de mars, il se rendit au parlement avec les ducs de Joyeuse et d'Épernon pour en faire vérifier onze autres. Il commença par débiter une belle harangue pour exposer « la nécessité de ses affaires. » Birague, qui n'était plus garde des sceaux, mais auquel, suivant l'usage, on avait dû laisser le titre de chancelier de France, s'embarrassa ensuite dans un long discours dont la seule phrase intelligible était « que tout le monde voyait bien et devait bien comprendre la nécessité de lever de l'argent, » sans toutefois qu'il apportât la moindre raison à l'appui de ce prétendu axiome. (Mézeray, t. III, p. 298.)

Alors Monsieur de Harlay « retorqua brièvement mais vertueusement l'assertion du chancelier, remontrant la charge toujours croissante qu'apportait au peuple français le grand nombre d'édits bursaux que Sa Majesté faisait de jour en jour. » Il conclut en demandant qu'il plût au roi de ne plus prendre l'avis de son parlement sur des édits qui n'auraient point été communiqués préalablement à cette cour, et sur l'opportunité desquels elle ne pouvait par conséquent avoir une opinion sérieusement étudiée. « Mais messire Augustin de Thou, avocat du roi, magnifia la présence de Sa Majesté et l'honneur qu'elle faisait à la cour de la venir voir, concluant à l'enregistrement des édits sans aucun retard, lesquels furent en effet passés de l'exprès commandement du roi séant en son lit de justice, bien que tous revinssent à la manifeste oppression du peuple et que les deniers produits par la ferme d'iceux donnée aux Italiens tournassent au profit des mignons et encore plus à celui des Guises, mais sous main, toutefois. Ce qui ne les empêchait pas au reste d'animer le peuple et de le faire crier et tumultuer contre le roi, la Ligue commençant alors à ourdir à bon escient tout son mystère d'iniquité. » (*Journ. de Henri III,* mars 1585.)

Au reste, le roi, ennuyé des démarches qu'il lui fallait faire et des remontrances qu'il était obligé d'endurer à chaque fois pour faire passer ses édits en parlement, s'avisa d'un autre moyen en son conseil secret. Se mettant au-dessus de toutes les anciennes formes, il imposa tout simplement une taxe sur les marchands de vin et sur tous ceux qui s'étaient mêlés du commerce du sel. Il envoya à chacun un mandement de payer sa quote-part, qu'il fixa selon son bon plaisir, ne leur donnant autre délai et remise que vingt-quatre heures sous peine de prison. C'est aussi à cette époque qu'il faut reporter l'édit par lequel le roi, déclarant que la permission de travailler était un droit royal et domanial, prescrivait les sommes qui seraient payées au trésor par tout aspirant aux maîtrises et jurandes établies pour les marchands et les

gens de métier par un édit précédent de 1581. Il était dit que pour dédommager les artisans de cette nouvelle taxe, on leur accordait la permission de limiter leur nombre, c'est-à-dire d'exercer des monopoles. Ainsi il fut défendu de travailler à ceux qui n'avaient pas le moyen d'en payer la permission ou que les communautés ne voulaient pas recevoir pour s'épargner de nouveaux concurrents. (Mézeray, t. III, p. 298.)

Malgré son désir si souvent manifesté de maintenir la paix avec l'étranger et surtout la bonne intelligence parmi ceux qui l'entouraient, pour n'être pas dérangé lui-même dans cette vie de molles voluptés dont il s'était fait une si douce habitude, il ne put empêcher les partis de s'agiter autour de lui et jusque dans sa cour même. D'une part, la reine-mère, qui couvait un profond ressentiment de s'être vue à peu près supplantée par les mignons, et privée d'un pouvoir dont elle avait fait le but de tous les actes de sa vie, poussait alors tout à la fois à la guerre civile et à la guerre extérieure. Elle favorisait autant qu'il était en elle les Guises dont elle avait pénétré les ambitieux projets, et elle tâchait en même temps d'exciter le conseil du roi à des mesures provocatrices contre l'Espagne. Elle espérait retrouver ainsi dans les troubles et les malheurs du royaume ce que la paix lui avait fait perdre d'influence sur l'esprit de son fils, et le forcer à la prendre de nouveau pour arbitre et conseillère dans les circonstances difficiles qu'elle prévoyait déjà et qu'elle contribuait à faire naître elle-même. (Mézeray, *ubi sup.* — De Thou, *ubi sup.*, p. 75 et suiv.)

D'un autre côté, les mignons rivalisaient d'ambition, et, ne cherchant qu'à se supplanter mutuellement, formaient autour du roi deux partis différents et hostiles l'un à l'autre. Joyeuse et d'Épernon continuaient à se partager l'affection du monarque, et en dépit de ses efforts pour les tenir unis, malgré son application continuelle à ne point exciter de jalousie entre eux, en leur distribuant ses faveurs avec la plus scrupuleuse égalité, il ne put les empêcher de se diviser d'une manière marquée, sur les deux factions qui partageaient déjà le royaume. Joyeuse adopta le parti des Guises et d'Épernon se réunit à celui du roi de Navarre.

D'Épernon prévoyait en effet que le roi ne Navarre ne pouvait manquer de recueillir bientôt un héritage que la loi du royaume lui adjugeait; car le roi, hors d'état d'avoir désormais des héritiers, était épuisé par ses débauches, et son frère paraissait déjà atteint de la maladie qui devait bientôt l'emporter: tout le monde le savait pulmonique. Le prudent favori crut avoir découvert un moyen infaillible de déconcerter les projets du duc de Guise, et de rétablir la bonne intelligence entre le roi et le roi de Navarre: c'était de persuader à ce dernier de rentrer dans la communion romaine. Par ce moyen, en effet, on aurait ôté à la Ligue le prétexte dont elle se couvrait pour attaquer ce prince; alors Henri III le rappelait à sa cour et il devenait sans obstacle l'héritier reconnu de la couronne. Des conférences furent donc ouvertes à ce sujet dans la

ville de Pamiers en présence du ministre Marmet et de Roquelaure. Le ministre, comme on pouvait s'y attendre, s'opposait vivement à ce que le prince embrassât le catholicisme. « Eh! mon dieu, dit alors Roquelaure, mettez sur ce tapis une paire de psaumes et la couronne de France, pour certain le choix n'embarrassera qu'un sot. » Le roi de Navarre, pourtant, après avoir consulté Turenne et Duplessis-Mornay, se rangea de l'avis du ministre et répondit qu'il ne pouvait aller à la cour de France, où il avait déjà été si maltraité, ni changer de religion, si on ne lui faisait voir l'erreur de la sienne. (Matthieu, *Hist. de Henri III*, liv. 8, p. 495 et suiv.)

Pour Joyeuse, en adoptant le parti des Guises, il semblait avoir choisi le côté le plus sûr, car malgré tous les droits du roi de Navarre, la haine qu'on portait aux protestants dont il s'était fait le chef faisait que le peuple et presque toutes les villes favorisaient les princes Lorrains, par attachement pour la religion, et ceux-ci avaient su s'en faire un manteau pour couvrir leurs machinations.

Joyeuse donc, cherchant tout à la fois à se rendre agréable à ce même peuple par le zèle qu'il marquait contre les huguenots, et à augmenter surtout sa fortune et son crédit par tous les moyens possibles, se mit en tête de dépouiller le maréchal de Montmorency de son gouvernement du Languedoc. Il sonda à cet effet l'esprit du roi qui se montra comme toujours indécis et indifférent. Il eut alors recours à Sa Sainteté elle-même, sachant bien que Henri se rangerait avec condescendance à tout ce qui aurait été décidé par une autorité aussi sacrée. (De Thou, *ubi sup.*)

Il fit pour cela un voyage à Rome, traversant l'Italie avec un équipage de roi, et faisant sur sa route des dépenses énormes. Il eut avec sa Sainteté plusieurs entrevues dans l'une desquelles, abordant le sujet pour lequel il avait entrepris son pèlerinage: « Le roi mon maître, dit-il, n'a rien tant à cœur que de rétablir la religion catholique dans ses États ; mais il trouve de grands obstacles à ce pieux dessein dans la malignité de certaines gens qui préfèrent leurs intérêts particuliers à ce qu'ils doivent à Dieu. Ce sont ceux qui, favorisant sous-main les hérétiques espèrent, se maintenir dans un pouvoir exorbitant, et dont ils abusent, au moyen des troubles qu'ils fomentent eux-mêmes.

« A la tête de ce dangereux parti est actuellement le maréchal de Montmorency. Il y a plus de quarante ans que son père et lui sont maîtres absolus dans le Languedoc, le plus grand des gouvernements du royaume; et depuis ce temps-là l'hérésie s'y est fortifiée de jour en jour par leur connivence avec les huguenots. Votre Sainteté doit être bien sûre que tout cela a lieu au grand déplaisir de Sa Majesté très-chrétienne; mais, par un reste de considération pour les anciens services de l'illustre famille du maréchal, elle n'ose pas y apporter remède. Aussi aujourd'hui le mal est venu à un tel point que toute l'Allemagne hérétique et Genève même se sont transplantées dans le Languedoc. C'est de là que ce mauvais arbre étend journellement ses branches

dans le reste de la France. Voilà pourquoi, très-saint père, Sa Majesté, qui s'en rapporte pleinement à votre prudence, m'a député vers Votre Sainteté pour vous instruire à fond de cette situation des choses et pour prendre votre avis touchant les moyens de mettre en sûreté la religion catholique en France. »

Le pape répondit d'abord avec un visage riant qu'il était très-obligé au roi de cette preuve de confiance que Sa Majesté voulait bien lui donner. Il loua la piété du monarque et de son envoyé et leur souhaita de persévérer dans des sentiments si favorables à la religion. Puis, prenant un air sévère et composé: « Quant au maréchal de Montmorency, dit-il, je crains bien que le roi, mon très-cher fils, qui vous a envoyé pour m'instruire des affaires de France, ne soit lui-même un peu étranger à ce qui se passe dans son propre royaume. Ce sont les faits qu'il faut croire et non les paroles; ainsi toutes les calomnies que le roi souffre qu'on répande autour de lui contre la personne du maréchal ne m'empêcheront pas de rendre justice aux services qu'il m'a rendus, en mettant à couvert Avignon et le Comtat-Venaissin. Quant à sa prétendue liaison avec les huguenots, n'est-il pas déplorable de voir que ce grand homme, dont le père a été tué en combattant pour la religion, soit réduit par la malice opiniâtre de ses ennemis à implorer le secours de ceux qu'il déteste dans son cœur? Ce qui serait à souhaiter, c'est que tous les gens de bien s'unissent pour conjurer le roi très-chrétien de lui rendre ses bonnes grâces, et vous-même, mon fils, qui êtes parent assez près du maréchal, ne devez-vous pas donner l'exemple? »

Cette réponse, à laquelle Joyeuse était loin de s'attendre, lui ferma absolument la bouche. Il sentit qu'il n'était plus dans cette cour de France, où sa puissance n'avait presque pas de bornes, et qu'il avait à faire à cette politique italienne si raffinée, qui traitait et voyait les choses d'une manière tout autre qu'on ne le faisait dans le Conseil de Henri III.

Montmorency, en effet, ayant eu connaissance des desseins du favori, avait secrètement fait prévenir le pape que ce jeune seigneur méditait de se rendre maître d'Avignon, s'il pouvait une fois se mettre en possession du gouvernement du Languedoc où il aurait toute facilité pour conduire à bonne fin cette entreprise. Il était déjà décidé dans le Conseil du monarque francais, où Joyeuse avait tout pouvoir, que ce Comtat serait érigé en principauté dont ledit Joyeuse aurait la propriété, et qu'on proposerait en échange à Sa Sainteté le marquisat de Saluces ; mais quand on en vint à faire officiellement cette proposition au Pape, la fermeté du Saint-Père à la repousser fit échouer ce projet. Joyeuse déconcerté reprit la route de France, où il se fit donner en dédommagement le gouvernement de la province de Normandie.

Il n'avait pas au reste perdu tout à fait son temps à la cour de Rome : le Pape avait accordé un chapeau de cardinal à son frère. Néanmoins, c'était toujours un échec auquel le tout-puissant favori n'était pas accoutumé. Aussi les ressentiments qu'il en conçut (d'autres disent certaines débauches auxquelles il s'était livré à Rome) lui causèrent une

maladie qui le rendit si maigre et si défait qu'il fut quelque temps sans oser paraître devant son maître. D'Épernon profita de cette absence pour s'avancer aux dépens de son rival dans l'esprit du monarque inconstant et facilement oublieux. (Mézeray, t. III. p. 303 et suiv.)

Ce voyage de Joyeuse à Rome donna occasion à un autre démêlé. Il arriva qu'un gentilhomme, que le roi envoyait à ce favori avec une lettre de sa main, fut assassiné par le chemin et son paquet enlevé. On soupçonna la reine Marguerite, qui était de retour à la Cour depuis quelque temps, d'avoir ordonné ce crime, et l'on appuyait ce soupçon sur ce que, « haïssant mortellement son frère et ses favoris, elle formait sans cesse quelque menée contre eux et avait pris comme à tâche de les diffamer. » Il était probable, en effet, qu'elle avait cru trouver dans ce paquet de quoi ajouter quelque chapitre aux ridicules qu'elle s'appliquait à leur donner. Quoi qu'il en soit, le roi entra dans ces soupçons et résolut de se venger de sa sœur. (*Ibid.* 304.)

Il prit prétexte de certaines familiarités d'un nommé Chanvallon, beau jeune homme que Marguerite semblait distinguer, et après l'avoir vivement réprimandée à ce sujet, il fit chasser d'auprès d'elle deux dames qu'il prétendait être les confidentes de cette intrigue. Après cela il écrivit au roi de Navarre une lettre tout entière de sa main, et la lui fit porter par un des valets de sa garde-robe. Dans cette lettre, il mandait au prince « qu'il avait cru devoir agir comme il l'avait fait pour défendre l'honneur de son bien-aimé beau-frère, et qu'il avait chassé ces deux femmes comme une vermine très-pernicieuse et non supportable auprès d'une princesse d'un tel lieu. » (D'Aubigné, t. II, p. 410.— *Mém. de la Ligue*, t. I, p. 545.)

A quelques jours de là, il commanda à Marguerite d'aller rejoindre son mari, sans vouloir permettre qu'elle vînt lui dire adieu; et quand elle fut partie pour obéir à cet ordre, il envoya après elle un capitaine des gardes avec soixante archers, qui, après avoir arrêté ses équipages, auprès de Palaiseau, fouillèrent dans sa litière et poussèrent l'insolence jusqu'à lui faire lever le masque dont elle se couvrait le visage, suivant l'usage des dames de ce temps. Ils se saisirent de son valet de chambre, de son médecin et de son apothicaire. Le roi se fit amener ces trois personnages ainsi que les deux dames qu'il avait également ordonné d'arrêter quelques jours auparavant. Il les interrogea séparément sur la vie et les déportements de sa sœur « et même touchant un enfant qu'elle aurait fait, disait-on, depuis sa venue à la Cour, exigeant que leurs dépositions fussent prises par écrit et signées des déposants. » (*Journ. de Henri III*, 8 août 1583.)

Le roi de Navarre, ayant appris ce singulier procédé, fit demander à Sa Majesté quel motif avait pu la pousser à traiter la princesse avec tant de rigueur et si peu de ménagement. « Si votre sœur, dit Duplessis-Mornay, chargé par Henri de Bourbon de cette mission de confiance, a commis une faute, ce que mon maître ne croira que le plus tard possible, il vous en demande justice comme au chef de la maison et de la

famille. Si elle n'est point coupable, il vous demande la punition des calomniateurs. Du reste j'ai charge expresse de vous dire que Votre Majesté en a fait trop ou trop peu: trop, si Madame est innocente, car l'honneur des femmes ne se doit jamais profaner, si elles ne l'ont profané elles-mêmes; et trop peu, si elle est coupable. »

Le roi se refusa à donner d'autres éclaircissements. Il se borna à dire qu'il en conférerait avec sa mère et qu'ensuite il donnerait tout contentement au roi de Navarre. » En attendant, ajouta-t-il, annoncez-lui que ma volonté est qu'il reprenne sa femme avec lui, et qu'en cas de refus de sa part, je saurais l'y contraindre par la force. »

En effet, Matignon avait déjà reçu l'ordre de faire avancer ses troupes, et tenait l'époux outragé comme bloqué dans sa ville de Nérac. Celui-ci consentit donc à reprendre sa femme déshonorée, mais il ne cachait pas qu'il n'attendait qu'un moment favorable pour s'en séparer tout à fait. C'étaient là des levains tout disposés pour une guerre civile; aussi la fermentation ne tarda guère, comme on le verra bientôt, à se propager partout.

Le roi d'Espagne, toujours aux aguets de tout ce qui pouvait alimenter le trouble en France, afin de faire perdre à ce pays rival l'envie de lui disputer le Portugal et les Pays-Bas, s'empressa de mettre à profit ces nouveaux éléments de discorde. Il fit dire au duc de Guise, qui était, comme on sait, son pensionnaire, d'avoir à trouver un prétexte quelconque pour lever les armes; mais le duc, qui n'était pas homme à travailler aveuglément pour le compte d'autrui, répondit à ceux qui lui vinrent faire cette sommation que l'affection était le seul lien qui l'obligeait au roi leur maître, et que si cette affection devait, comme cela en avait tout l'air par le ton cavalier qu'on prenait déjà avec lui, devenir un lien de servitude, il préférait beaucoup la rompre tout à fait; qu'alors Sa Majesté catholique devait se tenir pour bien avertie qu'elle trouverait en lui désormais l'ennemi le plus dangereux qu'elle eût au monde.

Philippe, peu satisfait du résultat de la tentative qu'il avait faite de ce côté, s'adressa au roi de Navarre dont il offrait d'épouser les récents ressentiments. Il s'engageait à payer à ce prince cinquante mille écus par mois et deux cent mille écus d'avance pour le mettre en état de lever et d'entretenir une armée. Il alla même, dit-on, jusqu'à lui promettre la restitution de la Navarre et la main de sa sœur Isabelle, s'il voulait répudier Marguerite de Valois, stipulant pour unique condition qu'il recommencerait immédiatement la guerre. (Matthieu, *Hist. de Henri III,* 1583.— *Hist. anon. de Henri III*, p. 124.)

Henri de Bourbon parut d'abord assez disposé à accepter un pareil traité, mais il s'en repentit tout à coup, « par suite de la défiance qu'il avait de tout ce qui venait d'Espagne, » et peut-être aussi à cause de certaines négociations que le roi de France entama avec lui au sujet de la succession au trône. Il envoya donc Sully à la cour pour informer le roi de la démarche du monarque espagnol. « Sa Majesté trouva la

chose assez importante, dit Sully; j'obtins même de sa main une lettre de créance pour le roi de Navarre ; mais quel fonds peut-on faire sur les résolutions d'une Cour, où il semble qu'on ne prit jamais le bon parti que pour s'en repentir à l'instant même ? » La reine-mère jugea à propos de ne se servir de cette confidence du roi de Navarre que pour renouer plus étroitement avec l'Espagnol, à qui elle se hâta de la communiquer. (*Mém. de Sully*, t. I, liv. 2, p. 125.)

Cependant le roi manquait toujours d'argent, parce que, s'il avait plus d'un moyen plus ou moins blâmable d'en faire rentrer dans ses coffres, il avait beaucoup plus de moyens encore de l'en faire sortir. Son mauvais ménage surtout et l'insatiable avidité de ses favoris, étaient deux gouffres où se perdaient toutes les finances du royaume. « Aussi arrivait-il bien souvent que les tables étaient rompues et la marmite renversée, comme on dit vulgairement. » Or, comme il fallait vivre, quelques mauvais conseillers lui firent croire qu'il obtiendrait facilement de l'amour de ses sujets les secours dont il avait besoin. (De Thou, t. IX, p. 82. — Mézeray, t. III, p. 310.)

En conséquence, il avait envoyé dans chaque province deux commissaires : l'un du clergé, l'autre de la noblesse. Le but qu'ils devaient afficher ostensiblement était de recueillir les plaintes et griefs de ses bien-aimés sujets, pour qu'il y fût fait droit par de bonnes et équitables lois ; mais ils étaient plus spécialement chargés d'exposer confidentiellement la pénurie du trésor royal, les besoins urgents du royaume, et de préparer les esprits à accorder de nouveaux subsides pour faire face aux frais indispensables du gouvernement.

Comme on devait s'y attendre, ils ne recueillirent que la haine et la malédiction des peuples. Un des députés du Languedoc dit même assez ingénieusement à ce sujet que les beaux discours par lesquels les commissaires s'efforçaient de rehausser la bonté du roi et sa tendresse envers ses sujets ressemblaient au scorpion qui, doré par le corps, n'en est pas moins mortel par la queue.

A leur retour, le roi, comme dernier moyen de se procurer des fonds, convoqua une assemblée des États-Généraux à Saint-Germain ; mais il eut soin d'arranger les choses de telle sorte que les États n'y fussent représentés que pour la forme et suivant son bon vouloir. Les princes, les grands du royaume, auxquels on adjoignit quelques députés choisis dans le parlement, furent seuls convoqués. « On dressa comme une espèce de théâtre qui était censé représenter les États de la nation ; on distribua les acteurs en certaines classes; on fit apprendre à chacun son rôle, et l'on s'efforca de croire ou de faire croire que les décrets qui sortiraient d'une pareille assemblée pourraient avoir la force de lois d'État. » (De Thou, *ubi sup.*)

Malgré toutes les précautions qu'on avait prises, cette sorte de comédie ne fut pas jouée avec tout l'ensemble désirable. Jean de la Guesle, président au parlement, avait été chargé de faire une harangue au nom de l'ordre judiciaire, mais il profita de l'occasion pour insister

fortement sur la nécessité de laisser à la justice le libre exercice du pouvoir qui lui était confié, et il vint à parler de la châsse ou Fierte de Saint-Romain et des abus dont elle était cause. Voici ce que c'était que cette châsse. Suivant d'anciennes traditions, saint Romain, archevêque de Rouen, aurait vécu sous le roi Dagobert. Un dragon d'une grosseur et d'une figure extraordinaires aurait paru en ce temps-là, désolant et infectant tout le pays. Tous ceux qui entreprirent de combattre la bête furent dévorés; mais saint Romain, ne puisant sa force que dans le secours de Dieu, marcha sans armes contre le monstre au cou duquel il jeta son étole, et qu'il fit ainsi prisonnier. Le saint voulut ensuite se soustraire au triomphe qu'il ne pouvait manquer d'obtenir parmi les populations dont il était le libérateur; il confia son terrible captif à un criminel condamné à mort, qu'il fit à cet effet sortir de prison, et auquel il ordonna de conduire le dragon à Rouen. Non seulement le criminel obtint sa grâce, mais pour consacrer à jamais le souvenir de cette action de saint Romain, on établit, comme coutume, que tous les ans, le jour de l'Ascension, un condamné serait pareillement grâcié, quel que fût son crime, et qu'il porterait la châsse du bienheureux saint en procession par toute la ville. Le choix de celui qui devait recevoir cette faveur était laissé au chapitre de la cathédrale.

Ce privilège, dont l'origine est démentie par tous les documents historiques de l'époque, n'en avait pas moins été confirmé par Charles VIII, puis par Louis XII, et avait fini par donner lieu à de déplorables abus. Les chanoines de Rouen prétendirent avoir le droit d'étendre leur choix sur tous les malfaiteurs du royaume, et au lieu d'un seul qu'ils devaient délivrer par année, ils soutenaient que la vertu de la sainte relique devait être également efficace pour tous ceux qui la porteraient, de sorte que dès que quelqu'un avait commis quelque crime abominable, il n'avait pour se soustraire au châtiment qu'il méritait qu'à se procurer par tous les moyens en son pouvoir, la faveur du chapitre.

Le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, se montra fort irrité de la harangue dans laquelle le président de Guesle réclamait contre un usage aussi pernicieux. « Non seulement, disait le prélat, c'est une injure et un tort qu'on veut faire à ma personne, mais on cherche à m'ôter tout le moyen de ramener au droit chemin et d'enrôler dans la sainte union des misérables qui se perdaient. » Il alla jusqu'à se jeter en suppliant aux genoux du roi avec autant d'empressement que s'il se fût agi de sa dignité, de ses biens et de son propre salut. Les factieux de la Ligue, qui lui avaient suggéré cette démarche, avaient d'abord commencé par flatter l'imprudent vieillard de l'espérance de la couronne, et dans ce fol espoir, il s'était comme on voit livré aveuglément à leur direction.

Au reste, ce qui sortit des débats de cette prétendue assemblée d'États fut loin de répondre aux espérances qui l'avaient fait convoquer. C'était surtout de l'argent qu'on voulait, et l'assemblée se borna à faire

quantité de lois contre les crimes de lèze-majesté, « lois qui dans un État bien réglé s'observent plutôt qu'elles ne se prescrivent. » On établit trois conseils pour la direction des affaires de l'État : celui des finances, où se traitait tout ce qui concernait le maniement des deniers publics ; celui des affaires étrangères, pour régler la politique extérieure, et enfin le conseil privé, qui devait s'occuper de la police intérieure et de la décision des matières contentieuses entre particuliers, lorsqu'elles étaient de nature à être portées devant le souverain.

A cette époque mourut le chancelier de Biragues, qu'on enterra avec l'habit de pénitent. Cet homme, dont on a dit qu'il était Italien de religion comme de naissance, bien entendu en affaires d'intérêts, peu en celles de la justice ; qu'on peint comme un voluptueux, se prêtant à tout ce que l'on voulait, pourvu qu'on lui fournît le moyen de satisfaire ses goûts, s'était vu presque réduit à l'indigence dans les derniers temps de sa vie. Aussi disait-il lui-même « qu'il mourait cardinal sans titre, chancelier sans sceaux et prêtre sans bénéfices. » Le dernier article du moins était faux, puisque l'on exploitait à son profit l'évêché de Lavaur et trois grasses abbayes. Chiverny, qui l'avait déjà remplacé comme garde des sceaux, l'une des principales fonctions de ce grand office de la couronne, put alors être mis en possession de la charge tout entière de chancelier.

Il arriva en ce temps-là que le roi de Navarre, soit dans un but politique, soit par attachement pour la religion qu'il avait embrassée, forma la résolution de soutenir un certain Gebhard Treuscher, qui venait tout à coup de donner un grand sujet de scandale à l'Allemagne catholique. Ce Gebhard était de l'illustre famille des comtes de Walbourg, en Souabe ; mais, pauvre des biens de ce monde, en sa qualité de cadet, il avait jugé convenable de chercher la richesse dans la carrière ecclésiastique. Il parvint donc à se faire élire archevêque prince de Cologne en la place de Salentin, qui venait de renoncer à cet archevêché et de se marier pour ne pas laisser éteindre sa race. Or donc, Gebhard, une fois archevêque et prince, devint à son tour éperdûment amoureux d'une fille du seigneur de Mansfeld. A l'exemple de son prédécesseur il voulut bien épouser sa maîtresse, mais il comprit qu'il avait besoin du revenu de sa principauté archi-épiscopale pour fournir aux frais de son nouveau ménage et il résolut de la garder. Il tint d'abord son mariage secret, aussi longtemps que la chose lui fut possible ; mais quand il n'y eut plus moyen de dissimuler plus longtemps, il tenta d'introduire dans le pays de Cologne, la religion protestante qui seule permettait d'avoir tout à la fois un archevêché et une épouse légitime. Il commença par célébrer publiquement ses noces. Aussitôt le sénat et le chapitre, soutenus par le duc de Clèves et par le duc de Parme, soulevèrent la ville et le pays contre l'archevêque apostat ; le Pape l'excommunia et ordonna sa déposition ; l'empereur confirma la sentence du Saint-Siège, et l'on élut Ernest de Bavière en qualité de prince archevêque de Cologne. Les princes luthériens de l'Allemagne sou-

tinrent Gebbard, les catholiques se rangèrent du côté d'Ernest, la guerre civile s'alluma incontinent, et Monsieur, alors encore duc et prince des Pays-Bas, s'engagea tout d'abord à appuyer l'archevêque déposé par la seule raison que le duc de Parme avait pris le parti contraire. Peu s'en fallut même que par suite des sollicitations de son frère, le roi de France n'intervînt en faveur de l'apostat ; car dans le conseil il se trouva des gens qui étaient d'avis de profiter de cette occasion, pour faire peur à la Ligue en se liant avec les princes protestants. On a même prétendu que quelques-uns des prélats français « se sentirent chatouillés par cet exemple d'un archevêque marié. » (De Thou, t. IX, p. 247 et seq. — Mézeray, *ubi sup.*)

Le roi de Navarre jugea de son côté que c'était là aussi une occasion favorable pour former une vaste ligue protestante composée de tous ceux qui avaient renoncé à l'obéissance du Saint-Siège ; et pour commencer, il tenta d'abord de réunir dans un seul symbole de croyance toutes les différentes sectes qui partageaient le protestantisme. A cet effet il prépara une ambassade qui devait aller en Angleterre, aux Pays-Bas, et chez ceux des princes de l'Allemagne qui tenaient pour la foi nouvelle et avaient embrassé la défense de Gebbard. Il mit à la tête de cette ambassade Ségur de Pardaillan, très-zélé calviniste, mais qui pourtant était d'un esprit crédule et superstitieux. Ce Ségur s'était lié avec une espèce de prophète qui, d'après certains passages de l'Écriture interprétés ou travestis assez bizarrement, n'avait pas craint de prédire que dans quelques années le Pape serait chassé de son siège par un prince protestant ; que ce prince réunirait alors toute la chrétienté sous son obéissance, et qu'il serait le chef de la nouvelle Église. Ségur, tout dévoué au roi de Navarre, se persuada que c'était là le prince dont les textes sacrés annonçaient la sainte mission ; aussi ce fut avec une sorte d'enthousiasme qu'il travailla à faire réussir l'ambassade dont il était l'âme et le principal fonctionnaire.

Les lettres et les instructions dont il était porteur, rédigées par Duplessis-Mornay, semblaient jusqu'à un certain point, sinon dictées par la croyance en cette prophétie, du moins par l'envie d'en tirer parti dans un intérêt particulier. Elles portaient que le roi Henri de Bourbon ayant eu le bonheur d'être élevé, dès son enfance, dans la pureté de la religion chrétienne, regardait comme le plus sacré des devoirs celui de protéger ses frères dans la foi. Suivait le tableau déplorable de l'état où étaient réduits les protestants par toute la terre. En Espagne et en Italie, il suffisait d'être suspect de penser comme eux pour tomber immédiatement entre les mains de l'Inquisition. En France, le Pape, qui n'avait cessé de troubler par ses intrigues la tranquillité du royaume, sollicitait sans relâche la publication du prétendu Concile de Trente, c'est-à-dire l'établissement d'une Inquisition française qui ne manquerait pas de se montrer digne de ses sœurs espagnole et italienne. En Angleterre les Jésuites, ces soldats avancés de l'usurpation romaine, ne cherchaient qu'à soulever les peuples, et si la prudence de la glorieuse

reine qui tenait le sceptre dans ces pays n'avait pas éteint ce feu dans sa naissance, les assemblées secrètes et les noirs complots de cette secte perfide auraient depuis longtemps fait périr cette sage princesse, et soulevé ses États. En Écosse, tout récemment encore, ces mêmes Jésuites venaient de faire un si grand changement, par la division qu'ils avaient su mettre entre les grands pendant la jeunesse du souverain de ce malheureux royaume, qu'à moins d'un prompt secours il fallait regarder cette Église comme perdue. Dans les Pays-Bas, les affaires des vrais fidèles ne semblaient pas moins alarmantes, et il était à craindre que toutes ces contrées déjà arrosées par tant de sang ne rentrassent bientôt sous la domination du Pape et du roi d'Espagne, son suppôt. Du côté de la Suisse, « les largesses et les fourberies du monstre romain, soutenues par les sermons des Jésuites, » avaient déjà presque allumé le feu de la guerre civile, et les Bernois, qui s'étaient déclarés pour la pureté de la religion, avaient couru risque d'être accablés par les armées du duc de Savoie, lequel à l'heure qu'il est menaçait encore de faire irruption dans leur pays. Les Églises de la Suède étaient également dans des alarmes presque continuelles, parce que les papistes s'étaient fait un parti jusque dans l'intérieur du palais du monarque, et que ce prince paraissait lui-même, grâce aux suggestions dont on l'entourait, sur le point de prendre un parti violent contre les vrais disciples du Christ. En Allemagne enfin, on savait combien activement l'ennemi n'avait cessé de travailler et l'on pouvait déjà voir la guerre et la persécution allumées de tous côtés. (*Mém. de la Ligue*, tome I, page 513.)

A la vue de tous ces dangers, le roi de Navarre s'était donc senti dans la nécessité de s'adresser à tous les princes d'Allemagne et aux autres princes protestants pour les exhorter à s'unir d'intérêts et franchement dans le but de procurer le bien général de la chrétienté et la gloire de la sainte et pure Église de Christ. Il leur proposait une ligue, non pour faire une guerre offensive contre l'évêque de Rome et ses partisans, mais pour se défendre mutuellement contre les attaques de cet ennemi de leur religion et il offrait de sacrifier le premier sa vie, celle de ses sujets et tout ce qu'il possédait pour une œuvre si méritoire et si glorieuse au nom de Dieu.

« Quant aux Églises des Pays-Bas, il est grandement temps de les rassurer, ajoutait-il. A moins d'un secours prompt ou d'un miracle, elle vont être inévitablement ruinées, et j'avoue que tout séparé que je sois de ces troubles par la longue distance de chemin, que Dieu a mise entre ces États et les miens, je n'ai pu demeurer insensible aux malheurs de mes frères dans la foi ; je leur ai déjà donné toutes mes pierreries, mon argent et les meubles précieux amassés dans ma famille depuis un grand nombre d'années, afin que tout cela soit vendu ou engagé pour le soutien d'une cause aussi juste. Si les autres princes voulaient contribuer également à la défense de la religion menacée, je propose qu'on indique une assemblée dans quelqu'une de vos villes

d'Allemagne, où chacun de nous en personne, ou par ses ambassadeurs, s'engagera à seconder en proportion de ses forces et de son pouvoir, les mesures qui seront adoptées pour mener à bien une entreprise aussi importante.

« Mais surtout ne conviendrait-il pas de rétablir d'abord l'union entre les communions protestantes qui malheureusement ne suivent pas toutes la même profession de foi? Et pour cela le meilleur moyen serait d'assembler, comme cela se faisait anciennement, un Synode général de toutes les Églises réformées qui sont en Europe. » On conviendrait alors de s'en rapporter au jugement de cette assemblée, et le roi de Navarre, oubliant que là aussi il aurait affaire à des théologiens et des logiciens, ne craignit pas de se rendre garant de l'adhésion de toutes les Églises de France à ce qui serait ainsi une bonne fois décidé.

« En effet, disait-il, en se faisant théologien lui-même, le point capital sur lequel se sont élevées des différences de croyance entre tous nos frères, c'est celui de la présence substantielle ou spirituelle de Christ dans le sacrement de la Cène. C'est là uniquement ce qui a semé tant d'aigreur entre les luthériens et les calvinistes. Mais d'abord on a tort de nous croire, nous autres Français, opiniâtrement attachés à la manière de voir des derniers. Nous sommes au contraire tout disposés à embrasser les dogmes qui se trouveront conformes à la parole de Dieu, et à accepter ce qui sera réglé à ce sujet par l'assemblée que je propose. Or, cette dispute ne sera pas si difficile à régler qu'on le suppose : La Cène renferme trois choses : le symbole ou signe, la chose représentée par ce symbole, et le fruit qu'on en tire. Tout le monde convient déjà que le pain et le vin sont le symbole, que le corps et le sang du Christ sont la chose représentée, et que le fruit qu'on tire du sacrement est la participation à ce corps et à ce sang divin pour celui qui mange le pain et qui boit le vin. A l'égard de la manière dont se fait cette participation, tout le monde convient encore qu'elle est spirituelle et surnaturelle. Pourquoi donc s'obstiner à définir ce qui ne peut l'être puisque l'esprit et les sens de l'homme ne peuvent aller jusque-là? Pourquoi donc vouloir absolument pénétrer dans ce qui est un mystère impénétrable et ineffable? Luther lui-même n'a-t-il pas dit dans sa lettre aux cantons Suisses, qu'il ne s'inquiète pas comment Christ peut être présent, pourvu qu'on convienne qu'il est présent? Tenons-nous-en à l'opinion de ce grand homme; car s'il est sorti tant de divagations et tant de troubles, au sujet de la manière dont a lieu cette présence tout à fait mystique, c'est qu'il s'est malheureusement trouvé des théologiens qui ont voulu chacun expliquer la chose à leur manière, et à cet esprit de vanité mondaine qui les a portés à anathématiser tous ceux qui n'abondaient pas dans leur sens ; aussi mon avis serait qu'au magistrat temporel seul devrait être confié le soin de maintenir dans les justes bornes d'une tolérance réciproque tous ces cerveaux malencontreusement échauffés. »

On voit qu'en tranchant aussi lestement les difficultés, le roi de

Navarre ne prenait en effet le protestantisme que par son côté politique, ne tenant guère compte que du refus fait par les diverses sectes de cette religion de se soumettre à la suprématie du Pape. C'était là apparemment pour lui le dogme principal de la nouvelle Église, et celui qui devait rallier toutes les sectes qui la divisaient depuis son origine.

Munis de ces instructions les envoyés s'embarquèrent à La Rochelle, et ayant mis à la voile au commencement de septembre, ils arrivèrent d'abord en Angleterre; on ne dit pas que leur mission y ait obtenu un grand succès. De là ils passèrent en Flandre, où ils eurent une entrevue avec le prince d'Orange qui donna de grand cœur son assentiment au programme dont ils étaient porteurs. Ils parcoururent ensuite la Hollande et la Frise, puis les divers cercles de l'Allemagne protestante: presque partout les princes et les électeurs parurent disposés à entrer dans les vœux d'union que proposait le roi de Navarre ; mais presque partout aussi les théologiens se montrèrent intraitables. « On ne peut, disaient-ils, transiger sur ce dogme fondamental que Christ est véritablement présent, de son véritable corps et de son véritable sang avec les signes extérieurs du pain et du vin ; sans quoi les calvinistes viendraient encore soutenir que c'est la foi seule du fidèle qui le rend présent, d'où il résulterait que ceux qui communient indignement et sans foi, ne recevraient que du pain et du vin. Une pareille doctrine serait abominable et damnable. » (De Thou, *ubi sup.*)

Et les députés des Églises françaises furent obligés de s'en revenir sans avoir rien conclu d'important touchant l'objet de leur voyage. Les jésuites allemands furent soupçonnés d'avoir efficacement travaillé à déjouer le projet d'union du roi de Navarre. En effet, ils avaient fait publier à Ingolstadt en Bavière, un libelle contenant les instructions de ce prince sous ce titre : « Le Boute-feu des calvinistes présenté par Henri de Bourbon aux princes de l'empire, pour troubler sûrement la religion et l'État. » Ils y avaient joint une préface et un récit soi-disant historique dans lequel ils accusaient le prince d'Orange d'avoir ourdi cette trame afin de faire tomber, s'il était possible, sur la France et sur l'Allemagne les malheurs qu'il voyait tout prêts à fondre sur lui-même.

Au reste, la fin de l'affaire de Cologne qui avait servi de prétexte à ces remuements diplomatiques fut telle : Gebbard Tuschez eut d'abord quelques avantages qui lui firent repousser orgueilleusement des conditions avantageuses; mais bientôt la fortune tourna contre lui, et n'étant plus que faiblement secouru par les autres princes protestants, il perdit successivement toutes les places fortes qu'il tenait, de sorte qu'il fut obligé de se retirer avec sa femme en Hollande, où de prince-archevêque-électeur du Saint-Empire il devint un simple et obscur particulier. Le reste de ses jours s'écoula dans une médiocrité voisine du besoin.

Mais les Guises ne manquèrent pas de faire grand bruit de cette démarche du roi de Navarre. Ils attaquèrent même par une foule de calomnies qu'ils firent courir par toute la France jusqu'à l'honneur du roi Henri III l'accusant d'être d'accord avec les hérétiques ; et le faible prince,

trop nonchalant et trop timide pour prendre un parti décisif, quoiqu'il ne pût plus douter qu'on en voulût à sa couronne, se contentait de replâtrer un peu les brèches qu'on faisait incessamment à son autorité; comme le locataire d'un logis qui n'est pas à lui, il croyait en faire assez, en posant par ci par là quelques étais provisoires.

CHAPITRE XII

1584. — ARGUMENT : LE ROI D'ESPAGNE INCITE MONTMORENCY A TROUBLER LE LANGUEDOC. — LE DUC DE GUISE DE SON COTÉ FAIT DES ASSEMBLÉES SECRÈTES DE SES NOMBREUX PARTISANS. MONSIEUR VIENT A PARIS. — LE ROI APPREND LES DÉTAILS DE LA CONSPIRATION OURDIE PAR L'ESPAGNE ET PAR LA LIGUE. MONSIEUR RETOURNE A CHATEAU-THIERRY. — SA MORT. ATTENTAT CONTRE LA REINE ÉLIZABETH. — ASSASSINAT DU PRINCE D'ORANGE. CONCLUSION DES AFFAIRES DE LA FRANCE DANS LES PAYS-BAS. INTRIGUES DES GUISES. — PROGRÈS DE LA LIGUE. LE PAPE REFUSE DE LA SANCTIONNER PAR UN BREF. LE ROI DE NAVARRE S'OPPOSE SEUL A SES ENTREPRISES. IL PARVIENT A EMPÊCHER MONTMORENCY DE PRENDRE LES ARMES. LE ROI DIMINUE LES IMPÔTS. IL ÉTABLIT UNE CHAMBRE ROYALE POUR INFORMER CONTRE LES FINANCIERS. LA HAINE ET LE MÉPRIS VONT PARTOUT CROISSANT CONTRE SA PERSONNE.

Le roi d'Espagne, après avoir vu ses propositions rejetées et par le roi de Navarre et par le duc de Guise, qu'il avait, comme il a été dit précédemment, voulu pousser à recommencer la guerre civile en France, incita Montmorency à brouiller les choses du côté du Languedoc et de la Provence. Le duc de Joyeuse, qui n'avait pas renoncé à l'espoir de se faire donner ce gouvernement important et lucratif, ne cessait d'enflammer la haine du roi contre le maréchal, afin d'avoir sa dépouille. Déjà il avait obtenu de son maître que celui-ci serait mandé à la cour, pour y rendre compte de sa conduite, et que s'il n'obéissait pas à cet ordre ses biens seraient confisqués et sa tête mise à prix. Le maréchal donc, se voyant en but tout à la fois à l'animadversion du monarque et à l'avidité du favori, ne savait plus à qui s'adresser pour trouver un appui; car il avait mis contre lui dans la dernière guerre et les huguenots, dont il avait abannonné le parti, et le roi de Navarre, qui du reste avait intérêt à ne pas choquer les favoris. (Mézeray, t. III, p. 326 et suiv.)

Philippe, qui regardait sans cesse par quel coin il pourrait mettre le feu dans le royaume, s'empressa de venir offrir son assistance à ce seigneur mécontent et outragé, lui promettant des honneurs et de l'argent s'il voulait se prêter à quelque entreprise sur cette partie des frontières. Le duc de Savoie devait lui envoyer des troupes à cet effet et une flotte

espagnole opérerait simultanément une descente sur les côtes du Languedoc et de la Provence, pendant que le duc de Parme ferait une diversion en Champagne et en Picardie, où il s'était ménagé des intelligences.

Montmorency prêta l'oreille à ces propositions et les agents de l'Espagne eurent soin de faire part du plan qui venait d'être ainsi dressé au duc de Guise, espérant qu'en voyant la partie ainsi liée, il n'hésiterait plus à s'en mettre. Mais celui-ci persistait à croire qu'il n'était pas encore temps de se déclarer. « Prendre les armes contre son roi, disait-il, dans une conférence où assistaient les princes de sa famille et le duc de Nevers, est une entreprise tellement grave que toutes les fois que j'y pense, mon corps en sue d'angoisse. Croyez-moi, quand on s'attaque à l'autorité royale, c'est peu à peu et avec de grands ménagements qu'il faut d'abord la ruiner. Il faut surtout se donner bien garde de l'assaillir de face. Évitons donc avec soin une guerre où il faudrait ouvertement lever nos étendards. C'est dans la Cour et à Paris qu'il faut tenir bon. Si nous quittions ce poste pour aller guerroyer, nos ennemis reprendraient tout aussitôt courage. Ceux qui sont maintenant nos partisans nous renonceraient et tout le monde nous tournerait le dos. Le peuple, n'en doutez pas, ne nous restera fidèle qu'autant que nous continuerons à l'encourager et à l'exciter par notre présence. Les gens d'églises qui n'ont pour armes que le bâton de la croix, se laisseront aisément gagner quand nous ne serons plus là, pour faire valoir notre dévouement à la religion, et les Espagnols, dont il est prudent de se défier, voudront être nos maîtres, sitôt que nous aurons commis la faute de les aider nous-mêmes à se rendre les plus forts. Tâchons donc de nous passer d'eux, et pour cela il n'est besoin que d'attendre une occasion de mêler encore plus à notre entreprise le prétexte de la religion, afin que le nom de Dieu puisse être opposé avec succès au nom encore si puissant de roi. Ce prétexte, au reste, ne nous saurait manquer. Les huguenots demandent qu'on leur laisse les places de sûreté après le délai fixé par les traités et qui est sur le point d'expirer. Si on leur accorde cette demande, nous aurons beau sujet de faire crier partout qu'on favorise l'hérésie et de pousser les catholiques à la révolte. Si on ne la leur accorde pas, comme ils persisteront bien certainement à ne pas rendre ces places, jusqu'à ce que les autres conditions de l'édit aient été complètement exécutées, nous aurons un sujet plus beau encore de forcer le roi à leur faire la guerre, et par là nous aurons tout moyen de nous agrandir et de renverser ceux qui nous font encore obstacle, jusqu'à ce que nos destins aient trouvé une favorable issue. » (Mézeray, p. 333.)

Le duc de Mayenne répondit : « Je crains, mon frère, que ces délais que vous proposez ne soient funestes. Nous nous sommes déjà trop avancés pour pouvoir attendre avec sûreté. Le roi nous regarde comme ses ennemis déclarés ; il nous a retiré sa confiance, nous ne sommes plus admis dans ses conseils, et maintenant il cherche à nous arracher

nos charges, à nous priver de nos gouvernements et de nos bénéfices. N'a-t-il pas dit qu'il se repentait d'avoir mis sur les épaules de Monsieur le cardinal de Guise tous les bénéfices du feu cardinal de Lorraine? A moi-même, il a retiré la charge d'amiral de France pour la donner à Joyeuse, et tout à l'heure il cherche à vous contraindre de résigner votre charge de grand maître à d'Épernon. Monsieur le duc d'Aumale n'a bientôt plus que le nom de gouverneur de la Picardie, et c'est encore d'Épernon qui y tient Boulogne, Calais et La Fère. Nos amis sont exclus de tous les emplois et le seul soupçon que quelqu'un a pour nous de l'attachement est pour cette personne-là un titre d'exclusion de la Cour. Jusqu'à quand ferons-nous donc humblement la révérence devant deux mignons éhontés ? Ne craignez-vous pas qu'en nous voyant si dociles et si résignés, ceux qui s'étaient attachés à notre fortune ne nous abandonnent ? Vous le savez, les princes qui ont perdu les moyens d'être utiles à la fortune de leurs partisans perdent bientôt tous leurs amis. Pendant qu'il nous en reste encore quelques uns, faisons un généreux effort : je ne sais quel moment plus favorable que celui-ci nous pourrions désirer. La France est pleine de mécontents, la noblesse est offensée de l'insolence des mignons, le peuple s'indigne sous l'oppression des impôts, le clergé nous est dévoué, l'Espagne nous offre son argent, et le Pape nous promet ses bénédictions. Aux armes donc ! et quand le feu sera pris aux quatre coins et au milieu du royaume, que le roi se verra l'objet de la haine et de la réprobation générales, il faudra bien qu'on s'adresse à nous pour éteindre l'incendie que nous aurons su allumer. »

Le cardinal de Guise et le duc de Nevers se montrèrent vivement touchés de ces raisons, et se réunirent au duc de Mayenne pour engager Guise à frapper sans retard le coup décisif. Il parut céder enfin à leurs instances ; mais il ajouta qu'il ne se déclarerait qu'après qu'on se serait assuré d'un assez grand nombre de places fortes, pour que l'entreprise eût toutes les chances de succès possible dans chacune des provinces qu'on allait soulever. « Il fallait, disait-il, avoir d'abord Arles et Marseille en Provence, Bordeaux et Poitiers en Guyenne, Orléans, Tours et Nantes sur la rivière de Loire, Valence et Grenoble en Dauphiné, Reims et Châlons en Champagne, Evreux, Lisieux et Bayeux en Normandie, et pareillement les principales villes des autres gouvernements. » C'était précisément et presque mot pour mot le fameux plan de conspiration qu'avait naguère dévoilé Salcède.

On travailla activement à l'exécution de ce projet, et il y eut un grand nombre de conférences secrètes entre les conjurés. Le cardinal de Guise passait chaque nuit par-dessus les murs du jardin de son hôtel pour se rendre dans la galerie du duc de Nevers. L'archevêque de Lyon y arrivait aussi déguisé, à minuit, et tous les mécontents, qui étaient en grand nombre, s'y réunissaient, en prenant également leurs précautions pour n'être pas aperçus.

Le parti avait de plus ses suppôts et ses émissaires dans toutes les provinces et dans les parlements, jusque dans le Parlement de Paris.

Il s'était même, ainsi qu'on l'a vu, attaché jusqu'à un prince du sang, le cardinal de Bourbon, auquel ils avaient mis dans l'esprit qu'en cas de vacance de la couronne il devait prendre le pas sur son neveu le roi de Navarre, comme étant plus proche que lui de la tige royale, et cela d'après ce principe de droit, qu'en fait de succession collatérale la représentation n'a pas lieu, principe consacré du reste par la vieille Coutume de Paris. Afin de faire mieux couler dans l'esprit du prélat ces ambitieuses pensées, et pour lui fournir un prétexte qu'il ne demandait pas mieux que de rencontrer, ils avaient grand soin de les colorer du zèle de la religion, lui représentant que s'il cédait son droit au dit roi de Navarre, celui-ci huguenot endurci et relaps, ne manquerait pas d'abuser du pouvoir suprême qu'il lui laisserait prendre, pour détruire dans toute la France la vraie foi.

Les conjurés avaient également tenté d'attirer jusqu'à Monsieur lui-même, en lui proposant après le mauvais succès de sa tentative sur Anvers, tantôt de le faire chef du parti catholique, tantôt de l'aider à se faire donner par le roi son frère, les mêmes titres et avantages que celui-ci avait obtenus pendant le règne de Charles IX, tantôt enfin de lui fournir une nouvelle armée pour rentrer en Flandre, et se venger du prince d'Orange, unique cause, lui faisaient-ils croire, des mauvais succès qu'il avait éprouvés.

Monsieur accueillait favorablement ces diverses ouvertures; en ce temps-là, comme il venait d'être averti qu'une députation des États allait arriver à Paris pour offrir à Henri III de mettre les Pays-Bas sous sa protection, il se rendit lui-même dans la capitale pour y veiller de plus près à ses intérêts. La reine-mère lui avait sur sa demande fait obtenir un sauf-conduit du roi à cet effet, et ce prince soupçonneux, non sans raison, peut-être, prit la précaution, avant de partir, de le déposer en mains tierces dans la crainte qu'on ne le lui otât. Il arriva au Louvre, à l'époque des fêtes du carnaval, et au grand étonnement de toute la Cour.

Sa Majesté lui fit le plus gracieux acceuil et le régala de toutes sortes de divertissements, ce qui ne l'empêcha pas de trouver ce séjour beaucoup trop périlleux pour lui et de s'en revenir bien vite à Château-Thierry, sans avoir même osé aborder la cause principale qui l'avait porté à faire un pareil voyage.

Ce qui le força à se retirer si brusquement fut l'avis, qu'il reçut que le roi venait d'être instruit des plans de la conspiration qui se tramait contre sa couronne, et comme le prince ne se sentait pas la conscience tout à fait nette de ce côté, à cause des pourparlers qu'il avait eus avec les conspirateurs, il crut prudent de mettre quelque distance entre lui et le premier ressentiment de son royal frère. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 560 et suiv.)

Or, voici de quelle manière la chose était parvenue aux oreilles du roi : Un certain Beauregard, huguenot zélé, mais homme de cœur et bon Français, avait été envoyé en Savoie par Lesdiguières, pour intercéder auprès

du duc en faveur des religionnaires des vallées. Cet homme parvint a se mettre si bien dans l'esprit du prince, que celui-ci, le croyant d'ailleur un ennemi du roi en sa qualité de protestant et à cause des persécutions auxquelles la nouvelle religion était en butte en France, n'hésita pas à lui confier tous ses projets. Beauregard apprit avec un effroi qu'il sut dissimuler tout ce qui se tramait contre la France, par le roi d'Espagne, le duc de Savoie, le maréchal de Montmorency, les Guises et le redoutable parti de la Ligue. De retour auprès de Lesdiguières, il lui fit part de tout ce qu'il venait de découvrir, et celui-ci l'envoya immédiatement au roi de Navarre pour qu'il fît à ce prince les mêmes révélations.

Henri de Bourbon avait depuis longtemps et pour de bonnes raisons des soupçons de ce qui se passait. Il s'était même procuré par des moyens à lui connus d'autres preuves à l'appui de ce que déclarait Beauregard. Comme il était un des plus intéressés dans cette machination qui ne pouvait réussir qu'à son détriment, il députa vers le roi Duplessis-Mornay avec des lettres de sa main contenant des indices assurés du complot. Le roi apprit alors toute l'étendue du danger auquel il se trouvait exposé. Outre les indications précises que lui donna Beauregard qui avait accompagné Mornay, ce dernier mit sous les yeux de Sa Majesté un écrit authentique du vice-roi de Valence, dans lequel on lisait en propres termes : « Aujourd'hui, dans le conseil secret de Sa Majesté catholique, la guerre vient d'être résolue contre la France. » Il cita même, en prouvant qu'il les tenait de bonne source, les paroles que le duc de Guise avait tout récemment adressées à Madame la duchesse de Nemours, sa mère, qui était alors malade : « Voici maintenant que le roi est tout perdu dans ses dévotions ; Monsieur est déjà tout pourri dans les entrailles : c'est pour nous le moment de faire les doux yeux à ce vieil imbécile de cardinal de Bourbon et d'amadouer la reine-mère, qui selon sa coutume, se rangera du côté le plus fort. Quant au roi de Navarre, il est beaucoup trop loin pour pouvoir arriver à temps, et nous allons agir sur l'esprit des Parisiens qui donneront, comme d'usage, l'impulsion au reste du royaume. »

Henri III se sentit aussitôt saisi d'une extrême inquiétude. Il n'osa plus marcher qu'entouré de gardes; il fit monter à la Bastille quantité de canons, la bouche tournée vers la ville ; mais pourtant il n'osa en faire davantage tant la puissance et la popularité des Guises lui paraissaient redoutables. Il eût bien souhaité avoir auprès de lui le roi de Navarre, pour profiter de ses conseils et de son secours ; mais ce prince connaissait trop la faiblesse et l'inconstance du monarque pour oser venir à la cour, où il pouvait devenir la victime d'une seconde Saint-Barthélemy.

En attendant il était pourtant impossible de laisser Montmorency maître du Languedoc, et pour l'en chasser, il avait été décidé qu'on ferait partir une armée dont Monsieur, tout mourant qu'il était, pour éloigner de lui les soupçons et pour convaincre son frère qu'il n'avait jamais rien eu de commun avec les conspirateurs, sollicitait le commandement.

Mais une miette de pain qu'il avala de travers dans un verre de tisanne lui causa une toux violente qui fit rompre une veine près du foie. Le sang et la sanie sortirent en abondance par le haut et par le bas, et le noble malade tomba dans une telle défaillance que son pouls était déjà remonté jusqu'au coude. Il vécut cependant encore quarante jours avec une fièvre lente qui le déssécha jusqu'aux os, puis il mourut le dixième jour du mois de juin, dans la trente et unième année de sa vie.

Il avait fait un testament qui contient les plus belles dispositions du monde, quoique sa vie tout entière n'ait été employée qu'à prouver une ambition excessive, une imprudence entêtée, une violence brutale et surtout une haine jalouse contre son frère. Par ce testament il suppliait le roi de payer ses dettes qui se montaient à environ trois cent mille écus d'or, afin qu'il ne fût pas dit qu'il emportait dans sa tombe la fortune et les malédictions de ceux qui l'avaient aidé dans ses besoins; que comme ces dettes avaient été contractées par lui pour acheter les titres de duc et de comte des Flandres que les Flamands lui avaient si chèrement vendus, il se croyait le droit de léguer au roi et à ses successeurs tous les droits qu'il avait sur ces provinces en vertu des contrats et des traités qu'elles avaient faits avec lui. Le roi oublia les dettes, ne se sentit pas le courage de profiter du legs et fit faire à son frère dont le corps fut apporté à Paris de magnifiques funérailles pour lesquelles il dépensa plus de deux cent mille écus d'or. « Cette mort au reste éveilla les plus endormis ; elle rompit toutes les digues qui retenaient encore le débordement de la Ligue et le fit bruire incontinent à Châlons, à Reims, à Troyes, à Dijon et à Mézières.» (*Mém. de Nevers*, t. I, p. 601. — Matthieu, *Hist. des dern. troub.*, t. I, p. 24, verso.)

On parla diversement des causes qui avaient amené la fin du prince. Les uns l'imputèrent aux débauches qui avaient usé son tempérament, d'autres prétendaient qu'on avait aidé puissamment à la maladie, si maladie il y avait, par certains moyens importés de l'Italie. On rappelait à ce sujet que Monsieur lui-même s'était à plusieurs fois plaint de s'être toujours mal porté depuis la bonne chère qu'on lui avait faite à Paris, à l'époque du dernier carnaval. Les chirurgiens qui embaumèrent le corps avaient en effet trouvé les entrailles toutes pleines d'érosions et de marques livides avec une puanteur insupportable, de sorte que malgré toutes les raisons qu'on avait de regarder comme naturelle cette mort prévue et espérée depuis si longtemps, l'opinion contraire prévalut; seulement on ne sut sur qui rejeter le crime, tant il y avait de personnes intéressées à le commettre. On prétendit d'abord que le défunt avait été empoisonné par une de ses bonnes amies ; mais la croyance la plus commune fut que c'était là le premier acte de la tragédie dont Salcède avait donné le prologue, et l'on accusait l'Espagne et les Guise d'avoir exécuté par le poison en France ce qu'ils avaient vainement tenté de faire par le fer dans les Pays-Bas. (*Journ. de Henri III*, 10 juin 1584. — De Thou, *ubi sup.* — *Mém. de Nevers,* t. I, p. 91. — Mézeray, *ubi sup.)*

Presque en même temps deux nouveaux attentats auxquels le roi d'Espagne et ses autres alliés ne parurent pas étrangers, jetaient dans l'inquiétude l'Angleterre et les Pays-Bas. Le premier, qui fut découvert assez à temps pour que l'exécution en fût empêchée, avait été préparé contre la vie de la reine Élisabeth par un certain William Parry, qui, par suite d'une tentative d'assassinat contre un autre gentilhomme son ennemi particulier, avait été obligé de se réfugier en France, où il s'était d'abord fait catholique. De là il était allé à Milan et ensuite à Venise, où il eut occasion de se lier avec le père Palmio de la Compagnie de Jésus. Parry fit connaître à son nouvel ami que son plus vif désir serait de délivrer l'Église de la captivité où les hérétiques la tenaient en Angleterre, sur quoi le Révérend Père le loua beaucoup d'une aussi pieuse intention et l'assura que Sa Sainteté lui accorderait au besoin toutes les indulgences possibles, avec des lettres de recommandation auprès des fidèles qui restaient encore en Angleterre. (*Mém. de la Ligue*, t. I.)

Sur cette assurance, Parry reprit la route de son pays. Il obtint de voir la reine en secret, sous prétexte qu'il avait des choses très-importantes à lui communiquer au sujet des projets des catholiques anglais réfugiés en France; et il les accusa de méditer précisément la même chose qu'il avait résolu d'exécuter lui-même, comptant bien par cette fausse confidence éloigner de lui tout soupçon. Mais il eut l'imprudence de faire part de ses projets à un certain Nevill son parent, dont à ce titre il ne se méfiait point, d'autant plus que Nevill était lui-même un zélé catholique. Il lui fit voir une lettre qu'il avait reçue de Rome et dans laquelle, suivant la promesse du jésuite vénitien, Sa Sainteté, après lui avoir donné sa bénédiction, l'engageait à persévérer dans ses pieux desseins.

Nevill, saisi d'horreur, alla dénoncer ce projet parricide. Parry fut arrêté et conduit à la Tour de Londres; et ayant été forcé d'avouer son projet d'assassiner la reine, dès qu'il en aurait pu trouver l'occasion favorable, il fut condamné à être traîné par la ville sur une claie, à être ensuite attaché à un gibet, où avant qu'il fût mort on lui coupa les parties naturelles qui furent jetées ainsi que les entrailles, dans un bûcher allumé à cet effet au pied de la potence.

L'autre attentat dont il me reste à parler est celui qui coûta la vie au prince d'Orange. Depuis la retraite forcée de Monsieur, les troubles n'avaient fait que s'accroître dans les Pays-Bas. Les Gantois, devenus chaque jour plus insolents et plus séditieux, affectaient de mépriser les décrets des États. Ils avaient rappelé Imbise pour le mettre de nouveau à leur tête, et celui-ci, à qui l'Espagne promettait des honneurs et de l'argent, s'arrangea pour livrer la ville au prince de Parme. Mais son projet fut découvert à temps par un des sénateurs, qui fit prendre les armes à la milice bourgeoise. On tendit les chaînes dans les rues et Imbise fut arrêté avec les principaux conspirateurs. Il fut condamné à mort et exécuté à Gand avec la plupart de ses complices; ce qui n'em-

pêcha pas les Espagnols de continuer leurs menées, ni les différents États de l'Union d'être moins que jamais d'accord ensemble. (Strada, *De Bell. Belg.*)

Le prince d'Orange seul cherchait encore à rallier sous un même drapeau tous ces esprits diversement animés : on résolut de s'en défaire. Un certain Balthazard Gérard, né en Franche-Comté, fut l'instrument dont on se servit pour exécuter ce meurtre. On lui fournit les moyens d'approcher du prince auprès duquel il se fit passer pour le fils d'un bourgeois de Besançon, nommé Pierre Guyon, qui avait été mis à mort dans cette ville, plusieurs années auparavant, parce qu'il était huguenot. Sous ce faux nom, Gérard affecta un tel zèle pour les doctrines qu'il appelait lui-même la religion épurée, qu'il s'insinua bientôt dans la faveur du prince. « On ne le voyait jamais sans un psautier ou un Nouveau Testament à la main, mais sous ces pieux dehors il épiait à son aise l'instant favorable de commettre l'assassinat qu'il avait projeté : et un matin où le prince sortait de dîner, il lui tira dans la tête un coup de pistolet chargé de trois balles. Le prince d'Orange tomba raide mort et le meurtrier se hâta de prendre la fuite ; mais il fut arrêté au moment où après avoir sauté par dessus les murs de la ville, il se préparait à traverser le fossé avec des vessies qu'il s'était attachées pour ne pas se noyer. »

Il avoua que voyant le prince proscrit par le roi Philippe, son souverain légitime, il s'était depuis longtemps dévoué pour le tuer; qu'un Jésuite à qui il avait parlé de son projet l'avait confirmé dans cette pensée, en l'assurant bien que si on le faisait mourir pour cette action, il irait tout droit en paradis, et que l'Église le mettrait au nombre de ses saints martyrs. A la question, il ajouta qu'il avait aussi parlé de cette idée qui le poursuivait sans cesse à trois autres Jésuites de Trèves et au Père Géry de l'Ordre de Saint-François à Tournay ; que tous l'avaient approuvé et encouragé ; qu'il s'était alors adressé au prince de Parme lui-même, lequel l'avait renvoyé à Monsieur d'Assonville, chef de son conseil, et que Monsieur d'Assonville l'avait comblé d'espérances et de belles promesses. « Aussi, dit-il, j'étais si bien décidé que je n'aurais pas hésité à tuer le prince, quand même je n'aurais pu le rencontrer que entouré de cinquante mille hommes, et si la chose était encore à faire, je la ferais, dût-on me faire souffrir mille tortures. »

Cet énergumène fut condamné à mort : la sentence portait qu'on lui brûlerait d'abord avec un fer rouge la main qui avait commis cet horrible attentat ; qu'on lui brûlerait également avec des tenailles ardentes toutes les parties charnues de son corps ; qu'on lui couperait les quatre membres ; qu'on lui ouvrirait ensuite le ventre, pour en tirer les intestins dont on lui battrait le visage et que les débris du cadavre seraient exposés aux quatres principaux bastions de la ville.

Quand on lui lut cette horrible sentence, il parut d'abord épouvanté : il maudit sa destinée, mais reprenant bientôt toute sa fermeté : « Faites de mon corps, dit-il, ce que vous voudrez, je vous l'abandonne, et j'ac-

cepte avec joie le martyre, non comme la peine due à l'acte que j'ai accompli pour la gloire de Dieu, mais en expiation des autres fautes que j'ai commises pendant mon court passage sur cette terre. »

Le lendemain, il subit en effet son supplice avec une constance indomptable, faisant seulement le signe de la croix à chaque douleur atroce qui venait le poigner ; aussi le clergé catholique des Pays-Bas donna de grands éloges au courage du martyr, et toutes les villes soumises à l'Espagne instituèrent une fête en son honneur, pendant que les provinces qui tenaient encore pour l'Union menèrent grand deuil pour la mort du grand homme qu'elles venaient de perdre. On fit au prince assassiné de magnifiques funérailles et chaque citoyen l'honora comme le fondateur de la liberté de la patrie. Il laissait de quatre femmes qu'il avait épousées successivement douze enfants, dix filles et deux fils. L'aîné était alors prisonnier entre les mains des Espagnols où il demeura encore longtemps après. Ce fut donc au cadet, nommé Maurice, qui avait à peine dix-huit ans que les États conférent le gouvernement de Hollande, de Zélande et de Frise, et ce jeune prince se montra bientôt digne de son père.

Les premiers moments qui suivirent la mort du prince d'Orange n'en furent pas moins très-habilement mis à profit par le duc de Parme. Il reprit quelques unes des meilleures villes que tenait l'Union. Le prince de Chimay, qui trahissait secrètement depuis longtemps, saisit l'occasion pour livrer la cité de Bruges et abjurer la nouvelle religion, afin de se rendre par ce dernier acte encore plus agréable au maître à qui il se vendait. Gand bloqué de tous côtés, se rendit également, et les Espagnols, à qui il ne manquait plus qu'Anvers pour avoir achevé la conquête de tout le Brabant, purent tranquillement entourer cette dernière ville de forts et de circonvallations, s'emparer des camps et la resserrer si étroitement qu'il était impossible de la délivrer, à moins d'arriver promptement à son secours avec une armée tout entière.

Pendant ce temps-là, dans l'assemblée des États où l'on perdait le temps en vaines et interminables délibérations, on n'avait encore pu tomber d'accord que sur un seul point : c'est qu'il fallait se mettre sous la protection de quelque prince étranger assez puissant pour imposer à l'Espagne. Mais ceux-ci voulaient le prince Casimir, ceux-là la reine d'Angleterre, et d'autres le roi de France. On s'arrêta enfin à implorer l'appui de ce dernier, et l'on envoya à Henri III, une grande ambassade composée de trois députés de chaque province à la tête desquels était placé le prince d'Espinay. Cette députation, qu'il fallut faire protéger par quatorze navires de guerre, aborda en France où elle fut honorablement reçue et défrayée partout aux dépens du roi. Mais comme Sa Majesté redoutait par dessus tout la guerre, et que la cabale espagnole dominait jusque dans son Conseil, ordre arriva de la cour pour retenir les députés un mois entier à Senlis avant qu'il leur fût permis de passer outre.

En attendant, l'ambassadeur d'Espagne, employant tour à tour les

plaintes et les remontrances, même les menaces, et se faisant appuyer par la reine-mère, qui préférait de beaucoup la guerre civile à la guerre étrangère où l'on pouvait se passer d'elle, faisait tous ses efforts pour obtenir que la députation fût définitivement congédiée sans avoir été entendue. Quelques seigneurs cependant s'opposèrent à cette cabale anti-nationale, et le maréchal d'Aumont eut le courage de dire au roi : « Eh quoi! sire, êtes-vous donc le sujet du roi d'Espagne, que vous n'osiez entreprendre de recevoir dans votre royaume une ambassade sans son congé? Faut-il qu'un grand prince qui ne dépend que de Dieu, traite en cachette une action aussi glorieuse et aussi royale qu'est celle de secourir les opprimés; comme s'il traitait pour une conspiration infâme et un crime de rébellion ? »

Le roi ne put s'empêcher de rougir de sa faiblesse, et fit venir les ambassadeurs Flamands à Paris, où il les reçut avec toutes les apparences de la cordialité et de la satisfaction. Il prit leurs propositions par écrit, pour conférer, disait-il avec son Conseil ; et déjà les véritables Français se félicitaient de ce que par ce moyen la guerre allait enfin sortir de France. Ils pensaient en effet qu'un intérêt puissant et tout à fait patriotique attirant dans un pays étranger la plus grande partie des forces actives de la nation y entraînerait en même temps toutes les mauvaises humeurs du corps social, et en débarrasserait le reste du royaume. Mais cette joie ne fut pas de longue durée. La crainte qu'inspiraient les Guises, déjà prêts à se déclarer contre le trône, força le pauvre Henri III à venir, la larme à l'œil, dire à ces députés auxquels il avait déjà engagé en quelque sorte sa parole royale, qu'il ne pouvait plus accepter leurs offres ni les assister pour cette fois. Il leur donna cependant l'assurance qu'aussitôt qu'il aurait éloigné le danger qui menaçait son propre royaume, il ne les délaisserait pas, « et il les conjura de périr plutôt les armes à la main que de se rendre honteusement à ces *Maranes* d'Espagnols qu'il détestait de tout son cœur. »

Cette exhortation n'était pas tout à fait ce que les députés des Flandres se croyaient en droit d'attendre du pouvoir si renommé du roi de France ; aussi se retirèrent-ils tristement et sans répondre, et la France perdit pour longtemps l'occasion de réunir à son territoire ces riches provinces qui font partie de sa circonscription naturelle. « Henri III, disait à ce sujet la reine Marguerite, en faisant allusion aux mauvais traitements dont elle avait été victime, n'a de courage que contre les femmes. »

Il n'entre pas dans le plan de mes récits de dire comment la reine d'Angleterre refusa également la domination des Flandres qui lui fut offerte au refus du roi de France ; comment elle les prit cependant sous sa protection et y envoya le comte de Leicester; comment celui-ci s'en fit nommer gouverneur général sans avoir demandé le consentement de sa souveraine ; comment il se fit expulser honteusement par suite de son imprudence et de sa mauvaise administration ; comment enfin les États déférèrent le suprême commandement au jeune Maurice

fils du prince d'Orange, et comment ce grand homme, achevant ce que son père avait si bien commencé, parvint à assurer l'indépendance et la liberté de son pays. La France n'a pris aucune part à ces évènements et je ne reviendrai plus à l'histoire des Pays-Bas que quand sa liaison avec notre histoire nationale m'y rappellera absolument.

Les Guises cependant continuaient à profiter de toutes les conjonctures pour avancer la réussite de leurs projets. Ils mettaient à profit jusqu'à ces conférences mêmes que d'Épernon avait eues à Pamiers avec le roi de Navarre dans le but de l'amener à abjurer la nouvelle religion. Duplessis-Mornay, dans la crainte que les catholiques, en publiant à leur avantage, comme cela s'était vu quelque fois, ce qui s'était passé dans ces conférences, n'ébranlassent la foi des Églises, et surtout leur croyance dans le prince, crut bien faire d'en composer un livre avec toutes les raisons de part et d'autre. Ce fut précisément ce malencontreux livre qui donna lieu de répandre force calomnies contre les deux rois. « Ne voyez-vous pas, faisaient dire les Guises, que ce n'est pas pour convertir le roi de Navarre que d'Épernon a entrepris ce fameux voyage, mais plutôt pour le confirmer dans son hérésie et conclure avec lui et avec les huguenots un traité d'alliance pour la ruine de la vraie foi? Le résultat de ces conférences tel que les huguenots eux-mêmes l'ont fait imprimer prouve clairement que le soi-disant héritier de la couronne se fait gloire de persévérer dans son erreur; aussi, vous pouvez en être sûrs, s'il arrive jamais à s'emparer de cette couronne à laquelle le roi lui-même a l'inconcevable faiblesse de l'appeler, en lui frayant le chemin par l'oppression des princes catholiques (c'est sous ce nom que les Guises se faisaient alors désigner), les huguenots ayant la force en main nous massacreront tous. » (*Mém. de la Ligue*, t. I. — De Thou, t. IX, liv. 80, p. 200.)

Les émissaires de la Ligue allaient semant ces calomnies parmi les peuples, les prédicateurs les trompetaient séditieusement dans leurs chaires, les confesseurs les suggéraient à l'oreille de leurs pénitents; et pour preuve des sentiments hérétiques du roi lui-même, on ne manquait pas de rappeler la protection française que ce monarque avait accordée naguère à Genève, la capitale et le principal foyer du huguenotisme, l'ordre de la Jarretière que portait Henri III et qu'il avait reçu d'une reine huguenote, et enfin une prétendue ligue signée, disait-on, avec les princes de la confession d'Augsbourg. (Mézeray, t. III, p. 552.)

Au souffle de ces agitateurs, les zélés, les simples et les factieux commencèrent à s'émouvoir. On fit des assemblées catholiques aux champs et à la ville; bientôt on alla jusqu'à se nommer des chefs et à enrôler des soldats. La Ligue prit une attitude décidément hostile et menaçante. Prevôt, curé de Saint-Severin de Paris, Boucher, curé de Saint-Benoît, Launoy, chanoine de Soissons, (autrefois ministre protestant à Sedan d'où il avait été obligé de s'enfuir pour y avoir donné le scandale d'un ministre surpris en adultère), Charles Hotman, avocat, Compan, du corps des marchands, et l'orfèvre Crucé, furent les premiers qui ne crai-

guirent pas de se mettre en avant pour ce qu'ils appelaient « la cause de la vraie foi. »

Les premières assemblées se firent au collège Fortet, que pour ce sujet, on nomma le bureau de la Ligue. On ne se hasarda d'abord qu'avec précaution à parler aux bons bourgeois du but véritable de l'association, et l'on ne les initiait qu'après s'être bien assuré de leurs dispositions; mais pour faire naître ces dispositions, on se servait habilement des beaux mots de religion et de liberté; et ces mots magiques, semés à propos parmi un peuple déjà fatigué par les excès du gouvernement actuel, ne manquaient jamais de produire un effet merveilleux. Dans peu de temps le nombre des adeptes tant ecclésiastiques que séculiers atteignit des proportions formidables. Alors l'association convint d'établir seize des plus factieux d'entre ses membres, pour surveiller les seize quartiers de la capitale et faire rapport au Conseil de tout ce qui pourrait survenir et de tout ce qu'il était utile de provoquer dans l'intérêt du parti. Cette institution est devenue fameuse dans notre histoire sous le lugubre nom des Seize. Le conseil suprême avec lequel ces seize chefs étaient chargés de correspondre se tenait dans la maison des Jésuites, près Saint-Paul, et c'était de là que partaient toutes les instructions destinées à faire mouvoir ce grand corps. (*Journ. de Poulain dans l'Estoile*, t. I, p. 195.)

On envoya aussi des commissaires dans toute la France, pour y planter et y affermir les idées et les principes de la Ligue. La reine de Navarre elle-même, qui n'avait pu rentrer en grâce avec son mari, et qui détestait encore plus son frère depuis l'outrageux traitement que celui-ci lui avait fait subir, participait de tout son cœur à ces complots contre son frère et contre son mari. « Nous voyions, dit Turenne, un sien valet de chambre aller et venir sans cesse pour porter sa correspondance à Monsieur de Guise. Je donnai au dit roi son époux le conseil de faire prendre ce valet, de le mener à Pau, et soudainement lui faire confesser ce qu'il savait. Il fut en effet arrêté sur le chemin de Bordeaux par le capitaine Mazelière; mais on omit le principal, qui était de le faire chanter. La reine-mère, avertie pendant ce temps-là par une dépêche de sa fille, obtint du roi Henri III un ordre de relâcher le prisonnier, comme Français pris sur le territoire de France, et injustement entraîné dans une souveraineté étrangère. Il fallut obéir, et moi pour ma peine je ne recueillis que haine. » (*Mém. de Bouillon*, ad ann. 1584.)

Ainsi tous, jusque dans l'intérieur même de la famille royale, conspiraient au succès de la Ligue. Il ne restait plus qu'à faire confirmer par le Saint-Père le nom de Catholique que ce parti s'était d'abord donné de sa propre autorité, et de l'appuyer par l'infaillibilité du chef de l'Église. Un Jésuite, le Père Matthieu, se chargea d'obtenir cette sorte de consécration. Il porta les plans et les mémoires de toute cette machination à Rome; le cardinal de Pellevé les présenta au Pape en grande dévotion, le suppliant d'être le parrain de cette œuvre sainte, de lui donner sa bénédiction et de l'avouer pour sienne. Les cardinaux espa-

gnols et le roi Philippe l'appuyèrent de toute leur influence dans le sacré collége, en disant que c'était là véritablement l'œuvre de Dieu lui-même qui voulait par le meilleur de tous les moyens extirper radicalement l'hérésie. (Matthieu, *Histoire des derniers troubles*, liv. 1, p. 14, verso.)

On s'attendait bien que le souverain pontife, déjà engagé secrètement à donner des secours aux conjurés, s'empresserait d'accorder son approbation, d'autant que l'affaire, quel qu'en fût d'ailleurs le résultat, devait toujours amener nécessairement l'accroissement de son autorité spirituelle et temporelle. Et de fait Grégoire XIII se montra d'abord assez bien disposé ; mais après y avoir réfléchi plus mûrement, craignant d'alarmer les princes protestants et d'offenser tellement le roi très-chrétien qu'il fît ligue avec eux, il n'osa pas donner son aveu formel, ni publier la bulle qu'on sollicitait. Il se contenta de promettre verbalement qu'il aiderait et encouragerait la sainte Ligue autant que le permettraient la prudence et la charité.

Henri, à qui pourtant les renseignements ne manquaient pas au sujet de ce complot dangereux et que ses vrais amis pressaient d'étouffer « le monstre dans son berceau, » comme il l'aurait pu faire encore, trouva qu'il était plus commode de fermer les yeux, comme si le mal qu'on ne voit pas devait pour cela cesser d'être. On avait beau l'avertir que de tous côtés, on ne voyait que gens courant la poste par des chemins de traverse, que cavalerie et infanterie se dirigeant vers la capitale, qu'assemblées mystérieuses qui se faisaient dans les villes : la reine-mère, « qui voulait davantage mêler la fusée », lui persuadait que tous ces mouvements étaient causés uniquement par les appréhensions des catholiques au sujet d'un bruit qui s'était répandu touchant une ligue faite par les huguenots de France avec les protestants d'Allemagne, laquelle ligue avait, disait-on, pour but l'extermination des catholiques, mais que tout rentrerait dans l'ordre aussitôt qu'on se serait bien assuré que ceux de la religion ne songeraient point à troubler la paix.

L'intérêt qui faisait ainsi parler Catherine, c'est qu'elle s'était mise en ce temps-là à aimer passionnément les enfants de la duchesse de Lorraine sa fille ; et elle eût été bien aise de voir les choses se disposer de telle sorte que la couronne de France pût passer dans cette branche de sa famille, au cas que le roi vînt à manquer. C'était là ce que le duc de Guise lui faisait espérer et ce qu'il lui disait être l'unique but de toutes les intrigues qu'il remuait alors ; mais il la trompait ; et par suite elle aidait elle-même à tromper le roi son fils. (*Hist. de France de Châlon*, t. III, p. 168.)

Le crédule Henri s'abstint donc de prendre aucune précaution et de donner aucun ordre pour réprimer une si violente faction. Il crut en avoir assez fait, de défendre par un édit toute ligue secrète, assemblée et enrôlement de gens de guerre sous peine de lèse-majesté. Cet édit, que le roi, pour lors à Saint-Germain, envoya au parlement le onzième jour de novembre, fut enregistré avec un silence morne de la compa-

gnie, plutôt qu'avec approbation, parce que les plus sages de ce corps jugeaient que ce remède venait trop tard pour être suffisant et que le mal avait fait trop de progrès pour qu'il pût être guéri maintenant par des moyens aussi peu énergiques. (De Thou, t. IX, liv. 80, p. 201.)

Le roi de Navarre, qui jugeait beaucoup plus sainement que son royal beau-frère de l'importance des préparatifs des catholiques, ne se dissimulait pas qu'on allait incessamment en venir à une guerre ouverte. Depuis quelque temps déjà il avait envoyé à la Cour son fidèle Rosny qui lui transmettait des avis exacts de tout ce qui s'y passait, afin qu'il pût prendre de son côté les mesures les plus convenables à l'état de ses affaires, et il se tenait prêt à faire face à toute occurrence. (*Mém. de Sully*, liv. 3, p. 129.)

A cet effet il chercha d'abord à apaiser les discordes qui menaçaient de mettre en feu les provinces de son voisinage, et il parvint à calmer la colère du maréchal de Montmorency, tout disposé à commencer le premier les hostilités et à ne pas attendre qu'on vînt, comme il en était menacé, lui arracher par force son gouvernement de Languedoc. Le prince au reste n'oublia pas de se faire payer ce service. Outre cent mille écus dont le roi le gratifia, il obtint que les huguenots tiendraient une assemblée générale à Montauban pour y traiter entre eux de leurs intérêts, et que les places de sûreté seraient laissées entre leurs mains pendant deux années encore.

Quant au pauvre monarque, désirant à l'exemple des Guises se rendre favorable la populace, il s'efforça sérieusement pendant quelque temps de se plier aux exigences de ses sujets qu'il avait accablés d'impôts. Il retira d'un seul coup soixante-six édits bursaux déja publiés en parlement, rabaissa les tailles de sept cent mille livres et modéra ses grandes dépenses, en commençant par celles de sa table et de sa maison. De plus, pour donner satisfaction à l'opinion générale, laquelle accusait de malversation et de dilapidation ceux qui avaient des charges dans les finances de l'État, il établit au palais une Chambre à laquelle on donna le nom de Chambre Royale, et qui fut chargée de poursuivre et punir tous les délits de cette espèce. Cette nouvelle Chambre commença l'exercice de ses fonctions par le procès des trésoriers Habert et Jaupitre, « en quoi les gens de bien eussent pris grand plaisir, si on eût pressé ces éponges au profit du roi, et à la décharge de ses sujets; mais ce qu'on en tira fut absorbé par les autres sangsues de la Cour. » Aussi, quand on sut qu'il était permis aux coupables de se racheter moyennant certaines sommes, il devint clair pour tout le monde qu'on les recherchait plutôt pour avoir part au butin que pour empêcher à l'avenir de semblables brigandages. (*Journ. de Henri III*, 26 nov. 1584. — Mézeray, t. III, p. 335.)

Ces mesures tardives et inutiles ne changèrent donc en rien les sentiments qu'avait fait naître la mauvaise conduite antérieure du prince. Les Ligueurs continuèrent à le décréditer de plus en plus dans l'esprit des peuples par leurs médisances. Ils commencèrent même à faire

soutenir publiquement qu'il fallait le dégrader de la royauté. Il y eut des théologiens qui s'en vinrent établir qu'on a le droit de déposer le roi qui s'acquitte mal de son devoir. « Il n'y a, disaient-ils, que la puissance bien ordonnée qui soit de Dieu, toute autre puissance n'est plus qu'un brigandage contre lequel doivent s'armer tout à la fois le droit divin, le droit naturel et le droit social. Il est aussi absurde de garder un roi dépourvu d'entendement que de s'obstiner à prendre un aveugle pour guide. » Cette opinion s'était, disait-on, glissée jusque dans la sacrée faculté de théologie de Paris, et le duc de Guise aurait eu même la hardiesse de demander aux docteurs de la Sorbonne, s'ils se croyaient assez forts pour la faire prévaloir avec la plume, sinon qu'il se chargerait, lui, de la faire triompher par l'épée. (*Journ. de Henri III*, nov. 1584.)

A tout cela Sa Majesté continua de n'apporter qu'une inconcevable indifférence. Seulement un certain gentilhomme huguenot, nommé Belleville, ayant été trouvé porteur de quelques vers satyriques contre les débauches secrètes du cabinet royal, Henri le fit venir devant lui, et lui demanda pourquoi il s'était permis de le déchirer aussi outrageusement. « C'est, répondit audacieusement le libelliste, pour être l'interprète et la voix du peuple. — La voix du peuple, dit le roi, m'accuse de ne pas faire justice. Eh bien, en cette circonstance, je la ferai mieux que vous ne la désirez. » Il le livra au parlement qui le condamna à mort ; et comme si l'atrocité de son forfait l'avait dégradé, il fut, quoique noble, conduit à la Grève en tombereau avec la corde au cou, pendu devant l'Hôtel-de-Ville et son corps fut brûlé sur un même bûcher avec ses vers diffamatoires. Belleville était protestant et ne fut pas soutenu par les Guises.

CHAPITRE XIII

ARGUMENT : CONDUITE DU DUC DE GUISE. — IL QUITTE LA COUR. TRAITÉ DE LA LIGUE AVEC L'ESPAGNE AU CHATEAU DE JOINVILLE. PREMIERS MANIFESTES DE LA LIGUE. — DÉCLARATION DU ROI. ENTREPRISES DES LIGUEURS SUR VERDUN, TOUL ET METZ. AFFAIRE DE MARSEILLE. — AFFAIRE DE BORDEAUX. — AFFAIRE DE LYON. INCERTITUDES ET FAIBLESSES DU ROI. — CONFÉRENCES D'ÉPERNAY. CONDUITE DU ROI DE NAVARRE. LES LIGUEURS REPOUSSÉS EN POITOU, EN NORMANDIE ET DANS L'ORLÉANAIS. CONFÉRENCES DE NEMOURS. — TRAITÉ CONCLU AVEC LA LIGUE.

C'était une intrigue bien compliquée que celle que s'était engagé à mener à bonne fin le duc de Guise, en se mettant à la tête du parti catholique, et en voulant faire servir ceux qui le composaient aux vues de son ambition particulière. En effet, les divers membres de ce parti et ceux-là surtout qui pouvaient le soutenir efficacement avaient presque tous des intérêts différents et souvent opposés. L'habileté du duc sut pourtant pourvoir à cette difficulté presque insurmontable. Il trouva le moyen de ne faire connaître à chacun que ce qui cadrait évidemment à ses vues particulières. Au cardinal de Bourbon, instrument très-précieux entre ses mains, il faisait espérer le trône, à l'exclusion du roi de Navarre ; à Catherine il persuadait que son but n'était autre que de ruiner les princes du sang les uns par les autres, et les rendre ensuite assez suspects aux peuples pour que leurs prétentions au trône ne trouvassent plus le moindre appui dans la nation : qu'alors la couronne reviendrait sans contestation aux enfants du duc de Lorraine pour lesquels la reine-mère, comme on l'a vu, s'était subitement éprise d'un grand intérêt. (DE THOU, t. IX, liv. 81, p. 266 et suiv.)

A l'Espagne il faisait entendre que s'il paraissait travailler en faveur du cardinal et de la reine-mère, on ne devait pas le croire assez simple pour vouloir s'appuyer sur un vieux roseau fêlé tel que le cardinal, ni pour vouloir établir le droit imaginaire des fils du duc de Lorraine. Avec un prince tel que Philippe il sentait qu'il n'y avait pas de danger à se montrer un peu plus franc en cette circonstance. « Mon genou, disait-il, tient de plus près à mon corps que le bout de mon pied. Ce que je

cherche, c'est, je l'avoue, l'agrandissement de ma propre maison, et je suis persuadé que le meilleur moyen d'atteindre ce but, c'est de faire passer la couronne de France sur la tête du seul prince qui soit assez puissant pour la conserver et assez généreux pour récompenser dignement celui qui lui aura rendu un aussi grand service. » Guise encore dans cette circonstance, malgré cette franchise brutale en apparence, ne disait là que la moitié de ce qu'il pensait.

Initiés ou non aux derniers mystères de sa politique, il comptait comme lieutenants dévoués à seconder son entreprise, le duc de Mayenne et le cardinal de Guise ses frères, le duc d'Aumale et le duc d'Elbeuf, ses oncles, et son parent le duc de Mercœur, frère de la reine régnante, qui venait d'être nommé gouverneur de la Bretagne.

Avec l'argent que lui fournissait l'Espagne, il pouvait généreusement solder cette tourbe de prédicateurs incendiaires et de libellistes séditieux qui travaillaient activement sous ses ordres à allumer partout le feu de la révolte. Le plus actif de ces écrivains salariés fut un nommé Louis d'Orléans, avocat au parlement, qui publia en ce temps-là un discours, sous le nom d'un catholique anglais réfugié en France pour cause de religion. Le prétendu réfugié, sous prétexte de témoigner sa reconnaissance pour l'asile qu'il avait trouvé dans le royaume, exhortait les Français à se précautionner contre les entreprises des hérétiques et contre la tyrannie hypocrite de leurs fauteurs, les avertissant qu'ils courraient grand risque de subir la même persécution que celle sous laquelle gémissaient maintenant les catholiques d'Angletere.

Ce libelle fut comme un tocsin général à Paris et dans toutes les provinces du royaume. On ne parlait plus que des malheurs de l'Église fidèle de l'Angleterre, et de l'urgence d'éloigner des calamités semblables de l'Église fidèle de France. Des estampes effrayantes et représentant d'atroces supplices infligés aux martyrs de la vraie foi, furent répandues avec profusion parmi la populace. « C'est là, disaient des gens apostés, le sort qui nous attend dans notre belle patrie, si jamais le Navarrois hérétique et relaps monte sur le trône. »

L'effet d'un pareil moyen fut immense. Il fallut pourtant que l'ambassadeur d'Angleterre, dont la reine était indignement calomniée dans ces gravures, portât plainte au nom de son pays outragé pour qu'on songeât à prendre des mesures contre ce scandale public. Le lieutenant civil eut enfin ordre d'empêcher la publication de ces gravures et d'en poursuivre les auteurs. Les planches qu'on fut obligé de chercher longtemps furent enfin trouvées et saisies dans l'hôtel même du duc de Guise.

Le duc, sur l'avis réel ou simulé qu'on le voulait arrêter, venait de se retirer dans son gouvernement de Champagne. Ce départ était une véritable déclaration de guerre contre son souverain, car il avait juré au président Séguier, en se passant la main sur sa barbe, qu'on ne reverrait plus cette barbe-là à la Cour que quand elle serait toute grise. En effet il se rendit incontinent à son château de Joinville pour y renouveler le traité qu'il avait déjà fait avec le roi d'Espagne et s'assura d'une manière

plus précise des secours étrangers dont il avait besoin pour faire réussir ses projets. (Mézeray, t. III, p. 366 et suiv.)

Des plénipotentiaires de Sa Majesté catholique arrivèrent comme pour un traité entre des têtes couronnées. Le duc et son frère Mayenne, tant en son nom, que comme fondé de procuration du cardinal de Guise et des ducs d'Aumale et d'Elbeuf, stipulèrent au nom de la sainte Ligue. François de Roncerolles se porta comme procureur du cardinal de Bourbon qui prit dans l'acte le titre de premier prince du sang et d'héritier présomptif de la couronne, oubliant sans doute qu'en signant au mariage du roi de Navarre son neveu, il avait stipulé comme tuteur et curateur du jeune prince, la reconnaissance la plus formelle de ses droits éventuels au trône, dans le cas d'extinction de la branche des Valois. (Davila, t. II, liv. 7, p. 121.)

« La présente union, fut-il dit dans le préambule du traité, est formée dans le but unique de conserver en France la religion catholique que les huguenots attaquent soit ouvertement, soit sous main. Sa Majesté très-chrétienne ayant été inutilement et à plusieurs reprises suppliée d'extirper cette dangereuse hérésie, les catholiques français se sont vus dans la nécessité d'implorer les généreux secours du roi d'Espagne. Ils se croient d'autant plus fondés à recourir à cette démarche salutaire que celui, qui en se disant héritier légitime de la couronne, prétend s'en emparer après la mort du roi régnant, est déjà lui-même hérétique et relaps, et s'est déclaré hautement le protecteur de l'hérésie dans tout le royaume. »

On convint ensuite des articles suivants : — Que le cardinal de Bourbon était et serait regardé comme le légitime et le plus prochain héritier de la couronne de France, à l'exception de tous autres princes alors hérétiques et relaps ou fauteurs d'hérétiques ; — que ledit cardinal, en prenant possession du trône, ratifierait dans tout son contenu le traité de Cambray (1549), et s'engagerait par serment à en remplir toutes les clauses ; — qu'on ne souffrirait dans le royaume l'exercice d'aucun autre culte, que du culte catholique apostolique et romain, et qu'on exterminerait sans distinction tous ceux qui refuseraient de l'embrasser ; — que les décrets et règlements du Saint Concile de Trente seraient immédiatement reçus et proclamés par toute la France ; — qu'on renoncerait pour toujours et à jamais à l'alliance du Turc et que le nouveau roi s'obligerait par serment, tant en son nom qu'en celui de ses successeurs, à ne signer aucun traité qui pût porter préjudice à la chrétienté ; — que la France s'interdirait tous les armements qui auraient pour résultat de gêner le commerce de l'Espagne avec les Indes, et par contre, que pour fournir aux frais de la guerre que les catholiques français étaient dans l'obligation d'entreprendre contre les protestants, Sa Majesté catholique fournirait par mois, et tant que la dite guerre durerait, la somme de cinquante mille écus, à condition qu'on lui rendrait toutes les places de son royaume des Pays-Bas, dont les rebelles avaient pu ou pourraient s'emparer, à mesure qu'elles seraient recon-

quises. — Au cas où sa dite Majesté voudrait elle-même mettre des troupes sur pied, pour reprendre les dites places, il était convenu que les princes catholiques français lui fourniraient des secours d'hommes et de vivres, et qu'ils feraient tout leur possible pour remettre l'Espagne en possession paisible du dit royaume des Pays-Bas. — Il était également stipulé que le cardinal de Bourbon et ses successeurs, aussitôt qu'ils seraient montés sur le trône, seraient tenus de rembourser au roi d'Espagne tous les frais qu'il aurait faits pour cette guerre, et de rendre également aux dits princes catholiques français les sommes qu'ils auraient pu avancer ; — qu'il y aurait une alliance inviolable entre les deux couronnes et les princes catholiques qui se consacraient à la défense de la foi dans la France ; — qu'outre les cinquante mille écus promis, le roi catholique fournirait au besoin autant de troupes et d'argent qu'il en serait nécessaire pour l'avancement de la religion ; — que si quelque prince catholique autre que ceux dont il était question dans le présent traité voulait entrer dans la Ligue, il pourrait y être admis du consentement des parties, mais qu'on ne pourrait traiter ni directement ni indirectement avec le roi de France, ou quelque autre souverain que ce fût, au préjudice de l'intérêt commun. — On décida ensuite que pour éviter les troubles que les hérétiques pourraient exciter, s'ils étaient instruits de ces conventions, elles seraient soigneusement tenues secrètes. — On ajouta, que comme on était persuadé des bonnes intentions du duc de Mercœur et du duc de Nevers, on allait laisser en blanc la place de leur signature pour qu'ils n'eussent plus qu'à l'apposer ; puis on fit deux copies de ce traité : l'une fut remise au roi d'Espagne ; les princes ligués devaient garder l'autre.

Les agents espagnols firent incontinent toucher l'argent promis au duc de Guise qui en avait déjà touché bien d'autre de la même source, et il se mit à le répandre et à le prodiguer, de telle sorte qu'il en offrait même à ceux qui ne le demandaient pas, pour tâcher de s'en faire des créatures. « Or il se trouva bien peu de gens qui ne fussent à vendre, le tout était de les payer à leur mot. »

Avec cet argent le duc enrôla aussi des soldats dans les provinces qui étaient le plus à sa discrétion, et en même temps il manda au colonel Louis Pfiffer, qui avait beaucoup de crédit dans les cinq petits cantons de la Suisse, de lui faire des levées de lansquenets. Il chargea aussi Bassompière de lui assembler des reîtres en Allemagne. Le capitaine Saint-Paul, qui s'était déjà fait une réputation de courage dans les dernières guerres, fut destiné à commander les troupes françaises. Quant à la noblesse de Champagne et de Bourgogne, qui au premier bruit de ces mouvements, se rendit en foule auprès du duc, sans savoir encore à quel usage elle devait être employée, Guise se chargea de la conduire lui-même, avec le duc de Mayenne et le duc d'Elbeuf.

En même temps le cardinal de Bourbon, sous le nom et avec l'assentiment duquel on avait conclu le traité pendant qu'il était encore à la cour de Henri III, prétexta qu'il était tenu en conscience d'aller passer

le carême dans son diocèse, et il partit pour son château de Gaillon qui n'est pas éloigné de Rouen. Ce fut là qu'il reçut les députés de la noblesse ligueuse de Picardie qui vinrent le prendre, et le proclamant leur chef, le conduisirent en grande pompe à Péronne.

Le roi reçut bientôt de tous les points de son royaume des nouvelles alarmantes de ce qui se tramait contre son autorité. On ne parlait que de levées faites sans ordre du souverain, d'assemblées que la noblesse tenait dans toutes les provinces. Soudain une première proclamation parut au nom de la Ligue. Dans cette pièce, qui ne portait à la vérité aucune signature, on accusait les favoris d'être les auteurs de tous les maux qui désolaient le pays. On les appelait fauteurs d'hérétiques, sangsues du peuple, ennemis de la noblesse et de l'autorité légitime des parlements. On les accusait d'avoir ôté aux grands de l'État la connaissance des affaires et les fonctions de leurs charges, et l'on protestait qu'on ne prenait les armes que pour réformer d'aussi criants désordres, rendre l'autorité aux mains qui seules avaient le droit d'en disposer, et la liberté de respirer au pauvre peuple écrasé. Tout cela pouvait être vrai, mais il manquait le principal ingrédient, celui seul qui, en ce temps-là, avait le pouvoir de remuer les masses. Il n'était nullement question de religion dans cette proclamation et c'était un tort capital : la faute fut réparée. (*Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 50 et suiv.)

Une seconde proclamation fut lancée immédiatement. Celle-ci était signée du cardinal de Bourbon lui-même, au nom des princes, prélats et grands officiers de la couronne dont il se disait assisté. Cette fois on n'oublia pas de mettre l'intérêt de la foi catholique en avant, et l'on rapporta tout ce qui se faisait de mal à la cour par l'entremise des favoris, au dessein bien arrêté de détruire le culte de Dieu, de favoriser les huguenots, de placer l'hérésie sur le trône et de faire en France exactement ce qui avait été fait en Angleterre. On finissait, assez habilement en suppliant la reine-mère d'employer le reste de crédit que les favoris lui avaient encore laissé sur l'esprit du roi son fils, à ouvrir les yeux de ce prince abusé. Du reste on jurait de ne poser les armes qu'on se voyait dans la dure nécessité de prendre, que quand la bonne cause aurait triomphé, ou que quand le dernier de ceux qui se consacraient à cette œuvre aurait perdu la vie pour le service de Dieu et de son pays. (*Mémoires de Nevers,* t. I, p. 657. — *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 50 et suiv.)

Henri manquait de courage pour s'opposer aux progrès d'une faction devenue déjà trop puissante ; il se contenta encore, d'employer les moyens méticuleux de sa politique ordinaire. Le vingt-neuvième jour de mars, il publia un édit par lequel il diminuait d'abord pour cette année, l'impôt d'une somme de deux cent cinquante mille écus. C'était comme une excuse et un palliatif de ce qu'il se croyait dans la nécessité de prescrire pour sa défense personnelle. Il défendait ensuite de faire dans le royaume aucune levée de gens de guerre sans son autorisation expresse, et enjoignait aux gouverneurs des places et provinces d'arrêter

ceux qui violeraient cette défense, ordonnant à cet effet de sonner le tocsin au besoin pour courir sus aux délinquants. Il commanda aussi d'enrôler quelques troupes en Suisse et en Allemagne pour son compte, mais la plupart de ces troupes furent interceptées au passage par l'armée des Ligueurs. (*Mém. de la Ligue,* t. I, p. 137.)

Sans s'en inquiéter davantage, le monarque retomba dans son inconcevable apathie. Il faisait alors faire des prières publiques et des processions pour obtenir de la bonté de Dieu un héritier mâle de son sang. Un autre objet l'occupait encore, c'était de régler le costume que devaient porter ceux que leur service approchait de sa personne. Ils devaient tous être vêtus de velours noir avec des bonnets de la même étoffe au lieu de chapeaux, et porter une chaîne d'or au col. Les conseillers d'État ne devaient paraître au conseil qu'en robes de velours violet. Il fit à ce sujet publier et imprimer de beaux règlements dans lesquels il prescrivait aussi l'ordre et les heures des entrées, tant en son logis qu'en ses antichambres, chambres et cabinets pour tous ceux qui y ont affaire, chacun selon son rang et sa qualité. (Davila, t. II, liv. 7, p. 137. — *Mém. de Chiverny,* ad ann. 1585.)

Il eut à cette époque le bonheur de trouver une occasion toute particulière pour déployer son goût pour ces détails d'étiquette et de cérémonial. La reine d'Angleterre venait de lui envoyer les insignes de l'ordre de la Jarretière par une ambassade à la tête de laquelle était le comte de Warwick. Elle faisait dire en même temps à son bon beau-frère, comme elle l'appelait, que s'il voulait prendre les Flandres sous sa protection et empêcher l'Espagnol d'y redevenir maître, elle s'offrait à contribuer pour un tiers dans les frais de cette guerre. Henri ne voulut faire aucune attention à cette dernière offre, mais il s'empressa de célébrer par des fêtes brillantes et coûteuses sa réception dans l'ordre étranger, dont la décoration devait ajouter à l'élégance de son costume. (*Journ. de Henri III,* fév. 1585.)

Ce fut aussi vers ce temps-là qu'on le vit adopter avec passion un nouveau jeu d'enfant. A la place de la sarbacanne qui avait fait précédemment ses délices, mais dont il ne voulait plus entendre parler, depuis que Saint-Luc en avait fait pour l'effrayer, l'usage dont j'ai parlé plus haut, il s'était adonné à l'exercice du bilboquet. On ne le voyait plus guère qu'un bilboquet à la main, et à l'exemple du prince, D'Épernon, les autres favoris, les courtisans et les pages jouaient partout et même dans les rues, du bilboquet. Ce joujou était devenu une partie indispensable de l'attirail d'un homme de bon ton.

Cependant tout était déjà en combustion dans un grand nombre des provinces de la France et les Ligueurs commençaient hautement à se déclarer partout. La Châtre avait livré Bourges à la Ligue; d'Entragues, après avoir chassé tous les royalistes d'Orléans, s'était entièrement emparé de cette ville. Brissac avait fait entrer dans le parti Angers, et les autres places de son gouvernement; d'Elbeuf réunissait des troupes dans le Gâtinais. Le duc de Mercœur avait fait soulever la Bretagne et une

partie du Poitou, et Mayenne avait pris la ville et le château de Dijon, en débauchant la fidélité du sieur Drée lieutenant de Messire de Tavannes, « auquel lieutenant il avait promis deux mille écus et n'en donna que mille. » On savait de plus que les Parisiens avaient envoyé trois mille écus pour contribuer à l'entretien des troupes de l'union catholique, que les Seize et les autres chefs faisaient acheter secrètement des armes et en faisaient des amas dans l'hôtel de Guise et ailleurs pour s'en servir au besoin. Enfin on apprit tout à coup que le duc lui-même travaillait à se rendre maître en Lorraine des Trois Évêchés qui depuis la guerre d'Allemagne appartenaient à la France. (*Mém. de Tavannes*, ad ann. 1585. — *Journal de Poulain, dans l'Estoile*, t. I, page 194.)

Sa première entreprise fut sur Verdun. Ludieu, qui commandait pour le roi dans cette place, exigea de la garnison un nouveau serment de fidélité et établit des gardes réglées à toutes les portes ; car il avait eu avis qu'il se tramait quelque chose contre la sûreté de cette ville qui lui était confiée ; mais les troupes de la Ligue n'eurent qu'à se montrer, les catholiques qui étaient dans Verdun et auxquels on fit croire que le commandant venait d'appeler les huguenots pour massacrer les habitants coururent aux armes pour la défense de leur religion, forcèrent Ludieu à se retirer dans sa maison et ouvrirent les portes aux Ligueurs. Guise, qui entra en triomphe, afficha la générosité. Il facilita au commandant vaincu les moyens de sortir sain et sauf, et lui permit d'aller porter à la Cour la nouvelle de l'évènement qui l'avait chassé de son poste.

La Ligue n'eut pas plus de peine à se saisir de Toul. On persuada également aux bourgeois que c'était pour la défense de la religion et ils s'empressèrent de rendre la place. Guise y donna rendez-vous à toutes les troupes du parti qui seraient en état de se joindre à lui, et il se trouva bientôt à la tête d'une armée de douze mille hommes.

Metz restait encore à prendre, et l'armée du duc se croyait plus que suffisante pour faire cette conquête ; car on s'était ménagé des intelligences parmi une bonne partie des officiers catholiques qui commandaient dans l'intérieur. Mais d'Épernon, averti du péril que courait cette place importante, y envoya Montpesat, avec ordre de faire sortir tous ceux des habitants et de la garnison dont on croyait avoir lieu de se défier. Cette mesure, qui fut exécutée avec rigueur et adresse, déconcerta les Ligueurs, et le duc de Guise, perdant l'espoir de réussir, crut devoir ramener ses troupes en Champagne.

« Je m'en vais maintenant tout doucement à Châlons, écrivait-il alors au duc de Nevers, et là je donnerai de belles paroles pour entretenir, et me tiendrai clos et couvert. » Il n'était pourtant pas lui-même à cette époque tout à fait rassuré sur le résultat de ses tentatives. « Que ferez-vous, lui demandait Nangis, si les troupes du roi viennent subitement, comme elles le peuvent, attaquer votre armée ? Je me retirerai au plus vite en Allemagne, répondit-il ; mais j'espère qu'elles ne viendront pas et me laisseront tout le temps d'agir. » (*Mém. de Nevers*, t. I, p. 148. — *Mém. de Nangis*, ad ann. 1585.)

En passant par Péronne, il prit avec lui le cardinal de Bourbon dont les titres, réels ou non, servaient merveilleusement à masquer son ambition personnelle. Il eut soin de l'entourer d'une cour nombreuse et lui-même était le premier à traiter ce vieillard crédule avec tout le respect dû à l'héritier présomptif de la couronne. Il vint avec lui s'établir à Châlons dont il fit son quartier général. Son dessein, en se rapprochant aussi près de la capitale, était de se rendre redoutable au roi et de l'obliger par là à rechercher un accommodement dont il se flattait de pouvoir tirer bon parti.

Sur ces entrefaites on apprit à la cour que les Ligueurs venaient d'essayer aussi une entreprise sur Marseille. Le duc de Nevers, depuis qu'il avait été forcé de se démettre de son gouvernement de Piémont lorsqu'on rendit Pignerol et Savignan à la Savoie, avait inutilement sollicité quelque autre gouvernement en France. Ses liaisons avec les Guises avaient toujours détourné le roi de lui confier un semblable emploi. Il résolut de prendre lui-même ce qu'on s'obstinait à lui refuser, et pour cela il avait jeté les yeux sur la Provence, où il est aisé de se faire obéir et de se maintenir, quand on est une fois maître de Marseille. Il se rendit donc à Avignon, faisant courir le bruit que sa santé l'obligeait à aller aux bains de Lucques, et que de là il se rendrait à Rome où l'appelaient quelques affaires à régler avec le duc de Mantoue, son frère. Quatre galères du duc de Florence, bien armées et chargées d'hommes de guerre, s'approchèrent de Marseille, sous prétexte de servir d'escorte au duc, dans la traversée, parce que les corsaires turcs couraient alors la Méditerranée. (*Mém. de la Ligue*, t. I, p. 73 et suiv.)

Un nommé Dariès était alors second consul de la cité et exerçait la principale autorité, en l'absence du sieur D'Arène, premier consul, en ce moment député en cour pour les affaires du pays. Cet homme entreprenant et dévoué à la Ligue n'hésita pas à servir les projets du duc de Nevers, et dès que les galères italiennes eurent pris leur poste hors de la chaîne du port, il se mit à soulever le peuple contre les religionnaires, publiant qu'ils veulent s'emparer de la ville, et qu'il a reçu du roi l'ordre de leur courir sus. Il commande à tous les bourgeois de porter une croix blanche au chapeau, et marche lui-même dans les rues avec ce signe de sédition; puis, quand il a mis tout en combustion et fait quelques prisonniers parmi les principaux d'entre les huguenots dont plusieurs furent mis à mort par ses ordres, il se saisit du fort Notre-Dame de la Garde qui est sur le port, et mande à de Vins, chef des Ligueurs de Provence, de lui amener toutes les troupes qu'il pourrait réunir. Il écrit en même temps au grand prieur de France, gouverneur de Provence, « que la ville de Marseille ne reconnaît plus maintenant pour maître que le roi des rois. »

Ces fières paroles venaient beaucoup trop tôt. De Vins n'eut pas le temps d'arriver. Le commandant des galères florentines, craignant de compromettre, par une démarche trop précipitée, son maître avec la puissance française, jugea prudent d'attendre que la révolte se fût

mieux dessinée pour prendre un parti, et n'osa pas entrer dans le port.

Pendant ce temps-là, un personnage nommé Bousquier, que sa vénérable vieillesse et sa prudence éprouvée avaient rendu cher à tous les partis harangua le peuple et fit tomber les armes des mains des deux factions déjà prêtes à s'entr'égorger. Il demanda à Darièz de montrer l'ordre royal en vertu duquel il prétendait agir. Celui-ci, dans l'impossibilité de fournir cette pièce qui n'existait pas, chercha à gagner l'honorable citoyen par de belles promesses, à quoi n'ayant pu réussir, il tenta à plusieurs reprises de le faire assassiner.

Mais Bousquier, rassemblant les bourgeois qu'il avait déjà pu ramener à leur devoir, le fit arrêter lui-même avec un certain Boniface, son complice et son confident. Ce dernier au reste venait de se rendre coupable d'un fratricide. Il avait profité des troubles pour faire assassiner son frère aîné, dont il convoitait la jeune épouse et le riche héritage. Les deux prisonniers furent conduits à l'Hôtel-de-Ville, et le lendemain, à la pointe du jour, Monseigneur le Grand Prieur de France, « qui n'aurait osé venir à Marseille, durant le grand tumulte, » s'y rendit en poste. Il fit faire le procès à Darièz et à Boniface, qui furent condamnés à être pendus, et la sentence fut exécutée la nuit même aux flambeaux, à l'heure de minuit. « Le lendemain fut faite une belle procession en la ville pour le bon succès que Dieu y avait donné, et le peuple criait de tous côtés: Vive le Roi ! Vive la France ! Monsieur de Nevers en fut pour ses démarches inutiles, et Monsieur de Vins, chef de la Ligue en Provence n'y prit qu'une seule bicoque, bien qu'il fît grand montre de ses doubles pistoles d'Espagne. » (Mézeray, *ubi sup.* — *Mém. de la Ligue*, t. I, p. 75.)

Le duc, voyant son entreprise manquée, continua son voyage pour l'Italie, d'où il écrivit soudainement à Monsieur de Guise qu'il renonçait à la Ligue. Voici comment il raconta lui-même la cause qu'il lui plaît d'assigner à cette dernière démarche. Les théologiens jésuites du cardinal de Bourbon l'avaient, disait-il, souvent assuré que la Ligue était juste et sainte et que le Saint Père lui-même l'approuverait par une bulle. Sur cette assurance il consacra d'abord de grand cœur à l'entreprise ses services et son dévouement, et il se vante avec raison de n'avoir pas été inutile à l'organisation du complot. Mais à la fin il demanda, pour satisfaire aux scrupules de sa conscience, qu'on lui fît paraître cette bulle tant promise. Le Père Matthieu, jésuite, qu'on avait surnommé « le courrier de la Ligue » parce qu'on le voyait continuellement courir en poste sur la route de Paris à Rome et de Rome à Paris, fut en grande diligence trouver le Pape à ce sujet, mais il ne rapporta que des lettres pleines d'ambiguité; et pour excuse, Sa Sainteté faisait dire, qu'elle n'était pas tenue encore de rendre cette confirmation publique, de peur que les protestants d'Allemagne ne formassent une contre-ligue avec ceux de France. Le duc se borna alors à demander un simple bref ou même une lettre de Sa Sainteté, jurant sur sa foi et son honneur qu'il ne montre-

rait jamais cette pièce à personne. Le jésuite retourna au Saint Père, et le Saint Père n'accorda rien de plus. Le duc alors répondit que si l'on ne voulait pas se fier à lui au sujet du secret qu'il avait promis de garder, on envoyât au moins l'assentiment qu'il demandait au légat d'Avignon afin qu'il pût seulement le voir. Matthieu fit un troisième voyage; et cette fois, Sa Sainteté répondit qu'elle ne donnerait ni bulle, ni bref, ni lettre, parce qu'elle ne voyait pas encore assez clair dans cette affaire. Cette dernière réponse confirma tout à fait le scrupule de Monsieur de Nevers, et il se décida à abandonner tout à fait un parti que le Pape refusait de légitimer par son autorité. (De Thou, t. IX, liv. 81, p. 295.)

Les mêmes événements qui avaient failli soustraire Marseille au pouvoir royal se passaient presque en même temps à Bordeaux. Outre que cette ville avait toujours été fort catholique, les prédicateurs des jésuites y avaient extrêmement échauffé le zèle des habitants contre les huguenots, et par suite la Ligue y avait trouvé un grand nombre d'adhérents. Ils se crurent enfin assez forts pour livrer la place au parti des Guises. Les uns devaient se saisir des portes et des remparts; les autres dresseraient des barricades de rues en rues et en s'approchant successivement de la demeure du maréchal de Matignon, commandant de la province, afin de l'y cerner et de l'obliger ensuite à leur quitter la ville. (Mézeray, *ubi sup.*)

Ce plan était déjà en pleine exécution et les barricades se poussaient en avant avec une grande activité. Matignon n'en fut instruit que par le bruit qui se faisait déjà autour de sa maison. Aussitôt qu'on eut pu reconnaître le danger, les plus timides des siens lui conseillaient de monter bien vite à cheval et de se sauver par une porte de derrière. Mais lui, sans s'étonner, prend une baguette à la main et sort à pied avec un visage serein comme pour se promener; il s'avançe doucement vers les insurgés, et par son air de confiance et ses paroles pleines de bonhomie, il fait lever le mousquet à ceux qui défendaient la première barricade; et commande tranquillement à deux de ses gens de détourner les deux barriques dont elle était composée. Il marche ensuite à la seconde, et d'un ton tout aussi paisible il engage et détermine ceux qui l'avaient construite à la défaire; il pénètre par le même moyen à travers la troisième et la quatrième qui s'ouvrent devant lui; puis, sa suite, d'abord peu nombreuse, se grossit de tous ceux qu'il ramenait par son sang-froid et par ses raisons empreintes de bienveillance.

Pendant ce temps-là, quelques-uns des siens reprenaient une des portes de la ville et faisaient entrer quelques compagnies et deux cornettes de cavalerie qui avaient été cantonnées dans le voisinage. Alors Matignon, sentant qu'il avait maintenant la force en main, fit poser des corps de garde aux points mêmes qu'avaient occupés les factieux et ordonna de mettre en prison les mutins.

Ce fut alors parmi les bourgeois à qui dissimulerait le plus adroitement la part qu'il avait prise à cette tentative avortée. Le maréchal fit semblant de n'avoir rien remarqué et accueillit toutes les raisons qu'on

lui donna. Il accepta même de la meilleure grâce du monde les banquets auxquels les principaux de la ville s'empressèrent de l'inviter.

A son tour, il voulut leur rendre les civilités qu'il en avait reçues et il fit préparer un grand festin. Il avait placé à toutes les portes de son logis des gardes avec l'épée seulement, et ils avaient ordre d'accueillir les conviés avec beaucoup de civilités, mais de ne laisser sortir personne. Les principaux membres du parlement et les premiers de la ville s'y trouvèrent; le sieur de Vaillac, gouverneur du Château Trompette où la ville entretenait une garnison bourgeoise, eut l'imprudence d'y venir comme les autres.

Après le dîner, le maréchal leur lut une lettre du roi, qui entre autres instructions, portait l'ordre de se saisir du Château Trompette et d'y mettre garnison royale, pour que cette citadelle ne pût plus à l'avenir servir de point d'appui à la rébellion. Vaillac déconcerté voulut faire quelques observations. Matignon refusa de l'entendre. « Vous êtes déjà mon prisonnier, lui dit-il, et votre château est déjà investi par mes ordres. »

En même temps il le mène avec lui devant la place assiégée et fait sommer la femme du pauvre gouverneur, qui était restée dans le château, d'avoir à le lui rendre sans retard, si elle veut sauver les jours de son mari. « Qu'il périsse, dit-elle, si telle est la volonté de Dieu; je veux du moins conserver intacts son honneur et l'honneur de ses enfants. » Cependant, quand elle vit qu'on faisait venir des canons de la ville et qu'on mettait en avant, comme pour servir de gabions contre le feu des assiégés, son mari et les plus illustres personnages de Bordeaux, elle comprit qu'une plus longue résistance ne serait qu'une périlleuse obstination, et elle ordonna d'ouvrir les portes.

Le gouverneur du Lyonnais, Mandelot, crut devoir imiter cette ruse de Matignon pour s'emparer aussi de la citadelle de Lyon ; mais Mandelot, tout au contraire du maréchal, agissait dans les intérêts de la Ligue. On sait que cette citadelle, commencée sous le règne de Charles IX, avait été bâtie pour défendre la ville contre les entreprises des huguenots. Le commandement en avait été confié à Saluces avec lequel Mandelot s'accordait très-bien ; mais depuis peu le duc d'Épernon, désirant joindre le gouvernement du Lyonnais à celui du Dauphiné, pour en gratifier son frère aîné, et n'ayant pu faire consentir Mandelot à cet arrangement, avait en attendant, obtenu de Saluces la cession de son commandement de la citadelle en faveur d'un nommé Lepassage, homme qui lui était certainement dévoué.

Mandelot comprit que ce changement ne tendait qu'à lui susciter des embarras et des contrariétés, pour le forcer à résilier son poste, de guerre lasse. Il invita Lepassage à venir le trouver, sous prétexte qu'il avait à lui communiquer un ordre du roi, et fit en même temps courir le bruit parmi les catholiques de Lyon, que d'Épernon avait comploté par le moyen du gouverneur de la citadelle de livrer leur ville aux huguenots. Pendant donc que Lepassage s'était tranquillement rendu à l'invi-

tation du commandant de Lyon, le peuple, ému par les fausses craintes qu'on lui avait habilement inspirées, courut en armes à la citadelle dont la garnison n'avait plus de chef pour la conduire. L'attaque se fit par un bastion qui n'était pas encore achevé, et en même temps un capitaine des arquebusiers de la ville, qui connaissait une ancienne caverne pénétrant sous les remparts, s'introduisit par là jusque dans le cœur même de la place.

La citadelle toute entière fut si promptement démolie, qu'il n'en restait plus pierre sur pierre quand le roi reçut la première nouvelle de ce qui venait de se passer. Ce fut un grand déplaisir pour Sa Majesté, qui regardait la ville de Lyon comme extrêmement nécessaire au maintien de sa tranquillité, puisque c'était le seul passage par où il pouvait encore faire entrer les Suisses dans le royaume ; les Ligueurs s'étant déjà rendus maîtres des autres passages, par la Champagne et la Bourgogne. Mais l'état des affaires le contraignit de dissimuler son mécontentement. Il fit mine d'accueillir la justification de Mandelot qui lui fut présentée par Monsieur de Villeroy. Or, Villeroy ménageait alors le mariage de son fils avec la fille du gouverneur de Lyon, et comptant bien que ce gouvernement serait la dot de la future, il n'était pas fâché de le voir débarrassé d'une aussi fâcheuse entrave que l'était la citadelle dont le peuple venait de disperser les débris. (Davila, t. II, liv. 7, p. 163.)

Ainsi le pauvre roi, au milieu de toutes ces menées dont la plupart étaient de graves atteintes portées à son autorité, ne savait plus ni à qui se fier, ni à quel parti s'arrêter. Il se voyait chaque jour abandonné par ceux qu'il avait cru les plus fidèles. Ceux qu'il avait le plus comblés de bienfaits s'étaient tournés du côté de la Ligue ; tels étaient d'Entragues, Saint-Luc, le jeune Lansac et un grand nombre d'autres, mécontents du crédit excessif et de l'élévation du duc d'Épernon. Ceux qui restaient encore autour de sa personne se montraient froids et abattus, ou dans les conseils qu'ils lui donnaient, ils ne consultaient que leur intérêt particulier. Or, il s'en fallait, comme on sait, qu'il pût trouver en lui-même la vigueur et la fermeté qu'il eût fallu pour faire face à des circonstances aussi critiques. (Davila, t. II, p. 165.)

Il se montra faible et soumis devant ceux qui lui parlaient les armes à la main ; on avait même de la peine à le faire sortir d'une cellule de capucin où il s'imaginait gagner la protection du ciel par des prières. Dans une réponse qu'il fit enfin aux manifestes de la Ligue, notamment à celui qui avait été publié au nom du cardinal de Bourbon, il descendit jusqu'aux excuses, « comme si, les rôles étant intervertis, le souverain eût échangé sa qualité contre celle de sujet. » (Matthieu, *Histoire d'Henri III*, t. VIII, p. 449. — *Mém. de la Ligue*, t. I, p. 129.)

Son conseil, s'il le consultait, ne pouvait qu'ajouter encore à ses incertitudes. Il se composait malheureusement pour lui de trois partis bien tranchés. Les uns, comme Villequier, d'O et Chiverny, tenaient pour le parti des Guises avec lequel ils étaient plus ou moins unis d'intérêts.

Un intérêt opposé portait les autres à ne chercher que l'abaissement et même la ruine de cette famille ambitieuse, et à la tête de ceux-ci était le duc d'Épernon. Les troisièmes appréhendaient surtout qu'on en vînt à une rupture ouverte et de ce nombre étaient Bellièvre et Brûlard. Pour Villeroy, qui se piquait de prudence, comme il voyait les affaires excessivement embrouillées, il s'abstenait depuis quelque temps d'y prendre part sous prétexte d'une fièvre quinte dont il était souffrant. (Mézeray, p. 345.)

D'Épernon, qui continuait d'être le favori en titre disait bien à son maître qu'il fallait sans retard marcher vers la Champagne et attaquer l'ennemi, avant qu'il eût eu le temps de réunir toutes ses forces ; que la présence de Sa Majesté dissiperait cet amas de factieux comme le soleil du midi dissipe les brouillards. Il ajoutait, que pour couper court désormais à tous les projets turbulents et à l'ambition des Guises, il fallait que Sa Majesté appelât auprès d'elle le roi de Navarre, son héritier présomptif ; qu'il ne serait pas mal même, de faire quelques concessions aux huguenots pour pouvoir se servir d'eux à toute extrémité.

Mais la reine-mère, qui voyait d'une toute autre manière, représentait que d'aussi brusques moyens achéveraient indubitablement de ruiner tout à fait les affaires du roi ; que la Ligue était maintenant devenue trop redoutable, pour qu'on pût la détruire par la force. Afin de mieux donner croyance à ces assertions, elle citait ou supposait chaque jour « de chaudes nouvelles de la puissance du duc de Guise, des progrès alarmants que faisait son parti dans toutes les provinces, des armements effroyables que préparait le roi d'Espagne, pour le soutenir, sans oublier que la ville de Paris elle-même était déjà toute prête à se révolter par les menées des Ligueurs. » (Mézeray, p. 346.)

Sans doute, il y avait beaucoup de vrai ; mais l'astucieuse Catherine, secondée par un nommé Poulain, dont on nous a conservé le journal, et qui lui apportait, disait-on, d'heure en heure les nouvelles de la rue, ne manquait pas d'ajouter aussi beaucoup du sien, pour mieux accommoder les choses et les faire cadrer à la réussite de ses projets, si bien que le roi épouvanté, n'osait plus maintenant ni demeurer dans sa capitale, ni en sortir, persuadé qu'il était en quelque sorte assiégé dans son palais.

Encore ne savait-il si ses gardes et ses domestiques restaient autour de lui pour le défendre ou pour le trahir et l'empêcher de s'échapper.

C'est alors que le duc d'Epernon lui fit adopter la mesure de s'environner d'une garde secrète composée de quarante-cinq gentilshommes. Or, comme le duc d'Épernon était lui-même Gascon, les gentilshommes de cette garde furent tous Gascons, au demeurant tous gens de main, et disposés à faire sans aucune objection ce qu'on leur demanderait. Ce corps, dont l'existence ne demeura pas longtemps secrète, fut désigné par le nom de la bande des Quarante-Cinq.

Catherine, voyant enfin son royal fils aussi effrayé qu'elle le désirait, lui fit suggérer qu'il serait nécessaire d'apaiser le duc de Guise, avant

qu'il ne fût complètement décidé à se servir de tous ses moyens, et elle offrit son entremise que le malheureux monarque s'empressa d'accepter. Elle partit donc pour aller trouver le duc à Epernay, menant avec elle Saint-Gelais, Brûlard et Pierre d'Espignac, archevêque de Lyon. Tous ces conseillers étaient bien loin d'être hostiles à la Ligue et l'archevêque surtout, qui avait été protestant d'abord, se montrait, depuis sa conversion, le plus ardent adversaire de ses anciens frères en religion. Etait-ce par conviction ou par intérêt? Le fait est qu'il était homme d'esprit, et de plus de goûts si coûteux que les revenus de son archevêché étaient loin de lui suffire.

Une des choses que le roi avait le plus à cœur, c'était que les Ligués déposassent avant tout les armes et qu'on n'entrât en négociation qu'après cette première condition remplie ; mais la reine-mère et les conseillers dont elle s'était fait accompagner, ayant une idée différente, s'arrangèrent pour éluder la volonté royale. Au lieu de presser ce point qui eût terminé l'affaire, on se mit à disputer chaudement sur des sujets de nulle importance qui ne touchaient aucunement le fond de la question. Cela donna au duc le temps de réunir autour de lui toutes celles de ses troupes disponibles qui ne l'avaient pas encore rejoint et d'attendre que ses Allemands eussent passé la frontière. Quand il se vit assez fort, il signifia sans détour que ses amis et lui perdraient plutôt la vie que de mettre bas les armes, avant qu'on eût fait droit à toutes leurs demandes; puis, rompant toute autre discussion, il accorda seulement quatre jours, pour avoir une réponse définitive, et il profita de cette espèce de trêve qu'il daigna donner pour aller au-devant de ses reîtres.

Il s'était cependant un peu trop pressé. Le vieux cardinal de Bourbon, que les plaisants de la cour de Henri III appelaient le chameau, qui se met à genoux pour qu'on le charge, ne s'était jamais donné la peine de penser par lui-même ni de prendre une décision d'après son propre jugement. C'était un nommé Rubempré, homme de confiance de l'illustre prélat, dont il s'appliquait à flatter tous les goûts, qui l'avait entraîné dans le parti des Guises. Or, Rubempré, qui n'avait probablement pas touché tout l'argent qu'on lui avait promis, ou qui espérait en toucher davantage en rendant à la cour le service de lui ramener son maître, se mit à le solliciter, et il l'avait déjà fort ébranlé, quand le duc, en ayant reçu l'avis, revint en poste auprès du faible vieillard dont l'adhésion lui valait autant qu'une armée. Il racheta généreusement l'appui de Rubempré, le cardinal rentra docilement sous la domination du maître qu'on lui donnait, et pour que pareil danger ne se présentât plus, Guise mit auprès de lui des gens surs « pour le lui conserver. » (Davila, t. II, p. 119. — Mézeray, *ubi sup*.)

De son côté, le roi de Navarre redoutait aussi la faiblesse du caractère de Henri III qui pouvait compromettre dangereusement son droit de succession au trône, et il avait envoyé à la Cour Clervaut et Chassincourt, deux de ses plus fidèles conseillers. Ils étaient chargés d'offrir au

monarque les services dévoués de leur maître, et tous les secours de ceux de la religion. Il représentait que les protestants français pouvaient faire une contre-ligue bien en état de balancer l'autre ; que tous les princes protestants de l'Europe s'empresseraient de s'y associer, comme les princes catholiques de l'Espagne et de l'Italie s'étaient associés à celle qui mettait maintenant l'État en péril. Mais le roi, à qui on avait persuadé que c'était précisément l'appréhension de cette contre-ligue qui avait fait prendre les armes aux catholiques de son royaume, rejeta cette ouverture.

Le roi de Navarre, forcé alors de rester dans l'inaction, se contenta de publier, pour la conservation de ses droits, une espèce de manifeste, où il établissait juridiquement sa succession au trône en cas d'extinction de la branche des Valois, ce qu'il ne fallait pourtant, disait-il, ni craindre ni prévoir, et où il montrait la nullité et la fausseté des soi-disants droits de la maison de Lorraine. (*Mémoires de la Ligue,* t. I, p. 112.)

Cette première publication fut immédiatement suivie d'une autre sous le titre de « Déclaration du roi de Navarre contre les calomnies publiées contre lui dans les protestations de la Ligue. » Cette pièce était l'ouvrage de Duplessis-Mornay, et copie en fut envoyée au roi lui-même, à tous les princes et à toutes les cours souveraines du royaume.

Le prince s'y défendait contre l'imputation d'hérésie dont on se faisait une arme contre lui. « Suis-je hérétique, disait-il, parce que je veux voir l'Église de Jésus-Christ purgée des abus qui la déshonorent ? N'est-ce pas le désir répété par tous les princes et les docteurs depuis tantôt cinq cents ans ? Je suis né, je l'avoue, dans un culte persécuté et je le professe encore; mais en dépit de la persécution, la loi de l'état et les édits réitérés de nos rois n'ont-ils pas autorisé la profession de ce culte? Au reste, je suis prêt, je le proteste, à combiner ma croyance à la décision du concile libre et légitime qu'on nous a si souvent promis. Que si l'on dit que le Concile de Trente a déjà résolu la question, je prendrai à témoin les plus zélés catholiques eux-mêmes: ce concile était-il libre et de libre accès? Le Parlement de Paris, qu'on n'accusera pas d'hérésie, ne proteste-t-il pas encore aujourd'hui contre les décisions et les décrets de cette assemblée ? Or, si je ne suis pas hérétique, puisque la chose est encore à juger, comment puis-je être relaps, ainsi que mes ennemis m'en accusent ? On dit que c'est parce que j'ai été à la messe : laissant de côté l'âge que j'avais alors et qui pourrait me servir d'excuse, chacun sait comment et sous l'empire de quelles circonstances à jamais déplorables s'est faite cette conversion. — Depuis ces temps de triste mémoire, ne me suis-je pas soumis aux édits qui ordonnaient la liberté des cultes ? M'a-t-on vu proscrire ou contraindre dans les pays de ma dépendance ceux qui pensaient autrement que moi en matière de religion ? Et l'on m'appelle persécuteur ! Je déclare que loin de persécuter qui que ce soit pour sa croyance, j'ai toujours été convaincu que pourvu que le fond soit bon, la diversité de religion n'empêche ni un bon prince de tirer très-bon service de ses sujets, ni ses sujets d'être

très-justement et très-heureusement gouvernés par lui. C'est là, la règle qui a toujours dirigé ma conduite jusqu'à cette heure. On me fait un crime d'avoir cherché des alliances parmi les princes protestants à l'étranger. Je ne nie pas le fait. Il y a longtemps que je m'aperçois des véritables intentions des meneurs de cette Ligue : leur véritable but est d'anéantir à leur profit le pouvoir royal, et eux aussi ne sont-ils pas alliés à l'étranger dans ce but coupable ? Moi, je n'ai voulu que procurer à mon maître et au leur, un secours contre leur perfidie. Qu'on juge maintenant, qui d'eux ou de moi, cherche le véritable bien du royaume. » (*Mém. de la Ligue*, t. I, p. 120 et suiv.)

Il terminait en offrant, pour éviter l'effusion du sang et la ruine des pauvres peuples, de vider cette querelle de sa propre personne contre celle du duc de Guise, un à un, deux à deux, ou plusieurs contre plusieurs, en tel nombre que le dit duc voudrait choisir.

Ce dernier argument surtout fut d'un grand effet « sur les esprits raisonnables, et aussi sur ceux qui se piquaient de courage militaire. » Tous furent d'avis que le duc de Guise ne devait point refuser un si grand honneur que de se mesurer en champ clos contre un prince du sang qui voulait bien avoir cette condescendance. Mais le duc avait bien d'autres projets : il se disait que dans les idées françaises de l'époque. on regarderait toujours comme une espèce de parricide l'acte d'un sujet qui aurait mis l'épée à la main contre un membre de la famille des rois de France; que d'ailleurs, en acceptant ce duel, il réduirait une cause, qu'il voulait faire passer pour celle de la religion, aux proportions d'une querelle particulière ; il dissimula donc ce défi, répondant qu'il n'avait rien à démêler avec le roi de Navarre dont il estimait et respectait la personne ; que son but était de défendre la cause catholique mise en danger par les protestants, et la tranquillité du royaume dont tous les malheurs depuis vingt-cinq ans provenaient de ce qu'on avait voulu y tolérer deux religions. ((Mézeray, *ubi sup.*)

Pendant ce temps-là, il augmentait toujours ses troupes, et recevait de jour en jour de nouveaux renforts. Les protestants, de leur côté, et en apparence malgré le roi de Navarre, qui avait l'air de les engager à se tenir tranquilles, ne laissaient pas de s'attrouper, pour éviter d'être surpris dans leurs maisons, « car de tout côté on les menaçait ouvertement de la messe ou de nouvelles matines à la Saint-Barthélemy. »

Les troupes royales aussi, en dépit de toute la débonnaireté du monarque, ne purent demeurer plus longtemps avec divers partis des Ligueurs devenus beaucoup trop remuants. En dépit de la trêve que Monsieur de Guise s'était donné l'air d'accorder à la reine-mère, les excès de certaines fractions de cette vaste conjuration devenaient de plus en plus intolérables.

Le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, et comme on sait, l'un des plus ardents promoteurs de la Sainte-Union faisait lever des troupes dans le Poitou et dans les contrées voisines. Un certain capitaine, nommé Chamborand, s'était déjà mis à la tête de quinze cents hommes

du Berry, qu'il faisait vivre à discrétion dans le duché de Châtellerault, qui appartenait à Monsieur le duc de Montpensier. Ce seigneur avait, comme on sait, une haine héréditaire contre les huguenots, et même il s'était montré jusqu'alors très-bien disposé pour les Ligueurs. Il se borna d'abord à faire dire à Chamborand d'épargner ses propriétés. Le chef de partisans répondit insolemment « qu'il se moquait autant de Monsieur le duc de Montpensier que d'une vieille charrette. » Cette injure piqua le prince jusqu'au vif, et lui, que n'avaient pu ébranler jusqu'alors les plaintes de la noblesse poitevine irritée par les déprédations de ces pillards, prit immédiatement la campagne à la tête de quelques amis et de ses vassaux, attaqua les bandes de Chamborand auprès du bourg d'Attigny et les dispersa ou les passa au fil de l'épée.

En même temps le duc de Joyeuse battait également les troupes du duc d'Elbeuf qui ravageaient le pays aux environs de Beaugency. Un flatteur du favori a laissé, sur cette campagne pourtant assez insignifiante au fond, une belle relation fort ampoulée, où il ne tient pas au dit flatteur que la gloire de tous les Césars du monde ne soit éclipsée par celle de son héros. « Il poursuivit, dit-il, les vaincus à travers la Touraine, le Vendômois et le Maine, et les obligea à se disperser dans la Normandie, où leurs troupes se dissipèrent tout à fait.»

D'Épernon aussi, quoique malade pour lors, avait couru à Orléans, où les chefs du parti factieux venaient d'assigner un rendez-vous à trois ou quatre mille hommes. D'Épernon prit avec lui cinq compagnies d'ordonnance, et donna une telle chasse à ceux qui composaient ce rassemblement qu'ils ne purent jamais se former en corps et s'écoulèrent de côté et d'autre.

Si tous les autres chefs royalistes eussent montré la même décision dans les diverses autres provinces du royaume, nul doute que le danger de la situation eût sinon disparu tout à fait, du moins se fût bien éloigné. C'est au reste l'opinion de Tavannes, qui ne cessait de remontrer au roi « que ses forces étaient composées de gens d'ordonnance et gens de pied entretenus, dont il pouvait se servir longtemps, tandis que pour dissiper les volontaires de l'armée opposée il ne fallait que montrer de la fermeté, puis publier par un bon édit qu'on les déclarait criminels de lèze-majesté, et que leurs biens seraient confisqués s'ils ne se retiraient dans trois semaines en leurs maisons. (*Mém. de Tavannes,* ad ann. 1585.)

On aima mieux renouer les conférences d'Epernay. Le duc de Guise dont l'audace croissait en proportion de la crainte qu'on avait de lui, parlait plus haut que jamais. Il exigeait maintenant qu'on remît entre ses mains les gouvernements de Normandie, de Picardie et du Lyonnais, ainsi que les villes de Metz, Toul et Verdun avec sept ou huit autres places de sûreté. Il est vrai que lui ou les siens étaient déjà à peu près maîtres de tout ce qu'il demandait; mais il n'aurait pas été fâché d'y joindre le droit, en obtenant une pareille concession de la part de l'autorité royale.

C'était au reste la reine-mère elle-même et les conseillers qu'elle avait amenés avec elle qui contribuaient de leur mieux à lui inspirer ces prétentions. « Les fidèles serviteurs du roi trouvaient aussi qu'il y avait de l'avantage à laisser carrière à de pareilles discussions, et à gagner du temps en les traînant le plus possible en longueur. Ils voyaient là un moyen de laisser les esprits se calmer, et connaissant bien le caractère français ils avaient l'espoir que tout ce grand embrasement pourrait bien finir comme un feu de paille. » (Mézeray, *ubi sup.*)

Mais les Ligués s'aperçurent du résultat qui en effet les menaçait; car ceux des gens de bien qu'ils avaient d'abord entraînés dans leur parti commençaient à se détromper et une grande partie des volontaires qui composait leurs principales forces, lassée de se tenir si longtemps sous les armes à ses propres dépens et sans rien faire, songeait déjà à se retirer. Pour parer à ce coup, le duc de Guise fit dresser une requête au roi par laquelle ceux de la Sainte-Union catholique, tout en protestant de leur profond respect pour Sa Majesté, déclaraient qu'ils ne sont assemblés que pour la défense de la foi; qu'en conséquence ils demandent que toute autre religion soit interdite dans le royaume; — que par un édit qui sera enregistré dans tous les parlements de France et dont Sa Majesté jurera elle-même et fera jurer la stricte exécution à tous les princes du sang, à tous les seigneurs et magistrats, les huguenots seront déclarés incapables de tenir aucune charge; — qu'on retirera de gré ou de force les places de sûreté laissées à tort jusqu'à ce jour en leur pouvoir; — que le roi renoncera à protéger la ville de Genève, ce nid infernal où se couve l'hérésie, et d'où elle se répand par toute la France. « Mais, continue cette impérieuse requête, comme vos fidèles sujets catholiques savent par expérience que tant d'autres édits faits jusqu'à présent dans le même but n'ont jamais pu étouffer le mal, parce qu'ils ont été révoqués presque aussitôt, ou du moins qu'on les a laissés tomber en désuétude, nous demandons que l'exécution de celui-ci soit immédiate et confiée aux forces que nous avons rassemblées pour les consacrer à cette bonne œuvre. Moyennant quoi nous nous départons de toutes les sûretés objet de nos précédentes demandes, offrant même de remettre entre les mains du roi toutes les charges dont lui et ses prédécesseurs nous ont honorés, et nous nous retirerons dans nos maisons comme personnes privées, pour y finir nos jours avec l'unique satisfaction d'avoir contribué autant qu'il était en nous à une mesure aussi sainte et aussi nécessaire au bonheur de la patrie. (Mézeray, *ubi sup.* — *Mém. de la Ligue,* t. I, p. 167.)

Cette requête dressée, Guise quitte aussitôt les conférences, déclarant que ni lui ni les siens n'entendront plus à aucune autre proposition et qu'ils vont maintenant s'occuper sans relâche et par tous les moyens en leur pouvoir à faire triompher la sainte cause à laquelle ils se sont dévoués corps et biens.

Le roi, qui jusque-là s'était flatté, d'après les assurances de sa mère,

qu'il en serait quitte pour apaiser les exigences d'un parti aussi inquiétant par la concession de quelques gouvernements, se trouva complètement déconcerté. « Tout éperdu et semblable à un enfant qui court se cacher entre les bras de sa nourrice, » il écrivit bien vite à Catherine de le tirer de cet embarras et de trouver moyen à tout prix d'arrêter l'effet des menaces qu'on lui faisait.

Catherine, ayant donc ramené à grand'peine, à ce qu'il semblait, l'esprit du duc de Guise à des idées plus modérées, obtint qu'il y aurait une nouvelle conférence à Nemours. D'Épernon, qui revenait alors de son expédition d'Orléans, voulut s'y trouver, car il prévoyait que son bannissement ou peut-être même sa détention pourrait bien être, entre gens qui ne l'aimaient pas mieux les uns que les autres, un des premiers articles du traité. Le duc de Guise toutefois l'accueillit avec de grands honneurs et lui fit des offres fort avantageuses, dans le double but de le gagner ou de le rendre suspect à son maître.

Enfin, après quelques jours employés en discussions, le traité fut conclu le septième jour de juillet. Comme on devait s'y attendre après la faiblesse et l'empressement du roi et les connivences de la reine-mère, il fut tout à l'avantage des Ligués. On leur accordait l'édit qu'ils demandaient et le commandement des troupes chargées d'en assurer l'exécution immédiate. On laissait à leur disposition les villes de Châlons, de Reims et de Saint-Dizier en Champagne; de Toul et de Verdun au pays Messin; de Soissons en l'île de France; de Dijon et de Beaune en Bourgogne; de Rue en Picardie, de Dinan et de Concarneau en Bretagne. De plus, les cardinaux de Bourbon et de Guise, les ducs de Mercœur, de Guise, d'Aumale et d'Elbeuf étaient autorisés chacun à entretenir une compagnie d'arquebusiers pour leur garde. On accordait cent mille écus pour bâtir une citadelle à Verdun, deux cent mille autres écus pour la solde des soldats allemands au service des Ligueurs et une décharge de cent dix mille écus, pour les fonds déjà levés ou à lever par le parti sur les recettes publiques.

Dans cet arrangement les Guises n'avaient oublié que deux choses : le rétablissement de la noblesse dans les charges de la couronne que les favoris lui avaient enlevées, et la réforme dans l'administration des finances. C'était pourtant là ce dont surtout ils avaient fait grand bruit dans leurs manifestes.

CHAPITRE XIV

ARGUMENT : REPRÉSENTATION DU ROI DE NAVARRE AU SUJET DU TRAITÉ. LE ROI DE FRANCE PORTE AU PARLEMENT L'ÉDIT CONTRE LES HUGUENOTS. LES CHEFS PROTESTANTS ATTIRENT MONTMORENCY DANS LEUR PARTI. NAVARRE, CONDÉ ET MONTMORENCY FONT UNE PROTESTATION. MORT DU PAPE GRÉGOIRE XIII. — SIXTE V LUI SUCCÈDE. IL EXCOMMUNIE LES PRINCES FRANÇAIS. — LEURS PROTESTATIONS A ROME. COMMENT LA BULLE EST REÇUE EN FRANCE. — CONDÉ EN POITOU. EN ANJOU. — DÉROUTE DE SON ARMÉE. — NOUVEAUX ÉDITS DU ROI. ARMÉE EN CAMPAGNE CONTRE LES CATHOLIQUES. — LA REINE MARGUERITE.

A la première nouvelle de ce traité, le roi de Navarre écrivit au roi pour se plaindre de ce que Sa Majesté avait si promptement oublié les promesses qu'elle lui avait faites tant de fois, notamment quand tout dernièrement encore elle avait la bonté de lui mander en propres termes : « Qu'elle ne connaissait que trop, que ceux de la Ligue, quelque prétexte qu'ils prissent, entreprenaient sur sa personne et couronne, et qu'ils voulaient s'accroître et s'agrandir à ses dépens, ne prétendant qu'à la ruine totale et dissipation de son État. » Néanmoins, elle le sacrifiait à l'ambition des Guises leurs ennemis communs. Quant à lui, il regrettait amèrement que ses services n'eussent point été acceptés dans un moment où ils auraient pu sauver le roi et l'État dont les malheurs ne pouvaient plus guère à présent finir que par une ruine entière. Que pour ce qui le regardait personnellement, Dieu serait son défenseur parce que sa cause était juste et que dans cette confiance il allait rassembler toutes ses forces, pour s'opposer aux méchants desseins de ses ennemis. (De Thou, t. IX, liv. 81, p. 326 et suiv. — Matthieu, *Hist. des derniers troubles*, p. 19 verso.)

Cette lettre arriva trop tard : le roi avait déjà été obligé de dresser l'édit que la Ligue lui avait imposé. « Mon oncle, disait-il au vieux cardinal de Bourbon qu'on avait fait retourner à la Cour, pour presser l'exécution de cette mesure décisive, c'est contre ma conscience, mais de mon plein gré que j'ai donné les édits de pacification, parce que je voyais qu'ils tendaient au moins au soulagement de mon peuple. Maintenant, je vais faire publier la révocation d'iceux, selon ma conscience, puisque vous m'assurez que la chose est juste ; mais contre ma volonté,

car je prévois qu'adviendra de là, la ruine de mon État et de mon peuple. » *Journ. de Henri III*, ad ann. 1585.)

Il était dit dans ce nouvel édit qu'après avoir employé tour à tour la douceur et la force pour détruire le poison de l'hérésie, sans avoir pu y réussir, le roi voyait de nouveau, dans l'amertume de son âme, le feu de la guerre civile menaçant de se rallumer de tout côté ; ce qui prouvait combien il était difficile qu'un peuple chez lequel il n'y avait point d'unité de foi religieuse pût être d'accord sur toute autre chose. — A ces causes Sa Majesté, de l'avis de la reine sa mère, des princes et seigneurs de son Conseil, défendait dans toute l'étendue de ses États l'exercice d'aucune autre religion que de la catholique, sous peine de mort contre les contrevenants et de confiscation de leurs biens. Il était enjoint sous les mêmes peines à tout ministre du culte proscrit d'avoir à sortir du royaume dans le délai d'un mois. — Tous les autres sujets du roi étaient obligés de faire profession de la dite religion catholique, sinon ils seraient tenus de se retirer hors de France dans les six mois à partir de la publication du présent édit ; avec permission cependant de pouvoir disposer de leurs biens meubles et immeubles. — Tout hérétique possédant quelque emploi ou charge publique était déclaré indigne de les exercer. Les chambres mi-parties établies dans quelques parlements en faveur des religionnaires étaient supprimées, et enfin la connaissance des infractions faites à cet édit était dévolue aux juges royaux. (*Mém. de la Ligue*, t. I, p. 178.)

Sa Majesté déclarait ensuite qu'en considération du zèle que les membres de la Sainte-Union catholique avaient fait paraître pour la défense de la véritable foi, elle oubliait tout ce que pendant ces troubles ils avaient pu entreprendre de contraire à l'obéissance qui lui était due, tant au dedans qu'au dehors du royaume; reconnaissant qu'un zèle louable, puisqu'il avait Dieu pour objet, était le seul motif qui les avait fait agir.

Enfin elle enjoignait à tous ses sujets de jurer l'observation de cet édit qu'elle déclarait devoir être perpétuel et irrévocable.

Quant à la réduction des tailles et à l'ordre à rétablir dans les finances dont on avait d'abord fait tant de bruit, il n'en fut pas plus question dans l'édit qu'il n'en avait été question dans les préliminaires de l'accomodement. « Le pauvre paysan, qui ne sait pas même ce que c'est que la Ligue, n'en payera pas moins les millions d'écus d'or que cette guerre va coûter, et l'on voit en effet par les commissions des trois années suivantes que les tailles déjà si fortes furent au moins doublées sur le peuple, pour satisfaire à cet article. » (Matthieu, *Hist. des dern. troubles*, p. 22 verso.)

Quoi qu'il en soit, « les Ligueurs appelèrent cet édit, l'édit de réunion ou simplement l'édit de Juillet, et pourtant, dit Mézeray, il eût été plus à propos de le nommer l'édit de combustion et de Mars, car Mars est le dieu de la guerre. » (Mézeray, t. III, p. 353.)

Ce fut le dix-huitième jour de juillet que le roi alla lui-même faire

enregistrer cette pièce au parlement, et pour donner plus de solennité à cette cérémonie, il voulut que les conseillers s'y trouvassent en robes rouges, « ce qui fut pour quelques-uns un présage de ce qui devait arriver dans la suite, la couleur rouge étant si conforme à la sanglante tragédie dont cet édit était comme le prélude. » Aussi les bons Français et ceux qu'on nommait politiques disaient-ils « que le monarque pouvait bien compter ce jour entre les plus malheureux de sa vie puisque son autorité venait en effet d'expirer dans ce lit de justice, et que le parlement en avait célébré les funérailles en robes d'écarlate. » (De Thou, *ubi sup.* — Mézeray, p. 553.)

Après l'enregistrement, pendant lequel tous les assistants gardèrent un morne et triste silence, le roi put entendre en sortant quelques cris de félicitation poussés dans la foule. « Les Ligueurs avaient donné pour ce faire, de l'argent à certains faquins et de la dragée à force petits enfants. Ses oreilles depuis bien longtemps n'étaient plus accoutumées à de pareils cris et il parut ne recevoir ces félicitations qu'avec peine. On remarqua que, contre son usage, il ne daigna saluer ni le prévôt des marchands, ni les autres chefs et officiers de la ville, ce qui donna occasion aux Ligueurs de dire qu'au fond du cœur il favorisait les huguenots, tandis que d'un autre côté quelques personnes du cortège « reprochaient à ces criailleurs de faire comme les colimaçons qui chantent quand leur maison brûle. » (*Journal de Henri III*, ad ann. 1585. — Davila, t. II, liv. 7, p. 187. — De Thou, *ubi sup.*)

Le roi de Navarre apprit tout à la fois et l'inutilité des démarches qu'il avait tentées et la publication de ce prétendu édit d'union. Il en fut sinon étonné, du moins déconcerté, car il s'attendait à voir immédiatement toutes les troupes de la Ligue venir fondre sur lui, sachant bien qu'il était leur principal point de mire. Quelques-uns l'exhortaient, pour se soustraire à cette première furie, à passer chez les princes protestants et à y lever une armée avec laquelle il pourrait rentrer en France et porter la guerre jusqu'aux portes de Paris. Qu'alors les moyens de la Ligue étant dissipés et ses forces épuisées, il amènerait le roi, qui cesserait d'être sous la contrainte des Ligueurs, ou à se joindre avec lui contre eux, ou à lui accorder des conditions plus équitables et mieux observées que les précédentes.

Turenne, qu'on avait accusé plusieurs fois d'avoir trop légèrement engagé son maître à prendre les armes, et à qui on reprochait même d'avoir avec d'Aubigné et quelques autres conçu le projet de faire de la France calviniste une espèce de république, Turenne conseillait cette fois de garder jusqu'au bout les apparences de la soumission. A son avis, le prince devait se borner à mettre sa personne à couvert dans La Rochelle, et laisser à Monsieur de Condé le soin de défendre ouvertement les intérêts de la nouvelle religion. « Par cette conduite, disait-il, il ne compromettait pas ses droits vis à vis ceux des catholiques qui étaient disposés à les reconnaître. » (*Mémoires de Sully,* t. I, liv. 2, p. 140. — De Thou, *ubi sup.*)

Le roi de Navarre n'adopta ni l'un ni l'autre de ces deux moyens. Il comprit qu'il devait rester à la tête de son parti, s'il ne voulait perdre toutes ses espérances, en perdant sa réputation d'homme de courage. Et après avoir réuni toutes ses forces à Bergerac, il se lia plus intimement que jamais avec le prince de Condé. Tous deux se donnèrent mutuellement leur foi qu'ils ne s'abandonneraient jamais, et que si l'un ou l'autre venait à perdre la vie, celui qui resterait n'aurait jamais de repos qu'il n'eût vengé celui qui aurait succombé. Pour gage de cette union, le roi de Navarre promit à Condé de lui donner sa sœur en mariage et de le faire héritier de tous ses biens,

Les deux princes s'étant ainsi promis un mutuel concours, passèrent dans le haut Languedoc où ils s'abouchèrent avec le duc de Montmorency. C'était sans contredit le plus grand seigneur du royaume; sa naissance, ses grandes alliances, les forces d'une des plus considérables provinces de France dont il pouvait disposer en maître, devant donner un grand poids au parti qu'il embrasserait. Aussi le cardinal de Bourbon, par le conseil du duc de Guise avait-il déjà fait plus d'une démarche pour le mettre dans ses intérêts; mais Montmorency connaissait trop l'ambition du chef de la Ligue pour entrer dans une société où celui-ci ne manquerait pas de se faire la part du lion. Il préféra se réunir aux deux princes du sang, et le dixième jour d'août, tous trois publièrent un manifeste dans lequel, après avoir rappelé tous les troubles que la famille des Guises avait déjà suscités en France pour se mettre à la place des princes du sang royal et s'emparer du gouvernement des signataires, ils déclaraient que ce n'était ni au roi ni à la reine-mère qu'il fallait imputer la dernière mesure dont la France allait ressentir les désastreux effets; qu'elle était l'œuvre de cette dangereuse famille qui avait su égarer et effrayer l'esprit de Sa Majesté. « C'est pourquoi, ajoutaient-ils, le roi de Navarre, le prince de Condé et le duc de Montmorency, qui par leur naissance et les devoirs de leurs charges sont plus que personne tenus de veiller aux intérêts du roi et de l'État, se croient dans l'obligation de protester hautement contre la violence des princes Lorrains : Déclarant toutefois qu'ils s'empresseront d'adhérer à toute proposition raisonnable qui leur viendrait de la part de Sa Majesté et qui pourrait être acceptée en conscience et avec honneur. Qu'au reste, ils regardent les auteurs de la Ligue comme ennemis du roi, de la famille royale et de l'État, conformément à ce que Sa Majesté elle-même avait prononcé par ses lettres et déclarations précédentes adressées à tous les Parlements du royaume où elles sont enregistrées. C'est donc pour obéir à ces ordres émanés directement du pouvoir légitime, quand il n'était pas comme aujourd'hui sous l'oppression, qu'ils prennent les armes et appellent à eux, tous les bons et véritables Français. Il s'agit de repousser la violence et l'injustice d'un parti ambitieux et usurpateur.

Ils prirent ensuite leurs mesures pour soutenir la guerre dont ils étaient menacés, Montmorency resta en Languedoc pour mettre ordre aux affaires de cette province, et les deux princes revinrent en Guyenne,

« avec tant de familiarité qu'ils mangeaient et couchaient ensemble tant que dura le voyage. » (MÉZERAY, t. III, f. 555.)

Pendant ce temps-là, les chefs de la Ligue qui avaient hâte d'en venir à leur but pressaient le roi de faire exécuter l'édit qu'ils avaient arraché à sa faiblesse. Henri s'était en vain flatté qu'ils se contenteraient des avantages personnels qu'ils avaient obtenus. Il pensait que la religion n'ayant été bien certainement qu'un prétexte pour eux, ils le laisseraient au moins tranquille sous ce rapport, sans exiger de lui qu'il se fît décidément persécuteur. Il s'efforçait donc de leur faire entendre qu'il n'était pas temps encore d'en venir à l'application des moyens rigoureux, et pour tâcher d'arranger l'affaire par des négociations sans en venir aux armes, il députa vers le roi de Navarre le cardinal de Lenoncourt, chargé de lui faire agréer quelques propositions amiables. Mais les Ligueurs firent en même temps partir le duc de Mayenne avec une armée pour attaquer vivement et sans retard le prince qu'ils avaient proscrit et auquel ils ne voulaient pas laisser le temps de se reconnaître. Aussi faisait-on déjà, à Paris, son épitaphe, disant qu'il allait être incontinent bloqué, pris et ramené, et la duchesse d'Usez, qui, comme dit Brantôme, était dame très-sage et disant fort bien le mot, prétendait que le pauvre roi de Navarre était condamné à mort et qu'il n'en pourrait réchapper cette fois, puis qu'on lui envoyait le bourreau à la queue du confesseur. (*Journal de Henri III,* 22 juillet 1585.)

Il fallait cependant de l'argent pour commencer cette nouvelle guerre civile et déjà l'on avait obtenu du monarque un ordre à ses trésoriers du Poitou, pour faire amasser des provisions dans cette province et dans l'Angoumois ; ces deux pays furent donc frappés d'une réquisition de huit cents muids de bled, de trois cent cinquante d'avoine, et de cinq cent quatre-vingts pièces de vin, afin de servir à l'entretien de l'armée. Mais cela ne suffisait pas encore. On obligea le pauvre monarque à convoquer au Louvre le prévôt des marchands de Paris, le doyen de la cathédrale et les principaux membres du Parlement, du clergé et de la marchandise. Le cardinal de Guise avait voulu assister lui-même à cette réunion, pour être plus sûr de ce qui s'y passerait. (DE THOU, *ibid.*, 554.)

« Messieurs, dit le monarque, je suis véritablement ravi d'avoir suivi les bons conseils qu'on m'a donnés et de m'être déterminé, à votre sollicitation, à révoquer le dernier édit que j'avais fait en faveur des huguenots. J'avoue que j'ai eu quelque peine à m'y résoudre, non pas que j'aie moins de zèle qu'un autre pour notre sainte religion, mais parce que je prévoyais des obstacles à peu près insurmontables. Puisque maintenant le sort en est jeté, j'espère qu'assisté de vos secours, et aidé de vos bons avis, je pourrai conduire à bien une aussi difficile entreprise. Pour cela, il me faut d'abord trois armées, comme l'a fort bien décidé mon Conseil : une qui restera auprès de moi pour la garde de la capitale et de mon gouvernement, l'autre que j'enverrai en Guyenne pour y prêter main-forte à l'exécution de l'édit, et la troisième qui se

tiendra sur nos frontières, afin d'en défendre l'entrée aux Allemands qui se disposent, dit-on, à venir nous voir. Or, c'est à l'entretien de ces trois armées qu'il s'agit maintenant de pourvoir, si vous ne voulez pas que de vos fenêtres vous voyiez bientôt brûler vos moulins et vos maisons de campagne. Quant à moi, je suis résolu à n'épargner ni soins ni dépenses pour faire réussir cette entreprise, dans laquelle je me suis engagé d'après votre insistance ; mais vous comprenez qu'il est juste que vous m'aidiez à en faire les frais et qu'il ne serait pas juste que j'en supportasse seul la dépense. De compte fait et arrêté, je trouve que la dépense montera à quatre cent mille écus par mois. » (*Mémoire de la Ligue*, t. I, p. 23.)

Se tournant ensuite vers le président de Harlay : « Vous, monsieur, dit-il, je loue votre zèle et celui de vos collègues qui ont enregistré mon dernier édit. Vous ne devez pas ignorer que la guerre ne se fait pas sans argent ; alors je compte bien que ni eux ni vous ne viendrez me rompre la tête de remontrances inutiles au sujet de la suppression de vos gages. Pour vous, monsieur le prévôt des marchands, vous comprenez aussi que j'aurai un pressant besoin des rentes de votre Hôtel-de-ville. Assemblez donc les bourgeois de ma bonne ville de Paris, et dites-leur que puisque mon dernier édit leur a fait tant de plaisir, je suis fort aise de l'avoir donné, mais que j'espère qu'ils ne seront pas fâchés d'avoir à me fournir deux cent mille écus d'or, dont j'ai besoin tout aussitôt. Je tâcherai de trouver ailleurs de quoi pourvoir à ce qui manque encore. »

Puis s'adressant au cardinal de Lorraine : « Vous voyez, monsieur, que je m'arrange pour accomplir fidèlement vos plans. De ma bourse et de ce que je tirerai de celle des particuliers, je puis fournir pendant un mois aux dépenses indispensables. C'est à vous d'avoir soin que le clergé fasse le reste, et ne vous imaginez pas que je puisse attendre pour cela le consentement du pape. La guerre n'attend pas, et comme c'est ici une guerre de religion, je crois que pour la soutenir je puis sans scrupule et sans pécher me servir des revenus de l'Église. C'est une guerre sainte et le clergé doit se faire un devoir d'y contribuer. »

Le premier président, le prévôt des marchands et le cardinal présentèrent quelques remontrances. « Il ne s'agit plus de discours, leur dit le roi, il faut en venir aux effets. N'oubliez pas qu'il est très-facile de parler de guerre à entreprendre, tant qu'on est tranquillement assis chez soi, mais qu'il faut de l'argent et des sacrifices quand elle est une fois commencée. Ah ! messieurs, je crains fort qu'en voulant exterminer la nouvelle religion, vous n'ayez mis l'ancienne en très-grand danger. J'ai voulu conserver la paix, vous m'avez forcé à la violer, et maintenant, j'en ai peur, ceux que vous vouliez détruire pourront bien quelque jour vous faire la loi. »

Après avoir ainsi parlé, le roi congédia l'assemblée, et, retombant dans son indécision ordinaire, il ne recueillit de toutes ces belles paroles d'autre fruit que de se rendre plus odieux et plus méprisable aux

yeux de tous les partis. On savait qu'il désapprouvait cette guerre et qu'il n'avait pas assez de courage pour empêcher qu'elle se fît.

D'un autre côté, la tentative de conciliation qu'il avait fait faire auprès du roi de Navarre, par le cardinal de Lenoncourt, avait complètement échoué. Le cardinal avait dit au prince qu'il était envoyé par Sa Majesté pour lui donner connaissance des raisons qui l'avaient déterminé à faire la paix avec la Ligue. C'était afin de rétablir la concorde et l'union dans le royaume. En qualité d'héritier présomptif de la couronne, le roi de Navarre, lui-même, s'il consultait son intérêt bien entendu, devait se prêter de bonne grâce à cet arrangement. Il était donc engagé à se servir de son influence sur le parti huguenot pour l'amener à suspendre pendant six mois seulement l'exercice de la religion réformée, afin que pendant ce temps-là on pût trouver un moyen de rendre également justice aux deux partis. On pourrait, en profitant de ce temps, assembler ce concile libre et éclairé que demandaient les religionnaires, et y régler, à la satisfaction de tous, les points en discussion. Le cardinal était chargé en outre de la mission secrète de solliciter le prince de rentrer dans le giron de l'Église catholique, ce qui couperait court à bien des difficultés. Enfin il devait demander qu'on remît au roi les villes que les huguenots avaient été autorisés précédemment à garder encore pendant deux ans, mais dont le dernier édit avait prescrit la reddition immédiate. (De Thou, *ubi supra.*)

« Je sais gré au roi de ses bonnes dispositions à mon égard, répondit le roi de Navarre. Je suis fâché qu'il n'ait pas préféré accepter mes services pour mettre à la raison mes ennemis et les siens qui l'obligent maintenant à entreprendre la guerre la plus injuste. Mais je le prie de vouloir bien reconnaître qu'il y aurait lâcheté de ma part à abandonner pour des motifs de crainte ou d'espérance les intérêts d'une religion dans laquelle j'ai été élevé, quand jusqu'à présent on n'a pu m'y faire reconnaître aucune erreur. Je ne refuse pas, je l'ai déjà dit, de me faire instruire, et de changer de chemin, si l'on me prouve que je suis dans le mauvais, non plus que de me soumettre à la décision d'un concile libre et éclairé ; mais quant à rendre nos places de sûreté dans un moment où nous aurions besoin d'en avoir bien davantage pour nous mettre à couvert contre la fureur de nos ennemis, c'est une proposition qu'on n'aurait pas dû nous faire. Nous nous défendrons, nous et notre croyance, à l'abri des précédents édits et malgré celui que les factieux viennent d'obtenir de Sa Majesté. Nous avons l'espoir, monsieur le cardinal, qu'on ne nous exterminera pas aussi facilement et dans un seul instant. »

Alors le cardinal, suivant l'ordre qu'il en avait reçu, pour s'en servir au besoin, proposa une entrevue de la reine-mère et du roi de Navarre. Celui-ci répondit que si la très-honorée mère de Sa Majesté daignait véritablement lui accorder une conférence, le roi n'avait qu'à faire préalablement retirer les troupes qui avaient déjà dépassé la Loire, qu'après cela il s'empresserait de se rendre de sa personne à Bergerac pour recevoir et accepter toute proposition honorable qui lui serait faite par

une bouche aussi vénérée. Le cardinal fut congédié avec cette réponse, sans avoir rien obtenu que l'espérance d'une conférence possible à certaines conditions, entre Catherine et le prince.

Le pape Grégoire XIII venait alors de mourir à l'âge de quatre-vingt-trois ans, sans avoir voulu accorder la bulle d'autorisation que les Ligueurs ne cessaient de lui faire demander par les Jésuites et par le cardinal de Pellevé qui était tout dévoué aux Guises. Vainement on le pressait d'excommunier les princes français, soutiens de l'hérésie, lui représentant que c'était le seul moyen de rétablir en France l'autorité de l'Église de Rome dont il était le chef : Grégoire différait toujours; et l'on disait que l'âge, ajoutant à son indécision habituelle, le rendait plus pesant et même incapable. En effet, le dixième jour du mois d'avril, en finissant son dîner, il se sentit pris d'une indisposition qui l'emporta subitement, sans même lui laisser le temps de recevoir le Saint-Viatique. Les seules paroles qu'il put prononcer furent celles-ci : « Puisqu'il n'est plus temps pour moi de penser aux affaires de ce monde, qu'on me donne mon crucifix, pour que je ne m'occupe plus que de lui. » (Ciacco, *In vit. pontif.*, t. IV, p. 5 et seq.)

On ne peut lui reprocher que d'avoir eu, comme beaucoup de ses prédécesseurs, un peu trop de faiblesse pour ses parents, et d'avoir enrichi des biens de l'Église son fils naturel, Jacques Buon-compagnon, qu'il fit rapidement monter aux plus grands honneurs ecclésiastiques. (De Thou, *ibid.*, p. 549.)

Le sacré collège assemblé pour lui nommer un successeur était, comme d'habitude, partagé en plusieurs factions. On convint cependant, avant d'entrer en conclave, que celui qui serait élu pape ferait serment d'entretenir la paix et l'union entre les princes chrétiens ; qu'il les exhorterait à réunir leurs armes contre les Turcs païens, les hérétiques, les schismatiques et les autres ennemis de la foi catholique ; que de plus il ne permettrait jamais d'aliéner les revenus ecclésiastiques ni de les convertir à des usages séculiers. (Spond., ad ann. 1585, n° 4.)

Les concurrents, et ils étaient nombreux, entrèrent alors en lice, après les cérémonies accoutumées pour obtenir les lumières de l'Esprit saint. On disputa longtemps ; le crédit et la brigue poussèrent et culbutèrent un grand nombre de candidats.

Il y en avait un cependant qui ne s'était pas encore ostensiblement mis en évidence : c'était le cardinal de Montalte, et pourtant son ambition aspirait depuis longtemps à cette suprême dignité. Pendant tous ces débats, il s'était tenu à l'écart dans le conclave, ne paraissant occupé que de la prière et affectant de n'avoir plus d'autre intérêt en ce monde que de s'y préparer à une sainte mort dont ses infirmités, disait-il, étaient l'indubitable annonce.

On l'avait entendu faire successivement l'éloge de chacun des cardinaux qui s'étaient présentés sur les rangs et même de ceux qu'il savait n'être pas de ses amis. Cette conduite adroite, et surtout l'aspect de son corps cassé et souffreteux, fut cause que, dans l'impossibilité où se

trouvaient les diverses factions de pouvoir tomber d'accord sur l'élection, on jeta les yeux sur lui. « Si nous vous faisions pape ? vinrent lui dire au milieu de la nuit les cardinaux Alexandrin, Médicis et d'Est. — Ah ! messeigneurs, répondit-il, je n'accepterais cette haute dignité, dont je suis incapable, que si vous me promettiez de gouverner l'Église conjointement avec moi ; je serais pape, mais seulement de nom ; vous vous chargeriez de l'autorité et du pouvoir. »

Ils se retirèrent enchantés et s'appliquèrent sans relâche à surmonter les difficultés qui s'opposaient encore à ce dessein. Puis, étant parvenus à réunir la faction dite grégorienne à la faction alexandrine, ce qui formait la majorité du conclave, le cardinal Saint-Sixte, qui était de la première, alla prendre le cardinal Alexandrin par la main, et tous deux vinrent embrasser Peretti, cardinal de Montalte, en lui disant : « Vous êtes pape. » Tous ceux qui tenaient leur parti vinrent aussitôt lui faire la révérence en prononçant les mêmes paroles, et Félix Perotti se trouva élu souverain pontife le vingt-quatrième jour du mois d'avril. Cette manière, au reste, d'élire le chef suprême de l'Église s'appelle par adoration. C'est quand le nombre des cardinaux qui viennent saluer ainsi l'un des candidats se compose d'au moins les deux tiers du conclave. (Grég. Leti, *Vie de Sixte V*, liv. 5.)

Peretti, que nous avons déja vu inquisiteur général à Venise, était un homme d'une naissance fort obscure ; on dit même qu'il avait été gardeur de porcs ; mais ses talents, sa persévérance et son adresse l'avaient successivement élevé aux plus hautes dignités de l'Église, et il avait su faire approuver de tous cette prodigieuse élévation. Par sa fermeté du moins et par les ruses de sa politique il ne se montra pas indigne du pouvoir qui venait de lui être confié. Du reste on croyait bien qu'il ne jouirait pas trop longtemps de ce rang suprême. Il s'était, depuis plusieurs années, appliqué à paraître tout cassé par la vieillesse. Comme nous venons de le dire, on ne l'entendait parler que de sa mort prochaine et de son espérance d'avoir bientôt part aux joies d'une autre vie ; aussi fut-on bien étonné, quand on le vit jeter loin de lui les béquilles sur lesquelles il s'appuyait et crier d'une voix ferme : « Je suis pape. » Il prit le nom de Sixte V. (Ciacco, t. V, *ubi supra*.)

Le Père Matthieu recommença tout aussitôt ses voyages de Paris à Rome et de Rome à Paris. Ce qui n'avait pu être obtenu de Grégoire, Sixte l'accorda volontiers à l'insistance du révérend Père Jésuite. Celui-ci avait su lui représenter habilement que si le Saint-Siège n'avait jamais refusé de confirmer aucune congrégation, ordre ou institut, parce que c'était autant de légions qu'il acquérait à son service, et comme autant de chainons pour tenir les peuples dans sa dépendance, à plus forte raison devait-il faire cette faveur à la Ligue, laquelle n'était point une petite association de quelques personnes, mais un vaste corps. « Ce serait, disait-il, entre les mains de Sa Sainteté comme une immense machine à mille ressorts sur laquelle elle aurait toute puissance, et qui l'aiderait non seulement à détruire l'hérésie dans le royaume français,

mais à y rétablir dans tout son lustre l'autorité du Saint-Siège trop souvent combattue par les prétendues libertés de l'Église gallicane. » (De Thou, *ub. supra.* — Mézeray, *ub. supra.*)

En conséquence, le vingt-huitième jour d'août, Sixte V fulmina en plein consistoire la bulle d'excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé.

Cette bulle débutait par un éloge magnifique du pouvoir que saint Pierre et ses successeurs tenaient directement de Jésus-Christ lui-même, pouvoir par conséquent bien au-dessus de tous les pouvoirs de la terre, et à qui il avait été donné d'humilier les puissants du monde, de les faire descendre du trône et de les précipiter dans l'abîme. « Maintenant, poursuivait le pape, le devoir de notre saint ministère nous met dans la nécessité de faire usage de ce pouvoir suprême et de nous armer du glaive céleste contre deux enfants de colère, Henri de Bourbon, ci-devant roi de Navarre, et Henri de Bourbon, prince de Condé. Le premier, après avoir été dès son enfance imbu des erreurs de Calvin, cédant aux sollicitations du très-pieux monarque Charles IX, de la reine Catherine, du cardinal de Bourbon et du duc de Montpensier, a d'abord abjuré publiquement l'hérésie dans l'église cathédrale de Paris, et fait profession de la foi catholique apostolique et romaine. En cette qualité d'enfant réconcilié à l'Église véritable, il a député à notre prédécesseur, le saint pape Grégoire XIII, pour reconnaître en lui le chef des bons chrétiens ; par suite de quoi, ce saint Père l'ayant cru véritablement revenu de toutes ses erreurs, lui a accordé l'absolution du passé, l'a admis à la connaissance des fidèles, et lui a même donné dispense de la parenté qui mettait empêchement à son mariage avec la princesse Marguerite, sœur du roi très-chrétien. Mais depuis, entraîné soit par son inconstance naturelle, soit par son penchant malheureux, il s'est retiré de la Cour, pour retourner à ses premières erreurs. Renonçant ouvertement à la foi catholique, et se soustrayant à l'obéissance du Saint-Siège, il s'est fait proclamer le chef des hérétiques en France ; il y a introduit des troupes étrangères, pour faire la guerre au roi son beau-frère et son bienfaiteur ; il a aboli partout l'exercice du culte catholique et a mis par là le royaume à feu et à sang. — Le second, né d'un père et d'une mère hérétiques, a, comme le ci-devant roi de Navarre, abjuré aussi ses erreurs ; comme lui il a aussi éprouvé la clémence du Saint-Siège ; mais il s'est également rendu renégat, et, marchant sur les traces de son père, il a aussi fait entrer en France des armées étrangères pour la subjuguer à l'hérésie. Il a pillé les églises, égorgé partout les ministres des saints autels et substitué en leur place les faux docteurs de la secte impie qu'il professe. Ce considéré et vu la notoriété des faits dont Sa Sainteté a été pleinement informée, pour châtier cette race impie de fils illégitimes de l'auguste maison des Bourbons, nous proscrivons le roi de Navarre et le prince de Condé comme hérétiques, défenseurs publics et avoués de l'hérésie et ennemis de Dieu et de la religion ; déclarons le premier déchu de tous ses droits

sur cette partie du royaume de Navarre, sur laquelle il avait des prétentions, même sur la partie dont il est encore en possession, ainsi que sur la principauté de Béarn ; ajoutons qu'en vertu de cet arrêt, lui, le prince de Condé et leurs successeurs doivent être dès ce moment et pour toujours regardés comme privés de tous les privilèges attachés à leur rang, comme indignes de posséder aucune principauté et en particulier de succéder à la couronne de France ; déclarons également tous leurs sujets déliés du serment de fidélité qu'ils leur avaient juré ; exhortons le roi très-chrétien, en vertu du serment qu'il a prêté à son sacre, à extirper ces hérétiques de ses États, et à veiller à ce que la présente sentence soit mise à exécution ; mandons à tous les archevêques et évêques du royaume de faire publier cette bulle aussitôt que les exemplaires leur en auront été remis, et sans y apporter le moindre retard, pour quelque cause ou raison que ce soit. » (*Mém. de la Ligue*, t. I, p. 214.)

La bulle fut d'abord affichée à Rome, dans les lieux accoutumés, le vingt et unième jour de septembre. Elle avait été signée par vingt-cinq cardinaux, mais le cardinal d'Est et le cardinal de Ferrare, quoique présents à Rome, avaient eu l'habileté de ne pas se trouver au consistoire le jour que cette grande affaire se traitait. Le premier était pourtant oncle des princes de la maison de Guise ; mais comme l'un et l'autre de ces hauts dignitaires de l'Église appartenaient chacun à une famille de souverains, ils appréhendaient que le pouvoir dont le pape s'armait en cette occasion contre les droits de la puissance temporelle ne fût par la suite un antécédent dangereux.

Aussitôt après, Sixte V écrivit à l'empereur Rodolphe pour l'informer de l'excommunication qu'il venait de fulminer et pour l'engager à employer l'autorité qu'il avait dans l'empire à empêcher les princes protestants ou autres d'envoyer du secours aux princes excommuniés ; il voulait même que Sa Majesté impériale défendît, sous peine de proscription, de faire aucune levée en leur faveur dans toute l'étendue des États allemands. C'était là demander beaucoup plus que Rodolphe n'avait le pouvoir de faire, quand il en aurait eu l'intention.

En France, tous les bons citoyens, à quelque opinion religieuse qu'ils appartinssent, prirent en fort mauvaise part cette sentence imprévue de la cour de Rome ; plusieurs évêques mêmes se montrèrent bien éloignés d'y donner leur approbation. Ils voyaient là une atteinte directe portée aux libertés de l'Église gallicane. (Davila, t. II, p. 194.)

Le parlement vint en corps présenter au roi de très-humbles remontrances, par lesquelles il suppliait Sa Majesté de ne pas laisser à ses ennemis et à ceux de l'État la licence d'abuser de la piété et dévotion bien connues du roi pour couvrir leur rébellion. « Cette bulle, disaient-ils, est d'un style nouveau et inusité qui ne tient rien de la modestie des anciens successeurs de saint Pierre, et d'autant que nous ne trouvons point par nos registres ni par toute l'antiquité que les princes du sang de France aient jamais été soumis à la justice du pape,

ni que les sujets doivent prendre connaissance de la religion de leurs princes, la Cour ne peut enregistrer ladite bulle ni en autoriser la publication, que premièrement le Pape n'ait prouvé son droit à ordonner ainsi de la translation et succession des royaumes temporels établis de Dieu, bien avant même que le nom de pape fût au monde. Or, ce droit restant pour nous improbable, et attendu qu'il a plu à ce nouveau pape de changer sa houlette de pasteur en torche incendiaire, nous demandons à Votre Majesté qu'à l'exemple de l'un de ses glorieux prédécesseurs (Philippe le Bel, qui fit jadis brûler publiquement la bulle *Ausculta filii* que le pape Boniface VIII avait eu l'insolence de lui envoyer), elle ordonne que la présente bulle soit jetée au feu en présence de toute l'Église gallicane, et que bonne et briève justice soit faite de ceux qui en ont poursuivi l'expédition en cour de Rome. Que si nous sommes assez malheureux pour ne pas trouver vos oreilles ouvertes à nos justes réclamations, faites-nous du moins cette grâce, sire, de reprendre entre vos mains les charges et états qu'il a plu à vous et à vos prédécesseurs de nous confier, afin que nos consciences soient déchargées de la malédiction dont Dieu punit les mauvais magistrats qui manquent à leur devoir. » (*Mém. de la Ligue*, t. I, p. 222.)

Malgré cette démarche solennelle de la première Cour de justice du royaume, le parti de la Ligue était déjà trop décidé à faire une guerre à outrance aux huguenots et à celui qu'il appelait le Béarnais. La bulle de Sixte V fut comme l'huile qu'on jette sur le feu. Les prédicateurs, suivant la malheureuse habitude qu'on leur avait laissé prendre de se mêler des affaires politiques et de déblatérer en chaire contre le gouvernement, ne manquèrent pas de redoubler encore de violence et de déchaîner toutes les foudres de leur éloquence, souvent burlesque, contre le roi de Navarre, le prince de Condé, d'Épernon et le roi lui-même, ainsi que contre tous ceux qui, par amour de l'ordre, croyaient devoir s'opposer à ce que la succession régulière de la couronne de France pût être brusquement intervertie, selon le caprice d'un souverain étranger. (De Thou, *ubi sup.*)

Le nonce du pape, Jacques Ragazzoni, évêque de Bergame, que Grégoire avait envoyé en France, trouvait lui-même qu'il aurait été convenable d'agir avec plus de modération; mais Sixte V, décidé à ne permettre aucune résistance, le remplaça immédiatement par Frangipani, napolitain de nation, et archevêque de Nazareth, lequel, ayant déjà exercé cet emploi dans le royaume aux temps des premières guerres civiles, s'y était rendu suspect à plus d'un titre. Henri III, à la nouvelle de ce changement, écrivit lui-même à Sa Sainteté, pour obtenir la nomination d'un autre nonce, mais Sixte s'opiniâtra à maintenir son choix enjoignant à son nouveau représentant de faire exécuter la bulle dans toute sa rigueur. « Le souverain pontife, dit-il, doit bien avoir le droit de se faire représenter par qui bon lui semble puisque les autres rois, qui sont moins que lui, ont celui de choisir à leur gré leurs ambassadeurs, » et, en effet, le nonce Frangipani était déjà en chemin pour se rendre à sa destination.

Le roi lui écrivit à lui-même pour le prier de s'arrêter en quelque endroit qu'il reçût ses lettres, et de ne pas passer plus avant jusqu'à ce qu'il lui fût envoyé de nouveaux ordres de Sa Sainteté. Cette missive royale trouva le nonce à Lyon, où on lui faisait une réception magnifique. Il répondit sans hésiter qu'il était tout prêt à reprendre le chemin de l'Italie, et que le saint père qui l'avait envoyé aurait à voir comment il lui conviendrait de prendre cet affront. En même temps il écrivit au pape, pour l'informer de ce nouvel incident.

Sixte, sans attendre même les explications du monarque français, ordonna à l'ambassadeur de France d'avoir à sortir, dans trois jours, des États ecclésiastiques. « J'abrégerai encore le terme qui m'est fixé, répliqua audacieusement l'ambassadeur. Il ne me faut pas trois jours pour régler mes affaires, et le royaume du pape n'est pas si grand que je n'en puisse sortir en quelques heures. » En effet, il partit presque incontinent. Cet ambassadeur était le marquis de Pisani.

Le pape parut alors avoir réfléchi qu'il avait été un peu trop vite dans une affaire de cette importance. Il chargea en particulier un envoyé spécial et sans titre apparent de négocier tout doucement quelque arrangement. Cet envoyé n'était autre que Horace Rucelay, qui, après s'être enrichi en France dans les gabelles, s'était retiré en Italie pour y jouir plus paisiblement du fruit de ce qu'il appelait ses économies. Après beaucoup d'allées et de venues de part et d'autre, on convint enfin que le marquis de Pisani retournerait à Rome, et que de son côté Sa Majesté très-chrétienne accepterait le nonce de Sa Sainteté. En conséquence, Monsignor Frangipani continua sa route et arriva à Paris, où, contre l'attente de tout le monde, il se comporta avec beaucoup de modération, mais il y mourut deux ans après.

Quant à la bulle, on n'était plus aux jours où de généreux défenseurs des libertés de l'Église gallicane et des droits de la nation osaient, comme les L'Hôpital et quelques autres parlementaires, forcer le pape à retirer une sentence injuste. Le parlement, après sa protestation rapportée plus haut, crut faire assez que de garder le silence; les nouveaux ministres étaient vendus à la puissance du jour ; aussi cet attentat de la cour de Rome, au lieu de tomber, comme du temps de l'excommunication de la reine Jeanne de Navarre, devant la résistance de la nation, fut accepté avec une lâche soumission. Ceux qui composaient le conseil du roi jugèrent seulement qu'il serait prudent d'empêcher autant que possible la publication de la sentence papale ; du reste, ils regardèrent comme inutile et comme ridicule même d'entreprendre auprès du saint père la défense d'un prince contre lequel on était tout prêt à entrer en guerre. Ils ne réfléchirent pas qu'en dissimulant cet affront insigne fait à la France, ils se rendaient coupables d'une prévarication réelle, pour le temps présent, et s'attiraient la réprobation de l'avenir. (De Thou, *ibid*, p. 376.)

Le roi de Navarre, qu'on laissait ainsi seul chargé de se défendre, crut de son côté qu'il ne devait pas se montrer publiquement trop sen-

sible à cet outrage ; mais il aposta à Rome des gens qui prirent soin de le venger. On vit, un matin, affiché aux statues de Pasquin et de Marforio, aux portes de tous les cardinaux et même à celles du Vatican, un écrit dans lequel on rappelait à monsieur Sixte, soi-disant pape de Rome, que sa sentence était un abus criant, qu'un prince du sang de France ne pouvait être jugé que par la Cour des pairs, parmi lesquels sa naissance lui donnait la première place ; qu'à l'égard du crime d'hérésie, imputé à ce prince, ledit monsieur Sixte, soi-disant pape, avait malicieusement menti et était lui-même un hérétique, comme on s'offrait de le prouver dans un conseil libre et assemblé légitimement ; que si le prétendu pape refusait de se soumettre à la décision d'une pareille assemblée, comme il y était tenu par les lois de l'Église, il serait lui-même excommunié comme un antechrist, et qu'on trouverait de plus le moyen de le châtier comme un brouillon. (*Mém. de la Ligue*, t. I. — Grégoire Leti, *Vie de Sixte V*, liv. 6.)

Pour Condé, il prit moins de détours, et c'est sous son propre nom qu'il répondit à la bulle du pape. Cette réponse, non moins virulente, pour le sens et dans les expressions, que celle qu'on avait faite au nom du roi de Navarre, mit également toute la capitale du monde chrétien en rumeur. L'une et l'autre de ces deux pièces devint, par l'ordre de Sixte, l'objet des poursuites actives de la police romaine, qui s'efforça vainement d'en supprimer tous les exemplaires.

De tous côtés, cependant, les huguenots, reconnaissant qu'il n'y avait plus pour eux de merci à espérer, avaient couru aux armes. C'était encore aux cris de Vive le roi ! qu'ils s'assemblaient, et ils portaient pour signe distinctif deux croix blanches avec des fleurs de lys au bout ; ils appelaient cela des contre-ligues.

En Dauphiné, Lesdiguières, voyant les Ligueurs s'emparer des villes fortes, et craignant d'être accablé avec son parti, songea à se pourvoir aussi de quelque place de retraite. Il assembla d'abord trois ou quatre cents hommes, et il se jeta à l'improviste sur la petite ville de Chorges, l'une des mieux fortifiées de la contrée. C'était un certain Descrottes, huguenot converti, qui s'en était d'abord emparé au nom de la Ligue, et il y avait laissé son lieutenant avec cent hommes de guerre. Ceux-ci, qui se tenaient bien assurés là-dedans, passaient gaîment le temps à jouer et à danser. Lesdiguières fit donner l'escalade aux murailles, avant le lever du soleil, et les ayant presque aussitôt emportées sans avoir rencontré de résistance, il dit au commandant, qui n'avait pas même eu le temps de se reconnaître : « Monsieur, ne vous dérangez pas, je vous prie, je viens seulement danser avec vous. »

Ce fut là comme le signal d'un soulèvement général dans toute la province : les huguenots accourent à Die, investissent le gouverneur dans le château, et le serrent de si près qu'il est obligé de se rendre faute de vivres. Ensuite ils entreprennent de se saisir également de Montélimart, et sept cents d'entre eux, sous la conduite du même Lesdiguières, viennent attacher le pétard aux portes de cette ville, forcent

la garnison, qui était de plus de huit cents hommes, à se retirer dans le château et de là dans la tour de Narbonne, où ils la tiennent bloquée. (Mézeray, t. III, p. 558.)

Maugiron, lieutenant du roi, accourut au secours des assiégés avec les comtes de Saula, de Montlaure et de Suze. Ils amenaient avec eux cinq cents cavaliers de la noblesse du pays et plus de deux mille hommes de pied ; mais ils trouvèrent Lesdiguières couvert par de si bons retranchements qu'ils n'osèrent pas l'attaquer, et pendant qu'ils retournaient chercher l'artillerie qui leur manquait, ceux qui se défendaient dans la tour se rendirent à composition, après y avoir souffert la famine pendant dix-neuf jours.

De là Lesdiguières marcha sur Embrun. Dans sa route, il rencontra et tailla en pièces cinq cents arquebusiers du parti de la Ligue, avec leur escorte, composée de trois compagnies de lances italiennes. Embrun, d'où ces troupes étaient sorties pour éclairer la campagne, se trouva, par leur défaite, privée de la plus grande partie de ses défenseurs. Cette ville est sur la cime d'une montagne qui s'élève jusque dans les nues, aussi l'appelle-t-on la plus haute ville de France ; elle est défendue d'un côté par le précipice qui l'entoure en partie, et de l'autre par une belle citadelle. Lesdiguières, divisant ses soldats en petites bandes, les fait partir la nuit par des sentiers écartés afin qu'ils ne soient pas découverts par l'ennemi et leur assigne pour point de réunion une fausse porte de la citadelle. Ils s'y trouvèrent avant le point du jour : aussitôt cette porte est enfoncée par deux coups de pétard, puis les huguenots, donnant vivement dans la place, s'y répandent en criant : Ville gagnée !

Les habitants, réveillés en sursaut, se couvrent à la hâte de quelques barricades qui sont emportées aussitôt que construites. Monseigneur l'archevêque Guillaume d'Avasson, Ligueur passionné, a à peine le temps de se sauver à moitié vêtu. Mais les riches ornements de son église et entre autres une statue de saint Marcel, qui valait plus de six mille écus, tombèrent entre les mains profanes des vainqueurs. Pour tout le reste, ils montrèrent assez de modération. Cette surprise ne coûta à ceux d'Embrun que la mort de dix ou douze habitants qui furent tués en combattant ; le commandant de la ville et celui de la citadelle obtinrent une capitulation honorable, et Lesdiguières n'exigea que dix mille écus de rançon à payer en plusieurs termes.

En Poitou, le duc de Montpensier, après avoir, comme on l'a vu plus haut, châtié les bandes du capitaine Chamborand, s'était retiré dans sa maison, et depuis le dernier édit, il n'avait plus osé en sortir, dans la crainte d'encourir le crime de lèze-majesté. La Ligue reprit de nouveau et sans obstacles ses menées dans cette province ; la noblesse du pays fut bientôt ralliée à ce parti et se donna pour chef un sieur de Briandières, gentilhomme assez pauvre, mais qui avait la réputation d'homme de guerre. Un nommé Lamothe, conseiller au parlement de Périgueux et qui s'était laissé gagner par les caresses du duc de Guise, s'avisa aussi de quitter son métier pour se faire capitaine, et, à la tête

de sept ou huit cents hommes, ramassés çà et là, il commença à faire des courses dans la contrée.

Le duc de Mercœur envoya d'abord quelques secours à ces deux chefs improvisés, puis enfin il arriva lui-même avec deux mille hommes pour se joindre à eux, dans le dessein de détruire les troupes que le prince de Condé assemblait alors à Saint-Jean-d'Angely. Aussitôt que le prince eut appris que les Ligueurs étaient déjà près de Fontenay, il marche au devant d'eux, les charge immédiatement sans leur donner le temps de se reconnaître, et les pousse, l'épée dans les reins, jusque dans les faubourgs des Loges, où il se prépare à les forcer.

Mercœur, n'ayant point grande confiance en son infanterie qui n'était composée que de bourgeois, de gens des communes et des bandes du capitaine Lamothe, voulait se mettre à couvert dans la ville même ; mais le gouverneur, connu pour un zélé royaliste, soit qu'il eût reçu des ordres secrets du roi à ce sujet, soit qu'il ne fût pas partisan aveugle de la Ligue, lui refusa l'entrée. Alors, dans la crainte de se voir enveloppé entre cette ville et les ennemis, le duc profita de la nuit pour déloger à la sourdine. Il gagna la rivière de Loire en si grande hâte qu'il perdit presque tout son bagage et laissa faire prisonniers derrière lui deux cents de ses soldats qui n'avaient pas été assez diligents pour le suivre. (De Thou, *ibid.*, 380.)

Condé, après ce premier succès, se retira à Jarnac, parce qu'une maladie contagieuse venait alors de se déclarer à Saint-Jean-d'Angély. Après avoir laissé rafraichir ses troupes pendant quelques jours, et s'être renforcé de quinze cents hommes que lui amenèrent quelques-uns des principaux seigneurs protestants des environs, il reprit la campagne. Son premier soin fut de s'assurer des châteaux et autres petites places où monsieur de Saint-Luc avait mis des garnisons. Celui-ci, qui se tenait dans sa ville du Brouage depuis sa disgrâce à la Cour, n'osa pas en sortir pour les secourir ; et le prince vint enfin l'assiéger dans cette ville même.

Les Rochellois s'empressèrent de l'aider d'argent, de munitions, d'hommes et de vaisseaux ; car on n'a pas oublié que Brouage était une rivale pour la ville de La Rochelle. Déjà on était maître du passage du canal d'Yeu et des autres avenues de la place ; de tous côtés arrivaient des renforts à l'armée protestante ; les travaux s'avançaient rapidement, et les assiégés commençaient à perdre courage. Rien ne pouvait plus sauver la ville, quand une belle illusion donna le change au prince et l'écarta de son bonheur. (Mézeray, t. III, p. 560.)

Charles de Brissac était gouverneur de l'Anjou depuis la mort de Monsieur dont cette province avait formé le principal apanage. Il passait pour un ardent partisan de la Ligue dans l'esprit de ceux des habitants qui étaient restés affectionnés au service du roi et ils auraient préféré avoir à la tête de leur ville Michel du Hallot, homme familier et populaire, auquel Monsieur avait jadis confié cet emploi. Le duc d'Épernon, qui n'aimait pas Brissac, favorisait et appuyait secrètement ces mécontents, et le roi par conséquent, faisait comme son favori.

D'Épernon suscita donc un certain capitaine Dufresne, esprit avantureux et homme de main qui n'eut pas de peine à se ménager des intelligences dans la ville et dans la citadelle, car tout le monde avait été instruit que le roi lui-même ne serait pas fâché de voir une place aussi importante soustraite au pouvoir d'un gouverneur ligueur. Ce Dufresne s'aboucha ensuite avec le capitaine Rochemorte, chef de l'une des bandes huguenotes qui s'étaient formées dans l'Anjou, depuis la défaite de Mercœur, et après être convenu de ses faits avec lui et avec Du Hallot, il s'introduisit dans Angers, accompagné de dix-huit ou vingt hommes déterminés.

Ceux-ci furent reçus et cachés dans des maisons proches du château. Ensuite, sur l'heure de midi, Dufresne fit une visite à celui qui commandait en l'absence de Brissac. C'était un gentilhomme grec de nation, nommé Ancyre, parce qu'il était né à Angora qui est l'Ancyre des anciens. Ce commandant l'invite honnêtement à dîner : Dufresne s'en excuse en disant qu'il a quelques amis en ville qu'il ne peut quitter sans incivilité. Le commandant le prie alors de les aller quérir en l'assurant qu'ils seront les très-bien venus, et Dufresne, qui s'attendait à cette politesse, feint de se laisser vaincre, et sort pour aller chercher sa société.

La première garde, que Du Hallot avait gagnée d'avance, les laisse tous entrer sans explication. La seconde fait des difficultés, alors Dufresne poignarde le factionnaire qui s'apprêtait à fermer le guichet et saute dans l'intérieur, suivi de ses amis, les armes à la main. Le gouverneur, qui accourait au bruit, est tué lui-même, avant d'avoir eu le temps de se reconnaître, et la place est gagnée, quoique la garnison fût beaucoup plus nombreuse que ceux qui étaient venus si brusquement la massacrer.

Au bruit du tumulte et des cris de ceux qu'on égorgeait, ceux des bourgeois qui demeuraient près du château accoururent en armes. Du Hallot, qui comptait sur sa popularité, va au-devant d'eux et leur annonce que c'est lui qui vient de prendre le château par ordre exprès du roi. Mais, par malheur pour lui, il se trouva que ceux à qui il s'adressait étaient du parti de la Ligue. Ils lui demandèrent d'exhiber sa commission royale, et, comme il ne put le faire, ils l'arrêtèrent. Le roi, à qui le prisonnier s'adressa par la suite, n'osa pas avouer que la chose s'était faite, en effet, de sa connaissance et pour son service, d'où il arriva que Justice suivant son cours ordinaire, le pauvre Du Hallot fut rompu vif et mis sur la roue devant la porte du château. Tant il importe à ceux qui veulent servir leurs princes par de périlleuses entreprises de se faire donner auparavant un ordre bien positif et par écrit. (Mézeray, *ibid*, p. 361.)

Dès que Du Hallot eut été fait prisonnier, ceux qui l'avaient pris le contraignirent, l'épée sur la gorge, à écrire à Dufresne « de venir parler à lui. » Celui-ci, ne se doutant de rien, se rendit à cette invitation ; mais, sitôt qu'il parut, l'un des Ligueurs, beaucoup trop impatient, lui

tira un coup d'arquebuse qui ne l'atteignit pas et lui fit seulement rebrousser chemin à toutes jambes. Il arriva au pont-levis au moment où Rochemorte, par crainte de surprise, « ou par tout autre motif, » donnait l'ordre de le lever. Le malheureux eut encore la force de se cramponner après la chaîne ; mais un des bourgeois, qui le poursuivait de très-près, lui coupa les mains avec son sabre, de sorte qu'il tomba tout brisé dans le fossé où un cerf privé, qu'on laissait s'y promener, et qui était alors en rut, l'acheva, en lui passant à plusieurs reprises ses andouillers au travers du ventre.

Quant à Rochemorte, son destin ne fut pas meilleur ; il fut tué, quelques jours après, d'un coup d'arquebuse dans la tête.

Le château, pendant ce temps-là, avait été entouré de barricades que les Ligueurs de la ville avaient dressées pour qu'il ne pût y arriver de secours. Il n'y restait plus que seize soldats protestants, lesquels, en menant grand bruit, tâchaient de cacher leur petit nombre. Ils trouvèrent moyen de faire connaître au prince de Condé ce qu'ils étaient parvenus à faire et le besoin pressant qu'ils avaient d'être secourus.

Alors le prince jugea que pour la réputation de ses armes et pour l'importance de la place, il fallait courir promptement à l'aide de ces braves. Dans un premier conseil de guerre, tenu à cette occasion, il fut d'abord résolu qu'on leur enverrait, en toute diligence, cinq cents chevaux moitié arquebusiers et dont les autres auraient des piques et des hallebardes pour forcer les barricades des bourgeois. D'Aubigné devait être chargé de la conduite de l'expédition, et en sa qualité de Gascon, il assure qu'il l'aurait menée à bien. « Mais, ajoute-t-il, comme le conseil de la chaise percée, auprès de nos grands, renverse tous les autres, il arriva que le prince, étant un soir sur la sienne, se prit à parler de sa conquête future de l'Anjou avec ses valets de chambre et autres gens de pareille étoffe. L'un d'eux s'avisa de lui dire que cette conquête était un coup de prince, et qu'il ne devait pas en laisser la gloire à un autre. Sur quoi il se résolut à commettre monsieur de Saint-Mesme avec trois régiments seulement pour continuer le siége du Brouage qu'il ne pouvait manquer de prendre, s'il y fût resté quelques jours de plus, et, avec le reste de l'armée, il se mit en route pour Angers. »

Le temps qu'il avait mis à faire ses préparatifs et à donner ses ordres, tant pour la continuation du siége que pour arranger une expédition qu'il devait conduire en personne, lui fit perdre vingt-six jours, d'où il arriva que, quand il se présenta devant Angers, il y avait déjà deux jours que les assiégés du château avaient été contraints de se rendre à composition.

Il fit encore une seconde faute : se voyant à la tête d'une armée bien disposée, il perdit deux autres jours à tenter diverses attaques sur les faubourgs de la ville, dans l'espoir que ceux du parti qui étaient au dedans lui faciliteraient les moyens d'entrer ; mais ceux du parti ne bougèrent point, et il reprit, tout déconcerté, son chemin par les bords

de la Loire, qu'il se proposait de suivre pour regagner la Touraine, et redescendre de là dans le Poitou.

Quand il eut repassé l'Authion, on vint tout à coup l'avertir qu'on voyait sur le fleuve six grands bateaux pleins de gens de guerre, et qu'il y avait de plus, sur l'autre rive, cinq cents chevaux ennemis, pour tailler ses gens en pièces à mesure qu'ils effectueraient le passage. A cette nouvelle, il se décida à retourner vers Beaufort pour de là remonter le long des rives du Loir jusqu'à ce qu'on pût gagner quelque issue. Cette résolution, déjà fort aventureuse, fut, dans la nuit même, changée pour une pire encore qui fut de tourner à gauche, par le Vendômois, pour de là revenir par un long circuit passer la Loire au-dessus d'Orléans.

Cependant le duc de Joyeuse marchait déjà sur les talons de l'armée du prince. Brissac, irrité de la perte qu'il avait failli subir, la côtoyait avec les troupes qu'il avait pu ramasser et était tout prêt à tomber dessus. Biron et d'Épernon lui-même avaient couvert toutes les campagnes de la Beauce de leurs cavaliers, et le duc de Mayenne occupait la Touraine avec son armée. La Châtre arrivait du Berry avec trois mille soldats, et toute la noblesse, les communes, les paysans, les ecclésiastiques même s'étaient assemblés au bruit du tocsin qui sonnait dans tous les villages, comme pour donner la chasse au loup. L'armée protestante était complètement enveloppée.

En ce péril imminent on tint conseil de guerre. Rohan ouvrit l'avis qu'on dispersât les troupes et que chacun se retirât chez soi ou ailleurs par les moyens que le hasard ou la prudence lui fournirait. Quant aux chefs, ils se sauveraient eux-mêmes comme ils pourraient, en prenant les chemins les plus détournés et les moins fréquentés, à moins qu'ils n'aimassent mieux aller bientôt porter leurs têtes à Paris, sur l'échafaud.

Les plus audacieux se révoltèrent avec indignation contre une pareille opinion ; ils voulaient qu'on persistât à se tenir unis pour se défendre ; mais comme Rohan montra l'exemple à ceux qui étaient moins hardis et moins dévoués, en se sauvant bien vite tout le premier vers la Bretagne, on ne se fit plus de honte de l'imiter. Le prince partit dès la nuit même, accompagné des principaux chefs et prit sa route par le pays du Maine, d'où il alla s'embarquer entre Avranches et Saint-Mâlo. Il passa ensuite en Angleterre, et ne revint en France que l'année suivante.

Les autres chefs se sauvèrent, qui d'un côté, qui de l'autre, et ce fut grande pitié le lendemain matin, quand cette malheureuse armée apprit qu'elle avait été abandonnée par tous ceux qui la commandaient. Il fallut séparer les régiments en compagnies, puis les compagnies en escouades. Les amis prirent congé de leurs amis, les capitaines de leurs soldats, sans espérance de se revoir jamais, et chacun se jetait séparément dans le premier chemin venu, plutôt au hasard que par choix et par calcul. Les champs et les bois étaient pleins de chevaux qui demeu-

raient sur les dents, de chariots, de coffres, de bagages, de hardes et d'armes abandonnés. Ces pauvres débandés s'en allaient éperdus et errants çà et là, tremblant au moindre souffle du vent, se figurant la mort dans tous les objets qui frappaient leurs yeux, et s'attendant ou à être égorgés sans pitié par les gens de guerre, ou à être assommés par les paysans.

Ils en furent quittes toutefois pour la peur ; jamais retraite ne fut moins sanglante. La plupart purent rentrer chez eux, d'autres trouvèrent un asile chez des amis, quelques-uns se réfugièrent dans les villes mêmes qui se trouvaient sur leur passage, en se faisant passer pour des voyageurs, et la plus grande partie parvint même à regagner les places tenues par leurs coreligionnaires. Aucun capitaine, aucun gentilhomme de marque ne périt dans cette singulière déroute ; car presque partout les fugitifs trouvaient des gens disposés à favoriser leur évasion et pouvaient même passer au milieu des corps armés envoyés à leur poursuite.

Saint-Mesme, qui pendant ce temps-là continuait le siége du Brouage, n'avait fait aucune tentative pour réduire la place. Le maréchal de Matignon, quoiqu'il eût reçu l'ordre de la secourir, faisait pourtant, à dessein, dit-on, ses préparatifs avec assez de lenteur pour lui laisser le temps de l'emporter. Mais quelques-uns ont prétendu, que d'une part, le prince, désirant se réserver cette gloire, avait défendu à son lieutenant d'y toucher, et que, de l'autre part, Matignon avait reçu des ordres secrets du roi de ne pas trop s'avancer dans une expédition dont le résultat tournerait tout entier en faveur de la Ligue. Cependant, quand on eut des nouvelles certaines de la déroute du prince de Condé et de l'approche de l'armée du duc de Mayenne, le maréchal crut ne pouvoir plus tarder davantage et quoiqu'il n'eût pas, grâce à ses lenteurs calculées, assemblé encore la moitié de ses troupes, il prit bravement la campagne. Les assiégeants n'osèrent pas même l'attendre dans leurs retranchements. Ils plièrent bagage et se débandèrent avec une merveilleuse épouvante.

Ainsi le parti des religionnaires se vit complètement abattu dans ces provinces, par suite de cette entreprise sur Angers, dont on ne saurait dire si elle avait été conçue avec plus de témérité ou exécutée avec plus d'imprudence. Le roi, malgré ce succès, qu'il ne désirait probablement pas, était de plus en plus dégoûté d'une guerre dont les avantages devaient tourner contre sa propre puissance. Dans cette circonstance, le clergé, qui était le principal instrument dont se servaient les Guises pour animer le feu des discordes civiles, crut qu'il était de son devoir de congratuler Sa Majesté, et de la raffermir surtout dans la résolution qu'on lui avait fait prendre. Il lui députa monseigneur L'Angélier, évêque de Saint-Brieuc, habile homme et fort savant dans l'histoire ecclésiastique; lequel après avoir donné de grandes louanges à la révocation des édits de pacification, supplia le roi très-chrétien de hâter, par tous les moyens en son pouvoir, l'exécution pleine et entière d'une

mesure aussi sage et l'anéantissement de l'hérésie dans son royaume. Il réitéra ensuite les instances de tout l'ordre ecclésiastique au sujet de la publication du Concile de Trente, qui avait pourvu si abondamment à la pureté de la doctrine et à la réformation de la discipline chrétienne. Il demandait en outre que Sa Majesté renonçât au droit de nommer aux bénéfices et rétablît les élections par les membres du clergé ; qu'elle confirmât les privilèges méconnus de la sainte Église et défendît aux juges laïques de prendre connaissance, sous prétexte d'abus, d'aucune cause une fois décidée par la juridiction ecclésiastique ; enfin il réclamait pour que le clergé fût dispensé du payement de quatre cent mille écus d'or que la ville de Paris persistait encore à lui réclamer sur de prétendues avances par elles faites au roi sur sa garantie. (Mézeray, *ubi sup.* — De Thou, *ibid*, 406.)

Le roi trouva les félicitations et les demandes fort intempestives. Il répondit à l'orateur qu'il avait déjà été sollicité plusieurs fois par les députés du clergé au sujet de la réception du Concile de Trente, mais qu'on devait savoir que l'avis de son conseil privé et des plus considérés d'entre les présidents et les conseillers de son parlement était qu'il y avait dans les décisions de ce concile beaucoup trop de choses dérogeant aux libertés de l'Église gallicane et aux droits de sa couronne. Quant aux sommes réclamées par la ville de Paris, il ne pouvait pas les payer de ses deniers ; que c'était donc à l'ordre entier de s'arranger comme il l'entendrait pour éteindre cette dette. Puis il congédia Monseigneur L'Angélier d'assez mauvaise grâce. (*Mém. du Clergé,* t. I, p. 72 et suiv.)

Toujours obligé, cependant, de marcher suivant les ordres de ceux qu'il avait laissés s'emparer de son pouvoir, il crut vainement qu'il ferait oublier toutes ces demandes impolitiques « en faisant éclater comme autant de coups de tonnerre de nouveaux édits fulminants contre les hérétiques. » Celui du huitième jour d'octobre portait : Que, pour s'être élevés en armes, eux et ceux des catholiques qui les avaient aidés, étaient déclarés criminels de lèze-majesté ; que s'ils ne retournaient aussitôt à l'obéissance, tous leurs biens seraient saisis, pour être, leurs meubles vendus, leurs immeubles livrés au plus offrant, et le produit d'iceux employé aux frais de la guerre. Les parlements chargés de procéder sommairement à l'exécution de cette sentence devaient de quinzaine en quinzaine rendre compte de ce qu'ils auraient fait. Il était défendu à ceux qui devaient rente ou autre chose aux rebelles de leur rien payer ; mais ils étaient tenus de faire leur déclaration au juge sous peine du quadruple. On ne pouvait ni vendre ni acheter aux dits rebelles sous peine de confiscation du prix ou de la chose. Le délai de six mois qui était accordé aux hérétiques par le premier édit pour avoir à changer de religion ou à sortir du royaume était réduit à quinze jours seulement. (Mézeray, *ubi sup.* — *Mém. de la Ligue,* tome I, pp. 227 et 275.)

Cet édit fut encore renforcé par une déclaration royale du sixième jour

de novembre. Elle livrait à la rigueur de la justice ceux qui avaient suivi le prince de Condé, ordonnant que leurs personnes et leurs biens fussent appréhendés, pour en être disposé selon le bon plaisir de Sa Majesté, laquelle, toutefois, se réservait de pardonner si lesdits rebelles embrassaient la religion catholique et donnaient bonne caution d'y persister.

Vint après cela un règlement enjoignant aux baillis et autres officiers publics de faire un rôle général et distingué par chapitres de tous les protestants de leurs cantons respectifs. Le premier chapitre devait mentionner les noms de ceux qui portaient encore les armes contre Sa Majesté; le second, de ceux qui, après les avoir prises, s'étaient retirés chez eux dans l'intention de se convertir; le troisième, de ceux qui, obéissant à l'édit, s'en étaient allés hors du royaume ; le quatrième, de ceux qui n'étaient jamais sortis hors de leurs maisons, et avaient fait déclaration d'y vivre catholiquement; et le cinquième, de ceux qui y étaient restés, mais en persistant toujours dans leur hérésie. Injonction devait leur être donnée de faire abjuration publique entre les mains des évêques, lesquels avaient pouvoir de commettre, pour la recevoir, des vicaires spéciaux dans chaque ville de leur diocèse.

La formule de cette abjuration fut dressée par Guillaume Rusé, évêque d'Angers, et adoptée presque dans tout le reste du royaume. Elle se composait du symbole qui se chante à la grand'messe, auquel le converti devait ajouter sa déclaration qu'il embrassait les traditions des apôtres et de la sainte Église ; qu'il reconnaissait à l'Église seule le droit d'interpréter les saintes Écritures; qu'il y a sept sacrements, tous d'institution divine ; que la sainte messe est un vrai sacrifice propitiatoire pour les vivants et pour les morts; que l'Eucharistie contient réellement et par conversion de substance le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur-Jésus-Christ ; qu'il y a un purgatoire où les âmes détenues peuvent être soulagées par les prières des fidèles; qu'on doit honorer les saints, leurs reliques et leurs images; que l'Église tient de Jésus-Christ lui-même le droit d'accorder des indulgences aux vivants comme aux morts ; que le Pape est le chef visible de cette Église, et enfin que foi est due aux décrets et décisions des saints Conciles et spécialement à toutes celles du Concile de Trente. *(Mém. de la Ligue*, t. I, p. 278.)

Ces édits en convertirent beaucoup, d'autres pourtant persistèrent dans leur foi, tout en restant dans leurs maisons pour y attendre, disaient-ils, le martyre ; quelques-uns se cachèrent en faisant des présents aux juges ; mais le plus grand nombre se retira vers le roi de Navarre qu'une intrigue amoureuse avec la comtesse de Guiche, la célèbre Corisande d'Andouins, retenait alors dans le Béarn.

C'était cette grave occupation qui l'avait empêché de suivre les conseils du vicomte de Turenne, et de passer en Poitou pour y joindre ses forces à celles du prince de Condé. Cette réunion aurait en effet composé une armée d'au moins quinze mille hommes et eût pu changer la face des affaires. (*Mém. de Bouillon*, ad ann. 1585.)

Quand on apprit à sa petite cour la triste déroute du prince, les flatteurs, qui cherchent toujours à chatouiller les passions du maître, et qui n'ignoraient pas les sentiments de jalousie que le roi de Navarre couvait contre Condé, l'avaient pendant quelques jours amusé aux dépens de ce malheureux prince. C'étaient, disaient-ils, le chien de la fable qui avait laissé échapper un bon morceau de chair, pour courir après l'ombre. « Et maintenant, ajoutaient-ils, c'est un morceau de pain sec qu'il se voit réduit à aller implorer comme un mendiant de la charité de la reine d'Angleterre. »

Le roi de Navarre trouvait ces propos fort plaisants; mais quand il put apprécier les suites fatales de cette déroute, qu'il vit arriver auprès de lui cette foule de misérables proscrits traînant après eux leurs familles éplorées, la compassion dont il fut saisi et la considération des périls où il allait bientôt se trouver lui-même le forcèrent de s'arracher à ses plaisirs et d'écarter pour le moment toutes les raisons de jalousie qu'il avait contre le prince. Il lui écrivit des lettres fort affectueuses pour le consoler et le prier de se réserver pour une meilleure fortune, l'appelant son frère et son compagnon d'armes. (Mézeray, *ibid.*)

Le dernier jour de novembre, il fit publier un édit en réponse à ceux du roi. Dans cette proclamation, il s'excusait d'abord sur la nécessité où il était de s'opposer à la volonté apparente de son souverain ; il exposait à quelles épreuves on avait déjà mis sa patience, et comment et pourquoi les véritables intentions de Sa Majesté ne pouvaient se manifester librement. « Bien que l'édit de révocation soit manifestement l'ouvrage des Guises, ajoutait-il, n'ont-ils pas eux-mêmes encouru les premiers les peines qui y sont portées en levant des troupes sans l'autorisation du roi et contre sa puissance, en occupant des places fortes et en commettant des hostilités contre ceux dont le plus vif désir était de rester les fidèles sujets de leur bien-aimé roi et seigneur. (De Thou, *ubi sup.*, p. 379. — Davila, t. II, liv. 7, p. 187.)

En conséquence, il fit presque immédiatement paraître une autre déclaration par laquelle il ordonnait aussi de saisir les biens des habitants de toutes les villes où la Ligue aurait été acceptée, ainsi que ceux de tous les gentilshommes qui portaient les armes pour ce parti, voulant que les sommes qui proviendraient soit de la vente, soit des revenus desdits biens, fussent appliquées aux frais de la guerre. (*Mém. de la Ligue*, t. I, p. 271.)

Ce n'était pas, au reste, sans raison que le roi de Navarre commençait à craindre sérieusement pour lui-même. Les troupes de Joyeuse qui, d'après les promesses du roi, n'avaient reçu d'autre mission que de le défendre contre la Ligue, marchaient maintenant contre lui, après avoir contribué à détruire l'armée de Condé. Deux autres armées étaient déjà sur pied pour réduire les huguenots, sur le parti desquels sa fortune était pour lors si intimement appuyée, que, ce parti tombant, elle devait nécessairement tomber avec lui. Il est vrai que le pape Sixte V, si prodigue d'excommunications, s'était refusé péremptoirement à

fournir un seul denier pour les frais de cette guerre, ce qui n'embarrassait pas peu les Ligueurs; mais ces deux armées, grâce aux sacrifices qu'on avait imposés à la nation, n'en étaient pas moins sur pied et déjà entrées en campagne. (*Mém. de Sully*, t. I, liv. 2, p. 158.)

Le duc de Guise avait pris lui-même le commandement de celle qui était destinée à garder contre les Allemands la frontière de la Champagne, « parce que, disait-il, son épée avait toujours été fatale aux reîtres, » mais plutôt parce qu'il ne voulait pas trop s'éloigner de la cour ni de la capitale où sa présence pouvait à chaque instant devenir nécessaire pour la réussite de ses projets. Le duc de Mayenne s'était mis à la tête de l'autre armée qui devait agir contre le roi de Navarre.

Il était déjà arrivé à Poitiers avec cinq mille hommes de pied, cinq compagnies d'ordonnance, quatre cents Albanais, et huit cents reîtres soudoyés, la plupart Luthériens, qui, tout en allant se battre contre les huguenots, faisaient dans le camp même le prêche à leur manière.

Il descendit de là en Saintonge où Matignon vint le joindre avec ses troupes; mais ce dernier, qui obéissait aux instructions secrètes du roi, ne s'appliqua qu'à embarrasser Mayenne par des lenteurs et des irrésolutions qui lui ôtèrent tout moyen d'exécuter ce qu'il avait dessein d'entreprendre. Ainsi Mayenne avait l'intention de commencer par s'emparer des villes de Saint-Jean-d'Angely et de Pons qu'il était en effet dangereux de laisser derrière lui au pouvoir des hérétiques; Matignon s'opposa à ce projet, alléguant le peu d'artillerie dont on pouvait disposer et l'approche de la mauvaise saison.

Mayenne fut obligé de céder à ces raisons; car il ne se sentait pas assez fort pour réussir dans ce double siége si le maréchal l'abandonnait. Il se borna donc à reprendre plusieurs petites places que les huguenots tenaient dans le Périgord, le Limousin et le Quercy, et d'où ils empêchaient la levée des deniers du roi dans ces provinces. Pour Matignon, après avoir promis de revenir au printemps prochain avec des forces suffisantes et pourvu d'un matériel nécessaire pour entreprendre d'un commun accord le siége des places plus importantes, il se retira à Bordeaux avec ses troupes, sous prétexte, à ce qu'il disait, d'empêcher le roi de Navarre de passer la Garonne.

La reine Marguerite, que le souvenir de ses anciennes liaisons avec le duc de Guise, le ressentiment qu'elle gardait contre son mari, et surtout le désir de se venger du roi son frère, avaient complètement acquise au parti de la Ligue, avait d'abord pris prétexte de la sentence d'excommunication prononcée par le Pape, contre le roi de Navarre, pour se séparer brusquement de lui, et se saisir de l'Agénois qui lui avait été donné en dot. Elle se tenait à Agen avec une troupe d'aventuriers que lui avaient ramassée Lignerac, et quelques autres jeunes gentilshommes, dont la chronique scandaleuse du temps l'accusait de s'être fait quelque chose de plus que des amis, et de là elle faisait une

guerre acharnée à tous ceux qui tenaient pour son royal époux. (Mézeray, *ubi sup.*)

Elle avait déjà pris Tonneins sur la Garonne ; mais la garnison qu'elle y avait placée fut tout aussitôt investie et taillée en pièces. Elle avait préparé des intrigues pour s'emparer de Villeneuve, et là aussi son plan fut déjoué par le brave Lieutat, alors premier consul de cette cité. Il fit d'abord intercepter le pont à l'aide duquel les deux parties de la ville, séparées par la rivière du Lot, communiquent ensemble. Marguerite était déjà maîtresse de l'une des deux, où elle et les siens avaient été reçus sans difficulté. Quand elle trouva le pont gardé et qu'elle vit que la force serait inutile pour le forcer, elle eut recours à la ruse. Elle fit dire au consul de venir lui parler. Il ne pouvait pas refuser de se soumettre à un pareil ordre donné par une princesse fille, sœur et épouse de roi ; mais auparavant il fit jurer aux habitants qu'ils souffriraient les dernières extrémités plutôt que de se rendre. Il laissa son fils à la tête du pont avec cent arquebusiers, en lui commandant de tenir ferme quand même il devrait le voir poignarder devant ses yeux. « Si, une fois que je serai sorti d'ici, lui dit-il, tu m'entendais tenir un autre langage, sache que ce ne sera plus ton père, mais les ennemis du roi qui parleront par ma bouche. » Cela dit, il alla trouver la reine, et tout aussitôt un conseil de guerre, qu'elle tenait assemblé d'avance, le condamna à mourir sur le champ, s'il n'obligeait ceux qui gardaient le pont contre leur souveraine à livrer le passage. Quarante ou cinquante gardes l'entraînent, lui commandant, le poignard sur la gorge, d'exhorter son fils à se rendre. Le fils feint alors de ne pas bien entendre les propositions qu'on lui fait au delà de la rivière et leur fait signe d'approcher. Quand il ne sont plus qu'à quinze ou vingt pas, il s'avance lui-même comme pour parlementer avec eux, et, mettant subitement l'épée à la main, il les chargea avec une telle intrépidité, qu'étant secondé fort à propos par les siens, il les met en fuite et délivre son père. Le lendemain, à l'aube du jour, le consul, sauvé par la valeur de son fils, fait sonner toutes les trompettes de la ville et répand le bruit que c'était le roi de Navarre qui arrivait en personne au secours de la place assiégée. A cette nouvelle, Marguerite conçoit une telle épouvante qu'elle se sauve en toute hâte, sans même prendre le temps d'emmener ses bagages.

Peu de temps après, Matignon trouva le moyen de la chasser encore d'Agen, en suscitant par dessous main les bourgeois contre elle, de sorte qu'elle se fût trouvée absolument sans asile, si Lignerac ne l'eût conduite dans la ville de Carlut aux montagnes d'Auvergne, « où elle acheva de consumer sa jeunesse avec des aventures plus dignes d'une femme qui avait quitté son mari que d'une grande princesse, fille du sang de France. » (Mézeray, *ibid.*, p. 374.)

CHAPITRE XV

1586. — ARGUMENT : CAMPAGNES DE MAYENNE.
LETTRES DU ROI DE NAVARRE AUX TROIS ORDRES DU ROYAUME DE FRANCE
ET A LA VILLE DE PARIS. — MATIGNON ASSIÈGE CASTEL-JALOUX.
LE ROI DE NAVARRE MANQUE D'ÊTRE PRIS. — IL VIENT A LA ROCHELLE.
LE PRINCE DE CONDÉ Y ÉTAIT DÉJA DE RETOUR. — IL REPREND PLUSIEURS VILLES
ET SE MARIE. — MATIGNON REPREND LE SIÉGE DE CASTEL-JALOUX.
MAYENNE TRAITE A SON INSU DE LA REDDITION DE LA PLACE.
SIÉGE DE MONSÉGUR. — MAYENNE A BORDEAUX.
MARANS ASSIÉGÉ PAR BIRON. — LA COUR LUI ORDONNE DE TRAITER D'UNE TRÈVE.
MAYENNE ASSIÉGE ET PREND CHATILLON. — PUIS IL RETOURNE A LA COUR.
EXPLOITS DU DUC DE GUISE. — ON LÈVE UNE TROISIÈME ARMÉE
ET BIENTÔT UNE QUATRIÈME. — JOYEUSE COMMANDE L'UNE ET D'ÉPERNON L'AUTRE.
LE ROI VA DANS LE BOURBONNAIS ET ENSUITE A LYON
POUR ÉVITER DE RECEVOIR L'AMBASSADE DES PRINCES PROTESTANTS DE L'ALLEMAGNE.
COLIGNY ASSIÉGE COMPEYRE. — JOYEUSE FAIT LEVER CE SIÉGE.
EXPLOITS DE JOYEUSE. — IL REVIENT A LA COUR.
LE ROI DE RETOUR A PARIS REÇOIT LA DÉPUTATION ALLEMANDE.
LES LIGUEURS SE DÉCIDENT A ATTAQUER A LA PREMIÈRE OCCASION.
GUISE REPREND ROCROY. — EXPLOITS DE LESDIGUIÈRES.
D'ÉPERNON AVEC SON ARMÉE VIENT POUR Y METTRE UN TERME.
CONFÉRENCES DU ROI DE NAVARRE ET DE LA REINE-MÈRE A SAINT-BRIS.
UNE TRÈVE EST SIGNÉE.

Au commencement de cette année (1586), Mayenne, à la prière de l'évêque et des habitants de Périgueux, qui l'avaient reçu avec de grands honneurs, attaqua la ville de Montagnac-le-Comte, assise sur la Vezère. Elle appartenait au roi de Navarre, et la garnison que le vicomte de Turenne avait laissée à Tulle trouvait là un passage et un point d'appui pour étendre ses courses jusque dans les faubourgs de Périgueux même. La petite ville fut emportée d'emblée, et, par suite, Lamaurie, qui commandait dans Tulle, crut prudent de se retirer, après avoir exigé une grosse rançon des habitants. (De Thou, t. IX, liv. 85, p. 560 et suiv. — Mézeray, t. II, p. 378 et suiv.)

Ceux de Sarlat prièrent également le duc de les délivrer des inquiétudes que leur causait le voisinage du château de Montfort, où le vicomte de Turenne, auquel il appartenait, avait logé une bande de ses huguenots ; mais Mayenne, après avoir envoyé reconnaître la place par une troupe d'éclaireurs qui fut taillée en pièces, jugea qu'il perdrait beau-

coup trop de temps et de soldats contre des gens aussi déterminés et dans une position aussi avantageuse. Il prit sa route vers la Guyenne, car le temps approchait, où, suivant leurs conventions, le maréchal de Matignon devait le rejoindre avec son armée. Sur sa route, il se rendit maître de quelques petites places où le même vicomte avait mis des garnisons. Un certain Cavagnac, qui commandait dans Beaulieu, chercha d'abord à amuser les catholiques par diverses propositions ; mais craignant à la fin de se perdre s'il hésitait plus longtemps, il fit son traité à condition d'avoir vie et bagues sauves, et ayant livré ses drapeaux, il remit la place entre les mains d'Hautefort qui le fit escorter jusqu'à ce qu'il fût en sûreté.

Le roi de Navarre n'eut pas plus tôt connu que l'ennemi approchait, qu'il assembla son Conseil pour délibérer sur les moyens de défense. Il fut décidé qu'il se retirerait plus avant dans le pays, que le vicomte de Turenne resterait pour garder le bas de la rivière, et que Duplessis-Mornay défendrait le Rouergue et le Quercy. « Soyez tranquilles, dit le roi à ses conseillers, monsieur le duc de Mayenne n'est pas si mauvais garçon qu'il ne me laisse encore la liberté de faire quelques petites promenades dans la Guyenne. » (*Mém. de Sully*, t. I, liv. 2, p. 158.)

Il se rendit ensuite à Montauban, où il tint une assemblée générale des religionnaires à laquelle assistèrent les députés des églises de toute la France. C'est de là qu'il écrivit aux trois ordres du royaume sur la situation des affaires.

Dans sa lettre au clergé, il se plaint que certains membres de cet ordre (car il ne veut pas croire, dit-il, qu'il y en ait beaucoup) se sont déclarés contre lui et ont sollicité le pape pour obtenir une déclaration qui le proclame incapable de succéder au trône ; que démentant la fidélité de leurs prédécesseurs, lesquels étaient meilleurs chrétiens et meilleurs français que les auteurs de cette bulle, ils prodiguent maintenant leurs biens pour troubler la tranquillité de l'État et soutenir l'ambition de ses ennemis ; qu'au lieu de travailler à la paix, ils ne cherchent qu'à brouiller, sans craindre les malédictions de tant de milliers d'innocents que la guerre civile fait périr, ou dépouille de leurs biens ; que si les Ligueurs prétendent se couvrir du manteau de la religion pour excuser ces maux, pourquoi n'acceptent-ils pas la condition qui leur est proposée de s'en tenir aux décisions d'un concile libre et légitimement assemblé ? Au lieu de chercher à rappeler doucement les brebis qu'on croit égarées, est-ce le fait de vrais chrétiens de s'en aller pousser le pape à condamner un prince du sang, sans l'entendre, afin de le priver du droit légitime qu'il a à la succession du royaume ? Mais ce prince qu'on condamne ainsi, fort de la confiance qu'il a mise dans le ciel, sait qu'il n'appartient qu'à Dieu seul d'établir les rois et de disposer des couronnes. C'est le clergé même de France, qui avant d'être corrompu, lui a appris que le pape n'avait aucun droit sur ce royaume. Et, d'ailleurs, n'est-il pas indigne que des boute-feux veuillent déjà mettre en litige la succession d'un roi encore vivant, et encore assez jeune pour

avoir des héritiers de son sang? Ceux-là n'ont rien du cœur français, ce sont des traîtres lâchement vendus à l'Espagne dont ils secondent les principaux projets contre leur propre patrie. « Pour moi, dit-il en finissant, je suis né chrétien comme eux, j'adore comme eux notre divin rédempteur Jésus-Christ, j'ai foi dans les saintes Écritures. Si on n'est pas d'accord sur le sens qu'il faut leur donner, il me semble que ce n'est pas à la force des armes qu'il faut recourir pour juger la chose, mais aux moyens pacifiques que j'ai souvent indiqués et que j'indique encore aujourd'hui, c'est-à-dire à l'assemblée d'un concile légitime et libre. S'il faut pourtant en venir aux combats, je déclare que de tout temps j'ai abhorré de répandre le sang, et que je rejette la responsabilité de celui qui sera versé sur ceux qui auront persisté à ne me laisser que ce moyen de défendre ma cause. Sur ce je prie Dieu de m'avoir en sa protection et d'inspirer à mes ennemis plus de compassion pour les maux de l'État et de l'Église. » (*Mém. de la Ligue,* t. I, p. 500.)

A la noblesse il écrit : « Vous êtes nés tels, que vous approchez assez les affaires de l'État pour donner tort ou raison à qui il appartient. Je vous prie, messieurs, de vous souvenir que les auteurs des troubles présents sont précisément les mêmes personnages que le roi a proscrits l'année dernière comme ennemis de l'État, et que l'on fait maintenant la guerre à ceux qui se joignaient alors au roi pour délivrer l'État de ces perturbateurs. Cela vient de ce que l'année dernière Sa Majesté était libre, et qu'aujourd'hui sa volonté est opprimée par de pernicieuses influences qu'on a su lui imposer; car les protestants n'ont commis aucun nouvel acte qui ait pu nécessiter un pareil changement à leur égard. C'est donc cette faction de Lorrains, c'est-à-dire d'étrangers qui, jetant un regard de convoitise sur le trône, a voulu faire trancher par un prêtre étranger une question que les seigneurs français auraient bien certainement décidée tout au rebours de ses projets. Toutefois, dépouillant ma qualité de prince souverain, j'ai bien voulu présenter le duel aux Lorrains pour terminer, à mon propre péril, un différend dans lequel je suis intéressé personnellement. Je prends Dieu à témoin qu'en agissant ainsi, mon but unique était d'empêcher la ruine du peuple et d'épargner le sang de la noblesse française, dont les ennemis de la nation ont toujours été si prodigues. Je puis bien dire pourtant que je suis fort éloigné de les craindre aujourd'hui, puisque dans un temps où j'étais beaucoup plus faible que maintenant, et où ils étaient eux-mêmes beaucoup plus puissants, j'ai su rendre tous leurs efforts inutiles. Seulement, ce qui excite mon indignation, c'est qu'ils sacrifient, dans leur désir de me faire du mal, la vie d'une foule de braves gens que je voudrais conserver sous les drapeaux du roi, pour le salut de l'État, la gloire du nom français et l'agrandissement du royaume. Ce qui me touche de compassion, c'est que cette noblesse, si elle survit à cette guerre impie, n'aura ni grâces ni récompenses à attendre du monarque, car il ne pourra se croire tenu de payer des services rendus malgré lui à une cause qui n'est pas la sienne ; mais qu'importe à ces étrangers?

Pour moi, messieurs, en ma qualité de prince du sang, lorsque je vois périr quelqu'un d'entre vous, il me semble que c'est moi-même qui perds une partie de ma propre vie, et je voudrais qu'il me fût aussi facile de vous séparer dans les combats de ces véritables ennemis de la patrie qu'il me l'est de vous en séparer dans mon cœur. Je le jure hautement à la face du ciel, ce sont là mes vrais sentiments et mon plus ardent désir est qu'on ne puisse pas m'imputer quelque jour d'avoir volontairement versé une seule goutte d'un sang qui m'est si cher. » (*Mém. de la Ligue,* t. I, p. 303.)

Sa lettre au Tiers-État n'était pas moins touchante. « Ressouvenez-vous, disait-il, que lorsque ces remuements sont advenus, nous vivions en paix, et que quoiqu'ils fussent dirigés contre moi, je n'ai point bougé tant qu'il m'a été possible de rester tranquille. Maintenant je plains votre sort, parce que c'est sur vous surtout que tombera le fardeau des troubles et qu'il vous en coûtera des sommes immenses pour soutenir cette guerre déplorable. Le clergé qui l'a engagée n'a fait sur son superflu, que quelques avances légères en comparaison ; mais vous, on prendra jusqu'à votre nécessaire. Or, je vous laisse maintenant à juger à qui vous aurez à en faire reproche. Est-ce à celui qui, pour épargner votre sang et le fruit de vos labeurs, a voulu risquer sa propre vie dans un combat singulier contre ces hommes d'un rang si inférieur au sien, ou à ceux dont l'ambition personnelle et les vengeances n'ont pas reculé devant la perspective du malheur général de la France? » (*Mém. de la Ligue*, t. I, p. 305.)

Il adressa en outre une quatrième lettre à la ville de Paris. Après avoir exalté l'ancienne et admirable fidélité de cette capitale qu'il appelle l'abrégé de tout le royaume et le modèle sur lequel toutes les autres villes règlent leurs demandes, il loue la prudence des Parisiens, pour avoir, autant qu'ils l'ont pu, différé de contribuer aux frais de cette nouvelle guerre civile. « Vous avez compris, ajoutait-il, que les factieux qui l'ont intentée n'ont d'autre but que la ruine du royaume ; qu'ils ont agi contre la véritable volonté du roi et que ces réformes dans la religion et dans l'administration de l'État, dont ils font sonner si haut la nécessité, ne sont rien autre chose qu'un prétexte dont ils couvrent leurs véritables desseins. Si c'était là, en effet, comme ils veulent le faire croire, le double objet qu'ils ont en vue, il ne faudrait qu'un concile et une convocation des États-Généraux; les protestants ne demandent pas mieux que de se soumettre à tout ce qui serait réglé par l'une et l'autre de ces deux assemblées. » Il terminait cette lettre en exhortant les habitants de la bonne ville de Paris à conserver des sentiments de paix, à fuir les conseils des turbulents et à donner comme toujours l'exemple à la France, en travaillant à rétablir l'union dans l'Église et dans l'État. (*Mém. de la Ligue*, t. I, p. 308.)

Le roi de Navarre, après avoir publié ces lettres dont Duplessis-Mornay avait été le rédacteur, partit de Montauban pour se rendre à Nérac. Il n'avait pu réunir en tout que trois mille fantassins et quelque

cavalerie composée de la noblesse huguenote du pays. (Mézeray, t. III, p. 379.)

Cependant l'hiver, qui avait été extrêmement doux jusque-là, devint fort rude au commencement de mars. L'armée de Mayenne, qui s'était placée le long de la rivière du Lot, pour tâcher de surprendre celui qu'elle appelait le Béarnais et lui livrer bataille avant qu'il eût eu le temps de rassembler plus de forces, eut beaucoup à souffrir des intempéries de la saison. Les marches qu'il lui fallut faire sous une pluie glacée qui ne cessait que pour être remplacée par la neige, et cette neige qui fondait en tombant sur une terre déjà détrempée, tout cela abîmait le soldat; à quoi il faut encore ajouter la saleté et l'incommodité des logements, lesquels n'étaient que les misérables chaumières du pays, presque toutes abandonnées et en ruines ; aussi des maladies ne tardèrent pas à se déclarer parmi les hommes et parmi les chevaux, et il en mourut un grand nombre.

Pendant ce temps-là, Matignon s'était arrêté à faire le siége de Castel-Jaloux. Ce château est situé sur la Garonne, au-dessus de Bordeaux, et il était commandé par un certain Favas, qui s'était tellement rendu redoutable aux Bordelais par ses courses et ses déprédations, qu'on lui supposait un esprit familier, obligé par quelque pacte à l'aider dans toutes ses entreprises. Le parlement de la province avait supplié Matignon de la délivrer d'un aussi dangereux voisinage, et celui-ci avait accueilli cette proposition d'autant plus volontiers qu'une sorte de jalousie le rendait fort peu empressé d'aller se mettre avec ses troupes sous les ordres du duc de Mayenne.

On prétend même qu'il croyait suivre les intentions du roi en tirant ainsi la guerre en longueur, et que le monarque n'était pas fâché de voir qu'on fatiguât le clergé par des impositions réitérées, la noblesse par le service militaire, et le peuple par la licence des troupes, ainsi que par de nombreuses contributions de guerre. Il se flattait qu'il forcerait par là tous les ordres de l'État à recevoir comme un bienfait cette paix après laquelle il soupirait lui-même. (Davila, t. II, p. 214.)

Mais après que le maréchal eut essuyé, de la part de la garnison, deux vigoureuses sorties qui lui firent perdre un grand nombre de ses meilleurs soldats, il jugea prudent de se retirer en toute hâte du côté de Langon, d'autant qu'il venait d'apprendre que le roi de Navarre, déjà rejoint par l'armée de Turenne, accourait en personne au secours de la place assiégée.

Pour Mayenne, il persistait toujours dans son même plan de campagne qui était, comme il a été dit, de surprendre le Béarnais. « Il ne s'amusait pas, criait-il bien haut, à attaquer des bourgades ou des châteaux. Son intention était, disait-il, de finir la guerre d'un seul coup, en arrêtant le prince qui s'était fait le chef de cette huguenoterie. » Ce prince, au reste, semblait prendre un malin plaisir à se faire pourchasser par son antagoniste, en se faisant voir çà et là, et presque partout en même temps, avec une merveilleuse diligence. Comme il ne se

sentait pas des forces suffisantes pour tenir la campagne, il avait pris la précaution de jeter la plupart des soldats qu'il avait dans les places fortifiées, et ne gardant plus avec lui que deux mille arquebusiers, trois cents chevau-légers et quelques-uns de ses gentilshommes les mieux montés, il ne cessait de harceler l'ennemi avec cette espèce de camp volant. (Mézeray, *ubi sup.* — Davila, *ubi sup.*)

Après avoir parcouru les provinces d'en deçà la Garonne, on s'attendait à le voir passer le fleuve, quand on apprit qu'il venait de retourner à Pau, où le rappelait beaucoup moins la nécessité de ses affaires que sa passion pour la belle Corisande. Bientôt après il était revenu de nouveau à Nérac. Mayenne, continuellement aux aguets, lui tendit partout des embûches pour se saisir de sa personne. Mais tous ses plans étaient sans cesse déjoués par la prodigieuse activité qui rendait son rival presque insaisissable, et pendant ce temps-là le parti protestant se fortifiait sans perdre un moment dans toutes les places qu'il tenait déjà ou dont il pouvait s'emparer.

Une fois, pourtant, l'aventureux prince manqua de se laisser surprendre. Après avoir dispersé sa petite troupe, en lui donnant rendez-vous à Sainte-Foy, au delà de la Garonne, il s'était rendu à Caumont avec trente chevaux seulement, dans le dessein de tenter le passage du fleuve en cet endroit, pendant que ses gens le traverseraient sur d'autres points par petites bandes. Il crut pouvoir prendre quelque repos dans ce château, qui pourtant se trouvait presque au centre de l'armée ennemie ; mais au milieu de la nuit, un de ses domestiques, nommé Lacombe, vint le réveiller pour l'avertir qu'un fort détachement de cavalerie accourait au grand trot pour l'arrêter ; et, sans lui laisser presque le temps de s'habiller, il le fit promptement évader dans un bateau. Le prince passa heureusement sur la contrescarpe de Marmande, traversa sans être reconnu plusieurs détachements des troupes ennemies et put se retirer à Sainte-Foy, où bientôt après il fut rejoint par le reste de ses gens. Là, voyant que l'armée de Mayenne avait déjà jeté son premier feu et se trouvait fort affaiblie, il laissa le vicomte de Turenne en Guyenne avec ordre de continuer la guerre sur le même plan, et se prépara à partir pour La Rochelle, où ceux du parti avaient le plus grand besoin d'être promptement secourus.

Les troupes que le duc de Mayenne avait laissées dans cette contrée avant d'entrer lui-même en Guyenne avaient d'abord formé comme un blocus autour de Saint-Jean-d'Angély et de La Rochelle, et ces deux principaux boulevards du protestantisme semblaient, d'après toutes les probabilités, ne pouvoir plus tarder longtemps à tomber entre les mains des catholiques. La peste et la famine décimaient les malheureux habitants d'ailleurs déjà démoralisés par la déroute de l'armée de Condé et par la trahison de plusieurs de leurs chefs ; mais La Boulaye et Saint-Gelais, étant parvenus à recomposer quelques compagnies de ceux qui avaient échappé aux derniers désastres et ayant été rejoints par Rohan, firent bravement tête aux troupes de la Ligue.

Bientôt Condé, lui-même, revint à La Rochelle, avec un grand cortège. La Reine d'Angleterre lui avait fourni des vaisseaux et de l'argent. Aussi put-il reprendre presque à l'instant l'offensive.

Il attaqua d'abord le fort de Dampierre qui appartenait au duc de Retz, et dont la garnison infestait le pays par ses courses. Il la força à se rendre par composition.

Après ce premier exploit, qui ranima merveilleusement le courage de ceux du parti, Condé alla épouser à Taillebourg, le dimanche seizième de mars, Catherine Charlotte de la Trémouille ; mais la joie de ses noces fut presque aussitôt troublée par plusieurs pertes douloureuses pour le parti.

Le capitaine Tiercelin, avec son régiment composé d'environ quatre cents arquebusiers, cinquante mousquetaires et bien deux cents piquiers, s'était mis en route pour venir aider Saint-Luc qui méditait alors une entreprise sur l'île d'Oléron. Condé, qui avait voulu l'attendre au passage, avait manqué son coup et s'était promis de s'en dédommager en l'attaquant au retour. Et en effet, comme ledit capitaine s'en revenait en bon ordre gagnant Puys vers Saintes, le prince accompagné de son beau-frère La Trémouille et de ses plus braves gentilshommes accourut l'attaquer à mille pas environ du faubourg de Saintes. Il le charge en queue et lui tue du premier choc trente ou quarante hommes. Le reste du régiment, ainsi pris à l'improviste se range cependant en bataille, à la faveur des haies et d'une fondrière qui de hasard se trouvait là tout près. Alors comme la troupe du prince, de beaucoup inférieure en nombre, ne se sentait pas en état de forcer un pareil poste, Guy de Laval, fils de ce d'Andelot dont il a été tant de fois parlé dans mes précédents récits, court chercher sa compagnie qui n'était pas bien loin de là et la ramène en toute hâte à l'ennemi. Mais il est lui-même mortellement atteint avec ses deux frères, au moment où Tiercelin, blessé aussi au bras, prenait la fuite avec ses gens mis en désordre par cette charge. (Matthieu, *Hist. des dern. troubles*, f° 30.)

Réné de Rohan, ami intime des trois frères, éprouva un tel chagrin de les voir enlevés si jeunes et si braves par cette mort inopinée, qu'il tomba malade et mourut lui-même bientôt après à La Rochelle. Ces morts à la suite des fêtes d'une noce firent mal augurer à plusieurs du succès de cette guerre pour le parti protestant. Condé, pourtant, loin de s'en laisser abattre, n'en montra que plus d'activité et de courage, et presque aussitôt il forma la résolution d'attaquer la garnison catholique du Brouage.

Les Rochelois s'étaient toujours montrés jaloux de ceux de cette ville, à cause que leur port, ayant en tout temps assez d'eau pour recevoir les grands navires, ôtait la chalandise à celui de La Rochelle dans lequel ils ne pouvaient entrer qu'à la haute marée ; ils sollicitèrent donc le prince de détruire cette cité rivale, ou du moins de ruiner son hâvre, et, à cet effet, le prince fit partir Saint-Gelais avec vingt-cinq vaisseaux ronds, quatre galères et quelques barques. Celui-ci n'imagina rien

de mieux que de faire enfoncer de vieux navires pleins de lest à l'entrée de ce port; et malgré tous les efforts que fit Saint-Luc pour dégager cet encombrement, les courants amenèrent dans cette espèce d'estacade une si grande quantité de vase qu'en peu de temps elle forma une barre si bien consolidée qu'on ne put la rompre, d'où il arriva que le hâvre du Brouage, qui était avant ce temps-là le second de France pour la bonté, devint un hâvre de barre, comme celui de La Rochelle. (Mézeray, t. III, p. 580.)

Cependant Matignon, aussitôt qu'il avait appris que le roi de Navarre était passé de l'autre côté de la Garonne, était venu reprendre le siége de Castel-Jaloux. De son côté, le redoutable Favas, seigneur de ce château, comme on sait, était venu s'y renfermer lui-même avec quelques cents arquebusiers, tous gens de grande résolution. Pourtant, malgré les efforts de cette brave garnison, la place, qui avait déjà été battue par quatre cents coups de canon, était sur le point de se rendre au maréchal, quand Mayenne, qui voulait enlever cette gloire à un homme qu'il regardait comme son rival, envoya des gens de confiance à Favas et convint avec lui de la reddition de Castel à des conditions fort peu honorables du reste pour le vainqueur. Puis, quand le traité fut signé, il l'envoya signifier à Matignon qui continuait tranquillement le siége, pour qu'il eût à faire retirer ses troupes. Favas gagna à cet arrangement douze mille écus d'or qui lui furent comptés à titre de dédommagement. (De Thou, *ubi sup.*)

Après cet exploit, on fit la revue de l'armée et on lui donna deux mois de paye, ce qui consola un peu le soldat, et Mayenne la conduisit ensuite vers Sainte-Bazeille, où se tenait un gentilhomme bourguignon nommé de Puelles, à qui le roi de Navarre avait confié la défense de cette place. Sainte-Bazeille était une ville de forme à peu près ronde, située sur la Garonne et entourée d'un mur de briques. On y avait ajouté à la hâte huit bastions de terre et il y avait dedans une garnison de huit cents hommes qui en défendirent courageusement les approches; mais quand Mayenne put enfin faire approcher ses canons, la ville capitula, et Matignon, qui s'était retiré à Saint-Meyan pour cause de maladie, à ce qu'il disait, n'eut aucune part non plus à ce succès.

On délibéra ensuite si on marcherait sur Caumont, qui est de l'autre côté du fleuve, ou vers Monségur, qui est en deçà sur le Dropt. On finit par se déterminer pour Monségur, parce qu'on jugea ce siège nécessaire pour assurer les communications entre le Limousin, le Périgord et le Quercy. Monségur est sur une hauteur qui n'est commandée par aucun autre point; le Dropt passe au pied de la côte sur laquelle elle est bâtie. Mayenne, en attendant que son artillerie eût pu le rejoindre, fit ouvrir la tranchée, et posta quelques troupes dans des moulins qui étaient sur la rivière; puis, comme il se trouva à son tour malade d'une fièvre double-tierce, il écrivit au maréchal de venir prendre le commandement de ce siége. Le maréchal se rendit à cet ordre et fit dresser deux batteries pour démolir à coups de canon une des deux tours qui défen-

daient la principale porte de la ville. Alors quelques-uns des capitaines trouvèrent cette manière de procéder un peu lente, et avant que la brèche fût suffisamment ouverte, ils voulurent donner un assaut qui fut vigoureusement repoussé par les assiégés. Un grand nombre des principaux officiers du duc y perdit la vie, et les autres furent dangereusement blessés. On tira ce jour-là deux mille quatre cents coups de canon, et comme la poudre vint à manquer, on fut obligé d'en faire venir de Bordeaux. (De Thou, *ubi sup.*)

Les assiégés, dont la perte était presque aussi considérable, n'osèrent pas s'exposer aux chances d'un second assaut ; ils capitulèrent à condition qu'on les laisserait sortir avec leurs armes, la mèche éteinte, et qu'on les conduirait en lieu de sûreté ; mais quand il fut question d'assurer leur sortie de la place, soit par la négligence ou l'imprudence de l'escorte qui était chargée de les accompagner, les soldats catholiques en tuèrent environ cent soixante, et les autres ne se sauvèrent qu'avec peine, après avoir été dépouillés de tout ce qu'ils avaient cru pouvoir emporter sur la foi de la capitulation.

Mayenne, qui avait toujours sa fièvre double-tierce, profita de cette occasion pour se faire porter à Bordeaux, où il fut reçu avec de grands honneurs par l'archevêque monseigneur de Sansac et par son clergé. Il prit son logement dans le palais archiépiscopal, et le prélat, Ligueur déclaré, ordonna des processions dans toutes les paroisses, pour le rétablissement de la santé d'un hôte aussi précieux au parti. Cela fit beaucoup murmurer ceux des habitants qui ne s'étaient pas livrés à la Ligue et à la faction des Guises. On disait que Mayenne avait feint cette maladie, pour avoir un prétexte de s'introduire dans Bordeaux et de s'y rendre maître ; et ces soupçons allèrent si loin, que le parlement crut nécessaire d'envoyer au duc une députation, pour avoir des explications à ce sujet.

Matignon n'était pas tout à fait étranger à cette démarche qui tendait à l'humiliation d'un rival qu'on avait voulu lui imposer comme chef. Mais le duc, qui ne se sentait pas alors en état de se venger, reçut la députation avec beaucoup de civilité et l'assura de l'innocence de ses intentions, et pourtant il se sentait au fond du cœur vivement piqué d'un pareil affront.

Le maréchal, de son côté, se trouvant par l'absence de Mayenne commandant suprême de l'armée catholique, se hâta de condescendre à la prière des habitants de la contrée, qui vinrent le prier de distribuer, pendant les chaleurs de l'été, ses troupes dans les villages où elles pourraient aider à faire la moisson, puisque aussi bien la saison et l'éloignement de l'ennemi les rendaient pour le moment inutiles à toute autre chose.

Quand la maladie de Mayenne, qu'il était du reste inutile de prolonger plus longtemps, se trouva enfin guérie, il vint reprendre le commandement de son armée, et, après avoir rappelé ses soldats sous les drapeaux, voulant signaler son retour par quelque action d'éclat, il alla

assiéger Châtillon, qui faisait partie de la dot du roi de Navarre. Ce siége le retint beaucoup plus longtemps qu'il n'avait d'abord pensé, et, pendant ce temps-là, le roi de Navarre, après avoir traversé la Saintonge et l'Angoumois, se rendait à La Rochelle.

Là, ce prince apprit, presque en arrivant, que Biron s'avançait de Niort avec une autre armée catholique pour assiéger Marans. Les Rochelois, pour qui leur cité était tout, étaient depuis longtemps, jaloux de Marans, comme de toutes les autres villes qui pouvaient rivaliser avec La Rochelle. Ils ne voulaient y envoyer aucun secours d'hommes ni d'argent, bien que cette guerre fût faite à leur parti et que les habitants de la ville menacée défendissent la même cause. Mais le roi de Navarre parvint à les faire changer d'avis et à faire mettre la place en état de soutenir un long siége.

Marans, qu'on appelle aussi l'Ile, parce qu'elle est entourée de marais, est défendue par plusieurs forts qui protègent tous les passages par où la ville peut être abordée. Le roi de Navarre mit un commandant dans chacun de ces forts. et nomma le sieur de Foucherolles pour commander en chef. Le dixième jour de juillet, Biron se présenta devant celui des forts qu'on nomme la Bastille, et comme il s'était avancé pour le reconnaître, la garnison fit une sortie dans laquelle lui-même reçut une blessure à la main ; cela ne l'empêcha pas de continuer le siége. L'armée catholique fut obligée de faire un chemin dans les marais qui ont plus de quinze cents pas d'étendue, et d'y élever des forts; les assiégés, de leur côté, construisirent de nouveaux retranchements d'où ils faisaient pleuvoir sur l'ennemi une grêle continuelle de balles d'arquebuses. Ils avaient en outre semé partout dans le marécage des cercles de fer, des chausse-trapes et des clous qui en rendaient le passage impraticable. Il donnèrent à une couleuvrine, qui leur arriva de La Rochelle, le nom de « Chasse-Biron », et, l'ayant pointée à l'angle de l'un de leurs forts, d'où elle tirait sans cesse, ils incommodaient extrêmement les troupes du roi. Biron, pour répondre à ce feu, fut obligé de faire venir du canon de la ville de Niort.

Les choses en étaient là, quand la reine-mère remit encore une fois sur le tapis la conférence qu'elle avait fait proposer au roi de Navarre, car on venait d'apprendre à la Cour qu'une armée allemande allait se mettre en marche pour venir au secours des protestants français. Elle envoya donc au prince des gens de confiance, pour convenir définitivement avec lui du lieu où se tiendrait cette conférence. Celui-ci répondit qu'il ne lui était pas possible d'entamer aucune négociation à ce sujet, attendu qu'il était contraint de se défendre actuellement, sans avoir de temps à perdre, contre deux armées ennemies, celle de Mayenne d'un côté, et celle de Biron de l'autre.

Il ne fallait pas songer d'engager Mayenne à accorder une trêve qu'on savait d'avance qu'il n'accepterait à aucun prix; on écrivit donc à Biron, qu'on connaissait plus docile, d'avoir à faire la paix avec le roi de Navarre aux meilleures conditions possibles, et le traité, laissé ainsi

à la disposition d'un homme qui n'approuvait pas déjà beaucoup cette nouvelle guerre civile, fut bientôt conclu. Il portait que l'armée du roi repasserait la Charente, que le roi de Navarre continuerait d'avoir un gouverneur et une garnison dans Marans, où chacun des deux partis aurait du reste la liberté de faire le commerce, et où le gouverneur que le prince aurait nommé serait chargé de maintenir en paix les catholiques et les protestants.

Les Guises et leurs partisans ne manquèrent pas de se déchaîner contre ce traité. Ils publièrent que c'était le roi qui en avait donné l'ordre, pour sauver le roi de Navarre qu'il favorisait sous main, et la Ligue fit grand bruit à ce sujet ; mais ni le traité ni les clabauderies des Ligueurs n'empêchèrent le roi de Navarre de saisir un convoi de cavalerie albanaise qui escortait l'argent levé dans ces provinces au nom de Sa Majesté.

Cependant Mayenne était toujours occupé au siége de Châtillon ; le baron de Savignac, qui commandait dans la place, avait pris la précaution de raser les faubourgs, pour y établir des bastions de défense. Les protestants étaient maîtres de tous les environs, et Turenne, à la tête d'une armée, ne cessait de harceler les assiégeants, ce qui rendait ce siége presque interminable ; il fallut conquérir et défendre à la pointe de l'épée chacune des positions où l'on établissait la tranchée. Quand Turenne vit que la place allait être définitivement resserrée, il jeta dedans environ cent vingt hommes de ses meilleures troupes. Mayenne, de son côté, après avoir élevé trois forts pour protéger ses lignes contre les attaques de ceux qui tenaient la campagne, mit sur la Dordogne deux grandes barques armées, afin de bloquer également les assiégés du côté du fleuve. Il ramena aussi un nombre suffisant de bateaux pour en former, au-dessous de la ville, un pont dont le milieu s'appuyait sur une petite île qui partage la rivière en cet endroit, et pour rendre cet ouvrage plus solide, il fit tendre une grosse chaîne de fer qui passait d'un bord à l'autre au travers de l'île ; il fit en outre construire des forts sur l'une et l'autre rive, dans l'île et au bas du pont. Il posta, de l'autre côté de la Dordogne, deux compagnies avec une couleuvrine, et du côté qui est en deçà, il tira un retranchement qui aboutissait au ruisseau de Montravel. Il mit un régiment suisse pour garder l'île et il donna aux Français la garde du pont de pierre qui conduisait à la ville et dont il s'était déjà emparé.

Quand Châtillon fut ainsi entourée de tous les côtés, Mayenne fit attaquer la contrescarpe, et les assiégeants, animés par sa présence, parvinrent à s'en emparer, malgré les efforts de ceux de la ville. Ils s'y logèrent dans des baraques de bois et ils élevèrent à la hâte un cavalier qui avait vue sur le fossé et sur le bastion vis-à-vis ; ils dressèrent une batterie de quatre pièces de canon sur cet ouvrage. A la droite, ils en construisirent en bois un second à trois étages, du haut duquel des soldats choisis, qui avaient de longues carabines, tiraient sur les revers du retranchement et prenaient l'ennemi à découvert. Deux autres batteries

tiraient aussi sur le mur qui était sur la Dordogne, et sur la tour qui en flanquait le coin.

Lorsque le canon eut renversé ce mur, il parut derrière un rempart nouveau, beaucoup plus haut que le mur même, et auquel il fallut donner l'assaut. Les assiégeants y perdirent beaucoup de monde pour en emporter une petite partie sur laquelle ils se logèrent pendant la nuit ; mais les assiégés se maintinrent courageusement sur l'autre partie, et parvinrent à empêcher l'ennemi de passer plus avant.

Pendant ce temps-là, du côté de la campagne, Turenne et Favas, qui était venu le rejoindre après la reddition de Castel-Bijoux, faisaient à chaque instant des attaques contre l'armée catholique, ce qui obligeait Mayenne de tenir continuellement une partie de ses troupes en bataille. Pourtant, malgré toutes ces difficultés, une mine, pratiquée sous la grosse tour qui flanquait le coin des fortifications du côté de la Dordogne et du mur renversé, l'ayant fait sauter tout entière, la brèche fut trouvée assez large pour qu'on pût se préparer à un assaut général. On apprêta quantité de claies, de sacs de laine et de tonneaux pour se couvrir contre les feux d'artifice et les autres projectiles que les assiégés pourraient lancer sur les troupes, quand elles seraient établies sur la brèche ; et, de fait, on parvint à la conquérir et à s'y fortifier.

Mais, le lendemain, le canon de la place renversa le fort à trois étages qui incommodait le plus les assiégés, et la plupart des soldats que Mayenne y avait placés furent écrasés sous les ruines. Les protestants jetèrent un cri de victoire, puis, s'étant avancés avec de longues perches garnies de crocs contre ceux qui s'étaient établis sur la tour renversée par la mine, ils tiraient à eux, avec ces crocs, les claies et les sacs de laine dont les catholiques s'étaient fait un rempart. Par les ouvertures qu'ils parvenaient à pratiquer par ce moyen, ils lançaient ensuite force feux d'artifice. Les braves qui avaient conquis ce poste périlleux parvinrent, malgré cela, à le conserver.

La garnison se trouva à la fin épuisée, et par les travaux de ce siège qui lui coûtait chaque jour la vie de ses meilleurs soldats, et par une maladie contagieuse qui s'était déclarée dans la ville et qui retenait au lit un grand nombre des défenseurs de la place. Elle proposa donc de capituler. Le traité fut signé à condition que les principaux chefs pourraient sortir de là vie sauve, avec leurs armes et leurs chevaux ; que les soldats sortiraient sans armes, en jurant de ne servir de quatre mois dans les troupes du roi de Navarre. Or, il ne restait plus en tout que deux cent cinquante hommes ; la peste et les divers combats livrés pendant ce siège avaient fait périr tout le reste. Pour les habitants, ils furent abandonnés à la discrétion du vainqueur, qui se contenta de faire piller par le soldat le peu qui leur restait encore, et d'envoyer à Bordeaux seulement quelques-uns des principaux d'entre eux, lesquels le Parlement fit pendre pour l'exemple.

Ce fut à peu près là le seul exploit de Mayenne ; comme il ne répondait ni à ses espérances, ni à l'idée qu'il aurait voulu donner de ses

capacités militaires, il s'attacha, pour soutenir sa réputation, à la rehausser par une espèce de manifeste, dans lequel il parlait magnifiquement de ses conquêtes, d'autant plus surprenantes, disait-il, que, malgré toutes les promesses qu'on lui avait faites, on ne lui avait fourni ni secours d'hommes, ni argent. S'il n'avait pas plus fait encore, c'était en partie la faute de Matignon, et en partie la faute de Sa Majesté elle-même que, du reste, il ménageait fort peu dans cet écrit. Il aurait dû, selon les conventions faites quand on l'avait mis à la tête de cette expédition, toucher du trésor royal sept cent mille écus d'or, pour les dépenses de cette campagne, et c'est à peine si, malgré toutes ses demandes, tant de fois réitérées, il avait pu en obtenir trois cent mille.

Le parti huguenot ne manqua pas de tourner en ridicule cette proclamation exagérée, en réduisant à leur juste valeur les grands exploits dont le général ligueur se faisait si fier. « L'exploit, lui disait-on, dont vous oubliez de vous vanter, et qui pourtant vous a été le plus profitable, est l'enlèvement de la dame veuve du prince de Carency. » (*Mém. de la Ligue*, p. 451.)

C'était une riche héritière fille du duc de Caumont. Charles de Biron et le prince de Carency avaient brigué simultanément sa main et ce fut le prince de Carency qui obtint la préférence ; mais Biron appela son heureux rival en duel et le tua. La veuve, encore jeune, s'était retirée au château de La Vauguyon, où Mayenne, ayant été reçu, enleva contre les lois de l'hospitatité cette belle et riche proie, pour en faire la femme de son fils. Puis, ajoutaient ses détracteurs, satisfait de cette profitable conquête, il avait abandonné la Guyenne et s'en était retourné à Paris, sans avoir rien fait de plus considérable.

Ce mariage, au reste, n'eut pas lieu. Le roi, sur la plainte de La Vauguyon, tuteur de la jeune dame, ordonna qu'elle fût remise en liberté, et, par la suite, elle épousa le comte de Saint-Paul.

De son côté, le duc de Guise, qui, ainsi qu'il a été dit, était à la tête d'une autre armée, voulut faire aussi quelque coup d'éclat. Il ordonna à Saint-Paul de s'emparer de la petite ville de Douzy. Saint-Paul l'attaqua par surprise dans la nuit du vingt-cinquième jour d'avril ; il y perdit beaucoup de monde ; car les habitants, qui voulaient rester fidèles au duc de Bouillon leur seigneur, se défendirent avec un courage obstiné ; mais la malheureuse petite ville n'en fut pas moins prise et ruinée.

Aussitôt, suivant la méthode de la faction lorraine, parut dans la capitale un écrit où l'on parlait de cette expédition comme d'une victoire mémorable remportée sur les ennemis de la religion, et comme si une province tout entière avait été arrachée au parti de l'hérésie. Les prédicateurs soudoyés en firent retentir leurs chaires, et Guise aurait eu conquis la capitale d'un vaste royaume qu'on n'aurait pas mené plus de bruit que celui qui fut fait à l'occasion de la surprise de la pauvre petite place. La faction regardait toutes ces exagérations comme merveilleusement propres à entretenir les bonnes dispositions du

peuple en sa faveur, et à rendre le souverain de jour en jour plus odieux.

Le roi, qui aurait bien voulu qu'on lui laissât du moins le loisir de se livrer tranquillement au genre de volupté dont il était plus esclave que jamais, entendait dire à sa cour qu'il favorisait les protestants, quoiqu'il pût se rendre lui-même cette justice qu'il les avait en horreur. On répétait que, par ses incertitudes et par le refus des secours qu'il avait promis, il avait mis les généraux catholiques dans l'impuissance de rien faire de considérable, ce qui dans le fond pouvait être vrai. Il crut pouvoir couper court à toutes ces criailleries en publiant son édit du deuxième jour de mai, par lequel, révoquant toutes les restrictions et formalités qu'il avait mises à la vente des biens des rebelles, il ordonnait que le prix en fût immédiatement appliqué aux frais de la guerre. Il croyait avoir trouvé par là le moyen de contenter, sans qu'il lui en coûtât rien du sien, les plus exigeants du parti catholique. (*Mém. de la Ligue*, t. I, p. 510.)

Il consentit également à ce qu'on levât une troisième armée pour agir contre les hérétiques de l'Auvergne et du Gévaudan. On voulait confier ce commandement au maréchal d'Aumont ; mais Joyeuse, qui brûlait de se signaler aussi contre les protestants, demanda et obtint de son maître ou plutôt de son esclave d'être mis en qualité de général en chef à la tête de ces troupes. « Il se mit en marche avec une pompe qui ressemblait mieux au faste des Eunuques des anciens rois de Perse qu'à l'équipage d'un homme de guerre. » Il arriva à Moulins, et en attendant que les soldats qu'il devait commander vinssent le rejoindre, il profita de l'occasion pour aller prendre les bains de Bourbon-l'Archambault, afin de s'y guérir d'une faiblesse de hanche, dont il était pour lors fort incommodé.

Or, vers ce temps-là, Henri d'Angoulême, bâtard de Henri II, et Grand-Prieur de France, était comme on l'a vu, gouverneur de la Provence. Une haine violente existait, depuis quelque temps déjà, entre lui et les Guises, qui avaient employé tous les moyens pour lui faire ôter son gouvernement. Un certain Altoviti, qui était leur créature, et qui, en sa qualité de Florentin, avait l'oreille de la reine-mère, avait déjà fait des rapports secrets contre lui à cette princesse ; et cet Altoviti venait d'épouser la comtesse de Châteauneuf, qui après avoir été maîtresse du roi, avait été forcée de se rabattre à cette alliance, n'en ayant pu trouver de plus honorable. Le Grand-Prieur, craignant que par le moyen de cette femme, qui avait encore conservé quelques relations intimes avec Sa Majesté, Altoviti ne fût en état de lui rendre plus de mauvais services encore que par le passé, lui fit dire qu'il l'engageait sérieusement à ne plus se mêler de ses affaires, ou qu'autrement il se gardât de jamais se présenter devant lui. Le Florentin, fier du singulier rapprochement qui venait de s'établir entre le roi et lui, ne tint aucun compte de cet avertissement, et un jour que le Grand-Prieur était à Aix, il alla fièrement passer devant ses fenêtres. Celui-ci

ne l'eut pas plus tôt aperçu, qu'il s'élance comme un furieux, en écartant ses gardes, se précipite dans la rue et passe son épée au travers du corps d'Altoviti, lequel, se sentant blessé mortellement, eut encore la force de donner un coup de poignard à son meurtrier. Cette blessure, qui était à l'aine, se trouva mortelle, et le Grand-Prieur expira quelques heures après. Le cadavre du Florentin fut traîné dans les rues par la populace, qui le mit en pièces et le jeta à l'eau.

Le roi parut fort touché de la mort d'un prince qui lui tenait de si près par le sang ; puis il se hâta de donner le gouvernement de la Provence à son favori d'Épernon, qui le convoitait depuis longtemps. Henri III, en effet, qui n'aimait ni la Ligue ni les huguenots, et qui ne voyait auprès de lui aucun héritier de son propre sang, aurait voulu pouvoir partager tout son royaume entre les mignons qu'il chérissait. (Péréfixe, *Hist. de Henri IV*, 1re part., p. 44.)

Avec ce gouvernement, on donna aussi à d'Epernon une armée à commander contre les huguenots de ces pays-là, et pour le traiter au moins aussi bien que Joyeuse avait été traité, le roi voulut que le grand-maître de l'artillerie de France, qui ne doit se trouver que dans une armée commandée par la personne royale elle-même, marchât sous les ordres de son favori. Aussi le roi de Navarre disait-il en plaisantant « que ce n'était pas là tout à fait l'ordre de la guerre, mais le désordre de la faveur. » Un grand nombre de gentilshommes de la Cour briguèrent l'honneur de se ranger sous les étendards d'un chef aussi chéri du souverain, et Pierre Séguier, si renommé pour sa rare prudence et son incorruptible fidélité, lui fut donné pour chef de son conseil, avec plein pouvoir d'interdire même le Parlement de la province, duquel provenait, en effet, la plus grande partie des désordres. (Mézeray, tome II, p. 410.)

Mais comme il fallait aussi de l'argent pour soudoyer ces nouvelles troupes, Sa Majesté, dont les fonds ne pouvaient suffire à ses profusions ordinaires, imagina dix-sept nouveaux édits bursaux, qu'on appela les édits Guisards. Le Parlement de Paris s'étant refusé à les enregistrer, malgré des lettres de jussion, elle vint elle-même, en personne, les faire enregistrer de son autorité royale, sans même daigner demander les avis des Chambres, ce qui causa de grands murmures dans tous les ordres de l'État.

Pendant tout un mois, les procureurs de la Cour et du Châtelet s'abstinrent unanimement de paraître aux plaids de l'une et de l'autre juridiction à cause d'un de ces édits qui leur défendait de faire aucun exercice de leur charge, sinon après en avoir pris lettres de confirmation du Sieur bien-aimé et féal Scipion Sardini, honnête Florentin, qui s'était rendu fermier des nouveaux impôts. Or, le prix desdites lettres était de cent ou de deux cents écus, selon qu'on les prenait pour l'une ou pour l'autre Cour. Leur refus de plaider entrava si bien l'exercice de la justice, qu'il fallut enfin les apaiser en révoquant l'édit. (*Journ. de Henri III*, juin 1586.)

Sa Majesté apprit ensuite que les princes, les villes et les cantons protestants de l'Allemagne avaient résolu d'envoyer des secours à leurs correligionnaires de France, mais qu'avant de tenter une démarche aussi hostile envers le roi de France, avec lequel ils n'étaient point en guerre, ils avaient cru convenable de lui adresser une ambassade, pour le prier de laisser en paix ceux de ses sujets qui avaient embrassé la réforme.

Là-dessus, Henri III, croyant que l'Allemagne protestante n'oserait prendre aucun parti, tant que ces ambassadeurs n'auraient pas accompli leur mission, imagina de quitter Paris avant leur arrivée, et s'en alla avec peu de suite rejoindre son mignon Joyeuse dans le Bourbonnais, sous prétexte d'y prendre aussi les bains pour sa santé. Il laissa dans la capitale les principaux officiers de sa maison, avec ordre de recevoir l'ambassade magnifiquement, de lui faire rendre toutes sortes d'honneurs et d'excuser l'absence du roi, que sa santé avait obligé à faire un voyage, les priant de vouloir bien attendre jusqu'au mois d'octobre, où il reviendrait leur donner audience. Les comtes de Montbéliard et d'Isenbourg, qui étaient à la tête de cette députation, trouvèrent cette manière d'agir offensante pour leur dignité. Ils crurent qu'il ne le leur serait pas honorable d'attendre plus longtemps; et en conséquence, ils prirent le parti d'écrire assez sèchement au roi que des affaires plus importantes les rappelaient chez eux, qu'ils priaient Sa Majesté de trouver bon qu'ils s'en retournassent. Puis, sur-le-champ, ils reprirent le chemin de l'Allemagne, laissant les autres députés pour recevoir la réponse du roi de France, s'il lui plaisait d'en donner une.

Les huguenots, qui regardaient le secours de l'Allemagne comme leur principale ressource, songèrent, de leur côté, à s'unir encore plus étroitement avec ceux qui devaient le leur envoyer, et qu'ils appelaient leurs frères dans le Christ, quoiqu'il y eût une assez grande différence entre la confession des églises helvétiques et de Genève, suivie par les protestants français, et la confession d'Augsbourg, adoptée généralement par les protestants allemands. La crainte que cette différence ne devînt une cause de refroidissement entre gens qui avaient un si grand besoin de s'entr'aider, fit qu'on convint d'ouvrir à Montbéliard une conférence entre les docteurs des deux églises réformées. A la tête des théologiens calvinistes était Théodore de Bèze; Osiandre et Jacques André de Tubinge étaient les chefs de l'autre parti. Bèze et André disputèrent longtemps, avec beaucoup de vivacité et même d'aigreur, sur le baptême, sur la prédestination, sur les temples, les images et même sur les orgues pour savoir si la religion devait en user ; mais tout le fruit de cette longue dispute fut, comme on aurait dû s'y attendre, de réveiller des divisions qu'il aurait fallu laisser s'assoupir, et de les envenimer plus que jamais. Les théologiens d'Augsbourg eurent toutefois les honneurs du débat, et ils écrivirent dans toute l'Allemagne qu'ils avaient confondu les ministres helvétiques, et que Bèze lui-même, forcé de reconnaître qu'il était dans l'erreur, était sorti tout en pleurs de la con-

férence. Le malheur est que les théologiens helvétiques ne convenaient pas de leur défaite, et que Bèze répondit à ce chant de victoire de ses adversaires par un écrit assez injurieux, de sorte qu'on se trouva des deux côtés un peu moins d'accord qu'auparavant.

Le roi, après être resté quelques jours aux eaux du Bourbonnais, alla ensuite jusqu'à Lyon, pour se rapprocher de d'Épernon et se procurer ainsi le plaisir de se voir réuni à ses deux favoris les plus tendrement aimés. Pendant le séjour que Sa Majesté fit dans cette ville, on la vit, avec une tranquillité aussi parfaite que si le royaume eût joui d'une paix bien assurée, ne s'occuper que de plaisirs et de futilités. Il lui vint de nouveau le goût de ramasser de ces petits chiens dont on est fort curieux dans ces pays-là, et ce ne fut pas un mince sujet d'étonnement pour tous, qu'un roi de France, au milieu d'une guerre si terrible et dans une disette extrême d'argent, prît plaisir à prodiguer en de semblables futilités, jusqu'aux dernières ressources qu'il pouvait réunir. Il lui en coûta, en effet, plus de cent mille écus d'or, pour la collection qu'il se procura de cette espèce de petits animaux, outre qu'il entretenait à sa cour, avec de gros appointements, un grand nombre d'hommes et de femmes, qui n'avaient d'autre emploi que de les nourrir. Il dépensait aussi de grandes sommes en singes, en perroquets et en d'autres bêtes des pays étrangers. Il en avait toujours un grand nombre autour de lui ; quelquefois il s'en dégoûtait et les donnait au premier venu ; mais quand sa passion pour ces animaux revenait, il fallait lui en trouver, à quelque prix que ce fût.

Il eut encore, en ce temps-là, une autre passion non moins ruineuse, quoiqu'elle eût pu devenir un peu moins indigne de la Majesté royale, si son esprit n'eût pas été toujours entraîné vers des enfantillages. On l'avait rendu épris de ces miniatures qui se trouvent dans les livres écrits à la main, et qui avant l'usage de l'imprimerie, étaient travaillées par de très-habiles peintres. Il achetait donc, à des prix fabuleux, les volumes qui contenaient quelques-unes de ces images ; mais, au lieu d'en faire une collection, qui pouvait devenir précieuse pour l'étude de l'art, il s'amusait à mutiler ces ouvrages en découpant les miniatures, pour les coller aux murailles de ses petites chapelles, comme font les enfants.

Joyeuse, qui participait à ces singuliers passe-temps, en attendant l'occasion d'exercer ses fonctions de général d'armée, fut tout à coup tiré de cette oisiveté en apprenant que Coligny, fils du défunt amiral, assiégeait Compeyre en Vélay avec un corps de deux mille fantassins et de trois cents chevaux. A la prière des habitants de Milhau, Coligny était venu en effet mettre le siège devant cette place qui incommodait grandement ces derniers par les courses que la garnison catholique ne cessait de faire jusqu'à leurs portes. Pour mieux décider le chef huguenot à cette entreprise, ils lui avaient promis toute l'artillerie et toutes les munitions nécessaires. Et, de fait, ils lui donnèrent toutes leurs pièces, qui étaient un canon, une couleuvrine et une moyenne.

Mais, pour des boulets, il fallait attendre qu'ils en fissent fondre, et les fondeurs, pour toute diligence, n'en faisaient que quatre par jour, qu'ils envoyaient tous les soirs au camp. (*Mém. de Saint-Auban*, ad ann. 1586.)

Coligny, malgré cette pénurie de moyens, était déjà parvenu à s'emparer des faubourgs, quoique bien gardés par de fortes murailles et flanqués de grosses tours et guérites. Les assiégés s'étaient retirés dans la haute ville, encore mieux fortifiée. La lenteur avec laquelle les munitions de guerre arrivaient au camp protestant donna longuement aux catholiques le temps de venir au secours de la place, et le sieur de Vezins, dont on a vu précédemment la conduite généreuse à l'époque de la Saint-Barthélemy, où il sauva la vie à Bruno, son ennemi, s'avança en plein jour, à la tête d'un fort détachement, pour faire lever le siège, ou du moins pour entrer de force dans la place.

Dès que ses troupes furent à deux mille pas du camp de Coligny, elles s'arrêtèrent, et firent la cérémonie qui suit : « Les gens de cheval mirent pied à terre, et se mêlant avec les arquebusiers, burent et mangèrent ensemble, laquelle manducation ils appelèrent l'agneau pascal ; levant les mains au ciel avec serment solennel, premièrement de ne s'arrêter qu'ils ne fussent à notre artillerie et ne l'eussent gagnée ; secondement de ne sauver la vie à homme du monde d'entre nous, excepté à monsieur de Coligny, pour en faire un présent au roi.

« Sur cette résolution, ayant ordonné leur bataille, ils marchèrent droit à nous, avant même que nous n'eussions eu avis de leur arrivée, que par un petit garçon bien malotru qui les avait aperçus en allant cueillir des amandes vertes dans la campagne. » Le choc fut terrible ; les plus avancés de l'armée protestante furent mis en désordre, avant d'avoir eu le temps de se rallier. Mais Coligny étant parvenu à réunir quelques compagnies, rétablit si bien le combat que Vezins lui-même et la plupart des chefs furent tués par les huguenots. « Ceux-ci montrèrent bien qu'ils aimaient mieux le sang de leurs ennemis que leur argent, car ces gentilshommes, fort riches pour la plupart, offraient des sommes considérables pour qu'on leur laissât la vie. » (*Lettres de Coligny*, 2 juillet 1586.)

Cela n'empêcha pas l'infanterie ennemie, qui avait déjà fait sa percée, d'entrer dans Compeyre. L'arrivée de ce secours, qui rehaussait merveilleusement le courage des assiégés, et la nouvelle que Joyeuse approchait avec un corps nombreux d'infanterie et de cavalerie, forcèrent les huguenots à lever le siège, et Joyeuse, en arrivant à Brioude, apprit que Coligny s'était déjà retiré à Milhau, après avoir mis le feu à ses tentes et à tous ses ouvrages.

Alors, ne voulant pas que ses préparatifs eussent l'air d'avoir été faits inutilement, le général catholique alla investir la petite ville de Malzieu dans le Gévaudan. Les habitants, tous huguenots, ayant été sommés de se rendre, répondirent à la sommation « par des infamies atroces contre Joyeuse, et exprimées dans les termes habituels à la

soldatesque qui n'a pas pour coutume de gazer l'expression. » L'armée de ce beau mignon de Joyeuse n'était, à les entendre, qu'une armée de beurre frais, qui ne tarderait pas à se fondre dans les montagnes ; mais quand ils se virent assiégés dans toutes les règles, et que leurs murailles, battues par l'artillerie royale, allaient s'écroulant de tous les côtés, ils demandèrent à capituler. (De Thou, *ubi sup.* — *Discours du voy. de Joy. en Gévaudan*, p. 4.)

Joyeuse ne voulut leur accorder aucune condition. Ils furent donc contraints de s'en remettre à la discrétion du vainqueur ; et celui-ci se contenta de faire exécuter sept des principaux d'entre eux, lesquels furent pendus autour d'une tour, « encore monseigneur témoigna-t-il grande compassion ; » puis il fit généreusement grâce à tout le reste. (*Disc. du voy. de Joy. en Gévaudan*, p. 4.)

Joyeuse alla de là à Saint-Gal, où il entra en triomphe. La garnison du château de Lapeyre, dont le seigneur était un hérétique déclaré, incommodait beaucoup les gens de Mende, ville éminemment catholique. Tout récemment encore, ces pillards venaient de brûler la Beaume et toutes les granges des environs ; on crut d'abord que Joyeuse allait se porter contre ce poste, d'autant plus qu'un détachement de son armée, s'en étant approché, avait eu beaucoup de soldats tués ou blessés ; mais il laissa Lapeyre de côté et marcha sur-le-champ à Marvejols, qu'il trouva presque entièrement dégarnie de troupes, parce qu'on avait compté que les catholiques seraient retenus longtemps devant Lapeyre dont la position promettait une longue résistance.

Marvejols, située dans les montagnes, mais sur un plateau spacieux, était, à cette époque, une des plus considérables places du Gévaudan. Par un traité de l'an 1306, signé entre le roi Philippe le Bel et l'évêque suzerain de tout le pays, elle avait été concédée au roi et avait une juridiction royale qui ne ressortait que du parlement de Paris. Ce privilège l'avait rendue si considérable, que la ville de Mende, elle-même, s'en montrait jalouse. Comme elle était devenue le refuge de tous les huguenots de la contrée, poursuivis par la juridiction de l'évêque, Joyeuse crut faire plaisir à ceux de Mende et au clergé en entreprenant ce siège dont l'issue, pourtant, ne devait porter préjudice qu'à l'autorité du roi dans ce pays.

Il fit venir du canon de Prey, et, dès les premiers jours, on abattit quelques tours d'où l'on fit tomber un étendard auquel les assiégés attachaient une vertu merveilleuse, et qu'on disait avoir été fait d'un habit sacerdotal. Cet étendard fut porté en pompe au général par le canonnier qui l'avait abattu, et qui reçut, pour cet exploit, une gratification de cent écus d'or.

La brèche se trouva bientôt praticable. Alors les consuls de la ville, d'accord avec le gouverneur, qui leur représentait tout le danger d'attendre un assaut, envoyèrent des parlementaires, pour traiter d'une capitulation. On régla que les soldats auraient tous la vie sauve et qu'ils sortiraient l'épée au côté, que les officiers, outre l'épée, emporteraient

aussi leurs autres armes ; mais quant aux habitants, on voulut qu'ils se rendissent à discrétion, en leur faisant pourtant espérer qu'ils seraient traités avec toute l'humanité possible.

Il n'était plus temps de discuter pour obtenir de meilleures conditions, car le gouverneur avait déjà signé et accepté toutes celles-là. Le marquis de Canillac fut chargé d'escorter la garnison jusqu'à ce qu'elle fût en lieu de sûreté ; mais, contre la parole donnée, quelques gentilshommes de l'armée royaliste commencèrent à insulter, par des paroles outrageantes et même par des coups, ces malheureux soldats, auquels s'étaient réunis une partie des habitants, espérant au moins sauver leur vie. L'exemple une fois donné, les troupes soudoyées, qui se composaient de pillards effrénés, se jetèrent sur cette bande désarmée, en tuèrent une bonne partie, et dépouillèrent tout le reste. La ville fut saccagée et livrée au pillage. « En guise de rafraichissement à ceux qui avaient souffert disette de pain et de vivres en l'assiégeant, et aussi pour qu'ils eussent meilleur courage à suivre monseigneur au reste de ses entreprises, les pauvres femmes et filles furent violées conformément au droit de la guerre. » (*Discours du voy. de Joyeuse, en Gévaudan.*)

Avant de quitter cette malheureuse cité, l'armée catholique y mit le feu, à l'instigation de M. de Saint-Vidal, à qui Joyeuse en avait laissé le gouvernement, et qui avait quelques motifs de vengeance contre les habitants. Le vent, qui s'éleva alors, excitant les flammes, la plus grande partie des maisons fut brûlée et il fallut près d'un siècle pour que Marvejols pût renaître de ses cendres.

Le commandant Laroche, celui-là même qui avait excité les bourgeois à faire la capitulation et qui l'avait signée avec une légèreté aussi répréhensible, fut le seul qui put rejoindre l'armée de Coligny avec son lieutenant et son enseigne. « Tous les trois étaient bien chargés d'or et d'argent ; car ledit commandant avait eu plus de soin de se faire garantir son butin et ses commodités, en stipulant la capitulation, que de sauvegarder la sûreté de la ville qui s'était confiée à lui. (*Mém. de Saint-Auban*, ad ann., 1586.)

Joyeuse, après la ruine de Marvejols, passa la revue de son armée ; il y trouva quatre mille fantassins français, deux mille allemands et cinq cents chevaux. Il se dirigea alors sur Lapeyre, en faisant porter son canon à force de bras, pour traverser les montagnes, et le quatrième jour de septembre, il commença à battre la basse ville, qu'on appelle ainsi, parce que, quoique construite sur un rocher escarpé, elle est encore dominée par une citadelle, où l'on ne peut monter qu'avec des échelles. (De Thou, *ubi sup.*)

Cependant, la garnison, qui aurait pu se défendre longtemps dans cette basse ville, s'empressa d'abandonner ce poste à l'approche de l'armée du roi. Pour la citadelle, qui persista à se défendre, et où s'était retiré le seigneur de l'endroit, on l'attaqua à l'aide d'une batterie dont on parvint à hisser les pièces sur un rocher voisin, ce qui jusqu'alors avait été regardé comme impossible. On tira de là plus de deux

mille cinq cents boulets, qui mirent toutes les fortifications en ruine, et les assiégés, se voyant presque ensevelis sous les débris de leurs remparts, furent obligés de se rendre à discrétion. Joyeuse se contenta de leur ôter leurs armes, et les laissa libres de se retirer comme ils pourraient ; mais les paysans des environs, qui avaient eu tant à souffrir de leurs déprédations, les assommèrent presque tous, à mesure qu'ils les rencontraient sans défense dans la campagne. Le seigneur de Lapeyre fut livré aux habitants de Mende, et, comme il leur avait causé beaucoup de dégats par ses courses, ils s'en vengèrent en le faisant pendre.

Joyeuse se dirigea ensuite vers Toulouse ; car les pluies continuelles qui tombaient pendant cette saison dans les montagnes, et la maladie qui s'était mise dans ses troupes, ne lui permettaient plus de tenir la campagne. Il salua son père qui commandait alors dans tout le Languedoc au nom du roi, parce que le maréchal de Montmorency s'était, comme on l'a vu, déclaré pour le roi de Navarre ; puis, laissant à Laverdun le commandement de son armée, qui était en assez mauvais état, il revint en poste à la Cour.

Le roi était alors à Paris, où il fallut bien qu'il se décidât à recevoir l'ambassade des princes protestants de l'Allemagne. Cette réception eut lieu au château de Saint-Germain. « Sire, lui dit Hilmer d'Helmstad, qui était à la tête de la députation depuis le départ des autres chefs, nous sommes ici de la part de l'électeur Palatin, des électeurs de Saxe et de Brandebourg, du duc de Brunswick, du Landgrave de Hesse et de quatre villes impériales, pour avoir l'honneur de baiser la main de Votre Majesté. Par les lettres de créance que nous sommes chargés de vous présenter vous verrez que lesdits princes souverains et les dites villes ont appris, avec beaucoup de douleur, que des hommes téméraires ont pris les armes, pour troubler la paix que vous aviez accordée et jurée aux protestants de votre royaume, et cela, quand, par une distinction particulière, vous aviez appelé cette paix votre paix. Bien plus, ces mêmes factieux portent l'insolence jusqu'à agiter publiquement la question de la succession à votre couronne, vous, vivant encore, et en âge d'avoir des héritiers de votre sang. Ils vous ont contraint de faire la guerre à des sujets parfaitement soumis et à des princes qui sont vos plus proches parents. Ont-ils donc oublié que vous vous étiez engagé par lettres écrites aux gouverneurs de vos provinces à observer ces édits de pacification, ou font-ils si peu de cas de votre parole royale ? Et maintenant, voici que ces gens-là, se servant de votre nom et puissance, viennent, malgré vos promesses solennelles, interdire l'exercice de toute autre religion que de la romaine. Lesdits seigneurs et lesdites villes qui nous ont députés ici sont d'autant plus touchés d'une pareille tentative, qu'elle aurait l'air de mettre Votre Majesté en opposition avec elle-même, puisqu'elle est de tout point contraire à la déclaration que vous avez faite précédemment, à savoir que vous reconnaissiez les protestants pour bons et fidèles sujets, et que

ceux qui vous portaient à leur faire la guerre n'étaient que des ennemis de l'État. Et, pourtant, voici qu'une paix de six années, toujours par les machinations de ces mêmes ennemis de l'Etat, comme vous les appelez vous-même, vient encore d'être échangée en une nouvelle guerre plus injuste et plus désastreuse que toutes les précédentes. On se demande avec étonnement quel bien on peut attendre d'un changement aussi incompréhensible. Sire, il y va de l'honneur et de la réputation d'un roi de garder fidèlement sa parole, et le souverain juge n'a jamais permis que cette parole, une fois donnée, pût être violée impunément. C'est donc pour détourner les maux qu'une pareille violation ne manquerait pas d'attirer sur Votre Majesté, que les princes et les villes de l'empire viennent vous exhorter à renoncer à une guerre, dont dans leur sincère attachement pour vous ils craignent que les suites vous soient fatales. Que si le pape s'obstine à vous donner un avis contraire, n'oubliez pas que le but du pontife romain a toujours été de ruiner, en excitant dans votre royaume des dissensions intestines, les libertés de l'Église gallicane, car ces libertés ont de tout temps offusqué son ambition et celle de ses prédécesseurs contre lesquelles elles ont plus d'une fois servi de barrière. Quant à ces autres turbulents qui vous donnent de perfides conseils, leur but à eux n'est autre que de ruiner votre royaume et de faire leur fortune en renversant l'ordre de la succession légitime au trône de France. N'écoutez donc ni le pape ni ces furieux, qui sont vos plus dangereux ennemis, et, pour les mettre à la raison, s'ils viennent à s'obstiner, les princes de l'empire et les villes que nous représentons vous offrent leurs biens et leurs services. » (*Mém. de la Ligue*, t. I, p. 509.)

Le roi fut très-offensé de ce discours, et voici ce qu'il répondit : « C'est Dieu qui m'a fait Roi, et en ma qualité de roi très-chrétien, je me suis toujours cru obligé de montrer mon zèle pour la conservation de la foi catholique ; il est bon que les princes et les villes au nom desquels vous parlez ne l'oublient pas. Je sais également que mon devoir est d'assurer la tranquillité de mes sujets ; mais personne ne doit savoir mieux que moi ce qui peut être avantageux à mon peuple et à mon royaume. A moi seul appartient en France le droit de faire des lois, de les changer et de les abolir quand je le juge convenable, et soyez sûrs que je n'oublierai rien pour gouverner le mieux que je pourrai. »

Après cette réponse, le roi congédia les ambassadeurs ; puis, non content de ce qu'elle avait déjà de trop aigre, il leur écrivit lui-même, sur un petit morceau de papier : « Quiconque a dit qu'en révoquant l'édit de pacification j'ai violé ma foi et fait une tache à mon honneur en a menti par la gorge. » L'officier qui fut chargé d'aller leur lire cette missive royale leur dit que la volonté de Sa Majesté était qu'ils prissent cette déclaration pour audience de congé, parce qu'elle ne voulait plus leur parler ni les voir. Ils partirent donc, et cette manière d'agir, qui pouvait bien passer pour une insulte, ne contribua pas peu à hâter

l'envoi des secours que les princes protestants étaient déjà décidés à donner aux réformés français.

Malgré cette démarche, assez décisive de la part du monarque, les Ligueurs, qui savaient qu'en le rendant de plus en plus odieux et ridicule, ils gagnaient d'autant dans l'esprit du peuple, n'en prirent pas moins soin de faire répandre partout le bruit que Sa Majesté ne détestait les huguenots qu'en public, mais qu'elle les favorisait sous main ; que cette espèce d'insulte qu'elle venait de faire aux députés allemands n'était au fond qu'une comédie, jouée d'un commun accord. On tint même une assemblée des principaux d'entre les chefs de la Sainte-Union, dans l'abbaye d'Orcamp, dont le cardinal de Bourbon, qui en était abbé, venait de faire cadeau au cardinal de Guise, pour se mettre de mieux en mieux dans l'esprit des princes lorrains.

Là, on répéta hautement toutes ces calomnies contre le roi. On ajouta qu'il serait bien fâché de voir terminer heureusement la guerre qu'il faisait maintenant à l'hérésie ; qu'il avait, il est vrai, mis de nombreuses troupes sur pied, mais qu'il avait pris soin de les diviser tellement qu'elles ne pouvaient entreprendre rien de décisif ; que les gens de bien ne devaient pas se laisser tromper plus longtemps par de semblables artifices ; qu'il fallait prendre les armes et pousser vivement l'ennemi, sans attendre l'ordre d'un prince incapable, qui trahissait sa propre cause.

En conséquence, il fut proposé de s'emparer de Sedan et de Jametz, qui appartenaient au duc de Bourgogne, et cela pour le bien de la religion, puisque c'était très-certainement par là que les protestants de l'Allemagne se disposaient à entrer en France pour venir au secours de leurs coreligionnaires français.

Cette résolution adoptée, le duc de Guise, qui avait présidé l'assemblée, en sortit bien décidé à agir au premier prétexte qui s'offrirait, malgré les défenses que le roi lui avait faites ; mais Henri III n'était pas un prince dont les défenses pussent avoir quelque poids. Cette occasion ne se fit pas longtemps attendre. Un certain Montmorin, gentilhomme soi-disant protestant, réfugié comme tel à Sedan, en partit secrètement avec une troupe de réfugiés comme lui, et vint surprendre, le douzième jour de novembre, la place de Rocroy, qui est sur la frontière de la Champagne. Il massacra les soldats du roi qui occupaient le corps de garde, et tua le gouverneur lui-même.

Ceci s'était fait sans la participation du duc de Bouillon, seigneur suzerain de Sedan, et qui même en manifesta hautement son mécontentement. Guise, sans vouloir attendre que la chose fût expliquée, marcha incontinent sur Rocroy, après avoir écrit à la Cour que le duc de Bouillon ne se contentait pas de recevoir dans ses villes les hérétiques bannis du royaume, mais qu'il poussait maintenant l'outrecuidance jusqu'à s'emparer des places fortes de la frontière et à faire assassiner indignement ceux qui les gouvernaient au nom du roi.

Bouillon, de son côté, écrit au roi et accuse le duc de Guise d'avoir

lui-même excité sous main les auteurs de cette déplorable entreprise, dans le but de se créer un prétexte pour commencer la guerre contre lui. Mais Guise n'en continuait pas moins le siège de Rocroy, avec toute l'activité dont il était capable, du moins en apparence. Après avoir poussé ses tranchées dans toutes les règles de l'art jusqu'au pied des murs de la place, il se disposait à donner l'assaut, lorsqu'elle se rendit à des conditions qui persuadèrent à bien des gens et au roi lui-même que les assiégeants et les assiégés étaient d'intelligence. (De Thou, *ubi sup.*)

En effet, Montmorin, qu'on accusait d'avoir fait tirer sans balles sur les troupes de la Ligue, et qui avait refusé toutes les propositions qui lui étaient faites au nom du roi, se rendit alors moyennant une grosse somme, non au roi, dont le nom ne figure même pas dans la capitulation, mais au duc de Guise. On fit également un pont d'or à la garnison. On promit mille écus aux capitaines qui voudraient rester dans la ville, et cinq cents à ceux qui aimeraient mieux se retirer. (Mézeray, t. III, p. 406.)

Montmorin, au surplus, n'eut pas longtemps à jouir des sommes qui lui avaient été comptées ; le duc de Guise, sous la protection duquel il était venu se mettre à Mousson, le fit assassiner quelques jours après, par des gens qu'il avait, dit-on, apostés pour lui chercher querelle pendant qu'il jouait à la paume.

A toute cette conduite, plus que louche, du plus puissant chef de la Ligue, le conseil du roi n'osa rien trouver à reprendre ; mais par compensation, ce même conseil fit livrer au bourreau un malheureux avocat de Poitiers, nommé Le Breton, qui ayant perdu la tête en perdant une cause qu'il croyait juste, s'avisa de faire imprimer un mémoire dans lequel il disait que tous les gens de justice étaient des hommes d'iniquité, qui, par complaisance pour un tyran débauché, trahissaient la cause du pauvre peuple, en faveur des personnes puissantes et accréditées. Le malheureux avocat fut pendu dans la cour du Palais même, par crainte que, si on le menait sur la place de Grève, il ne fût délivré par la populace dont il avait conquis les sympathies. Les exemplaires de son malencontreux libelle furent brûlés par le bourreau, et Jean du Carroi et Gille Martin, qui les avaient imprimés, furent fouettés la corde au cou, puis bannis du royaume.

Lesdiguières continuait cependant ses progrès en Dauphiné. Après ses premiers succès, que j'ai mentionnés plus haut, il s'était encore emparé de la petite ville de Sainte-Jalle. Mirebel s'était rendu à lui, sans même oser attendre qu'il vînt l'assiéger ; alors le baron de Mas-Castellane, seigneur de haute naissance et zélé protestant, lui avait envoyé dire que son château d'Allemagne, situé dans le diocèse d'Aix, était assiégé par le seigneur de Vins, qui s'était fait chef, dans ces pays-là, du parti de la Ligue, et qui ne s'épargnait pas à semer partout le trouble et la combustion, à l'aide de tous les mauvais garnements du pays qu'il avait acceuillis sous ses drapeaux. Lesdiguières se mit incon-

tinent en route pour secourir cette place. La présence de la dame de Castellane, qui défendait le château avec un courage héroïque, en retardait seule la prise, car les assiégeants étaient nombreux et la garnison ne se composait que de quelques domestiques ; mais, quand Lesdiguières arriva avec ses troupes accoutumées à vaincre sous ses ordres, jamais il n'y eut tant de sang répandu avec si peu de résistance. Son avant-garde, tombant à l'improviste sur les gens du seigneur de Vins, les mit d'abord en déroute. Lesdiguières, qui les attaqua ensuite avec le gros de son armée, acheva leur défaite ; ce fut à qui se sauverait le plus vite, et l'empressement de ces misérables fuyards, qui se culbutaient les uns les autres, ne contribua pas peu à rendre leur désastre plus complet. Douze cents soldats et environ cent gentilshommes de marque perdirent la vie en cette occasion. Un plus grand nombre encore furent faits prisonniers ; mais Castellane, en faveur de qui Lesdiguières avait fait cette entreprise, y fut malheureusement tué, ce qui gâta beaucoup la joie d'une si grande victoire. Pourtant, sa femme, qui avait soutenu le siège du château en véritable héroïne, subit ce malheur avec la même fermeté, « et l'on peut dire qu'elle fut la consolation de Lesdiguières et de ceux qui venaient la consoler. » (Mézeray, t. III, p. 408. — De Thou, *ibid.*, 617.)

Quant à Lesdiguières, il usa de cette victoire avec sa modération accoutumée. « Dans les guerres civiles, disait-il, il ne faut pas pousser l'ennemi jusqu'au bout, car l'ennemi est encore un citoyen. » Et quand on le pressait de poursuivre les vaincus, dont il aurait eu bon marché : « Je vais à la guerre, répondit-il, et non pas à la chasse. »

Il se proposait de porter de là ses armes dans le Comtat-Venaissin ; mais, à la prière du maréchal de Montmorency, qui voulait ménager son crédit à Rome, il consentit à ne point attaquer un pays qui appartenait à Sa Sainteté.

Sur ces entrefaites, d'Épernon, nommé comme il a été dit plus haut successeur du Grand-Prieur dans le gouvernement de Provence, venait d'entrer dans cette province. Après y avoir tenu les États avec l'assistance de Maugiron, lieutenant du roi, et de la Cour du parlement, d'Épernon, qui n'aimait pas la Ligue, s'était d'abord rendu maître de Valence et de la ville de Gap, en chassant ceux que les Ligueurs y avaient mis pour garder ces places. Les Guises, à cette nouvelle, fatiguèrent le monarque de leurs représentations pour qu'on rendît le commandement de ces villes à ceux qui venaient d'en être expulsés. Le monarque aurait bien voulu que d'Épernon en restât maître ; mais il ne se sentait pas assez fort pour imposer au parti qui le tyrannisait, et tout ce qu'il put faire, ce fut d'envoyer des ordres secrets de démolir la citadelle de Valence, pour qu'elle ne restât pas au pouvoir de ses ennemis.

D'Épernon, après la tenue des États, avait joint les troupes qu'il amenait avec lui à celles de son frère La Valette, et le tout formait une armée de trois mille Suisses, de cinq compagnies de Corses et de sept régiments d'infanterie française, avec trente-huit compagnies de cava-

lerie, vingt de gendarmes, dix-huit de cavalerie légère et quatorze pièces de canon. Avec toutes ces forces, il attaqua en même temps Chorges, dont Lesdiguières s'était emparé l'année précédente, et la petite place de Seyne, communément appelée la Grande-Tour. Cette dernière se rendit à discrétion après quatre jours de siège, mais d'Épernon, qui y avait eu grand nombre de ses officiers dangereusement blessés, traita les habitants avec beaucoup de rigueur, quoiqu'il leur eût d'abord promis à tous vie et bagues sauves. Il fit pendre le ministre La Combe, un avocat nommé Demerche, et le capitaine Arnaud, brave soldat qui avait cru remplir son devoir en défendant vigoureusement la place contre les assaillants.

De là, il alla attaquer le château de La Bresle ; il fallut cinq cent soixante et quatorze coups de canon pour décider les assiégés à parlementer. On régla qu'ils livreraient leurs drapeaux et leurs arquebuses seulement pour l'apparence, car on était convenu de les leur rendre ensuite, et qu'ils auraient la vie sauve, et la liberté d'emporter tous leurs effets.

A Chorges, dont le siège continuait toujours, Lesdiguières, quoique la place fût investie avec beaucoup de soin, avait néanmoins trouvé le moyen d'y faire entrer un de ses lieutenants avec six-vingts arquebusiers d'élite. Aussi, les assiégés ne parlaient-ils point de se rendre, malgré plus de mille coups de canon déjà tirés contre leurs remparts, qui avaient rayé le bastion Sarrazin et emporté tout un côté de celui qui porte le nom de Saint-Jean. Le froid qui survint suspendit, pendant quelques jours, les attaques des assiégeants, et les négociateurs employèrent si bien ce temps que Chorges consentit enfin à capituler. Les conditions furent que les assiégés, tant soldats que bourgeois, sortiraient avec leurs armes, chevaux, bagages et provisions de toute sorte, mais les mèches éteintes, les drapeaux pliés et les tambours ne battant pas ; que les maisons ne seraient ni pillées, ni démolies, ni brûlées, et que ceux des habitants qui voudraient y rester en se conformant aux derniers édits du roi n'y seraient nullement inquiétés.

D'Épernon observa assez religieusement cette capitulation. Seulement, il fit pendre les capitaines Bougaret et Eugent, sur le sort desquels il s'était réservé de prononcer, comme ayant le plus activement contribué à la défense de la place. Après quoi, trouvant qu'il en avait assez fait pour la gloire, et ne voulant pas laisser plus longtemps la carrière libre à son rival en faveurs, qu'il savait déjà de retour auprès du roi, il revint aussi en toute hâte à la Cour.

Cependant, la reine-mère était déjà arrivée à Poitiers avec une suite aussi nombreuse que brillante. Elle avait eu soin de se faire accompagner des plus aimables dames de la cour, connaissant le faible du prince avec lequel elle avait à traiter. Elle venait, disait-elle, pour tenir ces fameuses conférences si longtemps promises au roi de Navarre, mais, en effet, pour gagner du temps et tâcher de désorganiser par ses ruses le parti de ce prince. Peu s'en fallut pourtant qu'elle ne tombât dans un

piège, elle qui était si méfiante, et elle ne dut de l'éviter qu'à la générosité de celui qu'elle voulait perdre. Il avait été juré une trêve pour la sûreté des pourparlers, à cette condition que si l'un des deux partis venait à la rompre, l'autre serait en droit d'arrêter tous ceux qu'il pourrait saisir appartenant au parti prévaricateur. Or, quelques gens du roi de Navarre, feignant d'être traîtres, avaient leurré des capitaines catholiques trop ardents au butin de l'espoir de leur livrer Fontenay qu'ils leur auraient, en effet, laissé prendre ; mais en revanche, comme le parti catholique aurait par cela même été convaincu d'avoir rompu la trêve, il y eût eu un motif d'arrêter la reine-mère, et c'eût été un excellent otage ; mais le roi de Navarre se fâcha contre ceux qui préparaient cette supercherie, et leur défendit de continuer. (*Mém. de la Ligue*, t. II, f. 77 et suiv. — Péréfixe, 1re partie, p. 45.)

Ce prince s'était de son côté avancé jusqu'à Jarnac, et, le treizième jour de décembre, la première entrevue eut lieu à Saint-Bris, près de Cognac. Le roi de Navarre et ses amis s'y présentèrent tout armés comme pour un jour de bataille, à cause qu'il passait aux environs de grosses troupes de l'armée de Mayenne, qui se débandait alors. « A quoi bon ces cuirasses et ces armes ? dit Catherine ; vous méfiez-vous de ma foi ? — Madame, répondit le roi de Navarre, c'est encore trop peu d'une cuirasse et d'un plastron pour se couvrir contre ceux qui ont déjà violé leur foi en violant les édits jurés par le roi. — Mais enfin, que voulez-vous ? demanda la reine. — Il reprit, en regardant les filles qu'elle avait amenées et qui étalaient leurs charmes à l'envi : Il n'y a rien là que je veuille, Madame. — Croyez, mon fils, que le roi et moi ne voulons que votre bien. — Excusez-moi, Madame, je connais tout le contraire. — Quoi ! voulez-vous que la peine que j'ai prise depuis six mois au moins pour amener une réconciliation soit tout à fait perdue ? — Ce n'est pas moi qui en suis cause, je ne vous empêche pas que vous reposiez tranquillement en votre lit ; mais vous, pendant dix-huit mois, vous m'avez empêché de coucher dans le mien. » (Mézeray, t. III, p. 415. — Péréfixe, *ubi supra*. — Manusc. de la Bibl. royale rapporté dans la *Revue rétrospective*.)

On continua de part et d'autre par des reproches. La reine accusait le roi de Navarre d'opiniâtreté. C'était son obstination à soutenir le parti des hérétiques et par suite son éloignement de toute voie de conciliation qui avaient donné lieu aux Ligueurs d'obliger le souverain à consentir à une guerre funeste à tous ses sujets.

De son côté, le roi de Navarre soutenait qu'ayant toujours été fidèle au roi, il n'avait à se repentir que de sa trop grande patience qui avait enhardi ses ennemis ; qu'il ne s'était pourtant montré si pacifique que par égard pour Sa Majesté, et que cela n'aurait pas dû être une raison pour que son souverain lui déclarât la guerre, en révoquant aussi brusquement et sans cause apparente les édits de pacification qu'il avait librement et solennellement jurés. « Madame, ajouta-t-il, daignez remarquer qu'en parlant ainsi, je ne me plains pas de votre foi, mais seule-

ment de votre âge qui, faisant tort à votre mémoire, vous a sans doute fait oublier tout ce qu'on m'avait promis. » (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 80.)

Ces récriminations réciproques furent débitées de part et d'autre avec beaucoup d'animosité et rien n'indiquait qu'on pût arriver à une conclusion pacifique ; car le roi de Navarre, malgré les tentations des dames d'honneur de la reine-mère, dont on avait eu soin de l'entourer, se tenait cette fois sur ses gardes. A la fin, Catherine fit entendre un peu plus ouvertement au vicomte de Turenne, qui venait souvent lui faire sa cour, qu'il n'y avait qu'un moyen de conciliation, lequel était que le roi de Navarre se fît catholique et elle le chargea de faire accepter ce moyen au prince.

Mais le prince rejeta cette démarche, qui, disait-il, le déshonorerait à jamais sans être d'aucune utilité au roi. Là-dessus, la reine, désespérant d'obtenir davantage, proposa tout doucement une trève d'un an, pendant laquelle l'exercice de la religion protestante ne serait que provisoirement suspendu ; que, pendant ce temps, on assemblerait les États-Généraux du royaume, et que, d'après leur avis, on prendrait des mesures pour pacifier tous ces troubles.

Le roi de Navarre répondit qu'une pareille transaction n'était pas acceptable, parce qu'une affaire de religion ne peut et ne doit se régler que par un concile libre et légitimement assemblé ; que les États, en pareille matière, n'étaient ni juges compétents, ni même juges désintéressés, si l'on s'en rapportait à ce qui venait d'arriver à la dernière convocation tenue à Blois ; que les Ligueurs sauraient toujours y trouver la majorité des suffrages et forcer, par ce moyen, le roi lui-même à se soumettre à toutes leurs volontés. Que si, au contraire, on voulait assembler un concile, il était prêt à souscrire à la trève.

Les choses traitées sur ce pied-là pouvaient encore moins que jamais recevoir de solution ni d'un côté ni de l'autre. Pourtant le roi de Navarre consentit à la fin à faire une trève qui ne devait durer que jusqu'au sixième jour de janvier, afin, était-il dit, que ladite dame reine-mère puisse envoyer devers le roi, pour savoir sa volonté. Cette trève, en outre des pays du ressort actuel du roi de Navarre, devait aussi s'étendre au Laudunois et au Mirebalais ; que cependant, pour empêcher les troubles qui pourraient advenir pour la levée des tailles et contributions, elles cesseront pendant lesdits jours d'être exigées dans les pays et places que tiennent ceux de la religion, mais que pour l'entretien de la garnison desdites places, il leur sera baillé quinze mille écus comptant ou à prendre, sur la recette des impôts des villages et paroisses, de laquelle somme ils donneront compte et rôle. — Surséance est accordée tant pour la vente des biens des religionnaires saisis en vertu des derniers édits que pour la levée des deniers et revenus ecclésiastiques non encore opérée par les receveurs desdits de la religion, dans les lieux où ils ont actuellement pouvoir de lever. Les gens de guerre de part et d'autre se contiendront dans leurs garnisons, sans faire aucune course, foule, ni

oppression ; à quoi consent ledit seigneur, roi de Navarre, pour acheminer les choses à une bonne et solide paix. (*Mém. de la Ligue,* t. II, p. 189.)

Après cette espèce de traité, on se sépara assez mécontent les uns des autres. La reine alla à Niort et le roi de Navarre rentra dans La Rochelle, d'où son premier soin fut d'expédier dans toutes les provinces du royaume des gens de confiance chargés d'expliquer à ses amis et alliés ce que c'était que cette trève prétendue. Il les faisait assurer qu'il ne ferait aucun traité sérieux sans avoir préalablement pris l'avis et le consentement de toutes les Églises.

Puis les cours des deux rois passèrent le reste de l'hiver en fêtes et en danses ; « car parmi les misères et les troubles de l'État, Catherine avait introduit cette habitude de danser en tout lieu et en toute saison, et il fallait, quelque affaire qu'il y eût, que le bal marchât toujours, ce qu'elle faisait pour énerver dans ces vains plaisirs ceux qui pouvaient contrecarrer ses projets ambitieux, n'y ayant rien qui puisse mieux dissoudre les forces de l'âme que le son des violons et les charmes des dames. » Aussi, à l'exemple de la Cour, le bal et les mascarades régnèrent dans tout le royaume ; on dansait même chez les seigneurs huguenots, malgré les remontrances des ministres, et quoiqu'il y eût bon nombre de ces durs religionnaires fort éloignés d'approuver de pareilles folies. (Péréfixe, *ubi supra.*)

CHAPITRE XVI

DIGRESSION SUR MARIE STUART, REINE DE FRANCE ET D'ÉCOSSE, TIRÉE DES HISTORIENS ANGLAIS.

En ce temps-là, on reçut à la cour de Henri III la nouvelle de la fin tragique de Marie Stuart. Le supplice de cette princesse, qui avait été reine de France, qui était proche parente des Guises, passa presque inaperçu. Ses ambitieux et puissants cousins, tout occupés alors des grands intérêts qui se débattaient pour et contre eux, n'avaient rien fait pour arrêter l'exécution de la sentence prononcée contre cette malheureuse reine, et la France, sur laquelle elle avait régné, la France qui l'avait idolâtrée, lorsqu'elle était l'épouse de François II, ne pensa pas même à élever la voix en sa faveur (1). La France, il est vrai, avait alors assez de ses propres malheurs et de ses déchirements intestins pour n'avoir pas le loisir de tourner un regard vers la scène sanglante qui se passait dans un royaume étranger.

Toutefois, Marie Stuart avait été reine dans notre patrie, en cette qualité notre histoire a droit de la revendiquer, et je crois qu'on ne regardera pas comme une excursion hors d'œuvre le court récit que je vais faire ici de sa malheureuse catastrophe.

On a vu (t. II de cet ouvrage, *Règne de Charles IX*, chap. III, p. 55) avec quel désespoir Marie s'éloignait des côtes de France. La reine d'Angleterre, qui, elle aussi, se piquait d'amabilité et de beauté, n'avait pu pardonner l'avantage qu'au dire de tous, excepté de quelques courtisans anglais, la reine d'Écosse avait sur elle, sous ce double rapport. A ce motif d'amour-propre, déjà assez puissant sur le cœur d'une femme, venait se joindre encore l'intérêt politique ; or, Élisabeth était femme et princesse

(1) Dans la collection d'autographes de M. Lucas Montigny, il se trouve une lettre de Charles IX à M. de Poigny, dépêché par lui à la reine d'Angleterre pour la supplier de mettre en liberté la reine d'Écosse, estimant le roi de France être tenu d'embrasser ce qui touche les intérêts de ladite reine, sa belle-sœur, et veut Sa Majesté que le sieur de Poigny dise plus ou moins à la reine d'Anglerre, selon que le sieur de Lamotte Fenélon, ambassadeur de sa dite Majesté, avisera être bon, utile et nécessaire pour notre service.

C'est à cette insignifiante missive que s'arrêta l'intérêt du royal beau-frère.

et de plus elle était princesse habile et susceptible. (Hume, *Hist. of Eng.*, t. VI, chap. xxxvii.)

Pour elle, Marie d'Écosse était une rivale dangereuse à double titre, et quoique la mort du roi Henri III eût beaucoup diminué le danger, du moins du côté politique, en délivrant l'Angleterre des chances probables dont la menaçait l'union de l'Écosse avec un royaume aussi puissant que la France, la reine anglaise ne pouvait pas cependant se dissimuler que les catholiques composaient un parti puissant encore dans la Grande-Bretagne, et qu'ils étaient tous bien disposés en faveur des droits de sa rivale à la couronne de ce royaume.

Il est vrai que depuis la mort si précoce de son royal époux, Marie avait cessé de porter les armes et de prendre le titre de reine d'Angleterre. Mais d'après le conseil des Guises, elle s'était toujours refusée à donner sa renonciation formelle au droit qu'elle prétendait avoir.

Aussi, sous prétexte de châtier des pirates qui infestaient alors la mer Britannique, Élisabeth avait fait partir des vaisseaux armés en guerre, chargés en effet d'intercepter le passage de la reine écossaise et de l'empêcher d'aborder dans ses États.

Malgré cet obstacle qu'on eut le bonheur de déjouer, Marie débarqua à Leith, où toute la population, qui attendait depuis longtemps son arrivée, accourut la recevoir sur le rivage. Elle était alors dans sa dix-neuvième année et dans toute la fleur de la jeunesse et de la beauté. Ses manières aimables, l'élégance de son esprit et les grâces de sa personne, lui concilièrent bientôt tous les cœurs. Ses premiers actes ajoutèrent encore à cet enthousiasme. D'après les conseils qu'elle avait reçus en France de sa famille, et surtout de l'évêque d'Amiens, elle commença à montrer une grande déférence pour les chefs du parti réformé, qui jouissaient alors de la plus grande popularité parmi la nation. Le prince Jacques, son frère, qui était de ce parti, obtint le premier rang dans le gouvernement ; les autres personnages influents du même parti furent placés, chacun suivant sa capacité ou le degré de la considération qu'il s'était acquise. Elle espérait par là rétablir l'ordre et l'union dans son royaume, divisé par des factions de toutes sortes ; et en effet, ce peuple alors à demi sauvage, qui se faisait un titre de gloire de ne connaître ni lois ni maître, parut pendant quelque temps se soumettre paisiblement à cette nouvelle administration dans laquelle ceux qui avaient le pouvoir de troubler l'ordre avaient trouvé une place. (Buchanan, liv. 17, ch. ix. — Tytler, p. 257 et suiv.)

Il y avait pourtant quelque chose qui devait finir par dépopulariser Marie : elle était *papiste,* et les prédicants de la réforme ainsi que leurs adhérents ne pouvaient se réconcilier du fond du cœur avec une souveraine souillée d'une aussi grande abomination. Ce ne fut pas sans de nombreuses difficultés qu'il devint loisible à la pauvre reine de se faire dire la messe dans la chapelle de son palais. De tout côté, les plus zélés des nouveaux religionnaires s'écriaient : « Nous faudra-t-il donc souffrir que l'idole de Rome soit de nouveau érigée dans ce royaume ! Une seule

messe, en effet, est plus dangereuse pour nous que dix mille hommes armés qui viendraient nous envahir. Mieux vaudrait voir l'ennemi chez nous que l'idolâtrie. » On alla jusqu'à discuter publiquement si une princesse idolâtre pouvait rester dépositaire de l'autorité même en matière civile. (Knox, p. 287 et suiv.)

Le haut clergé protestant poussa encore plus loin l'insolence. Non seulement il se fit une habitude de calomnier la reine dans ses prédications comme dans ses écrits, et de l'insulter de toutes les manières ; mais il poussa l'audace jusqu'à lui présenter à elle-même une adresse dans laquelle, après avoir établi que la messe qu'elle s'obstinait à faire dire en sa présence était la cause de tous les malheurs du pays, en appelant les justes vengeances du Tout-puissant, ils ajoutaient qu'au cas où Sa Majesté ne ferait pas promptement pénitence pour une abomination aussi énorme, Dieu s'apprêtait déjà à châtier par une destruction totale et la reine rebelle et le peuple assez lâche pour permettre qu'elle continuât dans cette route de péché et d'infâmie. (*Ibid.*, p. 313 et suiv.)

C'était un certain Knox, dont nous avons les mémoires historiques sur cette époque, qui s'était mis à la tête de ce parti fanatique. Il avait acquis, parmi les sectateurs de la nouvelle doctrine, une autorité incontestable dont il ne se servait que pour déconsidérer et tourmenter la malheureuse Marie, qu'il ne désignait plus que par le nom de *la nouvelle Jézabel*. La reine faisait pourtant tous ses efforts pour acheter les bonnes grâces de ce redoutable adversaire. Elle avait même poussé la condescendance jusqu'à lui permettre un libre accès auprès d'elle, toutes les fois qu'il le désirerait, le suppliant de la ménager un peu plus en public, et de lui faire en particulier tous les reproches qu'il voudrait lui adresser. Mais ce dur prédicant avait répondu : « Je suis revêtu de fonctions sacrées, mon ministère doit s'exercer en public. Si donc vous voulez profiter de mes leçons, c'est à vous de venir les entendre dans l'église où je prêche à tous et pour tous l'Évangile de Christ et la vérité. Je ne refuse pourtant pas, ajouta-t-il, de me soumettre à vous, de la même manière que Paul s'est soumis à Néron, le plus détestable des tyrans ; mais n'oubliez pas que la soumission des saints a certaines bornes, et que Samuel n'a pas hésité à couper par morceaux le gros et gras Agug, parce qu'il était l'ennemi du Seigneur. Élie aussi a fait massacrer tous les faux prophètes de Jézabel, et s'il plaît à votre grâce, elle reconnaîtra qu'outre les juges institués par la loi humaine, il est d'autres juges encore, qui tiennent directement de Dieu la mission de punir certains crimes. »

Environ vers ce même temps, les seigneurs français qui avaient voulu par galanterie accompagner Marie, jusqu'à ce qu'elle fût rétablie dans ses États, la quittèrent pour revenir en France, et elle se trouva, non sans un chagrin qu'elle ne put toujours dissimuler, réduite à la société de ses seuls sujets, gens grossiers, étrangers aux arts qu'elle aimait, et rendus plus insupportables encore par l'esprit fanatique, caractère à peu près général de la nation écossaise à cette époque.

Bientôt, quoique la jeune reine n'eût encore rien fait pour rétablir l'ancienne religion, et que sa conduite sous tout autre rapport eût été jusqu'ici irréprochable, elle se vit l'objet de la réprobation générale. Une partie de la plus vile populace d'Édimbourg se rua un jour dans la chapelle royale et y commit mille indignités. Deux ou trois des plus coupables furent mis en jugement pour cet attentat; mais Knox écrivit une lettre-circulaire à tous les plus influents d'entre les zélés du parti pour les exciter à se réunir et à venir prendre la défense de leurs frères, et le farouche prédicant, ayant été également cité pour ce fait attentatoire à la majesté royale, fut immédiatement acquitté ainsi que ceux qu'il avait voulu défendre. (Knox, p. 509.)

Au reste, il y avait d'autres raisons encore qui contribuaient à mettre de mauvaise humeur le clergé protestant de l'Écosse. C'était la pauvreté, ou pour mieux dire l'état de mendicité auquel il était réduit. Les biens de l'ancien clergé catholique avaient été confisqués par la noblesse à l'époque de la réforme, et les ministres de la nouvelle religion en étaient réduits pour vivre aux dons volontaires de leurs ouailles. Or, dans un pays pauvre et divisé encore en diverses sectes religieuses, cette ressource était bien précaire. Le parlement écossais n'avait trouvé d'autre moyen de subvenir à ce besoin, qu'une loi qui faisait vingt et une parts des anciens bénéfices ecclésiastiques. Quatorze furent laissées à ceux qui s'en étaient mis les premiers en possession, trois furent données à la couronne et les quatre autres furent jugées suffisantes pour alimenter et entretenir les ministres du culte réformé. C'était les réduire un peu au-dessous du strict nécessaire et l'on ne manqua pas d'attribuer cette déplorable parcimonie au peu d'affection que la reine avait pour eux. Quoi qu'il en soit, il arriva de là que les nouveaux ministres qui ne pouvaient plus, comme ceux qu'ils avaient remplacés, lutter d'opulence avec la noblesse, ni même avec la bourgeoisie, furent obligés d'avoir recours à d'autres expédients pour se conserver le respect des peuples. Ils s'appliquèrent à montrer un grand zèle pour la religion, à se donner un maintien grave et sévère, et même à pousser ces deux qualités jusqu'à l'intolérance la plus excessive. Voilà pourquoi la reine d'Écosse était devenue l'objet ordinaire des déclamations de ces fanatiques, qui en peu de temps lui firent perdre toute l'affection de ses sujets.

Elle crut alors qu'il était de son intérêt de se rapprocher de la reine Élisabeth, qui, par divers services rendus antérieurement aux Écossais, s'était acquis parmi eux de nombreux partisans. Elle envoya donc à Londres présenter ses compliments à cette princesse et lui demander son amitié. L'ambassadeur avait ordre, en outre, de solliciter la reconnaissance des droits de Marie à la succession de la couronne anglaise. Cette dernière réclamation eut pour résultat de tout gâter. « Votre Marie, répondit aigrement la reine d'Angleterre, n'a pas attendu la reconnaissance qu'elle me demande aujourd'hui. Elle a déjà d'elle-même, sans cérémonie ni réserve, pris, si je m'en souviens bien, le titre de reine de la Grande-Bretagne, quoiqu'elle-même et son défunt mari, le roi de France, eussent

préalablement et par un traité authentique renoncé pour toujours aux droits qu'ils supposaient avoir à ce sujet. Ils ont même voulu, l'un et l'autre, me priver de ma couronne, en cherchant à faire passer ma naissance pour illégitime. » (Labanoff, t. I, p. 176. — Jebb, v. II, p. 456. — *Règne de François II*, t. I, chap. vi, p. 526 de cet ouvrage.)

Elle ajouta : « Si j'accordais ce que vous me demandez, ce serait un pauvre moyen de cimenter l'amitié que votre maîtresse désire voir s'établir entre nous. Quand a-t-on jamais vu un souverain aimer son successeur déclaré, même lorsque c'était son propre fils ? Au surplus, dites-lui que j'ai pénétré ses vues ; je connais comme elle l'inconstance des peuples ; je n'ignore pas que dans mon royaume encore divisé par diverses religions elle a déjà pour partisans tous mes sujets catholiques et qu'une fois déclarée héritière de cette couronne, elle ne tarderait pas à augmenter le nombre de ces partisans, au point de n'avoir plus besoin alors d'attendre ma mort pour prendre ma place. »

Pourtant et malgré son mauvais vouloir si hautement manifesté, Élisabeth continua de vivre en paix avec l'Écosse. Elle alla jusqu'à écrire des lettres d'amitié à Marie qu'elle appelait sa chère sœur, et même les deux reines étaient convenues d'avoir une entrevue à York. Mais Élisabeth, soit qu'elle craignît de compromettre sa beauté, en paraissant à côté de la reine d'Écosse, qu'on disait si belle, soit qu'elle voulût éviter toute occasion de traiter le chapitre des droits de cette dernière à lui succéder, prétexta les guerres qui se faisaient alors en France et la nécessité où elle était d'avoir l'œil ouvert de ce côté pour ne pas se trouver au rendez-vous. (Tytler, *ubi sup.* — Labanoff, *ubi sup.* — Dépêche inédite de l'ambassadeur français Paul Detois, 15 juin 1562.)

On pensait cependant à marier la reine écossaise ; les Guises, ses oncles, avaient proposé tour à tour don Carlos, ce fils du roi d'Espagne, dont j'ai précédemment raconté la triste fin ; le roi de Suède, le roi de Navarre, l'archiduc Charles et le cardinal de Bourbon, auquel le pape, en ce cas, devait accorder une dispense de ses vœux. Marie était devenue pour eux le prix auquel ils se proposaient d'acheter toute alliance utile à leurs intérêts. Élisabeth, qui n'aurait pas trouvé son compte à voir sa rivale devenir l'épouse de quelque souverain ou de tout autre prince en état de faire valoir les droits de sa femme au trône d'Angleterre, engagea son propre favori, Leicester, à se porter comme prétendant à cette illustre union. Elle ajouta même qu'au cas où ce mariage aurait lieu, elle ne verrait plus de raison pour que les droits de succession de Marie devenue l'épouse d'un seigneur anglais ne fussent pas admis et proclamés. (Forbes, vol. II, p. 287.)

En agissant ainsi, Élisabeth pensait bien préparer une nouvelle mortification à sa rivale. Le beau Leicester lui avait dit tant de fois à elle-même qu'il était épris de ses charmes, il l'avait si bien convaincue de la sincérité de sa passion, qu'elle était certaine de le voir rejeter bien loin une autre union. Le favori prit pourtant la chose d'une manière plus sérieuse, mais il existait une autre difficulté qu'il connaissait seul,

c'est qu'il était déjà marié secrètement avec la belle et riche héritière des Robsarts. Il prit, dit-on, pour se tirer d'embarras, le parti de faire périr dans des oubliettes cette malheureuse femme. (Ashmole, *Antiquités du comté de Berk.*)

Quoi qu'il en soit, quand Marie, gagnée par la perspective de se voir déclarer héritière de la couronne d'Angleterre, parut décidée à accepter cet époux, la jalouse Élisabeth ordonna à Leicester de se retirer. Elle avait du moins atteint l'un de ses buts. Les prétendants, souverains et princes s'étaient désistés, en présence de la faveur avec laquelle Leicester était accueilli, et pourtant la jeune reine avait répondu d'abord à l'ambassadeur d'Élisabeth chargé de lui faire cette proposition de mariage : « Croyez-vous, maître Randolphe, que la reine d'Angleterre, qui m'a promis de me traiter comme sa sœur, en agisse bien en me proposant un mariage avec un de ses sujets ? » Mais Leicester était jeune, beau, et passait pour l'amant de sa royale rivale. Il aurait été accepté sans l'ordre souverain qui le força de renoncer à ses prétentions. (Tytler, t. VI, p. 333 et suiv.)

Alors, les amis et les conseillers de la reine d'Écosse lui proposèrent de prendre pour époux Darnley, fils du comte de Lennox. Ce nouveau prétendant avait vingt ans à peine ; il était bien fait de sa personne, et étant déjà très-proche parent de la jeune reine, on trouvait à cette union l'avantage de ne pas laisser sortir le pouvoir suprême de la famille des Stuarts. De plus, il était après Marie le plus proche héritier de la couronne d'Élisabeth ; on regardait donc comme fort avantageux de pouvoir réunir ces deux droits, d'autant qu'on faisait tomber par là la principale objection mise en avant contre celui de Marie. Darnley étant né et ayant toujours résidé en Angleterre, où son père s'était établi et s'était fait naturaliser, depuis qu'il avait été banni d'Écosse par la faction des Hamiltons, ne pouvait être repoussé comme étranger à ce pays.

Élisabeth ne se montra pas d'abord opposée à ce mariage. Elle permit même à Darnley et au comte de Lennox d'aller en Écosse, mais elle n'eut pas plus tôt appris que Marie avait trouvé le nouvel aspirant fort à son goût, qu'elle envoya signifier à celui-ci, en vertu de l'allégeance qu'il lui devait comme sujet anglais, d'avoir à revenir immédiatement en Angleterre ; en même temps, elle fit mettre à la tour de Londres la comtesse de Lennox et son second fils, et saisir tous les biens du comte. (Keith, p. 274. — Wrigth, t. I, p. 187.)

Le mariage n'en eut pas moins lieu, et comme Darnley, qui prit alors le nom de roi Henri, passait généralement pour attaché à la foi catholique, quoiqu'il eût affecté de paraître souvent dans les églises réformées, l'opposition protestante contre la reine devint encore plus violente. Knox alla jusqu'à prêcher, en présence du jeune roi lui-même, que quand Dieu voulait châtier une nation, il en abandonnait le gouvernement à des enfants et à des femmes. (Knox, p. 381.)

D'un autre côté, les principaux d'entre la noblesse ne pouvaient voir sans jalousie cet agrandissement de la famille jadis proscrite des Lennox

et il se forma parmi eux une conspiration dont le comte de Murray, James Stuart, frère naturel de la reine, était le chef. Le plan des conjurés était de se saisir de Lennox et de Darnley et de les livrer entre les mains d'Élisabeth. Ensuite, sous prétexte de pourvoir à la sauvegarde de la religion, on devait prendre les armes contre Marie. Il y eut, à Stirling, une assemblée où ce plan fut arrêté, et des envoyés de la reine anglaise promirent aux mécontents les secours de leur souveraine, ainsi qu'une somme de dix mille livres pour fournir aux premiers frais de l'insurrection. (Keith, p. 290 et suiv.)

Marie eut connaissance de ce qui s'était passé dans cette réunion. Elle somma les seigneurs qui y avaient pris part de venir à la Cour rendre raison de leur conduite. En même temps, elle fit partir des troupes qui forcèrent bientôt les rebelles à chercher un asile dans les montagnes du comté d'Argyle. Elle-même s'avança jusqu'à Glascow; mais pendant ce temps-là, un corps d'environ mille chevaux trouva le moyen de tourner l'armée royale et pénétra dans Édimbourg qu'on avait laissée sans défense. La rébellion espérait rencontrer dans cette ville un grand nombre de partisans, grâce aux excitations séditieuses de Knox et des autres prédicateurs de son espèce. A cet effet, on publia au son du tambour une proclamation par laquelle tous les fidèles étaient appelés à prendre les armes et à recevoir une prime en argent pour marcher à la défense de la gloire de Dieu. Mais, soit que l'argent ainsi promis ne fût pas disponible, soit qu'au fond la majeure partie des habitants conservât encore quelque attachement pour sa reine, la proclamation eut peu d'effet. L'armée royale, cependant, forte de huit mille hommes, accourait à Édimbourg, et les rebelles n'osant pas attendre des forces aussi supérieures, se retirèrent vers le sud, d'où les principaux d'entre eux ne tardèrent pas à aller chercher un asile en Angleterre. (Knox, p. 381.)

Élisabeth s'empressa aussitôt de désavouer toutes ses liaisons avec les révoltés qui n'avaient pas réussi. Elle engagea par dessous main Murray, en lui promettant sa protection, à déclarer en présence des ambassadeurs de France et d'Espagne qu'elle n'avait jamais eu le plus léger rapport avec l'insurrection ; mais elle n'eut pas plus tôt obtenu cette déclaration du prince, qu'elle le chassa de sa présence, en l'appelant traître, prenant le ciel à témoin, que de même qu'elle ne lui avait fourni aucun secours dans sa révolte, ainsi elle ne lui accorderait à l'avenir ni assistance, ni protection. Elle eût bien désiré pouvoir agir de la même sorte avec l'envoyé qui avait été chargé de promettre en son nom des secours et de l'argent aux conjurés, mais celui-ci, en homme expérimenté, avait eu la précaution de se faire signer un ordre du conseil royal qui l'autorisait à faire ce qu'il avait fait. (Melvil, p. 57. — *Ibid.*, p. 60.)

Les conspirateurs écossais, se voyant si durement traités par Élisabeth, eurent enfin recours à la clémence de leur reine. Quelques-uns n'obtinrent leur pardon qu'à condition qu'ils se retireraient en France; d'autres obtinrent grâce pleine et entière. Marie se flattait de regagner l'affection de ses sujets protestants en se montrant aussi généreuse en-

vers leurs chefs. C'était, au reste, l'avis de son oncle le cardinal de Lorraine ; et il l'avait d'abord décidée à prendre ce parti qui pouvait, en effet, être couronné de succès. Mais bientôt après, l'ambitieux prélat étant entré dans la ligue qui se formait de toutes parts contre les protestants, parce qu'il y voyait un agrandissement prochain pour sa famille, il écrivit à sa nièce de suivre l'exemple des autres princes catholiques, qui avaient juré l'extermination des hérétiques. Marie, en conséquence, revint sur ce qu'elle avait fait ; elle fit assembler un parlement à Édimbourg, pour juger ceux à qui elle avait pardonné ; et comme le crime de rébellion était palpable et avoué, ils eussent certainement été condamnés à la peine capitale, si de nouveaux événements n'étaient survenus pour les sauver. (Melvil, p. 63.)

Il s'en fallait que les qualités du cœur et de l'esprit répondissent dans Darnley à tous ces charmes extérieurs qui avaient d'abord gagné la jeune reine. Il était naturellement emporté, inconstant, tyrannique, vain, égoïste et orgueilleux. Naturellement adonné aux voluptés de la plus grossière espèce, il était incapable de ressentir un véritable amour ; aussi, Marie qui, dans les premières effusions de sa passion, qu'elle croyait partagée, s'était plue à l'exalter au delà de toute mesure, qui lui avait donné le titre de roi, qui avait voulu que le nom de son cher Henri fût joint au sien dans tous les actes de l'administration, ne tarda pas a reconnaître qu'elle avait été trompée par de belles apparences. De cette découverte à la froideur, puis au mépris, le pas fut bientôt franchi. Darnley se vit négligé, et, attribuant les dédains de la reine à quelque passion nouvelle, il résolut de s'en venger contre celui qu'il regardait comme l'objet de cette passion.

C'était un Piémontais nommé David Rizzio, fils d'un musicien et musicien lui-même. Ne trouvant pas à vivre de son art en Italie, il était venu en Écosse, où Marie l'avait admis dans la musique de sa chapelle. Rizzio sut se rendre si agréable que bientôt après il devint secrétaire particulier de la reine, qui le consultait en toute occasion. Dès lors, ce fut par son canal que coulèrent toutes les faveurs de la cour, aussi devint-il l'objet des empressements de tous les courtisans. Malheureusement, il se montra fier et insolent dans ce haut degré de faveur, ce qui lui attira la haine de la noblesse et de tout le royaume. Quoique ce favori fût d'une figure peu avenante, comme il était encore d'un âge assez rapproché de celui de la jeune reine, on se plut à répandre des bruits peu honorables sur son intimité avec Marie, et Darnley, en qualité de mari jaloux, quoique non amoureux, ce qui se rencontre assez souvent, se hâta d'accepter tous ces bruits comme une certitude. (Crawford, *Mémoires*, p. 5.)

Le parti protestant, naturellement ennemi de Rizzio, qui, en sa qualité de catholique, ne favorisait que ceux de cette religion, s'appliqua à envenimer la jalousie du prince et à lui persuader que le seul moyen d'obliger la reine à en revenir à des sentiments d'épouse, était de faire disparaître cet homme obscur et sans crédit que toute la nation détes-

tait. Le comte de Morton, chancelier d'Écosse, dont la place était, disait-on, déjà promise par Marie au bien-aimé favori, et la plupart des grands du royaume promirent leur assistance à l'époux irrité ; mais comme tous ces illustres conspirateurs se méfiaient de la légèreté de Darnley, ils eurent soin de lui faire d'abord signer un écrit, par lequel il déclarait que pour la plus grande gloire de Dieu et de la religion, c'était lui et lui seul qui avait commandé de mettre Rizzio à mort et qu'il prenait sur lui toute la responsabilité de cette action. Les comtes Murray, Argyle, Glencaern et Rothes, les lairds Boyd et Ochiltrée, signèrent avec le roi, qui s'engageait en outre à pardonner à Murray et aux lords exilés, à arrêter toute procédure contre eux au sujet de leur forfaiture et à leur rendre leurs propriétés et leurs dignités. (Crawford, *Mémoires*, p. 7. — Tytler, t. VII, p. 28. — Goodall, vol. I, p. 266.)

Ce *Covenant* fut soumis à la reine Élisabeth, qui coopéra au complot autant que le lui permettait son astucieuse politique, et elle permit à Murray de retourner en Écosse en le congédiant avec les marques de la plus haute distinction.

La reine, qui ne se doutait de rien, avait convoqué le parlement pour lui faire ratifier la condamnation de Murray et des autres exilés. Elle voulait aussi, comme elle le disait elle-même, qu'on s'occupât de la restauration de l'ancienne religion. L'acte de forfaiture contre les lords rebelles était déjà tout dressé et allait être voté, mais les conjurés ne lui en laissèrent pas le temps.

Elle était pour lors enceinte de six mois. Elle soupait en particulier avec la comtesse d'Argyle, sa sœur naturelle, et le favori Rizzio, qui, le chapeau sur la tête, était assis à la même table. Tout à coup, le roi entra dans la salle par un passage privé et vint se placer debout, sans rien dire, derrière le siège de Marie. Les autres conjurés, armés de glaives, entrèrent à sa suite. « Que veut dire cela, Messieurs, s'écria la reine indignée ? — Votre Majesté n'a rien à craindre de nous, répondirent les assassins, nous n'en voulons qu'à cet infâme, » et ils montraient Rizzio. Celui-ci, comprenant le danger qui le menaçait, courut se réfugier aux pieds de sa souveraine dont il baisait le bas de la robe, en la priant de le protéger. (Labanoff, t. I, p. 343. — Melvil, p. 64.)

Mais elle eut beau s'interposer par prières et par menaces, les conjurés saisirent leur proie et Douglas, l'un d'eux, prenant l'épée de Darnley lui-même, la plongea dans le corps du Piémontais en disant : « Voilà le coup du roi. » Marie fut toute couverte du sang qui jaillit de cette blessure ; après quoi, on entraîna ce malheureux dans l'antichambre où il ne tarda pas à expirer, percé de cinquante-six coups.

La reine, revenue à elle, jura de se venger sans pitié de l'insulte que ces assassins avaient faite à sa personne et à son honneur. « Vous êtes un lâche, dit-elle à Darnley, et indigne de la bonté que j'ai eue de vous tirer de votre humble condition pour vous faire roi. Vous êtes un traître et fils de traître. » Darnley lui reprocha à son tour d'avoir trahi la foi qu'elle lui devait et de s'être donnée plus souvent à Rizzio qu'à lui, son

mari. « Mylord, reprit-elle, dès à présent, vous n'êtes plus mon mari, et je ne serai contente que quand votre cœur sera aussi désolé que le mien l'est aujourd'hui. Oh ! j'en prends Dieu à témoin, ce sang que vous venez de répandre vous coûtera cher à tous. » (Labanoff, t. VII, p. 75.)

Les conjurés, redoutant les suites d'un pareil serment, la retinrent prisonnière dans le palais ; son mari empêcha d'approcher d'elle ceux qui auraient pu lui prêter assistance. Il leur déclara que lui-même avait donné l'ordre du supplice du favori et qu'il répondait de la sûreté de sa royale épouse. En même temps, il rappela à la cour Murray et tous les autres seigneurs, bannis ou compromis par suite de la conspiration dont il avait lui-même failli être la victime. Le parlement, qui allait prononcer contre eux une sentence de mort, ne trouva rien de mieux à faire que de les acquitter honorablement et on leur rendit leurs charges et leurs biens.

Quant à ceux qui avaient pris part au meurtre de Rizzio, ils s'aperçurent que leur coopération à un pareil acte pouvait tôt ou tard leur devenir fatale. Ils s'adressèrent à la reine elle-même pour obtenir son pardon ; mais elle leur fit observer que tant qu'elle serait leur prisonnière, toutes ses promesses, tout ce qu'elle signerait même, pourrait toujours être regardé comme nul et sans valeur aucune, attendu qu'on pourrait toujours croire et soutenir que ce n'était pas là l'acte de sa libre volonté. Cependant, elle s'appliquait à regagner la confiance de son mari par de feintes caresses, et elle y réussit si bien qu'elle l'engagea à s'échapper lui-même avec elle pour venir se réfugier à Dunbar. Là, elle eut bientôt levé une armée à la tête de laquelle elle revint à Édimbourg. Les conjurés n'osèrent pas l'y attendre et se sauvèrent en Angleterre, où ils vécurent quelque temps en grande pauvreté et détresse, mais enfin ils s'adressèrent au comte de Bothwell, devenu depuis peu le nouveau favori de la reine, et ils obtinrent par son moyen la liberté de rentrer dans leur pays. (Melvil, p. 76.)

C'était contre son mari seul que Marie gardait une haine implacable. Après l'avoir amené à désavouer publiquement la part trop réelle qu'il avait eue au meurtre de Rizzio, et l'avoir, en lui faisant faire une pareille démarche, rendu l'objet du mépris universel, elle l'accabla elle-même de ses dédains ; elle encouragea les courtisans à le négliger, elle se plut à le rendre l'objet des grossières injures de la plus vile populace ; et le malheureux prince se vit forcé d'abandonner la cour. Il se retira à Glascow. (Goodall, v. I, p. 280.)

Marie venait cependant d'accoucher d'un fils. La naissance de ce rejeton royal faisait le désespoir d'Élisabeth (d'autant que le parlement anglais, sans prendre le temps de consulter les désirs secrets de sa souveraine, s'était empressé de le reconnaître comme le futur héritier de la couronne); la naissance, dis-je, de cet enfant, eût dû réconcilier les auteurs de ses jours. Mais Marie avait juré une haine sans pitié : elle ne tint que trop bien son serment.

Le comte de Bothwell était, comme j'ai dit, son nouveau favori, et, comme d'usage, certains bruits défavorables couraient sur l'intimité des

liaisons de la reine avec ce comte, d'ailleurs fort peu recommandable par ses mœurs et son caractère. Quoi qu'il en soit, Bothwell s'était prononcé comme l'ennemi le plus acharné de Darnley. Ce dernier, accablé de chagrins, était tombé malade à Glascow; et la reine, à la grande surprise de tout le monde, vint tout à coup dans cette ville pour lui faire une visite. On put croire à une réconciliation, quoique les ennemis de Marie fissent courir le bruit que le roi, qu'on savait du reste assez insouciant, était moins malade de ses prétendus chagrins que d'un poison secret administré par les ordres de sa royale épouse.

Le pauvre prince se laissa pourtant persuader de revenir à Édimbourg, où on lui assigna pour demeure une maison solitaire appelée l'Hermitage des Prés. La reine continuait à le combler de marques d'affection. Elle vint même passer plusieurs nuits dans une chambre à côté de la sienne; mais la nuit du neuvième de février 1567, prétextant le mariage d'un de ses serviteurs qu'elle avait promis d'honorer de sa présence, elle revint coucher au palais. Cette nuit même, une mine pratiquée sous la maison du roi la fit sauter avec fracas; le corps de l'infortuné prince fut retrouvé à quelque distance, dans un champ voisin, et comme il n'offrait aucune trace de contusion, ni de brûlure, on prétendit qu'il avait été étranglé et transporté là, avant l'accident, lequel n'aurait eu lieu que pour déguiser un crime.

Le comte de Bothwell passa dans tous les esprits pour le coupable, et des voix furent entendues au milieu de la nuit, qui l'accusaient hautement et qui proclamaient la reine elle-même comme sa complice. Des affiches placardées par des mains inconnues promettaient de fournir les preuves du crime, si sûreté valable était accordée aux accusateurs. On se contenta de faire faire quelques recherches insignifiantes et sans résultat, tant contre les auteurs présumés inconnus de l'attentat, que contre ceux qui en accusaient mystérieusement la reine et son favori. Puis on donna des places de confiance à ceux mêmes que la voix publique accusait d'en avoir été les instruments et l'on se persuada que tout était terminé. Cette manière extraordinaire de traiter une chose aussi importante ne servit qu'à donner plus de poids aux soupçons déjà conçus et la faveur toujours croissante de Bothwell auprès de la jeune reine les porta presque jusqu'à l'évidence dans la plupart des esprits. (Keith, p. 374.)

Bientôt après, on les vit, avec un étonnement mêlé de mépris, contracter ensemble un mariage que les lois de la convenance et de la religion auraient dû rendre impossible. Car, outre que Bothwel était, comme on l'a vu, violemment soupçonné d'avoir fait périr le dernier mari de la reine, il était lui-même déjà marié, et il fallut que contre toute justice et sans motif plausible il fît prononcer préalablement son divorce avec la femme qu'il avait déjà.

Les cérémonies de ce triste hyménée eurent lieu sans l'éclat qui accompagne ordinairement les mariages des têtes couronnées. La plupart des grands de l'État s'abstinrent d'y assister; l'ambassadeur de France

refusa hautement d'y paraître. La reine d'Angleterre protesta contre cette union qu'elle appelait un scandale, et l'évêque protestant qui prit sur lui de la bénir fut déposé immédiatement par son église, à cause de cette criminelle complaisance. Il n'y eut qu'un cri de réprobation dans toute l'Écosse, et comme on craignait que le nouvel époux de la reine ne tentât de s'emparer de la personne du jeune prince pour le faire périr, comme il avait fait du père, il se forma une confédération des principaux nobles, catholiques ou protestants, qui s'engagèrent par serment à veiller à la sûreté de l'enfant et à punir les meurtriers du dernier roi. (Spotswood, p. 203.)

A cet effet, ils levèrent des troupes et vinrent surprendre la reine et son nouvel époux dans le château de Berwick, où ils s'étaient retirés pour passer plus tranquillement les premiers temps de leur mariage. Bothwell et Marie n'eurent que le temps de se sauver à Dunbar et les confédérés purent établir leur quartier-général dans Édimbourg même. Cette ligue menaçante pourtant ne pouvait manquer de se dissiper bientôt; car il n'y avait point d'argent pour payer les soldats : mais Bothwell eut l'imprudence de se mettre en campagne avec quelques troupes qu'il croyait fidèles et qu'il espérait voir grossir bientôt; les deux armées se rencontrèrent à quelques lieues d'Édimbourg, et là, Marie put s'apercevoir combien la désaffection qu'elle s'était attirée par sa conduite imprudente était générale. Rien ne put décider ses soldats à marcher à la charge. Il ne lui resta plus d'autre moyen de salut que d'ouvrir des conférences avec les rebelles, à la suite desquelles elle se vit obligée de se contenter de promesses faites en termes généraux et de se livrer aux confédérés. (Keith, p. 394 et suiv.)

Mais sur la fin des conférences, Bothwell, qui en prévoyait le résultat et qui savait qu'il n'y aurait point de quartier pour lui, trouva le moyen de s'échapper et de fuir de nouveau à Dunbar, laissant sa malheureuse épouse au pouvoir d'un ennemi implacable.

On ramena la reine à Édimbourg, où elle fit son entrée au milieu des injures de la populace, qui portait devant elle une bannière où étaient peints le meurtre du feu roi Henri, son mari, et la détresse de l'enfant royal. La pauvre et imprudente Marie ne trouvait d'autre recours que dans ses larmes et ses lamentations. (Melvil, pp. 83 et 84.)

Pendant ce temps-là, Bothwell, avec le petit nombre d'amis qui avaient pu l'accompagner dans sa fuite, s'était jeté dans quelques barques qui le conduisirent aux îles Orcades, où il n'eut d'autres moyens de soutenir son existence que la piraterie. Plusieurs de ses gens, qui furent arrêtés dans leurs courses en mer, avouèrent toutes les circonstances du meurtre du dernier roi et furent punis comme régicides. Quant à lui-même, il put encore se sauver en Danemark; mais devenu fou et privé de tout moyen d'existence, il y mourut misérablement en prison, environ dix ans après. (Adamson, vol. II, p. 165.)

Peu de jours après sa triste entrée à Édimbourg, la reine d'Écosse, livrée sans défense au pouvoir d'une faction hostile et irritée, fut conduite

au vieux château de Lochleven, situé sur les bords du lac de ce nom, et là elle se vit prisonnière sous la surveillance d'une forte et nombreuse garde, chargée de lui interdire toute communication avec l'extérieur de la forteresse; car les confédérés sentaient trop bien les dangers de la position qui leur serait faite, si jamais leur malheureuse souveraine pouvait parvenir à ressaisir son pouvoir.

Élisabeth, informée de tous ces événements, parut d'abord touchée de compassion pour les malheurs d'une reine infortunée devenue la captive de ses propres sujets. On put même croire qu'elle avait généreusement oublié tous ses anciens motifs de jalousie. Elle chargea son ambassadeur en Écosse de remontrer aux seigneurs confédérés que, quelque blâmable qu'eût pu être la conduite de Marie, il n'appartenait nullement à des sujets de la réformer et encore moins de la punir; que leur seul droit légal contre l'autorité souveraine se bornait à présenter des prières, des conseils et des représentations, et, au cas où ces moyens seraient sans succès, ils ne pouvaient plus s'adresser qu'à Dieu lui-même, qui tient entre ses mains le cœur des princes. Elle requérait donc qu'ils eussent immédiatement à mettre leur reine en liberté, et en ce cas, elle leur promettait son concours pour régler les affaires du gouvernement, pour punir les meurtriers du dernier roi, et pour protéger la sûreté et les intérêts du jeune prince, héritier de la couronne. (Keith, p. 414 et suiv.)

Les confédérés étaient peu disposés à accepter de pareilles conditions; tous connaissaient trop bien le danger auquel ils s'étaient exposés en attaquant aussi ouvertement l'autorité royale. Les plus modérés d'entre eux voulaient qu'on forçât la reine à abdiquer en faveur de son fils, et à quitter ensuite le royaume, pour se retirer en France ou en Angleterre; les autres demandaient que sa conduite fût soumise au jugement d'un tribunal et que les crimes dont elle était coupable fussent punis d'un emprisonnement à perpétuité; quelques-uns même, plus sévères encore, opinaient pour la peine de mort, et les prédicateurs protestants, s'appuyant sur les textes de l'ancien testament, soufflaient au peuple du haut de leurs chaires cette dernière résolution.

On s'occupa cependant de nommer un régent au jeune prince. Lennox réclamait ces fonctions comme grand-père de l'enfant, mais les confédérés aimèrent mieux les confier à Murray, et l'on chargea sir Robert Melvil de porter à Marie trois actes tout dressés. Par le premier, elle abdiquait en faveur de son fils; le second nommait Murray régent, et le troisième constituait un conseil chargé de l'administration du royaume jusqu'à l'arrivée du régent, qui n'était point encore rentré de son exil. La reine signa ces trois actes en pleurant; mais elle gardait l'espoir qu'ils pourraient être plus tard regardés comme nuls, attendu qu'ils lui avaient été imposés pendant qu'elle était captive. Le jeune prince n'en fut pas moins proclamé et couronné tout aussitôt à Stirling, sous le nom de Jacques VI. L'ambassadeur anglais eut ordre de sa reine de ne pas assister à cette cérémonie. (Melvil, p. 85.)

Murray, qui ne tarda pas d'arriver pour remplir ses fonctions de ré-

gent, convoqua un parlement, et cette assemblée, après avoir déclaré par un vote que l'ex-reine était complice du meurtre du roi son mari, ratifia son abdication, la condamna à un emprisonnement perpétuel et reconnut Jacques VI pour seul souverain légitime de l'Écosse, sous la régence de Murray. Tout parut dans le royaume se soumettre à ce nouvel ordre de choses.

Mais pourtant la reine déchue avait reconquis des partisans dans sa situation déplorable. Bothwell n'étant plus là pour choquer par son insolence l'orgueil des nobles écossais, un grand nombre se rattachèrent de cœur aux intérêts de cette malheureuse princesse. Le parti catholique se joignit tout entier à eux et le peuple lui-même, revenu à des sentiments de compassion pour une aussi illustre infortune, se montrait maintenant tout disposé à lui prêter son concours. Il y eut une assemblée nombreuse des amis de Marie à Hamilton, où l'on concerta des mesures pour son rétablissement sur le trône de ses ancêtres.

Marie, pendant qu'on agissait ainsi en sa faveur, trouva le moyen de s'échapper de sa prison. Georges Douglas, frère du lord de Lochleven, qu'elle avait su gagner par ses charmes et ses caresses, en lui promettant même de l'épouser aussitôt qu'elle aurait pu faire rompre son mariage avec Bothwell, consentit à favoriser sa fuite. Il la conduisit, déguisée, dans une petite barque pour lui faire traverser le lac ; il prit lui-même les rames en main, et il arriva avec elle à Hamilton.

Aussitôt que la nouvelle de cette évasion se fut répandue, une foule de nobles, accompagnés de leurs tenanciers, accourut se ranger autour de la reine. Une ligue en sa faveur fut formée et jurée, et en peu de jours Marie se trouva à la tête d'une armée de plus de six mille hommes. Élisabeth lui envoya offrir les secours de l'Angleterre, ajoutant, toutefois, qu'il serait plus prudent que la reine écossaise s'en rapportât à son arbitrage, afin d'éviter l'entrée de troupes étrangères en Écosse ; car elle craignait que la France ne voulût aussi intervenir dans ce débat.

Le régent, de son côté, assembla en grande hâte toutes ses forces et, quoique son armée fût de beaucoup moins nombreuse que celle de Marie, il n'hésita pas à livrer bataille, pour ne pas laisser au pays le temps de passer tout entier du côté de la reine, comme cela était en effet à craindre. Le combat s'engagea tout près de Glascow, et le succès en fut décisif en faveur de Murray. Après un massacre épouvantable, tout ce qui restait encore du parti de la reine fut totalement dispersé. La malheureuse princesse elle-même prit la fuite vers le sud, et, accompagnée seulement de quelques-uns de ses plus fidèles et dévoués serviteurs, elle arriva à la frontière anglaise. Là, elle hésita quelque temps sur le parti à prendre, car de la démarche qu'elle allait faire dépendait indubitablement le bonheur ou le malheur du reste de sa vie. Rester en Écosse était chose impossible après la sanglante défaite de ses partisans : se retirer en France pour y vivre dans une condition privée après y avoir brillé en reine lui paraissait chose insupportable, outre qu'elle n'avait pas là de vaisseau pour la transporter sur cette terre jadis tant regrettée d'elle ;

les marques d'intérêt qu'Élisabeth lui avait données si récemment encore la décidèrent. Elle alla chercher un asile en Angleterre, et un bateau pêcheur la conduisit à quelques milles de Carlisle, d'où elle fit partir pour Londres un message pour la reine Élisabeth, afin de lui apprendre son arrivée en Angleterre. Elle lui faisait part, en même temps, de son désir de lui rendre visite, et lui demandait sa protection comme parente et amie.

Élisabeth réfléchit que le parti qui était alors triomphant en Écosse avait toujours été lié d'intérêt et d'affection avec l'Angleterre ; que sa religion lui faisait une nécessité de l'alliance anglaise, tandis que Marie, avant sa rupture avec ses sujets protestants, se laissait entièrement gouverner par la France ou par les Guises, ennemis des Anglais ; qu'en outre, les prétentions de cette princesse à la couronne d'Angleterre, la rendaient un dangereux instrument entre les mains de gens aussi habiles et aussi dévoués à la religion catholique. D'après ces réflexions qui lui furent suggérées par son ministre Cécil, elle prit d'abord la résolution de ne contribuer qu'avec de grands ménagements au rétablissement de la reine d'Écosse, en s'assurant bien d'avance qu'aucune autre puissance étrangère ne se mêlerait de cette affaire, et que les intérêts de la réforme protestante seraient soigneusement sauvegardés en Écosse. En outre, elle jugea indispensable de s'assurer de la personne de Marie elle-même, de peur qu'elle ne trouvât le moyen de passer en France, où elle aurait pu aisément obtenir des secours pour rentrer dans ses États, ce qui eût prodigieusement contrarié la politique anglaise. (Cabbala, p. 150.)

En conséquence, la reine Élisabeth fit partir une députation pour Carlisle, où la reine Marie attendait sa réponse avec anxiété. Elle lui fit exprimer toute la sympathie qu'elle éprouvait pour les dernières infortunes d'une parente aussi chère, mais en même temps elle lui fit témoigner son regret de ne pouvoir l'admettre en sa présence, jusqu'à ce qu'elle se fût purgée de l'accusation d'avoir coopéré au meurtre de son mari : car, que ne dirait-on pas si la reine d'Angleterre se montrait indifférente à la mort violente d'un de ses parents aussi proches que l'était le feu roi? (Anderson, vol. IV, p. 54 et suiv.)

A cette déclaration, Marie fondit en larmes et consentit imprudemment à se justifier devant celle qu'elle appelait sa bonne sœur. Élisabeth, s'autorisant tout aussitôt de ce consentement arraché au malheur et au désespoir, envoya sommer le régent d'Écosse de se désister de toute poursuite contre la reine Marie, ou d'envoyer à Londres des personnes fondées de ses pouvoirs pour justifier des raisons qu'il croyait avoir. Murray comprit de suite le parti qu'il pourrait tirer d'une pareille sommation, et passant par dessus ce qu'elle avait d'offensant pour la dignité nationale, il répondit qu'il s'empresserait d'aller lui-même avec les commissaires de l'Écosse, soumettre à l'illustre reine Élisabeth la justice de leurs griefs.

Marie reconnut alors, mais trop tard, le danger où sa trop grande

confiance venait de la précipiter. Elle chercha à revenir sur son imprudente concession, en alléguant qu'elle n'avait pas cru qu'on pût interpréter aussi rigoureusement ce qu'elle avait dit dans un premier moment de trouble, qu'on devait savoir que sans porter atteinte à sa dignité royale, elle n'avait pas pu soumettre à un souverain étranger une querelle que lui intentaient ses sujets. Élisabeth feignit de ne pas comprendre et répondit qu'elle ne voulait qu'assister comme amie à la justification complète de sa bien-aimée sœur; que ce serait ensuite aux rebelles à se justifier eux-mêmes et qu'alors elle se chargerait de les y contraindre. (Anderson, vol. IV, p. 109 et suiv.)

Des commissaires furent donc nommés de part et d'autre pour procéder à l'examen de cette grande cause ; le principal de ces juges du côté des Anglais était le duc de Norfolk, qui par ambition et par amour peut-être visait à devenir à son tour l'époux de la belle Marie. Aussi, s'appliqua-t-il d'abord à atténuer autant que possible les torts imputés à la reine écossaise ; mais Élisabeth, s'aperçevant de cette disposition qui ne cadrait point avec ses vues, évoqua la cause à Londres, et voulut qu'elle fût examinée en sa présence. Là, Murray, qui avait cru devoir user de ménagements dans ses premières accusations, devant un tribunal qu'il voyait prévenu, dans la crainte de se rendre irréconciliable celle qui pouvait encore devenir sa souveraine, se sentit encouragé par l'intérêt qu'avait la reine anglaise à trouver sa rivale coupable. Il n'hésita plus à produire les preuves qu'il avait en réserve. C'étaient des lettres de Marie adressées à Bothwell, dans lesquelles elle lui promettait de le prendre pour époux et semblait, par là, consentir au meurtre de son autre mari, encore vivant à l'époque où ces lettres avaient été écrites. (Goodall, vol. II, p. 243 et suiv.)

La malheureuse accusée ne put rien répondre; elle se borna à supplier Élisabeth, ou de l'assister de bonne foi pour la rétablir sur un trône que ses rebelles sujets l'avaient forcée d'abandonner, ou de la laisser retourner en France, où elle trouverait des amis mieux disposés en sa faveur. « Comme c'est, disait-elle, volontairement et d'après les offres réitérées de votre bonne amitié que je me suis rendue en Angleterre, il me semble que vous ne pouvez vous refuser à m'accorder l'une ou l'autre de ces demandes. »

Élisabeth était bien décidée à les refuser également toutes les deux; mais pour s'éviter de répondre d'une manière décisive, elle fit entendre à la reine d'Écosse qu'il ne fallait pas abandonner imprudemment tout espoir d'un arrangement pacifique avec ses sujets. Mais, en même temps, elle favorisait par dessous main une nouvelle conspiration de la noblesse écossaise, qui venait de se former contre le petit Jacques VI. L'occasion du mécontentement de ces seigneurs était la faveur dont jouissaient auprès du jeune monarque Lenox et le comte d'Arran, tous deux rendus favorables à la reine déchue. Ils avaient commencé par contraindre le régent à se démettre de ses pouvoirs et tous deux travaillaient au rappel et au rétablissement de Marie. Il s'en fallait alors qu'une pareille tenta-

tive fût populaire. Marie, fugitive et accusée, ne pouvait plus compter qu'un très-petit nombre de gens qui lui fussent restés fidèles et dévoués. Les conjurés chassèrent les favoris du jeune monarque, quoiqu'ils fussent en même temps ses proches parents ; ils s'emparèrent de la personne du roi lui-même, qui, se voyant prisonnier, se mit à sangloter avec désespoir. « Il vaut mieux voir les enfants pleurer que les hommes qui portent barbe, » lui dit brutalement un des conspirateurs.

En apprenant la détention de son fils, Marie écrivit une lettre pathétique à Élisabeth. « Je connais trop par moi-même, lui disait-elle, les chagrins et les misères de la captivité pour ne pas être saisie de douleur en sachant mon pauvre enfant exposé à un sort pareil. Hélas ! après toutes les calomnies qu'on a entassées contre moi, après toutes les injustices dont j'ai été victime, il ne me restait plus de sensibilité que pour ce dernier malheur. Moi et mon malheureux fils, n'avons-nous donc plus d'autre recours que dans le ciel, à l'impartialité duquel j'en appelle ? Mes sujets rebelles m'ont chassé du trône de mes ancêtres ; moi aussi, ils m'ont renfermée dans une prison, et quand j'ai eu le bonheur d'en sortir, me fiant aux protestations d'amitié que vous me prodiguiez alors, je suis venue chercher un asile auprès de vous. Et vous, non contente d'avoir inhumainement refusé de m'admettre en votre présence, vous avez prêté appui aux usurpateurs de ma couronne, vous m'avez réduite à une captivité pire que celle à laquelle je venais d'échapper ! Est-ce là le prix de la confiance qu'avait mise en vous une reine infortunée, votre parente, et que vous appeliez votre amie et votre sœur ? Et maintenant, je n'ai pas même la liberté de communiquer avec ce pauvre enfant, fruit de mes entrailles, qui souffre aussi et qui est captif comme sa malheureuse mère. Aussi, est-ce avec une espèce de joie que je sens la maladie ruiner rapidement en moi toutes les sources de la vie. Dans peu, je pourrai donc aller dans un monde meilleur, où mes ennemis ne pourront plus troubler mon éternel repos. Si du moins, dans ces instants d'épreuves qui me restent encore à subir, vous me laissiez la consolation de m'entretenir avec les ministres de la religion dans laquelle j'ai été élevée, je sens que cela ajouterait beaucoup à mon courage et à ma résignation. C'est pourtant ce qu'on ne refuse jamais même au dernier des malfaiteurs. O Élisabeth ! je vous en supplie, cessez d'écouter les perfides suggestions des conseillers qui vous entourent, revenez à vos sentiments naturels, à cette bienveillance dont vous avez fait envers moi tant de protestations, et mes larmes de douleur se changeront en larmes de gratitude. » (CAMBDEN, p. 489.)

La raison d'État s'opposait à ce qu'Élisabeth se laissât attendrir par cette touchante supplication. Elle avait à craindre que Marie, réintégrée en Écosse, ne devînt pour elle et pour le protestantisme une ennemie dangereuse et elle la savait capable de profiter habilement de tous les moyens qu'on laisserait à sa disposition pour se faire des créatures. Plus d'une fois on en avait eu la preuve ; il était impossible de résister à ses charmes et à son esprit. La reine d'Écosse n'obtint donc rien. Vainement

offrit-elle de vivre en Angleterre comme simple particulière, même sous la plus stricte surveillance, ne demandant que le libre exercice de sa religion, Élisabeth se défiait trop des nombreuses ressources de sa rivale pour rien relâcher de ses précautions.

N'osant pourtant donner une réponse franche et directe, elle fit dire à Marie que, maintenant comme toujours, elle ne demandait pas mieux que de s'entremettre pour parvenir à un raccommodement entre elle et le nouveau conseil d'État de l'Écosse ; et qu'elle allait envoyer un ambassadeur pour proposer à ce conseil de reconnaître la mère et le fils conjointement pour souverains et pour gouverner l'État ensemble. (Jebb, vol. II, p. 540.)

La reine anglaise, en faisant cette démarche, savait au reste qu'elle ne serait pas accueillie. Ceux que la dernière révolution avait mis au pouvoir lui étaient dévoués et n'agissaient que d'après ses inspirations secrètes. On força le roi Jacques, toujours prisonnier, à déclarer qu'il ne voulait pas partager la couronne avec sa mère, et le conseil d'État repoussa la proposition de l'ambassadeur. Mais Jacques ne demeura pas longtemps captif. Ceux qui lui étaient restés fidèles lui fournirent les moyens de s'échapper, et une fois libre, il put, avec leur aide, reconquérir bientôt le pouvoir. Cela pourtant ne changea rien à la situation de l'infortunée Marie.

Il y eut, en ce temps-là, plusieurs conspirations en Angleterre, et, à tort ou à raison, on les imputa aux intrigues de la reine d'Écosse. Du moins est-il certain que tous les chefs de ces complots avaient mis son nom en avant. On jugea donc à propos de lui ôter le peu de liberté qu'on lui avait laissée encore, elle fut mise sous la garde de deux hommes durs et inflexibles chargés de ne pas la perdre de vue. (Strype, vol. III, p. 246.)

Or, il arriva qu'un gentilhomme catholique anglais, nommé Babington, par amour pour sa religion et peut-être aussi par ce sentiment chevaleresque qui entraînait presque tous les jeunes gens aventureux de l'époque vers la reine d'Écosse, forma avec quelques amis un complot qui ne tendait à rien moins qu'à changer le gouvernement et la religion actuelle de l'Angleterre. Cinq ou six des plus résolus devaient donner le signal en assassinant la reine Élisabeth. Une autre troupe s'était chargée de délivrer Marie de sa prison ; puis, au milieu du tumulte occasionné par ces deux coups hardis exécutés en même temps, on appellerait les catholiques aux armes et à la défense de leur foi. Comme on s'était ménagé partout de nombreuses intelligences, surtout parmi la jeune noblesse, on ne doutait pas d'un plein succès. Ce plan fut soumis à Marie par un émissaire secret qui parvint à s'introduire auprès d'elle. Dans son désir de se voir libre, elle l'approuva, et elle eut l'imprudence d'écrire cette approbation dans une lettre. (Cambden, p. 515 et suiv.)

Cependant, un prêtre catholique, nommé Maud, qui faisait partie de la suite de l'ambassadeur de Marie en France, vendit le plan de cette conspiration au gouvernement anglais. Les principaux conjurés furent ar-

rêtés; quelques-uns avouèrent, d'autres furent convaincus par l'évidence et quatorze furent exécutés le même jour.

On délibéra ensuite sur le parti qu'on prendrait au sujet de la reine Marie. La lettre qu'elle avait écrite livrée entre les mains du ministre, sa complicité était hors de doute. Quelques-uns, dans le conseil de la reine Élisabeth, hésitaient devant la mise en jugement d'une souveraine. Il y en eut d'autres qui opinèrent pour qu'on s'en défît secrètement par le poison, mais la majorité se prononça pour qu'on lui fît publiquement son procès.

La pauvre reine ne se doutait encore de rien, car on n'avait laissé arriver jusqu'à elle aucune nouvelle ni de la conspiration, ni du supplice des conspirateurs; quand tout à coup un envoyé d'Élisabeth vint brusquement lui apprendre que ses complices étaient arrêtés, jugés et exécutés. Il lui signifia du même coup l'ordre de le suivre au château des Fotheringay, où elle devait attendre sous bonne et sûre garde ce que ses juges prononceraient sur son sort. Ses secrétaires furent arrêtés, tous ses papiers furent saisis, et l'on dit qu'il y avait là bien des lettres compromettantes, qui eussent pu plonger dans le deuil la plupart des nobles familles anglaises.

On nomma pour la juger une commission de quarante nobles et conseillers privés, et on vint lui signifier de se préparer à paraître devant ces juges. Elle ne se montra ni émue ni étonnée ; elle répondit seulement : « Il me semble étrange que la reine d'Angleterre fasse signifier des ordres à une reine son égale, et l'oblige à se laisser juger par des sujets; mais la volonté de Dieu soit faite ! Remarquez cependant, Messieurs, que j'ignore complètement vos lois anglaises auxquelles je n'ai jamais été soumise, que je suis seule ici dépourvue de toute espèce de conseils. Pourtant, je ne crois pas que le temps que j'ai passé dans ce royaume, où j'étais venue chercher un asile qu'on m'offrait, et où je n'ai trouvé qu'une douloureuse prison, me rende justiciable de ces lois. Je ne refuse pas, cependant, malgré mon titre de reine, qui me met au-dessus de toute juridiction, de me justifier des calomnies de mes ennemis devant le parlement anglais; car je ne mets pas en doute l'équité de ces nobles seigneurs, mais je ne saurais croire qu'on veuille me soumettre à une commission, peut-être composée d'hommes choisis exprès pour me condamner. »

On parvint à l'amener à ne pas protester plus longtemps contre cette juridiction exceptionnelle; car, ainsi qu'elle le disait tout à l'heure, elle était seule et sans conseils. Puis, ce premier pas fait, quel que fût le droit fondé ou non que s'arrogeait sur elle une reine, son égale, quelles que fussent ses réclamations, quand elle s'aperçut plus tard de la faute qu'elle avait faite en acceptant des juges, le procès suivit son cours. Les juges observèrent strictement les lois de l'équité. Ils oublièrent seulement que c'était une étrangère et une reine qu'ils jugeaient, et sans tenir compte de la situation exceptionnelle de l'accusée, sans faire entrer dans la balance de leur justice la perfidie avec laquelle on l'avait attirée dans le

piège, et le droit qu'elle avait comme reine, vis-à-vis d'une reine son égale, d'opposer la ruse à la ruse, et les moyens extrêmes aux moyens extrêmes, ils prononcèrent leur sentence. Marie était coupable, à la juger suivant la règle commune ; Élisabeth voulait sa mort et ce fut à mort que la condamna la sentence des juges. (*State Trials*, vol. I, p. 115.)

Élisabeth était au comble de ses vœux : elle voyait la rivale qu'elle avait toujours haïe et redoutée livrée maintenant à sa merci et son âme vindicative n'éprouva aucun mouvement de compassion. Elle fit mine cependant de vouloir s'en rapporter au jugement de la nation tout entière dans une circonstance aussi grave, et elle convoqua un parlement pour décider s'il était opportun ou non d'exécuter la sentence. Mais elle eut soin de faire gagner les membres des deux chambres, tandis que contre l'usage elle affecta de ne pas présider en personne à la session d'ouverture de ce parlement. « Mon ancienne amitié pour la malheureuse reine d'Écosse, dit-elle, me ferait trop souffrir, si j'étais obligée d'installer moi-même une cour qui va prononcer sur son sort. » (Dewe, p. 375 et suiv.)

On savait trop ce qu'on devait penser de cette amitié prétendue de la souveraine pour sa royale victime. A l'unanimité, les deux chambres prononcèrent que la sentence de la commission qui avait jugé Marie était juste et qu'elle devait être exécutée, et elles députèrent vers Élisabeth pour la supplier instamment de ne plus s'opposer à ce que justice eût son cours. « J'aimerais mieux mourir moi-même, répondit-elle ; la malheureuse est ma parente chérie. Je sais bien que sa vie est une source de dangers continuels pour l'État ; mais n'y aurait-il pas d'autre moyen que la mort de cette pauvre femme pour assurer la tranquillité publique ? Voyez, Messieurs, je vous en conjure. » (Dewe, p. 405.)

Le parlement procéda à une nouvelle délibération et la sentence fut de nouveau confirmée. La reine, malgré sa dissimulation, avait pris soin de laisser deviner ses sentiments, et l'on s'empressa de venir, au nom du bonheur et des intérêts de la nation, la supplier de nouveau de vouloir bien ne plus entraver l'exécution de la loi. Élisabeth se montra émue par une sollicitation aussi pressante, et tout en se plaignant amèrement de la rigueur des devoirs que lui imposait sa condition de reine, elle permit que le parlement rendît public par une espèce de proclamation le résultat de sa délibération.

La populace, comme c'est l'ordinaire, et comme on y comptait bien, s'empressa d'applaudir. Le lord duc de Kent, et un clerc du conseil reçurent la mission d'aller apprendre tout à la fois à la malheureuse reine d'Écosse, et la sentence de la commission qui la condamnait à mort, et la ratification de cette sentence par le Parlement anglais, et l'humble requête présentée par cette assemblée à Sa Majesté la reine d'Angleterre, pour obtenir d'elle que l'arrêt de mort fût exécuté sans délai.

Marie ne montra aucun trouble en recevant une pareille communication. « Puisque les protestants, dit-elle, ont besoin de ma mort pour l'affermissement de leur nouvelle secte, je suis prête à mourir comme martyre, et j'espère que Dieu ne me refusera pas les grâces qu'il a tou-

jours accordées à ceux qui sacrifiaient leur vie pour lui. Au reste, le peuple anglais a déjà plus d'une fois répandu le sang de ses souverains et je ne dois pas trouver extraordinaire qu'il se montre si avide du mien. C'est celui de ses anciens monarques. » (Cambden, p. 528.)

Les deux envoyés ordonnèrent alors brutalement qu'on cessât de la servir avec le cérémonial usité pour les têtes souveraines, et comme on exécutait cet ordre en retirant d'autour d'elle tous les attributs de la royauté : « Vous avez beau faire, dit-elle, c'est du Tout-puissant que je tiens le caractère royal, et il n'est au pouvoir d'aucune main mortelle de l'effacer. » (Jebb, vol. II, p. 293.)

C'est alors qu'elle écrivit sa dernière lettre à Élisabeth. « Je remercie Dieu, lui disait-elle, d'accourcir mon lamentable pèlerinage sur cette terre. Après que ma mort aura assouvi la rage de mes ennemis, je voudrais que mon corps puisse jouir au moins du repos qui lui a été refusé pendant qu'il était lié à mon âme. Je vous prie donc de le faire remettre à mes fidèles serviteurs qui le porteront en France pour l'ensevelir dans une terre catholique. En Écosse, il ne trouverait pas, hélas ! ce dernier et suprême asile. On a profané jusqu'aux tombes des rois, mes ancêtres. En Angleterre, dans le sépulcre de ces monarques dont vous et moi tirons également notre origine, je dois craindre qu'on ne permette pas qu'une pauvre reine catholique soit déposée avec les rites et les cérémonies de la foi qu'elle professe. Une autre grâce que j'attends de vous et que je vous demande au nom du glorieux Henri VII, notre aïeul commun, c'est que mon exécution ait lieu en public et en présence des gens de ma maison, que je désire rendre témoins de ma persévérance dans la religion de nos pères et de ma soumission à la volonté du ciel. Je vous supplie de leur permettre de se retirer ensuite où bon leur semblera pour y jouir en paix du peu que j'aurai pû leur laisser. » (Cambden, p. 592.)

Cette lettre resta sans réponse. Pendant ce temps-là, les souverains étrangers faisaient mine d'employer tous leurs efforts auprès d'Élisabeth pour lui arracher sa victime. Bellièvre, au nom de Henri III, fit tout haut de véhémentes remontrances à ce sujet ; mais on dit que tout bas il avait l'ordre d'engager la reine anglaise à ne pas se désister d'un acte de justice si nécessaire pour l'intérêt commun de la France et de l'Angleterre. Henri III, en effet, vivement pressé alors par la Ligue et par les Guises, ne pouvait pas voir avec beaucoup de déplaisir la mort d'une princesse sur la fortune et l'élévation de laquelle ses plus dangereux ennemis avaient toujours fondé leurs plus hardis et leurs plus dangereux projets. (Du Maurier, 494.)

Quant au jeune roi d'Écosse, il n'était pas dans une position telle que les démarches faites en son nom pussent en rien changer la détermination prise d'avance par la reine Élisabeth. Aussi, ce fut en vain que son ambassadeur réclama contre l'indignité d'une procédure qui condamnait à mort la mère de son souverain. Vainement représenta-t-il que la sentence des juges anglais condamnant une reine écossaise était une iniquité contraire au droit des nations ; qu'il était impossible qu'on songeât

sérieusement à exécuter un pareil jugement, puisque cette exécution serait l'opprobre de tous les princes, et un antécédent funeste qui ne tendait à rien moins qu'à les rabaisser dans l'avenir au niveau des autres hommes. (SPOTSWOOD, p. 551 et suiv.)

Élisabeth répondit avec fierté à ces représentations. Elle savait que Jacques n'était pas le seul maître dans ses États, et que le parti protestant était là tout prêt à lui prêter à elle-même l'appui de son influence. Et en effet, elle venait d'apprendre que, le roi d'Écosse ayant ordonné des prières pour sa mère dans toutes les églises réformées, les ministres avaient unanimement refusé de souiller le temple du Seigneur en y laissant prier pour une papiste. (SPOTSWOOD, *ubi supra*.)

Élisabeth donc, une fois certaine que sa jalousie haineuse pouvait se satisfaire sans avoir rien à redouter des puissances voisines, parut céder peu à peu aux sollicitations de ses courtisans qui lui demandaient la mort de sa rivale ; mais avant, elle avait eu la précaution de faire circuler des bruits sinistres et propres à agiter la populace. On disait qu'une flotte espagnole venait d'arriver à Milford, que les Écossais avaient fait une invasion sur les frontières, que le duc de Guise était descendu avec une armée sur la côte du comté de Sussex, que la reine d'Écosse s'était échappée de sa prison pour le rejoindre ; que tous les comtés du nord étaient déjà en pleine insurrection, et que dans l'intérieur, une conspiration formidable ne se proposait rien moins, que d'assassiner la reine et de mettre Londres à feu et à sang. (CAMBDEN, p. 555 et suiv.)

La reine anglaise, qui feignait d'apprendre ces bruits par ceux qui les lui répétaient, parut pendant quelques jours inquiète et silencieuse. On l'entendait se parler à elle-même de la douloureuse nécessité où elle était réduite et de la rigueur du devoir qui l'obligeait de sacrifier une parente chérie à la sûreté de son peuple ; puis, comme contrainte à prendre un parti qui coûtait tant à son cœur, elle donna l'ordre de tenir prêt le bill d'exécution de la reine Marie ; « car il est malheureusement devenu nécessaire, dit-elle, que je l'aie sous la main, en cas que les ennemis de l'État veuillent faire quelque tentative pour délivrer cette princesse infortunée. » Elle le signa et eut soin d'y faire mettre le grand sceau.

Ses courtisans, persuadés que le plus grand plaisir qu'on pût lui faire était d'aller au-devant de son désir secret, sans lui donner la peine de le manifester par un ordre de sa bouche, envoyèrent de leur propre mouvement une députation porter la pièce ainsi signée et scellée à Marie. Les porteurs de cet ordre de mort dirent à la reine d'Écosse de se tenir prête pour le lendemain à huit heures du matin. « C'est bien, répondit-elle, je n'aurais pas cru toutefois que votre reine, ma sœur, eût pu prendre sur elle de consentir à livrer à ses bourreaux une reine, sa parente et son égale ; mais puisqu'il en est ainsi, je la remercie ; la mort au moins finira toutes mes misères et je la vois approcher avec joie. » Elle demanda ensuite un confesseur. « C'est ce que notre conscience ne nous permet pas de vous accorder, répondit le comte de Kent, l'un des députés ; si vous voulez écouter quelque ministre de la vraie foi, ils se fe-

ront un devoir de vous instruire et de vous consoler dans ce moment suprême. » Marie refusa, et les nobles lords se montrèrent fort scandalisés de son endurcissement. Le comte de Kent s'emporta même jusqu'à lui reprocher que, par son obstination, elle prouvait combien son supplice devenait nécessaire au maintien de la foi et de la tranquillité de l'Angleterre. (Jebb, vol. II, p. 501.)

Quand ils l'eurent quittée, elle ordonna d'avancer l'heure de son souper, « afin, dit-elle, que j'aie plus de temps pour régler le peu d'affaires qui me restent encore à terminer dans ce monde et pour me préparer à mon passage dans un monde meilleur. » Elle prit quelque nourriture en adressant des consolations à ses serviteurs qu'elle voyait plongés dans la désolation. « Ne pleurez pas sur moi, leur disait-elle, réjouissez-vous au contraire de ce que Dieu veut bien m'appeler auprès de lui, car c'est pour la foi que je suis condamnée et toutes les autres raisons qu'on a mises en avant ne sont que des prétextes. Mylord Kent ne l'a-t-il pas avoué lui-même ? Ma mort est jugée nécessaire au maintien de l'hérésie en Angleterre. » Elle but ensuite un verre de vin à leur santé et à leur bonheur à tous, en leur demandant pardon de tous les torts qu'elle avait pu avoir envers eux. Tout le monde fondait en larmes. (Jebb, vol. II, p. 502 et suiv.)

Elle dressa ensuite de sa propre main son testament de mort et pourvut, par des legs, à l'existence de tous ceux qui l'avaient servie. Elle se fit apporter la note de ses vêtements, joyaux et parures, et elle plaça en marge le nom de ceux à qui elle destinait chacun de ses objets. Elle écrivit aussi au roi de France et au duc de Guise ; elle nommait ce dernier son exécuteur testamentaire, puis elle se fit mettre au lit et dormit quelques heures.

Le lendemain, de très-grand matin, elle se mit en prières, et comme elle avait prévu l'impossibilité de recevoir le saint viatique dans un pays où le protestantisme était devenu la religion dominante et persécutrice, elle avait eu depuis longtemps déjà la précaution de se faire envoyer une hostie consacrée par le pape Pie V, et elle se donna elle-même la communion au défaut du prêtre qui lui avait été refusé. (Jebb, *ibid.*, p. 489.)

Ensuite, elle se fit habiller d'un riche habit de soie et de velours, le seul qu'elle se fût réservé dans la distribution qu'elle avait faite la veille ; « car, dit-elle, il faut bien que je paraisse d'une manière décente à la solennité qui m'attend. » Alors, le shériff vint la prévenir que l'heure était venue et qu'elle était attendue sur l'échafaud. « Me voici, » répondit-elle. Elle dit un dernier adieu à ses femmes ; puis, s'appuyant sur le bras de deux des gens d'armes qui accompagnaient le shériff, elle se mit en marche avec un visage serein et sans affectation. Plusieurs gentilshommes qui se trouvaient dans les salles qu'il lui fallut traverser se mirent à genoux sur son passage, en pleurant. « Ne vous désolez pas, mes bons amis, leur dit-elle, c'est plutôt le cas de vous réjouir ; car la pauvre Marie que vous aimez va dans un instant cesser de souffrir. Soyez témoins que je meurs fidèle à ma religion et dites à l'Écosse et à la

France que je leur garde jusqu'au dernier moment l'affection que je leur ai vouée. Maintenant, que Dieu me pardonne, comme je pardonne à mes ennemis ! »

S'adressant ensuite à Melvil, car ce seigneur écossais avait obtenu de l'assister à ce moment suprême : « Adieu, Melvil, s'écria-t-elle, adieu encore une fois. N'oubliez pas dans vos prières la pauvre femme qui fut votre reine et maîtresse, et dites bien au roi mon fils, que malgré tous mes malheurs, je n'ai jamais rien fait qui pût être préjudiciable à lui ni à l'Écosse. » Elle demanda ensuite qu'on permît à quelques-unes de ses dames de se trouver sur l'échafaud pour l'aider dans ses derniers moments. Le comte de Kent voulut d'abord s'opposer à ce désir. « Cela, dit-il, ne servirait, Madame, qu'à donner des distractions à l'exécuteur et à vous-même. — Mylord, je vous réponds de moi, reprit la reine, et votre maîtresse elle-même ne me refuserait pas la grâce que je demande ; car elle est femme aussi, et elle comprendrait le sentiment qui me fait désirer d'être entourée de mes femmes quand mon corps ne sera plus qu'un cadavre. » Mylord Kent accorda la permission.

Marie fut bientôt en présence de l'échafaud dressé dans une vaste salle. Il était drapé de noir et le bourreau s'y tenait debout, prêt à remplir son fatal ministère. Le reste de la salle était rempli de spectateurs. La reine monta : elle entendit, sans trahir la moindre émotion, la lecture de sa sentence. Ensuite, un ministre protestant qu'on avait fait venir à cet effet s'approcha d'elle. « Retirez-vous, lui cria-t-elle, je n'ai pas besoin de vous ; » mais le ministre persista à lui adresser une exhortation dont les termes avaient plutôt l'air d'injures que de consolations. Il termina en lui ordonnant de renoncer dans ce moment suprême à l'erreur de ses croyances, si elle ne voulait être du nombre de ceux à qui Christ dira : « Retirez-vous, maudite, allez dans le feu éternel. » (Strype, vol. III, p. 38.)

La reine, au lieu d'écouter, adressait d'ardentes prières à la sainte Vierge, sa patronne. Elle pria aussi pour l'Écosse, pour l'Angleterre et pour la France, pour l'Église persécutée, pour son fils et pour la reine Élisabeth. Ensuite, elle se fit aider par ses femmes à mettre à nu son cou que le glaive allait frapper. Le bourreau s'étant approché pour prendre part à ces préparatifs : « Laissez-nous, maître, dit-elle en souriant, je ne suis pas accoutumée à me servir d'un pareil valet de chambre. » Elle posa alors sa tête sur le billot, une de ses femmes lui couvrit les yeux d'un mouchoir et un seul coup sépara le chef du corps. Le bourreau ramassa cette tête sanglante et la montra aux spectateurs. « Périssent ainsi, s'écria le ministre protestant qui était resté sur l'échafaud, tous les ennemis de notre glorieuse reine Elisabeth ! — *Amen !* » répondit le comte de Kent. (Jebb, *ub. sup.*)

Telle fut, après une captivité d'environ dix-huit ans en Angleterre, la fin de Marie, reine d'Ecosse, qui avait été reine de France, et qui avait des droits incontestables à devenir reine d'Angleterre. Elle était âgée de quarante-quatre ans. (8 février 1587.)

Le pape Sixte V, en recevant la nouvelle de cette mort, parut d'abord interdit, mais bientôt on l'entendit dire : « Je n'en aurais pas moins fait si j'avais été roi d'Angleterre. » Et comme tout le monde à Rome se montrait indigné de la cruauté d'Élisabeth, il défendit, sous peine des galères, qu'on dît ou qu'on écrivît rien au détriment de cette reine. « Quoiqu'elle soit hérétique, répétait-il, elle a gagné mon estime par sa politique ferme et sévère. On doit avoir du respect pour son rang et de la considération pour son mérite. » (Grég. Leti, *Vie de Sixte V,* liv. II.)

CHAPITRE XVII

1587. — ARGUMENT : LA LIGUE CROIT EN PUISSANCE.
TENTATIVE SUR BOULOGNE. — DIVERS PROJETS D'ENLEVER LA PERSONNE DU ROI.
MAYENNE A PARIS.
LE DUC DE GUISE BATTU PAR BOUILLON SUR LES FRONTIÈRES DE CHAMPAGNE.
LA TRÊVE ROMPUE. — TURENNE SURPREND CHATILLON.
LE ROI DE NAVARRE EN POITOU. — EXPLOITS DE JOYEUSE QUI RETOURNE
A LA COUR OU IL NE TROUVE QUE SUJET DE CHAGRIN.
MARCHE DE L'ARMÉE AUXILIAIRE DE L'ALLEMAGNE. — LES ALLEMANDS EN LORRAINE.
AFFAIRE DE PONT-SAINT-VINCENT. — ILS ENTRENT EN FRANCE.
PASSENT LA SEINE. — LEUR ARMÉE DEVIENT INDOCILE.
APRÈS AVOIR PASSÉ L'YONNE ILS TROUVENT UN ENVOYÉ DU ROI DE NAVARRE
QUI LES INVITE A NE PAS TARDER DE JOINDRE CE PRINCE.
ILS PRÉFÈRENT MARCHER VERS LA CHARITÉ. — LA LIGUE SE REMUE A PARIS.
LE ROI SE MET A LA TÊTE D'UNE ARMÉE POUR REPOUSSER LES ALLEMANDS.
IL VIENT DANS LE BERRY. — LES ALLIÉS NE POUVANT PASSER LA LOIRE
MARCHENT VERS LA BEAUCE. — AFFAIRE DE VIMORY.
CHATILLON VEUT PRENDRE LE CHATEAU DE MONTARGIS ET MANQUE DE DONNER
DANS UN PIÈGE. — JOYEUSE REVIENT EN POITOU.
BATAILLE DE COUTRAS. — L'ARMÉE PROTESTANTE SE DÉBANDE.
TURENNE ASSIÈGE SARLAT. — CONDÉ LE RAPPELLE.
LES SUISSES DE L'ARMÉE ALLIÉE FONT DES PROPOSITIONS AU ROI.
BATAILLE D'AULNEAU. — RETRAITE DES ALLEMANDS.
ILS SONT OBLIGÉS D'ACCEPTER LA PAIX. — CHATILLON SE RETIRE PAR LE VIVARAIS.

Pendant ce temps-là, la conjuration formidable des Ligueurs menaçait le roi Henri III d'un sort à peu près pareil à celui que venait de subir son infortunée belle-sœur. La Ligue, en effet, était alors toute-puissante dans la capitale. Le clergé, qui voyait dans cette association le triomphe de la foi catholique, en était venu jusqu'à refuser l'absolution à ceux qui ne prenaient pas l'engagement de se faire Ligueurs : et comme quelques-uns, dont l'esprit était plus récalcitrant, dénonçaient tout haut cette manœuvre impie et scandaleuse, on établit alors ce dogme nouveau que le pénitent qui découvre ce que le confesseur lui a dit est aussi coupable que le confesseur qui révèle la confession de son pénitent. (De Thou, t. IX, liv. 87, p. 649 et suiv.)

En même temps, le conseil des Seize, dans le but d'établir ou d'augmenter son influence dans toutes les provinces du royaume, faisait répandre l'espèce de manifeste suivant :

« Ayant appris que la volonté du roi est de faire entrer au royaume de France une grande armée de Suisses et de reîtres hérétiques sous la conduite du Béarnais, pour leur abandonner nos biens et nos vies; qu'il a déjà reconnu ledit Béarnais pour son successeur à la couronne, chose qui ne tend à rien moins qu'à la ruine de l'Église Catholique en France, nous vous avisons par les présentes de nos résolutions pour nous défendre contre cet orage. Pour cet effet, suivant bon avis qu'en avons pris auprès des députés de diverses provinces, nous avons adressé cet écrit contenant nos projets et intentions, les moyens de les mener à bonne fin et la formule de notre serment, afin qu'ayant examiné le tout, vous nous envoyiez comme frères et compatriotes vos avis et votre consentement.

« 1° Le cas échéant de l'entrée des Suisses et des reîtres hérétiques en France, les ecclésiastiques, les gentilshommes et bourgeois des bonnes villes députeront vers le roi pour lui demander de préparer une armée suffisante contre cette invasion, en lui offrant un secours de vingt mille hommes de pied et de quatre mille chevaux équipés et soudoyés pour un an, à condition que lesdites villes nommeront elles-mêmes les capitaines de cette armée nationale à laquelle Sa Majesté donnera pour chef quelque prince catholique et hors de tout soupçon de favoriser l'hérésie. Si cette proposition est refusée par la malice des conseillers du roi, on n'en lèvera pas moins cette armée. On élira pour général l'un des princes bons catholiques, et le roi sera bien forcé de l'avouer et reconnaître.

« 2° Advenant la mort du roi sans enfants, on se trouvera avec cette armée en état de prévenir les méchants desseins des ennemis de la foi. On priera d'abord Monsieur le cardinal de Bourbon de venir à Paris, où on l'élira pour chef et protecteur; on demandera aussi l'assistance de Messieurs de Guise, et les Etats-Généraux convoqués à cet effet seront chargés ensuite de nommer un roi catholique, à l'exclusion de Henri de Béarn, hérétique, relaps et excommunié.

« Pour arriver à ce résultat, le moyen, sous la conduite de notre bon Dieu, c'est de faire que le plus possible de provinces et de bonnes villes s'unissent ensemble de forces et de conseils par un lien encore plus étroit. Pour cela, il faut employer partout l'influence des gens de bien, ecclésiastiques, prédicateurs, gentilshommes, gens en place, bourgeois et marchands reconnus pour bons catholiques et non corrompus. Mais comme, par un temps aussi chatouilleux, on pourrait interpréter sinistrement les justes intentions de cette sainte coalition, il sera besoin de se comporter en tout avec le plus strict secret. On établira donc dans chaque ville un conseil de cinq à six personnes sûres, qui seules communiqueront avec le conseil de Paris, recevront les lettres et feront part aux autres associés de ce qu'ils jugeront utile de leur faire connaître. Le point essentiel pour le moment est de pourvoir sans retard à l'amas des deniers nécessaires et à la nomination des capitaines qu'on chargera de recruter les soldats, afin que tout soit prêt au moment où il faudra se montrer.

« Toute personne de bien qui sera admise dans l'association sera tenue de signer le serment suivant :

« Au nom du grand Dieu vivant, vengeur du parjure, nous jurons de « nous employer tant de notre vie que de nos biens, pour la conserva- « tion de la religion catholique, apostolique et romaine, et pour que cette « monarchie française ne tombe jamais entre les mains de Henri de « Béarn, hérétique, relaps et excommunié. Sous l'inspiration du Saint- « Esprit, nous jurons de nous dévouer à la défense des villes, bourgs « et villages, ainsi que de tous les membres de l'association qui seraient « attaqués ou molestés par les hérétiques. A Messieurs du clergé, nous « jurons de ne quitter les armes une fois prises que quand une assem- « blée catholique des États du royaume aura remis l'Église en ses an- « ciens priviléges, honneurs et libertés, conformément au concile de « Trente, dont nous poursuivons de tous nos moyens l'acceptation et « la publication. A Messieurs de la noblesse, nous jurons d'employer « notre vie et nos biens pour que ce digne corps soit rétabli dans son « ancienne splendeur, à condition que, de leur côté, Messieurs les ec- « clésiastiques et les nobles s'engageront à ne pas nous abandonner « jusqu'à ce que l'hérésie et la tyrannie soient mises à bas, le tout « sans nous départir de l'obéissance due au roi tant qu'il se montrera « catholique et qu'il n'apparaîtra favoriser les hérétiques. » (*Chron.*, 11 octobre.)

Pour attirer la populace de la capitale, on faisait aussi des processions dans toutes les églises ; on parait les autels de pierreries et de vases précieux que les personnes dévotes s'empressaient de prêter ; on organisait de longues files d'hommes et de femmes avec des habits blancs ornés de croix rouges, qui traversaient la ville en murmurant à voix basse des prières que l'on n'entendait pas et qui tendaient à éveiller l'attention des passants par cette nouveauté.

Le roi, au lieu de réprimer ces momeries religieuses par lesquelles les factieux ruinaient chaque jour son autorité, s'appliqua au contraire à rivaliser avec eux en ce genre, pour lequel au reste on sait qu'il avait un grand penchant. Lui aussi faisait des pèlerinages à pied et des processions par les rues, en habit de pénitent, portant à sa ceinture un grand chapelet dont les grains étaient taillés en têtes de mort, et qu'il appelait le fouet dont il voulait corriger les Ligueurs. Il s'enfermait dans les oratoires avec des religieux auxquels la nouveauté de leur institut et l'apparence d'une vie austère donnaient une grande réputation de sainteté. C'est ainsi qu'il s'était d'abord livré à la compagnie des Jésuites par laquelle il s'était laissé gouverner dès le commencement. Il les quitta ensuite pour les Hiéronymites, et se fit par cet abandon de dangereux ennemis ; après, il donna la préférence à des Minimes, et enfin ce fut aux Feuillants, qu'il accorda toute sa confiance. (*Mém. de Henri III,* et Mézeray, t. III, p. 418.)

Pendant qu'il s'adonnait à ces futilités superstitieuses et qu'il passait la plus grande partie de son temps au château de Vincennes dans la pra-

tique de dévotions plus ou moins bizarres, entremêlées de voluptés qui ne l'étaient pas moins, les sermons des prédicateurs de la Ligue, continuant avec plus de licence que jamais, achevaient de jeter le trouble et la rébellion dans tous les cœurs. « Les hérétiques, disaient-ils, n'attendent que le moment favorable pour pouvoir vous massacrer tous. Les partisans du Béarnais ont déjà fixé la nuit où aura lieu ce massacre ; le roi lui-même en est bien informé ; mais sa haine contre les seigneurs dévoués à la défense de la religion l'empêche de s'y opposer. Le seul remède à ces maux est de prévenir les protestants et de les traiter comme ils ont résolu de vous traiter vous-mêmes. » (De Thou, 655.)

Par de tels discours, on ameuta des bateliers, des crocheteurs, des charretiers, des parfumeurs, des maquignons « et cette foule d'autres canailles de ce genre, qui abondent ordinairement dans une grande ville. » On se hâta de les enrégimenter en compagnies soi-disant bourgeoises et on leur fit jurer qu'au premier signal ils se rangeraient sous les drapeaux des capitaines qui leur seraient donnés. (De Thou, 655.)

On faisait en même temps partir des émissaires dévoués au parti pour organiser la même excitation dans les provinces. « Ces émissaires s'adressaient d'abord aux gens dont les affaires étaient en désordre, parce que ce sont ceux qui ont le plus d'intérêt à troubler l'État. » Ils se servaient d'eux pour ameuter les populations ; et quand elles étaient attroupées, on commençait toujours par leur faire l'éloge du duc de Guise, si rempli de bonnes intentions pour le pauvre peuple souffrant. On exaltait le zèle de ce prince pour la religion ; puis on affirmait avec autant d'impudence que de fausseté qu'il avait déjà quatre vingt mille hommes sous les armes, pourvus des provisions et munitions nécessaires ; qu'il avait engagé sa parole que dans trois ans il n'y aurait plus en France qu'une seule religion, c'est-à-dire la catholique, et que déjà la ville de Paris lui avait fourni trois cent mille écus d'or pour les frais d'une guerre aussi juste et aussi méritoire.

Le premier essai que l'association ligueuse voulut faire de ses forces fut contre Boulogne-sur-Mer, où commandait Raymond de Bernay au nom du duc d'Épernon. Le roi d'Espagne avait besoin de ce port pour abriter une flotte qu'il organisait à grands frais en ce temps-là. Son ambassadeur Mendoce avait eu plusieurs conférences à ce sujet avec le duc de Guise ; il s'adressa par le conseil de celui-ci aux chefs de la Ligue, qui tenaient leur assemblée dans le collège des jésuites. Il leur fit entendre de la part de son maître que les troupes espagnoles, une fois arrivées à Boulogne, débarqueraient et viendraient se joindre à celles de la Ligue pour agir de concert, dans l'intérêt de la vraie foi ; mais l'ambassadeur déguisait la vérité. Le but de cette expédition était l'Angleterre contre laquelle Philippe armait depuis longtemps déjà et qu'il avait résolu de conquérir par la force après avoir échoué plus d'une fois par la ruse. Aussi Guise ne croyait-il pas à cette belle promesse, mais il fit semblant d'y croire ; il lui suffisait que l'apparition d'une flotte espagnole dans le voisinage trompât et excitât les Parisiens, et il se prêta volontiers au projet

de livrer Boulogne à l'étranger. (*Journal de Poulain*, dans L'ÉTOILE, p. 195.)

Le prévôt de la maréchaussée dans ces cantons était un certain Vetus, créature des princes lorrains auxquels il était dévoué. Il reçut leurs ordres au sujet de ce plan, et promit de s'y conformer. Suivant le devoir de sa charge, il devait faire une visite de corps dans le district de Boulogne. On convint qu'il s'approcherait de la ville sur la brune, et qu'il se saisirait de la porte. Le duc d'Aumale, embusqué près de là avec un corps d'élite, devait accourir aussitôt pour lui prêter main-forte ; puis on irait de suite attaquer la citadelle avec l'aide de la noblesse du pays, qui, en haine de d'Épernon, avait promis son concours.

Heureusement, le roi fut averti de ce complot par Poulain qui avait assisté au conseil des chefs Ligueurs, et Sa Majesté fit dire secrètement à Bernay de se tenir sur ses gardes. Celui-ci alla se poster sous la porte même, et dès que le prévôt fut arrivé avec ses cavaliers, il fit baisser la herse et le retint prisonnier. D'Aumale accourait déjà comme on en était convenu ; mais quelques décharges d'artillerie tirées de la citadelle lui firent connaître que le complot était découvert ; il se retira en toute hâte et ce ne fut même qu'à grand'peine qu'il évita de tomber entre les mains d'une troupe d'arquebusiers, placés par Bernay en embuscade sur la route.

Il était bien évident qu'une pareille entreprise avait été tentée contre l'autorité du roi ; on trouva cependant le moyen de la mettre sur le compte des nombreux ennemis que le duc d'Épernon s'était faits dans la province, et Sa Majesté elle-même, par les conseils de la reine-mère, crut prudent de dissimuler le ressentiment d'un pareil attentat. Cette apparence de clémence ne servit qu'à exciter les conspirateurs de Paris, qui ne pouvaient croire à une pareille longanimité de la part d'un monarque offensé. On avait beau leur représenter que les chefs n'étaient pas encore prêts pour tenter un nouveau coup, ils répondaient que leur propre vie à eux était en danger ; qu'ils seraient infailliblement découverts, si on ne se hâtait d'en finir et que le roi les ferait tous pendre. « Pourquoi, ajoutaient les plus exagérés, ne nous déferions-nous pas de ce tyran hérétique, sans parler ni à prince, ni à chef, ni à conseil ? » Les plus modérés voulaient seulement qu'on s'emparât de sa personne, et qu'on le mît dans un monastère. (POULAIN, *ubi sup.*)

Pour les contenter, quelques-uns des chefs proposèrent de se saisir de Sa Majesté, lorsqu'elle reviendrait de Vincennes où elle allait souvent depuis quelque temps pour s'y livrer, disait-on, à ses dévotions. On savait que d'ordinaire Henri ne se faisait accompagner dans ces occasions que par quelques favoris et deux ou trois valets qui couraient à la portière de sa voiture. On devait d'abord tuer le cocher, disperser ensuite les valets, puis enlever le roi, l'emmener dans la chapelle de Saint-Antoine, et l'y tenir renfermé pendant que les conjurés, qui attendraient sous les armes, se rendraient maîtres de la ville, à un certain signal qui leur serait donné.

L'exécution d'un pareil plan, quand aucun des princes engagés dans la Ligue n'était présent à Paris, effraya la plus grande partie des chefs. On fut donc obligé de l'abandonner ; mais tous n'en admirent pas moins la nécessité d'enlever la ville au roi, avant qu'il eût le temps de s'y rendre assez maître pour punir les conspirateurs. On envoya donc au duc de Guise, qui était alors sur la frontière de la Champagne, courriers sur courriers, pour l'engager à se hâter et à venir lui-même guider l'association, dans une circonstance aussi extrême, dont allait dépendre la réussite ou la destruction des conspirateurs. On ne pouvait douter en effet que la Cour ne fût informée de tous les projets de la Ligue et qu'elle ne préparât des mesures sévères contre les Ligueurs. (Davila, t. II, p. 552. — De Thou, *ubi sup.*)

Le duc renvoya les courriers avec de belles promesses et de grands encouragements. Il ne voulait pas risquer sa fortune dans une lutte qui n'aurait que Paris pour théâtre, et la partie turbulente des Parisiens pour alliés : il voulait avant tout s'assurer de la coopération de tous les ordres du royaume. Pour porter le premier coup, il attendait que ce coup pût être décisif.

Mayenne revenait alors de la Guyenne, et les applaudissements des Ligueurs le proclamaient comme le vainqueur et le destructeur de l'hérésie dans cette province. Les conjurés allèrent le trouver à l'hôtel Saint-Denis, où il s'était logé. Dans une assemblée nocturne, ils le supplièrent de vouloir bien suppléer par sa présence à celle de son illustre frère, de se mettre à leur tête et de recevoir leurs serments. L'espion Poulain faisait aussi partie de cette députation des Ligueurs. Le roi fut donc instruit de tout ce qui s'était passé dans cette réunion mystérieuse ; mais il y avait des gens autour de ce malheureux prince qui avaient entrepris de le pousser à sa perte. Villequier, gouverneur de Paris, affirma que tous ces rapports étaient faux, et qu'il ferait pendre sans nul merci, quiconque oserait à l'avenir, apporter de pareilles calomnies aux oreilles de Sa Majesté ; et Villeroy, qui n'aimait pas d'Epernon, s'empressa lui-même d'applaudir à une pareille menace, ajoutant qu'il ne fallait pas laisser croire au souverain que son peuple fût assez ingrat pour le rendre responsable des fautes du favori. (Poulain, *ubi sup.*)

En ce même moment, le prévôt des marchands, chargé de la police de la cité, venait d'arrêter par l'ordre du roi un certain La Morlière, pour avoir tenu une assemblée secrète. Au lieu de livrer le conspirateur aux tribunaux, Sa Majesté se contenta de le faire garder à l'hôtel de ville, afin de ne pas mécontenter les Guises dont il se réclamait, et de leur laisser le temps de le désavouer. Cette inconcevable tolérance ne servit qu'à enhardir les conjurés, et Mayenne, feignant d'ignorer que le prévôt n'avait agi que par l'ordre du souverain, vint lui reprocher en face, de n'avoir arrêté La Morlière, que par haine contre la religion catholique. Il lui ordonna de mettre le prisonnier en liberté, s'il voulait éviter le châtiment que méritait un pareil outrage fait à la vraie et unique foi. En même temps, les bateliers, les crocheteurs et tous les autres garnements

semblables enrôlés prudemment par la Ligue poussèrent d'effroyables cris de vengeance sous les fenêtres de la maison du prévôt, autour de laquelle ils étaient venus s'ameuter. « Qu'on me permette au moins d'en référer à Sa Majesté, dont je n'ai fait qu'exécuter les ordres, » dit le magistrat sans se déconcerter. Cette permission lui fut accordée, et Henri, d'après l'avis de sa mère, de ses courtisans et surtout de Villequier, répondit qu'il fallait bien vite lâcher le conspirateur; mais qu'il voulait qu'on s'arrangeât de manière à faire croire que l'arrestation de cet homme n'avait pas été faite par les ordres du roi. (De Thou, p. 660.)

S'il croyait par là désarmer la haine de ses ennemis, il était dans la plus complète erreur. Tout le monde savait que lui-même avait donné au prévôt l'ordre d'arrêter La Morlière, et la lâcheté du monarque déniant ses propres actes ne fit qu'ajouter le mépris au mécontentement. Les chefs allèrent dès la nuit même trouver Mayenne et lui dirent que cette patience apparente de Henri leur était suspecte, qu'elle couvrait sans doute de sinistres projets, et qu'il fallait absolument qu'il les aidât sans retard à mettre Paris en liberté en délivrant cette ville d'un tyran qui protégeait aussi ouvertement l'hérésie.

Mayenne parut se rendre à leurs instances et leur promit de leur prêter appui au péril même de sa vie. Dans le plan qu'ils avaient formé et médité d'avance, il s'agissait de s'emparer d'abord des postes les plus forts de la capitale et surtout de la Bastille. C'était Laurent Testu qui commandait dans cette citadelle. Il était, disait-on malignement, « homme plus propre pour le gouvernement d'une bouteille que pour celui d'une telle place, » et comme il couchait habituellement hors des remparts, dans une maison voisine, il avait été résolu qu'on commencerait par s'emparer de sa personne, puis qu'en lui mettant le poignard sur la gorge, on le forcerait d'ordonner à la garnison d'ouvrir les portes. Une fois maîtres de ce poste important, les conjurés devaient égorger dans le reste de la ville tous ceux qui passaient pour fidèles serviteurs du roi, et leurs maisons devaient être données en pillage à la canaille. Ensuite, on devait se rendre à l'Arsenal que deux ouvriers fondeurs de canons avaient promis de livrer. On s'emparerait aussi du grand et du petit Châtelet par le moyen de ceux des huissiers et des sergents qu'on avait fait entrer dans la conjuration, et enfin du Temple qui appartenait aux chevaliers de Malte; on fortifierait l'Hôtel de ville qui servirait de quartier-général à l'émeute, et on viendrait après cela investir le Louvre. Mais comme il était à craindre, que dans le tumulte inséparable de tous ces divers coups de main, on ne saccageât la ville, et que les troupes de la Ligue ellemême ne se débandassent pour aller piller, il fut résolu qu'on tendrait partout les chaînes des rues, et qu'avec des tonneaux remplis de terre, qu'on tiendrait d'avance tout prêts, on élèverait à chaque carrefour une sorte de fortification improvisée ; par ce moyen, on comptait non seulement empêcher le pillage, mais encore contenir la noblesse royaliste qui était dans la ville et qui pourrait avoir envie de venir au secours du

souverain assiégé dans son palais. (Poulain, *ubi sup.* — *Journal de Henri III*, ad ann. 1586. — Davila, t. II, f. 257.)

Une fois maîtres de la personne du prince, on n'aurait plus qu'à crier *Vive la messe* et les conjurés se proposaient de créer tout aussitôt un parlement tout composé de Ligueurs, qu'on chargerait de gouverner. Quant aux membres de l'ancien parlement, comme ils étaient tous suspects d'être attachés au roi, ils devaient, avant tout, être égorgés. Bref, chacun se proposait de meurtrir et de piller, de se venger de ceux qui le gênaient et de s'enrichir du bien de son voisin. Les chefs se contentaient des places, états et dignités du royaume, quand on aurait massacré ceux qui en étaient en possession. (Poulain, *ubi sup.*)

Mayenne, mis au fait de toute cette machination, promit donc de la seconder; mais en homme prudent, il résolut d'attendre chez lui avec ses plus fidèles amis le résultat de l'entreprise, tout prêt, si ce résultat était heureux, à se mettre à la tête des conjurés; en cas de mauvais succès, il s'était réservé une retraite par la porte de Bussy, que gardait Bassompierre, qui lui était dévoué. (De Thou, *ubi sup.)*

Or, le roi connut tous les détails de ce plan par le moyen de Poulain. Cet homme, au reste, d'une moralité plus que suspecte, venait d'être arrêté et conduit au Châtelet, en vertu d'une sentence de prise de corps que ses créanciers avaient obtenue contre lui. Ce fut de sa prison même qu'il fit savoir au chancelier le besoin qu'il avait de lui parler pour lui faire une révélation importante. Chiverny ordonna qu'il lui fût amené sous bonne garde, sous prétexte de s'informer de la cause pour laquelle on avait mis en prison un officier de Sa Majesté, car Poulain avait ce titre, étant lieutenant de la prévôté de l'Ile-de-France. Là, celui-ci rendit un compte exact de tout ce qui s'était passé chez le duc de Mayenne. Le chancelier, pour mieux déguiser ses intelligences avec cet habile espion, le renvoya en prison en affectant d'être fort irrité et en lui ordonnant de vendre au plus tôt sa charge, pour satisfaire ses créanciers. Puis le roi, ayant fait venir des troupes de tous les côtés, garnit de soldats tous les postes qu'on se proposait d'attaquer. (Davila, t. II, liv. 8, p. 238.)

Cette précaution déjoua encore une fois les projets de la Ligue et jeta Mayenne dans une grande perplexité. Depuis quelques jours, il ne paraissait plus à la cour, sous prétexte d'une indisposition qui l'obligeait à garder le lit. Dans l'incertitude de ce qui se passait et n'entendant aucun tumulte, il devina que le plan de la conspiration était avorté. Il songea d'abord à se sauver par la porte de Bussy; mais il craignit qu'une fuite aussi précipitée ne fût regardée comme un aveu de sa participation au complot, et il préféra s'adresser à la reine-mère, qu'il savait n'être pas trop opposée à la Ligue et aux princes Lorrains. Après lui avoir affirmé sa complète innocence par les plus redoutables serments, il la conjura de lui obtenir un sauf-conduit pour aller lui-même se disculper devant le roi, auquel il ne voulait demander d'autre grâce que la permission de se retirer dans son gouvernement, afin d'ôter, disait-il, par son absence

tout prétexte à ses ennemis, de le calomnier. Quand il se présenta devant Sa Majesté, Henri se contenta de lui dire : « Eh quoi! beau cousin, vous abandonnez ainsi la Ligue et les Ligueurs? Ils avaient droit d'attendre mieux de votre part. » A quoi Mayenne répondit d'une voix basse et hésitante qu'il ne devinait pas ce que Sa Majesté voulait dire, et ayant obtenu la permission qu'il était venu solliciter, il sortit incontinent de la capitale.

Mais auparavant, il eut soin d'assurer les conjurés qu'il ne leur arriverait aucun mal pour tout ce qui s'était passé; que quant à lui, toujours dévoué à la cause, il allait de ce pas trouver son frère pour prendre de concert des mesures sur ce qu'il serait utile de faire ; qu'ils pouvaient compter que le duc de Guise et lui, seraient bientôt à portée de les secourir, si le roi faisait mine de les inquiéter. (De Thou, *ubi sup.*)

Il s'en fallait pourtant qu'il fût aussi rassuré qu'il s'efforçait de le paraître. On dit que quand il fut sorti des faubourgs, tout tremblant encore du péril auquel il venait d'échapper, il se retourna du côté de Paris, et jura avec un terrible serment qu'il ne s'enfermerait jamais dans une ville, où il pourrait être pris par ses ennemis, comme dans une souricière.

Henri crut que c'était assez d'avoir déjoué cette dangereuse tentative, et il retomba dans sa fatale sécurité. Les conjurés profitèrent de cette inconcevable indolence pour préparer un nouveau coup. Mayenne, en s'éloignant, avait laissé avec eux quelques vieux capitaines, gens hardis et déterminés ; ils se dispersèrent les uns dans la ville, les autres dans les faubourgs, et chacun d'eux continuait d'y monter les têtes contre le roi et contre ceux qui voulaient lui rester fidèles. « C'étaient, disaient-ils, tous gens dont il fallait se défaire sans pitié, si l'on voulait sauver la religion. »

Sa Majesté devait un jour aller à la foire de Saint-Germain, qui se tient dans le faubourg de ce nom, au commencement de février. Comme il se fait là beaucoup de parties de libertinage, il y arrive souvent des querelles, et l'on espérait pouvoir profiter d'une de ces rixes qu'on ferait naître à propos pour se défaire du monarque. Le roi fut encore averti à temps, il n'y alla point ; mais il y envoya d'Épernon avec quelques braves ; et en effet, il se trouva là des bandits et des écoliers qui excitèrent du tumulte autour de la voiture, et d'Épernon eut beaucoup de peine à se tirer d'affaire. (Poulain, *ibid.*)

Sur ces entrefaites, le duc de Guise, ayant appris tout ce qui s'était passé à Paris, s'en montra fort mécontent. Il envoya reprocher aux Ligueurs parisiens l'injure que, disait-il, ils lui avaient faite en doutant de la parole qu'il leur avait donnée de venir lui-même les délivrer, quand il en serait temps. Ceux-ci le supplièrent humblement de leur pardonner leurs torts, s'ils en avaient, et de ne point les abandonner dans une cause aussi sacrée que celle de la religion en péril. Ils donnèrent à l'envoyé du duc, une riche chaîne du poids de cent écus d'or, pour qu'il

travaillât à faire leur paix avec son maître, et l'envoyé n'hésita pas à leur promettre ses bons offices auprès du prince.

Celui-ci était encore occupé sur la frontière de Champagne à se venger de la prise de Rocroy, à laquelle, comme on l'a vu, il prétendait que le duc de Bouillon avait contribué. Il s'était avancé jusque dans les environs de Sedan dont il méditait de s'emparer. Mais là, il fut attaqué par le duc de Bouillon lui-même, qui le mit en déroute et le força à prendre la fuite dans un tel désordre, qu'il y perdit ses équipages et jusqu'à son manteau. (De Thou, t. X, liv. 87, p. 1 et suiv.)

Cependant la trève dont la reine-mère et Henri de Bourbon étaient convenus à Saint-Bris était écoulée depuis quelques mois déjà, et aucun résultat pacifique ne s'en était suivi. Le roi de Navarre envoya de La Rochelle où il s'était retiré l'ordre au vicomte de Turenne, de tenter quelque entreprise en Périgord. Turenne se détermina à reprendre la ville de Châtillon dont Mayenne avait mis tant de temps à s'emparer. Il arriva vers le milieu de la nuit à La Mothe, qui n'est éloignée de Châtillon que d'une lieue ; et, sans perdre de temps, il conduisit ses troupes au pied des remparts de cette dernière ville. Châtillon étant située sur une hauteur escarpée de tous les côtés, il fallut que les soldats se soulevassent les uns les autres pour arriver auprès du mur d'enceinte. Cette manœuvre, qui fut exécutée aussi silencieusement que possible, ne put cependant se faire sans donner quelque bruit, et comme le gouverneur faisait précisément sa ronde de nuit en ce moment-là, son attention fut éveillée. Un des soldats de la patrouille éleva le falot pour découvrir s'il ne se passait rien d'extraordinaire ; mais les ténèbres étaient si épaisses qu'on n'aperçut rien et le bruit ayant cessé, on passa outre, croyant qu'on s'était trompé. Aussitôt, les protestants escaladèrent la muraille. En un instant, il s'en trouva un bon nombre sur le rempart ; ils commencèrent par égorger la sentinelle, aidèrent leurs camarades à monter, et quand la garnison surprise au milieu de son sommeil voulut courir aux armes, l'ennemi était déjà maître de la ville. Tout ce que purent faire les troupes catholiques fut de se rallier sur un tertre, et de se retirer ensuite par une brèche qu'on n'avait pas eu le temps de réparer complètement depuis le dernier siège.

La rapidité avec laquelle cet heureux coup de main fut exécuté fournit carrière aux huguenots pour se railler des catholiques. « Notre vicomte, disaient-ils, n'a dépensé que quatre écus en échelles, quand il en a coûté au roi plus de deux cent mille, pour prendre la même place avec votre Mayenne. » (Mézeray, t. III, p. 424.)

En même temps, le roi de Navarre, sorti lui-même de La Rochelle avec un camp volant et quelques pièces de canon, prenait Chise qui se rendit à discrétion et emportait d'assaut Sazay, dont il fit pendre la garnison toute composée de bandits. De là, il marcha contre Saint-Maixent, qui se rendit sans résistance, puis il vint assiéger Frontenay. C'étaient des Albanais qui défendaient la place et ils étaient bien décidés à s'y maintenir jusqu'à la dernière extrémité ; mais les habitants, qui ne parta-

geaient pas cet avis, obligèrent le commandant à capituler et à se rendre à discrétion. Condé prenait aussi de son côté la petite ville de Mauléon, sans avoir eu même besoin que son artillerie fût arrivée.

Joyeuse accourait alors avec l'armée du roi composée en grande partie de la jeune noblesse de la cour, qui avait voulu suivre le favori dans cette expédition. Mais le favori non plus que ses flatteurs, ne se doutait guère que sa faveur avait considérablement baissé, dans le cœur inconstant du monarque, par suite de certains penchants qu'il avait laissé apercevoir pour la Ligue. Henri venait au reste de former un plan qu'il trouvait superbe. Il voulait contenir seulement le roi de Navarre et ne pas l'accabler, pour pouvoir toujours l'opposer aux Ligueurs comme un épouventail, et il comptait sur l'expérience militaire de ce prince, pour qu'il ne se laissât pas battre par un général, dont lui-même ne prisait pas extraordinairement les talents. Il ne lui avait confié d'ailleurs que des forces médiocres et l'on prétend que Lavardin, qu'il lui avait donné pour lieutenant, était chargé secrètement de ne pas lui laisser pousser ses succès trop loin. Pour ce qui concernait l'invasion allemande, dont on était prochainement menacé, le roi destinait le duc de Guise, et les autres princes de cette famille à en soutenir les premiers efforts ; et soit que ce duc fût vainqueur ou vaincu, il s'en promettait le même avantage : ce serait toujours un ennemi dont les forces seraient anéanties, et dans l'un et l'autre cas, la Ligue, qu'il craignait par dessus tout, serait obligée de se dissoudre. Si les Allemands avaient le dessus, il se proposait pour les repousser du royaume et les empêcher de le ravager, de tenir prête une puissante armée dont lui-même prendrait le commandement, afin d'être en état d'imposer ses conditions aux vainqueurs et aux vaincus. Cette idée spécieuse l'avait tellement séduit, qu'on l'entendait souvent répéter seul en se promenant, ces paroles du psalmiste : « *De inimicis meis vindicabo inimicos meos*, » qu'il traduisait ainsi : « C'est par la main de mes ennemis que je me déferai de mes ennemis. » (Villegomblain, *Voyage de Joyeuse en Poitou.* — Davila, *ubi sup.*, p. 255.)

Quoi qu'il en soit, Joyeuse se disposait déjà à entrer dans le Poitou. Le roi de Navarre, sentant l'infériorité de ses forces, résolut de lui laisser épuiser son premier feu, et se contenta d'envoyer quelques détachements, pour inquiéter les troupes catholiques au passage de la Loire. Il revint lui-même à La Rochelle. Il avait aussi laissé deux régiments pour garder Saint-Maixent ; mais cette petite troupe, uniquement occupée à piller, faisait assez mauvaise garde ; aussi fut-elle surprise par Joyeuse au moment où elle s'y attendait le moins. Elle était alors dans le petit bourg de Saint-Éloi : le général catholique fit impitoyablement égorger tous les prisonniers, malgré la parole que plusieurs officiers de son armée leur avaient donnée. Cette barbarie devait par la suite attirer de sanglantes représailles, car, depuis, le soldat protestant, ne respirant que la vengeance, se montra également impitoyable. (De Thou, *ubi sup.*)

Joyeuse cependant reprit Saint-Maixent qu'il livra au pillage, quoique les habitants eussent forcé leur gouverneur à capituler. Il y fit pendre le

ministre Hilaret de la Jarriette, qui avait été arrêté au moment où il cherchait à sortir secrètement de la ville ; puis il revint à Niort, d'où il partit de nouveau pour aller mettre le siège devant Tonnay-Charente, qui se rendit à l'approche du canon. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 61.)

Presque en même temps, ayant reçu avis qu'un régiment de cavalerie protestante, était logé à Croix-Chapeau, il s'y rendit lui-même à la tête de ses meilleures troupes, et investit le bourg de tous les côtés. Les protestants se défendirent longtemps, avec un grand courage. Il fallut percer les maisons pour les attaquer par derrière, et le feu qu'on avait mis dans le bourg menaçait déjà de leur couper tout moyen de retraite : ils se rendirent. Joyeuse ne leur fit aucun quartier ; le soldat catholique allait arracher ces malheureux de tous les lieux où ils avaient essayé de se cacher, et après les avoir dépouillés, il se faisait un plaisir barbare de les hacher, pour éprouver, disait-il, sur cette chair nue et palpitante le tranchant de sa bonne épée. (*Mém. de la Ligue*, p. 65.)

Après cette expédition, le favori revint encore une fois à Niort, sur l'avis que le roi de Navarre, après avoir réuni une nouvelle armée, était en route pour l'attaquer. La contagion s'était mise parmi ses troupes, où elle causait de grands ravages ; ses soldats commençaient à se débander ; pour dernier exploit, il alla surprendre la petite ville de Maillezais, dans le bas Poitou, qui n'était gardée en ce moment que par quelques soldats du prince de Condé, lesquels se tenaient dans l'abbaye où ils se faisaient grassement héberger. La place fut investie si rapidement qu'il ne fut pas possible d'y faire entrer de nouvelles forces ; aussi fut-elle rendue presque aussitôt. (*Mém. de la Ligue,* t. II, *ibid.*)

Il se proposait aussi d'aller attaquer Talmont, dont il n'aurait pas eu aussi bon marché, car la garnison était nombreuse et brave ; mais les amis qu'il avait laissés à la cour, plus clairvoyants que lui-même, l'avertirent que son absence trop longtemps prolongée lui était probablement nuisible dans l'esprit du maître, et que le vent de la faveur semblait ne plus souffler de son côté. Il laissa donc le commandement de son armée à Lavardin et revint en poste à Paris.

Lavardin, ainsi abandonné à sa propre direction avec une armée délabrée, pensa à se rapprocher de la Loire où il serait plus à portée de recevoir des secours ; mais le roi de Navarre, qui s'était mis à sa poursuite, tomba si inopinément sur les troupes catholiques, qu'il en trouva une partie au lit et l'autre à table. Il tailla en pièces toute leur cavalerie qui formait l'arrière-garde, fit un grand nombre de gentilshommes prisonniers, et força Lavardin à se retirer avec son infanterie dans la place de La Haye, en Touraine, dont faute de canon, il n'osa pas entreprendre le siège. Il vint camper à Montsoreau, sur les rives de la Loire, où il fit construire un pont de bateaux pour assurer ses communications avec les provinces situées sur l'autre rive. (*Mém. de Sully*, t. I, liv. 2, p. 185.)

Joyeuse, pendant ce temps-là, ne trouvait à la cour, où il avait eu tant d'empressement de se rendre, que déboire et désappointement. La nouvelle de la défaite de son armée, lui fut apportée dans le cabinet

même du roi, pendant qu'il était en train de raconter ses succès en termes pompeux. Cette nouvelle lui coupa la parole et lui donna autant de honte, qu'elle causait d'aise aux courtisans. « C'est dommage, dit Biron, que la hâte qu'a mis ce pauvre homme à venir se vanter ici, lui ait fait oublier de prendre, avant de se mettre en route, un passe-port du roi de Navarre, pour l'armée qu'il a laissée là-bas. » (Mézeray, t. III, p. 428.)

Pour combler ses chagrins, le favori, qui ne s'apercevait que trop qu'il commençait à ne plus l'être, trouva en rentrant dans sa famille que sa belle-sœur était morte à la fleur de son âge, et que son frère Henri de Joyeuse, mari de cette dame, venait de se retirer chez les capucins, dont il se disposait à prendre l'habit. Un coup plus sensible encore à son ambition lui était réservé : ce fut le mariage de d'Épernon, son rival, avec la comtesse de Candale, la plus riche et l'une des plus nobles héritières de toute la chrétienté. Si, à cause de la dureté des temps et pour ne pas trop faire crier le peuple, les fêtes de ses noces furent moins brillantes que celles qui avaient accompagné les noces de Joyeuse lui-même, elles ne coûtèrent pas moins à la France. Le roi donna en argent au nouvel époux tout ce qu'il avait été contraint d'épargner en magnificences.

Joyeuse, que désolaient ces générosités de Henri prodiguées à un rival abhorré, eut l'idée de frapper un grand coup et de se relever par quelque action éclatante. Sa Majesté, venait de lui dire publiquement et sans nul ménagement, quoiqu'en plaisantant, que la Cour le regardait comme un poltron, pour avoir abandonné son armée, et qu'il aurait bien de la peine à se laver de cette tache. Il demanda donc la permission de retourner en Poitou, bien décidé à risquer une bataille générale et décisive contre le roi de Navarre ; et Henri, s'applaudissant d'éloigner de sa cour un ancien favori qui ne pouvait plus que le gêner, accorda cette permission très-volontiers. (Davila, *ubi sup.*, p. 258.)

Incontinent, Joyeuse partit avec les légers renforts qu'il avait pu obtenir, et le mécontentement présent l'emportant dans son cœur sur le souvenir des bienfaits passés, il résolut de s'attacher plus fortement que jamais à la Ligue, et de tout risquer, même jusqu'à sa vie, pour éclipser son rival. Dans sa pensée, il caressait déjà l'idée, de se rendre par une grande victoire l'idole du peuple et le favori du clergé ; il se voyait supplantant dans la faveur publique les Guises qu'il détestait, et contraignant le roi, son maître, à lui faire les premières avances pour le rappeler auprès de lui. (Davila, *ibid.*)

Le roi de Navarre était toujours à Montsoreau, où tout récemment le comte de Soissons, frère du prince de Condé, était venu se joindre à lui. Ce prince, encore dans l'ardeur de la jeunesse, s'était laissé facilement entraîner dans le parti du roi de Navarre, qui lui avait fait espérer la main de sa sœur Catherine, et qui lui avait libéralement fourni les sommes nécessaires à l'entretien de ses équipages de guerre, employant à cette générosité la plus grande partie de l'argent fourni par Élisabeth, pour le soutien de la cause protestante en France. Le jeune comte s'é-

tait donc échappé de la cour et il venait de rejoindre l'armée protestante à Montsoreau. Le prince de Conti, son autre frère, devait venir après lui en se joignant à l'armée des Allemands. (De Thou, *ubi sup.*)

Ce fut à cette époque, si l'on en croit le vicomte de Tavannes, que La Noue, au nom du parti protestant, serait allé proposer au duc de Guise, qui était alors en Lorraine, une confédération pour la réforme de l'État, et contre les mignons du roi. On devait mettre de côté tout prétexte de religion et les huguenots promettaient leur concours à cette condition, contre le roi Henri III, dont les faiblesses compromettaient le salut de la France. Guise aurait refusé cette association, trouvant mieux son compte, à se laisser regarder comme le défenseur de la vraie foi. « De plus, les doublons d'Espagne devaient mettre aussi un certain poids dans la balance, aux yeux de ce chef de parti. » Cette anecdote, au reste, semble controuvée, car La Noue était alors à Genève, s'occupant peu des affaires publiques. (*Mém. de Tavannes,* dissert., p. 264.)

Or, ces troupes allemandes, qu'on attendait depuis si longtemps, étaient celles que tous les princes protestants de l'empire s'étaient engagés à fournir, sur la demande du roi de Navarre, apportée en Allemagne par Monsieur Segur. On a vu qu'avant d'en venir à cette mesure extrême, les princes avaient envoyé des députés au roi de France, pour obtenir de lui, qu'il voulût bien ménager ceux de ses sujets qui étaient leurs frères en religion. On a vu également que le roi, après avoir laissé longtemps ces députés se morfondre, les avait laissés partir sans leur donner d'autre réponse qu'un petit billet injurieux écrit de sa propre main. Quand les nobles princes apprirent au retour de leurs envoyés comment Sa Majesté, en avait usé envers des gens chargés de les représenter, il n'y eut plus qu'une voix pour se venger au plus tôt d'un pareil affront. Chacun d'eux ordonna des levées dans ses États, et le rendez-vous général fut fixé au mois de juillet dans les plaines de l'Alsace. L'armée qui fut fournie par cette espèce de confédération, se composait de huit mille reîtres formant vingt et une compagnies, et de quarante-deux compagnies de Suisses, des divers cantons protestants donnant un effectif de vingt mille hommes. (*Mémoires de Tavannes,* chap. xv. — *Itinéraire des reîtres en France,* 1587, *passim.*)

Théodore de Bèze n'avait pas peu contribué à la réunion d'un contingent aussi nombreux pour la part de la Suisse. Le roi de Navarre lui avait écrit de sa propre main des lettres remplies de bienveillance et d'affection, et ce ministre, animé par son zèle pour l'avancement de sa doctrine, voulant, d'autre part, faire parade du crédit qu'il avait dans ce pays-là, s'en allait prêchant de canton en canton, une croisade anti-catholique. Son éloquence avait eu tant de force, que partout les hommes se présentaient en foule, pour être enrôlés, et que les églises votèrent des sommes considérables, pour subvenir aux premiers besoins d'une levée aussi nombreuse. Les chefs des cantons restés catholiques avaient même à ce sujet écrit à Rome pour y dénoncer le dommage que ce seul homme, causait à la vraie religion ; qu'il devenait urgent d'y ap-

porter un prompt remède, si l'on ne voulait pas voir la Suisse toute entière, devenir calviniste.

A la réception de ces lettres, le sacré collége s'assembla sous la présidence du Pape : il y fut proposé qu'on ne devait épargner ni grâces ni promesses pour gagner un aussi dangereux adversaire, et qu'on devait même aller jusqu'à lui promettre le chapeau de cardinal s'il consentait à rentrer dans le giron de l'Église. Sixte V mit aussitôt fin à la délibération en déclarant d'un ton sévère et décidé, que la distribution des chapeaux n'appartenait qu'à lui seul, qu'il trouvait mauvais qu'on posât en sa présence des motifs pour les donner, qu'il aimerait mieux perdre trois villes de l'État de l'Église, que d'introduire un seul hérétique dans le sacré collége, et qu'il prendrait patience jusqu'à ce que ce fruit d'iniquité tombât quand il serait mûr, sans qu'on eût besoin de secouer l'arbre. (Grég. Leti, *Vie de Sixte V,* liv. 8.)

Cependant, Casimir, à qui les autres princes avaient remis la direction de cette expédition, en avait donné le commandement au baron de D'Honaw, d'une des plus illustres maisons de la Prusse. Il lui avait adjoint pour commander après lui, un certain de La Huguerie, chartrain d'origine, mais de basse extraction et qui avait été maître d'école à Paris. Casimir espérait, en donnant ainsi à ses troupes un chef français, couper court aux rivalités nationales qu'il craignait de voir s'élever bientôt entre les Allemands et l'armée des protestants français par laquelle on devait être rejoint en France. Malheureusement, sa confiance avait été trompée. La Huguerie était depuis longtemps vendu à la Ligue, et l'on prétend qu'il s'était laissé corrompre par le duc de Lorraine pour trahir les alliés.

Au premier bruit d'une si grande levée de boucliers, le roi sentit des perplexités indicibles ; il voyait clairement qu'on allait, pour ainsi dire, jouer sa couronne et la tirer au sort sur son manteau. Devait-il se jeter entre les bras de la Ligue, qui avait juré sa ruine, ou valait-il mieux pour lui se rapprocher des partisans du roi de Navarre ? Il n'y avait à la vérité qu'un motif qui l'éloignât de ce prince, mais ce motif était tout-puissant, c'était la religion. Il tenta donc encore un dernier effort pour décider Henri, à rentrer dans la religion catholique, en lui faisant proposer de le déclarer chef du conseil royal et lieutenant-général du royaume, avec les mêmes prérogatives, que lui-même avait eues sous Charles IX. La reine crut devoir ajouter une autre proposition à laquelle elle jugeait que le prince serait encore plus sensible. C'était celle de la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois, et d'un nouvel hyménée avec la fille du duc de Lorraine. Cette dernière clause, au reste, rentrait dans ses vues de laisser au moins sur le trône de France, quelqu'un des enfants de sa fille bien-aimée, la duchesse de Lorraine. Cette négociation n'eut aucun succès ; le roi de Navarre se défiait trop de tout ce qui venait de la Cour, et d'ailleurs les prédicants huguenots le surveillaient lui-même de trop près, pour qu'un pareil accommodement pût avoir lieu. (Mézeray, t. III, p. 454.)

L'armée allemande continuait cependant sa marche vers la frontière de Lorraine. Elle avait déjà été rejointe près de Strasbourg par le duc de Bouillon, accompagné de son frère, le comte de la Mark, et de deux mille hommes d'infanterie française avec trois cents chevaux. Le duc se présentait au nom du roi de Navarre, qui l'avait nommé son généralissime, mais avec ordre de déférer aux conseils du baron de D'Honaw.

L'armée alliée se trouvait forte alors de plus de trente mille hommes. Il n'y manquait qu'un chef capable de la bien conduire; car le baron de D'Honaw était plutôt un brave soldat, qu'un général expérimenté, et le duc de Bouillon, quoique plein de courage, était loin d'avoir l'expérience nécessaire. (Davila, *ibid.*, 268.)

Cependant, l'empereur Rodolphe, sur les instances du roi d'Espagne, et la sollicitation du roi de France, avait adressé un mandement impérial au baron par lequel il lui ordonnait de licencier ses troupes, vu qu'elles avaient été levées sans son aveu, et contre la France, son alliée. Le baron, répondit tant en son nom, qu'au nom des autres généraux allemands et des princes de la confédération, par un manifeste, dans lequel il déclarait que cé n'était ni contre l'empire, ni contre la France, son alliée, qu'ils avaient pris les armes, mais bien pour défendre, au contraire, la France elle-même et son roi, contre certains ambitieux, qui voulaient s'emparer de la couronne, au préjudice du vrai et légitime héritier, et cela sous le futile prétexte d'une excommunication papale, comme si l'évêque de Rome avait le pouvoir de donner et d'ôter les royaumes; qu'ils avaient cru devoir s'opposer à cette prétention inconcevable d'un prélat ambitieux, d'autant que si on la laissait s'établir, elle ne tarderait pas à troubler le repos de l'Allemagne elle-même comme de toute l'Europe; que, dès l'année précédente, ils avaient déjà député au roi de France, pour le supplier de ne pas détruire lui-même la paix qu'il avait rétablie dans ses États par de sages édits; mais que leurs prières avaient été inutiles, parce que Sa Majesté, au lieu d'agir par elle-même, se laissait gouverner par les conseils intéressés des perturbateurs de la tranquillité publique. Les princes de l'empire s'étaient donc vus dans la nécessité de recourir aux armes pour faire prévaloir le bon droit; que s'ils avaient négligé de prendre le consentement de l'empereur, c'est que les lois de l'empire avaient toujours laissé en cas pareil, une liberté complète aux Allemands. Et ne serait-il pas injuste, que tandis qu'on permettait aux Espagnols de lever des troupes en Allemagne pour ravager des villes et des provinces même situées au cœur de l'Allemagne, telles par exemple, que Aix-la-Chapelle, le comté de la Mark, la basse Westphalie, et bien d'autres encore, il dépendît de Sa Majesté d'empêcher les Allemands de s'armer quand il s'agissait de secourir leurs frères contre des étrangers. Après cette proclamation, l'armée continua sa route. (De Thou, *ubi sup.*)

A la première nouvelle de son approche, le duc de Lorraine s'était mis sous les armes. Le roi de France, malgré son éloignement pour tout ce qui tendait à l'arracher au repos et aux plaisirs, s'était rendu à Meaux,

où il publia un édit pour réunir toutes les forces dont la France pouvait disposer. On décida qu'on en formerait deux armées dont Guise, commanderait l'une, et dont l'autre, destinée à garder la Loire, serait sous les ordres de Sa Majesté elle-même. La reine-mère, qui avait été la première à conseiller cette guerre, avait aussi présidé à ces dispositions. Elle avait voulu ménager au duc de Guise, qu'elle tenait à rendre content, une entrevue avec le roi. Dans la conférence qu'ils eurent ensemble, il fut question d'abord des mesures qu'on devait prendre pour combattre l'invasion étrangère, puis ensuite des moyens de pacifier les troubles intérieurs. A tout ce que le roi proposa dans ce but, le duc répondit qu'il ne pouvait rien résoudre sur un pareil article, sans avoir consulté auparavant sa famille, ses amis et ses alliés, « attendu qu'il ne pouvait ni ne voulait séparer ses intérêts des leurs. » Henri, à qui l'on avait fait espérer que cette entrevue aurait un tout autre résultat, et ferait prendre au duc des sentiments plus modérés, fut frappé de cette réponse. Elle réveilla tous les ressentiments qu'il accumulait depuis longtemps au fond de son cœur, et dès lors, il pensa bien moins à repousser les Allemands qu'à défendre sa propre personne contre les dangers dont l'ambition du duc le menaçait. On se sépara plus aigris que jamais, et Guise, en attendant l'armée qui devait servir sous lui, et qu'il savait bien ne devoir pas être prête de sitôt, partit avec quelques troupes que lui envoya le prince de Parme pour s'opposer à la marche des Allemands en Lorraine. (De Thou, *ibid.*, p. 25.)

Ceux-ci étaient déjà, en effet, entrés dans cette contrée; on les avait laissé franchir les Vosges, sans qu'ils eussent eu d'autre peine, que de couper des arbres pour se frayer un chemin uni. Le duc de Lorraine n'avait pu réunir que trois mille chevaux et douze mille hommes de pied, et encore lui avait-il fallu disséminer une partie de ces forces pour garder Nancy et les autres places du pays. Il écrivit au roi de France pour lui donner avis de l'arrivée de l'ennemi, et pour lui demander un prompt secours. Pendant ce temps-là, les Allemands lui prenaient Sarrebrück, qui leur ouvrit ses portes sans attendre même l'arrivée du canon. De là, ils arrivèrent en deux journées de marche à Blamont, dont le gouverneur, un peu plus brave que celui de Sarrebrück, leur tua quelque centaine d'hommes avant de se rendre. Ils s'approchèrent ensuite de Saint-Nicolas, où le duc de Guise, avec ce qu'il y avait de meilleur dans l'armée lorraine, était accouru pour leur disputer le passage de la Meurthe.

On délibérait dans l'armée des alliés, si l'on devait faire d'abord la guerre en Lorraine, et commencer par s'assurer de la soumission complète de ce pays par une suite de combats dont on ne voyait pas encore le terme, ou s'il ne vaudrait pas mieux ne faire que le traverser pour passer de suite en France. C'était l'avis du baron de D'Honaw, qui désirait surtout faire le plus promptement possible sa jonction avec le roi de Navarre; « car, disait-il, l'armée n'avait été levée que pour marcher au secours de ce prince. » Les partisans de l'autre plan soutenaient, au contraire, que les seuls et véritables ennemis qu'on avait eu l'intention

de combattre étaient les Guises, et que, puisqu'on les tenait là sous la main, il fallait leur faire une guerre sans quartier et ne pas leur laisser le temps de se replier vers la France, où ils deviendraient bien plus redoutables à cause des nombreux partisans qu'ils avaient su s'y faire. Ce sentiment prévalut et on se mit à piller le pays sans ménagement, enlevant tout ce qu'on pouvait rencontrer, et mettant tout à feu et à sang.

La petite armée lorraine se réunit alors en un seul corps dans l'intention de risquer, s'il le fallait, malgré son infériorité, une bataille pour s'opposer à ces déprédations. Le duc lorrain la commandait en personne et le duc de Guise conduisait l'avant-garde. Ces troupes vinrent prendre position à Pont-Saint-Vincent, parce que le chemin par où les alliés devaient nécessairement passer se trouve en cet endroit-là, resserré par la petite rivière du Colon et par la Moselle. Du reste, ce terrain est fort gras et des pluies continuelles avaient rendu la route presque impraticable. Guise, passa le pont avec quelque cavalerie pour aller reconnaître l'ennemi qu'il ne savait pas aussi près; mais il se vit tout aussitôt chargé par les reîtres qui l'obligèrent à repasser la rivière plus vite qu'il ne l'aurait voulu. Les Allemands qui le poursuivaient traversèrent le pont presque en même temps que lui et s'en rendirent maîtres. Guise, sentit alors qu'il ne pouvait plus espérer de leur échapper par la fuite; il rangea donc les siens en bataille sur une colline qui dominait le chemin. Il n'avait avec lui qu'environ trois cents piquiers et cent arquebusiers à cheval et il n'était plus séparé de ceux qui l'avaient si vivement poursuivi que par un ruisseau facile à franchir. Sans leur donner le temps de se reformer pour venir l'attaquer, il fondit le premier sur eux avec une telle impétuosité, qu'il les força à repasser le pont en désordre. Le gros de l'armée alliée arrivait alors et les Lorrains furent obligés de se replier à leur tour. Les amis du duc le suppliaient de ne pas perdre de temps pour se mettre en sûreté, d'autant qu'il n'avait qu'un cheval assez faible et déjà fatigué, et que lui-même n'était pas armé pour le combat, mais il repoussa ces avis.

Avec quelques braves qu'il garda près de lui, il se résolut à soutenir le premier choc de l'ennemi et il donna l'ordre au reste d'aller se ranger en bataille dans la plaine étroite entre le Colon et la Moselle, où ils ne courraient plus le risque de se voir environnés par une armée si supérieure en nombre. Lui-même, à la tête de ceux qu'il avait retenus près de lui, recommença le combat de pied ferme, et ne se retira que pas à pas en combattant toujours. Quand il crut avoir laissé un temps suffisant pour que ses ordres pussent être exécutés, il se replia avec célérité sur le corps qui s'était rangé par derrière, dans la position avantageuse qu'il avait indiquée et qui présentait alors un front inabordable.

Les troupes des alliés s'arrêtèrent d'abord indécises à l'aspect de cette ligne d'hommes prête à les recevoir. Les Français qui se trouvaient parmi elles firent tous leurs efforts pour les décider à ne pas laisser échapper un ennemi aussi dangereux, mais tous les chefs allemands aimèrent

mieux attendre au lendemain, et coururent se rafraîchir dans les fermes et les hameaux voisins, où ils passèrent la nuit fort commodément.

Le lendemain, ils attendirent vainement que les Lorrains se présentassent de nouveau pour livrer bataille. La Huguerie les avait fait avertir que l'artillerie qui n'était pas encore arrivée la veille venait de rejoindre, et était déjà en batterie sur une colline d'où elle pouvait les foudroyer, sans leur laisser le temps d'approcher. Les Lorrains préférèrent donc remonter les rives de la Moselle et se retirer vers Chaligny, côtoyant toujours les Allemands.

Ceux-ci commençaient à manquer de vivres, tant à cause des dégâts qu'ils avaient faits eux-mêmes dans la contrée déjà parcourue, que parce que le duc de Lorraine avait fait rompre tous les fours et les moulins, et brûler ou mettre à l'abri toutes les provisions. Ils se décidèrent donc à prendre leur route directement vers la France, en traversant le comté de Vaudemont, traînant à leur suite un nombre prodigieux de chariots chargés de bagages, sans compter le butin immense qu'ils avaient fait et celui qu'ils faisaient tous les jours. (Mézeray, p. 446. — Davila, *ubi sup.*, 271.)

Ils arrivèrent enfin sur les terres du royaume, et campèrent d'abord dans la principauté de Joinville qui appartenait au duc de Guise. Celui-ci détacha aussitôt quatre cents arquebusiers avec ordre de se jeter dans la ville pour la défendre, jusqu'à ce qu'il pût venir au secours de cette place; et en effet, laissant le duc de Lorraine à Ligny, en Barrois, avec le reste de l'armée, il prit avec lui mille gendarmes et se rendit à Moustier-sur-Sault, qui n'est éloigné de Joinville que de deux lieues ; mais les pluies continuelles qui recommencèrent alors s'opposèrent à ce que de part et d'autre on pût tenter aucune entreprise.

On délibéra de nouveau dans le camp des alliés sur la route qu'il était à propos de prendre. Les uns demandaient qu'on marchât tout droit vers les sources de la Loire, ou qu'on la passât au gué le plus prochain qu'on pourrait trouver, afin de joindre au plus tôt l'armée du roi de Navarre. D'autres voulaient qu'on se portât vers la Picardie, où l'on était sûr de trouver des vivres en abondance et où il serait plus facile de recevoir de nouveaux secours de l'Allemagne. Le duc de Bouillon, de son côté, proposait de se rapprocher de Sedan, parce qu'il prévoyait que les Lorrains, par représailles, ne manqueraient pas de venir assiéger cette place qui lui appartenait, s'ils la voyaient découverte. De ces trois avis, on adopta celui qui indiquait de marcher vers la Loire.

Sur ces entrefaites, on eut connaissance que Châtillon, fils de l'amiral de Coligny, arrivait du Languedoc, après avoir traversé les routes si difficiles du Dauphiné, et qu'il amenait avec lui cent gendarmes et douze cents arquebusiers à cheval. Guise envoya incontinent un fort détachement pour l'enlever lui et ses gens, avant qu'il pût joindre les alliés. Cette troupe le rencontra comme il venait d'entrer dans le bourg de Grizilles. Châtillon se hâta d'abandonner ce logement pour se retirer avec les siens dans le château ; et là il fit une si courageuse défense qu'il donna

au comte de la Mark le temps de venir le dégager. Les catholiques, à leur tour, battirent en retraite et se replièrent sur le reste de leur armée. (*Mém. de Saint-Auban,* ad ann. 1587.)

Alors, le duc de Guise se décida à partir lui-même avec quatre cents hommes de cavalerie et trois mille arquebusiers pour venir défendre les rivières d'Aube et de Seine et en fermer le passage aux ennemis.

Le baron de D'Honaw, de son côté, marcha contre l'abbaye de Clairvaux qu'il se proposait de piller. L'abbé s'accommoda avec les Allemands à qui il promit douze mille écus d'or, cent mille livres de pain, cinquante bœufs et deux cents moutons, plus quarante chevaux pour traîner l'artillerie ; l'armée s'éloigna avec ces promesses, mais dès qu'elle fut partie en oubliant de prendre des otages, l'abbé trouva plus commode de ne rien tenir de ce qu'il avait promis.

De là, en quatre jours de marche, les Allemands arrivèrent dans la plaine au-dessous de Châtillon-sur-Seine ; le duc de Guise, qui les suivait toujours, avait envoyé La Châtre, qui s'était renfermé dans cette ville avec trois mille arquebusiers et trois cents chevaux. Châtillon est une place assez mal fortifiée, sans fossé et presque sans murailles ; mais sa position avantageuse sur le haut d'une montagne la défend suffisamment. Aussi, l'intention des alliés n'était pas de perdre le temps à en faire le siège ; ils ne cherchaient qu'à traverser la Seine au pont des Estrochets ; mais leur arrière-garde fut subitement assaillie par La Châtre qui fit une sortie sur elle, pendant que le corps de l'armée tentait le passage. C'était Chatillon qui commandait cette arrière-garde toute composée de Français ; sans vouloir attendre l'arrivée des secours, qui pouvaient ne venir que trop tard, il chargea à la tête de son monde les troupes de La Châtre, les mit en déroute et poursuivit vivement les fuyards jusqu'aux portes de la ville.

Les alliés, après avoir passé la Seine, marchèrent vers l'Yonne et arrivèrent à Leynes, où le comte de la Mark succomba à une maladie que lui avaient causée les fatigues de cette route. Ce fut aussi là que les Allemands commencèrent à murmurer et à se montrer indociles, ennuyés de ces longues marches qu'il fallait renouveler chaque jour. Guise, averti de ces symptômes de désorganisation, se flatta de trouver bientôt l'occasion d'en tirer bon parti. Il prit sa route par Sens, marchant sur la droite de l'armée ennemie, pendant que Mayenne traversait la Bourgogne et côtoyait leur gauche.

Les Allemands passèrent l'Yonne à Mailly-la-Ville, et étant arrivés en un lieu nommé Arsy, où se trouvent deux routes dont l'une conduit vers les sources de la Loire et l'autre dans l'intérieur du royaume, ils y rencontrèrent le sieur de Montglas, qui leur était député par le roi de Navarre, pour les presser de prendre le premier de ces chemins et de venir le joindre sans retard ; mais ils préférèrent l'autre route et marchèrent vers La Charité.

Tandis que l'étranger envahissait ainsi le territoire français, on ne s'occupait dans la capitale qu'à avilir de plus en plus l'autorité du sou-

verain; et les ministres dont le roi s'était entouré, étaient trop lâches ou trop corrompus pour chercher des remèdes énergiques propres à guérir le mal. Aussi, les Ligueurs ne se faisaient pas faute de profiter de cette faiblesse du pouvoir pour avancer leurs projets. Ils suscitèrent un prédicateur plus fanatique encore que tous les autres, qui s'en vint un jour dans l'église de Saint-Séverin crier du haut de la chaire, que le prince n'était qu'un abominable tyran indigne de régner, et dont il fallait se hâter de faire bonne et sévère justice. On espérait que Henri, ne manquerait pas d'envoyer arrêter ce prédicateur de révolte, et on comptait là-dessus pour irriter le peuple, au moyen de quoi l'on se proposait de mettre enfin à exécution le projet déjà tenté tant de fois de se saisir de la personne du roi. (De Thou, *ubi sup.)*

Henri, pourtant, se contenta de faire menacer de son courroux le prêtre séditieux, s'il recommençait ses provocations coupables. Mais les Ligueurs répandirent le bruit que ce saint personnage devait être arrêté pendant la nuit et jeté dans la rivière. Aussitôt Crucé, Bussy, Senault et Choulier s'attroupèrent dans la maison de Me Haste, notaire au carrefour Saint-Séverin, avec plusieurs autres des principaux Ligueurs. Le peuple courut aux armes pour défendre un homme que personne ne songeait à attaquer. Le chancelier voulait qu'on traitât ces mutins sans ménagement et qu'on en fît un exemple; mais Villequier, persista de nouveau à soutenir que tous ces bruits d'une révolte impossible n'avaient rien de sérieux, que le peuple de Paris, aimait trop le roi, dont le séjour dans la capitale lui était si profitable, pour jamais rien vouloir tenter contre lui. « Sire, ajouta-t-il, n'accordez aucune foi à ces prétendus rapports dont on veut troubler votre tranquillité. Faites plutôt comme moi, tout cela ne m'empêchera pas d'aller vider quatre rasades de suite à votre santé, » et il alla se mettre à table. (Félibien, t. II, p. 1165. — De Thou, *ubi sup.*)

Le bruit qui se faisait dans la ville parvint à la fin jusqu'au palais, et le roi, qui s'était plu d'abord à se laisser rassurer, devint inquiet de nouveau. Il fit partir un de ses valets de chambre avec ordre d'aller voir ce qui se passait. Les Ligueurs, dont l'inaction de la cour avait augmenté l'audace, retinrent cet envoyé. Henri, après avoir vainement attendu, dit au lieutenant du Prévôt de l'hôtel de marcher à son tour à la découverte avec ses gens, et une compagnie des gardes du corps. A l'aspect de cette troupe, le tumulte augmenta. Boucher, curé de Saint-Benoît, fit sonner le tocsin aux cloches de son église, et la populace armée accourut de toute part, en plus grand nombre encore, criant qu'on voulait égorger les bons catholiques, que c'était là l'exécution d'un complot du roi de Navarre et du duc d'Épernon. Pour apaiser l'effervescence populaire, le conseil du roi n'imagina rien de mieux, que de rappeler bien vite le lieutenant du prévôt et les troupes qui l'accompagnaient.

Le lendemain, l'émeute devint plus menaçante encore. Les rues étaient pleines de gens armés; de nombreux attroupements se rassemblaient à chaque carrefour, et les prédicateurs, appelant au nom de Dieu

la guerre civile dans la capitale, vomissaient des calomnies atroces contre le roi et contre ceux qui lui restaient fidèles. Henri crut que sa présence pourrait calmer tous ces esprits échauffés. Il se montra en public, affectant autant de tranquillité que s'il ne s'était rien passé d'extraordinaire; mais le mépris dont ses ennemis avaient pris soin de le rendre l'objet, et qu'il avait lui-même bien souvent justifié, était devenu trop général pour qu'une pareille démarche pût encore avoir quelque bon effet. Villeroy alors le pressa de s'éloigner pour quelque temps de la capitale, et d'aller se mettre à la tête de l'armée de la Loire, dont il s'était, comme on a vu, réservé le commandement. C'était, lui disait-il, le seul moyen de fermer la bouche aux séditieux qui ne pourraient plus l'accuser de favoriser les hérétiques, quand on le verrait combattre les Allemands. C'était aussi le moyen de contrebalancer les progrès toujours croissants du duc de Guise dans l'affection du peuple, en prenant comme lui une part active aux opérations d'une guerre entreprise pour sauver la religion.

Mais le roi n'avait pas d'argent dans ses coffres, et les moyens ordinaires ne pouvaient plus lui en fournir. Par le temps qui courait, il ne fallait pas songer à établir de nouveaux impôts et les affaires n'offraient pas assez de stabilité pour qu'on pût trouver à faire un emprunt chez les gens d'argent qu'on appelait alors partisans. Le roi eut d'abord l'idée de forcer ces sangsues à rendre gorge, mais presque tous ces honnêtes gens, après avoir fait fortune aux dépens du Trésor public, s'étaient mis à couvert, soit en achetant des titres ou des charges qui leur assuraient l'impunité, soit en s'alliant par mariage aux grandes et illustres familles dont le crédit leur servait de bouclier. (Mézeray, t. III, pp. 438 et 439.)

On fit aussi comprendre à Sa Majesté, que si elle se mettait à inquiéter les gens qui avaient gagné quelque argent en lui rendant service, elle s'ôterait à elle-même une précieuse ressource, et ne trouverait plus personne pour lui prêter à l'avenir. Le pauvre prince, convaincu surtout par cette dernière considération, eut recours à un autre moyen bien plus dangereux et beaucoup moins loyal : ce fut de se saisir des rentes de l'hôtel de ville et d'arrêter les gages des officiers de justice.

Le parlement, blessé au vif par cette mesure, alla en corps au Louvre présenter de très-graves remontrances. « Sire, dit l'orateur de la compagnie avec une généreuse hardiesse, ne craignez-vous pas que les cris de tant de misérables, les larmes des veuves et des orphelins dont tout le revenu consiste dans ces rentes dont vous vous emparez, ne s'élèvent jusqu'au ciel et n'attirent la colère de Dieu sur votre Majesté? Ceux qui ont pu vous donner un pareil conseil ne sont pas de vrais Français : ils sont les ennemis les plus dangereux de la France et de son roi. Ah! respectez le denier du pauvre, et ne lui ôtez pas ce qui l'empêche de mourir de faim. »

Le roi écouta cette remontrance d'un air calme. « Messieurs, ré-

pondit-il, je vous prie à mon tour de ne vous occuper qu'à mieux rendre la justice à l'avenir, sans vous mêler de l'administration de mes finances à laquelle je saurai bien pourvoir sans vous. » Il les congédia avec ces paroles et pour compléter les sommes dont il avait besoin, il créa de nouveaux offices tant dans le parlement que dans sa cour des comptes, et dans la compagnie de ses secrétaires; car il était persuadé, comme le lui avait dit Videville, son intendant des finances, qu'il se trouverait toujours en France plus de fous pour acheter, que d'offices à vendre.

Le roi sortit donc de Paris le douzième jour de septembre, suivi des ducs de Nevers, d'Epernon et des autres seigneurs de sa cour. Il se rendit au camp qui était alors auprès d'Étampes. Il y trouva huit mille Suisses qu'il avait fait lever dans les cantons, mille hommes d'infanterie française et deux mille gendarmes. Avec cette petite armée, il marcha vers le Berry, où il distribua ses troupes de manière à pouvoir garder tous les passages de la Loire depuis Decize jusqu'à Gien. Ce fut le duc de Nevers qui plaça lui-même tous ces postes qu'il eut soin de garantir par de bons retranchements et des corps de garde où il mit des arquebusiers.

L'armée alliée arrivait alors auprès de La Charité, où elle comptait effectuer aisément le passage du fleuve après s'être emparée de la ville; mais elle la trouva gardée par une forte garnison que le duc de Nevers avait eu le temps d'y faire entrer la veille. Il était arrivé que deux hommes de La Charité, en allant à leurs affaires dans les environs, avaient été surpris par la troupe de Châtillon qui battait les champs en avant de l'armée. On les avait faits prisonniers, mais ils avaient trouvé le moyen de s'échapper, et leur premier soin avait été de courir avertir le duc de Nevers de l'approche des ennemis qu'on ne croyait pas si près. Celui-ci, comme on voit, n'avait pas négligé cet avis. (*Mém. de Saint-Auban,* ad· ann. 1587.)

Le duc d'Épernon, qui voulut à son tour aller voir où en était l'ennemi qu'on ne voyait pas encore paraître, quitta le roi et passa la Loire, mais il faillit payer cher cette curiosité. Châtillon, qui se tenait caché à quelque distance de la place, manqua de le surprendre, et le favori ne s'échappa qu'à grand'peine, grâce à son bon cheval, et en laissant sur le carreau une partie de son escorte.

Les alliés n'osèrent pas cependant attaquer La Charité en la voyant si bien gardée. Ils se contentèrent de faire le dégât dans le pays et pendant qu'on cherchait comment on traverserait la rivière, les Allemands recommencèrent leurs murmures et se montrèrent plus turbulents que jamais. Ils se plaignaient de ce que les généraux français qui se trouvaient dans l'armée accordaient beaucoup trop d'exemptions aux terres des gentilshommes de la religion, ce qui, disaient-ils, amenait la disette dans le camp; ces murmures et la démarche que venait de faire le roi, en se mettant lui-même à la tête d'un corps d'armée destiné à agir contre eux, inquiétaient fort les chefs de cette entreprise. Ils avaient toujours cherché à se persuader que le roi ne s'était laissé imposer cette guerre qu'à contre-cœur, avec l'intention de profiter du premier prétexte qui

s'offrirait pour accorder la paix. Quand ils le virent, au lieu de saisir avec empressement celui que lui fournissait si naturellement l'invasion des Allemands, accourir en personne pour repousser cette invasion, ils maudirent ceux qui leur avaient donné de si fausses espérances. Les officiers eux-mêmes perdirent tout sentiment de devoir et de subordination, et leurs soldats se mirent à réclamer hautement le payement des sommes qu'on leur avait promises. Les Français, dans une conjoncture aussi embarrassante, promirent d'envoyer au roi de Navarre, pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir de lui l'argent dont on avait besoin ; en attendant, ils proposèrent de se jeter dans la Beauce, pays riche et fertile, où on trouverait des vivres et des ressources de toute sorte. C'était le pillage et la dévastation d'une province française qu'ils offraient en sacrifice à l'avidité de l'étranger ; mais Châtillon, pour prouver du moins qu'il ne voulait pas mettre ses intérêts à l'abri, en immolant ceux des autres, offrit de livrer le premier à discrétion aux troupes alliées ses propres domaines autour de Châtillon et de Château-Renard. (Daubigné, *Hist. un.*, t. III, liv. 1. — *Mém. de la Ligue,* t. II, p. 117.)

L'armée se dirigea donc par Cosne et Bonny, ayant toujours les troupes du roi à sa gauche, sur l'autre rive du fleuve, et suivie sur sa droite et par derrière de celles du duc de Guise et du duc de Mayenne. Sur sa route, elle prit d'assaut la petite ville de Bleneau, qui fut livrée au pillage ; de là, on arriva à Châtillon-sur-Loing, et l'on se disposait à marcher en avant vers Paris. Mais le duc de Guise, par une manœuvre habile, était venu se camper à Courtenay, au delà du Loing, mettant ainsi son armée entre la capitale et les Allemands ; car il connaissait trop bien les Parisiens pour n'être pas persuadé que s'ils se voyaient eux-mêmes exposés aux incommodités de la guerre, ils ne tarderaient pas à murmurer et à demander qu'on leur rendît la tranquillité à tout prix.

Les alliés, tirant alors sur la gauche, se portèrent vers Montargis. Guise, qui venait d'être rejoint par l'armée de Mayenne, avait résolu de les combattre pendant qu'ils traverseraient la plaine qui est entre Gien et cette dernière ville. A cet effet, il quitta Courtenay pour venir se poster à Montargis même. A l'entrée de la nuit, il ordonna de sonner le boute-selle et de se tenir prêt à marcher. Ses soldats avaient tant de confiance en son habileté, que, sur la nouvelle qu'on allait attaquer les reîtres, chacun, sans s'étonner de l'inégalité du nombre, croyait déjà voler à la victoire. Infanterie et cavalerie rivalisèrent de zèle à qui arriverait le plus vite. Mayenne, alors surpris d'une pareille résolution, s'approcha de son frère, et lui dit en riant : « C'est une plaisanterie, sans doute, et votre intention n'est pas d'attaquer avec cette poignée de monde une armée aussi supérieure en forces. — Je parle sérieusement, répondit le duc avec sévérité, et ceux qui ne sont pas d'humeur de combattre peuvent rester derrière. » (Davila, t. III, p. 285.)

L'avant-garde ennemie, composée des reîtres, était déjà parvenue à Vimory, où elle s'était arrêtée pour passer la nuit; les autres corps étaient à peu de distance, et comme l'année avait été très-fertile en vin,

les Allemands se livraient à leur goût pour cette liqueur. Guise fit avancer ses troupes dans le plus grand silence, et s'étant lui-même placé derrière une haie à l'entrée du bourg, il donna le signal. Les catholiques tombèrent aussitôt sur le corps qui s'était logé dans les maisons, passant au fil de l'épée tous ceux qui tentèrent de se mettre en défense. Ayant ensuite mis le feu au bourg pour faire périr dans l'incendie ceux qu'ils n'avaient pas pris le temps de déloger, ils passèrent outre, pour attaquer le corps de D'Honaw, qui n'était qu'à quelque distance. Le général allemand, réveillé par le tumulte de cette attaque, rangea ce qu'il put réunir de troupes en bataille, et chargea à son tour les catholiques qui jusque-là n'avaient point trouvé de résistance. La mêlée devint affreuse. Mayenne, qui s'était égaré dans les ténèbres avec la cavalerie qu'il commandait, accourut aux cris des combattants, mais ayant été reconnu à la lueur des flammes de l'incendie du bourg, il se vit en un instant le point de mire de tous les coups de l'ennemi; il reçut même du baron de D'Honaw un coup de pistolet dans la mentonnière de son casque, qui, heureusement, était à l'épreuve. En revanche, il porta au baron un coup d'épée sur la tête et lui fit une légère blessure: vingt de ses gentilshommes, la fleur de l'armée catholique, tombèrent à ses côtés. (De Thou, *ubi sup.* — *Mém. de la Ligue*, t. II, p. 210.)

Les Allemands avaient perdu plus de deux cents des leurs. Le jour qui parut enfin fit découvrir que la perte des Français n'était guère moindre que celle des reîtres; et le baron, ayant rallié ses troupes, que rejoignirent bientôt les autres corps de son armée, poussa jusque devant Montargis pour attirer le duc de Guise à une nouvelle bataille: mais celui-ci ne parut pas, et l'armée des alliés poursuivit sa route se portant du côté de Château-Landon. (Mézeray, t. III, p. 450.)

Cette ville n'ayant qu'une faible garnison se rendit à composition. Châtillon cependant avait fait un détour et s'était rapproché de Montargis, dont il espérait surprendre le château à l'aide d'une intelligence qu'il s'y était ménagée avec un gentilhomme nommé d'Espeau. Ce personnage avait jadis été poursuivi par la justice du roi, à la suite de quelques vols de grand chemin qu'on l'accusait d'avoir commis avec une bande armée dont il s'était fait le chef. Pour éviter le châtiment, il s'était réfugié auprès du roi de Navarre, qui lui avait accordé sa protection; mais en même temps, il traitait secrètement avec le duc de Guise auquel il offrait ses services, et celui-ci lui ayant procuré sa grâce, il était revenu auprès de lui, espérant y trouver bien mieux son compte. Guise venait de lui donner le commandement du château de Montargis et il fit offrir à Châtillon de le lui livrer, mais c'était un piège qu'il avait, dit-on, concerté avec Guise lui-même. (*Mém. de Saint-Auban,* ad ann. 1587.)

Châtillon, avec un corps nombreux, se présenta donc aux portes, au jour et à l'heure dont on était convenu. Il envoya devant lui un de ses lieutenants auquel d'Espeau remit les clés sans difficulté, faisant même observer qu'il avait eu la précaution de faire retourner les canons. Heureusement, le chef protestant voulut prendre une dernière sûreté, car le

caractère du personnage avec lequel il traitait n'était pas très-rassurant. Il demanda que d'Espeau vînt lui parler hors des murs. Celui-ci accourut. « Vous êtes mon prisonnier, dit Châtillon, jusqu'à ce que la place soit entièrement en mon pouvoir. » Le traître, qui ne s'attendait pas à cette condition, essaya de s'échapper ; et Châtillon, certain alors qu'il y avait là une perfidie, donna l'ordre à ceux des siens qui étaient déjà dans la cour du château de revenir bien vite.

Aussitôt, les gens que Guise avait fait cacher dans l'intérieur, croyant que tout était découvert, mirent le feu à une mine préparée sous la porte même et qu'on ne devait faire partir que plus tard. Elle fit sauter environ une vingtaine de soldats de Châtillon qui n'avaient pas été assez prompts à vider les lieux. Celui-ci se retira en toute hâte emmenant avec lui le traître, qu'il avait fait prisonnier.

Les alliés étaient alors à Malesherbes pendant que Guise, côtoyant le Loing, se rendait à Nemours, puis à Montereau et semblait abandonner leur poursuite ; cette marche, qui le rapprochait de la capitale, fit craindre au roi qu'il n'eût formé le projet de profiter de son absence pour y rentrer. Et en effet, les chefs de la Ligue, commençant à s'apercevoir qu'ils s'étaient trop avancés, et appréhendant les ressentiments du monarque qu'ils avaient outragé, députèrent à Guise le commissaire Louchard et quelques courtiers de chevaux. Cette députation devait faire entendre au duc qu'il devenait plus temps que jamais de s'emparer de la personne du roi, tandis que de leur côté, ils se chargeaient d'arrêter dans Paris tous ceux qu'on soupçonnait de n'être pas favorables à la bonne cause. Mais le duc trouva qu'il n'était pas encore prudent de tenter un coup aussi audacieux, et sans décourager ceux qui le lui proposaient, il les pria d'attendre une occasion plus favorable, tout en comblant d'éloges leur zèle et leur bonne volonté.

Pendant que ces choses se passaient dans le centre même de la France, Joyeuse était depuis quelque temps déjà de retour dans le Poitou et s'occupait activement à reformer son armée, mise en désordre par les derniers échecs que le roi de Navarre lui avait fait éprouver. Il avait amené avec lui dix mille hommes de troupes fraîches et le maréchal de Matignon avait ordre de venir le rejoindre avec celles qu'il commandait. (Mézeray, t. III, p. 453.)

A la nouvelle de l'arrivée du duc, l'armée protestante, qui était restée à Montereau, craignit de se voir coupée par des forces supérieures. Elle prit sa route par Loudun d'où elle entra en Saintonge, sans que les troupes catholiques, qui n'étaient point encore toutes réunies, eussent fait le moindre mouvement pour s'opposer à cette marche. L'intention du roi de Navarre était d'aller d'abord renforcer son armée de quelques recrues de Gascons, de remonter ensuite la Dordogne pour la passer à sa source, et de rejoindre les Allemands qu'il ne croyait pas aussi avancés dans l'intérieur du royaume. Joyeuse, pour empêcher l'exécution de ce plan, se porta vers Loudun que les protestants venaient de quitter : et comme cette ville s'était montrée, disait-il, beaucoup trop favorable aux

ennemis de Sa Majesté, il voulait, suivant les formes expéditives de sa justice ordinaire, la livrer au pillage. Ce ne fut qu'à grand'peine que ses propres officiers parvinrent à l'en détourner, en lui représentant que si, dès l'ouverture de la campagne, il permettait au soldat de se gorger de butin, il lui serait impossible de le retenir sous les drapeaux ou du moins dans le devoir.

L'armée catholique traversa ensuite l'Angoumois à marches forcées, et passa dans le Périgord avec l'intention de fermer le passage de la Dronne aux protestants, qui devaient nécessairement prendre leur route par là. De son côté, le roi de Navarre avait également hâté sa marche pour tâcher de prévenir l'ennemi.

On était au vingt et unième jour d'octobre, et les deux armées n'étaient plus qu'à une courte distance l'une de l'autre. Le duc avait établi son quartier-général à la Roche-Chalais, et Matignon, qui devait le rejoindre avec son armée, venait de le faire prévenir qu'il serait à Libourne le lendemain. Les protestants étaient dans le village de Coutras dont ils s'étaient emparés après avoir empêché un parti ennemi d'y entrer le premier, car c'était un poste important, et dont, suivant les meilleurs tacticiens des deux partis, devait dépendre le succès de la bataille.

Dès avant le jour, le roi de Navarre, prévenu que Joyeuse, sans vouloir attendre l'arrivée prochaine de Matignon, devait venir l'attaquer, rangea ses troupes en bataille, et se tint prêt à recevoir l'ennemi qu'il savait déjà en route pour le surprendre. Il avait partagé sa cavalerie en quatre corps. Lui-même se mit à la tête du premier, le prince de Condé commandait le second, le troisième, qui se trouvait à l'aile gauche, était sous les ordres du comte de Soissons et Turenne conduisait le quatrième qui devait servir de corps de réserve. La cavalerie légère couvrait le centre, mêlée à la noblesse protestante. On y voyait Latrémouille, Montgommery, Vivans, Colvill, gentilhomme écossais, les sieurs de Mignonville, d'Aremberg, et beaucoup d'autres des plus nobles familles du royaume. Chaque corps était précédé d'un peloton d'arquebusiers choisis ; l'infanterie était partagée sur les deux ailes, et l'artillerie, commandée par Clermont d'Amboise, s'était postée presque au centre, dans un poste fort avantageux pour incommoder l'ennemi.

Le duc de Joyeuse, de son côté, avait rangé tous ses piquiers sur une même ligne qui présentait un front fort étendu, et qui était soutenue par sa cavalerie et par son infanterie. Son armée était pour ainsi dire toute d'or, brillante de clinquants, d'armes damasquinées, de plumes à gros bouillons, d'écharpes en broderies, de casaques de velours dont chaque seigneur, suivant la mode du temps, avait paré sa compagnie. L'armée des huguenots, au contraire, était toute de fer, n'ayant que des armes grises et sans luxe, de grands collets de buffle et des habits de fatigue. (Péréfixe, *Hist. de Henri le Grand*, 1re partie.)

Avant que l'action s'engageât, toutes les troupes protestantes se mirent à genoux. Les ministres firent la prière à haute voix. Joyeuse, en voyant de loin tout ce monde prosterné, dit à Monsieur de Lavardin : « Voyez-

vous ces croquants, comme ils ont peur de nous; les voilà qui ont tout l'air de nous demander merci. — Ne le pensez pas, répondit Lavardin, je connais ces gens-là mieux que vous; ils font bien les doux et les chatemittes, mais vienne la charge, vous les trouverez diables et lions, et souvenez-vous que je vous l'ai dit. » (*Mém. de Henri III,* 1587, octobre.)

Pendant ce temps-là, un ministre s'approcha gravement du roi : « Souvenez-vous, lui dit-il d'un air sévère, que vous avez débauché et mis à mal tout récemment encore la fille d'un officier de La Rochelle, ce qui a déshonoré cette famille et fort scandalisé les Rochellois. Dieu ne peut pas favoriser vos armes, si auparavant vous ne lui demandez pardon de cette offense et si vous ne réparez le scandale par une satisfaction publique. » Le roi écouta cette remontrance sans paraître fâché. Il demanda pardon à Dieu, pria tous ceux qui étaient présents de vouloir bien servir de témoins de sa repentance et jura qu'il réparerait autant qu'il était en lui le mal qu'il avait fait. (Péréfixe, *ubi sup.*)

Ensuite, il monta sur un tertre élevé, d'où environné de la principale noblesse du parti, il harangua ses soldats. « Messieurs, dit-il, cette armée qui vient aujourd'hui à nous en ennemie est pourtant composée de nos frères, de nos parents et de nos amis. Je ne puis, sans en être touché jusqu'aux larmes, penser que dans quelques heures une partie de cette jeunesse si brave et si florissante aura mordu la poussière. Vous savez tous qu'il n'a pas tenu à moi d'épargner cette perte à notre patrie, même au prix de mon propre sang, même en me soumettant à des propositions déraisonnables et outrecuidantes; mais puisque le malheur de la France a voulu que malgré nos efforts nous tournions aujourd'hui nos armes contre ceux-là mêmes à la tête desquels j'aurais eu tant de joie de combattre pour le service de notre souverain et le salut de l'État, que le sang qui va couler retombe sur les auteurs de cette funeste guerre. Si Dieu favorise la cause la plus juste, c'est à nous qu'il accordera la victoire, et en voyant l'intrépidité de votre contenance, je suis certain d'avance que nous triompherons. Mais je vous en conjure, n'oubliez pas que c'est contre des frères que vous allez combattre et que votre humanité envers les vaincus rende le résultat de cette bataille aussi avantageux au roi et à son royaume qu'à notre cause sacrée. » S'adressant ensuite aux princes de Condé et de Soissons : « Pour vous, beaux cousins, dit-il, je ne vous rappellerai autre chose, sinon que vous êtes de la maison de Bourbon, et vive Dieu! je vous montrerai aujourd'hui que je suis votre aîné. » (De Thou, *ibid.*, p. 14. — Péréfixe, *ubi sup.*)

Aussitôt, l'artillerie protestante commença à tonner. L'artillerie royale répondit par une décharge générale, et la bataille commença. Il était huit heures du matin. Le feu des royalistes ne produisit aucun effet, parce que l'armée protestante était couverte par une petite éminence dans laquelle les boulets venaient s'enterrer ; mais Clermont d'Amboise avait si bien posté ses batteries que chaque décharge faisait un ravage immense dans les rangs catholiques. Pour se soustraire à ce feu meurtrier, ceux-ci doublèrent le pas afin de pouvoir attaquer leurs ennemis corps à corps.

Lavardin, à la tête de quatre compagnies de cavalerie légère et de troupes albanaises, fondit le premier sur un corps protestant qu'il se dépêcha de mettre en désordre, et de tailler en pièces. Il fallut que le vicomte de Turenne accourût avec sa réserve de ce côté-là pour tenter de repousser cette attaque; mais lui-même eut bientôt son cheval tué sous lui et Lavardin, ne voyant plus autour de lui que des fuyards, passa outre, comme si la victoire eût été gagnée. Sans s'occuper de ce qui se passait sur les autres points de la ligne de bataille, il courut à toutes brides jusqu'à Coutras, où ceux qu'on avait laissés pour garder le bagage, s'imaginant à leur tour que l'armée entière était en déroute, prirent d'abord la fuite. Lavardin et les siens s'arrêtèrent alors au pillage et ne reparurent plus au combat. (De Thou, *ubi sup.*)

La lutte pendant ce temps-là s'engageait sur toute la ligne des deux armées. Le roi de Navarre, Condé et le comte de Soissons, se mettaient en mouvement presque en même temps contre le vaste front de l'ennemi. « A quartier, Messieurs, je vous prie, disait le roi à ceux de ses amis qui voulaient le couvrir de leur corps. Je veux paraître aussi! » Ils essuyèrent le premier feu des catholiques: puis s'élançant tous à la fois sur le centre des piquiers qui couvraient les autres corps, ils l'enfoncèrent et le mirent en déroute. L'infanterie protestante, qui suivait de près, attaqua immédiatement l'infanterie royaliste. Celle-ci, ne se sentant plus soutenue par la cavalerie et n'espérant plus aucun secours, se débanda presque sans combattre. (Mézeray, p. 460.)

Les protestants couraient l'épée à la main à travers ces bataillons et ces escadrons en désordre, faisant main basse sur tous ceux qu'ils pouvaient atteindre, en leur criant avec rage : « Soldats de Joyeuse, souvenez-vous de la journée de Saint-Éloy, où vous avez indignement massacré nos frères, que vous aviez reçu à merci. C'est aujourd'hui le jour de la vengeance du Seigneur. »

Le duc de Joyeuse lui-même, désespéré à la vue d'une défaite aussi rapide, s'était jeté au milieu des bataillons ennemis. Il tomba entre les mains de deux capitaines protestants, qui le renversèrent de cheval, et quoiqu'il leur promît une rançon de cent mille écus, s'ils voulaient lui conserver la vie, ils préférèrent le tuer de trois coups de pistolet. Un grand nombre de jeunes seigneurs des plus notables familles de la cour furent également immolés par ceux qui les arrêtèrent. Mais Saint-Luc eut plus de bonheur : il était accouru se joindre aux troupes de Joyeuse; dans la mêlée, il se rencontra avec le prince de Condé, qu'il haïssait à mort comme il en était haï. Tous les deux se portèrent réciproquement un si vigoureux coup de lance que tous les deux furent désarçonnés. Saint-Luc s'étant relevé le premier, présenta la main au prince pour l'aider à se relever à son tour. « Monseigneur, lui dit-il, Saint-Luc est aujourd'hui votre prisonnier, ne le repoussez pas. » Condé, quoique blessé de sa chute dont il fut souffrant jusqu'à la mort, l'embrassa courtoisement en disant : « Vous êtes un brave, Monsieur de Saint-Luc, et j'aurai soin qu'il ne vous soit fait aucun mal. » (Mézeray, t. III, p. 459.)

Les vainqueurs poursuivirent pendant trois heures les catholiques qui laissèrent plus de deux mille morts sur le terrain. Quant aux protestants, ils n'avaient perdu qu'un très-petit nombre de soldats et presque aucune personne de marque. Toute l'artillerie, les drapeaux et le bagage de l'ennemi tombèrent en leur pouvoir. (De Thou, t. X, p. 16.)

Sur le soir, on vint dire au roi qu'on apercevait l'armée de Matignon. « Fort bien, Messieurs, répondit-il, ce sera alors ce qu'on n'a point encore vu, deux batailles en un jour. » Mais Matignon, s'en tenant strictement à ce qui lui avait été prescrit par le roi, de venir se mettre avec ses troupes sous les ordres de Joyeuse, voyant celui-ci vaincu et mort, et n'ayant plus d'ordres à en recevoir, ne jugea pas à propos de risquer une seconde affaire contre des troupes victorieuses avec une armée presque entièrement composée de nouvelles levées : il aima mieux rentrer dans la Guyenne, pour tâcher de garder cette province au roi contre les menées des Ligueurs et les efforts des protestants. (Mézeray, t. III, p. 461.)

Le roi de Navarre rendit grâces à Dieu d'un si heureux succès sur le champ de bataille même. Il fit enterrer les morts et relever les blessés des deux partis dont il ordonna qu'on prît un soin égal. Il fit mettre le feu au camp ennemi qui du reste avait été pillé. Puis il se fit présenter les prisonniers auxquels il adressa des paroles courtoises et obligeantes. Son repas l'attendait dans la même maison où avaient été transportés le corps du duc de Joyeuse et celui d'un de ses frères tué à côté de lui. Les deux cadavres étaient étendus sur une table dans une salle du rez-de-chaussée, et chacun allait les contempler avec curiosité. Henri de Bourbon se détourna d'un pareil spectacle et monta dîner dans une salle au-dessus. Pendant qu'il était à table, on lui apportait à chaque instant des drapeaux pris sur l'ennemi, et on lui présentait de nouveaux prisonniers, plus ou moins marquants : mais il n'en parut ni plus fier ni plus ému. « Heureux! s'écria d'un ton inspiré le ministre Chaudieu, qui assistait à ce repas, heureux le prince qui peut voir sous ses pieds ses ennemis humiliés par la main du Seigneur, sa table environnée des prisonniers qu'il a faits, sa salle tapissée des étendards de ceux qu'il a terrassés, et qui ne s'en enorgueillit pas dans son cœur! » (De Thou, t. X, p. 17.)

Quant aux corps du duc de Joyeuse et de son frère, le vicomte de Turenne, qui était leur parent, demanda et obtint la permission de les faire renfermer dans un coffre de plomb, et de les envoyer à Paris, où le roi de France leur fit faire de magnifiques obsèques. Sa Majesté, au reste, ne se montra pas trop fâchée de la perte d'un favori qui ne demandait qu'à batailler, et qui, depuis quelque temps, lui était devenu indifférent, sinon à charge.

Les protestants délibérèrent ensuite de quel côté ils tourneraient leurs armes. Condé voulait qu'on retournât vers la Loire pour s'emparer de Saumur, où l'on trouverait un pont tout fait pour donner passage aux troupes et faciliter leur jonction avec les Allemands. Mais les soldats s'é-

taient gorgés de butin, et la noblesse, déjà fatiguée de la guerre, ne demandait qu'à rentrer dans ses foyers. On craignit donc d'aller risquer devant une bicoque avec des troupes débandées la gloire que le parti venait d'acquérir par une victoire aussi signalée. On aima mieux disperser l'armée. Condé retourna à La Rochelle, et le roi de Navarre, laissant le commandement au vicomte de Turenne, s'en alla à Pau, près de sa sœur, Madame Catherine. Quelques-uns, ajoute naïvement Mézeray, ont voulu que l'amour qui l'entraînait vers la belle comtesse de Guiche ne fut pas étranger à l'empressement avec lequel il quitta l'armée. Le fait est qu'il alla mettre aux pieds de cette dame vingt-deux drapeaux d'ordonnance pris sur l'ennemi, déférant ainsi au mérite de sa beauté tout l'honneur de la victoire. La plupart des autres seigneurs reprirent également le chemin de leurs châteaux. (Mézeray, *ibid.*, p. 462.)

Turenne, resté seul avec quelques troupes qui ne s'étaient point encore retirées, jugea que, pour les retenir sous les drapeaux, il était indispensable de leur donner une occupation, et il alla assiéger la ville de Sarlat, dans le Périgord. La brèche fut ouverte à coups de canon. C'était Salignac de la Mothe Fénelon qui commandait dans cette ville, et comme il savait que Turenne n'aurait pas le loisir de perdre beaucoup de temps au siège, il ne chercha qu'à tirer les choses en longueur. Il entra en négociation avec le chef protestant et s'arrangea pour employer plusieurs jours en discussions. Ce qu'il avait prévu arriva : le prince de Condé, décidé à aller au-devant des Allemands, écrivit au vicomte de venir le rejoindre sans retard, avec toutes ses troupes et celui-ci abandonna le siège pour se conformer à cet ordre. Mais le prince et lui n'allèrent pas bien loin ; ils apprirent en route la défaite de cette armée sur laquelle le parti avait fondé tant d'espérances, et ils furent obligés de s'arrêter dans le Poitou.

Le roi cependant avait passé la Loire à Beaugency et était venu se loger à l'abbaye de Bonneval. Ce fut là que les Suisses de l'armée alliée lui envoyèrent des députés pour lui dire qu'ils n'étaient entrés dans le royaume qu'avec la conviction de servir les intérêts de Sa Majesté. Le roi affecta de recevoir froidement cette espèce d'amende honorable et renvoya les députés au duc de Nevers. Celui-ci, après leur avoir rappelé toutes les anciennes obligations que la Suisse devait à la France, les exhorta à se conformer aux vues du monarque s'ils voulaient continuer à l'avoir pour allié. « En prenant cette résolution, dit-il, et si vous vous retirez sans retard dans votre pays, Sa Majesté pourra consentir à vous donner quelque argent, avec toutes les sûretés que vous pourrez demander ; autrement, je vous préviens que vous ne tarderez pas à vous repentir cruellement. » (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 225.)

Il les reconduisit ensuite auprès de Henri, et comme ils tâchaient de s'excuser en affirmant qu'ils avaient cru servir Sa Majesté en servant le roi de Navarre : « Fort bien, répondit ce prince, mais maintenant que je vous affirme moi-même le contraire, vous seriez sans excuse, si vous restiez avec ceux que je regarde comme mes ennemis ; ainsi, retirez-

vous sans délai ou soyez certains que votre infraction aux traités qui lient la Suisse à la France ne restera pas impunie. »

Quand cette démarche des Suisses et la réponse du roi furent connues dans le camp allié, les autres confédérés firent tous leurs efforts pour retenir sous leurs drapeaux une partie aussi essentielle de leur armée. Le duc de Bouillon promit que le roi de Navarre allait incessamment faire payer tout l'arriéré qui était dû ; mais tout ce qu'il put obtenir par cette promesse assez inconsidérée fut qu'avant de prendre un parti définitif, les Suisses attendraient que le roi de Navarre, pût être informé de ce qui se passait, pour qu'il répondît par des effets à la promesse qu'on leur faisait en son nom.

Le duc de Guise était alors à Étampes, et ayant appris que les Allemands étaient à Auneau, il eut l'idée de profiter de la division qui régnait dans leur camp, et dont il fut également instruit, pour tenter contre eux quelque hardi coup de main.

Les alliés n'avaient pas encore pu prendre le château qui commande le bourg d'Auneau où ils avaient établi leur quartier-général. Pour n'être pas inquiétés par la garnison de cette place, ils avaient fait un accommodement avec celui qui la commandait. On était convenu que ce dernier ne tirerait point sur l'armée et que l'armée le laisserait tranquille dans son fort. Guise apprit cette circonstance et il envoya solliciter ce capitaine de lui accorder passage par le château. Il reçut pour réponse que malgré toute la bonne volonté possible du commandant entièrement dévoué au roi et la défense de la foi catholique, la chose ne pouvait cependant pas avoir lieu, attendu que les gens du pays avaient déposé tout ce qu'ils avaient de précieux dans le château et qu'en en permettant l'entrée à une armée, ce serait inévitablement exposer ce dépôt au pillage. Le duc alors fit offrir à cet austère officier une somme si considérable qu'il se laissa enfin gagner et tout fut bientôt disposé pour faire entrer pendant la nuit les troupes catholiques dans la place. (De Thou, *ubi sup.*)

Conti venait alors d'arriver à l'armée des alliés, où le duc de Bouillon s'était empressé de lui céder son commandement. C'était un nouveau général de plus qui se présentait, quoique sans suite et sans argent et n'apportant au conseil des alliés qu'une expérience et des talents militaires à peu près nuls. Mais c'était un prince du sang et l'on espéra que sa présence rendrait le courage à l'armée. De plus, on apprenait presque en même temps la nouvelle de la victoire remportée à Coutras par les protestants et l'on se flattait de voir bientôt le roi de Navarre, s'ouvrant un passage sur la Loire, venir se joindre aux alliés.

En attendant, il était devenu urgent de sortir du mauvais pas où l'on s'était engagé, car on commençait à s'apercevoir que la position actuelle était devenue extrêmement périlleuse. L'armée du roi fermait l'entrée du Vendômois, on avait déjà le duc de Guise sur les bras, les populations au milieu desquelles on s'était engagé et qu'on avait assez maltraitées étaient loin d'être affectionnées, et l'on ne pouvait plus guère compter sur la coopération de Suisses. Il ne restait plus qu'un parti à prendre :

c'était de retourner vers la Loire et de tâcher de rejoindre au plus tôt l'armée victorieuse du roi de Navarre qu'on croyait encore réunie. L'ordre fut donc donné dans le camp de se préparer pour un prochain départ. Guise ne tarda pas à être instruit de cette résolution, et il hâta l'exécution de son projet de faire une surprise à l'ennemi.

Aussitôt, il fait entrer à la faveur de la nuit son infanterie dans le château dont il avait acheté le commandant. Ces troupes se rangent dans les cours en observant le plus profond silence. Lui-même se met à la tête de sa cavalerie qu'il dispose en ordre de bataille dans la plaine autour du village, pour intercepter les communications des autres corps des alliés, avec le quartier-général établi à Auneau, comme il a été dit. Ces précautions prises, le signal est donné. L'infanterie sort en bon ordre des cours du château où elle s'était formée, ne laissant qu'une cinquantaine d'arquebusiers pour en garder la porte et assurer la retraite en cas de besoin. Elle s'avance en silence vers la grande rue du bourg, où D'Honaw s'était logé; mais à l'entrée même de cette rue, elle rencontra une barricade de tonneaux et de chariots que les Allemands y avaient élevée par précaution et que défendait un corps d'arquebusiers.

Au premier cri d'alarme poussé par les sentinelles, les catholiques furent salués par une décharge meurtrière et le combat devint très-sanglant pour eux, car ils attaquaient à découvert des ennemis qu'ils ne pouvaient atteindre derrière leurs retranchements; un instant ils parurent contraints de se retirer; mais quelques-uns d'eux, ayant pris un détour par une ruelle voisine, allèrent par derrière fermer les portes par où les ennemis devaient sortir, puis étant revenus se poster dans les maisons voisines du lieu du combat, ils commencèrent à tirer par les fenêtres sur ceux qui défendaient la barricade. Les Allemands, se voyant alors attaqués à dos, abandonnèrent le retranchement qui ne les protégeait plus pour chercher leur salut dans la fuite. Grande fut leur consternation quand ils trouvèrent les portes du bourg fermées; les uns tentèrent de sauter par dessus les murailles, les autres se cachèrent où ils purent. Le plus petit nombre seulement essaya de vendre sa vie en faisant tête à l'ennemi; mais ceux qui prirent ce parti furent les premiers taillés en pièces. L'on arracha ensuite de leur asile ceux qui s'étaient cachés pour les massacrer impitoyablement. On estime à plus de deux mille morts la perte que les Allemands éprouvèrent dans cette affaire. Les catholiques avaient fait en outre deux cents prisonniers et s'étaient emparés de sept drapeaux, du bagage et de tous les chevaux de l'ennemi, si bien qu'après la victoire chaque fantassin se trouva monté et équipé à l'allemande avec bonnets, armes et tout. Le duc envoya sur-le-champ avertir de cet heureux succès Sa Majesté, qui ne s'en trouva pas autrement satisfaite, et ne fit aucun des cadeaux d'usage au porteur de cette bonne nouvelle.

Le baron de D'Honaw s'était échappé dès le commencement de l'affaire avec douze hommes seulement; il eut le bonheur de rejoindre celles de ses troupes qui n'étaient point campées dans le bourg, et que Châ-

tillon s'était hâté de ranger en bataille. Ce fut en vain que celui-ci lui représenta qu'il était facile de prendre sa revanche sur l'ennemi en l'attaquant pendant qu'il était occupé à piller. Il fut impossible de le décider à tenter de nouveau la fortune, et les Suisses d'ailleurs refusèrent obstinément de marcher, n'aspirant plus qu'à retourner dans leurs foyers. Ils se hâtèrent même de conclure leur arrangement avec le roi, aux conditions que vint leur proposer de sa part d'Épernon, et le reste de l'armée alliée, après avoir enterré ses canons, se retira vers Château-Landon, puis de là vers Gien. Cette dernière ville leur ferma ses portes et les troupes du roi, qui s'étaient mises à leur poursuite, leur firent encore éprouver des pertes considérables.

Ce fut à Châtillon, qui sembla alors se multiplier avec ses Français, que l'armée alliée dut de n'être pas détruite tout entière, car toutes les troupes catholiques s'étaient mises en mouvement pour lui intercepter la retraite, et les paysans, qu'on avait ruinés et maltraités pendant le premier passage, profitaient avec empressement de l'occasion de se venger. C'étaient chaque jour de nouveaux combats à livrer. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 224.)

Pendant cette désastreuse marche, le seigneur de Saint-Auban, compagnon d'armes de Châtillon, et l'un des écrivains qui nous ont transmis l'histoire de cette expédition, eut le malheur d'être fait prisonnier par trois cavaliers du parti royal. Il était renversé sous son cheval qui venait d'être tué sous lui. « Je suis gentilhomme, dit-il, en leur tendant sa bourse, recevez-moi à rançon. » Ceux-ci lui ordonnèrent de se relever; mais comme il ne pouvait en venir à bout à cause qu'il avait la jambe prise sous la selle, ils le menacèrent de le tuer, croyant qu'il ne cherchait qu'à gagner du temps pour se ménager l'occasion d'être secouru par quelques-uns de son parti, qui erraient encore dans les environs. « Messieurs, leur dit-il, après qu'ils se furent bien convaincus que, même en l'aidant, il ne pouvait se dégager, que deux d'entre vous aillent chercher des gens pour me sortir de là, pendant que le troisième restera auprès de moi, pour me surveiller et pour m'empêcher d'être tué par ceux de votre armée qui pourraient passer par ici; je m'engage à vous payer cent écus d'or secouru ou non. » Sur cette promesse, ils partirent tous les trois et Saint-Auban demeura seul. Il s'aperçut alors qu'en abandonnant une de ses bottes fortement engagée sous le cheval mort, il pourrait se mettre en liberté et il se sauva dans des vignes voisines, d'où il revint ensuite joindre les siens. Son premier soin fut de consulter Châtillon et tous les autres amis qu'il avait et qu'il connaissait gens d'honneur pour savoir s'il devait payer les cent écus. L'avis unanime fut qu'il n'y était nullement tenu, attendu que contrairement à ce qu'il avait proposé, ces trois hommes l'avaient abandonné au hasard d'être tué par ceux des leurs, qui auraient pu passer par là après leur départ. (Saint-Auban, *ubi sup.*)

Sa Majesté, cependant, était revenue à Gien, où le duc de Guise vint lui-même la saluer. L'entrevue fut aussi peu amicale que possible, et

celui-ci, après s'être acquitté de ce devoir qu'il ne rendait qu'à contre-cœur, partit tout aussitôt pour continuer la poursuite de l'ennemi.

Les débris de l'armée alliée étaient déjà parvenus dans le Morvan, pays couvert de bois et de montagnes, où les chemins sont extrêmement difficiles. La fatigue était grande des deux côtés : ceux qui fuyaient et ceux qui les poursuivaient se trouvaient également accablés. Alors, le roi, appréhendant que le duc de Guise n'eût enfin la gloire d'avoir défait seul les ennemis, envoya dire aux alliés qu'il consentait à assurer aux Allemands le retour dans leurs foyers et à donner la vie sauve aux Français qui se trouvaient avec eux, leur permettant à tous de sortir du royaume, à condition que les uns et les autres cesseraient tout acte d'hostilité et lui remettraient leurs drapeaux et étendards. Il promit même à ceux de ses sujets rebelles qui voudraient rentrer dans la religion catholique de leur rendre leurs biens et leurs dignités.

Les alliés ne pouvaient guère alors refuser de pareilles propositions; leurs troupes étaient déjà presque réduites à rien par la maladie, la mort et la désertion; les chevaux étaient épuisés et presque tous déferrés sans qu'on pût trouver à remédier à ce dernier inconvénient. Ils se voyaient perdus, au milieu d'un hiver rigoureux, dans un pays à peu près désert, où ils ne trouvaient personne pour leur indiquer leur route, et quand, après une longue journée de marche et de fatigue, ils parvenaient à rencontrer quelque misérable hameau, il n'y avait là ni vivres ni fourrages. Aussi, pouvait-on suivre leur marche à la traînée de cadavres qu'ils laissaient derrière eux.

Ils venaient d'arriver à Lancy, dans le Mâconnais, et il ne restait plus guère de toute cette armée que deux cents arquebusiers français en état de combattre et environ deux mille lansquenets, presque tous nus et sans armes. Les Lorrains les attendaient en Bourgogne et dans la Franche-Comté, le gouverneur de Lyon avait levé des troupes pour leur fermer le passage de son côté, Guise les suivait de près par derrière, et les montagnes où ils auraient pu chercher un asile étaient si couvertes de neige qu'il était impossible d'en approcher. Il fut donc résolu qu'on accepterait les conditions que proposait le roi. Alors Châtillon, qui ne voulait pas être compris dans un arrangement qui lui paraissait peu honorable, décida le prince de Conti à s'associer à sa fortune et à s'éloigner avec lui. « Nous sommes venus, dit-il, joindre les alliés l'épée à la main, c'est l'épée à la main que nous devons nous retirer. — Allez-vous-en donc bien vite, » lui dit à voix basse et d'un air mystérieux un des chefs des reîtres. Châtillon comprit qu'il courait risque en effet d'être arrêté par ceux qui l'entouraient et gardé comme otage du payement de la solde qu'on leur avait promise, et aussitôt il tourna bride avec ceux de ses amis qui l'accompagnaient, se fit jour l'épée à la main et rejoignit sa petite troupe. Sans s'arrêter un moment, il prit sa route par le Forez, perça à travers les troupes que le gouverneur de Lyon avait postées pour garder les passages et arriva enfin dans le Vivarais, après avoir couru des dangers sans nombre. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 256.)

Pour les Allemands et ceux des Français qui n'avaient pas voulu suivre Châtillon, après avoir reçu le sauf-conduit du roi et rendu leurs drapeaux, les uns rejoignirent les Suisses, qui se retiraient par la Bresse, d'autres obtinrent le passage par la Savoie. Le duc de Bouillon se réfugia à Genève, où la maladie et le chagrin terminèrent ses jours, et le baron de D'Honaw reporta en Allemagne la nouvelle de ses désastres et le regret d'avoir mal réussi.

CHAPITRE XVIII

1588. — ARGUMENT : RETOUR DU ROI A PARIS.
AFFAIRES DU DAUPHINÉ. — AFFAIRES DE LA SUCCESSION DU DUC DE BOUILLON.
ASSEMBLÉE DE NANCY. — MORT DU PRINCE DE CONDÉ.
LA LIGUE A PARIS. — ARRIVÉE DU DUC DE GUISE.
LES BARRICADES. — FUITE DU ROI. — LETTRES ET PROJETS DES DEUX PARTIS.
PROCESSION DES PÉNITENTS. — PROPOSITIONS DE PAIX. — ÉDIT D'UNION.

Le roi se rapprocha de sa capitale où il croyait trouver les esprits mieux disposés en sa faveur par la nouvelle de la déroute si complète des confédérés, dont il venait de disperser l'armée. Deux jours avant la Noël, il fit son entrée par la porte Saint-Denis, tout armé, et comme en triomphe. La reine-mère, la reine régnante et les députations des cours souveraines étaient venues au-devant de lui, et la foule témoigna une grande joie, car le cortège était magnifique. (De Thou, t. X, liv. 87, p. 63 et suiv.)

Mais quand le spectacle eut pris fin et que le roi eut fait la faute de congédier son armée, à la tête de laquelle il aurait dû rester pour imposer à ses ennemis, les murmures recommencèrent plus haut que jamais. On blâma le monarque d'avoir laissé sortir les Allemands du royaume, tandis qu'il eût été si facile de les exterminer jusqu'au dernier. S'il en avait agi ainsi, c'était, disait-on, pour enlever à ce bon duc de Guise, à qui la religion était déjà si redevable, la gloire de défaire entièrement les ennemis de la foi. On accusait le duc d'Épernon, en sa qualité de favori, d'avoir conseillé et dirigé ce plan, et les colporteurs criaient dans toute la ville un libelle contre ce duc avec ce titre pompeux : « Grands faits d'armes du duc d'Épernon contre les hérétiques. » Or, ce libelle ne contenait qu'un seul mot : « Rien. »

On l'accusait aussi, et l'accusation n'était pas nouvelle, de s'être entendu avec le roi de Navarre, pour livrer le royaume aux hérétiques. La dispute qu'il eut à cette époque avec Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, ne contribua pas peu à accroître encore ce soupçon. Le prélat disait (comme tout bon catholique de ce temps-là ne s'en faisait faute alors) que le roi de Navarre était indigne de succéder à la couronne. « Dites-nous donc aussi, reprit d'Épernon, si un prêtre qui couche avec sa propre sœur et qui a dissipé en débauches honteuses les revenus de sa fa-

mille et les biens mêmes de l'Église est digne d'être archevêque de Lyon? » L'apostrophe était terrassante, mais elle avait été faite dans l'intérêt d'un prince hérétique et le soupçon seul d'être favorable à un huguenot quelconque dévouait alors un homme à l'exécration publique. D'Épernon ne gagna donc qu'un ennemi acharné de plus et le peuple ne l'en détesta que davantage, lui et son maître.

Le duc de Guise, au contraire, était l'objet des louanges de tous, et le texte ordinaire des prédicateurs dans toutes les églises était : « Si Saül en a tué mille, David en a tué dix mille. » On partait de là pour proclamer que sans la sagesse et la constance « de ce pilier de la foi », l'arche du Seigneur allait tomber entre les mains des Philistins. Le pape, le roi d'Espagne et le duc de Savoie se disputaient à qui élèverait le plus haut la gloire de ce héros ; le prince de Parme lui avait envoyé sa propre épée, en lui mandant qu'entre tous les princes de l'Europe, il était le seul digne d'être chef de guerre, et Sa Sainteté Sixte V lui avait fait présenter solennellement un glaive béni, orné de flammes d'or, pour signifier l'ardeur du zèle avec lequel il avait immolé les ennemis de la foi. (Matth., *Dern. troubl.*, liv. 2, fol. 44, verso. — Grég. Leti, *Vie de Sixte V*, liv. 68.)

Pendant ce temps-là, il s'était passé en Dauphiné bien des choses dont il est nécessaire de rendre compte pour ne laisser dans ces récits que le moins de lacunes possible. Lesdiguières continuait de faire une guerre active aux ennemis de la Réforme : il prenait par surprise, ou à forces ouvertes, leurs places et leurs châteaux. C'est ainsi qu'il enleva successivement la ville du Sault, le château de Monestier, le fort du pont de Cognet, Mérindol, Moullans, Pierrelatte, Jonquières, le Pont-Lava et un grand nombre d'autres positions plus ou moins importantes. Partout, il traitait les vaincus avec modération et gardait religieusement les conditions jurées. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 200 et suiv.)

C'était alors l'époque où Châtillon se disposait à aller rejoindre l'armée allemande dont je viens de raconter la désastreuse expédition. Une partie des troupes protestantes avait été désireuse de se ranger sous les drapeaux de ce chef aventureux, et par suite la plupart des places du parti se trouvaient dégarnies. Celle de Montélimar n'avait plus qu'une garnison insuffisante : alors, le bourreau de la ville, qui favorisait les Ligueurs, prévint secrètement les chefs catholiques des environs qu'il était en mesure de leur ouvrir la porte du portail Saint-Martin. En effet, le jour convenu, s'étant fait aider d'un maréchal-ferrant, son compère, il fit sauter les gonds et les serrures. Sept cents hommes, qui se tenaient là tout prêts, entrèrent incontinent par cette ouverture, tuèrent le capitaine commandant au moment où il accourait pour savoir ce qui se passait, et s'emparèrent de la place. Les protestants n'eurent que le temps de se retirer dans le château. (De Thou, *ubi sup.*)

Lesdiguières, ayant appris comment la chose s'était passée, fit aussitôt partir des troupes qui s'introduisirent par le château dont leurs coreligionnaires étaient restés maîtres et vinrent attaquer les catholiques

dans la ville. Le combat fut d'abord très-sanglant, parce que l'ennemi s'était barricadé dans chaque rue par des retranchements qui s'élevaient jusqu'à la hauteur des toits. Mais ceux du château imaginèrent de percer les maisons contiguës : alors leurs adversaires, se voyant exposés de tous les côtés, plièrent d'abord et prirent bientôt la fuite. Il y avait une place voisine du château où aboutissait une rue conduisant à l'une des portes; cette place avait été plus soigneusement barricadée encore que tous les autres points; c'est là que vint se réfugier toute la noblesse de l'armée catholique pour se mettre à couvert de la première fureur des protestants. Ces gentilshommes, voyant un officier huguenot qui s'avançait contre eux l'épée à la main, lui dirent qu'ils voulaient se rendre à lui, le priant de ne pas leur refuser cette grâce de les prendre ses prisonniers. C'était à qui s'attacherait à la queue et aux crins de son cheval pour demander protection. Le capitaine les rassura et leur dit de se retirer dans une maison voisine, qu'il fit garder par ses propres gens pour qu'ils fussent en sûreté.

Pendant ce temps-là, les autres couraient en foule à la porte Gaucher pour sortir de la ville, mais ils trouvèrent cette porte fermée; le comte de Suze, l'un des chefs de l'entreprise catholique, avait pris, le matin même, les clés dans sa poche, et il venait d'être tué d'un coup d'arquebuse, en défendant les premières barricades. Il se fit donc là un grand carnage de ces pauvres gens. Plusieurs, pour échapper au fer de l'ennemi, ne trouvèrent pas d'autre moyen que de se précipiter du haut des remparts. Ceux qui survivaient à cette tentative désespérée et qui n'étaient pas tout à fait brisés trouvaient là les valets et les goujeats de l'armée huguenote qui les égorgèrent presque tous, pour avoir leurs dépouilles; de sorte que de tous les catholiques qui étaient entrés dans Montélimar, il y en eut bien peu qui purent revenir rapporter des nouvelles, à l'exception des nobles qui s'étaient rendus et qui payèrent une forte rançon.

La joie que cette victoire causa aux huguenots fut immédiatement contrebalancée par la nouvelle d'une autre victoire remportée le même jour par l'union catholique. Une division des Suisses qui étaient partis d'Allemagne avec l'armée des princes confédérés arrivait en Dauphiné : c'était un corps d'environ trois mille hommes. La Valette, frère du duc d'Épernon, avec six cents chevaux seulement et douze cents arquebusiers, les attaqua sur les bords du Drac et de l'Isère, les mit en déroute et les tailla en pièces : à peine s'échappa-t-il cent hommes de toute cette armée; ils allèrent rejoindre Châtillon, qui avait été témoin impuissant de cette défaite, n'ayant pu franchir la rivière qui coulait entre eux. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 203.)

Lesdiguières était alors occupé à prendre Guillestre, où il fit pendre cinq hommes de la garnison qui s'étaient rendus fameux par leurs brigandages. Il emporta ensuite le fort de Monestier, en se servant pendant une nuit obscure des échelles et des poulies que des maçons qui réparaient l'église avaient laissées le long des murailles. Les soldats hugue-

nots montèrent sur la voûte même du bâtiment en réparation, la percèrent et mirent le feu à des poudres qu'on avait déposées dans le clocher en jetant par le trou de la paille et des branches de bois embrasées. L'explosion fit sauter la tour et une cinquantaine d'hommes de la garnison. Il n'en restait plus que douze qui furent faits prisonniers avec leur commandant.

Après cela, Lesdiguières alla mettre le siège devant le château de Quercy. Une espèce de trombe qui vint crever sur son camp et faire déborder la Durance rendit les travaux presque impossibles; il fallut des prodiges de persévérance pour faire arriver l'artillerie par des chemins rompus et inondés. Toutefois, quand le commandant de la place vit que ces difficultés qu'il avait crues insurmontables n'empêchaient pas de dresser les batteries, il demanda à capituler. Lesdiguières lui accorda la vie sauve ainsi qu'à la garnison, mais à condition que toutes les armes seraient rendues et qu'ils s'en iraient un bâton à la main. Pourtant, après que cette capitulation, à laquelle il fallut bien se soumettre, fut signée, le vainqueur, considérant que, si on laissait ces gens ainsi désarmés, ils allaient être exposés à toute la fureur du paysan, consentit à leur laisser leurs épées et leurs arquebuses.

Sur ces entrefaites, la cour du parlement de Grenoble avait entamé des négociations pour convenir d'abord d'une trève entre les deux partis; car il fallait bien laisser à ces malheureuses contrées, depuis si longtemps ravagées par la guerre civile, un peu de temps pour respirer et pour se remettre de tant de souffrances. Le parti protestant rédigea ainsi ses conditions : « Il sera dressé protestation de l'obéissance que nous devons tous au roi et aux enfants mâles qu'il plaira à Dieu de lui donner. — Le roi de Navarre sera reconnu chef des princes du sang et premier successeur de la couronne à défaut d'héritiers directs, et les autres princes conserveront leurs droits dans l'ordre légitime et anciennement établi, avec détestation expresse des manifestes et autres libelles de la Ligue, par lesquels on aurait voulu porter atteinte à cette antique règle de la monarchie française. — La religion réformée sera reçue par toute la province, et la religion romaine y sera également pratiquée en toute liberté. Les ecclésiastiques eux-mêmes seront remis en possession de leurs biens. — La cour du parlement sera reconnue par tous comme spécialement chargée de la distribution de la justice du roi. — Le gouverneur royal, Monsieur de Maugiron, conservera pareillement les pouvoirs que Sa Majesté lui a confiés. — Enfin, le roi de Navarre emploiera toute son autorité présente et future au maintien et à l'exécution de ces divers articles. — Mais en attendant qu'ils soient tous adoptés, du consentement et à la satisfaction des parties, chacun gardera ce qu'il tient en main sans chercher à empiéter sur ce que possède l'autre. » (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 205.)

On disputait encore sur ces propositions quand on entra dans l'année 1588. Tous les astrologues avaient prédit que cette année serait remarquable par les grands événements qui auraient lieu en France pen-

dant sa durée. Il n'était pas besoin d'être grand devin pour faire une semblable prédiction ; il suffisait de connaître, et la faiblesse du monarque qui régnait alors sur le trône des Capets, et le peu d'habileté ou de bonne foi des ministres auxquels il avait remis la direction des affaires, et tous les éléments de trouble que le malheur des temps avait accumulés, pour être en état de pronostiquer hardiment que le royaume des Français, l'un des plus anciens du monde connu, s'en allait chancelant sur ses bases et prêt à tomber en ruines. (De Thou, liv. 90, p. 217.)

Le duc souverain de Lorraine fut un des premiers à remuer et à travailler à la confirmation de ces prédictions sinistres. Il n'eut pas plus tôt appris la mort du duc de Bouillon, qui ne laissait point d'héritiers mâles, qu'il résolut de s'emparer de toutes les places qui avaient appartenu à ce prince. Il avait, au reste, à se venger de bien des échecs qu'il lui avait fait essuyer à lui et à ceux de sa puissante famille. Il commença par venir assiéger la ville de Jametz, avec une armée composée de deux mille hommes de troupes françaises et espagnoles ou italiennes et de sept compagnies de cavalerie albanaise. Le duc de Guise, le duc de Vaudemont et le prince de Parme, s'étaient empressés de lui fournir la plus grande partie de ces troupes.

Le duc de Bouillon avait fait en mourant un testament par lequel il laissait ses souverainetés à mademoiselle Charlotte de la Mark, sa sœur, à la charge qu'elle ne changerait ni n'innoverait rien en l'état desdites souverainetés, et qu'elle y maintiendrait la religion réformée telle qu'elle s'y trouvait établie. Elle ne pouvait non plus se marier sans l'avis et consentement du roi de Navarre, de monseigneur le prince de Condé et du duc de Montpensier, son oncle, sous peine de se voir déchue de ladite succession. La Noue était nommé par cet acte exécuteur testamentaire.

Mais La Noue était encore à Genève ; d'ailleurs, pour se tirer des mains des Espagnols qui l'avaient fait prisonnier dans les guerres de Flandre, il avait promis de ne porter les armes, ni contre le roi d'Espagne, ni contre le duc de Lorraine, qui lui avait servi de caution. Le roi de Navarre, avait alors bien d'autres occupations, ainsi que les autres princes sous la protection desquels le duc mourant avait cru devoir placer sa sœur; et le roi de France lui-même, par qui, en sa qualité de suzerain, le testament devait être confirmé, n'avait guère le temps de penser à une pareille affaire. La jeune héritière se trouvait donc à peu près sans appui, et l'on voit que le duc de Lorraine n'avait pas trop mal choisi son moment.

Mais Robert de Thin, commandant de Jametz, ne perdit pas courage. Il opposa aux assiégeants une défense aussi active qu'habile ; il fit plusieurs belles sorties et contraignit même les troupes du Lorrain à se retrancher dans les villages voisins, sans leur laisser la possibilité d'approcher assez pour pouvoir dresser une seule batterie contre la place.

Ces troupes s'en dédommagèrent en pillant et en incendiant toute la contrée à l'entour : elles poussèrent même leurs dévastations jusqu'aux portes de Sedan où se tenait la jeune princesse. Pourtant La Noue, après

avoir fait publier un écrit par lequel il s'efforçait de montrer que sans violer ses engagements, il pouvait prendre la défense d'une pupille confiée à sa loyauté, venait d'arriver dans cette dernière ville, bien décidé à repousser vivement cette injuste agression. Mais il n'avait pas assez de force pour accomplir ce dessein digne de lui, en mettant un terme à ces déprédations « si abominables, dit le document que je copie, qu'il n'en fut jamais faites de pareilles ; car, outre les feux, toutes sortes de paillardises, sodomies, forces et violences envers les personnes de tout sexe et de tout âge, furent commises par ces brigands et en particulier par les Italiens. » (DAVILA, t. II, p. 506. — *Mém. de la Ligue,* t. II.)

Le duc de Lorraine et ses alliés eurent la satisfaction de voir tout ce pays ruiné : il ne restait plus debout que les deux villes de Sedan et de Jametz ; mais cela ne faisait pas tout à fait leur affaire. Ils auraient bien mieux aimé se voir propriétaires de toutes ces terres, que les avoir ainsi dévastées. On entra donc en négociation ; les ducs de Lorraine, de Guise et de Vaudemont ne furent pas tout à fait d'accord sur les conditions du traité. Chacun de ces princes exigea la main de l'héritière pour l'un de ses fils, et il fallut qu'ils eussent recours au roi de France, leur commun suzerain, pour mettre d'accord ces rivaux qui demandaient une femme à coups de canon.

Henri envoya en effet le sieur de Rieux ; mais celui-ci ne put rien obtenir des concurrents qui continuèrent, au contraire, à piller et à brûler avec un redoublement de rage. Il se retourna alors du côté de Mademoiselle de Bouillon, et lui présentant une commission par laquelle Sa Majesté le nommait sous-lieutenant-général, il demanda qu'on lui remît les villes de Sedan et de Jametz, sans vouloir déclarer autre chose, sinon qu'après qu'on l'aurait reçu en cette qualité et qu'on lui aurait fait serment au nom du roi, il avait charge de donner ordre à tout.

Le conseil de la jeune duchesse répondit que personne autre que les ducs souverains de Bouillon n'avait droit de nommer un lieutenant-général dans les principautés qui leur appartenaient, et le sieur de Rieux, rebuté de l'un et de l'autre côté, fut obligé de laisser les choses dans l'état où elles étaient.

L'armée lorraine résolut alors de tenter un dernier effort contre Jametz ; elle réunit toutes ses forces, appela un grand nombre de recrues et parvint à rassembler quantité de pièces d'artillerie dont plusieurs portaient jusqu'à quarante-sept livres de balles. Ces pièces, dressées en batterie, tirèrent plus de douze cents coups contre les murailles, où elles ouvrirent une large brèche, puis tous s'avancèrent furieusement à l'assaut, mais ils furent vigoureusement reçus par les assiégés, et après un long combat, ils furent obligés de se retirer en désordre, laissant les fossés à demi comblés par les cadavres de leurs morts. Depuis cette inutile tentative, l'ennemi n'osa plus en hasarder d'autres ; le siège fut transformé en blocus et les braves qui s'étaient défendus avec tant de courage contre le fer et le feu eurent à lutter contre la famine.

Tandis que le siège traînait ainsi en longueur, le duc de Guise et les

autres chefs principaux de la Ligue étaient allés tenir à Nancy des conférences avec le duc de Lorraine. Dans cette assemblée, il fut décidé que Sa Majesté serait suppliée de se déclarer d'une manière tout à fait authentique en faveur de l'union ; — d'éloigner du ministère des conseils, des charges et des emplois, toutes les personnes suspectes dont la liste lui serait fournie par les confédérés ; — de faire publier en France le saint Concile de Trente ; — d'établir dans la capitale de chacune des provinces du royaume un tribunal de l'Inquisition chargé de veiller à la pureté de la foi ; — d'accorder à la Ligue certaines places fortes qu'on se réservait de déterminer, avec l'autorisation d'y bâtir des citadelles et d'y entretenir garnison aux dépens desdites villes et de leurs environs. — On devait en outre lever une armée pour fermer l'entrée du royaume aux étrangers qui pourraient être de nouveau tentés de venir au secours de leurs coreligionnaires ; — puis vendre sans délai les biens des hérétiques pour faire face à cette dépense. — Ensuite, tous ceux qui auraient été soupçonnés d'avoir autrefois embrassé l'hérésie, depuis l'an 1560, de quelque condition qu'ils fussent, seraient tenus de payer le tiers de la valeur de leurs biens. — Les catholiques qui auraient des parents protestants seraient obligés d'acheter leurs terres, seigneuries et tous autres immeubles sur le prix desquels il leur serait fait grâce d'un cinquième, sinon lesdits biens seraient vendus à d'autres pour leur prix intégral. — De l'argent provenant de ces ventes, on commencerait par acquitter les dettes contractées par lesdits chefs de la Ligue pour le bien et progrès de la sainte union. — Enfin, tout huguenot pris les armes à la main devait être traité sans quartier, s'il ne promettait de vivre à l'avenir en bon catholique, s'il ne payait d'abord le prix de tous ses biens et s'il ne consentait en outre à servir dans cette guerre pendant trois ans à ses propres et privés frais. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 269.)

Ces articles furent présentés au roi qui ne parut pas d'abord éloigné d'y souscrire, tant sa haine contre les huguenots était sincère. Il demanda seulement qu'on lui laissât quelque temps pour les examiner plus mûrement : puis il ne tarda pas à se voir sur les bras assez d'autres affaires pour avoir un motif tout naturel de se dispenser de songer à celle-ci. Le duc de Guise, de son côté, crut utile de ne pas le presser beaucoup de s'expliquer à ce sujet, son but principal étant d'ajouter encore à la haine et au mépris qu'on portait déjà à ce malheureux prince ; or, pour cela, il ne devait pas être fâché d'une occasion qui se présentait d'elle-même de laisser croire que Henri ne favorisait que les hérétiques. (De Thou, *ubi sup.*, p. 236. — Davila, t. II, p. 507.)

Henri, au reste, semblait lui-même s'appliquer de plus en plus à exciter ce mécontentement qui s'accommodait si bien avec les vues ambitieuses de son dangereux ennemi. Après la mort du duc de Joyeuse, il avait donné la charge d'amiral de France, dont ce seigneur était revêtu, au duc d'Épernon, qui était déjà colonel-général de l'infanterie de France. D'Épernon fut reçu en cette qualité en la cour du parlement, et par le premier président installé à la table de marbre. L'avocat Marion,

qui le présenta, fit son panégyrique en termes pompeux ; l'avocat-général d'Espesse répondit en faisant un pompeux éloge de Sa Majesté, et déclara que Henri III était un saint roi, qui méritait d'être canonisé aussi bien que saint Louis ; il loua aussi le nouvel amiral. « Par lui, dit-il, la France ne tardera pas à se voir aussi florissante qu'elle s'est vue mise en lopins par un autre amiral de funeste mémoire. » Malheureusement, le peuple n'était pas tout à fait de l'avis de Monsieur l'avocat-général. (Mézeray, t. III, p. 479 et suiv.)

Le favori reçut encore, dans le partage des dépouilles de son défunt rival, le gouvernement de Normandie, le plus considérable de tous ceux du royaume et que le duc de Guise sollicitait lui-même en faveur d'un de ses proches. Tant de faveurs accumulées sur la tête d'un homme qui n'était déjà que trop détesté, portèrent le mécontentement jusqu'aux dernières limites de l'insolence ; une foule de libelles, dans lesquels la calomnie se mêlait à la vérité, furent publiés et contre le monarque et contre son favori.

Vers ce temps-là, on apprit à la cour la mort de Henri de Bourbon, prince de Condé, arrivée à Saint-Jean-d'Angely, le cinquième jour de mars. Le jeudi d'auparavant, il s'était senti, après son souper, attaqué de douleurs très-aiguës, que ses médecins prirent pour une colique, et deux jours après, ce prince, à peine âgé de trente-cinq ans, expirait au milieu d'horribles souffrances, qu'il supporta avec une fermeté et une tranquillité d'âme admirables. L'ouverture qui fut faite de son corps ne laissa aucun doute que le poison avait passé par là. On trouva la peau livide et plombée, les entrailles corrodées par une humeur âcre et noirâtre, et le foie ainsi que les poumons gâtés, tous signes, dirent les docteurs du temps, de la présence d'un poison très-violent et très-corrosif. Un écrivain de cette époque a voulu prétendre que cette mort pouvait bien être la suite d'un épanchement causé par une ancienne blessure dont le prince souffrait depuis la bataille de Coutras, mais personne n'a jamais voulu admettre cette cause naturelle et le public fut et est encore de l'avis des docteurs. (De Thou, *ubi sup.*)

On arrêta un des officiers de sa maison, nommé Ancelin Brillaud, qui avait été autrefois avocat au parlement de Bordeaux, et Madame Charlotte de la Trémouille, épouse du prince défunt, fut gravement compromise dans les aveux qu'on obtint de cet homme, au moyen de la torture. « Cette princesse, dit-il, se trouvant enceinte du fait d'un de ses pages, sans que son mari pût même avoir fourni l'occasion de prétendre qu'il avait contribué à cette grossesse, elle craignit la colère d'un époux outragé, et elle engagea son jeune complice à la mettre en sûreté par un crime. » Le page se sauva tout de suite sur un cheval que Brillaud lui tenait tout prêt, et lui ne fut exécuté qu'en effigie, mais Brillaud fut condamné à être tiré à quatre chevaux sur la place du Marché. (*Journal de Henri III*, mars 1588.)

Sur sa déposition, la princesse fut mise en prison ; le roi de Navarre nomma des juges pour lui faire un procès ; mais attendu son état de gros-

sesse d'abord, et ensuite parce que la cour des pairs évoqua la cause, elle en fut quitte pour être gardée en prison pendant six ans, après quoi son innocence fut proclamée par arrêt du roi. Il est vrai que le ciel avait pris soin de la justifier depuis longtemps, car au moment où elle accouchait d'un prince, le tonnerre se fit entendre et les éclairs brillèrent dans un ciel sans nuage, ce qui a toujours été regardé comme un bon signe.

La nouvelle de la mort du prince répandit la joie dans Paris : le peuple, qui était alors occupé à gagner un jubilé récemment accordé par le pape, la regarda comme une faveur du ciel, et comme une grande grâce que Dieu voulait bien octroyer aux prières de ses fidèles. Les gens qui pensaient plus sagement, même ceux qui étaient les ennemis de l'illustre défunt, ne purent s'empêcher de regretter la fin prématurée d'un homme dont les talents et le courage pouvaient par la suite être d'une grande utilité à son pays. On dit que le duc de Guise lui-même répandit quelques larmes : quant au roi, il serait difficile de savoir quelle impression cet événement fit sur son esprit. Partagé entre l'inquiétude que lui causaient les troubles de la capitale et le soin de contenter ses favoris, il avait à peine assez de temps pour penser à ses plaisirs ordinaires. Pourtant, quand le cardinal de Bourbon voulut lui persuader que cette mort subite était l'effet de l'excommunication : « Possible que cela n'y ait pas nui, répondit-il, mais autre chose y a bien aidé. » (De Thou, *ubi sup.* — Mézeray, t. III, p. 488.)

Cependant, la Ligue devenait chaque jour plus impatiente et plus menaçante. Le duc de Guise, avant de se rendre aux vœux des Parisiens qui continuaient de le presser sans relâche de venir se mettre à leur tête, voulut d'abord connaître aussi exactement que possible la force et les ressources qu'il pouvait définitivement trouver dans la capitale. On sait que les Ligueurs avaient enrégimenté dans chaque quartier un grand nombre de gens tout prêts à prendre les armes au premier signal qui leur en serait donné. Le duc, au lieu de cette organisation en seize quartiers, exigea qu'on n'en fît que cinq, pour ne pas avoir un aussi grand nombre de chefs à admettre dans ses conseils. Ensuite, comme il ne se fiait pas trop à l'habileté de ceux qui étaient à la tête des compagnies de la ville, il leur adjoignit un certain nombre d'officiers expérimentés et sur lesquels il pouvait compter. Outre cela, il fit approcher de Paris cinq cents chevaux, sous la conduite du duc d'Aumale. (De Thou, *ubi sup.*)

Jean Le Clerc et La Chapelle Marteau, dont toutes ces précautions fatiguaient l'impatience, dressèrent en ce temps-là une nouvelle entreprise contre la personne du roi et contre celle du duc d'Épernon. Ils résolurent de les surprendre tous les deux, le jour du mardi gras, lorsqu'ils iraient en masque par la ville. Le roi fut comme d'habitude informé de ce complot par l'espion Poulain, et il se contenta de ne pas sortir ce jour-là, sans oser chercher à punir les coupables. Aussi devinrent-ils bientôt si hardis qu'ils formèrent le projet d'aller attaquer Sa Majesté, dans le Louvre même, de faire main-basse sur ses gardes, de se saisir de sa per-

sonne et d'égorger le duc d'Épernon, ainsi que tous ceux qui leur étaient suspects. Henri III, connut également ce plan par son espion ordinaire, et pour le déjouer, il fit entrer au Louvre, en plein jour, un grand nombre de cuirasses et d'armes, ce qui intimida fort les Ligueurs. Ils virent par là que l'entreprise était découverte; mais Villequier et la reine-mère arrangèrent encore les choses de manière à leur procurer l'impunité, quoique rien n'eût été plus facile que de se rendre maître des chefs de la conspiration, pendant qu'ils tenaient un conciliabule au logis de La Chapelle Marteau. « Il faut, disait Catherine, s'être d'abord bien assuré qu'on a la tête exactement couverte, avant d'aller attaquer un nid de guêpes. »

Le duc de Guise venait alors d'arriver à Gonesse, mais ayant appris ce qui se passait à Paris, et que le roi faisait venir de Lagny-sur-Marne quatre mille Suisses, il n'osa pas cette fois pousser plus loin. Il fit dire aux Ligueurs qu'ils ne perdissent pas courage, qu'ils le reverraient au premier jour et en temps opportun, et il rebroussa vers Soissons, afin de s'y aboucher avec le cardinal de Bourbon, dont il avait fait, comme on l'a vu, le plastron de la Ligue, et qui, suivant l'expression d'un historien contemporain, « n'était qu'un vieil arbre sans fruit, un chêne creux, aussi sec en sa racine que blanc par la tête, propre seulement à servir d'échalas au lierre de la Ligue et aux espérances de Monsieur de Guise, lequel cherche à gravir à la royauté sous son appui. » (Matthieu, *Hist. des dern. troubl.*, liv. 3, fol. 93, verso.)

Henri fit courir après le duc le sieur Pomponne de Bellièvre; mais ce fut pour le supplier en des termes indignes de la Majesté du trône de ne pas entrer dans Paris. Alors, Guise, tout étonné d'une pareille démarche à laquelle il ne s'attendait guère, reprit bientôt son audace accoutumée. « Je tiens plus, dit-il, à l'honneur et à la réputation qu'à la vie, et je serais déshonoré si je pouvais souffrir que des sujets fidèles et de bons catholiques qui pensent comme moi, sans en être pour cela moins dévoués à Sa Majesté, fussent exposés à une indigne persécution. Que le roi veuille bien me donner l'assurance qu'ils ne seront pas plus longtemps inquiétés et une fois que ma conscience sera tranquille de ce côté-là, Sa Majesté me trouvera toujours disposé à lui donner toutes les preuves d'obéissance et de soumission qu'elle peut désirer de moi. Mais si les gens qui favorisent sous main les huguenots continuent à molester comme ils le font ceux qui ne demandent qu'à rester fidèles à la vraie foi, je saurai prendre mon parti comme homme de cœur, et ferai ce que mon zèle pour la religion et pour l'État m'oblige de faire. » (De Thou, *ubi sup.*)

Bellièvre revint rendre compte au roi de sa démarche, et le roi lui ordonna d'écrire immédiatement au duc de Guise la défense formelle de venir à la cour, sous peine d'encourir l'indignation de Sa Majesté; mais comme on ne put trouver vingt-cinq écus dans les coffres de l'épargne pour faire porter la missive par un courrier exprès, elle fut mise tout simplement à la poste, d'où il arriva que le duc put prétendre, comme il le fit en effet, qu'il ne l'avait pas reçue. (Mézeray, t. III, p. 492.)

De son côté, la duchesse de Montpensier, sa sœur, ne cessait d'être aux oreilles de la reine-mère pour l'engager à permettre que son frère revînt à la cour, « afin, disait-elle, qu'il pût se justifier des imputations calomnieuses qu'on s'efforçait d'entasser contre lui. » Et tout en parlant ainsi, elle formait avec les Ligueurs un nouveau complot contre Sa Majesté. Des gens armés, apostés un peu en avant de la porte Saint-Antoine, devaient s'emparer du carrosse royal, un jour que Henri devait revenir de Vincennes, et le faire rebrousser vers Soissons, en toute diligence, par le moyen de relais qu'on tenait tout prêts sur toute la route. On ferait ensuite courir le bruit que c'étaient les huguenots qui emmenaient Sa Majesté. Cela fournirait naturellement un prétexte pour déchaîner contre eux la populace et pour faire massacrer en même temps tous ceux qui, sous le nom odieux de politiques, étaient déjà désignés à la haine et aux poignards du parti. Poulain courut à Vincennes, apprendre au roi les détails de cette nouvelle machination, et Sa Majesté envoya chercher à Paris plusieurs compagnies de cavalerie, par lesquelles elle se fit accompagner jusqu'au Louvre.

On ne savait, dans les conciliabules de la Ligue, qui devait être soupçonné de révéler ainsi tous les projets à mesure qu'on les formait, car Poulain passait pour le plus chaud et le plus dévoué de tous les Ligueurs; aussi, la consternation était grande, et l'on ne doutait pas que le roi, si bien mis au fait de tout ce qui se tramait contre lui, n'eût déjà des mesures toutes prises pour châtier sévèrement ses ennemis. On dépêcha donc au duc de Guise, pour le prier de ne pas tarder plus longtemps à venir se mettre à la tête de la sainte Union Parisienne, s'il ne voulait voir bientôt la bonne cause abandonnée par un grand nombre de gens déjà disposés à se remettre à la merci du roi, et à acheter sa clémence, en vendant peut-être jusqu'au nom de ceux qui avaient pris part à la conspiration. Guise répondit par une lettre de sa main dans laquelle il leur disait « de s'accroître en plus grand nombre d'hommes qu'ils pourraient, et du surplus qu'ils le laissassent faire; qu'il n'attendait que la commodité pour paraître, et qu'il ne la laisserait pas passer quand elle se présenterait. » A quoi ils répliquèrent « que leurs gens étaient prêts, forts et en bon nombre; qu'il ne leur manquait que sa présence. » Et en effet, assemblée fut faite entre eux secrètement; et là, sur une carte de gros papier, où était peinte la ville de Paris avec ses faubourgs, on distribua à chacun son poste, puis l'on donna à chaque chef de quartier un mémoire de ce qu'il avait à faire quand le moment serait venu. Dans le compte qu'ils établirent de leurs forces, ils trouvèrent qu'ils pouvaient compter sur trente mille hommes bien décidés et préparés à tout d'avance. (*Journal de Poulain.*)

Henri connut encore toutes ces circonstances; mais Villequier et la reine-mère persistèrent à lui représenter qu'il n'avait rien à craindre, et que Guise lui-même, qu'on lui faisait si noir, prendrait le premier son parti, pourvu qu'il voulût, comme c'était son intention, faire plus vigoureusement que jamais la guerre aux protestants. Si bien que ce malheu-

reux prince, ainsi abusé jusqu'à la fin, ne put jamais se persuader que le duc aurait la hardiesse de se rendre à Paris, que quand il l'y vit arrivé. (De Thou, *ubi sup.*)

Guise, en effet, fit brusquement son entrée dans la capitale, le lundi, neuvième jour de mai; on avait fait courir le bruit que les cinq mille Suisses qui se tenaient campés à Saint-Denis avaient reçu l'ordre de le tuer s'il tentait de passer parmi eux; mais Monsieur de Guise, lui huitième de sa bande, étant parti de Soissons sur les onze heures de nuit, n'en passa pas moins en plein jour à travers lesdits Suisses, et vint entrer par la porte Saint-Martin, environ vers l'heure de midi, le visage caché de son manteau, jusqu'à ce qu'il abordât dans la rue Saint-Denis. Là, un gentilhomme de sa troupe vint lui lever comme par jeu le chapeau de dessus la tête et lui découvrit la figure, disant : « Il est temps de se faire connaître. » Plusieurs l'ayant, en effet, reconnu, le bruit de son arrivée se répandit incontinent par toute la ville, à la grande joie de tous les Ligueurs. Il alla directement descendre aux Filles Repenties, où logeait alors la reine-mère, laquelle, appelée par sa naine qui d'aventure regardait alors par la fenêtre, ne la voulut croire, disant qu'il fallait donner le fouet à cette petite folle qui mentait, mais quand elle eut connu que la naine avait dit vrai, elle parut d'abord surprise de cette arrivée si imprévue, et après un entretien assez court pendant lequel Davila, frère de l'historien, était allé de sa part prévenir le roi de ce qui se passait, elle conduisit elle-même le duc au Louvre. La reine était portée en chaise et le duc marchait à pied ; le peuple accourait de tout côté pour le voir passer, et c'était à qui toucherait son habit, comme s'il eût été un saint dont la présence allait combler de biens la capitale. Lui s'avançait gravement et modestement au milieu de cette foule idolâtre, affectant de ne faire aucune attention aux marques de vénération qu'elle lui prodiguait. Les dames elles-mêmes répandaient des fleurs sur son passage, comme pour la procession de la fête de Dieu. « Il y eut entre autres une damoiselle, laquelle étant montée sur une boutique, et son masque abaissé lui cria tout haut ces propres mots : « Bon prince, puisque te voilà ici, nous sommes tous sauvés ! » (Matthieu, *Règne de Henri III*, liv. 8, p. 545 et suiv. — Manusc. du fonds Dupuy, vol. 47.)

En entrant dans le Louvre, il salua d'un air riant la garde qu'on avait renforcée, mais l'air sombre avec lequel ses politesses furent reçues commença d'abord à le faire pâlir. Son trouble augmenta encore lorsqu'il vit les Suisses en armes sur l'escalier, les archers de la garde rangés en haie dans la salle et les quarante-cinq gentilshommes du roi réunis dans l'antichambre. Henri, en effet, depuis que sa mère l'avait fait avertir, avait tenu conseil sur ce qu'il y avait à faire contre un ennemi aussi audacieux. Le Corse Ornano, qui était très-attaché à Sa Majesté, avait été d'avis de poignarder le duc dans le cabinet même, au moment où il entrerait, et l'abbé d'Elbenne avait fortement appuyé cet avis. « On lit dans l'Écriture, ajouta ce prêtre : Je frapperai le berger et le troupeau sera dispersé. » Là-dessus, le roi avait fait demander à ses quarante-cinq s'ils

feraient ce qu'il leur commanderait. — « Oui, et quoi que ce soit, » répondirent-ils.

Mais Villequier, Bellièvre et le chancelier furent d'une opinion différente, parce que, disaient-ils, une pareille action, odieuse en elle-même, ne pouvait manquer de soulever le peuple et de le porter à de terribles représailles. On prétend que quelques amis, que le duc de Guise avait jusque dans le conseil, trouvèrent le moyen de le faire prévenir au moment où il entrait dans l'appartement royal; mais il s'était déjà trop avancé pour pouvoir désormais reculer. (Davila, t. II, p. 221 et suiv.)

Quand il parut en présence du monarque : « Ne vous avais-je pas fait défendre de venir à Paris ? » s'écria celui-ci d'un air menaçant. Le duc commença par demander pardon à Sa Majesté de ce qu'il n'avait pas attendu ses ordres pour accourir, afin de réfuter en personne et vis-à-vis ses accusateurs les infâmes calomnies dont on s'était plu à le noircir. Il avait cru tout simplement devoir venir soumettre toute sa conduite au jugement de son roi et des seigneurs catholiques du royaume, en suppliant seulement qu'on voulût bien l'examiner sans prévention. (De Thou, *ubi sup.*)

Henri fit un effort pour dissimuler son mécontentement et sa frayeur, car toujours indécis, il n'avait point encore eu le courage de s'arrêter à un parti déterminé : « Noble cousin, dit-il, après qu'il eut repris quelque assurance, si vous tenez à dissiper tous les soupçons qui s'élèvent contre vous, faites que vos actions répondent à vos discours ! »

Le duc, qui avait observé attentivement l'altération du visage de Sa Majesté et les divers changements de sa physionomie, jugea en homme habile que Henri était encore indécis sur le parti qu'il voulait prendre, et ne voulant pas lui laisser le temps de se fixer à une détermination qui pouvait lui être fatale, il prit promptement congé. Il se rendit en toute hâte à son hôtel situé rue Saint-Antoine, toujours accompagné de la même affluence de peuple; mais aucun des courtisans ne le suivit. (Davila, t. II, p. 323 et suiv.)

Aussitôt qu'il fut parti, le roi fit appeler Poulain en particulier. « Quel effet, lui demanda-t-il, a produit parmi les Ligueurs la nouvelle de l'arrivée de Monsieur de Guise ? — Sire, répondit l'espion, ils étaient hier bien déconfits; mais les voilà qui ont repris courage, et il n'y a rien maintenant qu'ils ne se croyent en état d'entreprendre avec un pareil chef. — Pourtant, reprit le roi, cet homme se vante de détruire par sa présence tous les rapports que tu m'as faits contre lui. — Faites-le arrêter, répliqua Poulain, envoyez chercher ceux que je vais vous nommer, et si je ne parviens pas à vous convaincre de la vérité de tout ce que j'ai avancé, je m'abandonne à votre justice la plus sévère. » Le roi recula comme d'habitude devant ce parti extrême : il espéra qu'il lui serait plus facile d'arrêter le mal qu'il craignait en dissimulant et en prenant des mesures détournées. (*Journal de Poulain.*)

Guise et la Ligue ne lui laissèrent pas même le temps d'éprouver ces

moyens, beaucoup trop insuffisants du reste dans la situation présente. On apprit bientôt que les Ligueurs se disposaient à attaquer les premiers, et il fallut bien se mettre en état de repousser la force par la force. Guise n'était entré dans Paris qu'avec sept cavaliers et maintenant il avait, lui aussi, une cour composée de plus de quatre cents, tant gentilshommes que capitaines. Les Seize, tous les commandants de la garde bourgeoise, accouraient prendre ses ordres. Il régularisa la distribution des postes de chacun, il fit fournir des armes à ceux qui n'en avaient point encore, et il ordonna que tous se tinssent prêts à se rendre au premier signal sur le lieu qui leur était indiqué. (De Thou, *ubi sup.* — Davila, *ubi sup.*)

Le roi crut encore pouvoir empêcher la collision qui se préparait aussi ouvertement, en faisant de son côté un déploiement de forces extraordinaire; il appela des troupes à Paris, et en attendant qu'elles fussent arrivées, il convoqua quelques-uns des premiers magistrats de la ville dont l'attachement lui était connu, et qu'il avait faits capitaines de la bourgeoisie. Il leur ordonna de faire bonne garde cette nuit-là. Il enjoignit ensuite au prévôt des marchands et aux échevins de faire une perquisition exacte dans toutes les maisons, et de chasser de la ville, sans distinction, tous les étrangers qu'ils rencontreraient et qui ne pourraient donner de bonnes raisons de leur séjour à Paris, car il avait appris qu'un grand nombre de partisans du duc accouraient de toutes parts; mais cette mesure resta sans effet: les bourgeois s'empressèrent de fournir à ceux qu'elle aurait dû frapper tous les moyens possibles de l'éluder. (De Thou, *ubi sup.* — Davila, *ubi sup.*)

Le lendemain, onzième jour de mai, Sa Majesté fut avertie qu'elle ne devait pas trop compter sur la garde bourgeoise. Elle jugea que puisqu'elle ne pouvait s'en servir utilement, il fallait au moins trouver un moyen de la réduire à l'inaction; en conséquence, elle donna l'ordre de rassembler les compagnies les mieux armées dans le cimetière des Saints-Innocents, pour s'y tenir sous les armes et concourir au maintien de la tranquillité publique, suivant les ordres qui leur seraient apportés. Le président Augustin de Thou fut mis à la tête de cette troupe, quoique depuis deux ans il se fût fait exempter de tous guets et rondes à cause de son vieil âge et caducité. Il lui fut enjoint de ne laisser sortir personne de ce poste et de ne pas le quitter lui-même sans un ordre spécial de la cour, et en effet, il y resta jusqu'à deux heures après minuit. (De Thou, *ubi sup.* — Manuscr. du fonds Dupuy.)

Mais les Ligueurs trouvèrent moyen de gagner à eux, quatre de ces compagnies, en leur faisant entendre qu'on ne les séquestrait ainsi que pour les empêcher de s'opposer au carnage qu'on allait faire de tous les bons catholiques, leurs frères et leurs concitoyens. Ils appuyaient cette assertion par l'exhibition d'une liste contenant les noms de cent vingt personnes qui devaient être immolées les premières. Le nom du duc de Guise figurait en tête de cette liste; puis ceux du président de Neuilly, du président Lemaistre, des Seize, de tous les curés, prédicateurs et

échevins de Paris, et enfin de toutes les personnes les plus chères au peuple. (Davila, *ubi sup.*, p. 330.)

Les quatre compagnies qui se laissèrent gagner par ces insinuations sortirent du cimetière, malgré tout ce que put leur dire le chef qu'on leur avait donné. Deux allèrent se poster dans la rue Saint-Honoré, et les deux autres se tinrent dans la rue du Fouarre. (De Thou, *ubi sup.*)

Le comte d'O arriva dès le grand matin de la journée du 12, et, surpris de ce changement dans les dispositions qui avaient été ordonnées, il demanda aigrement et d'un ton fier pourquoi ces gens avaient quitté leur poste. « C'est, lui fut-il aussitôt répondu, pour ne pas abandonner nos femmes, nos enfants et nos maisons, à l'étranger que vous avez appelé pour mettre la ville à feu et à sang. »

D'O passa outre sans répliquer, et trouvant les autres compagnies dans le cimetière, il leur donna de grandes louanges sur leur fidélité; puis il dit tout bas au président de Thou : « Tâchez de les retenir là encore quelque temps, dans un moment, il va nous arriver des forces qui nous mettront en état de faire respecter l'autorité du roi, et de mettre les gens de bien à couvert des factieux. » Il alla de là ouvrir la porte Saint-Honoré aux régiments des gardes et aux Suisses, que le roi avait mandés.

Ces troupes marchèrent d'abord en silence jusqu'au cimetière des Saints-Innocents, où s'étant jointes aux bourgeois restés fidèles, elles se partagèrent en différents corps qui s'avancèrent tambour battant vers les postes qui leur étaient assignés. On prétend que quelques soldats criaient pendant cette marche : « Bons Parisiens, mettez des draps blancs dans vos lits, nous coucherons ce soir avec vos femmes. » (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 319.)

De son côté, Crucé, le Ligueur, ayant, dès les quatre heures du matin, reçu l'avis de ce qui se passait, fit sortir de sa boutique d'orfèvre trois ouvriers sans manteau, lesquels allèrent par tout le quartier de l'Université, criant : « Alarme ! alarme ! Voici Châtillon qui arrive avec ses huguenots, et qui est déjà dans le faubourg Saint-Germain. Aux armes ! » (Cayet, *Chron. niver.*, 1588.)

Cependant, le maréchal de Biron, à la tête de trois compagnies de Suisses, s'était emparé du Marché-Neuf; de là, il envoya un fort détachement occuper le Petit-Pont. Une compagnie de gardes françaises se posta au pont Saint-Michel. Une autre alla garder le petit Châtelet. Un régiment tout entier se dirigea vers la place Maubert, mais il en trouva les approches défendues par une troupe nombreuse de séditieux; il se disposait à les charger, quand un ordre de la cour vint prescrire de ne pas tirer. Le brave Crillon, qui était à la tête de ce régiment, commanda donc de s'arrêter; « mais, dit-il hautement et avec dépit, ceux qui m'ont envoyé un pareil ordre ne peuvent être que des traîtres au roi et à l'État. » (De Thou, *ubi sup.*)

En effet, si l'on était décidé à dominer Paris par la force, c'était une

grande faute qu'on commettait en cette occasion. La place Maubert était précisément l'un des postes dont il importait le plus de se rendre maître, puisqu'elle était le centre d'un des quartiers les plus turbulents de Paris. En la laissant au pouvoir de l'insurrection, on donnait aux insurgés une espèce de quartier-général, où il leur était facile de se fortifier, et d'où ils pouvaient aisément se répandre sur tous les autres points de la ville. De plus, c'était par un fatal exemple encourager à la résistance les bourgeois déjà fort mal disposés des autres quartiers.

D'O, à la tête de quatre autres compagnies Suisses et de deux compagnies de gardes françaises, occupait pendant ce temps-là la place de Grève et l'hôtel de ville; les compagnies bourgeoises et le reste des troupes demeurèrent au cimetière des Saints-Innocents. Mais au tort de n'avoir pas forcé la place Maubert, on avait ajouté celui non moins grave de laisser libre la rue Saint-Antoine où était l'hôtel de Guise, d'où la direction était donnée à tous les mouvements de la Ligue. (Davila, *ibid.,* p. 331.)

Le jour s'était levé; les habitants consternés n'osaient pas ouvrir leurs boutiques. Villequier, gouverneur de Paris, afin de rendre, disait-il, la confiance à tout ce pauvre peuple, demanda au roi de lui permettre de parcourir les rues à cheval pour engager ces bons Parisiens à reprendre leurs occupations ordinaires et pour empêcher les troupes de commettre aucune violence. La reine-mère appuya cette mesure, et Villequier courut bien vite défendre aux soldats de sortir des postes où ils étaient placés et de faire le moindre mouvement avant d'avoir reçu de nouveaux ordres. (De Thou, *ubi sup.*)

Alors, quand le peuple vit que tous ces hommes armés restaient là immobiles sans oser rien entreprendre, il se montra, en effet, tout aussi rassuré que pouvait le désirer Villequier. L'esprit de résistance, qui avait déjà si bien réussi sur la place Maubert, se répandit incontinent par toute la ville; le tocsin sonna dans toutes les églises, les chaînes furent tendues, les avenues des places se trouvèrent fermées par des barricades, chacun s'empressa de faire des provisions de pavés pour s'en servir au besoin à écraser les troupes du roi, en les faisant pleuvoir de toutes les fenêtres; et ces préparatifs menaçants se firent sans être troublés le moindrement par les soldats qui avaient l'ordre de laisser faire. Les marchands de la rue Saint-Denis, au nombre de soixante ou quatre-vingts, s'allèrent confesser et communier; et tout aussitôt après, s'étant armés de cuirasses et autres armes offensives et défensives, ils appelèrent à eux la populace du quartier et se mirent à dresser leurs barricades à l'entrée et à l'issue de chaque rue. (Man. du fonds Dupuy, cité *supra.*)

On poussa successivement ces barricades de tous les côtés jusqu'auprès des postes occupés par la troupe. Les commandants, se voyant resserrés de plus en plus, envoyaient à chaque instant informer Sa Majesté de ce qui se passait et lui demander s'il n'était pas temps enfin de repousser cette multitude toujours croissante de séditieux auxquels on n'aurait plus bientôt la possibilité de résister; et la reine-mère continuait à

faire répondre que les troupes du roi devaient bien se garder surtout de sortir de la défensive.

Elle se décida à la fin à aller du Louvre à l'hôtel de Guise pour obtenir du duc qu'il consentît à s'éloigner de Paris; mais cette démarche fut sans effet et non sans quelques dangers pour elle, car à peine pouvait-elle passer par les rues « si dru semées et retranchées de barricades, » tellement que ceux qui les gardaient ne voulurent jamais faire plus grande ouverture que pour passer sa chaise. Elle commença par promettre au duc qu'il ne serait fait aucun mal ni à ses gens, ni aux bourgeois qui auraient embrassé son parti. Le duc avait d'abord paru assez disposé à accepter ces propositions, car il ne pouvait croire que la quantité de troupes qu'on avait fait venir si inopinément n'eût pas bientôt raison de cette populace ameutée; mais quand il apprit, par les nouvelles qui lui arrivaient à chaque instant, que ces troupes étaient paralysées par les ordres de la cour elle-même, il reprit courage. Il se plaignit amèrement de l'affront que le roi lui faisait, il demanda qu'on lui en fît une réparation éclatante, et il ne chercha qu'à gagner du temps, résolu de se régler sur l'événement. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 519.)

Vers l'après-dîner, les rebelles, qui avaient la tête de plus en plus échauffée par tout le vin qu'ils avaient bu, car il faisait, ce jour-là, une chaleur altérante, se décidèrent à commencer l'attaque. En ce même moment, Madame de Montpensier, pour ajouter encore à l'effervescence populaire, fit répandre le bruit que le roi avait le projet, après s'être rendu maître de Paris, de faire pendre tous les bons catholiques qui s'opposaient aux desseins pernicieux des politiques; qu'à cet effet, il avait déjà fait préparer un grand nombre de poteaux, et qu'on avait fait venir, pour cette exécution, un grand nombre de bourreaux de tous les côtés. Ces bourreaux, disait-on, avaient été cachés dans les caves de l'hôtel de ville.

Cette calomnie, toute grossière et ridicule qu'elle était, eut un effet prodigieux: on n'entendait plus partout que des cris de haine et de vengeance.

Les troupes du roi s'étaient tellement laissé resserrer par les barricadeurs, qu'il ne leur était plus possible d'en sortir, s'ils n'entraient dans la terre comme les souris, ou dans l'eau comme les grenouilles, ou s'ils ne volaient dans l'air comme les oiseaux. Déjà, le peuple avait forcé le poste du cimetière des Saints-Innocents et massacré ou désarmé les Suisses qui s'y trouvaient. La garde bourgeoise, qui était avec eux, n'avait opposé aucune résistance. Le roi, éperdu en apprenant cette nouvelle, chargea les maréchaux de Biron et d'Aumont d'aller parler au peuple et de tâcher de l'apaiser en lui promettant toutes les sûretés qu'il demanderait et en lui faisant toutes les concessions possibles; mais les deux maréchaux furent reçus à coups d'arquebuses et de pierres; Biron put cependant arriver jusqu'auprès de Monsieur de Guise. (Man. cité *sup.* — DAVILA, 555.)

Celui-ci, qui s'était tenu jusque-là renfermé dans son hôtel avec quelques amis, venait d'en sortir en habit de campagne, n'ayant d'autre arme

que son épée, et se promenait bravement par les rues barricadées, en compagnie de Monseigneur l'archevêque de Lyon. On le voyait donner ses ordres fort tranquillement aux exprès que les factieux lui dépêchaient de tous les différents points de la ville pour l'informer de ce qui s'y passait.

Quand Biron l'accosta : « Qu'est-ce que cela, Monsieur? lui dit-il. — Vous le voyez, mon père, répondit le duc, ce n'est pas moi qui ai provoqué ce tumulte. C'est le bon conseil que ce coquin d'O a donné au roi; je voudrais bien savoir s'il aurait maintenant la hardiesse de venir ici pour m'assaillir. Vous savez bien, mon père, qu'il a dit que je ne m'accompagne que de crocheteurs, mais qu'il se tienne assuré que si je le tiens une bonne fois, je le ferai fouetter par ces crocheteurs-là, depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la porte Saint-Jacques. » Pourtant, Biron lui ayant fait connaître la mission dont le roi l'avait chargé, Monsieur de Guise consentit à aller dégager les Suisses qui étaient bloqués sur la place de Grève (Man. cité *sup.*)

Il se rendit à l'hôtel de ville, traversant les flots du populaire que sa présence tenait en respect, et là, s'étant plaint avec beaucoup de modération de tous les outrages dont on l'avait, disait-il, abreuvé, il offrit aux soldats, en ce moment fort embarrassés, de faciliter leur retraite. Cette proposition fut acceptée avec empressement. Les troupes posèrent donc les armes, leur commandant marcha en avant et la canne à la main, comme un bon bourgeois ; et Guise, comme un triomphateur menant ses prisonniers à sa suite, les conduisit jusqu'aux portes du Louvre, où il les laissa en sûreté. Il avait habilement calculé que cet acte de générosité apparente augmenterait son crédit parmi le peuple qui prenait un plaisir sensible à voir un pareil triomphe, et donnerait une grande idée de sa personne et de sa puissance aux troupes du roi, qui lui avaient l'obligation d'échapper à cette populace irritée.

Les choses ne se passèrent pas aussi pacifiquement au Marché Neuf ; personne ne se trouva là, pour protéger les troupes qui s'étaient laissées cerner pour obéir aux ordres de la Cour. Guise avait bien envoyé dire de leur permettre de se retirer librement, mais sa présence ne retenait pas la foule excitée. Les Suisses furent vigoureusement chargés dans leur retraite. Ces malheureux soldats, accablés par les pavés qui pleuvaient sur eux de toutes les fenêtres, se mettaient à genoux dans la rue, et tirant leurs chapelets, pour montrer qu'ils étaient bons catholiques, ils criaient d'une voix lamentable : « Miséricorde ! bonne France ! Vive Guise ! » Il y en eut une soixantaine de tués à coups de pierres et d'arquebuses, et un notaire, nommé Cotteriau, qui voulut s'interposer pour arrêter ce massacre, reçut lui-même dans la jambe un coup de mousquet dont il mourut huit jours après. Quelques-uns pourtant, qui avaient pu quitter leurs armes, furent sauvés dans les boucheries, où ils ne furent pas trop à plaindre, « ayant trouvé là de bonnes tripes dont ils firent un plantureux déjeûner, après s'être fait dire la messe sur le lieu même par leur chapelain. » (Man. cité *sup.*)

Le soir, la bourgeoisie, maîtresse de tous les postes, établit partout des corps de gardes, jusque, pour ainsi dire, aux portes du Louvre. Le prévôt des marchands, ayant voulu donner l'ordre au nom du roi, comme c'était l'usage, les mutins refusèrent de le prendre de lui, et allèrent le demander au duc de Guise. Personne, au reste, ne dormit de toute cette nuit, qui se passa dans l'attente des événements que le jour suivant allait enfanter. Les chefs et les gentilshommes qui avaient embrassé le parti du duc parcouraient les corps de garde et s'en allaient de maison en maison, exhortant le peuple à rendre grâce à Dieu, qui venait, disaient-ils, de délivrer la France du plus grand danger qu'elle eût jamais couru. (De Thou, *ubi sup.*)

Tout avait donc réussi au gré des projets ambitieux du duc de Guise. Il ne s'agissait plus que de disposer les puissances étrangères à accepter comme un fait accompli la révolution qui venait de se faire dans la capitale. Le comte de Stafford représentait alors l'Angleterre en qualité d'ambassadeur de la reine Élisabeth. Le duc résolut de commencer par le gagner à son parti. Il lui députa le comte de Brissac, pour lui offrir de sa part une garde pour son hôtel, en lui faisant représenter que les circonstances n'étaient pas sans danger pour lui, attendu la haine que les catholiques français portaient à sa souveraine. « J'accepterais, répondit l'ambassadeur, si je n'étais en France que comme un simple particulier: mais en ma qualité de ministre d'une grande reine alliée de Sa Majesté très-chrétienne, je n'ai pas à implorer d'autre protection que celle du droit des gens, et la reine, ma maîtresse, saura bien la faire respecter. » Brissac voulut insister en représentant que, dans un moment pareil, le peuple était capable de tout oser. « Faites du moins, dit-il, fermer vos portes et permettez-moi d'y mettre quelques gardes. — Je ne dois être gardé, répliqua l'ambassadeur, s'il est absolument nécessaire que je le sois, que par les gens du roi, votre maître, car c'est auprès de lui, et non auprès du duc, que j'ai l'honneur d'être envoyé. » Il fallut se contenter de cette fière réponse, et Guise se vit par là trompé dans l'espoir qu'il avait conçu de mettre peut-être la reine d'Angleterre dans ses intérêts, en rendant service à son ministre. Il n'en ordonna pas moins que tous les ambassadeurs étrangers qui se trouvaient dans la ville fussent scrupuleusement respectés et il recommanda lui-même aux chefs de la bourgeoisie de veiller à l'exécution de cet ordre.

A l'entrée de la nuit, l'insurrection était complètement maîtresse de la capitale entière et le roi était littéralement assiégé dans son palais du Louvre. Les bourgeois établirent des corps de garde, et pour éviter toute surprise, des chandelles et des flambeaux furent allumés à toutes les fenêtres des maisons.

Le lendemain matin, qui était un vendredi, le bruit se répandit que le régiment de Picardie, mandé par le roi, était aux faubourgs. On ajoutait que des pièces de canon allaient être braquées dans les rues pour tirer contre le peuple et que le capitaine Grillon, à la tête de la garde du roi, se préparait à venir sabrer la foule pour déblayer le chemin, de-

puis le Louvre jusqu'à la porte Saint-Jacques, par où devaient entrer les troupes. Incontinent, on se mit à creuser en toute hâte des tranchées, afin d'intercepter le passage aux soldats et à l'artillerie.

On apprit alors que le roi faisait dire qu'il voulait aller ouïr la messe à la Sainte-Chapelle et qu'on eût à lui ouvrir une route; mais comme on craignait que, sous prétexte de cette dévotion, il ne cherchât à tenter quelque entreprise au préjudice des bourgeois, on fit réponse qu'on n'ôterait pas les barricades, ce dont Sa Majesté se trouva fort offensée. La reine-mère, qui persista à aller entendre cette messe, fut obligée de s'y rendre à pied, et pour lui faire passage, on ôtait seulement à chaque barricade qu'elle avait à franchir une barrique ou quelques planches que l'on se hâtait de remettre de suite en leur lieu. Catherine n'en montrait pas moins un visage riant et assuré.

Plusieurs écoliers, qui, la veille, s'étaient déjà réunis au charnier de Saint-Séverin, y étaient, dès le matin, revenus en plus grand nombre encore. Un certain Péginard, docteur en théologie, la cuirasse sur le dos et armé en guerre, les prêcha et les encouragea à combattre vaillamment pour leur religion et pour la liberté de leur pays; le docteur Boucher en fit autant dans son collège. Les jésuites ne manquèrent pas non plus de faire de belliqueuses exhortations à leurs nombreux élèves; si bien que de cette turbulente jeunesse il se forma un rassemblement considérable. On eut soin de leur porter deux ou trois fardeaux de piques pour les armer, et on en porta aussi une grande quantité à l'hôtel de Guise. (Man. cité *supra*.)

Henri, dont l'autorité était si insolemment bravée et méconnue, était cependant encore au Louvre, se flattant que les insurgés n'oseraient pas venir l'attaquer jusque dans cette demeure des rois. Il avait, du reste, autour de lui assez de gentilshommes pour le défendre, et peut-être, s'il fût resté courageusement à son poste, eût-il donné aux émeutiers le temps de réfléchir à l'action, jusqu'alors inouïe dans notre histoire, qu'ils venaient de commettre, et aux gens qui lui étaient restés fidèles de revenir de leur stupeur et de se rallier autour de lui pour la défense du trône. Mais quand il eut appris qu'on se disposait à venir s'emparer de sa personne, que la jeunesse des écoles, gagnée par les mutins, s'était jointe à eux et que déjà huit mille hommes en armes étaient sortis de Paris pour lui couper la retraite, pendant que le peuple, avec toutes ses forces, devait l'assaillir dans le palais même, il se dépêcha de quitter Paris. (De Thou, *ubi sup.*)

Vers l'heure de midi, il sortit à pied par la porte neuve dont il avait la clé. Il se rendit aux Tuileries, où il se botta, et partit accompagné d'un régiment de Suisses de sa garde et d'une partie des seigneurs de sa cour, dont les uns le suivaient à pied, faute de montures, d'autres sur de misérables chevaux de louage, sans manteaux et sans bottes. Quand il fut sur les hauteurs de Chaillot, il se retourna vers sa capitale dont il se voyait ainsi contraint de s'éloigner par la fuite. Il jeta contre elle quelques paroles d'indignation, jurant qu'il ne rentrerait dans cette cité re-

belle et ingrate que par la brèche et qu'il la réduirait en tel état, qu'il ne resterait d'elle à l'avenir que la mémoire de son crime; puis il continua sa route en toute hâte sans plus tourner la tête, cédant, dit Matthieu, le logis à ces nouveaux rois de Paris. (*Mém. de la Ligue,* t. II, p. 321. — Mézeray, t. III, p. 502. — Matth., *ibid.*, liv. 8, p. 548.)

Guise apprit cette évasion pendant qu'il était en conférence avec la reine-mère, qui était venue le trouver de nouveau. « Ah! Madame, s'écria-t-il, c'est une trahison, et tandis que Votre Majesté m'amuse ici, le roi vient de s'évader, pour me faire plus de mal que jamais. » C'était là le cri involontaire de la première surprise, ou plutôt Guise ne cherchait qu'à dissimuler la joie que lui causait un pareil succès. Il eût pu faire poursuivre le prince fugitif, et certes il eût eu bon marché de cette troupe de fuyards, mais cette retraite d'un souverain qui lui cédait ainsi la partie lui parut beaucoup plus avantageuse à ses projets et surtout moins embarrassante que la prise de son roi. (Davila, p. 540. — De Thou, *ubi sup.*)

Il avait, en effet, été averti que le roi faisait ses préparatifs de départ, et comme on lui demandait s'il voulait qu'on empêchât Sa Majesté de passer outre : « Non, avait-il tout d'abord répondu. C'est mon maître et mon souverain, et il doit être libre d'aller ou de demeurer où bon lui semblera. » (Man. cité *supra.*)

Henri alla coucher ce jour-là à Troyes, et le lendemain à Chartres, où Nicolas De Thou, évêque de cette ville, s'efforça de lui faire une réception magnifique. Sur son passage, on cria : « Vive le roi! » cri auquel depuis longtemps les oreilles du monarque n'étaient plus accoutumées. Au reste, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne devait cette politesse qu'à la vieille fidélité royaliste du bon évêque. Le reste du clergé et le peuple entier s'étaient déjà laissés aveugler ou corrompre par les émissaires des Ligueurs. (De Thou, *ubi sup.*)

Les autres régiments suisses que le roi, dans la précipitation de sa fuite, avait laissés à Paris, étaient eux-mêmes vivement sollicités de prendre parti pour la Ligue. Le service que Guise leur avait rendu, en venant les sauver quand le roi les abandonnait, après les avoir empêchés de se défendre, les disposait merveilleusement à céder à ces sollicitations; mais Crillon parvint à empêcher cette défection. « Souvenez-vous, leur dit-il, du brave Pfiffer qui sauva Charles IX à Meaux, et qui eut la gloire de le ramener à Paris, à la vue d'une armée rebelle. Lui aussi, c'était un enfant de la Suisse. Ne vous montrez pas indignes de partager la gloire d'un aussi illustre compatriote. » Ces paroles les maintinrent dans le devoir, et Crillon eut le bonheur de reconduire auprès du roi une armée en état de défendre au moins sa personne, ce qui rendit courage à Sa Majesté. (*Vie de Crillon*, t. II, p. 4.)

La reine-mère et la reine régnante n'avaient pas cru devoir quitter Paris, comme si elles eussent voulu par leur séjour conserver encore au roi quelque ombre d'autorité sur cette ville. La première se flattait même que toutes ces brouilleries, auxquelles elle n'avait pas peu contribué, se-

raient pour elle une occasion de ressaisir le gouvernement suprême des affaires. Elle chercha donc à circonvenir le duc de Guise, en lui représentant d'un côté le peu de fond qu'il y avait à faire sur une populace inconstante et légère, et en lui faisant de l'autre toutes les propositions les plus flatteuses s'il voulait s'unir à elle pour donner satisfaction à tous les intérêts en présence. (De Thou, *ubi sup.*)

Toute cette diplomatie fut en pure perte. Le duc se sentait le maître, et il était déterminé à ne laisser échapper aucun des moyens que la fortune semblait se plaire à lui ménager, pour pousser aussi loin que possible ses projets ambitieux. Il proposa des conditions si hardies et si exorbitantes qu'il était bien certain d'avance de les voir repousser. Il exigea que le roi le nommât son lieutenant-général, dans toutes les provinces et terres de sa domination, avec la même autorité dont avait joui son père, sous le règne de François II ; que l'on reconnût et confirmât cette autorité dans une assemblée des États-Généraux, qui se tiendrait à Paris ; que pour délivrer le peuple de la crainte de se voir soumis à un roi hérétique, on déclarât déchus de leur droit de succession à la couronne le roi de Navarre et les autres princes huguenots de la maison de Bourbon ; qu'on réglât la forme du gouvernement de telle sorte qu'il fût impossible même au roi d'y rien changer par la suite ; que d'Épernon et les autres favoris fussent honteusement privés des charges et dignités qu'ils tenaient de la faiblesse du monarque et qu'ils fussent exilés de la cour à perpétuité ; qu'on le chargeât lui-même de poursuivre une nouvelle guerre d'extermination complète contre les huguenots ; qu'on remît entre les mains de son frère, le duc d'Aumale, toutes les places de la Picardie ; qu'on donnât au duc de Nemours le gouvernement de Lyon et au duc d'Elbeuf celui de la Normandie ; qu'on remît aux chefs de la Ligue six des places fortes du royaume à leur choix avec pouvoir d'y mettre des garnisons et un commandant ; que le gouvernement de la ville de Paris fût confié à Brissac ; que Mayenne eût la charge d'amiral de France et que La Châtre fût nommé maréchal en place de Biron. (Davila, t. II, p. 338.)

On se demande quelle portion d'autorité serait restée au monarque, après de pareilles concessions ; autant eût valu exiger une abdication pure et simple en faveur de la maison de Lorraine. Le duc, en effet, tout gonflé de ses succès, espérait bien de manière ou d'autre amener les choses jusque-là ; on le vit parcourir à pied les rues de Paris, recevant avec de grands airs de popularité les hommages et les applaudissements de la foule. Il établit lui-même les corps de garde de la ville, donna familièrement ses ordres aux chefs, qui, comme dans toutes les révolutions, étaient presque tous de la lie du peuple, caressant les uns, souriant aux autres et se prêtant à tout, avec une bonhomie charmante, « quoiqu'en gardant toujours cet air de dignité et de grandeur qui convenait à sa noble origine. » (De Thou, *ubi sup.*)

Il rendit visite aux principaux membres du parlement et tenta de leur faire comprendre qu'ils avaient tout à craindre du peuple, s'ils ne se hâ-

taient pas de paraître du moins se plier aux circonstances et s'accommoder aux temps; il voulut même intimider par ce moyen jusqu'au premier président de Harlay; mais ce rigide magistrat se contenta de répondre : « Je ferai mon devoir. »

Le samedi, qui était le second jour après les barricades, le duc fit sommer Laurent Testu, gouverneur de la Bastille, de remettre cette citadelle entre ses mains, et ce commandant eut la lâcheté d'obéir. On lit dans un pamphlet de ce temps-là, dans lequel il est peint comme un ivrogne déterminé, « qu'il se rendit faute d'oranges pour faire une capilotade de perdrix, et que cette cause fut trouvée plus tard assez bonne pour lui sauver l'honneur et la vie. » Le duc donna sa place à Bussy-le-Clerc, l'un des plus turbulents des Seize. (*Le Catholique français.*)

Rien ne semblait plus devoir disputer à l'heureux conspirateur le pouvoir suprême dans la capitale du royaume. Sixte V, qui se connaissait mieux que personne en politique gouvernementale, s'était d'abord écrié en apprenant l'arrivée du duc à Paris : « Ah ! l'imprudent ! d'aller se mettre ainsi entre les mains et à la discrétion d'un monarque qu'il a si vivement outragé ! » Mais quand ce même pape apprit que le duc avait eu une entrevue avec le prince et qu'il s'en était retiré sain et sauf : « Oh ! le pauvre roi, s'écria-t-il; il se repentira bientôt d'avoir laissé échapper l'occasion de se défaire d'un homme qui semble n'être né que pour le perdre ! » Cette dernière partie de la prédiction venait de se vérifier complètement. (De Thou, *ubi sup.*)

Le duc de Parme, non moins bon politique que Sa Sainteté, avait dit aussi, quand il reçut la nouvelle de ces événements : « Voilà qui va bien pour Monsieur de Guise, mais à présent, il ne faut pas qu'il oublie que quiconque tire l'épée contre son souverain doit en jeter le fourreau au diable. » On verra bientôt cette autre prévision également réalisée.

Le lendemain de la journée des barricades, on vit arriver le prince lorrain sur la place de Grève, où il fut accueilli par les bruyants applaudissements de la populace, qui, encore enivrée de son triomphe, ne cessait de répéter : « Vive le duc de Guise ! A bas le Valois ! » Il salua gracieusement, puis ayant mis pied à terre, il monta les degrés de l'hôtel de ville. La grande porte de la salle des prévôts s'ouvrit devant lui à deux battants. Là, entouré des échevins, se tenait debout un vieillard à barbe blanche, vêtu de sa robe de palais, mi-partie de velours noir et tanné, avec boutons et cordons d'or. C'était Hector de Pereuse, prévôt des marchands de la ville de Paris.

« Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, lui dit le duc, quand la religion est menacée par ses ennemis acharnés, nous croyons devoir suspendre certaines franchises municipales derrière lesquelles l'hérésie pourrait chercher un abri. Jusqu'à nouvel ordre, Messire prévôt, vous aurez donc à diriger les affaires et la police de la ville, selon notre volonté que je vous ferai connaître et sans aucun autre contrôle : les dépenses qu'elles nécessiteront ne seront à l'avenir vérifiées que par nous. — Monseigneur, répondit courageusement le vieux magis-

trat, je proteste de toute l'énergie de ma conscience contre cet abus de la force, qui étouffe nos franchises municipales, et ne voulant pas me déshonorer, je refuse formellement d'y prêter la main; d'ailleurs, je tiens mes fonctions de Sa Majesté Henri III. Absent ou présent, il est toujours mon seul seigneur et maître. Vive le roi! »

Guise ordonna à l'un des siens de conduire le courageux prévôt à la Bastille. « Messieurs, dit-il ensuite en regardant fièrement les échevins, au nom du peuple français, le corps municipal de Paris est dissous. »

Tout aussitôt, il convoqua la réunion des notables des divers quartiers pour procéder, ainsi que le proclama le greffier, « en présence de Monseigneur, maître de Paris pour le quart d'heure, » à l'élection d'un nouveau prévôt des marchands et de nouveaux échevins. « Messieurs, ajouta le duc, j'exige que chacun de vous exprime son vote à haute et intelligible voix, afin de savoir quels sont parmi vous les bons catholiques et amis. — Monseigneur, répondit le conseiller de ville Claude Tonnelier de Breteuil, m'est avis alors que ce n'est pas la peine de voter, puisque le vote ne doit pas être libre. — Maître Tonnelier, s'écria le duc tout en colère, pensez comme bon vous semblera, mais agissez selon notre volonté. »

On procéda à l'élection et sur cinquante-six votants qui prirent part au scrutin, trente voix furent données au sieur de Marchaulmont, chambellan du duc. Le greffier allait donc le proclamer prévôt, quand Pierre des Croisettes, aussi conseiller de ville, prit la parole : « Je sais, dit-il, que le sieur de Marchaulmont n'est pas Parisien de naissance. — S'il en est ainsi, dit aussitôt Claude Tonnelier, je demande l'annulation du vote. Nos règlements ont consacré avec raison ce principe protecteur de nos franchises que tout magistrat de notre bonne ville devait être né dans ses murs, et c'est là, Messieurs, un principe tout rempli de sagesse et prud'homie. Quel intérêt, en effet, des hommes nouvellement transplantés sur le sol parisien peuvent-ils ressentir pour nos monuments et nos institutions, qui n'ont ni ombragé ni protégé leur berceau? Si vous choisissez de pareils magistrats municipaux, notre ville bien-aimée n'aura plus qu'une administration platement mesquine, sans couleur comme sans nom. Ses monuments seront insultés, ses croyances méconnues et ses traditions oubliées ou méprisées. Je vois d'ici Monseigneur de Guise, qui me regarde avec des yeux farouches, mais ses yeux fussent-ils des espingoles, j'ai dit. »

L'élection du sieur de Marchaulmont fut annulée presque à l'unanimité. (Archives de la ville de Paris.)

Le jour suivant, on s'arrangea pour que les électeurs, qu'on eut soin de faire venir en plus grand nombre, se montrassent moins récalcitrants et l'on nomma prévôt des marchands La Chapelle-Marteau, l'un des principaux boute-feux de la Ligue. On remplaça également par des personnes dévouées au parti tous ceux qui, ayant un emploi dans l'administration municipale, avaient cru de leur devoir de suivre le roi. Rien, dit-on, ne mortifia plus Henri, que ce remplacement des officiers de sa capitale, fait

par un autre pouvoir que le sien. C'était déclarer solennellement que son autorité était tombée et qu'un autre jouissait maintenant de la souveraineté. (Davila, t. II, liv. 9, p. 341 et suiv.)

Le jour suivant, l'on débarrassa les rues, on défit les barricades, et les boutiques commencèrent à se rouvrir; mais on ne discontinua pas pour cela de faire bonne garde, et le duc, pour tenir le peuple en alerte, et ne pas laisser refroidir sa première fougue, eut soin de faire courir les bruits les plus alarmants sur les dangers dont on était menacé. Il forma deux régiments d'infanterie avec cette masse de turbulents qui, tout fiers encore d'un succès qu'on ne leur avait guère disputé, se croyaient devenus des soldats. La Picardie venait, au reste, de lui envoyer un renfort d'hommes dévoués, et avec ces troupes, il alla attaquer le château de Vincennes, qui se rendit sans résistance.

« Ce fut là, dit un catholique écrivain de l'époque, qu'on trouva la preuve flagrante que le misérable Henri III était non seulement fauteur des hérétiques, et hérétique lui-même; mais que, glissant rapidement dans ce chemin de perdition, il s'était voué à Satan, père du mensonge, et qu'il faisait d'horribles oblations à cet ennemi de Dieu, avec lequel il avait fait alliance. On découvrit, dans l'appartement qu'il occupait dans le château, deux statuettes de satyres en argent doré, s'appuyant de la main gauche sur une forte massue, et soutenant de la droite un godet de cristal dans lequel il y avait encore des drogues inconnues, et ce qui est le plus à détester, ces deux indécentes figures tournaient le derrière à une croix d'or, dans laquelle se trouvait enchassé un morceau de la vraie croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les politiques ont voulu dire que c'étaient des chandeliers, mais chacun sait bien que tous les sorciers adorent depuis longtemps les satyres comme dieux des bois et comme pouvant leur donner l'habileté à la paillardise. Quelle honte à un roi! quelle douleur à un pauvre peuple chrétien, de vivre sous l'empire d'un tel tyran ! Aussi, c'est avec raison que Dieu a délaissé ce monstre, qui s'est donné lui-même au diable. » (*Les sorcelleries de Henri de Valois.* — *Mém.* de l'Estoile, t. II, p. 129.)

Le curé Lincestre fit répandre partout ce libelle qui ne serait aujourd'hui que ridicule. Il eut soin de le faire accompagner d'une image qui représente les deux statuettes, et si la représentation est fidèle, il faut convenir qu'elles étaient singulièrement placées auprès d'un morceau de la vraie croix : elles ne devaient pas inspirer tout à fait la même nature d'idées.

Guise continuait cependant à se fortifier dans la capitale, et à s'assurer de toutes les places environnantes. Saint-Cloud, Lagny, Charenton et tous les autres postes voisins se rendirent comme la Bastille et Vincennes, sans opposer aucune résistance. La route se trouvait ainsi ouverte à peu près de tous les côtés aux approvisionnements de Paris. Pontoise, où commandait d'Arlincourt, tenait encore pour le roi ; mais ce gouverneur, satisfait de conserver sa ville sous l'autorité royale, ne crut pas prudent de s'opposer, comme il aurait pu le faire, à ce que les

bateaux qui descendaient l'Oise gagnassent la Seine et portassent des vivres aux Parisiens. Corbeil aussi avait refusé de se rendre, et quoiqu'il n'y eût pas un seul homme de garnison, les habitants donnèrent une rude leçon aux troupes ramassées dans les rues de Paris qui vinrent pour les attaquer. Mais le roi, qui ne voulait pas, disait-il, être le premier à commencer une guerre civile entre catholiques, envoya lui-même l'ordre de rendre la place au duc. (De Thou, *ubi sup.*)

Celui-ci, de son côté, n'était pas encore bien rassuré sur la manière dont cette révolution parisienne serait prise par les autres provinces du royaume. Avant même que le roi fût sorti de Paris, il avait écrit au gouverneur d'Orléans, qui lui était dévoué, cette lettre qui fut interceptée : « Avertissez nos amis de nous venir trouver en la plus grande diligence qu'ils pourront avec chevaux et armes et sans bagage, ce qu'ils pourront faire aisément, car je crois que les chemins sont libres d'ici à vous ; j'ai défait les Suisses, taillé en pièces une partie des gardes du roi, et tiens le Louvre investi de si près que je rendrai bon compte de ce qui est dedans. Cette victoire est si grande qu'il en sera mention à jamais. »

Maintenant, il sentait qu'il devait rabattre un peu de cette jactance à laquelle il s'était laissé emporter dans le premier moment de son triomphe, et il écrivit au roi fugitif qu'il était extrêmement mortifié des calomnies à l'aide desquelles ses ennemis étaient parvenus à lui fermer tout accès auprès de Sa Majesté. « Quand ils m'ont vu, ajoutait-il, sacrifier jusqu'à mon respect pour vos ordres, dans l'unique but de remettre ma cause entre vos mains, et de vous prouver mon innocence et la droiture de mes vues, ils n'ont pas hésité de redoubler leur rage contre moi jusqu'à mettre la capitale en danger. Ils n'ont pas craint d'obliger des bourgeois paisibles qu'ils réduisaient au désespoir à prendre les armes pour repousser les bandes étrangères appelées contre eux et contre moi ; contre eux uniquement parce qu'ils m'aiment et me rendent justice. Mais Dieu a confondu ces perfides menées et m'a fait la grâce de les déjouer, en me procurant en même temps la gloire d'avoir conservé cette bonne et fidèle ville de Paris à son légitime souverain ; aussi ai-je été très-sensible au départ subit de Votre Majesté, car il m'a privé de l'occasion de vous donner des preuves certaines de mon attachement et de la droiture de mes intentions, ainsi que je l'ai déjà maintes fois protesté à Madame la reine, votre illustre mère. Au reste, par la prudence et par la modération dont j'ai eu le bonheur de ne pas me départir dans ces circonstances difficiles, je suis parvenu à mettre les choses en état d'être accommodées à la satisfaction de Votre Majesté, et je suis bien résolu à me conduire de telle sorte que vous-même, Sire, et tous les gens de bien, ne puissiez refuser de rendre pleinement justice à ma fidélité. » (Folib., t. II, p. 1170. — *Mém. de la Ligue*, t. II, p. 331.)

Dans une autre lettre adressée à tous les gouverneurs des provinces, il s'attachait également à prouver qu'il n'avait été amené que malgré lui à faire ce qu'il avait fait. Il est curieux de voir comment dans cette lettre il rend compte des événements. « C'est par une grâce spéciale de la Pro-

vidence, dit-il, que j'ai pu éviter de tomber dans le piège qu'on m'avait tendu. Le duc d'Épernon, dépité de voir ma persévérance à poursuivre l'extermination des huguenots, était parvenu à faire croire à Sa Majesté que j'avais le dessein de faire de Paris une boucherie, de m'emparer de la personne du roi lui-même, et de ruiner tout le royaume. Toutes ces faussetés me mettaient au désespoir, parce que je voyais que les préventions qu'on donnait ainsi contre moi à Sa Majesté n'avaient d'autre but que de l'empêcher de faire la guerre à l'abominable hérésie. Au milieu de ces réflexions accablantes, j'appris que le roi faisait arriver des troupes à Paris, sous prétexte que j'avais l'intention d'y venir, et jugez si je ne fus pas très-peiné, de voir qu'on prenait des précautions contre ma fidélité ! Je me rendis alors seul et sans suite dans la capitale, persuadé qu'en allant ainsi ouvrir mon cœur avec franchise à Sa Majesté, je dissiperais aisément tous les mauvais ombrages qu'on avait voulu lui donner contre moi, et en effet, le roi parut pendant trois jours entiers avoir pleinement rendu justice à ma loyauté. J'étais donc dans mon hôtel tranquille et aussi peu accompagné qu'un simple particulier, pendant qu'on faisait entrer les Suisses par la porte Saint-Honoré et qu'on leur donnait l'ordre de se saisir nuitamment des postes des différents quartiers. On avait eu soin en même temps d'éloigner les compagnies bourgeoises en les distribuant dans les postes les plus distants possible de leur service habituel, pour qu'elles ne fussent pas à portée de protéger les citoyens et de veiller à la défense de leurs propres foyers. Moi, je dormais dans mon lit, ne pensant à rien de semblable, quand quelques-uns de mes amis, que leurs affaires avaient appelés à Paris, vinrent tout en émoi m'avertir de ce qui se passait. Heureusement les bourgeois, à la vue du danger qui les menaçait, ne m'avaient pas attendu pour prendre leurs mesures, et quand j'arrivai, je trouvai qu'ils s'étaient barricadés de toutes parts et qu'ils tenaient déjà les troupes étrangères comme assiégées au milieu de leur ville. Ils leur déclarèrent qu'elles eussent à sortir sur-le-champ de la capitale et que si ce n'était de gré, on saurait bien les y contraindre par la force. Alors un des bourgeois, ayant été blessé par un des Suisses, le peuple exaspéré se lança contre ces malheureux soldats : il en tua quelques-uns et désarma les autres. Je m'approchais en ce moment-là, et j'eus le bonheur de pouvoir arrêter le carnage et de sauver la vie à cette soldatesque qui courait risque d'être massacrée jusqu'au dernier. Je pus faire reconduire les vaincus sains et saufs jusqu'au Louvre auprès de Sa Majesté ; je rendis un pareil service aux autres régiments qui étaient venus avec eux et qui couraient le même danger. J'employai toute la journée et toute la nuit suivante à parcourir la ville et à apaiser le peuple à force de conseils, d'exhortations et de menaces, et j'ai la satisfaction d'être parvenu à empêcher que personne n'ait souffert ni dans son corps ni dans ses biens. Au résumé, cette journée des barricades fut une journée toute reluisante de l'infaillible protection de Dieu, envers ceux qui l'adorent en foi et en vérité.

« J'étais joyeux, je l'avoue, en pensant que, par la conduite que j'avais

tenue, je devais avoir pleinement réfuté, mieux que par toutes les défenses possibles, les calomnies de mes ennemis et que j'avais pu prouver, en même temps, mon respect pour Sa Majesté, en faisant épargner le sang des soldats que de mauvais conseillers lui avaient fait exposer mal à propos. Cette joie n'a pas duré longtemps. J'appris tout à coup, pendant que je m'occupais à pacifier les choses, que Sa Majesté était sortie de Paris, sur l'idée que les auteurs de cette émotion lui avaient encore mise en tête : que j'avais dessein d'attenter sur sa personne sacrée. Dieu m'est témoin que jamais pareil projet ne m'est venu à l'esprit, et la preuve, c'est que si je l'avais eu, rien ne m'eût été plus facile que de l'exécuter. Maintenant, je m'occupe à rétablir l'ordre, autant qu'il est possible. Je suis déjà maître de l'Arsenal, de la Bastille et de tous les postes importants autour de la capitale. J'ai fait mettre le scellé sur les coffres du roi, qu'il a laissés au Louvre dans la précipitation de sa fuite, afin que, comme ses finances n'appartiennent qu'à lui, elles lui soient fidèlement remises aussitôt que son injuste ressentiment contre moi sera passé et j'ose attendre des prières de tous les gens de bien que Dieu me fera la grâce que ce ressentiment ne dure pas longtemps. S'il en était autrement, j'espère, en continuant de me consacrer tout entier à la sainte cause de la défense de l'Église catholique, parvenir à mettre tôt ou tard à la raison tous ces fauteurs de l'hérésie, qui obsèdent maintenant Sa Majesté. »

On voit que le duc de Guise possédait admirablement l'art de tourner les faits à son avantage. Ce même homme écrivait en même temps à Bassompierre, qu'il appelle son petit cœur : « On dit que le roi lève des troupes contre moi ; nous en levons de même de notre côté. Il est à Chartres et je suis dans Paris où je ne manque ni de crédit ni d'armes. Telle est la situation des choses. J'ai soin que Paris adresse de belles protestations de fidélité au roi, mais qu'il y vienne ! » (Matthieu, *Hist. des dern. troubl.,* liv. 3, fol. 74, verso.)

De son côté, le roi écrivait confidentiellement au duc de Nevers :

« Mon cousin, j'étais tranquille en ma ville de Paris, où je ne pensais à autre chose qu'à faire cesser toutes ces jalousies, qui retardent mon acheminement en Poitou pour y poursuivre la guerre recommencée contre les huguenots ; mais mon cousin, le duc de Guise, est arrivé brusquement et contre mes ordres. Je m'en suis trouvé en grande peine, d'autant que j'avais été averti de plusieurs endroits qu'il devait arriver ainsi et qu'il était attendu par certains des habitants que je savais mal disposés. Je ne laissai pas pourtant que de le bien recevoir, espérant m'entendre avec lui pour faire cesser toutes ces défiances. A la fin pourtant, voyant que je n'avançais guère, et que la ville se remplissait tous les jours de gentilshommes et d'autres personnes étrangères qui se ralliaient à la suite dudit duc, et que la recherche que j'avais ordonnée de faire de ces sortes de gens par les magistrats et officiers ordinaires de la cité ne s'exécutait qu'à demi, averti, en outre, qu'il devait éclore quelque grand trouble, je prescrivis une plus sévère exactitude dans cette

recherche, afin d'expulser toute personne étrangère qui ne serait pas avouée comme elle devait être et qui pouvait être dangereuse. Pour cela, j'avisai d'adjoindre à la garde bourgeoise quelques compagnies des Suisses et du régiment de ma propre garde, et de donner mission à certaines personnes de mon conseil, chevaliers de mon ordre, d'accompagner dans leurs perquisitions les quarteniers de la ville. Là-dessus, les malveillants s'en allèrent, semant partout que si j'avais fait venir des troupes, c'était pour établir une garnison étrangère dans Paris et faire encore pis : ce qui irrita tellement le populaire, que si je n'eusse expressément défendu aux soldats de repousser par la force les injures qu'on leur faisait, le sang aurait indubitablement coulé par torrents ; je fis même arrêter les recherches commencées. Cela n'empêcha pas qu'on dressât partout des barricades sous la direction de certains gentilshommes et étrangers envoyés à cet effet par Monsieur de Guise, et qui se trouvèrent subitement départis dans tous les divers quartiers. Il y eut quelques arquebusades tirées contre les Suisses que je fis alors retirer et loger aux environs de mon château du Louvre. J'envoyai aussi l'ordre de s'arrêter à quelques compagnies du régiment de Picardie, qui venaient me trouver et qui étaient encore à sept ou huit lieues de Paris. Mais au lieu d'obtenir par là l'effet que j'attendais pour la tranquillité de la ville et pour mon contentement, il arriva au contraire qu'on continua à hausser les barricades et à les approcher de mon château du Louvre jusque contre les sentinelles de mes gardes ordinaires. Voyant cela, et ne voulant employer mes forces contre les habitants dont la vie et conservation m'ont été toujours plus chères et plus recommandables que ma propre vie, je me résolus de m'éloigner plutôt que de mettre les choses en un plus grand hasard. Ayant donc supplié la reine, ma dame et mère, de rester pour voir si par sa prudence et autorité elle pourrait faire en mon absence ce qu'elle avait inutilement tenté moi présent, assoupir tout ce tumulte, je m'en suis venu en cette ville de Chartres, où je désire que tous mes bons serviteurs viennent me trouver, ainsi que je vous prie de le faire vous-même au plus tôt, afin de m'aider à empêcher que ce trouble advenu à mon grand regret et contre mon intention, je vous l'assure, n'engendre un plus grand entre les catholiques de mon royaume et vous promets que serez le très-bien venu. 17 mai 1588. » (*Collect. de Mesmes.*, t. III, n° 8931.)

En même temps, Henri écrivait aussi à son ambassadeur à Rome, pour le charger de faire part au Saint-Père de la manière dont les choses s'étaient passées : « Annoncez à Sa Sainteté, disait-il, que si le duc de Guise refuse la proposition que par amour pour la paix je veux bien encore lui faire, de sortir de Paris et de se retirer dans son gouvernement, et qu'il préfère l'établissement de sa grandeur et autorité à ma bonne grâce et à l'union des catholiques, je jouerai de mon reste et me fortifierai de l'union de tous ceux que je connaîtrai être propres à l'empêcher de passer outre et de conserver ce qui m'appartient et cela sans avoir égard à chose quelconque, espérant que Dieu, qui connaît l'inté-

rieur de ma pensée, se déclarera pour moi. » (*Collect. de M. Lucas de Montigny.*)

La lettre qu'il écrivait au duc de Nevers ne contenait que la moitié de sa pensée, et celle qu'il adressait à son ambassadeur pour être mise sous les yeux du pape, malgré la menace qu'elle contenait, n'avait d'autre but que de fournir plus tard une excuse pour ce qu'il avait déjà résolu de faire. La mort du duc de Guise était, dès lors, décidée dans son cœur, et il comptait pouvoir ensuite prouver à Sa Sainteté que, des deux partis entre lesquels il se voyait réduit à choisir, l'assassinat du duc ou l'alliance des huguenots, il avait pris celui qui, après tout, était le moins contraire à la cause de la cour de Rome et de l'Église. Il ne prévoyait pas qu'après avoir inutilement embrassé l'un, les circonstances devaient encore le contraindre à avoir recours à l'autre.

En attendant, il se tenait toujours à Chartres, affectant de paraître indécis sur les mesures qu'il devait prendre. Il y avait à ce sujet dans son conseil deux opinions diamétralement opposées ; les uns ne jugeaient pas qu'on dût faire une guerre ouverte au duc de Guise, parce que ce serait armer les catholiques les uns contre les autres, et donner belle chance aux huguenots qui ne manqueraient pas de profiter de cette division pour renverser tout à fait la religion. Suivant eux, c'était le cas d'excuser bien des choses, et ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de ménager tout doucement une réconciliation avec le duc, en lui offrant des conditions honorables, puisque le fondement de l'autorité royale s'appuyait surtout sur le parti catholique. (Davila, t. II, p. 545.)

Les autres soutenaient qu'il ne fallait plus user d'aucun ménagement envers les Guises ; que cette maison était déjà en possession d'une autorité menaçante ; que si on la laissait ruiner encore la royale famille de Bourbon et exterminer les huguenots, comme c'était son plan, le roi lui-même serait bientôt attaqué par elle, déposé et mis dans un cloître. C'était d'Épernon qui, après avoir quitté son gouvernement de Normandie, où il avait été assez mal reçu, était à la tête de ceux qui avaient embrassé cette dernière opinion. Lui et le duc de Villeroi, chef de l'autre parti, se disputèrent si vivement à ce sujet en présence de Sa Majesté, que de paroles de plus en plus vives, ils passèrent aux injures, puis aux démentis. Le roi, se levant, fut obligé de leur imposer silence. « Je demande alors, dit Villeroi, à me démettre de tous les emplois que Votre Majesté a bien voulu me confier, car après avoir été insulté et traité aussi indignement, sans pouvoir venger mon honneur outragé, je ne me reconnais plus le droit de les remplir. »

Henri refusa cette démission, mais en même temps il n'imposa au duc d'Épernon aucune satisfaction à faire à celui qui se plaignait d'avoir été si vivement blessé. La cour se trouva donc manifestement partagée en deux factions décidément hostiles, et chacun, suivant son penchant ou son intérêt particulier, eut la satisfaction de pouvoir se ranger sous l'un ou l'autre drapeau. Pour le roi, il crut, comme à l'ordinaire, pouvoir dominer les uns et les autres en dissimulant ses véritables senti-

ments ; au fond, il ne tenait plus au duc d'Épernon, qu'il avait même affecté de recevoir avec beaucoup de froideur quand celui-ci, à la nouvelle des événements de Paris, s'était empressé d'accourir auprès de son maître. On prétend de plus qu'une nouvelle inclination que le monarque avait alors ne laissait pas de contribuer à le dégoûter de la personne du favori, mais il détestait encore plus le duc de Guise. (De Thou, *ubi sup,*)

Néanmoins, il feignit en public d'approuver le sentiment de ceux qui conseillaient de se réunir pacifiquement à ce même duc. « C'était, disait-il, l'avis le plus conforme à la décence et à la religion ; » mais au fond du cœur, il s'était déjà promis de venger dans le sang de ce prince l'outrage qu'il lui avait fait, en osant se poser comme son rival et lui enlever l'affection de son peuple. Il ne pouvait lui pardonner de l'avoir contraint à fuir devant lui. D'ordinaire, la timidité et la faiblesse sont haineuses et vindicatives. (Davila, *ubi sup.*)

Une guerre ouverte et franchement déclarée paraissait au monarque un moyen trop long, trop difficile et surtout trop dangereux. D'ailleurs, pour faire cette guerre avec quelques chances de succès, il aurait fallu s'unir avec les huguenots, et Henri n'aimait pas les huguenots. « Montrons-nous conciliants, se dit-il, et tâchons d'attirer tout doucement mon ennemi dans un lieu où je pourrai le traiter comme le roi Charles, mon frère, a traité l'amiral de Coligny et ses partisans. »

Pour arriver à l'exécution de ce plan, il commença par adresser aux gouverneurs de provinces des lettres qui semblaient dictées par un esprit de modération et de longanimité véritablement admirable. Il s'y justifiait d'abord lui-même fort adroitement d'être la cause des derniers troubles arrivés à Paris, mais il évitait d'en rejeter la faute sur le duc de Guise et sur les Parisiens. Ce ne pouvait être que par suite d'un funeste malentendu que ces événements avaient eu lieu et il serait facile d'arranger et d'expliquer tout cela à la satisfaction de tous. (*Lettre du roi à M. de Boisgolin. — Mém. de la Ligue*, t. II, p. 525.)

Ensuite, il envoya son médecin Miron et le comte de Schomberg vers la reine-mère, pour la prier de sa part de traiter avec le duc de Guise, attendu, lui faisait-il dire, qu'il était résolu à tout prix de ne point entrer en guerre avec ses sujets catholiques, et de réserver leurs forces et les siennes pour l'extermination des huguenots; il chargea aussi Villeroy, qu'il soupçonnait maintenant être l'ami du duc de Guise, d'aller traiter avec ce duc et il lui laissa plein pouvoir de satisfaire à toute demande qui lui paraîtrait raisonnable, le tout pour finir promptement tous ces troubles et rendre désormais indissoluble l'union des catholiques entre eux, comme c'était son plus vif désir.

Guise s'occupait alors, dans la crainte d'une guerre contre le roi, à s'assurer la possession de toutes les villes voisines de la capitale. Il avait envoyé sommer Melun de se rendre à la Ligue. Rastaing, qui commandait cette place pour le roi, répondit à cette sommation : « Je suis trop âgé maintenant pour me laisser effrayer par des menaces et je regarde

comme un honneur de sacrifier le peu de vie qui reste encore dans mes vieux membres pour prouver mon inviolable attachement à mon roi et à ma patrie. » Ce dévouement eut le succès qu'il méritait : le siège de Melun fut levé, et le colonel de Saint-Paul, chargé de cette expédition, fut obligé de retourner à Paris avec ses bandes, sans avoir pu gagner cette ville. (De Thou, *ubi sup.*)

Le duc avait été plus heureux dans les expéditions qu'il avait conduites en personne. Après avoir nommé le cardinal de Bourbon gouverneur de Paris, il avait marché vers Meaux et vers Château-Thierry, et il y avait été reçu avec de grandes acclamations par les habitants. Pendant ce temps-là, les Ligueurs des provinces travaillaient de leur mieux à l'avancement des affaires de leur parti ; à la nouvelle du succès des barricades de Paris, ils avaient chassé les serviteurs du roi, qu'ils appelaient politiques, des villes d'Orléans, de Bourges, d'Amiens, d'Abbeville et de tous les endroits où ils s'étaient trouvés les plus forts.

Le duc d'Aumale, qui trouvait aussi l'occasion favorable pour se rendre maître absolu en Picardie, avait gagné ceux de Montreuil, de Péronne, de Roye, de Montdidier, et il venait de tenter de prendre Boulogne de force ; mais il n'avait pas réussi dans cette dernière tentative, parce que le duc d'Épernon avait fait entrer dans la place le régiment de Picardie, quelques jours auparavant. D'Aumale avait en conséquence logé ses troupes tout autour de la ville, sans tenir compte des ordres de Sa Majesté, qui lui commandait de les retirer, car il tenait à se rendre maître de ce port de mer afin de pouvoir le livrer aux Espagnols à l'arrivée de leur flotte, conformément au traité que la Ligue avait fait naguère avec Philippe. (Mézeray, t. III, p. 507.)

En Champagne, le crédit du cardinal de Guise avait débauché les villes de Reims et de Châlons ; Troyes, qui lui avait d'abord refusé ses portes, lui fut livrée par ceux des habitants qui avaient embrassé le parti de la Ligue ; on disait que Mayenne était maître de Dijon et de Lyon, et quant à la Normandie, le duc d'Épernon, qui venait tout récemment d'en être nommé gouverneur, y avait trouvé le peuple et le clergé si résolument ligués contre lui, les villes mises en un tel émoi par le venin de la Ligue, et la plupart des gouverneurs si fortement dans les intérêts de la maison de Guise, que, n'ayant pu se faire admettre en aucune cité qu'en celle de Caen (et cela parce qu'un tiers au moins de la population était huguenote et que le gouverneur se trouvait par hasard être un homme dévoué au roi), il avait, comme je l'ai dit, été forcé d'abandonner la partie.

De plus, il n'était bruit, sur toute la côte de cette province, que de l'arrivée prochaine de cette formidable armée navale que préparait depuis si longtemps le roi d'Espagne. On y parlait aussi, comme dans tout le reste de la France, des armements du prince de Parme dans les Pays-Bas, de ceux du duc de Savoie et du pape en Italie, et l'on ne doutait plus de l'anéantissement prochain et inévitable de toutes les nouvelles

sectes, non plus que d'un grand changement dans l'état de la France. (De Thou, liv. 90, t. X, p. 184.)

On se figure aisément quel surcroît toutes ces diverses nouvelles devaient apporter à la surexcitation des Parisiens, déjà tout enthousiasmés de la victoire qu'ils venaient de remporter si facilement sur leur roi. Toutefois, les habiles parmi les chefs de la Ligue ne pouvaient se dissimuler qu'il restait encore au monarque outragé bien des moyens de leur faire payer cher un peu plus tard un succès de quelques moments. Ils auraient voulu connaître précisément le plan qu'il adopterait pour se ménager d'avance les moyens de le déjouer. Voici ce qu'ils imaginèrent.

La confrérie des pénitents, que ce prince avait lui-même fondée à Paris dans l'intention de se rendre plus agréable à Dieu et aux hommes, comptait un grand nombre de confrères parmi les principaux bourgeois. La plupart même des Ligueurs s'étaient enrôlés sous cette dévote bannière : quelques-uns de ces derniers furent mis au fait de ce qu'on attendait d'eux. C'était d'aller reconnaître de plus près l'état des affaires du roi et en même temps de disposer tout doucement les catholiques de Chartres à secouer le joug de l'obéissance envers un prince qui favorisait l'hérésie. Ce plan conçu, on décida qu'il serait fait une dévote procession de tous les pénitents à Notre-Dame de Chartres, pour aller implorer la protection de cette bonne vierge en faveur de la France, mais dans la crainte que le roi, après tous les sujets de défiance que les Parisiens lui avaient déjà donnés, ne fît fermer la porte de la ville au nez de la procession, on pensa à donner le principal rôle dans cette espèce de mômerie, qu'on savait déjà être assez du goût du monarque, à un de ses anciens favoris contre lequel il ne pouvait avoir aucun soupçon. On alla donc trouver le frère capucin Anne de Joyeuse, on l'affubla en Jésus-Christ portant sa croix et la procession se mit en marche. Le président de Neuilly, qui n'était pas tout à fait aussi innocent que frère Ange, marchait en habit de pénitent avec les autres confrères, et les chefs de la Ligue l'avaient chargé de s'aboucher avec ceux de la ville qui tenaient déjà pour leur parti, de s'entendre avec eux, et de leur transmettre des instructions sur ce qu'ils avaient à faire pour le bien général de la cause.

Le roi, averti de l'arrivée de la procession du frère Anne de Joyeuse, donna, en effet, l'ordre qu'on lui ouvrît toutes grandes les portes de la ville. A la tête du cortége marchait un homme à longue barbe tout sale et tout crasseux, couvert d'un cilice et affublé par dessus d'un large baudrier d'où pendait un sabre recourbé. Il tirait par intervalles quelques sons aigres et discordants d'une espèce de vieille trompette ou plutôt de cornet à bouquin que, dit le malin d'Aubigné, il avait volé en passant aux potiers de Palaiseau. Après lui, venaient trois autres hommes barbus et capucins comme le premier, ayant chacun en tête une marmite en guise de casque, portant sur leur cilice une cotte de maille rouillée, et armés de hallebardes rouillées par humilité catholique ; ils se démenaient grandement pour écarter la foule et faire faire place. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. III, liv. 1, chap. xxiii.)

Puis venait frère Ange, représentant Jésus marchant au calvaire : il était vêtu d'une aube blanche et une couronne d'épines, artistement agencée sur une perruque, semblait faire couler le sang de son front, comme si les piquants y eussent effectivement pénétré. Il traînait une longue croix de carton sous le poids de laquelle il paraissait succomber, et poussait les gémissements les plus douloureux. A ses côtés, on voyait deux jeunes capucins déguisés en filles, l'un représentant la vierge Marie, et l'autre sainte Marie Magdeleine. Tous deux avaient le visage baigné de larmes, roulaient les yeux vers le ciel de la manière la plus édifiante, et se prosternaient en cadence toutes les fois que frère Ange se laissait tomber comme écrasé par sa croix de carton. Quatre satellites à mine féroce, qui tenaient les cordes dont le bon frère était lié, paraissaient alors le forcer à se relever en faisant claquer d'une manière épouvantable les fouets de charretier dont ils étaient armés qui produisaient plus de bruit que de mal. Une longue suite de pénitents fermait la marche. (De Thou, *ubi sup.*)

La procession ou plutôt la pieuse mômerie entra dans la cathédrale au son enroué de la trompette. Le roi s'était rendu là avec toute sa cour pour jouir de ce curieux spectacle ; en passant devant lui, toutes les voix de ceux qui formaient le cortége crièrent d'un ton lugubre : « Miséricorde ! Miséricorde ! Sainte Marie, priez pour la France. » Biron, qui regardait cette farce, se prit alors à dire : « Tout irait encore mieux si la musique était un peu moins aigre et si les fouetteurs fouettaient pour de bon. — Allons, courage, s'exclamait Crillon de son côté, fouettez fort pour gagner les indulgences. Ce gredin-là, qui vous tend le dos, est un lâche qui a quitté la cour et endossé le froc pour ne pas porter les armes au service de son roi. » Frère Ange entendait ces injures.

Ce qui ajouta encore au ridicule de cette scène, c'est que comme il faisait chaud, la sueur lava les gouttes de sang postiche qu'on avait peintes sur le front du noble capucin. Il fallut les repeindre de nouveau ce qui ne put se faire sans que les spectateurs ne s'en aperçussent; aussi, les rires éclatèrent de toutes parts ; mais le roi, touché qu'un seigneur qu'il avait si tendrement chéri fût venu s'exposer ainsi à la risée de tout le monde, ne put s'empêcher de dire, avec amertume, qu'il le plaignait de tout son cœur, en le voyant dans un pareil état.

Pendant ce temps-là, le président de Neuilly, sous son froc de pénitent, s'acquittait de la mission qui lui avait été confiée par la Ligue, et cela sous les yeux mêmes du roi, sans que ce prince se mît en devoir de l'en empêcher. Le maréchal de Biron, qu'un des chanoines de la cathédrale avait prévenu en lui indiquant le lieu où les factieux tenaient leurs conférences, eut beau en avertir Sa Majesté ; Henri, qui avait d'autres projets, laissa faire.

La reine-mère, de son côté, commençait à se repentir un peu tard du mal que son aveugle prédilection pour la maison de Lorraine avait causé au roi son fils. Elle fit dire sous main au premier président de Harlay, qu'il ne serait pas hors de propos que le parlement députât au

monarque outragé quelques-uns de ses membres, pour lui présenter des excuses sur ce qui s'était passé à Paris, et pour l'assurer de la soumission et de la fidélité du corps. Sur quoi, le parlement rendit un arrêt conforme et on nomma pour aller présenter cette adresse à Sa Majesté une commission de cinq membres, qui partirent incontinent pour Chartres. Là, ayant obtenu une audience de Henri III, ils lui firent un très-beau discours tel qu'on aurait pu le désirer dans des temps plus tranquilles. (De Thou, t. X, liv. 91, p. 185 et suiv. — *Mém. de la Ligue*, t. II, p. 362 et suiv.)

Le roi leur répondit qu'il voyait avec plaisir cette démarche d'un des plus respectables corps du royaume, qu'il n'avait jamais au reste, douté de l'affection de Messieurs les membres de son parlement, ni de leur obéissance, et qu'il savait d'avance qu'ils étaient fâchés des excès qui venaient d'être commis dans la capitale, excès qu'ils n'auraient pas manqué d'empêcher, si la chose eût été en leur pouvoir. Il ajouta que cette rébellion des Parisiens lui avait causé la peine la plus sensible, à lui qui les avait honorés de son séjour dans leur ville pendant quatorze ans et qui leur avait toujours donné des marques d'une bonté et d'une attention particulières; que, cependant, il était prêt à leur pardonner et à reprendre pour eux les sentiments d'un père tendre pour ses enfants et d'un bon roi pour ses sujets, pourvu qu'ils se soumissent et reconnussent la faute qu'ils avaient faite. Il termina en les engageant à inspirer cette disposition aux habitants de la capitale, parce qu'il y allait du salut de leur ville, de celui de leurs personnes, de leurs femmes et de leurs enfants.

Cette audience avait eu lieu le matin; le roi voulut encore s'entretenir avec les députés, après son dîner, et cette fois, prenant un ton faible et languissant, il chercha à réfuter tous les mauvais bruits qu'on avait semés contre lui. « On m'accuse, dit-il, de favoriser l'hérésie, mais c'est méchamment et faussement. Il n'y a pas de prince plus catholique que moi, et je voudrais qu'il m'en eût coûté un bras, et que le dernier des huguenots fût pendu dans cette chambre. Au reste, allez, Messieurs, et faites part de mes dispositions paternelles et de tout ce que je viens de vous dire à mes bien-aimés sujets de ma bonne ville de Paris. Il m'en coûterait trop, si j'étais obligé d'user de la force pour les ramener à leur devoir. » (De Thou, *ub. sup.*)

Quelques jours après, il envoya au parlement Claude Doron, pour faire connaître à tous que sa volonté bien sincère était que le passé fût oublié, pourvu qu'on se rangeât sans délai à l'obéissance qui lui était due. Il promettait que les abus dont on se plaignait seraient réformés, et pour cela, il s'engageait à convoquer les États-Généraux de la nation avant la fin de l'année, protestant qu'il ferait observer inviolablement tout ce qui y serait réglé.

Le duc de Guise n'était point encore de retour à Paris, quand ces propositions furent faites. Dès qu'il fut arrivé, il persuada aux nouveaux échevins, qui tenaient de lui leur nomination et leur pouvoir, d'envoyer à

leur tour une députation au roi, pour lui présenter une requête au nom des villes et des princes de l'union. Il était dit dans cette pièce, pour la rédaction de laquelle il avait employé toute sa plus fine politique, que les Ligueurs n'avaient jamais eu d'autre but que d'exterminer l'hérésie, source de tous les malheurs de l'État; que Sa Majesté, envers laquelle on faisait protestation de la plus parfaite fidélité, était suppliée de s'unir franchement à ce louable dessein et de charger le duc de Guise du commandement de l'armée qu'il fallait lever et envoyer contre les huguenots. On se déchaînait ensuite contre d'Épernon et contre les autres favoris qui, disait-on, appuyaient sans pudeur les hérétiques. On accusait en particulier le premier d'avoir trahi l'État par le dernier traité qu'il avait conclu avec les reîtres, quand le brave et bon duc de Guise était sur le point de les détruire entièrement. On l'accusait aussi, quoiqu'il fût alors en Normandie, d'avoir conseillé au roi de faire entrer des troupes dans Paris, et d'avoir, par cette démarche aussi imprudente qu'elle était peu légitimée par les circonstances, été la cause principale des troubles qui s'en étaient ensuivis; et l'on demandait qu'il fût sans retard éloigné de la cour, et privé de toutes ses charges et emplois, dont Sa Majesté, dans sa sagesse, ferait une juste distribution aux seigneurs qui avaient bien servi l'État. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 343 et suiv.)

Le roi répondit qu'il avait personnellement déjà assez donné de preuves de son zèle pour la religion et pendant le règne de son frère Charles IX, et depuis qu'il était monté lui-même sur le trône, pour qu'on ne pût pas douter de son désir d'étouffer l'hérésie dans son royaume; que lui seul avait remporté plus de victoires sur les hérétiques qu'aucun prince chrétien, et qu'il souhaitait ardemment que tous les bons catholiques se réunissent à lui, pour continuer d'extirper cette peste par les armes. Relativement à d'Épernon et aux autres personnes qu'on accusait, il promettait de rendre, comme c'était son devoir, à chacun la justice qui lui était due. Il offrait de nouveau de recevoir les Parisiens en ses bonnes grâces comme par le passé, pourvu qu'ils se montrassent plus soumis, et il terminait en promettant pour le quinzième jour d'août suivant la convocation des États-Généraux à Blois, « afin que toute réforme utile et convenable pût être librement discutée et réglée, dans cette assemblée générale de la nation. » (*Mém. de la Ligue,* t. II, p. 350 et suiv.)

On voit que Henri continuait de suivre avec une persévérance très-remarquable son projet d'attirer par la douceur et peu à peu son ennemi dans un lieu où il pourrait se venger de lui tout à son aise. C'était le but auquel il avait résolu de tout sacrifier. Pour le duc d'Épernon, envers qui le monarque ne montrait plus maintenant que froideur et dégoût, il parut faire de son plein gré ce à quoi la nécessité l'aurait bientôt obligé. Persuadé qu'il ne pourrait garder plus longtemps son gouvernement de Normandie, où l'on a vu qu'il avait été assez mal reçu, il s'en démit entre les mains de Sa Majesté, qui, à l'instant même, en gratifia le duc de Montpensier. Ensuite, l'ancien favori prit congé du roi, et s'en alla dans la Saintonge et dans l'Angoumois, avec une commission

royale pour y lever des troupes au cas où on serait forcé d'en venir aux armes.

Le roi, qui s'était rendu à Vernon, entra alors en négociations ouvertes avec les Ligueurs, et Villeroy fut chargé par lui de traiter directement en son nom avec le duc de Guise. On se croyait certain que ce duc ne se montrerait pas insensible à la proposition de lui conférer le titre de généralissime des armées de France, qui, joint à la charge de grand-maître de la maison du roi qu'il possédait déjà, lui donnerait tout pouvoir à la cour et sur l'armée. Villeroy fut chargé de lui en faire la proposition, et en effet, il se montra satisfait de cet arrangement. Quant aux Ligueurs, ils présentèrent aussi la liste de leur prétentions, qui était la même que celle qu'ils avaient dressée à Nancy.

D'Entragues, qui tenait la ville d'Orléans pour la Ligue, offrait aussi de la rendre au roi, à condition qu'on lui en laisserait le gouvernement, et comme la possession de cette place était jugée d'une grande importance, le roi chargea également Villeroy de terminer le plus promptement possible cette négociation. Il lui recommandait d'envoyer son acquiescement royal aux conditions proposées et de demander en retour une promesse signée et scellée, par laquelle d'Entragues s'engagerait à quitter tout parti contraire aux intérêts de Sa Majesté, à lui être fidèle et à tenir la ville d'Orléans en son nom, soit qu'il plût à sa dite Majesté d'y faire son séjour, soit qu'elle en eût besoin pour tout autre usage. (De Thou, *ubi sup.*)

D'Entragues eut alors l'idée de marchander et fit cette réponse : « Par mon attachement, mes services et ma fidélité à exécuter les ordres de Sa Majesté, je ferai tout mon possible pour lui faire oublier le passé. Dès à présent, je m'engage à renoncer à tout parti contraire à ses intérêts; mais je la supplie de se contenter du serment que je suis prêt à en faire même sur le très-Saint Sacrement, et de ne point exiger de moi d'assurance par écrit, parce que cela prouverait une défiance qui doit être bannie de toute réconciliation sincère. Je la supplie en outre qu'au cas où elle aurait besoin de se rendre à Orléans, de n'y amener que sa cour et ses gardes ordinaires, pour ne pas donner lieu aux habitants naturellement défiants de se soulever. » Villeroy, qui tenait à la paix, crut ne devoir pas faire connaître ces nouvelles exigences au roi, craignant qu'il ne s'en montrât choqué, et il accorda tout.

D'Entragues, prenant goût à ces concessions qu'on lui faisait si facilement, demanda qu'on comprît dans le gouvernement d'Orléans qui lui était donné le pays Chartrain, le Blesois, Amboise et Loudun, ce qui lui fut encore accordé par le pacifique négociateur; mais il se trouva que, pendant tout ce marchandage, d'Entragues était devenu suspect aux Ligueurs d'Orléans, qui se rendirent tellement les maîtres dans la ville, que leur gouverneur n'avait plus à remettre que le château, lequel était trop faible pour donner la haute main à ceux qui en seraient maîtres.

En traitant avec les Ligueurs de Paris, Villeroy demanda que, pour rendre ce traité plus solennel, on admît dans les conférences les présidents du Parlement. Cette demande fut d'abord accordée, mais les pré-

sidents ne prirent part qu'à la première séance, parce que le duc de Guise, se méfiant de leurs affections royalistes, déclara que leur présence lui était suspecte. Dans la séance suivante, le duc, qui avait eu vent de ce qu'on avait ménagé avec d'Entragues, demanda qu'avant d'aller plus loin, on accordât pour places de sûreté à ceux de son parti Orléans d'abord et ensuite Bourges. Villeroy eut beau offrir de donner un plus grand nombre de villes au lieu de ces deux-là, il fallut commencer par céder à cette exigence, et Villeroy arrangea encore cette affaire sans prendre l'avis du roi.

Ce prince s'en était allé à Rouen, où il passait doucement le temps à voir des joûtes et des combats sur l'eau, avec autant de tranquillité que si le royaume eût joui d'une paix profonde.

Guise alors demanda aussi le Hâvre, car il avait besoin de ce port de mer (puisque le duc d'Aumale n'avait pu prendre encore Boulogne), pour le livrer aux Espagnols, comme la Ligue s'y était engagée. Ceci lui fut aussi accordé ; et tout étant ainsi réglé, le roi qui, dit-on, ne savait pas encore à quel prix on lui avait fait acheter la paix, donna son *Édit de Juillet*, autrement dit l'*Édit d'Union*.

Par cet édit, il déclarait que son intention avait toujours été de maintenir la foi catholique triomphante ; — il s'engageait à ne point mettre bas les armes avant l'extermination complète de l'hérésie ; — il ordonnait à tous princes, seigneurs et États du royaume de prendre le même engagement ; — il voulait qu'au cas où lui-même viendrait à mourir sans héritiers mâles, la couronne de France ne passât qu'à un prince catholique ; — quant aux particuliers, personne ne pouvait plus être pourvu d'aucune charge militaire, administrative ou judiciaire, si l'on n'était pas muni préalablement d'une attestation de religion signée de l'évêque ou de son grand vicaire, ou du moins du curé de la paroisse, et de dix témoins, gens de bien et non suspects ; — enfin, il accordait un pardon général pour le passé, dans lequel pardon étaient spécialement compris les Parisiens pour la journée des Barricades. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 569 et suiv.)

Cet édit fut enregistré au parlement de Rouen le dixième jour de juillet, et deux jours après au parlement de Paris. Il y avait quelques articles secrets qui ne furent pas publiés, entre autres : qu'on lèverait deux armées pour combattre les huguenots. Le chef de la première, qui devait agir en Guyenne, était à la nomination de Sa Majesté : l'autre, destinée à faire la guerre en Dauphiné, était placée sous le commandement du duc de Mayenne ; — qu'on publierait le concile de Trente dans le royaume ; — qu'on procéderait sans délai à la vente des biens des hérétiques, dont le prix servirait à fournir aux frais de la guerre ; — que les échevins et autres magistrats que la Ligue avait mis à la tête des villes donneraient leur démission entre les mains du roi, mais que Sa Majesté les rétablirait et les confirmerait tout aussitôt dans leurs charges.

Quand tout ceci fut réglé, le duc de Guise, se piquant de générosité, envoya supplier le roi de trouver bon qu'il n'acceptât pas l'emploi de gé-

néralissime qui lui était accordé par sa très-gracieuse Majesté, ajoutant qu'il serait assez content, si elle voulait bien lui permettre de continuer d'exercer auprès de sa personne la charge de grand-maître de sa maison.

Il voulait par là prouver que c'était uniquement pour le salut de la religion, et non dans un intérêt privé, qu'il avait fait tout ce qu'il avait fait. Aussi, ne manqua-t-on pas de publier partout la noblesse d'un pareil procédé, ce qui confirma merveilleusement sa réputation d'être un homme sans fard qui allait droit au bien sans aucune vue d'ambition personnelle ; et Sa Majesté, comme on le pense bien, ne put se dispenser de lui confirmer la grâce qu'elle lui avait accordée.

CHAPITRE XIX

1588. — ARGUMENT : AFFAIRES DU POITOU.
PRISES ET REPRISES DE MARANS. — AFFAIRES DE LA GUYENNE.
LESDIGUIÈRES, MONTMORENCY ET LA VALETTE.
LE ROI REÇOIT LE DUC DE GUISE. — LETTRE DU PAPE A CE DERNIER.
LE DUC DE NEVERS REFUSE LE COMMANDEMENT DESTINÉ A AGIR EN POITOU.
LE CARDINAL DE BOURBON RECONNU COMME LE PLUS PROCHE PARENT DU ROI.
ÉMEUTE D'ANGOULÊME CONTRE LE DUC D'ÉPERNON.
AFFAIRE DE LA REDDITION D'ORLÉANS.
CHANGEMENT DE MINISTÈRE. — OUVERTURE DES ÉTATS.
DISCOURS DU ROI, DU GARDE DES SCEAUX, DES PRÉSIDENTS DES TROIS ORDRES.
LE ROI EST OBLIGÉ DE SUPPRIMER QUELQUES PHRASES DE SON DISCOURS.

Le roi de Navarre, après la bataille de Coutras, obéissant, comme on l'a vu, à son funeste penchant pour les plaisirs et pour l'amour des femmes, avait quitté son armée victorieuse pour courir bien vite déposer ses lauriers aux pieds de la belle comtesse de Guiche, et cette armée s'était presque aussitôt dispersée. Sully, pour disculper son maître, attribue cette dispersion aux vues intéressées et aux desseins ambitieux des autres chefs du parti. Il est certain que chacun d'eux, en effet, voulut profiter de ce succès éclatant pour se créer une position indépendante et s'assurer le plus de chances possibles pour l'avenir. Quoi qu'il en soit, la victoire de Coutras resta dans l'histoire comme un fait d'armes isolé sans suite et sans importance. Autant presque aurait valu une défaite complète, car, après cette victoire, le parti huguenot n'avait plus d'armée. (*Mém. de Sully,* t. I, liv. 3, p. 197.)

En s'éloignant d'une manière aussi impolitique, le roi de Navarre avait confié au capitaine La Jarrie la garde de Marans et des îles qui, comme autant de barrières, servent de rempart à La Rochelle. Lavardin, avec huit ou neuf régiments d'infanterie et quelques troupes qu'il avait levées dans le Poitou, trouva le moyen de traverser le Marais du côté du fort de Beauregard, et vint attaquer le commandant huguenot dont toute la garnison se composait d'environ trois cents hommes de pied et de soixante cavaliers; car les habitants, qui craignaient de voir leur ville encombrée de soldats, n'avaient jamais voulu permettre qu'on en fît entrer davantage. La Jarrie les rangea résolument en bataille et par sa bonne contenance il tint l'ennemi en respect pendant tout le premier jour. (De

Thou, t. X, liv. 91, p. 528 et suiv. — *Mém. de la Ligue*, t. II, p. 67 et suiv.)

Pendant la nuit qui suivit, celui qui commandait dans le fort dit de la Bastille, soit par lâcheté, soit par trahison, abandonna ce poste qui gardait un des principaux passages du marais. Aussitôt, Lavardin s'en empara, et comme c'était un endroit par lequel il pouvait faire passer sa cavalerie, il se hâta de l'appeler et de l'introduire par là dans l'île. Le capitaine La Jarrie qui, dès le grand matin, s'était remis en bataille hors de la ville avec ses gens, apercevant des hommes à cheval du côté de l'ennemi, comprit que la Bastille s'était rendue. Il ne crut pas prudent d'attendre des troupes aussi supérieures en nombre et se retira d'abord dans la ville, puis bientôt dans la citadelle. Par malheur et par suite d'une négligence inexplicable, il n'y avait que très-peu de vivres dans cette forteresse qu'on devait pourtant s'attendre à voir attaquer d'un jour à l'autre, et l'on y manquait absolument de tous les instruments nécessaires pour remuer la terre et se retrancher.

Dans cette position, le capitaine avait pourtant résolu de faire tous ses efforts pour tenir au moins quelques jours et donner le temps aux Rochellois de venir à son aide. Mais Lavardin avait si bien fermé toutes les avenues qu'il n'était pas possible de jeter le moindre secours dans la place, ni par terre, ni par mer.

Cependant, le roi de Navarre, « trouvant qu'il avait assez sacrifié à Vénus, » était revenu avec son activité ordinaire prendre part de nouveau à une lutte, où il s'agissait pour lui de la perte ou de la conquête du trône de France. Le dix-septième jour de mars, il était arrivé à La Rochelle presque sans suite, et le lendemain, de grand matin, il entrait au fort de Chorron, dans l'île, avec ce qu'il avait pu trouver de troupes disponibles. Là, ayant fait avancer des galères qui portaient chacune une couleuvrine, il les fit poster en batterie contre les halles, ce qui incommodait fort les catholiques logés dans le bourg ; mais Lavardin fit dresser une contre-batterie qui obligea bientôt les galères à prendre le large. (*Mém. de la Ligue, ubi sup.*)

La Jarrie et ses gens, à la vue des galères, avaient cru tout simplement que c'était quelque secours qui leur arrivait de La Rochelle; ils ne se doutaient pas que le roi de Navarre fût si proche, et ce prince tenta vainement de leur en faire parvenir la nouvelle. Tous ses signaux ne furent pas compris, tous ses messages furent interceptés, tant l'ennemi faisait bonne garde, de sorte que quand les galères se retirèrent, les assiégés, qui ne pouvaient se douter qu'ils étaient si voisins d'un aussi illustre secours, délibérèrent incontinent s'il n'était pas convenable de se rendre, au lieu d'attendre les chances redoutables d'un dernier assaut.

Pendant ce temps-là, on délibérait aussi dans le camp du roi de Navarre, qui venait d'être rejoint par les troupes de la Saintonge et du Périgord, s'il ne fallait pas attaquer Lavardin avant que ses forces ne fussent encore augmentées par les secours qui lui arrivaient incessamment du Poitou. On fit sonder un gué que le roi avait reconnu lui-même la

veille, mais l'eau se trouva trop haute, de telle sorte que les soldats devaient en avoir jusqu'à la ceinture : de plus, l'ennemi, qui avait deviné l'intention de l'armée huguenote, venait de faire dresser une batterie formidable pour défendre ce passage. Il fallut donc renoncer à ce projet.

Alors Lavardin fit venir promptement de Niort quatre grosses pièces de canon qu'il mit en batterie, et comme les assiégés n'avaient ni gabions ni tonneaux pour se retrancher, leur position leur parut désespérée. Ceux qui avaient déjà fait la proposition de se rendre représentèrent qu'il n'y avait plus qu'à peine pour deux jours de vivres, encore en ne mangeant même pas la moitié de sa suffisance ; que presque tous les chevaux étaient morts de faim, après s'être (chose notable) entre-dévorés les crins et la queue jusqu'aux os ; que le capitaine La Jarrie lui-même, blessé dans une des dernières attaques, n'était plus en état de les aider de son courage et de ses talents, et qu'enfin il n'y avait plus à espérer l'arrivée d'aucun secours. Il fut donc résolu qu'on demanderait à capituler. Lavardin accueillit cette proposition avec le plus grand empressement. Il accorda que la garnison sortirait avec armes et bagages. Après quoi, il nomma pour commander ces îles le seigneur Ducluseau, sous les ordres duquel il laissa une forte troupe pour les défendre.

Peu de temps après, le roi de Navarre revint subitement pour en reprendre la possession. A l'aide de ponts volants qu'il avait fait préparer d'avance et de quelques galères qu'on lui avait amenées par le canal de la Seure, il pénétra de nouveau dans cette île inabordable et il assiégea à son tour la nouvelle garnison catholique, après s'être emparé rapidement de presque tous les forts environnants. L'attaque commença à sept heures du matin. Suivant la coutume, l'armée protestante se jeta à genoux et fit la prière à la vue de l'ennemi, chez lequel ce spectacle seul répandit la terreur, car on se souvenait que c'était ainsi qu'avait commencé la bataille de Coutras. Bientôt après, on vit les assiégeants s'avancer en bon ordre, portant un pont qu'ils jetèrent sur le canal qui les séparait encore des remparts. Le roi de Navarre qui, ce jour-là, ne s'était pas fait couvrir de son armure pour être plus dispos, courait sans cesse d'un point de l'attaque à l'autre, pour animer les siens et les encourager. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 378 et suiv.)

Les troupes catholiques, après avoir disputé quelque temps l'établissement et le passage du pont, se replièrent dans la ville, et en même temps tous ceux des forts détachés qui entouraient la place et qui restaient encore en leur pouvoir, étaient attaqués et pris par les huguenots.

Ducluseau demanda à son tour à capituler. On convint que la garnison et ses officiers sortiraient avec leurs armes, mais qu'ils rendraient leurs enseignes et drapeaux, et que le gouverneur resterait prisonnier de guerre, car on le soupçonnait d'être fort mal intentionné. Il fut envoyé à La Rochelle et ce fut ainsi que le bon roi de Navarre reconquit en peu de jours cette position importante et qu'il rétablit les affaires de la religion dans la Saintonge et le Poitou. Il est vrai d'ajouter que son absence inconsidérée de l'armée avait tout à la fois et fait perdre cette

position et mis ses affaires en danger, mais il répara glorieusement sa faute.

Lesdiguières, de son côté, continuait à tenir haut et ferme le drapeau du même parti dans la Provence et dans le Dauphiné. Vers ce temps-là, il était venu attaquer Grenoble, qu'il s'était flatté d'emporter par surprise, et où il fit donner l'escalade le premier jour de l'année 1588. Mais cette entreprise hardie ne fut pas couronnée par le succès ; il fut obligé de se retirer, et, pour se venger, il prit et ruina, dans sa retraite, tous les châteaux et petites villes qui se trouvèrent sur son passage. (De Thou, *ubi supra.*)

Après cette expédition, qui, si elle n'avait pas complètement réussi, donnait au moins une idée des forces et de l'audace du parti, tous les chefs protestants de la contrée se rendirent à Die, où l'on discuta de nouveau au sujet de la trève proposée au parlement de Grenoble ; mais aucune conclusion ne put être arrêtée, car le parlement n'avait envoyé personne pour prendre part à cette conférence en son nom. On se borna donc à prendre de concert des mesures pour les expéditions de la campagne suivante. Lesdiguières alla parcourir le Vaubonois ; Béranger de Morges fit une course jusqu'à Goncelin, et le seigneur de Beaumont se porta vers le château de Revel, qu'il tenta inutilement de surprendre.

Puis tous ces différents corps, après des courses qui n'avaient eu d'autre résultat que de ruiner les pays qu'ils avaient parcourus, vinrent, comme on en était convenu, se réunir à Serres, où il fut décidé qu'on élèverait un fort proche de la ville de Gap, dont Lesdiguières méditait depuis longtemps de se rendre maître.

On choisit pour l'emplacement de ce fort la petite montagne de Puymore, à l'ouest de la ville, dont elle n'est éloignée que d'une portée de mousquet, et toutes les forces protestantes eurent ordre de se rendre en cet endroit pour protéger les travailleurs. La Valette se mit de son côté en campagne avec toutes les troupes qu'il put réunir pour s'opposer à cette construction.

Lesdiguières fit commencer le travail le cinquième jour d'avril. Pendant que les ouvriers élevaient les retranchements, les soldats préparaient le gazon pour les terrasser, et la noblesse à cheval le recevait d'eux pour le porter aux travailleurs, toujours prête à en venir aux mains avec les corps catholiques, qui venaient à chaque instant pour interrompre cet ouvrage. Aussi, en peu de jours, le fort fut achevé et approvisionné pour trois mois, et quand La Valette arriva avec son armée, il apprit que la diligence des ennemis avait surpassé son attente. Après avoir reconnu qu'il y aurait beaucoup trop de danger pour lui à attaquer cette nouvelle forteresse, il s'en retourna vers Sistéron.

Lesdiguières laissa dans ce fort improvisé une garnison suffisante pour le garder et il alla mettre le siège devant Jarges, qui se rendit après avoir bravement reçu cent cinquante coups de canon. Ce fut là que le brave chef huguenot reçut la nouvelle de ce qui s'était passé à la journée des barricades de Paris. Les protestants ne doutèrent pas qu'un tel outrage

fait à la Majesté royale ne dût forcer le roi à rompre avec la Ligue qui se montrait aussi audacieusement son ennemie, et comme ils croyaient qu'il allait être forcé de se jeter entre les bras du roi de Navarre, seul en état de lui prêter un secours efficace, ils députèrent Colignon pour prendre les ordres de ce prince dans ces nouvelles circonstances, lesquelles semblaient devoir amener un changement général dans leurs affaires.

En attendant, Lesdiguières se porta avec une forte partie de ses troupes vers le Pont Saint-Esprit, qu'il espérait pouvoir surprendre à la faveur de la confusion que ces nouveaux événements avaient dû jeter dans l'esprit des catholiques. Le maréchal de Montmorency, chef du parti qu'on avait baptisé du nom de *Politique*, était déjà devant cette place dont les Ligueurs s'étaient emparés. Il connaissait trop l'importance de cette position pour leur en laisser tranquillement la possession, mais il n'avait pu réunir que des troupes insuffisantes pour une pareille entreprise, et le vice-légat d'Avignon, ainsi que les catholiques Ligueurs des environs, faisaient passer chaque jour, sous ses yeux mêmes, des secours d'hommes et de provisions dans la place, sans qu'il pût s'y opposer. Lesdiguières, qui savait que le maréchal faisait cause commune avec le roi de Navarre, n'hésita pas à joindre ses forces aux siennes et la place fut chaudement attaquée. Elle était même sur le point de capituler, mais quand on apprit que Sa Majesté venait de s'accommoder avec la Ligue et avait donné son édit d'union, Montmorency déclara qu'il se croyait obligé de se soumettre à la volonté manifestée du maître légitime et se sépara des huguenots. Ceux-ci, qui avaient à se préparer de leur côté à la guerre d'extermination que l'édit leur déclarait, se retirèrent sans avoir rien osé tenter contre la place, après le départ de leur confédéré. (Mézeray, t. III, p. 518.)

Sur ces entrefaites, l'édit d'union était également arrivé à Grenoble, et l'on apprit en même temps que Mayenne devait incessamment arriver dans le Dauphiné à la tête de l'armée dont les conventions secrètes dudit édit lui donnaient le commandement.

La Valette recevait de son côté des avis réitérés du duc d'Épernon, son frère, qui lui prescrivait de prendre ses précautions, sans perdre de temps, s'il ne voulait pas se voir bientôt la victime de la révolution qui venait de se faire à Paris. Il ne trouva donc rien de mieux à faire, pour se ménager quelques chances d'échapper à la disgrâce dont il était menacé, que de conclure avec Lesdiguières une ligue offensive et défensive contre ceux de la Ligue. Il s'arrangea même pour avoir l'adhésion de tout le parti français du marquisat de Saluces, dont Sa Majesté l'avait nommé gouverneur ; tous promirent de contribuer à soutenir la guerre de leur argent et de leurs personnes. Ceux qui traitèrent ainsi avec les huguenots, auxquels le roi venait de déclarer une guerre mortelle, s'appelèrent néanmoins eux-mêmes le parti du roi, et La Valette se déclara hautement le chef de ce parti. Le parti de la Ligue choisit pour chef le sieur d'Albigny en attendant l'arrivée de Mayenne, et la guerre civile re-

commença dans la province avec plus d'animosité que jamais. (De Thou, *loc. cit.*)

Cependant, le roi partit de Rouen, le jour même que l'édit de juillet avait été enregistré à Paris. A son départ, il avait reçu des habitants mille assurances d'une soumission qui ne devait pas être de longue durée. En arrivant à Vernon, il trouva une nouvelle députation du parlement de Paris, à la tête de laquelle était Barnabé Brisson, qui le remercia en termes fort éloquents de la paix qu'il venait de donner aux catholiques. Le digne magistrat le suppliait avec beaucoup d'onction de vouloir bien oublier le passé et de revenir dans sa capitale consoler le peuple par sa glorieuse présence.

Le roi, qui se plaisait à ces sortes de déploiement d'éloquence, fit une réponse qui n'était pas moins belle ni moins attendrissante, mais il ne se laissa pas persuader de rentrer dans Paris : il gardait au fond de son cœur les menaces qu'en quittant cette ville il avait faites contre elle du haut de la montagne de Chaillot. Il se rendit à Mantes, où il trouva la reine-mère qui était venue l'y attendre. Il affecta de lui marquer beaucoup de reconnaissance des soins qu'elle s'était donnés pour conclure cette paix, et il eut avec elle un entretien particulier après lequel elle prit la poste pour retourner à Paris et ramener le duc de Guise, qu'elle tenait beaucoup à réconcilier avec Henri, à quelque prix que ce fût.

Le roi se rendit à Chartres, le jour même. Ce fut dans cette ville que Catherine revint lui présenter quelque temps après le duc de Guise et les principaux chefs de la ligue parisienne. Henri envoya au-devant de sa mère le duc de Nevers et le maréchal de Biron; quant au duc de Guise, tout le monde était dans l'attente de la manière dont la scène se passerait et comment ces deux illustres rivaux se tireraient du rôle qu'ils devaient jouer devant le public. Le duc parut d'abord devant Sa Majesté avec une grande apparence de soumission, il se prosterna pour lui baiser humblement la main. Henri s'empressa de le relever d'un air riant et plein de bonté et l'embrassa amicalement ; puis il lui remit la déclaration qui le proclamait lieutenant-général de toutes ses armées, laquelle fut enregistrée au parlement le vingt et unième jour d'août suivant.

Je ne me rappelle plus où j'ai lu que Henri III avait beaucoup étudié la politique à l'usage des princes dans les ouvrages de Machiavel, et que Guise étudiait également celle des conspirateurs dans les histoires de Tacite. En cette circonstance, ils firent l'un et l'autre honneur au maître qu'ils avaient choisi.

Jusque-là, le beau rôle était du côté du duc et tout semblait conspirer à exalter son triomphe. Il venait d'arriver de Rome des lettres de Sa Sainteté adressées à lui et au cardinal de Bourbon. Par ces lettres, le Pape, après avoir fait l'éloge du zèle qu'ils avaient fait paraître l'un et l'autre pour le maintien de la religion, leur disait d'abord : « Que c'était de Dieu seul qu'on devait attendre les secours nécessaires dans des temps aussi critiques et que lui-même ne cessait de les implorer pour eux avec larmes, aux pieds des saints autels. J'ai jugé à propos,

ajoutait-il, d'envoyer en France un légat, qui puisse par ses soins et son autorité seconder vos louables intentions pour la conservation de la foi catholique, sans laquelle ce royaume ne saurait subsister, et j'ai chargé de cette fonction le cardinal Morosini, évêque de Bresse, dont la prudence, la piété et le zèle me sont parfaitement connus. Je vous exhorte donc, très-chers fils, à vous appuyer au besoin de son autorité et de ses lumières, et à lui communiquer sans crainte tous les projets qui pourraient être avantageux à la religion et au Saint-Siège. » (De Thou, *ubi sup.* — Davila, t. II, liv. 9.)

Et pourtant, quelque temps auparavant, Sixte V, obéissant à ce sentiment de répulsion que lui inspirait toute attaque contre l'autorité souveraine, avait lui-même écrit au roi, pour l'engager à soutenir courageusement l'honneur de sa couronne, en réprimant sans ménagement l'orgueil et l'insolence de ses sujets rebelles. « S'il est nécessaire, disait-il, d'employer le fer et le feu pour guérir un mal invétéré, à plus forte raison vous ne devez pas hésiter à tirer ce mauvais sang qui regorge dans les veines de ceux que Dieu a soumis à votre sceptre. »

Henri, par une indiscrétion dont le pape lui sut très-mauvais gré, avait montré cette lettre à son conseil et même au duc de Guise, ajoutant pourtant qu'il était bien éloigné de suivre l'avis que lui donnait Sa Sainteté. A quoi un des conseillers répondit : « Il n'est pas étonnant que le Pape donne de pareilles exhortations aux autres princes, lui qui traite ses sujets avec tant de cruauté. »

Sixte, en effet, était un rude monarque, et, sans égard au rang ni aux dignités, il livrait au bourreau quiconque osait enfreindre ses règlements. (Grég. Leti, *Vie de Sixte V,* liv. 8.)

C'était, au reste, sur la demande de Henri III que Morosini avait été désigné et les historiens du temps lui rendent cette justice qu'il était ami de la France et d'un caractère fort conciliant ; aussi, Sa Sainteté prend-elle soin d'ajouter : « Si pourtant vous aviez quelque chose de plus particulier encore, où mon autorité directe vous fût absolument nécessaire, vous pouvez m'en informer confidentiellement et vous devez être persuadé de mon empressement à servir une cause que vous défendez avec tant de gloire et de succès. » Cette dernière phrase évidemment avait rapport au projet depuis longtemps conçu d'intervertir l'ordre naturel de la succession à la couronne, et Sixte semblait mettre à la disposition d'un chef de factieux l'autorité spirituelle de la sainte Église.

Ces lettres contenaient encore quelque chose de plus particulier pour le duc de Guise : le pape lui disait qu'il ne pouvait s'empêcher de le regarder comme un de ces vaillants Machabées qui combattirent autrefois pour la défense du temple et de la sainte loi ; qu'il ne doutait pas qu'Israël ne fût sauvé par lui et que tous ses desseins n'eussent un plein succès. « Dieu vous le doit, mon très-cher fils, et il vous a destiné à rétablir la paix et le repos de la France sur les ruines de l'hérésie et de tous ses fauteurs. » De pareilles expressions devaient cruellement blesser le roi de France ; il eut à peine l'air d'y faire attention.

Il venait de nommer le duc de Nevers pour commander l'armée qu'on devait envoyer en Poitou; mais ce seigneur qui, depuis qu'il avait abandonné le parti de la Ligue, était devenu l'ennemi du duc de Guise, se trouva très-piqué de voir qu'il allait avoir pour supérieur le duc de Guise généralissime de toutes les armées, lequel pourtant était beaucoup plus jeune que lui et qu'il jugeait pour le fait de la guerre lui être inférieur en bien des choses. Il adressa donc au roi une lettre dont il le priait de faire part à son conseil, et dans laquelle il suppliait Sa Majesté de vouloir bien le décharger du commandement dont elle avait daigné l'honorer, parce qu'il ne voyait rien de disposé pour une pareille expédition, que les finances lui paraissaient trop épuisées pour fournir à la fois à l'entretien de cette armée et de celle que commandait Mayenne, et que, par suite, on serait dans l'impossibilité de payer les troupes qu'on voulait mettre sous ses ordres, ce qui rendrait inévitablement cette guerre ruineuse pour le pays et peu glorieuse pour le roi. « Je suis, du reste, disait-il, d'un âge et d'une santé peu propres à soutenir les fatigues de l'emploi que vous voulez bien me confier, et il se trouve dans le royaume assez de capitaines, qui, avec plus de forces et de talent, se chargeront volontiers de cette besogne. Toutefois, pour remplir autant qu'il est en moi le serment que j'ai dû faire conformément au dernier édit de Votre Majesté, de combattre pour la religion, et pour faire voir que ce n'est ni pour épargner mon bien, ni pour ménager ma vie que je n'accepte pas la conduite de ces troupes, j'offre de servir pendant trois ans dans cette guerre, à la tête de cent gentilshommes entretenus à mes frais, et de me mettre comme simple officier sous les ordres de tel général qu'il plaira au roi de nommer. Si tous les princes et seigneurs de ce royaume faisaient les mêmes offres, chacun suivant ses facultés, on ne serait plus embarrassé à trouver de l'argent pour les frais de la guerre. Or, pour gage de ma parole, je suis prêt à déposer un billet de quarante-six mille écus d'or, qui me sont encore dus par le duc de Mantoue, mon neveu, et qui sont payables à Lyon, le jour de la prochaine foire, par le banquier Cusano, de Milan. »

Outre cela, le duc, dans cette même lettre, conseillait au roi d'obtenir du Pape une bulle qui déclarât cette guerre sainte (puisqu'elle était entreprise pour le soutien de la religion), qui obligeât tous les hommes en état de porter les armes à se croiser et soumît ceux qui auraient quelque empêchement légitime, c'est-à-dire les impotents, les vieillards, les enfants et les femmes, à payer chacun un certain tribut par tête.

On fit en plein conseil la lecture de cette lettre, suivant les intentions de celui qui l'avait écrite. Le motif principal qui l'avait dictée n'échappa pas à la clairvoyance de l'assemblée; on devina aisément la répugnance du duc de Nevers à accepter un commandement sous un généralissime qui ne manquerait pas, en cas de mauvais succès, d'en laisser peser tout le poids sur le chef qui serait ostensiblement chargé de l'entreprise, et qui, en cas de bonne réussite, viendrait en recueillir la gloire. Il fut même question de révoquer un pouvoir si malencontreu-

sement, disait-on, accordé au duc de Guise; mais le roi se laissa très-volontiers gagner par les représentations de sa mère et de Villeroy, qui tenaient également à ne pas laisser déranger leur ouvrage. Depuis ce jour, pourtant, on commença à remarquer que Sa Majesté chercha à éloigner la première de la connaissance des affaires, et n'admit plus dans l'intimité de ses délibérations ni Villeroy, ni les autres ministres créatures de Catherine.

Guise, de son côté, ayant appris la résolution qu'on avait été sur le point de prendre de lui ôter le commandement général de toutes les armées du royaume, résolut de rendre sa position indépendante de la volonté du monarque et de se faire nommer connétable de France, par les États-Généraux du royaume qu'on allait incessamment convoquer à Blois. Et le roi, qui avait pénétré ses vues, fit mine de ne pas s'en apercevoir.

Quant au cardinal de Bourbon, son ambition et ses prétentions avaient été beaucoup plus faciles à contenter. Le bonhomme n'était au résumé qu'une espèce de marionnette dont la Ligue se servait pour satisfaire ceux qui tenaient encore aux droits du vieux sang de saint Louis. Pour amuser la vanité de ce vieillard, le roi, qui avait su l'apprécier à sa juste valeur, donna un édit en date du seizième jour d'août, par lequel il lui concédait « en qualité de son plus proche parent », le droit assez insignifiant d'accorder des maîtrises dans toutes les villes du royaume. Par ce même édit, les domestiques du prélat étaient admis à jouir du privilège qu'ont les officiers de la maison du monarque, de ne pas payer d'impôt, et de ne pouvoir être jugés que par certains tribunaux; c'était, au reste, le duc de Guise qui avait sollicité ce singulier édit en faveur de son innocent associé et qui avait eu l'adresse d'y faire insérer ces mots : « En qualité de plus proche parent du roi. » Ils devaient servir plus tard à la Ligue à appuyer les objections qu'elle devait faire contre le droit de succession au trône du roi de Navarre. Henri ne l'ignorait pas, mais il s'inquiétait fort peu alors de la fortune de son successeur, et il avait ses raisons pour se montrer docile et de bonne composition.

Toujours par suite du même esprit de conciliation apparente, il avait aussi signé, sans se faire trop prier, un ordre par lequel le consul d'Angoulême, qu'on savait tout dévoué à la Ligue, était autorisé à refuser l'entrée de cette ville à quiconque se présenterait avec des troupes, de quelque rang et de quelque autorité qu'il fût. C'était Villeroy qui avait demandé cet ordre et le but du ministre était tout simplement de faire pièce au duc d'Épernon, dont il gardait sur le cœur le démenti qu'il en avait reçu en présence de Sa Majesté, dans une occasion toute récente. (De Thou, t. X, liv. 92, p. 352 et suiv.)

D'Épernon, quand cet ordre arriva, était déjà depuis trois jours à Angoulême avec une suite assez nombreuse de ceux qui avaient cru devoir s'attacher à la fortune de l'ancien favori, qu'on s'attendait bien à voir plus tard rentrer dans toute sa faveur. L'intention de celui-ci était de faire de cette ville une place de sûreté pour pouvoir agir de là du côté de la Guyenne et se créer une position que ses ennemis fussent obligés

de respecter. Il avait même dans cette intention déjà commencé à s'aboucher avec Delaborde, qui était venu le trouver de la part du roi de Navarre, pour lui proposer une alliance de forces et d'intérêts contre Guise et les Ligueurs, leurs ennemis communs.

Le duc avait répondu qu'il était fort obligé au roi de Navarre de ce qu'il voulait bien permettre qu'il partageât sa fortune, mais qu'il avait des raisons pour souhaiter que leur union demeurât secrète; qu'on ne le soupçonnait déjà que trop d'être d'intelligence avec lui et qu'au reste il demandait la permission de ne rien conclure avant de s'être entendu avec son frère La Valette et avec le maréchal de Montmorency. Il leur écrivit, en effet, et l'on a déjà vu plus haut ce que produisit la lettre qu'il adressa au premier.

« Je prévois, dit-il à l'envoyé du roi de Navarre, que la guerre dans laquelle nous allons nous engager sera longue et sérieuse, et comme l'argent est le nerf principal de la guerre, je ne dois pas négliger les moyens de m'en procurer. Le financier Zamet me doit en ce moment trois cent mille écus d'or; outre cela, j'en ai quarante mille autres à toucher de Bandini, ce qui fait une assez belle somme que je ne demande pas mieux que de consacrer au service de votre maître; mais ces deux coquins ne prétendent me payer, que si j'obtiens l'assentiment du duc de Guise. J'ai donc été obligé d'en faire parler à ce duc, que Dieu confonde, et il m'a fait répondre que j'aurais satisfaction à certaines conditions. C'est pour cela qu'il est nécessaire, pour ne rien gâter, que je dissimule encore pendant quelque temps, afin de pouvoir retirer mon bien des mains de ces fripons. » Delaborde s'en alla avec cette réponse.

D'Épernon, cependant, recevait la visite et les compliments de toute la noblesse de la province, qui s'empressait de se rendre auprès de lui. Il faisait faire de nouvelles fortifications à la ville pour la mettre en état de résister et pour pouvoir s'y défendre au besoin, et il passait le reste du temps en tournois, en fêtes, ou à dresser des chevaux. (*Mém. de Villeroy,* ad ann. 1588.)

Tout à coup, le consul, ayant reçu l'ordre que Villeroy avait obtenu du souverain, tint un conciliabule secret avec plusieurs gentilshommes de la province, dévoués comme lui au parti des Guises. Il fut d'abord résolu qu'on députerait à la cour le sieur Souchet, frère du consul, pour demander ce qu'il fallait faire, car l'ordre arrivait beaucoup trop tard, et le duc d'Épernon était déjà dans la ville, où il était entré en vertu des lettres patentes de Sa Majesté, qui lui donnaient autorité non seulement dans l'Angoumois, mais dans tous les pays circonvoisins; que c'était là la raison pour laquelle on avait crû devoir lui faire tous les honneurs dus à une personne que le roi avait jugée digne de sa faveur; mais que la faute, s'il y en avait, n'était pas irrémédiable et qu'il ne fallait qu'un seul mot de la bouche de Sa Majesté, pour qu'elle fût réparée; que comme le duc avait tous les jours l'habitude de sortir de la ville avec une partie des siens, il serait facile de lui en fermer les portes et d'empêcher ensuite le reste de ses affidés de sortir du château qui leur servait

d'habitation; que toute la noblesse des environs s'empresserait de concourir à l'exécution de ce plan.

Villeroy se chargea de présenter l'envoyé au roi, et ce prince parut croire qu'en effet le duc d'Épernon était entré dans Angoulême contre son commandement, ne voulant pas se rappeler que c'était lui qui l'y avait envoyé par ses lettres-patentes. Donc, pour prouver combien un roi a le bras long et combien toute puissance est faible devant la sienne, il loua fort le zèle des habitants de sa bonne ville d'Angoulême. « Vous pouvez leur dire, ajouta-t-il, que je voudrais bien qu'ils ne se contentassent pas de chasser d'Épernon, mais qu'ils le fissent plutôt prisonnier. Je pourrais alors l'obliger à me remettre mes villes de Boulogne et de Metz, qu'il me retient encore, et à se contenter de son gouvernement de Provence, qui est déjà bien assez pour lui. » (Villeroy, *ubi sup.*)

Souchet fut congédié avec cette réponse verbale de Sa Majesté. Il dit à Villeroy : « En y réfléchissant, Monseigneur, voilà pourtant que j'ai peur qu'il ne soit pas trop facile de prendre Monsieur d'Épernon vivant, comme le voudrait le roi notre sire; il y aura là des coups à donner et à recevoir, et si l'on était obligé de le tuer, qu'en penserait le roi? » Sur quoi Villeroy répondit qu'il allait le lui demander à lui-même. « Au surplus, faites de votre mieux, mais si vous ne pouvez vous assurer de la personne du duc sans mettre sa vie en danger, mon avis est que vous vous en teniez à votre premier plan, et que vous vous contentiez de lui fermer les portes de la ville, quand il sera sorti. » Le ministre le quitta sans rien ajouter et Souchet retourna en poste vers ceux qui l'avaient envoyé.

Le jour de la fête de Saint-Laurent, dixième jour d'août, fut choisi par les conspirateurs pour mettre à exécution leur projet dont ils avaient trouvé moyen de rendre le roi complice; et sur l'avis verbal qu'ils avaient reçu de ce prince, ils prirent leurs mesures non seulement pour fermer tout simplement les portes au duc d'Épernon, mais pour l'arrêter dans le château même où il faisait sa résidence. Ce jour-là, le duc sortit le matin à son ordinaire. En revenant dans la ville, il trouva près de la porte le consul accompagné de quelques-uns des principaux bourgeois, qui le saluèrent fort poliment; après leur avoir adressé quelques paroles de courtoisie, il rentra dans le château pour se disposer à aller entendre la messe à l'église de Saint-Eibardeau. (De Thou, *ubi sup.*)

Madame d'Épernon était déjà sortie pour accomplir le même devoir de dévotion, accompagnée d'une grande partie des gentilshommes de sa maison. Le consul, ayant alors mandé chez lui le gouverneur de la citadelle sous prétexte d'avoir à lui communiquer quelques renseignements utiles pour le service du roi, commença par l'arrêter prisonnier, ensuite il marcha vers le château suivi de quarante hommes bien décidés, et armés sous leurs manteaux. Il en laissa une partie à la porte avec ordre de se rendre maître du corps de garde à un signal convenu; pour lui, avec dix des plus hardis et se faisant précéder de deux hommes en bottes

qu'il disait être des courriers de la cour, il se dirigea vers l'appartement du duc d'Epernon, auquel, annonçait-il, il avait des nouvelles très-graves à communiquer. On le laissa passer sans difficulté.

Le duc s'habillait alors pour aller à l'église, et il causait tranquillement avec Marivaux et l'abbé d'Elbenne, deux de ses intimes amis. Il y avait dans son antichambre trois ou quatre autres gentilshommes, assis sur les coffres, qui l'attendaient pour lui servir de cortège. Le consul, en entrant dans cette première pièce, commença par tirer un coup de pistolet qui n'atteignit personne, et reçut en réponse un grand coup de sabre sur la tête. Un des gentilshommes fut tué presque au même moment, après avoir blessé trois des assaillants à coups d'épée. Les autres s'échappèrent comme ils purent.

Au bruit qui se faisait, les gens des offices accoururent armés de broches et de couperets de cuisine ; mais ils se trouvèrent arrêtés par la porte que le consul, tout blessé qu'il était, avait pris soin d'aller fermer et verrouiller lui-même. En même temps, toutes les cloches de la ville se mirent à sonner le tocsin, et à ce signal la populace, qu'on avait prévenue d'avance, accourut en armes.

Le duc s'était, de son côté, barricadé dans son cabinet de toilette avec des chaises et des bancs entassés contre la porte, et le consul l'ayant sommé de se rendre au nom du roi, il répondit fièrement : « Vous mentez en vous servant de ce nom. Vous êtes tous des traîtres que je veux tous faire pendre incessamment. » Ces paroles, prononcées d'une voix ferme et assurée, commencèrent à jeter la consternation parmi cette petite bande de conjurés.

Ceux qui étaient restés en bas pour s'emparer du corps de garde furent au même moment rejetés dans la rue par une troupe de la noblesse, qui était venue attendre dans la cour que le duc sortît de son appartement pour aller à la messe et la porte du château fut aussitôt fermée et barricadée. Une partie de ces gentilshommes monta ensuite aux appartements du duc qui se tenait toujours renfermé dans son cabinet; mais les conjurés, au bruit de leur approche, se retirèrent à leur tour dans une chambre voisine. Là, le consul fut de nouveau blessé au moment où il en fermait la porte.

Le duc, ayant reconnu la voix de ses amis qui arrivaient si à propos à son secours, se hâta de venir les rejoindre avec Marivaux et l'abbé d'Elbenne et l'on commença à délibérer sur les moyens qu'on prendrait pour s'emparer de ceux qui s'étaient enfermés dans la chambre voisine. La sonnerie du tocsin continuait toujours, on entendait les cris de la foule irritée et l'on ne pouvait avoir aucune nouvelle de ce qui se passait dans la ville.

En ce moment, une servante vint tout effrayée avertir que le frère du consul montait dans le château, par un endroit du mur d'enceinte qui était ruiné. Aussitôt, le duc court de ce côté avec quelques-uns des siens, et de deux coups de pistolet il abat lui-même le frère du consul et un autre homme qui l'accompagnait, au moment où ils avaient déjà pu fran-

chir le mur. Les autres qui se disposaient à monter après eux n'osèrent pas avancer davantage.

Au même instant, la porte d'entrée du château était vivement attaquée par la populace, qui, ne pouvant parvenir à l'enfoncer, y attacha un pétard dont l'explosion, par bonheur, ne fit pas un grand effet. D'Épernon accourut encore de ce côté et fit murer cette porte par derrière avec de la terre, des planches et d'autres matériaux ; se voyant ensuite un peu de répit contre les attaques du dehors, il établit des postes pour surveiller toutes les avenues et se disposa à tout événement.

Deux choses pourtant ne laissaient pas que de lui causer de l'inquiétude : il reconnut qu'il n'avait pas la moindre provision et qu'il faudrait se résoudre à jeûner pendant tout le temps qu'on soutiendrait cette espèce de siège, puis il n'entendait tirer ni le canon, ni la mousqueterie de la citadelle, qui aurait dû répondre par un feu imposant au tumulte qui se faisait dans la ville. Le silence qu'elle gardait lui faisait craindre qu'elle n'eût embrassé le parti des rebelles, car il ignorait que le commandant fût prisonnier.

Or, le peuple s'était porté en foule contre cette place, et menaçait la garnison, au cas qu'elle se mît en devoir de tirer, d'exposer le commandant au premier boulet de canon qui partirait. Cette menace avait, en effet, empêché de faire feu jusqu'à ce moment sans pourtant déterminer à se rendre ni les troupes, ni le lieutenant, qui, en l'absence du chef, en avait pris le commandement.

Ceux des conjurés qui s'étaient renfermés dans la chambre du château, ignorant également ce qui se passait, concluaient de ce même silence de l'artillerie de la citadelle que le peuple en était maître. Cette croyance leur donna du courage, et à travers la porte, ils sommèrent de nouveau le duc d'Épernon de se rendre, sinon que dans un moment les canons du fort allaient être tournés vers le château. « Patience, répondit le duc, nous verrons cela tout à l'heure ; mais je compte bien vous apprendre auparavant à parler d'autre sorte. »

Dans la ville, dès le commencement de l'affaire, et au moment où le tocsin avait commencé de sonner, on avait répandu le bruit que les huguenots, appelés par le duc d'Épernon, étaient aux portes, et cette fausse nouvelle n'avait pas peu contribué à augmenter l'animosité et le tumulte. Madame d'Épernon qui, comme on l'a dit, était déjà à l'église pour y entendre la messe, s'était hâtée de chercher à rejoindre son mari, mais elle fut arrêtée prisonnière par les séditieux avec tous les gentilshommes qui l'accompagnaient. Les conjurés la menacèrent de la mettre à la place d'un gabion si son mari ne se rendait pas, et le poignard sur la gorge, ils tentèrent de la forcer à écrire cette détermination au duc pour l'engager, au nom de sa tendresse pour elle, à cesser une résistance désormais inutile. « La mort ne m'épouvante pas, Messieurs, répondit cette dame avec une fermeté admirable. Sachez que je tiens plus à l'honneur de mon époux qu'à ma propre vie et à la sienne. »

Cependant le duc, qui ne pouvait toujours rien savoir de l'état véri-

table des choses, fit descendre un valet de pied par dessus les murailles du château et lui donna la mission d'aller trouver le sieur Targent, son cousin, qui était à Saintes avec un corps de cavalerie. Il lui faisait dire de venir promptement à son secours. Le valet tomba entre les mains des insurgés qui gardaient soigneusement tous les passages, mais Targent avait déjà appris une partie de ce qui se passait par quelques gentilshommes qui, dès le commencement de l'émeute, s'étaient enfuis de la ville avant que les portes fussent fermées, et il s'était tout aussitôt mis en route avec ses troupes pour venir délivrer son cousin.

Pendant ce temps-là, le duc cherchait à s'emparer de la personne de ceux des conjurés qui se défendaient encore dans la chambre où ils s'étaient réfugiés et qu'il tenait assiégés, comme il était assiégé lui-même à l'extérieur par la populace. On mit le feu à la porte de cette chambre, et par ce moyen on contraignit ceux qui s'y trouvaient de se rendre. Le consul vivait encore et ne mourut que quelque temps après des blessures qu'il avait reçues; mais on prétend qu'avant sa mort, d'Épernon le fit mettre à la question, pour tirer de lui l'aveu des motifs de cette conjuration, et pour savoir si Villeroy n'en était pas le principal instigateur; ensuite, il obligea les autres prisonniers d'adresser au peuple des lettres pour demander qu'on eût pitié d'eux, parce que leur perte était certaine, si l'on se mettait en devoir d'attaquer le château.

Le second consul, à qui ces lettres furent adressées, fit prier le duc d'envoyer quelqu'un de ses gens dans la ville, pour traiter de la pacification de tous ces troubles. Il offrit comme otage la personne du procureur du roi, et l'abbé d'Elbenne se chargea alors d'aller parlementer avec les mutins. Il y eut une assemblée des nobles, des magistrats et des principaux d'entre les bourgeois; et là l'abbé, après avoir représenté l'énormité de l'attentat qu'on venait de commettre contre le duc, attentat qui n'était rien moins qu'un crime de lèse-majesté au second chef, leur remontra que si l'on ne s'accommodait sans délai, on avait tout à craindre des huguenots, toujours aux affuts pour profiter des dissensions qui pouvaient s'élever parmi les vrais catholiques.

La plupart de ceux qui se trouvaient là présents avouèrent qu'ils avaient tout à fait ignoré le complot de leur consul et qu'ils n'avaient pris les armes que parce qu'on leur avait fait croire que la religion était en danger, ajoutant qu'ils étaient prêts à les mettre bas pourvu qu'on les rassurât sur cet article.

On était donc de part et d'autre assez disposé à s'entendre amiablement, quand un des principaux auteurs de la sédition recommença à soulever le peuple, en publiant que le roi lui-même « venait d'envoyer de nouveaux ordres plus pressants encore que les premiers et que le baron d'Aubeterre, qui commandait pour Sa Majesté en Périgord, avait déjà reçu par Monsieur de Villeroy une lettre royale qui lui commandait de venir sans délai prêter main-forte aux habitants d'Angoulême contre d'Épernon, et prendre le gouvernement de la ville, jusqu'à ce qu'il en fût autrement disposé. » Le porteur de cette nouvelle ajou-

tait que le baron s'était mis immédiatement en marche avec ses troupes et qu'il ne pouvait tarder d'arriver.

Sur cet avis, les séditieux reprirent courage. On fit taire l'abbé d'Elbenne, et on le renvoya en le chargeant d'annoncer à d'Épernon que tous les habitants d'Angoulême étaient bien décidés à exécuter contre lui les volontés de Sa Majesté; qu'il n'avait donc plus d'autre parti à prendre que de se rendre à discrétion. Puis les cloches recommencèrent à sonner dans toute la ville; on battit le tambour dans toutes les rues, chacun reprit les armes, et la foule vint se présenter en bataille devant le château.

Mais en ce moment, on entendit de loin le son des trompettes; c'était Targent qui arrivait avec sa cavalerie et l'on ne recevait aucune nouvelle de l'approche des secours que devait amener le baron d'Aubeterre. D'un autre côté, le canon de la citadelle commença enfin à tonner et à foudroyer les maisons de la ville; les bourgeois sentirent alors leur ardeur belliqueuse se calmer tout à fait, et les plus sages demandèrent à renouer les négociations. L'abbé d'Elbenne revint donc de nouveau avec un projet d'accommodement dressé et signé de la main du duc.

Mais comme il en lisait les articles aux bourgeois assemblés, survint inopinément le maréchal-des-logis de la compagnie du baron d'Aubeterre, qui assura que le baron arriverait le lendemain à la tête de cinq cents hommes de pied et de trois cents chevaux; sur quoi les conférences furent encore une fois rompues. On injuria et on bouscula le pauvre abbé qu'on traîna même au pied de la citadelle, où on le força d'ordonner à la garnison, de la part du duc, de ne plus tirer.

Sur ces entrefaites, le roi de Navarre, instruit du danger que courait le duc d'Épernon, envoya un corps de ses troupes commandé par La Rochefoucault, pour secourir celui avec lequel il se regardait déjà comme lié par une alliance offensive et défensive. Les huguenots firent une telle diligence qu'ils arrivèrent en vue de la ville à l'instant même ou Targent se logeait dans les faubourgs. L'aspect de cette nouvelle armée jeta la consternation parmi les habitants qui comprirent que le baron d'Aubeterre, ne devant arriver que le lendemain, viendrait beaucoup trop tard pour les sauver, et que leur ville allait incessamment être mise au pillage. La fureur de la populace se calma en présence de cet autre danger, et on députa au duc d'Épernon, pour lui déclarer qu'on se soumettait aux conditions qu'il avait lui-même proposées, s'il voulait bien les maintenir encore, et rendre la liberté aux prisonniers qu'il avait faits dans le château. Le duc ne demandait pas mieux, car il y avait plus de trente-six heures que ni lui ni les siens n'avaient pris de nourriture, et d'un autre côté il tenait surtout à ne pas paraître avoir été secouru par le roi de Navarre, avec lequel on ne l'accusait déjà que trop d'être d'intelligence.

Les habitants abattirent donc leurs barricades, Madame d'Épernon fut reconduite honorablement à son mari, le gouverneur de la citadelle fut remis en liberté, les prisonniers furent élargis de part et d'autre, et

d'Épernon rendit les corps du consul et de son frère, avec permission de les enterrer, pourvu que cela se fît sans bruit et sans scandale.

Le roi, en apprenant le résultat de cette entreprise, se repentit des paroles imprudentes qu'il avait dites à l'envoyé des conjurés, et pour tâcher de raccommoder la chose, il écrivit de sa propre main à son ancien favori que c'était par amour pour lui qu'il avait recommandé à ceux d'Angoulême de lui ramener son ami sain et sauf, afin qu'il pût de nouveau se procurer le plaisir de le traiter comme son fils chéri.

D'Épernon crut ce qu'il voulut de cette assertion royale.

Restait à régler l'affaire concernant la ville d'Orléans, qu'avait si malencontreusement menée Villeroy. D'Entragues réclamait ses provisions de gouverneur, qui lui avaient été si formellement promises par le négociateur; mais le négociateur avait aussi accordé la ville d'Orléans comme place de sûreté aux Ligueurs, et, de plus, c'était le chancelier Cheverny qui était en possession de ce gouvernement, qu'on ne pouvait lui ôter sans lui faire injure. La chose, comme on voit, était assez compliquée; Villeroy voulut s'en tirer par un faux-fuyant. Il répondit à d'Entragues qu'il était contraire aux intérêts de Sa Majesté de remuer maintenant une pareille affaire, d'autant que le duc de Guise et les Ligueurs s'opposeraient infailliblement à ses prétentions, dont le résultat, sans avantage pour lui, ne pourrait être après tout que de troubler, pour un sujet des plus légers, une paix déjà si chèrement achetée; qu'il lui conseillait donc de remettre à un temps plus favorable une pareille affaire, lui promettant qu'il en serait amplement dédommagé, aussitôt qu'on en trouverait l'occasion. (*Mém. de Villeroy*, 1588.)

D'Entragues ne se montra pas satisfait de cette réponse, et il résolut de se venger du ministre en le décriant et le ruinant auprès du prince, auquel il le représenta comme un homme entièrement livré au duc de Guise, avec lequel il se serait lui-même vanté en particulier de s'être parfaitement entendu pour plumer l'oie à leur profit commun. Pour preuve, il fit voir une lettre de l'archevêque de Lyon, l'un des grands piliers de la sainte Ligue, dans laquelle lettre le prélat disait au duc, que s'il voulait devenir un nouveau Charles-Martel, et se frayer une route à la puissance souveraine, il ne devait pas manquer de faire donner à Villeroy une charge considérable, parce que, par ce moyen, il serait sûr d'avoir auprès du roi un ami puissant et utile.

Le roi croyait savoir déjà à quoi s'en tenir sur ces prétendues affections de son ministre, mais il n'était pas fâché qu'on lui fournît encore un nouveau prétexte de l'éloigner. Il parut donc fort mécontent de ce qu'on ne l'avait pas tenu au courant des négociations faites avec d'Entragues; « pourtant, dit-il, pour dégager la parole donnée en son nom, quoique sans le consulter, il signa des lettres-patentes qui devaient demeurer secrètes, » par lesquelles le gouvernement d'Orléans était ôté à Cheverny, dont, pour les mêmes raisons, il était également bien aise de se défaire, et donné à d'Entragues. (Mézeray, t. III, p. 512 et suiv.)

Quant à la promesse faite aux Ligueurs qu'ils auraient cette ville pour

place de sûreté, le roi se flatta de pouvoir l'éluder à l'aide d'un équivoque, en prétendant qu'il avait lu et compris que c'était de la ville de Dourlans en Picardie et non de celle d'Orléans, qu'il était question dans le traité. Puis, comme il devait quitter Chartres, il permit à tous les membres de son cabinet qu'il savait tous dévoués à la reine-mère plus qu'à lui-même, d'aller passer quelques jours dans leur famille. Par une lettre de sa propre main qu'il adressait à chacun d'eux, il leur mandait : « qu'il n'était point malcontent et qu'il se réservait même de leur faire plaisir quand l'occasion s'en présenterait. » Il terminait en leur donnant rendez-vous à Blois, pour le premier jour d'octobre, afin qu'ils se trouvassent à l'ouverture des États-Généraux, convoqués pour ce temps-là. « Mais, dit Cheverny, qui ne voyait pas plus loin, on pouvait déjà juger que Sa Majesté était entièrement subjuguée par le duc de Guise. » Celui-ci commençait dès lors à faire paraître l'autorité qu'il voulait prendre partout, et l'on jugea bien qu'il se rendrait bientôt si puissant qu'il n'y aurait plus que les siens maintenus et avancés aux premiers honneurs, bienfaits et charges de ce royaume. (Mézeray, 510. — *Mém. de Cheverny,* 1588.)

Cependant, on venait alors d'apprendre en France que cette fameuse flotte espagnole si longtemps attendue, qu'on nommait l'Invincible, et sur les succès de laquelle les catholiques de tous les pays avaient tant compté, avait enfin pris la mer, mais déjà et presque en même temps cette flotte n'existait plus. L'Angleterre, qui devait être sa première conquête, lui avait fait éprouver une défaite sanglante, et les vents, que les bulles du pape Sixte V auraient dû lui rendre plus favorables, avaient achevé son désastre.

Au moment où elle allait se mettre en campagne, l'ambassadeur espagnol était venu fièrement dire au roi de France : « Le roi, mon maître, m'a chargé de vous faire savoir que n'ayant entrepris ce puissant armement contre une reine hérétique que pour le bien et l'avancement de la foi, il compte qu'en votre qualité de roi très-chrétien, vous saurez empêcher vos sujets de remuer en faveur d'une femme excommuniée et ennemie de l'Église, dont vous êtes un des principaux membres. — Monsieur l'ambassadeur, avait répondu le roi, j'ai, comme vous le savez, et par suite, hélas ! du malheur des circonstances, deux sortes de sujets, les uns qui m'obéissent, les autres qui n'écoutent guère mes ordres. Pour les premiers, je suis bien sûr qu'ils n'iront pas au secours de la reine d'Angleterre. Quant aux autres, je tâcherai de les en empêcher. »

Malgré cette promesse, Henri fit promptement savoir ces nouvelles à Élisabeth, en l'avertissant de se tenir sur ses gardes. Il fut donc enchanté quand il apprit par une missive du gouverneur de Calais que la flotte anglaise, ayant rencontré celle des Espagnols près de Gravelines, l'avait complètement défaite, prenant ou coulant bas douze grands vaisseaux avec près de cinq mille hommes, et qu'elle la poursuivait vivement après l'avoir mise en désordre. Il n'osa pas, toutefois, montrer la joie qu'il ressentait de cette nouvelle, de peur d'irriter les Guises, qui pu-

bliaient partout que cette fois la reine d'Écosse, leur parente, allait être complètement vengée.

Pour l'ambassadeur espagnol, il s'efforça de dissimuler ce désastre. Il alla même jusqu'à dire que la flotte de son maître avait pris ou coulé bas celle des Anglais, et il affirmait si bien cette fausseté qu'on imprima à Paris une relation de cette prétendue victoire avec toutes les circonstances qui pouvaient la rendre probable, le tout à la grande joie des Ligueurs qui s'étaient promis merveille de cette expédition et qui firent des réjouissances publiques.

L'ambassadeur vint même trouver le roi, et avec toute la jactance castillanne, il lui fit part du succès éclatant des armes de son maître, lui montrant une lettre qu'il disait avoir reçue de Dieppe. Henri lui montra de son côté celle qu'il avait reçue du gouverneur de Calais.

Pendant qu'on discutait à la cour et parmi le peuple sur le degré de foi que méritait l'un ou l'autre document, on vit arriver trois cents forçats. C'était la chiourme entière d'une grande galéasse espagnole que les Anglais avaient forcée de venir s'échouer auprès de Calais, et le gouverneur de cette ville, après les avoir recueillis, les envoyait au roi pour demander eux-mêmes ce qu'on devait faire d'eux. Cette bande de malheureux se rangea en ordre le long des degrés de l'église, bordant ainsi le chemin par où le roi devait passer en sortant de la messe. Tous, à l'aspect du monarque, crièrent d'une seule voix : « Bonne France ! Miséricorde, et liberté ! »

L'ambassadeur d'Espagne, à qui leur arrivée donnait un si beau démenti, n'en exigea pas moins qu'on les rendît à son maître, et il fut appuyé dans sa requête par le duc de Guise ; mais le duc de Nevers et le maréchal de Biron insistèrent fortement pour une décision contraire. « La France, disaient-ils, a eu de tout temps le privilège d'affranchir tout esclave qui y met le pied. De même que certaines terres ont la propriété de ne rien souffrir de venimeux, de même notre pays ne peut souffrir l'esclavage ; quiconque en touche le sol devient libre par cela même. Pourrions-nous donc, sans nous déshonorer nous-mêmes, souffrir que de notre temps il fût porté atteinte à une prérogative aussi noble. »

Les Ligueurs eux-mêmes, malgré leur prédilection pour l'Espagnol, eurent honte de combattre plus longtemps contre des arguments aussi honorables, et il fut prononcé dans le conseil, que ces esclaves étaient devenus libres, du moment qu'ils étaient entrés sur les terres de France. Comme ils étaient la plupart sujets du Turc, on décida en outre qu'ils seraient reconduits à Constantinople par la voie de Marseille, sur les premiers vaisseaux qui feraient voile pour le Levant.

On était alors à la fin d'août : dès les premiers jours du mois suivant, Henri, qui s'était déjà rendu à Blois, envoya un de ses secrétaires du cabinet chez Villeroy, chez Cheverny et chez les autres conseillers d'État, leur déclarer à tous que Sa Majesté, satisfaite de leurs services, les en dispensait à l'avenir et leur enjoignait de ne plus paraître à la cour. Villeroy, en recevant cet ordre auquel il ne s'attendait pas, car il

espérait au contraire, pour prix de ses services et aussi par la protection du duc de Guise et de la reine-mère, obtenir quelque charge encore plus considérable, fut tout déconcerté. « Ah ! s'écria-t-il, quand j'ai offert ma démission au roi, il aurait bien dû me laisser sortir par cette porte-là, plutôt que de me jeter aussi brusquement par la fenêtre ! » (*Mém. de Cheverny*, 1588.)

Bellièvre, en recevant le message, se contenta de dire qu'il obéirait, et qu'il était bien juste qu'après avoir tant de fois prêché aux autres la soumission aveugle aux ordres du maître, il donnât lui-même l'exemple de cette vertu qu'il avait tant recommandée. (De Thou, *ubi sup.*)

Pour le chancelier Cheverny, il était déjà en route pour se rendre à Blois, quand on lui remit l'ordre du monarque. Quand il eut lu la lettre de cachet : « C'est bien, dit-il, mais il faut que je parle à Sa Majesté moi-même ; » et il continua son voyage. Mais quoique la reine-mère eût employé tout son crédit pour lui obtenir une audience, il fut obligé de s'en revenir sans avoir pu approcher du prince. « C'était grande pitié, dit-il, dans les mémoires qu'il nous a laissés, car c'est toujours un funeste inconvénient au troupeau, quand les chiens fidèles qui le gardent sont chassés de la maison. » (*Mém. de Cheverny,* 1588.)

Pinart et Brulart partagèrent le même sort. Henri, qui avait son idée fixe, qu'il suivait avec persévérance, ne voulut conserver autour de sa personne aucune des créatures de sa mère, qu'il soupçonnait disposée à entraver son projet d'une vengeance exemplaire. Il nomma pour secrétaires d'État, à la place de ceux qu'il congédiait avec aussi peu de cérémonie, Martin Rusé de Beaulieu, Pierre de Mayenne et Arnault d'Ossat. Ces deux derniers s'excusèrent d'accepter une semblable charge, l'un parce qu'il se trouvait trop vieux, et l'autre parce que s'étant fait prêtre, il croyait les fonctions qu'on voulait lui confier incompatibles avec celles du sacerdoce auxquelles il voulait se consacrer tout entier ; sur leur refus, le roi prit Monsieur de Revol et le sieur de Magneville, et parce qu'il savait qu'ils avaient tous deux du crédit dans la Ligue, il affecta de leur ouvrir son cœur et de leur communiquer ce qu'il voulait faire passer pour ses plus intimes confidences. (Palma Cayet, *Chron.*, 1588.)

Pour le chancelier Cheverny, comme son titre était irrévocable d'après l'antique usage, Henri ne put que lui retirer les sceaux. Guise pensait bien qu'ils seraient confiés à l'archevêque de Lyon qu'il proposa lui-même ; mais l'archevêque était un homme d'un caractère et d'un esprit un peu moins faciles à conduire ; Henri éluda cet embarras en choisissant un personnage tout à fait inconnu. Ce fut l'avocat-général Montholon, homme de bien, dit de Thou, mais d'une incapacité complète et fort peu en état de tenir une charge de cette importance. (De Thou, *ubi sup.*)

Cet honnête homme était au reste si étranger à la cour qu'il n'avait jamais même vu le roi, de sorte que quand il se présenta dans le cabinet royal sur l'ordre qu'il en avait reçu, ayant trouvé le prince en compagnie de Bellegarde et de Longnac, il demanda lequel des trois était

Sa Majesté, qui lui avait fait l'honneur de l'appeler. (Pasquier, liv. 13, lett. 1re.)

Sur ces entrefaites, comme l'époque de l'ouverture des États-Généraux approchait, on vit accourir à Blois la plus grande partie des députés des diverses provinces du royaume. Tous s'empressaient de se rendre de bonne heure à leur poste, mais c'était pour se voir, se reconnaître « et commencer les pratiques que produisirent depuis lesdits États que nous pouvons dire avoir été tels qu'ils ont bien su réduire le roi et la France à de misérables extrémités. » (Matthieu, *Hist. des dern. troubl.*, liv. 3, fol. 113. — Cheverny, ad ann. 1588.)

« La Ligue, en effet, avait fait tenir en chaque baillage et sénéchaussée, à tous ceux qui étaient les plus affectionnés à l'avancement de ses desseins, des mémoires et articles qu'ils devaient coucher dans leurs cahiers, de sorte que quasi partout les députés des trois ordres appartenaient d'opinion et de cœur au parti. » On n'avait pas même hésité à promettre aux électeurs, au nom du duc de Guise, une entière exemption des tailles et la réduction de la troisième partie des autres impôts, et l'on n'avait pas craint d'employer la séduction et jusqu'à la menace et à la violence, pour obtenir des nominations conformes aux opinions qu'on voulait faire prévaloir dans l'assemblée. (Matthieu, *ubi sup.* — Mézeray, t. III, p. 533.)

Henri, pour attirer les bénédictions du ciel sur les travaux qu'elle allait bientôt entreprendre, indiqua une procession générale pour le premier dimanche du mois et il eut soin que cette cérémonie se fît avec beaucoup de magnificence. La procession partit de l'église de Saint-Sauveur, qui est dans la cour du château, traversa le pont et alla se rendre à Notre-Dame, qui est dans le faubourg de Vienne. L'archevêque d'Aix portait le Saint-Sacrement, sous un dais tout resplendissant de riches broderies, et tenu par quatre chevaliers du Saint-Esprit en grand costume. Le roi, les deux reines et toute la cour en habit de gala suivaient dévotieusement. Puis venaient les députés des États. L'archevêque de Bourges célébra la messe, et l'évêque d'Évreux, qui avait embrassé le parti des Guises, prononça le sermon. Après quoi, Henri, désirant faire connaître l'étendue de son zèle pour la religion catholique, recommanda à tous les députés de se préparer à la sainte communion, par un jeûne et par une abstinence de chair pendant trois jours. Tous s'empressèrent de remplir les intentions pieuses du monarque, et le dimanche suivant, Sa Majesté les réunit de nouveau à l'église des Cordeliers. Là, entourée des princes et des seigneurs de sa cour, prenant à témoin tous ceux qui étaient présents, elle jura sur le Saint-Sacrement de l'autel de persister sans relâche dans la sainte union établie par le dernier édit. (Cayet, *ubi sup.* — Matthieu, *ubi sup.*, liv. 4, fol. 114, verso. — De Thou, *ubi sup.*)

Après cela, elle indiqua l'ouverture définitive des États pour le dimanche suivant qui était le troisième du mois. A travers toutes ces cérémonies, le prince s'était bien aperçu que presque tous les députés que les provinces avaient envoyés appartenaient au parti de la Ligue, et il

n'avait pas tardé à reconnaître qu'il s'était trompé dans l'espérance qu'il avait conçue de recouvrer au moyen de cette assemblée l'autorité que ses ennemis lui avaient fait perdre. Il en parut d'abord tout contristé, mais il sembla bientôt avoir repris sa tranquillité d'âme et n'en fit pas moins bon visage à chacun.

Ce fut dans la grande salle du château de Blois, qui, il y avait onze ans, avait déjà servi à une semblable cérémonie, que se fit l'ouverture des États. Le roi était assis sur son trône, ayant à sa droite la reine-mère et la reine régnante à sa gauche. Au-dessous étaient les cardinaux de Bourbon et de Vendôme; le prince de Conti était assis ensuite; après lui siégeait le comte de Soissons, son frère, qui s'était empressé de quitter le roi de Navarre, à la nouvelle du grand succès de la Ligue, et qui espérait bien en sa qualité de bon catholique se faire substituer aux droits de ce prince excommunié. Le duc de Montpensier, les cardinaux de Guise, de Lenoncourt et de Gondi, le duc de Nemours, le duc de Nevers et les autres seigneurs et conseillers d'État occupaient, chacun suivant son rang, les sièges les plus rapprochés. Le duc de Guise, en habit de satin blanc et la cape retroussée, siégeait au pied du trône sur un pliant, en sa qualité de grand maître de la maison du roi. Il tenait en sa main un long bâton semé de fleurs de lys d'or, et par la majesté de sa contenance, il attirait exclusivement les regards de tous ceux de son parti. (*Mém. de Sully*, t. I, liv. 3, p. 211.)

La députation du clergé, dans laquelle on comptait quatre archevêques et vingt et un évêques, se tenait assise en beaux rochets et surplis. Les gentilshommes, au nombre de cent quatre-vingts, portaient la toque de velours et la cape, et parmi les cent quatre-vingt-onze députés du tiers, ceux qui appartenaient à la magistrature avaient la robe longue et le bonnet carré. Les autres n'avaient que le petit bonnet et la robe de marchand. (Cayet, *ubi sup.*)

« Messieurs, dit le roi, qui avait soigneusement préparé ce discours, je commence par demander à Dieu qu'il daigne m'accorder les lumières de son Esprit Saint, pour que je puisse conduire à heureuse fin le grand ouvrage que j'ai entrepris pour sa gloire, et du succès duquel va dépendre le bonheur de notre pays. Il s'agit de la réforme sérieuse de tous les abus qui se sont malheureusement glissés dans l'État, pendant la licence de nos longues guerres civiles, et l'on sent combien j'ai besoin du secours d'en haut pour accomplir une tâche aussi difficile. » (*Mém. de la Ligue,* t. II, p. 481 et suiv.)

« Vous aussi que j'ai appelés autour de moi pour m'aider de vos lumières, vous devez implorer comme moi notre divin seigneur et maître, pour qu'il étouffe en vous jusqu'aux moindres étincelles qui pourraient rester encore du feu de nos divisions, et que vous ne pensiez plus qu'à rétablir en France l'union et la tranquillité publique, car elles seules peuvent rendre à ce royaume son antique splendeur et son premier éclat.

« Dieu m'est témoin que depuis que je me suis vu sur le trône, tel a été toujours et sans cesse mon plus ardent désir et que je n'ai pas

cessé un seul instant de chercher de toutes les forces de mon âme à remédier aux misères que la dureté des temps a accumulées sur mon peuple chéri. Aujourd'hui que l'âge m'a donné plus d'expérience, jugez combien mon cœur doit être peiné quand je vois que tous les remèdes employés pour guérir le mal n'ont fait que l'aggraver! Serais-je donc le malheureux monarque réservé à ces temps malheureux, où Dieu, juste vengeur des crimes d'une nation, semble vouloir épuiser sa colère et contre les sujets et contre le souverain!

« Pour apaiser cette colère redoutable, la reine, ma mère, ici présente, a comme moi pris des peines et des soins infinis. C'est une justice que vous devez hautement lui rendre. Mais, hélas ! il faut bien l'avouer, c'est inutilement que, malgré son âge avancé, elle a sacrifié jusqu'à son repos et à sa santé : le mal s'envenime encore de jour en jour. C'est pourquoi j'ai cru devoir convoquer cette assemblée des États-Généraux du royaume, comme le dernier et le plus salutaire des moyens de secourir mon peuple affligé.

« C'est, Messieurs, une des plus louables institutions de notre vieille monarchie, que cette faculté donnée au prince de pouvoir, dans des temps difficiles, s'entourer de tous les élus de la nation, afin de se concerter avec eux et de discuter librement les mesures les plus propres à faire le bonheur de la nation. Quoi qu'on en puisse dire, ces sortes de réunions solennelles, bien loin de nuire à la puissance légitime que le souverain tient de Dieu, ne peuvent contribuer qu'à la fortifier, en rendant aux lois leur vigueur et en défendant le trône contre ceux qui tentent de l'outrager. Telle est ma croyance bien sincère.

« Au reste, vous me rendrez cette justice, que je n'ai mis en usage ni l'intrigue, ni la brigue, pour ôter à cette assemblée, dont j'attends de si grandes choses, la liberté de ses décisions, ni pour corrompre ses suffrages. Je me regarderais moi-même coupable et je rougirais de honte, si j'avais tenu une conduite autre que celle que je me vante ici d'avoir tenue; mais grâce à Dieu, je ne crains pas de renvoyer hautement cette honte à ceux qui ont pu avoir l'imprudence ou la témérité d'employer, dans un but d'ambition particulière, ces moyens que je blâme et qu'on ne saurait trop blâmer, au cas pourtant où il serait vrai qu'il se fût trouvé quelqu'un assez hardi pour en venir jusque-là.

« Vous saurez donc faire une juste différence entre ma conduite loyale, à moi votre légitime souverain, et celle de ces sortes de gens, s'ils existent. Moi, je n'ai d'autre but que de vous voir contribuer librement, dans votre conscience et de tous vos efforts avec moi, à guérir les plaies de l'État, à rétablir notre sainte religion catholique, apostolique et romaine, pour laquelle je suis prêt à donner ma vie, et à remettre en vigueur l'autorité royale, qui est le principal fondement de la tranquillité et du bonheur de la nation.

« Ce n'est pas, au reste, dans mon intérêt particulier que je souhaite de venir à bout de ce dernier point. Je n'ai, je le proteste, en vue en cela comme en tout, que le bien public. Or, vous le savez, par une longue

expérience de toutes les formes de gouvernement, il n'en est point de préférables à la monarchie, et vous devez remercier Dieu de vous avoir fait naître sous un pareil gouvernement et sous un prince qui se fait gloire beaucoup moins d'être l'héritier légitime de tant de rois, que de son désir sincère de faire le bonheur de son peuple. Je sais que, par la faute des temps et de mes ministres, il s'est pourtant introduit bon nombre d'abus dans l'état présent des affaires, mais vous auriez tort de m'en rendre responsable, car mes intentions ont toujours été telles que je vous les expose aujourd'hui et j'espère bien, par la grâce de Dieu, forcer à reconnaître qu'elles sont loyales et pures ceux-là mêmes qui ont été jusqu'à présent assez aveugles pour me refuser l'obéissance qui m'est due.

« On a osé m'accuser de favoriser l'hérésie ! Eh ! qui donc a plus de motifs que moi de la détester? De qui les hérétiques usurpent-ils les domaines, de qui soulèvent-ils les sujets, de qui épuisent-ils les trésors dans d'interminables guerres? Aussi, qui jamais a plus travaillé que moi à les détruire? Qui jamais leur a fait éprouver de plus sanglantes défaites? Vous n'avez pas besoin de remonter bien loin pour en avoir la preuve, vous la trouverez dans la destruction récente de cette armée redoutable des confédérés, et aussi dans mon dernier *Édit d'Union*, que je viens de donner à la France.

« Quant aux réformes qu'il est si nécessaire d'établir dans le royaume, pour vous montrer que j'ai un vrai désir qu'elles soient faites, je vais vous parler de celles qui me tiennent le plus à cœur. Je voudrais d'abord que sous les peines les plus graves et sans avoir aucun égard ni au rang ni à la dignité des coupables, on défendît les blasphèmes, qui provoquent la colère de Dieu contre nous. Je voudrais voir anéantir la simonie et l'odieux trafic qui se fait des charges judiciaires, dont au reste, je sens avec douleur que le nombre est devenu beaucoup trop multiplié. Je voudrais que tous ceux qui attendent de moi un emploi sachent bien que c'est de moi seul que dépendent de pareilles grâces; qu'elles ne doivent plus être sollicitées par la faveur et l'intrigue, et qu'ils sont tenus de s'en montrer dignes en s'acquittant scrupuleusement de leurs fonctions. Je voudrais que les procès finissent beaucoup plus vite, et coûtent beaucoup moins, et que les crimes soient punis plus soigneusement.

« Je souhaite encore que vous donniez vos soins à ce qui concerne les manufactures du royaume, à faire refleurir notre commerce national, à retrancher le luxe et l'excès, et à fixer un prix raisonnable aux marchandises.

« J'attends enfin que vous remettiez en vigueur les anciennes ordonnances, qui servent comme de rempart à l'autorité royale, ainsi qu'au respect dû aux magistrats, et qui semblent malheureusement tombées dans l'oubli.

« Comme vous tous, je désire éviter à la France le malheur de subir la domination d'un roi hérétique, si je viens à mourir sans enfants mâles et c'est dans cette vue spécialement que j'ai donné mon *Édit d'Union*.

Je veux qu'on le mette au nombre des lois de l'État; mais pour qu'il soit exécuté, je vous invite à chercher de suite les moyens les moins écrasants pour mon peuple, de fournir aux frais de la guerre que nous avons entreprise pour la gloire de Dieu. Surtout n'oubliez pas qu'il est impossible que cette guerre réussisse, si vous ne rétablissez pas d'abord l'ancienne discipline qui faisait autrefois la force des armées françaises.

« Songez aussi qu'il y va de mon honneur et du vôtre de payer les dettes de l'État. C'est à vous à trouver les moyens de remplir les engagements que la nation a pris, et de décharger par là ma conscience et celle des rois mes prédécesseurs. Pour moi, je renouvelle ici la promesse que j'ai déjà faite : qu'aussitôt que j'aurai approuvé, en ne consultant que ma conscience, les décisions que vous allez prendre, il ne sera plus permis à personne, même au roi lui-même, de s'en écarter.

« Maintenant je souhaite, pour la gloire de Dieu, qu'il bénisse vos travaux, et je vous assure d'avance de ma reconnaissance et de celle de la France entière, qui vous regardera comme ses libérateurs, si vous répondez fidèlement à mes désirs et à la confiance que nous avons tous placée en vous. » (Pasquier, liv. 13, lett. 1re.)

Le roi prononça ce discours d'un ton vif et animé, surtout dans certains passages qu'on a dû remarquer. Il paraîtrait, au reste, que cette harangue ne nous est pas parvenue intégralement, comme on le verra plus bas. Si l'on en croit Pasquier, elle contenait des termes encore beaucoup plus forts; il ne cite pourtant, comme témoin auriculaire, que cette seule phrase qui ne se trouve pas dans les textes que j'ai eus sous les yeux : « Si je n'avais pas été prévenu et empêché, aurait dit le roi, par l'ambition démesurée de certains de mes sujets, je me flatte que la religion nouvelle eût été dès lors tout à fait exterminée en France. » Si la suppression se borne à ces seules paroles, il me semble qu'elles n'ajoutaient que fort peu à ce que le discours contient déjà de mortifiant et d'accusateur au sujet des Guises.

Le nouveau garde des sceaux Montholon prit la parole après le roi. Il fit d'abord deux grandes révérences; ensuite, il commença par un long éloge de Sa Majesté. De là, il passa à l'historique des États-Généraux, dont il fit remonter l'origine jusqu'à Josué et au roi Salomon et jusqu'aux Druides. Après cet exorde érudit, il entre en matière et commence par exhorter le clergé chargé de réformer les autres à se réformer d'abord lui-même. « Le premier soin des évêques, dit-il, est d'ordonner que les prédicateurs annoncent désormais au peuple la parole de Dieu, dans toute sa pureté, et s'abstiennent par conséquent de prêcher d'autre doctrine que celle de la soumission au prince et aux magistrats. Cet esprit de rébellion qu'ils sèment maintenant du haut de leurs chaires est un des plus grands maux de l'État. » (Matthieu, *Hist. des dern. troubl.*, p. 125. — *Mém. de la Ligue*, t. II, p. 491 et suiv.)

« Ensuite, il ne faudrait plus admettre aux ordres sacrés que des gens de bonne vie et mœurs et de la capacité desquels on se serait scrupuleusement assuré. C'est l'oubli de cette précaution qui a ouvert la

porte à tous les désordres dont l'Église de Jésus-Christ est maintenant affligée. Que se passe-t-il, en effet, et dans cette Église qui devrait être sainte, et dans les monastères qui devraient être l'asile de toutes les vertus chrétiennes? N'y voit-on pas fouler aux pieds, sans scrupule et sans pudeur, jusqu'aux vœux les plus sacrés? Et certes, on peut dire que les choses en sont venues à ce point que, s'il n'existait pas encore quelques-uns de ces saints prêtres et de ces saints religieux, qu'on peut appeler « perles de la religion », et qui, par l'ardeur de leurs prières et les entretiens qu'ils ont souvent avec Dieu, dans leurs extases, arrêtent la vengeance du ciel irrité, il y a longtemps qu'une destruction générale aurait fait justice de tous ces crimes, comme du temps de la coupable Sodome. Sa Majesté exhorte donc le clergé à travailler sérieusement à la réforme de la religion et au rétablissement de la discipline. »

Aux seigneurs et à la noblesse, il rappelle que c'est à eux, comme étant le premier ordre de la nation, à donner l'exemple de la soumission la plus complète à la puissance royale, dont ils tiennent leurs privilèges. Il les exhorte aussi à s'abstenir de ces abominables blasphèmes, qui ne leur sont maintenant que trop familiers et à renoncer à cette fureur des duels, si contraire à la piété, qui ordonne de pardonner à ceux qui nous ont offensés.

« Pour vous, Messieurs du Tiers-État, continua le garde des sceaux, c'est de votre sein que se tirent tous les magistrats qui rendent la justice en ce royaume. On peut donc vous regarder comme le principal fondement de la société, puisque c'est à vous qu'il appartient de prouver qu'elle est réglée par la justice, et qu'elle n'est point comme une caverne de voleurs, où la force et l'audace font le droit. Et pourtant, l'on se plaint tous les jours que l'avarice et la faveur font commettre une infinité de fautes dans l'administration de la justice; que par la chicane et les mauvais artifices des procureurs, aussi bien que par la coupable insouciance des juges, les procès traînent en longueur et sont souvent jugés à rebours de l'équité ; que si, par hasard, on obtient un jugement équitable, il est bientôt éludé et remis en question par les arguties des gens du parquet, en sorte que ce n'est jamais le bon droit qui triomphe. C'est à quoi il importe de remédier promptement.

« Au reste, c'est encore dans nos malheureuses guerres civiles qu'il faut chercher la cause d'une partie de ces abus ; ce sont elles qui ont mis souvent ceux qui gouvernaient dans la nécessité de prendre des déterminations qu'ils savaient eux-mêmes n'être pas tout à fait compatibles avec la droite justice et le bien général de la nation ; mais à ce mal on ne peut espérer voir apporter de remède qu'avec les États-Généraux et par leur concours.

« L'État, comme vous le savez, est obéré ; tous les revenus du roi sont aliénés ou engagés, et lui-même n'est déjà plus le maître des sommes fournies par les impôts. Si la nation ne s'intéresse pas à le libérer de tous ces engagements qu'il a été forcé de prendre par la rigueur des temps, il n'est plus possible d'arrêter ce trafic honteux des places

de la judicature, seule et triste ressource qui reste encore pour obtenir de l'argent et faire face aux frais de l'administration. »

Il termina par une exhortation aux États de seconder les bonnes intentions du prince, de lui jurer une obéissance éternelle, à l'exemple de ceux de Juda qui, au retour de la captivité de Babylone, travaillèrent tous comme un seul homme, sous les ordres d'Esdras, à la réédification du temple, renonçant à tout ressentiment et à toute ligue particulière.

Après ce discours, Régnauld de Beaune, archevêque de Bourges, s'exprima ainsi, au nom du clergé : « Grâces soient d'abord rendues à Sa Majesté qui, par son dernier et sage édit, vient de nous faire apparaître un ciel plus serein, après cette horrible tempête qui dure depuis plus de vingt-cinq ans. Les États se prosternent avec reconnaissance à ses pieds, les bras étendus, et la priant de lui tendre à son tour les siens en bon père, afin qu'elle-même, aidée des secours de sa glorieuse mère, qu'on peut dire être une autre Irène, empêche la chute de la France, en y faisant refleurir la sainte religion. » (*Mém. de la Ligue*, *ubi sup.*, p. 496.)

Le prélat compare ensuite le roi à Hercule, à Thésée, à Moïse, à Josué et même à Nabuchodonosor, qui défendit d'adorer d'autre Dieu que le Dieu de Daniel, avec ordre de pendre quiconque enfreindrait cette défense à un arbre coupé dans son jardin.

« Sous un prince aussi pieux que le Ciel a daigné nous accorder, s'écria-t-il, nous sommes en droit d'espérer de voir bientôt régner en France une paix solide par l'extermination complète des hérétiques. Sous Henri III, comme sous Salomon, chacun pourra manger tranquillement son pain à l'ombre de son figuier, et Sa Majesté, après avoir vécu les années de Nestor, ne quittera cette terre pour aller prendre possession de sa glorieuse place en Paradis qu'en laissant derrière elle une postérité impérissable, laquelle est destinée par le ciel à répandre sur les Français la gloire et le bonheur pendant une longue suite de siècles. »

Claude Beaufremont harangua à son tour pour la noblesse ; il remercia le roi de l'honneur qu'il avait bien voulu faire à cet ordre de le convoquer en sa présence pour lui communiquer ses saintes et salutaires intentions. Il promit que tous s'empresseraient de contribuer avec zèle, affection et générosité à l'accomplissement de ses intentions si dignes d'un grand prince. Il offrit au nom de ceux pour lesquels il était chargé de parler le très-humble service de leurs armes, vies et personnes pour faire honorer, respecter et redouter sadite Majesté, et pour rétablir le royaume purgé d'hérésie en sa première dignité, fortune et grandeur. (Matthieu, *Hist. des dern. troubl.*, liv. 4, f. 127.)

Ce fut La Chapelle Marteau, qui venait d'être fait prévôt des marchands par les Parisiens, qui porta la parole au nom du Tiers-État. Suivant l'usage il se mit à genoux et dit pour ceux de son ordre : « Qu'ayant plu à Sa Majesté, d'ouvrir son cœur et ses saintes intentions à son peuple, et l'assurer de sa charité paternelle, ses très-humbles sujets du Tiers État louaient premièrement Dieu, qui a daigné jeter sur eux un regard de miséricorde en l'extrémité de leurs afflictions ; puis après cela rendaient

grâces infinies à sadite Majesté d'avoir incliné à leur humble requête, d'avoir consenti à ouïr leurs griefs et doléances. (MATTHIEU, *Hist. des dern. troubl., ubi sup.*)

« Nous vous remercions, Sire, de vouloir bien montrer un singulier désir de remettre en vigueur votre pauvre peuple tout pantelant, auquel il ne reste plus guère que la parole et encore bien faible et bien débile; de vous occuper du rétablissement de notre sainte religion, par l'extirpation de toutes ces abominables hérésies et de chercher à remédier à tant de maux causés par le malheur des temps, et qui pèsent plus particulièrement encore sur les pauvres gens de notre classe. Nous vous prions de compter sur nous pour concourir avec vous de tout notre pouvoir, afin d'atteindre ce but désiré. »

Ce dernier remercîment fini, l'assemblée, avec un merveilleux contentement, termina sa première séance.

Or, comme je l'ai fait remarquer, il y avait, dans le discours prononcé par le roi, certains passages dont le duc de Guise et ses partisans ne pouvaient manquer de se sentir vivement piqués. Ils en portèrent le jour même leurs plaintes à la reine-mère qui, selon sa coutume, ne chercha qu'à les amuser par de belles raisons, leur promettant que cela s'arrangerait à leur satisfaction complète. Mais quand ils apprirent qu'on travaillait à imprimer ce discours tel qu'il avait été prononcé, ils s'adressèrent au roi lui-même pour lui faire connaître leur opposition. (DE THOU, *ubi sup.*)

L'archevêque de Lyon, qui s'était chargé de parler au nom des autres, lui dit d'un ton qui pouvait paraître plus qu'audacieux : « Nous n'avons pas voulu faire de bruit, Sire, ni troubler une séance solennelle pour quelques termes piquants qui ont échappé à Votre Majesté, et qui n'auraient pas dû être prononcés ; mais puisqu'on imprime ce discours, il importe, pour que tout le royaume ne soit pas scandalisé des traits qu'il contient contre nous, que ces traits soient retranchés ou du moins adoucis, car il y va de notre honneur et du vôtre, et aussi de l'intérêt général pour lequel vous vous dites si passionné. Il faut que tout le monde soit bien persuadé que de part et d'autre, entre Votre Majesté et nous, toute haine et tout ressentiment du passé soient complètement abolis Autrement, les partis, qu'il est si nécessaire de tenir assoupis, se réveilleront plus irrités que jamais, et l'on ne pourra plus répondre de la tranquillité de l'État. »

« Je n'ai, répondit le prince, rien dit que je n'aie voulu dire, et comme je n'ai accusé personne nominativement, il n'y a que les gens à qui leur conscience reproche quelque fausse démarche qui puissent s'offenser de mes paroles. »

L'archevêque fit de nouvelles instances, et voyant qu'il ne gagnait rien, des représentations il en vint aux menaces. « Que Votre Majesté y prenne garde, s'écria-t-il, si elle s'obstine à refuser ce qu'on attend d'elle, la plupart des députés vont se retirer des États, et elle verra naître de cette retraite des troubles plus funestes encore que tous ceux qu'elle a sou-

haité d'assoupir et tout cela parce qu'elle n'aura pas voulu supprimer quelques mots inutiles, mais qui choquent un parti puissant. »

Henri se sentait blessé profondément par une semblable audace ; mais en même temps, il ne pouvait se dissimuler que les menaces qu'on lui faisait ne pussent facilement être changées en de dangereuses réalités. Sa soif de vengeance augmenta encore ; pourtant, il continua de dissimuler ,et, quelques instants après, il fit dire aux Ligueurs qu'à la sollicitation de la reine, sa mère, il avait consenti à la suppression des phrases qu'on lui demandait d'effacer.

Du reste, les Ligueurs n'avaient pas attendu son autorisation. Ils s'étaient transportés chez l'imprimeur qu'ils avaient intimidé, et ils avaient saisi et détruit tous les exemplaires déjà tirés du discours royal.

CHAPITRE XX

1588. — ARGUMENT : SECONDE SÉANCE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX,
LE ROI Y FAIT RECONNAITRE L'ÉDIT D'UNION COMME LOI DE L'ÉTAT.
LA LIGUE PARISIENNE S'OPPOSE A L'ENREGISTREMENT AU PARLEMENT DE LA BULLE D'ABSOLUTION DU COMTE DE SOISSONS.
LE DUC DE SAVOIE S'EMPARE DU MARQUISAT DE SALUCES.
EFFETS DE CETTE NOUVELLE SUR LES ÉTATS. — ON DÉCLARE LA GUERRE AU DUC.
MARIAGE DU GRAND DUC DE TOSCANE AVEC LA SŒUR DE LA REINE.
TROUBLES PARMI LES PAGES, A LA COUR. — GUERRE EN POITOU.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉGLISES PROTESTANTES A LA ROCHELLE.
REQUÊTE DU ROI DE NAVARRE A HENRI III. — ON DEMANDE DANS LES ÉTATS QU'IL SOIT DÉCLARÉ INCAPABLE DE LUI SUCCÉDER AU TRONE.
RUPTURE A CETTE OCCASION ENTRE LE ROI ET LES ÉTATS.
LES CAHIERS DES TROIS ORDRES.
GUISE PROPOSE TOUTES LES MESURES QUI PEUVENT NUIRE AU ROI.
DIMINUTION DES IMPÔTS, PROPOSITION ET DISCUSSION AU SUJET DU CONCILE DE TRENTE.
LE ROI AVERTI DE CE QUE TRAME GUISE. — LE ROI SE DÉCIDE A LE FAIRE ASSASSINER. — MORT DU DUC ET DU CARDINAL, SON FRÈRE.

Deux jours après leur première séance, les États en tinrent une seconde dans la même salle du château. Le roi fit de nouveau « un petit discours au sujet de l'*Édit d'union* » et ordonna qu'il fût désormais regardé comme loi fondamentale ; il eut soin d'ajouter, toutefois, qu'il ne prétendait pas qu'il fût pour cela dérogé en rien aux droits, privilèges, libertés et exemptions de la noblesse, non plus qu'aux lois qui concernent l'autorité du roi et l'obéissance qui lui est due. Il pensait avec cette clause tendre un piège aux Ligueurs, qu'il prévoyait bien devoir la violer bientôt, tandis que ceux-ci se félicitaient de leur côté de ce que, par l'édit même qu'ils avaient amené le prince à signer, ils avaient porté le coup le plus fatal à sa puissance. (Matthieu, *Hist. des dern. troubl.*, liv. 4, fol. 127, verso. — De Thou, t. X, liv. 92, p. 393.)

Pour donner au serment qu'on allait prononcer toute la solennité possible, le roi invoqua Dieu, à haute voix, « interpellant son foudre et toutes ses vengeances contre celui qui romprait sa foi. » Il voulut que l'archevêque de Bourges, dont il estimait l'éloquence, fît un discours pour préparer les esprits et les bien pénétrer de l'importance de l'acte qu'on allait consommer. Le prélat parla donc fort éloquemment de l'excellence et des obligations du serment. « C'est, dit-il, et ne l'oubliez pas, un en-

gagement pris avec Dieu même et par lequel nous le rendons garant de nos promesses. Celui qui ne tiendrait pas un engagement semblable encourrait la mort en ce monde présent et serait passible dans l'éternité des peines dues aux parjures. Le serment que vous allez prêter, Messieurs, tire encore une nouvelle importance de la cause pour laquelle il est aujourd'hui requis de vous. Il s'agit de l'union de la Sainte Église de Dieu et du triomphe de la foi catholique. » (Procès-verbal du Tiers-État en 1588, p. 134.)

Ensuite, il fit une magnifique description de l'Église de Jésus-Christ, la seule vraie, la seule unique, la seule universelle, et il termina en disant que ceux qui composaient l'illustre assemblée, étant tout à la fois les enfants de cette Église et les enfants de la France, étaient frères à ce double titre ; que c'était ce qui devait les engager à entrer avec plus d'ardeur dans la sainte union qu'on leur proposait, dont le but était de resserrer les liens de cette fraternité sacrée, de raffermir la religion, et de rendre au royaume son ancienne splendeur. « Nous allons donc, s'écria-t-il, lever tous de concert nos mains vers le ciel, et ratifier en présence de Jésus-Christ, notre maître à tous, et sous les auspices du roi qui nous montre le premier ce glorieux exemple, le dernier édit que Sa Majesté a donné pour le bien de l'Église et de l'État. »

Aussitôt Henri se leva et dit d'un air grave et solennel : « Foi de roi, je jure d'observer mon dernier édit. » Puis il reçut le serment des ecclésiastiques, qui le prononcèrent les premiers la main sur le cœur. Les nobles jurèrent ensuite en levant la main, et ceux du Tiers-État répétèrent le même serment en fléchissant le genou. De là, on se rendit à l'église Saint-Sauveur, où le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces. Le fait est que les Ligueurs applaudissaient les premiers avec l'air de l'enthousiasme à tout ce vain cérémonial ; « mais au jugement des gens éclairés, ils se moquaient bien plutôt du prince qu'ils venaient d'entraîner dans une fausse démarche dont les suites ne pouvaient que leur être profitables. Tous ces serments n'aboutissaient, en effet, qu'à ruiner l'héritier du trône et à mettre le duc de Guise, leur chef bien-aimé, encore plus en avant. Aussi, devinrent-ils de plus en plus audacieux. » (*Journal de Bernard*, p. 60 et suiv. — De Thou, *ubi sup.)*

L'occasion de manifester leur mauvais vouloir ne se fit pas longtemps attendre. Le comte de Soissons s'était, comme on l'a vu, rendu auprès du roi de Navarre, sur l'espérance qu'il avait conçue d'épouser Madame Catherine, sœur de ce prince. Il avait assisté à la bataille de Coutras, et à la dernière prise de Marans par les protestants; ensuite, il s'était brouillé avec son futur beau-frère et il était revenu à la cour, où il n'avait pas eu grande peine à rentrer en grâce et en faveur auprès de Henri III. Mais il ne lui était pas si facile de se faire également pardonner par les zélés catholiques la part qu'il avait prise aux derniers succès des huguenots. Le roi lui conseilla de s'adresser au pape par l'entremise du légat Morosini et celui-ci lui fit, en effet, obtenir un bref par lequel Sa Sainteté lui accordait l'absolution, en dépit des sollicitations directes

du duc de Guise, qui, pour se rendre le Saint-Père plus favorable, offrait le mariage du prince de Joinville avec la nièce du pape. Le comte, de son côté, se hâta de promettre d'épouser lui-même cette même dame, et Sixte V, « qui n'avait à cœur que de grandes choses, » s'était porté facilement à accepter pour son humble famille l'alliance d'un prince du sang de France. (Mézeray, t. III, p. 545.)

Muni de ce bref, le comte se fit donner par le roi des lettres-patentes déclarant qu'on ne devait plus le mettre au nombre de ceux qui avaient favorisé les hérétiques.

Le jour où ces lettres devaient être présentées au parlement pour y être enregistrées, les Ligueurs de Paris accoururent en tumulte, ayant à leur tête un tailleur nommé Larue, homme taré du reste, et perdu de débauches, comme presque tous ceux qui, dans les moments de trouble, ont le privilège de se mettre à la tête de la populace. Ces mutins, attroupés dans la cour du palais, empêchèrent les magistrats de passer pour aller prendre séance, les menaçant de mort s'ils ne se retiraient pas. « Au nom de qui, demanda un des conseillers à Larue, vous portez-vous ainsi opposant à l'enregistrement qui est légalement requis de la cour? — Au nom et par l'ordre, répondit celui-ci, de dix mille des meilleurs catholiques de Paris. » Il fallut céder à la force et l'enregistrement n'eut pas lieu. (De Thou, *ubi sup.* — Matthieu, *Hist. des dern. troubl.*)

Pendant qu'on humiliait ainsi dans la capitale la majesté du roi, ses armes éprouvaient à l'extérieur un échec non moins mortifiant. Charles Emmanuel, qui avait succédé, en 1580, à Philibert Emmanuel son père, dans la souveraineté du duché de Savoie, méditait depuis longtemps déjà d'envahir le marquisat de Saluces, la seule possession qui restât maintenant à la France de toutes ses conquêtes au delà des monts. Il trouvait là, d'abord un accroissement tout à fait à sa convenance et de plus on assurait que le roi d'Espagne, en lui donnant sa fille en mariage, avait exigé de lui par serment qu'il ferait tout le mal possible à la France; car c'était la maxime favorite de Philippe, qu'un roi ne doit que le moins possible se troubler la tête par de vaines distinctions entre ce qui est juste et ce qui ne l'est pas; et il avait coutume de dire : « Faites toujours. Il y a bien des choses défendues qui n'en tiennent pas moins quand une fois elles sont faites, et qui n'en sont pas moins profitables. » (Matthieu, *Hist. des dern. troubl.*, f. 136.)

Charles Emmanuel avait donc commencé par tâcher de corrompre le capitaine Lacoste, gouverneur de la citadelle de Carmagnole, afin de l'amener à lui livrer cette place. Le capitaine parut fort bien disposé et sut, par ce moyen, tirer de grosses sommes du duc; mais il avait eu soin de prévenir en même temps le roi de ce qui se passait, et le jour même où il était convenu d'ouvrir les portes au prince savoyard, il laissa dans la citadelle Saint-Sivier, auquel il remit le gouvernement au nom du roi et partit pour la cour. (De Thou, *ubi sup.*)

Le duc, dépité de se voir ainsi joué, chercha à se ménager des intelligences dans la garnison. Un caporal nommé Lachambre, qu'il gagna à

beaux deniers comptants, promit de l'introduire dans la place, mais ce complot fut découvert et le caporal fut pendu la tête en bas comme traître à la patrie.

Sur ces entrefaites arriva en Savoie la nouvelle de la journée des Barricades. Charles Emmanuel, déjà bien au fait des projets du duc de Guise et comptant qu'un aussi habile politique saurait tirer tous les avantages possibles de cette journée qui lui fournissait tant d'heureuses chances, n'hésita pas à lui offrir ses services contre le roi, à condition qu'il aurait pour sa part le Dauphiné, la Provence et le marquisat, qu'il se chargeait, au reste, de purger des hérétiques qui infestaient ces malheureux pays. Mais Guise ne voyait pas de raison de partager avec un autre ce qu'il espérait bien pouvoir garder pour lui seul. Il s'excusa donc, sans rejeter cependant tout à fait les propositions du prince, qui s'offrait de si bonne grâce à être son allié, et il promit de renouer ce traité dans un moment plus favorable, « attendu, disait-il, que le fruit n'était pas encore mûr et que la moisson n'étant encore qu'en herbe, il fallait attendre la saison d'y mettre la faulx. »

Cette réponse parut à Emmanuel ce qu'elle était en effet, un refus déguisé. Il s'en trouva piqué, et sur-le-champ il chargea son ambassadeur à la cour de France d'informer de sa part le roi de tous les projets que le duc tramait contre Sa Majesté et de lui offrir ses services pour les déjouer. Il la suppliait donc d'abord de trouver bon que pendant que les besoins du royaume la tenaient elle-même ccupée ailleurs, il se chargeât, lui, de veiller aux affaires de la France en Italie et dans les provinces voisines de ses États, où Lesdiguières et ses huguenots entretenaient des troubles dangereux.

Henri chargea l'ambassadeur qui lui faisait ces communications de bien remercier son maître. Il ajouta avec un air riant que, Dieu merci, il n'était pas réduit encore à un tel état de dénuement et d'abandon qu'il fût obligé d'avoir recours à un prince étranger pour rétablir l'ordre dans son royaume.

Cette réponse ôta encore toute espérance au duc de ce côté-là. Renonçant donc à la diplomatie, il résolut d'employer la force ouverte, mais en l'accompagnant de la ruse qui seule pouvait lui assurer le succès. Sous prétexte de recouvrer le Montferrat qu'il prétendait lui appartenir et être injustement détenu par les Gonzagues de Mantoue, il leva une armée ; mais au lieu de la conduire de ce côté-là, il la fit arriver brusquement devant Carmagnole. La ville se rendit sans résistance, mais la citadelle présentait beaucoup plus de difficultés. C'était là que les Français, obligés d'abandonner leurs autres conquêtes en Italie, avaient retiré toutes les munitions de guerre, toute l'artillerie qu'ils avaient pu rapporter. C'était comme un immense dépôt, où en cas que la France eût eu la volonté de faire une nouvelle invasion dans les principautés italiennes, elle aurait trouvé tout le matériel nécessaire aux besoins d'une longue campagne.

La garnison chargée de défendre ces riches magasins était nombreuse

et aguerrie, mais presque toute composée de Piémontais. Saint-Sivier, comme on l'a vu, avait été laissé pour la commander en l'absence de Lacoste. Sous prétexte qu'il n'avait pas de vivres suffisants, parce qu'un peu avant le siège, il avait fait vendre les vieilles provisions sans les remplacer; sous prétexte aussi qu'il n'était pas du devoir d'un bon catholique de recevoir les secours que lui offrait Lesdiguières, chef des huguenots, il se rendit lâchement ou par trahison, car on l'accusa d'avoir secrètement vendu la place à l'ennemi. Emmanuel y trouva plus de quatre cents pièces de canon et des quantités prodigieuses de poudre, de boulets et d'armes de toute espèce.

Après ce premier succès, il fit une nouvelle tentative auprès du duc de Guise, qu'il trouva alors mieux disposé qu'auparavant à accepter ses propositions et il paraîtrait que depuis lors ils agirent tous les deux de concert. (Mézeray, *ubi sup.*)

La reddition de la citadelle de Carmagnole entraîna la conquête rapide de tout le reste du marquisat : Cento, Saluces et toutes les autres petites places ne songèrent pas même à résister. Ravel, dont la garnison était tout entière composée de Français, tint encore pendant quelques semaines ; mais ne recevant aucun secours, elle fut obligée de capituler, et les Français, complètement repoussés cette fois de l'Italie, rentrèrent tristement dans le royaume, tambour battant, enseignes déployées, mais mèches éteintes : telles étaient les conditions accordées par le vainqueur. (De Thou, *ubi sup.*)

Quand la nouvelle de cette perte parvint à la cour et aux États assemblés, les Ligueurs, conformément à la tactique mise uniformément en usage par tous les révolutionnaires, ne craignirent pas de dire partout que c'était un complot tramé de concert par le roi avec le duc de Savoie, pour avoir un prétexte de ne pas faire la guerre aux huguenots, ses bons amis. « N'est-il pas évident, disaient-ils, qu'il ne cherche qu'à se mettre dans la nécessité apparente de porter toutes les forces de la nation à l'étranger, au lieu de les employer, comme il a juré de le faire, à une guerre salutaire et indispensable contre les ennemis de Dieu? Pour ceux-ci, il ne demande pas mieux que de les laisser libres de désoler à leur gré l'intérieur de notre beau pays. »

Cette accusation, tout absurde qu'elle était, n'en eut pas moins le plus grand succès auprès de deux des ordres des États. Le clergé, d'abord persuadé que la guerre qu'on avait déclarée aux hérétiques ne pouvait avoir d'autre résultat que d'augmenter sa puissance, se mettait fort peu en peine des pertes qu'éprouvait le royaume, pourvu que ses intérêts n'en dussent pas souffrir. Le Tiers-État, de son côté, tout dévoué aux Guises et au clergé, voyait aussi ces pertes et l'outrage fait à la nation avec une indifférence qu'il n'aurait certainement pas gardée en toute autre circonstance. Ces deux ordres insistèrent donc de concert pour que le roi différât de punir un ennemi qui avait si audacieusement provoqué la France, et ils demandèrent qu'on continuât plutôt la guerre contre le roi de Navarre, pour l'extirpation du protestantisme.

Mais la noblesse, plus sensible à l'honneur national et se croyant elle-même insultée par l'attentat du duc de Savoie, demanda qu'on prît sans retard les armes contre lui. D'Angennes, seigneur de Maintenon, député de la noblesse pour le pays Chartrain, s'adressa à ceux de son ordre et dit : « L'insulte faite à la nation par ce prince étranger, Messieurs, retombe plus spécialement sur vous, car c'est à vous, en votre qualité de gentilshommes, qu'incombe l'obligation de venger les outrages faits à votre patrie, et nous mériterions tous de perdre nos privilèges si nous avions la lâcheté de permettre qu'on puisse impunément obscurcir l'honneur du nom français. Laissons le clergé et le Tiers-État s'occuper d'intérêts qui ne nous concernent pas et se montrer indifférents à la gloire de la patrie, dont la garde nous est confiée. A chacun son rôle dans la société, et en pareille matière, nous n'avons nul besoin d'attendre leurs délibérations : notre devoir à nous, c'est de tout sacrifier pour maintenir cette gloire haute et digne. »

La noblesse, entraînée par ces paroles tout à fait d'ailleurs dans les idées du corps, se montrait disposée à châtier le duc de Savoie, mais le clergé et le Tiers-État, aidés des amis des Guises, eurent encore assez de crédit pour paralyser ce zèle patriotique, malgré tout ce que put dire le roi lui-même. Aussi l'entendit-on se plaindre hautement, de ce qu'au lieu de députés vraiment français par le cœur et par le courage, la France ne lui avait envoyé que des Espagnols et des hommes privés de tout attachement pour leur pays.

Le duc de Guise comprit à la fin que cet incident, qui venait jeter le trouble dans les États et remuer jusqu'au fond tout ce qu'il y avait de cœurs généreux dans la nation, pourrait devenir très-nuisible à ses projets, et peut-être lui aliéner la plus grande partie des gentilshommes français; car on savait qu'il avait tout pouvoir sur les deux ordres qui s'opposaient à cette nouvelle guerre; que ces deux ordres lui obéissaient en tout, et par suite il ne doutait pas qu'on ne l'accusât d'avoir au moins encouragé leur opposition à une mesure qui intéressait l'honneur de la France. Pour éviter l'odieux qu'une pareille accusation pouvait faire déverser sur lui, il eut l'air de paraître mortifié de ce que le roi affectait de ne pas lui parler « de l'accident qui venait d'arriver. » — « A quoi bon, disait-il, m'avoir conféré le titre de généralissime des armées de France, si Sa Majesté veut me laisser oisif dans une pareille circonstance, et si elle doute de l'empressement avec lequel je m'emploierais à punir l'outrage qu'on lui a fait ? » En même temps, il chargea le cardinal de Guise, son frère, de parler lui-même au clergé, et il donna l'ordre à La Chapelle-Marteau, sa créature, de ramener le Tiers-État à des idées plus conformes à la volonté royale et à la dignité de la nation. « Faites-leur, dit-il, entendre aux uns et aux autres, qu'il y va en effet de l'honneur, de ne pas paraître tout à fait insensibles à la perte que vient de faire la France; mais dites-leur en même temps qu'ils peuvent être tranquilles; qu'ils laissent déclarer la guerre au duc de Savoie, « je leur promets qu'elle ne sera qu'en idée et qu'on n'agira

en réalité « que contre les hérétiques et contre le roi de Navarre. » (De Thou, *ubi sup.*)

Tout aussitôt la division qui régnait entre les trois ordres cessa, comme par enchantement. Tous se réunirent pour supplier le roi de ne pas laisser impunie l'outrecuidance du duc de Savoie, promettant de fournir tous les fonds et tous les secours nécessaires.

Guise prétendait bien imposer au roi l'obligation de reconnaître que c'était à lui seul qu'était dû ce changement si subit dans les dispositions des États; mais à l'ambassadeur du duc de Savoie il faisait en même temps comprendre que cette guerre qu'on allait déclarer à son maître n'était que pour la forme. C'était une sorte de leurre jeté en pâture à la noblesse française pour ne pas l'irriter : on n'en continuerait pas moins à diriger toutes les forces disponibles contre le roi de Navarre, et il se chargeait lui-même de faire en sorte que les troupes, suffisamment occupées contre Lesdiguières et les huguenots du Dauphiné, n'eussent pas le loisir de penser à l'Italie. Guise recommandait à l'ambassadeur de rendre compte de tout cela à Emmanuel, et il faisait les mêmes communications à Mendoce, ambassadeur d'Espagne, pour qu'il en rendît également compte à son maître.

Mais toute cette intrigue ne pouvait être conduite si secrètement que le roi n'en eût quelque connaissance. Sa Majesté, d'après les rapports qui lui furent faits, ne put douter que le duc ne fût d'accord avec tous les ennemis de la France. Aussi, au lieu de lui savoir gré des concessions qu'il avait fait faire aux deux ordres dont il disposait entièrement dans les États, elle n'en ressentit que plus vivement le désir de se venger d'un sujet aussi dangereux. La manière dont les gens sages voyaient la situation actuelle était, du reste, tout à fait propre à confirmer le roi dans sa résolution. « Il y a trois factions en France, disait dans un pamphlet le petit-fils du célèbre L'Hôpital : celle du roi, qui est la plus faible aujourd'hui, par suite de la trop longue tolérance de ce prince, quoique ce parti soit pourtant le seul juste ; celle du roi de Navarre, qui est la plus forte et la plus solide et qu'il est le plus sûr d'adopter, et enfin celle du duc de Guise, qui semble maintenant la plus puissante, mais qui est la moins assurée des trois. » (*Franc et véritable discours,* 1588.)

Henri trouvait que l'auteur du pamphlet raisonnait juste, et un jour qu'il assistait à vêpres en compagnie du duc de Guise, comme il avait toujours l'œil aux actions de ce redoutable rival, il s'aperçut que celui-ci lisait ledit pamphlet avec beaucoup d'attention. « Vous êtes bien dévotieux, aujourd'hui, beau cousin, lui dit-il; quelles patenôtres lisez-vous donc là? — Excusez-moi, Sire, répondit le duc, c'est un livret qu'un huguenot a fait sur l'État de France. Oh ! que c'est un plaisant conteur ! — Est-ce bien un huguenot qui a fait ce livre? reprit gravement le roi. — Certainement, Sire. » Le roi hésita ; puis, reprenant un air avenant : « Alors, dit-il, c'est un mauvais écrit que vous ne devriez pas lire. » (Cayet, *Chron., noven.*, introd., an. 1588.)

Ainsi, le monarque outragé se voyait à chaque moment obligé de dis-

simuler sa pensée pour ne pas compromettre la vengeance qu'il méditait depuis longtemps. Il eut l'air d'être très-satisfait de la résolution que les États avaient bien voulu prendre de faire la guerre au duc de Savoie. Il commença par charger son ambassadeur à Rome de faire part à Sa Sainteté de la nécessité où une injuste agression mettait la France de reporter ses armes en Italie. Et attendu que le duc de Savoie prétendait qu'en s'emparant du marquisat de Saluces, il n'avait fait que reprendre ce qui lui appartenait de droit, l'ambassadeur avait mission d'exposer au pape que, depuis l'année 1210, ledit marquisat avait toujours relevé du Dauphiné, par suite de la concession qu'Adélaïde, princesse de Piémont, en avait faite librement au dauphin de Viennois, son oncle; que depuis ce temps-là, les princes du Dauphiné avaient joui de leur droit sans contestation et même du consentement des seigneurs marquis, qui, par plusieurs actes authentiques, avaient reconnu leur suprématie; que la même reconnaissance avait été renouvelée par lesdits seigneurs envers les rois de France, auxquels le dernier dauphin Humbert avait dévolu tous ses droits, et que cela avait toujours marché ainsi et sans la moindre contestation jusqu'en l'année 1515; qu'à la vérité, à cette époque et du temps de François Ier, ils avaient tenté de se soustraire à cette obéissance légitime, mais qu'ils avaient été obligés de rentrer dans le devoir, et qu'à partir du règne de Henri II, en vertu du traité que ce monarque avait fait avec le roi d'Espagne, traité dans lequel le duc de Savoie lui-même avait demandé à être compris, les rois de France étaient toujours restés possesseurs dudit marquisat, sur lequel leurs droits avaient été généralement reconnus et proclamés. (De Thou, *ubi sup.*)

En même temps, Henri faisait déclarer la guerre au duc de Savoie, si ce prince ne se hâtait pas de rendre les places dont il s'était injustement emparé. Mais celui-ci savait déjà tout ce que le duc de Guise avait chargé son ambassadeur de lui communiquer, et en conséquence il ne voulut donner que des réponses ambiguës. « Le bon Dieu, avait-il coutume de dire, a daigné me gratifier d'un grand nombre de beaux enfants ; ce n'est pas pour que je me contente d'un aussi mince État que celui que mon père m'a laissé : la part de ces pauvres petits serait alors trop médiocre. »

En attendant, le roi qui, comme on sait, aimait les fêtes, eut une belle occasion de satisfaire ce goût, mais les circonstances ne lui permirent pas de la mettre à profit, comme il l'aurait fait dans tout autre temps. Le cardinal Ferdinand de Médicis était devenu grand duc de Toscane par la mort de son frère aîné François, décédé sans laisser d'héritiers directs. Le prélat, transformé en prince séculier, obtint du Saint-Siège la résiliation de ses vœux ; et pour avoir des enfants qui devinssent les successeurs et l'appui de sa souveraineté, il demanda en mariage la fille du duc de Lorraine, sœur de la reine régnante de France. Le roi, en sa qualité de seigneur suzerain, fut prié de donner son consentement qu'il accorda avec beaucoup de bienveillance, et le mariage eut lieu avec toutes les cérémonies diplomatiques usitées en pareil cas. Ce fut Charles d'Angoulême, grand prieur de France, et fils naturel de Charles IX, qui

épousa la jeune princesse au nom du duc de Toscane, dans la chapelle du château de Blois, en présence du roi, des deux reines et de toute la cour. Des décharges de canon annoncèrent cette solennité; on fit des feux de joie dans toute la ville et Sa Majesté donna un repas superbe qui fut suivi de plusieurs soirées de réunion à la cour. Ce fut là tout ce que le malheur des temps permit de faire.

Mais ces fêtes furent l'occasion d'une querelle qui manqua de faire couler bien du sang et mit toute la ville en grand émoi. Les pages des seigneurs, tandis que leurs maîtres étaient chez le roi, les attendaient sur l'escalier appelé communément « la perche aux bretons ». Comme il se trouvait parmi les personnes au service desquelles ces pages étaient attachés des partisans des princes lorrains et d'autres qui tenaient pour la maison de Bourbon, ces jeunes gens avaient, comme c'est l'ordinaire, embrassé l'opinion de leurs patrons; ils étaient partagés en deux factions qui se nommaient Royalistes et Guisards. On commença par disputer, puis on se dit des injures et enfin on en vint aux coups. Les pages du cardinal de Bourbon entamèrent les premiers cette espèce de guerre en chargeant, l'épée à la main, les pages du duc de Guise. La garde qui accourut pour les séparer fut repoussée et battue par cette jeunesse turbulente, et on fut obligé de fermer les portes du château pour empêcher que de nouveaux éléments de trouble n'arrivassent de l'extérieur.

Le tumulte continuait néanmoins dans l'intérieur et ces jeunes étourdis se poussèrent l'épée à la main jusque dans l'antichambre du roi, qui, croyant qu'on en voulait à sa vie, avait déjà endossé sa cuirasse. Dans la même croyance, ses plus fidèles serviteurs s'empressaient de se ranger autour de lui pour le défendre. De leur côté, les princes lorrains, avertis de ce qui se passait et craignant que cette scène ne fût jouée de concert avec le roi, pour être le prélude de quelque tragédie plus sanglante encore, se hâtèrent de faire prévenir ceux de leurs partisans qui étaient dans la ville. Ceux-ci accoururent tout aussitôt, menaçant de briser les portes si on ne les leur ouvrait; les Royalistes arrivèrent aussi dans des intentions aussi peu pacifiques, et chacun s'attendait bien à une bataille; mais on apprit à l'instant même que tout était rentré dans la tranquillité, que ce n'était qu'une querelle de valets dans laquelle ni les maîtres, ni aucune personne de marque n'avait trempé; et que Crillon, avec sa garde, venait de mettre à la raison cette jeunesse turbulente. Chacun se retira alors paisiblement chez soi.

Cependant, le roi de Navarre ne restait pas inactif. Le duc de Mercœur, beau-frère du roi et cousin du duc de Guise, s'était mis en campagne pour venir faire le siège de Montargis. Le prince navarrois résolut de secourir cette place. Il partit de La Rochelle, et en trois jours de marche, il arriva aux Essarts; mais le duc de Mercœur, ne jugeant pas à propos de l'attendre, se retira vers Nantes. Le roi de Navarre se mit à sa poursuite et le joignit enfin comme il allait entrer dans le faubourg de la Pille-Mil, qui n'est séparé de la ville que par un long pont sur la

Loire. Le duc se vit là contraint de faire face à un ennemi qui mettait tant d'acharnement à le poursuivre, mais après une courte résistance, il fut complètement battu; ses troupes abandonnèrent leurs armes pour se sauver, ceux qui ne prirent pas ce parti restèrent prisonniers et le général lui-même prit la fuite à toutes brides sur un cheval d'Espagne. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 509 et suiv.)

Après cette victoire, dont il rendit grâces à Dieu, le roi de Navarre revint assiéger Beauvoir, ville et marquisat dans le Bas-Poitou. C'était une place d'importance, tant pour la forte situation du lieu que pour la conséquence des îles circonvoisines d'où se tire un grand revenu tant pour les sels que pour d'autres riches commodités. Les huguenots eurent beaucoup à souffrir à ce siège, car ils étaient obligés d'être continuellement jusqu'aux genoux dans l'eau et dans la boue, mais l'exemple du général, qui ne se ménageait pas plus que le dernier soldat de l'armée, leur fit surmonter toutes ces difficultés, et quand la place se vit environnée de tranchées, comme elle n'avait aucun secours à attendre du dehors, elle aima mieux implorer la clémence des assiégeants que de s'exposer aux risques d'un assaut. Elle ouvrit donc ses portes. Henri était en droit de désarmer la garnison et même de la retenir prisonnière, puisqu'elle s'était rendue à discrétion, mais il lui permit de sortir avec armes et bagages, et la fit reconduire en lieu de sûreté. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 526.)

Il revint à La Rochelle, où, pendant que le roi de France tenait à Blois les États-Généraux du royaume, il voulut tenir aussi une assemblée générale de toutes les églises protestantes. Il espérait par ce moyen « réunir à soi la créance et l'affection de tous les religionnaires de la France et se servir de leurs forces pour l'aider à défendre son droit légitime à la succession à la couronne. » Dans ce dessein, il fit donc solennellement l'ouverture de ces États à la maison de ville, le quatorzième jour de novembre, mais il pensa trouver tout le contraire de ce qu'il avait espéré. Comme à Blois, un esprit de rébellion contre l'autorité monarchique s'était emparé de la majorité des députés, et ici comme là, l'on ne craignait plus d'attaquer les droits jusqu'alors les plus respectés de la couronne, en proclamant la souveraineté du peuple. Aussi, un des officiers du roi de Navarre s'écriait-il avec effroi : « Est-ce que nous sommes déjà arrivés à ces temps où les rois vont être faits serfs et esclaves ? » (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 529 et suiv. — Mézeray, t. II, p. 549 et suiv.)

Henri découvrit, en effet, qu'il s'était formé contre lui dans cette assemblée diverses brigues dont Sully ne craint pas de faire auteur le vicomte de Turenne, « lequel, dit-il, ayant aiguisé son ancien appétit par la mort de Monsieur le Prince, ne tendait à rien moins qu'à prendre la place de cet ancien chef du parti huguenot et tramait dans cette assemblée protestante précisément les mêmes choses que Monsieur de Guise tramait dans les États catholiques de Blois. » (Sully, *Économies d'État*, chap. xxvi.)

On commença par exiger que l'entrée de la salle fût interdite à quelques-uns des plus intimes du roi, sous prétexte que leur foi religieuse était suspecte. On lui fit à lui-même de sévères reproches contre sa conduite et surtout au sujet de ses scandaleuses amours; on blâma aigrement sa tiédeur en matière de religion; on alla même jusqu'à lui faire un crime des impôts qu'il avait levés et des contributions qu'il avait fait payer aux villes prises, en prétendant que ces sommes n'avaient servi qu'à enrichir des femmes coupables et d'avides courtisans. Les députés des dix-huit provinces (car c'était en dix-huit provinces qu'on avait classé toutes les églises protestantes de la France) parurent d'accord pour imposer des règles d'administration tout à fait démocratiques. Ainsi, on proposa d'élire dans chaque province un protecteur de la religion, à qui seraient confiés le soin et le pouvoir de veiller à ce qu'elle ne fût violée par personne, de quelque rang qu'il fût. Par là, on comptait bien empêcher le prince de se faire catholique, comme on lui en soupçonnait déjà le projet, ou du moins le mettre hors d'état d'abuser des ressources que le parti pouvait lui fournir, pour l'opprimer et le détruire ensuite.

Le roi répondit avec patience et docilité à tous les reproches qui lui étaient adressés directement; dans cette circonstance, il fut puissamment aidé par les talents et par le dévouement de Duplessis-Mornay, qui ne cessait de lui fournir des excuses, des répliques et des explications, et qui, dans les cas les plus embarrassants, prit souvent la parole pour son maître, ne craignant pas d'attirer sur lui l'odieux de certaines mesures et de certains actes qu'on taxait de tyrannie et d'usurpation sur les libertés publiques, actes que pourtant il parvint à faire agréer. Le prince, grâce à l'habileté de ce zélé serviteur, en fut quitte pour autoriser l'établissement de quelques chambres particulières et électives dans diverses villes, pour recevoir les plaintes d'un chacun et rendre justice même contre ses propres officiers; mais, plus tard, quand il fut roi de France, son premier soin fut d'abolir ces chambres.

Quand les choses furent ainsi à peu près calmées, il vint faire à l'assemblée l'exposé de la situation actuelle des affaires. Après avoir mis sous les yeux de tous le triste état où se trouvaient les églises du Christ, partout persécutées et partout menacées d'un complet anéantissement, il déclara que plus les circonstances étaient difficiles, plus il se croyait engagé à soutenir ceux qui avaient bien voulu le prendre pour chef, et qu'il était décidé plus que jamais à répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour leur défense. De ses droits à la couronne dont la défense lui tenait bien autant à cœur, il n'en dit pas un mot. Il savait que ce n'était pas là un motif assez excitant pour la majorité de ses auditeurs, et il aimait autant leur en présenter d'autres plus à leur goût, d'autant plus qu'ils devaient toujours le mener vers le même but. Il exhorta tous ceux qui étaient présents à entrer dans les mêmes dispositions où il se disait être lui-même et à prendre de concert avec lui les mesures qui seules, aidées de l'assistance de Dieu, pouvaient les sauver. « Or, ajouta-t-il avec toute l'ardeur d'un véritable croyant, pour com-

mencer par attirer sur nous les bénédictions de ce tout-puissant protecteur, je demande que la sainte assemblée renouvelle les ordonnances contre les blasphémateurs, qu'on punisse plus sévèrement que par le passé le rapt, le viol, le larcin et tant d'autres vices que la licence des guerres civiles a laissé s'introduire parmi nous. » Dieu sait, si celui qu'on a tant célébré « comme un diable à quatre, doué du triple talent de boire et de battre et d'être un vert galant, » ne répétait pas alors une leçon apprise d'avance. (De Thou, t. X, p. 93. — *Mém. de la Ligue*, t. II, p. 530 et suiv.)

Il termina en réclamant que, pour pourvoir à l'entretien des pauvres qui sont nos frères, on fît des fonds dans les églises, ainsi que cela se pratiquait auparavant, et qu'on ne confiât plus les emplois publics qu'à des sujets d'une piété et d'une probité reconnues.

Les députés remercièrent le prince de ses bonnes intentions. Après quoi, ils commencèrent à conférer entre eux sur l'objet de leur réunion et dressèrent plusieurs beaux règlements sur la discipline du culte, l'institution des magistrats, le rétablissement d'un conseil général des églises réformées et l'ordre qui devait s'y garder. Ils raisonnèrent aussi beaucoup au sujet des finances, des dons ou exemptions qu'il convenait d'accorder ou de refuser, de la discipline militaire, de l'entretien des troupes et des fonds nécessaires à cet entretien, du butin et des prisonniers qu'on ferait sur l'ennemi, des vivres et des moyens de mettre le paysan à couvert de l'insolence du soldat; et sur tous ces chefs, ils prirent des résolutions conformes aux besoins présents, après quoi l'assemblée se sépara paisiblement le dix-septième jour de décembre.

Pendant ce temps-là, le roi de Navarre faisait présenter à Henri III une requête par laquelle Sa Majesté était suppliée, en son nom et au nom des églises réformées, d'accorder aux protestants la liberté de conscience conformément à l'édit de janvier. Il demandait la prompte convocation de ce concile national et libre, tant de fois promise et si longtemps différée, et la restitution des biens confisqués au profit du roi pour cause de religion : il demandait aussi que les États profitassent du moment où ils étaient assemblés pour satisfaire à ces justes demandes, déclarant que faute par eux de le faire, comme c'était leur devoir, il protestait dès lors et pour toujours de nullité contre tout ce qui se passerait dans cette assemblée. (De Thou, *ubi sup.*)

Quand cette requête fut apportée à Blois, elle excita un grand tumulte parmi Messieurs les députés des trois ordres, qui presque tous, comme on sait, étaient dévoués à la Ligue. « Les huguenots, disait-on, demandent un concile? — Eh ! pourquoi? Peut-on espérer qu'ils se soumettent aux décisions d'une nouvelle assemblée de l'Église de Jésus-Christ, eux qui ne veulent déjà pas reconnaître l'autorité des anciens conciles? Et d'ailleurs, où est la nécessité de soumettre à une nouvelle discussion des points qui ont été déjà, et à plusieurs reprises, jugés contre eux, d'après l'autorité de l'Église et de tous les saints Pères? La vérité n'est-elle pas toujours la même, et faut-il, pour satisfaire le caprice

de quelques apostats, remettre sans cesse les dogmes sacrés de la foi sur le tapis ? Que le roi, bien plutôt, conformément à la promesse qu'il a faite, se hâte de désigner un successeur véritablement catholique à sa couronne, afin de délivrer les gens de bien de la crainte que leur donne en ce moment le danger où la religion est exposée, et qu'il ôte par là à ces turbulents tout espoir et tout prétexte. »

Et le roi, quelque chagrin qu'il ressentît de voir ainsi décider de sa succession, lui vivant encore, se crut, pour calmer toutes ces criailleries, dans l'obligation de donner aux États la permission de délibérer sur telle mesure qu'ils croiraient nécessaire relativement à la succession au trône.

En conséquence, le quatrième jour de novembre, les députés du clergé d'abord décidèrent à l'unanimité que le roi de Navarre, attendu qu'il était hérétique, relaps, était indigne de succéder à la couronne de France. Les députés de la noblesse et du Tiers-État ne voulurent pas se montrer moins soigneux des intérêts de la religion. Ils souscrivirent à cette décision, et une députation fut chargée de la porter à Sa Majesté, pour la prier de la confirmer par une décision royale. (*Procès-verbal du Tiers-État, collect.*, p. 179.)

Henri, sans oser rejeter ouvertement la proposition, répondit que dans une affaire de cette conséquence, il y avait beaucoup de mesures à garder ; que lorsqu'il s'agit des droits de succession à une couronne, on peut encore moins se dispenser d'observer les formalités ordinaires que dans les causes qui intéressent les simples particuliers. « Le roi de Navarre n'a-t-il pas droit de se plaindre qu'on le condamne comme hérétique, sans vouloir l'entendre, sans même chercher à le convaincre de ses erreurs, sans le sommer de les reconnaître et de les abandonner ? Au reste, vous voyez qu'il ne refuse pas de se soumettre à la décision d'un concile assemblé librement, et qu'il a même plusieurs fois demandé et prié qu'il en fût ainsi. Or, peut-on taxer d'hérésie un homme qui manifeste de pareils sentiments ? Pour moi, que l'accusation portée contre un prince qui me tient d'aussi près par les liens du sang soit fondée ou non, je ne m'en crois pas moins obligé de ne pas le condamner absolument, sans lui avoir laissé la faculté de se défendre. Je crois donc qu'il est à propos que les États lui députent de nouveau, pour le sommer encore une fois de rentrer dans le sein de l'Église et pour lui déclarer que, sur son refus, il sera juridiquement et par défaut procédé contre lui. » (*Journal de Bernard*, p. 93 et suiv.)

Le roi congédia la députation avec ces paroles, mais le clergé, sans vouloir tenir compte de l'avis qu'elles contenaient, décida sur-le-champ qu'il était inutile de faire une nouvelle sommation au roi de Navarre ; que c'était un hérétique trop endurci pour qu'on pût le ramener dans la bonne voie ; que, d'ailleurs, le pape venait tout récemment de l'excommunier de nouveau, et qu'il ne restait plus après cela rien autre chose à faire pour tout bon chrétien, que de le déclarer incapable de succéder à la couronne.

La noblesse et le Tiers-État se rangèrent tout naturellement de cette opinion, car, en matière de foi pour la plupart des membres de ces deux ordres, il n'y avait pas volonté et pour les autres possibilité d'opposer la moindre objection. Une nouvelle députation vint donc dire au monarque que les États, après en avoir de nouveau délibéré, persistaient dans leur première décision ; qu'en conséquence, Sa Majesté était suppliée de prononcer sans délai la déchéance contre le roi de Navarre. Henri ne se trouva pas le courage de s'opposer de face à une résolution manifestée avec tant de ténacité ; tout ce qu'il osa faire, ce fut de répondre en termes ambigus et d'éluder encore une fois une demande qu'il trouvait importune.

Dès lors, il y eut entre le roi et les États une opposition qu'on n'essayait presque plus de déguiser sous l'urbanité du langage et sous les formes polies de l'étiquette. La lecture qui, conformément à l'antique usage, fut faite des cahiers des différents ordres tels qu'ils avaient été rédigés dans les diverses provinces, prouva clairement que l'assemblée n'avait été nommée que sous une influence hostile à Sa Majesté. Partout on semblait s'être entendu pour blâmer son administration et pour rejeter sur le prince tous les malheurs dont la nation avait à souffrir. (Matthieu, *Hist. des dern. troubl.*, f. 130 et suiv.)

Dans les cahiers du clergé, c'était à l'énormité des impôts dont le produit était follement dissipé qu'on attribuait le refroidissement des véritables catholiques pour sa royale personne. Les désordres qui s'étaient glissés dans l'État n'étaient dus qu'à ses favoris et aux excès auxquels le roi leur laissait toute liberté de se livrer. Si les prélats avaient tant perdu de cette antique régularité qui faisait la gloire de l'Église, c'est qu'ils étaient venus se corrompre à la cour. Si la police était mal faite et si le simple peuple se pervertissait de jour en jour, c'est que Sa Majesté, au lieu de s'occuper saintement, comme c'était son devoir, de veiller au maintien de ceux qui avaient charge de Dieu même de veiller sur le maintien des bonnes mœurs, avait la prétention de s'entremettre du fait spirituel qui ne la regardait pas, et qu'elle traitait d'une manière trop mondaine ; par suite de quoi, elle était la cause première qu'un million d'âmes se perdaient chaque année. « Si vous ne faites grande pénitence pour cet abus, lui disait-on, et si vous ne cessez de le commettre, vous ne pouvez éviter la damnation éternelle. Or, Sire, pour détourner de vous ce grand malheur, il vous faut non seulement dégrader beaucoup de vos prélats, courtisans et corrompus, beaucoup de vos magistrats sans foi et sans justice, pour donner leurs places aux véritables chrétiens ; mais il vous faut encore en punir de mort un certain nombre, qui ont beaucoup trop prévariqué. Cela s'est fait jadis en ce royaume par les États, qui en ont le droit, et la nation s'en est très-bien trouvée. »

On lut ensuite les cahiers des plaintes et doléances du Tiers-État, « sujet si ample que la moindre ville de France avait de quoi en faire un long discours. » C'était encore le même esprit qui les avait dictés. Ils contenaient des récriminations sans fin contre les tailles, subsides, aides

douanes, octrois et contre cette multitude d'impôts dont les noms variaient et se multipliaient à l'infini et dont le résultat n'était que de tirer l'argent du pauvre peuple pour l'employer en folles prodigalités. Et c'était toujours le roi qu'on semblait accuser d'être cause, par sa mauvaise administration, de toutes ces charges qui accablaient le marchand, l'ouvrier et le cultivateur.

La noblesse, à son tour, se plaignait de servir l'État sans récompenses, parce que le souverain n'avait d'égards que pour ses favoris et que tout l'argent, uniquement employé à assouvir la voracité de ces sangsues insatiables, manquait absolument quand il s'agissait de récompenser les services véritablement rendus à l'État.

On pense bien que le monarque se sentit cruellement blessé par cet amas d'accusations qui venaient l'attaquer si subitement et avec aussi peu de ménagement. Il ne pouvait méconnaître que le duc de Guise et la Ligue avaient dû mettre la main à la rédaction de ces cahiers. Aussi se confirma-t-il dans la résolution d'affaiblir, par tous les moyens possibles, le pouvoir de ce dangereux rival, qui devenait de jour en jour plus inquiétant. Les États, d'un autre côté, fidèles à l'impulsion qu'on leur avait donnée, ne s'appliquaient qu'à accroître ce pouvoir. La lutte continua et ce ne fut pas à l'avantage du roi.

Pendant que Henri s'attendait à ce que l'assemblée vînt, suivant l'usage ordinaire, le supplier de chercher de concert avec elle les moyens les plus propres à soulager les misères qu'elle avait signalées dans ses cahiers, le duc, pour ravir au roi cette occasion de popularité, pressa les députés de prendre l'initiative et de délibérer spontanément sur ce sujet. Par ce moyen, il ne laissait à Sa Majesté que le triste rôle de marchander les réformes d'impôt et de disputer chaque article pied à pied, pour que toutes les ressources du Trésor ne fussent pas mises à sec, dans le moment où on la forçait d'entreprendre tout à la fois une guerre domestique et une guerre étrangère.

Le malheureux monarque descendit jusqu'au dernier degré d'abaissement pour faire rejeter des mesures aussi désastreuses. Il fit venir dans son cabinet quelques-uns des députés les plus influents. « Messieurs, leur dit-il d'une voix émue, je ne demande pas mieux que de soulager mon pauvre peuple, et je consens de bon cœur à ce qu'on règle les dépenses de ma maison et qu'on la réduise au plus petit pied possible. Si l'on trouve que j'ai trop de deux chapons sur ma table, je me contenterai d'un. Je regrette de tout mon cœur mes prodigalités passées, et j'y renonce pour toujours. Mais réduire les tailles, comme vous vous le proposez, c'est, dans les circonstances où nous sommes, décréter la ruine du trône et de l'État. Considérez que nous avons à faire contre les hérétiques une guerre dans laquelle je veux marcher en personne et au premier rang; or, cette guerre, vous ne pensez pas qu'on puisse la faire sans argent, et je vous déclare, en toute vérité, que je n'ai pas un sou. Pour vous prouver que ce n'est pas pour moi que je demande, je consens bien volontiers à ce que les deniers ne soient pas maniés par mes mains

et à ce que l'emploi en soit fait par des gens que vous nommerez vous-mêmes. Tout ce que je désire, c'est qu'on ne m'ôte pas les moyens de combattre les hérétiques et ce désir est si vif que quand on me mettrait tout à l'heure le poignard sur la gorge, j'aimerais mieux mourir et voir les fonds assurés pour cette guerre si nécessaire à la conservation de la vraie foi. Que Dieu m'abandonne et me damne, si je dis rien ici qui ne soit vrai, et pourtant vous ne devez pas douter que je n'aie mon salut en recommandation. » (BERNARD, *ubi sup.*, p. 122 et suiv.)

Les Ligueurs surent, comme on s'en doute bien, profiter sans miséricorde de la position où ils avaient mis le roi, pour ajouter de plus en plus à ses embarras. Par un seul édit qu'on força Henri à signer, le peuple se vit tout d'un coup déchargé de deux millions soixante et six mille écus d'impôt qu'on retrancha sur les taxes anciennes et nouvelles. On sonna toutes les cloches, on alluma partout des feux de joie, mais chacun sut que c'était au duc de Guise, et non au roi, qu'on était redevable de ce prétendu bienfait.

C'est, au surplus, ce que le théologal de Senlis sut bien faire sentir à ce prince lui-même, dans un sermon qui précéda le *Te Deum*, chanté en actions de grâces à cette occasion au maître autel de la principale église de Blois. Le prédicateur, tout à la fois séditieux et burlesque, se permit les sorties les plus outrageantes contre la personne du roi et contre ceux qu'il honorait de sa confiance, et pour que le scandale fût complet, il mêla à sa diatribe de dégoûtants jeux de mots et d'indécentes allusions qui provoquèrent grandement le rire des chrétiens, ses frères. (BERNARD, *ubi sup.*, p. 137.)

Le duc de Guise, encouragé par ce premier et signalé succès, voulut encore augmenter son crédit près du peuple, en proposant une réforme sur les possesseurs des offices des finances. Au premier aperçu, la chose lui paraissait tout à fait facile et surtout éminemment populaire. Il lui semblait que tout le monde ne pouvait manquer d'être de son avis. Ces charges, en effet, s'étaient multipliées à l'excès, parce qu'elles se vendaient au profit du roi à beaux deniers comptants, et que le roi et les acheteurs trouvaient de l'avantage à cette sorte de commerce. Aussi les besoins que Sa Majesté avait sans cesse d'argent avaient forcé de recourir un peu trop souvent à ce moyen facile de lui en procurer. Guise comprit donc qu'il avait trois choses à gagner en faisant cette tentative : d'abord il ôtait au roi une de ses ressources les plus efficaces, ensuite il augmentait sa popularité en réformant un abus véritable, et enfin il atteignait des gens dévoués à Sa Majesté, sinon par devoir, du moins par intérêt. Or, quant à cette dernière considération, il était lui-même trop bon politique pour ne pas savoir qu'un lien pareil est celui de tous sur lequel un monarque peut le mieux compter.

La suppression de la compagnie des trésoriers-généraux fut donc proposée à la délibération des États. Les membres de cette opulente compagnie chargèrent l'un d'entre eux de défendre leurs intérêts, et leur choix parfaitement dirigé tomba sur Scévole de Sainte-Marthe. C'était un homme

recommandable sous le rapport de la science et de l'intégrité. La France lui doit l'excellent livre des *Éloges* de ses hommes illustres écrit en latin, comme c'était l'usage du temps, et quoiqu'il fût trésorier-général, il avait les mains nettes et n'appréhendait pour son compte ni récrimination, ni information. (Mézeray, t. III, p. 547.)

Il comprit de suite qu'il ne pouvait s'en tenir au rôle de défenseur, rôle dans lequel il aurait inévitablement succombé, et il se fit accusateur, ce qui est toujours beaucoup plus facile et surtout plus chanceux. Il protesta donc contre la légalité des États, prétendant que la plupart des députés avaient été nommés par brigue et par cabale contre tous les usages reçus et au mépris des ordres de Sa Majesté. « Par conséquent, dit-il, on doit regarder comme nul tout ce qu'il plaira à une assemblée ainsi viciée dans son principe de requérir ou de décider. »

Cette protestation excita l'irritation la plus vive parmi les députés. Ils nommèrent de suite une commission à la tête de laquelle était le président de Neuilly, pour aller porter au roi leurs plaintes de l'insulte qu'on leur avait faite et pour lui en demander le châtiment. Henri, quelque satisfait qu'il fût au fond du cœur de voir un homme de courage traiter sans ménagement les États comme il aurait voulu pouvoir les traiter lui-même, ne crut pas devoir manifester son approbation en faveur de celui qui venait de se mettre si audacieusement en avant. Il fit venir devant lui les trésoriers-généraux, les réprimanda au sujet des libertés que s'était permises leur orateur, mais cela dans des termes et avec des manières telles, qu'elles étaient plus propres à les engager à continuer qu'à les détourner. « Sire, dit Scévole, je n'en persiste pas moins dans tout ce que j'ai dit, parce que c'est la vérité, et je suis tout prêt, si on veut m'entendre, à fournir des preuves par témoins et par écrit. »

Le roi ne répondit rien, et le duc de Guise, de son côté, ne voulut pas mener l'affaire plus loin : il aima mieux laisser les financiers tranquilles.

Il poursuivait, d'ailleurs, un autre projet dont le succès devait lui assurer à tout jamais la reconnaissance et l'appui de la cour de Rome. Il avait entrepris de faire décider par les États que les décrets du concile de Trente seraient publiés en France et admis sans exception. Le roi lui-même, dans le zèle dont il se targuait pour le catholicisme, ne semblait pas trop éloigné de prêter la main à cette publication, mais Guise voulait s'arranger de manière à ce que tout le mérite lui en revînt. Les États nommèrent par son conseil une commission pour discuter et examiner à fond la question. On eut soin que cette commission ne fût composée que de gens dévoués par état et par intérêt au Saint-Siège. A leur tête était l'archevêque de Lyon, « prélat fougueux, grand clabaudeur, et qui, dans le désir qu'il avait de gagner un chapeau de cardinal, était tout disposé à faire bon marché des droits de sa patrie. » Les autres membres étaient presque tous ecclésiastiques et par conséquent assez suspects en pareille matière. On comptait parmi eux bon nombre d'évêques, d'abbés et de députés des chapitres, et contre tant d'adversaires il n'y avait, pour faire

valoir les prérogatives de la nation, que l'avocat-général d'Espesse et le procureur-général Jacques de la Guesle. « Messieurs, dit d'Espesse, dont rien n'était capable de faire fléchir l'austère indépendance, n'oubliez pas qu'il s'agit des libertés de l'Église gallicane, libertés que nos ancêtres se sont toujours montrés si jaloux de conserver. Elles sont fondées, vous ne pouvez l'ignorer, non pas sur des titres concédés ou des privilèges, mais sur le droit général naturel et commun à toutes les nations. Elles sont la règle ! Ce qu'on a laissé se mettre à leur place dans les autres Églises du monde chrétien n'est que l'exception ou plutôt l'infraction faite à cette règle, par un pouvoir ambitieux et envahisseur. Or, ces libertés consistent en deux points principaux et qu'aucun concile n'a jamais contestés. Le premier, c'est qu'au sujet du temporel, les papes n'ont pas le droit de faire aucun statut ou règlement dans toutes les terres de la domination du roi très-chrétien, et que, s'ils dépassent en cela leur pouvoir, les sujets de Sa Majesté, même ceux qui seraient engagés dans l'état ecclésiastique, ne doivent pas obéir. Le second point, c'est que, quoiqu'un pape ait une autorité légitime et supérieure en matière de religion, il n'a cependant pas la puissance absolue et sans bornes. En France, le pouvoir papal a toujours été limité par les canons et les décisions des saints conciles reçus par la nation. » (De Thou, *ubi sup.*)

Ici, l'orateur fut interrompu par le cardinal de Gondi. « Monsieur, lui dit ce prélat qui passait généralement pour peu lettré, vous êtes trop ignorant en théologie pour pouvoir parler convenablement sur de pareilles matières. — Je suis prêt, répondit d'Espesse, à céder la parole à votre éminence si elle consent seulement, elle qui m'accuse d'ignorance, à nous prouver sa capacité en déclinant en latin son propre nom sans faire de solécisme. »

L'archevêque de Lyon, voyant son confrère réduit au silence par cette apostrophe un peu rude, crut qu'il était temps d'entrer lui-même en lice. « Tous ces droits et toutes ces prétendues libertés de l'Église gallicane, dit-il, ne sont au fond que des chimères inventées par ceux qui, abusant de leur esprit et qui dans leur cœur, pensant mal en matière de religion, ne cherchent qu'à cacher sous ces distinctions frivoles le poison dont ils sont infectés et dont ils veulent infecter les autres. — Monseigneur, répondit d'Espesse avec fermeté, cette accusation ne peut m'atteindre. J'ai toujours marché d'un pas ferme et constant dans la religion de mes pères, et on ne peut pas m'accuser, comme on peut le faire d'un autre personnage que je ne nomme pas, d'avoir eu commerce à Toulouse avec les hérétiques, d'avoir pris part à leurs conciliabules et à leurs mystères, et de ne les avoir abandonnés pour embrasser une meilleure cause, que parce que cette cause offrait une plus belle carrière à mon ambition. » Cette réponse ferma également la bouche à l'archevêque qui pouvait se reconnaître, que tout le monde reconnaissait en effet, dans le portrait si crûment tracé par l'avocat-général.

Alors Monsieur de Lansac, évêque de Comminges, prit la parole pour répondre à ce rude jouteur. Ce prélat avait, comme on sait, assisté au

concile de Trente, en qualité d'ambassadeur du feu roi Charles IX. Il commença par un magnifique éloge de ce concile et des décisions qui y avaient été prises pour le bien général de la chrétienté. « Pour mon compte, dit-il, je trouve ces décrets si beaux et si justes, que je ne conçois pas comment on refuse de s'y soumettre. — Monsieur, demanda d'Espesse, est-ce que vous avez toujours été de cet avis? — Mais sans aucun doute, répondit Lansac; alors, comme depuis, telle n'a jamais cessé d'être mon opinion. » D'Espesse lui montra aussitôt un paquet de lettres. « Ceci est-il écrit de votre main? » Lansac, après avoir regardé le paquet, convint qu'il était de son écriture. L'avocat-général pria qu'on lui permît d'en faire la lecture tout haut. Or, ces lettres, adressées à l'ambassadeur de France près la cour de Rome, étaient remplies de plaintes contre le concile et contre les résolutions étranges qu'on y prenait. « Tout le monde, disait l'auteur desdites lettres, est indigné de voir que le concile, au lieu de décider par lui-même, d'après les lumières du Saint-Esprit, n'est qu'une sorte d'instrument obéissant à la direction qui lui est imprimée par la cour de Rome. C'est à Rome que les questions se décident, et c'est de Rome que, chaque semaine, le Saint-Esprit nous envoye ici ses décrets dans la valise d'un courrier du pape. » Cette lecture porta le trouble au plus haut point dans l'assemblée. Les zélés crièrent à l'impiété, les plus sages éclatèrent de rire et la commission se sépara sans avoir pris de parti.

La manière assez peu convenante dont on en avait agi envers un magistrat spécialement chargé de représenter la majesté royale, quoique celui-ci, grâce à son esprit mordant et à son sang-froid, eût repoussé avec avantage les attaques dont il avait été l'objet, n'en blessa pas moins la susceptibilité du roi, et accrut d'autant la somme déjà assez forte des ressentiments qu'il couvait dans son cœur contre le duc de Guise. Il se confirma de plus en plus dans l'idée qu'il n'avait plus de temps à perdre s'il ne voulait pas se voir bientôt tout à fait écrasé par son audacieux rival, déjà devenu plus puissant que lui-même.

On se tromperait pourtant si l'on croyait que le duc de Guise trouvait partout le terrain solide et ferme sous ses pieds. Comme tous ceux qui conspirent contre un pouvoir établi et consacré par le temps, il rencontrait souvent la jalousie et l'opposition chez ses complices et jusque dans sa propre famille. Le duc de Mercœur, son cousin, et frère de la reine régnante, se regardait avec raison comme le chef et le premier des princes lorrains en France, car il descendait directement de la branche aînée de la famille. Jusqu'à ce jour, comme son établissement dans le royaume était tout récent encore et ne datait que du mariage de sa sœur, il avait paru consentir à laisser au duc de Guise, dont la branche était depuis plus longtemps nationalisée dans le royaume, le crédit et les honneurs qu'il avait droit de réclamer; mais maintenant que les choses en étaient venues au point où il s'agissait de savoir si le descendant de la branche cadette ne serait pas le maître et le souverain d'un prince qui avait pour lui le droit d'aînesse, le duc de Mercœur se montrait beaucoup

moins tolérant et soulevait toutes les difficultés possibles contre son ambitieux cousin.

Mayenne aussi était beaucoup moins d'accord avec son frère que par le passé. Une dispute au sujet d'une femme avait commencé par les brouiller tous les deux. Les choses en étaient même venues à ce point qu'ils s'étaient appelés en duel, mais au moment d'en venir aux mains, Mayenne, soit par respect pour les liens du sang, soit pour toute autre considération, avait cru devoir céder et s'était retiré sans se battre. Pourtant, il n'avait pas pardonné, et comme il avait été obligé de partir immédiatement pour prendre le commandement de l'armée destinée à agir dans le Dauphiné, il chargea Ornano, qu'il rencontra à Lyon, d'avertir de sa part le roi qu'il eût à se défier du duc. Il priait en même temps Sa Majesté d'être bien persuadée que ni lui ni aucun des autres membres de la maison de Lorraine ne prendraient jamais part à des desseins aussi téméraires, qu'ils lui seraient toujours fidèles et toujours prêts à combattre pour son service, en toute occasion et contre qui que ce fût.

Le roi reçut, en même temps, des révélations pareilles de la bouche de la duchesse d'Aumale, et avec des circonstances qui devaient beaucoup ajouter à l'importance de ces révélations et à la foi qu'il fallait leur accorder. On vit, un matin, cette dame, à qui Henri avait refusé plusieurs fois audience, parce qu'il se méfiait de tout ce qui tenait aux Guises, se mettre à genoux dans la chambre de la reine, et là, les mains jointes et avec de grands sanglots, elle supplia qu'on la fît parler à Sa Majesté le roi, à qui, disait-elle, elle avait à faire d'importantes révélations. Henri consentit à l'entendre en particulier, et elle lui dit de la part de son mari, « que le duc de Guise avait des desseins pernicieux; mais que Sa Majesté devait être persuadée que le duc d'Aumale ni les autres princes de la famille n'y avaient aucune part. » Le roi regarda ces révélations, qui lui parvenaient de toutes parts, moins comme des preuves d'affection pour sa personne, que comme des avertissements de l'approche du danger qui le menaçait, et il se confirma dans la résolution de le prévenir.

La duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, femme aussi altière qu'imprudente, faisait de son côté, mais pour un tout autre motif, tout ce qu'il fallait pour prouver que ce danger était imminent. Elle affectait de se montrer à la cour avec des ciseaux d'or pendus à sa ceinture. « Voilà, disait-elle, pour tondre le roi et lui faire la seule couronne qu'il mérite de porter (1). Il faudra bien que nous le placions dans un de ces monastères qu'il aime tant, et nous mettrons sur le trône un prince qui en sera plus digne. Celui-là au moins saura défendre la France contre les attentats des hérétiques, et sauver la religion qui s'en va se perdant par la dissimulation et la lâcheté d'un monarque incapable. »

(1) La duchesse de Montpensier mettait tout simplement en action une épi-

Enfin arriva à la cour le maréchal d'Aumont, homme qui se piquait d'une probité intacte et dont le courage ne pouvait être mis en doute. « Il venait toutefois, ajoute l'historien que je copie, pour solliciter quelque emploi qui lui permît d'avancer sa fortune. » Voici ce qu'il dit au roi, en particulier, quelques jours après son arrivée : « Sire, comme je suis quelque peu, ainsi que vous ne l'ignorez pas, allié aux princes lorrains par ma femme, le duc de Guise a cru pouvoir me gagner facilement à son parti. Après m'avoir fait entendre qu'il était bien fâché de voir qu'on récompensât si mal mon mérite et les services que j'ai eu le bonheur de rendre à la religion et à l'État, il m'a offert, de son autorité privée, le gouvernement de Normandie, laissé vacant par la démission de M. d'Épernon. « On l'a, il est vrai, donné, a-t-il ajouté, au duc de Mont-« pensier, mon beau-frère ; mais c'est un homme qu'on soupçonne de « favoriser le parti du Béarnais, et si la place vous convient, je me fais « fort de forcer le roi à vous en mettre en possession. » A cela j'ai répliqué : « Je ne voudrais pas causer ce chagrin à M. le duc de Montpen-« sier que je respecte comme je le dois. D'ailleurs je ne crois pas que « vous ayez tout le pouvoir que vous dites. » Là-dessus le duc a relevé la manche de son habit pour mettre son bras à nu jusqu'au coude, et, tirant un poignard : « Voulez-vous, s'écria-t-il, que je signe ma pro-« messe avec mon sang ? » — Remarquez, Sire, continua le maréchal, que si le duc ne m'a pas gagné à son parti, c'est que je ne suis pas homme à me laisser détourner du droit chemin par des offres et des promesses ; mais je ne voudrais pas répondre qu'il n'en séduisît beaucoup d'autres, et, si j'ose le dire à Votre Majesté, cela est déjà fait. » (De Thou, *ubi sup.*)

Cette dernière révélation, faite sans fard par un vieux soldat, parut accablante au roi et lui fit craindre qu'il ne fût plus déjà assez puissant pour exécuter l'acte de vengeance depuis si longtemps médité dans le secret de son cœur. On dit qu'il fut tenté alors de cesser de résister au sort qui semblait le poursuivre et qu'on l'entendit parler d'abdication en faveur du duc de Guise, mais la haine et la rancune lui rendirent bientôt le courage.

De leur côté, les partisans des princes lorrains, quoiqu'ils fussent maîtres absolus dans les États, n'étaient pas cependant eux-mêmes sans inquiétudes. Des bruits sinistres, que nous voyons bien souvent servir

gramme qui courait alors et qu'on attribuait au cardinal de Guise, son frère. Sur le cadran de l'hôtel du palais se lisait ce vers en l'honneur du roi :

Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille coronam.

« Dieu, qui lui a déjà donné deux couronnes, lui en réserve une troisième. »

L'épigramme travestissant la pensée de ce vers en forma le distique suivant :

Qui dedit ante duas, unam abstulit, altera nutat,
Tertia tonsoris est facienda manu.

« Dieu, qui lui a donné deux couronnes, lui en a déjà ôté une, la seconde branle, la troisième lui sera faite par les ciseaux d'un raseur. »

de présages aux grandes entreprises, leur annonçaient qu'il se brassait quelque sanglante vengeance contre eux. Les députés en recevaient des avis de toutes les puissances; il leur en arrivait même des pays étrangers, de sorte qu'une frayeur sourde et sans motifs bien connus n'en régnait pas moins dans les trois chambres. L'archevêque d'Embrun fut chargé de parler au roi de ces bruits alarmants et de lui demander quelques éclaircissements. Aucun signe, ni dans les paroles ni dans la contenance du monarque, ne put donner lieu au moindre soupçon. « Ces méchants bruits, répondit-il du ton de l'impatience, ne viennent que de ceux qui ont entrepris par tous les moyens possibles de me rendre odieux à mon peuple. Si l'on pouvait, comme je le désire, voir dans mon cœur, à découvert, on y lirait que le salut de mes sujets m'est plus cher que le mien propre, et que j'aimerais mieux avoir perdu ma couronne et la vie que d'avoir faussé ma foi. Que Dieu soit juge entre moi et mes calomniateurs, et punisse de ses plus sévères châtiments quiconque offense ici la vérité! » (Mézeray, t. III, p. 555.)

Après un pareil propos, qu'il accompagna des plus terribles serments, le duc lui-même, tout expert qu'il fût en dissimulation, ne put garder aucune méfiance en dépit des avis qu'on lui donna depuis à lui-même, il se crut en droit de n'en tenir aucun compte, et son audace ne fit que croître. « Monsieur de Lyon, mon ami, disait-il à l'archevêque Pierre d'Espinasse, je suis si résolu à ne partir d'ici, que, quand la mort entrerait par cette porte, je ne sortirais pas par la fenêtre. » (Déposition de l'archevêque de Lyon, *Collect. Dupuy*, vol. 245.)

Il mit de nouveau en discussion l'affaire du gouvernement de la ville d'Orléans. Il sentait que la possession de cette place, située au cœur du royaume, lui serait fort avantageuse pour l'exécution de ses desseins, et il savait, en outre, qu'il pouvait compter sur l'appui des habitants, tous dévoués à la Ligue, et qui avaient de bonnes raisons pour ne pas aimer les huguenots. Mais d'Entragues, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait trouvé le moyen de se faire investir de ce gouvernement par le roi, et d'Entragues, après avoir jugé avantageux de se faire autrefois Ligueur, avait découvert qu'il lui était plus avantageux encore de rentrer dans le parti du roi. C'était maintenant le plus zélé de tous les royalistes, et il tenait à conserver ce que lui avait valu son changement d'opinion. Aux réclamations du duc de Guise, il opposa la réclamation royale signée Pinart, secrétaire d'État, qui l'envoyait en possession de l'emploi contesté. Guise, de son côté, s'appuyait sur le traité fait avec Villeroy, par lequel il était dit que la ville d'Orléans serait une des places de sûreté données aux catholiques unis, et le roi, fort embarrassé, répétait son vieux jeu de mots, c'est-à-dire qu'il avait toujours compris que c'était de Dourlans et non d'Orléans qu'il avait été question. Pinart et Villeroy n'étaient plus à la cour pour éclaircir cette difficulté par leur déposition. Guise offrit de s'en rapporter à la reine-mère, qui était présente quand les conditions avaient été dressées, mais, quoiqu'on ne pût douter que cette princesse sût parfaitement bien à quoi s'en tenir, elle répon-

dit qu'elle n'osait ni absolument contredire le duc, qui pouvait avoir raison, ni affirmer positivement le contraire. « Fort bien, dit alors le duc, se laissant emporter par un mouvement de colère, moi j'affirme que le roi a cédé Orléans à l'Union pour ville de sûreté, et je saurai bien la conserver envers et contre tous. » Et il se retira après avoir jeté ces paroles menaçantes. (De Thou, *ubi sup.*)

Deux jours après, à la suite d'un conseil tenu par lui en particulier avec ses principaux amis, il revint trouver le roi : « Sire, dit-il, depuis que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me rappeler en ses bonnes grâces, j'ai fait ce que j'ai pu pour prouver que je n'étais pas indigne de cette faveur. Mais maintenant me voilà bien convaincu que les calomnies de mes ennemis ont prévalu auprès de vous. Mon intention est de leur laisser la place libre et de vous ôter par mon éloignement tout motif de soupçon contre moi. Veuillez donc avoir pour agréable ma démission de généralissime de vos armées, et permettez-moi de me retirer dans mon gouvernement de Champagne. » (Palma Cayet, *Chron. noven.*, introd., ad ann. 1588. — Mézeray, t. III, p. 565.)

Cette proposition ne faisait pas l'affaire du monarque, qui aimait mieux avoir son ennemi sous les yeux et sous la main que d'être obligé de l'aller chercher dans un endroit où très-probablement il ne lui serait pas facile de l'atteindre. « Mon cousin, dit-il, avec le plus affectueux sourire, je jurerais bien que vous avez deviné que je vous aime trop pour vous accorder une pareille demande. Croyez-moi; allez dormir sur cette résolution, que vous dites avoir prise. La nuit, comme je l'espère, vous donnera un meilleur conseil. »

Mais au sortir de là, Henri, qui gardait déjà sur le cœur tant d'autres outrages et qui voyait le duc se préparer à lui échapper, rentra furieux dans son cabinet; il était tellement animé qu'il jeta son petit chapeau par terre, en jurant et en frappant la table à grands coups de poing. Le maréchal d'Aumont et les sieurs de Rambouillet et de Nangis étaient présents; il leur fit un long discours dans lequel il rappela successivement tous les motifs de mécontentement que lui avait donnés le duc de Guise, toutes les mortifications qu'il en avait reçues; « et maintenant, dit-il, il me demande à s'éloigner pour se mettre à même de continuer ses attentats avec encore plus de sûreté. Je sais déjà qu'il a tout préparé pour se faire nommer connétable de France, par les États, qui lui sont vendus, et quand il aura ce titre qu'il ne tiendra pas de moi, que croyez-vous que devienne ma puissance? Il m'a déjà chassé de ma capitale; ce château même, où je suis comme un réfugié, n'est plus pour moi qu'une sorte de prison, dont, en sa qualité de grand maître de ma maison, il porte les clés à sa ceinture. Ah! personne ne viendra-t-il me délivrer du joug de ce sujet audacieux! Voyons, que me conseillez-vous? » (Palma Cayet, *Chron. noven.*, introd., ad ann. 1588.)

« Nous sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de Votre Majesté, répondirent les trois auditeurs de cette douloureuse confidence. Daignez nous permettre de prendre

un seul jour pour réfléchir aux mesures les plus efficaces dans de semblables circonstances, et demain nous mettrons à votre disposition le fruit de nos réflexions et le service de nos bras. » (De Thou, *ubi sup.*)

Guise eut quelque nouvelle de ce qui venait de se tramer contre lui dans le cabinet de Sa Majesté ; quelqu'un de ses affidés, car il en avait partout, avait vu le roi, en rentrant après son dernier entretien avec le duc, lancer son chapeau contre terre et frapper du poing avec impatience ; mais cette personne ne s'étant pas trouvée assez rapprochée pour entendre ce qui avait été dit, elle n'en vint pas moins apporter cette communication au duc : et, sur son rapport, celui-ci réunit de nouveau ses amis les plus dévoués et les principaux chefs des Ligueurs. Il leur fit part de ce qu'il venait d'apprendre. Tous furent d'avis qu'il ferait sagement de ne pas demeurer plus longtemps aux États. Mais l'archevêque de Lyon, qui ne voulait pas renoncer aussi facilement au chapeau de cardinal qu'on lui avait promis, lui dit : « Monsieur, souvenez-vous que qui quitte la partie la perd. » Ces mots décidèrent le duc à rester. (Palma Cayet, *ubi sup.*)

Le lendemain, vers le soir, Henri fit introduire mystérieusement en sa présence les mêmes personnages que la veille. Il s'y trouvait, de plus, Dargennes, frère de Rambouillet, et Crillon, capitaine des gardes, sur le zèle et le courage duquel le roi comptait beaucoup. Le monarque avait l'air grave et pensif. « Je ne crois pas, leur dit-il sans attendre qu'ils lui parlassent du résultat des réflexions auxquelles ils avaient promis de se livrer, qu'il soit désormais possible d'agir contre le duc de Guise, par les voies ordinaires de la justice. Ce moyen m'aurait pourtant paru préférable à tout autre ; mais qui oserait aujourd'hui, avec quelque chance de succès, se porter accusateur contre un coupable aussi puissant ? Quelle main oserait l'arrêter et quel juge aurait le courage de lui prononcer sa sentence ? Hélas ! la loi elle-même tomberait impuissante devant cet homme, et pourtant son impunité entraîne nécessairement et ma propre perte, et celle de ce malheureux royaume ; mais, comme le dit un grand canoniste (1), « il n'y a rien que la nécessité n'autorise devant Dieu et devant les hommes, et en usant de ses « droits, on ne fait jamais injure à personne. »

Ainsi parla le roi. Il fut décidé qu'on se déferait le plus tôt possible du duc de Guise. « Crillon, dit alors le prince, rendez-moi le service de faire vous-même arquebuser par vos gardes ce dangereux mécréant quand il viendra céans. — Sire, répondit le brave soldat, en jurant horriblement, comme c'était sa coutume, je suis capable de tout pour le service de Votre Majesté, excepté de devenir un lâche assassin. Je m'offre à aller attaquer moi-même l'épée à la main le duc au milieu de toute sa troupe, et que Dieu m'extermine si je ne lui perce le ventre, quand je devrais m'enferrer tout le premier ; mais le prendre en traître, c'est

(1) Je n'ai jamais pu découvrir le nom du canoniste auteur de cette singulière proposition.

chose qui ne va pas à un homme de ma sorte. » Le roi, fort peu satisfait de cette rude délicatesse de conscience, fit jurer à Crillon qu'il garderait au moins le secret, et il pensa à confier l'exécution de sa vengeance à des mains moins scrupuleuses. (Mézeray, t. III, p. 563.)

On convint en même temps qu'on s'assurerait du cardinal de Guise, du prince de Joinville, fils du duc, des ducs de Nemours et d'Elbeuf, et même du vieux cardinal de Bourbon, dont les factieux se servaient comme d'un fantôme pour soulever le peuple.

Il ne restait plus à trouver que les moyens les moins dangereux d'exécuter ce plan, car le duc marchait toujours si bien accompagné qu'il n'était guère possible de songer, comme l'aurait voulu faire Crillon, à l'attaquer au milieu des siens, et, de plus, il savait trop bien lui-même quels risques il courait pour n'être pas attentif au moindre changement menaçant qui aurait lieu dans les habitudes de la cour. Il s'agissait donc tout à la fois, et de le séparer de sa suite, qui l'accompagnait jusque chez le roi, et d'imaginer comment on parviendrait à l'entourer de ses meurtriers sans éveiller ses soupçons. (De Thou, *ubi sup.*)

Cette double difficulté fut levée avec beaucoup d'adresse. Le roi recevait ordinairement le matin les seigneurs de sa cour dans son cabinet, et pour arriver à cette pièce, il fallait passer par une antichambre où le conseil se tenait à certaines heures. Pendant ces heures-là seulement, l'entrée de cette antichambre était gardée par des huissiers qui n'y laissaient pénétrer que ceux des seigneurs dont la présence était réclamée au conseil, et les gens de la suite de ces seigneurs étaient obligés de rester à attendre sur l'escalier.

Le roi indiqua que, dans le conseil prochain, on s'occuperait de deux affaires dont tout le monde s'entretenait beaucoup, et auxquelles le duc de Guise en particulier portait un grand intérêt. L'une concernait un certain Lamothe-Serrant, gentilhomme d'Anjou, célèbre par ses brigandages et ses violences ; il avait été accusé d'arrêter arbitrairement ceux qu'il lui plaisait de soupçonner d'être huguenots, et de les faire mourir de faim ou dans d'épouvantables supplices, lorsqu'ils ne voulaient pas ou ne pouvaient pas lui payer rançon. Cet homme, en sa qualité de bon catholique, avait tout naturellement trouvé protection auprès du duc, qui avait présenté requête à Sa Majesté pour que l'affaire, soustraite aux tribunaux ordinaires, fût portée devant le conseil du roi.

L'autre affaire avait également l'intérêt catholique pour prétexte. Les bourgeois de Langres avaient fait démolir une communication qui joignait l'évêché à une des tours du rempart, et ils prétendaient avoir eu droit d'en agir ainsi, parce que le roi, leur ayant confié la garde de la ville, ils ne pouvaient en répondre à moins qu'ils ne fussent seuls maîtres de toutes les tours. Monseigneur l'évêque ayant porté plainte au conseil, le cardinal de Bourbon et le duc de Guise appuyèrent si vivement sa réclamation, que les habitants furent condamnés à payer le dommage fait au prélat, et il ne restait plus qu'à présenter cet arrêt à la signature du roi, pour qu'il devînt exécutoire. On était donc sûr que le

duc ne manquerait pas de se rendre à une assemblée où l'on devait prononcer sur deux choses qui lui tenaient si fortement à cœur.

Alors le sieur de Larchant, capitaine de l'une des quatre compagnies des gardes, vint le trouver sur le soir avec tous les hommes de sa compagnie ; après s'être excusé d'être venu l'importuner, il ajouta qu'il y était forcé par les plaintes de ses soldats, qui exigeaient qu'on leur payât leurs appointements depuis longtemps arriérés, déclarant que sans cela ils étaient tous résolus de quitter le service. « Nous vous prions donc, en votre qualité de père du soldat et de généralissime des armées françaises, de recevoir notre requête, et de l'appuyer devant le conseil qui se tiendra demain. » Guise trouva la demande juste ; elle créait un nouvel embarras au roi et lui faisait, à lui, de nouvelles créatures jusque dans la garde. Alors Larchant congédia tout son monde en priant le duc de permettre à ces braves gens de venir le lendemain se joindre à sa suite ordinaire pour lui faire honneur et lui témoigner leur reconnaissance.

Dès le grand matin du jour suivant, qui était celui de la fête de saint Thomas, Henri, qui n'avait pas fermé l'œil de la nuit, fit appeler deux de ses aumôniers, avec ordre de s'apprêter pour célébrer la messe ; et peu après, le duc d'Entragues leur vint dire qu'ils eussent à prier Dieu qu'il lui plût donner au roi la grâce de venir à bout de certaine entreprise qu'il préparait en ce moment même pour le repos de son royaume. (Déposition du chapelain d'Orguyon, *Collect. Dupuy*, vol. 245.)

Le roi, en effet, venait de faire entrer dans son appartement, par un escalier dérobé, tous ceux qu'il avait initiés à son projet de meurtre. Ce fut lui-même qui vint les introduire, tenant une petite bougie à la main, et qui les conduisit les uns après les autres avec le plus grand silence. Il plaça chacun des Quarante-Cinq dans ces petites cellules qu'il avait fait pratiquer autour de la salle et qui servaient à ses bizarres dévotions quand il lui prenait fantaisie de transformer sa cour en cloître de moines. Il garda seulement, pour se tenir dans le cabinet, neuf hommes des plus résolus, choisis parmi cette troupe que Joyeuse et d'Épernon avaient attachée à sa personne et qui lui était maintenant d'autant plus dévouée que, dans les réformes dont le duc de Guise avait insinué la nécessité, elle devait être supprimée comme inutile. Après avoir loué leur zèle et leur attachement, il tira de longs poignards qu'il avait fait faire exprès pour cet usage, et, les leur distribuant : « Voilà, dit-il, de quoi reconquérir votre liberté et la mienne. Moi, votre maître et souverain légitime, je vous donne tout pouvoir de vous servir de ces armes contre les traîtres qui ont machiné ma perte et celle de mon royaume. » Ensuite, il les posta lui-même aux endroits qu'il jugea les plus convenables et se retira dans une pièce intérieure avec quelques-uns des principaux de ceux qu'il avait mis dans sa confidence. (Mézeray, t. III, p. 567. — Palma, Cayet, *ubi sup.* — De Thou, *ubi sup.*)

Le jour se levait à peine, et déjà ceux qui devaient assister au conseil arrivaient de tous les côtés, car le roi avait fait dire que, voulant

faire ce jour-là même un pèlerinage à Notre-Dame-des-Noyers, il désirait que les affaires fussent toutes terminées de bonne heure. Le duc de Guise avait passé la nuit avec la dame Sauvé, qui avait alors ses faveurs ; il se sentait faible et tout débile ; aussi arriva-t-il à peu près le dernier. Larchant, comme il l'avait promis, s'était joint à sa suite avec sa compagnie des gardes, et, au moment où le duc allait franchir la porte : « Comptez, lui dit le capitaine avec un air défait et effrayant, que ni moi ni mes gens ne vous abandonnerons ; nous sommes tous résolus de rester sur cette porte même, jusqu'à ce qu'on nous rapporte une réponse qui nous satisfasse. » En même temps ses soldats, repoussant la foule, sous prétexte d'ouvrir le passage au duc, se rangèrent en deux files sur les marches de l'escalier et empêchèrent tout le monde de passer. Guise se vit ainsi séparé de sa suite ordinaire et s'avança sans défiance au milieu de cette garde, qui lui rendait les honneurs militaires avec de grandes acclamations. (Déposition de Desvignes, Man. de la *Collect. Dupuy.*)

Quand il se trouva dans la salle du conseil et qu'il s'aperçut que ses amis étaient maintenant bien éloignés de la portée de sa voix, il commença à comprendre le péril auquel il était exposé. On dit qu'il lui revint alors à la mémoire les nombreux avis qu'il avait reçus depuis quelques jours, au sujet des mauvaises intentions du roi, et qu'il avait dédaignés ou repoussés avec une imprudente fierté. Le fait est qu'on le vit pâlir et qu'il se sentit saisi d'un frisson qui le força de se rapprocher de la cheminée ; en même temps le sang lui jaillit du nez avec abondance, et, ayant demandé un mouchoir pour l'essuyer, un valet lui en apporta un, avec quelques confitures dont il prit un peu pour se fortifier le cœur.

Un secrétaire d'État vint au même instant l'avertir que le roi le demandait. Le duc se leva d'un air grave et résigné, salua fort agréablement les autres membres du conseil, et suivit celui qui était venu le chercher. Aussitôt qu'il fut entré dans le cabinet royal, l'huissier referma la porte comme c'était l'usage.

Guise, arrivé dans cette première pièce, la traversa pour se rapprocher de l'appartement intérieur où se tenait Sa Majesté ; mais au moment où il levait la portière pour entrer, l'un des assassins, nommé Saint-Malines, que Henri III avait lui-même aposté auprès de cette porte, lui enfonça dans la poitrine son long poignard du haut en bas, car on craignait qu'il ne fût armé d'une cuirasse par-dessous ses vêtements. Le duc fit encore quelques pas et frappa même un des assaillants d'un drageoir d'argent qu'il tenait à la main ; puis il s'écria, dit-on : « Mon Dieu ! ayez pitié de moi. Je suis mort, et ce sont mes péchés qui en sont cause. » Il poussa un profond soupir et sa main se porta convulsivement à la garde de son épée. A ce geste, qu'on prit pour une tentative de résistance désespérée, les autres assassins furent d'abord saisis de frayeur ; mais, revenant à eux, ils se jetèrent sur leur victime encore debout ; ils lui portèrent plusieurs coups dans la tête et dans le bas-

ventre, pour s'assurer que la vie ne reviendrait plus; et enfin, quand le duc fut tombé, chacun, pour faire preuve de son zèle, s'empressa de percer le cadavre dans toutes les parties qui se trouvèrent à portée de son poignard. Henri de Guise n'avait pas encore trente-huit ans accomplis.

Un des meurtriers courut bien vite avertir le roi qu'il n'avait plus de rival. Henri III, entr'ouvrant lui-même sa porte, demanda si tout était en effet fini, en jetant d'abord un regard méfiant; puis il sortit de son cabinet l'épée au poing. Il s'approcha peu à peu pour voir s'il ne restait plus aucune trace de vie. « Me voilà donc défait de mon plus grand ennemi, dit-il; jusqu'à cette heure-là, je ne pouvais penser être roi, » et il donna un coup de pied sur le visage du mort, ainsi que le duc de Guise en avait jadis donné un sur le visage de feu M. l'Amiral, « chose véritable en effet et fort remarquable. » (Manuscrit de la *Collect. Dupuy*, vol. 245. — *Mém. de Henri III*, 23 décembre 1588.)

Mais quand il vit cette figure, à laquelle les convulsions de la mort donnaient un air menaçant et sinistre, il recula devant un pareil aspect. « Qu'on le couvre d'un tapis! » s'écria-t-il, et il se hâta de se retirer.

Un moment après, il donna l'ordre de fouiller dans les poches du cadavre. On n'y trouva qu'un petit billet qui portait seulement ces mots : « Pour entretenir la guerre civile en France, il me faut sept cent mille francs par mois. » Quant à ces paroles, qu'on a prêtées à Henri III au premier aspect de son rival assassiné : « Mon Dieu! il me semble qu'il est encore plus grand mort que vivant! » il est assez probable qu'elles n'ont été controuvées qu'après coup, et lorsqu'on vit les suites de cette mort plus funeste encore pour le roi que ne l'aurait été la vie de ce chef de rébellion. (Mézeray, t. III, p. 570.)

Cependant, au bruit qui s'était fait dans la chambre du roi, le cardinal de Guise, qui assistait au conseil, se douta de ce qui se passait; il se leva avec précipitation en renversant son siège, et sans songer à donner du secours à son frère, il courut à la porte d'entrée pour se sauver. L'archevêque de Lyon s'élança, lui, vers la porte du cabinet du roi, résolu de prêter aide à son protecteur ou de mourir avec lui; mais tous les deux furent arrêtés par les soldats de la compagnie de Larchant, qui étaient restés sur l'escalier et qui entrèrent en ce même instant. Les deux prélats furent conduits et renfermés dans un grenier du château, où ils passèrent sous bonne garde le reste du jour et la nuit suivante en prières, en s'exhortant l'un l'autre au martyre, après s'être fait réciproquement « la confession de leurs vies et la reconnaissance de leurs fautes. » (Matthieu, *Règne de Henri III*, p. 669.)

Le roi fit ouvrir enfin sa chambre à tous les seigneurs qui avaient fait partie du conseil, et dont la plus grande partie était encore sous l'influence de la terreur, n'ayant point été dans la confidence de ce qui venait de se passer. « Félicitez-moi, Messieurs, dit-il, enfin me voilà roi de fait comme je l'étais de droit. Ces brouillons, qui ne parlaient que de leur zèle pour les intérêts de la religion, ne viendront plus entraver les efforts que j'ai sérieusement résolu de faire contre les hérétiques,

et, désormais, quiconque osera me faire de la peine et donner atteinte à mon autorité, doit voir par cet exemple ce qu'il doit attendre de moi. » On pense bien que, content ou mécontent, personne ne trouva rien à répondre à Sa Majesté, dans une pareille occasion.

Henri descendit ensuite chez la reine-mère, pour lui faire part du fait qui venait de s'accomplir. Catherine, qui était au lit, souffrant cruellement de la goutte, parut déconcertée, non pas qu'elle s'indignât d'un assassinat tramé si longtemps en silence et d'une manière aussi indigne d'un grand roi, mais parce que les suites qu'il pouvait avoir l'effrayaient, et peut-être aussi parce que son fils s'était cru assez indépendant pour commettre un pareil acte sans la consulter. « C'est bien! dit-elle, après quelques instants d'un triste silence; mais vous êtes-vous préparé à tous les événements qu'une pareille mesure va nécessairement amener? — Soyez tranquille, Madame, se hâta de répondre le roi, qui n'était déjà plus si triomphant; je saurai pourvoir à tout. — Hélas! je le souhaite, reprit-elle, et je prie Dieu bien sincèrement que vous vous trouviez bien de ce qui vient d'arriver. » (De Thou, *ubi sup.*, p. 472.)

Le roi, en quittant sa mère, envoya en toute hâte quelques-uns de ses gardes pour arrêter les ducs de Nemours et d'Elbeuf, qui logeaient au château. On leur signifia l'ordre de ne point sortir de leurs appartements. Le prince de Joinville fut également saisi au moment où, ne se doutant de rien, il se laissait amuser par le duc d'Angoulême, grand prieur de France, qui lui proposait une partie de chasse. On donna des gardes au cardinal de Bourbon et à Mme la duchesse douairière de Guise, qui, après avoir si longtemps pleuré un mari assassiné, avait maintenant à pleurer un fils mort de la même manière.

En même temps, Duplessis Richelieu, grand prévôt de l'hôtel, sortait avec ses archers du château, et allait s'assurer de la personne de ceux des députés aux États, dont la fidélité était suspecte. La Chapelle-Marteau présidait en ce moment l'assemblée du Tiers ordre, où l'on venait d'apprendre qu'il y avait grande rumeur au château et que l'on en fermait les portes. Voyant que la compagnie s'étonnait et que la plus grande partie voulait se retirer : « Restons à nos postes, dit-il; il ne saurait y avoir plus belle sépulture que de mourir au lieu où le devoir nous a fait réunir. » Mais Richelieu parut à la porte en criant : « Que personne ne bouge! l'on a voulu tuer le roi; il y a deux soldats qui sont pris. » Quelques-uns, tout effrayés, voulurent alors se lever. Le grand prévôt mit l'épée au poing, et, suivi de trente ou quarante, tant de ses archers que des gardes françaises à pied, ayant la mèche sur le serpentin et les piques dressées contre la poitrine des députés, il s'écria de nouveau : « Que personne ne bouge! morbleu! ou j'ordonne de faire feu. » Puis, tirant une liste, il se mit à lire les noms qu'elle contenait. Le comte de Brissac, le président de Neuilly, La Chapelle-Marteau, furent conduits en prison, ainsi que beaucoup d'autres de leurs collègues; mais un bien plus grand nombre s'échappa par la fuite. On fit vainement, pour les retrouver, des perquisitions chez plusieurs habitants de Blois et même

ailleurs; il fallut se contenter de ceux qu'on avait pu prendre dans le premier moment et avant qu'ils eussent été avertis. (Dépos. de La Chapelle-Marteau, *Collect. Dupuy*, vol. 243.)

Après avoir pris toutes ces précautions, Henri s'en alla, à son ordinaire, entendre la messe dans son oratoire, après laquelle il envoya un homme de confiance pour présenter la chose de la manière la plus favorable au cardinal Morosini, légat du pape. « Répétez-lui bien surtout, dit-il à cet envoyé, que ce qui vient de se passer ne m'empêchera pas de poursuivre avec plus d'ardeur que jamais la guerre que j'ai entreprise pour le bien de la religion, contre le roi de Navarre et ses partisans. » En effet, le légat parut assez satisfait de cette assurance. (De Thou, *ubi sup.*)

Mayenne était alors à Lyon, où il était venu aussitôt qu'il avait appris la mort du gouverneur Mandelot, qui venait de succomber presque subitement. Mayenne voulait s'assurer, pour lui-même ou pour quelqu'un de sa famille, un gouvernement aussi important, quoique la survivance en fût promise depuis longtemps au fils de Villeroy. Mais pendant ce temps-là Ornano, par ordre du roi, prenait la poste pour aller saisir Mayenne, avant que celui-ci eût pu être informé de la mort sanglante de son frère. Quelque diligence pourtant que fît l'agent royal, il avait été prévenu par un courrier de l'ambassadeur d'Espagne, à qui son maître fournissait tout l'argent nécessaire pour être bien servi, et quand Ornano arriva, il trouva que Mayenne, averti à temps, s'était déjà mis en sûreté par la fuite. (De Thou, *ubi sup.*)

Le roi, qui pensait bien que ses ordres seraient exécutés, et que Mayenne ne tarderait pas à être en son pouvoir comme tout le reste de la famille, délibéra sur ce qu'il ferait du cardinal de Guise. Il consulta de nouveau ceux qui lui avaient aidé à assassiner le duc, et, comme ils avaient tout à craindre de la vengeance du prélat si on lui laissait la vie, tous, comme on pense bien, opinèrent pour la mort. Mais quand il fut question de l'exécution, personne ne voulut s'en charger. Larchant, Valiers, La Bastide, plusieurs autres, et le grand prévôt Richelieu lui-même, s'en excusèrent, si bien que le roi, se plaignant avec amertume et en jurant et blasphémant, du peu d'affection qu'on lui montrait en pareille occasion, fut obligé de donner ordre formel au capitaine Du Guast d'expédier le plus promptement possible un si dangereux prisonnier. « Je n'oserai jamais, se dit le capitaine, mettre la main sur un prêtre; je serais excommunié. » Mais, pour quatre cents écus, il trouva enfin, parmi les Quarante-Cinq, des gens disposés à se charger de cette exécution. L'un d'eux monte à l'espèce de bouge où le cardinal était prisonnier avec l'archevêque de Lyon, et lui ayant fait une grande et profonde révérence : « Monseigneur, lui dit-il, Sa Majesté vous appelle. — Est-ce que le roi ne demande pas aussi M. l'archevêque de Lyon? dit le cardinal. — Non, répondit le garde, il n'a demandé que vous seul. » Le prélat suivit ce messager de mort. « Pensez à Dieu! » lui cria d'un ton solennel l'archevêque en le voyant sortir. Ces paroles le firent blêmir de

frayeur. Mais à peine avait-il fait trois ou quatre pas dans le passage obscur qu'il devait traverser, que quatre hommes qui se tenaient là, placés par Du Guast, se jetèrent sur lui, le percèrent à coups d'épées, de poignards et de hallebardes, et, l'ayant tué, ils le dépouillèrent. (Matthieu, *Règne de Henri III*, p. 669 et suiv.)

Après ce double meurtre, Henri crut qu'il pourrait désormais imposer silence aux factions. Il avait su dissimuler comme un politique habile; il en avait montré la ruse et la finesse; mais il lui manquait bien d'autres qualités pour en faire un grand homme en ce genre, il lui manquait surtout le jugement. Tandis qu'il s'applaudissait de voir l'effroi que le coup audacieux qu'il venait de porter avait jeté dans le cœur de ses ennemis, ses partisans les plus sages et ses véritables serviteurs déploraient amèrement la faute que son esprit vindicatif et sans pitié venait de lui faire commettre. Ils voyaient en effet que la Ligue avait jeté de trop profondes racines dans la nation et s'y était trop solidement établie, pour pouvoir être renversée par la mort de ses principaux chefs. Ce ne sont jamais les chefs qui manquent à un parti, quand ce parti offre d'ailleurs la double garantie de l'unité de vue et de la conviction qu'il s'est faite de son droit.

Pendant que le prince imprudent s'applaudissait de s'être enfin vengé de tous les outrages qu'il avait été forcé de dévorer, il vit tout à coup paraître devant lui la mère de ses deux victimes. Sans s'abaisser à la plainte ou à la récrimination, elle venait lui redemander les corps de ses fils assassinés, pour leur rendre les devoirs d'une sépulture chrétienne. Accorder la demande de cette malheureuse mère, c'était fournir aux séditieux un moyen des plus puissants pour soulever toute la nation. Les Ligueurs n'auraient pas manqué de faire de ces corps de saintes reliques; on les aurait exposés jusque sur les autels à la vénération des peuples. Henri jugea donc plus à propos de n'en laisser aucun vestige. Par son ordre, les deux cadavres furent, pendant la nuit, descendus dans la basse-cour du château, et on les plongea dans un lit de chaux vive pour qu'ils y fussent complètement consumés. Richelieu vint ensuite dire à la duchesse douairière, attendant la réponse du roi, qu'il avait vu ensevelir en terre sainte les deux corps par ordre de Sa Majesté, ce qu'il affirma par serment.

CHAPITRE XXI

1588-1589. — ARGUMENT : CE QUI SUIVIT LA MORT DU DUC ET DU CARDINAL.
LE ROI FAIT INFORMER CONTRE LE PREMIER.
L'ARCHEVÊQUE DE LYON REFUSE DE RÉPONDRE.
LES PRÊTRES FONT DES MARTYRS DES DEUX DÉFUNTS. — TROUBLES A PARIS.
A ORLÉANS. — LE ROI FAIT DE LA DIPLOMATIE AU LIEU D'AGIR.
LE ROI DE NAVARRE PREND NIORT.
CONTINUATION DU SIÈGE ET PRISE DE LA GANACHE PAR LE DUC DE NEVERS.
MORT DE LA REINE CATHERINE DE MÉDICIS.
DERNIÈRE SÉANCE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — ABANDON DU CHATEAU D'ORLÉANS.
DU GUAST CHARGÉ DE LA GARDE DE CEUX QU'ON AVAIT ARRÊTÉS A BLOIS
SE LAISSE GAGNER POUR LES DÉLIVRER, ET LE ROI EST OBLIGÉ DE TRAITER AVEC LUI.
L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE ACCOURT A PARIS ET Y EXCITE DE NOUVEAUX TROUBLES.
LA SORBONNE DÉCLARE ANNULÉS LES SERMENTS DE FIDÉLITÉ PRÊTÉS AU ROI.
BUSSY ARRÊTE LE PARLEMENT.
ON IMPOSE UN NOUVEAU SERMENT A CEUX DE CES MAGISTRATS QUI SONT RELACHÉS.
LA VEUVE DU DUC DE GUISE RÉCLAME JUSTICE CONTRE LES ASSASSINS DE SON MARI.
LE DUC DE MAYENNE VIENT A PARIS EN PASSANT PAR ORLÉANS ET PAR CHARTRES.
IL EST NOMMÉ LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE L'ÉTAT DE FRANCE.
NOUVEAUX EXCÈS DES LIGUEURS.
LE PAPE SE REFUSE A ABSOUDRE LE ROI POUR LA MORT DU CARDINAL.

Le coup hardi que venait de frapper Henri III eut véritablement pour premier effet de répandre, d'un bout à l'autre du royaume, la terreur parmi les Ligueurs. La plupart des partisans les plus fanatiques des princes lorrains commençaient à chercher les moyens de nier les rapports qu'ils avaient eus avec cette famille. Quelques-uns même se montraient assez disposés à applaudir à la punition que le prince avait infligée au duc et au cardinal ; mais il aurait fallu continuer de frapper la Ligue sans pitié ni relâche ; or, cela n'était ni dans le caractère ni au pouvoir de Henri, et ainsi que l'avaient prévu ceux qui jugeaient le plus sainement des choses, un jour ou deux suffirent au parti pour se rassurer, et reprendre avec plus d'animosité que jamais son ancienne audace.

Cependant le roi, fort embarrassé lui-même de la sanglante satisfaction qu'il venait de donner à ses vieilles rancunes, ne cherchait plus qu'à jeter sur cet acte au moins un certain vernis qui pût le rendre excusable. « Au lieu de monter courageusement à cheval et de se mon-

trer l'épée sanglante à la main dans tous les endroits où il avait le plus à craindre que la Ligue ne remuât, il perdit le temps à justifier, par des raisons et des lettres apologétiques, ce qui ne pouvait plus être justifié qu'en continuant de se montrer le plus fort. » (Mézeray, t. III, p. 375.)

Par son ordre on arrêta Péricard, secrétaire du duc, et Codanie, son valet de chambre. On croyait que ces deux hommes, ayant été dans la confidence intime de leur maître, pourraient fournir des renseignements dont il serait facile de tirer bon parti. On fit aussi la saisie de tous les papiers qui se trouvaient dans le cabinet du défunt, et on nomma deux conseillers du grand conseil pour examiner le tout et en faire leur rapport. (De Thou, t. X, liv. 93, p. 479.)

Il fut démontré, tant par les réponses des deux domestiques que par les dépositions des différents témoins, et par les documents saisis dans le cabinet du duc, qu'il était en effet en correspondance avec Philippe II et avec le duc de Savoie, et qu'il était venu d'Espagne à plusieurs reprises diverses sommes d'argent, dont le total se montait, d'après le calcul qui en avait été fait, à un million cinq cent mille écus, et cela à partir seulement depuis la mort de don Juan d'Autriche.

Les commisaires voulurent aussi interroger l'archevêque de Lyon. Le roi qui, d'abord, s'était montré fort irrité contre ce prélat, sentant que c'était déjà bien assez d'avoir à répondre à un pape tel que Sixte V de la mort d'un des grands dignitaires de l'Église, venait de promettre au baron de Lux, fils de la sœur du dit seigneur archevêque, sinon la liberté de son oncle, du moins qu'il aurait la vie sauve. Sa Majesté espérait, en outre, tirer de la bouche du prélat grâcié tous les secrets de la Ligue, que celui-ci devait connaître mieux que personne. (Matthieu, *Hist. des dern. troubl.*, liv. 4, fol. 150.)

Les commissaires se rendirent donc à la chambre où le prisonnier était resté seul depuis qu'on l'avait séparé de Monsieur le Cardinal; mais ils trouvèrent en lui un homme qui refusa de leur répondre, déclarant qu'en sa qualité d'archevêque, il n'était point soumis à des juges royaux. Il fallut s'arrêter devant cette déclaration. Le roi, prévenu de la difficulté, envoya le cardinal de Gondy représenter au prélat récalcitrant qu'en cas de crime de lèse-majesté, cette exemption, accordée aux ecclésiastiques, cessait d'avoir lieu; il persista dans son refus de répondre en disant que, « en sa qualité de primat des Gaules, il n'avait à rendre compte qu'au Souverain-Pontife. Pourtant, si le légat, de concert avec les autres prélats qui sont en ce moment aux États, jugent à propos que je fasse cette infraction aux immunités de notre mère Sainte-Église, je me soumettrai à leur jugement, mais à condition qu'ils déclareront prendre sur leur compte la responsabilité d'un pareil acte. »

Sa Majesté proposa cette affaire au conseil, où il fut décidé, après une longue et savante délibération, dans laquelle on ressassa tout ce qui, en cas pareil, s'était pratiqué dans l'Église catholique, « que toutes les fois qu'un clerc était accusé d'un crime dont la punition excédait la

peine que le juge ecclésiastique avait le droit d'ordonner, il devait être renvoyé par devant le juge séculier, » et que, par conséquent, tout attentat formé contre le prince et contre l'État, par cela qu'il encourait la peine de mort, retombait de droit sous la puissance du souverain. (De Thou, *ubi sup.*)

Après cette décision du conseil, le roi envoya à l'archevêque de Lyon, Nicolas Fumée, évêque comte de Beauvais, l'un des douze pairs ecclésiastiques, pour le sommer de répondre. « Est-ce comme évêque ou comme pair du royaume que vous m'interrogez? répondit l'accusé. Si c'est comme évêque, je n'ai rien à vous dire, car je suis votre primat, et c'est à vous de vous soumettre à mon autorité; si c'est comme pair, vous ne devriez pas ignorer, puisque vous êtes ecclésiastique vous-même, que les gens d'Église ne sont point tenus de répondre devant les juges séculiers. Dites au roi de ma part que, puisqu'il a bien voulu me laisser la vie sauve, il n'est pas juste qu'il s'obstine à vouloir gêner ma conscience à laquelle je tiens plus qu'à ma vie. »

Comme il fut impossible de rien gagner de plus sur ce prélat entêté, on se contenta des autres informations qu'on avait pu recueillir, et les commissaires en composèrent un rapport qui fut distribué aux États par ordre du roi, « afin que les factieux, n'ayant plus de chefs, et voyant tous leurs desseins pernicieux mis au grand jour, cessassent de troubler la tranquillité publique; » mais ce but fut bien loin d'être atteint. Les prédicateurs dans leurs chaires, les prêtres dans le secret du confessionnal, s'arrangèrent si bien « qu'on regarda comme de véritables martyrs de notre sainte religion » ceux qu'en tout autre temps on aurait appelés rebelles. (De Thou, p. 482 et suiv.)

« Qu'ont fait le duc de Guise et son illustre frère? s'en allaient répétant les mille voix de ces ardents propagateurs de la Ligue. Ils n'ont fait que ce que le roi était tenu de faire lui-même, s'il eût écouté de meilleurs conseils. Ils ont, vous dit-on, entretenu une correspondance avec Sa Majesté Catholique et avec le prince de Savoie. Mais ces deux puissants et sages princes; ne sont-ils pas le fléau des hérétiques, et quel mal de s'entendre avec eux dans une cause aussi sainte? A moins pourtant qu'on ne veuille aujourd'hui regarder comme crime de faire la guerre à l'hérésie. Voyez-vous, les malheureux princes lorrains ne sont au fond coupables que de n'avoir pas eu pour le Béarnais les déplorables ménagements que le roi n'a que trop eus pour cet excommunié.

« On accuse le duc d'avoir reçu de l'argent d'Espagne. — Quand cela serait vrai, à quoi a-t-il employé cet argent? Ce n'est pas du moins à augmenter sa fortune personnelle, puisqu'il a été obligé, à la honte éternelle de la France, d'engager ses biens, ses villes et ses châteaux, pour soutenir à ses dépens les véritables défenseurs de la foi de Jésus-Christ, tandis que le roi ne s'épuisait, lui et la nation, qu'en libéralités pour des gens infâmes. Et pourtant, après tant de véritables services rendus à l'État et à la religion, on a eu la lâcheté de faire assassiner ce grand homme! Et maintenant voilà qu'on vient encore flétrir sa mémoire par

des calomnies! Qu'on ne s'y trompe pas : c'est ici la cause du Très-Haut qu'on attaque, et pour la défendre, Dieu, s'il le faut, saura bien avec des pierres faire des enfants d'Abraham. Si nous avons perdu les deux frères, il en reste un troisième qui par sa valeur est tout propre à nous consoler de notre perte. »

Mais ce fut à Paris surtout que la Ligue et ses prédicateurs eurent le plus grand succès. On y avait reçu la nouvelle de la mort du duc de Guise, dès le lendemain soir du jour où l'assassinat avait eu lieu. Aussitôt et avant que cette nouvelle fût devenue publique, les Ligueurs, après avoir tenu un conseil secret, mirent des gardes à toutes les portes de la ville, et envoyèrent dire au duc d'Aumale, qui faisait alors une retraite de dévotion aux Chartreux, de rentrer sur-le-champ dans la capitale, où sa présence était reconnue nécessaire.

Dans la nuit qui suivit, on tint un nouveau conseil en présence de ce prince, et, au milieu du trouble et de la terreur que causait un pareil événement, il fut décidé que, puisqu'on était maître de Paris, il n'y aurait plus que la dernière nécessité qui pourrait contraindre de traiter avec la cour. Le peuple, cependant, commençait à apprendre ce qui s'était passé. Personne ne dormit dans la capitale cette nuit-là, qui était la veille de Noël, et, quand se leva le jour, ce n'était plus pour personne un jour de fête. Les orgues et les chants sacrés ne se firent pas entendre, et les prêtres du Seigneur, au lieu de ces cantiques de joie par lesquels l'Église célèbre l'anniversaire de la naissance du Sauveur, n'avaient dans la bouche que paroles de deuil et de vengeance. (Davila, t. II, liv. 10, p. 415.)

Le farouche Lincestre, entre autres, prononça un sermon virulent dans l'église de Saint-Barthélemy, à la suite duquel il obligea tous les assistants à jurer devant Dieu de venger la mort des deux martyrs, et, s'adressant au premier président de Harlay, qui, assis au banc d'œuvre, avait ouï cette prédication, il s'écria : « Et vous aussi, Monsieur le premier président, levez la main comme les autres, et levez-la bien haut, pour que tout le monde la voie! » ce que le dit président fut obligé de faire pour éviter d'être mis en pièces par la populace. Le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, François Pigenat, montra dans la chaire de son église le même zèle féroce. Il demanda si, parmi ceux qui l'écoutaient, il ne s'en trouvait pas un assez dévoué, pour venger la mort du défenseur de la foi dans le sang du tyran qui l'avait fait massacrer. Puis, faisant parler la duchesse de Guise, toute prête d'accoucher, il lui mit à la bouche ces deux vers imités de Virgile :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor,
Qui face Valesios ferroque sequare tyrannos.

(*Journal de Henri III*, 1589.)

Les bourgeois furent convoqués à l'Hôtel de ville. Les cris confus et les menaces des factieux empêchèrent d'abord qu'aucune délibération pût prendre place au milieu d'un pareil tumulte. A la fin, un nommé

Rolland, conseiller en la cour des monnaies, homme violent et qui avait la langue fort mauvaise, étant parvenu à faire faire silence, prit la parole. Il commença par dépeindre le malheur des temps avec des couleurs propres à rendre le gouvernement aussi odieux que possible. Ensuite il exhorta ses auditeurs à se réunir pour la défense de la religion et de la liberté. « C'est à nous, citoyens de la capitale, dit-il, à donner l'exemple au reste du royaume. Mais, pour que la division ne se mette pas parmi nous, faute d'un chef qui puisse concentrer et utiliser nos efforts, appelons d'abord celui qui est le plus digne d'un emploi de cette importance, » et il nomma le duc d'Aumale. Tout le monde fut de son avis, car la populace, qui avait envahi la salle, applaudissait par de grands cris et avec des gestes furibonds. D'Aumale fut donc proclamé gouverneur de Paris, et consentit à se charger de ce fardeau avec toute la modestie et tout le dévouement usités en pareil cas. (Mézeray, t. III, p. 575.)

A Orléans, où la Ligue n'était pas moins puissante, et dont le duc de Guise, de son vivant, avait gagné les principaux habitants, déjà enrégimentés par le moyen des confréries dites du Saint-Nom-de-Jésus, l'opposition avait également pris le caractère d'une rébellion ouverte et armée. Ceux de la ville assiégeaient le château, où l'autorité royale était encore reconnue, mais qui ne pouvait résister bien longtemps. Le maréchal d'Aumont était accouru au secours de cette place et s'y était renfermé; mais il s'y vit bientôt si vivement pressé par les assaillants, qu'il fut obligé d'écrire à la cour pour demander qu'on lui envoyât de nouvelles forces. (Mézeray, *ubi sup.*, p. 575.)

A la cour, il n'y avait plus de troupes disponibles. Henri assembla son conseil : devait-on, pour satisfaire à la demande de d'Aumont, rappeler l'armée qui faisait la guerre aux huguenots du Poitou? C'était l'avis de plusieurs des conseillers; ils prétendaient que tout, maintenant, dépendait de la terreur qu'on inspirerait aux rebelles, en châtiant sévèrement ceux d'entre eux qui, les premiers, avaient osé lever les armes; mais le duc de Retz s'opposa à ce qu'on s'arrêtât à une pareille décision. « Le parti le plus sûr, dit-il, et le plus honorable pour le roi, est de faire une bonne et franche guerre aux hérétiques. Si on tente de faire revenir l'armée qu'on a envoyée contre eux, vous verrez bientôt toutes les troupes déserter, et le peuple lui-même, en s'apercevant qu'on tourne contre une ville catholique les armes qu'on lui a fait prendre pour la destruction des ennemis de la religion, ne tardera pas à se soulever de tous les côtés. »

Cette raison prévalut; car il suffisait de mettre en avant le nom sacré de religion, pour que Henri, tout tremblant, fît, comme d'ordinaire, tous les sacrifices possibles de raison, d'intérêt et d'amour-propre. On décida donc que le roi tâcherait d'adoucir les bourgeois d'Orléans, en leur accordant toutes sortes de conditions, pourvu qu'ils se soumissent, et que, pour empêcher les autres villes du royaume de se soulever, il ferait une nouvelle déclaration confirmant sa malencontreuse loi d'union, avec

accompagnement de la promesse d'une amnistie générale pour le passé. (De Thou, *ubi sup.*)

En conséquence, une proclamation royale, en date du dernier jour de décembre, confirma ledit édit, déclarant à tous que la punition qu'avaient subie certaines personnes n'était qu'une suite de ce que les clauses de cet édit n'avaient pas été observées ; qu'il avait bien fallu réprimer les principaux auteurs d'une infraction aussi condamnable ; mais que Sa Majesté ne prétendait pas étendre ses recherches sur ceux qui avaient eu une part plus ou moins directe à la faute, pourvu qu'ils rentrassent de suite dans le devoir, et renonçassent sincèrement à se mêler d'aucun complot. (*Mém. de la Ligue,* t. III, p. 170.)

Le roi écrivit aussi au duc de Mayenne, qui, après s'être sauvé de Lyon, comme on l'a vu, s'était retiré à Dijon. Il lui mandait qu'il devait être bien persuadé de ses bonnes dispositions à son égard ; qu'il ne l'avait jamais confondu avec ses deux frères ; « car n'est-ce pas vous qui, le premier, m'avez révélé leurs pernicieux projets ? Aussi vous ai-je toujours regardé comme le plus fidèle et le plus chéri de mes sujets. » Cette lettre ne servit qu'à convaincre Mayenne que le roi avait grand'peur de lui, et il n'en devint que plus audacieux à poursuivre sans relâche la vengeance qu'il se proposait de tirer de l'assassinat de ses deux frères. Le malheureux Henri III ne voyait donc plus, de toutes parts, que des ennemis acharnés. D'un côté, c'étaient les huguenots, auxquels il avait lui-même déclaré une guerre impitoyable, et de l'autre, les catholiques, que l'imprudente vengeance dont il avait voulu se donner la satisfaction soulevait partout contre lui. Pour soutenir cette double guerre, son conseil fut d'avis qu'il fallait faire venir des secours de Suisse, et Sancy fut envoyé, muni de pleins pouvoirs, à l'effet de conclure une alliance avec ceux des cantons helvétiques qui, par haine contre le duc de Savoie, ou par crainte de s'en voir accablés, ne devaient pas mieux demander que de s'unir au roi de France. Sancy partit pour cette mission, et l'on verra plus tard le résultat qu'il obtint. (De Thou, *ubi sup.*)

Quand le roi de Navarre apprit à son tour la grande nouvelle, il commença par déplorer la mort de celui qui avait été son rival le plus dangereux ; il donna de grandes louanges à sa valeur ; mais il dit qu'il fallait bien que Sa Majesté le roi de France eût eu quelque puissant motif pour en agir comme elle avait fait. « Au reste, ajouta-t-il, les jugements de Dieu sont grands, et sa grâce est très-spéciale en mon endroit, car il m'a vengé de mes ennemis sans que j'y aie trempé ni la conscience ni la main. Et pourtant, bien souvent, certains gentilshommes se sont venus offrir à moi avec une déterminée résolution d'aller tuer le duc de Guise. Grâce au ciel, je me suis toujours refusé avec horreur à une semblable proposition, et j'ai fait connaître à ceux qui me l'ont faite que je ne les tiendrais jamais ni pour amis ni pour gens de bien, s'ils y pensaient davantage. » (Péréfixe, *Hist. de Henri le Grand.*)

Ce prince était alors à Saint-Jean-d'Angély, où il songeait à conclure définitivement son traité avec le duc d'Épernon. Pour en finir et pour

dédommager ce duc de l'argent qu'il prétendait lui être dû par les banquiers Zamet et Bandini, il avait chargé Châtillon et Turenne d'aller lui proposer, comme garantie de cette somme, tous les domaines qu'il possédait lui-même en Gascogne et dans la Guyenne. Mais quand il eut connaissance que Guise n'était plus, Châtillon reçut l'ordre de suspendre son voyage (car Turenne était malade alors). Le prince avait compris que les choses allaient bientôt changer de face, et qu'au lieu d'être obligé d'acheter des amis pour se prémunir contre l'imprudente déclaration de guerre que lui avait faite le roi, ce serait Sa Majesté elle-même qui se verrait incessamment réduite à implorer son secours. (De Thou, *ubi sup.*)

En attendant, il reprit le projet qu'il avait formé depuis longtemps de se rendre maître de Niort, ville sur laquelle il avait inutilement fait déjà plusieurs tentatives. Les habitants tenaient fermement au parti catholique, et ils se voyaient soutenus par une garnison nombreuse et aguerrie qui ne cessait de faire des courses sur les domaines des protestants des environs. Tout récemment encore, ils avaient assailli et tué dans une rencontre Monsieur le grand Prévôt de mon dit seigneur roi de Navarre, et, non contents de cela, ils avaient emporté le corps dans leur ville, où par ordre du lieutenant général de Niort il avait été insolemment appendu à un gibet.

Le seigneur de Saint-Gelais, dont les propriétés étaient sous les murs mêmes de la ville, et par conséquent les plus exposées aux insultes de ces audacieux bourgeois, s'offrit à les mettre à la raison. Sa proposition ayant été acceptée par le roi de Navarre, un jour qu'il savait la garnison sortie pour aller commettre, à son ordinaire des déprédations qui devaient la retenir quelque temps absente, il réunit un peu de troupes dans un carrefour voisin de Sainte-Placine, et les y tint cachées jusqu'à la nuit, pendant qu'une autre partie de ses gens avait charge d'arrêter et d'intercepter ceux des soldats sortis de la ville qui reviendraient pour y rentrer avec leur butin. En effet, il y eut un premier engagement dans lequel ces pillards furent repoussés, pris ou tués ; mais cela se passa assez loin de Niort pour que les habitants n'en eussent aucune nouvelle. (*Mém. de la Ligue,* t. III, p. 152.)

Aussitôt que le soleil fut couché, ceux des huguenots qui se tenaient en embuscade dans le dit carrefour, où ils s'étaient donné garde de ne se laisser apercevoir, ayant même, à cet effet, renvoyé leurs chevaux, s'avancèrent en grand silence, avec des échelles et des pétards, jusqu'à la vallée de Vouillé, vis-à-vis la porte de Saint-Gelais. Il faisait cette nuit-là un beau clair de lune, et il fallait attendre que l'obscurité succédât à cette lumière avant de rien tenter contre la place.

Mais aussitôt que ce moment fut venu, les huguenots descendirent leurs échelles dans le fossé, et les dressèrent contre les murailles. Une partie d'entre eux monta sans avoir été découverte et commença par égorger les sentinelles. Pendant ce temps-là, les pétards qu'on avait attachés aux portes éclatèrent avec un tel fracas que tous les habitants en

furent réveillés, et le reste de la troupe entra tout aussitôt dans la ville par l'ouverture qu'ils venaient de se faire de ce côté-là.

Les deux troupes se réunirent aux halles. Là, elles eurent à combattre contre un gros de bourgeois qui leur disputa bravement le passage ; mais le lieutenant-général de Niort, qui était accouru un des premiers, étant tombé dangereusement blessé, les défenseurs de la ville, après avoir perdu trente des leurs, se dispersèrent et n'attendirent pas une nouvelle charge. La plupart se laissèrent couler le long des murailles avec des cordes, plusieurs se réfugièrent au château, et à la pointe du jour, la ville était prise et livrée au pillage, « lequel se fit parmi les maisons, mais tellement qu'il n'y eut ni meurtre, ni violement de femme ou de fille, et l'on peut dire que cela se passa autant modérément que les circonstances pouvaient le permettre. Les plus riches habitants purent même racheter leur vie et leurs biens par une somme d'argent, et tel avait chez lui pour dix ou quinze mille livres de marchandises, qui en fut quitte pour deux ou trois cents écus. »

On trouva dans une pauvre maison, près la porte Saint-Gelais, le cadavre du lieutenant-général qui y était venu mourir de sa blessure, et on le traîna au même gibet où il avait fait exposer quelques jours auparavant celui du grand Prévôt du roi de Navarre ; mais le prince, étant entré le même jour dans la ville qu'on venait de lui conquérir, ordonna de détacher les misérables restes du lieutenant et de les rendre à sa famille pour qu'ils fussent inhumés en sépulture chrétienne.

Le gouverneur du château était un sieur Malicorne, qui se tenait tout disposé à se rendre à discrétion ; « mais d'après mes sollicitations, dit le gascon d'Aubigné, il obtint du roi une capitulation honorable. » Il put sortir de la place avec sa femme qui y était avec lui et tous ceux qui y avaient cherché asile. Le vainqueur leur donna même une escorte pour les conduire en toute sûreté jusqu'à Parthenay. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. III.)

Malgré cette modération, il n'en parut pas moins un écrit intitulé : *Les cruautés exécrables commises par les hérétiques contre les catholiques de Niort en Poitou*. Dans cette espèce de relation, on disait entre autres faussetés que jamais les huguenots n'auraient pris la ville, si les politiques qui étaient dedans ne la leur avaient livrée ; — qu'on tua de sang-froid tous les officiers de la justice ; — qu'on pendit le maire et les échevins ; — qu'on fit périr dans d'horribles tortures ceux qui refusèrent de renier leur religion ; — qu'on en ouvrit un tout vif par le ventre, en présence des autres, après lui avoir arraché les parties nobles ; — qu'on remplit une femme de poudre à canon par le conduit de la matrice et qu'on y mit le feu ; — enfin qu'il y eut dans la ville seulement de deux à trois cents martyrs, dont les âmes sont maintenant au ciel et que les rues regorgeaient de sang et de cadavres mutilés. Toutes ces inventions pourtant n'étaient faites que pour servir ceux de la maison de Lorraine, laquelle, après la mort de son chef, n'en voulait qu'à soulever la France contre le roi et contre les princes légitimes du sang.

Après la prise de Niort, les huguenots reportèrent tous leurs effort du côté de La Ganache, ville fortifiée du Bas-Poitou, à trois lieues de la mer et sur les confins de la Bretagne. Ils faisaient leurs préparatifs pour lui porter un prompt secours, car cette place était depuis quelque temps déjà vivement pressée par Monseigneur le duc de Nevers.

Ce dit seigneur, après avoir refusé pour les raisons qui ont été exposées précédemment le commandement de l'armée catholique en Poitou, s'était enfin laissé persuader d'accepter la conduite de cette guerre. Vers les derniers jours d'octobre, il s'était mis en campagne, et après avoir passé la revue de ses troupes, il les avait d'abord conduites vers la ville de Mauléon, qui était l'une des principales places fortes occupées par les protestants dans cette province. La ville, sans attendre même que la tranchée fût ouverte, s'était rendue à discrétion et la garnison fut massacrée par les catholiques, malgré tous les efforts que put faire le duc pour éviter cette inutile effusion de sang. (De Thou, *ubi sup.*)

On marcha ensuite vers Montagut, dont les huguenots venaient de s'emparer. Les fortifications de la ville étaient encore ruinées, parce qu'on n'avait pas eu le temps de les réparer, mais celles du château avaient été déjà remises en assez bon état et la garnison se composait de trois cents hommes de pied, de cent arquebusiers à cheval, et de soixante gens d'armes avec leurs valets. Quand l'armée du duc de Nevers parut, cette garnison marcha bravement au-devant, et il y eut une bataille acharnée par suite de laquelle les deux partis laissèrent sur le terrain un grand nombre de leurs gens blessés, navrés ou meurtris.

Le duc cependant parvint à établir son quartier général à La Barillère tout près de la ville, et ordonna d'ouvrir la tranchée ; mais une nouvelle sortie des assiégés contraignit les travailleurs à abandonner les ouvrages. Les catholiques furent obligés d'attendre l'arrivée de leur artillerie, sans oser plus rien entreprendre. Or, elle ne vint au camp qu'au bout de huit jours. Alors le duc, tout aussitôt que les batteries furent dressées, envoya un héraut sommer la place de se rendre.

Le roi de Navarre avait eu le tort de nommer deux chefs pour commander dans cette place qu'il venait de conquérir en personne, et de leur laisser à peu près la même autorité. Il arriva de là que ces deux chefs ne purent se mettre d'accord, comme c'est assez l'ordinaire, et le duc de Nevers, qui connaissait les hommes, comptait précisément sur les divisions de ces deux capitaines pour reprendre Montagut à bon marché. En effet, des chefs la zizanie se communiqua bientôt à la garnison ; chacun ne pensa plus qu'à sa propre sûreté, et quoiqu'il y eût encore tous les moyens possibles de prolonger la résistance, on envoya prévenir le duc qu'on était prêt à se rendre à des conditions convenables, en cas que le roi de Navarre ne fit pas parvenir avant huit jours du secours à la place. Le duc n'eut garde de refuser ces propositions, car la saison était déjà avancée, et l'hiver qui devenait rude l'aurait bientôt forcé à décamper. Il arriva donc qu'au bout de huit jours, la place, n'ayant pas été secourue, lui fut rendue comme on en était convenu. La garnison

sortit avec armes et bagages ; l'un de ses deux capitaines, nommé La Colombine, se joignit avec ses amis aux troupes catholiques sans avoir pris le congé du roi qui lui avait confié la défense d'une de ses villes. Les autres, ainsi qu'il avait été stipulé, furent escortés jusqu'à Luçon. Mais quand l'escorte les eut quittés, Monsieur le comte de Sagonne, l'un des principaux officiers de l'armée de Sa Majesté, se trouvant fâché de voir que des hérétiques s'en tirassent à si bon marché, se mit à leur poursuite. Il les atteignit au bout de trois journées de marche près de Saint-Aubin, les chargea et les contraignit de se réfugier dans l'église de ce village, où, faute de vivres et de munitions, ils furent obligés de se rendre de nouveau. Cette fois, ils n'obtinrent la vie qu'à condition qu'ils livreraient aux catholiques leurs armes et tous leurs bagages.

C'est après cette expédition que le duc de Nevers était venu assiéger La Ganache, qu'il espérait avoir encore le temps d'emporter avant les grands froids. Duplessis commandait la place ; il n'avait qu'une garnison assez peu nombreuse. Mais à la première nouvelle de l'approche de l'ennemi, d'Aubigné, sur l'ordre exprès du roi de Navarre, était accouru se renfermer dans La Ganache, avec deux compagnies des gardes du prince, des provisions de poudre et une grande quantité d'autres munitions de guerre. Plusieurs officiers des plus braves de l'armée huguenote avaient voulu se joindre à ce chef aussi habile qu'intrépide (comme il le dit lui-même), et tous étaient bien résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. III.)

Ce fut un vendredi, seizième jour de décembre, que l'armée catholique parut à la vue de la ville, et immédiatement l'attaque commença du côté du faubourg de Saint-Léonard, qui fut emporté après un combat opiniâtre; mais comme il est à quelque distance de la ville, dont il est séparé par un grand lac et par des prairies marécageuses, ce premier succès était assez insignifiant. L'artillerie de siège n'était pas encore arrivée, et tout le reste du mois se passa à se livrer de part et d'autre de petits combats dans lesquels les catholiques eurent presque toujours du désavantage.

Aussitôt que les batteries furent dressées, le duc de Nevers signifia au commandant de la place qu'il eût à se soumettre au roi, s'il ne voulait s'exposer à toute la rigueur des lois militaires. Duplessis répondit que tenant son poste au nom du roi de Navarre, gouverneur de la Guyenne, il ne devait ni ne voulait le rendre à d'autres qu'au prince qui le lui avait confié. Il fallut donc faire le siège dans toutes les règles, malgré la rigueur de la saison qui, après avoir commencé par n'être que pluvieuse, était devenue si froide que les prairies et le lac étaient partout couverts d'une glace épaisse et solide.

Les choses en étaient là au commencement de cette année (1589), et grâce à l'âpreté de l'hiver, les assiégeants n'avaient encore pu faire aucun progrès important. L'artillerie seulement, qui n'avait cessé de tirer, avait ouvert deux brèches dans le rempart. Le quatrième jour de janvier, le duc de Nevers, les jugeant praticables et désireux de finir ce siège,

ordonna un assaut général. Ses troupes marchèrent donc résolûment à ces deux brèches, mais elles y trouvèrent les braves qui s'étaient renfermés dans la place : le combat fut opiniâtre et meurtrier et il fallut à la fin que les assiégeants se retirassent en laissant un grand nombre de morts et de blessés dans les fossés. Pour comble de désastre, la glace du lac se fendit sous le poids de cette multitude d'hommes, et il y en eut beaucoup de noyés. Les assiégés coururent eux-mêmes au secours de ces malheureux; ils en transportèrent plusieurs dans leur ville, et en prirent le plus grand soin.

Le lendemain, un tambour se présenta devant la place; il apportait une lettre qui fut ouverte dans le conseil de guerre et on y lut que le gouverneur de La Ganache était prié de se rendre à une entrevue proche du bastion du fer à cheval, et que là on lui communiquerait des choses qui ne pouvaient être confiées au papier. Après une mûre délibération, le conseil décida que cette entrevue devait être acceptée, car on connaissait la droiture du duc de Nevers ; l'on savait qu'il était fort attaché au roi et à la maison de Bourbon et qu'il était ennemi de la Ligue.

Duplessis se trouva donc au rendez-vous, où il rencontra le comte de Caravas qui lui apprit la nouvelle de la mort du duc de Guise et du cardinal son frère, et qui lui fit entendre de la part du duc de Nevers qu'il était dans l'intérêt même du roi de Navarre que ce siège ne se prolongeât pas; que par le coup qu'il venait de frapper, le roi s'était nettement déclaré contre la Ligue; qu'en ce moment, Sa Majesté avait besoin de ses troupes pour empêcher la citadelle d'Orléans de tomber au pouvoir de l'ennemi commun et qu'il y aurait de la part des assiégés de l'opiniâtreté et de la mauvaise intention plutôt que de la valeur à tenter de résister plus longtemps.

Ces raisons furent discutées dans le conseil auquel le gouverneur vint les rapporter fidèlement, et on trouva qu'elles étaient justes. En conséquence, on conclut une trève de huit jours, au bout desquels si le roi de Navarre, qu'on allait faire avertir, n'envoyait point de secours, La Ganache se rendrait au duc de Nevers.

Mais le roi de Navarre était alors dans l'impossibilité d'agir. Une pleurésie des plus dangereuses, suite des fatigues de la campagne, le retenait souffrant et presque sans espoir dans le petit village de Saint-Pierre. « A la nouvelle de cet accident, un deuil universel se répandit dans toutes les places que les protestants possédaient dans le royaume. La Rochelle fondit en larmes, comme s'il se fût agi de la ruine entière du parti, et l'on ordonna partout des prières publiques qui durèrent plusieurs jours et où il y eut grand concours de peuple. La tristesse ne fut pas moins grande à la cour, parmi tous ceux qui avaient quelque zèle pour le bien public, car ils voyaient enlever au roi et à la France, dans des circonstances aussi fâcheuses, le plus ferme appui de l'État. » (De Thou, t. X, liv. 94, p. 498.)

Le mal céda peu de jours après ; mais La Ganache était perdue pour les protestants ; le terme dont on était convenu dans le projet de capi-

tulation était expiré et Duplessis rendit la place. Le duc de Nevers, en reconnaissance du bon traitement que les assiégés avaient fait à ceux de ses soldats qui avaient failli périr dans les glaces du lac et dans les fossés, le jour de l'assaut, en usa avec toute la modération possible à l'égard de la ville rendue, et dont il prit possession au nom du roi de France. Au reste, il était temps que le siège finît, car depuis qu'on connaissait dans l'armée catholique la nouvelle de l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, officiers et soldats ne se gênaient pas pour manifester hautement leur désaffection pour le souverain. Le duc revint presque seul à la cour; toutes ses troupes, sous la conduite du comte de Sagonne, coururent s'enrôler sous les étendards de la Ligue.

La reine Catherine de Médicis était alors sur son lit de mort. Elle venait d'atteindre sa soixante et onzième année. Depuis quelque temps déjà, elle était malade, et le chagrin de voir que son fils avait cessé de se diriger par ses conseils avait porté le coup mortel à ce cœur qui n'avait jamais battu que pour l'intrigue et l'ambition. On raconte cependant que le jour où le roi avait fait arrêter le cardinal de Bourbon, avec lequel on disait qu'elle était liée depuis longtemps par des rapports intimes, elle avait voulu se faire porter dans la chambre du noble prisonnier, pour lui donner des consolations, mais que le prélat, sans daigner l'entendre, s'était écrié d'une voix menaçante : « Ah ! Madame, qui avec toutes vos dissimulations nous avez menés à cette boucherie. » Catherine, ajouta-t-on, avait eu le cœur tellement serré que, ne sachant quoi répondre, elle était retournée se mettre au lit d'où elle ne se releva plus. (Mézeray, t. III, p. 580.)

Le cinquième jour de janvier, elle succomba en effet à son mal et au chagrin qui en était la cause. Quelques-uns ont dit que, « par moyens extraordinaires, on lui avait fait doubler le pas vers la tombe, ainsi qu'elle avait eu elle-même, de son vivant, l'accoutumance de le pratiquer vis-à-vis de beaucoup d'autres qui la gênaient dans ses projets. » (*Mém. de la Ligue,* t. III, p. 174.)

Henri III ne quitta point sa mère pendant tout le temps que dura son agonie. Si l'on s'en rapporte à quelques historiens, elle aurait, à son dernier soupir, exhorté le roi à se réconcilier avec les princes de Bourbon, et en particulier avec le roi de Navarre, en lui répétant qu'il n'aurait jamais la paix s'il n'accordait pas la liberté de conscience à ses sujets ; mais suivant d'autres, en ce dernier et terrible moment, elle avait perdu la raison et même le sentiment, et ce fut Henri qui dicta pour elle le testament où elle faisait quelques legs à ses serviteurs et nommait pour héritier des grands domaines qu'elle possédait en Auvergne et en Languedoc Charles d'Angoulême, fils naturel de Charles IX; mais comme elle laissait beaucoup de dettes qui, dit-on, dépassaient la somme de quatre cent mille écus, on fut obligé de vendre pour les payer ses meubles à l'encan dans Paris. Il fallut aussi vendre une partie des terres. (D'Aubigné, t. III, p. 155. — Matthieu, liv. 8, p. 669. — De Thou, *ubi sup.*)

Personne ne parut ni trop gai ni trop triste de la mort d'une princesse qui avait joué pendant la plus grande partie de ce siècle un rôle aussi influent, et le mauvais grain qu'elle avait semé continuant à pousser, sa moisson fut bientôt cause que ses plus dévoués serviteurs eux-mêmes, occupés de tout autre chose, n'eurent pas le temps de la regretter.

Pour le roi, il ne vit là qu'une belle occasion de donner carrière à son goût pour les cérémonies. Par son ordre, toute la cour prit le deuil en noir, et lui-même voulut le porter en violet. On détendit tous les appartements du château ; les murailles furent partout peintes en noir semé de larmes blanches ; le panégyrique de la reine défunte fut prononcé en grande pompe par l'archevêque de Bourges, qui fit l'éloge le plus pompeux de ses vertus et qualités admirables, et le corps fut ensuite mis en dépôt dans l'église de Saint-Sauveur, jusqu'à ce qu'on pût le transporter à Saint-Denis. Puis, ce qui avait été la reine Catherine de Médicis fut abandonné de tous. Le corps resta seul dans cette même chapelle sans que personne daignât seulement y faire attention, et ce ne fut que vingt ans après qu'il fut inhumé dans le superbe mausolée qu'elle avait elle-même fait ériger au roi Henri II, son époux, et où de son vivant elle avait déjà fait sculpter sa propre image. Pour le présent, le peuple de Paris, qui l'accusait d'avoir provoqué l'assassinat des princes lorrains, ses idoles, avait juré que si l'on tentait d'apporter son cadavre à la basilique, il irait l'y prendre et le traînerait à la voirie. (Mézeray, t. III, p. 581. — *Journal de Henri III.*)

Le fougueux Lincestre, annonçant dans un sermon cette mort à ses auditeurs, avait dit : « La défunte a fait du mal et du bien, beaucoup plus de mal que de bien, à mon avis, et comme elle a souvent favorisé l'hérésie, je ne sais trop si l'on doit prier Dieu pour elle. Je vous dirai pourtant que si vous voulez bien donner à l'aventure et par charité un *pater* et un *ave*, il lui servira de ce qu'il pourra, je laisse cela à votre liberté. » (Félib., t. III, p. 1175.)

Dix jours après la mort de cette princesse, les États s'assemblèrent pour la dernière fois. L'archevêque de Bourges porta la parole pour le clergé ; le comte de Brissac, rendu à la liberté, harangua pour la noblesse, et ce fut Étienne Bernard de Dijon qui parla pour le Tiers-État. Tout se passa dans l'ordre le plus admirable ; jamais on n'avait entendu de discours plus éloquents, plus remplis de belles maximes (1), jamais les trois ordres n'avaient témoigné autant de dévouement pour le souverain, et ne lui avaient prodigué plus de flatteries ; mais pendant ce temps-là la France se révoltait d'un bout à l'autre du royaume, et le pauvre roi, dans une tranquillité profonde, était là, comme assistant à quelque spectacle qu'on lui donnait pour le distraire et lui cacher le précipice où il allait bientôt tomber.

(1) On peut lire ces discours : dans les *Mémoires de la Ligue*, t. III ; dans De Thou, t. XCIV ; mais surtout dans Matthieu, *Histoire des nouveaux troubles*, liv. 4.

Comme ces harangues, qui n'étaient alors guère de saison, ne semblent qu'une espèce de jeu qu'on pourrait dire en quelque sorte concerté à plaisir autant par ceux qui les prononçaient que par celui qui les écoutait, je crois superflu d'en copier même l'analyse. Le roi les écouta d'un air grave et convenable; il parut tour à tour ému, attendri, des belles choses qu'elles contenaient. Finalement, l'orateur du Tiers-État demanda à Sa Majesté, comme il en avait charge, de donner congé à l'assemblée, afin que les députés, se retirant dans leurs provinces, pussent y porter ses saintes et louables inspirations et lui rendre là leurs fidèles services jusqu'au dernier soupir de leur vie. (Mézeray, t. III, p. 584.)

Pour lors, Henri, ayant fait jurer à chacun desdits députés de travailler dans sa province à retenir les peuples dans le devoir, prononça la clôture de l'assemblée. Elle avait duré trois mois ; on y avait beaucoup péroré, et tout cela n'avait guère servi qu'à embrouiller encore plus les affaires. Au reste, ce dernier serment que le roi s'était fait prêter ne fut, comme presque toujours en pareil cas, qu'une vaine cérémonie. Les casuistes de la Ligue se chargèrent de tranquilliser les consciences de ceux qui auraient pu se croire obligés à le tenir, car on les entendit répéter qu'en matière de religion il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Quant à ceux qui n'avaient juré que par crainte, et c'était le plus grand nombre, ils ne se virent pas plus tôt en liberté qu'ils se crurent complètement quittes de leurs promesses. De manière ou d'autre, la Ligue fut partout triomphante.

Le château d'Orléans n'avait pu tenir plus longtemps, malgré le courage et la fidélité du maréchal d'Aumont. Le duc de Nevers, sur le secours duquel on comptait, était, comme on l'a vu, revenu sans armée, et Sa Majesté n'avait plus un seul soldat à envoyer au secours du maréchal. Celui-ci, voyant toutes ses fortifications ruinées par le canon des assiégeants, et apprenant que le duc de Mayenne était sur le point d'arriver avec des troupes fraîches, ne laissa dans la place qu'autant de monde qu'il en fallait pour la rendre, et après en avoir enlevé l'artillerie et les munitions, il se retira en bon ordre à Beaugency. Orléans et son château devinrent dès lors une des principales places de la Ligue.

Une défection plus importante encore se tramait, au château d'Amboise. C'était là que le roi avait fait conduire les personnes dont il avait cru nécessaire de s'assurer après la mort du duc de Guise. Il y avait le cardinal de Bourbon, le prince de Joinville, le duc d'Elbeuf, l'archevêque de Lyon, La Chapelle-Marteau, des députés des États et ceux des autres parents et amis du duc qu'on avait arrêtés. Pour le duc de Nemours, il avait déjà trouvé le moyen de s'évader « en se travestissant en souillon de cuisine, » et il s'était rendu tout d'une traite à Paris, où la Ligue célébra son évasion comme un miracle de la propre main de Dieu. La duchesse douairière aussi n'était plus prisonnière. Le roi, touché de compassion et espérant apaiser le duc de Mayenne, venait de la faire rendre à la liberté. (Mézeray, t. III, p. 585.)

Or, la garde de ces importants détenus avait été confiée à ce même

Monsieur Du Guast, à qui on avait donné l'ordre d'assassiner le cardinal, mais qui s'en était défendu et l'avait fait exécuter par d'autres. Maintenant, lui aussi songeait à quitter le parti du roi, car la Ligue avait trouvé le moyen de lui faire insinuer que le roi avait résolu de le sacrifier, en faisant peser sur lui tout l'odieux du meurtre dudit cardinal. « Déjà, lui dit-on, on répète à la cour que vous avez agi sans ordre de Sa Majesté, en conduisant les assassins à la chambre du prince, et que vous vouliez vous venger d'une insulte qu'il vous aurait faite au jeu. »

Du Guast ajouta facilement foi à ces rapports, car il connaissait le caractère du monarque à qui on imputait de pareilles intentions. Là-dessus, La Chapelle-Marteau lui fit les offres les plus séduisantes de la part du cardinal de Bourbon, qui, au dire de la Ligue, ne pouvait manquer d'être bientôt reconnu roi de France.

Le roi, averti de ces menées, chercha d'abord à détromper le gouverneur au sujet des faux rapports qu'on lui avait faits. La personne que Sa Majesté chargea de cette commission lui fit ensuite remarquer qu'en se livrant à la Ligue, il se livrait en même temps à la discrétion de la maison de Lorraine, qui, au lieu des récompenses qu'on lui promettait pour le moment, pourrait bien lui faire payer un peu cher la part qu'il avait incontestablement prise à la mort d'un des principaux membres de cette famille. Du Guast, en homme habile, chercha à se tirer à son avantage du double danger qui le menaçait de chaque côté. Il marchanda la position que le hasard lui avait faite et moyennant trente mille écus qui lui furent payés comptant, il remit au roi le cardinal de Bourbon, le prince de Joinville et le duc d'Elbeuf, qui furent bien vite ramenés à Blois sous bonne escorte. Quant à l'archevêque et aux autres prisonniers, Du Guast avait stipulé qu'ils resteraient entre ses mains et que ce serait lui qui toucherait leur rançon. C'étaient comme autant d'otages qui lui servaient de garantie contre les deux partis. (De Thou, *ubi sup.*)

Pendant ce temps-là, Mendoce, ambassadeur de Philippe II, travaillait de tous ses efforts, et au mépris flagrant du droit des gens, à exciter une révolte dans la ville de Blois. Il eut à ce sujet plusieurs conférences de nuit avec ceux des bourgeois qu'il savait les mieux disposés en faveur de la Ligue, mais n'ayant pu réussir à soulever le peuple, il quitta brusquement la cour sous prétexte de retourner en Espagne, et il se rendit à Paris, où il se comporta en ennemi déclaré du prince auprès duquel il avait été envoyé en qualité d'ambassadeur par un roi soi-disant allié. Il trouva là les habitants bien mieux disposés que ceux de Blois à se prêter aux projets intéressés de son maître. Le gouverneur que la Ligue avait imposé à la capitale était entièrement à la disposition du parti et les Seize qui gouvernaient avec lui, tous gens tirés de la lie du peuple, tous ruinés ou ayant quelque sujet d'appréhender les rigueurs de la justice, ne demandaient pas mieux que de prolonger des troubles auxquels ils étaient redevables de pouvoir se poser comme autant de rois dans les seize quartiers de Paris.

Il y avait toutefois quelques gens qui se sentaient retenus par un

scrupule de conscience et hésitaient à embrasser un parti qui leur semblait contraire à l'obéissance due au roi légitime. Pour lever ce scrupule, on mit à l'œuvre la faculté de théologie dont presque tous les membres comptaient parmi les plus furieux Ligueurs. Ceux-ci dressèrent un mémoire qu'ils présentèrent à la Sorbonne, au nom du prévôt des marchands et des échevins de la capitale. Dans cette pièce, on demandait si le crime commis par Henri III, en assassinant traîtreusement un prince catholique et un cardinal de la sainte église, ne déliait pas tous les Français du serment de fidélité prêté à ce roi coupable, et si l'on ne pouvait pas en toute sûreté de conscience prendre les armes contre un pareil tyran, surtout lorsqu'il s'agissait de la défense de la foi, contre celui qui, le premier, avait violé tous ses serments?

Soixante docteurs s'assemblèrent aussitôt pour donner réponse à ce mémoire, et après une messe du Saint-Esprit célébrée selon l'usage, ils délibérèrent gravement et mûrement sur les deux questions qui leur étaient soumises. Jean Lefebvre et deux ou trois des plus vieux docteurs cherchèrent à prouver que, quand même les choses se seraient passées comme on les exposait dans cette requête, dont on pouvait suspecter la véracité, cela ne suffirait pas encore pour déclarer un roi régnant, par la grâce de Dieu, déchu de sa couronne, et pour autoriser ses sujets à s'armer contre lui, au mépris de l'obéissance qu'ils lui devaient de droit divin. Ces raisons ne furent pas trouvées bonnes : le reste de l'assemblée, entraîné par les déclamations de Guillaume Roze, évêque de Senlis, des curés de Saint-Paul et de Saint-Étienne, de Lincestre, d'Hamilton et du jésuite Commolet, poussèrent l'emportement si loin que le doyen se vit forcé de prononcer cette sentence : La faculté de théologie, après en avoir délibéré, déclare que le peuple est en effet dégagé de tout serment de fidélité envers un roi qui, le premier, a aussi indignement manqué à ses propres devoirs envers son peuple ; qu'il est permis et même enjoint de prendre les armes contre lui pour défendre notre sainte religion, manifestement attaquée ; et que le Pape serait supplié, au nom de tous les docteurs assemblés, d'appuyer cette décision de son autorité, et de secourir l'Église de France dans les tristes circonstances où elle se trouvait. (Davila, *ubi supra,* p. 415.)

Cette décision eut le plus grand effet sur l'esprit du peuple, qui se mit incontinent à détruire les statues et les armes du monarque partout où il les rencontrait, et à poursuivre et maltraiter ceux qu'on lui désignait comme Navarrois et politiques. Les tombeaux et les effigies en marbre de Quélus, Saint-Mégrin et Maugiron, que Sa Majesté avait fait faire plus de dix ans auparavant dans l'église de Saint-Paul, furent rompus et cassés, et le grand tableau des Augustins, où le roi lui-même était peint faisant des chevaliers du Saint-Esprit, fut lacéré et traîné dans la boue. « La canaille, exerçant sa rage sur tout ce qui portait les marques de la dignité royale, se livra aux excès les plus insupportables et les plus scandaleux. » (Davila, *ubi sup.* — Cayet, *Chron. nov.*, liv. I. — Davila.)

Mais quelques gens, moins prompts à se laisser impulsionner, et entre autres la plus grande partie des membres du parlement, ne se trouvèrent point encore convaincus par la décision de la Sorbonne. Alors, la Ligue se décida à employer la force où la persuasion n'avait pas réussi, et il fut résolu que, pour faire un salutaire exemple, on arrêterait les principaux membres du parlement. On commença par donner le mot aux prédicateurs qui, devenus plus outrageux que jamais dans leurs provocations fanatiques, préparèrent merveilleusement les esprits de la populace au grand coup qu'on voulait frapper. Restait à décider, si on irait saisir chez eux les présidents et conseillers qu'on avait mis sur la liste de proscription, ou si l'on s'assurerait d'eux au palais même, et dans le sanctuaire de la justice. Comme il parut plus facile de les prendre là tous comme dans un filet, ce fut à ce dernier parti qu'on s'arrêta. (De Thou, *ubi sup.*, p. 514.)

Jean Bussy Le Clerc, autrefois maître d'escrime, puis ensuite simple procureur au parlement, et maintenant gouverneur de la Bastille et capitaine de l'un des seize quartiers, s'offrit de lui-même pour mettre le mandat à exécution. Crucé, « le plus grand ennemi qu'eussent les gens de bien, » se chargea en même temps d'arrêter en ville ceux que leur fidélité au roi rendait suspects, et le seizième jour de janvier, au même moment où Henri écoutait si naïvement les beaux discours des trois ordres des États-Généraux, la capitale était le théâtre d'une scène tout à fait opposée.

Le palais, où toutes les chambres étaient assemblées ce jour-là, était investi par les Ligueurs qui commencèrent par se saisir de toutes les portes, afin que personne ne pût sortir. Bussy Le Clerc, suivi d'une trentaine de coquins comme lui armés d'une cuirasse et le pistolet au poing, entra dans la grand'chambre. La cour, continuant une délibération commencée depuis quelques jours, était au moment de nommer une députation pour aller trouver le roi et présenter une supplique à Sa Majesté, au sujet des événements qui venaient d'avoir lieu. (*Journal de Henri III*, 16 janvier 1589.)

Bussy cria d'une voix tonnante : « Un moment, Messieurs ! Je suis bien mortifié d'avoir à déranger tant de personnes respectables ; mais voici une liste que je suis chargé de vous lire, et en vertu de laquelle ceux dont je vais appeler les noms seront obligés de me suivre à l'Hôtel de ville, où l'on a quelque chose à leur communiquer. » Et il lut tout haut sur un papier qu'il déploya les noms de ceux qu'il devait arrêter, en commençant par le premier président de Harlay, les présidents Brisson, Potier, Séguier. Il allait continuer, car la liste était longue, quand de Thou, se levant de son siège : « C'est inutile, dit-il, d'en lire davantage ; nous allons tous vous suivre. » Et tout le parlement, se levant de concert, marcha vers la prison par les ordres d'un homme qui naguère encore remplissait humblement des fonctions subalternes aux pieds de la vénérable assemblée.

Ce fut un spectacle qui arracha les larmes des yeux mêmes de ceux

que le poison de la révolte avait le plus infectés. Les boutiques se fermèrent en un instant; les bourgeois s'armèrent et établirent des corps de garde dans tous les quartiers de la capitale. On eût dit qu'en présence d'un pareil attentat contre le corps le plus respecté du royaume depuis une si longue succession de siècles, tout le monde s'attendait à une catastrophe épouvantable sans pouvoir se rendre compte si elle viendrait du ciel ou des hommes. (De Thou, *ubi sup.*)

Quand on sut dans la ville qu'on avait décidé de conduire les prisonniers à l'Hôtel de ville, les portefaix, les bateliers, les fainéants et tous les gens de cette espèce s'attroupèrent sur la place de Grève, disposés, par suite des sermons de leurs prédicateurs, à mettre ces nobles captifs en pièces, afin de profiter ensuite de cette occasion pour piller les maisons des riches. Il fallut faire prendre une autre direction au déplorable cortège pour soustraire les membres du parlement à la rage de ces énergumènes. On les conduisit à la Bastille.

Pendant ce temps-là, le tumulte allait toujours en augmentant, et dans les différents quartiers, la partie la plus saine de la population commençait à murmurer hautement contre un procédé aussi hardi. Les prédicateurs salariés par la Ligue remontèrent aussitôt en chaire dans toutes les églises, et prêchèrent qu'il n'y avait pas tant de bruit à faire pour quelques membres du parlement que leur royalisme bien connu avait forcé les vrais catholiques d'arrêter ; que la chose avait été faite même dans l'intérêt de ces Messieurs, pour les empêcher de se compromettre davantage; qu'on ne cherchait qu'à rétablir une union parfaite dans la grande ville, et qu'on relâcherait tous les prisonniers dès que cette union aurait été assez consolidée pour qu'il ne leur fût plus possible de la détruire. Par conséquent, les véritables catholiques devaient donc se tenir tranquilles, mettre bas les armes qu'ils s'étaient laissé entraîner à prendre pour une cause qui n'était pas la leur, et rouvrir leurs boutiques pour que leur commerce ne souffrît pas plus longtemps de cette mesure malheureusement rendue nécessaire par l'entêtement des ennemis de la foi.

En même temps, on publiait partout, avec plus de perfidie encore, quoique d'une manière moins solennelle, que le parlement tout entier avait résolu de livrer la ville aux adversaires de Dieu et de la religion ; qu'on avait trouvé les clés d'une des portes entre les mains d'un de ces magistrats, lequel se les était frauduleusement procurées; que les huguenots, d'accord avec ces traîtres, avaient caché tout près des murailles un gros corps de cavalerie guidé par le Béarnais en personne, et que ce prince excommunié ne méditait rien moins que de mettre Paris à feu et à sang. Le fait est que le roi de Navarre, à peine convalescent de la dangereuse maladie qui, comme on l'a vu, l'avait retenu au petit village de Saint-Pierre en Poitou, ne pensait à rien de tout cela, et venait alors de se rendre à La Rochelle, après avoir cantonné ses troupes autour de cette place, en attendant que sa santé tout à fait rétablie lui permît de les réunir de nouveau et de reprendre la campagne.

Le lendemain de leur arrestation pourtant, on relâcha ceux des prisonniers dont les noms n'étaient pas sur la liste remise à Bussy Le Clerc et qui avaient voulu suivre leur premier président. Monsieur de Bussy (ainsi se faisait-il appeler) eut néanmoins grand soin, en leur ouvrant les portes, de leur faire donner à tous, « outre les cinq écus qu'il exigeait de chaque tête pour frais de nourriture, à l'un un collier de perles ou une chaîne d'or pour madame, à l'autre de la vaisselle d'argent ou quelque autre cadeau pour monsieur. » (*Journal de Henri III*, *ubi sup.*)

Mais à peine rendus à leurs fonctions judiciaires, on leur présenta la formule d'un nouveau serment qui devait être prêté par eux, et par lequel ils s'engageaient, « au nom de Dieu tout-puissant, en présence de sa sainte mère, de tous les anges et de tous les saints du Paradis, à vivre et à mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la Sainte Foi et pour confondre les desseins de ceux qui, l'attaquant sous main ou ouvertement, fomentaient l'hérésie dans le royaume. » (De Thou, *ubi supra.*)

Ils s'obligeaient de plus par le même serment à travailler autant qu'il serait en eux au soulagement du peuple, à la sûreté de la ville de Paris, ainsi qu'à la conservation de toutes les autres villes de l'Union, à maintenir les droits et libertés de la nation, à châtier la violence de ceux, quels qu'ils fussent, qui, au mépris de la foi publique et de la liberté des États, avaient fait mourir ou arrêter les princes et les seigneurs catholiques, et enfin à ne consentir à aucun accord que de concert avec les princes, seigneurs et villes de la Sainte-Union.

Ce serment fut solennellement prêté, par tous les présidents et conseillers qui se trouvèrent ce jour-là assemblés au palais, et le lendemain par tous les avocats et les procureurs tenant à la cour. Il y eut même un de ces derniers, nommé Baston, homme du reste d'une probité plus que suspecte, et qui quatre mois auparavant s'était offert au roi pour tuer le duc de Guise, qui s'ouvrit la veine avec un canif et signa la formule avec son sang. On ajoute que le bras dont il tira ce sang demeura estropié. (Mézeray, *ibid.,* p. 596. — Félib., t. II, p. 1178. — *Chron. noven., ubi sup.*)

Ce même jour arriva un héraut d'armes apportant l'ordre du roi au duc d'Aumale de sortir incessamment de Paris, dont il avait été nommé gouverneur par la Ligue. Non seulement cet envoyé royal ne fut pas écouté ni son paquet ouvert, il courut même grand risque d'être pendu. Pourtant, après avoir été mis en prison, on le renvoya sans réponse avec confusion et ignominie. On confirma le duc d'Aumale dans tous ses pouvoirs. (Félib., t. II, p. 1178.)

Pour lors, la princesse de Clèves, veuve du dernier duc de Guise, parut en habits de deuil et suivie d'un cortège propre à attirer la compassion. Elle venait présenter une requête dans laquelle, après avoir rappelé tous les services que la maison de Lorraine avait rendus à la France, et en particulier ceux de son illustre et malheureux époux, elle exposait

comme quoi ce prince et le cardinal son frère, s'étant rendus aux États de Blois, avaient été, en récompense de ce qu'ils avaient fait pour le roi, assassinés lâchement l'un et l'autre, au mépris de la foi publique. La duchesse finissait par demander que la cour l'autorisât à informer contre ce double meurtre, et nommât des commissaires pour en poursuivre les auteurs par toutes les voies de droit. (De Thou, *ubi sup.*)

Cette requête, ayant été lue en présence des chambres assemblées, fut immédiatement entérinée ; et le parlement, qui n'était plus composé que de gens dévoués au parti, ou intimidés par, l'audace des factieux, nomma pour commissaires Pierre Michon et Jean Courtin.

Tout aussitôt, la veuve désolée présenta une seconde requête par laquelle elle faisait connaître qu'à l'instant même on lui donnait avis que les coupables du meurtre dont elle poursuivait la punition faisaient informer à Blois contre le duc défunt et le défunt cardinal son frère ; et qu'on avait à cet effet nommé des commissaires, au mépris de toutes les lois du royaume, lesquelles défendent de juger les pairs ailleurs qu'à la cour des Pairs, c'est-à-dire en parlement de Paris. A cette cause, elle se portait pour appelante de ladite commission et des procédures qui s'en suivraient, demandant que, conformément au droit, la connaissance de cette affaire fût interdite à tout autre tribunal. Le parlement fit également droit à ces conclusions, « et de cette sorte, la Ligue n'arma pas seulement les peuples, mais encore les lois, contre celui qui est le chef de l'État. » (Mézeray, t. III, p. 597.)

Pendant ce temps, le duc d'Aumale, en sa qualité de gouverneur de Paris pour la Sainte-Union, publiait un édit suivant la teneur duquel il était défendu à tous receveurs et trésoriers de France de percevoir le quart des tailles qui se lèvent par tête dans certaines provinces du royaume. C'était, au reste, un édit tout à fait inutile, puisque le roi en avait lui-même signé un tout pareil à la sollicitation des États ; mais on ne voulait pas laisser à ce prince la gloire d'avoir fait quelque chose d'utile au soulagement du peuple.

Un autre arrêt, rendu par le parlement sur la requête des échevins de la ville, défendait à tous, gentilshommes ou autres, de mettre obstacle aux progrès de la Sainte-Union, d'empêcher le transport des vivres à la capitale et de s'opposer à la liberté du commerce des villes de ladite Sainte-Union, ou de rien entreprendre à leur préjudice, sous peine d'être regardés comme ennemis de la cause de Dieu et de la patrie, et d'être punis comme traîtres. Il était en outre ordonné de faire jurer l'observation de l'édit d'Union dans tout le royaume.

Le duc de Mayenne, de son côté, se préparait à venger la mort de ses frères ; la duchesse de Montpensier, sa sœur, était de suite accourue auprès de lui pour l'exciter, et pour prendre de concert des mesures sur leurs intérêts communs. Cette femme, comme on sait, en voulait déjà depuis longtemps horriblement au roi, et outre les rivalités de familles, la chronique scandaleuse du temps a prétendu que ce monarque lui avait donné quelques raisons sensibles de n'être pas contente de lui.

Henri, en effet, n'était pas toujours poli ni convenable avec les dames. Il avait, disait-on, noué une intrigue amoureuse avec cette princesse, et en était venu avec elle jusqu'aux dernières approches ; mais il avait été si peu satisfait de ce qu'il avait trouvé, qu'il lui avait craché sur le corps ; et il avait ensuite publié lui-même l'affront qu'il lui avait fait. (*Not. de la Satire Ménippée,* t. II, p. 331.)

Quoi qu'il ensoit, Mayenne, stimulé par la duchesse, cessa d'attendre, comme c'était assez son habitude, un moment plus favorable encore. Il s'était mis en route avec quelques troupes levées à la hâte, mais qui s'accrurent rapidement, à mesure qu'il avançait. Partout où il passait, il trouvait les populations, ou déjà soulevées en sa faveur, ou n'attendant que son approche pour se déclarer pour lui. Toute la Champagne, depuis longtemps habituée à plier sous l'autorité des Guises, au préjudice de la fidélité qu'elle devait au roi, le reçut avec tous les honneurs qu'on aurait rendus au souverain lui-même ; Troyes et toutes les autres villes s'empressèrent de lui ouvrir leurs portes, Châlons seule refusa de l'admettre. Elle avait déjà chassé le sieur de Rosne, qu'en qualité de gouverneur de la province, le duc de Guise avait envoyé pour commander la place ; et les habitants n'avaient voulu lui donner d'autre raison sinon que sa commission était expirée par la mort de son maître. (Mézeray, t. III, p. 600.)

Mayenne, après avoir laissé quelques troupes à de Rosne pour réduire cette ville récalcitrante, se dirigea vers Sens où sa présence donna tout aussitôt la haute main à ceux du parti de la Ligue, qui y étaient déjà en grand nombre. De là, il marcha vers Orléans, pour aider les habitants à s'emparer du château. Il arriva peu de jours après que le maréchal d'Aumont s'était retiré à Beaugency, et trouvant que son secours devenait là inutile, il continuait sa route vers Paris, quand une députation des habitants de Chartres l'obligea à retourner sur ses pas. (De Thou, *ubi sup.*)

Ces députés étaient chargés de la part de leurs compatriotes de le prier de vouloir bien prendre leur ville sous sa protection, et de n'y point envoyer de troupes, mais ils ne se bornèrent pas à remplir ce mandat ; ils apprirent au duc qu'il n'y avait plus à Chartres de royalistes que l'évêque, le gouverneur et un très-petit nombre d'entre les bourgeois, lesquels à la vérité étaient les plus riches et les plus influents, mais que le peuple, en général, tenait pour la Ligue, et que dans une assemblée tenue à l'abbaye de Saint-Père, on avait hué le procureur-général de Laguesle, envoyé par Henri III avec des lettres de Sa Majesté elle-même ; qu'on ne lui avait pas laissé le temps de les lire et qu'on avait déclaré hautement que le roi ne devait pas s'attendre qu'on lui fût plus fidèle qu'il ne l'avait été au duc de Guise et au cardinal son frère ; que ledit procureur-général avait été obligé de se sauver bien vite, et même de payer une grosse rançon à un nommé Théodore de Ligneris, qui l'avait arrêté au moment où il allait monter à cheval dans le faubourg.

Les députés insinuèrent au duc que, s'il voulait bien seulement se

montrer à la ville de Chartres, il la trouverait tout à sa dévotion. Sur quoi Mayenne, comprenant toute l'importance de la possession d'une pareille place, capitale de la Beauce, et d'où Paris tirait la plus grande partie de ses approvisionnements, n'hésita pas à suspendre son voyage. « Il fut en effet accueilli dans Chartres avec de grandes acclamations par la populace, les joueurs, les faiseurs de drap, les moines, les porteurs d'eau et par toute cette multitude qui, comme il arrive ordinairement dans les temps de sédition, abandonne les soins du commerce qui la fait vivre, pour se mêler des affaires de l'État. » (De Thou, *ubi sup.*, p. 522.)

Quand le roi, alors malade à Blois, apprit de la bouche de de Thou (l'historien que je copie ici), qui avait été contraint de fuir de cette ville, ce qui venait de s'y passer : « Voilà, dit-il avec amertume, qui prouve merveilleusement pourtant que j'ai eu grande raison de venger les outrages que ces méchants Lorrains n'ont cessé de faire à moi-même et à la nation. J'ai seulement eu tort d'avoir trop longtemps attendu et de n'en avoir pas assez fait. »

Le duc de Mayenne, pendant ce temps-là, arrivait à Paris, où sa présence ajouta encore au fanatisme des Ligueurs. Il commença par établir un conseil de l'Union, qui devait s'assembler à certains jours au bailliage du palais, pour régler tout ce qui concernait le parti. Il composa ce conseil suprême de quarante personnes choisies parmi celles qui lui étaient le plus dévouées dans le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, et il y eut ordre d'obéir sous peine de mort à tout ce que la toute-puissante assemblée déciderait. Or, le premier acte de ce nouveau sénat fut d'ordonner qu'en attendant une nouvelle assemblée des États-Généraux du royaume, qui seraient convoqués pour le quinzième jour de juillet, le duc de Mayenne se chargerait du soin des affaires du gouvernement et de la guerre, en qualité de lieutenant-général de l'État royal et couronne de France.

On avait même voulu d'abord lui donner le titre de roi, et on lui avait déjà préparé un trône, mais il eut la modestie de ne vouloir prendre qu'un titre moins ambitieux. Il est vrai qu'il avait à craindre de s'aliéner ceux des autres chefs de la Ligue qui voulaient bien être ses compagnons, mais non ses sujets. « Plusieurs mêmes d'entre eux avaient, à ce qu'on prétend, déjà conçu dans leur esprit je ne sais quelle idée de république dont ils se proposaient de se rendre les magistrats perpétuels, et ils ne comptaient se servir du duc de Mayenne et des autres grands du parti que comme d'aides pour établir cette domination, chimérique en un pays tel que la France. » (Mézeray, t. III, p. 601.)

Quoi qu'il en soit, la nomination du duc en qualité de lieutenant-général fut aussitôt publiée et enregistrée au parlement, sans aucune opposition. Barnabé Brisson, qui avait jugé plus conforme à ses intérêts et à sa sûreté de pactiser avec la Ligue et qui était sorti de la Bastille, où quelques-uns même prétendent qu'il n'avait pas été, présidait alors le parlement ; mais avant d'accepter cette haute fonction, pour se mettre à

couvert au cas que les temps vinssent à changer, il avait pris la précaution de faire secrètement par devant notaire dresser une protestation en forme constatant : qu'attendu qu'il lui était impossible de sortir de Paris, il n'avait accepté l'emploi qu'on le contraignait de remplir que pour sauver sa propre vie et celle de sa famille. (Mézeray, t. III, p. 596.)

Après ce secret arrangement qui, suivant lui, devait mettre sa conscience en repos, ce fut Brisson, comme premier président du parlement, qui reçut le serment du nouveau lieutenant-général de l'État et couronne de France. Ce serment portait « que ledit prince s'engageait devant Dieu à combattre quiconque attaquerait la religion catholique, apostolique et romaine, à maintenir l'État de France, l'autorité des parlements, les droits et privilèges du clergé et de la noblesse, et à ne se servir du pouvoir qui lui était confié que pour la sécurité des bons et la terreur des méchants. » (De Thou, *ubi sup.*)

Ainsi se trouvait établie, au sein de la capitale même, une autorité ouvertement rivale de l'autorité royale, et pour ruiner cette dernière dans l'esprit des peuples, on avait recours à tous les moyens les plus capables de faire impression sur l'esprit des masses : on fit rompre les sceaux du roi et on en fit de nouveaux, où d'un côté étaient les armes de France à l'ordinaire, et de l'autre un trône vide, avec cette inscription : « Scel du royaume de France. » Le parlement prescrivit aussi de mettre en tête des arrêts non plus le nom de « Henri, roi par la grâce de Dieu, » mais celui de « Charles, duc de Mayenne, lieutenant-général de l'État de France. » (Mézeray, *ubi sup.*, 602.)

Les prédicateurs continuaient à s'enrouer en appelant les vengeances de Dieu contre celui qu'ils ne nommaient plus que Henri de Valois, et que, par anagramme, ils se permettaient souvent de désigner sous le nom de vilain Hérodes, ou, par une ridicule allusion, sous celui de Henri dévalé. « Ce teigneux, disait Boucher dans un de ses sermons, est toujours coiffé d'un turban à la turque, lequel on ne lui a jamais vu ôter, même en communiant et pour faire honneur à notre Seigneur Jésus-Christ. C'est un vrai turc par la tête, un allemand par le corps, une harpie par les mains, un polonais par les pieds et un vrai diable en l'âme. » (De Thou, p. 526. — Mézeray, p. 594. — *Journal de Henri III.*)

« Les pédants et autres excréments de collège barbouillaient incessamment dans la poussière des classes des vers et des pamphlets contre le roi et à la louange des princes défunts. On publiait des relations du martyre de ces deux frères, accompagnées de leurs portraits ; on plaçait jusque sur les autels des tableaux où l'on représentait leurs cadavres pâles et sanglants, pour inspirer la pitié aux fidèles et exciter la haine contre leur bourreau. » (De Thou, *ubi sup.*)

Un libelle diffamatoire, qui fut répandu avec profusion, après une longue énumération des services rendus à la France par la maison de Lorraine, racontait toutes les prétendues tentatives faites par le roi pour arracher la vie à un prince si utile au royaume, « et enfin, disait l'auteur, ce tyran abominable, voyant qu'il n'avait pu réussir jusque-là à

cause de la grande prudence et sagesse de celui qu'il voulait perdre, le fit venir aux États de Blois, après lui avoir juré sur le saint-sacrement de l'autel un oubli parfait de tout le passé et une réconciliation sans réserve pour l'avenir. Puis, au mépris d'un serment aussi sacré, il l'avait lâchement assassiné, lui et le cardinal son frère. En conséquence, il est juste que pour réparation de tant d'hypocrisie et de l'infraction faite à la foi publique, ledit Henri de Valois soit condamné à reconnaître humblement sa faute à genoux, en chemise et pieds nus, portant au poing une torche allumée du poids de trente livres ; après quoi, il sera déclaré indigne de garder la couronne, rasé et renfermé à perpétuité dans le couvent des Jéronimites de Vincennes, pour y faire pénitence au pain et à l'eau le reste de ses jours. » (De Thou, *ubi sup.*)

On fit aussi des processions publiques pour excommunier le malheureux prince et le maudire en cérémonie. Malgré la rigueur du froid, qui se prolongea extraordinairement cette année, on voyait défiler dans les rues des jeunes enfants pieds nus, des femmes et des filles sans pudeur, couvertes d'une simple chemise et portant en main des cierges allumés, qu'après certaines incantations fabriquées pour cette occasion elles éteignaient brusquement, comme si elles eussent souhaité ou espéré éteindre en même temps la vie du monarque. « Les plus jeunes et les plus jolies pourtant, suivant la remarque du plus grave de nos historiens contemporains, avaient grand soin que la chemise dont elles se couvraient fut d'une toile très-fine, qui n'opposait aucun obstacle aux regards des curieux et souvent même aux caresses empressées des jeunes gens, lesquels trouvaient grand plaisir à mener par dessous le bras ces complaisantes et dévotes demoiselles. Le chevalier d'Aumale, frère du gouverneur de Paris, et général des galères de l'ordre de Malte, y conduisait la dame de Sainte-Beuve, sa cousine et sa maîtresse, couverte seulement d'une de ces toiles diaphanes, avec un point coupé qui lui laissait la gorge nue, « et se laissait, ladite Sainte-Beuve, mugueter et attoucher jusque dans l'église, au grand scandale de plusieurs. Ces dames s'en allaient de là se réchauffer et réfectionner par les collations qu'on leur tenait prêtes, tantôt sur le pont au Change, autres fois sur le pont Notre-Dame ou ailleurs. » (De Thou, *ubi sup.*, p. 529. — *Journal de Henri III.*)

On trouva même des prêtres sacrilèges pour dire des messes pendant lesquelles des images de cire à la ressemblance de Henri étaient placées sur l'autel et piquées à coups d'aiguilles avec quelques paroles magiques, autrefois inventées par Cosme Ruggieri. On pensait par ce moyen, ridicule s'il n'eût pas été impie, procurer au roi une mort certaine et douloureuse. (*Journal de Henri III*, 26 janvier 1589.)

Pendant que la religion était prostituée si effrontément pour le service d'une faction, des choses non moins affligeantes se passaient à Rome. Aussitôt après la mort des Guises, le roi avait écrit à son ambassadeur auprès du pape et au cardinal de Joyeuse, oncle du capucin, pour les instruire des raisons qui l'avaient forcé à avoir recours à un aussi vio-

lent remède. En même temps, il avait fait partir Jérôme de Gondi pour demander à Sa Sainteté la rémission des censures ecclésiastiques qu'il craignait d'avoir encourues par le meurtre d'un prince de l'Église.

Gondi se prosterna aux pieds de Sixte V, en protestant qu'il ne se relèverait pas s'il n'obtenait du souverain pontife la grâce qu'il venait humblement lui demander. Sixte resta inébranlable. On a dit qu'après avoir vu rompre le marché fait pour le mariage de sa nièce avec le comte de Soissons, il avait renoué avec le duc de Guise, les premières ouvertures d'une union déjà projetée entre cette dame et le prince de Joinville; qu'on était convenu que le duc profiterait de la première occasion favorable de s'assurer de la personne du roi; qu'on forcerait ce prince, par la crainte de la mort et avec le secours de l'autorité du Pape, à donner son abdication, et que la couronne serait aussitôt dévolue, par un bref de Sa Sainteté, au duc de Guise et à ses héritiers légitimes. La mort du duc, ajoutait-on, avait malheureusement fait évanouir tous ces beaux projets, et voilà pourquoi le Pape se montrait si difficile à la demande que le roi lui faisait faire. (De Thou, p. 550 et suiv.)

D'autres historiens ont aussi rapporté, et je crois ce rapport plus probable parce qu'il est plus conforme au caractère bien connu de Sixte V, que le Pape, ayant reçu, dès le troisième jour de janvier, par un courrier exprès, la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise et ignorant encore la mort du cardinal, n'avait pas d'abord montré la moindre émotion, et que prenant le parti de l'autorité souveraine contre un sujet rebelle, il s'était contenté de dire en levant les épaules : « Voilà la juste et ordinaire punition de ceux qui se laissent entraîner par leur ambition à attaquer les droits d'un maître légitime. »

Mais quand il sut, trois jours après, qu'un membre du sacré collège avait été également mis à mort par l'ordre du roi, que le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon étaient détenus en prison, sa jalouse susceptibilité pour tout ce qui concernait les prérogatives de l'Église dont il était le chef lui fit envisager les choses sous un autre point de vue et il s'abandonna à une de ses plus violentes colères. (Grég. Leti, *Vie de Sixte V*, liv. 9.)

Dès le lendemain, il assembla le sacré collège. D'une voix entrecoupée par ses sanglots, il parla de la douleur que lui avait causée l'attentat commis sur un cardinal de la sainte Église. « Et maintenant, dit-il, voici qu'on croit en être quitte pour venir me demander par ambassadeur l'absolution d'un crime aussi abominable. J'ai répondu qu'un ambassadeur peut bien représenter son maître pour les affaires temporelles, mais que l'Église ne reconnaît à personne le droit de confesser les péchés d'autrui et de faire pénitence pour un autre (1). C'est au roi lui-même, en sa qualité de chrétien, et par conséquent de sujet de la sainte Église catholique, à venir se soumettre humblement à la pénitence qui lui sera im-

(1) Le Saint-Père ici ne s'apercevait pas qu'il devenait huguenot et qu'il parlait lui-même contre les indulgences.

posée. Au reste, vous devez voir que je ne consulte ici que les intérêts de l'Église et de votre propre dignité. Si les cardinaux croient devoir souffrir qu'on dépouille impunément les membres du sacré collège des immunités, libertés et privilèges dont ils ont toujours joui à juste titre, vous savez que cela ne me touche au fond que faiblement ou peut-être point du tout. Je n'ai plus de prétention, moi, à devenir cardinal. Si donc vous le jugez à propos, je ne m'oppose pas à ce que vous restiez sans secours et désarmés en but aux ressentiments, aux mépris et aux fureurs de tous les princes séculiers. Je dirai même qu'ils feront fort bien de n'épargner ni votre honneur, ni votre vie. Quant aux inconvénients que vous pourriez prévoir à ce que je traite le roi de France à la rigueur, je dirai que, lorsqu'il est question de justice, on ne doit envisager que son devoir et ne craindre que de déplaire à Dieu. » Sixte termina cette diatribe par un blâme sévère de la conduite de son légat Morosini qui, sans aucun égard pour l'autorité du Saint-Siège, qu'il n'avait pas même daigné informer de ce qui se passait, semblait autoriser par un lâche silence le meurtre d'un cardinal, et il fit nommer une congrégation de cardinaux chargée spécialement d'examiner l'affaire. (Grég. Leti, *Vie de Sixte V,* liv. 9.)

Sa Sainteté, quand elle parlait avec tant d'animosité, avait déjà reçu un envoyé confidentiel du duc de Mayenne. C'était le chevalier de Diou que, dès le huitième jour de janvier, ce prince, devenu, par la mort tragique de ses deux frères, chef de la Ligue catholique, avait fait partir pour Rome, afin d'y présenter les choses sous l'aspect le plus favorable aux projets qu'il s'était chargé de poursuivre. Le duc, qui savait bien « que, pour avoir raison en cour papale, il fallait toujours se présenter comme le plus fort, » avait chargé son envoyé de dire au souverain pontife, que malgré la perte douloureuse dont la religion venait d'être frappée par la mort des deux meilleurs catholiques du royaume aussi lâchement assassinés, les fidèles en France n'avaient fait qu'accroître en courage et en nombre, que tous ne demandaient qu'à défendre jusqu'à la mort la sainte cause de la religion, et qu'on pouvait à juste titre regarder ce sentiment comme celui de la majorité des Français; qu'ils se jetaient aux pieds de Sa Sainteté, pour lui demander uniquement de les secourir de ses bénédictions et de ses conseils, étant du reste prêts à exécuter tout ce qu'elle ordonnerait. » (De Thou, *ibid.*, p. 524.)

Le chevalier de Diou ajouta, d'après les instructions de son maître, que le peuple français tout entier avait usé de patience tant qu'il avait pu croire que son roi, souvent averti, s'amenderait; mais qu'aujourd'hui il n'y avait plus de ménagements à garder; que Henri III avait audacieusement levé le masque; que par un dernier crime, il s'était ouvertement rangé dans le parti des hérétiques, et qu'il ne restait plus à Sa Sainteté qu'à prendre la France sous sa protection, et à celle-ci, qu'à prendre les armes pour se défaire d'un tyran ennemi de Dieu et de la religion.

De son côté, Henri, qui comprenait la nécessité de n'avoir pas contre

lui le chef de l'Église, au milieu des embarras où il se trouvait, avait, après le départ de Monsieur de Gondi, chargé officiellement, et en qualité d'envoyé spécial, monseigneur d'Angennes, évêque du Mans, d'aller aussi à Rome et de faire entendre au Pape les véritables raisons qu'il avait eues de faire mourir le duc et le cardinal. Le grand âge du vénérable prélat ne lui permit pas de faire le voyage tout à fait aussi vite qu'il l'aurait fallu. Il n'arriva à Rome que le vingt-troisième jour de février.

Le Pape parut le recevoir avec considération et l'écouter avec plaisir. L'évêque commença par dire à Sa Sainteté que le roi de France était plus que jamais décidé à faire une guerre à mort aux hérétiques de son royaume et qu'il devait sous peu se mettre à la tête de ses armées pour les conduire lui-même dans une expédition aussi sainte ; qu'au reste, la plus grande partie du royaume, toute la noblesse et tous les seigneurs, s'étaient déjà offerts avec empressement à marcher sous les ordres de Sa Majesté ; que dans les villes tous les magistrats et ceux des bourgeois les plus riches et les plus accrédités étaient dévoués de cœur à l'opinion royaliste ; que dans quelques endroits, à la vérité, les amis de l'ordre avaient été obligés de faire quelques concessions à des opinions erronées et dont certaines gens empoisonnaient l'esprit de la populace, mais que tous ces mouvements de la basse classe ne devaient donner aucune inquiétude, attendu qu'ils se calmeraient bientôt par la seule force de la raison, aidée de l'influence des honnêtes gens et du besoin que ces turbulents eux-mêmes avaient de l'ordre et de la paix, pour gagner leur vie.

Il ajouta que le duc de Nevers venait déjà d'amener au roi la belle armée qu'il commandait en Poitou ; que, dans toutes les provinces, il y avait un enthousiasme général pour fournir à Sa Majesté les forces et les secours nécessaires à dompter les hérétiques et les factieux, et que toutes les puissances alliées de la France offraient leur coopération et leurs troupes, pour rétablir dans le royaume très-chrétien une paix durable et si nécessaire aux intérêts de la religion.

Pourtant il y a, et il faut bien en convenir, un parti de brouillons qui, voyant l'hérésie déjà presque terrassée par les soins et la prudence du monarque, et ne voulant pas que la nation puisse se servir de leurs services intéressés, veulent mal à propos rallumer une guerre qui allait s'éteindre heureusement elle-même. Au lieu de tourner leurs armes contre les ennemis de la religion, il les ont tournées contre leur roi légitime, qu'ils ont mis dans la dure nécessité de prévenir sa propre perte en sacrifiant les chefs de ce dangereux parti. Sa Majesté est la première à gémir sur la mort de ceux qu'elle s'est vue obligée d'immoler malgré elle, mais il fallait sauver l'État, et le supplice de ces deux hommes pouvait seul empêcher des flots de sang humain de couler par tout le royaume.

On voit que le prélat, sans trop tenir compte de la vérité vraie, s'était, ainsi que le duc de Mayenne, appliqué à prouver que non seulement

le droit, mais aussi la force, étaient de son côté. Il termina en disant : « Pourtant, le roi très-chrétien, afin de donner à tout l'univers une marque éclatante de son respect pour le Saint-Siège, m'a chargé spécialement de dire à Votre Sainteté que ce n'est pas sans avoir ressenti de grands scrupules dans sa conscience qu'il s'est porté à ordonner la mort d'un cardinal; qu'il a demandé pardon à Dieu d'avoir été contraint de passer par dessus l'espèce d'inviolabilité que la dignité sacrée du cardinalat étendait sur le coupable. Il s'en est confessé et a reçu l'absolution de son confesseur ordinaire, « à qui Votre Sainteté elle-même a « donné tout récemment, par un bref signé de sa main, le pouvoir d'ab- « soudre le royal pénitent de tous les cas réservés au Saint-Siège, quand « la faute commise est nécessaire à une plus grande sûreté. » (De Thou, *ubi sup.*, p. 540.)

L'évêque du Mans avait parlé sur ce ton, pendant une heure entière. Sixte lui répondit que sans vouloir entrer dans aucun détail au sujet des intentions qu'on prêtait à la maison de Lorraine, il était bien certain du moins qu'elle avait rendu de grands services à l'Église de Jésus-Christ. « Et, continua-t-il, je ne suis pas tout à fait sans avoir été instruit de bonne part, que si la dernière guerre que le roi de France s'est vu forcé de déclarer aux hérétiques n'a pas été poursuivie avec vigueur, ce n'est pas aux princes de cette maison qu'il faut s'en prendre. Si, par exemple, Monsieur le duc de Mayenne, chargé de conduire les opérations dans vos provinces du midi de la France, eût été plus loyalement secondé par les ministres du roi et qu'on n'eût pas eu certains ménagements pour le roi de Navarre, je ne doute pas que les choses iraient à l'heure qu'il est tout autrement.

« Quant à la mort que votre souverain a fait donner aux deux frères, je conviens que je n'ai rien à dire touchant celle du duc de Guise. Je reconnais qu'un roi est le maître de la vie de ses sujets, et par conséquent le vôtre avait le droit de disposer du duc à sa fantaisie, quoique pourtant il eût été plus convenable, à mon avis, qu'il lui fît faire son procès dans les formes régulières de la justice. Mais quant à l'attentat contre un cardinal, c'est tout autre chose. L'homme qui a été revêtu de cette dignité est sujet du Saint-Siège et non du roi, et les cardinaux ne relèvent d'aucune puissance séculière, non plus que les archevêques et évêques, ainsi qu'il est dit dans le serment même qu'ils doivent prêter lors de la cérémonie de leur consécration. Les cardinaux, surtout en qualité de princes de l'Église, ont des droits, des libertés et des privilèges qu'on ne peut attaquer sans outrager Dieu lui-même. Bien plus, l'attentat commis par votre prince sur un membre du sacré collège est d'autant plus condamnable qu'il a été réfléchi et médité, puisque le cardinal de Guise a été tout un jour prisonnier, et qu'après sa mort on a eu le front de se vanter d'un pareil exploit à la cour et auprès des puissances étrangères. (De Thou, *ubi sup.*, p. 541.)

« Si on le croyait coupable, ce qu'il n'est plus temps de discuter maintenant, il n'y avait qu'un moyen légal de procéder contre lui : c'é-

tait de le livrer à mon légat, qui l'aurait envoyé à Rome, où la cause aurait été examinée, et l'on me connaît assez pour être sûr que j'aurais rendu bonne et sévère justice. Le roi, en le faisant mourir de sa seule autorité, a encouru les censures de l'Église. Le bref que j'ai bien voulu donner à son confesseur ordinaire ne confère pas le droit d'absoudre un cas aussi énorme ; car je n'ai jamais eu l'idée d'autoriser à le commettre, et c'est à moi seul qu'il appartient de juger de la force et de l'étendue de ce bref. Or, maintenant, je déclare que j'exige du prince meurtrier une satisfaction solennelle pour le sanglant outrage qu'il a osé faire à l'Église, dans la personne d'un de ses plus hauts dignitaires. »

L'évêque du Mans commençait à vouloir établir que les souverains temporels avaient bien aussi quelques droits de punir leurs sujets, même ecclésiastiques, quand ils se montraient hostiles à l'ordre et aux intérêts de l'État et qu'il serait déraisonnable d'exiger qu'il fût permis, même à un cardinal, d'exciter à son gré la révolte et la sédition. « Prenez garde à ce que vous dites, s'écria le Pape, vous pourriez vous en repentir. Les cardinaux ne sont soumis qu'à la juridiction pontificale et ils n'ont pas d'autres juges sur la terre que le vicaire de Jésus-Christ. — Alors, reprit l'évêque, je me borne à demander humblement à Votre Sainteté sa bénédiction pour le roi mon maître. — Je ne la donnerai pas, répondit le Pape, à un homme qui a assassiné un cardinal et qui en retient encore un autre, ainsi qu'un archevêque, dans ses prisons. » Le cardinal de Joyeuse, qui se trouvait présent, voyant que le Saint-Père était en colère, le pria de vouloir bien remettre la décision de cette affaire à un autre jour, ajoutant qu'il était autorisé de la part du roi à promettre toute satisfaction convenable. (Grég. Leti, *ubi sup.*)

En effet, l'évêque du Mans reçut bientôt des lettres de Sa Majesté, qui lui enjoignaient de donner toute satisfaction personnelle au Pape. Le vieux prélat vint donc se jeter aux pieds de Sixte V, et lui dit : « Très-saint père, c'est comme représentant du roi très-chrétien lui-même, et comme chargé spécialement par lui de faire la présente démarche, que je me prosterne devant vous. Je vous demande pour lui non plus votre bénédiction, mais l'absolution de la faute qu'il reconnaît avoir commise. Il supplie Votre Sainteté d'avoir pour lui des entrailles de père, et de ne plus voir en lui qu'un fils repentant, humble et obéissant. »

L'ancien gardeur de pourceaux parut triomphant de voir l'humiliation du monarque, mais il refusa encore l'absolution qu'on lui demandait. Il exigea que le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon fussent amenés à Rome, où il s'imaginait déjà les voir entrer en triomphe au grand avilissement de la France. Vainement l'évêque du Mans fit de nouvelles instances ; Sixte persista à imposer cette condition et il fallut en écrire au roi, pour l'engager à remettre ses prisonniers au Pape.

CHAPITRE XXII

1589. — ARGUMENT : SOULÈVEMENT PRESQUE GÉNÉRAL DES VILLES DE LA FRANCE : LAON, AMIENS, ABBEVILLE, ROUEN, LE MANS, SENLYS, MELUN, LYON, NANTES, RENNES, BORDEAUX, POITIERS, TOULOUSE, RIOM. ÉDITS DU ROI CONTRE LES VILLES ET CONTRE LES PRINCES REBELLES. LE COMTE DE SOISSONS BAT UNE TROUPE DE LIGUEURS. LE ROI DÉLIBÈRE S'IL SE RETIRERA A MOULINS OU A TOURS. TENTATIVE DE RÉVOLTE A TOURS. — LE ROI VIENT DANS CETTE DERNIÈRE VILLE. TENTATIVE DE RÉVOLTE A ANGERS. — LE ROI TRANSFÈRE LE PARLEMENT A TOURS. CONQUÊTE DU ROI DE NAVARRE. — IL PREND ARGENTON. LACHÂTRE FAIT REVOLTER LE BERRY. — MANIFESTE DU ROI DE NAVARRE. ON MÉNAGE UNE TRÊVE ENTRE LE ROI ET LUI. — INCERTITUDES DU ROI. LA TRÊVE EST CONCLUE.

Ne pourrait-on pas dire que, de même que dans certaines maladies endémiques, il y a des redoublements qui reviennent et se passent tour à tour, de même aussi, dans les révolutions qu'à certaines époques la Providence divine a jugé à propos de faire éclater dans nos institutions sociales, il y a certains degrés de chaleur et de rage, où de temps en temps l'homme se porte de lui-même et d'une manière à peu près uniforme. En ce cas, comme je l'ai toujours soupçonné, l'histoire du passé serait l'histoire du présent et peut-être malheureusement aussi l'histoire de l'avenir. (De Thou, t. X, liv. 94, p. 529.)

Dans toute la France, on n'entendait plus parler que de révoltes. A l'exemple de Paris, d'Orléans, de Chartres et des autres villes qui avaient déjà embrassé le parti de la Ligue, Laon se rangea sous le même étendard. Ce fut l'avocat du roi, Jean Bodin, connu par sa profonde érudition et le rôle qu'il avait déjà joué aux États de Blois, en 1576, qui entraîna les habitants dans cette voie. Dans une assemblée où il les avait réunis par le conseil de l'évêque, il prononça un discours par lequel il s'appliqua à lever leurs scrupules et à leur ôter la crainte des suites de la démarche qu'on attendait d'eux.

« Le consentement unanime de tant de villes du royaume, qui abandonnent le parti du roi, ne saurait être, dit-il, regardé comme une révolte, c'est une déclaration authentique faite par la nation, comme c'est son droit, qu'elle ne veut plus rester dans l'obéissance d'un prince traître et hypocrite, qui le premier a rompu ses serments. En supposant même

qu'il y eût quelque répression à craindre de la part du tyran, le nombre de ceux sur qui devrait tomber cette répression est si grand que je défie bien Henri de Valois d'oser la tenter. Au reste, il en est des États comme du corps humain. Or, la soixante-troisième année de l'homme est son âge climatérique et ne manque guère de lui être funeste. Nous sommes donc dans l'année climatérique de la monarchie, car nous avons eu soixante-trois rois depuis Pharamond jusqu'à celui qui déshonore aujourd'hui le trône. Par conséquent, le moment fatal est sonné pour notre vieille société. » Et incontinent, la ville de Laon se joignit à la révolte des Parisiens. (Mézeray, t. III, p. 603.)

Au reste, le motif qu'avait eu Bodin de se faire ainsi instigateur de révolutions, c'est qu'il venait d'éprouver qu'il y a toujours à perdre à vouloir demeurer neutre dans un trouble général. Un Ligueur et un Politique avaient demandé simultanément aux chefs de l'un et de l'autre parti sa charge et la confiscation de son bien. Il voulut alors, lui aussi, se rattacher à une opinion et il embrassa celle de la Ligue, croyant qu'elle était la meilleure parce qu'elle lui semblait la plus forte. Ce savant homme, après avoir été huguenot et s'être refait catholique, mourut juif quelques années après, mais d'autres prétendent non sans raison qu'il mourut athée. (Moreri, *verbo cit.*)

Amiens et Abbeville suivirent l'exemple de Laon. Rouen, capitale de la Normandie, ne tarda pas non plus à se soulever. Les Ligueurs qui étaient dans cette ville, après avoir répandu le bruit que les huguenots étaient en marche pour venir l'attaquer, coururent chez le gouverneur et lui représentèrent que, pour maintenir la tranquillité publique et rassurer le peuple qui commençait à s'inquiéter, il fallait remettre à la garde bourgeoise les principales défenses de la place. Le gouverneur, qui ne se méfiait de rien, leur remit les deux châteaux l'un après l'autre; ensuite ils le chassèrent lui-même et appelèrent monseigneur le duc d'Aumale. Quant au parlement de Normandie, qui siégeait à Rouen, une partie des membres se déclara pour l'Union et resta dans la ville; les autres, à la tête desquels était le premier président Claude Groulart, en sortirent et se retirèrent à Caen, où ils continuèrent de rendre la justice au nom du roi, pendant tout le temps que dura cette guerre.

Presque en même temps, on voyait dans la ville du Mans les bouchers et autres gens de leur espèce, accoutumés comme eux au sang, se soulever et faire révolter le reste de la population. Ils avaient précisément à leur tête Bois Dauphin, l'un de ces députés qui, après avoir été arrêtés à Blois et rendus à la liberté, avaient si bien promis au roi de porter dans leurs provinces « les saintes et louables inspirations de Sa Majesté et de s'y consacrer à son service. »

On se jeta sur ceux qui voulurent soutenir le parti du roi; plusieurs perdirent la vie dans ce tumulte et le gouverneur lui-même, qui était un sieur d'Angennes de Rambouillet, frère de l'évêque alors en mission à Rome, fut dangereusement blessé. Ayant été fait prisonnier, il fut envoyé à Paris, où on le renferma à la Bastille. A sa place, les factieux mirent

à la tête de la ville ce même seigneur de la Mothe-Serrand, connu par ses cruautés contre les protestants, et que le duc de Guise avait tout récemment soustrait à la justice des tribunaux, pour le faire absoudre par le conseil royal. Les villes de Laval, Sablé, Mayenne et La Ferté firent comme Le Mans, et même la plus grande partie de la noblesse de cette province devint ligueuse effrénée. (*Mém. de Cheverny*, ad ann. 1589. — Cayet, *Chron. nov.*, ad ann. 1589.)

Les habitants de Melun, que le brave Rostaing était parvenu à conserver jusqu'alors au parti du roi, ne voulurent plus obéir à ce vieux serviteur de Sa Majesté et le contraignirent de sortir de leur ville. Ceux de Senlis en agirent de même vis-à-vis le baron d'Humerolles, qui était leur gouverneur, et qui avait eu jusque-là assez d'influence par sa probité et l'estime qu'il inspirait, pour les maintenir dans le devoir. Ce fut monseigneur Guillaume Rose, évêque de cette ville, qui poussa lui-même le plus activement ses diocésains à la révolte. Ce prélat, quoiqu'il dût son élévation à la faveur du roi qui l'avait toujours comblé de bienfaits, était devenu l'un des plus fougueux détracteurs de ce prince, de sorte que, pour excuser cette ingratitude, on a prétendu qu'il était sujet à des attaques de folie qui le prenaient de temps à autre. (*Remarq. sur la Sat. Ménip.*, t. II, p. 195.)

Toutes les autres villes du voisinage imitèrent simultanément la défection de Senlis. Crépy, Pont-Sainte-Maxence, Creil, Clermont-sur-Oise et le château de Pierrefonds arborèrent le drapeau de la Ligue. Pour lors, les bourgeois de Paris, quittant leurs boutiques pour se faire gendarmes, se mirent à courir la contrée tout fiers de faire résonner leurs armures et leurs hocquetons. Il y en eut même sept à huit des plus riches qui n'avaient jamais mis d'épée à leur côté, que pour aller monter leur garde aux portes de la ville, et qui levèrent à leurs frais des compagnies de cavalerie, à la tête desquelles ils se prirent à chevaucher tout à travers la Beauce et la Picardie, se pavanant du titre de capitaine. (Mézeray, t. III, p. 599.)

Lyon avait balancé plus longtemps avant que d'adopter un parti. Le sénéchal du Lyonnais, Guadagne de Boteon, et les deux frères Grolier Bourgeois, des plus considérés de la ville, avaient réussi jusqu'alors à maintenir leurs concitoyens dans la fidélité due au prince légitime, mais enfin, le vingt-quatrième jour de février, fête de saint Mathias, tous les trois furent chassés de la ville par Monsieur d'Alincourt, fils de l'ancien ministre Villeroy et gendre du feu gouverneur Mandelot. Ce seigneur, piqué de la disgrâce de son père et de ce qu'après la mort de son beau-père, le roi avait refusé de lui donner ce gouvernement dont la survivance lui était promise, s'était fait chef de la révolte, et quoiqu'il dût aux Guises l'échec qu'avait reçu son ambition, il n'hésita pas à se ranger de leur parti pour satisfaire sa soif de vengeance. (De Thou, *ubi sup.*, p. 554.)

Villeroy père, de son côté, s'était rendu à Paris. « Car voyant, dit-il, que le roi ne voulait point ouïr parler de moi, ni à la cour, ni ailleurs, voyant aussi que Messieurs de Paris parlaient de faire saisir les biens de

ceux qui n'entraient pas en l'Union Catholique, réfléchissant que tout ce que nous possédions était dans ladite ville, je résolus de m'y transporter pour parer à ce malheur. Là, poussé du très-ardent désir que j'ai toujours eu de contribuer de tout mon pouvoir à la conservation de notre religion, ainsi qu'au bien public du royaume, j'entrai en l'Union et dans les conseils du duc de Mayenne, qui m'en pria très-instamment. » Ainsi, pendant que l'ancien ministre du roi se liguait avec les ennemis d'un maître qui l'avait comblé de bienfaits, le fils de ce même ministre faisait révolter ses villes. (*Mém. de Villeroy*, ad ann. 1589.)

Alors parut « un manifeste pitoyable », composé par Claude de Rubys, citoyen de Lyon, au nom de tous les habitants de la ville. Dans cet écrit, on exposait les motifs qui avaient forcé à prendre les armes. C'était, comme d'ordinaire et comme partout, la faveur que le roi accordait sous main aux hérétiques et au roi de Navarre; c'était la faiblesse du prince pour son favori d'Épernon, qui pourtant n'était guère alors dans les bonnes grâces du monarque, mais dont le nom détesté par le peuple faisait toujours bon effet dans des proclamations semblables. On partait de là pour conclure que les Lyonnais, à raison de leur religion en péril et de la sûreté de leur ville dont les libertés étaient menacées, n'étaient plus tenus à l'obéissance que Henri de Valois réclamait en vertu du droit divin, lequel droit, disait audacieusement le manifeste, n'est au fond qu'un droit imaginaire. (De Thou, *ubi sup.*)

En conséquence, on dressa une formule de serment conforme à celle des Ligueurs de la capitale et par laquelle on jurait de ne point se départir de l'union autorisée par le parlement de Paris, par le décret de la Sorbonne et par l'adhésion des autres villes liguées. Cette formule fut souscrite par tous les habitants.

La Bretagne, pendant ce temps-là, se lançait aussi dans cette espèce de mouvement fiévreux. Le duc de Mercœur, que le roi avait voulu en faire gouverneur, contre l'avis de tout son conseil, était à la vérité beau-frère de Sa Majesté, mais le duc de Mercœur était en même temps prince lorrain, et en cette qualité il avait une trop belle occasion de profiter de l'engouement de la Ligue en faveur de tout ce qui tenait à la famille des Guises, pour se créer une principauté indépendante et héréditaire dans la province dont il n'avait que le gouvernement. En effet, du chef de Marie de Luxembourg sa femme, héritière de la maison de Penthièvre, à laquelle aurait dû passer la succession des anciens ducs de Bretagne, si la reine Anne ne l'avait transmise par son mariage à la couronne de France, il se croyait des droits plausibles sur cette riche contrée. Il résolut de profiter de l'occasion pour les faire valoir et en tirer parti, « ce qui était louable et saint, étant question de résister par force à l'impétuosité des hérétiques. » (Moreau, *Hist. de la Ligue en Bretagne*, chap. II, p. 28.)

Il commença donc par prendre le titre de protecteur de l'Église Romaine en cette province, « titre qui lui fut donné par la menée des évêques et autres ecclésiastiques, lesquels fournissaient formulaires à leurs prêcheurs et jésuites, pour émouvoir et amener le peuple à cette dévo-

tion. » Ensuite, il mit dans ses intérêts le capitaine Gassion, qui commandait dans le château de Nantes ; puis étant sorti de la ville pour ne pas se compromettre trop ouvertement, il laissa charge à sa femme et à sa belle-mère de conduire les choses à bonne fin, et de faire révolter les habitants. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 246 et suiv.)

Ces deux dames convoquèrent tous ceux des Nantais qu'elles savaient bien disposés. Alors la duchesse leur dit qu'en l'absence de son mari, elle se croyait obligée de leur remontrer les dangers que, dans un temps aussi critique, couraient leur religion et la liberté de la province; que, d'un côté, il y avait tout à craindre des troupes du roi de Navarre, lesquelles étaient déjà dans le voisinage, et que, de l'autre, Henri de Valois, mettant bas le masque « après la boucherie de Blois », persécutait ouvertement les catholiques dans tout son royaume, chassant les prêtres, mettant à mort les moines, et enlevant les calices et les reliquaires des églises pour en faire de l'argent; qu'il n'y avait de salut à espérer que dans la Sainte-Union dans laquelle toutes les autres villes s'empressaient d'entrer, « et si j'en crois le zèle que vous avez déjà montré tant de fois en combattant les hérétiques, dit-elle en concluant, je compte que vous n'hésiterez pas un seul moment à signer votre adhésion à cette Sainte Ligue, notre unique planche de salut. »

A peine eut-elle fini ce discours que tous coururent aux armes. Gassion vint se mettre à leur tête ; on ne vit bientôt plus que barricades dans toute la ville, comme si l'ennemi eût été déjà aux portes ; on chassa ceux des bourgeois qu'on soupçonnait de garder quelques sentiments royalistes, et on mit en prison quelques-uns des plus riches pour en tirer de l'argent. De ce nombre furent Miron, l'un des trésoriers de Bretagne, et Faucon de Ris, premier président du parlement de cette province. Tous les deux ne purent recouvrer leur liberté qu'en payant une rançon considérable.

Pendant ce temps-là, le duc de Mercœur, voyant que l'entreprise avait réussi au gré de ses désirs, arriva brusquement à Rennes, où siégeait le parlement. Monseigneur Hennequin était évêque de cette ville. Il était membre du grand conseil de l'Union à Paris, et il était revenu dans son diocèse pour y préparer les esprits en faveur du parti. Il travailla si bien que le duc de Mercœur fut incontinent reçu dans la ville avec grandes acclamations, non plus seulement comme gouverneur de la Bretagne au nom du roi, mais comme protecteur de la foi catholique et défenseur de la Sainte Union. Monbarot, qui commandait alors dans la place au nom de Sa Majesté, refusait pourtant de se rendre. « Je suis, disait-il, établi ici pour le roi et pour son service, et je dois mourir au poste qu'il m'a confié ; » mais il se vit bientôt contraint de se jeter, accompagné seulement de quelques braves, dans la tour de Mordelèze Mercœur, maître sur tous les autres points, mit des troupes à lui dans la tour au foulon, dans la tour de la porte Saint-Georges et dans celle de la porte Blanche.

Ensuite, il somma Monbarot de se rendre ; sur le refus du courageux

commandant, il fit approcher le canon, et l'on perça quelques maisons voisines pour pouvoir donner l'assaut à la porte Mordelèze; les assiégés, ne voyant nul espoir d'être secourus, ne voulurent pas attendre jusqu'à la dernière extrémité, et Monbarot rendit la tour. Le duc, maître alors de toute la ville, y fit les arrangements qu'il jugea convenables à ses intérêts, et après y avoir établi un prédicateur jésuite qui lui venait de Paris, et qui, comme de juste, était un des plus déchaînés contre le roi, il s'en alla prendre Fougères, ville frontière de la Normandie, qui lui fut vendue ainsi que le château et les meubles qu'il contenait, par le commandant lui-même, lequel se contenta de quinze cents écus.

Mercœur se proposait d'aller de là assiéger le château de Vitré sur la frontière du Maine, et qui appartenait à la maison de Laval. Anne d'Allègre, mère du jeune comte de ce nom, implora le secours du seigneur René du Bordage, pour défendre le patrimoine de son fils, et ce seigneur, qui était protestant, entra dans la place avec une partie de la noblesse du pays, résolu d'y tenir contre le duc jusqu'à la dernière extrémité. Le siège, en effet, dura quarante jours, pendant lesquels les assiégés se défendirent avec la dernière valeur et forcèrent enfin l'ennemi à se retirer.

Mais tandis que Mercœur perdait le temps devant cette place, les royalistes de Rennes, revenus de leur première surprise, se rallièrent et se rendirent maîtres de la ville ; après quoi, ils chassèrent des tours les garnisons que le duc y avait mises, et Rennes rentra de nouveau sous la domination du roi.

Les provinces du midi n'étaient pas plus tranquilles; une sédition éclatait aussi à Bordeaux, et les factieux, qui s'étaient saisis de la porte Saint-Julien, commençaient déjà à élever des barricades. Les consuls, accourus au bruit, avaient été maltraités et contraints de se retirer; mais le maréchal de Matignon, gouverneur de la Guyenne, s'avança à pied, d'un air fier, suivi de quelque noblesse. En même temps, il fit donner le signal au Château Trompette, dont il avait su rester le maître, et le canon commença à gronder. Il n'en fallut pas davantage pour répandre l'effroi parmi cette populace mutinée. Les chefs de l'émeute prirent la fuite par la porte dont ils s'étaient rendus maîtres; les autres se laissèrent couler des remparts par des cordes. Deux seulement furent arrêtés, un capitaine de ville et un des gardes de monsieur le Maréchal, lesquels, ayant été appliqués à la question, révélèrent tout le secret de cette trame. On devait s'emparer d'abord de Matignon et le poignarder, se saisir des canons qui étaient dans la maison de ville, les tourner contre le château et obliger ceux qui le défendaient à se rendre, en leur faisant voir le cadavre du maréchal assassiné. Ces deux misérables allaient faire encore d'autres révélations et nommer leurs complices, mais Matignon, toujours prudent et modéré, voyant qu'ils allaient compromettre le clergé, ne voulut pas en entendre davantage et les envoya bien vite à la potence, où ils furent pendus. Toutefois, il en avait assez appris pour juger prudent de chasser les jésuites de la ville, et ces pères furent obligés d'aller

chercher un asile à Agen et à Périgueux, qui se révoltèrent peu de temps après leur arrivée.

Malicorne, gouverneur du Poitou, n'avait malheureusement pas l'imperturbable sang-froid du maréchal de Matignon. Il était dévoué au roi, mais la caducité de l'âge lui avait ôté les qualités nécessaires pour rendre d'utiles services dans des temps semblables. Depuis la prise de Niort, par le roi de Navarre, il résidait à Parthenay, dont il ne bougeait guère, et il laissait Boisséguin, commandant de Poitiers, en toute liberté de faire dans cette ville tout ce que bon lui semblait. Boisséguin avait goûté au poison de la Ligue, dont son gendre, le vicomte de la Guerche, s'était fait un des membres les plus influents dans le pays. Alors les royalistes, voyant que de jour en jour on leur faisait perdre du terrain et craignant qu'on ne finît par arracher tout à fait Poitiers à l'obéissance du roi, appelèrent à eux Malicorne. (Mézeray, t. III, p. 616.)

Mais l'arrivée de celui-ci, au lieu de leur apporter du support, servit de prétexte pour semer le bruit que le vieux gouverneur, d'accord avec les huguenots de Niort, n'était venu que pour s'emparer des lieux forts de la ville, et la livrer au Béarnais. L'évêque, le maire, et le lieutenant criminel se mirent à la tête des factieux; on lâcha les prédicateurs, qui commencèrent à parler au peuple de l'inhumanité de l'assassinat de Blois, et des grandes vertus du duc de Guise; ils s'étendaient sur le courage avec lequel ce brave seigneur avait jadis défendu leur ville, sur les abominations tyranniques et impies de Henri de Valois. Ils n'oublièrent pas le péril de la religion ni tous les autres lieux communs à l'usage de la faction, et ils pérorèrent si bien que toute la populace courut aux armes, barricada les rues et chassa les royalistes.

A cette nouvelle, le roi fit partir Duplessis Richelieu et deux autres seigneurs de sa cour pour tâcher de ramener Poitiers à son obéissance, avant que la Ligue n'y fût ouvertement jurée. Les magistrats, encore incertains des suites que prendraient les affaires, n'osèrent pas cette fois pousser la chose jusqu'à la dernière extrémité : ils répondirent aux envoyés de Sa Majesté que cette émeute n'aurait pas de suite. Il fallait bien pardonner quelque chose à l'effervescence d'une population qui, déjà entourée des armées des huguenots, craignait à chaque instant d'être surprise et trahie par leurs fauteurs; du reste, ils se chargeaient de contenir la ville dans le devoir. En parlant ainsi, ces magistrats dissimulaient leur inclination qui était toute pour la Ligue, et ils n'attendaient qu'un moment plus favorable pour faire hautement accepter l'union par leurs administrés.

Mais, nulle part, la révolte n'éclata avec autant de violence qu'à Toulouse, où les jésuites s'étaient peu à peu rendus les maîtres des esprits et des consciences, et avaient formé une nombreuse congrégation qui se faisait appeler les *Zélés*. Duranti était alors premier président du Parlement. C'était lui qui avait appelé les disciples de Loyola dans la ville et qui avait de toute son influence favorisé leur établissement. Il en fut bien récompensé. Du reste, c'était un homme d'une probité digne des anciens

temps. Aussi fidèle au roi qu'il était ennemi déclaré des hérétiques, il avait depuis la mort du duc de Guise employé tout le crédit dont il jouissait dans Toulouse à maintenir cette ville dans la fidélité due au souverain. Il s'était cependant formé dans la cité des réunions de « Zélés », où la populace se rendait en foule, et là d'ardents orateurs s'occupaient à échauffer les esprits, et se déchaînaient avec violence contre Duranti et contre les gens de bien, qui s'efforçaient de repousser le désordre et de faire garder le respect dû aux lois. Bertrandi, en sa qualité de premier capitoul, voulut réprimer ces dangereuses réunions, et imposer silence à ceux qui venaient ainsi semer la discorde et la calomnie ; mais il se vit lui-même en but aux diatribes de ces nouveaux tribuns ; « les empêcher de déchirer la réputation des plus honnêtes gens, c'était, suivant eux, attenter à leur liberté. » (De Thou, t. X, liv. 95, p. 564.)

Pourtant, la fermeté du capitoul était parvenue à leur imposer jusqu'à ce moment, mais voilà que Saint-Gelais, évêque de Comminges, l'un de ceux que le roi avait voulu faire arrêter à Blois après la mort du duc de Guise, arriva à Toulouse, après s'être soustrait par la fuite à la prison dont il était menacé. Il vit de suite qu'il avait là une belle occasion de se venger.

Après s'être abouché avec François de Paule, qui aspirait à la place de Duranti, il convoqua une réunion de Zélés; et ceux-ci, par son conseil, s'en allèrent au parlement présenter une requête par laquelle ils demandaient l'autorisation de former un conseil de personnes choisies parmi eux, qui s'assemblerait à la maison de ville et qui serait chargé de veiller à la sûreté publique.

Cette demande fut accordée par crainte et par faiblesse, à condition pourtant que ce conseil ferait part de ses décisions au premier président qui en rendrait compte à la cour: et tout aussitôt les Zélés nommèrent, pour composer cette nouvelle espèce d'administration, tout ce qu'il y avait de plus turbulent parmi eux. Aussi, comme on devait s'y attendre, dès les premières séances, le trouble et la confusion furent au comble. Le désordre devint si grand que les capitouls, impuissants pour y remédier, appelèrent le premier président. Duranti comptait beaucoup sur l'autorité qu'une vie irréprochable, sa dévotion sincère et sa haine bien connue pour l'hérésie lui avaient acquise parmi le peuple; mais par malheur cette autorité s'était évanouie depuis qu'on avait acquis la certitude qu'il ne se prêterait jamais aux projets des séditieux.

Duranti se rendit néanmoins à l'hôtel de ville. Il employa toute son éloquence pour calmer les esprits et cette fois il eut encore le bonheur d'apaiser les mutins; mais il fallut que le parlement consentît à déférer le gouvernement de la ville à l'évêque de Comminges, et le prélat voulut bien consentir aussi à accepter provisoirement ces fonctions, en l'absence de Monseigneur Guillaume de Joyeuse, et seulement en attendant que quelqu'un des princes catholiques vînt se mettre à la tête des habitants.

Les Zélés et leurs chefs ne trouvèrent pas que c'était assez de cette première victoire, il leur fallait quelque chose de plus décisif. A l'insti-

gation du prélat gouverneur, on mit en délibération si la ville de Toulouse était encore obligée d'obéir au roi. L'université toulousaine rendit tout aussitôt un décret qui, confirmant celui que la Sorbonne avait rendu à Paris, déclarait qu'on ne devait plus rien à un prince, quand, le premier, il avait violé sa parole et surtout quand il attaquait ouvertement la religion.

Duranti réfuta noblement cette doctrine dans un discours très-fort qu'il prononça à cette occasion ; l'avocat général Daffis, qui se déclara dans le même sens que le président, ne fut pas moins éloquent ; mais ni l'un ni l'autre ne gagnèrent rien sur l'esprit d'une multitude qu'on avait eu soin d'exciter auparavant, au nom de Dieu, et par les sermons les plus incendiaires que le parti faisait chaque jour prêcher dans toutes les églises. Une requête fut donc présentée au parlement, pour que la décision de l'université toulousaine y fût enregistrée sans délai.

Le parlement s'assembla extraordinairement le vingt-septième jour de janvier après midi. Les amis de Duranti lui conseillaient de ne pas s'y rendre ce jour-là, car ils prévoyaient que son opposition à la mesure décidée par la congrégation des Zélés l'exposerait indubitablement aux plus grands dangers. « J'aime mieux, répondit-il, m'ensevelir sous les ruines de la monarchie, que d'abandonner en présence de la sédition le poste qui m'est confié pour la défense du public. » A sa vue, en effet, le courage revint à la plupart de ceux qui n'avaient pas d'avance et de parti pris adhéré aux projets des Ligueurs, et il en résulta que les avis se trouvant partagés dans l'assemblée, il n'y eut point de décision prise ce jour-là.

Les Zélés et leurs partisans avaient cependant investi le palais pendant la délibération du parlement et toute cette foule excitée poussait des cris de fureur. Duranti, en retournant chez lui, se vit exposé à la rage aveugle de la populace. Son carrosse fut criblé de coups d'épées, et il n'évita d'être atteint lui-même, qu'en se couchant dedans de tout son long, tandis que le cocher poussait les chevaux à toutes brides. Par malheur une des roues alla se briser contre un puits qui se trouvait avancé sur la rue, non loin de l'hôtel de ville. Duranti eut encore le temps de sortir de la voiture et de se réfugier dans ce sanctuaire municipal, où il ne doutait pas que tout ce qu'il y avait de bons citoyens dans la ville viendrait le protéger. Mais il ne fut pas longtemps à se détromper. Personne ne vint : le fanatisme ou la crainte lui avaient déjà enlevé jusqu'à ses plus intimes amis. Il resta quatre jours entiers caché dans cet asile, qu'un reste de pudeur empêchait encore aux factieux de violer. Alors intervint un arrêt du parlement qui lui accordait de se retirer au château de Balma, pour y rétablir sa santé. C'était évidemment un prétexte que la cour qu'il avait si longtemps présidée voulait lui fournir pour échapper à ses ennemis ; mais les Zélés s'opposèrent à l'exécution de cet arrêt. Ils craignaient que, si le premier président leur échappait, ils ne trouvassent en lui un adversaire aussi redoutable qu'implacable contre leur parti, et l'évêque de Comminges vint lui-même le

prendre, à l'hôtel de ville, pour le conduire au couvent des Dominicains, « où, disait le prélat ligueur, on aurait mieux que partout ailleurs toutes sortes de soins pour le rétablissement de la santé du premier magistrat judiciaire de la ville de Toulouse. » Malgré cette promesse, le président ne fut pas plus tôt introduit dans l'intérieur du couvent qu'il s'y vit captif, de telle sorte qu'il ne fut plus permis à personne de communiquer avec lui. Sa fille unique ne put obtenir de le voir ; on souffrit seulement que sa femme se renfermât avec lui, à condition qu'elle n'aurait aucune communication avec qui que ce fût au dehors de la sainte maison.

L'avocat général Daffis s'était, de son côté, échappé de Toulouse et se tenait caché dans une maison de campagne des environs, d'où il avait écrit au maréchal de Matignon tout ce qui venait de se passer dans la ville, en le priant de venir au plus tôt au secours des fidèles serviteurs que le roi avait encore en ce pays-là. La lettre fut interceptée, et on vint aussitôt en arrêter l'auteur, dont elle avait trahi la cachette. On lui fit subir un interrogatoire et on lui représenta cette lettre. Sans hésiter, il la reconnut pour être de lui, et il ajouta qu'en l'écrivant il n'avait fait que remplir strictement les devoirs de sa charge. On le mit en prison.

Pendant ce temps-là, les Zélés, pour faire entrer le peuple plus aisément dans le projet sanglant qu'ils méditaient, répandirent le bruit que Duranti avait comploté de livrer Toulouse au maréchal de Matignon ; qu'on avait déjà vu paraître dans les environs plusieurs détachements des bandes de ce général royaliste, et que, par suite du mauvais vouloir des partisans de Henri III, qui étaient en grand nombre dans la ville et à la tête desquels était Monsieur le premier président, la cité courait un véritable danger.

Ces nouvelles eurent un effet prodigieux. Vers les quatre heures du soir, le dixième jour de février, la populace alla investir le couvent des Dominicains, où Duranti était prisonnier. Trouvant les portes fermées et personne pour les ouvrir, parce que les Pères n'étaient point prévenus, ou peut-être parce qu'ils ne l'étaient que trop, elle y mit le feu ; et quand l'incendie de ces portes laissa le passage libre, elle entra sans trouver d'autre résistance. Tous les cloîtres étaient déserts.

Quelqu'un de la bande alla dire au premier président « que le peuple le demandait. » Duranti comprit que sa dernière heure était venue. « Je vous suis, » répondit-il ; puis, tombant à genoux, il recommanda par une courte prière son âme à Dieu. « Je vous laisse, ma chère femme, dit-il ensuite, en se tournant vers son épouse éplorée ; Dieu qui nous a unis nous sépare aujourd'hui. Je vais paraître devant son tribunal redoutable ; mais je m'y présenterai pur de tous les crimes qu'on m'impute aujourd'hui. Joignez vos prières aux miennes, pour que ce Souverain Juge veuille bien me faire miséricorde pour toutes les autres fautes que j'ai pu commettre. »

Il sortit en s'appuyant sur le bras de celui qui était venu l'appeler, et qui le livra à la foule exaspérée, en criant : « Voilà l'homme. »

Le magistrat, entouré de ces furieux, dit d'une voix ferme : « Que me voulez-vous? » Cette simple question faite du ton du calme et de l'autorité fit reculer les plus hardis, qui restèrent honteux et en silence. Alors un des Zélés, fendant la presse, vint décharger à bout portant son pistolet dans la poitrine du président. Tous les autres aussitôt se jetèrent sur le cadavre et lui portèrent mille coups; ensuite, ils le traînèrent tout sanglant à travers les rues, et quand on arriva à la place Saint-Georges, lieu destiné à l'exécution des criminels, on l'attacha la corde au cou à la porte de fer du pilori; on plaça vis-à-vis de lui, au poteau infâme, un portrait du roi avec cette inscription : « Toi qui as tant aimé ton roi, jouis maintenant de sa vue à ton aise. »

Le peuple courut de là à la prison où était renfermé l'avocat général Daffis. Il se le fit livrer, et, après l'avoir mis en pièces dans sa fureur, il abandonna dans la rue les débris informes du cadavre, qu'un des capitouls, accompagné d'un conseiller du parlement, vint retirer de la boue sanglante. On enleva aussi dans un linceul le corps de Duranti, et ce qui restait de ces deux courageux magistrats fut inhumé secrètement, l'un dans l'église des Cordeliers, l'autre dans l'église Saint-Antoine.

Les Zélés s'occupaient alors à descendre le grand portrait du roi, qui était à l'hôtel de ville, et, après l'avoir ignominieusement promené par les rues, un d'entre eux, contrefaisant le crieur public, le mit à l'encan, en criant à haute voix : « Un tyran à vendre! Combien? Cinq sols, pour lui acheter un licou. » Mais, pendant que la foule s'amusait à ces ignobles excès, les plus avides et les plus habiles s'en étaient allés piller la maison du premier président, sous prétexte de faire une recherche dans ses papiers, et malheureusement une riche et nombreuse bibliothèque, que ce magistrat, qui aimait les sciences, avait rassemblée avec beaucoup de soins et de dépenses, fut dispersée, sinon complètement anéantie.

« Puis, le parlement de Toulouse, en date du quatorzième jour du dit mois de février, autorisa, par un arrêt, les articles de l'Union et confédération avec la Ligue, que les habitants jurèrent sous la charge de Monsieur du Maine (Mayenne) contre le roi et Monsieur de Montmorency. » (*Mém. de Philippi*, ad ann. 1589.)

En Auvergne, le comte de La Rochefoucauld, gouverneur de cette province pour le roi, avait, à la sollicitation de son frère, l'évêque de Clermont, donné lui-même le signal de la rébellion; mais, comme le comte avait établi son séjour et le centre de son gouvernement à Riom, cette espèce de préférence accordée à une ville subalterne excita la jalousie de Clermont, en possession d'être depuis longtemps la capitale des treize villes que renferme l'Auvergne. L'évêque était alors absent; les habitants chassèrent ceux de ses chanoines qui tenaient pour le parti de la Ligue, nommèrent le sieur d'Anterac pour leur commandant, et déclarèrent qu'ils étaient décidés à rester fidèles au roi. Un grand nombre de gentilshommes du voisinage vinrent se jeter dans cette ville, résolus de la défendre jusqu'à la dernière extrémité, et les villes de Montferrand,

de Saint-Pourçain, d'Issoire et d'Asson, imitèrent tout aussitôt l'exemple que leur donnait leur capitale. (Cayet, *Chron. nov.*, ad ann. 1589.)

A la nouvelle de ce qui se passait à Clermont, La Rochefoucauld convoqua les États de la province à Billom. Il avait choisi cette ville parce qu'il y avait là un collège de jésuites fondé par Guillaume Duprat, dans le temps qu'il possédait cet évêché, et l'on comptait sur l'influence, les exhortations et les intrigues de ces Pères, pour disposer convenablement les esprits aux mesures que l'on méditait. L'évêque de Clermont fit l'ouverture de l'assemblée le vingtième jour d'avril, par un discours dans lequel il démontra, comme il était d'usage parmi les Ligueurs, que, le roi s'étant lié aux hérétiques, les fidèles étaient tenus en conscience de cesser de lui obéir. En même temps parut sur la scène, « comme un dieu sortant d'une machine, » une députation du parlement de Toulouse qui, rouge encore du sang du premier président Duranti, fit un long et magnifique éloge de la sainte Union Catholique, exhortant Messieurs des États de l'Auvergne à se joindre à ceux de Toulouse pour la défense de la foi. L'évêque de Clermont remercia ces députés au nom des États, et, séance tenante, l'assemblée, à l'instar des républiques libres et souveraines d'Allemagne ou d'Italie, publia une déclaration contre les villes de Clermont, de Montferrand et autres, portant qu'elles étaient déchues de tous privilèges, privées de tout commerce, de toutes cours et juridictions, retranchées du nombre des bonnes villes de l'Auvergne, et qu'à l'avenir et pour toujours Riom serait la capitale de la province. (De Thou, *ubi sup.*, p. 575. — Cayet, *ub. sup.*, ad ann. 1589.)

Ensuite on signa l'adhésion à la formule de la Ligue telle qu'elle avait été rédigée par les Toulousains. Deux jours après, il y eut une assemblée dans l'église même des jésuites, où cette adhésion fut solennellement consacrée par un serment en présence du Saint-Sacrement de l'autel.

Cette cérémonie terminée, La Rochefoucauld, n'osant encore attaquer Clermont, marcha contre Issoire, dont les habitants, après avoir chassé leur consul Chauveton, qui était un Ligueur forcené, avaient fait venir le jeune d'Allègre, baron de Millaud, d'une des premières maisons de l'Auvergne, pour lui confier la défense de leur ville au nom du roi. La Rochefoucauld, à la tête de cinquante gentilshommes, tous bien armés, et des troupes qu'il avait pu réunir dans la province, arriva subitement à la pointe du jour, au pied de la ville. Il s'était fait accompagner par le capitaine La Croix, homme fort habile à appliquer le pétard. D'abord on fit sauter la première porte, qui était défendue par un bastion, et on attacha un autre pétard à la seconde porte, après avoir enfoncé la barricade qui était entre les deux ; mais la garnison avait été mise en alerte par la première explosion, et, étant accourue à la défense, elle faisait pleuvoir sur les assaillants une grêle de pierres et de coups de mousquets. Le capitaine La Croix courut risque de la vie en cette occasion. A la fin, pourtant, il fit encore sauter cette dernière porte, et les assiégés, ne se sentant pas les plus forts, se retirèrent dans une tour,

où, peu de temps après, ils composèrent avec le comte de La Rochefoucauld, qui leur accorda une capitulation honorable.

Cependant le roi, qui était toujours à Blois, donnait au mois de février un édit dans lequel, après avoir éloquemment retracé tous les bienfaits dont lui-même et les rois ses prédécesseurs avaient comblé la maison de Guise, il se plaignait de l'ingratitude dont elle avait payé tant de bontés. « Au reste, disait-il, vous devez voir que ces gens-là ne sont que des hypocrites qui couvrent leurs desseins du masque de la religion, tandis que la chose à laquelle, au fond, ils tiennent le moins, est le rétablissement de notre sainte foi dans le royaume. Le feu duc de Guise lui-même avait traité secrètement avec le roi de Navarre et avec les hérétiques, et il entretenait des correspondances avec les princes protestants de l'Allemagne. Nous avons la preuve qu'il a reçu des sommes considérables de tous les ennemis de la France, pour mettre le trouble et la dissension dans l'État. Le duc de Mayenne lui-même m'avait fait prévenir des pernicieux desseins de son frère, et ne lui a-t-on pas entendu dire qu'au lieu de porter un chapelet au cou, pour contrefaire le dévot, cet homme dangereux ferait bien mieux de porter dans son cœur l'attachement qu'il devait à son légitime souverain? Le duc d'Aumale m'a pareillement averti, par la propre bouche de Madame la duchesse son épouse, qu'il s'était tenu à Paris un conseil dans lequel il avait été décidé que Guise s'emparerait de ma personne et me conduirait prisonnier dans la capitale. Il a bien fallu que je déjouasse ces abominables projets, et voilà pourquoi j'ai fait mettre à mort le duc et le cardinal.

« Aux autres membres de cette famille, j'ai écrit moi-même pour leur offrir l'oubli du passé et la continuation de mes bontés et faveurs, à condition qu'ils ne se rendraient pas les chefs d'une populace mutinée; mais au lieu de me savoir gré de cette condescendance, ils ne s'en sont montrés que plus ardents à conspirer contre moi et contre l'État. Partout on les trouve allumant de nouveaux troubles, excitant mes villes à la révolte et convertissant à leur propre usage les revenus de ma couronne. J'ai donc enfin résolu d'user du souverain pouvoir que Dieu m'a donné sur eux. En conséquence, s'ils ne déposent les armes avant le premier jour du mois de mars prochain, je les déclare par les présentes rebelles et criminels de lèse-majesté au premier chef, traîtres à la patrie, et déchus de tous leurs emplois, honneurs et dignités, enjoignant à tous mes sujets de courir sus, comme sur des ennemis déclarés de la paix publique, afin qu'après que notre France sera purgée de ces fauteurs de désordre et d'anarchie, je puisse travailler efficacement et sans trouble au rétablissement de la religion catholique, apostolique et romaine et au soulagement de mon peuple. » (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 205.)

Par un autre édit, le roi déclarait aussi coupables de forfaiture les habitants des villes de Paris, d'Orléans, d'Amiens et d'Abbeville; car on n'avait pas encore à la cour la nouvelle de la révolte des autres villes.

Il retirait à celles qui étaient nommées dans cet édit tous leurs privilèges, cassait leurs gouverneurs, leurs magistrats et leur juridiction, enjoignant à tous les officiers royaux d'en sortir sans délai, sous peine d'être traités eux-mêmes comme rebelles. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 211.)

En même temps, il faisait commandement, dans un troisième édit, à tous les princes, seigneurs et gentilshommes, en un mot, à toute la gendarmerie du royaume, de se rendre en armes auprès de sa personne, pour le douzième jour du mois de mars. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 217.)

Un peu plus de courage et d'activité eût été beaucoup plus utile au prince, en un pareil moment, que tout ce vain attirail de mots écrits. Cette espèce de guerre de papiers ne servit qu'à donner plus d'audace aux factieux, et ils ne cherchèrent qu'à s'en venger par les mauvais traitements qu'ils faisaient à tous ceux auxquels on soupçonnait tant soit peu de sympathies royalistes. Par toutes les villes où la Ligue devenait la maîtresse, ils remplissaient les prisons de serviteurs du roi, mettaient leurs biens au pillage, fouillaient jusque dans les fondements de leurs maisons, et n'épargnaient pas même leurs femmes ni leurs enfants. C'était un crime digne de mort que d'appeler Henri III du nom de roi, ou d'avoir son portrait. C'était se rendre suspect que de parler de lui sans accompagner son nom de quelque épithète outrageante, « et l'on voyait partout d'ignobles caricatures, où il était représenté dans les grotesques postures d'un matassin ou dans des attitudes plus sales encore que celles de l'Arétin. » (Mézeray, t. III, p. 598.)

Le comte de Soissons, blâmant le premier cette indolence déplacée qui attirait tant d'outrages au monarque, voulut donner l'exemple aux fidèles sujets de Sa Majesté. Il venait d'apprendre que le capitaine Falandre conduisait vers le Mans, par ordre de la Ligue, une petite armée composée de cinq compagnies de chevau-légers, de deux régiments d'infanterie et d'une bande d'Albanais. Il écrivit au maréchal d'Aumont, qui commandait alors ce qu'on appelait l'armée du roi, de se rendre avec ce qu'il pourrait réunir de troupes dans le Perche, avant que les ennemis n'eussent le temps d'y arriver. Lui se chargeait de les poursuivre de son côté et de les obliger à accepter une bataille, où ils se trouveraient placés entre deux feux. Mais le maréchal, partageant l'inactivité de son maître, ne se dérangea pas.

Le comte de Soissons se mit, comme il l'avait promis, à la poursuite de l'armée ligueuse, qu'il ne put atteindre avant qu'elle ne fût arrivée au Mans, ce qui n'aurait pas eu lieu si d'Aumont se fût trouvé sur la route. Néanmoins, le comte, jugeant bien que Falandre ne voudrait pas rester longtemps renfermé dans cette ville et réduit à l'inaction, se disposa à l'attaquer quand il tenterait d'en sortir; et, en effet, ayant eu nouvelle que le capitaine venait de se mettre en route vers Montigny, il partit incontinent, et l'atteignit près d'un village nommé La Croix-du-Perche. Le combat fut quelque temps douteux. Falandre était un brave

qui tua de sa propre main un des principaux officiers royalistes; mais les Albanais s'étant retirés à l'entrée d'une forêt voisine, sans vouloir combattre, les Ligueurs eurent enfin le dessous et furent taillés en pièces. Falandre lui-même, dangereusement blessé, ne se sauva qu'avec peine, laissant sur la place plus de cinquante morts, plusieurs blessés, un grand nombre de prisonniers et tout son bagage.

Après cet exploit, le comte de Soissons revint à la cour pour en apporter lui-même la nouvelle au roi, qui s'en montra fort satisfait, regardant ce premier succès comme d'un bon augure pour l'avenir. Tout aussitôt l'on délibéra; mais ce ne fut pas sur les moyens de poursuivre vivement les révoltés et de mettre à profit la terreur qu'avait dû leur inspirer cette défaite : ce fut sur le lieu où le roi devait se retirer avec sa cour, pendant tout le temps que ces troubles dureraient. Le duc de Nevers voulait qu'on donnât la préférence à la ville de Moulins, en Bourbonnais, « parce que, disait-il, on serait là assez rapproché de Lyon pour donner confiance au parti royaliste, qui déjà nombreux dans cette cité importante, pourrait très-certainement s'en rendre maître, pour peu qu'il se sentît appuyé. En outre, on serait plus à portée de recevoir les secours que Sa Majesté faisait lever en Allemagne; puis la reprise de la seconde ville du royaume devait donner de la réputation aux armes du roi, ce qui était d'une grande importance dans une guerre pareille. »

Le duc de Nevers avait encore une autre raison dont il ne parlait pas; c'est que, Moulins étant sur la frontière de son duché, il lui serait beaucoup plus facile de retenir dans le devoir ses villes de Nevers et de Donzy et les autres places de sa dépendance.

Le comte de Soissons, au contraire, et les autres seigneurs de la cour, soutenaient que le roi ne pouvait prendre de parti plus dangereux que de s'éloigner de la Loire. Ce fleuve, suivant eux, était la seule barrière qui arrêterait encore le torrent de la révolte. « Tours, Angers, toutes les autres villes riches et puissantes qui bordent ses rives, ne manqueront pas, disaient-ils, de se soulever si Votre Majesté s'en éloigne, surtout lorsqu'elles se verront menacées du côté de la Guyenne par les huguenots du roi de Navarre, et du côté opposé par les Ligueurs. De plus, votre éloignement passera pour une véritable fuite; et ceux qui vous sont restés fidèles, en pensant que vous vous défiez vous-même de votre fortune, n'oseront plus, malgré leur bonne volonté, courir les risques de venir au secours d'un prince qui semblera abandonner la partie. C'est à Tours que Votre Majesté doit fixer son séjour, et transporter provisoirement son parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, le conseil et tout ce qui sert à annoncer la présence actuelle de nos rois. C'est une ville forte et importante, que la Loire d'un côté, l'Indre et le Cher de l'autre, mettent à l'abri de toutes les tentatives que pourraient faire vos ennemis. »

Ceux qui parlaient ainsi avaient également leurs idées particulières; ils ne voulaient pas que le roi s'éloignât, parce qu'ils étaient persuadés

de la nécessité où se trouvait maintenant ce prince de mettre le roi de Navarre dans ses intérêts. Il n'y avait plus, en effet, à différer; il fallait absolument choisir entre l'avoir pour ami ou pour ennemi.

Pendant qu'on délibérait ainsi et que le roi se montrait incertain entre les deux partis qu'on lui proposait, Tours voulut suivre aussi l'exemple de la plupart des autres villes du royaume. Les prédicateurs et les autres émissaires du clergé, dévoués presque partout à la Ligue, avaient fait entendre aux habitants que le roi, en venant dans leur ville, ne manquerait pas d'y amener une garnison, et ils s'étaient appliqués à peindre avec les plus sombres couleurs la licence effrénée des gens de guerre, et les excès auxquels ils étaient accoutumés de se livrer contre les personnes et les propriétés. On avait soin d'ajouter que le dessein secret de la cour était de livrer la ville au roi de Navarre, qui devait, ensuite, y exterminer tous les catholiques, abolir la religion et planter, sur les ruines des églises et des autres monuments du culte, l'étendard abominable de l'hérésie.

Gilles de Souvré, gouverneur de la province de Touraine, voulut d'abord opposer la force à ces tentatives d'émeute, et secondé des plus honnêtes bourgeois, il parvint, pendant quelque temps, à contenir les séditieux; mais comme ils formaient le plus grand nombre et que les secours et les encouragements du dehors ne leur manquaient pas, il fallut leur céder, et Souvré, ne voyant plus d'autre moyen à employer, écrivit au roi que s'il ne venait pas promptement lui-même soutenir par sa présence les honnêtes gens et intimider les méchants, Tours allait infailliblement se déclarer pour ses ennemis.

Cette lettre mit fin aux incertitudes de Henri III, et la cour eut ordre de partir immédiatement pour Tours. Un édit, daté de Blois, y transportait également le parlement de Paris et la chambre des comptes, enjoignant à tous ceux du ressort de ces deux tribunaux de ne point plaider ailleurs, et cela sous peine de faux, contre les procureurs et autres officiers contrevenants. (*Mém. de la Ligue,* t. III, p. 224.)

En même temps, le roi faisait conduire ses prisonniers dans les places et châteaux dont il se croyait le plus sûr. Le cardinal de Bourbon fut envoyé à Chinon, le duc d'Elbeuf à Luynes; quant au prince de Joinville, il l'emmena lui-même avec lui à Tours, pour l'y faire garder dans le château sous ses yeux.

A peine avait-il fait son entrée dans cette ville, qu'il reçut la nouvelle d'une tentative de soulèvement à Angers. Le comte de Brissac, après le beau discours, si rempli de dévouement pour le roi, qu'il avait prononcé au nom de la noblesse, lors de la clôture des États-Généraux de Blois, n'en était pas moins resté le complice des projets des princes lorrains; de plus, il avait à se venger des quelques jours de détention qu'on lui avait fait subir, après la mort de son maître et de son ami le duc de Guise. C'était lui qui était venu exciter les habitants d'Angers à la révolte, et il n'avait que trop bien réussi. Déjà les chaines étaient tendues dans toutes les rues, déjà on élevait partout des barricades, et

les mutins, maîtres de la ville, se disposaient à assiéger le château. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 245.)

Pierre de Picheri, qui en était gouverneur, s'obstinait à le défendre, malgré la promesse de cent mille écus d'or que Brissac n'avait pas hésité à lui faire, de la part de la Ligue, qui tenait beaucoup à la possession d'une place aussi importante. « Mon honneur, avait-il répondu au comte, m'est plus cher que tout ce que vous pouvez m'offrir. » Il fallut donc l'assiéger dans les formes. Déjà on avait ouvert la tranchée. Soudain, le maréchal d'Aumont, averti à temps, arriva à la tête des régiments des Gardes et de Picardie, et sa présence, avec de pareilles forces, eut bientôt mis les séditieux à la raison. Le comte de Brissac fut un des premiers à prendre la fuite, avec ceux qu'il avait le plus compromis dans cette affaire; et il n'en coûta la vie qu'à cinq ou six de ces rebelles, qui n'avaient pas pu ou qui n'avaient pas voulu se sauver, et que le maréchal fit pendre pour l'exemple.

Le vingt-deuxième jour d'avril, Sa Majesté tint à Tours un lit de justice pour faire l'installation du parlement, ordonnée dans son dernier édit. La salle destinée aux séances avait été préparée dans l'abbaye de Saint-Julien. Mais on se trouvait fort embarrassé pour savoir qui ferait les fonctions de premier président. Tous ceux qui avaient droit d'occuper ce poste important étaient, ou en prison entre les mains des Ligueurs, ou en fuite, ou avaient, par faiblesse, donné leur adhésion à la Ligue.

Ce fut Jacques-Auguste de Thou, notre historien, que Sa Majesté voulut honorer de cette dignité. Mais, se jugeant indigne d'occuper le premier rang parmi ses collègues, lui qui venait à peine, et encore par une grâce spéciale, d'obtenir la survivance de son oncle, le président de Thou, actuellement détenu à la Bastille, il supplia pour que cette charge fût donnée à l'avocat général d'Espesses. (De Thou, *ubi sup.*, p. 585.)

Le premier acte de la cour, après sa translation, fut l'enregistrement d'un édit, par lequel le roi, pour punir les habitants de Riom de leur révolte, transférait le bureau des trésoriers de France, établi dans cette ville, dans la ville de Clermont. Trois jours après, la cour enregistra également un autre édit, qui déclarait confisqués, au profit du roi, tous les biens du duc de Mayenne, du duc d'Aumale et de tous ceux qui, de leur plein gré, restaient dans les villes de Paris, de Rouen, de Toulouse, d'Orléans, de Chartres, d'Amiens, d'Abbeville, de Lyon et du Mans; ordonnant que les dits biens fussent vendus, pour être, les deniers qui en proviendraient, employés aux frais de la guerre.

Cependant, le roi de Navarre, après la prise de Niort, s'était encore rendu maître de Saint-Maixent et de Maillezais, dont les habitants lui avaient eux-mêmes ouvert les portes, et déjà tout le pays jusqu'à Loudun se rangeait sous son obéissance. Dans toutes les places qui se donnèrent ainsi à lui, il ne fit aucun changement, ni dans l'ordre civil, ni dans l'ordre militaire. Il se contenta, conformément aux anciens édits, d'y rétablir, dans leurs biens et dans le libre exercice de leur religion, les

protestants qui en avaient été chassés, mais en s'abstenant de gêner en rien le culte catholique.

Pendant qu'il était à Châtellerault, où il avait été accueilli sans la moindre opposition, il reçut la nouvelle du soulèvement de ceux d'Argenton. Cette place, située sur les frontières du Berry, était le douaire de la duchesse de Montpensier, et, par conséquent, ceux qui occupaient le château en son nom, étaient tout dévoués à la Ligue. Voyant donc le roi de Navarre si proche d'eux, ils voulurent, pour plus grande sûreté, se saisir de la ville, dont les habitants n'étaient pas tout à fait du même parti ; aussi cette tentative ne manqua pas d'irriter ces derniers, qui prirent les armes et envoyèrent demander du secours au roi. La garnison du château députa de son côté à La Châtre, gouverneur du Berry ; mais celui-ci, qui ne s'était pas encore déclaré, se contenta d'écrire aux Orléanais pour les exhorter à porter aide aux gens d'armes de Madame de Montpensier, et les Orléanais, en effet, firent marcher des troupes de ce côté-là. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 229.)

Le roi de Navarre, instruit de ce qui se passait, donna l'ordre à Vignoles de se porter vers Argenton, avec la compagnie de ses gardes et quarante des gentilshommes de son armée. Au moment où ce secours arriva, les habitants, se jugeant dans l'impossibilité de résister aux gens du château et aux renforts qui venaient d'arriver d'Orléans, avaient déjà plié bagage et se hâtaient d'abandonner leur ville. La troupe protestante, survenant tout à coup, se jeta brusquement entre cette population fugitive et la garnison ligueuse qui descendait pour piller les maisons et les mettre à sac. Par une manœuvre habile, Vignoles s'empara du pont de la Creuse, que ces pillards avaient déjà passé, et leur coupa par ce moyen la retraite vers le château. Le roi de Navarre, qui était accouru lui-même avec sa célérité ordinaire, les plaçant entre deux feux, les força de se rendre à discrétion. Le château, où le gouverneur était resté avec quatre soldats seulement, se rendit également quelques heures après.

En apprenant cette attaque faite par le parti huguenot contre une ville de son gouvernement, La Châtre se décida à se ranger ouvertement du côté de la Ligue. Depuis qu'il était revenu de l'armée du duc de Nevers, auprès duquel il avait rempli les fonctions de maréchal de camp, sa conduite avait déjà paru assez louche pour que Sa Majesté se fût crue dans la nécessité de lui envoyer des propositions fort avantageuses, afin de le retenir dans ses intérêts. Mais, au moment où il apprenait la prise d'Argenton par le roi de Navarre, ceux de Sancerre, qui étaient presque tous protestants, et qui lui avaient déjà donné tant de peine, venaient de se révolter de nouveau, et ayant mis à leur tête le sieur d'Arquien, capitaine des gardes du roi, ils avaient chassé la garnison catholique, puis, comme leur ville avait été démantelée, ils s'étaient mis à rétablir de leur mieux les fortifications, et ayant été joints par tous les huguenots des environs, ils avaient déclaré qu'ils faisaient la guerre pour le service du roi contre ceux de la Ligue. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 228.)

La Châtre vit dans ces deux événements la preuve que le roi était d'intelligence avec le roi de Navarre et les huguenots, et comme il était l'ennemi déclaré du dit roi de Navarre et surtout de l'hérésie, il convoqua à Bourges, une assemblée des principaux bourgeois, des échevins et des autres corps constitués de la ville. L'archevêque s'y trouva.

« Je ne vous ai point réunis, dit La Châtre, en affectant beaucoup de modération, pour violenter les opinions d'aucun de vous, mais seulement pour vous rendre compte de l'état des choses, et avoir votre avis sur la conduite que je dois tenir. Le royaume est malheureusement partagé en trois partis entre lesquels il ne nous est plus permis de demeurer neutres. Ceux qui s'attachent au roi ont l'ancien droit de leur côté, il faut en convenir, et l'on ne saurait nier que nous devons tous obéissance à Sa Majesté ; mais le parti des catholiques unis a bien aussi sa légitimité, puisqu'il se consacre au service du roi du ciel, et de plus, il a pour lui la puissance, car presque toutes les villes du royaume, la plus grande partie des princes, des seigneurs et de la noblesse, s'est décidée à l'adopter. Pour la troisième faction, celle des hérétiques, je la compte pour rien, et je ne vous en parlerais pas, si malheureusement, je n'avais pas vu avec douleur que le roi était sous main d'intelligence avec ces ennemis de la foi, au grand préjudice de notre religion et du service de Dieu. Vous le savez, tout récemment le parti du roi vient de s'emparer de Sancerre, cette ancienne place d'armes des huguenots, et ce sont encore des huguenots qui la gardent aujourd'hui au nom de Sa Majesté. En même temps, le roi de Navarre vient de prendre Argenton, et les huguenots sont encore là les maîtres. Sous le nom du roi de France ou du roi de Navarre, ce sont toujours et partout les huguenots qui avancent leurs affaires. Si la religion ne courait aucun risque, et si ma conscience de chrétien me le permettait, bien certainement je serais des premiers à me ranger du côté du roi ; mais il est quelque chose qui doit marcher avant toute autre considération, c'est la fidélité qu'on doit à Dieu, et je me crois obligé à consacrer tout ce que j'ai de force, d'expérience et de moyens à la défense de cette cause sainte. Si donc vous êtes dans les mêmes dispositions, je reste avec vous et je me mets à votre tête. Si vous pensez différemment, tous mes préparatifs sont faits pour aller combattre et mourir, s'il le faut, avec ceux qui se sont unis pour défendre leur foi. »

Ce discours fut le signal de la révolte. Toute l'assemblée s'écria d'une seule voix qu'elle voulait entrer dans la Sainte-Union ; l'archevêque seul demanda qu'il lui fût au moins laissé le temps d'assembler son clergé pour se consulter avec lui, ce que La Châtre s'empressa de lui accorder, prévoyant bien que le prélat ne cherchait qu'un moyen de s'éloigner et de se mettre en sûreté, et en effet, le jour même, Monseigneur l'archevêque sortit secrètement de la ville et se rendit auprès du roi, qu'il servit toujours depuis avec zèle et fidélité.

Ce n'était cependant pas uniquement pour les raisons qu'il venait

d'exposer que La Châtre se décidait enfin à abandonner un prince qui l'avait jusque-là comblé de bienfaits et d'honneurs. Sa Majesté, qui avait besoin d'argent, le pressait alors d'envoyer le quart des tailles qu'on avait déjà levées dans la province, et si La Châtre fût resté fidèle, il n'aurait pas eu de raison pour se dispenser d'envoyer ces fonds ; au lieu qu'en faisant soulever son gouvernement, il avait un prétexte tout naturel de les garder, pour les besoins de la guerre. (De Thou, t. X, p. 557.)

Le roi de Navarre était, sur ces entrefaites, retourné à Châtellerault, où il publia, le vingt-quatrième jour de mars, un manifeste éloquent, adressé à tous les États du royaume.

« Rien, disait-il, ne saurait égaler les gênes et les afflictions de mon âme, quand je vois que les méchants me font le prétexte des malheurs qui désolent notre patrie ; quand je me vois contraint de la voir en feu, et qu'au lieu d'apporter de l'eau pour étouffer ces flammes qui dévorent nos malheureuses cités, je suis contraint de brûler moi-même et de rendre ma défense presque aussi fâcheuse que la violence de ceux qui m'attaquent injustement ; mais j'ai du moins ce motif de consolation que tous, même mes ennemis, me rendent justice ; tous conviennent que j'évite, autant qu'il est en moi, d'accroître nos désastres et que j'y compatis plus que personne.

« Si Dieu eût daigné toucher le cœur du roi mon seigneur en ma faveur et si j'eusse été appelé, comme c'était mon droit, dans l'assemblée que vos députés ont tenue à Blois, j'y aurais fait voir que ce n'est pas seulement en paroles, mais en effets, que je veux contribuer à la grandeur et à la prospérité de cet État ; mais puisque cela ne s'est point fait, je viens vous faire entendre à tous ce que je pense être mon devoir, et ce que j'estime nécessaire au service de Dieu, du roi et au bien de tous.

« Je commencerai par dire que ce n'est pas sans un miracle de sa protection que Dieu m'a conservé contre tant de forces qu'on a armées pour me détruire, et ce miracle, l'eût-il fait, s'il n'eût vu dans mon cœur l'innocence et le bon droit? En quatre ans, j'ai vu marcher contre moi dix lieutenants du roi, ayant derrière eux les forces et l'appui du plus puissant royaume de la chrétienté ; mais l'ange du Seigneur, la verge du Tout-puissant leur a ôté tout moyen de me nuire ; moi, je n'y ai presque rien apporté du mien ; et pourtant il en a coûté à notre malheureux pays la perte de plus d'un million d'hommes et une dépense d'une « minière d'or. » Il en eût été quitte à meilleur marché s'il eût été question de la destruction entière des Ottomans, ou de joindre à notre couronne toutes les couronnes de la chrétienté.

« Loin de moi l'idée de m'enorgueillir de cette protection divine ; ce serait le moyen de la forcer à se retirer de moi ; mais n'est-il pas temps aussi que vous remarquiez « que si vous débattez contre Dieu, vous « débattez en vain. » Pour moi, je veux que cet écrit annonce à tout le monde que je suis, maintenant comme toujours, prêt à demander avec

soumission au roi, mon seigneur, la paix, le repos de son royaume et le mien. Je n'exige rien que la permission de garder mon honneur irréprochable et ma conscience intacte.

« Je sais que la plupart d'entre vous pensent qu'il ne doit y avoir qu'une seule religion dans un royaume, et que Dieu est mal servi partout où il est servi diversement. Je ne discute ni n'attaque cette opinion ; mais c'est par la conviction qu'il faut gagner les esprits, et, vous ne devez pas l'oublier, je me suis toujours offert de bonne foi à rendre hommage à la vérité où elle sera, et à me soumettre aux décisions d'un concile libre. Puis-je loyalement faire plus? Et que diraient de moi, même les catholiques, si, après avoir vécu jusqu'à l'âge de trente ans dans une religion, j'en changeais subitement pour l'espérance d'un royaume? Non ce ne sera jamais le roi de Navarre, y eût-il trente couronnes à gagner, qui se rendra coupable d'une pareille lâcheté. Instruisez-moi, je ne demande pas mieux, je ne suis point opiniâtre; mais, n'exigez point que, sans raison et comme un enfant, j'abandonne une croyance que j'ai crue juste. Si vous ne cherchez que mon salut, c'est évidemment le seul parti qu'il convient de prendre.

« Mais, si votre désir de me voir catholique ne provient que de la crainte qu'un jour je me pose en persécuteur de votre foi, je crois que toute ma conduite passée doit vous rassurer sur ce point. Rien n'est plus éloigné de ma manière d'être et de penser, que de contraindre qui que ce soit en matière d'opinions religieuses.

« Et puis, Messieurs, est-ce bien le cas de songer à ce qu'une position qui, grâce à Dieu, n'est pas la mienne et que je ne désire pas, me mettrait en état de faire? N'avons-nous pas un roi jeune et plein d'espérance? Que Dieu nous le conserve longtemps, et, tant qu'il vivra, ne nous occupons qu'à le servir fidèlement. Moi, je n'ai à dire, dans son intérêt, dans le vôtre comme dans celui de tous, qu'un seul mot, qu'il est bien étonnant qu'aucun n'ait encore eu l'idée de prononcer. Ce mot, c'est « Paix. »

« C'est la paix qui guérira toutes nos souffrances, qui rendra à notre patrie son ancienne splendeur. C'est la paix que nous devons tous demander à Dieu, sous quelque forme de religion que nous l'adorions. Vous tous qui êtes Français, catholiques ou protestants, je vous adjure de vous réunir à moi pour cette demande, que j'adresse du fond de mon cœur au Tout-Puissant.

« Vous, Messieurs de la maison de Guise, bien que j'aie eu plus d'une raison de me plaindre de votre mauvais vouloir, et que la France ait à s'en plaindre encore plus que moi, je vous somme de vous réunir à cette prière ; car Dieu m'est témoin que, rendant justice à toutes les belles qualités qui vous mettent plus que personne en état d'être utiles au roi, notre maître à tous, je n'ai contre vous ni haine ni envie. Ce que je vous reproche, c'est cette ambition qui vous porte et qui vous a toujours portés à fomenter un parti hostile à votre souverain ; et, je vous le déclare, si le roi daigne m'en donner l'ordre, comme à son sujet fidèle

et dévoué, je saurai renverser tous vos desseins et « vous tailler bien de « la besogne. »

« Quant à vous, nobles, et vous, citoyens de nos villes autrefois si florissantes, si cette paix, pour laquelle j'adresse mes prières au ciel, ne nous est pas accordée, considérez le sort qui vous attend. Que deviendront la noblesse et ses privilèges, si la forme du gouvernement à laquelle elle doit tout son lustre est changée comme on nous en menace? Que deviendront les villes et leur commerce, quand, trompées par l'appât d'une vaine liberté, elles auront contribué à renverser l'ordre qui fait leur sûreté, et qu'elles auront pour ennemis, et la noblesse, jalouse de reconquérir ses prérogatives, et le peuple, toujours envieux et désireux, qui ne demande qu'à les saccager, « s'imaginant trouver dans les coffres et les boutiques des bourgeois des richesses qui le mettront en état de vivre sans travailler? » Qui garantira le possesseur des champs et le simple cultivateur contre la rapacité du fainéant, qui sait bien prendre, mais qui ne sait ni gagner ni conserver? En un mot, que deviendra la société, si vous laissez arracher la clef de voûte de l'édifice? La fièvre pourra bien, pour un temps, nourrir le malade, mais elle doit finir indubitablement par le tuer, si on ne se hâte d'y opposer les remèdes convenables.

« Pour vous, Messieurs du clergé, ne croyez pas que ce soit par oubli que je n'aye point encore parlé de vous; je crains seulement que vous ne veuillez pas m'écouter, parce que vous me regardez comme un homme hostile, comme un excommunié incorrigible et endurci. Pourtant vous savez vous-mêmes que vous m'avez fait toujours beaucoup plus de mal que je n'ai voulu vous en faire, et je vous déclare que s'il y a des points sur lesquels je ne suis point d'accord encore avec vous, il en est d'autres où mes intentions se rencontrent avec les vôtres. Je puis n'être pas de votre avis en tout, mais je ne suis pas votre ennemi. Je penserai toujours, avec les plus honorables d'entre vous, qu'il importe au bien-être et à la gloire de la nation de défendre les privilèges de l'Église gallicane contre les envahissements de la cour de Rome ; mais je vous demanderai ce que vous pensez faire, en vous associant aux ennemis de la monarchie? Humainement parlant, croyez-vous agir dans vos intérêts? Réfléchissez. Les frais de la guerre épuisent vos décimes, la licence qui naît et se propage dans les camps vous enlève peu à peu votre autorité morale et religieuse sur les peuples, et vous devez déjà vous apercevoir que cet état de troubles et de révoltes vous est encore plus nuisible qu'aux autres ordres du royaume.

« Pour conclusion donc, et attendu qu'en ma qualité de premier prince du sang je suis tenu d'être encore plus affectionné que vous tous au bien et la prospérité de notre France chérie, je demande « la « paix. » Je la demande au roi, mon seigneur, pour moi, pour la France, et je proteste que je ne reculerai devant aucun sacrifice personnel. Mon dessein est de donner l'exemple à tous, par la respectueuse obéissance que je rendrai à mon souverain. Je promets d'employer tous les moyens

que Dieu m'a donnés, non à faire la guerre à ceux de la maison de Lorraine, non à combattre contre Paris, Toulouse ou Orléans, je n'ai aucune animosité contre personne, mais à prier de rentrer dans le devoir tous ceux, quels qu'ils soient, qui sont coupables de nos malheurs, en refusant à notre maître légitime une soumission qui lui est due. » (*Mém. de ta Ligue*, t. III, p. 231 et suiv.)

On voit que le roi de Navarre préparait déjà avec Henri III une réconciliation que tous ses amis lui conseillaient, et, en effet, elle devait ajouter aux forces de son parti toutes les forces de ceux qu'on appelait alors les Politiques, et cette accession n'était rien moins qu'à dédaigner. Sully, qui avait eu l'occasion de passer par Blois, quand le roi y demeurait encore, avait jeté les premières ouvertures de ce traité dans une conférence qu'il eut secrètement avec le seigneur de Rambouillet, et la proposition qu'il en fit à son maître, quand il fut de retour auprès de lui, avait été fort bien accueillie. (*Économies royales*, ch. XXVI.)

Déjà, dans le Dauphiné, Ornano, qui commandait les forces du roi, avait signé avec Lesdiguières une trève qui devait commencer au premier jour d'avril. Rambouillet ne cessait de représenter à Sa Majesté qu'il était inutile d'entretenir une armée coûteuse en Poitou, puisque ses véritables ennemis n'étaient pas là ; qu'il valait beaucoup mieux s'entendre avec le roi de Navarre, qui ne demandait qu'à rentrer en sujet fidèle dans les bonnes grâces du roi, et dont les intérêts étaient les mêmes que ceux du monarque. Aux scrupules de conscience de Henri III, Rambouillet répondit qu'il ne s'agissait point là de religion, mais de la sûreté de l'État et du salut de l'autorité royale ; que cette autorité s'était fait des ennemis des huguenots ; mais que les Ligueurs s'étaient faits eux-mêmes les ennemis de cette autorité ; qu'il fallait pourtant s'accommoder avec les uns ou les autres, sous peine d'être écrasé entre les deux partis, et que, puisque l'opiniâtreté des Ligueurs ne permettait pas d'espérer qu'on eût jamais la paix avec eux, il fallait accepter celle que les protestants étaient les premiers à offrir ; que c'était non seulement un grand avantage pour le roi, qui verrait par là son parti fortifié par des troupes aguerries sous la conduite d'un prince accoutumé à vaincre, mais que la religion elle-même y gagnerait beaucoup, puisque les victoires que ce prince ne pouvait manquer de remporter, et qui tourneraient à l'avantage de l'hérésie, si la dissension continuait entre lui et le souverain, ne serviraient autrement qu'à l'affermissement de la royauté.

Il fallut bien céder à ces raisons, auxquelles d'ailleurs l'impossibilité de faire autrement donnait une force irrésistible. Henri chargea Madame d'Angoulême d'aller régler secrètement avec le roi de Navarre les divers arrangements préliminaires qu'un pareil traité exigeait. Cette dame se rendit à Saumur, et le prince, qui était alors à l'île Bouchard, prétextant une visite de politesse, se rapprocha de la ville, où il ne pouvait entrer ; Madame d'Angoulême en sortit de son côté, et tous les deux eurent ensemble un long entretien en pleine campagne. La princesse

représenta au roi de Navarre le besoin que la France avait de son secours; qu'il devait savoir que le roi n'avait jamais rompu ses édits de pacification que les larmes aux yeux et forcé par ceux qui voulaient lui ôter la vie et la couronne. Le prince crut de ces raisons tout ce qu'il voulut, et l'on s'entendit facilement de part et d'autre. « Vous étiez alors (se fait dire Sully par les écrivains de ses *Économies royales*), par suite des fatigues de tant de voyages, malade d'une fièvre continue qui vous retint douze jours entiers. Cet accident, avec les menées du sieur Duplessis et des gens du consistoire, vous arracha la gloire publique d'avoir achevé une œuvre par vous si bien commencée. » (Matthieu, *Hist. des dern. troubl.*, liv. 5, t. I, verso.)

En effet, ce fut Duplessis-Mornay, l'un des plus éloquents et des plus habiles négociateurs de son temps, que le roi de Navarre fit partir pour Tours « en habit déguisé ». Il s'y tint caché dans la maison de Schomberg, jusqu'à la nuit, qu'il fut introduit secrètement dans le cabinet de Henri III. On y conclut une trêve d'un an à partir du troisième jour d'avril. Le roi de Navarre s'engageait à entretenir à ses frais, pour le service de Sa Majesté, douze cents chevaux et deux mille arquebusiers. Le roi de France, de son côté, devait lui céder une place sur la Loire pour le passage de ses troupes, « à la charge, par le dit roi de Navarre, de rendre à Sa Majesté toutes les places que lui ou les siens prendraient sur l'ennemi commun; mais que Sa dite Majesté n'y mettrait point de gouverneurs qui lui fussent suspects et lui en laisserait une dans chaque bailliage pour la retraite de ses malades et de ses blessés, pourvu que ce ne fût point siège d'évêché, de bailliage ou de sénéchaussée. Il était convenu, en outre, mais par un article à part, qui ne devait point être communiqué au public, de peur d'effaroucher les consciences catholiques, que nul ne serait recherché pour le fait de sa foi, et que l'exercice de la religion réformée, partout où le roi de Navarre se trouverait, serait permis, ainsi que dans les villes qui lui seraient cédées dans chaque bailliage. » (Mézeray, t. III, p. 610 et suiv.)

Henri exigeait que cette négociation restât tout entière secrète, voulant se réserver le droit de pouvoir affirmer au Pape qu'il n'avait jamais fait aucun traité avec le roi de Navarre. Duplessis lui représenta qu'il n'était guère possible qu'une chose pareille pût être longtemps cachée, et le roi demanda quinze jours pour s'arranger, avant de remettre au roi de Navarre le traité qu'il venait de signer. Le faible monarque, toujours tremblant et incapable plus que jamais de prendre une résolution ferme et franche, venait d'imaginer un autre projet.

Il chargea le légat, qui ne savait encore rien de ce qui venait de se passer, de traiter pour lui avec le duc de Mayenne et d'en obtenir quelques concessions, auquel cas, une fois certain de reconquérir les bonnes grâces du Pape, il était tout déterminé à manquer à la parole qu'il venait de donner, et à poursuivre la guerre contre les huguenots avec plus de vigueur que jamais. Le légat écrivit donc à Mayenne, pour lui faire savoir que le roi consentait à remettre à la décision du père de tous les fidèles

tous les faits qui avaient donné lieu aux derniers troubles, et que si le duc de son côté était disposé à accepter un aussi vénérable arbitrage, il ne restait plus qu'à convenir, de part et d'autre, d'une trève qui durerait jusqu'à ce que l'arrêt définitif fût rendu. (De Thou, *ubi sup.*)

Mayenne répondit qu'il serait toujours disposé à se soumettre, comme c'était son devoir, à l'autorité du Saint-Siège; mais que la trève qu'on lui proposait n'était qu'un artifice de ses ennemis, lesquels, pris au dépourvu, voulaient seulement gagner du temps, pour se mettre en mesure et assembler leurs forces. « Après tout, disait-il, je vous le demande à vous-même, très-saint prélat, quelle sûreté peut-on trouver à traiter avec un prince qui vient de violer sa parole par le plus détestable de tous les attentats, et qui a été déclaré déchu, pour ce crime, de l'autorité royale? Quel titre pourra-t-il prendre dans un pareil traité? »

Henri, instruit de cette réponse, vit bien qu'il n'avait d'autre ressource, en effet, que de s'en tenir à la trève qu'il avait signée avec le roi de Navarre. Restait à décider quelle place sur la Loire serait livrée à ce nouvel allié. On proposa Jargeau; mais le prince représenta que cette place, trop faible, située trop près d'Orléans, où les Ligueurs étaient plus puissants que nulle part, aurait le double inconvénient d'être très-éloignée des autres places dont il était maître, et d'occuper la meilleure partie de ses troupes pour la garder. En même temps, le gouverneur de Jargeau, sur la fidélité duquel on comptait à tort, gagné par les Ligueurs, se déclara contre le roi. Il fallut donc penser à une autre ville.

On offrit les Ponts-de-Cé, bourg fortifié et défendu par un petit château, à deux milles d'Angers; mais le roi de Navarre désirait avoir Saumur, place d'une tout autre importance. Il usa d'adresse pour amener Henri à lui donner satisfaction à ce sujet. Le malheureux monarque était tombé si bas, qu'il n'avait plus rien à lui, et que, pour retirer son bien des mains de ceux à qui il l'avait confié, il était obligé de le racheter, heureux encore quand ceux qui avaient reçu ses bienfaits ne les tournaient pas contre lui, et se contentaient d'en jouir sans chercher à lui nuire.

Or, c'était le seigneur de Cosseins qui commandait aux Ponts-de-Cé, et le seigneur de Cosseins était un homme fort avare. Des personnes apostées exprès vinrent donc lui faire entendre qu'il avait là une belle occasion de faire une grande fortune, et que le roi, qui, dans la circonstance critique où il se trouvait, ne pouvait rien refuser, serait bien obligé de lui payer tout ce qu'il exigerait pour évacuer la place. Cosseins donna dans le piège et demanda effrontément cent mille écus d'or.

Pendant ce temps-là, le roi de Navarre employait d'autres amis auprès du gouverneur de Saumur, pour le porter à offrir, lui, des conditions modérées au cas qu'on voulût lui retirer son commandement. Outre sa protection, qu'il lui promit pour l'avenir, le prince lui fit compter pour le présent six mille écus d'or, et il arriva de là que,

comme Cosseins imposait des conditions que la disette du trésor ne rendait pas possible de lui accorder, que le gouverneur de Saumur se montrait mieux disposé, ce fut cette dernière place qui fut cédée aux protestants, au grand regret du monarque. « Duplessis-Mornay, nommé gouverneur, ne perdit pas de temps pour en faire fortifier le château, il en fit bientôt comme la tête des places du parti huguenot. » (Péréfixe, Ire partie, p. 58.)

Cette négociation terminée, l'édit royal contenant la déclaration du traité fut enregistré au parlement séant à Tours, le vingt-neuvième jour d'avril, « à la grande joie de tous les gens de bien du royaume et de tous ceux qui s'intéressaient encore à la conservation de la monarchie en France. » (De Thou, *ubi sup.*)

CHAPITRE XXIII

1589. — ARGUMENT : NOUVELLE PROCLAMATION DU ROI DE NAVARRE.
LIBELLES ET SERMONS DES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE A L'OCCASION DE LA TRÈVE CONCLUE PAR HENRI III AVEC CE PRINCE.
SENLIS RENTRE SOUS LA DOMINATION DU ROI.
DÉFAITE DES GAUTHIERS EN NORMANDIE. — LE DUC DE MAYENNE PART DE PARIS.
SES DÉMARCHES PRÈS DE LA COUR DE ROME. — MAYENNE SE FAIT LIVRER VENDÔME ET FAIT PRISONNIERS LES MEMBRES DU GRAND CONSEIL.
IL BAT LES TROUPES DU DUC D'ÉPERNON QUI ÉTAIENT VENUES AU SECOURS DU ROI.
ENTREVUE DE SA MAJESTÉ ET DU ROI DE NAVARRE.
MAYENNE SURPREND LE FAUBOURG SAINT-SYMPHORIEN ET MANQUE DE PRENDRE LE ROI.
LE ROI NOMME DE NOUVEAUX GOUVERNEURS DANS LES DIVERSES PROVINCES.
IL ENVOIE UN AMBASSADEUR AU ROI D'ESPAGNE.
IL VA A POITIERS OU ON LUI REFUSE L'ENTRÉE DE LA VILLE.
LES PARISIENS TENTENT DE REPRENDRE SENLIS.
LA VILLE EST DÉLIVRÉE PAR LA NOUE.
CHÂTILLON TAILLE EN PIÈCES UN DÉTACHEMENT DES TROUPES DE LA LIGUE.
MAYENNE PASSE DANS LE MANS ET RETOURNE ENSUITE A PARIS.
HENRI A DES NOUVELLES DES SECOURS QU'IL ATTENDAIT DE LA SUISSE.
LE COMTE DE SOISSONS FAIT PRISONNIER PAR MERCŒUR TROUVE MOYEN DE S'ÉCHAPPER.

Le roi de Navarre ne fut pas plus tôt assuré qu'il était avoué par le roi et par les royalistes, qu'il publia un second manifeste, afin d'annoncer à tous, comme il est dit dans le titre même de cette proclamation, son passage de la rivière de Loire, pour le service de Sa Majesté. Cette fois, Duplessis-Mornay, l'auteur de cette pièce, et probablement aussi l'auteur de la précédente, débute en ces termes :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Comme il a plu à Dieu de nous faire naître premier prince de sang et premier pair de France, que la nature enseigne à défendre son roi, que la loi et le devoir obligent à maintenir l'état du royaume, nous, en notre qualité susdite, tenu plus que qui que ce soit à cette obligation, déclarons, qu'afin de réduire les perturbateurs qui, sous de vains prétextes, n'en veulent qu'à la vie et à la couronne de Sa Majesté, nous sommes résolus d'employer notre vie, tous nos moyens et tout notre pouvoir au rétablissement de l'autorité du roi, notre souverain seigneur, comme aussi à la punition de ceux qui ont mis ce royaume sur le bord d'une ruine presque inévitable.

« Qu'on sache donc que nous n'avons et ne voulons tenir pour ennemis que les ennemis de cet État, lesquels ont effacé et éteint autant qu'il est en eux le nom du roi, souverain et sacré magistrat à nous donné par la volonté du Tout-Puissant ; qui ont renversé les Parlements, cours souveraines, et profané jusqu'à la justice même ; en un mot, qui ont tenté d'anéantir l'ordre sur lequel reposent tous les fondements de la société. A ceux-là, nous venons opposer nos justes armes ; nous prions tous les bons Français de se réunir à nous, et nous sommes assurés que le Dieu des armées sera de notre côté.

« Quant à ceux qui, entraînés par les artifices des méchants plutôt que par leur malice propre, auront prêté leur appui aux excès dont nous allons poursuivre le châtiment, avec le glaive que Dieu nous a mis en main, nous les exhortons à se retirer promptement de la société des dits perturbateurs de la tranquillité publique, et à rentrer sous l'obéissance due à Sa Majesté ; autrement, ils n'auront à s'en prendre qu'à eux s'ils éprouvent la rigueur de nos armes, rigueur dont nous devons exempter tous les fidèles sujets de Sa Majesté. A ceux-ci, de quelque religion qu'ils soient, catholiques ou protestants, laïcs ou ecclésiastiques, nous garantissons également les biens, l'honneur, la vie, leurs emplois et dignités et la liberté de conscience sans acception ni exceptions quelconques. Nous défendons expressément à tous nos gens de guerre de rien attenter ni entreprendre sur les dits bons serviteurs du roi ou à lui réconciliés, notamment sur les dits ecclésiastiques, ni sur les lieux destinés à l'exercice de leur culte, que nous ne voulons troubler en aucune façon, le tout sous peine, pour les infracteurs de la présente ordonnance, d'être punis suivant toute la rigueur des lois militaires. »

Le manifeste fait ensuite le tableau de tous les désordres que le refus de se soumettre à l'autorité royale a entraînés dans l'État. A Paris, « un méchant procureur armé, accompagné d'une vingtaine de marauds, porte l'épée à la gorge du Parlement de France, en triomphe, et l'emmène en robes rouges à la Bastille. » A Toulouse, le premier président, quoique zélateur bien connu de la foi catholique, est assommé, traîné et pendu à un gibet. La noblesse est partout vilipendée, et ses armoiries, « marques d'honneur héréditaire et loyer de vertu, » sont roulées dans la fange des rues.

« Quant à ceux du Tiers-État, qui semblent devoir au moins avoir tiré profit de tous ces dommages, qu'ont-ils recueilli ? Ont-ils été soulagés des tailles et subsides ? Leurs boutiques, dans les villes, ou leurs métairies, dans les champs, s'en portent-elles mieux ? Les finances sont-elles ménagées avec une économie qui leur promette quelque soulagement pour l'avenir ? Hélas ! pour une main qui fouillait au trésor public, il y en a maintenant des centaines, et ce sont les crocheteurs et autres gens de sac et pillage, qui ont maintenant la puissance de faire gémir les gens de bien sous ces désordres, chose qui ne saurait durer longtemps.

« Voilà qu'ils pensent maintenant avoir arraché le roi notre sire de

son trône ; ils ont brisé son scel et ils en ont fait un nouveau, où ils laissent la place vide. Est-ce le duc de Mayenne qu'ils veulent y asseoir? Quel sera le prince en chrétienté qui ne s'y opposera? Dans les anciennes familles de notre France, combien y en a-t-il qui puissent, sans déroger, consentir à obéir à la maison étrangère, et toute nouvelle chez nous, des Guises? Que si, pourtant, cette maison veut, comme elle l'a déjà essayé, fonder ses prétentions sur sa prétendue descendance de Charlemagne, comment s'accordera-t-elle avec le duc de Lorraine et ses enfants, qui, dans tous les cas, ont sur elle le droit de primogéniture ?

« Au reste, la reconnaissance de pareils droits, fussent-ils réels, serait aujourd'hui le bouleversement complet de l'État; or, le renversement de l'édifice où nous sommes tous logés ne se peut pas faire sans que les débris ne nous accablent sous les ruines. « Notre corps ne s'en va pas « en pâture aux vers et aux serpents sans que la mort précède, et ces « serpents et ces vers ne peuvent pareillement se repaître du corps de « l'État sans qu'il soit dépéri ou pourri. »

« Il est bien aisé de désirer une couronne, il est aisé à un peuple ému et passionné contre son prince de penser à le changer, mais, pour arriver à la réalisation de pareils projets, formés par l'ambition des uns et la colère des autres, combien y a-t-il de batailles à livrer, combien de sacs de villes, de sang à répandre et de misères à accumuler?

« Ne serait-il pas plus à propos, au lieu de se lancer dans ces nouveautés désastreuses, de couper court à nos calamités présentes par une bonne paix, et de réparer la maison que nous habitons, au lieu de commencer par la détruire, et coucher dehors, en attendant l'espoir chimérique d'en construire une autre plus commode? La paix rendrait à cet État l'âme et le corps : le corps, qui s'en va en mille pièces, tiré par les ambitions étourdies de chacun de ses membres ; l'âme (je veux dire ce bel ordre qui conserve une société), et qui, maintenant, du haut jusqu'en bas, s'évanouit en confusion.

« Je m'adresse, en parlant ainsi, aux véritables amis de leur pays. Que ceux qui jusqu'ici ont persisté dans leur devoir envers Sa Majesté redoublent d'affection et de zèle ; que ceux qui ont eu le malheur de se laisser égarer par les pratiques des ennemis du bien public reconnaissent bien vite leur erreur et l'abjurent : je les en conjure au nom de la patrie. Quant à ceux qui s'opiniâtreront dans la mauvaise voie qu'ils ont prise, Dieu, qui ne saurait approuver leur méchant vouloir, sera juge entre eux et nous.

« Pour ce qui nous regarde personnellement, nous protestons ici qu'aucune pensée d'ambition ou d'intérêt ne nous met les armes à la main. Nul vouloir de vengeance, malgré toutes les injures qu'on nous a faites, n'est entré dans notre cœur. Nul ne sera plus libéral de pardonner à ses ennemis, s'ils veulent s'amender et contribuer avec nous à la paix et à la tranquillité de la France. » (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 252.)

Cette proclamation ne fit pas moins d'effet que la précédente, et les

esprits sages sentirent augmenter leur confiance dans l'avenir que Dieu préparait à la France.

Mais à Paris, quand on eut connaissance de la trêve conclue par Henri III avec le parti protestant, les Ligueurs firent de leur côté tout leur possible pour mettre les habitants dans l'impossibilité de faire jamais leur paix avec le roi. Les prédicateurs, dont le zèle était largement payé en argent comptant, ou en places et bénéfices qu'on leur jetait en pâture, firent retentir toutes les églises de cris de révolte et d'anathème. Les plus fameux d'entre eux étaient Rose, évêque de Senlis; Lincestre, Hamilton, Bernard, de l'ordre des Feuillants, qu'on appelait le petit Père, Aubry, Genebrard, le cordelier Feuardent et le jésuite Commolet. Mais aucun ne se montra plus furieux ni plus insolent que Mathieu de Launoy et Jean Boucher. Le premier, quoique prêtre, s'était marié et avait embrassé jadis le protestantisme; mais, soit repentir, soit dégoût pour la femme qu'il avait épousée, soit crainte d'être puni par ses nouveaux correligionnaires d'un adultère qu'il avait notoirement commis, il était revenu au giron de l'Église, où il avait repris les fonctions de son premier ministère. Pour Boucher, on ne pouvait lui reprocher rien de pareil; il était même doué d'un cœur noble et compatissant; mais son caractère ardent et atrabilaire en avait fait l'un des plus fanatiques suppôts de la Ligue. Ce fut lui qui composa, vers ce temps-là, *un Traité « infâme »* (1) pour prouver que le roi devait être déposé. Par la plus insigne de toutes les calomnies, ce misérable imputait à son souverain les crimes les plus honteux et les plus atroces; il partait de là pour dire qu'on devait séparer ce prince de la communion des fidèles et le déclarer déchu de tous les droits que sa naissance lui avait donnés. Ce beau travail lui valut la cure de Saint-Benoît. (De Thou, t. X, liv. 95, p. 595. — *De justa Henrici abdicatione*, chez Novelli, 1589.)

La Sorbonne elle-même, qui, du reste, avait déjà fait ses preuves en matière de rébellion, décida, à l'unanimité, que le nom du roi et les prières qui se font pour lui devaient être rayés du canon de la messe et des collectes, et qu'on y substituerait je ne sais quelles oraisons composées par les rebelles pour la conservation des princes catholiques. Par le même décret, il était enjoint à tout prêtre célébrant de se conformer à cette nouvelle liturgie, sous peine d'être réputé ennemi de l'Union, sacrilège et excommunié. La docte assemblée alla plus loin encore; elle décréta que quiconque aurait de son plein gré communiqué avec le dit Henri de Valois, depuis l'assassinat du cardinal de Guise, commis par ses ordres, avait encouru les censures ecclésiastiques et ne pouvait être absous que par le Pape. Genebrard composa même un livre à ce sujet, et il employa toute sa science et son érudition pour prouver cette singulière thèse. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 540.)

(1) Ce livre ne fut achevé qu'après la mort de Henri III, car l'auteur y fait l'apothéose de l'assassin de ce prince; et c'est là sans doute ce qui a inspiré à de Thou les expressions que je rapporte.

Les Parisiens, pourtant, commençaient déjà à se ressentir un peu vivement des suites, par malheur inévitables, de tous ces troubles, et ils pouvaient se reprocher d'en avoir les premiers donné l'exemple. Les artisans ne trouvaient plus où employer leurs bras et restaient sans salaire ; les bourgeois, dont les biens ne consistaient guère qu'en maisons et en rentes sur l'hôtel de ville, se voyaient à peu près ruinés, car les rentes ne se payaient guère et les loyers ne se payaient plus; par un arrêt du quinzième jour d'avril, le parlement ligueur avait même remis aux locataires le tiers du prix de leur loyer, en exceptant pourtant les maisons appartenant à la ville ou aux hôpitaux. (De Thou, *ubi sup.*, p. 598.)

Mais pour étourdir sur ces pertes réelles, les trompettes de la Ligue faisaient retentir bien haut les victoires du parti. Ce n'était, à les entendre, que prises de villes, défaites d'armées ennemies, morts de généraux royalistes, et toutes ces fausses nouvelles, qui avaient remplacé dans les chaires des églises la parole de Dieu, étaient, à ce qu'on prétend, de l'invention de Madame la duchesse de Montpensier, sœur du lieutenant-général de l'État de France. C'était elle qui avait mis en vogue cette maxime « qu'il est permis d'employer le mensonge, lorsqu'il peut être utile à la bonne cause, et qu'un catholique zélé mérite plus devant Dieu en mentant qu'un politique en disant la vérité. »

Conformément à ce nouveau principe de morale, quand on apprit à Paris que la ville de Senlis était rentrée sous l'obéissance de Sa Majesté, et que les royalistes venaient d'en chasser les Ligueurs, pour obvier à l'effet d'une pareille nouvelle, Madame de Montpensier fit publier la relation de deux grandes victoires remportées sur les troupes du roi en Champagne et en Bourgogne. On avait tué là une multitude de royalistes, et l'on avait pris toute leur artillerie et leurs drapeaux. Le fait est que Tavannes, qui bataillait pour le roi dans ces deux provinces, y reprenait alors la ville de Flavigny, où ceux des membres du parlement de Bourgogne restés fidèles au roi venaient établir leur cour; qu'en même temps, il battait les lieutenants de Mayenne à Créancey et à Is-sur-Tille, forçait Semur à capituler, prenait par surprise la ville de Saint-Jean-de-Losne, et poussait ses troupes jusque sous les murs mêmes de Dijon ; mais c'était là ce qu'on se donnait bien garde de faire connaître aux Parisiens. Toutefois, comme on leur avait parlé de drapeaux conquis, les curieux firent entendre qu'ils seraient bien aises de les voir. Alors, Madame la duchesse tira de ses coffres quelques pièces de taffetas, dont elle avait bonne provision, et les fit tailler en drapeaux qu'on s'en alla promener dans les rues, et qu'elle fit ensuite porter en cérémonie et attacher à la voûte de la cathédrale. Sur quoi les prédicateurs se surpassèrent à démontrer au peuple la providence admirable du Tout-Puissant, qui se déclarait si manifestement contre les hérétiques hypocrites et impies. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 162. — *Mém. de Tavannes*, ad ann. 1589.)

La défaite complète des Gauthiers, dont on eut, en ce temps-là, la

nouvelle, était plus réelle que toutes ces victoires imaginaires. Ces Gauthiers, dont le nom signifie homme des forêts, furent, à cette époque, ce qu'étaient nos antiques bagaudes (1) des siècles de barbarie, et ce que devinrent plus tard nos chouans. C'étaient des paysans qui avaient été portés à prendre les armes pour se défendre d'abord contre les déprédations des troupes des différents partis; quand ils n'étaient pas les plus forts, ils se tenaient cachés dans les bois et dans les endroits retirés ; mais, peu à peu, leur bande fut bientôt grossie de tous les malheureux que ces longues guerres civiles avaient privés d'asile et de travail. Alors, de défenseurs, ils se firent assaillants. Ils attaquèrent une troupe de l'armée royale qui allait au fourrage, la mirent en déroute, et, ayant fait prisonnier un de ses coureurs, ils en firent une si cruelle boucherie qu'il ne resta pas le moindre vestige de son cadavre. Les enfants et les femmes burent jusqu'au sang.

Ce fut là comme le signal d'une révolte générale parmi tous les paysans de la province. Au son du tocsin, on les vit partout courir aux armes, se nommer des capitaines et se fixer, pour chaque village, un lieu de rendez-vous, en cas d'alerte. Il fut décidé qu'on ne payerait plus ni aides ni tailles au roi, et ce qu'une pareille décision offrait de flatteur pour les contribuables porta bientôt le nombre de ces rebelles à quinze ou seize mille. Ceux des nobles qui avaient embrassé le parti de la Ligue sentirent l'avantage qu'on pouvait tirer de cette foule irritée, et se mirent avec eux pour les commander. Le comte de Brissac, qui venait de s'enfuir d'Angers, se fit leur principal chef.

Le duc de Montpensier, qui ne partageait guère les opinions de la duchesse douairière, sa belle-mère, marcha avec des troupes pour réprimer ce désordre, et, ayant rencontré sur sa route la garnison de Falaise, où la Ligue était maîtresse, il la tailla en pièces. Sans s'arrêter, il alla à Caen, où il fut reçu avec des transports de joie; car cette ville, où était venu siéger le parlement de Normandie, se faisait gloire de rester fidèle au roi. Là, ayant été rejoint par un grand nombre de gentilshommes royalistes, il tint un conseil, dans lequel on décida qu'on reprendrait toutes les places de la province qui avaient embrassé le parti de la Ligue, et qu'on commencerait par Falaise, afin de profiter de la consternation dont cette ville avait dû être frappée par l'échec que sa garnison avait déjà subi. (Cayet, *Chron. noven.*, ad ann. 1589.)

Brissac accourut avec ses Gauthiers pour secourir les assiégés. Son armée se composait de cinq à six mille de ces paysans armés, auxquels s'étaient joints un grand nombre de gentilshommes, et même plusieurs ecclésiastiques. Ils occupèrent les villages de Pierrefite, de Villiers et de Comneaux. Montpensier, ne voulant pas attendre qu'ils vinssent l'attaquer dans ses lignes et le placer entre deux feux, abandonna le siège qu'il avait commencé et marcha au-devant d'eux avec toutes ses

(1) Voyez dans le journal *Le conteur* mon récit intitulé : *Ragaïse,* et celui que j'ai nommé *Clovis*.

troupes. Il commença brusquement l'attaque sur le village de Pierrefite, où les paysans, quoique surpris, se défendirent bravement d'abord derrière une barricade qu'ils avaient élevée avec des tonneaux remplis de fumier ; mais le duc ayant fait avancer son artillerie, l'aspect et le bruit de ces couleuvrines, dont la première décharge emporta la tête du capitaine qui les commandait, jeta parmi eux une terreur panique. Ces malheureux se culbutèrent les uns sur les autres, et on en fit un grand carnage. (Davila, t. II, p. 454.)

Les fuyards coururent mettre le désordre jusque dans les rangs de ceux de leurs compagnons qui n'avaient pas encore été attaqués, et les royalistes, en arrivant vers Villiers, ne trouvèrent plus qu'un affreux pêle-mêle. Plus de trois mille de ces paysans furent massacrés sans résistance. Les nobles et ceux qui eurent le courage de se rallier autour d'eux, au nombre d'environ douze cents, se retranchèrent dans Comneaux. Le lendemain, Montpensier le fit investir par ses troupes. Il n'y avait plus de résistance possible, et il fallut se rendre à discrétion. Quatre cents de ces misérables furent condamnés aux galères ; les nobles et ceux qu'on trouva bon d'épargner furent renvoyés chez eux, après avoir prêté serment de ne plus porter les armes contre le roi. Pour le comte de Brissac, il n'avait pas jugé à propos de prendre part à l'action. Il s'était tenu à l'écart avec quelque cavalerie dont il était accompagné, et se retira à Argentan. Cette sanglante défaite eut du moins l'avantage d'anéantir pour toujours l'association des Gauthiers, qui avait fait trembler toute la province ; ceux qui échappèrent retournèrent paisiblement cultiver la terre.

Le duc de Mayenne se préparait alors à sortir de Paris, à la tête d'une armée qui venait de se former comme par enchantement, et qui brillait surtout par l'éclat des armures et la splendeur des équipages. On avait été d'abord fort embarrassé pour fournir aux frais de cet armement, car les prodigalités du roi avaient laissé le trésor vide, et le peuple était partout réduit à la plus grande misère. Mais, par bonheur, on fit la découverte, au logis d'un nommé Pierre Molan, trésorier de l'Épargne, de trois cent soixante mille écus d'or, que cet adroit financier avait volés sur les deniers publics, et qu'il avait cachés sous un toit. Cette somme vint fort à propos, et il en résulta que, l'or et l'argent brillant dans le camp des Ligueurs, on eut partout la plus haute idée des talents et de la générosité du duc de Mayenne. (De Thou, *ubi sup.*)

Mais avant de partir, comprenant lui-même toutes les suites hasardeuses que pouvait avoir son entreprise et sentant l'indispensable nécessité de continuer de l'appuyer, au moins sur le prétexte de la religion, il écrivit de nouveau à Sa Sainteté ; car, suivant certaines nouvelles qu'il recevait de la cour de Rome, Sixte paraissait maintenant disposé à accorder l'absolution à Henri III et à briser le fameux décret de la Sorbonne, qu'il avait, du reste, toujours trouvé hardi et téméraire. « Très-Saint-Père, disait donc le duc, dans sa lettre datée du septième jour d'avril, je viens, au nom de tous les bons catholiques de France, vous

supplier de ne pas nous obliger à obéir à un roi qui ne cherche qu'à détruire notre religion et à nous perdre. Après avoir lâchement fait assassiner le duc de Guise et le cardinal, mes frères, il vient encore de tenter de me faire assassiner moi-même, ainsi que l'ont avoué par devant les juges ceux qu'il a subornés pour commettre ce dernier attentat (1). Je vous supplie donc de me protéger, moi, les miens et tous les fidèles du royaume, contre un ennemi aussi acharné. Soyez notre général spirituel dans cette guerre que nous ne voulons entreprendre que pour la défense de notre sainte croyance. Tous les gens de bien, d'un bout de la France à l'autre, s'unissent à moi pour vous en supplier, et tous sont bien décidés à sacrifier jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour l'extirpation de l'hérésie et de ses fauteurs. » (*Mém. de la Ligue*, t. III.)

En même temps, les agents de la Ligue à Rome étaient chargés d'annoncer au Pape la convention qui venait d'être signée entre les deux rois, et de la représenter comme faite au profit de l'hérésie. Ils devaient, en outre, former opposition, tant au nom du duc lieutenant général de l'État de France, qu'en celui de la veuve du duc de Guise et des princes et villes liguées, à ce que Sa Sainteté donnât l'absolution au roi, « protestant, au cas qu'elle le fît, qu'il leur serait libre, eu égard à la grandeur du crime commis par le dit roi, d'en poursuivre la punition par les armes et même d'implorer à cet effet les secours des autres puissances catholiques leurs amies et leurs alliées. » (Mézeray, t. III, p. 621.)

Pendant que ces instructions arrivaient à Rome, il en venait d'autres de la part du roi Henri III, par lesquelles ce prince marquait à l'évêque du Mans qu'il ne pouvait pas accorder la liberté au cardinal de Bourbon, parce qu'une pareille concession ne manquerait pas d'augmenter les troubles du royaume; que les rebelles, dont le but était d'anéantir la monarchie en France, avaient le projet de présenter d'abord au peuple ce fantôme de roi, qu'ils avaient même déjà baptisé du nom de Charles X, et qu'il y aurait de la folie à leur rendre une espèce de drapeau à l'aide duquel ils se proposaient de tromper et d'entraîner les gens simples.

Quant à l'archevêque de Lyon, Sa Majesté déclarait qu'il n'était plus à sa disposition de le garder en prison ou de le relâcher; que Monsieur Du Guast, gouverneur du château d'Amboise, s'était adjugé la propriété de la personne de ce prélat, et qu'on disait même qu'il venait d'entrer en marché avec le président de Neuilly et La Chapelle-Marteau, pour le rendre aux Ligueurs moyennant une bonne rançon.

Cette lettre royale ayant été communiquée au Pape, Sa Sainteté, qui apprenait chaque jour la nouvelle de l'insurrection tantôt d'une ville

(1) Je n'ai trouvé nulle part la moindre trace du complot dont parle cette lettre. Le caractère de Mayenne ne permet pas de supposer qu'il ait menti aussi effrontément. Peut-être lui avait-on fait croire à lui-même qu'il avait couru un pareil danger.

du royaume, tantôt d'une autre, crut pouvoir se déclarer ouvertement pour le parti qui lui semblait avoir le plus de chances de succès. Elle assembla un consistoire et publia un monitoire par lequel elle exhortait paternellement le roi de France, « par les entrailles de la miséricorde, par le sang du Sauveur et en vertu de l'autorité apostolique, pour la première, seconde et troisième fois, à rendre la liberté au cardinal de Bourbon et à l'archevêque de Lyon, et cela dans les dix jours qui suivront la publication du présent monitoire. Faute de ce faire, ce prince serait excommunié et soumis à toutes les censures de l'Église, notamment à celles qui se lisent publiquement à l'office du jeudi saint (1). » (De Thou, t. X, p. 607.)

Le même monitoire excommuniait également tous ceux qui assisteraient le roi de leurs conseils, ou qui lui donneraient secours en quelque manière que ce soit. Sa Majesté était citée à comparaître en personne ou par procureur dûment fondé, dans le délai de soixante jours, pour rendre compte du meurtre du cardinal de Guise, ainsi que de l'emprisonnement du cardinal de Bourbon et de l'archevêque de Lyon, crimes pour lesquels le prince ni aucun de ses complices ne pouvaient recevoir l'absolution que du pape lui-même.

Cette sentence fut d'abord tenue secrète, mais le vingt-quatrième jour de mai, elle fut affichée à la porte de Saint-Pierre de Rome et à celle de Saint-Jean-de-Latran. Les Ligueurs, peu de temps après, la firent également afficher à Paris et dans les autres villes où ils étaient les maîtres. La conduite du pape fut jugée diversement par les différentes puissances catholiques. A Venise, on blâmait Sa Sainteté d'avoir un peu trop écouté son ressentiment, et l'on ne se gênait pas pour attribuer sa sévérité à cette circonstance que l'assassinat du duc de Guise avait fait évanouir certaines espérances, qui n'avaient rien de commun avec la religion. Le duc de Mantoue trouvait également le procédé injuste et outrageux pour la majesté des princes temporels. A Vienne, on se taisait, dans l'attente de voir comment se terminerait un pareil incident. Mais le monarque espagnol ne voyait là que l'abaissement d'un rival, et un moyen pour lui d'arriver à cette monarchie universelle, qui avait été le rêve de toute sa vie.

Pour le roi de France, son conseil fut d'avis qu'il en appelât comme d'abus au futur concile; car, outre que le monitoire était contraire aux

(1) C'est la bulle *In cœnâ Domini*. On dit que plusieurs souverains pontifes ont mis la main à cette œuvre qu'on fait remonter jusqu'au règne de Boniface VII en 1294. Cette bulle n'a jamais été acceptée en France, parce qu'elle tend à établir le pouvoir des papes sur le temporel des rois. Elle est lue tous les ans à Rome, par un cardinal diacre, en présence du Pape, le jour de la Cène. Elle excommunie les hérétiques et leurs fauteurs, ceux qui désobéissent au Saint-Siége, ceux qui maltraitent les prélats, qui troublent ou veulent restreindre la juridiction ecclésiastique, fussent-ils empereurs, rois ou ducs. Tous ces cas sont déclarés réservés, en sorte que nul prêtre ne peut les absoudre, sinon à l'article de la mort. Après la lecture de la bulle, le Pape jette un flambeau allumé sur la place publique pour marque d'anathème.

privilèges de l'Église Gallicane, il avait été de plus publié sans que le roi en fût officiellement prévenu. Mais Henri, accoutumé à trembler devant la puissance sacerdotale, craignit de l'irriter en luttant contre elle; il aima mieux s'en tenir « à prétendre cause d'ignorance » et à feindre qu'il n'avait aucune connaissance du fait. (Mézeray, t. III, p. 625.)

Cependant le duc de Mayenne avec son armée était arrivé à Châteaudun et méditait de se saisir de Vendôme. C'était Jacques de Maillé qui commandait dans cette place. Cet officier avait fait au roi les plus belles protestations de fidélité, et le roi, comme c'était l'usage du temps, lui avait fait de son côté les plus belles promesses pour l'engager à ne pas abandonner son parti. Comptant donc sur sa fidélité, Henri avait établi le grand conseil dans cette ville; mais Maillé, gagné à prix d'argent, livra tout à la fois à l'armée de la Ligue, et la place et les conseillers du grand conseil, et jusqu'aux plaideurs que leurs procès y avaient attirés. Tous ces gens-là eurent, par la suite, bien de la peine à obtenir leur liberté en payant de grosses rançons.

De là, Mayenne se rendit devant Château-Renaud, qui n'est éloigné de Tours que d'environ sept lieues (il préparait déjà, dans son esprit, une tentative encore plus décisive que celle de Vendôme contre cette ville de Tours, où le roi tenait sa cour). C'était un Breton qui commandait dans Château-Renaud, et comme ce brave homme n'avait sous ses ordres qu'une garnison insuffisante pour défendre toute l'étendue des murailles, il prit le parti de se retrancher dans un des quartiers de la ville. Ceux qui lui furent envoyés pour le sommer de se rendre le trouvèrent occupé à faire creuser un fossé. « Que faites-vous là? lui dirent-ils. Penseriez-vous à résister contre toute une armée? — Je creuse, répondit le Breton, une fosse pour y enterrer votre duc et tous ceux qui l'accompagnent. » Mayenne n'eut pas le temps de se venger de cette forfanterie. Il venait d'apprendre que le seul corps d'armée que le roi avait encore pu réunir et mettre en campagne était campé dans un poste désavantageux, où il lui serait facile de l'anéantir; et laissant le brave gouverneur de Château-Renaud achever son fossé, il se dirigea vers Saint-Ouen. (De Thou, *ubi sup.*)

C'était le duc d'Épernon qui venait d'amener ces troupes à Henri III. Le monarque avait d'abord eu quelque peine à accepter ce secours : il craignait que la plupart des seigneurs de sa cour, qui avaient tous des motifs d'animosité contre cet ancien favori, ne se retirassent, s'ils le voyaient de nouveau accueilli par lui. Le maréchal d'Aumont surtout, qui avait eu avec d'Épernon des démêlés fort vifs, était à ménager; mais ce vieux général ne se fut pas plus tôt aperçu de l'embarras du roi, qu'il alla le prier lui-même de rendre ses bonnes grâces à son rival. « Je dois oublier, dit-il, dans une circonstance semblable tous mes ressentiments particuliers. Entre Monsieur d'Épernon et moi, il ne doit plus y avoir d'autre lutte que celle de prouver lequel de nous deux saura rendre les meilleurs services à Votre Majesté. »

Le roi n'hésita plus : il confia la garde de Blois à d'Épernon, qui se

mit incontinent en route pour aller défendre ce poste, avec une partie des forces qu'il avait amenées ; il avait laissé le reste sous la conduite du comte de Brienne, son beau-frère, avec ordre de venir le rejoindre à petites journées, et c'était précisément ce détachement qui s'était arrêté à Saint-Ouen, où Mayenne, averti du peu d'ordre que gardaient ces soldats mal disciplinés, vint subitement les attaquer.

Au moment de son arrivée, il en trouva la plus grande partie dispersée dans les campagnes, où ils se faisaient nourrir à discrétion; les uns furent faits prisonniers, les autres abandonnèrent chevaux, armes et bagages pour se sauver plus facilement. Le comte de Brienne se renferma, avec le peu de monde qu'il put rallier, dans le château de Saint-Ouen, et, comme il refusait de se rendre, Mayenne envoya chercher son canon, et fit dresser ses batteries.

Le roi, averti de l'extrémité où ces assiégés étaient réduits, manda au roi de Navarre de venir à leur secours. Ce prince se mit en route avec un camp-volant, et après une marche continue de vingt-deux heures, sans avoir pris de repos ni jour ni nuit, il n'arriva que pour apprendre que le château de Saint-Ouen venait de se rendre, après avoir opposé aux assiégeants une résistance qui leur avait coûté la perte de plusieurs soldats et de quelques officiers de distinction. Aussi les troupes de la Ligue se montraient-elles fort peu disposées à respecter la capitulation dont elles avaient déjà commencé à enfreindre quelques articles; mais Mayenne arrêta promptement ce désordre par le châtiment des plus emportés, auxquels il fit casser la tête pour l'exemple, ce qui, cette fois, lui réussit pleinement, mais ce qu'il n'osa plus tenter par la suite, car l'argent trouvé chez le financier Molan avait pris fin, et il lui fallut bien laisser ses soldats vivre de pillage et d'exactions.

Le lendemain de la prise de Saint-Ouen, lequel jour était un dimanche, dernier d'avril, Sa Majesté, qui avait toujours répugné à une entrevue avec le roi de Navarre, se laissa persuader d'admettre enfin ce prince en sa présence. Elle se rendit, après son dîner, au Plessis-lez-Tours, maison de plaisance fameuse pour avoir été le séjour favori du roi Louis XI. Le roi de Navarre devait s'y rendre de son côté. La plupart de ses amis, se souvenant de la Saint-Barthélemy, voulurent s'opposer à cette résolution. « Le roi, lui disaient-ils, ne vous a jamais aimé; la trêve qu'il a faite avec vous, il ne l'a acceptée que dans l'impossibilité de faire autrement; et qui vous assure que, s'il espère y trouver son avantage, il ne soit pas convenu sous main avec le légat de vous livrer au pape, comme une victime destinée à expier la mort de ceux qu'on appelle les princes catholiques? »

Châtillon et Duplessis-Mornay, au contraire, faisaient valoir que dans la situation où étaient les choses, Henri III ne pouvait être soupçonné de pareils desseins, qui seraient sa ruine à lui-même en lui ôtant sa dernière ressource. « Eh! pourquoi, disaient-ils, avons-nous tant fait de vœux pour que le ciel nous accorde cette réunion, si maintenant nous venons la rompre les premiers par une injuste défiance?

Il n'y a plus à présent à balancer, et le salut de la patrie exige que tous ceux qui veulent sincèrement la sauver réunissent leurs efforts contre les attentats de la Ligue. »

Le roi de Navarre fut de ce dernier avis, et pourtant sa perplexité était grande. Quand il fut sur le point de monter sur le bateau qui devait le conduire au Plessis, il parut hésiter. « Monsieur le maréchal, dit-il à d'Aumont, qui était venu le quérir, je vais sur votre parole. » (*Mém. de Duplessis*, p. 134.)

Dans un véritable équipage de soldat, tout couvert de sueur et de poussière, afin de faire voir qu'il ne venait pas pour faire sa cour, mais pour servir son roi, il entra dans le château, où Sa Majesté l'attendait avec quelque impatience, en se promenant dans le parc. Mais pour ne négliger aucune précaution, il avait eu soin de faire occuper une des portes par le détachement de ses gardes qu'il avait amené à sa suite, tandis que les gens du roi n'avaient pensé à rien de semblable. (Péréfixe, Ire part., 1589.)

Quand il parut dans l'allée du parc, où l'attendait le souverain, « il y avait si grande foule, tant de ceux de la cour, que de ceux de la ville qui y étaient accourus, que les deux rois restèrent l'espace d'un demi-quart d'heure, se tendant les bras, sans pouvoir se toucher. » A la fin pourtant, quand les officiers de service furent parvenus à faire la place libre, le roi de Navarre se jeta à genoux et baisa les pieds de son beau-frère, en disant : « Je regarde ce jour comme le plus heureux de ma vie, puisque Dieu me fait enfin la grâce de voir la face de mon maître et de l'assurer par ma bouche de ma soumission et de mon dévouement pour sa personne sacrée. » Le roi le releva, le baisa en l'appelant son frère, et tous deux rentrèrent dans les appartements, aux cris répétés de la foule, qui criait : « Vivent les rois ! » « Il y avait là tant de monde, que tous les arbres étaient chargés d'hommes bénissant cette entrevue et cette heureuse réconciliation. » (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 298. — De Thou, *ubi sup.*, p. 621. — Matthieu, *Hist. de Henri III,* liv. 7, p. 780.)

Alors, royalistes et navarrais se mirent à s'embrasser. « On voyait véritablement à l'air joyeux de toutes ces figures que c'étaient des Français qui venaient secourir des Français leurs frères, et éteindre l'incendie qui ravageait la patrie, leur commune mère. » Le roi de Navarre surtout « avait un visage si frais et si ouvert, dit Pasquier, témoin oculaire, qu'il n'y avait aucun de nous autres spectateurs qui ne portât une joie infinie dans son âme, en jetant les yeux sur lui ; quoiqu'il fût d'une autre religion que la nôtre, nous oubliions tout le mal talent que nous lui avions porté. » (Pasquier, liv. 13, let. 13.)

On tint un conseil, où l'on commença à discuter les mesures à prendre pour ce qui regardait la conduite de cette guerre ; puis les deux rois montèrent à cheval, pour prendre le chemin de Tours. Quand on arriva à la porte du château, Sa Majesté parut désagréablement surprise de la trouver occupée par les gardes du roi de Navarre rangés en bataille. Le prince, qui s'en aperçut, se hâta de réprimander vivement ses gens de ce qu'ils se permettaient de paraître sous les armes, sans avoir, disait-il,

pris ses ordres ni ceux de Sa Majesté. Henri fut le premier à les excuser et à demander grâce pour eux ; ce qui n'empêcha pourtant pas le prince de ne pas oser s'aventurer dans la ville, et de prendre congé du roi près de Sainte-Anne, qui est à moitié chemin du faubourg de Riche. Il repassa la rivière, et fut prendre ses quartiers au faubourg de Saint-Symphorien, où il se croyait plus en sûreté.

Le lendemain, il avait pris sans doute d'autres conseils, et il avait compris que cette défiance, à laquelle le passé pouvait en effet donner fondement, était déplacée dans la situation actuelle des affaires ; et dès le grand matin, suivi d'un seul page, il traversa le pont, entra dans la ville et vint trouver le roi, qui était encore au lit, ce qui étonna tout le monde, car on lui avait entendu dire plus d'une fois, que, pour qu'il se décidât à entrer dans la chambre d'un souverain tel que Henri III, il faudrait qu'il eût, à ses côtés, une armée à droite et une armée à gauche. (Mézeray, t. III, p. 650.)

Ce jour-là et le jour suivant, on continuua à arrêter les plans de la campagne qu'on allait entreprendre. Il fut décidé qu'on lèverait une armée aussi nombreuse que possible, « et qu'on irait attaquer Paris, qui, comme la principale tête de l'hydre, faisait remuer toutes les autres ; » mais il fallait de l'argent, et tandis que la Ligue avait l'espoir d'en tirer de Rome et d'Espagne, pour soudoyer ses troupes, le roi de France ne savait où en prendre. On s'adressa au grand-duc de Florence, auquel on proposa de vendre ou engager à grand marché le marquisat de Saluces. Le duc se montra fort disposé à faire plaisir à Sa Majesté, et lui prêta deux cent mille écus ; mais il refusa le marquisat, ne voulant pas, disait-il, acheter une guerre contre le duc de Savoie. Il offrit pourtant de prêter encore douze cents autres mille écus, si on voulait lui engager la ville de Marseille, qu'il ne demandait, au reste, avait-il soin d'ajouter, que dans le but d'avoir un port assuré pour faire passer des secours en France. (Péréfixe, *ubi sup.*)

Après que les deux rois eurent passé plusieurs jours ensemble, avec une mutuelle satisfaction, employant la matinée à consulter de leurs affaires, et la soirée chacun selon son goût, c'est-à-dire, le roi de France à ses dévotions, et le roi de Navarre à faire la cour aux dames, ils se séparèrent. Le roi de Navarre s'en alla à Chinon, pour faire passer la Loire au reste de ses troupes, qui montraient encore quelque répugnance à se mêler aux catholiques. Mais avant de partir, il avertit Henri de se tenir sur ses gardes et de pourvoir à la défense du faubourg Saint-Symphorien, prévoyant que le duc de Mayenne allait bientôt venir attaquer par là. (De Thou, *ubi sup.*)

Sully, qui avait accompagné son maître, voulut rester à Tours, pour visiter les parents et amis qu'il avait en grand nombre à la cour, et il s'était logé dans le faubourg. « Or, il y avait là six ou sept régiments, lesquels, méprisant tout avis et conseil, n'avaient fait aucune barricade qui valût. Vous les allâtes voir, seigneur (est-il dit dans les *Économies royales*), et, leur ayant exposé votre avis, ils ne firent que s'en moquer ;

alors, vous appelâtes votre écuyer et lui dites : « Allez tout à cette « heure faire seller mes chevaux, charger mon bagage, et menez le « tout loger en la ville. » Ce que voyant ces gens de guerre, ils commencèrent à vous crier : « Comment, Monsieur, vous avez peur? — Par« donnez-moi, leur répondites-vous, je n'ai plus peur maintenant; car, « vous voyez que tout mon fait s'en va dans la ville. » (*Mém. de Sully,* ad ann. 1589. — *Économies royales*, ch. XXVII.)

Les Ligueurs, en effet, instruits de la mauvaise tenue des troupes du faubourg, se disposaient à venir les attaquer. Ils avaient dans la ville elle-même un parti qui avait déjà tenté, comme on l'a vu, de la livrer aux ennemis du roi. La présence de Sa Majesté avait comprimé ce parti, mais ne l'avait pas anéanti. Le président Gilles du Verger était à la tête de ces mécontents, et il entretenait une correspondance avec Mayenne. Il lui fit savoir que tout était prêt pour un soulèvement dans Tours; que ceux de l'Union n'avaient qu'à venir attaquer le faubourg; que le roi, alors, y enverrait ses gentilshommes et ses Suisses, et y courrait lui-même très-probablement; qu'aussitôt les fidèles catholiques prendraient les armes dans la ville, au son du tocsin, et fermeraient les portes, de telle sorte que Henri, ou demeurerait exposé, sans pouvoir faire retraite, aux assaillants du dehors, ou, s'il n'était pas sorti, se trouverait à la discrétion de ceux du dedans. (MATTHIEU, *Hist. de Henri III*, liv. 5, fol. 3.).

Le duc de Mayenne, ayant donc marché toute la nuit, parut avec son armée sur les huit heures du matin, au pied de la colline de Saint-Symphorien. Le roi, invité par le beau temps, était sorti de bonne heure à cheval, pour aller entendre la messe à l'abbaye de Marmoutiers, qui est un peu à droite du faubourg. Un meunier, qui venait d'apercevoir l'ennemi, accourut tout effaré, et dit à la troupe qui accompagnait Sa Majesté : « Où allez-vous, Messieurs? Voilà des coureurs de la Ligue. Si le roi est dehors, faites-le rentrer bien vite. » Et au même instant, Henri, tournant la tête, put voir lui-même quelques cavaliers qui sortaient des fondrières, à cent pas de lui. Il partit au galop avec les siens, et vint le premier donner l'alarme au corps de garde qui était à la tête du faubourg. (CAYET, *Chron. noven.*, ad ann. 1589.)

Sans s'arrêter plus longtemps, il se retira dans la ville, vers laquelle tout le monde se sauvait déjà confusément, et il fit fermer et terrasser la porte, ne permettant à aucun de ses gens de sortir; car il avait deviné, à l'air satisfait de quelques-uns de ceux qu'il avait rencontrés sur sa route, qu'on n'attendait que le moment où il serait dégarni de ses forces pour tenter un soulèvement. (*Mém. de Sully*, t. I, liv. 3, p. 255.)

Pendant ce temps-là, les barricades qu'on avait dressées à la hâte dans le faubourg se garnissaient de soldats, et l'ennemi, qui parut bientôt, trouva qu'on était déjà prêt à se défendre. Mayenne entretint l'escarmouche trois heures durant avec assez de mollesse. Il voulait donner à ceux de la ville le temps d'exécuter leur plan; mais les Suisses n'étaient pas sortis et rien n'osa bouger.

Alors, n'espérant plus rien de ce côté-là, le chef ligueur donna l'ordre de s'emparer des maisons qui étaient sur la crète du coteau. Sa troupe, après être parvenue à en chasser les royalistes, les avait percées, et faisait de là un feu meurtrier. Crillon, que le roi avait chargé de la défense du faubourg, se battait avec un courage admirable. Sous une grêle de balles, et pendant qu'il tenait tête à l'ennemi, il faisait couper les deux premières arches du pont, afin de pouvoir les mettre à bas, si l'on était obligé de faire retraite, et d'user de ce dernier moyen pour arrêter les assaillants.

Vers les quatre heures du soir, Mayenne ordonna une nouvelle charge de toutes ses troupes, par trois endroits différents. Ce fut la plus vive et la plus meurtrière. Les arquebusiers, du haut des maisons du coteau, balayaient de leur feu toutes les rues et toute la longueur du pont. Les royalistes lâchaient le pied partout. Soudain arrivent Châtillon, La Trémouille et le sieur de La Curée, accompagnés d'une quarantaine de gentilshommes huguenots. Ils annonçaient qu'ils étaient suivis à quelque distance des troupes que le roi de Navarre avait laissées à l'entour de Maillé. Alors les royalistes reprirent courage. Quelques-uns des Suisses du roi sortirent aussi de la ville avec deux ou trois petites pièces d'artillerie, et le combat recommença ; mais l'avantage du nombre et de la position était toujours pour les Ligueurs. Un de leurs trois corps de bataille descendait du haut des rochers sur les maisons du faubourg ; l'autre, après s'être rué dans les rues, avait percé et crénelé tous les bâtiments qu'il avait occupés, et en avait fait comme autant de forts, pendant que le corps des arquebusiers continuait de tirer du haut de la colline, dont il écrasait les troupes du roi.

Crillon était déjà blessé d'un coup d'arquebuse qu'il avait reçu dans le côté ; la plupart des officiers étaient tués ou hors de combat. Ce fut Châtillon qui prit la charge de diriger la retraite. La Trémouille et La Curée le secondèrent par leur courage et leur sang-froid. Ce dernier, voyant qu'un parti ennemi retranché derrière un gros chêne abattu incommodait singulièrement les gens de Sa Majesté, dit à un sergent d'aller déloger l'ennemi de ce poste. « J'irai si vous voulez venir avec moi, répondit le sergent. — Marchons ! » s'écria La Curée ; et le poste fut enlevé sous une grêle de balles, dont ces deux braves eurent le bonheur de n'être pas atteints. Quand, plus tard, on raconta ce trait de bravoure au roi de Navarre : « Cela ne me surprend pas de la part de La Curée ; il est ma nourriture (*mon élève*). » (MATTHIEU, *Hist. de Henri III*, liv. 8, p. 752.)

Cependant le faubourg était évacué par les royalistes. Le pavé de la principale rue demeura jonché de plus de deux cents morts, sans compter ceux qui, en plus grand nombre, avaient été tués sur la colline et en d'autres endroits. Le chevalier d'Aumale, qui commandait cette attaque sous les ordres de Mayenne, lâcha la bride aux vainqueurs, et lui-même fut le premier à leur donner l'exemple de toutes sortes d'excès. On n'épargna ni le sacré ni le profane ; on pilla les maisons et les églises ;

on viola les femmes et les filles, au pied même du sanctuaire où elles s'étaient réfugiées, et en présence de leurs pères et de leurs maris; on dépouilla les autels, et ceux qui commettaient ces abominations se vantaient qu'ils avaient dispense du Saint-Père pour agir ainsi; que, combattant pour la bonne cause, tous leurs péchés leur étaient remis d'avance, et devenaient même méritoires, parce qu'ils nuisaient aux hérétiques et à leurs fauteurs. Il y en eut, de ces prétendus soldats de la foi, qui volèrent le ciboire, pensant qu'il fût d'argent, mais, le trouvant de cuivre, ils le jetèrent par terre avec ce qu'il contenait, et, ayant trouvé deux calices, l'un d'étain et l'autre d'argent, ils laissèrent celui d'étain, le déclarant bon catholique et ligueur, mais ils prirent celui d'argent, qu'ils jugèrent hérétique et royaliste, et, par conséquent, de bonne prise. Le chevalier d'Aumale eut, pour sa part du butin, une belle jeune fille, qu'il viola dans un grenier le poignard sur la gorge. (*Journal de Henri III*, avril 1589.)

Châtillon s'était retranché dans la petite île que traverse le pont dont il avait fait tomber les deux premières arches. Les Ligueurs l'ayant reconnu à son écharpe blanche, lui criaient : « Que viens-tu faire ici, brave Châtillon? Ce n'est pas à toi que nous en voulons, mais au meurtrier de ton père. Retire-toi ; laisse-nous seulement faire, et la mort de Monsieur l'amiral sera vengée sur celui qui en est l'auteur. » (*Mém. de Cheverny*, ad ann. 1589.)

Mayenne, de son côté, n'osa pas pousser plus loin son premier succès; sa principale qualité, comme on sait, n'était pas l'activité; il craignit que toute l'armée du roi de Navarre ne vînt l'attaquer lui-même à son tour, et dès les trois heures du matin, à la première pointe du jour, il opéra sa retraite, après avoir fait mettre le feu à dix ou douze maisons, comme pour laisser une trace de sa victoire, « et peut-être aussi pour ôter la vue de son délogement. »

Le roi de Navarre n'arriva à Tours avec son armée que sur les midi. Henri III voulait faire poursuivre le duc, mais celui qui fut depuis Henri IV, sachant que Mayenne avait dû prendre déjà beaucoup d'avance, prétendit en riant qu'il était inutile de hasarder un double Henri contre un simple Carolus (1).

Pour le duc, qui voulut bien regarder cette expédition comme une victoire signalée, il en envoya à Paris une relation ampoulée, dans laquelle il disait, entre autre choses, que le maréchal d'Aumont était dangereusement blessé, que le duc de Montbazon avait eu les deux cuisses emportées d'un coup de canon, que Crillon était tué, et que Saint-Maline, l'un des Quarante-Cinq, réputé l'assassin du duc de Guise, ayant été trouvé parmi les morts, on avait fait faire, par le grand-prévôt de l'armée catholique, le procès au cadavre, lequel avait été condamné à avoir le poing et la tête coupés, et à être pendu par les pieds, après que la dite

(1) Mayenne s'appelait Charles. Le double Henri, monnaie d'or du temps, valait cent sous tournois, et le Carolus, petite pièce de cuivre, ne valait que dix deniers.

tête en aurait été séparée pour être portée au gibet de Montfaucon. « Ce que je sais, ajoute de Thou, c'est qu'accompagnant ce jour même Sa Majesté et le roi de Navarre, qui vinrent le soir se promener dans le faubourg, à travers tous ces cadavres, lesquels faisaient horreur à voir, et qu'on n'avait pas encore eu le temps d'enlever, pour nettoyer les rues sur le passage des deux rois, je ne pus retrouver aucune trace de cette prétendue exécution faite sur le corps de Saint-Maline. De plus ayant interrogé sur ce fait ceux des habitants du faubourg qui avaient passé la nuit parmi les ennemis, personne ne put me donner aucune lumière sur ce fait, d'où je conclus que les Ligueurs l'ont inventé, comme bien d'autres, pour le besoin de leur cause. » (De Thou, *ubi sup.*, p. 627.)

Dans le conseil que tinrent les deux rois, après cette seconde réunion, Henri chargea le roi de Navarre du commandement général de toute cette guerre. Ce prince marcha incontinent vers Blois et Beaugency, avec toutes les troupes qu'il put emmener. Pour le roi, il n'en garda que quelques-unes auprès de lui, pour la sûreté de sa personne, et il prit sur lui le soin de la direction des affaires politiques et administratives.

Il fit passer le comte de Soissons en Bretagne, avec un pouvoir absolu de commander dans cette province. Le duc de Montpensier avait déjà reçu les mêmes pouvoirs en Normandie; le maréchal de Montmorency fut continué dans son commandement en chef du Languedoc; La Valette eut la lieutenance générale de Provence, sous le duc d'Épernon; Ornano, celle du Dauphiné, où il était déjà à la tête des troupes du roi; le comte de Tavannes eut celle de la Bourgogne; Longueville fut fait gouverneur de la Picardie; le maréchal d'Aumont eut la Champagne; La Guiche devait commander dans le Lyonnais, Montigny dans le Berry, Sourdis en Beauce, et d'Entragues gardait son titre de gouverneur d'Orléans. (Davila, t. II, p. 449.)

Le roi résolut ensuite d'envoyer un ambassadeur en Espagne, afin d'obtenir de Philippe, que, s'il ne se déclarait pas pour lui, du moins il ne donnât pas de secours au duc de Mayenne. Ce fut Pierre Forget de Fresne qu'il chargea de cette négociation. Il devait d'abord faire part officiellement au monarque espagnol de la mort de la reine Catherine de Médicis; ensuite, après quelques excuses au sujet de la part que les Français avaient prise dans les affaires des Pays-Bas, il devait représenter qu'une révolte des sujets contre leur souverain, pareille à celle qui avait maintenant lieu en France, était d'un dangereux exemple, et que tous les princes étaient intéressés à ne pas laisser de pareils attentats impunis. (De Thou, *ubi sup.*)

Philippe répondit qu'il était sensible comme il le devait à la mort de la reine Catherine, sa belle-mère; qu'à l'égard des affaires des Pays-Bas, on avait attendu bien longtemps pour lui faire une satisfaction qui lui était due, et que, quant à la révolte des sujets du roi de France, contre leur maître, il connaissait trop bien les droits d'un souverain légitime pour l'approuver, mais qu'il n'avait pas à s'en mêler. Il ajouta qu'il

avait été très-fâché d'apprendre que le roi très-chrétien eût fait alliance avec les hérétiques et le roi de Navarre, et qu'il voulût se servir de leur secours pour faire la guerre aux bons catholiques. Ce fut la seule réponse qu'il voulut faire, et l'unique fruit que le roi de France tira de sa démarche.

Une démarche plus utile fut celle dont il chargea Schomberg et notre historien de Thou. Il leur ordonna de partir tous les deux pour l'Allemagne avec des pouvoirs très-amples. Le premier devait lever dix mille reîtres et seize mille lansquenets. A cet effet, il était autorisé à emprunter auprès des princes alliés de Sa Majesté le plus d'argent qu'il pourrait, et comme première mise de fonds, on avait mis à sa disposition les deux cent mille écus d'or que le grand-duc de Florence avait promis de prêter. Le second devait porter dans toutes les cours du Saint-Empire la nouvelle de la mort de la reine-mère, suivant l'usage qui s'observe entre les têtes couronnées; mais, en même temps, il avait pour mission spéciale de combattre et détruire tous les bruits que les Ligueurs faisaient circuler. Ceux-ci, en effet, répandaient partout que les affaires du roi étaient désespérées, que toutes les villes de son royaume s'étaient déclarées contre lui, et que, dans peu, il n'aurait plus d'autre ressource que d'abdiquer et d'entrer dans un cloître. (De Thou, *ubi sup.*)

Malheureusement les deux envoyés trouvèrent tous les passages gardés; il leur fallut faire de longs détours, et ce ne fut que le jour même de la mort de ce prince qu'ils purent s'embarquer à Fréjus pour arriver en Allemagne par la route de Gênes.

En ce temps-là le roi résolut de marcher en personne vers la ville de Poitiers, qui ne s'était point encore déclarée ouvertement pour la Ligue, mais où de nouveaux troubles éclataient à chaque instant, par la connivence des magistrats municipaux, déjà dévoués pour la plupart au parti. Tout récemment encore un huissier, nommé Berland, avait eu assez d'influence sur la populace pour la porter à fermer les portes au maréchal de Biron, que le roi avait appelé, et qui passait par là, en revenant de la Guyenne. Henri se flatta que sa présence servirait à rassurer les bons, et à imposer aux méchants. Suivi d'environ six cents chevaux et de quelques pièces d'artillerie, il parut le dix-septième jour de mai, à sept heures du matin, sur une colline qui n'est pas très-éloignée de cette ville.

Aussitôt la municipalité lui envoya une députation, pour lui dire que l'effervescence populaire était heureusement calmée; que Sa Majesté pouvait sans crainte entrer dans sa bonne ville de Poitiers. Le maire, tout ligueur qu'il était au fond du cœur, offrit même de livrer le château. Mais, pendant ce temps-là, les mutins couraient aux armes; le château, que Boisseguin ne chercha pas même à leur disputer, fut pris, pillé et démantelé; les canons des remparts furent tournés contre l'endroit même où le roi avait fait planter son étendard, et plusieurs volées furent tirées sur la cavalerie royale.

Henri fut contraint d'abandonner le poste où il s'était placé, et alla

loger cette nuit-là à Ausance. Dès le lendemain matin, il reçut une nouvelle députation de ceux de sa dite bonne ville, qui venait le supplier de pardonner à l'ignorance d'une populace insensée. Sa Majesté devait savoir, du reste, qu'il n'est guère possible de contenir un pareil monde dans le devoir, quand il croit avoir quelque châtiment à craindre. Mais, pendant ce temps-là, l'émeute avait pris de nouvelles forces et plus d'animosité encore. Ceux qui tenaient sérieusement pour le parti du roi furent obligés de sortir de la ville; et l'évêque, messire Godefroy de Saint-Belin, créature des Guises, secondé du Père Jean Protaise, cordelier, « l'un *des moines les plus effrontés* » qui aient jamais été, fit tant, par ses menées et sermons, que Poitiers secoua enfin le joug de l'obéissance, en se prononçant décidément pour le parti de l'Union. Le roi, tout honteux du mauvais succès de sa tentative, revint à Châtellerault. (De Thou, *ubi sup.*)

Sur ces entrefaites, les Ligueurs parisiens avaient eu aussi l'idée de reprendre Senlis, qui après s'être déclarée pour eux, s'était, comme je l'ai dit naguère, remise sous l'obéissance du roi. Les habitants avaient appelé Guillaume de Montmorency-Thoré, et celui-ci avait fait entrer dans la ville tous ceux de la noblesse des environs qui tenaient pour le parti de Henri III. Roncherolles, que Mayenne avait laissé à Paris, pour le remplacer pendant son absence, jugea qu'un poste comme Senlis, occupé par l'ennemi, pouvait beaucoup incommoder la capitale, et il partit avec quatre mille hommes pour reprendre ce poste. Il fut immédiatement suivi par le duc d'Aumale, à la tête de douze cents autres combattants, de deux grosses pièces de canon, et d'une couleuvrine. Aussitôt que l'artillerie fut arrivée, elle commença à tirer contre les remparts. « A quoi bon tout ce bruit de canon? crièrent en riant les assiégés aux assaillants. Nous sommes prêts à vous ouvrir nous-mêmes la brèche, si vous voulez de votre côté vous engager à venir nous y combattre. » En effet, ils firent une sortie de cent chevaux, « et les assiégeants en eurent telle épouvante, spécialement les Parisiens, qu'ils jetèrent les armes, fuyant et se cachant dans les buissons de tous les côtés. » (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 551.)

Mais Balagny, gouverneur de Cambrai, arriva au camp des Ligueurs, amenant avec lui quatre mille hommes et sept pièces d'artillerie, qu'il avait tirées de Péronne et d'Amiens. Les remparts, qui étaient très-faibles, offrirent bientôt une brèche considérable; alors les assaillants coururent à l'assaut, sans ordre et en confusion. Aussi furent-ils vigoureusement repoussés; mais il en avait coûté aux assiégés le peu de poudre et de balles qui était dans la place, et ne se trouvant pas en état de soutenir un second assaut, ils demandèrent à entrer en pourparlers; il fut convenu que Senlis serait rendu à la Ligue s'il n'arrivait pas de secours.

La Noue venait alors de quitter Sedan, et il était en route pour apporter ses fidèles services à Sa Majesté. Tout en cheminant, il avait réuni, de tous les lieux qui étaient sur son passage, un grand nombre

de jeunes gentilshommes, jaloux de suivre le drapeau d'un aussi brave capitaine ; et cette petite armée se montait déjà à huit cents chevaux. Le jeune duc de Longueville, récemment nommé par le roi gouverneur de la Picardie, était venu lui-même se joindre à ces braves, et La Noue, avec sa modestie ordinaire, s'était empressé de lui céder le titre de général.

On avait couché à Compiègne ; dès le grand matin, une compagnie de quinze cents arquebusiers, qui était partie de Verberie, vint encore rejoindre les forces royalistes. Elle apportait les nouvelles des conditions de la capitulation de Senlis, qu'elle avait apprises par ses coureurs ; et La Noue résolut de secourir cette ville.

Il restait une difficulté, c'était de savoir comment payer la poudre et les munitions qu'il fallait emporter. Les partisans, qui avaient gagné tout leur bien avec le roi, refusaient d'en répondre sans garantie ; La Noue leur hypothéqua sur l'heure une de ses terres, en disant : « Garde son argent et son bien quiconque en fera plus de cas que de son honneur ! Maintenant, en marche, Messieurs, et doublons le pas ; Monsieur de Longueville vous ordonnera là-bas, à vous et à moi, ce que nous aurons à faire. »

On fit une telle diligence, que, dès le jour même, l'armée royaliste parut à la vue de la place assiégée. La Noue, en découvrant le grand nombre des assiégeants, soupira, dit-on, « de se voir dans le cas d'exposer la vie de la fleur de la noblesse française contre ces bandes de bourgeois et de paysans. » — « En avant, Messieurs ! dit-il enfin, c'est pour le service du roi, notre maître, » et il ordonna aux arquebusiers de commencer l'attaque. (De Thou, t. X, p. 658.)

Il s'était procuré trois petites pièces de campagne. Lorsqu'on fut à portée, ses arquebusiers ouvrirent soudainement leurs rangs, et cette artillerie fit trois décharges consécutives avec un tel succès, que les troupes de la Ligue rompirent leur ordre de bataille ; la cavalerie royaliste, fondant alors sur elles, l'épée à la main, acheva le désordre et força cette multitude à prendre la fuite. La plupart abandonnèrent leurs armes pour se sauver plus lestement, et chacun ne songea qu'à se mettre à couvert comme il put. Plus de douze cents hommes avaient perdu la vie du côté des Ligueurs. Le duc d'Aumale, blessé, se retira à Saint-Denis ; Mainville fut tué dans cette déroute, et Balagny courut jusqu'à Paris. Le butin fut immense, car les marchands de la capitale « avaient apporté au camp toutes sortes de marchandises et de gentillesses, et y avaient fait des loges comme au Landit de Saint-Denis. » (Félibien, t. II, p. 1181. — Cayet, *Chron., noven.*, ad ann. 1589.)

Les vainqueurs, enhardis par cette victoire, vinrent ravitailler Vincennes, qui tenait toujours pour le roi, et saluèrent même la ville de Paris de plusieurs coups de canons. Mais, dans cette capitale consternée, on n'en répandit pas moins la nouvelle que La Noue était maintenant cerné, qu'il ne fallait plus que quelques troupes, qu'on allait lever, pour achever sa défaite, et les prédicateurs du parti rendirent grâce au ciel

du succès qu'il avait daigné accorder aux armes catholiques. (Félib., *ubi sup.*)

Le lendemain même, la Ligue essuyait un autre échec dans le pays Chartrain. Le sieur de Saveuse, l'un des gentilshommes les plus distingués de la Picardie, mais poussant jusqu'à la férocité son zèle pour la Ligue, avait levé un corps de cavalerie, qu'il se proposait de conduire au duc de Mayenne. Cette troupe consistait en deux cents lanciers, presque tous nobles, et en cinquante arquebusiers à cheval commandés par le capitaine de Forceville. Sur la route, ils furent encore rejoints par cinquante autres cavaliers, que leur amena le fils du gouverneur de Chartres. Voilà qu'en passant près de l'abbaye de Bonneval, ils eurent nouvelle que Montgommery courait la campagne avec un parti huguenot, et Saveuse fit dessein de le surprendre et de l'enlever en passant, mais il trouva ce qu'il ne cherchait pas. (De Thou, *ubi sup.*)

Châtillon était parti de son côté avec deux compagnies de chevau-légers, qui formaient environ trois cents hommes, et avec quatre cents arquebusiers à cheval; son dessein était de faire sur Chartres une entreprise dont Louis d'Angennes, seigneur de Maintenon, qui avait un château dans le voisinage, avait fourni l'idée et le plan.

Les coureurs de Saveuse, ayant aperçu quelques-uns des hommes de Châtillon, vinrent en donner avis à leur chef, qui commanda de marcher de ce côté-là, pensant y rencontrer Montgommery et ses gens. « Il serait prudent, objecta Forceville, d'envoyer d'abord à la découverte, et d'aller bride en main. » Saveuse repoussa fièrement cet avis et se mit à la tête de la troupe; mais quand il fut un peu avancé, et que du haut d'une colline il eut reconnu qu'il allait avoir affaire à un tout autre ennemi que celui qu'il était venu chercher : « Qu'en pensez-vous? dit-il, tout consterné, à Forceville. Ne ferons-nous pas sagement d'éviter le combat? — Il n'est plus temps, répondit celui-ci. Vous n'avez pas voulu me croire quand je vous donnai un bon conseil; maintenant, toute délibération est inutile. Ce qui nous reste à faire, c'est de mettre en œuvre tout notre courage pour tâcher de nous tirer du précipice où nous nous sommes imprudemment jetés. »

La troupe catholique commença en effet bravement le combat, et son premier choc causa quelque désordre dans les rangs royalistes. Châtillon lui-même fut blessé et culbuté; mais il fallut céder au nombre : ce premier effort des Ligueurs avait rompu leurs rangs, et leurs adversaires, les entourant, en firent un carnage épouvantable; « car ces Picards, à qui leurs confesseurs et curés avaient fait jurer vengeance sur les sacrés mystères, ne les recevant point à la sainte table qu'ils n'eussent fait ce serment, trouvaient la mort plus douce que d'ouïr seulement prononcer le nom de celui qu'on leur avait appris à regarder comme un tyran excommunié; ils se battirent avec tant d'opiniâtreté que plus de cent cinquante de ces malheureux se firent tuer sur la place sans vouloir lâcher le pied. » (Mézeray, t. VIII, p. 642.)

Forceville tomba blessé à mort; Saveuse, blessé aussi, fut fait pri-

sonnier, et mourut quelques jours après, en blasphémant contre le roi et sans vouloir accepter les soins qu'on s'empressait de lui donner. Plus de cinquante autres moururent également des suites de leurs blessures. Les royalistes n'avaient perdu que trois hommes et ne comptaient qu'un très-petit nombre de blessés. « Henri III, en apprenant cette victoire, s'écria : « Je voudrais que ce brave Châtillon fût catholique! Notre « maître, ajouta-t-il, en s'adressant au Père Belanger, jacobin, tâchez « donc de me convertir cet homme-là, et de me rendre ce service. » Le moine promit de s'y employer, mais les événements qui suivirent ne lui permirent pas de réussir. » (*Chron. novenn.*, ad ann. 1589.)

Mayenne fut d'autant plus mortifié de cette défaite, qu'il perdait là un beau corps de cavalerie, ce qui était précisément l'arme dont il manquait le plus, et dont il avait le plus grand besoin. Après l'échauffourée du faubourg Saint-Symphorien, il avait conduit ses troupes dans le Maine, où elles commettaient toutes sortes de cruautés et d'infamies, mangeant de la viande pendant les jours défendus, et contraignant, par une dérision sacrilège, les prêtres à baptiser les bœufs, veaux, moutons et poules du nom de carpe ou de brochet. Une de ces bandes de mécréants, conduite par un certain Puy du Fou, était venue s'abattre sur le riche bourg d'Arquenay, à trois lieues de Laval. C'était le douaire de Madame de Rambouillet. Il y avait là une belle église remplie de dons et d'ornements précieux ; et les femmes et les filles s'y étaient réfugiées comme dans un asile que des catholiques n'oseraient pas profaner. Puy du Fou et les siens y entrèrent pourtant après avoir brûlé les portes. Le trésor sacré fut pillé sans respect ; les femmes furent violées avec tous les détails d'une lubricité effrénée. Un paysan, qu'on avait forcé d'être témoin de l'outrage fait à la sienne, ayant menacé ces scélérats de la colère divine, fut massacré au pied même du crucifix; les ornements sacrés devinrent le partage des filles de joie qui étaient dans le camp, et le soldat ligueur se fit un passe-temps sacrilège de donner les hosties consacrées en pâture à ces bouches impures. (Mézeray, t. III, p. 644. — De Thou, *ubi sup.*, p. 644.)

Mayenne n'était plus assez puissant pour punir ces scandaleux désordres : un chef de révoltés est toujours tenu de reconnaître et de respecter une sorte d'égalité dans ses complices. Du moins, pour arrêter le mal en donnant une occupation au soldat, il alla assiéger Alençon, où la plupart des habitants faisaient profession de la religion réformée. La ville se rendit sans tenter aucune résistance, et le gouverneur, qui n'avait qu'une très-faible garnison, avec laquelle il s'était retiré dans le château, ne jugeant pas à propos de se laisser forcer, capitula le vingt-deuxième jour de mai.

En ce moment, la duchesse de Montpensier, qui en voulait personnellement à Monsieur le duc d'Aumale, à cause de quelques différends de famille, jugea que la défaite qu'il venait d'essuyer était une occasion favorable qui s'offrait à sa vengeance. Elle écrivit à son frère Mayenne, pour lui faire connaître comment d'Aumale s'était laissé battre, et dans

cette lettre, elle ne ménageait guère le malheureux gouverneur de Paris. « C'est un homme incapable, disait-elle, et que le désastre suit partout. De plus, il n'est pas même assez brave pour tenter de réparer la faute qu'il vient de commettre. » Cette lettre fut interceptée par le roi de Navarre, qui après en avoir fait faire une copie pour le roi, trouva plaisant de renvoyer l'original au duc d'Aumale lui-même. « Voyez avec quels égards on vous traite, lui écrivait-il. Au reste, mon cousin, s'il vous plaît d'appeler en duel l'auteur en jupon de cette insulte, je m'offre, en bon parent, pour être votre second dans ce combat. »

Mayenne apprit toutefois, par une autre voie, la défaite que les troupes de la Ligue venaient de subir devant Senlis. Comme il était déjà fatigué du peu de concours et de respect qu'il trouvait dans son armée, il partit en toute diligence et revint à Paris, où il jugeait que sa présence était indispensable pour rendre le courage aux habitants, qui pouvaient, d'un jour à l'autre, se voir attaqués par les troupes victorieuses du duc de Longueville et de La Noue. (Mézeray, t. III, p. 644.)

Henri III, pendant ce temps-là, était toujours à Châtellerault, fort inquiet de la tournure que prenaient ses affaires, et n'ayant plus guère d'espoir que dans les protestants qu'il avait tant détestés. Il avait même déjà perdu à peu près tout espoir de voir arriver les secours que Sancy devait lui amener de Suisse; car il ne pouvait plus douter que la Ligue et le duc de Savoie fermaient tous les passages; mais tout à coup, un homme vêtu en chaudronnier ambulant fut introduit dans son cabinet. C'était un courrier que lui envoyait Sancy, et qui s'était ainsi déguisé pour n'être pas arrêté sur la route. Dans une marmite de cuivre à double fond, il apportait une lettre par laquelle mon dit sieur de Sancy rendait compte de ses négociations en Suisse. (Mézeray, t. III, p. 656. — De Thou, liv. 96, t. X, p. 646.)

D'abord, il avait pu emprunter quelques sommes des négociants italiens qui étaient à Genève, et il était parvenu à faire une ligue entre la France et les cantons de Zurich, de Genève, de Bâle, de Berne, de Schaffouse, de Saint-Gall et de Montbéliard, qui avaient tous quelque chose à démêler avec l'ambitieux duc de Savoie. A l'aide de l'argent qu'il avait emprunté et qu'il leur avait donné comme premier à-compte, il avait décidé ces divers cantons à lever un corps de douze mille Suisses.

Sancy s'était procuré, de plus, mille lansquenets, trois mille hommes d'infanterie française, que lui avait amenés d'Haraucourt, et quelques compagnies allemandes. Il avait bien fallu commencer par guerroyer contre le duc de Savoie, puisque c'était le but apparent de l'armement. On était donc entré en campagne le quinzième jour d'avril et on avait fait une irruption dans les États du dit duc, qui n'était pas sur ses gardes de ce côté-là. On lui avait pris presque tous les bailliages de Thonon, de Gex et de Ternier. C'était déjà un succès remporté sur un ennemi du roi. Sancy ajoutait : « Je viens maintenant de décider nos alliés à entrer en France, où je leur ai fait entendre que Lesdiguières et Ornano les attendent pour se joindre à eux. »

Le roi, ravi de cette nouvelle sur laquelle il ne comptait plus, envoya l'ordre à La Noue et à Longueville d'aller au-devant de ce secours, et tous deux, après avoir pourvu Senlis de toutes les choses nécessaires à la défense de cette place, prirent leur chemin vers la Bourgogne. En passant auprès de Paris, ils rencontrèrent quelques compagnies bourgeoises qu'ils repoussèrent jusque dans les faubourgs. Ensuite, ayant fait halte sur l'éminence de Montfaucon, ils saluèrent de nouveau cette grande ville de quatre ou cinq volées de canons, dont les boulets portèrent au milieu des Halles et jetèrent la consternation parmi le peuple.

Henri III était alors revenu à Tours, et ce fut là que, par compensation de la bonne nouvelle qu'il avait reçue à Châtellerault, il apprit que le comte de Soissons venait d'être fait prisonnier par les Ligueurs. Ce prince, à qui, comme je l'ai rapporté, Sa Majesté avait confié le gouvernement de la Bretagne, avait charge de tenir en bride le sieur de Mercœur, qui occupait déjà presque toute la province, à l'exception de Rennes, Vitré, et quelques petites places. Comme le nouveau gouverneur s'acheminait vers Rennes, pour y faire vérifier ses lettres de lieutenance, il vint loger à Château-Giron. Le duc de Mercœur, ayant eu avis de sa marche, survint avec une bonne troupe d'arquebusiers à cheval, lesquels, après avoir mis pied à terre, entourèrent le village et firent prisonnier le dit comte, qu'ils menèrent au château de Nantes. (Moreau, *Hist. de la Ligue en Bretagne*, chap. III.)

Mais celui-ci trouva bientôt le moyen de se sauver, et voici comment : Il faisait faire sa cuisine en ville par un pâtissier, qui lui envoyait deux fois par jour ses mets dans un grand panier couvert, et, quand il avait dîné ou soupé, les porteurs remportaient le panier. Les gardes avaient d'abord voulu l'ouvrir avant de le laisser passer ; mais le comte présenta requête pour que cela n'eût pas lieu, attendu, disait-il, qu'il avait des ennemis, qui sous prétexte de fouiller le panier pourraient y glisser quelque poisson. Cette requête fut octroyée. Quelques jours après, feignant d'être malade, il fit coucher un de ses pages dans son lit, et se mit lui-même dans le panier, qui fut porté chez le pâtissier. Là, il se déguisa en paysan pour pouvoir sortir de la ville, et ensuite il gagna Angers. Quelque chagrin que fût le duc de Mercœur de cette évasion, il ne fit aucun mal au page qui avait remplacé son maître dans le lit, et il lui rendit même la liberté.

CHAPITRE XXIV

1589. — ARGUMENT : HENRI III ENTRE EN CAMPAGNE, JOINT A BEAUGENCY PAR L'ARMÉE DU ROI DE NAVARRE. — CELUI-CI ÉCRIT AUX ORLÉANAIS. L'ARMÉE ROYALE PREND JARGEAU, PITHIVIERS, ÉTAMPES, DOURDAN, GIEN, LA CHARITÉ, POISSY, PONTOISE. D'ÉPERNON VA REPRENDRE MONTEREAU QUI EST REPRIS PAR MAYENNE. LES SUISSES DE SANCY REJOIGNENT LE ROI. — IL VIENT CAMPER A SAINT-CLOUD. CONSTERNATION DES LIGUEURS. — SERMONS DE LEURS PRÉDICATEURS. MOUVEMENTS DES ROYALISTES DE LA CAPITALE. LE MOINE JACQUES CLÉMENT. — IL ASSASSINE HENRI III.

C'était une triste position que celle de la France, vers les derniers jours de ce malheureux règne. Tous les liens sociaux avaient été ou dénoués par l'intrigue, ou violemment rompus par la révolte. L'autorité royale, base du système gouvernemental de l'époque, restait déshonorée, méprisée et sans forces. Tous les partis s'étaient comme entendus, par une sorte d'instinct, pour la mettre dans cette situation désespérée et désespérante, en profitant à l'envi de ses faiblesses et de ses fautes; mais personne n'avait encore pensé à rien qui pût remplacer cette pierre fondamentale de l'antique édifice; personne n'avait eu l'idée qu'il fallait au moins étayer, pour se réserver le temps de réparer, et pour s'éviter le grand malheur de n'avoir plus à travailler que sur des ruines éparses et brisées.

Pendant que les populations se partageaient en royalistes, qu'on appelait politiques, en huguenots et en ligueurs, et que, sous ces différentes dénominations, on ne s'occupait qu'à s'égorger mutuellement, les parlements eux-mêmes, chargés de rendre la justice, qui est une et invariable par essence, s'étaient presque partout fractionnés, et chaque fraction, selon l'opinion qu'elle avait embrassée, cassait les arrêts de la fraction adverse. Les interprètes de la loi se faisaient, eux aussi, la guerre à coups d'arrêts; la guerre était partout, et l'intérêt particulier ne laissait guère à personne le temps de songer aux moyens de remédier au mal général. (*Mém. de Tavannes*, ad ann. 1589.)

Le monarque lui-même semblait désespérer de sa propre fortune et s'abandonner à une destinée fatale, qu'il regardait le premier comme insurmontable. Il fallut toutes les sollicitations de son nouvel allié pour

l'arracher à cette apathique insouciance. Enfin, il se décida à revenir à Blois, d'où, après avoir pris quelques mesures pour la sûreté de la reine, il se rendit à Beaugency. Il trouva là l'armée du roi de Navarre toute prête à entrer en campagne. Ce prince avait dessein de commencer par reprendre l'importante ville d'Orléans, mais, ayant appris que Monsieur de La Châtre s'y était renfermé avec un fort détachement de cavalerie, il craignit de perdre un temps précieux, et il se contenta d'écrire aux Orléanais, pour leur représenter l'injustice et l'imprudence de leur rébellion. « Quel prétexte pouvez-vous alléguer? leur disait-il. Est-ce à vous qu'il appartient de vous établir en juges d'un acte que votre souverain a cru devoir faire? Dieu seul prononcera sur ce qui s'est passé à Blois, et cette affaire n'est pas de la compétence des sujets de Sa Majesté. Vous me direz que, moi aussi, j'ai pris les armes contre le roi : mais ma cause était bien différente; jamais il n'est entré dans ma pensée de combattre contre aucun des droits que notre maître légitime à tous tient directement de Dieu lui-même. Moi et les miens, nous n'avons cherché qu'à conserver notre liberté de conscience, que nous tenons aussi de Dieu; et la preuve en est que toutes les fois qu'on a bien voulu nous permettre de rendre au Créateur le culte que nous croyons devoir lui être le plus agréable, nous n'avons jamais hésité à offrir nos bras, nos biens et notre vie à notre maître bien-aimé, comme nous les lui offrons encore aujourd'hui. Imitez notre exemple, je vous en conjure, c'est le moyen d'éviter à votre ville la ruine dont elle est menacée. » (Cayet, *Chron. novenn.*, ad ann. 1589. — De Thou, t. X, liv. 96.)

Sans attendre l'effet de cette lettre, l'armée royaliste, accrue de toutes les forces protestantes, marcha vers Jargeau, qui n'est qu'à cinq lieues d'Orléans et qui a un très-beau pont sur la Loire. Le roi fit sommer la place de se rendre, et, sur le refus du gouverneur, qui comptait être secouru par les Orléanais, elle fut emportée d'assaut. La garnison, pour avoir résisté à une armée royale, fut, conformément aux lois de la guerre, passée au fil de l'épée, et, pour intimider les autres villes qui auraient pareille audace, Monsieur le gouverneur fut pendu.

Gien, intimidé par cet exemple, envoya sa soumission, et La Charité, par le même motif, s'empressa d'imiter Gien, de sorte que le roi se trouva maître de tous les ponts sur la rivière de Loire, au-dessus et au-dessous d'Orléans, hormis celui de Nantes. (Mézeray, t. III, p. 645.)

L'armée s'avança ensuite dans la Beauce, et prit, sur sa route, Pithiviers, où l'on pendit également le chef des rebelles et ceux des magistrats qui avaient prêté leur appui à la Ligue. Le commandant, qui s'appelait Foucambert, se montra si obstiné, qu'il aima mieux se laisser pendre par les soldats qui l'avaient trouvé caché, que de crier « Vive le roi! » (Cayet, *Chron. novenn.*, ad ann. 1589.)

A Etampes, qui voulut aussi opposer de la résistance, et qu'il fallut emporter d'assaut, le gouverneur, qui avait eu l'honneur d'être page du roi, eut la tête tranchée. Les habitants furent sévèrement châtiés, « attendu qu'ils avaient répondu par mille vilenies à la sommation

royale, criant que les canons de Sa Majesté avaient les gouttes, et que ce n'étaient que des moyeux de charrettes qu'on avait percés pour leur faire peur. »

Ce fut là que Henri III reçut la nouvelle officielle de son excommunication par le Saint-Père, ce qui le fâcha fort. Comme il en témoignait son chagrin au roi de Navarre, celui-ci lui répondit en riant qu'il ne voyait qu'un seul remède à cela, lequel était de vaincre ; « car, alors, dit-il, nous serons incontinent absous ; mais, si nous sommes vaincus et battus, il n'y a pas à douter que nous demeurerons tous les deux excommuniés, voire même aggravés et réaggravés plus que jamais. » (*Journal de Henri III*, juin 1589.)

On se mit en marche pour prendre Dourdan ; mais ceux de cette ville, faisant leur profit du dommage de leurs voisins, vinrent au camp avec de belles écharpes blanches, qui étaient la marque royale, et ils s'exemptèrent par là de la punition qu'ils avaient encourue, pour avoir adhéré à la Ligue. (MÉZERAY, *ubi sup.*)

On vint ensuite passer la Seine sur le pont de Poissy. Les habitants s'étaient barricadés sur ce pont pour en défendre le passage. Mais ils furent bientôt forcés, et ceux qui se laissèrent prendre furent pendus pour leur peine. Puis, l'armée alla dresser son camp devant Pontoise, où elle fut jointe par les troupes que le duc de Montpensier amenait de Normandie.

Pontoise est ainsi nommée parce qu'elle a un beau pont sur l'Oise. Il y a, pour ainsi dire, deux villes en une seule, la haute et la basse. La haute ville est défendue par un château, et la basse ville s'étend le long de la rivière, qui lui sert de fossé. Il y avait une très-belle église, dédiée à la Vierge, où l'on venait de fort loin en pèlerinage avec grande dévotion : les assiégés imaginèrent de la transformer en citadelle, en la terrassant en dedans et en dehors.

Hautefort, qui commandait ce poste, où il avait été envoyé exprès par le duc de Mayenne, fut tué tout des premiers, d'un coup d'arquebusade dans la tête, comme il courait de côté et d'autre pour exciter les travailleurs. Sa mort, qui aurait dû décourager les habitants, ne fit qu'ajouter à leur exaspération, et ils persistèrent à se défendre dans leur église, où ils tinrent bravement plusieurs jours encore ; mais, à la fin, le canon du roi en eut raison. Ses troupes y entrèrent l'épée à la main, et le reste de la ville se rendit à composition. On accorda aux vaincus des brancards et des chevaux pour emporter leurs blessés, qui étaient en si grand nombre qu'il fallut dix-huit cents chevaux. Ils obtinrent aussi une escorte des troupes du roi de Navarre, auquel ils s'étaient directement adressés, car la foi de ce prince leur semblait plus sûre que celle du roi.

Pendant ce temps-là, d'Épernon, étant parti du camp royal avec un corps de troupes, était allé surprendre Montereau. Le dessein de Sa Majesté était de se saisir de tous les postes situés sur les grandes rivières qui tombent dans la Seine et dans la Marne, afin d'affamer la

capitale en interceptant tous les convois de vivres. Mayenne, ayant deviné cette tactique, partit incontinent pour reprendre Montereau ; mais, afin de détourner l'attention des royalistes, il répandit le bruit que le but de son expédition était d'aller couper le passage aux secours qu'amenait Sancy. Cette fausse nouvelle fut, en effet, cause que Sancy, qui avait l'ordre de ne point hasarder une bataille, suspendit sa marche, et ne la reprit que sur l'avis de la rentrée de Mayenne à Paris. (De Thou, t. X, *ubi sup.*)

Mayenne, en effet, après avoir repris Montereau, était revenu en toute hâte dans la capitale, où sa présence était plus nécessaire que jamais, pour arrêter les troubles que causait l'approche du roi. Sancy, pendant ce temps-là, arrivait à Châtillon-sur-Seine, où il fut rejoint par Longueville et par La Noue. Il marcha ensuite à grandes journées pour venir trouver le roi, traversa la Seine à Poissy, et remit son armée à Sa Majesté, qui la passa en revue. Elle était forte de dix mille Suisses, de deux mille lansquenets et de quinze cents reîtres, sans compter le corps que La Noue et Longueville avait amené. Il se trouva par là que l'effectif des troupes du roi se montait à plus de quarante-cinq mille hommes. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 559. — Matthieu, *Hist. des dern. troubles*, liv. 5, fol. 5, verso.)

Henri III décampa le lendemain et se rendit à Saint-Cloud. Les ennemis s'étaient retranchés sur quelques arches du pont, mais ils en furent délogés à coups de canons.

La fortune avait changé de face. Les affaires du roi, qui, quelques jours auparavant, semblaient complètement désespérées, prenaient la plus heureuse tournure ; il se voyait à la tête d'une belle et nombreuse armée, entouré de chefs expérimentés. Les populations égarées commençaient partout à ouvrir les yeux et à se rapprocher de lui. La Ligue perdait, chaque jour, de son crédit et de ses ressources, et déjà les principaux auteurs de la révolte frémissaient dans l'attente des terribles châtiments qu'ils ne voyaient plus aucun moyen d'éviter. Paris allait être assiégé, et l'armée du duc de Mayenne, la seule troupe à peu près régulière que l'on eût à opposer aux forces royales, se trouvait réduite à huit mille hommes d'infanterie au plus et à dix-huit cents chevaux. De plus, les Allemands, qui en faisaient la principale force, en demandant leur paye et des vivres qu'on ne pouvait plus leur fournir, menaçaient hautement de passer dans le camp ennemi. (Davila, t. II, p. 468.)

Le roi prit son logement dans le bourg même de Saint-Cloud, étendant ses troupes sur la rive de la Seine, depuis Meudon jusqu'au pont de Neuilly. Le roi de Navarre fit camper les siennes depuis Vanves jusqu'au pont de Charenton. A la vue d'une aussi puissante armée, les royalistes qui se trouvaient dans la ville reprirent subitement courage ; et ils y étaient en assez grand nombre, car toutes les bonnes familles n'avaient fait mine d'adhérer à l'Union, que pour sauver leurs biens du pillage et leurs personnes de la prison. « En ce moment, qui semblait de tout

point favorable, on les vit, s'en allant tout hardiment par les maisons, exhorter les gens de se réunir à eux, encourager les timides et faire des remontrances à ceux que le mauvais exemple plutôt que l'obstination avait jetés dans la désobéissance, et ils en ramenèrent plusieurs dans le bon chemin, car le menu peuple se ressentait fort des incommodités de la guerre ; les marchands n'avaient plus de débit dans leurs boutiques et criaient miséricorde, d'autant mieux qu'ils savaient bien qu'étant trop bas placés, la punition ne tomberait pas sur eux. » (*Mém. du duc d'Angoulême*, ad ann. 1589. — Mézeray, *ubi sup.*)

Le roi espérait donc voir bientôt sa capitale rebelle lui tendre les bras et lui ouvrir ses portes pour le recevoir comme un libérateur. Il passait les journées à visiter les différents quartiers de son armée. « Par sa prestance royale et affable, il attirait tellement les cœurs que la plupart de ceux qui lui avaient toujours été ennemis en qualité de huguenots semblaient résolus de quitter leur religion et leur parti, et de ceux-là étaient Messieurs de Châtillon, de Clermont, de Malagny, et le vidame de Chartres ; si bien que le roi de Navarre en eut quelque jalousie. » — « Il n'attendait, dit Matthieu, que le moment où il aurait rétabli le roi sur son trône pour s'éloigner bien vite d'un prince dont l'affabilité lui enlevait ses meilleurs amis. » (*Mém. du duc d'Angoulême*, *ubi sup.* — Matthieu, t. II, p. 3.)

Le duc de Mayenne, de son côté, pour contenir et rassurer les esprits du populaire, fit enclore les faubourgs de retranchements et distribua ses troupes avec grand ordre pour les garder, tant contre ceux du dehors que contre ceux du dedans. Pour imposer aux derniers, il faisait répandre des bruits, que l'armée du roi n'était composée que de troupes levées par force et n'ayant ni discipline, ni vivres, ni argent, ni munitions ; qu'elles ne resteraient pas huit jours sans se dissiper ; que lui-même ne tarderait pas d'être en mesure de les repousser jusque dans le fond de la Guyenne ; car, disait-il, il était assuré des secours du pape et du roi d'Espagne, et il attendait incessamment les troupes de son parent, le duc de Lorraine, qui étaient déjà en chemin pour venir le rejoindre ; de plus, il avait nouvelles certaines que le duc de Nemours lui amenait huit mille hommes. (Mézeray, *ubi sup.*)

Mais lui-même savait trop à quoi s'en tenir sur ces fables, que la nécessité l'obligeait à donner en pâture au peuple de Paris. Il n'ignorait pas que les secours de la cour de Rome ne consistaient qu'en bulles et en indulgences, et qu'elle avait, tout récemment, refusé de lui prêter douze cent mille écus, sur la caution de six des meilleures villes du royaume ; que le duc de Lorraine, jaloux des accroissements de ses cadets, était déjà tout disposé à séparer ses intérêts des leurs ; et que le duc de Nemours n'avait ni armée régulière, ni possibilité d'en lever une. Quelques-uns ont même avancé que, voyant sa position si fortement compromise, le lieutenant-général de l'État et couronne de France avait déjà fait tenir prêts ses équipages pour s'enfuir dans les Pays-Bas, et se soustraire à la vengeance du roi, qu'il avait si cruellement offensé.

En attendant, faisant contre fortune bon cœur, il s'était chargé de défendre en personne les faubourgs Saint-Honoré, Saint-Denis et Saint-Martin, qui, à vrai dire, n'étaient pas les plus exposés pour le moment; et il avait confié à La Châtre, qu'il avait rappelé d'Orléans, la défense de ceux de Saint-Germain, de Saint-Jacques et de Saint-Marcel. Les prêtres et les moines, qui avaient pris les armes, montaient la garde comme le peuple. (Davila, t. II, p. 469.)

En même temps, les Seize, les émissaires de l'Espagne, les prédicateurs de la Ligue et ceux qui gouvernaient les consciences, travaillaient de leur mieux à retenir les esprits en appelant dévouement à Dieu et à la foi la persistance dans la rébellion. « Henri de Valois, criaient-ils aux peuples, du haut des chaires de toutes les églises, a juré de planter une forêt de gibets tout à l'entour de Paris, pour se repaître et soûler du supplice de tous les habitants; il a promis au Béarnais excommunié de faire égorger dix mille catholiques au moins, en représailles de la Saint-Barthélemy. A son armée d'hérétiques, il a promis également le pillage de vos maisons; après quoi, son dessein est d'abandonner aux flammes ce que la fureur et l'impiété du soldat n'auront pas entièrement détruit. » (Mézeray, *ubi sup.*)

Ces déclamations irritantes avaient d'autant plus d'effet sur la populace, qu'on avait appris que le roi, contemplant la ville de Paris, des hauteurs de Saint-Cloud, avait dit : « Je raserai cette ville orgueilleuse jusqu'aux fondements, et je veux qu'on cherche un jour la place où elle aura été. » C'est du moins ainsi qu'on se plaisait à rappeler le propos qu'il avait tenu, en s'éloignant après la Journée des Barricades.

Les royalistes de Paris, peu effrayés de cette menace, avaient déjà traité avec Henri; ils étaient convenus qu'ils prendraient les armes et se rangeraient de son côté quand il attaquerait les faubourgs, et cette attaque était fixée au second jour d'août. Le roi et ses courtisans faisaient leurs dispositions pour leur entrée dans la capitale, et ce n'était que joie, jeux et festins dans le camp royaliste, quand un attentat aussi inopiné que détestable vint délivrer les rebelles de toute crainte, et convertir en deuil les espérances d'une armée qui se croyait déjà victorieuse. (*Mém. du duc d'Angoulême*, ad ann. 1589.)

Les jésuites, dont j'ai raconté plus haut la fondation, avaient eu longtemps à combattre les répugnances de l'Église Gallicane pour un nouvel ordre qui mettait en avant l'obéissance passive et absolue aux volontés du Souverain-Pontife; mais à l'aide des troubles et des discordes politiques et religieuses, ils étaient parvenus à tourner, sinon à vaincre cette opposition. Dans toutes les discussions qu'on avait eu à soutenir contre les hérétiques, les catholiques français avaient trouvé en eux d'ardents et d'habiles auxiliaires. Aussi, sous l'apparence de ce dévouement à la pureté de la foi, qui servait de masque à des projets d'une tout autre espèce, ils étaient parvenus à s'ancrer, pour ainsi dire, dans la nation et à s'y créer une influence redoutable. Presque partout ils avaient déjà des

collèges, où l'on s'empressait de leur confier l'éducation de la jeune noblesse. A l'usage des simples bourgeois et des artisans, ils avaient leurs confréries, espèces de bandes enrégimentées qu'ils pouvaient faire marcher à leur gré; et dans tous ces divers établissements, la religion, la science et l'intérêt mondain étaient si habilement mêlés, si adroitement employés, que tout concourait, sans qu'on s'en doutât, à la réalisation du vœu secret de cette institution. (PASQUIER, *Catéchisme des jésuites*, *passim.*)

Depuis le jour de leur fondation, l'hérésie n'avait pas rencontré de plus habiles adversaires, ni les papes de serviteurs plus dévoués; mais en même temps, les gens du monde, qui aiment à faire leur salut tout doucement et sans gêne, n'avaient jamais trouvé de directeurs plus complaisants, plus indulgents, ni qui sussent mieux mettre d'accord la dévotion avec la satisfaction des passions, même les moins innocentes et les plus dépravées. Les jésuites avaient inventé l'art de faire plier la morale et la religion elle-même au gré des désirs et des intérêts plus ou moins coupables de ceux qu'ils dirigeaient; et ils avaient fait une sorte de code à l'aide duquel, moyennant certaines restrictions ou explications, on pouvait commettre les plus graves péchés, même des crimes, en toute sûreté de conscience.

Avec une pareille méthode d'arranger les choses et de mener les âmes en paradis, par un chemin de velours, ils devaient avoir, ils eurent en effet, et je dirai même qu'ils ont encore, un grand nombre d'adhérents. Ils offrent à l'homme tout à la fois la tranquillité et la satisfaction de ses goûts dans cette vie présente, et la félicité éternelle dans la vie à venir. Ce n'est pas là tout à fait ce que Jésus-Christ a prêché; mais c'est beaucoup plus commode et par conséquent beaucoup plus acceptable.

Leur doctrine eut donc un succès de vogue. Tous les couvents, qui s'étaient fait ligueurs, parce qu'au bout du compte ils voyaient leur existence menacée par les progrès de la Réforme, adoptèrent plus ou moins complètement ce nouveau système de tranquilliser la conscience, d'autant plus que, parmi les nombreuses transformations qu'il faisait subir aux préceptes de l'Évangile, on en trouvait une, merveilleusement adaptée à l'usage du temps présent. Au lieu de ces paroles du texte sacré : « Soyez soumis au prince, » les jésuites avaient dit et prouvé que, lorsque le prince se fait tyran et veut forcer la conscience de ses sujets, c'est non seulement un droit de résister à la tyrannie, mais un devoir de se défaire du tyran par quelque voie que ce soit, attendu que la première obligation imposée à la créature est de servir le Créateur dans l'exercice de la religion que lui-même a daigné nous révéler.

Cette dangereuse doctrine, théologalement exposée et commentée, avait été admise jusqu'en Sorbonne. Les prédicateurs ne manquèrent pas de textes sacrés pour l'appuyer, et les chaires de toutes les églises ne retentissaient plus que des noms des Aod, des Gahel et des Judith, lesquels avaient eu la gloire de délivrer le peuple de Dieu, en massa-

crant ceux qui avaient voulu l'opprimer. On appelait à grands cris l'esprit divin, pour inspirer un pareil libérateur et lui mettre le poignard à la main. « Il nous faut un Aod, criait le jésuite Commolet, il nous faut un Aod; fût-il moine, fût-il soldat, fût-il berger, fût-il goujat, n'importe! Il nous faut un Aod; il ne nous faut plus que ce coup, pour mettre nos affaires au point que nous pouvons désirer. » L'Aod tant réclamé se trouva et ce fut un moine. (Cayet, *Chron. novenn.*, ad ann. 1589.)

Il y avait, dans le couvent des Jacobins, un jeune frère de vingt-deux à vingt-trois ans, nommé Jacques Clément, qui venait d'être tout nouvellement admis à l'ordre de la prêtrise. Né dans une famille de pauvres cultivateurs de l'archevêché de Sens, il avait été lancé, par l'ambition mal calculée de ses parents, dans une carrière à laquelle son éducation, son tempérament ardent et la trempe de son intelligence ne le rendaient nullement propre. Mais, en ce temps-là comme plus tard, les gens du Tiers-État croyaient avoir tout fait pour leur famille, quand, à force de sacrifices et de démarches, ils étaient parvenus à faire entrer un de leurs enfants dans la classe privilégiée du clergé. Ils pensaient avoir acquis pour eux et les leurs tout à la fois un protecteur et une sorte d'illustration dont ils se montraient fiers. (Mézeray, *ubi sup.*)

Frère Jacques, voué au culte de Dieu par un motif pareil, n'avait, comme je l'ai dit, rien de ce qu'il fallait pour faire un bon religieux et encore moins un bon prêtre. Il eût pu faire un honnête cultivateur dont les penchants, trouvant à se satisfaire légitimement dans les règles de la vie laïque, seraient toujours restés innocents. Mais, dans un couvent, où, pendant ces temps de trouble, la discipline n'était guère observée, il se livra à tous les désordres qui n'étaient que trop fréquents parmi les moines de cette époque-là; puis son esprit faible, retombant de l'excès dans le remords, avait fini par le rendre atrabilaire et propre à se laisser entraîner dans toutes les aberrations d'un fanatisme aveugle. (Mézeray, t. III, *ubi sup.*)

On profita habilement d'une pareille disposition. Le frère Jacques, tout rempli des déclamations qu'il entendait faire contre le roi, par les prédicateurs en renom, imagina que le meilleur moyen d'expier ses péchés serait d'assassiner le tyran au risque de sa propre vie, et, plein de cette idée, il criait sans cesse parmi ses confrères que Henri le Vaudois (c'est ainsi qu'on transformait le nom de Henri de Valois) ne mourrait que de sa main. Cette humeur belliqueuse lui avait acquis dans le couvent le surnom de « capitaine Clément. » (Davila, t. II, p. 471.)

En excitant donc cette première aberration d'un esprit déjà échauffé, il ne fut pas difficile de lui persuader que c'était Dieu lui-même qui l'avait suscité et choisi spécialement pour accomplir ce grand acte de la vengeance divine contre un nouvel Hérode, un Julien l'Apostat, persécuteur des fidèles. On arriva même jusqu'à lui procurer des extases et des révélations. « Un soir que ce pauvre frère se minait et se consumait sur son lit, priant le Seigneur de lui faire miséricorde et de

prendre son peuple en commisération, Dieu lui envoya son ange, lequel au milieu d'une grande lumière, lui montra une épée nue et lui dit : « Frère Jacques, je viens, de la part du Très-Haut, t'assurer que c'est « par toi que le tyran doit être mis à mort. Pense à remplir cette glo-« rieuse mission, et tiens-toi prêt à recevoir la couronne des martyrs « qui t'attend déjà dans le ciel. » (*Discours véritable. Voir la Satire Ménippée,* t. III, p. 345.)

« Le pauvre moine alla faire part de cette vision à un sien ami religieux et homme de sainte doctrine (c'était le père Bourgoing, prieur de son couvent), et celui-ci, après avoir bien examiné toutes les circonstances de cette révélation céleste, lui dit : « Que véritablement Dieu « avait formellement défendu l'homicide dans tous les cas ordinaires ; « mais que, dans ce cas particulier, où il s'agissait de tuer un Holopherne, « dont la vie mettait en danger celle de tout le peuple du Seigneur, et « dont l'âme était déjà, d'ailleurs, retranchée de la communion des « fidèles, par l'excommunication prononcée de la propre bouche de notre « Saint-Père le Pape, ce serait faire acte méritoire et agréable au ciel, « et se rendre digne de la gloire dont les saints livres eux-mêmes ont « couronné la bienheureuse Judith. » Il eut soin d'ajouter que si celui qui tenterait un pareil coup périssait dans une semblable entreprise, son âme ne pouvait manquer de s'envoler tout droit dans le ciel pour y jouir de la félicité des bienheureux. » (*Ibid.*)

« Frère Jacques, merveilleusement confirmé dans son dessein par les saintes paroles de ce bon père, s'en alla se préparer à cette pieuse entreprise, en célébrant la messe avec grande foi et dévotion. » On a même pris soin de nous transmettre, que, n'ayant que de mauvais souliers pour faire la route, il se mit tout naïvement à les raccommoder lui-même avec du fil. Sur quoi quelqu'un lui ayant dit : « Frère, ce que vous faites-là ne tiendra pas longtemps, » il répondit : « Qu'ils me conduisent seulement où je veux aller; je compte bien que je n'en aurai plus besoin pour revenir. » (*Satire Ménipp.,* dans les notes.)

Quelques-uns, pour expliquer cette singulière résignation, ont prétendu qu'on avait pris la précaution de lui déranger le cerveau par certains breuvages. D'autres ont cru qu'à la superstition, qui me semble seule déjà suffire, on avait ajouté les tentations de l'ambition ; qu'on avait promis au simple frère jacobin un chapeau de cardinal, et qu'on lui avait de plus fait entendre que sa vie était garantie, parce que celle de tous les prisonniers de distinction qui étaient alors renfermés à la Bastille répondrait de tout ce qu'on oserait tenter contre lui. Enfin, on est allé jusqu'à dire que la duchesse de Montpensier l'aurait fait introduire dans son cabinet particulier, l'aurait enivré de ses caresses et de ses faveurs, en lui faisant promettre de mettre le tyran à mort. Il est au moins permis de douter de ce dernier fait; car, outre que la duchesse de Montpensier était boiteuse, « qu'elle avait la renommée de n'être pas belle sous le linge, » elle n'était plus alors de la première jeunesse, ayant déjà plus de trente-six ans; et quoiqu'il soit possible, à la rigueur,

qu'une femme vindicative passe par-dessus bien des considérations de pudeur et de prudence pour se venger d'un ennemi détesté, il n'est guère probable que la duchesse ait eu l'audace de risquer un pareil moyen ; elle avait déjà eu plus d'une occasion d'apprendre qu'il n'était pas très-efficace, et le superstitieux dévouement du moine était plus que suffisant sans cela. (Mézeray, t. III.)

Ce qu'il y a de certain pourtant, c'est que, ce jour-là, on fit arrêter et conduire à la Bastille près de deux cents des principaux bourgeois connus pour être royalistes ; c'est que ce malheureux moine, en sortant de Paris pour aller commettre son crime, avait passé par le faubourg Saint-Martin, ce qui n'était ni la route la plus directe ni la plus sûre, et que là, il avait eu une longue conférence avec le duc de Mayenne, auprès duquel il avait été introduit par La Chapelle-Marteau. Il fut muni d'un passeport pour le camp royal, et l'on avait même adroitement trouvé le moyen de faire signer ce passeport par le comte de Brienne, alors prisonnier à la Bastille. On lui donna de plus une lettre d'introduction auprès du roi, de la part du président de Harlay, et, avec ces pièces, il se mit en route, portant dans sa manche un couteau qu'il avait choisi long, bien pointu et bien tranchant.

Ce fut le dernier jour de juillet, après midi, qu'il sortit de Paris. Il fut rencontré entre Vanves et Saint-Cloud par le procureur-général La Guesle, qui faisait les fonctions d'intendant-général dans l'armée du roi. Celui-ci, le voyant cheminer entre deux soldats, demanda à ces derniers pourquoi ce moine était leur prisonnier, vu que l'intention de Sa Majesté était que telles personnes demeurassent saines, sauves et libres. Les soldats répondirent que le bon frère était venu de lui-même à leur rencontre, et que, sur la prière qu'il leur en avait faite, ils le conduisaient au quartier du roi. Frère Jacques s'empressa d'ajouter : « J'ai, en effet, un avis de grande importance à porter au sire, notre seigneur, de la part de ses fidèles sujets qui sont dans la ville, et c'est pour cela que je suis sorti de Paris. » La Guesle le fit alors monter en croupe derrière son frère, et, congédiant les soldats, il le conduisit lui-même à Saint-Cloud. (Lettre de La Guesle, *Journal de Henri III*, *in fine*.)

Étant arrivé à son logis, il l'interrogea fort soigneusement sur divers points ; car il soupçonnait que ce fût un espion, comme on en arrêtait chaque jour sous divers déguisements. Il voulut voir son passeport et la lettre de créance du président de Harlay, que le frère lui montra fort volontiers ; mais, interpellé sur le motif de son voyage, il déclara qu'il ne pouvait le communiquer qu'au roi lui-même.

La Guesle s'en alla donc trouver le roi et lui fit part de sa rencontre. Quand Henri III sut que c'était un moine qui demandait à lui parler, il donna bien vite l'ordre de le lui amener le lendemain matin de bonne heure, « car, soit tempérament, soit éducation, la présence d'un moine faisait toujours plaisir à ce prince, et on lui avait souvent entendu dire qu'une pareille vue produisait le même effet sur son âme que le chatouillement le plus délicat sur le corps. » On lui avait, dit-on, prédit

pourtant qu'il eût à se méfier des têtes rasées, et c'était le duc de Florence lui-même, qui s'occupait d'astrologie judiciaire, qui lui avait envoyé tout dernièrement cette prédiction ; mais cela n'empêchait pas qu'à toute heure et en en quelque endroit que ce fût, ces sortes de gens ne fussent en possession de l'aborder et de lui parler librement. (De Thou, t. X, p. 666.)

Frère Jacques soupa gaiement, et en bon compagnon avec les gens de Monsieur de La Guesle ; il se servit même à table du couteau bien effilé qu'il avait emporté pour commettre son attentat. Dans la conversation, il arriva à quelqu'un de dire qu'il y avait, à ce qu'on assurait, six moines du même ordre que le frère, lesquels avaient entrepris de tuer le roi. Frère Jacques répondit tranquillement qu'il y avait partout de bonnes et de mauvaises gens. Il alla ensuite se coucher, et on remarqua qu'après avoir lu son bréviaire, il dormit d'un profond sommeil. Le bréviaire, qu'on trouva plus tard dans la chambre où il avait passé la nuit, était ouvert à la leçon tirée du livre de Judith.

Le lendemain matin, La Guesle le mena chez le roi, qui s'était logé dans une maison appartenant à Monseigneur de Gondi, évêque de Paris. Il le fit entrer dans la chambre à coucher de Sa Majesté. Henri s'habillait et son pourpoint n'était pas encore attaché ; l'assassin se mit respectueusement à genoux aux pieds du prince, auprès duquel se tenaient Bellegarde et quelques autres courtisans. Il annonça qu'il avait à révéler quelque chose de particulier et qui ne voulait pas de témoins. La Guesle a écrit dans une lettre à un sien ami, qu'il avait dit alors au moine : « Frère, vous pouvez parler sans crainte ; il n'y a ici que de fidèles serviteurs de Sa Majesté, » et qu'il engagea même le roi à ne pas permettre que cet homme l'approchât de si près ; mais Henri, obéissant sans doute « à ce délicieux chatouillement que causait à son âme la présence d'un moine, » fit passer le frère du lieu où il était en la place de Bellegarde, auquel il fit signe de se retirer ; puis, tenant en la main la lettre du président Du Harlay, qui avait servi d'introduction, il tendit bonnement l'oreille pour mieux entendre ce que ce malheureux avait à lui dire. Le moine alors, tirant son couteau de sa manche, en perça le ventre de Sa Majesté, et l'on vit aussitôt les boyaux sortir avec le sang. (Mézeray, *ibid.*, p. 651. — Lettre de La Guesle, *ubi sup.*)

Le roi retira lui-même le couteau de la plaie et en frappa le meurtrier au-dessous de l'œil gauche, en criant : « Malheureux ! que t'avais-je fait, pour m'assassiner ainsi ? » A ce cri, La Guesle accourut, et, heurtant du pommeau le moine dans l'estomac, il le renversa dans la ruelle du lit, où deux ou trois des Quarante-Cinq, se jetant sur lui, le percèrent de tant de coups qu'il expira sans avoir pu dire un seul mot. « Sans cela, peut-être eût-on appris beaucoup de choses qui n'ont jamais été sues. » (Péréfixe, *Hist. de Henri le Grand*, 1re partie.)

Le corps, dépouillé, tout nu, fut jeté par la fenêtre et demeura plus d'une heure exposé à la vue de tout le monde, afin de voir si quelqu'un le reconnaîtrait ; car plusieurs doutaient que ce fût un vrai Jacobin, et

quelques-uns soupçonnaient même le roi de Navarre, prétendant que le soi-disant moine n'était qu'un soldat huguenot déguisé. A la fin, quelques-uns des officiers du roi certifièrent son identité et en donnèrent de si grandes preuves qu'on n'en pouvait douter. Le grand-prévôt de l'hôtel condamna le cadavre à être tiré à quatre chevaux, pour en être les quartiers brûlés par le bourreau et les cendres jetées dans la rivière. (*Véritable fatalité de Saint-Cloud; Mém. de L'Estoile*, t. II.)

Pendant ce temps-là les médecins et chirurgiens du roi, après avoir examiné la blessure, venaient de prononcer qu'elle n'était pas mortelle. On en donna de suite avis aux gouverneurs des provinces et aux princes alliés, auxquels le roi fit écrire lui-même que, grâce à la protection spéciale du ciel, il avait échappé à la rage de ses ennemis, et qu'il espérait sous peu être en état de monter à cheval, pour punir ces méchants de leur malice. Mais, bientôt après, des symptômes alarmants se manifestèrent; le pouls remonta, une sueur froide se fit sentir à toutes les extrémités du corps, et il fallut annoncer au malheureux prince que sa vie était dans le plus grand danger. Il reçut cette annonce en véritable chrétien. Il se fit dire la messe dans sa chambre, à un autel qu'on dressa vis-à-vis de son lit. Au moment de l'élévation, élevant lui-même son cœur à Dieu : « Seigneur, dit-il, si vous jugez que ma vie doive être encore utile à mon peuple, accordez-moi guérison. Sinon, je me remets à votre sainte volonté. » (Matthieu, *Hist. de Henri III*, liv. 8, p. 776 et suiv.)

Ensuite, il fit sa confession à son chapelain, lequel, lui ayant rappelé qu'il y avait un monitoire contre lui, l'exhorta à donner satisfaction à la Sainte-Église. « Je suis, répondit-il avec ferveur, le fils aîné de cette Sainte-Église; je veux vivre et mourir tel, et j'offre humblement au très-saint Père toute satisfaction sur tout ce qu'il peut exiger de moi, dût-il m'en coûter la couronne et la vie. » Sur cette assurance, le confesseur lui donna l'absolution. (Davila, t. II, p. 474.)

Cependant le roi de Navarre, qui gardait ses quartiers du côté du faubourg Saint-Germain, ne savait encore rien de ce qui se passait dans le quartier du roi. Il avait passé la matinée à regarder une escarmouche qui s'était engagée, dans le Pré-aux-Clercs, entre une troupe de Ligueurs sortis de la ville et quelques-uns des siens, commandés par Sully. Tout à coup arrive un gentilhomme au galop qui lui dit quelques mots à l'oreille. A l'instant même il rappela Sully. « Mon ami, lui dit-il, le roi vient d'être blessé d'un coup de couteau dans le ventre; allons voir ce que c'est. » Et il partit avec Sully et vingt-cinq gentilshommes auxquels il fit prendre des armes sous leurs casaques. (*Économies royales de Sully*, ch. xxviii.)

Arrivé à Saint-Cloud et ayant été introduit dans la chambre du royal blessé, il se mit à genoux et lui baisa les mains. Henri III, qui n'avait pas encore perdu la parole en ce moment, l'appela à plusieurs reprises son bon frère et son légitime successeur. « Vous voyez, lui dit-il, comme mes ennemis et les vôtres m'ont traité; prenez garde qu'ils ne vous en

fassent autant. » Il lui recommanda ensuite le soin de son royaume. Il exhorta les seigneurs qui étaient présents à le reconnaître pour leur roi, conformément aux prescriptions de l'antique loi salique. On ajoute qu'il lui fit promettre qu'il rentrerait dans le giron de l'Église, et il finit en mettant sous sa protection spéciale les fidèles serviteurs qui s'étaient dévoués pour lui dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Le roi de Navarre se retira après cette dernière recommandation. (*Mém. du duc d'Angoulême, ubi sup.*)

Tout le reste du jour, le roi moribond ne voulut plus s'entretenir que des choses de Dieu et de sa conscience. Sur le soir, il éprouva d'horribles tranchées, qui s'accrurent de moment en moment, car l'intestin avait été percé par le couteau. Il demanda alors le saint viatique; et, quand il lui fut apporté, il déclara qu'il mourait dans la religion catholique, apostolique et romaine, qui avait été la foi de toute sa vie, qu'il priait Dieu de lui pardonner ses fautes comme lui-même pardonnait à ses ennemis et même à ceux qui avaient pourchassé sa dernière blessure. Puis, ses forces baissant, il demanda une seconde fois l'absolution, qui lui fut donnée par son confesseur, et, ayant tout à fait perdu la parole, il rendit son âme à Dieu, vers les quatre heures du matin, en s'efforçant de faire une dernière fois le signe de la croix. C'était le deuxième jour d'août. Henri III n'avait pas encore trente-neuf ans accomplis.

Un acte de cette fin édifiante fut dressé et signé par treize personnes considérables et dignes de foi, qui l'envoyèrent à Monseigneur de Gondi, archevêque de Paris, pour qu'il servît à justifier la mémoire de ce roi, et à prévenir les impudentes calomnies de la Ligue.

Sully, qui n'avait pas accompagné son maître dans la première visite que ce prince avait faite à Sa Majesté, était venu loger chez un de ses amis, au pied du château. Dès le matin, le secrétaire Feret accourut lui dire : « Monsieur, le roi de Navarre qui, à l'heure qu'il est, est peut-être le roi de France, vous demande. » « Vous partîtes, seigneur, en toute diligence, disent les rédacteurs de ses *Économies*. « Mon ami, vous dit « le prince, on mande que le roi Henri III est mort ou autant vaut. Que « vous semble de l'état des affaires? — Sire, répondîtes-vous, j'espère « que Votre Majesté sera un jour paisible et bien heureuse; mais ce ne « sera pas sans beaucoup travailler. En attendant, il faut d'abord aller « voir ce qu'il en est, et nous aurons après loisir de discourir. » Ils partirent après s'être armés, comme la première fois, de leurs cuirasses sous la jupe. En approchant du logis du roi, ils entendirent un homme qui criait : « Nous sommes perdus : le roi est mort ! » Le prince l'arrêta, et, l'ayant interrogé, il reconnut que la chose était vraie. « Avançons! » dit-il, et ils entrèrent au logis du feu roi. (*Économies royales, ubi sup.*)

« Les premiers qu'ils rencontrèrent étaient ceux de la garde écossaise, qui, se jetant aux pieds du roi de Navarre, s'écrièrent : « Ah ! « sire, vous êtes maintenant notre roi et maître! » Une partie des nobles

seigneurs qui venaient en ce moment de dresser l'acte des derniers moments de leur souverain vinrent également saluer le prince, en se rappelant les recommandations que Henri III leur avait faites lors de sa dernière entrevue avec le dit roi de Navarre. Quelques autres, qui ne voyaient pas leurs intérêts encore suffisamment assurés, s'étaient retirés d'avance. »

Henri IV (car ce titre lui appartient désormais) envoya incontinent Sully vers le maréchal d'Aumont, qui commandait les troupes du feu roi, pour prendre les arrangements nécessaires à la sûreté du camp, et lui-même s'occupa, non seulement des moyens de s'assurer de l'obéissance de ceux qui composaient l'armée royaliste, mais aussi d'obtenir l'appui des puissances étrangères sur la sympathie desquelles il croyait pouvoir compter. Il écrivit ou députa en Allemagne, en Angleterre, en Flandres, aux Suisses, à la république de Venise, pour leur faire part de la mort funeste de son prédécesseur et de son avènement à la couronne de France.

On s'occupa ensuite des funérailles du feu roi. Son cœur et ses entrailles furent enterrés dans l'église de Saint-Cloud, où Benoise, qui avait été son secrétaire, fit graver en lettres d'or dans un cœur de marbre noir, soutenu par deux anges de marbre blanc, une épitaphe en beaux vers latins, dans laquelle on remarque les deux que je copie :

Qui jura Gallis, jura Sarmatis dedit,
Tectus cucullo hunc sustulit siccarius.

« Un assassin, couvert d'un froc de moine, a terminé la vie de celui qui avait donné ses lois à la France et à la Pologne. »

(*Hist. des dern. troubl.,* liv. 5, fol. 7.)

Le corps, embaumé, fut ensuite porté à l'abbaye Saint-Corneille, à Compiègne, où il reposa jusqu'en l'an 1610, qu'il fut rapporté à Saint-Denis, dans le mausolée des Valois, pour accompagner la pompe funèbre de Henri le Grand, son successeur, et de la reine Catherine, sa mère. Il fallut tout ce temps pour obtenir de la cour de Rome, qui l'avait excommunié, la permission de lui rendre ce dernier devoir ; il est vrai d'ajouter que les instances n'avaient pas été très-pressantes, « car il n'est rien que les rois oublient plus volontiers que la mémoire de leurs prédécesseurs. » (Mézeray, t. III, p. 654.)

Les huguenots et les Ligueurs se réjouirent presque également de sa mort, et les uns et les autres l'attribuèrent également à un juste jugement de Dieu. Les premiers ont écrit qu'il avait reçu le coup fatal le même jour, à la même heure et dans le même lieu où avait été conclu, dix-sept ans auparavant, le projet du massacre de la Saint-Barthélemy. Les autres béatifièrent le meurtrier, remarquant qu'il s'appelait Clément, qu'il avait accompli son acte le jour de la fête de saint Clément, et que le roi était mort le jour de saint Pierre-ès-Liens, jour où l'antienne de la messe est composée de ces paroles de l'Écriture : « Voilà maintenant, et

je le sais, que le Seigneur a envoyé son ange, pour me délivrer des mains d'Hérode. »

Paris surtout manifesta sa joie par d'excessives démonstrations. Tout ce jour-là, on vit courir le peuple d'église en église, pour rendre grâces à Dieu et aux saints d'une mort que cette populace regardait comme le gage de sa délivrance; les Seize firent chanter le *Te Deum*, et la duchesse de Montpensier, que le roi avait, dit-on, menacée de faire brûler vive s'il entrait dans Paris, se fit promener en carrosse avec la duchesse de Nemours, sa mère, criant par toutes les rues : « Bonne nouvelle, mes amis! le tyran est mort! Il n'y a plus de Henri de Valois en France. » Elle fit changer les écharpes noires, que les Ligueurs avaient prises comme signe de deuil à la mort du duc de Guise, en écharpes vertes dont elle fit elle-même les frais. Le vert est la couleur de l'espérance; « mais, disaient ceux qu'on appelait les politiques, c'est aussi la couleur de la folie et de la banqueroute. » (Félib., t. II, p. 1183. — *Satire Ménippée.*)

Cette dame, dit-on, avait sauté au cou de celui qui lui apporta la première nouvelle de la mort du roi. « Ah! mon ami, que vous me faites aise, s'était-elle écriée en l'embrassant; est-il bien vrai que ce méchant soit mort? Je ne suis marrie que d'une seule chose, c'est qu'il n'ait su, avant de mourir, que c'est moi qui ai fait faire ce bon coup. » (Cayet, *Chron. novenn.*, 1589.)

Dans toutes les paroisses, les plus célèbres prédicateurs firent le panégyrique du moine régicide. Le prieur Bourgoing l'appela le bienheureux enfant de saint Dominique et le saint martyr de Jésus-Christ. Guillaume Rose, évêque de Senlis, fit un beau sermon, le sixième jour d'août, fête de la transfiguration de Notre-Seigneur, dans lequel il prit pour texte ces paroles de l'Évangile, un peu arrangées pour le besoin du moment : « Celui qui n'écoute pas l'Église ne doit plus être pour vous qu'un païen « et un Holopherne ». Il prouva que le roi défunt et tous ceux qui tenaient son parti étaient excommuniés, qu'on devait les tenir pour pires que chiens, et il termina par de grandes louanges du glorieux martyr qui s'était sacrifié avec un si noble dévouement pour la cause du ciel. (*Sat. Mén.*, t. II, note, p. 552.)

On proposa même d'ériger au saint frère Jacques Clément une statue dans Notre-Dame, comme au libérateur de l'Église opprimée; mais, en attendant, on grava son image, et le peuple la vénéra comme celle d'un saint des plus hauts placés en paradis. Sa mère, étant venue à Paris vers ce temps-là, eut grande part aux éloges que les prédicateurs faisaient de son fils; la populace courait au-devant d'elle dans les rues pour lui faire honneur, et le conseil de l'Union lui fit délivrer une somme d'argent, en reconnaissance de ce qu'elle avait mis au monde celui que Dieu avait destiné à être le libérateur de son peuple. (*Mém. de Nevers*, t. II, p. 453.)

On s'occupait même sérieusement à forger des miracles en l'honneur du nouveau saint et à lui inventer des reliques. Comme son corps avait

été brûlé et les cendres jetées dans la Seine, des spéculateurs en dévotion étaient allés charger une barque de la terre qui avait reçu son précieux sang quand le cadavre avait été écartelé ; mais on raconte qu'une bourrasque fit enfoncer dans la rivière la barque et tout ce qu'elle portait, avec ceux qui la conduisaient.

Bientôt les évènements qui suivirent ne laissèrent pas le temps à cette nouvelle dévotion de prendre pied en France, et le nouveau saint martyr fut détrôné dans l'opinion publique.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.